Recueil des actes administratifs

n° 559

TOME 2/3

REUNION DE 2022

SESSION PLENIÈRE des 30 juin et 1er juillet 2022

SESSION des 30 juin et 1er juillet 2022

SOMMAIRE

TOME 1/3

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

22_DAJCP_ 01 ... Approbation de prise de participation de la société d'économie mixte locale « SEMBREIZH » à l'augmentation de capital social de la Société par actions simplifiée « COBIOGAZ » 7

22_DAJCP_SA_05 ... Adhésions à des organismes extérieurs 9

22_DAJCP_SA_06 ... Délégations au Président 24

22_DAJCP_SA_07 ... Désignations au sein des organismes extérieurs 28

22_DAJCP_SA_08 ... Délégations à la commission permanente 31

22_DAJCP_SJCP_03 ... Rendu compte de la délégation du président pour ester en justice 38

22_DAJCP_SPA_03 ... Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics 43

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'EVALUATION

22_DFE_SBUD_02 ... Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2021 49

22_DFE_SBUD_03 ... Adoption du compte administratif de l'exercice 2021 150

TOME 2/3

22_DFE_SEGEP_01 ... Rapports relatifs aux participations régionales de toutes natures - Exercice 2021 ... 725

22_DFE_SEGEP_02 ... Rapport d'activité et de développement durable 2021 774

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

22_DIRECO_SIS_01 ... Augmentation de participation au capital de la SAS FEM 1218

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS

22_DITMO_02 ... Charte régionale d'engagements en faveur de l'attractivité des métiers de la conduite d'autocars en Bretagne 1220

DIRECTION DE L'ORIENTATION ET DE LA PROSPECTION EMPLOI-COMPETENCES

.....22_DOPEC_02 ... Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Education Artistique et Culturelle Bretagne 1233

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

.....22_DRH_03 ... Ressources humaines - Temps de travail - Modalités d'application des cycles de travail dans les EPLE..... 1246

.....22_DRH_04 ... Ressources humaines - Temps de travail - Modalités d'application du temps de travail à tous.tes les agent.e.s régionaux.ales (hors éclusier.ère.s et agent.e.s affecté.e.s en lycées) 1265

.....22_DRH_05 ... Ressources humaines - Temps de travail des éclusiers pontiers des ports de Saint Malo et du Légué..... 1271

.....22_DRH_06 ... Ressources humaines - Temps de travail éclusier.ière.s des voies navigables 1276

TOME 3/3

.....22_DRH_07 ... Ressources humaines - Temps de travail - Compte épargne temps 1281

.....22_DRH_08 ... Evolution de la mise en oeuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) 1289

.....22_DRH_09 ... Attribution de titres restaurant aux personnels des établissements d'enseignement..... 1305

DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE

..... 22_DIL_01 ... « Agir pour nos lycées publics » - Schéma directeur immobilier des lycées publics - Bilan du plan d'actions 2019-2020/2021 et présentation du plan d'actions 2022-2024 1309

DIRECTION DE LA MER

..... 22_DIMER_01 ... Volet territorial (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) : attribution des enveloppes financières aux territoires retenus..... 1572

VŒUX

Vœu du Conseil régional ... Pour une politique régionale du logement en direction de la jeunesse bretonne 1595

Vœu du Conseil régional ... Pour une sortie au plus vite des pesticides de synthèse en Europe, en France et en Bretagne 1597

Vœu du Conseil régional ... « Locations touristiques de courte durée, résidences secondaires : pour un équilibre soutenable, il faut plus d'outils pour agir » 1598

ARRÊTES

2022-07/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CT 1600

2022-08/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CHSCT 1604

2022-09/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein de la Commissions administratives paritaires (CAP) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président des CAP 1609

2022-10/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein des Commission d'action sociale (CAS) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président de la CAS 1615

2022-11/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CT 1618

2022-DC_DOE_01 ..... Arrêté désignant le représentant du Président au sein du Comité régional des professions du spectacles (COREPS) – Mme Béatrice MACE 1622

22_DAJCP_DGS_06..... Arrêté portant organisation générale des services régionaux 1623

22_DAJCP_DGS_LB_12..... Arrêté de délégation de signature de Mme Loranne BAILLY, Directrice Générale des Services et des membres de la Direction générale des services 1628

22_DAJCP_
DIRECTEUR/TRICE_11..... Arrêté de délégation de signature – Directeur/trice 1631

22_DAJCP_CHEF(FE)
DE SERVICE FESI_05..... Arrêté de délégation de signature – Chef(fe) de service FESI 1636

22_DAJCP_CHEF(FE)
DE SERVICE _02-13..... Arrêté de délégation de signature – Chef(fe) de service (avec marchés publics) 1640

22_DAJCP_DP_APL_01..... Arrêté de délégation de fonction – Gervais OLLIVIER 1646

22_DAJCP_RSSI_01..... Arrêté portant nomination de M. Philippe TREBAOL aux fonctions de RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information) 1648

22_DAEI_001..... Arrêté portant modification unilatérale des conventions attributives de subventions 1650

220622_ART_QUIB-CC ..... Arrêté temporaire réglementant la navigation, le plan d'occupation des cales, la plongée sous-marine, la pratique des sports nautiques et le mouillage des navires dans le port de Port-Maria à Quiberon – le jeudi 14 juillet 2022 1654

220530_AR_CP_CO-CC..... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau 1656

220602_ARM_RPPC-CC..... Arrêté modificatif du règlement particulier de police du port de Concarneau 1660

220530_AR_CP_LO-CC ..... Arrêté de composition du Conseil portuaire de Lorient 1662

220620_AR_CP_SB-CC ..... Arrêté de composition du Conseil portuaire de Saint-Brieuc – Le légué 1669

0722_ARM_CP_BRE-CC..... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Brest 1672

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Rapports relatifs aux participations régionales de toutes natures - Exercice 2021

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022 s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

(pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvon MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIGON de 16h30 à 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Armand LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en commission Economie réunie le 24 juin 2022 ;

Vu les échanges en commission Finances, ressources humaines réunie le 27 juin 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 19h10 ;

A PRIS ACTE des rapports joints en annexe sur les participations régionales de toute nature.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

Région BRETAGNE

Direction des finances et de l'évaluation
Direction de l'économie

Session du Conseil régional – 30 Juin et 1er juillet 2022

Rapport relatif aux participations régionales de toutes natures

Exercice 2021

Dans le cadre de ses politiques de développement économique et territorial notamment, la Région a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte. Ainsi, elle a pu développer un portefeuille de participations et couvrir des champs variés de l'action régionale. En tant qu'actionnaire impliqué et transparent, la Région s'est organisée pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels elle participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L.4211-1 du code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. La collectivité a également défini les lignes directrices de sa doctrine d'investissement par délibération en octobre 2017. La Région est ainsi entrée au capital de deux sociétés commerciales en 2018, Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding) et la SAS France Energie Marine (FEM) en 2019. Rappelons que l'année 2020 a été marquée par la prise de participation dans la SCIC Coop des masques relançant la fabrication de masques en Bretagne dans le contexte de la crise sanitaire. Par ailleurs, la Région a contribué à l'augmentation du capital de Sembreizh afin de créer la foncière BreizhCité. 2020 a également vu naître la société portuaire Brest Bretagne dans laquelle la Région s'est engagée au côté de la CCIMBO et de Brest Métropole. Enfin, lors de la session de décembre 2020, la Région s'est mobilisée de façon exceptionnelle aux côtés des acteurs bancaires et institutionnels pour la constitution de nouveaux outils de sortie de crise : Breizh Rebond, Epopée Transition I, Brienne III.
2021 a vu la mise en œuvre opérationnelle de ces trois fonds. Par ailleurs, la Région a souscrit au fonds Ouest Venture IV. Elle est également entrée au capital de la SCIC CoWork'HIT, centre d'innovation et d'expertises, accompagnant les entreprises, établissements de santé et médico-sociaux, associations et autres acteurs de l'innovation et du handicap.

C'est dans ce cadre que vous sont exposés :

- Une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales ;
- Un point sur les prises de participation dans les sociétés commerciales ;
- Un focus sur les sociétés de capital risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement ;
- La présentation de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans lesquelles la Région détient une participation.

Ces éléments sont présentés en complément des obligations imposées par les dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales selon lesquelles les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

De plus, en application de l'article L.131-1 du code du tourisme, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité Régional du Tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

Je vous demande de prendre acte des rapports présentés ci-après.

Le Président,

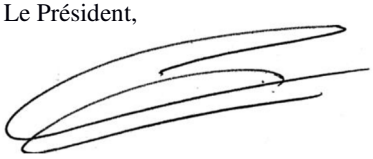

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

Sommaire

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales 3
II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales 6
II.1 Yer Breizh....7
II.2 GDH 9
II.3 France Energies Marines (FEM) 12
II.4 Coop des masques 14
II.5 Société Portuaire Brest Bretagne (SPBB) 16
II.6 CoWork'HIT 18
III.Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement 20
III.1 Ouest Ventures II....22
III.2 Ouest Venture III....23
III.3 Ouest Venture IV....24
III.4 Go Capital Amorçage....25
III.5 Go Capital Amorçage II....26
III.6 Breizh Armor Capital....27
III.7 BRIENNE III 28
III.8 BREIZH REBOND....29
III.9 EPOPEE TRANSITION I....30
III.10 Bretagne Participations (BP)....31
III.11 Breizh Invest PME (BIP) - ex Bretagne Jeunes Entreprises....32
III.12 Bretagne Capital Solidaire (BCS)....33
III.13 Breizh Up....34
IV.Les Sociétés d'Economies Mixtes (SEM) et autres sociétés....35
IV.1 SEMBREIZH 35
IV.2 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN) 37
IV.3 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA)....39
IV.4 Enercoop 41
IV.5 SAFER Bretagne....43
IV.6 Bpifrance....45
IV.7 Société Locale d'Epargne d'Ille-et-Vilaine....45
V.1 Le Comité Régional du Tourisme (CRT)....46

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales

I.1 Historique des prises de participations

Au fil des différentes étapes de la décentralisation conduites depuis les années 1980 et du renforcement continu de ses compétences, la Région a acquis des participations au capital d'organismes qui, par leurs actions, ont concouru à la mise en œuvre de ses politiques sur son territoire. Ces outils d'investissement se sont fortement développés depuis les années 2000, notamment sur les dix dernières années. La forte croissance constatée en 2021 s'explique principalement par la souscription de la Région à plusieurs fonds visant à soutenir l'économie bretonne impactée par la crise sanitaire.

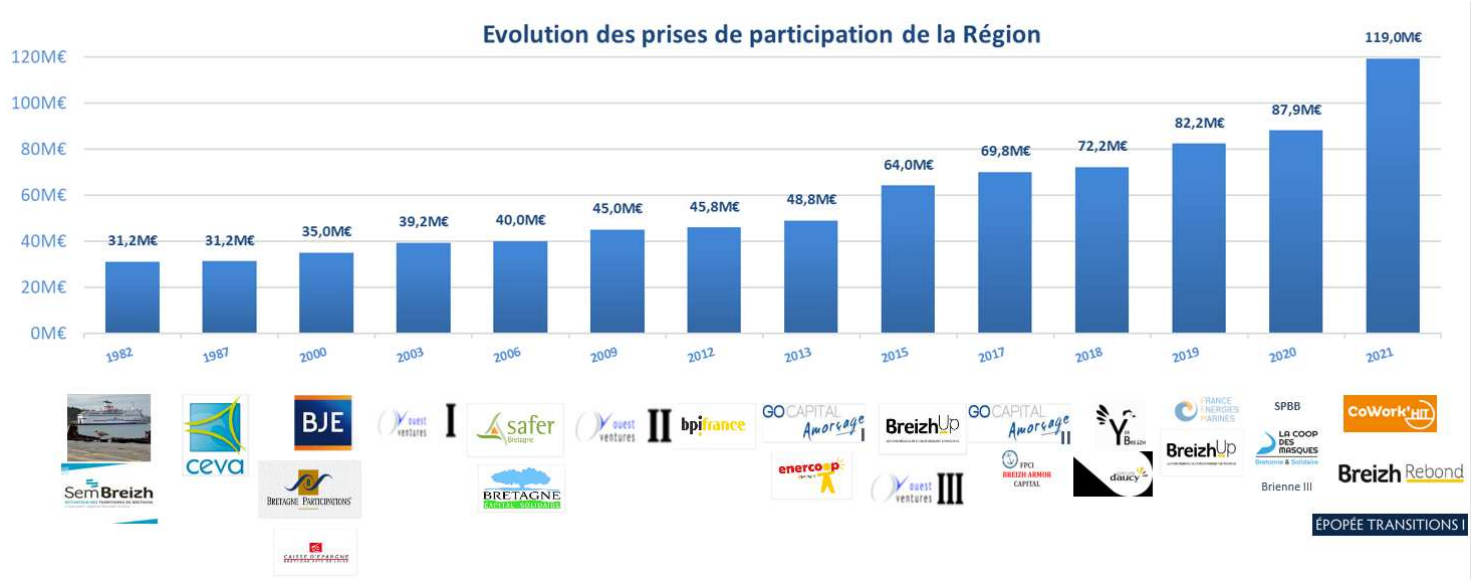

I.2 Composition des participations régionales

Au 31/12/2021, la Région détient des participations financières dans 26 organismes, pour un montant de 119 M€.

Cela correspond à une palette d'outils de financement des politiques régionales permettant un apport conjoint de fonds publics et privés, dont les montants des participations de la Région se répartissent comme suit :

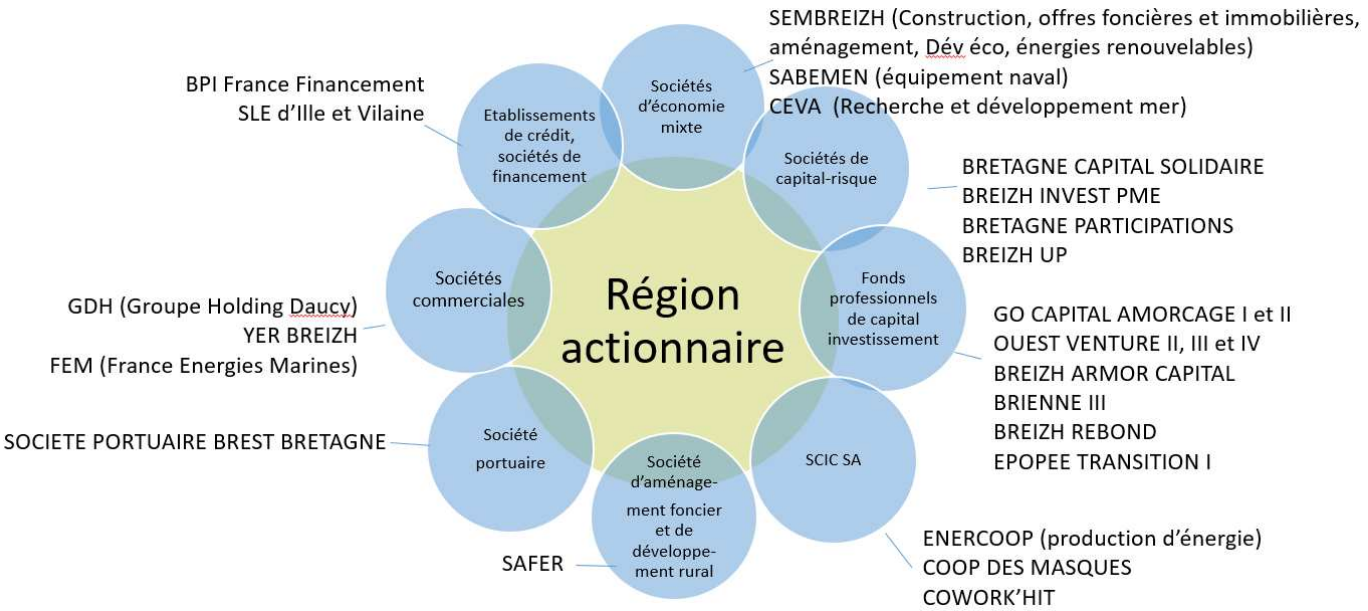

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

L'année 2021 a été marquée par le déploiement opérationnel des outils de sortie de crise Breizh Rebond, Epopée Transition I et Brienne III, constitués lors de la session de décembre 2020 et sur lesquels la Région s'est mobilisée à hauteur de 31 M€.
Par ailleurs, au cours de cette année, la Région a souscrit au fonds Ouest Venture IV qui s'inscrit dans la succession de Ouest Venture III.
Enfin, en 2021, la Région est entrée au capital social de la SCIC CoWork'HIT lors de sa création.
Les prises de participations de la Région couvrent des champs variés de l'action régionale : développement économique, aménagement du territoire, recherche, environnement et agro alimentaire.

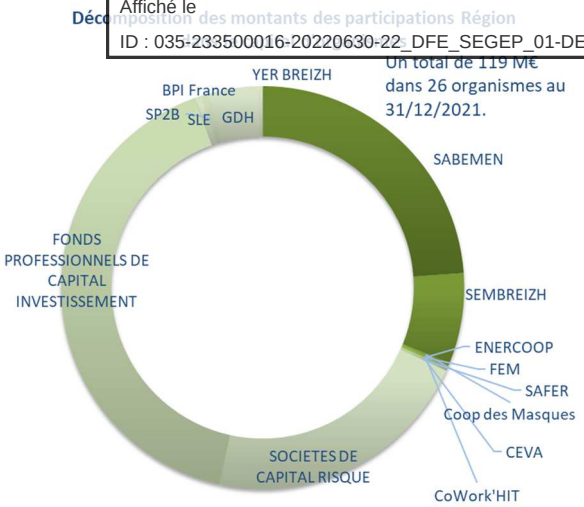

Les taux de participations régionaux s'échelonnent de 0,01% à 100 %, pour un capital investi allant de 0,15 M€ à 28 M€.

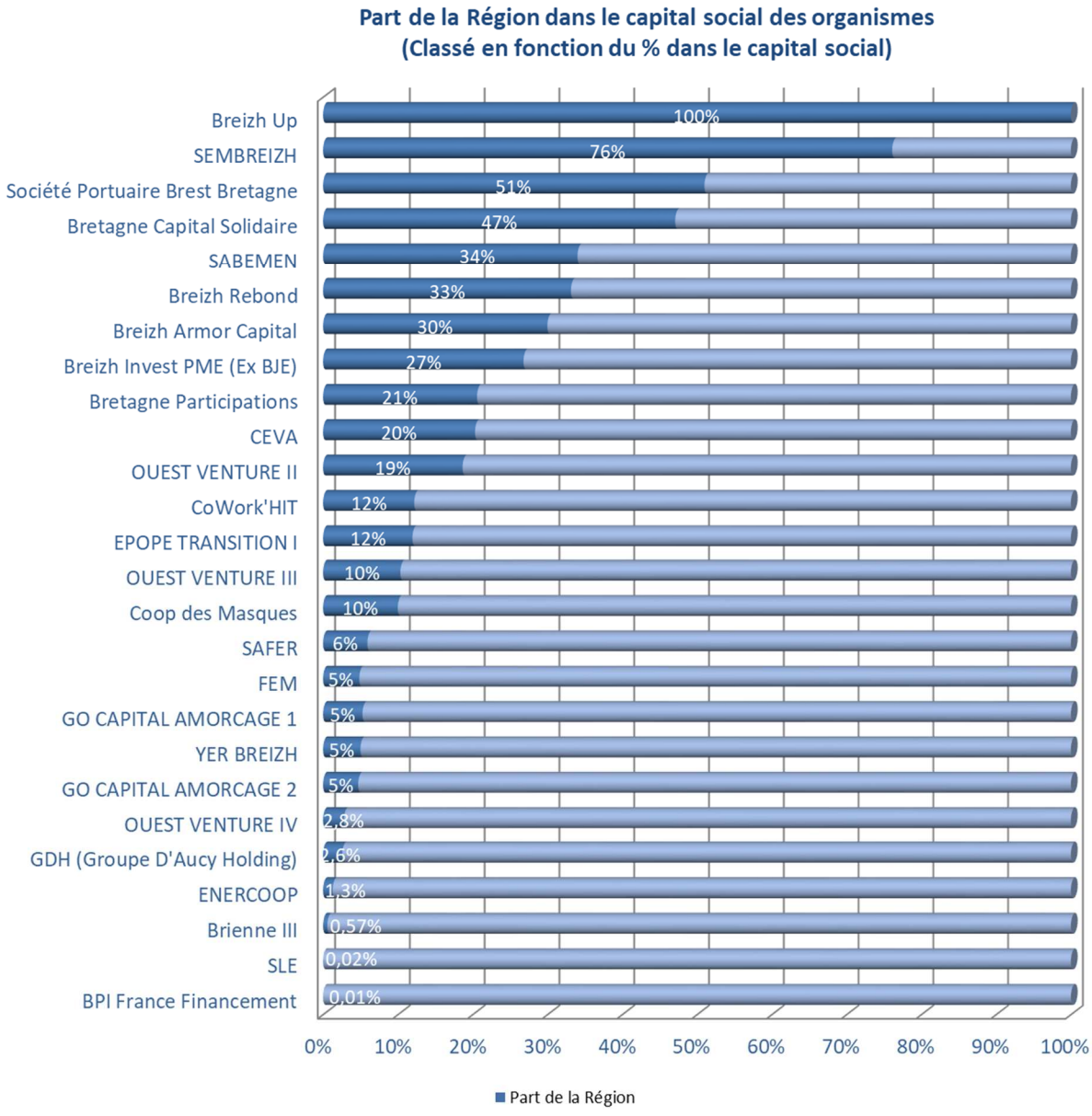

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

Bpifrance (5 440 M€/part Région: 665 K€), SLE (89 M€/part Région: 15 K€) et Bretagne III (175 M€/part Région: 1M€) n'apparaissent pas sur les graphiques suivants pour une raison d'échelle de données.

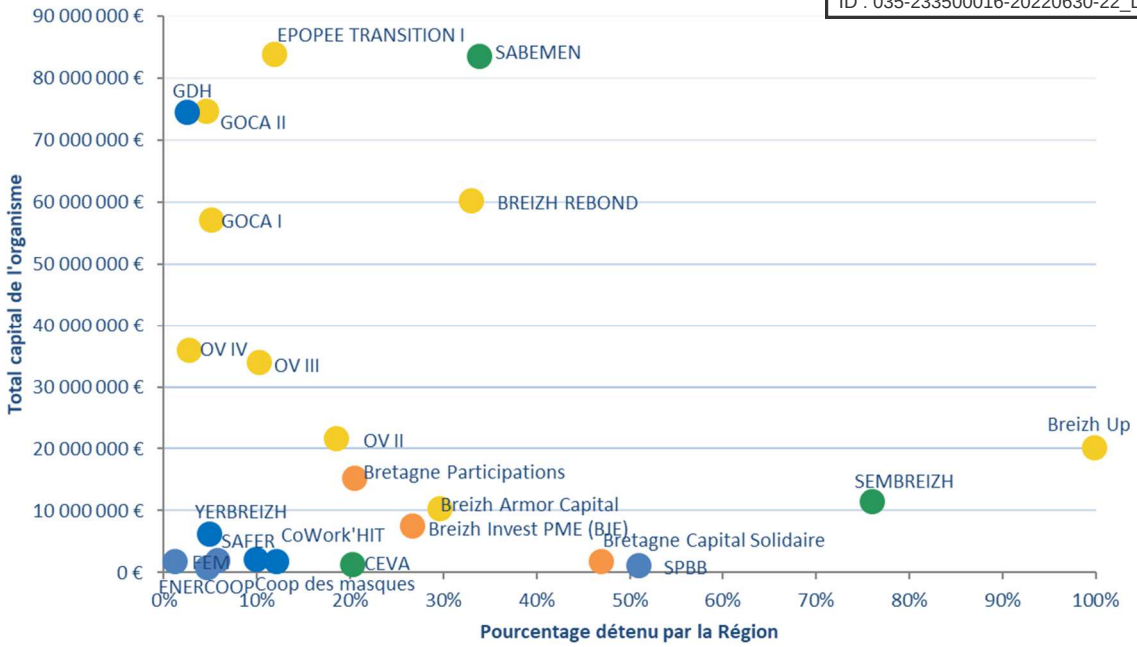

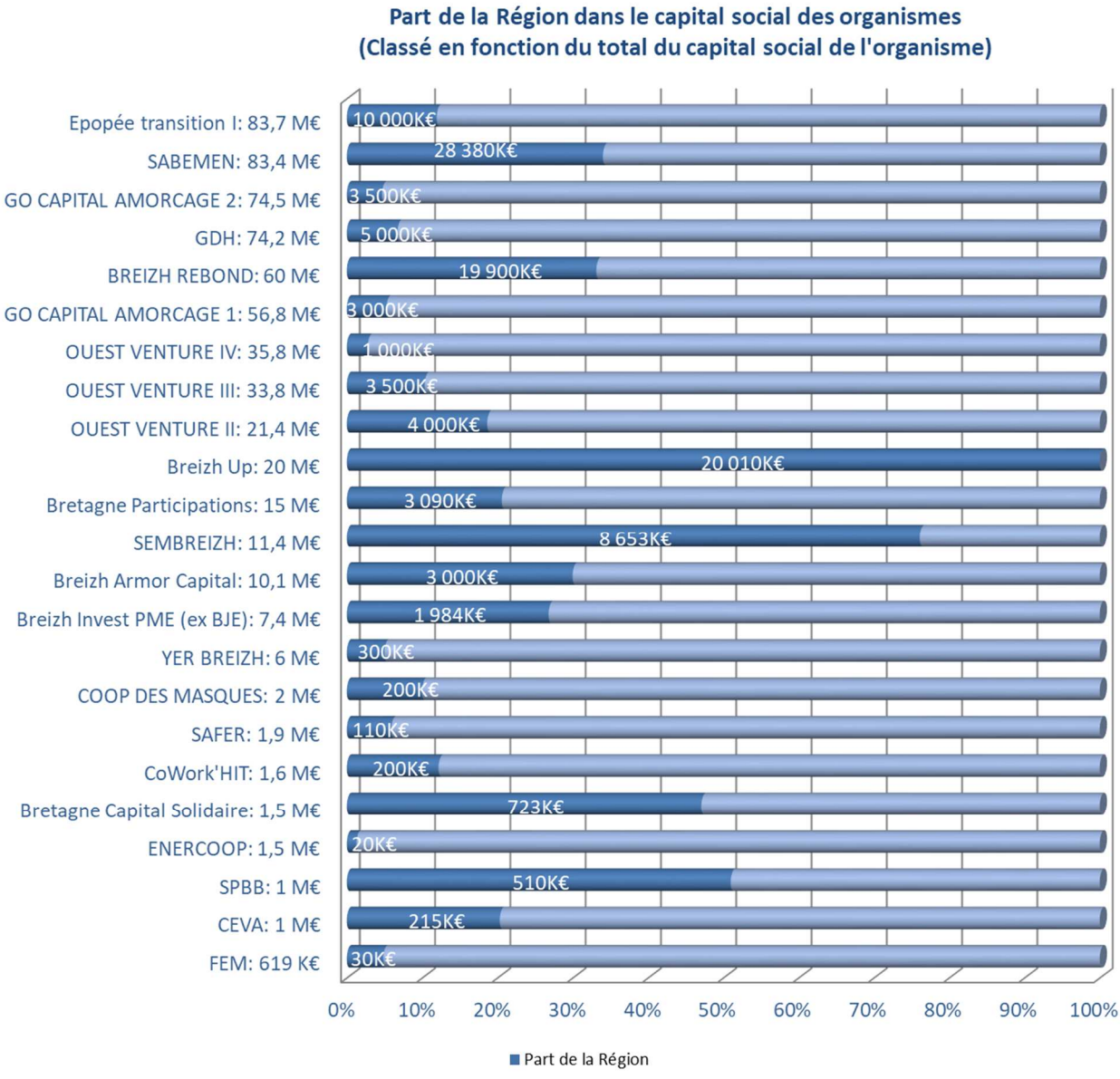

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales

Pour mettre en œuvre la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) visant à favoriser à la fois le développement d'une économie productive renouvelée et compétitive, et la création de valeur par la transition énergétique et écologique, la Région Bretagne dispose de plusieurs modalités d'intervention.

Elle s'appuie sur des outils traditionnels (subventions, avances remboursables, actions collectives), mais aussi sur des outils d'ingénierie financière (fonds de garantie, prêts participatifs, fonds d'investissement et de capital risque).

Ces dernières années, prenant en compte notamment la nouvelle donne territoriale découlant de la loi NOTRe, elle a étoffé sa palette d'interventions auprès de TPE et PME, et mis en place des outils adaptés au secteur de l'agriculture et de l'artisanat en particulier.

S'agissant des plus grosses entreprises, des projets de R&D, de transformation des outils industriels notamment, ont conduit la Région à apporter des soutiens financiers importants sous forme de garantie directe, de subvention ou d'avance remboursable.

En parallèle de ces adaptations engagées par la Région, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du Code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. Les conditions de cette intervention, ont été précisées en juin 2016 par décret.
C'est ainsi que les prises de participations régionales sont permises :

- Dès lors que l'ensemble des participations publiques ne représentent pas plus de 50% du capital, et que la seule participation régionale ne dépasse pas 33% ;
- Et sous réserve que le Conseil régional se prononce sur la prise de participation au capital d'une société commerciale au vu d'un rapport établi par un ou plusieurs experts présentant toutes garanties d'indépendance, d'honorabilité, de compétence en matière d'évaluation d'entreprises et de titres de sociétés et de connaissance du secteur d'activité concerné et du marché local. Ce rapport comporte notamment : une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses perspectives d'évolution, une évaluation de la valeur réelle de la société selon les méthodes objectives couramment pratiquées en matière de cession totale ou partielle d'actifs de sociétés, une appréciation du caractère avisé de l'investissement, une analyse technique de la qualification juridique de la participation au capital envisagée au regard du régime des aides d'Etat.

Par ailleurs, les nouvelles possibilités d'intervention sont financièrement encadrées : le montant total des participations détenues par une Région dans le capital de sociétés commerciales ne représente pas plus de 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement (soit 65,1 M€ pour la Région Bretagne- base CA 2021), le montant de la prise de participation par une Région dans une même société n'excède pas 1 % des recettes réelles de fonctionnement (soit 13M€ pour la Région). Cet outil permet d'agir directement au niveau des fonds propres des entreprises avec des moyens significatifs entrainant un effet de levier immédiat pour les entreprises concernées confortant ainsi le rôle du Conseil régional et ses capacités d'action.

En 2018, la Région Bretagne s'est saisie de cette opportunité lui permettant de participer au développement d'entreprises et de venir en soutien de filières en croissance ou en mutation. La Région est ainsi entrée au capital de la société Yer Breizh en juillet 2018 à hauteur de 5% du capital représentant 300 K€ et au capital du Groupe D'Aucy Holding en décembre 2018 à hauteur de 2,7% du capital en mobilisant 5 M€.

En 2019, la Région Bretagne est entrée au capital de SAS France Energie Marine, à hauteur de 6% du capital représentant une prise de participation de 30 K€.

En 2020, dans le contexte d'urgence sanitaire lié à la crise de la Covid-19 et face au constat de pénurie de masques au plus fort de l'épisode épidémique, la Région Bretagne, après avoir réalisé une étude permettant d'identifier les conditions de faisabilité du projet, s'est engagée dans la SCIC Coop des masques par une prise de participation à hauteur de 200K€, soit 10% du capital.
Fin 2020, la Région s'est engagée aux côtés de la CCIMBO et de Brest Métropole en devenant l'actionnaire majoritaire (51%, soit 500 K€) de la Société Portuaire Brest Bretagne (SPBB).

En 2021, la Région a souhaité pouvoir accompagner le développement de la filière handicap et de la silver économie, en lien avec le Domaine d'Innovation Stratégique Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie de la stratégie régionale d'innovation. Dans ce cadre, la Région est entrée au capital du CoWork'HIT (via une participation de 200 K€, soit 12% du capital), SCIC située à Ploemeur (56) et dont l'objet est de devenir le centre unique d'innovation, d'expertise et de moyens visant à répondre, par la co-construction, aux besoins de la filière handicap.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.1 Yer Breizh

II.1.1. Présentation de Yer Breizh et ses activités

Contexte et présentation des activités

En juillet 2018, la Région Bretagne a été la première Région française à entrer au capital d'une société commerciale en devenant actionnaire de Yer Breizh à hauteur de 5% du capital, soit 300 K€.

Société créée lors de la reprise à la barre du Tribunal de Commerce de Rennes de certaines entités du Groupe Doux, Yer Breizh regroupe des activités d'élevage, d'accouvage mais aussi de fabrique d'aliments. En sont actionnaires des historiques du secteur de la volaille : LDC, Terrena, Triskalia, Almunajem et donc la Région Bretagne en tant que « tiers de confiance ». Cette société a repris lors de sa constitution 97 salariés et les contrats de 240 éleveurs de la filière amont.

Il s'agissait alors pour la Région de contribuer à la pérennité d'une filière dont l'existence même était susceptible d'être remise en cause et de contribuer à l'adaptation des productions vers des modèles mixtes plus en adéquation avec les attentes des consommateurs, dans l'objectif notamment de réduire les importations sur le marché de la Restauration Hors Domicile.

Par cette prise de participation, la Région Bretagne manifeste sa volonté d'accompagner la filière agri-agro dans le cadre de ses nécessaires évolutions. Ici, ce partenariat industriel public/privé innovant permet à la Région de prendre pleinement part au développement économique de son territoire, de ses éleveurs et de ses industries agroalimentaires, au-delà des subventions classiques versées aux projets d'investissement des entreprises. Une réflexion entre les actionnaires a été menée en 2020 entre actionnaires sur la possibilité de l'évolution de la répartition du capital.

Statut juridique : société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : Le Directeur de l'économie, membre du comité stratégique

Composition de l'actionnariat:

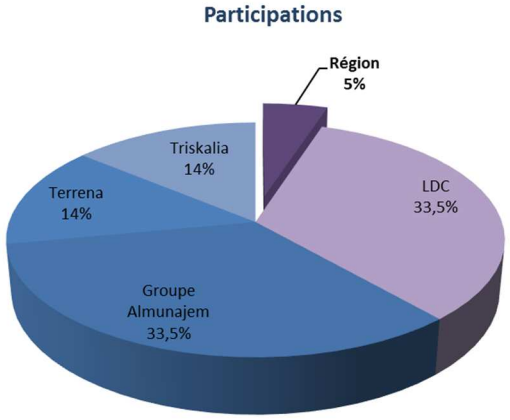

Au 31/12/2020, le capital de Yer Breizh s'élève à 6 M€. La Région détient 5% de ce capital, soit 300 K€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.1.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020*

**Comptes 2021 non disponibles, assemblée générale prévue le 22 juin 2022*

Situation financière au 31 décembre 2020:

Le montant total des produits est de 110,3 M€ composé essentiellement des produits d'exploitation.
Le chiffre d'affaires (Vif, aliment, œufs à couver, poussins) s'élève à 107,7 M€.

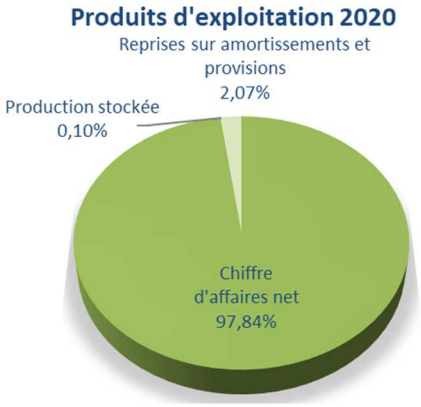

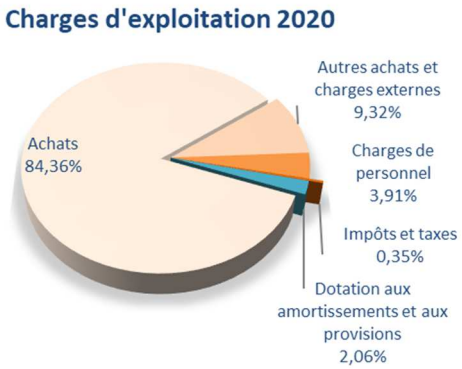

Les charges s'élèvent à 110,3 M€ et se composent principalement des achats de marchandises et de matières premières.

Le résultat d'exploitation est de -84 K€. A cela s'ajoute un résultat exceptionnel de 92 K€. Le résultat net est de 2 K€ pour l'exercice 2020.

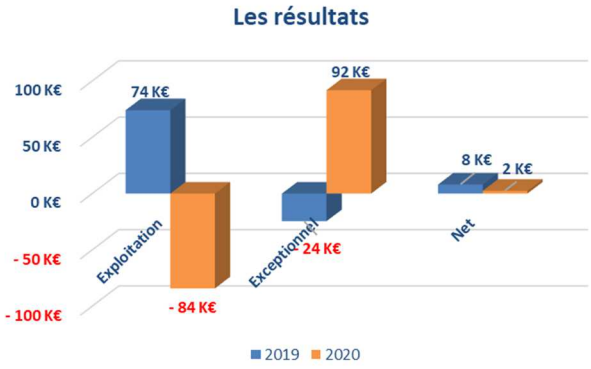

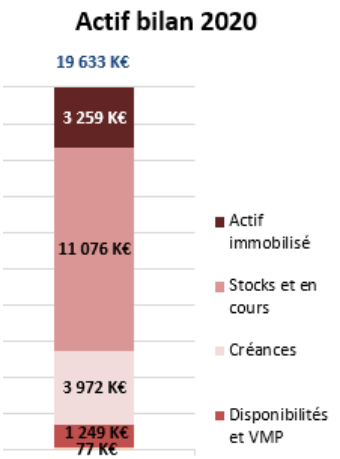

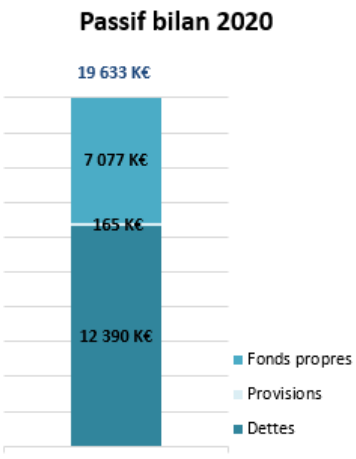

Le montant total du bilan est de 19,6 M€ (17,7 M€ en 2019).
Les fonds propres s'élèvent à 7 M€ (6,5 M€ en 2019).
La trésorerie au 31/12/2020 est de 1,3 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.2 GDH

II.2.1 Présentation de GDH et ses activités

Contexte

Créée en 1968 et distribuée dans 50 pays, la marque D'Aucy (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2018, 4 300 salariés) couvre en amont et en aval la production d'œufs, de légumes, de céréales, de viande et leur transformation. Elle s'articule autour de deux coopératives mères, la Cecab et la Coop de Broons (22), et 19 sites de production (France, Hongrie, Espagne) dont 12 sur le territoire armoricain.
GDH (Groupe d'Aucy Holding) est la société dans laquelle le groupe agro-alimentaire coopératif D'Aucy, a regroupé deux de ses quatre activités : D'Aucy Long Life (production de légumes en conserves, de légumes surgelés et de plats cuisinés) et Œufs-food (œufs coquilles et œufs élaborés).

L'activité agro-alimentaire de GDH appuie son développement sur une innovation forte et la recherche de nouveaux produits élaborés, mais aussi sur une montée en gamme avec une recherche de qualité et de traçabilité croissantes. D'ici à 2025, GDH ambitionne ainsi de sortir du modèle de l'œuf de poules en cage pour développer des productions alternatives (plein air, bio, label). Elle investit 16 millions d'euros (dont 2,4 millions proviennent de la Région et des fonds européens) dans la modernisation de son site de Ploërmel.

En 2016, la Région Bretagne avait soutenu cette entreprise en accordant au groupe une avance remboursable de 5 M€ pour financer ses investissements et en se portant garante, à 50%, d'un emprunt de 10 M€. L'emprunt ayant été remboursé de manière anticipée, la Région a souhaité convertir cette avance remboursable en prise de participation au capital du Groupe d'Aucy Holding.

En devenant actionnaire de GDH en décembre 2018 en mobilisant 5 M€, soit 2,7 % du capital, la Région Bretagne devient un partenaire stratégique d'une entreprise agro-alimentaire avec un centre de décision breton, dont l'activité est porteuse de développement et d'emploi. Cela lui permet également d'accompagner l'entreprise pour qu'elle participe à l'ambition de faire de la Bretagne une région leader européen du « bien-manger ».
La Région est ainsi membre du comité stratégique et dispose d'un poste de censeur au conseil d'administration (participation au CA avec voix consultative). Elle bénéficie ainsi d'un droit d'information sur l'activité et les décisions du groupe et peut faire connaître sa vision stratégique.
Au 1er janvier 2021, les deux groupes coopératifs Groupe d'Aucy et Triskalia fusionnent. Cela permet la création du groupe agroalimentaire coopératif breton, Eureden réunissant 19 500 agriculteurs-coopérateurs et 8 500 collaborateurs autour d'une vision commune : le bien-manger pour tous.

Statut juridique : Société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : le Président du Conseil régional

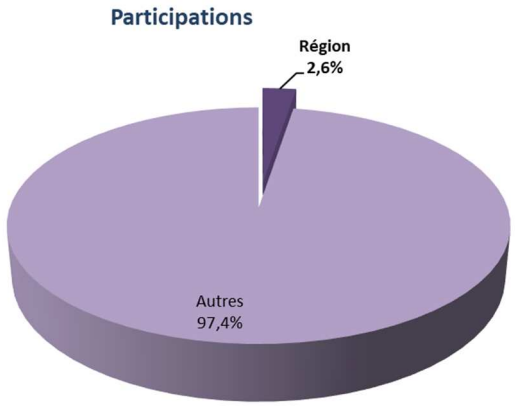

Au 30/06/2021, le capital de la holding GDH s'élevait à 74,3 M€.
La Région Bretagne détenait 2,57 % du capital en mobilisant 5 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.2.1 Synthèse des comptes arrêtés au 30 juin 2021

La situation financière présentée ici est le reflet des comptes relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2021 de la holding GDH dans laquelle la Région détient 2,6% du capital. Cependant, pour une meilleure information sur les activités du Groupe D'Aucy, sont également présentés les informations financières des comptes consolidés relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2021.

Situation financière au 30 juin 2021 (comptes de la holding)

Au 30 juin 2021, les comptes de la holding GDH présentaient un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de -57 K€. Le résultat financier était déficitaire à hauteur de -176 K€.
Le cumul de ces résultats et la prise en compte des impôts différés aboutissent à un excédent de 1 M€.

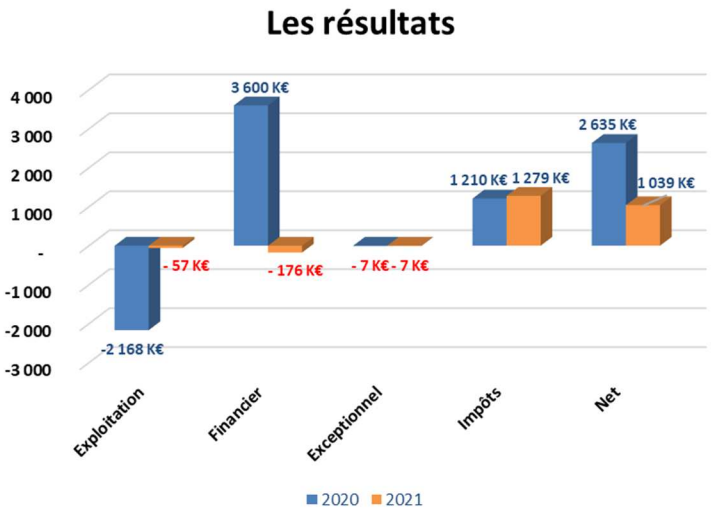

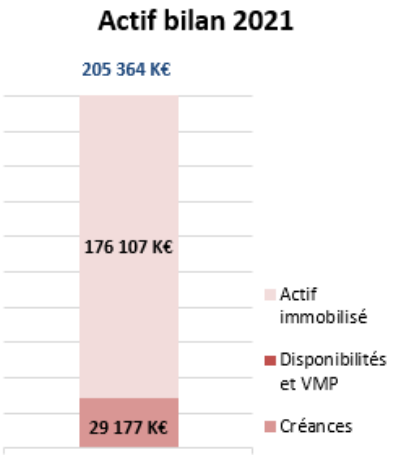

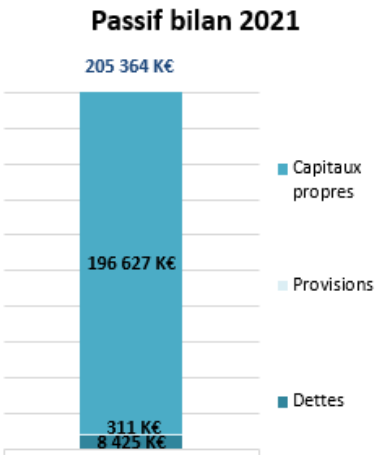

Le montant total du bilan de la holding était de 205,4 M€ au 30 juin 2021.
Les fonds propres s'élevaient à 197 M€, soit 96% du total du bilan.

L'actif est principalement composé des immobilisations financières.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

Situation financière au 30 juin 2021 (comptes consolidés)

Au 30 juin 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 588 M€.
Par rapport à 2020, il est globalement en baisse de -4,8% sur l'ensemble des branches (Long Life : -4,2% ; Œuf-Food : -7% ; Frais : -7,3%), soit une diminution de -29,7 M€.
Le montant total des produits d'exploitation s'élevait à 609 M€, en baisse de -0,3% par rapport à 2020, soit -1,6 M€.

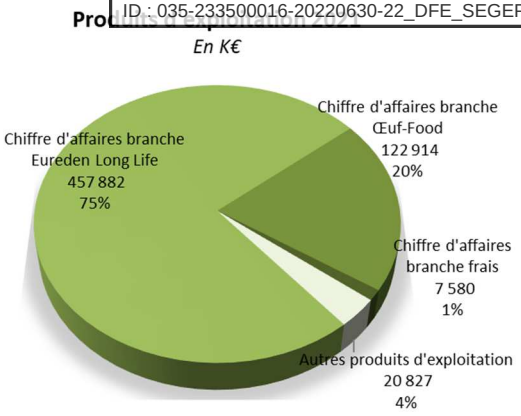

Charges d'exploitation 2021

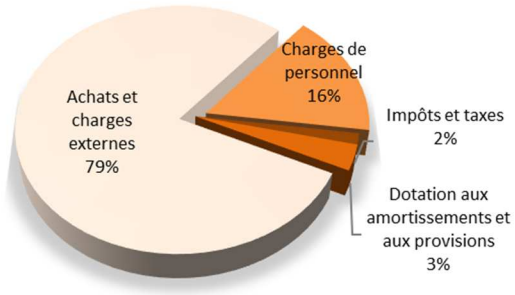

Le montant total des charges d'exploitation était de 603 M€ au 30 juin 2021, en baisse de -1,4 % par rapport à 2020, soit -8,3 M€. Ces dernières sont majoritairement composées des autres achats et charges externes.
Les charges de personnel représentent 16% du total des charges d'exploitation.

Les résultats

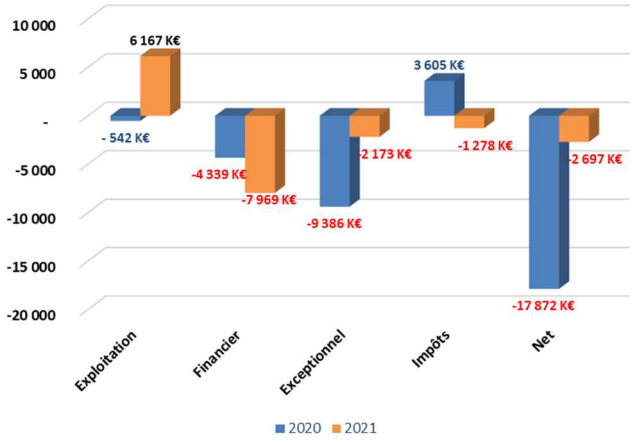

Au 30 juin 2021, les comptes consolidés de GDH présentaient un résultat d'exploitation excédentaire à hauteur de +6,2 M€. Le résultat financier était déficitaire à hauteur de -8 M€ et le résultat exceptionnel à hauteur de -2,2 M€.
Le cumul de ces résultats et la prise en compte des impôts différés aboutissent à un déficit de -2,7 M€.

Actif bilan 2021

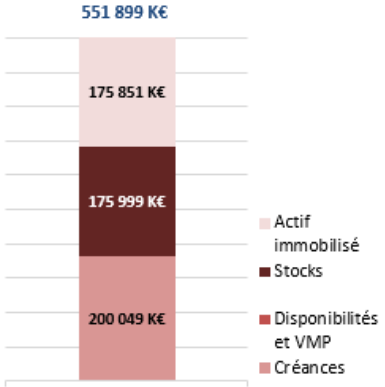

Passif bilan 2021

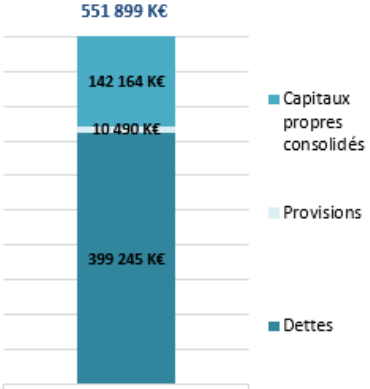

Le montant total du bilan était de 552M€ au 30 juin 2021 (470,2 M€ au 30 juin 2020).
Les fonds propres consolidés s'élevaient à 142 M€, soit 26% du total du bilan.

L'actif est principalement composé des immobilisations corporelles et des stocks.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.3 France Energies Marines (FEM)

II.3.1. Présentation de FEM et ses activités

Création La SAS France Energies Marines a été créée le 3 janvier 2019 pour donner un nouvel essor à l'association France Energies Marines créée en 2012, cette dernière ne poursuivant son activité que jusqu'en 2022. FEM est Institut de la Transition Energétique (ITE) dédié aux énergies marines renouvelables (EMR) depuis le 30 août 2019.
Statut juridique : société par actions simplifiée.
Représentation régionale dans la Gouvernance : Daniel CUEFF (Titulaire), André CROCQ (suppléant)

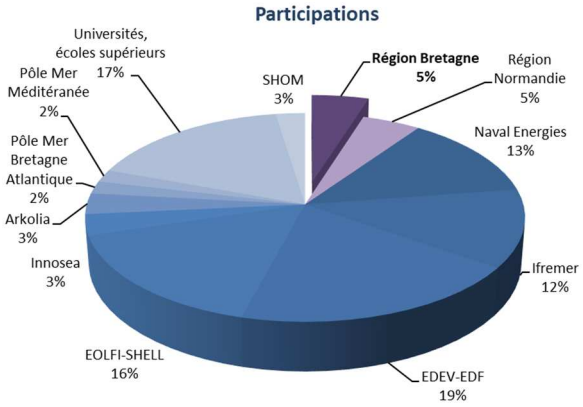

Selon les comptes arrêtés au 31/12/2021, le capital social s'élevait à 619 000 €, après une augmentation de capital de 120 000 € via l'acquisition de parts supplémentaires pour EDEV-EDF (40 K€) et SHELL-EOLFI (80 K€). Il est détenu par 18 associés, acteurs des secteurs public et privé. La Région Bretagne est entrée au capital de FEM en 2019 via une prise de participation de 30 K€, soit 6 % du capital.
On notera l'entrée au capital de TOTAL ENERGIES le 17 mars 2022 à hauteur de 80 000€, portant ainsi le capital de FEM à 699 000 € (post clôture de l'exercice 2021).

Activité : La SAS FEM a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation de tout type d'activités de recherche et développement en vue de l'essor d'une filière industrielle française dans le domaine des énergies marines renouvelables. Pour ce faire, elle entreprend :

- des activités de recherche, de développement, de production et d'exploitation commerciale de solutions matérielles et logicielles dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
- la mise en place d'infrastructures permettant d'accompagner les acteurs français de la filière des énergies marines renouvelables ;
- des activités de conseil et prestations dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
- une contribution essentielle à la coordination de la Recherche & Développement nationale, publique et privée, de la filière des énergies marines renouvelables ;
- le développement de coopérations européennes et internationales en vue du développement de projets structurants pour la filière des énergies marines renouvelables ;
- la valorisation des actifs de propriété intellectuelle développés.

Les activités de R&D et de service de France Energies Marines s'articulent autour de quatre programmes :

Caractérisation de sites	•Spacialisation des observations •Caractérisation des états de mer, du vent en mer •Changement climatique •Processus hydro sédimentaires •2021 Projets POWSEIDOM, MODULES: caractérisaton du vent en mer; Modélisation de la dynamique des dunes sous marines
Dimensionnement et suivi des systèmes	•Structure, ancrages et câbles électriques •Couplage hydrodynamique et structure •Jumeaux numériques et suivi en service •Innovation technologique •**2021** Projet DIONYSOS: suivi en service d'éoliennes flottantes par jumeaux numériques
Intégration environnementale	•Effets sur les compartiments de l'échosystème •Changement d'échelle •Outils pour l'intégration •**2021** Projets FISHOWF, FISHINTEL(H2020), ECOCAP, SEMAFOR (ADEME): Interactions poissons/éolien offshore; Ecotoxicologie des protections cathodiques; Détection avifaune par radar météo
Optimisation des parcs	•Architectures de fermes •Intégration aux réseaux •Installation, opération et maintenance •**2021** Projets MUTANC, OPHARM, FLOWTOM: Ancrages mutualisés; Production d'H2 en mer; Stratégie O&M pour éolien flottant

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

NB : La SAS porte les projets de la CoReD depuis 2019 (précédemment projets p[illegible]r l'association.) Engagement de 25 projets de R&D sur 2019-2021 (Budget total : 36 M€ et budget FEM : 15 M€) Ces projets représentent un budget total de 18,6 M€ dont une part FEM de 7,6 M€ pour un nombre de partenaires supérieur à 50. Au 31/12/2021, l'effectif de la SAS se compose de 58 personnes (28 au 01/01/21).

II.3.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2021

Sur la base des comptes provisoires transmis par FEM à la Région Bretagne clôturés au 31/12/2021.

A – Le compte de résultat au 31/12/2021 :

Le montant total des produits s'élève à 3 989 K€ en 2021 et se compose principalement de produits d'exploitation. Ils sont majoritairement composés de subventions.





Le montant total des charges s'élève à 3 928 K€.
Elles comprennent principalement des charges de personnel d'un montant de 2 967 K€. Les autres achats et charges externes s'élèvent à 783 K€ en 2021.
Les charges financières sont de 3 K€ et les charges exceptionnelles de 58 K€.

Pour l'exercice 2021, le résultat d'exploitation s'élève à 121 K€. A cela s'ajoute un résultat financier de -2 K€ et un résultat exceptionnel de -58 K€. Le résultat net est de 61 K€.

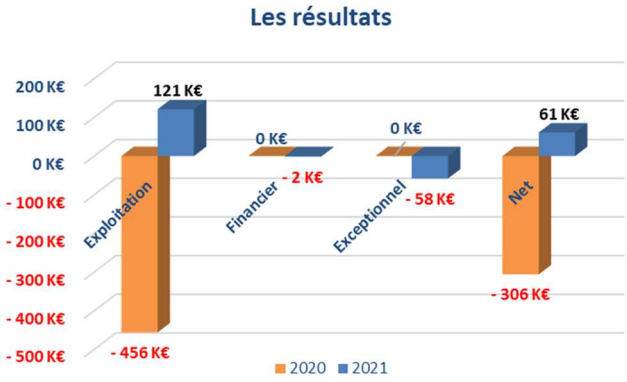

B - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

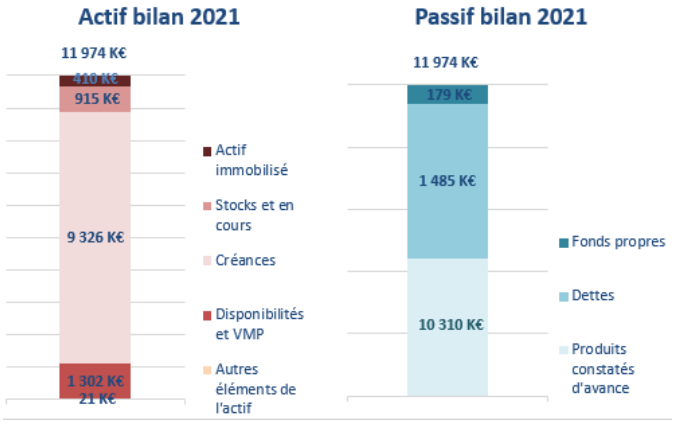

Le montant total du bilan s'élève à 11 974 K€.
Après une augmentation de capital de 120 K€ et l'enregistrement d'un résultat de 61 K€, les capitaux propres s'élèvent à 179 K€ après la prise en compte du report à nouveau négatif de -501 K€.
Les dettes fournisseurs et fiscales s'élèvent à 1 146 K€ ;
Les produits constatés d'avance, d'un montant de 10 310 K€.

A l'actif, il est principalement composé :
- des créances pour 9 326 K€ ;
- des disponibilités s'élevant à 1 302 K€

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.4 Coop des masques

II.4.1 Présentation de la Coop des masques et ses activités

Contexte et activités :

Au printemps 2020, le contexte d'urgence sanitaire liée à la crise de la COVID 19 a mis en évidence les limites des dispositifs de protection sanitaire des populations, avec le constat de pénurie de masques au plus fort de l'épisode épidémique en France. Aussi, les professionnels, les collectivités et les populations ont dû s'approvisionner par eux-mêmes. Les retours d'expériences de la crise sanitaire ont également conduit à des évolutions dans les stratégies de protection des populations en recommandant le port de masques de protection dans les espaces collectifs et en recommandant la constitution de stocks stratégiques de masques et autres matériels de protection.

Face à ces constats, est née la Coop des masques, aboutissement d'un projet breton mené en partenariat par des acteurs de la société civile et des collectivités de la région. La création de cette société correspond à une demande, largement exprimée au plus fort de la pandémie au printemps 2020, de relancer une production locale de masques de protection (reprise en main de cette filière stratégique), tout en s'assurant de sa viabilité au travers d'un modèle coopératif pérenne, ancré sur le territoire. C'est à Grâces, près de Guingamp, que la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) s'est implantée au cours du second semestre 2020 avec une capacité de production de 30 à 45 millions de masques par an.

La relocalisation d'une production de masques FFP2 et chirurgicaux a pour objectif de répondre aux besoins courants des professionnels bretons des secteurs de la santé, du médico-social ou encore de l'agroalimentaire, mais doit aussi permettre de sécuriser les approvisionnements en masques sur des périodes de forte tension du marché, comme ce fut le cas durant la période du premier confinement.

Après l'achat des locaux (opération portée par Breizh Immo, propriétaire des murs dont la SCIC est locataire), l'achat et l'installation des lignes de production et le recrutement des équipes en parallèle, la production des masques chirurgicaux et FFP2 a démarré en janvier 2021.

En 2021, l'entreprise a dû faire face à des problèmes de trésorerie liés d'une part au volume de commande insuffisant pour absorber les productions de masques chirurgicaux et FFP2 et d'autre part, aux nouvelles conditions de marché rendant impossible la mise en route d'une machine de production de tissu Meltblown livrée en septembre 2021. L'entreprise a été placée en redressement judiciaire le 23 février 2022. Le Tribunal de commerce a fixé au 22 août la date de la fin de la période d'observation. La poursuite de l'activité a été validée par jugement en date du 13 avril 2022.

Statut juridique : société coopérative d'intérêt collectif

Participations :
Au 31/12/2021, le capital social prévu s'élevait à 1 002 971 euros et la participation de la Région représente 20%, soit 200 000 euros.

II.4.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2021

Sur la base des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 (exercice de 18 mois ayant débuté le 10/07/2020)

A – Les produits et charges au 31/12/2021 :

Le montant total des produits s'élève à 1 727 K€, dont 1 118 K€ au titre du chiffre d'affaires.
Les produits financiers sont quasi inexistants en 2021.



Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE



Le montant total des charges s'élève à 2 937 K€.
Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 2 936 K€ qui se composent essentiellement des autres achats et charges externes et des achats.
Les charges de personnel s'élèvent à 777 K€. Au cours de l'exercice écoulé, la Coop des Masques a embauché des salariés exclusivement en CDI pour atteindre un maximum d'effectif de 28 salariés au début du mois septembre 2021. Du fait de départs volontaires ainsi qu'un plan de licenciement économique, l'effectif a été réduit et a atteint 16 salariés le 31 décembre 2021.
Les charges financières s'élèvent à 21 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

En 2021, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de – 1 210 K€.
Le résultat financier est négatif à hauteur de -21 K€.
Le cumul de ces résultats aboutit à un déficit de – 1 231 K€ au titre de l'exercice 2020-2021.

C - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

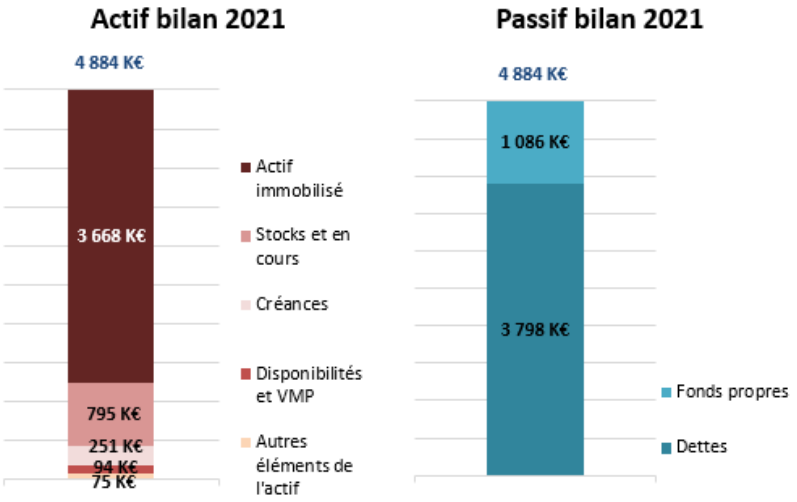

Le montant total du bilan s'élève à 4 884 K€ en 2021.
Les fonds propres s'élèvent à 1 086 K€.

L'actif est principalement constitué des immobilisations.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.5 Société Portuaire Brest Bretagne (SPBB)

II.5.1. Présentation de la SPBB et ses activités

Prise de participation de la Région : 2020
Statut juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Représentation régionale dans la Gouvernance : au conseil de surveillance : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Michaël QUERNEZ, Tristan BREHIER, Stéphane ROUDAUT; au conseil de développement : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Michaël QUERNEZ

Participations :

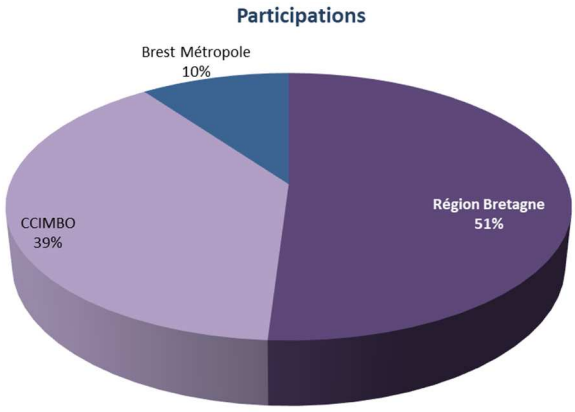

Au 31/12/2021, le capital social s'élève à 1 million d'euros et la participation de la Région représente 51%, soit 510 000 euros

Contexte et activités :
La Région, la CCIMBO et Brest Métropole se sont engagés dans la préfiguration d'un nouveau modèle de gestion du port de Brest. La Région restant l'autorité portuaire, l'autorité concédante et le propriétaire du port, les trois partenaires ont ainsi engagé la constitution d'une société commune qui a vocation à incarner le port de commerce dans toutes ses composantes, à fixer et à mettre en oeuvre sa stratégie de développement.

La SPBB, créée en 2020, est une société actrice et partie prenante de plusieurs activités industrielles locales et d'intérêt régional permettant à l'ensemble de la région et ses acteurs économiques l'accès à une offre de transport maritime.
Les activités industrielles et commerciales de la SPBB sont vastes et incluent la logistique agro-alimentaire, la grande réparation navale, la croisière et la gestion domaniale sur le périmètre concédé, avec, en dernier lieu, les énergies marines renouvelables (EMR).

Ainsi, en 2021, le port de Brest, exploité par la SPBB, est le premier port de commerce breton avec plus de 2,6 millions de tonnes de marchandises ayant transité par ses installations et retrouve son niveau d'activité de 2019.
Concernant la réparation navale, 25 navires ont été accueillis en formes de radoub et 12 navires ont été gérés aux quais de réparation. Par ailleurs, 8 304 heures de grues ont été vendues en 2021 (+36% par rapport à 2020).
L'activité EMR a principalement porté sur la location de terrains et la production de services pour la société Navantia fournisseur du projet Ailes Marines.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.5.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2021

Sur la base des comptes 2021 provisoires

A – Les produits et charges au 31/12/2021 :



Le montant total des produits s'élève à 24 397 K€.
Ils comprennent les produits d'exploitation pour un montant total de 20 349 K€, dont 17 869 K€ de chiffre d'affaires (64% au titre de l'activité commerce, 29% au titre de l'activité réparation navale, 7% au titre de l'activité EMR).
Les produits exceptionnels s'élèvent à 4 048 K€ en 2021, dont 3 555 K€ correspondent à la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
Les produits financiers sont quasi inexistants en 2021.

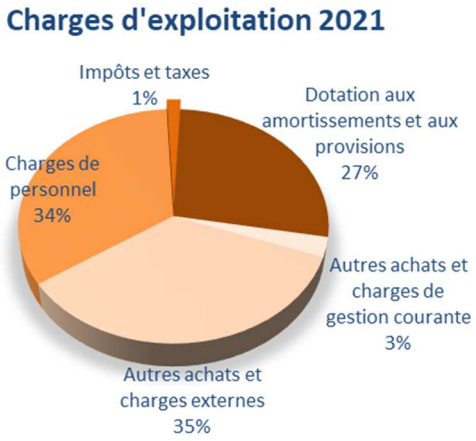

Le montant total des charges s'élève à 24 304 K€.
Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 24 091 K€ qui se composent essentiellement des charges de personnel, des autres achats et charges externes et des dotations aux amortissements.
Les charges financières et les charges exceptionnelles s'élèvent globalement à 144 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

En 2021, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de - 3 743 K€.
Le résultat financier est négatif à hauteur de -141 K€.
Le résultat exceptionnel, lié principalement à la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat est excédentaire de + 4 045 K€.
Le cumul de ces résultats et la prise en compte de la participation des salariés aux résultats (68 K€ en 2021) permettent d'aboutir à un bénéfice de 93 K€ au titre de l'exercice 2021.

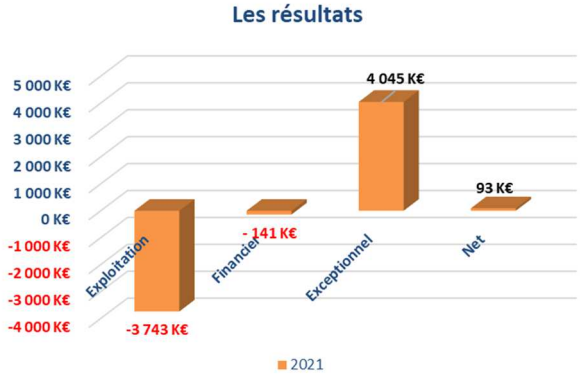

C - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

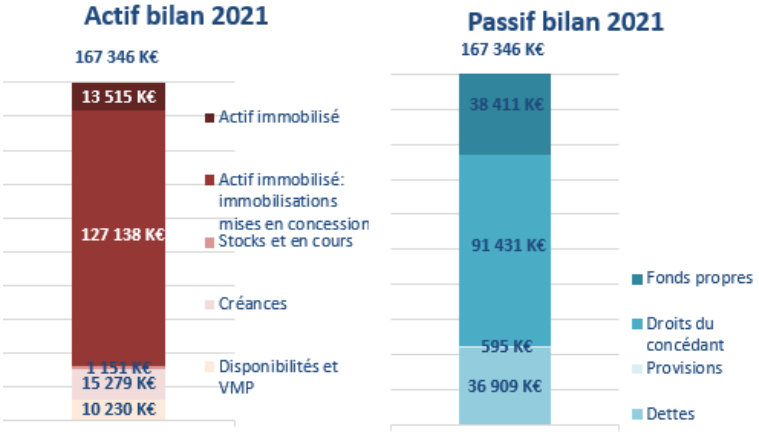

Le montant total du bilan s'élève à 167 346 K€ en 2021.
Les droits du concédant d'un montant de 91 431 K€ représentent près de 55% du bilan passif.

L'actif est principalement constitué des immobilisations mises en concession.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.6 CoWork'HIT

II.6.1. Présentation de CoWork'HIT et ses activités

Création La SCIC CoWork'HIT, créée le 1er juin 2021.
Statut juridique : société coopérative d'intérêt collectif- société par actions simplifiée.
Représentation régionale dans la Gouvernance : Gaëlle LE STRADIC (Titulaire), Benjamin FLOHIC (Suppléant)

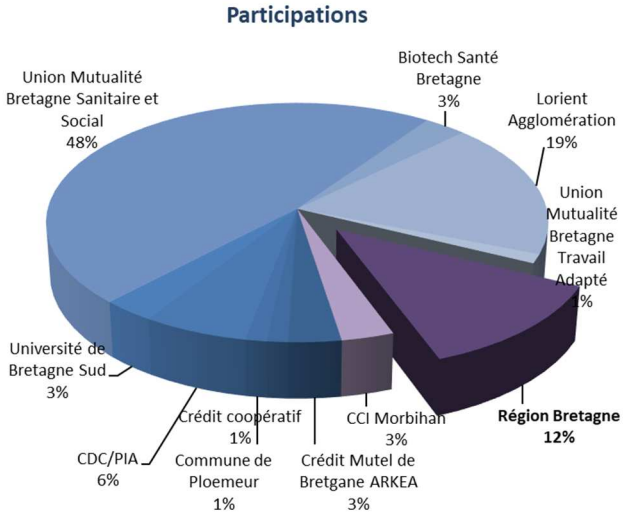

Au 31/12/2021, le capital social s'élevait à 1 640 030 €. Il est détenu par 14 associés, répartis dans 4 collèges :
- Collège n°1 : associés promoteurs du projet CoWork'HIT
- Collège n°2 : Partenaires financeurs dont la Région Bretagne via une prise de participation de 200 K€, soit 12 % du capital
- Collège n°3 : Usagers et/ou bénéficiaire des biens et services de la coopérative
- Collège n°4 : salarié·e·s

Activité : CoWork'HIT fait partie du projet Handicap, Innovation et Territoire (« HIT ») né de l'appel à projet national « Territoires d'Innovation ». Cette société est adossée au Centre Mutualiste de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles (CMRRF) de Kerpape, un centre de soin à destination des personnes en situation de handicap. La société a principalement pour objet :

- La réalisation de prestations de recherche et développement autour des solutions pour handicapés. A l'aide des ingénieurs de la structure, CoWork'HIT ambitionne de concevoir, développer et produire des solutions innovantes autour du handicap, ou d'accompagner différents acteurs (établissements de soins et entreprises) dans une ou plusieurs de ces étapes
- CoWork'HIT se veut également un acteur important du secteur du handicap, via l'organisation de différentes formations, et la participation à de nombreux réseaux internationaux

Plan de développement du CWH	•17 prestations signées en 2021 •14 clients engagés •3 projets de Recherche, Développement et Innovation déposés et acceptés •13 solutions innovantes en développement ou déployées avec l'appui de CoWork'HIT •14 professionnels formés dans 2 formations •30 professionnels informés par webinaire
Développement de la structure en termes d'innovation	•2 nouveaux services présentés au catalogue •23 sollicitations dans des évènements/réseaux régionaux, nationaux, européens •3 partenariats établis: Kerpape, BSB, IRMA
Mobilisation des personnes en situation de handicap et usagers	•109 personnes physique mobilisées: professionnels et personnes en situation de handicap •Taux d'implication des usagers dans la réalisation de services et projets: 93%
Impact des actions sur les différents territoires	•Nombre d'actions (conférences, salons, ateliers, groupe de travail prestations clients locaux, partenariats avec des acteurs locaux): 13 actions sur Lorient Agglomération, 24 actions en Bretagne •5 prestations engagées en lien avec le projet HIT (Handicap, Innovation et Territoire) •25 actions pour des acteurs d'autres territoires que la Bretagne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

II.6.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2021

Sur la base des comptes provisoires transmis par CoWork'HIT à la Région Bret[illegible] exercice comptable de 7 mois.

A – Le compte de résultat au 31/12/2021 :

Le montant total des produits s'élève à 93 K€ en 2021 et se compose principalement du chiffre d'affaires.

Le montant total des charges s'élève à 144 K€.
Elles comprennent principalement des autres achats et charges externes pour 140 K€, dont 77 K€ au titre de frais de personnel extérieur.
Les charges financières sont de 1,4 K€ et les charges exceptionnelles de 0,5 K€.

Pour l'exercice 2021, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de -50 K€. A cela s'ajoute un résultat exceptionnel de -1 K€. Le résultat net est de -51 K€.



B - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

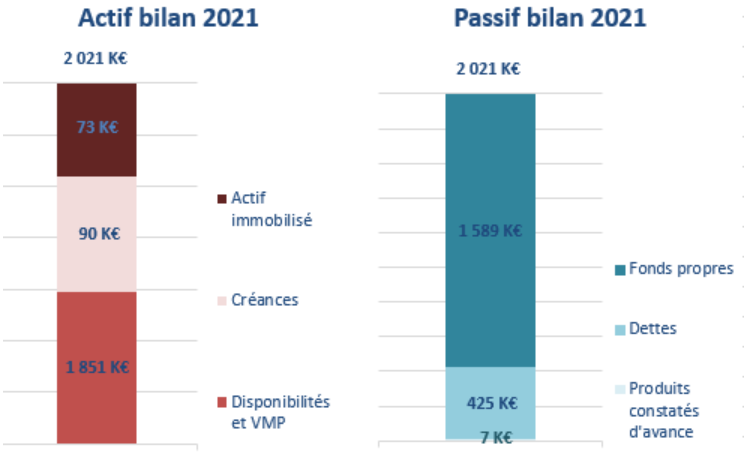

Le montant total du bilan s'élève à 2021 K€ au terme de ce premier exercice de 7 mois.
Les capitaux propres s'élèvent à 1 589 K€ après la prise en compte du résultat négatif de -51 K€.

L'actif est principalement composé :
- des disponibilités s'élevant à 1 851 K€
- des créances pour 90 K€
- de l'actif immobilisé pour 73 K€

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement

Participations de la Région dans les outils de capital investissement actifs au 31/12/2021 :

EN K€ AU 31/12/2021	CREATION	SOUSCRIPTION REGION	SOUSCRIPTION TOTALE	PART DE LA REGION	PERIMETRE D'INTERVENTION
BRETAGNE PARTICIPATIONS	1999	3 090	15 003	21%	GRAND OUEST
BREIZH INVEST PME	1999	1 984	7 400	27%	BRETAGNE
BCS	2001	724	1 536	47%	BRETAGNE
OUEST VENTURES 2 (OV2)	2009	4 000	21 440	19%	GRAND OUEST
GO CAPITAL AMORCAGE (GOCA)	2012	3 000	56 847	5%	GRAND OUEST
BREIZH UP	2015	20 010	20 010	100%	BRETAGNE
OUEST VENTURES 3 (OV3)	2015	3 500	33 836	10%	GRAND OUEST
GO CAPITAL AMORCAGE 2 (GOCA2)	2017	3 500	74 500	5%	GRAND OUEST
EPOPEE TRANSITIONS I	2021	10 000	83 650	12%	GRAND OUEST
BREIZH REBOND	2021	20 000	60 025	33%	BRETAGNE
OUEST VENTURES 4 (OV4)	2021	1 000	35 770	3%	GRAND OUEST
TOTAL HORS BRIENNE3		**70 808**	**410 017**	**17%**	
Fonds thématique cyber BRIENNE3	*2020*	*1 000*	*175 000*	*1%*	*INTERNATIONAL*

Une gamme d'outils qui s'est étoffée en 2021 dans le prolongement du vote du bordereau « Accompagner la relance des entreprises bretonnes par des outils de haut de bilan » de décembre 2020

Issues des activités de la SDR de la Bretagne, les sociétés d'investissement en haut de bilan des petites et moyennes entreprises que sont ***Bretagne Participations*** et ***Breizh Invest PME (ex-BJE)*** ont été créées au début des années 2000. A la même époque, la Région a investi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), par une prise de participation dans une société coopérative régionale dédiée aux renforcement des capitaux de très petites entreprises, ***Bretagne Capital Solidaire (BCS)***.

Se sont mis en place, successivement entre 2003 et 2017, les fonds interrégionaux de capital-risque ***Ouest Ventures (OV) 1 (liquidé=clos en 2018), 2, 3*** *et* ***Go Capital Amorçage (GOCA) 1 et 2***. Positionnés sur le segment des sociétés technologiques innovantes à fort potentiel de croissance, les fonds GOCA interviennent en complémentarité des fonds OV, orientés sur des projets innovants plus matures en phase de conquête de marchés mondiaux.

Crée en 2015 suite à la réalisation de l'étude ex-ante préalable à la mobilisation de FEDER en ingénierie financière, ***Breizh Up*** est venu compléter la chaîne du financement de la création innovante par ses interventions dans de jeunes entreprises dans lesquelles il co-investit avec les acteurs régionaux et nationaux de l'amorçage.

2021 est une année exceptionnelle marquée par le déploiement de quatre nouveaux fonds : Breizh Rebond et Epopée Transitions I positionnés sur l'accompagnement de la transition des entreprises en sortie de crise, Brienne III, fonds international centré sur les enjeux de cybersécurité et OV4, successeur d'OV3.

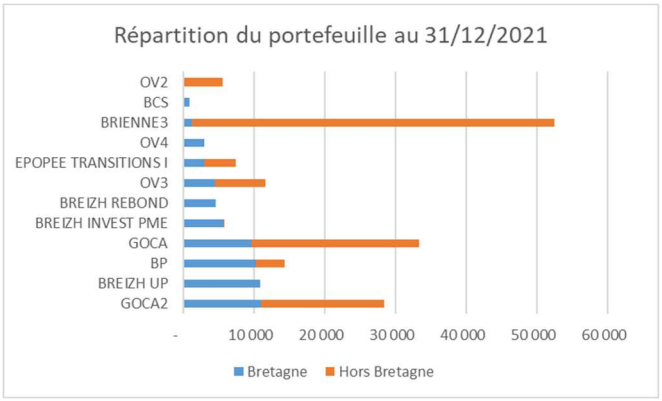

Au 31 décembre 2021, les fonds d'investissement dont la Région est actionnaire comptent **138 participations dans des entreprises bretonnes pour un montant de 65 M€,** en hausse **16 M€** par rapport au 31/12/2020 grâce à l'impact des 5 opérations réalisées par les nouveaux fonds (+4,5 M€ investis par Breizh Rebond dans Sigmaphi (56) et Kolibri (56), +3 M€ par Epopée Transitions I dans Entech Smart Energy (29), +3 par OV4 dans Secure IC (35) et +1,5 par Brienne3 dans Glimps (35) avec Breizh Up), à la dynamique d'investissement de Breizh Up (+1,5 M€ net entre entrées et première sortie de son portefeuille) et des fonds GOCA qui sont en phase de constitution et de consolidation de leurs portefeuilles (+2,4 M€ investis par GOCA, GOCA2, OV3).

En fonction du positionnement et de la stratégie d'investissement du fonds concerné, les caractéristiques sont très différentes. BCS est un outil très atypique qui accompagne de nombreuses TPE pour des tickets plafonnés à 50 K€.

A l'autre bout du spectre, les fonds interrégionaux gérés par Go Capital entrent dans un petit nombre de startups très technologiques qui nécessitent, au cours de leurs premières années des réinvestissements successifs de plusieurs millions d'euros.

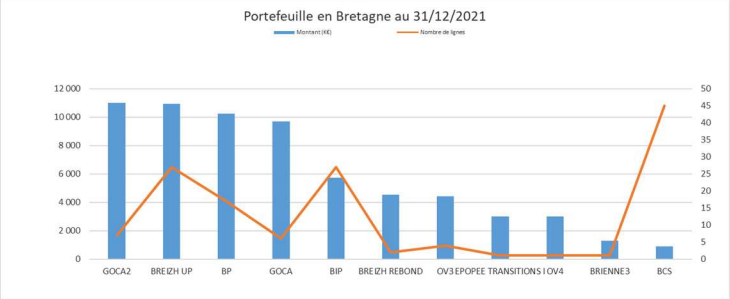

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

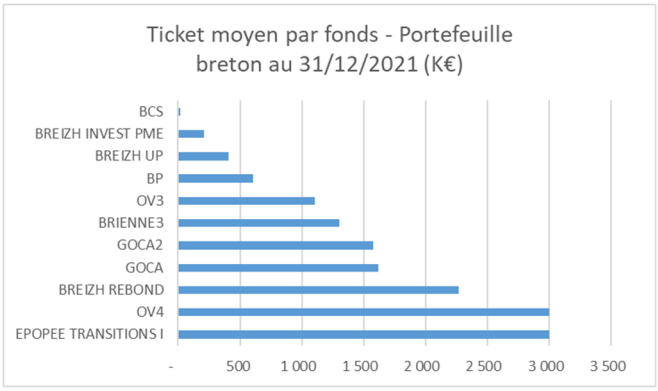

Alors qu'ils ne peuvent désormais plus prendre de nouvelles participations mais uniquement accompagner les sociétés de leur portefeuille, le ticket moyen (c'est-à-dire le montant moyen investi par participation) des fonds OV3, GOCA 1 et 2 continue à augmenter en 2021 pour s'établir autour d'1,6 M€ pour GOCA1 et 2 en raison des apports complémentaires effectués durant l'exercice.
Le ticket moyen conséquent enregistré sur les participations prises par les nouveaux fonds actifs sur le territoire traduit leur positionnement sur des sociétés de taille importante qui nécessitent un apport de capitaux conséquent pour déployer leur modèle économique.

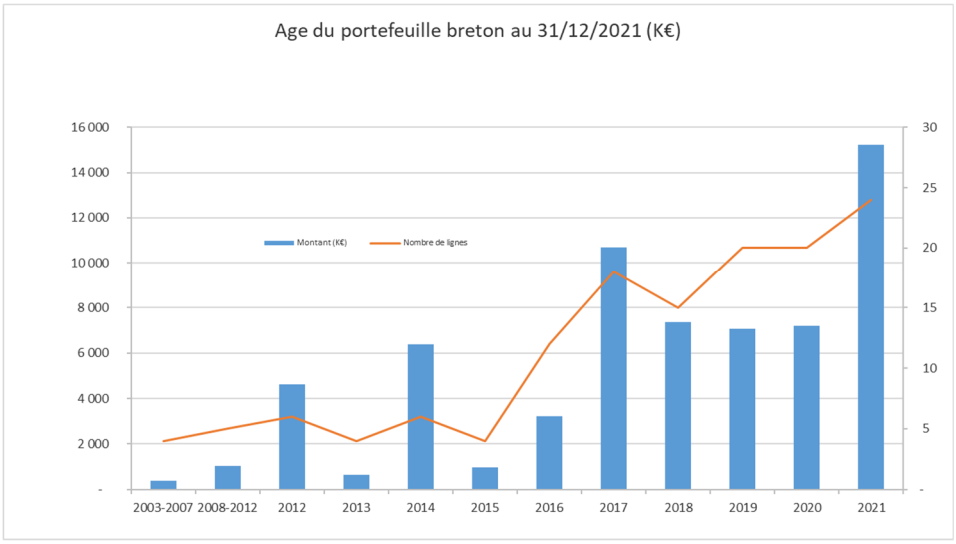

Les outils fonds propres ont vocation à investir dans des sociétés pour les accompagner dans leur dynamique de croissance **avant de sortir** au bout de quelques années.
Cette sortie est parfois rendue compliquée, notamment quand la société ne dégage pas une rentabilité suffisante. Le portefeuille breton reste « relativement jeune » avec plus de 2/3 d'entreprises entrées depuis moins de 5 ans ; malgré les réinvestissements intervenus sur l'exercice, la valeur des lignes « mûres » détenues depuis 5 à 10 ans reste stable et représente 24% du portefeuille, ce qui traduit la concrétisation de quelques opportunités de sortie. Enfin, 2% du montant du portefeuille est constitué de sociétés entrées depuis plus de 10 ans pour lesquelles une solution adaptée est recherchée.

Les produits perçus par la Région au cours de l'exercice 2021 :
En 2021, les outils de capital investissement dont la Région est actionnaire/souscripteur lui ont versé 1,5 M€ dont 0,9 M€ de dividendes de Bretagne Participations au titre de son exercice 2020 et 0,6 M€ par les fonds gérés par Go Capital (plus-values de cessions, reliquat OV1, remboursement de garantie suite à sinistre).
Breizh Up a cédé une première participation ; les plus-values générées par des fonds européens doivent être réinvesties dans l'outil.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.1 Ouest Ventures II

Création en 2009 à la suite de Ouest Venture I.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance: Laurence FORTIN (Titulaire)

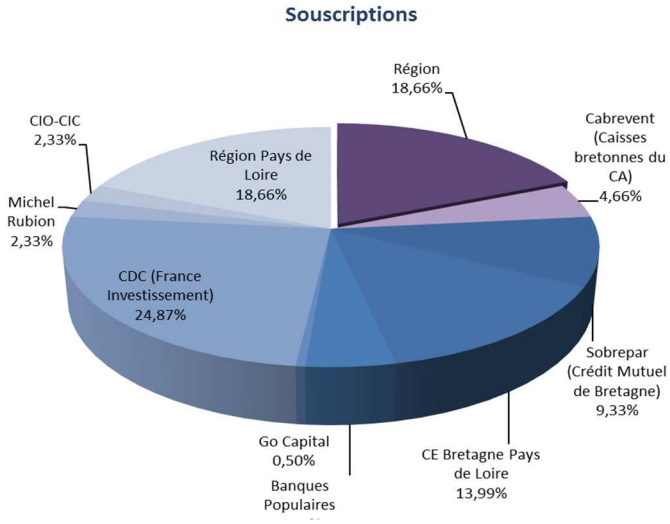

La Région a souscrit 4 M€ dans ce fonds de 21,4 M€.

Activités : Le FPCI Ouest Ventures II a vocation à investir principalement dans de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines des Télécoms, des Technologies de l'Information et de la Communication, des Sciences de la Vie et des Services à forte innovation et/ou savoir-faire. OVII prend des participations minoritaires dans un nombre limité de sociétés pour des montants compris entre 300 k€ et 3 M€.
La principale zone d'intervention est le Grand Ouest de la France : Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie.

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était entièrement libéré, soit 4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2021, le portefeuille du fonds compte 3 participations pour un total de 5,5 M€.

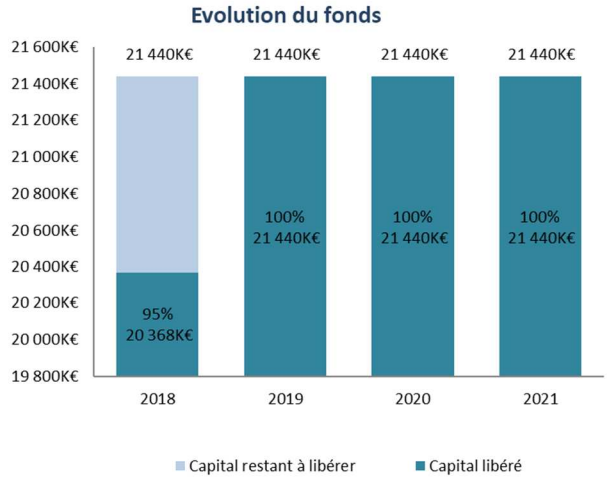

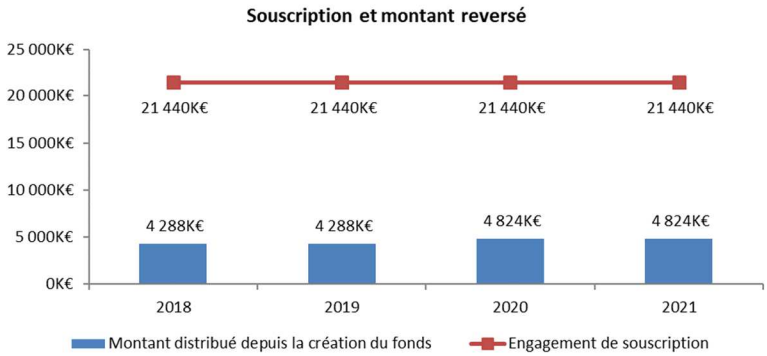

Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 4,8 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.2 Ouest Venture III

Création en 2015 afin de compléter le continuum de financement des entreprises, OVI et OVII étant arrivés au terme de leur période de souscription, et en complément de GO Capital Amorçage.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Laurence FORTIN (Titulaire)

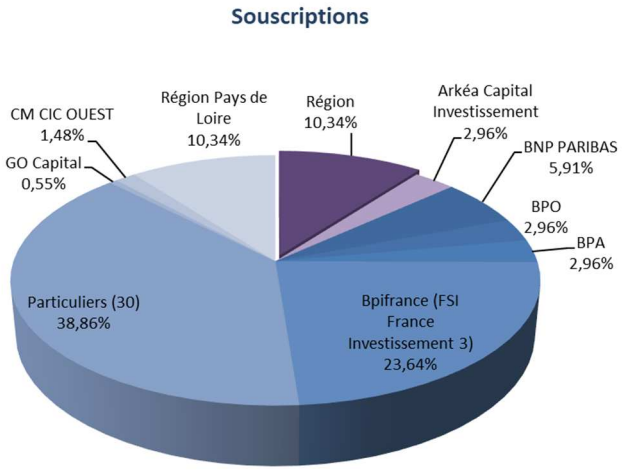

La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 33,8 M€.

Activités : Le FPCI Ouest Venture III a vocation à investir principalement dans des entreprises innovantes présentant des projets matures, en phase de conquête de marchés mondiaux requérant de grands besoins de financement de haut de bilan. Les participations s'échelonnent de 400 K€ à 4 M€ et sont concentrées autour d'une vingtaine de sociétés, principalement en Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 80%, soit 2,8 M€ pour la Région.

Au 31/12/2021, le portefeuille du fonds compte 8 participations pour un total de 11,7 M€.

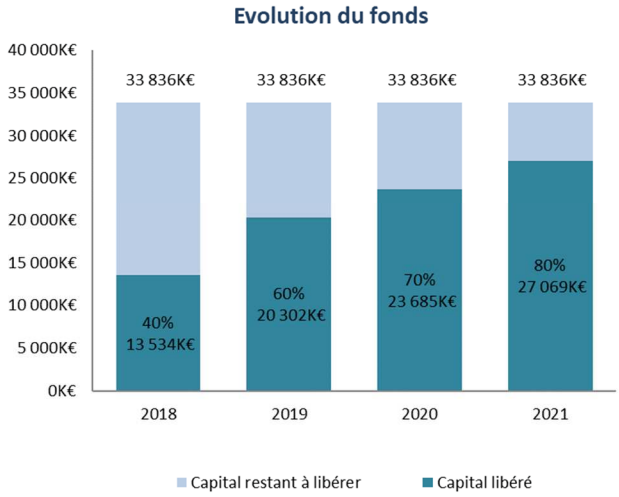

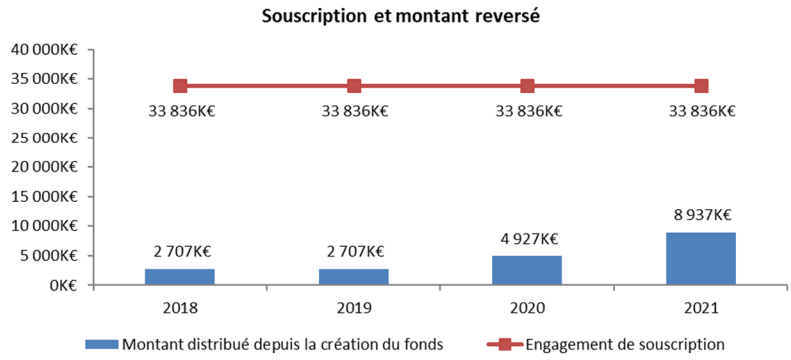

Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 8,9 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.3 Ouest Venture IV

Création en 2021 afin de continuer à répondre aux attentes des projets innovants en phase de conquête de marchés à vocation mondiale en succession d'OVIII
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Laurence FORTIN (Titulaire)

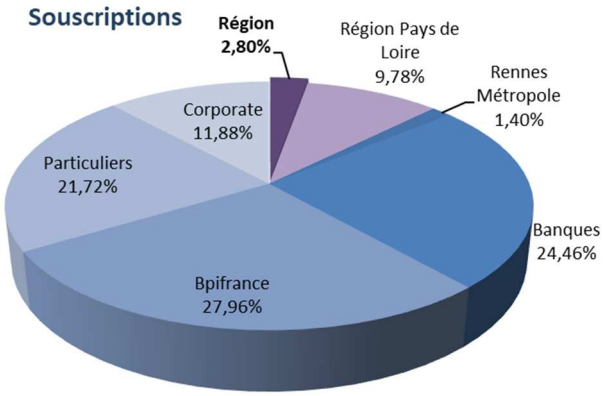

La Région a souscrit 1 M€ dans ce fonds de 36 M€.

Activités : OV4 cible des entreprises innovantes avec de réelles barrières à l'entrée et un marché adressable international permettant une forte croissance, dotées d'une équipe expérimentée, ayant déjà des premières réalisations commerciales et des perspectives de création de valeur à terme importantes. L'objectif du fonds est de financer en priorité le déploiement commercial des entreprises cibles après la phase post-création ou dans le cas d'essaimages d'industriels lors de restructurations et d'accompagner les entreprises cibles ayant atteint un premier développement commercial et se trouvant confrontées à un besoin de renforcement de leurs fonds propres, afin de financer leur développement en France ou à l'international.

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 10%, soit 0,1 M€ pour la Région.

Au 31/12/2021, le portefeuille du fonds compte 1 participation pour un total de 3 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.4 Go Capital Amorçage

Création en 2012
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance: Laurence FORTIN (Titulaire)

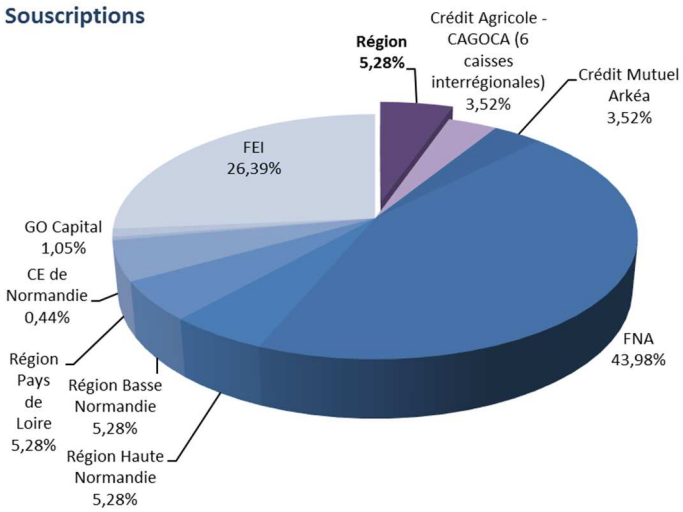

La Région a souscrit 3 M€ dans ce fonds de 56,8 M€.

Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage s'adresse aux jeunes entreprises du Grand Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie) présentant un fort potentiel de développement. Il intervient lors d'un premier investissement dans des sociétés innovantes en phase d'amorçage et présentes sur des secteurs à fort potentiel de développement, en particulier identifiées dans la SRDEII. L'amorçage se focalise sur des entreprises technologiques jeunes (moins de 5 ans), ayant réalisé un effort important de développement et en situation de finaliser leur prototype ou de mettre leurs premiers produits sur le marché.

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 95%, soit 2,8 M€ pour la Région.

Au 31/12/2021, le portefeuille du fonds compte 16 participations actives pour un total de 33,4 M€.

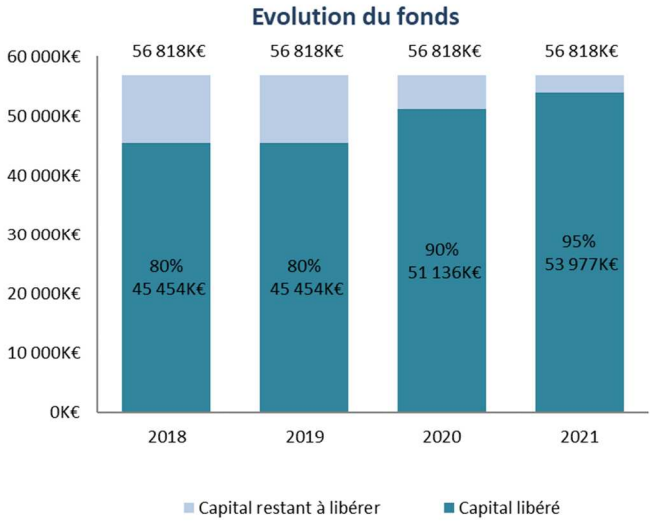

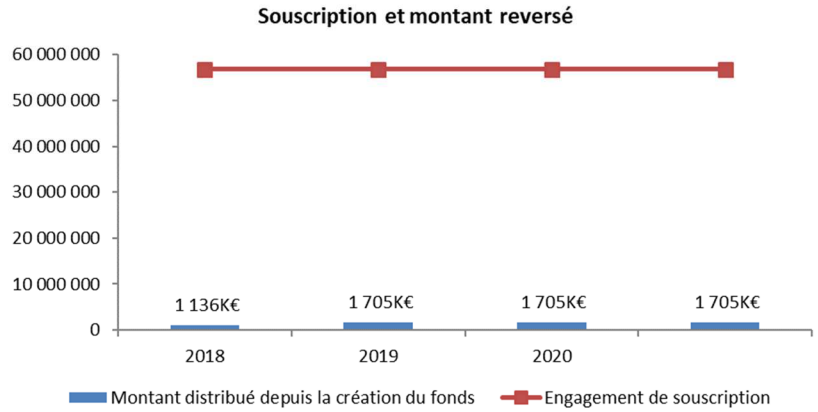

Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 1,7 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.5 Go Capital Amorçage II

Création en 2017.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance: Laurence FORTIN (Titulaire)

Souscriptions

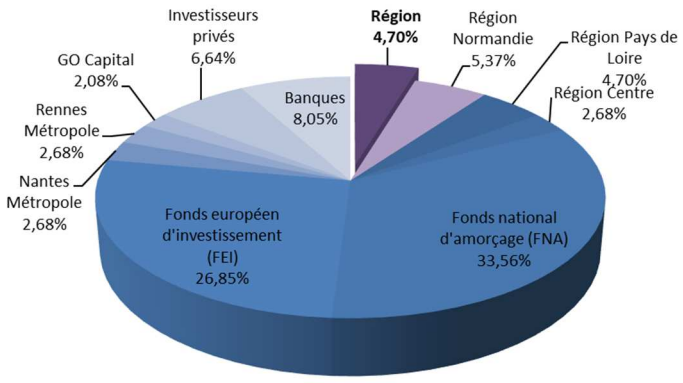

La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 74,5 M€.

Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage II s'adresse aux jeunes sociétés innovantes en phase d'amorçage, à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines suivants: Biotechnologies et nutrition-santé, Economie numérique, Santé et médical, Innovation de services, Industrie, Matériaux et Transition énergétique. La zone d'intervention se situe dans le Grand Ouest de la France: Bretagne, Pays de Loire, Centre-Val de Loire et Normandie.

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 55%, soit 1 925 K€ pour la Région.

Au 31/12/2021, le portefeuille du fonds compte 23 participations pour un total de 28,4 M€.

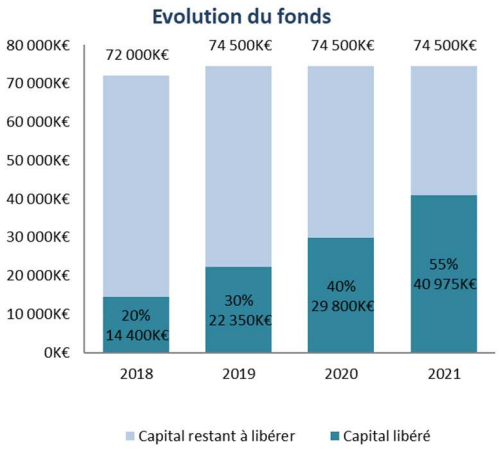

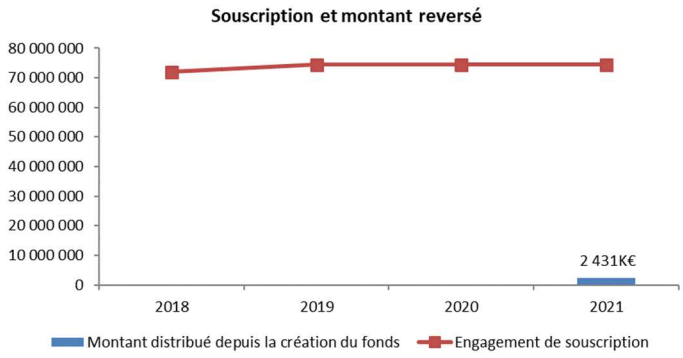

Au titre de 2021, le fonds a procédé à une première distribution de 2,4 M€, soit 114 K€ pour la Région.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.6 Breizh Armor Capital

Création en mars 2018.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Daniel CUEFF (titulaire), Gaël LE MEUR (suppléante)

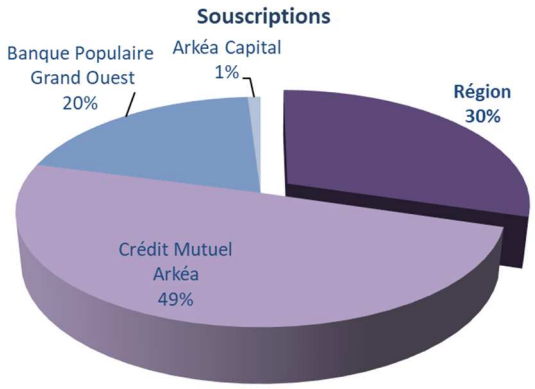

La Région a souscrit 3 M€ pour ce fonds de 10,1 M€.

Activités :
Le FPCI « Breizh Armor Capital » a pour objet de prendre des participations minoritaires, par apport de fonds propres, dans les entreprises en phase d'amorçage, de développement ou de transmission qui exercent leurs activités dans les domaines de la mer et du littoral. Le fonds investit en particulier dans les entreprises dont les activités relèvent de :
- la pêche côtière et hauturière dans une optique de développement durable de la filière et de la transmission des armements,
- l'aquaculture,
- la commercialisation et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le montant unitaire d'investissement par projet est compris entre 200K€ et 800 K€. L'investissement prend en priorité la forme d'un emprunt obligataire ou, le cas échéant, d'une prise de participation minoritaire au capital.

Au 31/12/2021, 19,61% des parts était libérées, soit 588,3 K€ pour la Région.
Au 31/12/2021, le portefeuille du fonds compte 2 participations pour un total de 1 030 K€.

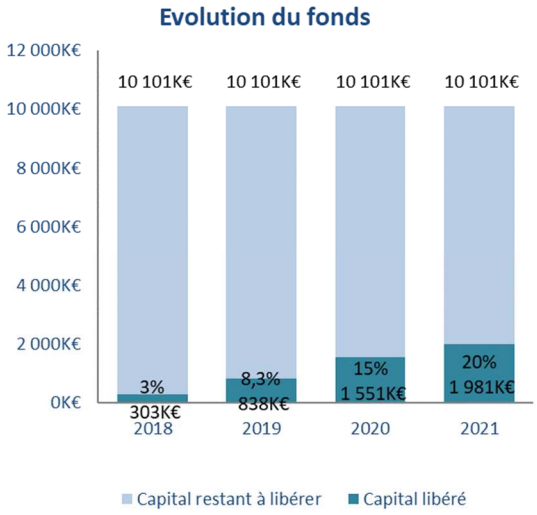

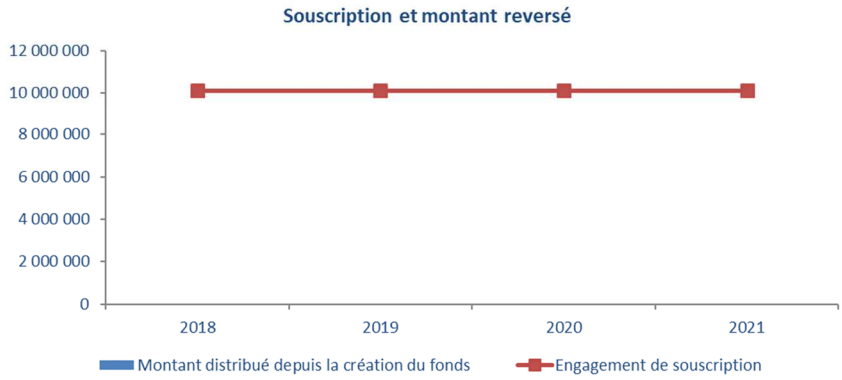

Depuis sa création, le fonds n'a procédé à aucune distribution, ce qui est normal en phase de constitution de son portefeuille.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.7 BRIENNE III

Création en 2021
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance: Jérôme TRE-HARDY (Titulaire)

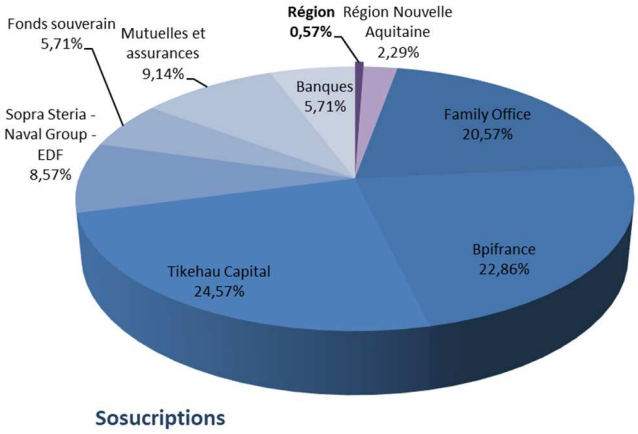

La Région a souscrit 1 M€ dans ce fonds de 175 M€.

Activités :
Brienne III cible des PME et des startups dont la cybersécurité est le cœur de métier qui connaissent une dynamique forte. Certaines détiennent une technologie critique à très fort potentiel et leur croissance nécessitera des levées de fonds conséquentes. Ces sociétés :
- exercent leurs activités dans le domaine de la sécurité en vue de créer ou de développer des technologies ou services dits « de confiance » notamment auprès de clients tels que « les Opérateurs d'Importance Vitale » (OIV) concernés par l'émergence de nouvelles menaces,
- interviennent dans des secteurs d'activité liés aux nouveaux besoins (industrie 4.0, voiture connectée, esanté).
Les interventions du fonds doivent conduire à faire rayonner nationalement et internationalement les « pépites » régionales dans le domaine de la cyber sécurité.

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 42%, soit 420 K€ pour la Région.

Le portefeuille du fonds compte 10 participations actives pour un total de 52,4 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.8 BREIZH REBOND

Création : 29 juillet 2021
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance: Laurence FORTIN (Titulaire)

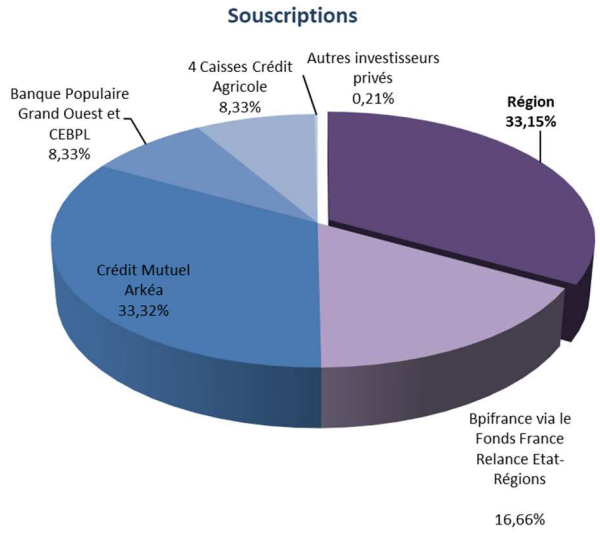

La Région a souscrit 19,9M€ dans ce fonds de 60 M€.

Activités :
La stratégie de Breizh Rebond est d'investir dans des entreprises en difficultés ou dans des entreprises en perte de performance qui cherchent à financer un projet de transformation. Dans tous les cas, elles n'ont plus accès aux financements classiques et leur centre de gravité se situe en Bretagne.
Breizh Rebond cible les entreprises dont le chiffre d'affaires normatif (pré-impact de la crise sanitaire) est principalement compris entre 4 et 100 millions d'euros, et dont le nombre de salariés est généralement compris entre 50 et 500. Ce sont des sociétés qui se trouvent dans des situations particulières et qui ont besoin d'une injection de capital pour améliorer leurs performances opérationnelles.
Aucun secteur d'activité n'est privilégié.
Le montant de l'investissement est compris entre 1 et 6 millions d'euros par société. Il prend la forme d'une injection de fonds propres, quasi-fonds propres ou obligations.
Les capitaux apportés viennent principalement financer une transformation de l'entreprise. Cette transformation doit être crédible et significative, il ne s'agit pas d'essayer de sauver des modèles économiques surannés. Les entreprises financées intègreront des engagements RSE dans leur transformation (par exemple : implication des salariés, environnement, attachement au territoire…).
Les participations du fonds dans les entreprises pourront être minoritaires ou majoritaires (ou le devenir).

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 11%, soit 2,1 M€ pour la Région.

Le portefeuille du fonds compte 2 participations actives pour un total de 4,6 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.9 EPOPEE TRANSITION I

Création en 2021
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance: Laurence FORTIN (Titulaire)

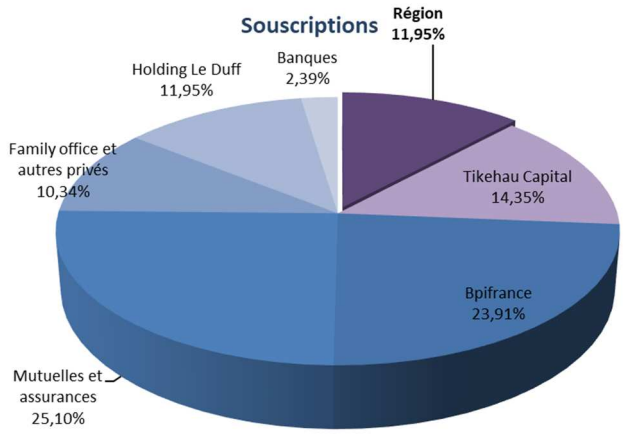

La Région a souscrit 10 M€ dans ce fonds de 83,6 M€.

Activités :
Epopée Transitions I est un fonds dont la vocation consiste à investir en fonds propres sur le long terme dans des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises de taille intermédiaire du Grand Ouest – de la Normandie à la Nouvelle Aquitaine – pour créer durablement de l'impact et de l'emploi dans les territoires.
La particularité du fonds repose sur sa capacité à conjuguer accompagnement en fonds propres et accompagnement entrepreneurial pour soutenir les dirigeants dans leurs transitions qu'elles soient managériales, économiques, écologiques ou digitales. Pour cela, le fonds a notamment recours à deux leviers que sont la croissance externe (stratégie de build-up) et un accompagnement opérationnel auprès des dirigeants par l'équipe d'accélération interne pour transformer durablement les modèles d'entreprises.
Le fonds investit principalement en qualité d'actionnaire minoritaire, en fonds propres ou quasi fonds propres, dans des entreprises de tous secteurs (telecom, santé, industrie, communication, agro-alimentaire, software…). Epopée Transitions I prévoit d'investir un montant initial compris entre 2 et 10 millions d'euros dans une douzaine de participations et gardera une réserve financière pour accompagner durablement ces entreprises par des réinvestissements.
Epopée Transitions I fait partie des 10 premiers fonds à avoir obtenu le label « France Relance » dont l'objectif consiste à accompagner durablement la relance des entreprises dans les territoires. Le fonds met en place une stratégie ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) engageante et innovante incitant toute entreprise du portefeuille à définir et suivre des critères de performance extra-financière.

Au 31/12/2021, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 10%, soit 1 M€ pour la Région.

Le portefeuille du fonds compte 2 participations actives pour un total de 7,4 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.10 Bretagne Participations (BP)

Création en 1999 suite à la disparition de la Société de Développement Régional
Statut juridique : Société anonyme
Représentation régionale dans la Gouvernance: Laurence FORTIN (Titulaire)

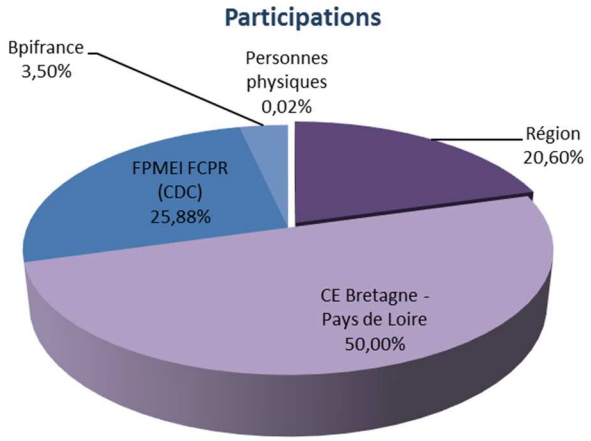

Au 31/12/2021, le capital de Bretagne Participations s'élevait à 15 M€. La Région Bretagne détient 20,6 % du capital représentant 3 M€.

Activités : Bretagne Participations, gérée par Sodéro Gestion, se veut le partenaire des entreprises du Grand Ouest qui ont une stratégie de développement ambitieuse et clairement identifiée.
Elle accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de croissance (externe et interne) ou de reprise d'entreprises (LBO et LBI), de réorganisation de capital et de diversification patrimoniale, dans tous les secteurs d'activité.
Ses opérations se réalisent généralement en co-investissement avec les autres fonds gérés par Sodéro Gestion.

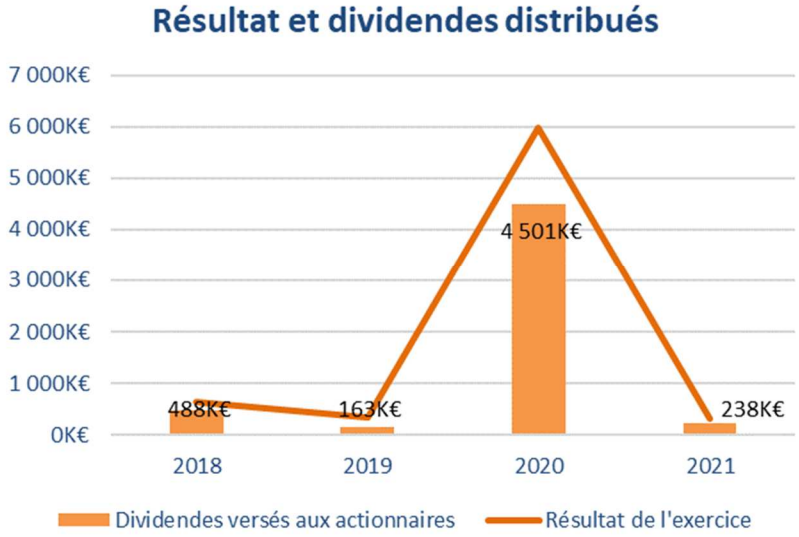

Au 31/12/2021, Bretagne Participations est présente dans 22 sociétés pour un montant total de 14,2 M€.
La société réalise un bénéfice net de 309 K€.
En 2022, des dividendes seront versés aux actionnaires au titre du bénéfice 2021 pour un montant total de 238 K€, soit 49 K€ pour la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.11 Breizh Invest PME (BIP) - ex Bretagne Jeunes Entreprises

Création fin 1999 suite à la reconfiguration de la Société de Développement Régional.
Statut juridique : Société anonyme
Représentation régionale dans la Gouvernance : Laurence FORTIN (Titulaire)

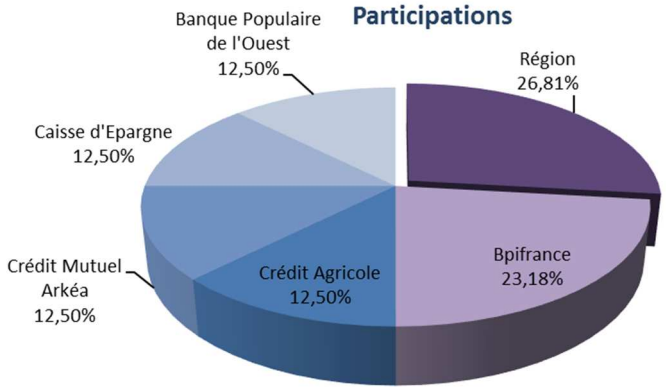

Au 31/12/2021, le capital de Breizh Invest PME s'élevait à 7,4 M€. La Région Bretagne détient 26,8 % du capital représentant 1,9 M€.

Activités : Breizh Invest PME (anciennement BJE) est une société de capital-investissement dédiée au financement du développement et de la transmission-reprise des PME bretonnes (fourchette d'intervention 100 K€ à 400 K€).
BIP investit dans des entreprises plutôt traditionnelles.

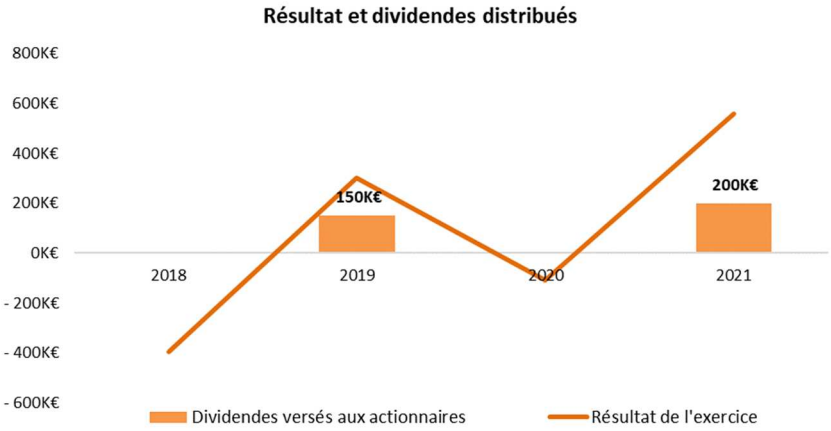

Au 31/12/2021, Breizh Invest PME est présente dans 28 sociétés pour un montant total de 5,8 M€.
La société réalise un bénéfice de 560 K€ en 2021.
En 2022, des dividendes seront versés aux actionnaires au titre du bénéfice 2021 pour un montant total de 200 K€, soit 54 K€ pour la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.12 Bretagne Capital Solidaire (BCS)

Création fin 2001
Statut juridique : Société anonyme à capital variable
Représentation régionale dans la Gouvernance : Laurence FORTIN (Titulaire)

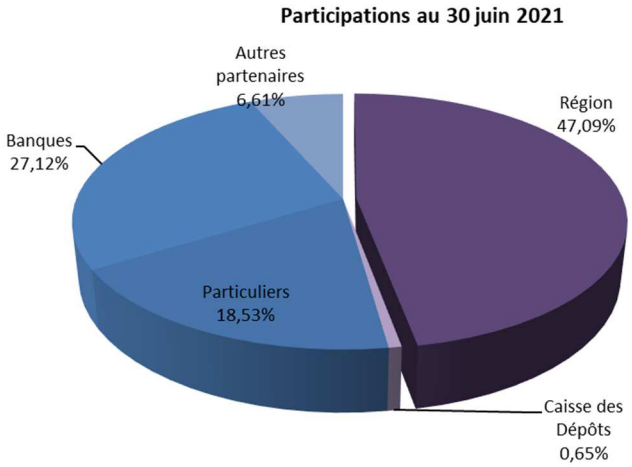

Au 30/06/2021, le capital de Bretagne Capital Solidaire s'élevait à 1,5 M€. La Région Bretagne détient 47,09 % du capital représentant 723 K€.

Activités : Bretagne Capital Solidaire soutient en fonds propres et quasi fonds propres les petites entreprises en création, reprise ou porteuses d'un nouveau projet, présentant de bonnes perspectives de croissance.

Au 30/06/2021, Bretagne Capital Solidaire est présente dans 45 sociétés pour un montant total de 896 K€ brut.
La société enregistre une perte nette de 15 K€.

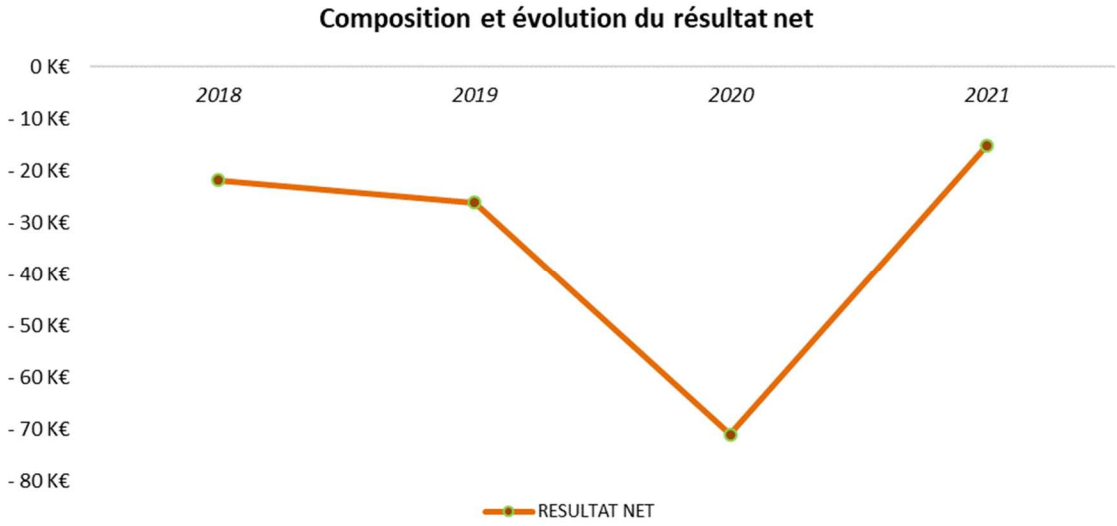

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

III.13 Breizh Up

Création en octobre 2015
Statut juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
Représentation régionale dans la Gouvernance : Laurence FORTIN (Présidente du conseil de la stratégie), Gaël LE MEUR, Isabelle LE CALLENNEC

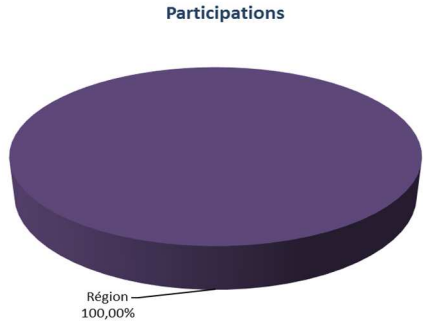

Au 31/12/2021, le capital de Breizh Up s'élevait à 20 M€ et était libéré à hauteur de 17,5 M€.
La Région Bretagne est l'unique actionnaire.

Activités : Doté d'un capital de 20 M€ par la Région, son unique actionnaire qui bénéficie d'une aide de 16 M€ de fonds européens Feder, Breizh up, fonds de co-investissement, vise à accompagner une trentaine de jeunes entreprises innovantes en cinq ans pour des levées de fonds comprises entre 200 et 750 K€ (interventions en fonds propres ou quasi fonds propres).

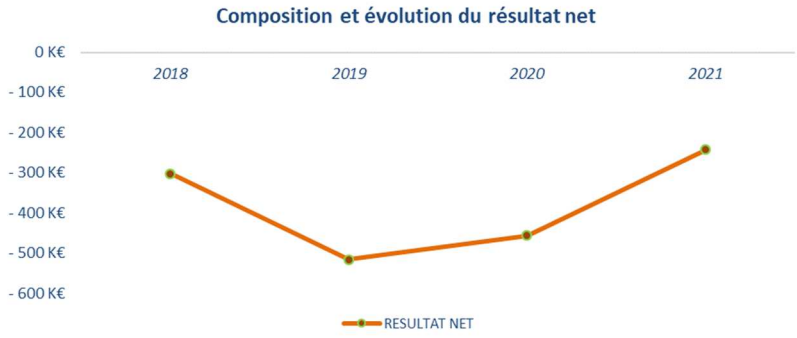

Au 31/12/2021, Breizh Up est présente dans 27 sociétés pour un montant total 10,9 M€.
Son résultat net est une perte de - 243 K€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.Les Sociétés d'Economies Mixtes (SEM) et autres sociétés

IV.1 SEMBREIZH

IV.1.1 Présentation de la SEMBREIZH et de ses activités

Création en 1957, à l'initiative du Comité d'études et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB).
Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.
Représentation régionale dans la Gouvernance: Laurence FORTIN (Présidente), Isabelle PELLERIN, Guillaume ROBIC, Anne GALLO, Isabelle LE CALLENNEC, Ronan PICHON, Yves BLEUNVEN

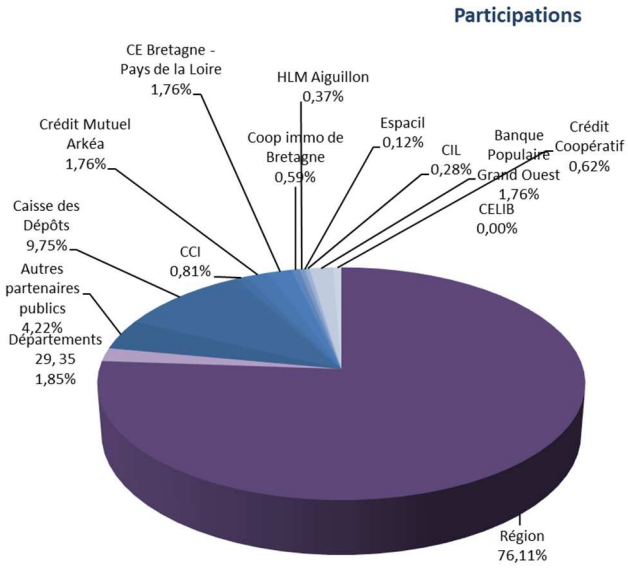

Au 31/12/2021, le capital de SEMBREIZH s'élevait à 11 368 848 € détenu majoritairement par des actionnaires publics majoritaires.

- La Région Bretagne détient 76,11 % du capital représentant 8 652 862 €
- Les Départements Ille-et-Vilaine et Finistère : 1,85 %,
- Brest Métropole : 1,33 %,
- La ville de Quimper : 0,94 %
- La ville de Lorient : 0,88 %,
- et le groupement en assemblée spéciale (7 villes et la Communauté de commune du pays de Redon) : 1,07 %.

Ainsi, 82,18 % (9 342 587 €) du capital est détenu par les collectivités publiques.

Activités : SEMBREIZH aide les territoires bretons à concrétiser leurs projets de développement en mobilisant ses équipes, de la faisabilité à la réalisation en passant par le financement. La société, positionnée sur 6 segments d'activités répond aux besoins de la Région, des collectivités et des entreprises via ses compétences en ingénierie et en investissement.

Renouvellement du mandat de la Région

- Ce contrat concerne la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier régional (lycées et hors lycées).
- Il a une durée de 2 ans renouvelable 2 fois, notifié le 18 janvier 2019.
- Au 31 décembre 2021, 382 opérations "vivantes", dont 113 en phase quitus, auxquelles s'ajoutent 169 opérations en cours de validation de quitus.
- Rémunération forfaitisée et versée par mensualité qui s'élève à 5 123 K€ en 2021.

Plan stratégique 2020-2025

- 6 segments d'activités :
  - Mandat de la région pour la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier régional
  - Centralités et Territoires
  - Développement économique
  - Maritimité
  - Le patrimoine régional autre que le mandat
  - Transition énergétique
  - Tourisme social et solidaire

Prise de participation dans Breizh Cité

- Novembre 2020 : prise de participations à hauteur de 30,49% du capital de la SAS Breizh Cité, soit 1 M€
- BreizhCité, foncière régionale, est dédiée à la mise en oeuvre de programmes stratégiques pour la dynamisation de centres-bourgs et centres-villes en assurant la promotion immobilière de programmes mixtes alliant commerces et logements et le portage de l'immobilier économique.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.1.2. Synthèse des comptes 2021

A – Les produits et charges au 31/12/2021 :

Le montant total des produits s'élève à 10 462 K€ et ceux-ci sont composés à plus de 94% des produits d'exploitation. Ils ont augmenté de 40% par rapport à 2020. Les produits financiers sont de 20 K€ (9 K€ en 2020). Les produits exceptionnels s'élèvent à 620 K€ (98 K€ en 2020).



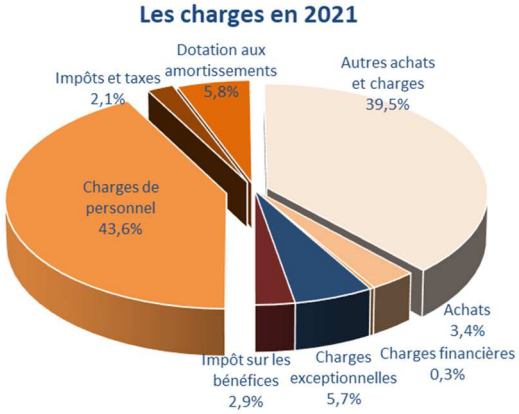

Le montant total des charges s'élève à 9 790 K€ et celles-ci sont en hausse de 44 % par rapport à l'année 2020. Elles sont composées à 91% des charges d'exploitation. Celles-ci recouvrent : les charges de personnel, d'un montant de 4 265 K€, en hausse de 9%, les autres achats et charges externes à hauteur de 3 531 K€ (1 437 K€ en 2020), les impôts, taxes et versements assimilés pour 207 K€ et des achats pour un montant de 328 K€. Les dotations aux amortissements et provisions pour charges d'exploitation s'élèvent à 570 K€. Les charges financières représentent 31 K€ (83 K€ en 2020) et les charges exceptionnelles 562 K€ (58 K€ en 2020). L'impôt sur les bénéfices s'élève à 283 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation positif s'élève à 909 K€.
Le résultat financier est déficitaire de -11 K€.
Le résultat exceptionnel est de 57 K€.
L'ensemble des résultats cumulés après la prise en compte de l'impôt sur les bénéfice (283 K€) présente un excédent de 672 K€ pour l'exercice 2021.

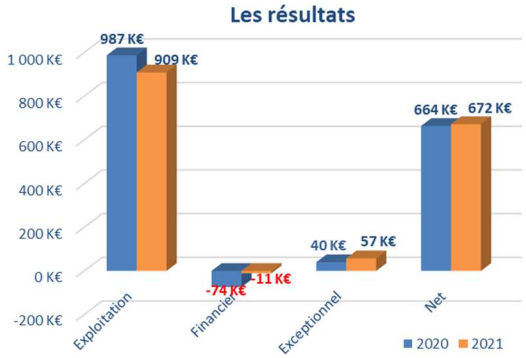

C - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

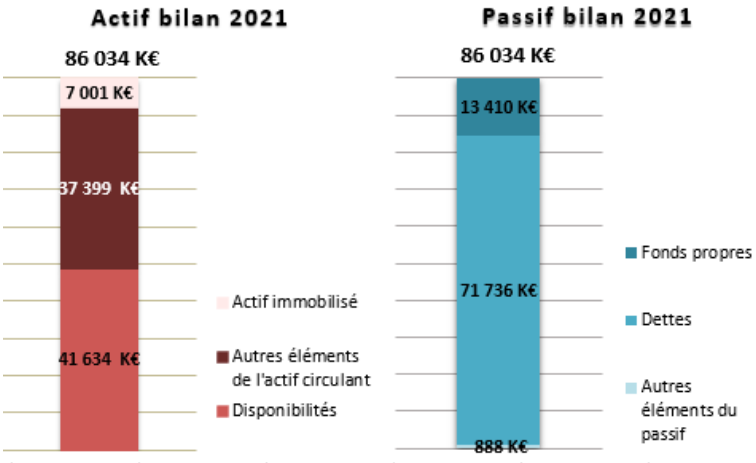

Le montant total du bilan (fonctionnement, opérations de mandat et concessions) s'élève à 82,8 M€ (82,8 M€ en 2020). Les fonds propres s'élèvent à 13,4 M€, soit 16 % du montant total du bilan 2021.

D – Les filiales:

Au 31/12/2021, la SEMBREIZH détient 64,29% du capital de la SAS Breizh Energies (ex EILAN), soit 1 773 K€ (résultat 2021 : - 32 K€), 30,49% du capital de la SAS BREIZH CITE, soit 1 000 K€ (résultat 2021 : -64 K€), 30% de la SCCV LIB, soit 3 K€ (résultat 2021 : 260 K€), 26% de la SAS CO BIOGAZ, soit 26 K€ (résultat 2021 : -5 K€) et 24,3% du capital de la SAS BREIZH IMMO, soit 2 430 K€ (résultat 2021 : -6 K€).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.2 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN)

IV.2.1. Présentation de la SABEMEN et ses activités

Création en 1982,
Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.
Représentation régionale dans la Gouvernance : Michaël QUERNEZ (Titulaire), Daniel CUEFF (Titulaire), Laurence FORTIN (Titulaire), Agnès LE BRUN (Titulaire), Gaël LE MEUR (Suppléante), Stéphane PERRIN (Suppléant), Olivier LEBRAS (Suppléant), Nicolas BELLOIR (Suppléant).

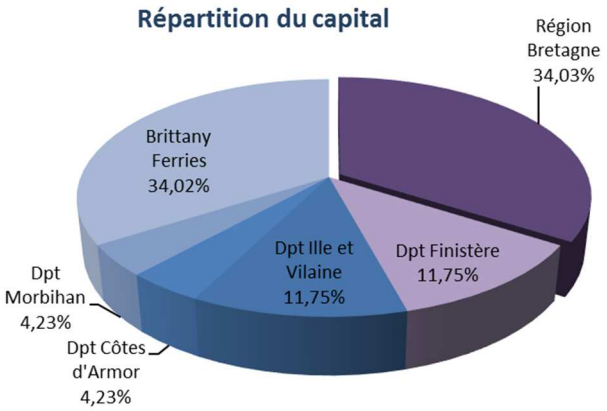

Au 31/10/2021, le capital de la SABEMEN s'élevait à 83,4 M€ avec 5 560 000 titres répartis entre 9 actionnaires. 68 % des titres étant détenus à part égale, entre la Région Bretagne et la société privée Bretagne Angleterre Irlande 'B.A.I' (Brittany Ferries). Les Départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, détiennent également 653 333 titres chacun, les Départements des Côtes-d'Armor et du Morbihan, 235 000 titres chacun. Par ailleurs, 3 entreprises détiennent chacune 1 part.

Activités : La SABEMEN a pour objet le financement et l'acquisition de navires transbordeurs (directement ou indirectement, par voie de filiales existantes ou à créer) en vue de leur affectation sur les lignes internationales à un armement assurant des services de marchandises et de passagers et dont l'activité est essentiellement basée sur la desserte des ports de Bretagne.
Elle a également poursuivi l'exécution des conventions qui ont été approuvées au cours des exercices antérieurs avec la société Brittany Ferries Bretagne Angleterre Irlande (BAI), fragilisée par le contexte du Brexit et fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19 du fait de l'arrêt de l'activité des navires au cours des différents confinements, navires en partie propriété de SOMABRET. Pour soutenir l'activité, une avance en compte courant d'associés de 30 M€ a été mise en place en octobre 2020 par la Région Bretagne au profit de SABEMEN (1er versement de 15 M€ effectué en 2020, 2ème versement de 15 M€ effectué en 2021) qui l'a reversée à SOMABRET dans les mêmes conditions d'application, soit une durée de 2 ans et un taux d'intérêt annuel de 0,5%.

Activité de la société BAI (2020-2021) plus en détail :

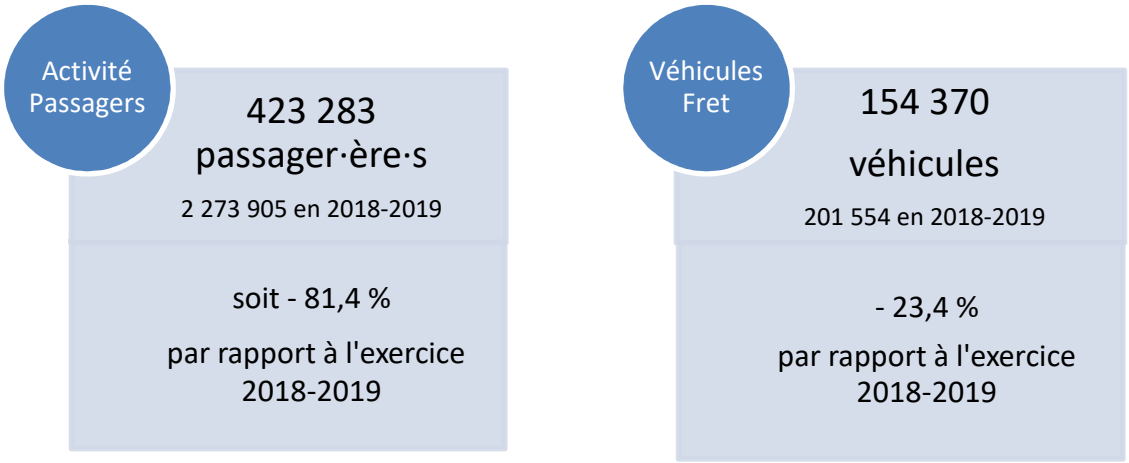

Le suivi des conventions et de la caution solidaire et indivisible :

Le 8 octobre 2020, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention d'avances en compte courant entre SABEMEN et SOMABRET, pour une durée de 2 années, renouvelable une fois, de 30 000 000 €. Cette avance porte intérêt au 31 octobre de chaque année, et pour la première fois le 31 octobre 2021, générant des produits financiers sur l'exercice 2020-2021 de 76 438 €. Le solde de cette avance en compte courant, au 31/10/21, est débiteur de 30 000 000€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

Les conventions approuvées au titre des exercices antérieurs pour l'intérêt social, [illegible] poursuivies et concernent :

- La convention de trésorerie conclue le 3 juillet 2008 pour une durée indéterminée et les [illegible] en comptes courants ont généré des produits financiers sur l'exercice 2020/2021 de 16 480 €. Le solde du compte courant au 31/12/2021 est débiteur de 1 416 937 €.
- La convention dont l'engagement a été pris le 8 novembre 2013 pour une caution solidaire et indivisible afin de garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SNC ARMORIQUE au titre de la convention de prêt à hauteur de 40 % de la somme principale plus les autres frais. Les produits financiers s'élèvent à 2 845 € sur la base de l'encours principal de 2 806 196 € au 31/10/2021.
- La caution solidaire et indivisible du 9 juillet 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention de prêt pour le financement des travaux de Scrubbers (système de nettoyage des fumées) du Pontaven à hauteur de 75 % de la somme principale de 13 700 000 €, soit 10 275 000 € plus les autres frais. Les produits financiers s'élèvent à 3 995 € sur la base de l'encours principal de 2 130 714 € au 31/10/21.
- La caution solidaire et indivisible du 19 février 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention Scrubbers Facility Guarantee BAI à hauteur de 40% de la somme en principal de 10 000 000 €, soit 4 000 000 € plus les autres frais. La rémunération est comptabilisée dans un compte de produits financiers pour 3 929 € sur la base de l'encours principal de 3 928 571 € au 31/10/2021.

IV.2.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020-2021

La Région Bretagne a été destinataire des comptes de la SABEMEN relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2021. Les comptes certifiés par un commissaire aux comptes ont été approuvés le 14 février 2022. Le résultat de la compagnie s'élève à 910 €.

A – Les produits et charges au 31/10/2021 :

Les charges d'exploitation d'un montant de 26,3 K€ ont augmenté de 4,3% par rapport à l'exercice 2020 (25,2 K€). Elles comprennent les charges externes, composées des coûts d'assurances, d'honoraires et de services bancaires. Le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire du fait de l'absence de chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation.
Les produits financiers ont été multiplié par 3,4 par rapport à l'année 2020 et s'élèvent à 104 K€. Les charges financières, correspondant au remboursement de l'avance accordée par la Région Bretagne.
L'impôt sur les sociétés impacte le résultat net de l'exercice à hauteur de 0,3 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation s'élève à – 26,3 K€.
Le résultat financier d'un montant de 27,6 K€, enregistre une diminution de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent.
Le résultat courant avant impôts s'élève à 1,3 K€.
L'ensemble de ces résultats, après impôts présente un résultat bénéficiaire de 910 €.

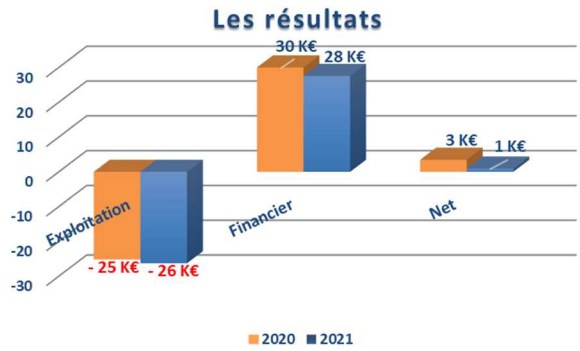

C - Les comptes de bilan au 31/10/2021 :

Le total du bilan se chiffre à 122,3 M€.
L'actif se compose essentiellement d'immobilisations financières à hauteur de 99 % pour 120,9 M€, dont 30 M€ au titre de la convention d'avances en compte courant avec SOMABRET. Les créances sont stables et s'élèvent à 1,4 M€. Les disponibilités sont quasi nulles (7 K€). Le passif se compose du capital qui reste stable, soit 83,4 M€, et des réserves légales de 1,2 M€. Les réserves réglementées de 1,2 M€ ainsi que les autres réserves de 6,5 M€ restent au même niveau qu'en 2020.
Sur l'exercice 2021, 30 M€ apparaissent au titre de dettes financières, correspondant à l'avance en compte courant de la Région Bretagne à SABEMEN.

D- Les activités des filiales et des sociétés contrôlées
Dans le cadre de l'activité des filiales et des sociétés qu'elle contrôle indirectement, la société SABEMEN détenait à la clôture de l'exercice 2020/2021, 75,02 % du capital de la SAS SOMABRET, soit 38 700 K€, société qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Au 31/10/2021, cette SAS enregistrait 9,9 M€ de produits d'exploitation, constitués des loyers facturés à BAI, et 12,9 M€ de charges d'exploitation, soit un résultat d'exploitation négatif de 3 M€. Le résultat financier était positif à hauteur de 4,6 M€ et le bénéfice comptable s'élevait à 1,7 M€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.3 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA)

IV.3.1. Présentation du CEVA et ses activités

Création en 1982 sous forme associative puis sous la forme d'une société d'économie mixte en 1986 pour répondre aux besoins exprimés de la filière de mettre en œuvre une recherche appliquée portant sur les algues, leur mode de développement et de production, ainsi que leurs utilisations économiques et industrielles.
Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.
Représentation régionale dans la Gouvernance : Delphine ALEXANDRE, Fanny CHAPPE, Véronique MEHEUST

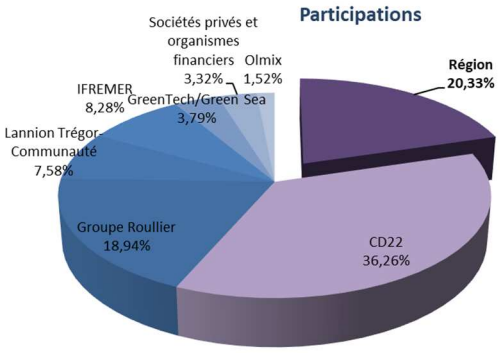

Au 31/12/2021, le capital social du CEVA est de 1 056 000 €. Il est détenu à hauteur de 64 % par les collectivités locales (36,26 % par le Département des Côtes d'Armor, 20,33 % par le Conseil régional et 7,58 % par Lannion-Trégor Communauté) et 36% par des entités privées (18,94 % par le groupe Roullier au travers de son Centre Mondial de l'Innovation, 8,28% par l'IFREMER, 3,79% par la société GreenTech/GreenSea, 1,52% par la société Olmix, 3,32% par d'autres sociétés.)

Activité : Le CEVA a pour mission d'assurer le transfert des connaissances dans le domaine industriel afin de favoriser le développement économique, de développer en partenariat avec les personnes morales de droit public, toute activité scientifique et technique en rapport avec la protection de l'environnement, l'estimation des ressources végétales marines, leur gestion et leur production. Le CEVA assure 4 types d'activités :

- Une mission d'intérêt général régionale dans le cadre de sa mission de sensibilisation, de promotion, d'accompagnement et de diffusion de l'innovation auprès des entreprises ;
- Une activité de Recherche et Développement dans le cadre de projets de recherche notamment collaboratifs visant à anticiper les technologies ou produits de demain ;
- Une activité de recherche sous contrat pour le compte d'industriels dans la définition de leurs produits ou process ;
- Une activité de recherche d'appui technique, de veille et d'observatoire à destination des collectivités territoriales et de l'Etat sur la question du phénomène des algues vertes.

Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation	•Mise à disposition de connaissances scientifiques et techniques dans le domaine des algues. •Conseils techniques, technologiques ou réglementaires donnés aux entreprises dans le cadre de rencontres, d'entretiens téléphoniques ou de visioconférences. •325 structures accompagnées dont 104 structures bretonnes et porteurs de projet. •2 projets d'innovation de PME montés et accompagnés par le CEVA, 15 projets d'innovation déposés impliquant le CEVA en tant que partenaire.
Veille prospective et stratégique	• Environnement : nouveaux outils de monitoring et d'aide à la décision, écophysiologie des algues et environnement, indicateurs de la qualité des eaux, détermination de zones propices à la culture. •Culture d'algues : développement et transfert vers les opérateurs de méthodes de production commerciales, domestication de nouvelles espèces, aquaculture multitrophique intégrée en mer et à terre, phytoépuration des effluents. •Installation des opérateurs et mise en marché: caractérisation des besoins des filières en aval et en amont, normalisation et qualification des filières de production, promotion de l'algue. •Valorisation des algues: nouveaux produits et procédés, bénéfices des algues en nutrition et santé humaine/animale/végétale, évaluation environnementale et économique des filières. •Structuration et alimentation de bases de données bibliographiques à usage interne.
Animation et diffusion	•Accueil de partenaires, de professionnels et d'acteurs locaux pour la promotion et la valorisation des travaux du CEVA fortement impacté par la situation sanitaire. •22 conférences données par le CEVA. •Développement d'un nouveau site internet et d'un blog: 29 600 visiteurs et 122 000 pages vues •17,5 jours de formations auprès de 76 personnes dont 9 entreprises et 2 établissements d'enseignement.
Réseaux et contribution aux politiques publiques	•Implication dans de nombreux réseaux publics ou privés en vue de la structuration de la filière et d'émergence de projets : ACT Food Bretagne, membre de Valorial, du pôle Mer Bretagne Atlantique, du pôle Aquimer, du pôle Végépolys Valley •Contributions aux politiques publiques par des expertises en matière de règlementation, normalisation et participation à différentes instances et groupes de travail.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.3.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2021

Les comptes du CEVA transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/20

A – Les produits et charges au 31/12/2021 :

Le montant total des produits s'élève à 2 339 K€, en baisse de 0,9% par rapport à 2020. Ils comprennent, les produits d'exploitation d'un montant total de 2 244 K€ (2 298 K€ en 2020), soit 96 % du total des produits, dont le chiffre d'affaires net représente 2 206 K€ (près de 98% du montant total des produits d'exploitation) en hausse de 3,7 % par rapport à 2020. Les produits financiers sont inférieurs à 1K€ et les produits exceptionnels s'élèvent à 95 K€, principalement composés de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.

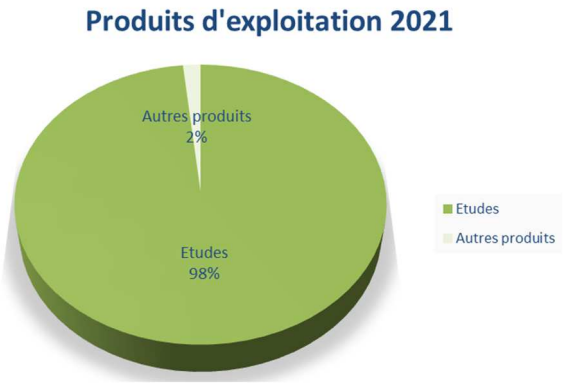

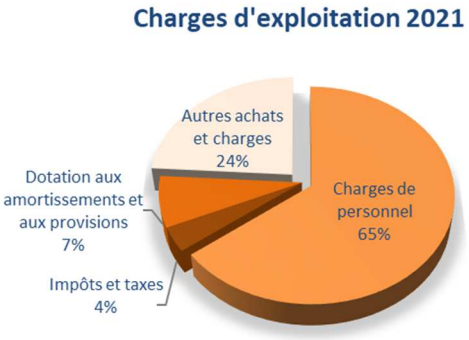

Le montant total des charges s'élève à 2 318 K€ et enregistre une hausse de 5% par rapport à 2020.
Elles comprennent les charges d'exploitation d'un montant de 2 295 K€, dont : les frais de fonctionnement courant pour 486 K€ soit 24 % des charges d'exploitation, en hausse de 21% par rapport à 2020 ; les impôts, taxes et versements assimilés pour un montant de 84 K€ ; les charges de personnel pour un montant de 1 485 K€, soit 65 % des charges d'exploitation, en baisse de 1,9 % par rapport à 2020. Les dotations aux amortissements et aux provisions représentent 175 K€.
Les charges financières s'élèvent à 5 K€ et les charges exceptionnelles s'élèvent à 121 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de -52 K€ (+ 126 K€ en 2020).
Le résultat financier est de -4 K€ (-3 K€ en 2020).
Le résultat exceptionnel est négatif de -26 K€ (-109 K€ en 2020).
L'ensemble de ces résultats cumulés et la prise en compte du crédit d'impôt présentent un résultat de l'exercice 2021 excédentaire de 21 K€.

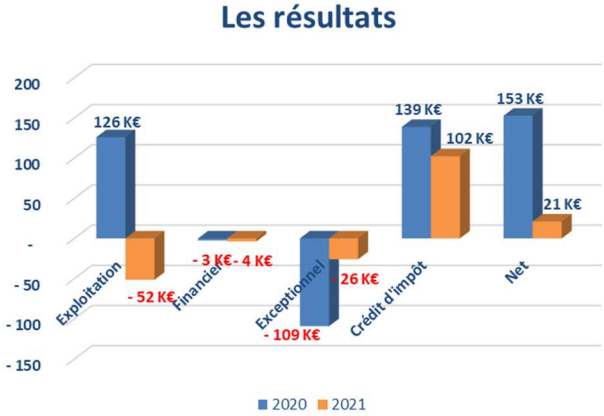

C - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

Le montant total du bilan s'élève à 3 895 K€ (3 847 K€ en 2020).

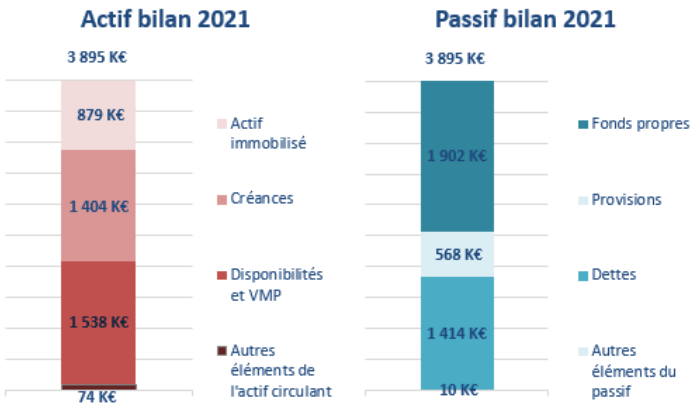

Au passif, il est principalement composé :
- de fonds propres s'élevant à 1 902 K€ (1 724 K€ en 2020)
- des provisions pour risques et charges s'élevant à 568 K€ (403 K€ en 2020)
- des emprunts et des dettes pour un montant total de 1 414 K€ (1 703 K€ en 2020).

A l'actif, il est principalement composé :
- de l'actif immobilisé pour 879 K€ (419 K€ en 2020)
- des créances d'un montant de 1 404 K€ (1 279 K€ en 2020)
- des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élevant à 1 538 K€ (2 077 K€ en 2020).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.4 Enercoop

IV.4.1. Présentation d'Enercoop et ses activités

Création en 2013 constituant le 5ème essaimage régional de la coopérative nationale de fourniture d'électricité renouvelable
Statut juridique : société coopérative d'intérêt collectif à capital variable
Représentation régionale dans la Gouvernance : André CROCQ

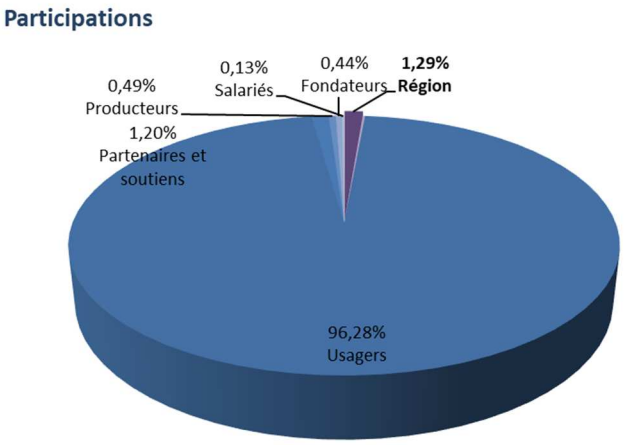

Au 31/12/2021, le capital d'Enercoop Bretagne s'élevait à 1 556 000 € dont 41 400 € de capital appelé non versé.

Il est détenu majoritairement par des usagers. La part de la Région représentait 1,29%.

Activité :
S'appuyant sur le pacte Electrique Breton signé en décembre 2010, la Région a souhaité soutenir la création d'Enercoop Bretagne, coopérative de production et de services énergétiques appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.
Enercoop Bretagne s'approvisionne directement et à 100% auprès de producteurs d'énergies renouvelables. L'électricité est produite grâce à des installations hydrauliques au fil de l'eau, petites éoliennes, toits solaires, biogaz agricole. Au-delà de commercialiser de l'électricité, Enercoop a pour objectifs de répondre aux ambitions suivantes :
- promouvoir les énergies renouvelables,
- défendre la maîtrise de la consommation d'énergie,
- décentraliser la production,
- offrir à chaque citoyen.ne la possibilité de s'approprier l'accès à l'énergie.

Développement de l'offre	•9 153 clients particuliers •1 009 clients professionnels •28 collectivités •Participation à des projets de production d'énergie renouvelable (nouveaux projets en 2021): Centrale PV de Gourvily 90 kW (participation à 100%), Vitré le Haurault (participation à 30%)
Maîtrise de l'énergie	•Formation à l'outil Dr Watt pour la maîtrise de la consommation des particuliers •Prêts de wattmètres •Accompagnement énergétique des professionnels : état des lieux et programmation d'un plan d'action pour réduire la consommation énergétique •Accompagnement de porteurs de projet d'autoconsommation collective •Partenariat avec Dorémi
Production	• Nouveaux producteurs en 2021 pour approvisionner le réseau Enercoop: PV Toiture commune du Méné (11 kW), Projet éolien Pluzunet (6 000 kW)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.4.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2021

A – Les produits et charges au 31/12/2021 :

Le montant total des produits s'élève à 423 K€.
Ils comprennent les produits d'exploitation pour un montant total de 411 K€, (-3,9 % par rapport à 2020), dont 404 K€ de chiffre d'affaires.
En 2021, les produits financiers représentent 9 K€ et les produits exceptionnels 3 K€.

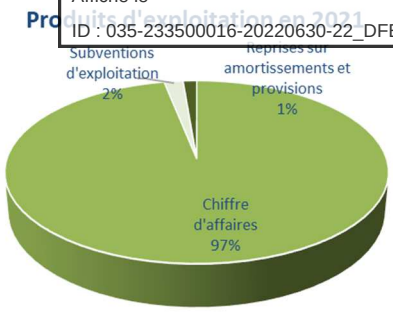



Le montant total des charges s'élève à 427 K€.
Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 416 K€, (+1,7 % par rapport à 2020).
Elles se composent essentiellement des charges de personnel et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement).
Des charges exceptionnelles s'élèvent à 3 K€ en 2021.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de -5 K€.
Le résultat financier et le résultat exceptionnel sont inférieurs à 1K€.
L'ensemble des résultats cumulés au titre de l'exercice 2021 présente un déficit de – 4K€.

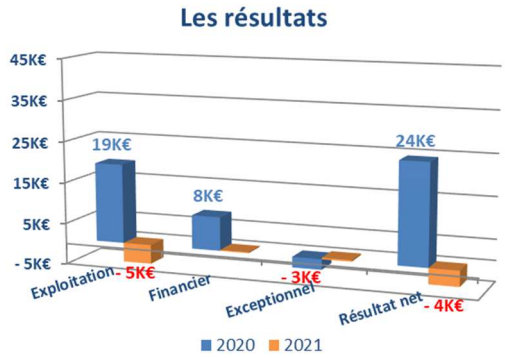

C - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

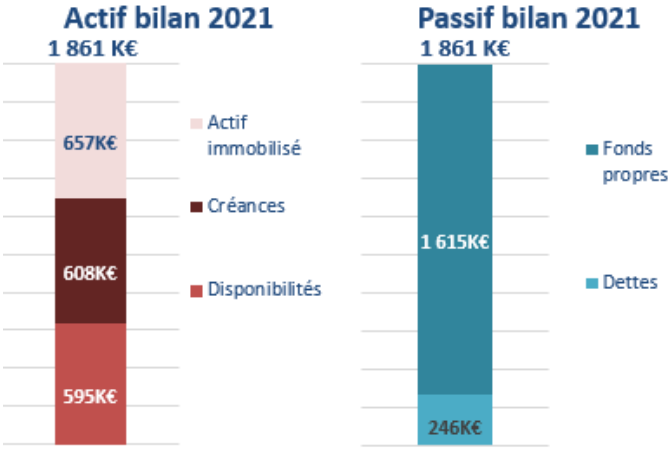

Le montant total du bilan s'élève à 1 861 K€. Les fonds propres d'un montant de 1 615 K€ représentent 87 % du bilan.

L'actif est composé de l'actif immobilisé pour 657 K€, des créances pour 608 K€ et des disponibilités pour un montant de 595 K€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.5 SAFER Bretagne

IV.5.1. Présentation de la SAFER et ses activités

Prise de participation de la Région : 2006
Statut juridique : société d'aménagement foncier et rural à but non lucratif
Représentation régionale dans la Gouvernance : Arnaud LECUYER (Titulaire), Philippe HERCOUET (Suppléant)

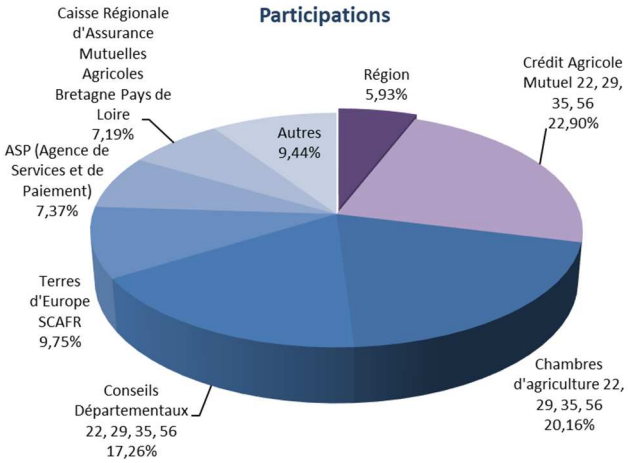

Au 31/12/2020, le capital de la SAFER Bretagne s'élevait à 1 854 000 €.

La part de la Région représentait 5,93%.

Activité :
Les missions des SAFER sont imposées par la loi (Article L141-1 du Code rural et forestier). Elles concourent à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers; à la protection des ressources naturelles ; au développement durable des territoires ruraux et assurent la transparence du foncier rural.

Veille sur le marché foncier rural	•Recensement des projets de vente •Connaissance du prix des terres, des prés, des vignes et des forêts •Identification des zones de pression foncière •Connaissance de l'utilisation des espaces
Dynamiser l'agriculture	•Acquisition de biens pour la revente à de jeunes agriculteurs •Préemption sur certaines terres agricoles •Transmission-installation des exploitations à vendre •Partenariat avec les banques ou les collectivités pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs •Réalisation d'installation d'exploitations en agriculture biologique : en 2021, 170 projets bio accompagnés, 114 projets circuits courts
Développer la vitalité des territoires	•Aménagement du territoire •Acquisition de biens ruraux: 6 384 ha acquis en 2021 pour une valeur de 55 100 K€, 5 669 ha revendus •Remaniement parcellaire pour 262 exploitations en 2021 (1 491 ha) •Protection de l'environnement

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.5.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2020

Comptes 2021 non disponibles

A – Les produits et charges au 31/12/2020 :

Le montant total des produits s'élève à 14 299 K€.
Ils comprennent les produits d'exploitation pour un montant total de 14 264 K€, +3,15 % par rapport à 2019), dont 14 083 K€ de chiffre d'affaires.
Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 35 K€ en 2020, soit moins de 0,5% du total des produits.

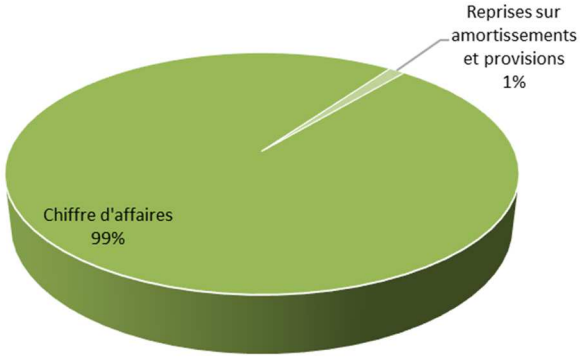

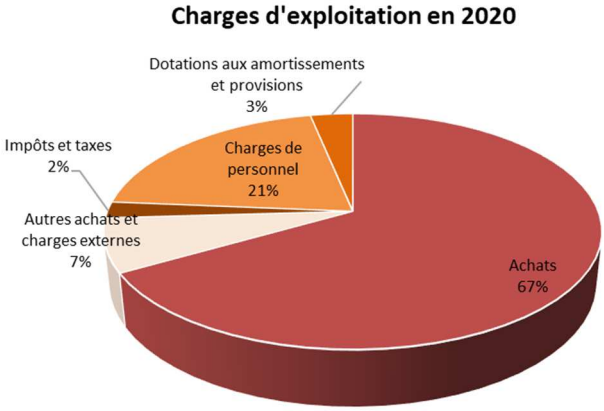

Le montant total des charges s'élève à 14 162 K€.
Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 13 951 K€, (+3,82 % par rapport à 2019).
Elles se composent essentiellement des achats de propriété. Les charges de personnel représentent 21% du total des charges d'exploitation. Elles sont complétées par les autres achats et charges externes, les impôts et taxes et les dotations aux amortissements et aux provisions.
Les charges financières et les charges exceptionnelles s'élèvent à 154 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 312 K€.
Le résultat financier est déficitaire à hauteur de -117 K€.
Le résultat exceptionnel est de -2 K€.
Le cumul de ces résultats et la prise en compte de l'impôt sur les sociétés permettent d'aboutir à un bénéfice de 136 K€ au titre de l'exercice 2020.

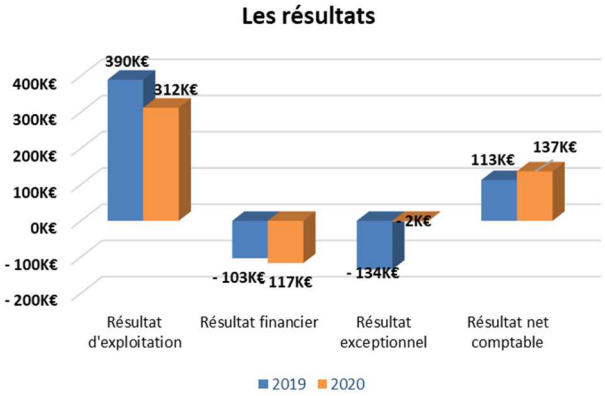

C - Les comptes de bilan au 31/12/2020 :

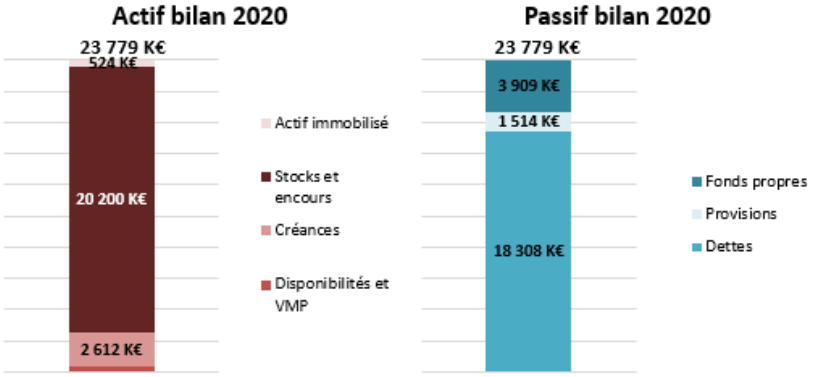

Le montant total du bilan s'élève à 23 779 K€. Les fonds propres d'un montant de 3 909 K€ représentent 16 % du bilan.

L'actif est principalement composé des propriétés foncières comptabilisées en stocks et encours.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

IV.6 Bpifrance

Statut juridique : société anonyme

Représentation régionale dans la Gouvernance : Laurence FORTIN

Prise de participation de la Région : Cette participation historique de la Région Bretagne a débuté dans la Société de développement régional (SDR), puis OSEO et enfin Bpifrance Financement (le 13/7/2013), issu de la fusion de Oséo garantie, Oséo innovation et Oséo Bretagne par Oséo Financement fin 2010. Le partenariat avec la Région est davantage institutionnel.

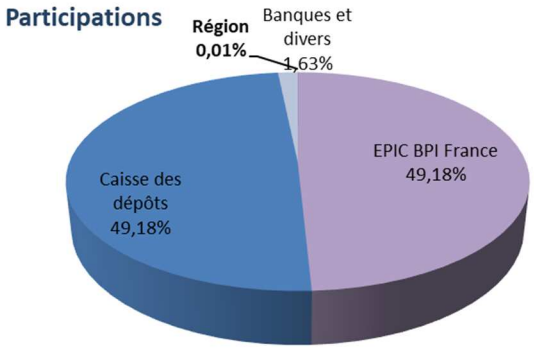

Au 31/12/2021, le capital social de Bpifrance s'élève à 5 440 M€. La participation historique de la Région s'élève à 0,665 M€. Bpifrance a enregistré en 2021 un bénéfice de 494,5 M€. Il est proposé la distribution d'un dividende de 1,28 euros par actions, soit 106 K€ pour la Région.

IV.7 Société Locale d'Epargne d'Ille-et-Vilaine

Prise de participation de la Région : 2000

Objet social : Les sociétés locales d'épargne (SLE) ont pour objet de favoriser la détention la plus large du capital de la Caisse d'épargne à laquelle elles sont affiliées. Depuis la loi n°99,532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Epargne sont agréées en tant que banques coopératives, dont le capital est exclusivement détenu par des SLE. Les SLE ne peuvent pas faire d'opérations de banques et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'épargne d'affiliation. A statut coopératif (une personne = une voix), elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

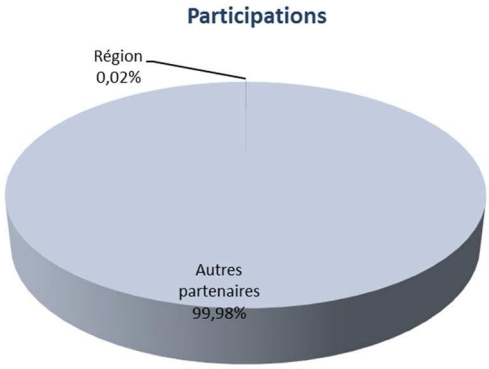

Au 31 mai 2019, la Société Locale d'Epargne d'Ille-et-Vilaine Nord comptait 30 367 sociétaires.

La part de la Région représentait 0,02% dans le capital de la société.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

V.1 Le Comité Régional du Tourisme (CRT)

L'article L131-1 du code du tourisme dispose que le Comité régional du tourisme soumette annuellement son rapport financier au Conseil régional siégeant en séance plénière.

V.1.1 Présentation du CRT et ses activités

Création par la loi du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Statut juridique : organisme parapublic avec le statut d'association régie par la loi 1901.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Anne GALLO (Présidente), Laurence FORTIN, Carole LE BECHEC, Fanny CHAPPE, Fabien LE GUERNEVE, Ana SOHIER

Activité : Conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le CRT a notamment pour mission :
- l'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles
- Le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des professionnels du secteur
- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le Comité Régional du Tourisme peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.
Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

Poursuivre le déploiement de la stratégie touristique

- Gratuité de tous les services du CRT en 2021 pour les professionnels
- La poursuite des missions d'observation avec
  - le déploiement de nouveaux outils de datavisualisation qui permettent à tous les territoires de suivre leur fréquentation quasiment en temps réel
  - le déploiement de nombreuses études pour accompagner la définition de la stratégie triennale et les orientations des actions post crise (Notoriété de la Bretagne, image de la Bretagne, aspirations des clientèles en sortie de crise, etc...)
- L'accompagnement des territoires dans leur développement touristique (suivi des destinations, suivi des feuilles de routes régionales, déploiement du label villes et villages fleuris)
- Création de nouveaux produits touristiques pour aider à l'émergence de produits nouveaux (Itinérance mixte sur le GR34 et lancement du Mystère Abgrall, jeu de piste patrimonial pour découvrir la Bretagne)
- En matière de promotion communication
  - Intégration de la campgane paneuropéenne piloté par Atout France
  - Déploiement d'un plan de communication ambitieux en France et à l'international
  - Refonte de la stratégie digitale à l'international et refonte partielle du site www.tourismebretagne.com
  - Déploiement, à titre exceptionnel d'une campagne de communication avec les villes de congrès pour favoriser la reprise des rencontres professionnelles

Accueil des tournages

- Poursuite des missions d'accueil des tournages
- Contribution à la définition et au déploiement de la stratégie Bretagne Cinéma

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DFE_SEGEP_01-DE

V.1.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2021

Les comptes du CRT transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2021.

A – Les produits et charges au 31/12/2021 :

Le montant total des produits s'élève à 5,7 M€.
Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 5,7 M€, (+12% par rapport à 2020), dont 4,4 M€ de subventions.
A ces subventions s'ajoutent, des recettes publicitaires pour 527 K€, l'utilisation des fonds dédiés pour 708 K€ et des transferts de charges et des reprises sur provisions pour 33 K€.
Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 9 K€ en 2021, soit moins de 1% du total des produits.

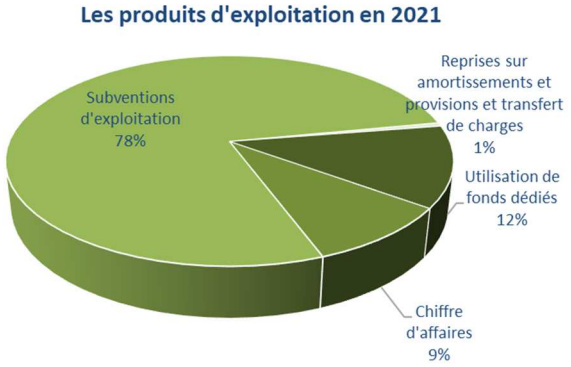

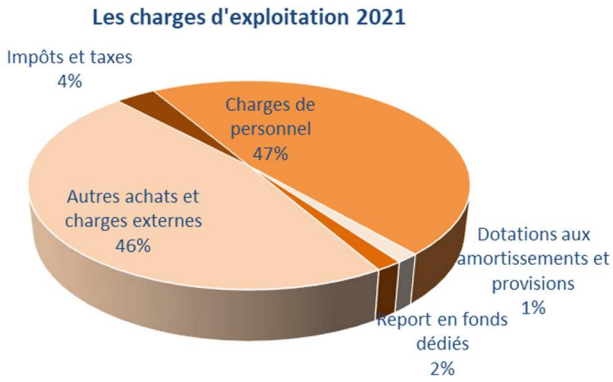

Le montant total des charges s'élève à 5,5 M€.
Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 5,5 M€, en hausse de +10% % par rapport à 2020, année marquée par un report de dépenses en lien avec la crise.
Elles se composent essentiellement des charges de personnel représentant un montant de 2,5 M€ en 2021 (+3,9% par rapport à 2020) et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement) d'un montant de 2,5 M€ (1.5 M€ en 2020 et 2,3 M€ en 2019).
Elles sont complétées par les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et aux provisions et le report de fonds dédiés.
Les charges exceptionnelles atteignent 65 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 205 K€.
Le résultat financier est positif avec un montant de 4 K€.
Le résultat exceptionnel est négatif de -60 K€.
L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat excédentaire de 149 K€ pour l'exercice 2021.

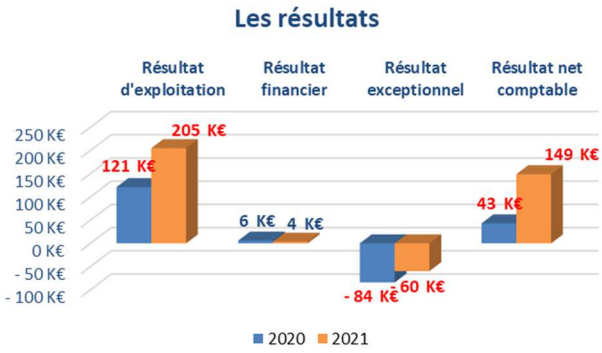

C - Les comptes de bilan au 31/12/2021 :

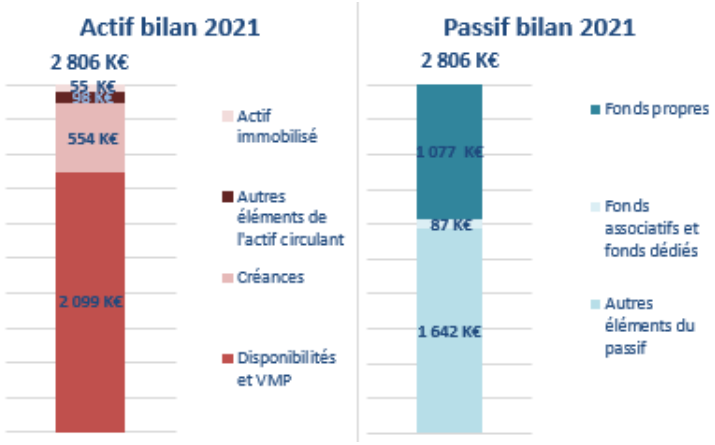

Le montant total du bilan s'élève à 2 806 K€ (3 203 K€ en 2020).
Les fonds propres s'élèvent à 1 077 K€ (928 K€ en 2020), soit 38 % du total du bilan. Avec l'utilisation des fonds dédiés correspondant à des dépenses engagées fin 2020 reportées en 2021, la part des fonds dédiés au bilan diminue fortement entre 2020 et 2021.
L'actif est principalement composé des disponibilités d'un montant de 2 099 K€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

REGION BRETAGNE

N°22_DFE_SEGEP_02

CONSEIL REGIONAL

30 JUIN et 1er JUILLET 2022

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable 2021

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le vendredi 1er juillet 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER (jusqu'à 15h25), Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN (jusqu'à 13h10), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH (jusqu'à 15h45), Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 15h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 15h30), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (jusqu'à 15h55), Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 15h), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 14h), Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 14h50), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (jusqu'à 16h), Monsieur Christian GUYONVARC'H (jusqu'à 14h45), Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 16h15), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 14h50), Madame Émilie KUCHEL (jusqu'à 11h30), Madame Carole LE BECHEC (jusqu'à 10h), Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 14h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 13h45), Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 14h), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ (jusqu'à 16h10), Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC (jusqu'à 14h50), Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 13h45), Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 14h), Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 15h40), Monsieur Michaël QUERNEZ, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 9h45), Madame Régine ROUÉ (jusqu'à 10h), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 13h), Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 14h), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 15h25), Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER puis à Madame Isabelle LE CALLENNEC à partir de 14h50), Monsieur Tristan BRÉHIER (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 15h25), Monsieur Nil CAOUISSIN (pouvoir donné à Madame Aziliz GOUEZ à partir de 13h10), Madame Forough DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à partir de 15h45), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Patrick LE FUR à partir de 15h40), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Monsieur Ronan PICHON à partir de 15h30), Madame Julie DUPUY (pouvoir donné à Monsieur Loïc LE HIR à partir de 15h55), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 15h), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 14h), Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Madame Stéphanie STOLL à partir de 16h), Monsieur Christian GUYONVARC'H (pouvoir donné à Madame Valérie TABART à partir de 14h45), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Pierre POULIQUEN à partir de 16h15), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC jusqu'à 14h puis à M. Stéphane PERRIN), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE à partir de 14h50), Madame Émilie KUCHEL (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 11h30), Madame Carole LE BECHEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 10h), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Gaëlle LE STRADIC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZANAT à partir de 14h), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Olivier DAVID à partir de 16h10), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON puis à Madame Aurélie MARTORELL à partir de 14h50), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 14h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT jusqu'à 16h15, puis à Monsieur Michaël QUERNEZ), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT à partir de 14h), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC à partir de 9h45 puis à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 14h50), Madame Régine ROUÉ (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL à partir de 10h puis à Daniel CUEFF à partir de 14h), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 13h), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Monsieur Arnaud LECUYER à partir de 14h), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 15h25).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission Formation, orientation et langues de Bretagne réunie le 22 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission Culture réunie le 23 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission Jeunesse, égalité et citoyenneté réunie le 22 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission Climat, transitions et biodiversité réunie le 23 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission Aménagement et mobilités réunie le 24 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission Economie réunie le 24 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission Finances, ressources humaines réunie le 27 juin 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 15h45 ;

A PRIS ACTE de ces communications.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021

- Rapports transversaux 2021
- Rapport d'analyse par programme 2021
- Bilan social 2021
- Rapport égalité femmes·hommes 2021
- Synthèse du bilan des émissions de gaz à effet de serre 2019

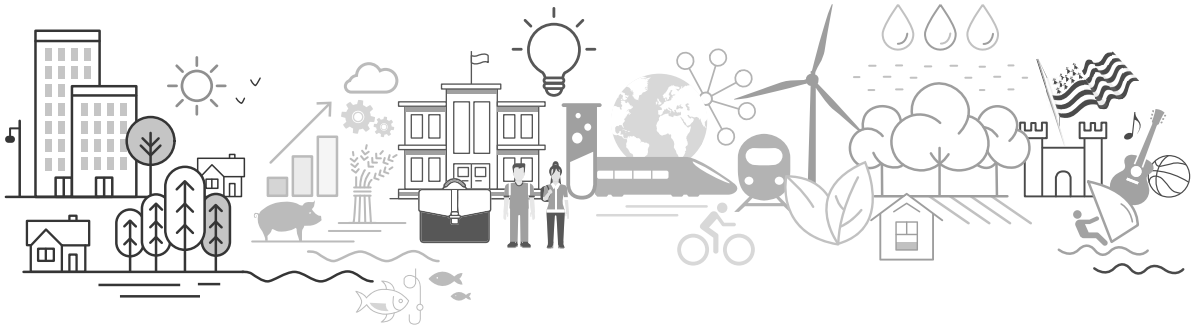

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional – juin 2022

Rapport d'activité et de développement durable 2021

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD).

Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Élaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a 16 années et évolue au fil des ans. Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Cette édition du Rapport d'activité et de développement durable 2021 comprend 5 volumes :

- Le Rapport d'analyse par programme,
- Les rendus-comptes transversaux,
- Une synthèse du Bilan d'émission des gaz à effets de serre (BEGES),
- Le Bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale,
- Le Rapport égalité Femmes.Hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Etayé par de nombreux indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, ce document permet d'élargir le spectre d'analyse de notre action en prenant en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les évolutions introduites l'an passé sont confirmées en 2022 avec la réalisation de plusieurs rendus-comptes transversaux, toujours dans l'objectif de mieux rendre compte de la mise en œuvre des politiques régionales dont :

- Un Zoom révélant les impacts de la crise sanitaire,
- Un Zoom présentant le déploiement de la territorialisation de l'action régionale.

Cette année, deux nouveaux rendu-compte transversaux sont intégrés au RADD :

- Un « RAP santé » qui permettra de restituer la diversité d'actions soutenues par la Région ;
- Un « RAP jeunesse » afin de rendre visible l'action régionale vers ce public et la manière dont la Région les accompagne dans les conséquences de la crise sanitaire.

Par ailleurs, le livret des chiffres clefs est devenu l'an passé une véritable synthèse du RADD. Cette synthèse permet d'appréhender les points clés de l'action de la Région en 2021.

Ainsi, cette nouvelle édition intègre quelques propositions d'évolution formulées par le Conseil économique, social et environnemental régional, répondant ainsi à une volonté d'amélioration permanente et pour une meilleure information, portée à la connaissance de toutes et de tous.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Le Président,

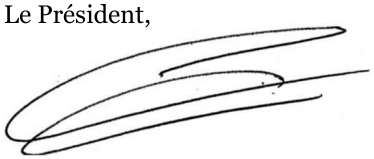

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Rapport d'activité et de développement durable 2021

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD). Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Élaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a 16 années et évolue au fil des ans. Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Cette édition du Rapport d'activité et de développement durable 2021 comprend 5 volumes :

- le rapport d'analyse par programme,
- les rendus-comptes transversaux,
- une synthèse du Bilan d'émission des gaz à effets de serre (BEGES),
- le bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale,
- le rapport égalité Femmes.Hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Étayé par de nombreux indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, ce document permet d'élargir le spectre d'analyse de notre action en prenant en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les évolutions introduites l'an passé sont confirmées en 2022 avec la réalisation de plusieurs rendus-comptes transversaux, toujours dans l'objectif de mieux rendre compte de la mise en œuvre des politiques régionales dont :

- un zoom révélant les impacts de la crise sanitaire,
- un zoom présentant le déploiement de la territorialisation de l'action régionale.

Cette année, deux nouveaux rendus-comptes transversaux sont intégrés au RADD :

- un « RAP santé » qui permettra de restituer la diversité d'actions soutenues par la Région ;
- un « RAP jeunesse » afin de rendre visible l'action régionale vers ce public et la manière dont la Région les accompagne dans les conséquences de la crise sanitaire.

Par ailleurs, le livret des chiffres clefs est devenu l'an passé une véritable synthèse du RADD. Cette synthèse permet d'appréhender les points clés de l'action de la Région en 2021.

Ainsi, cette nouvelle édition intègre quelques propositions d'évolution formulées par le Conseil économique, social et environnemental régional, répondant ainsi à une volonté d'amélioration permanente et pour une meilleure information, portée à la connaissance de toutes et de tous.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Danevell 2021 a-fet obererezh ha diorren padus

Rentañ kont eus obererezh publik ar Rannvro war he holl dachennoù kefridioù, sed ar pezh a fell d'ar Rannvro ober gant he Danevell obererezh ha diorren padus (DODP).

Graet eo an teul-mañ evit mont diouzh reolennoù an demokratelezh ha lakaat traoù a-wel d'an holl. Savet e vez bep bloaz, kendivizet e vez diwar he fenn en dalc'hoù. Stag eo ouzh ul lusk araokaat lañset 15 vloaz zo hag emdreiñ a ra a vloaz da vloaz. Ouzhpenn evit kinnig ar perag hag ar penaoz eus ar politikerezhioù publik e vez savet abalamour d'an holl da welet sklaer kement a vez graet gant ar Rannvro evit seveniñ ar politikerezhioù-se.

Pemp lodenn a ya d'ober embannadur nevez an Danevell obererezh ha diorren padus :

- an Danevell dielfennañ dre brogramm,
- ar rentaoù-kont treuzservij,
- ur sintezenn eus Bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer (BDGET)
- ar Bilañs sokial lec'h ma kinniger ar c'hoskor ha mont en-dro an ensavadur,
- an Danevell ingalded Maouezed Gwazed ma weler engouestloù ar Rannvro war an dachenn-se.

Diazezet eo an teul-mañ war ur bern merkoù a-fet obererezh, efedusted hag implij mat eus an danvezioù, ha gantañ e c'haller delc'her kont eus an dalc'hoù ekonomikel, sokial ha war dachenn an endro, abalamour da zielfennañ hon obererezh en un doare ledanoc'h.

E 2022 eo kadarnaet an emdroadurioù a oa bet degaset warlene peogwir ez eus savet meur a rentañ-kont treuzservij abalamour da rentañ kont gwelloc'h eus ar mod ma vez lakaet politikerezhioù ar Rannvro e pleustr, en o zouez:

- ur sell a-dostoc'h war an enkadenn yec'hedel hag hec'h efedoù ;
- ur sell a-dostoc'h war tirieladur obererezh ar Rannvro.

Er bloaz-mañ ez eus lakaet daou rentañ-kont nevez en DODP:

- un « DDP yec'hed » hag a vo gallet ganti diskouez an oberoù a bep seurt sikouret gant ar Rannvro ;
- un « DDP yaouankiz » abalamour da ziskouez oberoù ar Rannvro war-zu ar re-se hag ar mod ma vezont sikouret gant ar Rannvro da-heul an enkadenn yec'hedel.

A-hend-all eo deuet levrig ar sifroù pennañ da vezañ, abaoe warlene, ur sintezenn eus an DODP. Gant ar sintezenn-se e c'haller gwelet ar pep pouezusañ eus oberoù ar Rannvro e 2021.

En embannadur nevez-mañ e kaver un toullad kinnigoù a-berzh Kuzul ekonomikel, sokial hag endro ar Rannvro evit a sell ouzh emdroadurioù, abalamour ma fell deomp delc'her da wellaat an traoù ha brudañ anezho gwelloc'h e-touez an holl dud.

Kemerit merk eus ar c'hemennadennoù-mañ, mar plij ganeoc'h.

Fin-conte des fezeries e de la parchomance su le long du temp 2021

Enghimenter le monde su tout l'ouvraije q'ét menée par la Rejion, vaila de cai qe j'ons devocion de fére o le Fin-conte des fezeries e de la parchomance su le long du temp-la (FCFPLT). O un parchat de méme, la Rejion repond és obllijes de democracie e de cllertë. Châqe anée, i n-n'a un nouviao de fèt, qi s'orine des devizeries en assembllée. Tout ela se tourne de l'amain qe faot perzenter les politiqes publliqes e lous aboutements e amontrer ao monde tous les meyens empllayës par la Rejion pour mettr bout a fin. Ét de méme depés 16 anées de temp mézë e 'la q'a s'emboni p'tit a la fai.

Den les cinc livrs du nouviao fin-conte des fezeries e de la parchomance su le long du temp de l'anée-li, vaila de cai qe v'aléz terouer :

- le depllet de demelaije par pergrame,
- les depllets traversiérs
- ene rapiettée du Fin-conte de ragoulerie des gâzes a efet de nijot-chaod (FRGEN/BEGES),
- le fin-conte socia qi perzente le valant en ajissants e coment q'ét afétée la Rejion,
- le fin-conte su l'ajeu Fames-Omes q'amontre les engaijements de la Rejion su le chapitr-la.

Forci o ene gueroúée d'ensegnoúérs de fezeries, d'epllaitance e d'eficience, le parchat-la aïde ao monde a deméler de cai qe fèt la Rejion ben demélë, en mettant part les ajeûs economiqes, sociaos e d'entour.

Le cai nouviao qi fut contance antane ét confé-rmë en 2022 o puzieurs depllets traversiérs de fèt. De méme, j'ons tenant ao runje de mieûs conter des politiqes rejionales minzes a jouer. En-méle yelles :

- un zoom su coment qe 'la y'a jouë la monvéze berouée sanitere
- un zoom qi perzente l'evâillerie de la terroue-rizézon du cai q'ét fèt par la Rejion

L'anée-li, un coupl de nouviaos depllets traversiérs sont minz en pus den le RAAD :

- un « RAP portement » qi contera de tout le cai q'a të fèt su le sujit-la par la Rejion ;
- un « RAP jieunes » a sour fin de mettr veyabl de cai qe fèt la Rejion pour le publlic-la e la meniere qe la Rejion ét de domë yeûs den la pâssée d'aprés-monvéze berouée sanitere-la.

Aoterment d'aotr, un nouviao cadernet o les chifrs les pus conseqents a pâssë antane vra rapiettée du RAAD. O la rapiettée-la nen ét en biao de vaer les pouints les pus conseqents den le cai qe fezit la Rejion en 2021.

Den la nouvelle banissûre-la n-i a deja qheuqes perpôzeries de nouviaozons perpôzées par le Consail economiqe, socia e de l'entour rejiona.

De méme, 'la repond ao dezir q'a la Rejion d'emboni tenant son ouvraije e de mieûs enghimenter le monde.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 EN BREF

Janvier

Breizh Rebond, un fonds d'aide pour la transformation durable des entreprises

Donner des moyens financiers aux entreprises bretonnes qui, dans un contexte de crise, ont besoin d'investir pour se transformer : tel est l'objectif du fonds Breizh Rebond créé par la Région et que Loïg Chesnais-Girard a présenté le 26 janvier 2021, aux côtés des représentants des banques associées. Complémentaire des partenaires financiers habituels que sont les banques et les investisseurs en capital traditionnels, Breizh Rebond a pour ambition de préparer la sortie de crise des entreprises en les aidant à rendre leur modèle économique plus performant et durable.


© Armel Istin

Bientôt un nouvel internat pour la cité scolaire de Kerichen à Brest

Le 29 janvier 2021, le chantier du nouvel internat de la cité scolaire de Kerichen à Brest a été officiellement inauguré. Ce bâtiment de 5 étages et 140 chambres, commun aux 3 lycées de La Pérouse-Kerichen, Jules-Lesven et Vauban, accueillera ses premiers élèves en septembre 2022. Cette opération constitue la première étape d'un vaste projet de modernisation du site qui s'échelonnera sur 10 ans. D'un montant global de 100 millions d'euros, elle répond aux objectifs de la Région qui investit fortement pour offrir des conditions d'accueil et d'enseignement optimales aux jeunes Bretonnes et Bretons.

Février

Face à la crise, la Région soutient les cinémas indépendants

La Bretagne se distingue par un grand nombre des salles d'art-et-essai et salles indépendantes en milieu rural qui maillent l'ensemble du territoire : 97 salles sur un total de 123. Fortement fragilisés par la crise sanitaire, ces lieux de culture et d'échanges ont vu leur fréquentation chuter de 60 % en 2020. Pour les accompagner et leur permettre de se projeter dans l'avenir, la Région a voté une enveloppe de 300 000 € le 8 février 2021. Un nouveau dispositif d'aide qui doit également favoriser l'accès de tous les publics à une diversité d'œuvres.

Lancement du 1er appel à projets de la fondation Breizh Biodiv autour de la plantation d'arbres

Suite au lancement de la fondation Breizh Biodiv fin 2020, un premier appel à projets et expérimentations a été ouvert en février 2021. Son objectif : accompagner financièrement des projets innovants de plantations forestières ou urbaines ainsi que des initiatives visant à préserver la biodiversité en forêt. Avec le soutien de ses partenaires et à travers un mécanisme de mécénat environnemental, Breizh Biodiv soutient les projets d'intérêt général menés localement en faveur des transitions écologiques et énergétiques en Bretagne.


© Emmanuel Berthier

Mars

Des distributeurs de protections périodiques dans les lycées

En Bretagne comme ailleurs, la précarité menstruelle est une réalité qui concerne de nombreuses femmes et jeunes filles. La Région s'est emparé de ce sujet, réel enjeu d'égalité des chances pour toutes et tous, et a proposé une expérimentation dès 2021. Ainsi, 11 lycées bretons ont été équipés en distributeurs, permettant aux élèves d'avoir accès à des protections périodiques saines, gratuites et durables. Suite à cette expérimentation fortement souhaitée et encouragée par le Conseil régional des jeunes, l'opération a été généralisée à l'ensemble des lycées publics bretons au printemps 2022.



© Thomas Crabot

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE


© DDL

La Région engage la construction de la nouvelle gare maritime à Quiberon

Autorité portuaire, la Région construit à Quiberon une nouvelle gare maritime qui sera adaptée aux attentes des usager·ère·s, îlien·ne·s, vacancier·ère·s et entreprises. Après obtention du permis de construire fin 2020, les travaux d'un montant de 8,4 millions d'euros ont démarré début mars 2021 pour une durée de 2 ans. La nouvelle gare d'une surface de 1511 m^2 et pleinement intégrée à l'urbanisme de la ville, sera mise en service fin 2022, avant que le bâtiment actuel ne soit démoli début 2023.



© L'Oeil de Paco

Une foncière régionale pour faciliter les opérations d'aménagement dans les centres

Complétant le panel de dispositifs régionaux destinés à renforcer les centralités en Bretagne, la SAS BreizhCité a été lancée en mars 2021 pour pallier le manque d'investisseurs privés sur certains territoires bretons. BreizhCité soutiendra des programmes mixtes alliant commerces et logements, stratégiques pour la dynamisation de centres-bourgs et centres-villes. Initiée par la Région et portée par SemBreizh, l'EPF Bretagne et la Banque des Territoires, BreizhCité est dotée de 8,55 millions d'euros de fonds propres et compte 7 actionnaires.

Avril


© Jérôme Sevrette

À Saint-Malo, la Région investit dans un nouveau pont tournant

Une opération extrêmement technique et complexe a eu lieu mi-avril 2021 à Saint-Malo : le tablier du nouveau pont tournant est arrivé par la mer depuis Rotterdam puis a été amarré dans le bassin Vauban. L'ouvrage de 217 tonnes a ensuite été déposé sur son pivot, à son emplacement définitif. Construit il y a 70 ans au lendemain de la 2nde guerre mondiale, l'ancien pont basculant, à deux battants, ne répondait plus aux besoins des usager·ère·s. C'est pourquoi la Région, en tant qu'autorité portuaire, a choisi d'investir dans un pont tournant à simple volée pour un budget global de 7,7 millions d'euros.


© Franck Betermin

Un Plan de soutien pour aider les jeunes à affronter les conséquences de la crise

En complément d'un budget 2021 déjà fortement consacré à l'urgence face à la crise, les élu·e·s de la Région ont voté de nouveaux moyens pour soutenir encore davantage les plus fragiles, au premier rang desquels les jeunes. Adopté en séance plénière le 12 avril 2021, le Plan de soutien pour la jeunesse bretonne comporte 32 mesures, à court et moyen termes, pour aider les jeunes Breton·ne·s à faire face au quotidien et à se projeter dans l'avenir. Doté de 2, 9 millions d'euros, il s'appuie sur les compétences clés de la Région que sont l'orientation et la formation pour lutter contre la précarité et le décrochage.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mai

École nationale supérieure maritime (ENSM) : Région et Ville, main dans la main pour construire la nouvelle école

Depuis plusieurs années, la Région Bretagne et la Ville de Saint-Malo avaient clairement exprimé leur volonté conjointe de conserver l'ENSM à Saint-Malo. Le choix a été fait de construire une nouvelle école sur la base d'un investissement estimé à 12 millions d'euros. La municipalité s'est engagée à mettre à disposition un terrain de 8 500 m² à l'est de la ville, entre l'IUT et le lycée maritime, tandis que la Région, maître d'ouvrage, pilotera le chantier avec l'appui de Sembreizh. Avec un démarrage envisagé mi-2022, les travaux dureront de 15 à 18 mois.

Un contrat d'objectifs « accompagnement et aide à domicile » pour répondre aux besoins du secteur

Emploi, compétences, formation et orientation : l'État, la Région, les Départements et les partenaires sociaux du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile se sont engagés à agir ensemble sur ces quatre volets indissociables pour répondre aux enjeux de cette filière incontournable, notamment en raison du vieillissement de la population. Le 20 mai 2021, ils ont signé un contrat d'objectifs pour la période 2021-2023 qui doit permettre de structurer une offre de formation adaptée et complémentaire, mais également d'accompagner les employeurs.


© Adobe Stock

Juin

Le Tour de France est en Bretagne du 26 au 29 juin : en route pour 4 étapes mémorables !

Les routes du Tour de France mènent souvent en Bretagne et pour sa 108e édition, la région a été très honorée d'accueillir le Grand Départ à Brest ! Malgré un contexte particulier, le coup d'envoi du Tour 2021 a constitué une grande première pour les Bretonnes et les Bretons : l'une des compétitions les plus suivies au monde a offert au territoire, à ses habitant·e·s et à tous les amoureux·euses de l'épreuve, quatre jours intenses de course, à raison d'une étape par département, 8 villes-étapes et 714 km de course, équivalents à 20 % du parcours total.


© Franck Betermin

Juillet

Séance d'installation du Conseil régional de Bretagne : élection du président et de ses vice-président·e·s

Après un report des élections dû à la situation sanitaire, les 83 conseillers et conseillères régionaux·ales nouvellement élu·e·s ont désigné le 27 juin 2021 en session plénière, Loïg Chesnais-Girard Président de la Région Bretagne. Ont aussi été nommé·e·s ses 13 vice-présidents et vice-présidentes ainsi que les membres de la Commission permanente. Une 2e séance plénière a eu lieu le mercredi 21 juillet au cours de laquelle ont notamment été nommé·e·s les président·e·s de commission.


© EP Images

Des billets de transport gratuits pour les collégiens, lycéens, apprentis & étudiants de moins de 26 ans

En car, en TER ou en bateau, les jeunes se déplaçant en Bretagne ont pu voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau de transport public BreizhGo pendant tout l'été 2021. Suite à une annonce officielle début juillet, la Région a mis disposition plus de 50 000 billets gratuits par semaine du jeudi 15 juillet au dimanche 29 août 2021. Cette opération estivale était l'un des engagements de campagne du Président Loïg Chesnais-Girard pour permettre aux jeunes de passer un bel été en Bretagne au terme d'une année d'études encore perturbée par la pandémie de Covid-19.



© Jérôme Sevrette

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Septembre


© Région Bretagne

Un 2nd lycée Diwan a ouvert à Vannes, avec l'appui de la Région

Le 20 septembre 2021, un nouveau lycée Diwan a été inauguré à Vannes. Venant compléter le lycée Diwan de Carhaix, ce 2e établissement qui dispense un enseignement en langue bretonne de la seconde à la terminale, permettra aux collégien·ne·s du sud et de l'est de la Bretagne de continuer leur parcours en immersion au plus près de chez eux. La Région, partenaire indéfectible de Diwan, accompagne fortement ce réseau laïc et gratuit qui accueille 4 034 élèves répartis dans 48 écoles, 6 collèges et 2 lycées et qui, depuis 45 ans, a conduit des milliers d'enfants bilingues jusqu'au baccalauréat.

Crazy Esport fait le point sur son partenariat avec la Région

En septembre 2021, joueurs et staff de la Crazy Esport Région Bretagne ont participé à un nouveau séjour sportif de trois jours au Campus Sport Bretagne à Dinard. Après un premier passage au mois de juin, ce second stage de l'équipe de sport électronique parrainée par la Région a pu permettre à ses membres de franchir un palier sur la scène esport nationale et internationale et de faire un point sur ce partenariat unique en France, appelé à durer.


© Campus Sport Bretagne

Octobre

Site d'essais hydrolien de Paimpol-Bréhat : fin des essais de l'hydrolienne CMN/HydroQuest et nouvelles étapes du projet TIGER

Le 12 octobre 2021, la Région et EDF ont réuni à Ploubazlanec (Côtes-d'Armor), les partenaires du site d'essais hydrolien de Paimpol-Bréhat dans le cadre du rendez-vous d'information annuel. Les actualités de l'année ont été marquées par la fin des essais de l'hydrolienne CMN/HydroQuest et la préparation des nouvelles étapes du projet TIGER. Ce dernier a permis d'engager la reconversion et la pérennisation du site, afin que les investissements réalisés, l'expérience acquise en matière d'opérations en mer ou de suivi des impacts environnementaux, contribuent au développement de la filière hydrolienne.

Une tarification unique et sociale dans les selfs à la rentrée de septembre 2022

Réuni en session plénière, le Conseil régional s'est prononcé en faveur d'une tarification sociale et unique dans les cantines des 115 lycéens bretons dont il a la responsabilité. Très disparates, quelque 600 tarifs de repas variaient encore de 2,57 € à 4 €. Cette mesure conjugue égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et équité en faveur des familles les plus modestes. Après une adoption de la grille tarifaire au printemps 2022, la mise en application auprès des jeunes et de leurs familles se fera à la rentrée de septembre 2022.


© Thomas Crabot

Ouverture des États généraux de l'installation et de la transmission

Pour atteindre 1 000 installations d'agriculteur·rice·s par an, la Région a lancé une vaste concertation le 19 octobre 2021 à Lorient. Des participant·e·s issu·e·s des mondes agricole, syndical, bancaire, et institutionnel s'y sont retrouvés pour ébaucher la feuille de route des États généraux de l'installation et de la transmission. Ils et elles doivent se réunir à nouveau à plusieurs reprises dans les prochains mois pour définir les leviers d'action d'un plan breton de l'installation et de la transmission partagé par tou·te·s. Celui-ci sera soumis au débat et au vote des élu·e·s d'ici l'été 2022.


© L'œil de Paco

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Novembre

À la COP 26, la Bretagne fait valoir ses actions en faveur du climat


© Région Bretagne

Alors que 200 pays participaient à la COP 26, des milliers d'autres acteurs des transitions, régions, villes, entreprises ou associations prenaient également part aux négociations. Du 3 au 8 novembre 2021, la Bretagne s'est mobilisée pour faire valoir les actions qu'elle a déjà engagées sur le plan climatique, mais aussi renforcer son influence à l'international, et plus particulièrement ses liens avec l'Écosse. Ambitions climatiques et coopération entre territoires celtes ont été au cœur des échanges entre la Première ministre écossaise, Nicola Sturgeon, et Loïg Chesnais-Girard.

Naissance d'une nouvelle filière de transport maritime à propulsion par le vent

Bénéficiant de nombreux atouts pour relever le défi de la décarbonation du transport maritime, la Bretagne et son économie sont engagés sur cette voie : 61 entreprises ont déjà une activité commerciale dans ce secteur et 95 autres s'y intéressent fortement. L'écosystème régional de ce marché émergent s'est réuni à Lorient le 10 novembre 2021 pour lancer officiellement cette nouvelle filière de propulsion par le vent et poser les bases d'une feuille de route régionale.


© Région Bretagne

Le Bro gozh, un formidable outil de rayonnement

Le 28 novembre 2021 a marqué un tournant dans l'histoire du *Bro gozh ma Zadoù* (en breton, Vieux pays de mes pères) : la nouvelle version de l'hymne a été entonné devant 16 000 spectateur·rice·s par les chanteur·euse·s Gilles Servat, Aziliz Manrow et Morwenn Le Normand, réunis au stade du Moustoir de Lorient, en ouverture du derby Lorient-Rennes. Revisité par la compositrice Frédérique Lory et joué par l'Orchestre national de Bretagne, ce morceau emblématique s'est ainsi offert une cure de jouvence grâce au partenariat entre la Région, Coop Breizh et le Comité Bro gozh ma Zadoù.

Décembre


© Sten Duparc - SNCF

Une nouvelle vie offerte aux rames ZTER

Jean-Pierre Farandou, Président du Groupe SNCF, et Loïg Chesnais-Girard se sont retrouvés vendredi 3 décembre 2021 au Technicentre Maintenance Bretagne pour monter à bord de la nouvelle rame ZTER BreizhGo, première d'une série de 19 rames qui seront rénovées dans le cadre d'un programme de « modernisation à mi-vie ». D'ici 2024, ces 19 rames, qui représentent un quart du parc BreizhGo, seront entièrement révisées et pourront circuler à nouveau en toute sécurité durant 20 ans, portant leur durée de vie à 40 ans. Cette opération est intégralement financée par la Région Bretagne à hauteur de 62,3 millions d'euros.

Une reconnaissance internationale pour Legends of Europe, le jeu en ligne dédié aux 15-29 ans

Encouragée par l'Union européenne, la Région contribue fortement à informer les jeunes Breton·ne·s sur le rôle et les missions de l'UE à travers des actions pédagogiques ou des dispositifs innovants et ludiques, tel que le jeu Legends of Europe. Déjà coup de cœur du salon du Digital Learning à Paris en 2020, celui-ci s'est vu décerner le prix du public au « Serious games showcase and challenge », une compétition récompensant les meilleurs serious games au monde, organisée en décembre 2021 à Orlando, lors de l'IITSEC, plus grand salon international dédié à la formation, simulation et éducation.

Chloé Le Bars, lauréate du Challenge Océane

En décembre 2021, Chloé Le Bars a remporté la finale du challenge le plus féminin de la course au large, le challenge Océane Bretagne-CMB. Victorieuse de 5 des 8 courses disputées dans des conditions variées, la jeune navigatrice de 24 ans a remporté la mise. Succédant à Élodie Bonafous, elle est ainsi devenue la deuxième skipper Océane de la Filière d'excellence de course au large, bénéficiant à son tour du dispositif professionnel de détection et de formation spécifiquement dédié aux femmes initié par la Région et le CMB.


© Martin Viezzer

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

SOMMAIRE RADD 2021

Zoom Covid 19..... Page 13

Zoom Territorialisation..... Page 25

RAPPORTS D'ANALYSE TRANSVERSAUX **Page 37**

Rapport transversal jeunesse..... Page 39

Rapport transversal mer..... Page 65

Rapport transversal santé..... Page 81

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2021 Page 99

Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale..... Page 113

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable..... Page 129

Mission III - Pour une formation permettant à chacun.e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi.. Page 159

Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités..... Page 209

Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique..... Page 223

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne..... Page 241

Fonds de gestion des crédits européens..... Page 271

Autres dépenses..... Page 289

BILAN SOCIAL 2021 Page 333

1. Les effectifs..... Page 336

2. La rémunération et la carrière..... Page 346

3. La formation..... Page 350

4. L'environnement de travail..... Page 352

5. L'action sociale..... Page 362

6. La communication interne..... Page 364

7. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur..... Page 366

RAPPORT EGALITE FEMMES / HOMMES 2021 Page 373

1. Région responsable..... Page 377

2. Éducation et formation..... Page 395

3. Développement économique et emploi..... Page 415

4. Territoires..... Page 429

5. Rayonnement et vitalité..... Page 445

BEGES 2021 **Page 467**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

ZOOM
COVID

2021

SELL A-DOST
COVID

ZOUM
CORONABOURIER

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom

Covid 19

2021 En bref

La crise sanitaire a profondément impacté les politiques régionales. En complément des éléments présentés dans le Compte administratif, ce zoom rend compte des principales mesures mises en œuvre par la Région en 2021.

Plusieurs sources de données ont ici été compilées. Plus que l'exhaustivité, ce zoom s'attache à montrer la diversité des mesures prises. Des informations complémentaires figurent au sein de chaque RAP programme. Pour chaque mesure, le programme budgétaire de rattachement est précisé.

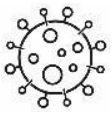

Ce que la Région a fait en 2021 pour …

- Les entreprises
- La formation – La recherche et l'enseignement supérieur - Lycées
- Contractualisations et partenariats européens et internationaux
- Les associations et syndicats mixtes
- Le transport
- La santé des agent.e.s
- Le maintien du service public

 Nouvelle aide

 Renforcement d'une aide

P204 Programme budgétaire

 Adaptation des modalités d'organisation et de paiement des aides régionales

 Adaptation organisationnelle

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



Mesures globales

Mission 2

> Engagement de venir abonder les enveloppes des structures partenaires financées par la Région si les moyens devaient manquer pour octroyer de nouveaux prêts ou de nouvelles garanties au vu d'un possible déséquilibre du fait de l'absence de recettes.

Versements anticipés des aides accordées

P201

> Appui immédiat aux entreprises (près de **50 M€** versés contre **20 M€** en 2019)

Soutien important aux projets d'innovation des TPE et des PME bretonnes

> Cette année, les dispositifs Bpifrance ont été nettement moins appelés, et les dispositifs régionaux ont quant à eux continué à accompagner la reprise économique et l'anticipation des nouveaux produits/services d'avenir. Ainsi, particulièrement cette année, ces dispositifs ont pleinement joué leur rôle d'accompagnement des entreprises dans des programmes d'innovation au service des grandes transitions.

Soutien important aux projets innovants

P202

> Le nombre de projets et le niveau de soutien des collectivités bretonnes est en hausse sur 2021 (**9,17 M€** engagés contre 7,8 M€ en 2020, et 8,8 M€ en moyenne sur la période 2015-2021). Les paiements associés aux projets engagés les années précédentes ont été moins importants en 2021, on observe un léger reflux lié aux versements massifs anticipés de 2020 dans le contexte de la crise Covid.

Relance des entreprises par le renforcement des fonds propres

P203

> En 2021, mise en œuvre opérationnelle du fonds Breizh Rebond (aide aux entreprises bretonnes fragilisées par la crise en les accompagnant dans le changement de leur modèle économique, vers des fonctionnements plus durables) et du fonds Epopée Transition I (accompagnement des entreprises porteuses de projets de croissance ou de transformation de leur modèle)

Pass Création

P203

> L'augmentation du nombre d'entrepreneur.euses accompagné.e.s dans *Pass création* se poursuit pour la 4ème année. En 2021, la Région a maintenu la nouvelle modalité COVID de ce dispositif qui permettait l'accompagnement des entreprises déjà créées ainsi que la possibilité pour les entrepreneurs.euses de retravailler leur projet, impacté par les conséquences de la crise.

Pass Commerce Artisanat

P204

> En 2021, le dispositif partenarial *PASS Commerce Artisanat* initié en 2017 avec les EPCI et les chambres consulaires a achevé son déploiement sur tous les EPCI bretons. Le volet numérique du dispositif permettant de soutenir la digitalisation et la numérisation des TPE et les mesures transitoires mises en œuvre dans le contexte COVID 2020 ont été prolongées sur l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Fonds national de solidarité

P204

> Le fonds national de solidarité créé en 2020 pour soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire et auquel la Région a contribué à hauteur de **21,1 M€**, a continué à être sollicité par les entreprises en 2021.
Depuis sa création jusqu'à fin 2021, en Bretagne :

- **393 203 aides** (81 530 entreprises) ont été accordées pour un montant de **1 461,6 M€** sur le 1er volet concernant les dossiers instruits par L'Etat
- **1 333 dossiers** ont été validés pour un montant de **11,3 M€** sur le 2ème volet concernant les dossiers instruits par la Région (volet clos au 28/02/21)

Les trois principaux secteurs bénéficiaires de ces aides étaient l'hébergement restauration, le commerce, les activités spécialisées scientifiques et techniques et les arts, spectacles et activités récréatives.

Fonds Covid résistance

P204

Ce fonds a été créé en 2020 avec les autres collectivités et établissements publics de coopération bretons et la Banque des territoires pour **aider les petites entreprises, commerces, hôtels, restaurants, artisans et associations** à faire face aux circonstances exceptionnelles de l'épidémie.

Au final, **743** prêts Covid Résistance Bretagne ont été octroyés pour un montant de **9,3 M€**

Prêt Rebond

P204

En 2020, création d'un prêt à taux zéro avec BPI France visant à soutenir les PME bretonnes fragilisées par la crise sanitaire et ayant un besoin urgent de trésorerie pour relancer leur activité (contribution de la Région: **29,15 M€**)

Fin 2021, **403** entreprises ont été accompagnées depuis la création du prêt rebond, soit **27 M€** octroyés.

Soutien au secteur des pêches maritimes

P1130

> Les filières de la pêche et de l'aquaculture peuvent bénéficier de mesures d'aides FEAMP nationales, directement mises en œuvre par les services de l'Etat ou par France AgriMer. Ces mesures nationales ont notamment soutenu les professionnels dans le contexte de crise sanitaire. L'objectif était de leur apporter un soutien face aux pertes liées aux arrêts temporaires d'activité et aux difficultés d'écoulement des productions. Fin 2021, le bilan transmis faisait état de **11,1 M€** engagés en Bretagne sur ces dispositifs.

Plateforme www.produits-locaux.bzh

P608

Objectif : répondre aux attentes de tous les acteurs du « bien-manger », agriculteurs, professionnels de la mer et artisans de bouche dont l'activité a été mise à mal par le confinement, tout en proposant aux Breton.ne.s des solutions de proximité pour trouver des produits locaux et de saison.

- **1 617** acteurs en circuit court,
- **515** professionnels proposant des produits bio, soit 1/3 des inscrits
- **56 393** consommateurs inscrits

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La Jeunesse

Pour davantage d'informations sur les actions menées en faveur des jeunes, consultez le RAP transversal jeunesse disponible au sein du RADD

Accompagnement des jeunes et de leur famille

P 309 P310

> Fonds régional de solidarité aux familles d'un montant de **1 M€** pour aider les familles ayant du mal à couvrir les dépenses liées à la scolarité de leurs enfants, lycéen.ne.s
600k€ lycées publics & 400K€ lycées privés

> Contribution de la Région à la structuration d'un réseau régional d'offres d'emploi, de stages, de services civiques, destiné à permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience professionnelle, d'avoir un revenu, mais également de participer à diverses missions de service public.
> Soutien financier de **1M€**

Mesures d'urgences à destination des étudiant·e·s fragilisé·e·s par la crise sanitaire

P311

Les mesures d'urgence ont été menées en partenariat avec le CROUS pour la gestion et le suivi administratif des dossiers. Cela s'est traduit par le déblocage de fonds d'urgence à hauteur d'**1,5M€** pour l'année 2021.
Trois volets d'action complémentaires ont été identifiés : aide alimentaire ; santé mentale ; action et engagement étudiant. Le soutien de la Région s'est adressé à tous les établissements recevant des étudiant·e·s sur le territoire breton – universités et écoles mais également IFPS, lycées...
> Au total, ce sont **105 projets** portés par **36** établissements d'enseignement supérieur bretons qui ont été soutenus.
> La commission d'analyse, composée de responsables vie étudiante des universités et grandes écoles bretonnes ainsi que de représentants étudiants, a porté une attention particulière à la répartition des financements sur le territoire breton ainsi qu'à l'accessibilité à des services de type restaurant universitaire (repas à 1€).
> L'aide régionale a été répartie en trois appels à projets (mars, juillet et décembre 2021) afin de faire face à l'évolution du contexte sanitaire.
> L'aide d'urgence a notamment permis la création de 240 à 250 emplois étudiants, principalement sur des missions de tutorat et d'information à destination des pairs (ambassadeurs·trices sur les campus et les résidences CROUS).
Les délais d'attente pour des consultations de psychologie ont pu parfois être réduits de trois semaines à quelques jours par le recrutement de professionnels ou le financement direct de consultations. Le soutien régional a également renforcé l'achat des denrées alimentaires pour les distributions et épiceries solidaires ainsi que la distribution de bons d'achat. Formations aux premiers secours en santé mentale (personnels et étudiants), évènements de maintien du lien social, séances de yoga et de sophrologie ou encore formation des responsables associatifs (aspects juridiques, risques festifs, VSS, communication etc.) ont été mis en place dans les établissements grâce au soutien de la Région.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Opération gratuité BreizhGo

P401

> Au terme d'une année d'études perturbée par la crise sanitaire, opération permettant aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants de moins de 26 ans de se déplacer gratuitement sur le réseau de transport de Breizhgo (car, TER, bateau) du 15 juillet au 29 août 2021.
Près de **100 000 billets** gratuits distribués

Pass Classe de mer

P208

> En 2021, pour faire face aux difficultés liées au contexte sanitaire rencontrées par les centres de classe de mer, le dispositif en faveur des classes de mer a été abondé de **250 k€** (enveloppe globale de 370k€). 62 séjours ont ainsi été accompagnés, ce qui a permis à plus de **3 200 élèves** bretons de partir en classe de mer.

La Formation

Aide exceptionnelle aux élèves aides soignant.e.s et étudiant.e.s infirmier.e.s

P314

> Des indemnités exceptionnelles ont été versées à **83** étudiants en soins infirmiers mobilisés pour la lutte contre la covid-19 sur leur temps de formation, pour un montant total de **14 154 €**.

Développement de l'offre de formation dans le cadre du Ségur de la santé

> Augmentation de l'offre de formation en contractualisant avec l'Etat pour **846** places supplémentaires : **230** places supplémentaires de formation en soins infirmiers, **450** places d'aides-soignants et **166** places d'accompagnants éducatifs et sociaux. L'essentiel des places a été déployé dès la rentrée 2021, avec d'excellents taux d'occupation. Coût de l'opération : **4,9M€**

Les lycées et les lycéen.nes

Karta Bretagne

P302

> L'impact de la crise sanitaire a été prégnant dans la dynamique des projets éducatifs mis en œuvre en 2020/21 par et avec les lycées, en particulier pour l'action Karta Bretagne. En effet, il est constaté une diminution de 30% du nombre de projets accompagnés financièrement et de plus de 40% du montant de l'aide régionale attribuée, soit **1 300** projets pour un montant de **1,25 M€**.

Chantiers travaux lycées

P303 et P304

> Adaptation des délais et des conditions de reprise dégradées et prolongation de la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2020 en 2021

S'agissant des crédits destinés à l'amélioration du cadre bâti des lycées, après la diminution constatée sur l'exercice 2020 qui s'explique par les interruptions de chantiers durant la crise sanitaire, l'exercice 2021 a permis de rattraper en partie le retard, les paiements ont atteint **134,5 M€** contre 103 M€ sur 2020.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Equipements numériques dans les lycées

AP: **970 K€** CPI **970 K€**

> En collaboration avec l'Académie de Rennes, subvention de 970 K€ pour accompagner les lycées publics afin qu'ils puissent rapidement bénéficier d'équipements numériques nécessaires, notamment des matériels « nomades » de visio-conférence, pour mettre en œuvre des enseignements « hybrides » (enseignement mixant présentiel et distanciel). Le Covid-19 a affecté durablement les approvisionnements en matériels informatiques et numériques (Pénurie de composants électroniques).

L'apprentissage

Participation au fonctionnement des CFA

P312

> Tout comme en 2020, la Région a soutenu en 2021 l'activité des CFA fragilisés par la situation sanitaire liée à l'épidémie de « Covid 19 »

41 CFA ont sollicité au moins 1 des 3 aides présentées dans le tableau suivant pour un montant total de **2 086 100 €**

Indicateur N°1 [I-1] - Plan de soutien à l'activité des CFA	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Encourager les employeurs publics à recruter des apprenti.e.s	408 contrats publics aide de 2500€ par contrat	354 contrats publics - 940 000 € Aide variant de 2 000 € à 5 000 € par contrat en fonction du type de diplôme préparé et de la catégorisation de l'employeur public
Favoriser l'équipement numérique des apprenti.e.s	9 482 outils numériques aide de 300 € par équipement	3 633 outils numériques pour les apprentis de niveaux 3 et 4 - 1 090 100 € Aide de 300 € par équipement
Accompagner les formations préparant à des métiers rares ou émergents	N/P	4 projets accompagnés pour un total de 56 000 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Contractualisations et partenariats européens et internationaux

Soutien exceptionnel à la Maison de la Bretagne à Poznan

P607

> Une subvention exceptionnelle forfaitaire de **35 000€** de la Région est indispensable pour la survie de la Maison de la Bretagne à Poznan.

Actions mises en œuvre pour la sécurité alimentaire et/ou sanitaire

P607

> En 2021, la Région a apporté son aide financière à 4 projets dans le cadre du fonds exceptionnel d'urgence qui a été mis en place en 2020 afin de renforcer la sécurité alimentaire et sanitaire des populations du Sud. Le nombre d'initiatives de solidarité internationale a nettement diminué, non seulement en raison de la pandémie qui a perduré mais également du fait de la crise sécuritaire dans des pays d'Afrique et en Haïti.

Prorogation de projets européens

P 311

> Des projets Boost Europe (appels à projets de recherche, d'innovation et/ou de formation à dimension européenne et/ou internationale) ont été abandonnés en raison de la crise sanitaire

Mise en place de programmes d'urgence

P607

> Mise en place de programmes d'urgence suite au Covid (règlements CRII, programme REACT.).

Les associations et syndicats mixtes



Mesures générales

Dispositif Covid-Résistance

P204 P205

> Fonds offrant des possibilités d'avances de trésorerie
> Environ **40 associations** non-marchandes aidées

Prorogation du Pass Asso

P205

> Déploiement du Pass Asso, Fonds de soutien partenarial aux associations locales, en partenariat avec les EPCI volontaires
> Bilan du dispositif : 30 EPCI sur 57 éligibles ont déployé ce dispositif sur leur territoire couvrant les 2/3 de la population bretonne. Au terme du dispositif, ce sont **1,9 M€** (dont la moitié sont des crédits régionaux) qui auront été versés à **898 associations** des EPCI concernés.

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : renforcement de l'accompagnement

P205

La mobilisation des conseillers·ères DLA sur le dispositif Urgence ESS s'est poursuivie

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La culture

Reconduction des mesures 2020 (maintien des subventions…)

Soutenir les milieux artistiques et culturels

> Mobilisation d'une enveloppe de **2,2 M€** en faveur de tous les domaines couverts par la politique culturelle.

- Dispositif exceptionnel à destination des cinémas indépendants de Bretagne.
- Dispositif de soutien exceptionnel aux projets artistiques en direction du public jeune
- Aide exceptionnelle aux cinémas indépendants de Bretagne

> La Région a soutenu **124 manifestations** en 2021 dans le champ des arts plastiques et du spectacle vivant, dont certaines à titre exceptionnel, compte tenu de leur impact pour les filières et de leurs difficultés économiques (Vieilles Charrues, Fête du Bruit à Landerneau).
> L'expérimentation engagée en 2020 pour accompagner les organisateurs occasionnels de spectacles a été poursuivie à titre expérimental en 2021, notamment en appui sur le Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures.
> Dans le cadre du Plan de relance en faveur du Livre, la Région a mis en œuvre deux aides spécifiques : un fonds de modernisation destiné aux librairies indépendantes de Bretagne, ainsi qu'une aide exceptionnelle à l'édition.

Le Tourisme

Plan Régional de relance du secteur touristique

P605

L'enveloppe du plan de relance de 830 000 €, adopté en avril 2020 et déployé sur 2 ans, a été intégralement consommée au terme de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le transport



Mesure générale

Mission 4

La Région s'est mobilisée pour garantir autant que possible une continuité des services publics de transport durant la crise et pour soutenir ses différents opérateurs de transports fortement impactés par la baisse de fréquentation et les restrictions imposées. Des compensations ont été versées en 2021 grâce aux provisions constituées pour soutenir les différents délégataires de services publics de la Région confrontés à des pertes de recettes commerciales importantes et à des coûts supplémentaires liées aux mesures sanitaires mises en place.

Soutien à la Brittany Ferries

P203

> La Région s'est mobilisée pour soutenir la Brittany Ferries avec, d'une part, le versement du deuxième acompte pour **15 M€** en investissement et, d'autre part, le paiement de **4 M€** en fonctionnement pour la mise en place des rotations vers l'Irlande.

Soutien aux concessions portuaires

P209

> Port de Saint Malo : allongement de la durée du contrat, octroi de subventions annuelles de fonctionnement de 2021 (**1,8 M€**) à 2023, ajustement du programme pluriannuel d'investissement
> Port de Roscoff Bloscon : octroi d'une subvention d'investissement de **1,3 M€** au titre de 2021

Convention TER

P401

> Avenant à la convention TER pour prendre en compte les impacts de la crise au titre de 2021. Contribution régionale supplémentaire estimée à **4,6 M€**

Transports routiers

P401

> Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la Région a déposé 4 dossiers pour un montant global de **4,4 M€** pour l'acquisition de **12 autocars GNV** (Gaz Naturel Véhicule) permettant de renouveler une partie de la flotte d'autocars de la Régie Régionale des Transports.

Aéroports

P403

> Aéroport de Rennes Dinard : Ajustement de la subvention d'investissement pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire: **+464 K€**.

Ferroviaire, routier et maritime : adaptation des plans de transport

P401

> En 2021, la pandémie de Covid-19 a, comme pour l'année 2020, impacté les plans de transport qui ont du s'adapter régulièrement.
> En conséquence, l'information aux voyageurs a également été régulièrement remise à jour.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La santé des agent.e.s



Acquisition de masques de protection pour les agent.e.s régionaux (masques chirurgicaux, lavables, inclusifs)

P 9011

> **408 000** masques chirurgicaux, lavables, inclusifs ont été acquis en 2021

Le maintien du service public



Adaptation organisationnelle sur la délivrance du service public par la Région

Généralisation du télétravail

P 9002 P 9011

> Le télétravail s'est organisé avec efficacité (**94 092 jours télétravaillés** par les agent·e·s permanent·e·s des services), tout en veillant au maintien des équilibres dans les collectifs de travail.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

ZOOM
TERRITORIALISATION

2021

SELL A-DOST
TIRIADELAAT

ZOUM
TERROUERÉZON

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les objectifs et chiffres clés

7 ESPACES TERRITORIAUX

Mieux répondre aux besoins des territoires

Plus de proximité, plus de lisibilité et d'efficacité

Mieux partager la connaissance des territoires

Mettre en œuvre des politiques régionales de proximité

Rapprocher la Région des Bretonnes et des Bretons

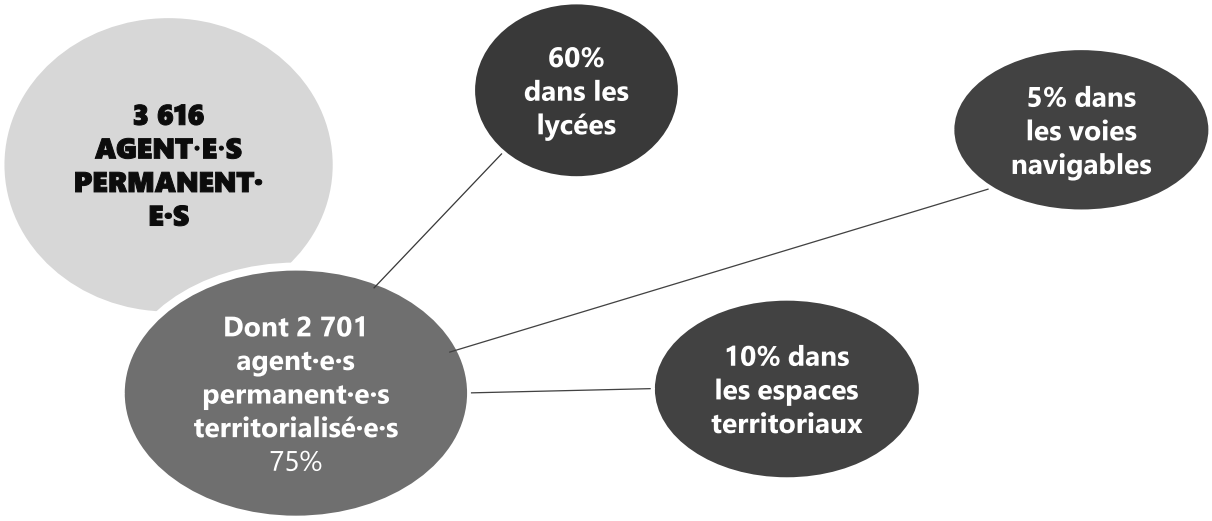

> Rapport de session juin 2017 : Pour une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager.e.s et des territoires une nouvelle étape

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les agent.e.s régionaux dans les territoires

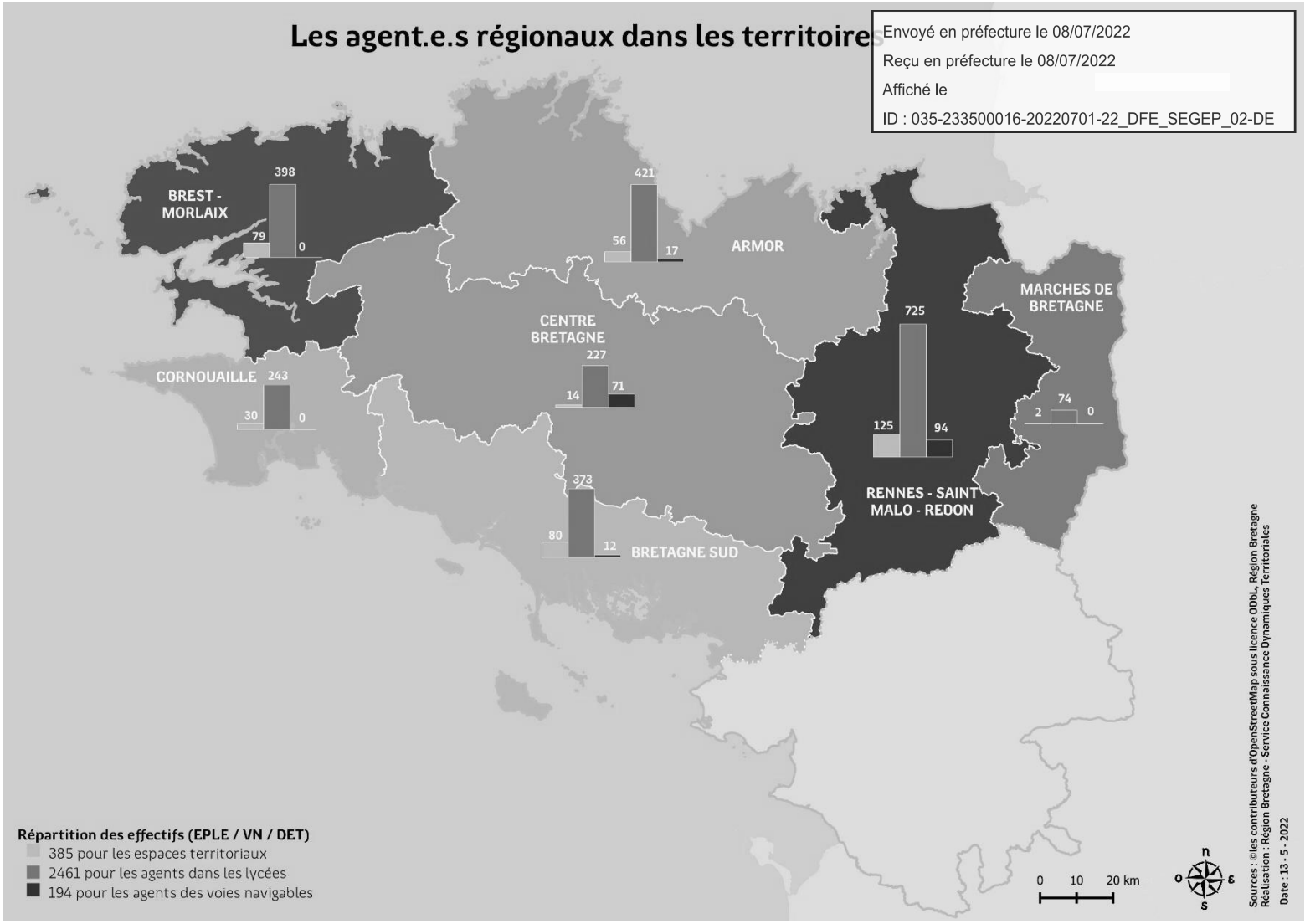

TYPES DE MISSIONS PRÉSENTES DANS LES ESPACES TERRITORIAUX

- Fonctions supports DET
- Développement économique
- Emploi - formation - orientation - référent lycée
- Subdivision immobilière (dont EMAT)
- Ports
- Environnement
- Développement territorial
- Gestion des déchets
- Transports
- Informatique
- Culture

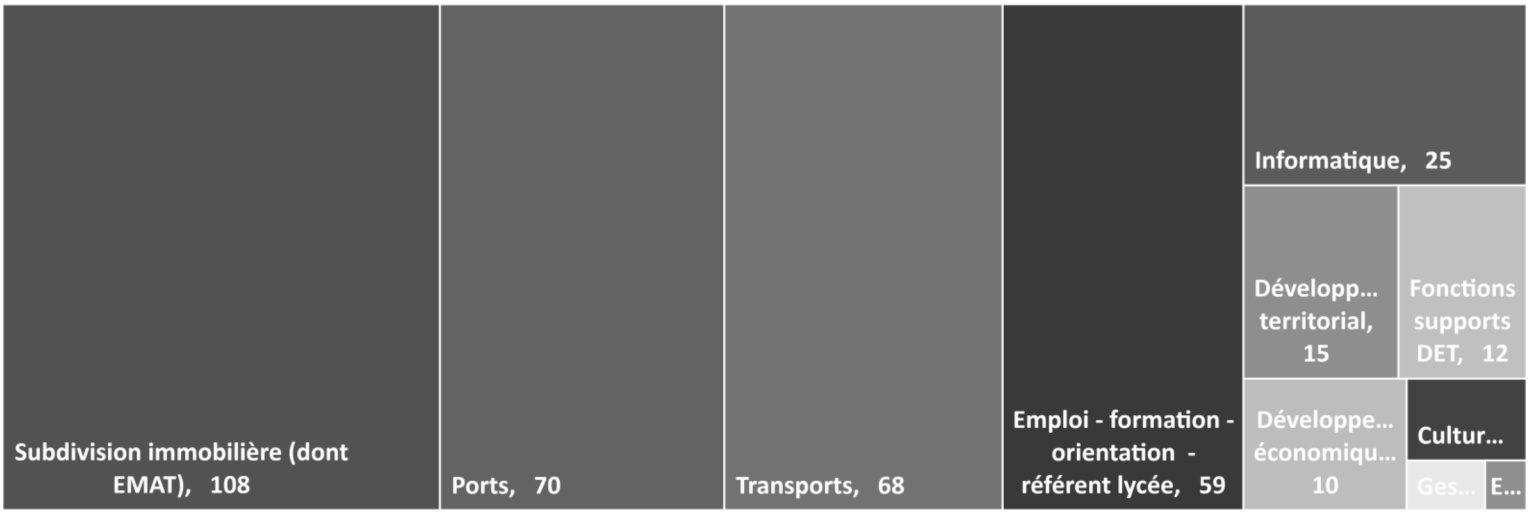

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amenés à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Pour la première fois l'an passé, la nouvelle organisation territorialisée d[illegible] faisait l'objet d'un zoom dans le Rapport d'analyse et de développement durable. Après seulement quelques mois de mise en œuvre, dans un contexte sanitaire complexe, cette évolution des modes de faire de la collectivité avait d'ores et déjà permis des avancées concrètes et positives.
Pour la deuxième année, toujours dans un contexte sanitaire évolutif, l'action territorialisée a été renforcée et a permis d'asseoir, dans un contexte de renouvellement des élu.e.s régionaux, un fonctionnement stable. Les temps de coordination entre Directions d'espaces, les temps collectifs avec les directions métiers, la solidification des process d'échange et d'information ont été au cœur des enjeux de cette année 2022. Une évaluation, en cours, permet également de s'attacher à consolider la démarche dans toutes ses dimensions.

La collectivité et ses agents, très présents sur le territoire sur de nombreux champs de compétence, a fait évoluer un certain nombre de postes pour permettre, notamment, de doter en moyens humains dédiés l'espace territorial centre bretagne. Aujourd'hui, une douzaine d'agents, sur de nombreux champs de compétences y sont affectés, que ce soit sur Pontivy ou sur Carhaix.

Cette année a également permis, dans tous les espaces, de poursuivre l'action de proximité auprès des acteurs économiques, touchés par les crises successives.

La refonte de l'action régionale de soutien aux territoires a permis de renforcer notablement les effectifs dédiés, dans tous les espaces, avec des chargés de développement aménagement, et des assistants accompagnement territorial. Ces missions permettent de conforter les liens et la présence auprès de EPCI, mais également auprès des tous les porteurs de projets en recherche d'appui de la Région, de l'Europe.

Les liens noués avec les directions générales des EPCI ont permis de renforcer de nombreux points de partage sur des compétences clé, l'économie, le soutien aux projets (dispositif bien vivre ou fonds Européens REACT…) et les mobilités notamment.

La fréquence et la qualité des échanges avec les élus référents et les exécutifs locaux sont majeurs dans l'accompagnement, à la fois de la vie quotidienne de nos partenaires territoriaux mais aussi dans les perspectives et la nécessaire différenciation pour chacun d'entre eux.

L'accompagnement des missions régionales en lycée a également pu être au cœur des actions, et notablement celui des élu.e.s membres des conseil d'administration et des équipes de direction des établissements.

L'organisation territoriale de la collectivité s'appuie également sur un axe immobilier, tant pour travailler au regroupement des équipes en de mêmes lieux, quand cela est possible, que de s'assurer de disposer de lieux identifiés sur les différents espaces territoriaux. L'avancée des différents chantiers fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine session. Sont néanmoins à signaler l'avancée des travaux sur Carhaix (Kerampuilh) ou encore à Pontivy.

Ces nouvelles modalités de fonctionnement ont évidemment été mise en œuvre en veillant à la continuité et à la qualité de la production de service (transports, informatique, ports, etc) et en axant le rôle des directions d'espaces territoriaux sur la nécessaire transversalité des approches entre les différentes compétences en proximité.

Il s'est agit également, en cette année d'installation du nouveau conseil régional, d'accompagner l'installation des nouveaux élu.e.s, avec la structuration de l'offre de service permise par la mise en place concrète de Directions d'espaces territoriaux (DET). Qu'il s'agisse de la remise des équipements informatiques, de l'utilisation des locaux pour permettre des réunions en visio conférence, cet outil de proximité est approprié.

La présentation par espace territorial ne présente qu'une sélection d'actions bien loin de l'exhaustivité mais représentant une partie de la diversité des missions, des liens aux élu.e.s et acteurs du territoire. Les thématiques abordées sont volontairement différentes d'un Espace territorial à l'autre afin d'incarner cette diversité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

276 communes
6 EPCI et Bréhat
521 000
habitants

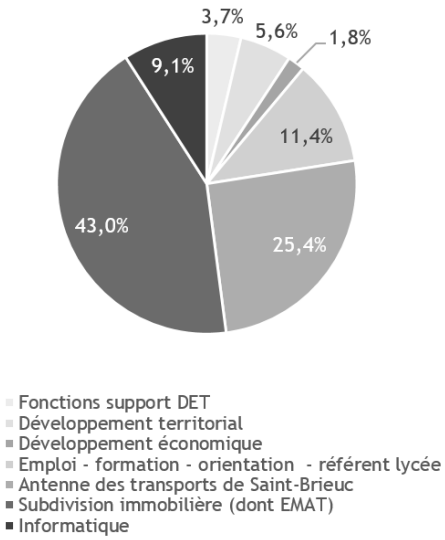

2021 - Espace Territorial Armor - DETARM	
Équivalent temps plein (ETP)	ETP
Catégorie A	10,8
Catégorie B	12,0
Catégorie C	27,4
Temporaires	0,2
Apprentis	2,0
Stagiaires	-
Saisonniers	1,9
Total	54,2

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amené.e.s à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

Le site territorialisé



Les agents sont répartis sur Saint-Brieuc (3 sites de bureaux et une EMAT) et sur Guingamp (EMAT). Les sites « Sainte-Barbe » et « 71e R.I. » proposent une offre de 3 salles de réunion équipées en matériel de visioconférence, d'un salon d'accueil, d'un bureau de passage équipé et d'une salle de convivialité avec cuisine.

26 jurys de recrutements ou rendez-vous RH organisés en proximité sur Saint-Brieuc.

L'espace territorial ARMOR en actions

Participation à 6 conférences des maires des 6 EPCI de l'espace Armor afin de présenter « Bien vivre partout en Bretagne 2021 » aboutissant à 195 projets déposés et 87 projets retenus. 20 réunions partenariales sur les centralités, la santé, la planification territoriale.

Concernant les lycées, 27 notes d'information ont été transmis aux élu.e.s membres des conseils d'administration. 2 dialogues de gestion ont été conduits auprès des équipes de direction des EPLE. S'agissant des agents en EPLE, 2 cellules d'écoute ont été mises en place.

Emploi-Formation-Orientation : 14 événements IDEO et 3 événements dédiés au numérique ont été organisés

L'action de formation radio langues bretonnes portée par Stumdi et Ti ar Vro Gwengamp sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération a remporté le Priziou, ou Prix de l'avenir de la langue bretonne, dans la catégorie associations.

Création d'une plateforme de mobilité par l'association Penthièvre Actions à Lamballe : participation de l'antenne transport et de l'unité EFO aux ateliers de travail puis projet doublement soutenu, investissement dans des véhicules décarbonés et amorçage en fonctionnement du conseil en mobilité, dans le cadre de « Bien vivre partout en Bretagne » 2021.

Travaux et maintenance préventive dans les lycées : 8 bâtiments neufs ou restructurés (1 restauration, 1 gymnase, 1 espace agents, 2 lingeries mutualisées, un atelier bac pro, 2 laveries) ; la rénovation de 1 laverie, 2 îlots de cuisson, 1 ligne de self, 4 chaufferies ; 1118 bons d'interventions de maintenance préventive clôturés sur les équipements (CVC froid électricité cuisine), soit un taux de réalisation de 92%.

Enfin, 20 lettres bimensuelles ont été diffusées aux élu.e.s référent.e.s de l'espace Armor offrant un panorama 360° des actions de la DET ou événements saillants sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

136 communes
(dont 3 de l'EPCI Cap Atlantique)
9 EPCI
613762 habitants

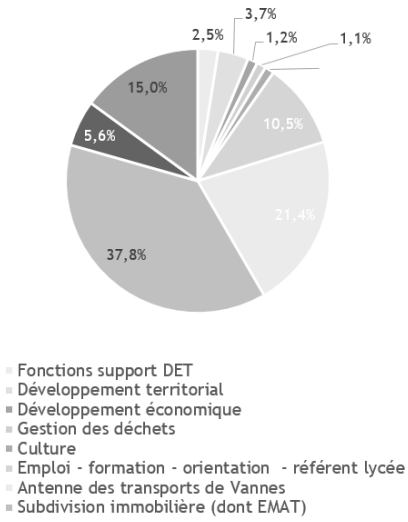

2021 - Espace Territorial Bretagne sud - DETSUD	
Équivalent temps plein (ETP)	ETP
Catégorie A	17,84
Catégorie B	25,63
Catégorie C	33,72
Temporaires	0,74
Apprentis	0,50
Stagiaires	0,01
Saisonniers	1,72
Total	80,2

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amené.e.s à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

Le site territorialisé

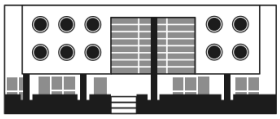

Les agents sont répartis sur les sites de Vannes (1 site de bureaux et une EMAT) et sur Lorient (site de bureau, au port, EMAT). Les différents sites de bureau sont équipés de salle de réunion et de visioconférence.

L'espace territorial DETSUD en action

En lien avec les enjeux du « aller vers » l'usager , l'unité emploi formation orientation de la DETSUD a renforcé son action en faveur de l'accès à l'information sur les dispositifs de formation professionnelle auprès des usagers demandeurs d'emploi et des professionnels (dispositifs, lieux, financements, mobilités...). Des contacts ont été noués avec l'ensemble des collectivités et structures porteuses d'une offre d'information de proximité en matière d'emploi et de formation, afin d'évaluer les besoins et de proposer des solutions adaptées (permanences, participation aux actions des partenaires, organisation et animation d'ateliers ou forums) pour lutter contre l'éloignement géographique et les problèmes de mobilité des publics.
Au second semestre 2021, une permanence de la Région a ainsi été mise en place à Muzillac, et plusieurs devraient ouvrir en 2022 sur les pays de Vannes et d'Auray, notamment auprès habitants insulaires ou des habitants des quartiers.

La visibilité de la présence régionale s'est vue renforcée l'année passée par une mise en signalétique actualisée des sites de Vannes et de Lorient, et par une modernisation des espaces extérieurs du site lorientais facilitant le repérage et l'identification de la Région sur le territoire.

La DETSUD a poursuivi en 2021 son action d'appui à la déclinaison des politiques régionales, à l'image de la mise en place du Pass asso, adopté par 2 des 9 EPCI que compte l'espace, du nouveau dispositif « Bien vivre en Bretagne », accompagné auprès des 9 EPCI avec les élu.e.s régionaux référent.e.s, ou de la stratégie du « bien manger dans les lycées » portée en lien avec la politique de gestion des déchets et d'économie circulaire de la Région auprès des EPLE et des collectivités.

Les outils d'animation de la transversalité ont été renforcés à la fois en interne (revues techniques sur les sujets lycées ou portuaire/maritime, généralisation des revues de territoire avec tous les élus régionaux référents) et en externe avec les EPCI sous des formes adaptées à leur organisation et à la densité des interventions régionales sur les territoires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

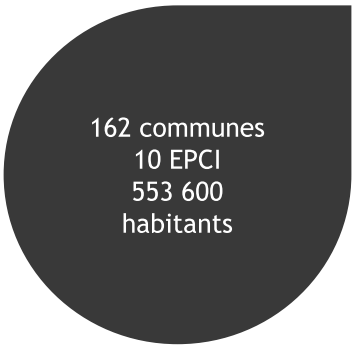

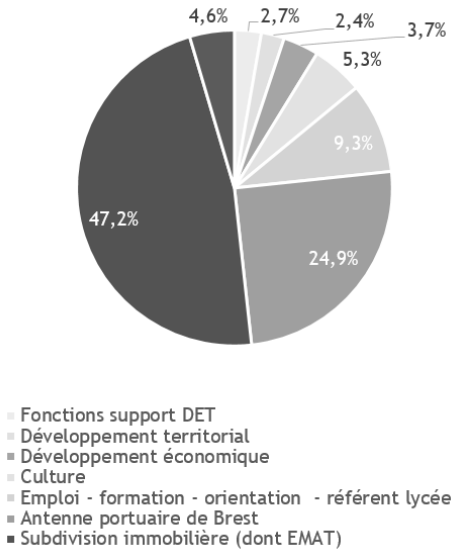

2021 - Espace Territorial Brest Morlaix - DETBRS	
Équivalent temps plein (ETP)	**ETP**
Catégorie A	18,8
Catégorie B	16,0
Catégorie C	34,7
Temporaires	2,6
Apprentis	0,6
Stagiaires	-
Saisonniers	-
Total	72,8

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amené.e.s à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

Le site territorialisé



BREST

Ouverture de l' extension du site Isidore Marfille en 2020.

Les agents sont répartis sur les sites brestois tous deux situés sur le port, ainsi que sur l'EMAT de Brest. Le site de « Bassam » a été réaménagé en 2021 en transformant l'ancien espace découvert de port en lieux de réunions modulables. Les sites sont équipés en systèmes de visioconférence.

L'espace territorial DETBRS en actions

Au niveau de l'espace territorial Brest Morlaix, des rencontres avec les 10 EPCI et l'île d'Ouessant ont été organisées tout au long de l'année 2021, en présence des élu.e.s référent.e.s de territoire. Des temps particuliers ont notamment été organisés, avec les élu.e.s, pour présenter les dispositifs et actions régionales (en particulier REACT EU, le dispositif bien vivre, le pass asso…)

Un accompagnement spécifique des élu.e.s référent.e.s du territoire a été mené en proposant des « revues de territoires » régulières, balayant de nombreux champs d'intervention de la collectivité.

L'espace territorial a accueilli des temps forts, bureau de l'exécutif, commissions, rendez-vous, conférences de press.

Afin de se rapprocher des usager.e.s, des permanences et ateliers emploi-formation ont été organisées sur l'ensemble de territoire couvert par la direction.

Afin d'améliorer le lien et l'accueil usager sur les sites régionaux territorialisés, mais aussi pour bâtir une offre de service qui pourrait être généralisée, une démarche « pilote » a été menée avec la délégation à la transformation.

Une contribution à de grands évènements sur Brest qui a permis d'appuyer, en proximité, l'action des directions métiers :

Le Grand départ du tour de France de Brest du 24 au 26 juin 2021
Arrivée de Guirec SOUDEE, rameur solitaire le 1er octobre 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

218 communes
10 EPCI
302 430
habitants

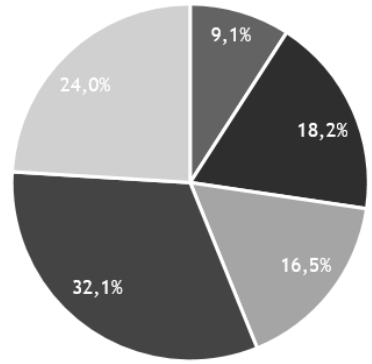

2021 - Espace Territorial Centre Bretagne - DETCB	
Équivalent temps plein (ETP)	**ETP**
Catégorie A	6,92
Catégorie B	2,92
Catégorie C	1,14
Temporaires	0,00
Apprentis	0,00
Stagiaires	0,00
Saisonniers	0,00
Total	11,0

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amené.e.s à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

Le site territorialisé


KERAMPUILH (29)


PONTIVY

- Le château de Kerampuilh a ouvert en octobre 2021 : il accueille l'équipe carhaisienne de la DET, l'association AILES (gestionnaire du lieu) ainsi que l'office public de la langue bretonne.
- La Région poursuit l'opération de restructuration de l'ancien tribunal de Pontivy : une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue en septembre 2021 et a travaillé sur la phase d'Avant-Projet Sommaire.
- Au cours de l'année 2021, l'équipe de la DET a presque doublé d'effectifs : de 7 à 13 agent.e.s. Les EMAT du territoire sont sous responsabilité des DETSUD et DETBRS

L'espace territorial DETCB en action

Dans le cadre de la création d'un Point d'Accès Ecoute Jeunes (PAEJ) en Centre Bretagne, le site Blavet de Pontivy héberge à titre gracieux l'association SESAM, préfiguratrice de ce PAEJ.

La DET participe activement au processus de fusion des lycées agricoles du Morbihan (Pontivy, Saint-Jean Brévelaye/Hennebont), pour former un établissement unique à l'échelle départementale.

Le Rectorat et la Région travaille conjointement, avec le réseau des acteurs locaux, à l'implantation d'un espace services jeunesse (ESJ) adossé au lycée Rosa Parks de Rostrenen. Il s'agit là du seul ESJ labellisé à ce stade à l'échelle de la Bretagne.

En partenariat avec la Sous-préfecture de Châteaulin, la DET anime le comité de pilotage portant sur la restructuration de « l'Ecole des Filles » de Huelgoat afin de pérenniser et développer l'activité autour de ce lieu emblématique.

En lien avec EDF, la DET est partie prenante du chantier de déconstruction de l'ancienne centrale nucléaire de Brennilis, afin de faciliter le recrutement et la formation des salarié.e.s qui auront à y intervenir, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi et les entreprises.

La DET contribue à renforcer les liens de la Région avec les EPCI du Centre Bretagne :
16 réunions ont été organisées courant 2021 auprès des bureaux communautaires, des conférences des maires ou des commissions thématiques des EPCI afin de présenter le dispositif Bien vivre partout en Bretagne et le dispositif Pass Asso.
Une boucle d'information des DGS des 10 intercommunalités de l'espace territorial a été constituée.
Le Pass Asso a été mis en œuvre dans 8 des 10 intercommunalités et a permis d'accompagner 294 associations du Centre Bretagne.
Des réunions semestrielles de revues d'actualités territoriales ont été organisées avec l'ensemble des élu.e.s régionaux référent.e.s EPCI de l'espace territorial.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Espace territorial Cornouaille

68 communes
7 EPCI + l'île de Sein
268 712 habitants

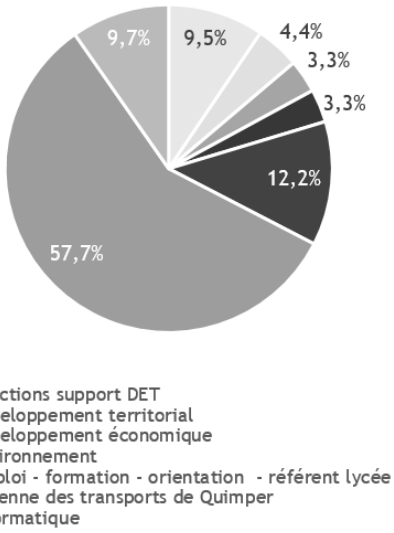

2021 - Espace Territorial Cornouaille - DETKEM	
Équivalent temps plein (ETP)	ETP
Catégorie A	8,33
Catégorie B	7,65
Catégorie C	10,78
Temporaires	1,92
Apprentis	0,00
Stagiaires	0,00
Saisonniers	1,95
Total	30,6

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amené.e.s à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

Le site territorialisé



Le site administratif, ouvert l'année passée a été exploité de manière continue, malgré les contraintes sanitaires. Il est équipé de 4 systèmes de visioconférence. Il a également permis, au-delà des réunions et rencontres de la collectivité (réunions, rendez vous, entretiens de recrutement, conférences de presse…) d'accueillir des temps forts d'autres partenaires du territoire (Mission locale, Pôle emploi, etc).
Une EMAT est également implantée sur Quimper.

L'espace territorial DETKEM en actions

Formation professionnelle : 2216 stagiaires formé.e.s (+10%/2020, +25%/2019). 8 actions spécifiques territoriales dont 2 dans l'industrie textile et 1 formation biqualifiante (transport et service à la personne). 6 Points presse pour mettre en valeur l'action de la Région sur le territoire

Mise en place d'une collaboration –réunions, plateforme d'échanges- entre technicien.ne.s des services de l'Etat et du Département pour analyser les projets des collectivités et optimiser les financements. Actions d'interconnaissance et organisation des échanges avec des structures d'assistance et d'ingénierie auprès de collectivités.

Aves les élu.e.s régionaux référent.e.s : présentation de Bien Vivre en Bretagne 2021 aux 7 EPCI : Bureaux communautaires (6), DGS d'EPCI/mairies, cercle des DGS d'EPCI de Cornouaille… 88 fiches projets reçues et 36 retenues dans le dispositif Bien Vivre en Bretagne 2021.

Les EPCI de Cornouaille ont bénéficié de l'enveloppe REACT EU pour le financement de 8 projets et un montant de subvention de 3,3 M€ dont 1,7M€ pour des dossiers de mobilité douce (vélo).

Economie : près de 70 RDV réalisés (en présentiel) dans des entreprises de Cornouaille, et des rendez vous récurrents avec chaque EPCI afin de faire le point sur les projets, les entreprises en difficulté.

Des premières collaborations initiées avec les services de la ville de Quimper et de QBO sur des champs transversaux aux 3 collectivités : sécurisation et requalification des abords des lycées, réseaux de chaleur urbain, gestion des déchets, transferts domaniaux, mobilités actives, etc.

2800 interventions dans les lycées par l'équipe informatique.

Accompagnement transversal (travaux, fonctionnement, gestion de site…) des ateliers Jean-Moulin Plouhinec (tiers lieu) : 15 entreprises (dont 3 dans le domaine du bois, ancienne activité du lycée), 22 ETP créés en deux ans c/20 professeurs et agents de la Région à la fermeture du lycée, 4830 nuitées (2800 entre octobre 2019 et décembre 2020), nouvelle activité autour de l'accueil d'équipes de production et de tournage de films.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Espace territorial Marches de Bretagne

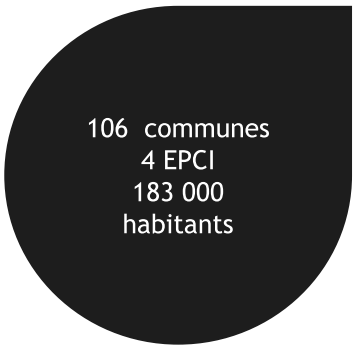



2021 - Espace Territorial Marches de Bretagne - DETMB	
Équivalent temps plein (ETP)	**ETP**
Catégorie A	**0,50**
Catégorie B	**0,00**
Catégorie C	**0,36**
Temporaires	**0,00**
Apprentis	**0,00**
Stagiaires	**0,00**
Saisonniers	**0,00**
Total	**0,9**

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amené.e.s à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

L'espace territorial DETMB en action

Installation de deux agent.e.s permanent.e.s dans les locaux dédiés à Fougères, renforçant la proximité avec les communes et acteurs du territoire

Permanences mensuelles à Fougères, auprès des usager.ère.s de la formation professionnelle

Mise en œuvre du Pass asso sur deux EPCI, permettant le soutien à 36 associations du territoire

Rencontre des élu.e.s régionaux élu.e.s en 2021 avec les acteurs du territoire : Campus des métiers de Fougères-Vitré industrie, la Canopée à Janzé, entreprises, équipements publics, centre de ressource Ecobatys

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

249 communes
14 EPCI
920 427
habitants

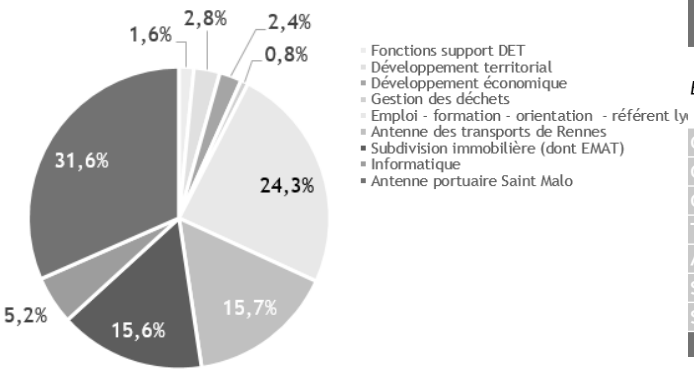

2021 - Espace Rennes Saint-Malo - DETREN

Équivalent temps plein (ETP)	ETP
Catégorie A	23,77
Catégorie B	27,47
Catégorie C	66,76
Temporaires	5,10
Apprentis	0,00
Stagiaires	0,60
Saisonniers	1,88
Total	125,6

Certain.e.s agent.e.s des espaces territoriaux sont amené.e.s à intervenir au sein de plusieurs Directions d'espace territorial

Le site territorialisé

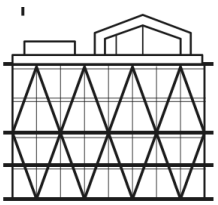

L'espace territorial reste implanté sur plusieurs sites administratifs dans l'attente de l'emménagement à Atalante pour les équipes rennaises. L'autre site majeur est celui du port de Saint Malo. Les différents sites sont équipés en visio. Des EMAT sont en outre implantées sur le territoire.

L'espace territorial DETREN en action

La DET a mené dans le cadre de la politique Bien Vivre Partout en Bretagne de nombreuses rencontres avec les élus du territoire en présence des élu.e.s référent.e.s régionaux, dans le cadre des conférences des maires des EPCI.

La DET a contribué à l'action de gestion de crise régionale, pour le département 35, en participant aux cellules de crise organisées par la préfecture du département pour assurer la veille dans la continuité de services dans les lycées bretons (auprès du rectorat, ARS, département, et les services préfectoraux).

La DET a organisé au bénéfice des élu.e.s référent.e.s du conseil régional des revues de territoire transversales pour une meilleure connaissance de nos territoires, lieu privilégié de rencontres entre les élu.e.s et les services, moments privilégiés aussi pour favoriser au sein de l'administration l'interconnaissance de nos politiques régionales. Cette connaissance du territoire favorise la collaboration avec les territoires (à l'écoute et en cohérences avec les projets de territoires).

La DET est aussi en lien permanent avec les agglomérations du territoire pour partager et expliquer les ambitions régionales en parfaite intégration avec le territoire (ex : un projet de terminal portuaire pour développer l'activité économique et touristique du territoire).

La DET est à l'écoute des territoires pour accompagner la dynamique des territoires et d'une manière générale avec les projets de développement et d'attractivité du territoire (ex : campus de Redon).

La DET accompagne les élu.e.s du territoire dans les connexions avec les élu.e.s et services régionaux (rôle de facilitateur, porte d'entrée de l'administration régionale).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

RAPPORTS D'ANALYSE TRANVERSAUX

2021

DANEVELLOÙ
DIELFENNAÑ
TREUZSERVIJ

FIN-CONTES DE
DEMELAIJE
TRAVERSIÉRS

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

RAPPORT TRANSVERSAL JEUNESSE

2021

DANEVELL DREUZSERVIJ
YAOUANKIZ

FIN-CONTE TRAVERSIER
JOUVANTIZE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

En 2021, la Région a agi avec et pour les jeunes

Les jeunes Bretonnes et Bretons sont une force pour imaginer et construire la Bretagne de demain. C'est pourquoi, dès 2010, la Région a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant à l'ensemble des jeunes âgé·e·s de 13 à 29 ans, tout au long de leur parcours vers l'autonomie (économique, résidentielle ou affective par exemple) et en faisant en sorte qu'ils et elles soient au cœur de chacune de ses politiques : emploi, formation, orientation, transports, lycées, culture. Cette ambition de développer et de déployer une approche globale et intégrée de la politique jeunesse s'est appuyée sur une grande transversalité, pour mettre en synergie l'ensemble des interventions de la collectivité afin qu'elles bénéficient aux jeunes.

En 2017, la Région a souhaité, en se saisissant de manière très volontariste des évolutions intégrées dans la loi égalité et citoyenneté, aller encore plus loin dans ses engagements et sa mobilisation en faveur des jeunesses.

Cette loi a, tout d'abord, confié aux Régions une responsabilité de Cheffe de file en matière de politique Jeunesse et de coordination de l'information jeunesse.

Elle a également posé le principe de l'animation d'un dialogue structuré Jeunesse en région. Dès lors, la Région, en lien étroit avec les services de l'Etat en région, s'est saisie de cette nouveauté pour aller encore plus loin que sa responsabilité de cheffe de file et mobiliser également tous les autres acteurs qui agissent aux côtés des collectivités pour les jeunesses mais également les jeunes eux-mêmes. L'objectif posé était et est toujours de coordonner les nombreux services et offres existantes tournés vers les jeunes et de rendre possible la participation des jeunes et leur contribution à la construction des politiques publiques. C'est ainsi qu'est née la démarche d'élaboration d'un *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses*, co-construit avec la Conférence jeunesse également installée. Cette conférence a approuvé ce Plan en janvier 2020.

Les 16 chantiers venant décliner ce Plan permettent aujourd'hui de donner le cap et de structurer les engagements et l'intervention des réseaux d'acteurs (institutions, collectivités, associations et jeunes).

La Région elle-même, au-delà de co-piloter la démarche, s'est aussi engagée à prendre sa part dans sa déclinaison au regard de ses compétences et politiques, à commencer par la construction de ses politiques avec les jeunes.

Ainsi, en écho aux chantiers du *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses* visant à permettre aux jeunes de contribuer à la construction des politiques publiques et à favoriser un plus grand dialogue entre les jeunes et les élu·e·s, la Région a, suite aux élections régionales de juin 2021, installé une nouvelle Commission *Jeunesse, Egalité des droits et Citoyenneté* dont 4 élu·e·s du Conseil régional des jeunes sont à présent membres de droits. Ces jeunes participent à chacune des réunions de cette Commission lui donnant, par leurs questions et leurs remarques, un fort ancrage dans la réalité quotidienne des jeunes bretonnes et bretons.

Mais les dernières années de pandémie ont aussi fortement ébranlé les jeunes dans leur quotidien et leurs capacités à se projeter dans l'avenir. Face à cette situation, la Région s'est, en avril 2021, engagée dans 32 mesures d'urgence construites en s'appuyant très fortement sur les chantiers du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses et les membres de la Conférence jeunesse.

Afin de rendre compte à la fois de la mise en œuvre des engagements régionaux à décliner le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses dans ses politiques, et des mesures d'urgence votées en 2021, la réalisation de ce nouveau RAP jeunesse transversal est apparue pertinente et utile pour donner à voir, dans sa globalité, la mobilisation et l'action régionale en faveur des jeunesses en 2021.

L'exercice est nouveau, et les actions répertoriées sans doute pas exhaustives, mais il permet de dresser un constat fort : transport scolaire, orientation, lycées, vie étudiante, insertion professionnelle, accès à la culture, à la santé, au logement, à l'information… à un moment donné ou un autre de leur parcours, toutes les jeunes bretonnes et tous les jeunes bretons[1] vont bénéficier d'un service mis en œuvre ou soutenu par la Région.

[1] L'INSEE dénombrait 629 347 jeunes bretonnes et bretons de 13 à 29 ans en 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 1

Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses donne le cap !

Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont il·elle·s ont besoin
Chantier 4 : Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé
Chantier 5 : Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·ne·s
Chantier 8 : Permettre aux jeunes de s'engager
Chantier 12 : Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville »
Chantier 13 : Garantir un dialogue jeune, élu·e dans l'action publique.
Chantier 14 : Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse
Chantier 16 : Mieux connaître les jeunes

L'année 2021 aura été marquée, en France comme en Bretagne, par une forte dégradation de la santé mentale des jeunes. En Bretagne, les chiffres inquiétants de l'augmentation des crises suicidaires chez les jeunes relevés par l'observatoire de la mutualité française, la forte augmentation de la fréquentation des Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), et la très forte mobilisation des acteurs de jeunesse pour les formations « Premier secours en santé mentale » proposées par la Région sont autant de signaux d'alarme.
L'action régionale s'est faite l'écho de ces alertes : 6 des 32 mesures d'urgence votées en avril 2021 en faveur des jeunesses face à la crise concernent en effet l'écoute et l'accompagnement des jeunes, notamment des plus fragiles. L'étude lancée en 2021 par le CESER sur « Pourquoi et comment favoriser le bien-être et promouvoir la santé mentale des jeunes en Bretagne ? » sera un atout précieux pour envisager la poursuite de ces actions.

Chiffres clés

1 **68 000 jeunes breton·ne·s ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes Bretagne en 2021**

2 **32 mesures d'urgence en faveur des jeunesses face à la crise sanitaire, coordonnées au sein de la mission 1**

3 **3 110 jeunes breton·ne·s accueilli.e.s dans les PAEJ bretons en 2021**

La Région agit avec et pour les jeunes

La Mission I porte les crédits nécessaires à l'animation de l'engagement transversal de la Région en matière de politique jeunesse, notamment dans l'animation de la dynamique du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses et de la Conférence jeunesse. Elle porte également des actions spécifiques destinées aux jeunes, notamment en matière de santé, d'habitat et d'engagement. Enfin, par le portage de la politique territoriale, elle permet également de soutenir des projets qui leur sont destinés et dont elles et ils sont actrices et acteurs partout en Bretagne, sur tous les territoires.

- **Animation de la dynamique du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses**

Dans la continuité de l'initiative lancée en 2018 avec les services de l'Etat (« dialogue structuré » prévu par la loi égalité citoyenneté), la Région Bretagne a poursuivi en 2021 la mobilisation des réseaux d'acteurs jeunesses (institutions, collectivités, associations et jeunes) pour mettre en œuvre le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, approuvé par la Conférence jeunesse en janvier 2020.
10 des 16 chantiers venant décliner ce Plan ont été engagés et des premières réunions entre acteurs concernés se sont tenues, même si le contexte sanitaire n'a pas facilité l'avancée de tous les chantiers au rythme escompté initialement. Parmi les principales actions réalisées en 2021, peuvent être notées :

- La présentation à l'occasion d'un webinaire régional, puis l'inauguration de la plateforme *Jeunes en projet* : www.jep.bzh. La Région a soutenu le développement de cette plateforme portée par le *Centre régional information jeunesse* (CRIJ) Bretagne. Véritable boîte à outils pour les initiatives de jeunes, « jep.bzh » permet de rassembler l'ensemble des aides financières et méthodologiques existantes en Bretagne pour soutenir les jeunes dans la construction de leurs projets et offre aux jeunes une très belle vitrine pour la valorisation de leurs projets.
- La mobilisation de l'ensemble des partenaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses dans le cadre de la construction, puis de la mise en œuvre, des mesures d'urgence jeunesse votées par la Région en avril 2021. Les démarches collectives mises en œuvre avec *l'Agence régionale de santé* (ARS) et la *Caisse d'allocations familiales* (CAF) pour faciliter le développement de nouveaux services d'accueil et d'écoute des jeunes dans les territoires non pourvus sont une bonne illustration des dynamiques partenariales qui ont émergé avec le plan breton de mobilisation et se sont concrétisées dans le cadre des mesures d'urgence.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- La présentation et la diffusion du « guide du dialogue jeunes-élu·e·s », réalisé par le CRAJEP Bretagne. Ce document propose, sous forme de fiches méthodologiques, de nombreuses pistes et clés de compréhension pour faciliter l'implication des jeunes dans la construction des politiques publiques. Il constitue à ce jour un outil de référence pour le dialogue structuré en Bretagne.

• **Soutien au Centre Régional Info Jeunes (CRIJ) Bretagne :**

En 2021, la Région a soutenu le CRIJ Bretagne à hauteur de 225 000 €. Le CRIJ est notamment chargé de l'accompagnement, de la promotion et de la coordination des 71 structures qui composent le réseau *Info Jeunes en Bretagne* (3 nouvelles structures Info Jeunes ont ouvert leurs portes en 2021 : à Sarzeau, Plédran et Liffré). Il assure la formation initiale des professionnel·le·s « conseiller·e·s information jeunesse » et produit des ressources documentaires complémentaires à la documentation nationale (guides, fiches pratiques appliquées à la Bretagne) sur tous les sujets qui touchent les jeunes : job d'été, stage, logement, santé, international. Le CRIJ est également membre d'IDEO et contribue au déploiement du *Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle*. Les services du réseau Info Jeunes ont bénéficié à plus de 68 000 jeunes breton·ne·s en 2021.

• **Soutien aux Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de Bretagne** :

Les PAEJ sont des structures d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnels et gratuits pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. La Région a poursuivi et renforcé (cf mesures d'urgence) son soutien aux PAEJ en 2021 afin de permettre aux structures de faire face à l'augmentation de jeunes accueilli·e·s et d'entretiens réalisés, de mettre en place de nouvelles permanences et de développer les démarches « d'aller-vers » : plus de 3 100 jeunes ont ainsi été reçu·e·s en 2021, par des psychologues, éducateurs·trices spécialisé·e·s ou intervenant·e·s sociaux·ales, soit 25% de plus qu'en 2019 et 2020.

• **Soutien à l'URHAJ Bretagne, Union Régionale de l'Habitat des Jeunes**

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2021, la Région a renouvelé, en 2021, son partenariat avec l'URHAJ à hauteur de 40 000 €, autour de 5 axes : développer l'offre Habitat Jeunes, coopérer avec les acteurs du territoire, favoriser la participation des jeunes, animer le réseau et contribuer aux politiques publiques. Le réseau *Habitat Jeunes Bretagne* (20 adhérents, 96 implantations dans 43 communes bretonnes) permet d'accueillir près de 7 000 jeunes par an.

• **Un accompagnement des projets en faveur des jeunesses dans les territoires grâce aux Contrats de partenariat Europe/Région/Pays et au nouveau dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »**

L'année 2021 a été marquée par la clôture des engagements financiers des contrats de partenariat avec les attributions des dernières subventions. 8 projets dédiés à la jeunesse ont été accompagnés sur l'année à hauteur totale de 764 000 €. Parmi-eux, le soutien à la création d'une résidence habitat jeunes à Ploërmel, ou encore 3 projets favorisant la mobilisation des ressources en faveur des jeunes (mission locale, coopérative jeunesse et service, pôle de ressources).

En parallèle, le dispositif *Bien vivre partout en Bretagne*, lancé de façon expérimentale, a permis de réserver une position favorable à l'accompagnement de 9 projets en faveur des jeunes, pour un montant prévisionnel de 287 000 € (création d'une résidence habitat jeunes, deux projets d'animation jeunesse, six espaces jeunes).

• **Les initiations au numérique pour les jeunes, via Visa Internet Bretagne :**

Le *Visa Internet Bretagne* s'adresse à tou·te·s les bretonnes et bretons qui souhaitent s'initier gratuitement aux usages numériques, quels que soient leur âge ou leur situation. La Région soutient également financièrement les lieux labellisés *Espaces publics numériques* (EPN), qui mettent en place ces initiations. Sur les trois dernières années, les jeunes de moins de 30 ans ont représenté, selon les questionnaires recueillis, entre 3 et 6% des participant·e·s aux formations *Visa Internet Bretagne*.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom « Mesures d'urgence Jeunesse »

Mesure 1 : Déployer Corres'Santé pour former et accompagner 100 sentinelles (lycéen·ne·s, jeunes en insertion) en plus en 2021 au sein de 20 établissements, lycées et/ou structures d'insertion (100 000 €)

Depuis 2018, la Région Bretagne encourage l'éducation à la santé par les pairs : via le dispositif *Corres'Santé*, elle fait appel aux compétences des jeunes eux-mêmes (lycéens, jeunes en insertion) pour informer ou aider d'autres jeunes. Entre 2018 et 2021, ce sont ainsi près de 400 jeunes qui se sont engagé·e·s en faveur de la santé de leurs pairs dans 18 établissements.
Le renforcement de *Corres'Santé* dans le cadre des mesures d'urgence a tout d'abord permis de renforcer les structures chargées de la formation et de l'accompagnement des pairs volontaires. En ce sens, l'IREPS et Liberté Couleur sont venues conforter l'action menée par Addiction France, permettant l'élargissement des publics bénéficiant de ces formations aux jeunes en insertion et aux lycéen.ne·s en lycée agricole et maritime.
En 2021, 18 services civiques *Corres'Santé* ont bénéficié de l'appui de la Région Bretagne ainsi que 217 jeunes lycéen·ne·s supplémentaires qui sont venu·e·s compléter le réseau de sentinelles engagé·e·s dans le repérage et l'orientation des jeunes en souffrance psychique. De plus, 5 lycées agricoles et maritimes ont nouvellement intégré le dispositif. Enfin, les travaux pour associer de nouvelles missions locales sont en cours.

Mesure 2 : Organiser la formation de 150 professionnel·le·s ou bénévoles volontaires à repérer et orienter les jeunes en souffrance psychique (50 000 €)

Les formations *Premiers Secours en Santé Mentale* sont des sessions de deux jours qui visent à pouvoir apporter une aide à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.
18 sessions de formation ont, suite à un appel d'offre lancé par la Région, été organisées par la coordination régionale de *Santé Mentale France*, à travers toute la Bretagne, permettant la formation de 262 secouristes parmi les acteurs bretons qui interviennent de façon professionnelle ou bénévole auprès des jeunes. Le nombre d'acteurs jeunesse formés a largement dépassé l'objectif fixé : face à une demande très forte, la Région a en effet été conduite à commander 6 sessions de formation supplémentaires et a engagé une enveloppe globale de 51 000 €.

Mesure 4 : Renforcer les moyens humains des Points accueil écoute jeunes (PAEJ) soutenus par la Région, via un abondement exceptionnel de la subvention de fonctionnement annuel des 13 PAEJ afin de leur permettre d'accroître leur capacité d'accueil et le temps d'écoute (150 000€),

Les aides exceptionnelles de la Région ont permis en 2021, soit d'augmenter le temps de travail des professionnel·le·s des PAEJ, soit de recruter. A l'échelle de la Bretagne, 6,5 ETP supplémentaires ont permis de renforcer les équipes des 13 PAEJ qui ont ainsi pu accueillir 25% de jeunes supplémentaires par rapport à 2020 et réaliser 40% d'entretiens supplémentaires. Au total, **3 110 jeunes** ont été accueilli·e.·s dans les PAEJ bretons en 2021.
Alors que la crise ne s'est pas arrêtée en 2021 et se transforme, la Région a réaffirmé à l'occasion du vote du budget 2022 l'objectif que chaque jeune breton·ne, quel que soit son âge, son statut, son lieu de vie, puisse accéder à un service d'accueil et d'écoute de proximité.

Mesure 5 : Accompagner la création de nouveaux services d'accueil et d'écoute sur des territoires non couverts (200 000 €)

Un diagnostic des services d'accueil et d'écoute des jeunes en Bretagne, réalisé au premier semestre 2021, a permis d'identifier les territoires non ou insuffisamment pourvus par de tels services, avec l'objectif, à terme, que chaque jeune breton·ne puisse bénéficier d'un service d'accueil et d'écoute en proximité. La Région, l'ARS et la CAF ont travaillé collectivement, en 2021, pour faciliter l'émergence de nouvelles structures. Ainsi des PAEJ ont ouvert leurs portes, à l'automne, à Auray et Pontivy.

Mesure 6 : Renforcer les moyens de coordination des services d'écoute des jeunes à l'échelle régionale (20 000 €)

La Région accompagne financièrement, depuis 2018, la mise en place d'une coordination régionale qui permet la mise en réseau des professionnel·le·s des PAEJ, l'échange de pratiques et un suivi harmonisé de l'activité. Le renforcement de ce soutien, en 2021, a permis à l'association SeSAM de dédier 0,5 ETP à la coordination du réseau. Ce temps de travail supplémentaire a rendu possible : le suivi approfondi de l'activité régionale des PAEJ face à la crise sanitaire (analyse semestrielle) ainsi que les remontées de points d'alerte aux institutions, le développement du travail partenarial avec le CRIJ, l'URHAJ, l'ARML (association régionale des missions locales) et l'organisation d'une journée d'étude pour tous les membres du réseau.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mesure 11 : Soutenir les actions du réseau URHAJ (Union Régionale Habitat Jeunes) pour lutter contre la précarisation des jeunes (200 000 €)

Face à l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes et notamment les résident·e·s des foyers jeunes travailleurs et *Résidences Habitat Jeunes*, la Région et l'URHAJ se sont rapidement mobilisées pour agir contre la précarisation matérielle et psychologique des jeunes. Deux volets ont été développés, une aide individuelle pour les jeunes en situation de vulnérabilité et une aide aux projets d'intérêt collectif portés par les adhérents de l'URHAJ :
141 jeunes ont pu bénéficier d'une aide financière individuelle pour leur permettre de subvenir à leurs besoins vitaux concernant l'alimentation et l'hygiène, le maintien ou l'accès à un logement, pour faciliter la mobilité nécessaire à l'accès à l'emploi, à la formation, aux stages, pour bénéficier d'un soutien individuel en cas de problème psychique. (47 000€)
54 projets collectifs, contribuant à la lutte contre l'isolement des jeunes, ont été menés par 15 structures. Plus de 500 jeunes se sont investi·e·s dans l'aménagement de leur résidence, la réalisation de reportages photos, la pratique du théâtre, la préparation et la réalisation d'un périple initiatique à vélo, la pratique du street-art. (143 000€)
Quelques projets amorcés en 2021 seront finalisés en 2022, en raison d'imprévus matériels. Un temps fort de restitution des projets et de partage des initiatives innovantes sera réalisé par l'URHAJ en 2022.

Mesure 15 : Amplifier et accélérer le soutien aux initiatives de jeunes dans le cadre de l'appel à projet « Accélérateur Initiative Jeunes – Les jeunes s'engagent pour le climat et la planète » (20 000 €, en plus des 30 000 € déjà prévus pour le dispositif).

En 2021, cet appel à projets s'est concentré sur les projets de création d'activités contribuant aux transitions climatiques, écologiques et énergétiques. L'enveloppe de 50 000 € a accompagné la réalisation de 11 projets portés par 15 jeunes (7 femmes et 8 hommes), avec une aide moyenne de 4 500 € par projet, sur des thématiques très variées : protection des océans, économie circulaire, low-tech, commerces de produits locaux et de saison.
Dans le cadre de la crise sanitaire, la Région a facilité l'accès à ce dispositif et a renforcé son soutien. Cette mesure d'urgence a permis aux jeunes porteurs·euses de projet de mettre en œuvre et faire aboutir leurs projets plus rapidement (projet éligible dès l'atteinte de 50% de l'objectif de campagne sur la plateforme de financement participatif Kengo, aide régionale pouvant aller jusqu'à 6 000 €)

Mesure 16 : Soutenir les initiatives de jeunes visant à recréer du lien social, favoriser la remobilisation et lutter contre l'isolement (50 000 €).

La Région a soutenu l'initiative des *Francas* et de la *Ligue de l'enseignement* des Côtes d'Armor visant, dans le cadre du chantier sur l'engagement des jeunes du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, à mettre en place une *bourse d'engagement des jeunes*. Cette bourse, dotée d'une enveloppe de 50 000€, a permis de soutenir les projets de jeunes âgé·e·s de 11 à 30 ans pour recréer du lien social, favoriser la remobilisation et lutter contre l'isolement sur leur territoire.
Trois vagues d'appels à projets ont été proposées : en mai 2021, juillet 2021 et janvier 2022, avec au total plus d'une quarantaine de projets soutenus, dans chacun des 4 départements bretons. Une très grande diversité de projets a été proposée par les jeunes : des projets environnementaux (*Boom zéro déchets* : évènement de sensibilisation aux transitions, exposition itinérante de promotion et sensibilisation à la protection marine, découverte de l'ucpycling), des projets artistiques et culturels (réalisation de courts-métrages, d'un mur d'expression, organisation d'une soirée cabaret, vidéo de parkour), de temps conviviaux et sportifs (journée multi activités sur le quartier, défis sportifs, rencontre culturelle pour les mineur·e·s non accompagné·e·s).

Mesure 17 : Soutenir les structures proposant une offre d'accueil de jeunes en services civiques d'initiative (50 000 €)

Cette mesure visait à encourager le développement des offres de services civiques d'initiative dans les associations bretonnes. Cette nouvelle forme de service civique permet au jeune volontaire de bénéficier d'un accompagnement pour construire la mission de volontariat qui lui correspond, en lien avec les sujets qui l'intéressent, ses projets, ses valeurs. Les jeunes ont ainsi l'opportunité d'expérimenter une idée de projet d'activité et de citoyenneté, qu'il soit culturel, écologique ou solidaire. 7 associations bretonnes ont été soutenues dans ce cadre, à hauteur de 53 400 €, permettant de proposer à 34 jeunes de bénéficier de telles missions, pour des durées de 6 à 12 mois. Ces missions sont actuellement en cours et se termineront d'ici la fin du premier semestre 2022.

Mesure 30 : Accompagner financièrement les associations souhaitant proposer à des jeunes des missions relevant de leurs activités, via des stages ou des emplois aidés (200 000 €).

Suite à la contribution du *Mouvement associatif breton* et du CRAJEP, mettant en lumière la volonté de nombreuses associations bretonnes de contribuer à donner des missions relevant de leurs activités à des jeunes mais n'ayant pas toujours les moyens de pouvoir rétribuer ou indemniser ces derniers, la Région a soutenu l'initiative des *CEMEA* visant à soutenir financièrement les associations souhaitant porter de telles dynamiques. Dans ce cadre, 29 associations bretonnes ont pu bénéficier d'un soutien financier de 200€ par mois de stage pour accueillir 37 jeunes stagiaires. La grande diversité des associations qui se sont mobilisées est à noter (associations culturelles, d'action sociale, de jeunesse et d'éducation populaire). Cette mesure d'urgence a cependant connu un succès relatif, seuls 20% de l'enveloppe financière dédiée ayant été utilisés. Plusieurs pistes de compréhension ont été partagées par les CEMEA : la situation complexe du milieu associatif avec les arrêts et les relances liés à la crise sanitaire, le manque de réseau entre le milieu associatif et les organismes de formation/filière universitaire pour faire correspondre les propositions de stage avec les demandes, la montée en puissance de l'apprentissage avec la crise sanitaire, qui a pris le pas sur les demandes de stage. Cette opération aura toutefois permis d'ouvrir des opportunités d'accueil pour des jeunes et de dynamiser les associations qui ont pu accueillir.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mesure 31 : Renforcer et développer les actions d'aller-vers du réseau Info-Jeunes, via des contrats ponctuels rémunérateurs pour des jeunes, en faveur de l'accès aux droits et aux services de tous les jeunes (200 000 €)

Dans le cadre de cette mesure, une convention a été signée avec le CRIJ Bretagne afin de mobiliser le réseau Infos Jeunes pour accueillir et encadrer des jeunes, sur des missions d'information pour favoriser l'accès aux droits et aux services, dans une démarche « d'aller-vers ». Les différentes missions ainsi réalisées ont permis d'aller à la rencontre des jeunes dans les territoires pour diffuser l'information existante sur les structures et les services au bénéfice des jeunes, dans une démarche de pair à pair.
Cette mesure aura permis à 13 structures Infos-Jeunes bretonnes de proposer des missions à une quarantaine de jeunes, qui, au cours de l'été, puis pendant les vacances scolaires, les mercredis et les soirées se sont rendu·e·s avec les animateurs jeunesse du réseau dans les lieux de présence des jeunes pour parler de l'information jeunesse et de l'accès aux droits des jeunes. Des outils ont été créés et les dynamiques existantes autours de l'aller-vers dans le réseau Info-Jeunes se sont ainsi vues renforcées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 2

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses donne le cap !

Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel
Chantier 8 : Permettre aux jeunes de s'engager
Chantier 11 : Garantir l'égalité femmes·hommes
Chantier 14 : Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse

Alors que les recrutements des jeunes diplômé·e·s avaient chuté de 26 % en 2020 en raison de la crise sanitaire, les offres d'emploi sont reparties à la hausse en 2021, notamment au bénéfice des plus jeunes selon l'APEC.
Cette « bonne santé » de l'emploi des jeunes cache cependant un malaise plus profond : selon la dernière édition de l'Observatoire national Ipsos, 27% des jeunes ont choisi leur premier emploi par hasard, et 22% par nécessité. Les jeunes sont 42 %, en 2021, à avoir quitté leur premier poste dans l'année suivant leur embauche. S'ils devaient rejouer la partie, 30 % choisiraient un autre métier et 28 % ne postuleraient pas dans la même entreprise. Enfin, plus d'un jeune sur trois (37 %) déclare avoir déjà vécu une situation de discrimination dans le cadre de sa recherche d'emploi ou de sa carrière. Les critères de discriminations les plus cités sont le sexe (27%) et l'âge (23 %).

Chiffres clés

1 **978**
Jeunes entrepreneurs de - 30 ans accompagné·e·s en 2021 par le pass'création

2 **236**
Jeunes breton·e·s ont bénéficié d'une aide à l'installation en agriculture

3 **1**
Priorité à l'engagement des jeunes dans le cadre du FDVA1

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Pass'création : l'accompagnement de jeunes entrepreneur·e·s**

  Le Pass'création est un dispositif destiné aux projets de création ou de reprise d'entreprise. Il permet aux porteurs de projets de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des conseils stratégiques, financiers et juridiques tout au long de leur parcours, jusqu'au développement de l'activité. L'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif est de 1,8M€/ an. En 2021, les jeunes de 30 ans et moins ont représenté 22 % des entrepreneur·e·s accompagné·e·s dans Pass création, soit 978 jeunes.

  Toujours dans cette logique de faciliter l'entreprenariat des jeunes, la Région soutient l'association Entreprendre Pour Apprendre Bretagne, à hauteur de 35 000€/ an pour son programme des « mini-entreprises ». Cette association accompagne chaque année plus de 3 500 jeunes (collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s) pour les sensibiliser aux enjeux de l'entrepreneuriat, notamment avec la création de mini-entreprises.

- **Renouvellement des générations dans l'agriculture : dotation jeunes agriculteurs·trices**

  En 2021, 236 jeunes breton·ne·s de moins de 30 ans ont bénéficié d'une aide à l'installation (sur 507 aides à l'installation pour des agriculteur·trice·s de moins de 40 ans). 30% de femmes sont concernées par ces installations aidées. La situation est contrastée selon les départements, avec 107 projets agréés dans le Morbihan à 156 dans les Côtes d'Armor.

  La Région dispose également du PASS Avenir Jeunes agriculteur·trice·s, qui vise à accompagner individuellement les jeunes agriculteurs en difficulté dans leurs installations. Réalisé par un organisme agréé par la Région, l'accompagnement débute par la réalisation d'un diagnostic pour aboutir sur un plan d'action et un bilan. La Région prend en charge partiellement le coût de cette démarche, qui a bénéficié à une dizaine de jeunes agriculteur·trice·s en 2021.

- **Les aides à l'installation de jeunes pêcheurs**

  L'aide à l'installation à la pêche est une aide à la création d'entreprise par le soutien à l'acquisition d'un navire de pêche. Les porteurs de projet doivent avoir moins de 40 ans et disposer des brevets (diplômes, ainsi qu'un certain temps de navigation). La Région intervient essentiellement en contrepartie du FEAMP. L'intensité de l'aide publique est de 25 %, plafonnée à 75 000 €. En 2021, deux projets ont été soutenus, pour un montant d'aide régionale de 28 500 € (en faveur de deux jeunes de 21 et 29 ans). Une dizaine de projets avaient été soutenus en 2019 et 2020 (10 dossiers pour 70 000€ de crédits régionaux en 2019 et 11 dossiers pour 73 000 € en 2020).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- **Expérimentation avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse**

  La Région est engagée depuis 2010, via une convention d'objectifs communs, avec 5 fédérations ou mouvements d'éducation populaire : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne Bretagne (MRJC), Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR), Fédération des Centres Sociaux de Bretagne (FCSB), Union Française des Centres de Vacances Bretagne (UFCV) et Fédération Familles Rurales de Bretagne (FFRB) pour favoriser notamment les innovations et les expérimentations en leur sein et renforcer les dynamiques interfédérales sur ces sujets. La ligue de l'Enseignement est elle aussi soutenue par une convention pluriannuelle pour son action dans les Juniors associations, l'éducation à la citoyenneté ou l'organisation des services civiques.

  Ces crédits (250 000€ annuels) ont constitué un effet levier important dans la dynamique de développement d'actions auprès des jeunes, que ce soit par l'organisation d'évènements fédérateurs (parlement libre des jeunes) mais aussi et surtout par l'action continue que ces structures opèrent avec ce public (lutter contre l'isolement, favoriser l'engagement, former à l'animation…) Ces activités ont été d'autant plus importantes que l'année 2021 a fortement été impactée par la situation sanitaire liée à la pandémie.

- **Promotion de l'égalité des droits auprès des publics jeunes**

  Dans le cadre de son programme budgétaire pour favoriser et promouvoir l'égalité des droits, la Région a soutenu à hauteur de 28 000 € différents projets ciblant des publics jeunes, avec des objectifs variés : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (stages d'autodéfense verbale, prévention et réduction des agressions sexistes et sexuelles en milieu festif…), éducation à l'égalité filles-garçons (animations pédagogiques à destination des jeunes et des établissements d'enseignement), socialisation, occupation des espaces et loisirs mixtes (Académie « allez les filles », projet « les jeunes filles et la mer » Cf. RADD Egalité 4.2 et 3.4).

Zoom « Mesures d'urgence Jeunesse »

Mesure 7 : Contribuer à l'achat de denrées alimentaires grâce à une aide d'urgence attribuée aux grands réseaux de l'aide alimentaire. Ce soutien de 200 000 € a été apporté dans le cadre de la convention Etat-Région visant à lutter contre la précarité et signée en novembre 2020.

Les 4 principaux réseaux de l'aide alimentaire - les Banques alimentaires, les Restos du cœur, la Croix rouge et le Secours populaire - ont bénéficié chacun d'une subvention de 50.000 euros pour l'achat de denrées alimentaires et notamment des produits frais et des produits d'hygiène. Ces achats ont bénéficié en premier lieu aux jeunes : en effet, pour certains de ces réseaux, les jeunes de moins de 25 ans représentent la moitié du public accueilli.

Mesure 14 : Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement, via le Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA)

Le Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA) dans son volet Formation des bénévoles a fait l'objet d'une délégation de compétences de l'Etat à la Région Bretagne en 2021. Cette dernière a permis de valoriser de manière plus forte les priorités existantes du dispositif en octroyant un bonus dans l'instruction aux dossiers qui rentrent dans ces priorités. C'est le cas des « Projets favorisant l'engagement de la jeunesse -formations assurées par des associations de jeunes ou ciblant particulièrement la jeunesse» mis en exergue dans l'appel à projet 2021. Au final ce sont plus de 388 bénévoles qui auront été touché·e·s, et 13 300 € consacrés aux formations les concernant.

Mesure 20 : Créer le Pass'asso, pour accompagner les associations locales fragilisées par la crise au plus près des territoires notamment celles intervenant auprès de la jeunesse ou pilotées par des jeunes (dotation potentielle globale de 4 M€)

Ce dispositif partenarial avec les EPCI volontaires avait pour objectif de venir en soutien des associations fragilisées par la crise. 30 EPCI ont décidé de le mettre en place, accompagnant ainsi 898 associations. Parmi elles, 108 associations aidées concernent plus particulièrement la jeunesse.

Mesure 21 : Accompagner le développement des classes de mer et des classes nature (abondement à hauteur de 250 000 € de l'enveloppe initiale pour les classes de mer et de 150 000€ pour les classes nature) cf. mission 5 pour les classes nature.

Le « Pass classes de mer » a permis **aux jeunes bretonnes et bretons de retrouver rapidement le chemin du littoral et préserver des infrastructures dédiées aux jeunes qui risquent de disparaître du fait de la crise sanitaire. Il** a rencontré un vif succès et a redynamisé les départs vers les centres de classes de mer bretons. Cette mesure d'urgence a permis de financer 78 séjours répartis dans 24 centres de classes de mer (dont 75 % dans le Finistère), contribuant au départ de 3 232 jeunes bénéficiaires (dont 450 dans la tranche 13-29 ans), soit environ 10 % de l'ensemble des jeunes breton·ne·s partant chaque année en classe de mer. Parmi eux, 155 jeunes bénéficiaires étaient en situation de handicap ou pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mesure 26 : Mobiliser les partenaires socio-économiques de Bretagne via une déclaratio[illegible] sociale visant notamment à développer des terrains des stages et d'alternance

Une déclaration commune, intitulée « Ouvrons nos portes à la jeunesse » a été rédigée et signée en mars 2021 par l'ensemble des membres du bureau de la Conférence sociale de Bretagne, qui réunit les organisations représentatives des salarié·e·s et des employeurs, le Conseil régional et l'Etat, et auxquels se sont associés les chambres consulaires, l'ABEA et le Mouvement associatif de Bretagne. Face à la crise sanitaire, la question de l'accueil des jeunes dans des environnements de travail a été collectivement identifiée comme un enjeu majeur, face auquel les différents signataires se sont engagés à offrir le maximum de propositions aux jeunes breton·ne·s.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 3

Pour une formation permettant à chacun.e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses donne le cap !

Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel
Chantier 2 : Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunesses bretonnes
Chantier 3 :Permettre aux jeunes de trouver l'information dont il·elle·s ont besoin
Chantier 5 : Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·ne·s
Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes
Chantier 9 : Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle
Chantier 13 : Garantir un dialogue jeune, élu·e dans l'action publique.
Chantier 16 : Mieux connaître les jeunes

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire et a révélé une grande fragilité des jeunes, qu'ils ou elles soient lycéen·ne·s, étudiant·e·s ou en insertion professionnelle. Les besoins en aides alimentaires et soutiens psychologiques sont restés ainsi importants, y compris après le retour des cours en présentiel.
En 2021, une réflexion commune autour de trois stratégies régionales a été amorcée (SRESR, SRDEII, CPRDFOP), donnant naissance à la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales. La jeunesse y tiendra une place particulière via les enjeux de formation, d'insertion, d'orientation et de recherche développés.

Chiffres clés

1 **1 300 actions Karta soutenues dans les lycées**

2 **12 285 jeunes en formation professionnelle avec la Région**

3 **1,5M€ d'aides d'urgence pour les étudiant·e·s**

La Région agit avec et pour les jeunes

Les lycées et l'accompagnement des lycéen·ne·s

Les lycées sont l'une des compétences majeures de la Région en faveur de la jeunesse : la Région soutient l'adaptation du patrimoine bâti à l'accueil des lycéen·ne·s, finance les matériels pédagogiques utilisés par les enseignant·e·s et les élèves ainsi que les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées, participe au fonctionnement de ces établissements et renforce l'usage du numérique dans les établissements publics. Ces actions ont représenté plus de 230 M€ en 2021, au bénéfice des 120 000 lycéen·ne·s breton·ne·s accueilli·e·s dans ces établissements scolaires. La Région s'engage également dans le soutien aux actions éducatives des lycées et promeut la participation des jeunes, via son Conseil régional des jeunes lycéen·ne·s et apprenti·e·s de Bretagne.

- **Acquisition de ressources pédagogiques pour les lycéen·ne·s**

La Région a mis en œuvre pour la 2ème année consécutive une dotation aux lycées et associations calculée sur la base de 50 € par élève, soit un montant global dédié à l'action *Pass Ressources Pédagogiques* de 5,6 M€ pour l'année 2020/21, ces fonds étant utilisés à 85% pour l'acquisition de manuels papier mis à la disposition des élèves. De plus, les jeunes lycéen·ne·s entrant en CAP ou bac professionnel peuvent bénéficier de l'aide au premier équipement professionnel. Elle a concerné 8 300 lycéen·ne·s et a mobilisé une enveloppe de 1,1 M€.

- **Soutien aux projets éducatifs des lycéen·ne·s**

Le dispositif Karta Bretagne permet d'accompagner les dynamiques éducatives mises en œuvre dans les lycées au bénéfice des lycéen·ne·s. Les thèmes concernent le développement durable, l'éducation artistique, culturelle et scientifique, la santé et l'égalité fille-garçon ainsi que la mobilité collective à l'étranger. Globalement, plus de 1 300 actions ont été soutenues, pour un montant total de 1 250 000 €. Un webinaire « Karta » a également été organisé sous forme de plateau TV sur le sujet de la prévention par les pairs le 28 janvier 2021.
Par ailleurs, un crédit de 1M€ pour lutter contre la précarité menstruelle des lycéennes a été voté à la Commission permanente de décembre 2021. Il permettra le déploiement de distributeurs de protections hygiéniques de qualité et gratuites dans tous les lycées bretons.

- **Le Conseil régional des jeunes lycéen·ne·s et apprenti·e·s de Bretagne**

Les élu.e.s du Conseil régional des jeunes (83 tandems de lycéen·ne·s et apprenti·e·s breton·ne·s) ont pu se réunir en présentiel en juin 2021 pour la première fois depuis leur élection en novembre 2020. Les travaux menés dans les commissions de travail abordent les thématiques suivantes : favoriser l'éducation à la sexualité dans les lycées, développer l'accès à l'information des droits des jeunes, favoriser les déplacements en vélo, sensibiliser au climat avec l'outil *La fresque du climat* et maintenir l'accès et l'éducation à la culture dans un contexte de crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le Conseil régional a souhaité, en début de mandature, accroître les liens entre jeunes et CRJ et nouveaux élu·e·s régionaux en proposant à des jeunes de siéger dans la nouvelle Commission jeunesse, égalité et citoyenneté du Conseil régional.

Le soutien régional aux Centres de Formation d'Apprenti.e.s

2021 a vu la poursuite d'un dispositif lié à la crise sanitaire, adapté à l'accompagnement des CFA en matière d'équipement numérique, de développement de formations préparant à des métiers émergents, et de soutien aux employeurs publics d'apprentis. En parallèle, la Région continue d'accompagner les projets structurants des CFA en matière d'investissement dans leurs locaux pédagogiques et d'accueil des jeunes, tout comme le financement des équipements pédagogiques engagés avant 2020.

- **Aide au maintien de l'activité des CFA**

L'apprentissage est par essence une politique en faveur de la jeunesse puisqu'elle touche les 15-29 ans (inclus) ; dès lors l'accompagnement au fonctionnement des CFA, pour un montant total de 2 086 100 €, touche directement les jeunes par l'aide au recrutement de 354 apprenti·e·s par des employeurs publics, ne bénéficiant pas ou peu des aides de l'Etat, et par les aides forfaitaires à l'acquisition de 3 633 outils numériques afin qu'ils puissent suivre leur formation en distanciel.

- **Le soutien à la construction et à la rénovation des CFA**

La Région a soutenu les projets de restructuration de locaux de formation et espaces de vie des apprenti·e·s. à hauteur de 7 549 845 € en 2021. A titre d'illustration, l'intervention régionale, au taux bonifié de 70% (participation de 4 257 400 €), pour la restructuration du bâtiment d'hébergement et de restauration des apprenti·e·s du CFA Bâtiment de Plérin (22) est emblématique de la politique volontariste en matière d'accompagnement des apprentis par un haut niveau de qualité de leurs conditions d'accueil et de formation en CFA.

Le financement des formations sanitaires et sociales et le soutien aux étudiant·e·s de ces formations

La Région finance les instituts et écoles délivrant les formations paramédicales et sociales conduisant à un diplôme d'Etat. En 2021, les dotations de fonctionnement se sont élevées à 39,6 M€ pour les formations sanitaires et 10,7 M€ pour les formations sociales. La Région définit également la carte des formations conformément aux orientations du schéma des formations sanitaires et sociales : le contexte sanitaire exceptionnel a conduit en 2021 à une forte augmentation de l'offre de formation (230 places supplémentaires de formation en soins infirmiers, de 450 places d'aides-soignants et de 166 places d'accompagnants éducatifs et sociaux). La Région verse enfin des bourses sur critères sociaux aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales pour sécuriser les parcours de formation. Le déploiement des nouvelles places de formation a conduit à une augmentation naturelle du nombre de boursiers. Ainsi, près de 8 M€ ont été mandatés en 2021 au titre des bourses, au bénéfice de 2 651 étudiant·e·s (dont 2 525 étudiant·e·s de moins de 30 ans).

L'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle

A travers son offre de formation pré-qualifiante et qualifiante, la Région a touché, en 2021, 12 285 jeunes de moins de 30 ans. Elle a poursuivi le développement et l'amélioration de son offre de formation, marquée en 2021 pour l'ouverture de 3 719 places supplémentaires dans le cadre du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* (PRIC), dont 30% sont consacrées aux secteurs stratégiques (industrie, numérique, transition écologique, aide à la personne).

- **Les formations de préparation aux projets :**

✓ Les formations de la gamme PREPA accompagnent les personnes en recherche d'emploi dans leur parcours d'évolution professionnelle :
  - PREPA Projet permet de découvrir des métiers, d'élargir les choix professionnels : 55% des publics bénéficiaires ont moins de 30 ans.
  - PREPA Avenir jeune s'adresse particulièrement aux jeunes en difficultés d'insertion et propose des parcours de remobilisation adossés à des activités associatives, culturelles ou sportives ainsi que des immersions en situation professionnelle.
  - PREPA Clés accompagne les personnes les plus fragiles, notamment en situation d'illettrisme, pour conforter leurs compétences afin d'accéder à un emploi, de préparer une entrée en formation : 27% des publics bénéficiaires ont moins de 29 ans.

✓ L'aide à l'accompagnement à la qualification pour les jeunes : cette aide s'adresse aux stagiaires qui souhaitent s'engager dans un accompagnement à l'issue d'une prestation de la gamme PREPA et dont le projet professionnel nécessite le suivi d'une formation qualifiante. Elle permet d'accompagner les stagiaires jusqu'à leur entrée en formation qualifiante. Un contrat est signé entre le ou la stagiaire, l'organisme et le·la Conseillers·ères en évolution professionnelle : le·la stagiaire perçoit l'aide financière régionale (programme 317), le·la conseillers·ères en évolution professionnelle de la mission locale est financé·e via une subvention du programme 319 et l'organisme est financé via une aide du programme 315. En 2021, 824 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié de cette aide. ; représentant 83% des bénéficiaires.

- **Le soutien régional aux formations qualifiantes**

✓ Le dispositif QUALIF emploi programme propose plus de 300 formations dans 14 secteurs professionnels. Les formations particulièrement attractives pour les jeunes sont celles de l'animation (50% des stagiaires), du commerce (40% des stagiaires) et de la culture (57% des stagiaires). Au total, une majorité des jeunes bénéficiaires d'une formation QUALIF Emploi (55%) le sont dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, du transport, du commerce et de la restauration.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

✓ Le dispositif QUALIF Emploi individuel est une aide individuelle qui permet aux demandeurs·euses d'emploi d'accéder à une formation sanctionnée par un titre ou un diplôme, si la formation ne figure pas dans l'offre collective de la Région. Cette aide est accessible à tout·e demandeur·euse d'emploi. Pour les jeunes (de 18 à 25 ans), ils et elles doivent être suivi·e·s par un·e conseiller·ère en évolution professionnelle et doivent être sorti·e·s du système scolaire depuis plus de 6 mois (pour les formations de niveau Bac et infra) et plus de 1 an pour les autres. L'aide porte sur les frais pédagogiques (plafonnée à 3 500€ selon le niveau de formation ou 4 500€ pour des publics peu ou pas qualifiés) et sur l'attribution d'une aide financière au stagiaire s'il n'est pas indemnisé par Pôle emploi. En 2021, sur les 1 977 personnes entrées en formation, 618 ont moins de 30 ans, soit 31%.

- **Les actions territoriales PREPA et QUALIF**

En complément des gammes PREPA et QUALIF Emploi, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes. Sur les 1 493 stagiaires entré·e·s en formation en 2021, 945 avaient moins de 30 ans (63%) dont 312 en formation qualifiante et 633 en formation de préparation au projet.

Les moins de 30 ans représentent 45% des bénéficiaires des dispositifs de formation professionnelle de la Région Bretagne

	Suivi des entrées en formation Région Bretagne	2021		
		Total	Dont moins de 30 ans	%
Formations qualifiantes	**QUALIF Emploi collectif**	8 592	3 612	42%
	QUALIF Emploi individuel	1 977	618	31%
	Actions territoriales QUALIF Emploi	660	312	47%
		11 229	**4 542**	**40%**
Formation de préparation au projet	**PREPA**	14 157	6 275	44%
	dont PREPA Avenir Jeune	1 828	1 828	100%
	dont PREPA Avenir Adulte	1 343	295	22%
	dont PREPA clé	6 450	1 746	27%
	dont PREPA Avenir FLE	803	349	43%
	dont PREPA Projet	3 733	2 057	55%
	Accompagnement à la qualification	990	835	84%
	Actions territoriales PREPA Avenir	833	633	76%
		15 980	**7 743**	**48%**
Total des entrées		***27 209***	***12 285***	***45%***

- **La formation des personnes sous main de justices - détenues**

Le programme de formation des personnes sous mains de justice mis en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne propose d'acquérir un socle de compétences, d'obtenir une qualification et préparer la fin de détention. En 2021, 89 jeunes de 18-25 ans ont bénéficié d'une formation pendant leur détention.

- **L'aide financière pour une meilleure sécurisation des parcours des jeunes**

L'aide financière contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Elle est déterminée sur critères sociaux et est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire. Elle est complétée par un forfait transport/hébergement (de 15 à 100€, variable selon la distance domicile/ lieu de formation) et d'un forfait restauration de 80€ .
Sur les 9 648 stagiaires entré·e·s en formation en 2021 et bénéficiaires de l'aide financière, 4 841 sont des jeunes de moins de 26 ans.

- **Le soutien aux missions locales pour les jeunes les plus fragiles**

L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, dans le cadre de la mission de service public confiée aux Missions locales, s'organise autour d'un processus global qui prend en compte toutes les actions qui permettront aux jeunes concerné·e·s de suivre et réussir leur parcours d'insertion. Les missions locales accompagnent environ 50 000 jeunes breton.ne.s par an.
L'appui de la Région aux Missions locales concerne principalement les missions de repérage et de mobilisation des publics, les missions d'accueil, d'information et d'orientation, l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, la sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté des jeunes, l'accompagnement de projets territoriaux ainsi que la professionnalisation des équipes des Missions locales. Pour ce faire, les Missions locales peuvent s'appuyer pleinement sur les formations proposées dans le cadre de PREPA et QUALIF.
Pour 2021, le financement de la Région Bretagne au titre de l'offre de services des Missions locales s'est élevé globalement à 2 536 000 €. La Région a également soutenu l'association régionale des missions locales à hauteur de 84 000 €.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

L'abondement du FAJ sur les projets de mobilité

En complément de l'offre de service formation qu'elle met en œuvre, la Région Bretagne apporte une contribution directe aux *Fonds d'aide aux jeunes* de 16 à 25 ans (FAJ), gérés par les 4 Départements et les 2 Métropoles du territoire sur des objectifs proches. Cette contribution s'inscrit en lien avec les Missions locales dans le but d'aider les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. En 2021, la Région a initialement abondé les FAJ à hauteur de 248 000€. Des abondements complémentaires ont bénéficié en cours d'année à 2 des 6 structures pour aboutir à un financement global de 284 000 €.

Le renforcement de la recherche et de l'enseignement supérieur :

- **Le soutien aux doctorant·e·s**

✓ Allocations de Recherche Doctorale : la Région soutient les jeunes chercheur·ses au travers du dispositif *Allocations de recherche doctorale* (ARED). Chaque année, la Région soutient 120 nouveaux·elles doctorant·e·s pour une durée de trois ans, soit 360 étudiant·e·s, pour un budget total de 6M€. La Région intervient uniquement en co-financement à hauteur de 50%, soit 16 000€/an par doctorant·e. Le dispositif ARED a notamment pour objectifs de participer à la formation de jeunes chercheur·ses aux métiers de la recherche et développer les compétences dans les laboratoires privés et publics bretons.

✓ Aide à la mobilité internationale des doctorant·e·s : dispositif régional dont la gestion est confiée à *l'Ecole des docteurs Bretagne Loire* et qui vise à soutenir des projets de mobilité internationale sortante de doctorant·e·s breton·ne·s, en leur permettant de faire des séjours de quelques mois dans des laboratoires de recherche à l'étranger. En 2021, une enveloppe de 75 000€ apportée par la Région Bretagne a permis de financer 27 séjours de mobilité de doctorant·e·s breton·ne·s.

- **Le soutien aux nouveaux modèles de formation**

L'enseignement supérieur développe de nouvelles approches pédagogiques dans le but de mieux répondre aux attentes des étudiant·e·s et de leur assurer une meilleure réussite. Cette évolution des pratiques s'est accélérée dans le contexte de la crise sanitaire et de la nécessité d'assurer les cours à distance. La Région accompagne les établissements d'enseignement supérieur porteurs de projets d'innovation pédagogique, tel que le projet *Nouveaux Cursus Universitaires – Cursus Ide@l* porté par un consortium d'établissements rennais. Une partie du projet concerne la rénovation, l'architecture de formation et la mise en place de parcours individualisés financée par *l'Agence Nationale de la Recherche*. La Région a participé au financement d'équipements numériques et de tiers-lieu favorisant les nouvelles méthodes d'apprentissage et de travail collaboratif, pour un montant total de 147 000€ en 2021.

- **Le soutien au Campus des Industries Navales**

La Région apporte son soutien au *Campus des Industries Navales* (CINav), dont l'objectif est de promouvoir les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Le CINav propose à des formations générales un contenu pédagogique lié à ces métiers (formations de soudeur, chaudronnier, électricien par exemple) ainsi qu'un label garantissant aux entreprises un certain niveau de compétences des jeunes diplômé·e·s. Les entreprises peuvent ainsi recruter du personnel qualifié. Les diplômé·e·s quant à eux ont un très bon taux d'insertion professionnelle. Le CINav a également développé un « Navire des métiers » permettant la découverte de ces métiers aux collégien·ne·s et aux lycéen·ne·s et œuvre à la féminisation de cette filière (financement en 2021 : 91 125€).

- **La promotion des filières scientifiques**

Dans un contexte de désaffection des filières scientifiques, Immersion sciences est un évènement annuel, initié en 2012 par la Région Bretagne, l'académie de Rennes et le CNRS, qui vise à faire se rencontrer pendant une semaine des lycéen·ne·s et des scientifiques chevronné·e·s, pour créer un déclic et encourager l'attrait pour les études scientifiques.
Ces dernières années, *Immersion sciences* rassemblait 64 lycéen·ne·s de 1ère issu·e·s de lycées éloignés des centres universitaires à l'Ile Tudy (29) pour une semaine d'échanges et d'ateliers avec des chercheurs·euses de disciplines variées. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'édition 2021 a été organisée en distanciel et a rassemblé 57 inscrit·e·s, dont 46 filles. La participation des lycéennes est en effet particulièrement encouragée, les femmes restantes minoritaires dans les carrières scientifiques. Des thématiques comme les déchets de plastique dans la mer, l'épidémiologie et le nanomonde ont été abordées lors de ces 2 webinaires. Une visite virtuelle de l'INSA de Rennes a clôturé ces après-midis. Pour cette édition en distanciel, le budget s'est élevé à 1 945€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

L'orientation des jeunes

- **IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne**

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le rôle des Régions en matière d'information sur les métiers et les formations à destination des collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s et apprenti·e·s a été renforcé. Ainsi, en 2021, la Région a produit des guides qui contiennent des informations essentielles pour préparer l'orientation scolaire et professionnelle des collégien·ne·s et lycéen·ne·s. Les guides sont téléchargeables et consultables en ligne. Ils ont été distribués gratuitement aux élèves concernés :

- 4 500 exemplaires du guide « Je choisis mon CAP » aux élèves de SEGPA, ULIS, EREA,
- 53 000 exemplaires du guide « Que faire après la 3eme? »
- 54 000 exemplaires « Quelles formations après la 3eme? » (son complément) à tous les élèves de 3eme,
- 47 500 exemplaires du guide « Que faire après le bac ? » à tous les élèves de terminales générale, technologique et professionnelle.

2021 a été marquée par ailleurs par un retour progressif à l'organisation en présentiel des salons et forums locaux (emploi, formation, orientation) : 20 événements ont ainsi accueilli un espace IDÉO. On trouve notamment les 4 salons post-bac (Suparmor, L'étudiant, Azimut et Info sup) qui se sont tenus en distanciel et ont recensés plus de 105 000 participant·e·s. L'animation du réseau des membres d'IDEO, et le partenariat engagé avec les acteurs de l'orientation contribuent également à la réalisation de nombreuses actions de découverte du monde professionnel au profit des jeunes bretons.

- **La lutte contre le décrochage scolaire**

Dans l'objectif de mieux connaître la situation en Bretagne, les travaux de l'observatoire du décrochage scolaire, initié par la Région, avec l'appui du GREF Bretagne, se sont poursuivis. En collaboration étroite avec l'Etat et les 17 *Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs* (PSAD), une nouvelle synthèse régionale annuelle a été produite. Cette dernière permet de mettre en lumière que, sur les 7 100 jeunes potentiel·le·s décrocheurs·cheuses identifié·e·s en 2020, 70% sont soit en formation, soit en emploi, soit en accompagnement.

Les aides à la mobilité internationale des apprenant·e·s

- **Le soutien aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes apprenant·e·s breton·ne·s**

La Région finance des mobilités sur fonds propres (« Jeunes à l'international » et « Karta » principalement) et sur fonds Erasmus+ (projet européen porté par la Région Bretagne, BMOUVE à l'attention des apprenant·e·s et personnel·le·s des établissements de formation sanitaire et sociale). En 2021, la crise sanitaire a cependant largement freiné les mobilités : seuls 210 jeunes ont en effet pu bénéficier d'une aide à la mobilité individuelle.

- **L'animation du réseau des Développeurs·euses Erasmus+ et du COREMOB**

Afin de favoriser la mobilité des jeunesses bretonnes, la Région anime également deux réseaux régionaux d'acteurs : le réseau des développeurs·euses de la mobilité européenne et le COREMOB (Comité Régional de la Mobilité). A été organisée, à ce titre, par la Région Bretagne en lien avec l'ensemble des institutions et l'agence Erasmus+, le 21 octobre 2021, une réunion de sensibilisation aux opportunités d'Erasmus+ pour les lycées et CFA bretons disposant de formations post-bac. De plus, suite au décret du 17 décembre 2021 portant délégation de compétence du Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports à la Région Bretagne, le pilotage du COREMOB- est désormais réalisé par la Région, en lien étroit avec le Rectorat.

Les langues de Bretagne

- **Le soutien à la formation des enseignant·e·s bilingues**

L'aide Skoazell s'adresse aux personnes inscrites en première année de master MEEF enseignement bilingue afin de préparer les concours de l'enseignement bilingue français-breton. D'un montant de 4 000 € pour l'année de master 1, elle participe de manière active au financement des études permettant l'accès aux métiers de l'enseignement en langue bretonne.
En 2021, 23 personnes ont été bénéficiaires de Skoazell, pour un budget total de 92 000€. Parmi ces bénéficiaires, 19 sont des jeunes.

- **Le soutien au développement des loisirs-jeunesse en langue bretonne**

L'aide aux stages BAFA et BAFD en langue bretonne vise à soutenir la formation en langue bretonne des animateurs (BAFA) et directeurs de centres de vacances (BAFD) par *l'Union bretonne pour l'animation des Pays Ruraux* (UBAPAR). Il est en effet indispensable de disposer chaque année des ressources humaines nécessaires à l'animation et la direction des centres de vacances et activités extra-scolaires en langue bretonne. Les stages en langue bretonne sont aidés à hauteur de 100 € par stagiaire, cette aide étant répercutée sur le prix des stages. 25 jeunes ont ainsi été formé·e·s en 2021 (17 pour le BAFA, 8 pour le BAFD).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mesure 3 : Renforcer les moyens humains des Services de Santé Etudiants et Universitaires et accompagner les initiatives portées par les établissements d'enseignement supérieur visant au soutien psychologique des étudiant·e·s (632 800€).

La population étudiante a fait partie des populations les plus touchées par les restrictions liées à la crise sanitaire. Cette dernière a aggravé la précarité étudiante et mis en lumière les difficultés auxquelles certain·e·s étudiant·e·s doivent faire face. Parmi les 32 mesures prises par la Région en soutien à la jeunesse bretonne, 3 concernaient plus particulièrement les étudiant·e·s (cf.mesures 9 et 29). Le soutien de la Région s'est élevé à 1,5M€, subvention versée en totalité au CROUS qui a par la suite assuré la gestion des conventions et le suivi des subventions aux établissements. L'aide régionale a été répartie en trois appels à projets (mars, juillet et décembre 2021) afin que les établissements puissent s'adapter à l'évolution du contexte.

Le volet *Santé mentale* des mesures de soutien à destination des étudiant·e·s a permis le recrutement dans les établissements de 7 ETP de professionnel·le·s en psychologie et psychiatrie ainsi que la prise en charge de plus de 600 consultations de psychologie, entraînant notamment une réduction du délai d'attente pour une consultation, pouvant atteindre 3 semaines. Les formations aux premiers secours en santé mentale à destination du personnel et des étudiant·e·s ont également fait partie des demandes récurrentes de soutien. Certains établissements ont également mis en place des cours de yoga ou de sophrologie, organisé des temps destinés à maintenir un lien social entre les étudiant·e·s (sorties culturelles/nature, ateliers photos par exemple) dans le respect des mesures barrières.

Mesure 8 : Apporter une réponse aux familles de lycéen·ne·s en difficultés économiques grâce au versement à chaque lycée d'une dotation exceptionnelle destinée à tripler les fonds sociaux disponibles pour l'année scolaire 2020/21 (1 M€).

Dès février 2021, le Conseil régional a créé à titre exceptionnel un fonds régional de solidarité destiné à toutes les familles qui éprouvaient, en cette période de crise, des difficultés importantes pour financer la scolarité de leurs enfants, et pas uniquement pour les élèves boursiers car les situations personnelles comme professionnelles ont pu évoluer de façon significative en l'espace de quelques mois.
Pour ce faire, la Région a choisi d'abonder les fonds sociaux des EPLE en attribuant à chacun une subvention exceptionnelle leur permettant de venir en aide aux lycéen·ne·s. Pour l'enseignement privé, la Région a fait le choix de verser une dotation exceptionnelle à chaque autorité de tutelle (CAEC, CNEAP Bretagne et Fédération régionale des MFR.), charge à elles de répartir l'enveloppe entre les établissements de son réseau.
Au regard du bilan réalisé, il apparaît qu'une part importante a été utilisée pour aider les familles à acheter des équipements numériques, indispensables pour permettre aux jeunes de suivre leur scolarité à distance dès lors que le présentiel n'était plus possible. Un soutien financier a été également apporté pour aider les familles à payer la demi-pension ou la pension de leurs enfants, ou encore à financer les transports scolaires.

Mesure 9 : Apporter un soutien aux actions en faveur de l'aide alimentaire des étudiant·e·s pour le financement de ressources humaines, l'achat de denrées alimentaires et de bons d'achat alimentaires, de contrats étudiant ayant vocation à développer l'aide alimentaire… en lien avec les établissements d'enseignement supérieur bretons (605 446€).

Les subventions octroyées sur le volet *Aide alimentaire* ont permis aux établissements de mettre en place ou de renforcer les dispositifs de distribution de colis alimentaires, paniers de légumes, bons d'achat (utilisables pour des denrées alimentaires et/ou produits d'hygiène). Ce sont ainsi près de 16 000 colis alimentaires, environ 1 700 paniers bios et plus de 155 000€ en bons d'achat qui ont été distribués aux étudiant·e·s qui en avaient besoin. Des contrats étudiants ont également été financés pour la distribution alimentaire.

Mesure 10 : Expérimenter l'équipement de 11 lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle.

11 lycées publics se sont portés volontaires et se sont engagés fin 2020 dans une expérimentation visant à installer des distributeurs de protections hygiéniques en libre accès. La Région souhaite ainsi apporter une réponse concrète aux coûts financiers, sociaux, pédagogiques et psychologiques que constituent les règles pour les jeunes filles scolarisées. 830 jeunes lycéennes ont ainsi bénéficié, en 2021, de protections menstruelles saines et gratuites. L'installation des distributeurs a permis, à l'occasion d'ateliers pédagogiques, d'engager des échanges dans les lycées sur la précarité menstruelle et plus largement la question des règles, et ainsi contribuer à lever le tabou.
Face à l'intérêt des jeunes élu·e·s du CRJ et de nombreux·ses élèves, un crédit de 1M€ pour lutter contre la précarité menstruelle des lycéennes a été voté à la Commission permanente de décembre 2021. Il permettra le déploiement de distributeurs de protections hygiéniques de qualité et gratuites dans tous les lycées bretons.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mesure 22 : Renforcer le repérage des jeunes décrocheurs et décrocheuses et la proposition de solutions coordonnées, en lien avec les pilotes des PSAD (50 000 €)

L'action a démarré le 1er septembre 2021 et a permis de toucher différents publics / structures. Ainsi :
- Près de 670 établissements scolaires ont été contactés, 58% ont retourné des informations.
- Des informations ont été recueillies sur près de 4 300 jeunes sur les 7 900 signalé·e·s par le Système Interministériel d'Echange d'Informations - SIEI (soit 54% des dossiers).
- 1 800 dossiers ont été saisis dans RIO – l'outil informatique national de suivi des décrocheurs et décrocheuses - et suivis par le GREF Bretagne dans le cadre du soutien administratif aux Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs·cheuses (PSAD).

Mesure 23 : Proposer des ateliers spécifiques « PREPA-projet » pour accueillir des étudiant·e·s de 1ere année et préparer leur retour en formation initiale universitaire.

L'objectif dans un premier temps est de faciliter les liens entre les organismes de formation et les universités : une réunion a été organisée avec les universités et les coordonnées des services universitaires d'information et d'orientation ont été transmises aux organismes de formation et réciproquement. Le public étudiant était déjà identifié par les organismes de formation mais ces liens ont permis de rappeler les possibilités d'orientation en prépa-projet.

Mesure 24 : Ouvrir de nouvelles places en formation destinées aux jeunes de moins de 30 ans.

Ouverture de 3 719 places de formation supplémentaires dans le cadre du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* (PRIC), dont 30% de places de formation consacrées aux secteurs stratégiques (industrie, numérique, transition écologique, aide à la personne), portant ainsi l'objectif global à 22 244 places, tout public confondu, en 2021.

Mesure 25 : Sécuriser les parcours des jeunes grâce à une « garantie formation »

Cette offre de services comprend, en 2021, une aide financière (2 000 jeunes bénéficiaires), un accompagnement à la qualification (1 500 jeunes bénéficiaires), un accompagnement individualisé vers l'emploi (300 jeunes bénéficiaires), un soutien à la mobilité (1 500 jeunes bénéficiaires d'une aide au permis de conduire) et une aide à l'équipement numérique via le soutien aux structures de ré-emploi (3 000 bénéficiaires d'ordinateurs reconditionnés).
L'aide au permis a été mise en place en mars 2021 mais très peu d'aides ont été réellement attribuées (environ 20). Le dispositif, monté dans l'urgence en 2021, va être revu pour en faciliter l'accès en 2022.

Mesure 28 : Favoriser l'information sur les aides et les outils facilitant l'accès aux stages, en produisant et en mettant en ligne sur la plateforme IDEO un dossier thématique et en poursuivant les travaux d'identification et d'agrégation de l'offre de stage au niveau régional.

Un premier dossier thématique sur l'accès aux stages d'application a été créé et mis en ligne sur IDEO en juin 2021. Ce dossier s'adresse en priorité aux personnes de 16 à 25 ans qui sont scolarisées, il peut s'avérer toutefois utile à d'autres profils, et notamment les jeunes accompagnés par les Missions locales ou Pôle emploi. Il présente des éléments pratiques pour faciliter la recherche de stage et bien connaitre ses droits. En complément, IDEO propose une page dédiée au référencement de sites qui proposent des offres de stage.
En lien avec les autorités académiques, un premier niveau de mise en relation des offres de stage à destination des publics jeunes en difficulté a été initié. Il s'agira d'approfondir cette offre de service en 2022, en diversifiant les offres de stage de découverte et en se dotant d'une solution numérique pour faciliter la mise en relation.

Mesure 29 : Favoriser le développement des emplois étudiants, au sein des établissements d'enseignement supérieur, pour des missions de tutorat, de participation à des projets de recherche participative ou plus globalement à des missions d'intérêt général (484 900€).

Certains établissements, ainsi que le CROUS, ont recruté des étudiant·e·s ambassadeurs·rices/tuteurs·trices sur des missions d'information et de prévention auprès de leurs pairs (santé, dispositifs d'aides, soutien aux démarches administratives). Ces étudiant·e·s ont souvent été formé·e·s aux premiers secours en santé mentale, sur les dispositifs d'aide aux étudiants existants ou encore sur les services des universités à disposition des étudiant·e·s (sport, santé). Les ambassadeurs·rices ont notamment été déployé·e·s sur les campus de l'Université de Bretagne Sud et Bretagne Occidentale ainsi que dans les résidences CROUS. D'autres emplois ont été créés sur des missions d'intérêt collectif ou distribution alimentaire par exemple. Ce sont en tout 240 à 250 emplois qui ont été créés grâce au soutien de la Région.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

EN BRETAGNE, ON AGIT AVEC ET POUR LES JEUNES

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses donne le cap !

Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont il·elle·s ont besoin

Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes

Dans son rapport de 2019 sur la mobilité des jeunes, le Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse indiquait : « *La mobilité est un terme positif qui est souvent associé à la liberté, à la possibilité de s'épanouir en accédant à des loisirs, de la culture. C'est aussi, plus généralement, la perspective d'un emploi, d'un salaire et de l'indépendance* ». Alors qu'une récente étude de l'INSEE vient de montrer que 50% des jeunes breton·ne·s vivent en milieu rural, la question de la mobilité revêt une importance fondamentale en Bretagne, comme une clef de l'émancipation des jeunes.

Chiffres clés

1 **100 000**
Jeunes bénéficiaires du transport scolaire en 2021

2 **120 €**
Tarif mensuel unique en Bretagne pour l'accès au transport scolaire

3 **100 000**
Billets gratuits délivrés pour les apprenants de moins de 26 ans au cours de l'été 2021

La Région agit avec et pour les jeunes

- **La mise en œuvre quotidienne du transport scolaire et interurbain :**

Chaque année, ce sont plus de 100 000 scolaires qui sont transporté·e·s par le réseau BreizhGo, sur les circuits, les lignes interurbaines, et dans une moindre mesure, sur le train et les lignes maritimes (essentiellement élèves internes). Les déplacements des collégien·ne·s et lycéen·ne·s sont donc au cœur de l'organisation du réseau régional, avec de nombreux chantiers portés depuis la prise de compétence pour harmoniser et améliorer le service à l'échelle régionale : tarification unique (120€, et 90€ pour les internes sur les cars), offre *Scolaire +* (permettant à celles et ceux qui le souhaitent de circuler de manière illimitée sur l'ensemble des TER et Car BreizhGo pour 80€ de plus à l'année scolaire), règlement de transport scolaire harmonisé ou encore nouveau site d'inscription au transport scolaire en ligne, et centrale d'appels unique.

- **Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans**, tous les jours, sans condition, et qui permettent d'obtenir jusqu'à 65 % de réduction par rapport au plein tarif :
- sur le TER : une gamme occasionnelle révisée fin 2021, 4, 8 ou 15 € selon la distance parcourue et jusqu'à -40% en pack 5 voyages (en 2021, en moyenne, 90 000 voyages réalisés par mois avec le tarif jeunes occasionnel et 80 000 par mois avec les abonnements jeunes).
- sur les cars : une nouvelle gamme (depuis septembre 2020), avec une déclinaison pour les jeunes, qui n'existait pas sur tout le territoire auparavant : de 2 à 4€ pour le titre unitaire, de 25 à 40 € pour l'abonnement mensuel.

- **D'autres tarifs facilitant la mobilité des jeunes**
- La gamme *solidaire BreizhGo* qui propose des réductions de 60% à 75% (valable sur TER et cars BreizhGo) peut concerner notamment les jeunes en situation d'insertion (à partir de 1€ pour le car et 2€ pour le train). Plus de 130 000 voyages ont été réalisés via ce tarif solidaire en 2021.
- Les Pass TER BreizhGo pour voyager en illimité sur le TER BreizhGo, de 1 à 5 personnes, pour une durée de 2 ou 7 jours consécutifs, aux prix respectifs de 55 € et 110 €, offrent aux jeunes une solution très bon marché pour des déplacements de loisirs en groupe

- **Des outils numériques au service de la mobilité des jeunes**

La région développe aussi des outils numériques pour répondre aux attentes de simplicité et de souplesse. L'application *M-ticket*, qui permet d'obtenir son billet de car sur son smartphone, est utilisée très majoritairement par les jeunes (près de 80% des voyages). Une application *Mobibreizh* est également proposée pour calculer son itinéraire en transports collectifs, et des réflexions sont menées avec les autres collectivités pour proposer des parcours d'achat et de SAV plus fluides entre les modes avec la carte KorriGo.
Par ailleurs, *OuestGo*, la plateforme de covoiturage de proximité et solidaire, propose de mettre en relation gratuitement conducteurs·trices et passagers·ères pour des trajets réguliers, des évènements, ou dans le cadre de communautés de covoitureurs·euses.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mesure 12 : Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux

Dans le cadre de cette mesure, la Région a mis en place une gratuité, pour les jeunes breton·ne·s, des transports en commun du réseau public Breizhgo pendant l'été 2021. En car, en TER ou en bateau, les jeunes apprenant·e·s de Bretagne ont ainsi pu voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo entre le 15 juillet et le 29 août. La Région a mis à leur disposition plus de 50 000 billets gratuits par semaine. Au total, près de 100 000 titres ont été distribués, dont près de la moitié sur les cars, 45% sur TER et un peu moins de 7% sur le bateau. Cette mesure a représenté un coût de 350 000 € pour la Région.

Sur le profil des bénéficiaires de l'offre, une enquête qui a recueilli près de 900 questionnaires, a permis de montrer que :

- Ce sont très largement les breton·ne·s qui ont bénéficié de cette offre (95% des répondant·e·s, tous modes confondus). La répartition par département est relativement équilibrée. En tête les finistérien·ne·s (33%) avec un fort usage sur le maritime, suivi des Morbihannais·e·s (29%) avec là aussi un fort usage sur le maritime, puis les Bretilien·ne·s (24%) et les Costarmoricain·e·s (12%), avec un usage surtout sur TER et cars.

- 85% des répondant·e·s sont des étudiant·e·s ou des lycéen·ne·s. Les étudiants ont beaucoup utilisé le bateau, les lycéen·ne·s davantage le TER et le car.

- Ce sont majoritairement des jeunes utilisant déjà BreizhGo (77%) qui ont profité de la gratuité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 5 *Pour une région engagée dans la transition écologique*

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses donne le cap !

Chantier 10 : Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes

En septembre 2021, une vaste étude de la revue The Lancet Planetary Health révélait que 45 % des jeunes sondé·e·s étaient affectés par l'écoanxiété dans leur vie quotidienne, que 75 % des jeunes interrogé·e·s jugent le futur « effrayant » et que 56% estiment que « l'humanité est condamnée ». En France, l'étude sur les conditions de vie de l'observatoire de la vie étudiante confirme cette très forte préoccupation : en 2020, 86% des sondé·e·s se disaient inquiet·e·s, voire très inquiet·e·s face à la crise écologique.

Chiffres clés

1 **20 lycées**
Engagés dans le projet « mon lycée, un refuge pour la biodiversité »

2 **7**
Associations régionales d'éducation à l'environnement soutenues par la Région

3 **1 518**
Jeunes et enfants bénéficiaires du Pass Classe nature

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Soutien à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement**

La Région Bretagne soutient 7 associations régionales d'éducation à l'environnement : le *REEB* (Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne), l'*URCPIE* (Union régionale des centres permanents d'initiative pour l'environnement), *Bretagne Vivante*, *Vivarmor Nature*, l'*UBAPAR* (Union bretonne pour l'animation des Pays Ruraux), *Ecole pour la nature* et le *Groupe Mammalogique Breton.*

Des conventions pluriannuelles d'objectifs sont travaillées avec chacune de ces associations pour soutenir différentes actions de sensibilisation et d'éducation aux transitions environnementales touchant plus spécifiquement le champ de la biodiversité mais également l'eau, l'alimentation ou la santé par exemple. Les associations s'impliquent également dans les politiques territoriales touchant les sujets d'éducation, de sensibilisation mais également de concertation. Ces conventions permettent de soutenir l'animation des réseaux de bénévoles et la montée en compétences des différents acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation populaire. Ces associations s'adressent à différents publics dont les jeunes. L'enveloppe affectée en 2021 à ces actions a été de 300 000€. Toutes ces conventions ont été renouvelées en 2021 pour 3 ans.

- **Expérimentation avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et des lycées pour en faire des « refuges de la biodiversité »**

Ce projet vise à sensibiliser l'ensemble des lycéen·ne·s, des professeur·e·s et le personnel technique de la Région Bretagne sur le sujet de la biodiversité. Pourquoi la protéger et comment ? Le projet Mon lycée est un refuge pour la biodiversité a été lancé en janvier 2021. 17 lycées relevant de l'éducation nationale et 3 lycées agricoles ont été retenus : 5 dans les Côtes d'Armor, 6 dans le Finistère, 5 en Ille et Vilaine, 4 dans le Morbihan. De nombreuses actions de sensibilisation ont été développées (vidéos, expositions…) ainsi que des actions d'aménagement dans les lycées telles que pose de nichoirs, aménagement de mares…

Zoom « Mesures d'urgence Jeunesse »

- Mesure 21 : Accompagner le développement des classes de mer et des classe nature pour permettre aux jeunes bretonnes et bretons de retrouver rapidement le chemin du littoral et préserver des infrastructures dédiées aux jeunes qui risquent de disparaître du fait de la crise sanitaire (abondement à hauteur de 250 000 € de l'enveloppe initiale pour les classes de mer et de 150 000 € pour les classes natures) cf. mission 2 pour les classes de mer.

Le dispositif Pass Classe nature et biodiversité a été voté en mai 2021 avec une enveloppe initiale de 150 000€. Ce dispositif a permis de soutenir le départ en classe Nature et Biodiversité dans différents centres d'hébergement de 1 518 jeunes et enfants, âgé·e·s en moyenne, de 8 ans et avec autant de filles que de garçons . Les séjours comprenaient en moyenne trois nuitées. Face à l'affluence des demandes de soutien, de nouveaux crédits ont été débloqués permettant. In fine, 181 590€ ont été mobilisés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 6 *Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne*

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses donne le cap !

Chantier 7 : Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes

Chantier 9 : Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle

L'année 2021 a été marquée en Bretagne comme ailleurs par la pandémie de Covid-19 et le secteur culturel a été à nouveau particulièrement impacté. En octobre, le Ministère de la Culture a ainsi publié cette information : un Français sur deux ne s'était pas rendu depuis le mois de juillet dans un lieu culturel, alors qu'ils étaient 88% à le faire avant la crise du Covid.
En 2021, le *Pass culture* a par ailleurs été généralisé à tous les jeunes de 18 ans. Ils sont plus de 800 000 en France à avoir découvert et réservé des offres culturelles grâce à cet outil. 56% des dépenses ont été fléchées vers des livres.

Chiffres clés

1 **6**
Chantiers de jeunes pour la rénovation du patrimoine breton

2 **13 600**
Lycéen·ne s bénéficiaires du dispositif « Lycéen·ne·s et apprenti·e·s au cinéma »

3 **76**
Jeunes athlètes de haut niveau soutenu·e·s par la Région

La Région agit avec et pour les jeunes

Les politiques culturelles et les jeunes

Au-delà de l'attention habituelle portée aux jeunes dans les projets soutenus par la Région, que ce soit à travers le développement d'initiatives d'éducation artistique et culturelle (EAC) ou à travers un accompagnement spécifique à l'émergence de jeunes artistes, plusieurs mesures exceptionnelles mises en œuvre en 2021 ont été directement orientées vers la jeunesse (cf le bilan des mesures d'urgence ci-après).

Parallèlement, le marché du dispositif *Lycéen·ne·s et apprenti·e·s au cinéma* a été renouvelé pour une durée de 4 ans en 2021. Le budget engagé sur la période est de 416 000 €. Le principe de ce dispositif est de permettre aux lycéen·ne·s et aux apprenti·e·s de Bretagne, d'avoir accès, dans des cinémas de proximité, à des œuvres cinématographiques (3 minimum par an) d'avoir une formation à l'œuvre (analyse filmique) et autant que possible, de rencontrer des professionnel·le·s du cinéma. En 2021,**13 606 élèves, 98 établissements, 403 enseignant·e·s et formateur·rice.s, 44 salles de cinéma partenaires** étaient concerné·e·s par ce dispositifs en Bretagne. Malgré la mise en place de contenus en ligne (œuvres, analyses, témoignages…), il est à noter que la fermeture des cinémas pendant près de sept mois, a particulièrement impacté le bon fonctionnement de ce dispositif.

Le sport et les jeunes

- **Le soutien aux jeunes sportifs et sportives de haut niveau**

La Région propose des bourses individuelles destinées à soutenir les sportifs et sportives de haut niveau listé·e·s « Relèves », non professionnel·le·s et licencié·e·s en Bretagne, dans leur projet sportif. Dans ce cadre, en 2021 76 athlètes ont été accompagnés par une enveloppe budgétaire totale de : **65 790 €**, soit une aide moyenne de 865 € par jeune athlète.

- **Le soutien aux pôles espoir**

Il s'agit d'une aide au fonctionnement global des pôles espoirs inscrits au plan de performance fédéral et situés en Bretagne : 176 242 € pour 23 pôles. **586 jeunes bretonnes et bretons** sont inscrit·e·s dans ces pôles espoirs.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le patrimoine et les jeunes

- **Aide pour les « chantiers-jeunes » avec l'appel à projet « s'engager pour le patrimoine »**

Avec la reconduite de l'appel à projet *S'engager collectivement pour le patrimoine*, 6 associations ont été soutenues pour un total de 60 000 €, pour sensibiliser des jeunes au patrimoine en les intégrant à des projets de restauration, de valorisation ou en programmant des activités ludiques. Ces initiatives permettent d'encourager la transmission des savoir-faire tout en sensibilisant les participants au patrimoine. Elles favorisent par ailleurs l'accueil des jeunes dans des territoires généralement ruraux et incitent au développement de partenariats entre le milieu associatif et les lycées.

- **L'appropriation par les lycéen·ne·s de leur patrimoine**

L'étude régionale sur le patrimoine des lycées, en lien avec la compétence régionale, et l'appel à projets *Le patrimoine de mon lycée* (porté en partenariat avec le Rectorat) ont permis à de jeunes breton·ne·s de mieux comprendre leur patrimoine du quotidien (4 lycées en 2021).

- **La participation active à la formation des futur·e·s professionnel·le·s du patrimoine**

La Région s'est mobilisée par l'accueil en stage (9 en 2021), l'encadrement de travaux de recherche (1 thèse, 2 mémoires) et la mise en place d'opérations de mise en situation professionnelle (exercice d'Inventaire à Rennes 2, partenariat avec l'UBS Lorient). La dynamique de diversification des partenariats avec les établissements secondaires et supérieurs se traduit également par un nombre croissant d'interventions pour présenter l'Inventaire. Des réflexions ont été lancées pour la création de supports pédagogiques destinés plus largement aux publics jeunes et familiaux.

- **L'implication des jeunes dans les démarches participatives**

En 2021, 6 projets patrimoniaux de restauration ont directement impliqué des jeunes, bénévoles ou en insertion, grâce au soutien de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif chantiers jeunes. Ces initiatives permettent d'encourager la transmission des savoir-faire tout en sensibilisant les participants au patrimoine. De même, qu'elles favorisent l'accueil des jeunes dans des territoires généralement ruraux.

Le tourisme et les jeunes

Dans la feuille de route 2018-2021 sur la thématique du nautisme, intégrée à la stratégie touristique régionale, les jeunes de 14-25 ans ont été identifié·e·s comme cible prioritaire pour l'accès aux activités nautiques. En 2021, la Région a pu soutenir à ce titre 6 projets nautiques de développement pour un total de 460 000€ (rénovation et aménagement intérieur de bâtiment de centre nautique et achat de supports nautiques).

Toujours au titre de la politique touristique, le soutien au fonctionnement de l'association Nautisme en Bretagne (250 000€) a permis à l'association d'engager des actions en faveur des jeunes (atelier de prospective sur la « pédagogie du temps court » afin de faciliter l'apprentissage des sports nautiques pour les enfants notamment, atelier de qualification et commercialisation de l'offre des 29 centres nautiques "classe de mer" (19 prestataires) pour la singulariser).

L'Europe, l'international et les jeunes

- **L'aide à l'ouverture internationale pour les jeunes breton·ne·s (projets collectifs de jeunes)**

La Région apporte son soutien financier à des projets collectifs de solidarité internationale de jeunes breton·ne·s âgé·e·s de 15 à 30 ans afin de favoriser l'ouverture à l'international des jeunes, de renforcer leur engagement solidaire et de les sensibiliser aux enjeux du développement durable. L'aide se traduit par une subvention forfaitaire allant de 150 à 250 € par jeune en fonction de la durée du séjour et du pays de destination. L'enveloppe budgétaire s'élève à 50 000 €. En raison de la crise sanitaire, le nombre de projets est inférieur aux années précédentes. En 2021, 5 projets, représentant 28 jeunes ont été soutenus dans le cadre de ce dispositif.

- **L'aide à des projets dans le cadre des coopérations décentralisées de la Région**

La Région accompagne des structures associatives qui organisent des échanges interculturels en Europe et à l'International. Ces projets ont concerné une soixantaine de jeunes breton·ne·s pour l'année 2021.

- **Les actions pour renforcer la conscience européenne des jeunes**

La Région contribue à développer et faire tourner le serious game « Legends of Europe » dans les lycées bretons. En 2021, environs 350 lycéen·ne·s ont pu bénéficier d'animations autour du jeu avec la Maison de l'Europe de Rennes, partenaire de la Région. En outre, une nouvelle édition de l'événement lycées "Bouge avec l'Europe" qui devait avoir lieu au printemps 2021 a dû être déprogrammé du fait de la pandémie.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom « Mesures d'urgence Jeunesse »

Mesure 18 : Soutenir directement des initiatives retenues dans le cadre de l'appel à projets « Passeur d'images » pour les jeunes éloigné·e·s de l'offre audiovisuelle (en plus de la coordination régionale) (25 000 €)

En matière d'éducation artistique et culturelle, un soutien spécifique a été apporté au dispositif hors temps scolaire « passeurs d'images » afin de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. Il s'agit d'aider les jeunes en exclusion sociale et culturelle situés sur des territoires considérés comme prioritaires, à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.), dans leur environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique innovants .

Mesure 19 : Soutenir des résidences d'artistes pour renforcer les rencontres entre équipes artistiques et jeunes

Un financement a été attribué au réseau de salles fédérées dans Bretagne en Scène(s), pour que les lieux accueillent des équipes spectacle vivant pour des résidences avec actions culturelles en direction des jeunes des territoires concernés. Près de 50 équipes artistiques habituellement non soutenues par la Région ont ainsi pu développer des résidences d'action culturelle dans les lieux du réseau Bretagne en scène.

Mesure 27 : Accompagner des jeunes plasticien·ne·s sortant de l'école et en grande difficulté d'insertion professionnelle, en proposant notamment aux adhérents du réseau Art Contemporain en Bretagne d'inviter et d'accompagner un·e jeune artiste sur un temps de création (200 000 €).

L'appel à projets en faveur des plasticien·ne·s confié à Art contemporain en Bretagne visait à soutenir des jeunes artistes sortant d'école et âgé·e·s de moins de 30 ans. Avec le souci d'une parité, 64 jeunes ont ainsi bénéficié d'une bourse de 3 000 € pour travailler dans une soixantaine de structures réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Soutien aux fédérations de sport scolaire

Dans le cadre du plan de relance régional en direction du sport scolaire, pour aider à la reprise de l'activité physique puis sportive des lycéennes et lycéens, un soutien exceptionnel de la Région de 130 000 € a été apporté à l'Ugsel Bretagne et à l'Unss Bretagne (65 000€ à chacune).

Lors de la mise en œuvre des 32 mesures d'urgence Jeunesse, un plan de communication a été mis en place : Un « grand projet Jeunesse » a été proposée sur le site de la Région (La jeunesse au cœur de nos actions · Région Bretagne), des fiches aides sur chacune des mesures mises en œuvre ont été réalisées (Des mesures pour aider les jeunes à affronter la crise sanitaire · Région Bretagne) et un kit de communication spécifique aux mesures d'urgence a été transmis aux différents partenaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 8 *Autres dépenses - missions fonctionnelles - transversales*

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses donne le cap !

Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel
Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes

La mission 8 rassemble l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales.

Chiffres clés

1

14
véhicules mis à disposition par la Région auprès de structures de jeunesse

2

213
Jeunes accueilli·e·s dans les services de la Région en 2021

Zoom « Mesures d'urgence Jeunesse »

Mesure 13 : Expérimenter de nouvelles réponses face aux difficultés de mobilité, avec, par exemple, la mise à disposition de 10 véhicules particuliers de la Région auprès d'associations accompagnant notamment des publics jeunes vers l'emploi

10 voitures et 4 scooters ont été prêtés à 5 structures au contact des jeunes : la maison de l'Argoat à Guingamp (2 véhicules), la mission locale de Guingamp (2 véhicules), l'association Ti Mouv' du Pays de Lorient (4 véhicules) et We Moov à Carhaix. En complément, 2 scooters ont été prêtés à l'Association pour l'insertion sociale d'Ille et Vilaine et 2 à la mission locale Centre Bretagne (Pontivy).

Cette action se poursuit : une mise à disposition de 4 scooters supplémentaires à deux structures de mobilité solidaire du Finistère est prévue en 2022 (2 scooters à Mobil'emploi Cornouailles et 2 autres à la plateforme mobilité de Morlaix). Ce ne serait pas budget mission 9 (je crois) moyens généraux plutôt que mobilités ? idem que RH tout à l'heure dans la partie formation

Mesure 32 : Doubler le nombre de jeunes accueillis dans les services de la Région en 2021 pour atteindre 200 accueils (toutes formes confondues : emplois, emplois saisonniers, contrats d'apprentissage, CIFRE, stages…)

En 2021, la Région a accueilli 213 jeunes dans ses services, sous différents statuts :
- 141 stagiaires, soit 72% de plus qu'en 2020. Par comparaison, 80 stagiaires ont été accueilli·e·s sur toute l'année 2020.
- 49 apprenti·e·s (36 nouveaux·nouvelles apprenti·e·s, et 13 poursuivant un contrat initié en 2020), soit 32% de plus qu'en 2020.
- 23 saisonniers âgé·e·s de 19 et 26 ans (sur 36 saisonnier·e·s au total).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

RAPPORT TRANSVERSAL MER

2021

DANEVELL DREUZSERVIJ MOR

FIN-CONTE TRAVERSIER MÈ

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte

Chiffres clés

▪ **Avec plus de** 70 350 emplois directs dans le secteur maritime (hors tourisme), l'économie maritime représente 5,4% de l'emploi régional
▪ 80% de l'emploi dans 4 domaines :
▪ Les **activités de Défense liées à la mer**, est le premier domaine avec 28,8% des emplois maritimes bretons. Ils regroupent près de la moitié des effectifs français de la Marine Nationale)
▪ Le secteur **des produits de la mer à des fins alimentaires** avec ses 18 432 emplois, représente un tiers des emplois du secteur au niveau national
▪ Le secteur de **la construction et réparation navale** et le secteur du **nautisme** (respectivement 11 799 et 7 237 emplois) rassemblent 25% des emplois nationaux de ces domaines
▪ 4 990 marins pêcheurs, soit 38% des effectifs de France métropolitaine, arment près de 1 190 navires
▪ 22 ports de compétence régionale représentant 4 millions de passager.è.s dont 2 847 491 passager.è.s pour les îles
▪ 160 ports de plaisance et 400 zones de mouillages collectifs proposant 46 255 places
Source : Observatoire de l'économie maritime en Bretagne (données 2020) - Etude menée par les deux réseaux bretons des Chambres de commerce et d'industrie et des agences d'urbanisme et de développement, en partenariat et avec le soutien de la Région Bretagne.
▪ 84 aires marines éducatives (*données OFB 2020)*

▪ 26 % des élèves bretons scolarisés de la maternelle au lycée pratiquent une activité nautique scolaire (*donnée Nautisme en Bretagne 2019)*

▪ La Bretagne représente à elle seule 50 % des compétences françaises en recherche et développement des sciences et technologies de la mer

▪ La Bretagne dispose d'un réseau fédéré de 165 entreprises, PME et grands groupes, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeurs des énergies marines : études, services et supports, fabrication, installation et logistique, exploitation et maintenance… soit plus de 60 secteurs d'activités, allant des matériaux composites à la mécanique en passant par les smart grids, ces réseaux électriques intelligents, indispensables à l'intégration des énergies renouvelables.

La mer est omniprésente en Bretagne, d'un point de vue géographique parce qu'elle irrigue le mode de vie des habitants, les usages, les activités, mais aussi parce que la Bretagne est sans doute l'une des régions où la mer s'exprime dans sa plus grande diversité : une très riche biodiversité marine et côtière, des paysages variés, une très large palette d'activités maritimes et de nombreux emplois maritimes.

La Région entend faire de cette grande diversité maritime un atout. De ce fait la mer interagit directement ou indirectement avec l'ensemble des politiques régionales.

L'édition 2020 de l'Observatoire de l'économie maritime en Bretagne, révèle que la Bretagne a gagné 2 100 emplois supplémentaires entre 2016 et 2019 dans le domaine maritime. Le domaine des produits de la mer à des fins alimentaires est le secteur qui a créé le plus d'emplois sur la période (+1 136 emplois). 70 350 emplois affiliés à l'économie maritime sont ainsi répertoriés, soit 5,4% des emplois bretons. Ce qui représente un poids équivalent à celui du secteur de la construction dans la région.

Le Pass classes de mer en 2021 a permis de redynamiser les départs vers les centres de classes de mer bretons. 78 séjours ont été financés, pour un total de 3 232 jeunes bénéficiaires (48 % de filles, 52 % de garçons), dont 155 jeunes handicapés ou pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Au niveau européen, la Bretagne a contribué à la mise en œuvre et à la préparation des futurs fonds structurels maritimes, à l'évolution de la politique commune des pêches. La mer est l'un des principaux vecteurs de croissance pour l'Europe, la France et la Bretagne à l'horizon 2030 et l'implication de la Région dans le soutien à l'innovation va dans ce sens.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Les objectifs de la Région en faveur du littoral et de la mer

7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons
2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable
3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime
4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral
5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnement aux en zone côtière)
6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime
7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

1 - Par son action au quotidien, la Région intervient concrètement pour soutenir et développer sa maritimité : via ses Contrats de partenariat pour ce qui est de l'aménagement du territoire, en soutenant les démarches territoriales à travers le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, par l'éducation à la mer des plus jeunes, le soutien aux ports de commerce, en assurant la desserte des îles bretonnes des biens et des personnes.

2 - Dans de nombreux domaines la Région encourage et soutien le développement de connaissances et les activités économiques, en mettant l'accent particulièrement sur les approches durables. Peuvent ainsi être cités les aides apportées à la valorisation et à la structuration de l'écosystème de recherche et d'innovation breton, l'accompagnement des filières halieutiques, le soutien aux initiatives régionales encourageant le développement maritime durable, l'appui à l'engagement des ports dans une démarche environnementale, la valorisation et la restauration du patrimoine nautique, ou encore le soutien à la filière nautique dans toutes ses composantes.

3 - Le domaine maritime est, à l'instar de beaucoup d'autres, directement impacté par les difficultés de recrutement et le manque d'attractivité des métiers. L'action de la Région, au cœur de ses compétences, est particulièrement importante pour soutenir l'emploi maritime : en premier lieu le soutien aux 4 lycées professionnels maritimes, le déploiement d'actions spécifiques dans le domaine de l'orientation, mais également l'apport d'aides à des structures impliquées dans le développement de l'emploi maritime.

4 - La force du littoral, important levier de développement économique, est également sa faiblesse. La pression foncière et les conflits d'usage nécessitent une attention fine aux équilibres afin de pérenniser et développer les différentes activités économiques : conchyliculture, activités portuaires, centres nautiques… Une attention particulière est également portée à la ressource en eau potable.

5 - De nombreux sujets de sécurité et risques maritimes sont couverts par l'action régionale. Ainsi, la Région apporte un soutien appuyé à la sécurité en mer : la SNSM est particulièrement accompagnée, mais également d'autres organismes d'aide et de soutien aux gens de mer. Une convention de partenariat avec Vigipol permet de préparer la Bretagne à la lutte contre les pollutions marines. Enfin, la Région accompagne les collectivités infrarégionales sur les questions d'inondation ou submersion marine, par des actions d'animation, la mise en œuvre d'actions concrètes ou un soutien juridique.

6 - Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région a soutenu plusieurs manifestations qui visent à préserver et à promouvoir le patrimoine immatériel lié à l'univers maritime. Le patrimoine maritime, extrêmement riche et varié, est également soutenu. Enfin un accompagnement spécifique est mis en place pour le tourisme des îles, et plus spécifiquement des sites naturels et culturels à forte notoriété.

7 - Le lien de la Région Bretagne à l'Europe se traduit très concrètement par la mise en œuvre des programmes européens FEAMP/FEAMPA dédiés aux filières halieutiques, les travaux menés sur le Brexit, mais également par le soutien des autres fonds européens aux enjeux maritimes. Pour accentuer sa place sur les sujets maritimes et peser plus fortement, des relations étroites se tissent avec d'autres régions européennes ou pays comme l'Ecosse, l'Irlande ou la Galice.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Actions emblématiques par mission

Mission 1

Dans le cadre de sa feuille de route mer et littoral adoptée en juin 2018, la Région identifie en particulier trois priorités pour répondre aux enjeux des territoires insulaires, considérant ses compétences directes :

1. Favoriser le développement économique des îles et l'accès au logement, indispensables au maintien d'une population résidente et active ;
2. Optimiser les dessertes insulaires ;
3. Favoriser l'autonomie énergétique des îles.

Le *Contrat de partenariat 2015-2020* Etat / Région / Départements des Côtes d'Armor et du Finistère / Association Les Îles du Ponant

Le *Contrat de partenariat 2015-2020* Etat / Région / Départements des Côtes d'Armor et du Finistère / Association Les Îles du Ponant, par son caractère transversal, a joué un rôle central dans cette stratégie. Il s'est achevé en 2021 avec les attributions de l'ensemble des subventions aux projets ayant fait l'objet d'un positionnement favorable par le Comité unique de programmation.

C'est ainsi, sur la totalité de la période du contrat dédié aux Iles, **81** projets qui ont bénéficié d'un accompagnement de la Région, venant mobiliser la totalité de la dotation régionale de **5.3 M€**. Ces projets viennent répondre aux enjeux de l'habitat pour les insulaires, du développement économique pérenne, de la préservation des ressources et de la transition énergétique, ainsi que du maillage en services de proximité.

Parmi les 17 projets soutenus en 2021 peuvent être cités la création de logements sociaux et logements pour actifs sur l'Ile de Bréhat, dans le cadre d'une opération partagée entre la commune et un bailleur social, la démolition / reconstruction d'un complexe sportif à Belle-Ile, la création d'un gite de groupe au Phare de Sein, la construction d'un bâtiment agricole partagé à Ouessant ou encore l'installation de centrales photovoltaïques à Houat et Molène.

En 2021, le dispositif *Engager les Iles dans les transition* s'est déployé en anticipation de la négociation du futur contrat pour les Iles dans le cadre du *Contrat de plan Etat Région*. Ayant pour objectif de permettre aux îles d'engager les transitions auxquelles elles sont confrontées, et de compenser les surcoûts insulaires, en matière d'habitat, de préservation des ressources, d'énergie, de développement économique durable, d'accès aux services de proximité, il a permis, en lien avec l'association des Iles du Ponant de retenir **11** projets, qui pourront se voir soutenus à hauteur de **578 000 €**.

Contrats de partenariat Europe / Région / pays

L'action en faveur des enjeux maritimes et littoraux se concrétise également de façon transversale, à travers les Contrats de partenariat Europe / Région / pays, dont les derniers soutiens se sont concrétisés en 2021. Ainsi, **12** nouveaux projets ont pu être soutenus au titre de l'axe « maritimité », qui est l'un des 5 axes majeurs des contrats de partenariat, pour un montant de **1,5 M€** de subvention régionale. Parmi eux, des aménagements sur les ports de pêche de Lesconil, du Guilvinec ou encore de Loguivy-de-la-mer, des rénovations ou extensions de bases nautiques, comme à l'Ile Grande ou encore une maison de la mer à Lézardrieux. La Région aura ainsi accompagné au titre de la contractualisation 2014-2020, **90** projets pour un montant de plus de **11 M€**.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Pôle Mer Bretagne Atlantique

La Région apporte son soutien à hauteur de **250 K€** au *Pôle mer bretagne atlantique* (PMBA), animateur de l'écosystème maritime et promoteur de l'innovation collaborative au service de la croissance bleue. Le pole a renouvelé sa contractualisation avec le MinARM. Il s'est impliqué dans la Stratégie Atlantique avec la prise de fonction pour la coordination du pilier IV *Océan health and coastal resilience*. Il s'est mobilisé autour du spatial avec le booster Morespace et en particulier dans le cadre de France Relance avec le *Space tour 2021* et le pitch day Bretagne. Au bénéfice de ses adhérents, des actions sont mises en place à travers les projets européens (SAFER, Connect-EO, MAREOS, ASTRAL, iFADO ou encore ICE). Il copilote la feuille de route « Green Ship » de la Filière des industriels de la Mer.

Campus Mondial de la Mer

La région soutien à hauteur de **110 K€**, le Campus Mondial de la Mer (CMM), première communauté française dédiée à la connaissance et à la valorisation des ressources marines, avec pour fil rouge la protection de l'océan. Après un renouvellement du *Conseil de gouvernance du Campus* début 2021, une nouvelle feuille de route, construite collectivement, a été adoptée fin 2021. Elle est basée sur 3 piliers : L'acculturation recherche/entreprise ; l'émergence de projets ; et le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Campus des Industries Navales

La Région a également accompagné en 2021 le *Campus des Industries Navales* (CINav) à hauteur de **91 125 €**. Le CINav est le fruit d'une démarche collective public/privé lancée en novembre 2017 par 16 partenaires fondateurs sous l'impulsion conjointe de Naval Group et de la région Bretagne. Elle repose sur un constat que le secteur maritime dans son ensemble est confronté à la fois à des difficultés de recrutement et à un manque de compétences devenu structurel sur certains métiers clés. Cet état de fait est dû à la fois à la méconnaissance des métiers industriels et à une offre de formation initiale encore très fragmentée, ne tenant pas assez compte des besoins des industriels. Par conséquent les missions du CINav s'articulent en 3 objectifs : l'attractivité et la promotion de la filière, la navalisation des formations et la labellisation des formations navalisées.

France Energies Marines

La Région a poursuivi son intervention à hauteur de **180 K€** pour les projets de R&D de France Energies Marines, l'Institut pour la transition énergétique des énergies marines renouvelables, outil majeur au service du secteur des EMR dont la mission et de fournir, valoriser et alimenter l'environnement scientifique et technique nécessaire pour lever des verrous liés au développement des technologies des énergies marines renouvelables, tout en assurant une intégration environnementale optimale.

Soutien aux filières pêche et aquaculture

En 2021, la Région a poursuivi son soutien aux filières pêche et aquaculture, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du *Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP) dont c'était la dernière année complète pour la programmation.

L'instruction des demandes d'aides et de paiement se sont poursuivis. Cela s'est traduit par la programmation en 2021 de **172** dossiers et le paiement du FEAMP et de sa contrepartie nationale pour **108** dossiers pour un montant d'aide publique de **6,4 M€** dont **4,7 M€** de FEAMP et **1,2 M€** de la contrepartie régionale. L'effort collectif au niveau national a permis d'éviter le dégagement d'office à la fin de l'année 2021.

L'action régionale s'est attachée à :

- maintenir le tissu productif par le soutien à la création de 2 entreprises de pêche en cofinancement du FEAMP ;
- soutenir la modernisation et la productivité des entreprises de pêche et d'aquaculture par le soutien aux investissements d'environ une centaine entreprises en cofinancement du FEAMP.
- soutenir des projets permettant d'améliorer la gestion des ressources ou de valoriser les métiers et les produits ;
- animer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, avec notamment la poursuite des travaux du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » visant à coordonner l'intervention des ports de pêche. Les travaux ont particulièrement porté sur les conditions de commercialisation et la transparence du marché. Après la poursuite des travaux engagés en 2020, fin 2021 les concessionnaires portuaires ont signé le protocole d'entente pour leur adhésion au GIE « ports de pêche de Bretagne ». Ce GIE permettra de décliner plus opérationnellement les travaux du Groupement interportuaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Préserver le foncier conchylicole

Afin de préserver le foncier conchylicole, enjeu majeur pour la filière, la Région Bretagne soutien la Société d'Aménagement Foncier et d'établissement rural (SAFER) dans le cadre d'une convention qui s'achèvera fin 2022.

La préservation du foncier permet de faciliter la transmission des entreprises et l'installation des nouveaux conchyliculteurs et de mettre en œuvre une réelle stratégie foncière afin de maintenir les unités fonctionnelles des exploitations conchylicoles (bâtiment et concessions en mer).

En 2021, le schéma directeur du port de Concarneau permettant de cibler des vocations au domaine portuaire du port, offrir de nouvelles circulations sur le port et rationaliser ainsi l'occupation de l'espace a été finalisé. Au port de Lorient, la Région poursuit la mise en application du schéma directeur du port de pêche avec la résorption des friches et revalorisation des espaces. A Saint-Malo, le schéma directeur foncier du concessionnaire pêche-plaisance est mis en œuvre.

Dès 2020, la Région a instauré l'éco-conditionnalité de ses aides à la progression de la qualité de l'assainissement. Les EPCI concernés prioritairement doivent orienter leurs investissements vers cette thématique afin de préserver la qualité des eaux littorales et donc la capacité de certaines activités économiques et humaines à perdurer (ostréiculture, baignades…).

Mobiliser les citoyens pour les transitions

Dans le cadre de l'appel à projets « Mobiliser les citoyens pour les transitions », 4 projets à dimension maritime/littorale ont été financés à hauteur de **120 k€** : le projet d'éducation aux transitions de Cap vers la nature à Concarneau ; YSTOPIA à Douarnenez pour son projet visant à placer la mer au cœur des transitions en territoire maritime ; les Aires marines éducatives en baie de Saint-Brieuc animées par la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor ; la phase de déploiement régional de la campagne Ecogestes pilotée par l'Union Régionale des CPIE de Bretagne.

Démarche environnementale dans les ports

Les ports ont également été incités à s'engager dans une démarche environnementale. **7 ports** (Brest commerce et plaisance, St Brieuc plaisance, St Malo commerce, Concarneau) sont certifiés ou engagés dans une certification ISO 14001, permettant de réduire les consommations d'énergie, d'eau, et d'améliorer la prise en compte du développement durable dans les activités portuaires.

6 ports sont certifiés Ports Propres (St-Malo, St Brieuc, Brest, Lorient, Roscoff Bloscon), 2 ports (Le Conquet, Port-Tudy,) sont engagés dans une certification Ports Propres, plusieurs s'apprêtent à engager cette démarche (Belle-Ile, Concarneau). Cette certification permet d'inscrire le port dans un référentiel portuaire environnemental exhaustif, intégrateur, visible pour les usagers du port comme pour ses riverains. L'acceptation social du port s'en trouve favorisée. De très nombreuses actions et projets en faveur d'une exploitation durable des ports sont en cours.

2 ports sont certifiés Ports Propres actifs en Biodiversité (Roscoff Bloscon, Brest Moulin Blanc)

4 ports sont signataire de la charte Port-Partenaire du Parc marin d'Iroise, qui soutient des actions pour une meilleure prise en compte de l'environnement du port (Molène, Ouessant, Le Conquet, Sein)

5 concessions portuaires intègrent désormais des objectifs environnementaux basés sur des diagnostics environnementaux multithématiques (eau, énergie, déchets, biodiversité, air & bruit) : Saint Malo, Roscoff vieux port, Concarneau RN, Lorient Commerce, Brest Commerce / RN

Energies marines

En matière d'énergies marines, l'année 2021 a été marquée par le franchissement d'étapes importantes pour le développement de la filière en Bretagne.

Sur l'éolien posé tout d'abord, le démarrage effectif des chantiers de construction des éléments de jackets destinées au parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc est un jalon important pour les premières activités industrielles du territoire, notamment sur le port de Brest. L'installation du parc a démarré, avec les premiers travaux de forage des futures fondations du parc en mer. A date, ce sont plus de **300 ETP** qui ont été chiffrés en lien avec les différentes activités industrielles de ce projet.

En matière d'éolien flottant, le débat public conduit en 2021 a abouti à une décision de la Ministre en charge de la Transition Ecologique d'initier en Bretagne sud le premier appel d'offres éolien en mer flottant en Europe. D'une puissance de 250 MW, il sera complété dès 2024 d'une seconde tranche de 500 MW qui marquent l'émergence de la filière « éolien flottant » en France. La concertation avec les acteurs maritimes et les acteurs du territoire se poursuit, notamment pour que le lauréat qui sera désigné bâtisse un véritable projet de territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Sur les autres filières énergies marines, la relance de la réflexion du houlomoteur en baie d'Audierne ou dans les ports de Bretagne, ou la transformation du site de démonstration hydrolien [illegible] d'essais sont deux marqueurs de la volonté de la Région de poursuivre l'accompagnement de filières en cours de maturation technologique.

La Touline

La convention pluriannuelle avec l'association *La Touline* pour la promotion et le développement de l'emploi maritime en Bretagne a été reconduite en 2020 pour 3 ans. A cette occasion la convention a été entièrement refondue dans une optique de transversalité avec les politiques de la formation régionale et de la nouvelle compétence orientation. La Touline est, depuis le 1er janvier 2016, membre associé d'IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. Elle est ainsi reconnue pour son expertise spécifique concernant l'information et la promotion des métiers de la mer et donc comme acteur ressource permettant aux publics et aux professionnel.le.s d'IDEO de mieux maîtriser l'environnement professionnel et économique des métiers liés à la filière maritime. Cette nouvelle convention porte sur 3 axes :

- Informer et aider à l'orientation vers les métiers de la mer ;
- Accompagner les personnes dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- Conseiller et accompagner vers les emplois maritimes.

Cette convention porte sur un soutien à hauteur de **75 K€** pour les 3 ans.

Société de Sauvetage Nationale en Mer

La Bretagne est la région où la *Société de Sauvetage Nationale en Mer* (SNSM) met en œuvre le plus de moyens. **51** stations permanentes disposent de moyens nautiques hauturiers et côtiers qui mobilisent **1 250 bénévoles** (sauveteurs embarqués). La convention de partenariat 2020-2022 prévoit un soutien à hauteur de **25%** de la Région pour la modernisation des embarcations existantes (vedettes, canots tout temps) et l'acquisition de nouveaux navires de sauvetage en remplacement des moyens de sauvetage devenus vétustes. La SNSM a finalisé la mise au point de nouveaux navires, plus homogènes, spécialement étudiés pour le sauvetage en mer, offrant une plus grande sécurité pour les bénévoles et les personnes secourues et assurant une meilleure maîtrise des coûts.

Pour 2021, **6** opérations représentant **plus de 700 k€** ont porté sur :

- Le remplacement d'un semi-rigide à la station de St Cast Le Guido (**27,5 K€**) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station de Dinard (**17,5 K€**) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station de Plouguerneau (**17,5 K€**) ;
- La construction d'un navire de sauvetage hauturier de type 1 pour la station de l'Aber Wrac'h (**494 K€**) ;
- La modernisation et carénage de la vedette SNSM de 1ère classe de l'île de Groix (**80,25 K€**) ;
- Modernisation et carénage de la vedette SNSM de 2ème classe de la station de Locquirec (**47,5 K€**).

Vigipol

Depuis 2008, la Région est membre du *syndicat mixte Vigipol* et s'acquitte d'une cotisation annuelle d'un montant de **30,5 K€**. La convention de partenariat signée en 2020 pour une durée de 3 ans vise à préparer la Bretagne à la lutte contre les pollutions maritimes.

Cette nouvelle convention pluriannuelle, se concentre sur la réalisation de 2 autres objectifs **:**

- Accompagner la Région Bretagne dans la préparation et la gestion des pollutions maritimes ;
- Sensibiliser au risque de pollution maritime et entretenir la vigilance des acteurs concernés.

L'Institut maritime de prévention

La Région participe également depuis plus de 10 ans à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une convention triannuelle passée avec *l'Institut maritime de prévention* pour un montant annuel de **100 K€**. Ce partenariat pour la mise en œuvre d'actions destinées à renforcer la prévention et la sécurité au travail dans le secteur maritime a été renouvelé en 2020 et porte sur la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Renforcer les actions en matière de santé et de sécurité au travail dans les filières maritimes bretonnes ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Accompagner les professionnels dans leurs actions de prévention ;
- Informer et communiquer sur la prévention des risques professionnels maritimes.

Le suivi statistique de l'accidentologie maritime bretonne réalisé depuis 15 ans par l'IMP, permet de constater une diminution de moitié de celle-ci sur la période, en ce qui concerne la pêche. Cette activité reste malgré tout le secteur le plus accidentogène : 7 points de plus que le BTP. La Région s'emploie donc à soutenir des actions de prévention et de sensibilisation avec l'IMP qui organise chaque année les rencontres de la dimension humaine de la sécurité maritime pour les professionnel.le.s.

Pass Classes de mer

Afin de favoriser l'accès à la mer et à la culture maritime de tous les jeunes bretonnes et bretons et de soutenir l'écosystème régional des centres de classes de mer, la Région Bretagne a mis en place depuis 2020, le Pass classes de mer. En 2021, le budget de cette aide a été renforcé pour atteindre 370 000 € afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. L'objectif était de relancer les séjours de classes de mer au plus vite à l'issue du 2eme confinement et d'ouvrir l'éventail des bénéficiaires de l'aide, en particulier les jeunes pris en charge dans le cadre de *l'Aide sociale à l'enfance* (mineurs placés, mineurs étrangers non accompagnés), ainsi que les enfants et jeunes adultes en situation de handicap encadrés par des structures du secteur médico-social.

Enjeux européens

En 2021, La Région a participé à la rédaction du programme national définissant la stratégie nationale du futur fonds européen dédié aux activités de pêche et d'aquaculture. Au niveau régional, la concertation a débuté pour la déclinaison de la stratégie en Bretagne.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), dont c'était la dernière année complète pour la programmation, la Région a dédié une enveloppe financière de **8,5 M€** pour la priorité 4 du FEAMP portant *Développement local par les acteurs locaux* (DLAL), soit **19 %** de l'enveloppe confiée à la Bretagne. Suite à l'appel à candidatures lancé en 2016, et à la sélection en 2017 de 8 *Groupes d'action locale pêche et aquaculture* (GALPA), les commissions « mer et littoral » ont sélectionné **180** projets. Le Montant global moyen d'un projet DLAL FEAMP est de **92 130 €**. Les projets portent principalement sur la gestion des ressources (**28 %**), l'attractivité des métiers (**18 %**), l'éducation à la mer (**16 %**) et la commercialisation des produits de la mer (**13 %**).

En complémentarité du FEAMP, d'autres programmes européens soutiennent la mise en œuvre de projets au service du développement maritime de la Bretagne. C'est le cas notamment du *Fonds Européen pour le Développement Régional* (FEDER) qui, au 31 décembre 2021 était mobilisé à hauteur de **37 M€** au profit de **92** projets ; cela représente **3** nouveaux projets sélectionnés en un an, un ralentissement logique du fait du contexte de croisement entre deux périodes de programmation. Ces projets restent très concentrés sur les domaines de la recherche et de l'innovation **(87 projets sur les 92)**, et s'inscrivent dans les secteurs d'excellence de la Bretagne : observation des océans ou côtière, analyse des écosystèmes marins, détection des pollutions, développement des énergies marines, mais aussi des projets innovants au croisement de la santé et des milieux marins, par exemple. **40%** des crédits engagés sur cette enveloppe FEDER (**15 M€)** soutient le développement du Quai dédié aux Energies Marines Renouvelables sur le Port de Brest. Le FEADER soutient également les actions menées dans les zones *Natura 2000* dont une grande partie en Bretagne comporte à la fois des zones terrestres et maritimes.

S'agissant du Brexit et de la Réserve d'ajustement, la Région s'est mobilisée pour défendre auprès de l'Etat une vision alternative au plan de sortie de flotte, en proposant le financement d'actions favorisant l'activité de pêche et maritime. Le dialogue se poursuit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Commission européenne pour ajuster au plus près des territoires, les dépenses éligibles dont l'enveloppe nationale globale s'élève à environ 120 M€.

En 2021, La Région s'est mobilisée pour poursuivre la réflexion sur l'adaptation des ports Saint-Malo et Roscoff aux conséquences du Brexit. Elle est également intervenue auprès des instances nationales et européennes pour obtenir l'inscription du port de Brest dans le réseau de transport européen central.

Enfin, le déplacement des services et élus de la Région en Ecosse en novembre 2021 à Glasgow pour la COP 26 a permis de lancer la stratégie ambitieuse de « *diplomatie celte* » avec l'Ecosse incluant des coopérations sur les volets maritimes et pêche qui a l'avenir s'inscriront dans un cadre plus global avec notamment l'Irlande et la Galice, ouvrant ainsi l'accès aux mécanismes de financement « Interreg ».

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Lycées professionnels maritimes (LPM)

Les quatre lycées professionnels maritimes (LPM) implantés en Bretagne (Paimpol, Le Guilvinec, St-Malo et Etel) ont accueilli, à la rentrée 2021, **570 élèves**. Cet effectif global est en légère baisse par rapport à 2020 à structure pédagogique constante. Même si elle est beaucoup plus modeste qu'à la rentrée précédente, on constate que la baisse des effectifs n'est pas encore enrayée. D'une manière générale, les lycées maritimes offrent un large choix de formations du CAP au BTS qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine.

La Région apporte aux élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne : le prêt des manuels scolaires et *l'Acquisition du premier équipement professionnel* (APE). Pour l'APE, en 2021, un crédit de **20,7 K€** a permis d'équiper 207 lycéen·ne·s entrant en CAP ou en Bac pro. Elle attribue, en plus, aux établissements maritimes, une dotation spécifique pour l'acquisition et l'entretien de vêtements à flottabilité intégrée (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués des élèves. En 2021, cette dotation spécifique a été reconduite. En outre, les LPM peuvent solliciter le dispositif Karta afin d'accompagner des projets éducatifs permettant de favoriser la citoyenneté et l'éco-citoyenneté de leurs élèves. Ainsi, pour l'année scolaire 2020/2021, les quatre lycées ont reçu une subvention d'un montant total de **11 K€** pour la réalisation de **13** projets éducatifs.

La Région alloue chaque année aux lycées maritimes une dotation globale de fonctionnement (DGF) constituée d'une part « viabilisation » et d'une part « pédagogique » améliorée par rapport aux autres lycées professionnels. En 2021, la Région leur a attribué un crédit global de **717,1 K€**.

A cette dotation annuelle peut s'ajouter la *Dotation d'accès aux équipements sportifs* (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Les LPM ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de **34,8 K€** en 2021.

Les LPM ont également bénéficié du *Fonds régional de solidarité aux familles* (FRSF) créé à titre exceptionnel par la Région en 2021 pour venir en aide aux familles de lycéen·ne·s (boursiers ou non) connaissant des difficultés financières en raison de la crise sanitaire. Ainsi, la Région a versé aux lycées maritimes **42,8 K€** pour abonder leurs fonds sociaux.

La Région renouvelle régulièrement les équipements des LPM qu'il s'agisse des matériels d'exploitation, pédagogiques ou informatiques. En 2021, elle a ainsi investi **110,5 K€**.

La Région attribue à chaque LPM, selon les critères habituels, une dotation en postes pour assurer les missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement. Ainsi, en 2021, ce sont **31** postes d'agents territoriaux qui ont été dédiés aux LPM.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des *Equipes mobiles d'assistance technique* (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de maintenance informatique pour leurs équipements numériques.

Un *Centre de formation d'apprentis* (CFA) a été accompagné à hauteur de **3 600 €** pour équiper ses apprentis en outils numériques (ordinateurs portables, tablettes) afin de faciliter le suivi des formations au Bac Pro Conduite et gestion des entreprises maritimes-option pêche et au BTSA aquaculture.

Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence

Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Industries de la Mer », situé à Brest, est lauréat de l'appel à projets PIA3 « Territoires d'innovation pédagogique ». Il porte sur le secteur des industries de la mer, composé de 6 filières économiques : la construction, la maintenance et la réparation navale, les énergies marines renouvelables (EMR), l'offshore Oil & Gas, l'industrie nautique, les métiers embarqués et les activités de défense liées à la mer.

D'une durée de 5 ans, le projet INDMER PIA3 du Campus des Métiers et des Qualifications vise à conforter l'écosystème amorcé depuis 2015 en y intégrant tous les acteurs des industries de la mer, de la formation et de l'accompagnement à l'orientation et la formation et à déployer un plan d'actions autour de 3 axes de travail :

- L'attractivité des métiers et des formations et l'orientation
- L'innovation et la recherche
- L'offre de formation

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le Conseil régional de Bretagne soutient ce projet à hauteur de **600 K€**, pour les 3 ans. Cette action s'inscrit en cohérence avec ses objectifs d'accompagnement des secteurs structurants et de [illegible] et de mixité des actifs et d'adaptation de l'offre de formation aux enjeux des transitions.

Plateforme régionale d'information et d'aide à l'orientation IDEO

Publication du FOCUS « Pêche et aquaculture » sur IDEO en mai 2021 - Une nouvelle publication visant à donner une vue globale et synthétique des principaux secteurs d'activité en Bretagne a été développée en 2021 sur la plateforme régionale d'information et d'aide à l'orientation IDEO.

Pour le premier numéro publié en mai 2021, c'est la filière « Pêche et aquaculture » qui a été choisie.

Chiffres clés, témoignages de professionnel.le.s via des vidéos, perspectives d'embauches ou encore évolution des métiers, le dossier multimédia donne des informations essentielles sur ce secteur en Bretagne. Les contenus de ce FOCUS ont été co-construits avec les partenaires du contrat d'objectifs de la filière des produits de la mer.

Il est en ligne à cette adresse : https://ideo.bretagne.bzh/publications/focus-sur-la-peche-et-laquaculture-en-bretagne

Déploiement d'un espace éphémère IDÉO au salon Pro & Mer du 14 octobre 2021 – Pour la première fois en 2021, un espace éphémère IDÉO a été proposé au sein du salon Pro & Mer. Cet espace a réuni sous une bannière commune des professionnels des structures membres IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne.

Situé à l'entrée de l'étage dédié à l'orientation et à la formation, cet espace était aménagé de façon à favoriser le dialogue et une posture mobile.

Il a permis d'accueillir et d'informer un public varié (jeunes comme adultes, en étude, demandeurs d'emploi ou salariés …) sur les métiers, l'emploi, les formations dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire, d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Desserte des îles bretonnes

Comme suite à la loi NOTRe, la Région Bretagne est compétente, depuis le 1er janvier 2017, pour organiser les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles bretonnes. Elle est propriétaire, pour cela, de **15 navires**. Ces liaisons maritimes de personnes et/ou de biens concernent les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz. L'absence d'initiative privée et la loi modifiée légitiment son intervention en la matière.

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles s'est concrètement traduit par le transfert de **7 contrats de *Délégation de service public***, dont celui pour la desserte en passagers de l'Île de Bréhat qui a été renouvelé en 2021. En 2023, les délégations de services publics des îles du large du Morbihan et du Finistère seront renouvelées.



En 2021, la pandémie de Covid-19 a, comme pour l'année 2020, impacté les services de dessertes des îles. Des plans de transport adaptés ont été mis en place pour l'ensemble des îles. Ces derniers se traduisent par des évolutions des niveaux de services avec également des limitations des capacités d'embarquement de passagers et la mise en place de protocoles sanitaires pour limiter les risques de contamination à bord des navires. Les plans de transports adaptés ont régulièrement évolué en concertation avec les élus des communes insulaires, les services de l'Etat et les délégataires.

Cette même année, le trafic annuel de passagers sur les lignes maritimes du réseau BreizhGo de la Région Bretagne s'est élevé à **2 842 566 passagers** transportés, ce qui constitue une hausse de +29.14 % par rapport à 2020 (2 201 102 passagers), mais également une baisse de -4.96 % par rapport à 2019 (2 990 978 passagers), année où les liaisons maritimes n'ont pas été impactées par la pandémie de Covid-19.

La Région a, en 2021, consacré pour la desserte des îles, **8,5 M€** au titre des dépenses de fonctionnement et **1,5 M€** au titre des dépenses d'investissement. Ces dernières permettent notamment de maintenir le bon état de la flotte régionale.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral

En tant que péninsule, l'approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante s'avère indispensable pour la Bretagne. La nécessaire conciliation des usages sur le littoral est un enjeu identifié au sein des 21 *Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux* (SAGE) bretons qui ont tous un débouché en mer. De plus, les périmètres d'actions de ces SAGE, basés sur des unités hydrographiques cohérentes, leur permettent de réfléchir à une gestion pertinente des ressources en eau, en intervenant dès l'amont pour limiter les impacts en aval (diminution des sources de pollution sur le bassin versant, ralentissement des écoulements pour limiter le risque d'inondation).

La Région soutient donc, par l'intermédiaire des SAGE et bassins versants, la planification et la mise en œuvre d'actions qui permettent de retrouver et préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral (conchyliculteurs et pêcheurs à pied, activités touristiques et de baignade). En 2021, la Région est engagée dans près de **40** contrats de territoire d'eau et les projets des **8** baies algues vertes, pour un montant total d'engagement de plus de 3,2 M€.

La Région poursuit par ailleurs son soutien à la mise en place de stratégies et programmes d'actions pour réduire les sources de pollutions du littoral, affectant le maintien des usages (notamment conchylicole, pêche, pêche à pied, activités touristiques et de baignade).

Elle soutient financièrement et techniquement l'élaboration et la mise en œuvre de profils de vulnérabilité conchylicoles et d'eaux de baignade dans les bassins versants. En 2021, elle a ainsi accompagné la poursuite des travaux de diagnostic de la qualité microbiologique et des actions de sensibilisation et d'animation sur les territoires de la Rade de Brest (Elorn, Aulne), de la Baie de Lannion, de Sud Cornouaille, de la Rance et des côtiers de Dol.

La Région s'est engagée depuis 2010 aux côtés de l'Etat dans un Plan de lutte contre les algues vertes afin de réduire l'eutrophisation du littoral et enrayer le phénomène des marées vertes sur **8** baies particulièrement touchées (baie de la Fresnaye, baie de Saint-Brieuc, baie de la Lieue de Grève, anse de Locquirec, bassin du Quillimadec-Allanan, bassin de l'Horn-Guillec, baie de Douarnenez, baie de la Forêt). La Région a apporté en 2021 son soutien aux territoires concernés à hauteur de **553 000 €** au titre du programme de l'eau sur des actions de coordination des programmes d'actions, de communication, d'animation sur le volet économique ainsi que d'animation collective agricole et foncière.

Territoires à risque d'inondations

La Région est concernée par **3** *Territoires à risque d'inondations* (TRI) : Quimper-littoral sud Finistère, Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et Vilaine de Rennes à Redon. Plus globalement, dans plusieurs SAGE, le risque de submersion marine, en lien avec le risque d'inondation, est identifié comme prioritaire et fait l'objet de préconisations spécifiques visant à prévenir les risques vis à vis des populations et des biens. C'est le cas par exemple des SAGE Sud-Cornouaille, Elle-Isole-Laïta, Odet, Aulne, Elorn, Dol-de-Bretagne, Vilaine et le Golfe du Morbihan.

La Région accompagne alors ces SAGE dans la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre les submersions marines et les inondations sur différents volets : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ralentissement des écoulements d'amont en aval.

Au titre de sa mission d'animation de la politique de l'eau, la Région a également mis à disposition des structures porteuses de SAGE, des EPCI et des structures opérationnelles de bassin versant, une assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et financière pour accompagner les acteurs à la compréhension des impacts de la réforme territoriale dans le domaine de l'eau et aux évolutions nécessaires, sur les champs du grand cycle et du petit cycle de l'eau. En particulier, les acteurs bretons sont fortement en demande d'éclairage juridique sur la question de la prévention des inondations et des submersions marines. Sur les 90 questions juridiques remontées des territoires, 20% adressent directement l'enjeu de prévention des inondations et submersion marine et/ou celui de l'érosion et de la gestion du trait de côte.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Sports nautiques

Les différentes disciplines relevant des sports nautiques (Kayak de mer, Stand Up Paddle, Plongée, Kite surf, Surf, Sauvetage, Voile…) concernent environ **86 000 pratiquants** ayant pris une licence dans un club breton en 2021. Nous n'avons pas l'estimation du nombre de pratiquants libres mais le facteur de 1 à 10 est fréquemment évoqué par les professionnels du secteur, laissant ainsi présager **une masse de pratiquants d'environ 1 million en Bretagne**. La politique sportive régionale s'attache à soutenir le mouvement sportif fédéral, les sportifs de haut niveau d'âge lycéen ainsi que les organisateurs de compétition sportive de niveau international.

Au total, la politique sportive a consacré **151 K€** aux différentes disciplines répondant à la définition des sports nautiques, afin de soutenir la pratique de toutes et tous, favoriser l'émergence de sportifs de haut niveau et proposer des manifestations permettant de faire rayonner les disciplines.

Entretien et restauration du patrimoine

Avec la reconduite de l'appel à projet *S'engager collectivement pour le patrimoine breton*, la Région Bretagne encourage la transmission des techniques de conservation et de restauration respectueuses du patrimoine. **2** projets lauréats, soutenus au total pour **15K€**, s'inscrivent dans cette démarche : la restauration du voilier An Durzunel qui allie bénévoles, novices et professionnels, et la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor qui a organisé des chantiers bénévoles franco-allemands sur des édifices patrimoniaux (lavoirs, murets littoraux…).

11 navires ont bénéficié d'un soutien de la Région Bretagne pour un total de **150K€**. Ces travaux d'entretien et de restauration assurent la transmission du patrimoine immatériel propre à chaque navire, tout en soutenant une économie locale et les professionnels des chantiers navals.

En 2021, la population s'est mobilisée autour du projet de restauration du fort de l'île Cigogne permettant ainsi l'attribution d'une prime Skoaz ouzh Skoaz de 15 K€ à la commune de Fouesnant.

Nautisme en Bretagne

La Région poursuit son partenariat historique avec la structure Nautisme en Bretagne, qu'elle soutient à hauteur de **250 K€** pour sa mission de conseil auprès des prestataires et territoires nautiques et à hauteur de **50 K€** pour ses actions transversales en faveur de la filière nautique.

L'association des ports de plaisance de Bretagne

En 2021, la Région a aussi accompagné financièrement *l'association des ports de plaisance de Bretagne* (APPB) dans son fonctionnement afin qu'elle puisse poursuivre ses actions de conseil juridique, technique et environnemental auprès des ports de plaisance. L'aide apportée par la Région s'élève à **30 K€** et représente presque 20% du budget de l'association. Ces actions concernent en 2021 environ **100** ports de plaisance sur les 160 ports de plaisance existants en Bretagne. Parmi les actions phares de l'APPB réalisées avec le soutien de la Région Bretagne, on peut noter :

- La certification Ports Propres de 5 ports, en plus des 13 ports déjà certifiés.
- La mise en place d'une formation à l'accueil touristique pour les agents des ports de plaisance.
- L'organisation d'1 atelier de travail pour trouver des actions transversales entre les ports et les centres nautiques.

Course au large

S'appuyant sur le Pôle Finistère Course au large, la Région poursuit son action de détection et formation de jeunes skippers à la course au large avec la « filière d'excellence Région Bretagne-CMB » (465 K€). 2021 a été marquée par le superbe titre de champion de France Élite de course au large de Tom Laperche sur le bateau « Région Bretagne-CMB Performance », la victoire au classement bizuth de la Solitaire du Figaro de Gaston Morvan sur « Région Bretagne- CMB Espoir » et la 11e place (1e femme !) au championnat de France d'Élodie Bonafous, skipper « Région Bretagne-CMB « Océane » qui quitte le dispositif fin 2021 et poursuit sa carrière de navigatrice professionnelle sous les couleurs d'un autre partenaire breton (Groupe Quéguiner). Chloé Le Bars, qui a remporté le « challenge Région Bretagne-CMB Océane » à l'automne 2021 lui succède à compter de janvier 2022.

En 2021, la Région a apporté son soutien à des courses nautiques de référence (538 K€), contribuant ainsi au développement de la course au large, à la valorisation du sport de haut niveau, à l'animation des territoires et au

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

rayonnement de la Bretagne. Parmi ces courses : la Transat en double au départ de Concarneau, la Solitaire du Figaro (étapes à Lorient et Roscoff), le Défi Azimut à Lorient et le Tour de Bretagne à la voile (étapes à Saint-Malo, Saint-Quay Portrieux, Douarnenez, Concarneau et Quiberon).

En 2021, la Région a pu soutenir 6 projets nautiques de développement donc 4 sur le littoral pour un total de **460 K€**. Les principaux investissements ont porté sur la rénovation et l'aménagement intérieur de bâtiment de centre nautique. A noter également que par l'intervention de la Région Bretagne sur l'un des projets, une extension de l'un des bâtiments en front de mer a pu être évitée et un report sur la requalification de bâtiments situés en arrière-plan a pu être fait. La Région fait ainsi appliquer, par sa mission de conseil, les principes de la Breizh Cop et de la stratégie mer et littoral.

Le patrimoine maritime

Le patrimoine maritime, extrêmement riche et varié, identifie fortement la Bretagne et bénéficie d'un réel attachement des Bretons. L'Inventaire des ports se poursuit en régie directe sur les propriétés régionales, ou au travers de partenariats, pour révéler ce patrimoine maritime et fluviomaritime et garantir une appropriation durable et collective des connaissances.

Après le port de Brest en 2020, l'étude régionale continue avec les ports de l'île de Batz, d'Esquibien-Audierne et de Ouessant. En 2021, l'ancienne base de sous-marins de Lorient a également fait l'objet d'une étude d'Inventaire ;

Poursuite de l'Inventaire des patrimoines témoins des activités humaines sur le littoral du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (56) et de l'Inventaire des patrimoines culturels et maritimes de la communauté de communes du Cap Sizun (29) dans le cadre du label Grand Site de France ;

Renouvellement de l'appel à projets « Inventorier le patrimoine culturel des ports » (**26,5 K€** pour 2021) avec deux études :

- Sur la détection et mise en valeur des ports maritimes et fluvio-maritimes anciens de Bretagne, par un laboratoire universitaire de recherche Archéologie et Architecture (LARA Université de Nantes) en partenariat avec Rennes I,
- Sur les ports de la commune de Locmiquélic et leur liens historiques, fonctionnels et paysagers avec celui de Lorient.

Poursuite de l'accompagnement des projets lauréats de la campagne 2020 conduits par Lorient Agglomération, la commune de Landéda et l'Association pour la Recherche, la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor (ARSSAT) à Lannion.

8 édifices maritimes classés ou inscrits au titre des Monuments historique et la glacière municipale d'Etel ont été soutenu pour leur projet de restauration. En engageant **425 K€**, la Région Bretagne affiche son soutien à des patrimoines maritimes variés : restauration du phare de l'île Vierge, du fort Cigogne ou encore de la conserverie de Loctudy.

L'écomusée du Niou de l'île d'Ouessant, qui valorise l'architecture et les modes de vie insulaire, a été accompagné pour sa rénovation à hauteur de **200 K€** en 2021.

Cette année, **3** associations engagées dans la recherche et la mise en valeur des connaissances ont bénéficié d'une aide pour un total de **96 K€** : l'ADRAMAR, acteur majeur des études archéologiques maritimes, ou encore KARREG HIR renouvelant les actions de valorisation pour l'écomusée des goémoniers de Plouguerneau.

La valorisation du patrimoine est aussi au cœur de l'appel à projet S'engager collectivement pour le patrimoine breton avec **3** projets lauréats soutenus pour **36 K€** : l'association 7 Bras, faisant découvrir l'histoire portuaire du Faou, mais aussi Koruc expérimentant les techniques de transport des mégalithes.

Sites d'exception naturels et culturels touristiques

Depuis 2019, la Région Bretagne expérimente la démarche « Sites d'exception naturels et culturels touristiques » sur 3 îles bretonnes : Belle-île-en-mer, Ouessant et Bréhat.

Cette aide régionale d'une durée de 3 ans se caractérise par un accompagnement en ingénierie (co-construction d'un projet de site) et d'une aide financière en investissement et en fonctionnement. Cette réflexion structurante sur l'analyse du parcours-visiteur répond à l'ambition du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) : faire des sites naturels et culturels à forte notoriété et à fort potentiel de notoriété les vitrines de l'excellence touristique et des vecteurs de rayonnement et de diffusion sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Par exemple, la Région Bretagne a apporté son soutien financier à la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI) pour la création d'une application numérique intitulée « Vagabondez à Belle-Ile-en-Mer » pour les habitants et les visiteurs au patrimoine de l'île de façon ludique, autonome et dématérialisée.

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, la Région Bretagne apporte un soutien financier auprès de l'Association des îles du Ponant (AIP) pour la bonne mise en œuvre des actions de la feuille de route « l'Univers touristique des îles » : organisation d'un séminaire autour de l'hyperfréquentation touristique dans les îles bretonnes (vendredi 10 décembre 2021, île de Groix), expérimentation de la définition du seuil d'acceptabilité des îles de Houat, Hoëdic et Bréhat en fonction des ressources, de l'acceptabilité envers et par les visiteurs, des retombées économiques et déploiement du passeport des îles avec une incitation renforcée sur le hors-saison, etc. Cette feuille de route régionale se fixe l'ambition suivante : « Faire des îles des territoires exemplaires de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement humain insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année »

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

RAPPORT TRANSVERSAL SANTÉ

2021

DANEVELL DREUZSERVIJ YEC'HED

FIN-CONTE TRAVERSIER PORTEMENT

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// La santé, une approche globale

Question à la fois individuelle et collective, la santé se situe au cœur du débat social et des préoccupations de chacun·e. L'affirmation du *droit à la santé* est inscrite dans les textes fondamentaux français et internationaux. Elle est apparue pour la première fois dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789* : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille ». Puis, le *Préambule de la Constitution française de 1946 et 1958* précise « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ». Enfin, la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000* « reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux ».

Ainsi, le droit d'être soigné sans discrimination, quelle que soit sa condition économique et sociale, et de bénéficier d'une vie décente est un droit fondamental. Il doit permettre l'égalité dans l'accès aux soins, aux institutions, à la prévention, à un environnement sain.

Au-delà de l'absence de maladie, l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS) définit la santé comme « un état de bien-être physique, psychologique et social ». De ce fait, la santé des individus et des populations ne réside pas uniquement en l'accès aux services de soins, mais est influencée à chaque étape de la vie par de nombreux déterminants.

Ces déterminants varient selon les différents âges et territoire de vie se décomposent en 4 niveaux :

- Le niveau *Caractéristiques individuelles* concerne les comportements et styles de vie personnels, influencés par les modèles qui régissent les relations sociales (famille, ami·e·s par exemple) et dans l'ensemble de la collectivité. Ces rapports peuvent être favorables ou défavorables à la santé.
- Le *Milieux de vie* comprend les influences collectives : la présence ou l'absence d'un soutien mutuel dans le cas de situations défavorables a des effets positifs ou négatifs.
- Le troisième niveau, *Systèmes*, se rapporte à l'accès au travail, l'accès aux services et aux équipements essentiels : eau, habitat, services de santé, nourriture, l'éducation mais aussi les conditions de travail.
  Enfin, le *Contexte global* englobe les facteurs qui influencent la société dans son ensemble. Les déterminants de la santé et du bien-être sont donc largement extérieurs au secteur de la santé et sont d'ordre social et économique.

// Agir pour la santé des Breton·ne·s, une ambition ancienne de la Région Bretagne

Bien qu'étant un champ de compétences de l'Etat et de l'Assurance maladie, la Région s'est engagée dès 2005, de manière volontariste, en faveur de la promotion de la santé des breton·ne·s. La santé étant déterminée par un ensemble de facteurs individuels, sociaux et environnementaux, la Région a souhaité mobiliser ses différentes compétences (formation, économie, lycées, transports, environnement, aménagement), mais également de travailler plus spécifiquement sur la santé des jeunes et les approches territoriales.

L'action de la Région en faveur de la santé des Breton·ne·s s'est déployée en cette année 2021, dans un contexte où les inégalités sociales et territoriales de santé ont encore une fois été accentuées. La crise Covid a révélé combien nos concitoyen·ne·s et nos territoires n'étaient pas égaux en matière de santé. Effectivement, tou·te·s les breton·ne·s n'ont pas été exposées et impactées de la même façon par la pandémie selon leur situation professionnelle, leur logement et/ou leur composition familiale.

Dans ce cadre, la Région a souhaité, par le présent rapport, restituer la globalité de son action pour agir sur de nombreux déterminants de la santé des breton·ne·s et œuvrer pour une Bretagne en bonne santé autour des objectifs suivants :

- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé
- Se mobiliser pour une offre de soins adaptée et de qualité
- Faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé
- Observer pour mieux décider et agir

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Sommaire

Quelles sont les compétences de la Région en matière de santé ? 84
Chiffres clés 85
Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé 86
// Développer la prévention santé vers et par les jeunes 86
Favoriser l'éducation par les pairs : renforcement du dispositif Corres'santé 86
Mobiliser Karta via son axe santé et qualité de vie 86
Développer le « Bien manger » dans les lycées 86
Encourager les dynamiques éducatives de la santé des jeunes par les jeunes 87
Développer l'écoute des jeunes notamment en cette période de crise sanitaire 87
Prévenir les conduites à risque en milieu festif 88
// Œuvrer pour un environnement favorable à la santé 88
Copiloter le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3) 88
Agir pour la qualité de l'air 90
Agir pour l'adaptation au changement climatique 90
Agir pour une meilleure qualité de l'eau 90
Agir pour améliorer les conditions de travail 90
Se mobiliser pour une offre de soins adaptée et de qualité 92
// Permettre l'accès aux soins pour tou·te·s en proximité 92
Favoriser l'installation et la coordination des professionnel·le·s de santé dans les territoires fragiles 92
Accompagner la mise en réseau des maisons de santé pluri-professionnelles 92
Soutenir des démarches territoriales innovantes dans le cadre de Booster'santé 92
Se mobiliser pour le transport des professionnel·le·s de santé et des patient·e·s vers les îles 92
// Améliorer la prise en charge de certaines pathologies 93
// Participer à la formation des professionnel·le·s dans le domaine sanitaire et sociale 93
Développer l'offre de formation dans le cadre du Ségur de la santé 93
Décloisonner les voies de formation grâce aux expérimentations universitaires 94
Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation 94
Sécuriser les parcours de formation 94
Faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé 95
// Intégrer la santé au cœur de la stratégie d'innovation régionale 95
// Développer la Silver économie 96
Observer pour mieux décider et agir 97

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

1. Quelles sont les compétences de la Région e

Comme l'ont démontré de nombreux travaux universitaires[1] en matière de santé publique, les Régions sont dans une « situation paradoxale » (Laude, Bioy et Tabuteau, 2020) : [2]alors même que l'échelon régional a été promu comme cadre principal de l'action sanitaire de l'État au niveau local durant la crise sanitaire, le Conseil régional ne dispose pour sa part que de compétences relativement modestes (Renaudie, 2019)[3]. Celles-ci s'articulent autour de trois pôles :

- Le premier pôle de compétences est relatif à la prévention sanitaire. Aux termes de l'*article L. 1424-1 du code de la santé publique* : « le Conseil régional peut définir des objectifs particuliers à la région en matière de santé. Il élabore et met en œuvre les actions régionales correspondantes ». Le Conseil régional ne peut agir que dans le cadre des attributions lui étant attribuées par l'*article L. 4221-1 du Code général des collectivités territoriales*. Or, ce dernier prévoit qu'il a compétence « pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région […] ». La promotion du développement sanitaire de la Région se traduit pour l'essentiel par des actions d'information et de prévention, lesquelles ont été nombreuses à l'occasion de la crise Covid.

- Le deuxième pôle de compétences concerne la formation des professionnel·le·s de santé. La loi du 13 août 2004 a en effet confié au Conseil régional des attributions en matière de formation de certains professionnel·le·s de santé (Laforcade, 2016).[4] Celles-ci sont de deux types. D'une part, le président du Conseil Régional délivre, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, les autorisations de création des instituts ou écoles de formation des professionnels de santé, des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture, des ambulanciers et des cadres de santé. D'autre part, le Conseil Régional a la charge du fonctionnement et de l'équipement de ces écoles et instituts, mais également des établissements formant les sages-femmes et les préparateurs en pharmacie hospitalière, lorsqu'ils sont publics (*Article L. 4383 du code de la santé publique*)

- Le troisième pôle de compétences porte sur la lutte contre les disparités territoriales, certains territoires courant le risque de devenir des déserts médicaux. Pour lutter contre ces derniers, le Conseil Régional intervient de deux façons. D'un côté, celui-ci peut attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins. Une telle compétence ne trouve pas son fondement dans le code de la santé publique, mais dans celui des collectivités territoriales, en l'espèce l'article L. 1511-8, qui a été introduit par la loi du 23 février 2005. Il n'est pas anodin de remarquer qu'une telle disposition figure dans un chapitre consacré au développement économique, compétence privilégiée des régions. De l'autre côté, le Conseil Régional peut attribuer des aides visant à financer des structures participant à la permanence des soins (Autès et Dufay, 2009).[5] Aussi bien en période normale qu'en temps de crise, de nombreuses régions ont mis en œuvre des politiques de soutien à ces structures, notamment aux maisons de santé pluridisciplinaires.

1 Renaudie Olivier, « Collectivités territoriales et compétences en santé publique : sortir de l'ambiguïté ? », Revue française d'administration publique, 2020/4 (N° 176), p. 901-912. DOI : 10.3917/rfap.176.0059. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2020-4-page-901.htm
2 Laude, Anne, Bioy, Xavier, et Tabuteau, Didier (2020), Droit de la santé, PUF, 4e éd.
3 Renaudie, Olivier (2019), « Les grandes régions et la santé » in GRALE, Les grandes régions, Le Moniteur, p. 191-201.
4 Laforcade, Michel (2016), « Les partenariats entre ARS et régions », Revue de droit sanitaire et social, 2016, p. 443-450
5 Autès, Michel, et Dufay, Marie-Guite (2009), « Maisons de santé et aménagement du territoire : une dynamique à partager », Santé publique, p. 17-25

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2. Chiffres clés

En Bretagne, sur la période 2013-2015 pour 100 000 habitant·e·s :

- 766 décès contre 727 au niveau national dont 222 décès pour cause de cancer (France métropolitaine : 214)
- 194 décès pour cause de maladie de l'appareil circulatoire (France métropolitaine : 173)
- 55 décès pour cause de maladie respiratoire (France métropolitaine : 47)

Sur la période 2014-2016 pour 100 000 habitant·e·s :

- Un taux standardisé de mortalité prématurée (avant 65 ans) plus élevé que la moyenne nationale Hommes : 272 (France métropolitaine : 239), et Femmes : 118 (France métropolitaine : 115)
- Un taux standardisé de mortalité par suicide de 22 pour 100 000 habitant·e·s (13,9 en France).

Un taux standardisé de personnes prises en charge pour des maladies psychiatriques de 4 586 pour 100 000 habitant·e·s (3 618 en France).

Des indicateurs de santé défavorables

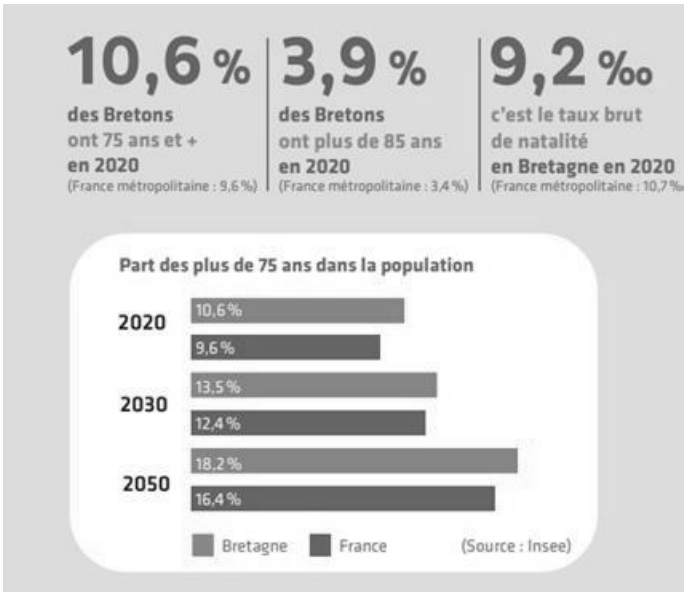

Une espérance de vie qui augmente

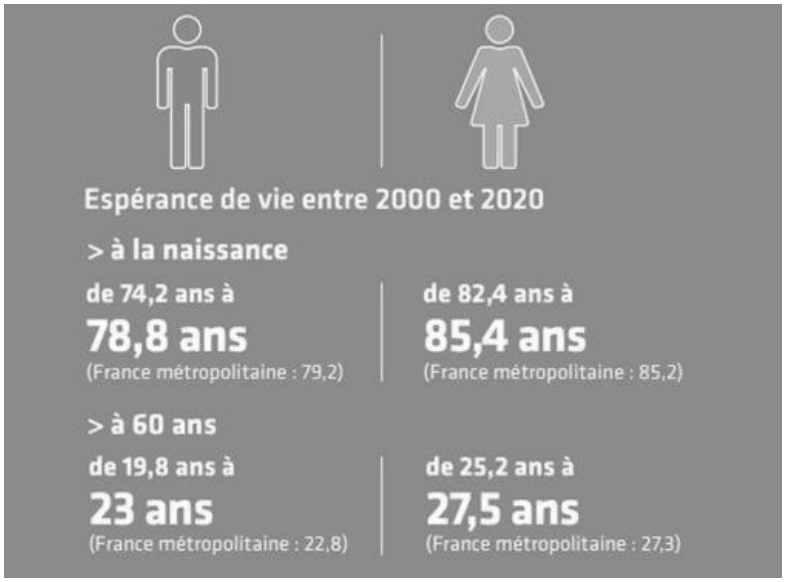

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

3. Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé

// Développer la prévention santé vers et par les jeunes

• Favoriser l'éducation par les pairs : renforcement du dispositif Corres'santé

P102

Depuis 2018, la Région Bretagne encourage l'éducation à la santé par les pairs : via le dispositif Corres'Santé, elle fait appel aux compétences des jeunes eux-mêmes (lycéen·ne·s, jeunes en insertion) pour informer ou aider d'autres jeunes.

Entre 2018 et 2021, ce sont ainsi près de 400 jeunes qui se sont engagé·e·s en faveur de la santé de leurs pairs dans 18 établissements. Ces jeunes sont formé·e·s par des adultes à la prise en compte de ces enjeux. La Région contribue à soutenir les associations qui se mobilisent pour les accompagner.

Le renforcement de Corres'Santé, dans le cadre des mesures d'urgence votées en avril 2021 pour permettre aux jeunes de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, a permis de renforcer les structures chargées de la formation et de l'accompagnement des pairs volontaires. En ce sens, l'IREPS et Liberté Couleur sont venues compléter l'action menée par Addiction France, permettant l'élargissement des publics bénéficiant de ces formations aux jeunes des lycées agricoles et maritimes et accentuer le travail auprès des jeunes services civiques œuvrant en missions locales notamment.

En 2021, 18 services civiques Corres'santé ont bénéficié de l'appui de la Région Bretagne ainsi que 217 jeunes lycéen·ne·s supplémentaires qui sont venu·e·s compléter le réseau de sentinelles engagé·e·s dans le repérage et l'orientation des jeunes en souffrance psychique. De plus, de nouveaux lycées agricoles et maritimes ont ou vont intégrer ce dispositif. Enfin, les travaux pour associer de nouvelles missions locales sont en cours.

• Mobiliser Karta via son axe santé et qualité de vie

P302

La prévention et la promotion de la santé a aussi pu se déployer dans les lycées grâce au programme Karta. Sur l'année scolaire 2020-2021, le dispositif Karta a pu accompagner 345 actions à travers les axes *santé et qualité de vie* et *égalité fille – garçon et lutte contre toutes les discriminations*. Par ailleurs, un webinaire Karta sous forme de plateau TV a été organisé sur la thématique de la prévention par les pairs le 28 janvier 2021.

• Développer le « Bien manger » dans les lycées

P309

En matière de santé des lycéen·ne·s, la Région s'est également mobilisée en faveur d'une alimentation saine et de qualité. La mise en œuvre de la feuille de route *Bien manger dans les lycées* s'est poursuivie en 2021 malgré les difficultés liées au contexte sanitaire dans les établissements scolaires. Les 14 lycées pilotes identifiés en 2019 ayant bénéficié en 2020 et 2021 d'un accompagnement technique et juridique pour favoriser l'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité, de proximité et de saison, ont augmenté la part de produits durables dans leurs approvisionnements. Ils atteignent ainsi l'objectif fixé par la Loi *Egalim* de 20% d'achat sous label *Agriculture Biologique*.

Cette démarche d'accompagnement a donc été généralisée à 36 nouveaux établissements à la rentrée de septembre 2021. Les résultats obtenus sont encourageants 6 mois après son lancement.
Par ailleurs, des actions de sensibilisation des élèves à l'éducation alimentaire (goût, nutrition, santé) par l'association *Au goût du jour* se poursuivent dans les 14 lycées pilotes. Cette même association a également entamé un travail de sensibilisation des équipes de restauration et des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Encourager les dynamiques éducatives de la santé des jeunes par les jeunes

P302

Les membres du Conseil régional des jeunes, lors de l'année 2021, première année de leur mandat, ont souhaité aborder le sujet de l'éducation à la sexualité et au genre dans les lycées ; constatant à la fois des lacunes en termes quantitatif et qualitatif de ces interventions obligatoires en milieu scolaire, ils ont travaillé sur un plaidoyer à présenter en 2022 aux institutions Région et Rectorat dans la perspective d'une co-construction de celles-ci.

Les jeunes élu·e·s ont pris une part active dans le déploiement de distributeurs de protections hygiéniques gratuites, rendue possible par la mobilisation d'une enveloppe de 1 M€ par la Commission permanente en décembre 2021.

- Développer l'écoute des jeunes notamment en cette période de crise sanitaire

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire pour mesurer et prévenir les effets de la crise Covid sur les enfants et la jeunesse, publié fin 2020, a mis notamment l'accent sur l'apparition ou à l'aggravation de troubles psychiques. Ainsi, plus de 50 % des jeunes français·e·s sont inquiet·e·s sur leur santé mentale et 30 % des jeunes ont renoncé à l'accès aux soins en 2020 faute de moyens.

En Bretagne, les services d'accueil et d'écoute des jeunes (Services de santé étudiante/universitaire des établissements d'enseignement supérieur, Point Accueil Ecoute Jeunes) ont fait part d'une augmentation significative du nombre de consultations, de la forte croissance du nombre d'appels pour des consultations urgentes ainsi que de l'aggravation des problématiques rencontrées par les jeunes nécessitant des prises en charge plus longues.

Afin de faciliter le repérage et l'écoute des jeunes breton·ne·s en souffrance psychique, la Région a, en 2021, renforcé les moyens dédiés et contribué à la structuration d'une offre de services permettant à tou·te·s les jeunes, quel que soit leur statut ou lieu de résidence, d'accéder à une première écoute anonyme et gratuite et à une orientation répondant à leurs besoins.

Des formations au premier secours en santé mentale

P102

Dans le cadre de ses mesures prises pour aider les jeunes breton·ne·s à affronter les conséquences de la crise sanitaire, la Région a proposé aux professionnel·le·s qui accompagnent et reçoivent des jeunes, de se former au repérage et à l'orientation de la souffrance psychique des jeunes ; et cela dans l'objectif de structurer un réseau de sentinelles à l'échelle de la Bretagne.

L'appétence des acteurs jeunesse, suscitée par cette proposition de formation commandée par la Région, s'est révélée beaucoup plus forte qu'envisagée. En effet, les acteurs jeunesse sont confrontés, de par la crise sanitaire, à des situations de détresse des jeunes de plus en plus nombreuses révélées par les périodes de confinement et qui perdurent bien au-delà. De ce fait, 18 sessions de formation ont été organisées par la coordination régionale de Santé Mentale France, à travers toute la Bretagne, permettant la formation de 262 secouristes.

Le déploiement de Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur l'ensemble du territoire breton

P102

Les PAEJ sont des structures d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnel et gratuit pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. La Région a poursuivi et renforcé (cf mesures d'urgence – RAP transversal Jeunesse) son soutien aux PAEJ en 2021 afin d'augmenter le nombre d'accueils et d'entretiens, de mettre en place de nouvelles permanences et de développer les démarches « d'aller-vers » : près de 2 500 jeunes ont ainsi été reçu·e·s en 2021, par des psychologues, éducateurs·trices spécialisé·e·s ou intervenant·e·s sociaux, soit 25% de plus qu'en 2019 et 2020. 2 nouveaux PAEJ ont ouvert leurs portes à Auray et Pontivy à l'automne 2021, portant leur nombre à 15 en Bretagne.

Le soutien aux étudiants en difficulté

P311

La crise sanitaire a mis en lumière la précarité du monde étudiant, amplifiée par l'isolement lié au distanciel et le manque de ressources. La Région a apporté en 2021 un soutien au monde étudiant, à hauteur de 1,5 M€, en s'appuyant sur le CROUS, sur 3 volets : aide alimentaire, la santé mentale et l'action et l'engagement étudiant. En matière de santé mentale, la Région a ainsi appuyé des initiatives portées ou accompagnées par les établissements d'enseignement supérieur bretons, visant notamment à renforcer les Services de santé étudiants (SSE) et universitaires (SSU) et à soutenir psychologiquement les

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

étudiant·e·s, dont des formations aux premiers secours en santé mentale, des ateliers/conférences centrés sur le bien-être ou la confiance en soi par exemple.

- Prévenir les conduites à risque en milieu festif

P102

La Bretagne accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations festives qui témoignent de son dynamisme culturel mais constituent également un contexte propice aux conduites à risques. Face à ce constat, la Région s'est engagée de longue date, aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, à développer la prévention en milieu festif.

La prévention des conduites à risques en milieu festif constitue un des objectifs de la politique de la Région visant à permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé. A ce titre, elle soutient chaque année le *Collectif Orange Bleue*, porté par *l'ANPAA Bretagne*, pour la formation des organisateurs des manifestations et pour la mise à disposition d'une malle contenant l'ensemble des outils de prévention utilisés pendant les évènements.

// Œuvrer pour un environnement favorable à la santé

Le concept de santé environnement repose sur le fait qu'il faut maximiser les effets positifs des politiques publiques sur la santé et en réduire les effets négatifs, en considérant les déterminants de la santé autres que ceux liés au style de vie personnel (cadre de vie, transport, agriculture, qualité de l'eau / de l'air).

- Copiloter le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3)

La Région s'est de longue date engagée dans le copilotage du *Plan régional santé environnement* (PRSE) aux côtés de la Préfecture de région et de l'Agence régionale de santé (ARS).

Le 3e PRSE de Bretagne, qui définit au plan régional les orientations politiques visant à promouvoir un environnement favorable à la santé, a été approuvé le 4 juillet 2017 par le Préfet de région et est arrivé à son terme le 31 décembre 2021. Sa mise en œuvre s'est faite autour de 8 objectifs :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

OBJECTIF 1

OBSERVER, AMÉLIORER LES CONNAISSANCES, S'APPROPRIER LES DONNÉES POUR AGIR DE MANIÈRES ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DES PUBLICS ET DES TERRITOIRES BRETONS



OBJECTIF 2

AGIR POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES



OBJECTIF 3

AGIR POUR L'APPROPRIATION DES ENJEUX SANTÉ ENVIRONNEMENT PAR LES BRETON.NE.S



OBJECTIF 4

AMÉNAGER ET CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



OBJECTIF 5

AGIR POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR



OBJECTIF 6

AGIR POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU (EAU D'ALIMENTATION DE LA RESSOURCE AU ROBINET, EAU DE LOISIRS)



OBJECTIF 7

AGIR POUR DES MODES DE VIE ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET FAVORABLES À LA SANTÉ



OBJECTIF 8

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS : CHANGEMENT CLIMATIQUE, ONDES, PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, NANOMATÉRIAUX



Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Dans le cadre de l'animation globale du PRSE 3, la Région s'est engagée plus particulièrement sur deux actions en lien avec ses compétences:

- Une formation des collectivités bretonnes aux enjeux santé-environnement, en partenariat avec *l'École des hautes études de santé public* (EHESP). Des modules de formations en ligne, complétés de rencontres territoriales, ont été proposés aux élu·e·s et technicien·ne·s des collectivités, groupements ou établissements associés.

P102

- La création de modules de formation en ligne à destination des étudiant·e·s en formations sanitaires et sociales afin de permettre aux instituts de formation de mieux aborder ces enjeux. Cette action est réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes ARS-Région.

Le PRSE 3 fait l'objet d'une évaluation mise en œuvre dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Région, l'*Agence régionale de santé (ARS)* et la *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement* (DREAL) Bretagne conclu en 2021.

- Agir pour la qualité de l'air

La Région soutient *Air Breizh*, association agréée par le *Ministère de la Transition écologique et Solidaire* pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne. Disposant de 17 stations de mesure, *Air Breizh* met à disposition des données territorialisées sur les polluants à effets sanitaires dans l'air ambiant (SO2, NOx, HC, CO, O3 et Poussières) et informe les services de l'Etat, les élu·e·s, les industriels et le public, notamment en cas de pic de pollution.

- Agir pour l'adaptation au changement climatique

P503

La Région a voté en novembre 2019 sa stratégie régionale d'*Adaptation au changement climatique* (ACC) et met en œuvre un plan d'action d'ACC dénommée *Breizh Hin*. La santé est l'un des enjeux prioritaires intégré en transversalité dans les 6 axes de la stratégie : observation et connaissance, montée en compétences, sensibilisation, aménagement du territoire, préservation du patrimoine naturel, accompagnement des secteurs économiques. En 2021, ont été préparé les appels à projet FEDER sur l'adaptation au changement climatique, ils seront publiés mars 2022 pour financer des projets et mettre en œuvre les objectifs de la stratégie.

La Région accompagne également les EPCI dans le cadre de l'élaboration de leur *Plans climat air énergie territoire* (PCAET) sur le volet adaptation au changement climatique, et anime un réseau de partenaires régionaux sur l'adaptation au changement climatique (180 membres, dont l'ARS).

- Agir pour une meilleure qualité de l'eau

P501

La Région finance au travers de son soutien aux programmes d'action de reconquête de la qualité des eaux portés par les collectivités locales, l'animation et le conseil agricole sur le périmètre de protection de captage d'eau. Plus particulièrement en 2021, la Région a lancé un appel à projets pour accompagner les producteurs d'eau concernant la nécessité de mettre en place une filière de traitement des métabolites de pesticides sur des petits captages d'eau souterraine. Cet accompagnement est conditionné à la mise en œuvre d'un plan préventif pour la réduction des pesticides agricoles sur le périmètre du captage.

- Agir pour améliorer les conditions de travail

En 2021, dans le cadre du *Plan régional de la santé au travail* (PRST), la Région a apporté un soutien au fonctionnement de l'*Association régionale pour l'amélioration des conditions de* travail (ARACT) pour un projet en faveur de la filière agroalimentaire.

P206

L'ARACT a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de travail pour contribuer à la performance des entreprises et à la qualité de vie au travail. Le réseau ARACT intervient sur les risques liés à l'organisation du travail. Son intervention est complémentaire de celle du réseau *Caisse nationale d'assurance maladie* (CNAM)-CARSAT, qui porte sur les risques techniques, technologiques et

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

réglementaires. L'ARACT intervient dans le cadre du Contrat de *Plan Etat-Région 2015-2020* et dans le cadre des nouvelles orientations pour le futur plan 2021-2027.
Parmi ces axes d'intervention figure celui de faire de la santé au travail un facteur de performance pour les entreprises. En 2021, dans le cadre du Plan régional de la santé au travail (PRST), la Région a apporté un soutien au fonctionnement de *l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail* (ARACT) pour un projet en faveur de la filière agroalimentaire.

Par ailleurs, au travers de ses dispositifs de soutien à l'investissement des entreprises, la Région porte une attention particulière à l'amélioration des conditions de travail. Par exemple, l'aide en faveur des entreprises de moins de 20 salarié·e·s (PASS Investissement TPE) comprend un bonus qui est octroyé si l'entreprise mène une démarche d'amélioration des conditions de travail. Dans cette même logique, en 2021, la Région a proposé un appel à projets *Process et numérisation* qui comprenait un bonus si l'entreprise avait recours à une prestation sur l'amélioration des conditions de travail à la mise en œuvre du PRST.

L'enjeu de la santé au travail est également prégnant dans la responsabilité d'employeur de la Région.

L'amélioration des conditions et de l'environnement de travail est un enjeu central pour la collectivité employeur. Le contexte sanitaire a rappelé l'implication de la Région dans son rôle d'employeur afin de permettre aux agent·e·s régionaux·ales de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions.

A cette occasion, les services régionaux ont témoigné de leur agilité pour s'adapter et permettre ainsi la continuité de l'action publique régionale. En collaboration avec les représentant·e·s du personnel, des protocoles pour chaque métier ont été déclinés en cohérence avec les dispositions prises par les autorités sanitaires nationales, des moyens de protection ont été mis à disposition des agent·e·s avec réactivité (plus de 408 000 masques achetés en 2021), et le télétravail s'est organisé avec efficacité (94 092 jours télétravaillés par les agent·e·s permanent·e·s des services), tout en veillant au maintien des équilibres dans les collectifs de travail.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

4. Se mobiliser pour une offre de soins [illegible]

// Permettre l'accès aux soins pour tou·te·s en proximité

• Favoriser l'installation et la coordination des professionnel·le·s de santé dans les territoires fragiles

Dans le cadre des Contrats de partenariat ou du dispositif *Bien Vivre partout en Bretagne*, la Région soutient la construction et l'extension de maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé sur les territoires dans lesquelles elle est autorisée juridiquement à le faire, au regard du déficit en offre de soins constaté par l'ARS dans le cadre du zonage qu'elle a établi.

P101

Le soutien de la Région vise à accompagner les communes ou EPCI dans leur projet afin de rendre le territoire plus attractif aux yeux des professionnel·le·s de santé.
Sur la seule année 2021, dernière année d'attribution de subvention des contrats de partenariat, 16 projets ont été accompagnés : 14 de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) et 2 centres de santé (CS) ; ce qui porte le nombre de projets soutenus sur la période 2014-2020 à 40 (38 MSP et 2 CS).

• Accompagner la mise en réseau des maisons de santé pluri-professionnelles

P102

L'association *ESSORT* constitue la branche régionale de la *Fédération française des maisons et pôles de santé* (AVEC SANTE). Elle intervient auprès des équipes de soins primaires afin de les accompagner dans leurs projets et anime la communauté des coordinateurs de pôles de santé bretons. Pour 2020 et en 2021 la Région a cofinancé le projet *ERMINES* ayant pour objet la mise en réseau des maisons de santé et autres modes d'exercice coordonnés en Bretagne. Ainsi, ont pu être mis à disposition des acteurs une cartographie interactive, une boîte à expériences thématiques et l'organisation d'une rencontre régionale qui s'est tenue le 14 octobre 2021.

• Soutenir des démarches territoriales innovantes dans le cadre de Booster'santé

Face aux inégalités territoriales en matière de démographie médicale et d'état de santé de la population de certains territoires bretons, la Région, en développant son dispositif *Booster santé*, a souhaité accompagner les acteurs locaux à expérimenter de nouvelles façons de répondre aux besoins en santé de la population ; partant du principe que les réponses à apporter sont en effet multiples et liées au contexte local.

P102

En 2021, *Booster santé* a ainsi permis d'accompagner 6 projets dont l'aménagement d'une salle de consultation dédiée aux petites urgences au sein du centre de santé de La Chèze, le démarrage du centre de santé communautaire au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville, Le Blosne à Rennes, ou encore la création d'un poste de médiation santé à Dol de Bretagne.

• Se mobiliser pour le transport des professionnel·le·s de santé et des patient·e·s vers les îles

Compétente en matière de transport maritime, la Région est régulièrement interpellée par les usagers·ères et élu·e·s insulaires sur le lien santé/desserte maritime

Le contrat local de santé des îles bretonnes du Ponant, signé en 2016, qui a pour objectif de fédérer l'ensemble des politiques publiques au service de la promotion de la santé des habitant·e·s et la réduction des inégalités de santé, a posé notamment la question du transport comme un enjeu transversal pour de nombreuses problématiques de santé rencontrées par les îles.

P401

Dans le cadre de *Booster santé*, la Région a accompagné les réflexions développées par l'association des îles du Ponant en ce qui concerne les problématiques de transport des professionnel·le·s de santé et des patient·e·s entre le continent et les îles

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Améliorer la prise en charge de certaines pathologies

En France comme en Bretagne, l'endométriose concerne près d'une femme sur 10 de 18 à 50 ans. Pathologie malconnue, y compris et au-delà des patientes, par nombre de professionnel·le·s de santé, effectivement, le délai moyend'accès au diagnostic est d'environ 7 ans.

Cette situation, souvent handicapante pour les femmes concernées, a des conséquences sociales, professionnelles et familiales et pour 40% d'entre elles peut impliquer des traitements ou des interventions chirurgicales lourdes avec de possibles problèmes d'infertilité.

Au regard de ses orientations concernant la réduction des inégalités territoriales d'accès à des soins de proximité mais aussi sur l'égalité femmes·hommes. La Région a participé en 2021 à la création du réseau *Endobreizh*.

P102

Cette association loi 1901, créée en février 2021 est constituée de professionnel·le·s de santé (gynécologues de ville, médecins généralistes, sage-femmes, chirurgien·ne·s gynécologues, gynécologues FIVistes, radiologues, médecins de la douleur, gastro-entérologues, urologues, chirurgien·ne·s digestifs, kinésithérapeutes, psychologues) et de patientes (les représentantes des associations comme Endofrance et Endomind) sur tout le territoire régional.
Elle a pour objet l'animation du réseau de professionnel·le·s, sa formation mais aussi le développement de la recherche clinique pour améliorer la prise en charge des patientes.

// Participer à la formation des professionnel·le·s dans le domaine sanitaire et sociale

Responsable des formations sanitaires et sociales, la Région finance les instituts et écoles délivrant les formations paramédicales et sociales conduisant à un diplôme d'Etat. Elle définit la carte des formations conformément aux orientations du Schéma des formations sanitaires et sociales et autorise juridiquement les instituts et écoles de formation.

P314

Forte de cette responsabilité, la Région veille à adapter l'offre aux besoins en compétences dans ce secteur générateur d'emplois. De nombreuses formations diplômantes sont accessibles dans plus de 100 sites répartis sur l'ensemble du territoire, au sein d'instituts de formation paramédicale et établissements de formation au travail social agréés par la Région.

- ### Développer l'offre de formation dans le cadre du Ségur de la santé

Dans le cadre du Ségur de la santé, la concertation avec les instituts de formation a permis de finaliser l'augmentation de l'offre de formation en contractualisant avec l'Etat pour 846 places supplémentaires. En effet, Après un large travail de concertation avec les instituts de formation, la contractualisation a abouti au déploiement, en 2021 et 2022, de 230 places supplémentaires de formation en soins infirmiers, de 450 places d'aides-soignant·e·s et de 166 places d'accompagnant·e·s éducatifs et sociaux. L'essentiel des places a été déployé dès la rentrée 2021, avec d'excellents taux d'occupation.
L'universitarisation des formations s'est aussi poursuivie avec la mise en place des expérimentations portées par les universités bretonnes, visant un décloisonnement des formations. Le dialogue de gestion s'est encore amélioré avec les établissements partenaires et la Région a assuré la montée en charge du versement des bourses sur critères sociaux.
Sur la base du schéma des formations sanitaires et sociales, la Région délivre des autorisations quinquennales fixant la carte des formations. En raison de la crise sanitaire, l'Etat et la Région ont contractualisé pour augmenter significativement l'offre de formation sans attendre l'échéance quinquennale de 2023. Après un large travail de concertation avec les instituts de formation, la contractualisation a abouti au déploiement, en 2021 et 2022, de 230 places supplémentaires de formation en soins infirmiers, de 450 places d'aides-soignant·e·s et de 166 places d'accompagnant·e·s éducatifs et sociaux. L'essentiel des places a été déployé dès la rentrée 2021, avec d'excellents taux d'occupation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Décloisonner les voies de formation grâce aux expérimentations universitaires

Deux expérimentations portées par les universités bretonnes disposant d'une composante santé sont entrées dans une phase de mise en œuvre opérationnelle. Elles visent à proposer un double cursus aux étudiant·e·s en soins infirmiers, avec l'obtention d'une licence universitaire en plus du diplôme d'Etat. La première année universitaire, appelée *Parcours Accès Santé Spécifique* (PASS), a été aménagée par les universités pour prévoir des passerelles avec la formation en soins infirmiers. Le même travail est à l'étude sur la filière rééducation. L'alignement des droits des étudiant·e·s se poursuit avec des négociations sur une nouvelle convention socle en matière d'universitarisation.

- Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation

Chaque année, la Région mène des dialogues de gestion avec les instituts et écoles de formation pour échanger sur le bilan de l'année écoulée, les sujets stratégiques du moment et les modalités de financement. Ces temps d'échange permettent de déterminer le montant de la subvention de fonctionnement. Afin d'améliorer le processus global, la Région Bretagne s'est dotée de l'outil Solstiss, déjà utilisé par les autres régions métropolitaines. L'outil a été ouvert aux instituts fin 2021, il permet de saisir les budgets et les effectifs et de réaliser des traitements automatisés des données.

- Sécuriser les parcours de formation

La Région verse des bourses sur critères sociaux. Les barèmes ont été alignés sur ceux du CROUS pour tous les étudiant·e·s depuis la rentrée de septembre 2017. Le déploiement des nouvelles places de formation a conduit à une augmentation naturelle du nombre de boursier·e·s.
Par ailleurs, 26 contrats de fidélisation dédiés aux étudiant·e·s entrant en formation de masseur·euse kinésithérapeute ont été signés en 2021. Ce dispositif vise à accompagner des étudiant·e·s, sur la base du volontariat, par le financement des coûts de leur formation sur les 4 années du cursus. En contrepartie de cette prise en charge par la Région, elles et ils s'engagent à travailler pendant 3 ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

5. Faire de la Bretagne une région d'innovation santé en pointe en matière

// Intégrer la santé au cœur de la stratégie d'innovation régionale

P201 - 202

L'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie a été identifiée comme un des cinq Domaines d'innovation stratégiques (DIS) dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) de la Région, qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.
La Bretagne se présente comme un territoire d'innovations et d'expérimentations en santé, engagée dans la santé de demain, autour de la médecine des 6P (médecine préventive, prédictive, personnalisée, participative, apport de preuve, parcours de santé), mettant le et la patient·e au cœur du système de santé, renforçant la place de la prévention et améliorant la prise en charge du ou de la patient·e, avec la prescription de traitements plus efficaces et plus ciblés.

La Région Bretagne peut se différencier sur la question des usages et de la e-santé grâce aux collaborations actives entre acteurs de la santé et du numérique. Les enjeux de la prévention dans le parcours de vie, le handicap et le bien-vieillir, intégrant les dimensions santé et environnement, santé au travail et nutrition et santé s'inscrivent pleinement dans la stratégie, aux côtés des sujets plus classiques des technologies de santé et des thérapies innovantes.

L'écosystème des acteurs mobilisés sur ce domaine stratégique se compose aussi bien de structures de l'enseignement supérieur et de la recherche que d'établissements de soins publics et privés, d'établissements et services médico-sociaux, des living-labs en santé et des entreprises (+de 270 entreprises innovantes en santé). L'animation de l'écosystème repose en grande partie sur *Biotech Santé Bretagne*, qui porte notamment l'antenne bretonne du pôle de compétitivité *Atlanpole Biotherapies* et se trouve à l'interface entre les acteurs de la recherche, les acteurs du soin et les entreprises innovantes en santé et en cosmétique. D'autres opérateurs du territoire breton peuvent intervenir de façon croisée avec la thématique santé comme les pôles de compétitivité, les technopoles, le Pôle d'Excellence en Cybersécurité. La *SATT Ouest Valorisation* participe aussi au transfert de technologie du monde académique vers le monde industriel dans le domaine de la santé.

La Région a accompagné, en 2021 et dans le cadre des programmes budgétaires 201 et 202, 39 projets relevant du Domaines d'innovation stratégiques Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie, pour plus de 1,9 M€. La Région a notamment financé trois projets labellisés par le pôle *Atlanpole Biothérapies*, tous sur le croisement santé/numérique. On peut également noter que 17% des projets entrés dans l'incubateur régional *Emergys Bretagne* en 2021 relevaient de ce Domaine d'innovation stratégique.

Elle a également accompagné les plateformes du réseau *Biogenouest* (réseau interrégional de plates-formes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement qui fédère des unités de recherche dans le Grand Ouest et coordonne 36 plates-formes technologiques ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (publique et privée) pour l'acquisition de gros équipements de recherche et le recrutement de personnels qualifiés.

P311

Enfin, la Région a soutenu en 23 projets de thèse et 14 de post-doctorat, ainsi qu'un projet structurant sur l'exposome dans le cadre interrégional du *Cancéropôle Grand Ouest*, s'inscrivant dans les différentes thématiques de ce Domaine d'innovation stratégiques (technologies pour la santé, thérapies innovantes, prévention-nutrition-environnement-travail, handicap, bien vieillir, cosmétique).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Développer la Silver économie

P203

Dans le contexte de vieillissement de la population, la Région participe à la réponse à ce défi de société en soutenant la *Silver Economie ou Marché des séniors*.
Pour cela, elle s'appuie sur le Gérontopôle de Bretagne *Kozh ensemble* qui vise notamment à dynamiser la compétitivité de la région grâce à un développement économique solidaire, notamment par la structuration d'une filière économie des seniors.

Cette structure concourt à l'animation territoriale de la démarche en mettant en lien les parties prenantes de la thématique en valorisant les actions et expériences innovantes. Cela peut passer par des rencontres, publications, séminaires ou des groupes de travail par exemple. *Koz ensemble* favorise aussi le développement économique (l'incubation, la création et la consolidation d'activités économiques en lien avec Biotech Santé Bretagne). Il permet le soutien à la formation et les actions de recherche.

En 2021, de nombreux webinaires ont eu lieu sur l'habitat, la santé, le soutien aux aidant·e·s. Des rencontres avec les acteurs de l'accompagnement et une journée Bien Vieillir (avec 220 participant·e·s) ont été organisées, ainsi qu'un webinaire national sur la lutte contre la dénutrition.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

6. Observer pour mieux décider et agir

P102

La connaissance de l'état de santé de la population et de ses déterminants est nécessaire à l'élaboration de politiques. La santé dépend en effet de nombreux déterminants individuels, collectifs et environnementaux qu'il convient de caractériser afin de mettre en œuvre une action adaptée dans tous les champs de l'action publique. Compte-tenu de la diversité de ces derniers, l'état de santé de la population peut évoluer très rapidement : changement de comportements, modification du milieu de vie ou dégradation de l'accès aux soins par exemple. La réactivité dans la mise à disposition des données représente donc un enjeu important pour l'élaboration des politiques publiques. Les différentes études menées en région montrent par ailleurs que l'état de santé des breton·ne·s est contrasté. Il est donc nécessaire de pouvoir l'analyser finement afin d'adapter les politiques aux besoins. Le suivi des indicateurs sur de longues périodes permet par ailleurs d'évaluer les politiques de santé et de les faire évoluer au regard des résultats obtenus ou des nouveaux besoins identifiés.
Décidée à accompagner l'adaptation des politiques aux besoins des territoires, la Région a poursuivi, aux côtés de l'ARS, son soutien à l'*Observatoire régional de la santé* (ORS).

Au cours de l'année 2021, l'*ORS Bretagne* a pu étudier la santé de la population bretonne ; une situation défavorable par rapport à la moyenne française, liée à certaines spécificités telles que la prévalence des conduites addictives ou le phénomène suicidaire, en produisant une étude sur le suicide en Bretagne. De plus, l'*ORS Bretagne* a apporté son expertise pour la mise en œuvre et l'évaluation du PRSE Bretagne par l'actualisation et la valorisation des outils d'aide à la décision que constituent le tableau de bord et le baromètre santé-environnement et a poursuivi l'accompagnement des territoires qui en ont exprimé le besoin en matière de diagnostic santé environnement. Enfin, l'ORS s'est également mobilisé autour de l'enjeu des inégalités de santé en poursuivant l'actualisation de tableaux de bord territoriaux. Des focus particuliers ont été réalisés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les îles bretonnes du Ponant.

Par son dispositif *Star'terr*, la Région a également accompagné des démarches locales d'observation et d'élaboration de diagnostic locaux en santé permettant d'analyser les spécificités des territoires dans le cadre de l'élaboration de stratégies locales de santé. Ainsi, de telles démarches ont pu être soutenues sur les territoires de Vitré communauté et du pays de Cornouaille (diagnostic préalable au CLS)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME

2021

DANEVELL
DIELFENNAÑ
A-BROGRAMMOÙ E

DEPLLET DE
DEMÉLAÏJE
PAR PERGRAME

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Rendre compte des réalisations de la collectivité participe à la démarche globale de rendu compte du *Rapport d'activité et de développement durable* (RADD). Dans ce cadre, le *Rapport d'analyse par programme* (RAP) permet de mieux faire partager les politiques régionales, de présenter les stratégies et actions déployées au cours de cette année, ainsi que les moyens liés.

Les chapeaux par mission visent à donner le cadre à la fois contextuel et stratégique de chaque mission.

Leur structure permet par ailleurs le développement :

- D'une approche territoriale, faisant ressortir davantage les actions territorialisées à partir notamment de cartographies ;
- D'une approche relative à la prise en compte de la Breizh COP, retraçant les actions engagées dans l'année ;
- D'un focus relatif à la *Politique de la ville*, ciblé sur les quartiers sensibles, pour les missions et programmes concernés ;
- D'un développement relatif aux moyens humains et financiers dédiés à chaque mission, avec une approche des moyens déployés sur les territoires
- D'une cartographie des organismes extérieurs soutenus par la Région

Chaque programme est ensuite présenté en deux pages afin de restituer de manière complète et synthétique les objectifs, les actions et réalisations de l'année, tout en gardant la structure, la lisibilité et les informations essentielles du RAP précédent.

Ce mode de rendu-compte rencontre une adhésion du plus grand nombre. Les informations mises à disposition dans le RAP sont essentielles et permettent un suivi sur la durée de chaque mission et de chaque programme, en complément de ceux développés dans le rapport financier. Une approche synthétique de ce rendu-compte vous est proposé dans la synthèse du RADD.

Un picto Covid identifie les impacts et les réalisations en lien avec la crise. Cela permet de visualiser rapidement les constats, actions et/ou dispositifs et d'établir les éléments de rendu-compte au 31 décembre 2021 correspondant à la temporalité du RAP.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Sommaire RAP 2021

Tableau financier..... Page 104

La Région et ses partenaires..... Page 106

Zoom sur 2 partenaires..... Page 108

Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale Page 113

Programme 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés..... Page 122

Programme 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales..... Page 124

Programme 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques..... Page 126

Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable Page 129

Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation

Programme 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance..... Page 140

Programme 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne..... Page 142

Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi

Programme 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises..... Page 144

Programme 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises. .. Page 146

Programme 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité..... Page 148

Programme 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques..... Page 150

Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire

Programme 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire..... Page 152

Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer

Programme 208 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime..... Page 154

Programme 209- Développer le système portuaire..... Page 156

Mission III : Pour une formation permettant à chacun.e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi Page 159

Assurer la relation formation emploi

Programme 301 - Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation..... Page 172

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Programme 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées..... Page 174

Améliorer le cadre bâti des lycées

Programme 303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées..... Page 176

Programme 304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés..... Page 178

Améliorer les équipements des lycées

Programme 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics..... Page 180

Programme 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés..... Page 182

Programme 308 - Développer le numérique éducatif..... Page 184

Améliorer le fonctionnement des lycées

Programme 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics..... Page 186

Programme 310 - Participer au fonctionnement des établissement privés..... Page 188

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Programme 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur..... Page 190

Favoriser l'apprentissage

Programme 312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises..... Page 192

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Programme 313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement..... Page 194

Assurer les formations sanitaires et sociales

Programme 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales..... Page 196

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Programme 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification..... Page 198

Programme 316 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales..... Page 200

Programme 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable..... Page 202

Développer les langues de Bretagne

Programme 318 - Développer les langues de Bretagne..... Page 204

Accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation

Programme 319 - Accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation Page 206

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités Page 209

Programme 401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable..... Page 216

Programme 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes..... Page 218

Programme 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale..... Page 220

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique Page 223

Programme 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau..... Page 234

Programme 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages..... Page 236

Programme 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources.... Page 238

Mission VI : Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne Page 241

Programme 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles..... Page 254

Programme 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique..... Page 256

Programme 603 - Développer le sport en région..... Page 258

Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine..... Page 260

Programme 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception..... Page 262

Programme 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes..... Page 264

Programme 607 - Développer les actions européennes et internationales..... Page 266

Programme 608 – Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne Page 268

Fonds de gestion des crédits européens Page 271

Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020..... Page 280

Programme 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020..... Page 282

Programme 1130 - Programme FEAMP 2014-2020..... Page 284

Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020..... Page 286

Autres dépenses Page 289

Programme 9000 - Patrimoine et logistique..... Page 304

Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales..... Page 306

Programme 9003 - Fonds d'intervention régional..... Page 308

Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences..... Page 310

Programme 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées..... Page 312

Programme 9020 - Ressources et expertises..... Page 314

Programme 9021 - Service de la dette..... Page 316

Programme 9023 - Mouvements financiers divers..... Page 318

Guides de lecture..... Page 320

Notions budgétaires..... Page 328

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les données budgétaires (2020 et 2021)

	AE votées		AE Affectées		AP votées		AP affectées	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
P.0101	3 675 000	3 537 500	3 041 373	2 646 015	512 359 500	551 359 500	414 053 913	501 521 441
P.0102	1 548 500	3 285 000	1 380 640	3 184 884	4 050 000	450 000	4 029 996	4 400
P.0103	2 446 000	3 198 000	2 446 000	3 193 918	159 700 000	162 250 000	158 941 714	161 828 818
Total Mission 1	7 669 500	10 020 500	6 868 013	9 024 816	14 650 000	42 000 000	577 025 623	90 359 031
P.0201	12 950 000	12 190 000	12 949 634	11 873 154	5 800 000	13 000 000	3 536 944	12 733 204
P.0202	3 600 000	4 500 000	3 543 355	4 379 647	10 500 000	10 500 000	9 169 934	9 665 112
P.0203	2 355 000	2 599 000	2 346 450	2 180 451	63 400 000	3 350 000	63 344 500	3 350 000
P.0204	3 952 000	8 967 000	3 772 647	8 633 567	77 910 000	27 710 000	69 082 468	22 244 320
P.0205	4 203 000	6 415 000	4 133 234	6 369 562	5 400 000	400 000	410 000	390 000
P.0206	5 781 000	5 825 000	5 675 590	5 499 900	0	0	0	0
P.0207	7 250 000	6 550 000	6 828 763	5 694 874	19 900 000	15 900 000	18 712 297	13 949 205
P.0208	2 660 500	2 853 000	2 647 690	2 630 966	3 810 000	9 451 000	3 810 000	7 401 182
P.0209	3 143 400	5 169 000	3 141 557	5 168 701	41 380 100	61 026 000	40 616 261	42 489 614
Total Mission 2	45 894 900	55 068 000	45 038 920	52 430 823	228 100 100	141 337 000	208 682 404	112 222 637
P.0301	2 655 300	4 910 000	2 551 919	4 677 555	65 000	0	5 000	0
P.0302	5 175 000	5 118 000	4 659 657	4 906 170	5 700 000	5 600 000	5 690 692	5 544 576
P.0303	4 873 000	5 140 000	4 177 789	4 092 426	366 700 000	548 700 000	366 699 073	533 670 604
P.0304	220 000	220 000	216 456	215 922	18 220 000	18 070 000	18 206 938	18 010 593
P.0305	0	0	0	0	0	0	0	0
P.0306	0	0	0	0	8 280 000	8 960 000	8 280 000	8 960 000
P.0307	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 949 448	3 958 492
P.0308	1 950 000	2 410 000	1 950 000	2 410 000	7 090 000	8 330 000	7 090 000	8 330 000
P.0309	29 851 000	32 641 000	29 819 799	32 390 297	0	0	0	0
P.0310	38 545 000	41 240 000	38 531 049	41 072 264	0	0	0	0
P.0311	12 400 000	16 280 000	12 323 396	15 726 421	10 650 000	12 900 000	9 873 619	12 723 445
P.0312	6 200 000	6 280 000	6 000 000	5 000 000	7 670 000	7 690 000	7 104 686	7 689 033
P.0313	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0	0	0
P.0314	55 711 000	61 749 550	55 703 719	59 630 049	0	0	0	0
P.0315	12 200 000	11 135 000	11 357 019	10 823 564	0	0	0	0
P.0316	64 109 500	134 280 000	63 961 332	132 884 088	0	0	0	0
P.0317	57 500 000	56 934 000	52 800 929	51 449 500	0	0	0	0
P.0318	7 444 000	7 418 000	7 431 983	7 377 878	760 000	1 200 000	759 810	1 183 319
P.0319	8 126 000	12 645 000	7 551 142	11 139 312	0	0	0	0
Total Mission 3	311 959 800	398 400 550	304 036 188	383 795 447	411 235 000	248 850 000	427 659 266	233 370 990
P.0401	221 279 300	302 635 000	221 278 850	302 517 723	66 504 200	60 970 000	66 504 200	60 970 000
P.0402	115 200	70 000	19 860	15 700	34 690 000	55 327 000	34 555 936	41 701 892
P.0403	2 430 000	2 432 000	2 423 579	2 429 811	8 165 000	3 481 000	7 927 453	1 644 000
Total Mission 4	223 824 500	305 137 000	223 722 289	304 963 234	109 359 200	119 778 000	108 987 589	104 315 892
P.0501	5 148 000	5 040 000	5 143 482	4 977 824	5 300 000	6 800 000	4 704 217	5 990 816
P.0502	3 078 000	3 350 000	3 065 280	3 344 643	700 000	700 000	574 883	606 538
P.0503	4 102 200	8 366 000	4 101 806	8 365 198	3 410 000	5 710 000	2 719 854	5 686 329
Total Mission 5	12 328 200	16 756 000	12 310 568	16 687 666	9 410 000	13 210 000	7 998 954	12 283 683
P.0601	16 140 000	17 910 000	16 139 156	17 237 203	1 405 000	2 060 000	1 369 944	1 925 547
P.0602	4 713 000	5 620 025	4 687 749	5 274 459	4 790 000	5 034 515	4 589 762	5 003 061
P.0603	8 000 000	4 000 000	7 999 870	3 999 996	2 000 000	2 000 000	1 997 859	1 968 146
P.0604	1 193 000	1 193 000	1 046 040	954 365	4 300 000	4 500 000	4 299 630	4 499 910
P.0605	6 551 900	7 442 000	6 367 779	7 442 000	4 600 000	5 000 000	3 939 713	4 000 000
P.0606	1 342 000	1 742 000	1 342 000	1 742 000	10 500 000	8 120 000	10 499 996	8 120 000
P.0607	1 520 000	1 710 000	1 265 575	1 625 258	490 000	280 000	404 889	185 078
P.0608	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	0	0	0	0
Total Mission 6	43 659 900	43 817 025	43 048 168	42 475 281	28 085 000	26 994 515	27 101 792	25 701 741
P.1110	54 000 000	68 000 000	28 150 658	36 019 092	242 600 000	322 600 000	178 490 218	202 830 613
P.1120	134 400 000	169 400 000	129 527 325	160 221 232	95 940 000	120 440 000	95 497 922	116 552 786
P.1130	1 150 000	1 750 000	1 079 945	1 582 377	11 500 000	16 800 000	11 327 288	16 462 933
P.1140	810 000	770 000	810 000	770 000	0	0	0	0
Total Europe	44 110 000	50 370 000	159 567 929	39 834 771	104 300 000	109 800 000	285 315 427	50 530 905
P.9000	12 953 000	7 520 000	12 953 000	7 520 000	11 255 000	11 485 500	11 255 000	11 485 500
P.9002	3 068 000	4 474 500	3 068 000	4 474 500	3 979 000	4 269 500	3 979 000	4 269 500
P.9003	914 000	995 000	768 692	859 882	300 000	300 000	296 100	270 500
P.9010	0	0	0	0	83 000	109 600	83 000	91 000
P.9011	10 274 000	8 540 000	10 272 500	8 540 000	132 000	134 000	132 000	134 000
P.9012	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9020	2 043 500	1 882 000	2 037 899	1 877 061	0	0	0	0
P.9021	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9023	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0
Total Autres dépenses	29 252 500	24 411 500	29 100 091	23 271 443	15 666 000	17 298 600	15 745 100	16 250 500
Total	718 699 300	903 980 575	823 692 166	872 483 481	920 805 300	719 268 115	1 658 516 156	645 035 378
Légende :	En jaune sont mentionnés les numéros de programmes pour lesquels les enveloppes votées son pluri-annuelles. Les totaux ne tiennent pas compte des données cumulées sur les enveloppes pluri-annuelles. Pour le P101 : * Le montant des AP pluriannuelles correspond au cumul des AP pluriannuelles 2006-2021 et des AP pluriannuelles des dispositifs 2021-2027.							

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

	CPF votés		CPF mandatés		CPI votés		CPI mandatés	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
P.0101	3 416 500	2 667 000	3 300 123	2 413 383	29 878 100	45 373 000	29 615 035	31 641 758
P.0102	1 458 628	3 150 000	1 362 559	2 149 652	4 025 000	250 000	3 999 996	15 000
P.0103	2 543 372	3 195 000	2 542 581	2 604 868	19 407 000	20 296 000	19 186 004	19 766 002
Total Mission 1	7 418 500	9 012 000	7 205 263	7 167 902	53 310 100	65 919 000	52 801 035	51 422 760
P.0201	13 795 500	11 050 000	13 592 814	10 861 849	8 579 000	4 800 000	5 989 561	4 436 250
P.0202	12 306 639	4 900 000	12 306 449	4 343 842	9 250 000	6 500 000	5 755 584	4 721 264
P.0203	1 880 000	2 537 000	1 528 525	2 454 602	36 466 000	32 200 000	21 064 500	22 906 407
P.0204	3 821 000	9 815 000	2 790 091	5 796 942	100 914 000	34 609 000	68 086 449	20 914 817
P.0205	4 466 475	6 121 500	4 362 572	4 864 114	5 421 000	400 000	421 000	143 000
P.0206	6 006 000	5 825 000	5 939 159	4 745 273	0	0	0	0
P.0207	5 370 000	6 450 000	5 366 053	6 441 884	14 150 000	14 550 000	13 471 165	11 792 862
P.0208	2 631 500	2 899 000	1 962 078	2 289 900	6 082 000	11 387 000	5 672 370	8 702 346
P.0209	2 478 370	5 469 530	1 850 946	5 100 042	51 304 074	58 731 000	43 648 792	42 402 495
Total Mission 2	52 755 484	55 067 030	49 698 688	46 898 449	232 166 074	163 177 000	164 109 421	116 019 442
P.0301	3 944 927	4 001 000	3 593 127	2 837 358	63 716	1 284	0	1 284
P.0302	4 713 045	4 859 850	3 825 502	2 968 253	5 700 000	5 400 000	5 320 656	5 305 934
P.0303	4 323 000	4 664 150	3 792 701	3 901 753	108 000 000	134 579 500	103 449 482	134 459 914
P.0304	220 000	220 000	216 456	215 922	17 190 815	20 000 000	14 085 755	16 813 749
P.0305	0	0	0	0	0	0	0	0
P.0306	0	0	0	0	10 395 000	9 527 605	7 297 879	9 515 343
P.0307	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 135 127	3 311 714
P.0308	2 211 955	2 410 000	2 097 284	2 372 796	6 170 000	7 517 895	6 014 511	3 125 696
P.0309	29 851 000	32 641 000	29 796 963	32 015 267	0	0	0	0
P.0310	38 545 000	41 240 000	38 531 049	41 072 264	0	0	0	0
P.0311	12 543 861	13 550 000	12 506 439	13 547 452	10 379 185	12 883 000	10 355 345	12 881 619
P.0312	6 200 000	6 280 000	5 671 714	2 086 100	7 671 284	7 688 716	6 743 401	7 688 344
P.0313	4 400 000	400 000	3 831 255	176 500	0	0	0	0
P.0314	55 394 000	61 682 550	54 234 586	59 045 548	65 000	0	0	0
P.0315	10 750 000	11 676 000	9 058 615	9 029 278	0	0	0	0
P.0316	82 426 100	94 932 500	77 241 822	85 153 100	0	0	0	0
P.0317	44 585 000	54 093 000	39 248 612	39 566 028	0	0	0	0
P.0318	7 349 500	7 418 000	7 145 468	6 953 127	928 700	944 000	928 666	886 032
P.0319	5 140 673	9 916 000	3 484 683	7 530 504	0	0	0	0
Total Mission 3	312 598 061	349 984 050	294 276 277	308 471 249	170 663 700	202 642 000	157 330 821	193 989 629
P.0401	265 191 000	286 261 000	261 958 253	285 233 077	32 831 426	28 677 000	32 658 746	24 427 845
P.0402	212 325	87 671	126 882	84 095	43 705 000	53 250 000	39 339 299	35 737 189
P.0403	1 935 000	2 415 000	1 929 543	2 360 743	8 124 000	1 785 000	7 806 976	1 711 975
Total Mission 4	267 338 325	288 763 671	264 014 677	287 677 914	84 660 426	83 712 000	79 805 021	61 877 008
P.0501	4 206 030	4 590 000	4 181 478	4 383 084	3 500 000	3 800 000	3 023 717	3 299 109
P.0502	3 173 000	3 440 000	2 731 663	3 273 939	1 400 000	1 300 000	728 675	979 446
P.0503	3 923 200	8 206 000	3 087 965	5 543 702	3 445 000	5 800 000	1 557 345	1 382 101
Total Mission 5	11 302 230	16 236 000	10 001 106	13 200 725	8 345 000	10 900 000	5 309 736	5 660 656
P.0601	16 140 000	17 910 000	16 103 835	16 159 935	1 535 000	2 190 000	760 331	2 123 165
P.0602	4 813 000	5 320 025	4 641 629	4 885 803	4 840 000	5 299 515	3 501 633	4 350 552
P.0603	6 200 000	5 800 000	6 157 143	5 769 963	3 306 300	1 446 000	1 753 376	852 099
P.0604	1 193 000	1 193 000	874 365	778 171	4 300 000	4 500 000	3 296 122	3 309 243
P.0605	6 525 900	7 457 000	6 160 041	7 116 780	4 980 000	4 980 000	2 569 071	2 663 817
P.0606	1 222 000	1 693 800	913 954	1 692 518	7 815 000	9 205 000	7 790 776	8 171 738
P.0607	1 460 000	1 610 000	1 349 296	1 435 838	580 000	320 000	488 810	215 332
P.0608	4 000 000	4 000 000	3 820 877	3 646 217	0	0	0	0
Total Mission 6	41 553 900	44 983 825	40 021 140	41 485 224	27 356 300	27 940 515	20 160 118	21 685 946
P.1110	4 000 000	6 000 000	3 995 209	5 507 065	29 000 000	40 000 000	28 979 562	29 241 447
P.1120	35 000 000	35 000 000	30 419 643	30 693 906	24 000 000	24 500 000	23 689 023	21 054 864
P.1130	300 000	600 000	251 537	502 431	4 300 000	5 300 000	4 220 298	5 135 645
P.1140	1 170 000	1 030 000	719 725	517 818	0	0	0	0
Total Europe	40 470 000	42 630 000	35 386 114	37 221 221	57 300 000	69 800 000	56 888 883	55 431 956
P.9000	12 040 000	9 186 000	10 734 649	8 992 312	25 878 904	25 782 000	22 730 360	13 412 624
P.9002	3 328 000	4 311 000	2 886 864	3 741 453	4 134 996	4 160 000	3 991 094	3 145 066
P.9003	914 000	995 000	784 392	884 082	300 000	480 000	25 041	283 950
P.9010	0	0	0	0	20 000	28 000	11 523	21 608
P.9011	10 069 000	8 036 000	7 899 045	6 855 343	132 000	132 000	49 799	50 418
P.9012	176 012 000	181 047 000	171 131 496	176 638 147	0	0	0	0
P.9020	2 003 400	1 784 000	1 727 271	1 344 226	0	0	0	0
P.9021	12 900 000	12 900 000	10 794 211	12 133 514	61 400 000	69 000 000	53 769 621	68 804 036
P.9023	131 175 000	30 915 460	64 556 227	29 545 219	150 000	150 000	36 328	6 000
Total Autres dépenses	348 441 400	249 174 460	270 514 155	240 134 297	92 015 900	99 732 000	80 613 767	85 723 702
Total	1 081 877 900	1 055 851 035	971 117 419	982 256 982	725 817 500	723 822 515	617 018 803	591 811 100

La Région Bretagne et ses partenaires* dans l'action

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Promouvoir l'équilibre des territoires



Mission 1 : Répartition des financements versés au titre du fonctionnement en 2021 par programme en %

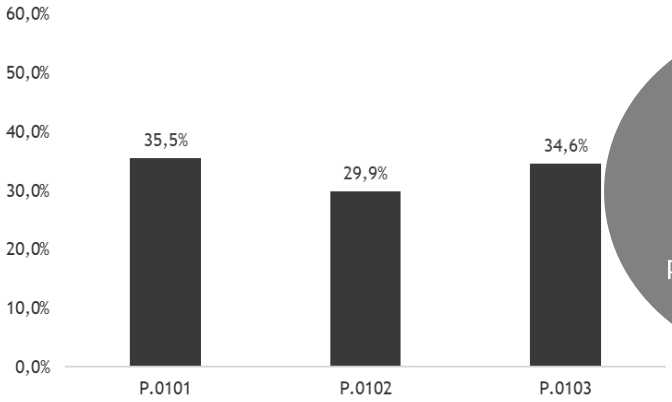

7 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2021

Stimuler une économie créatrice d'emplois

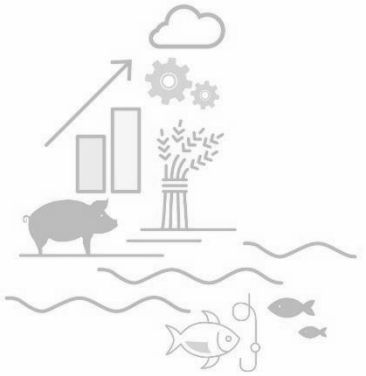

Mission 2 : Répartition des financements versés au titre du fonctionnement en 2021 par programme en %

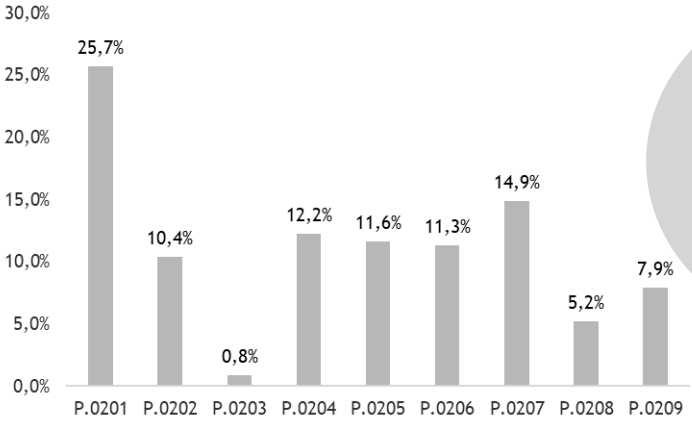

42 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2021

Ancrer la formation au cœur du parcours de chacun



Mission 3 : Répartition des financements versés au titre du fonctionnement en 2021 par programme en %

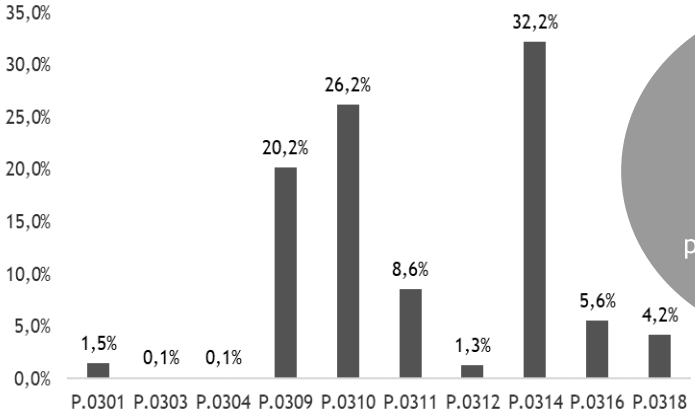

157 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2021

* Le terme « Partenaires de la Région » couvre un large périmètre de structures financées au titre du fonctionnement en 2021 (associations, syndicats mixtes, EPCC, communes et EPCI, Départements, Lycées, centres hospitaliers et entreprises). Ces financements peuvent être des subventions, des participations et des dotations de fonctionnement (ne sont pas pris en compte les fonds européens, les aides individuelles et les programmes fonctionnels)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Connecter la Bretagne au monde



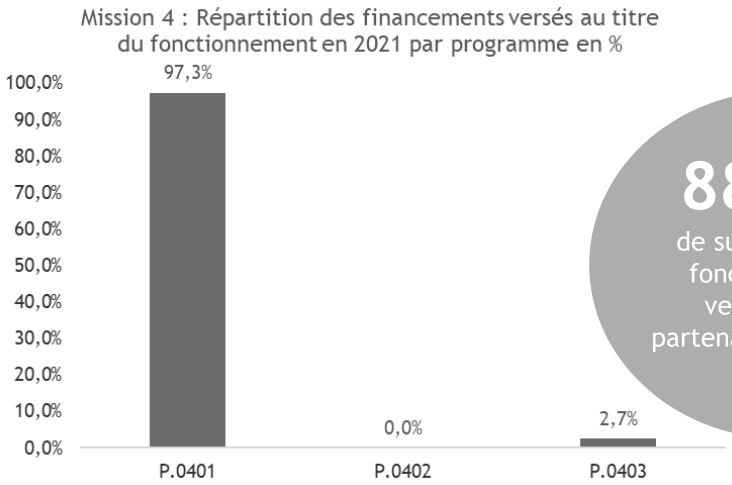

88 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2021

Réussir les transitions

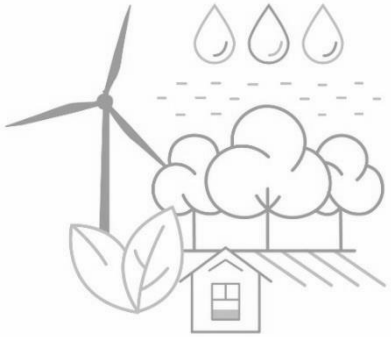

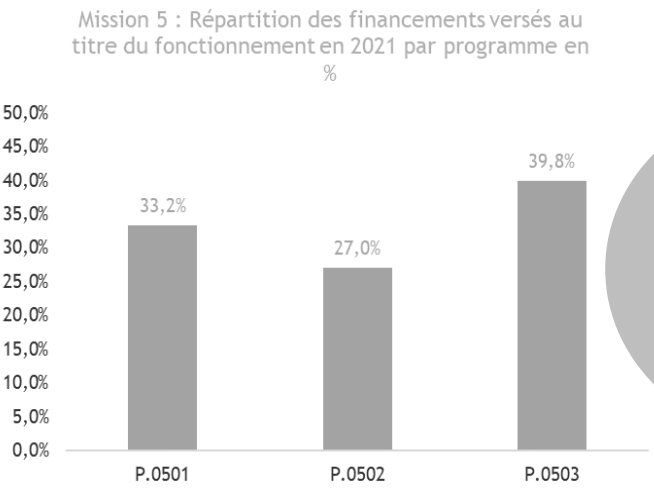

12 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2021

Favoriser l'attractivité, la vitalité culturelle et sportive



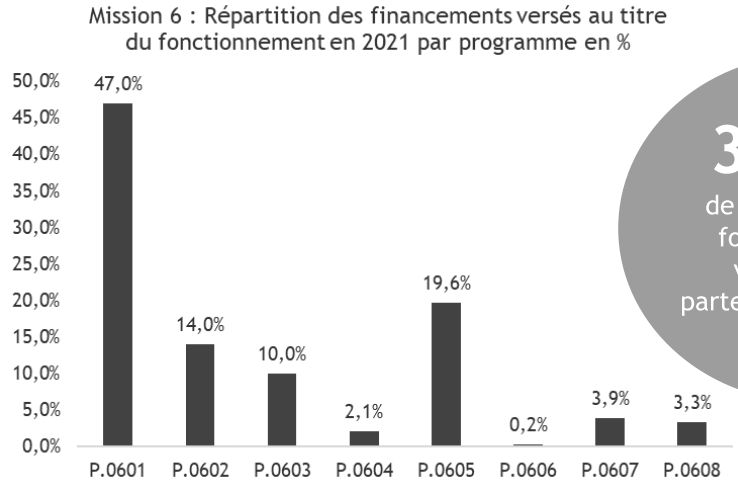

34 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom

Comité Régional du Tourisme

Présentation

Le Comité Régional du Tourisme a pour objet le développement des activités touristiques en Bretagne et agit conformément à la loi n°87-10 du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Dans le cadre de cette loi et conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le Comité Régional du Tourisme a notamment pour mission :

- l'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles

- Le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des professionnels du secteur

- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;

- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le Comité Régional du Tourisme peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Gouvernance

- **Conseil d'Administration**

44 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
6 représentants du Conseil régional de Bretagne

- **Bureau**

10 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
Vice-Président :Laurence Fortin

- **Assemblée générale**

1491 membres

// Activités 2021

Poursuivre le déploiement de la stratégie touristique

- Gratuité de tous les services du CRT en 2021 pour les professionnels
- La poursuite des missions d'observation avec
  - le déploiement de nouveaux outils de datavisualisation qui permettent à tous les territoires de suivre leur fréquentation quasiment en temps réel
  - le déploiement de nombreuses études pour accompagner la définition de la stratégie triennale et les orientations des actions post crise (Notoriété de la Bretagne, image de la Bretagne, aspirations des clientèles en sortie de crise, etc…)
- Soutien renforcé aux professionnels du tourisme sur la commercialisation, la digitalisation de leur offre mais aussi et surtout sur la transition écologique avec notamment le déploiement du fonds tourisme durable pour le compte de l'ADEME, la mise en place d'un nouveau kit écogeste et un accompagnement individuel proposé pour accompagner l'obtention de l'écolabel européen
- L'accompagnement des territoires dans leur développement touristique (suivi des destinations, suivi des feuilles de routes régionales, déploiement du label villes et villages fleuris)
- Création de nouveaux produits touristiques pour aider à l'émergence de produits nouveaux (Itinérance mixte sur le GR34 et lancement du Mystère Abgrall, jeu de piste patrimonial pour découvrir la Bretagne)
- En matière de promotion communication
  - Intégration de la campagne paneuropéenne piloté par Atout France
  - Déploiement d'un plan de communication ambitieux en France et à l'international
  - Refonte de la stratégie digitale à l'international et refonte partielle du site www.tourismebretagne.com
  - Déploiement, à titre exceptionnel d'une campagne de communication avec les villes de congrès pour favoriser la reprise des rencontres professionnelles

Accueil des tournages

- Poursuite des missions d'accueil des tournages
- Contribution à la définition et au déploiement de la stratégie Bretagne Cinéma

5,7 M€ de budget en 2021

4,3 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2021)

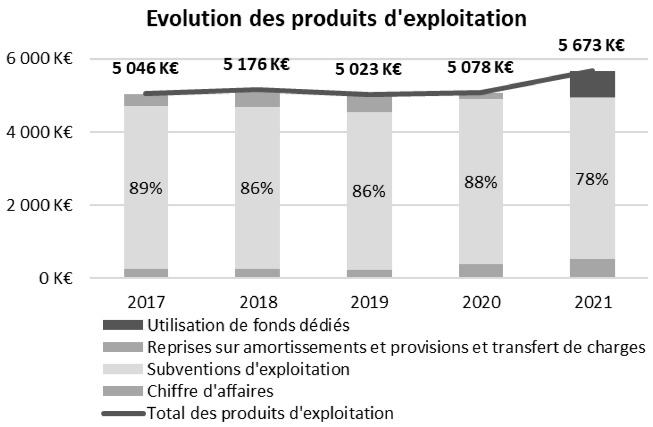

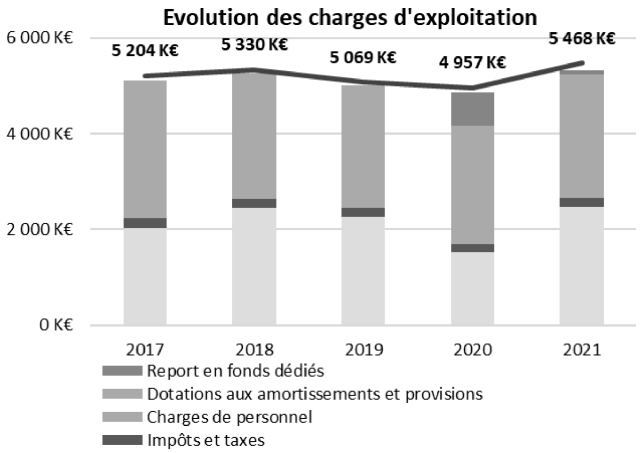

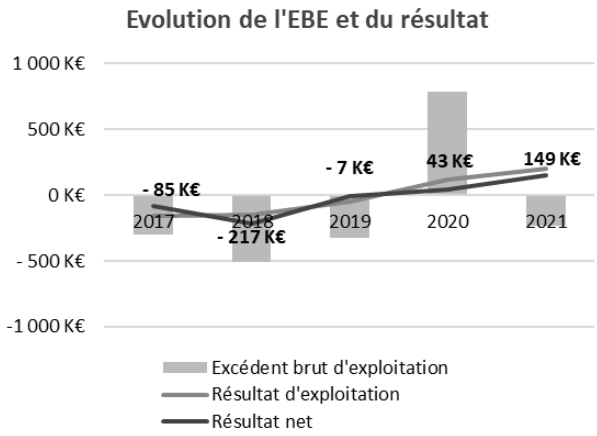

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 673 K€ en 2021 (+12 % par rapport à 2020, évolution s'expliquant en partie par la reprise de fonds dédiés en 2021) et sont composés à 78% de subventions provenant essentiellement de la Région.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse 10 % pour atteindre un montant de 5 468 K€ en 2021. En 2020, la crise sanitaire avait impacté à la baisse ces charges. Elles sont principalement constituées de charges de personnel et d'autres achats et charges externes.

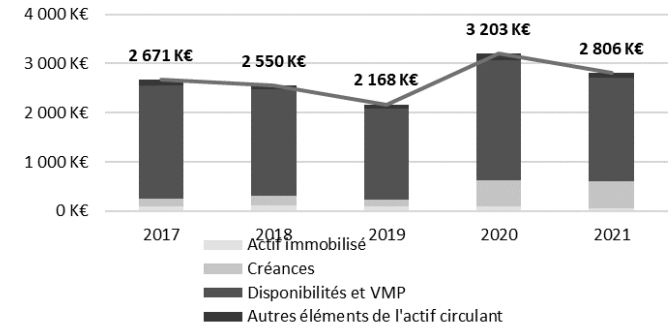

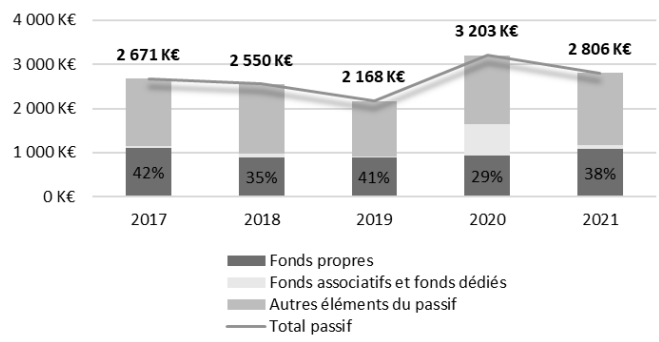

Le montant total du bilan s'élève à 2 806 K€ en 2021.

Les fonds propres représentent un montant de 1 077 K€, soit 38 % du bilan.

Le fonds de roulement est positif sur l'ensemble de la période. Le besoin en fonds de roulement est négatif. La trésorerie s'élève à 2 099 K€ en 2021, représentant 4,6 mois de fonctionnement.

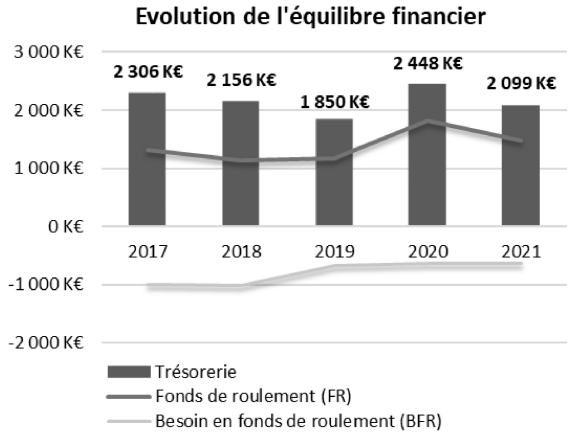

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom

Bretagne Développement Innovation

Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est une agence au service du développement économique régional, intégrée au sein de l'écosystème régional (consulaires, technopoles, pôles de compétitivité…). Dans le cadre des stratégies pilotées par la Région en matière de recherche, d'innovation (S3) et de développement économique (SRDEII), BDI assure d'une part l'animation et la mise en œuvre de six "Grands projets Structurants" (GPS) - Cybersécurité, EMR, Course au large, Smartgrids, Croisement numérique et secteurs agri-ago, Hydrogène -; et d'autre part des missions socles de veille, d'observation économique, ainsi que de promotion et de valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations (en particulier au niveau européen), avec comme levier la Marque Bretagne notamment. La structure est principalement financée par le Conseil régional de Bretagne pour mener ses actions d'animation et de promotion en Bretagne, en France et en Europe, et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International sur cet axe.

// Gouvernance de l'association

- **Directoire**

11 chefs d'entreprises et un représentant des chambres consulaires
Président > Hugues Meili (NIJI Digital)

- **Conseil de surveillance**

33 membres
Président > Président du CRB Loïg Chesnais-Girard
Autres > Président du CESER et 6 représentants du CRB

// Activités 2021

Mise en œuvre de Grands Projets Structurants (GPS)

- Cybersécurité : participation à l'European Cyber Week et annonce de la création d'un Campsu Cyber régionale ; accompagnement de 29 entreprises bretonnes au salon du FIC sur le Stand Bretagne ;
- Voile de compétition/ matériaux composites : projet Ecovoiles visant à intégrer les enjeux de l'écoconception et de la transition énergétique dans la construction de voiliers de course ; étude sur une filière de « propulsion par le vent »
- Croisement des filières numérique et agriculture-agroalimentaire AGRETIC : projet européen S3 Food sur l'innovation digitale des IAA
- Smart energies : 354 structures bretonnes identifiées ; autonomisation de l'association SMILE ; participation au salon Pollutec avec 7 PME ;
- Energies Marines : coordination de Bretagne Ocean Power pour rassembler et mobiliser l'écosystème breton – 165 entreprises référencées, plus de 500 emplois mobilisés sur le projet d'éolien en mer (baie de St Brieuc – Ailes marines)
- Hydrogène renouvelable :120 acteurs ; participation au salon Hvvolution

Promotion et valorisation de l'économie bretonne

- Renforcement des plans de marketing digital en soutien au développements des GPS, en particulier autour de l'Usine Agro du Futur
- Déploiement de la Marque Bretagne : 954 partenaires, 174 participants sur l'ensemble du Parcours TransitionS
- Accueil du plus grand événement international dédié à l'éolien flottant (FOWT) pour la première fois, sous la bannière Bretagne Ocean Power

Observation et veille sur l'ensemble de l'économie bretonne

- Lancement d'une nouvelle version de la plateforme CRAFT et refonte de l'offre de formations pour les utilisateurs ; diffusion de la plateforme à des acteurs français et européens
- 16 000 entités référencées (dont 11 500 entreprises) sur la plateforme Craft, outil permettant de cartographier les filières innovantes et les valoriser à travers des cartes et des annuaires, et favorisant l'émergence de projets (+ de 120 annuaires, cartes en ligne ou API)
- 92 partenaires actifs
- Co-animation du réseau NOE d'accompagnement des acteurs publics et privés dans les projets européens ; 13 ateliers organisés sur Horizon Europe

42 ETP au 31/12/2021

5,9 M€ de budget en 2021

3,7 M€ de subventions versées par la Région au titre de l'année 2021 (dont FEDER)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2021 provisoires)

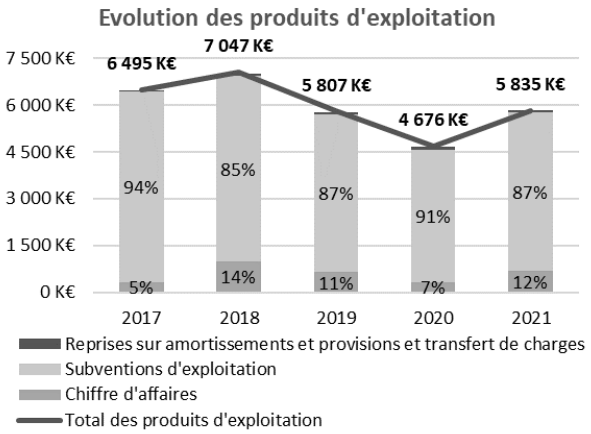

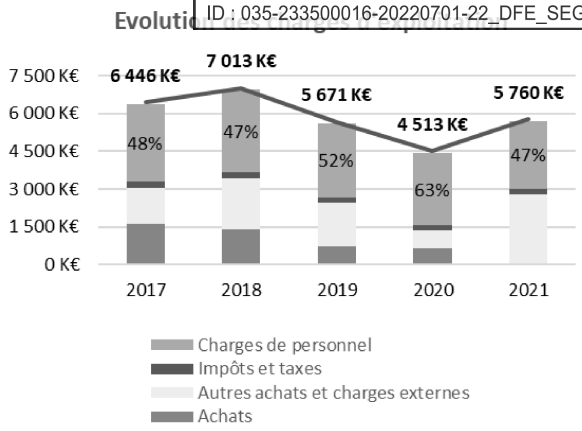

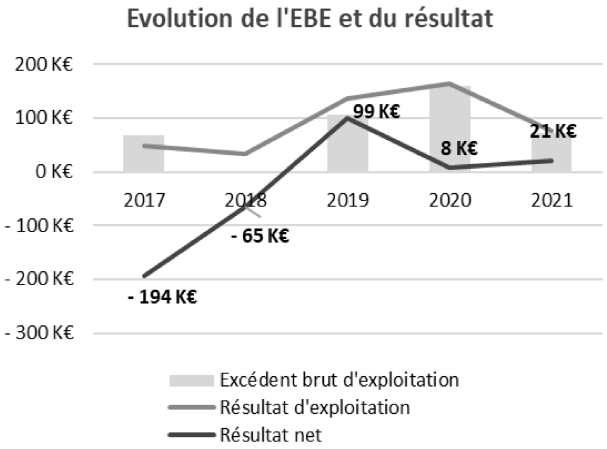

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 835 K€ en 2021 (+25 % par rapport à 2020, année marquée par la crise sanitaire) et est composé à 87% de subventions provenant essentiellement de la Région.
Principalement constituée de frais de personnels, les charges d'exploitation enregistrent une progression de 28% pour atteindre un montant de 5 760 K€ en 2021.
En 2021, le résultat d'exploitation est de 76 K€, le résultat financier de 2 K€ et le résultat exceptionnel de -56 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de 21 K€ (8 K€ en 2020).

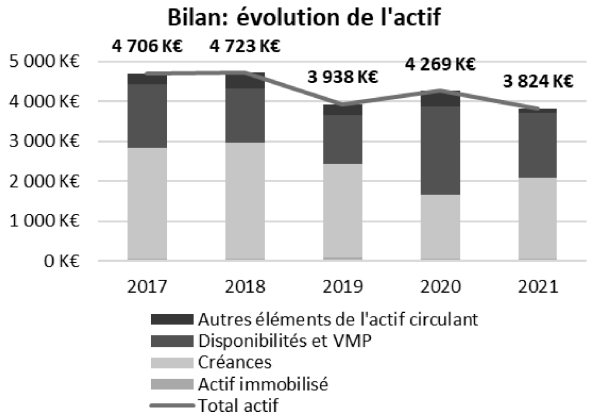

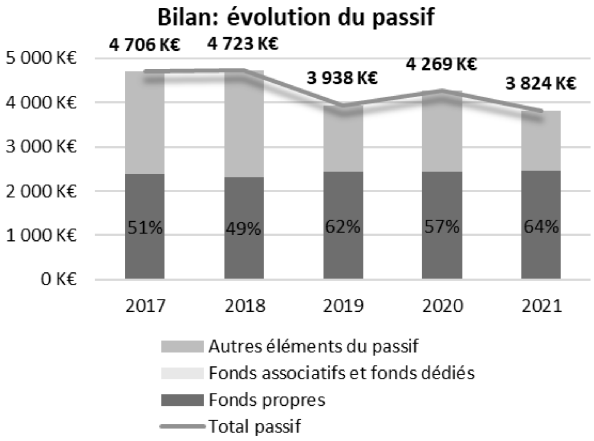

Le montant total du bilan s'élève à 3 824 K€ en 2021. Les fonds propres d'un montant de 2 454 K€, représentent 64 % du bilan.

Fin 2021, le fonds de roulement est en hausse du fait du résultat 2021 excédentaire. Le besoin en fonds de roulement lui progresse, entrainant une baisse de la trésorerie qui s'élève à 1 631 K€ fin 2021, soit près de 3,5 mois de fonctionnement.

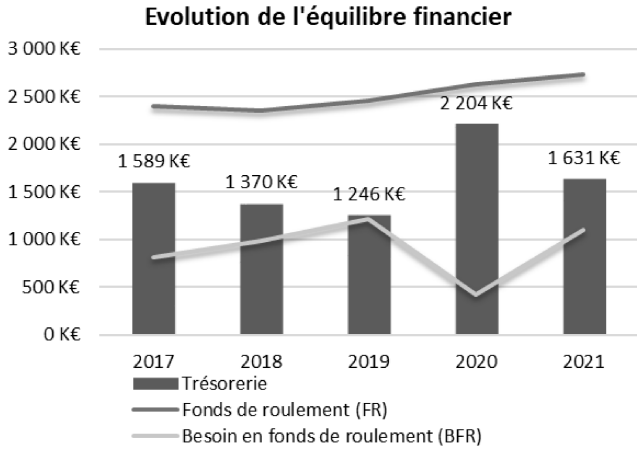

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission I.

Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

▪26 règles du SRADDET pour mettre en œuvre les objectifs de la Breizh COP

▪36M€ pour « Bien vivre partout en Bretagne »

▪16 chantiers prioritaires pour se mobiliser pour les jeunesses

▪ 32 mesures d'urgence pour Vivre sa jeunesse en Bretagne, en affrontant les conséquences de la crise sanitaire et en se projetant dans l'avenir

Documents cadres

▪ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

▪ Feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires » approuvée en décembre 2020

▪ Plan breton de mobilisation pour les jeunesses

▪ Rapport de session d'avril 2021 : « Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir »

Au terme de plusieurs années de co-construction, dans le cadre de la démarche de la Breizh Cop, le *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* a été rendu exécutoire par arrêté préfectoral le 16 mars 2021.

Cette première année d'existence du SRADDET a aussi été l'occasion d'engager la mise en œuvre de la feuille de route de la Région posant le cadre de son « engagement pour la cohésion des territoires », adoptée en décembre 2020.

L'adoption de la loi *Climat et résilience* en aout 2021, ainsi que les élections régionales ont amené, fin 2021, la Région à dresser un premier bilan de la mise en œuvre du SRADDET et à ouvrir une procédure de modification du schéma.

Mais l'année 2021 a aussi et surtout été marquée par la poursuite de la crise sanitaire et à l'absolue nécessité d'accompagner les plus fragiles face à ses conséquences.

Dans ce cadre, la Région s'est, en avril 2021, engagée dans l'élaboration d'un plan d'urgence articulé autour de 32 mesures pour permettre aux jeunes d'affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir.

Dans le cadre de la Breizh Cop, la Région s'est engagée à prendre en compte, toujours davantage, les capacités différenciées de développement des territoires, considérant que ces dernières doivent être appréhendées en matière de développement humain, d'attractivité et de développement économique, de capacités des écosystèmes naturels et de capacités d'intervention des collectivités locales. L'analyse conduite à partir des données produites par différents observatoires permettent d'apprécier le positionnement de chaque territoire intercommunal de Bretagne au regard de la moyenne régionale.

Des territoires intercommunaux aux capacités de développement différenciées

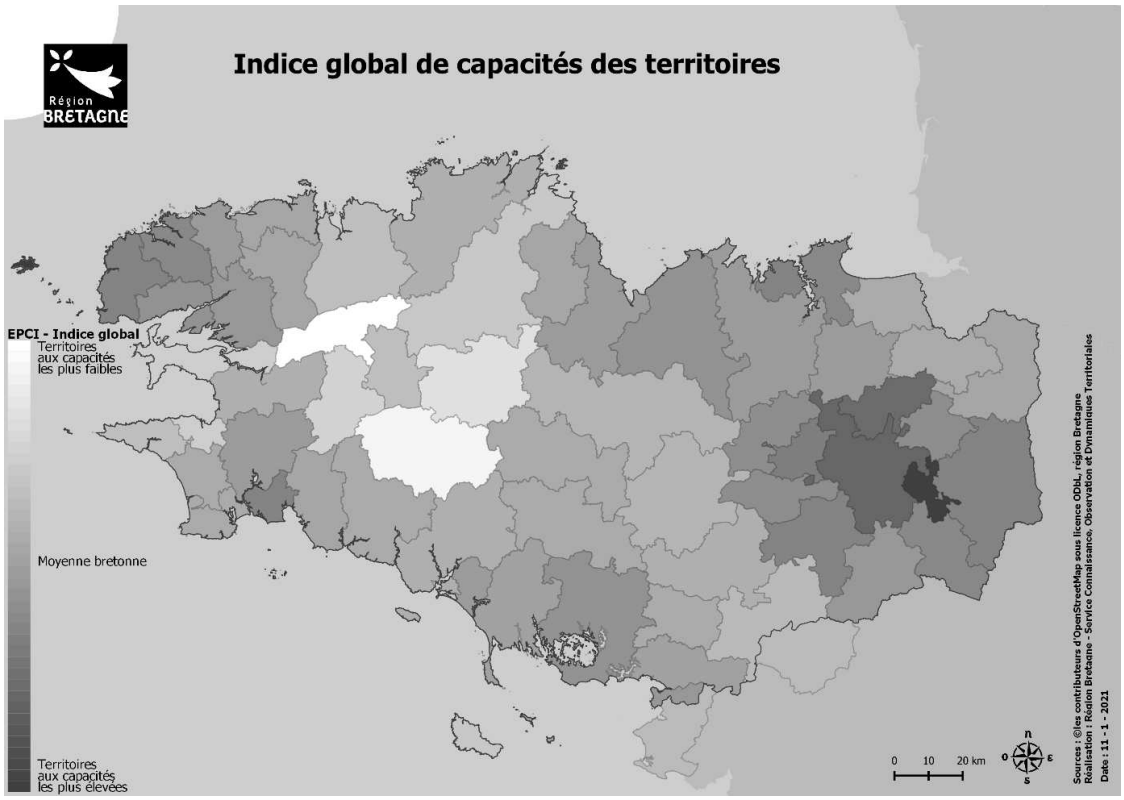

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Comme l'indique le rapport voté en mars 2021, il apparaît que la situation des territoires du centre-Bretagne est plus fragile, avec des capacités les plus faibles dans le centre-ouest. Les meilleures capacités se trouvent dans la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron et la Métropole de Rennes. De façon plus large, tous les territoires intercommunaux limitrophes de la métropole de Rennes présentent des capacités supérieures à la moyenne Bretonne. Ce même phénomène se retrouve à proximité de la métropole de Brest, mais dans une moindre mesure.

// La stratégie régionale

Sur la base de ce travail, dans le même rapport voté en mars 2021, la Région s'est engagée à soutenir plus fortement les territoires disposant de moindres capacités de développement en généralisant son ambition de déployer une péréquation de ses aides. Ainsi, les territoires les plus fragiles (en foncé sur la carte suivante) ont-ils vocation à être davantage aidés.

Les territoires à aider plus fortement

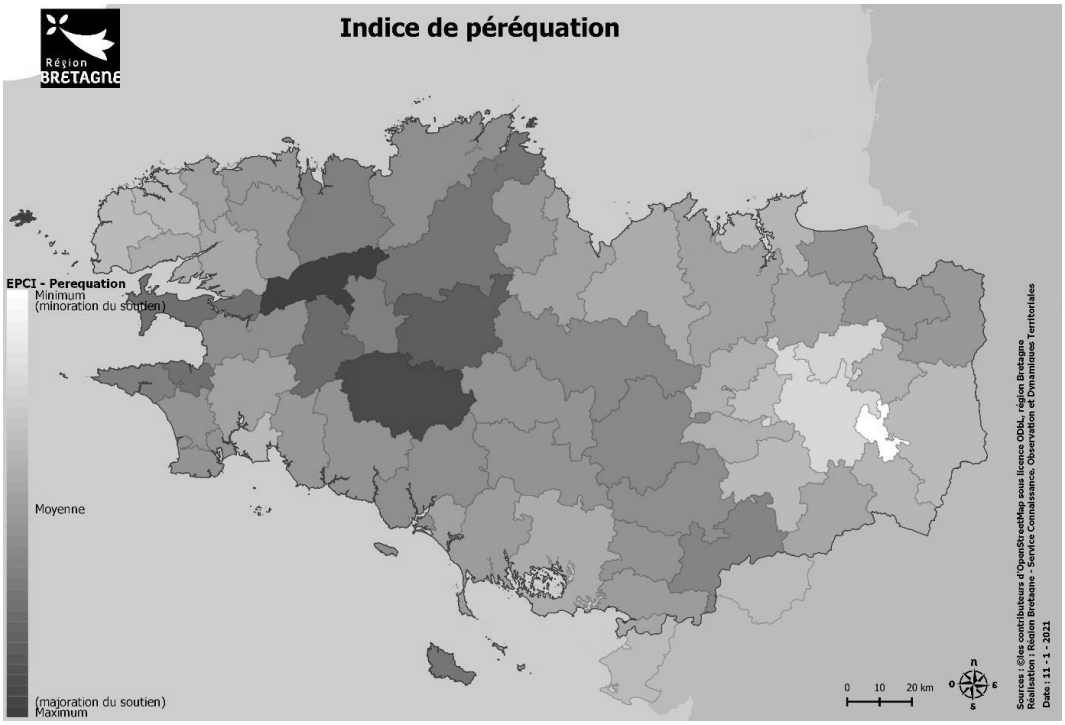

Décomposition de l'indice de péréquation par territoire

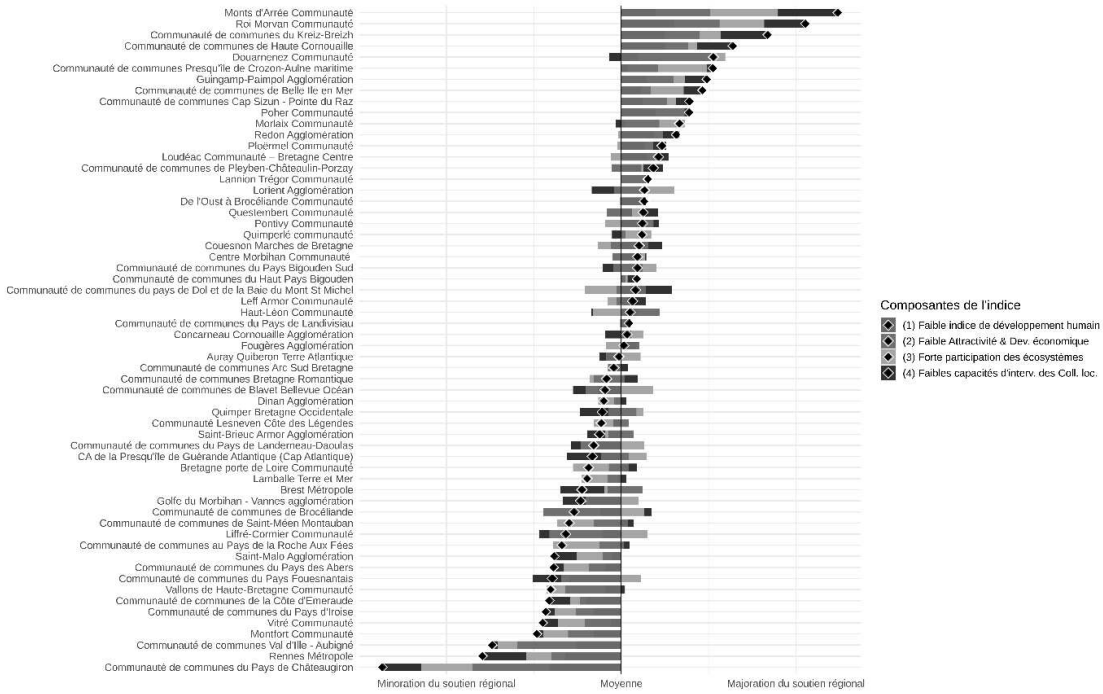

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Première année de mise en œuvre de la feuille de route *Engagement pour la cohésion des territoires*, 2021 aura été marquée par le lancement de nouveaux dispositifs de soutien aux territoires.

De nouvelles modalités de soutien aux territoires pour Bien Vivre partout en Bretagne et les accompagner dans les transitions

En mars 2021, la Région a lancé son nouveau dispositif expérimental *Bien vivre partout en Bretagne* qui vise à soutenir des projets permettant d'accélérer les transitions écologiques, énergétiques et climatiques, conforter les centres-villes ou centres-bourgs, ou encore améliorer l'accès de chaque breton·ne aux services à la population. Cette première édition a permis de retenir 350 projets, portant pour la moitié sur le développement des services de proximité, pour 35% sur l'accélération des transitions et pour 15% sur la mise en œuvre de stratégies de centralité dont l'attribution de subventions interviendra en 2022.

Par ailleurs, en avance de phase du futur contrat partenarial en faveur des îles avec l'association des îles du Ponant, l'Etat et les Départements (déclinant le volet territorial du CPER 2021-2027), la Région a initié un dispositif spécifique de soutien aux îles en 2021 et visant à soutenir les projets permettant aux îles d'engager les transitions auxquelles elles sont confrontées, et de compenser les surcoûts insulaires, en matière d'habitat, de préservation des ressources, d'énergie, de développement économique durable, d'accès aux services de proximité.

Enfin, la Région a développé une nouvelle aide *Quartiers en transitions*, visant à accompagner les projets d'investissement qui permettent d'engager les quartiers politique de la ville bretons dans les transitions solidaires, climatiques, écologiques, énergétique… (cf zoom politique de la ville).

La clôture des Contrats de partenariat 2014-2020 et le respect des engagements

L'attribution des dernières subventions venant concrétiser le soutien de la Région dans le cadre des *Contrats de partenariat* avec les pays et l'association des îles du Ponant s'est opéré en 2021. Ce sont ainsi, près de 2 000 projets qui auront été soutenus sur la période 2014-2020.

Le déploiement du très haut débit et de stratégies numériques responsables

En février 2020, la Région a approuvé, en déclinaison de la Breizh Cop, son *Engagement pour des stratégies numériques responsables*. L'année 2021 a permis d'engager les actions venant décliner les quatre axes de cette stratégie, dans une approche globale de l'action numérique intégrant le sujet de l'inclusion, de la responsabilité, du soutien à l'économie, de la souveraineté, de la modernisation des utilisations et du rapport aux citoyen·ne·s.

Enfin, bien entendu, parce que la mise en œuvre de cette stratégie numérique nécessite des infrastructures adaptées, la Région a réaffirmé son engagement, via Megalis, aux côtés des autres collectivités de Bretagne pour apporter la fibre optique à 100% des foyers bretons à horizon 2026. Dans la mesure où le coût global du projet Bretagne très haut débit est connu pour toutes ses phases depuis l'été 2019, suite à l'attribution du dernier marché, il a été possible ensuite aux différents financeurs de se positionner de manière définitive sur leurs contributions respectives. Il ressort que la part du projet financée par les collectivités a, ainsi, vu son coût réduit de 248 M€, tout en permettant le déploiement de 430 721 prises supplémentaires, soit une économie de 834 € par prise déployée. Si, in fine, les contributions de l'Etat et de l'Europe demeurent inférieures aux prévisions initiales de la feuille de route de 2012, elles seront, néanmoins *in fine*, pour l'Etat de 232 M€ et pour l'Europe de près de 150 M€ de FEDER.

Dans l'esprit de solidarité régionale qui porte le projet dès son origine, il a été décidé que ces bonnes nouvelles puissent bénéficier à toutes les collectivités dans des proportions équivalentes entre les EPCI d'une part, et la Région et les Départements d'autre part. C'est ainsi que chaque bloc EPCI/ Région-Départements, aura contribué, fin 2028, à hauteur de près de 402,4 M€ chacun. Dans ce contexte, la Région, chaque Département et Mégalis Bretagne ont signé, en 2021, une Convention cadre d'objectifs et de moyens « *Engagés pour Bretagne Très Haut Débit* » qui précise les modalités et le niveau de leurs contributions financières respectives. Dans ce cadre, il a ainsi été convenu que la Région prendra à sa charge 60% de cette contribution et les Départements 40% sur l'ensemble du projet BTHD. Ainsi, le financement de la Région s'élèvera, in fine, sur tout le projet, à un peu plus de 242M€ (soit 181€ par prise déployée).

La mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses

La Mission I est le support de l'animation du *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses*. Elle a ainsi activement contribué à sa mise en œuvre et à son animation, tout comme à la mise en œuvre d'une partie des mesures d'urgence votées en avril 2021. Pour plus de précisions, se référer au RAP transversal jeunesse.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

L'engagement de la Région en faveur de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé a pris tout son sens dans le contexte de pandémie mondiale. Dans le cadre de la Mission 1, la Région a poursuivi son soutien aux démarches visant à réduire les difficultés à une offre de soins de proximité par le soutien à des maisons et centres de santé notamment. Elle a, en cette année particulière pour les jeunes et en déclinaison des mesures d'urgence votées, accentué sa mobilisation en faveur de la santé des jeunes (*points accueil écoute jeunes, Corres'santé*…). Elle s'est engagée, aux côtés de l'ARS et de la DREAL dans l'évaluation du *Plan régional santé environnement 3* (PRSE3) qu'elle copilote. Enfin, elle a poursuivi sa mobilisation en faveur de l'observation régionale (avec l'observatoire régional de la santé) et territoriale de santé (via son dispositif *Star'terr*). Pour plus de détails, se référer au RAP transversal santé.

// La Région engagée dans la Breizh COP

▶▶▶ Actions 2021

> L'objectif 35 de la Breizh COP nous rappelle que :

- Assurer une égalité des chances de développement passera par une péréquation des moyens entre les territoires et une plus forte territorialisation des politiques publiques ;
- L'égalité des chances entre les territoires, tenant compte de leur réelle diversité, résultera :
  - d'un accroissement des efforts de péréquation des moyens et des investissements, de manière à favoriser les territoires les plus fragiles et les moins dynamiques ;
  - en complément, d'une réflexion sur la prise en compte des « externalités positives » de certaines fonctions assumées par les territoires, notamment en matière environnementale, qui peuvent représenter un coût alors que leur contribution au développement ou au bien-être est réelle.

Afin de traduire son engagement à **œuvrer en faveur d'une plus grande solidarité pour rééquilibrer les chances de développement des territoire**s, la Région a approfondi l'exercice qu'elle a mené dans le cadre des deux dernières générations de contractualisation avec les pays par la mise en place d'une péréquation de ses crédits fondée sur des critères objectifs. Dans le cadre de son engagement pour la cohésion des territoires votée en décembre 2020, elle s'est donc engagée à **généraliser cet exercice et à l'appliquer à toutes les politiques régionales** en procédant à une péréquation des crédits régionaux et à une différenciation des politiques. C'est ainsi qu'une **carte des « capacités territoriales** » a été bâtie pour refléter une analyse des disparités de chances de développement et permettre d'apprécier leur situation au regard de la moyenne régionale. Cette « carte » sert ainsi de référence, depuis 2021, à toutes les politiques régionales territorialisées, afin d'aider davantage les territoires les plus fragiles et disposant de moindres capacités de développement.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Si la sélection des projets accompagnés par des crédits régionaux dans le cadre des *Contrats de partenariat* Europe/Région/Pays 2014-2020 s'est achevée fin 2020, ce n'est qu'en 2021 que les dernières subventions ont été attribuées ; permettant ainsi de disposer d'un bilan définitif de l'engagement financier de la Région dans ces contrats.

Comme cela apparaissait l'an passé, il est confirmé que la priorité dédiée au cadre de vie a été la plus fortement soutenue mais que les situations varient selon les territoires ainsi que l'illustre la carte suivante.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

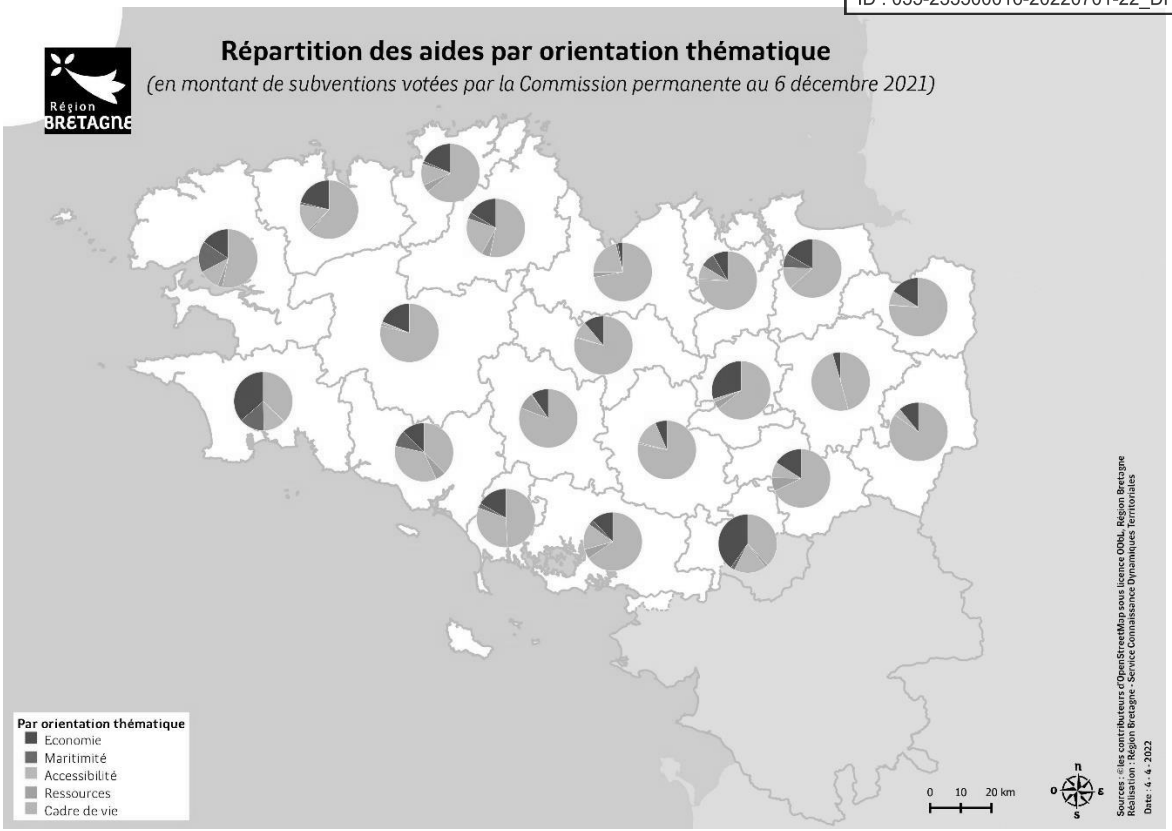

Cette diversité entre territoires s'illustre également sur les types de bénéficiaires des aides régionales.

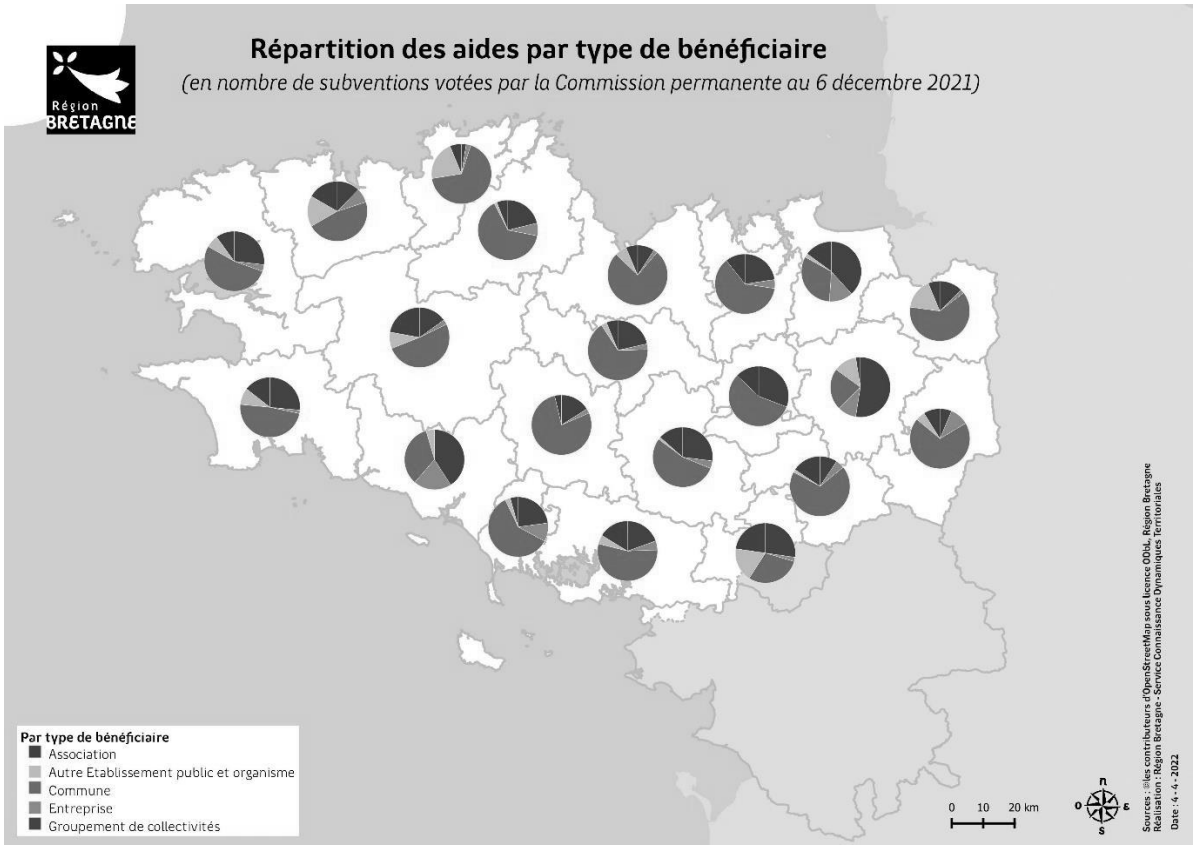

Il ressort de cette dernière carte que les projets portés par les communes ont été les plus largement bénéficiaires des *Contrats de partenariat* même si les situations sont variées selon les territoires. On peut aussi noter que l'accès des associations à ces crédits régionaux a également été très varié selon les choix opérés par les acteurs locaux pour mobiliser les crédits régionaux.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom politique de la ville

La Bretagne recense 85 900 habitant·e·s dans les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville, eux-mêmes répartis dans 15 communes et 12 EPCI.

Depuis de nombreuses années, la Région Bretagne s'attache à accompagner ces quartiers et les populations qui y vivent en mobilisant ses politiques de droit commun dans le cadre des contrats de ville dont elle est signataire.

Contribuer aux enjeux de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville reste un axe de travail important. C'est pourquoi, dans le cadre des conventions de renouvellement urbain, la Région a mobilisé une enveloppe dédiée de 14M € entre 2017 et 2020 pour le renouvellement urbain des 12 quartiers conventionnés NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain).
2021 a permis de finaliser la mobilisation de ces crédits dédiés. 13 opérations ont ainsi fait l'objet d'une attribution de subvention pour un montant total de 7,5M€ :

- La création d'une chaufferie bois pour 549 logements sociaux,
- Une opération réhabilitation et restructuration de 36 logements sociaux,
- Deux opérations de construction de 68 logements sociaux,
- Une résidentialisation et requalification des abords de 103 logements sociaux,
- Trois opérations d'aménagements urbains en faveur de la requalification des quartiers,
- Cinq équipements publics (musée, lieu de vie, équipement jeunes enfants, pôle Vauban, pôle ressources économie circulaire, locaux associatifs).

La vie des projets entrainant des modifications diverses, la Région a signé, en 2021, l'avenant n°1 de la convention renouvellement urbain de Quimper.

Les *Contrats de partenariat* ont contribué également à l'aménagement et au développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville bretons. Ainsi, en 2021, 1 785 085€ ont été mobilisés dans ce cadre :

- Conservatoire Régional de Musique et de Danse au Blosne, résidentialisation de deux résidences de logement social à Maurepas, à Rennes
- Amélioration parc informatique Disrupt'campus à Brest
- Acquisition d'un parc de véhicules et d'un outil de diagnostic numérique dans le cadre de la création d'une plateforme de mobilité solidaire à la Fontaine des Eaux à Dinan
- Etude de diagnostic et de programmation pour la revitalisation sociale et urbaine du quartier de Kercado à Vannes
- Création d'une maison de services au public et l'aménagement du Fab Lab à Concarneau.

Par ailleurs, conformément à la feuille de route *Engagement pour la cohésion des territoires* approuvée en décembre 2020, la Région a, en 2021, étendu son soutien au renouvellement urbain aux 32 quartiers politique de la ville. L'appel à projet *Quartiers en Transitions* a ainsi été initié en 2021 pour accompagner les projets d'investissement qui permettent d'engager les quartiers politique de la ville bretons dans les transitions. Il vise à soutenir des projets en faveur des transitions posées dans le cadre de la Breizh COP, tout en déclinant plus spécifiquement son objectif 19.4 qui invite à « profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des « nouveaux » quartiers (conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine) ».
Compte-tenu des délais d'instruction, l'affectation et l'engagement des subventions sur les opérations retenues se fera en 2022.

La Région a poursuivi son partenariat avec RésO Villes, centre de ressources politique de la ville pour la Bretagne et les Pays de la Loire. En 2021, différents thèmes ont été abordés tels que « La mixité et quartiers populaire, de quoi parle-t-on ? ». Après une séance introductive qui a réuni 256 vues, deux principaux thèmes ont été analysés, l'habitat comme source de diversification (279 vues), les fonctions et usages portant sur l'utilité des centres commerciaux dans les quartiers (112 vues).

Les jeunes vivant dans des territoires ruraux ou dans des quartiers concernés par la politique de la ville peuvent présenter plus de fragilités et être confronté·e·s à des problématiques et situations particulières directement liées à leur environnement de vie quotidienne. Aussi, le chantier 12 du *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses* en Bretagne a souhaité développer un chantier pour veiller à une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville ». Lancé en février 2021, il a permis de réunir 25 personnes issues des associations et des institutions et d'échanger sur la notion d'accès aux droits, la politique de la ville, le réseau rural et de commencer à dresser un état des lieux en matière d'accès aux droits pour les jeunes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

// Moyens humains

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	34,4	11,6
Catégorie B	18,8	1,0
Catégorie C	7,1	2,3
Temporaires	4,3	0,5
Apprentis	1,0	-
Saisonniers	0,2	
Stagiaires	2,6	-
Total ETP	68,4	15,4
Total Masse salariale	3 338 370 €	

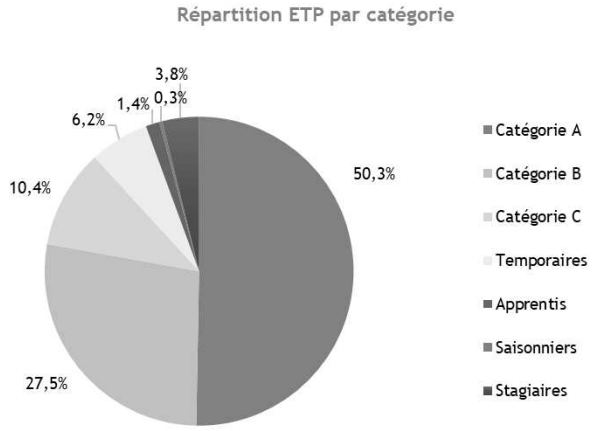

// Répartition des dépenses

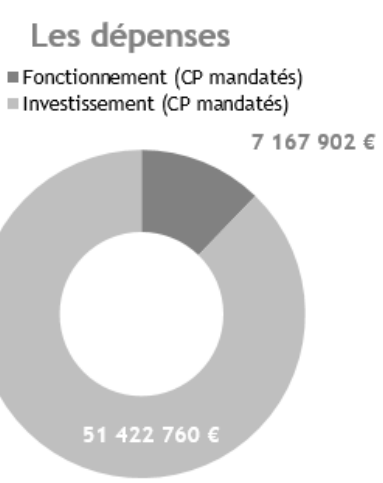

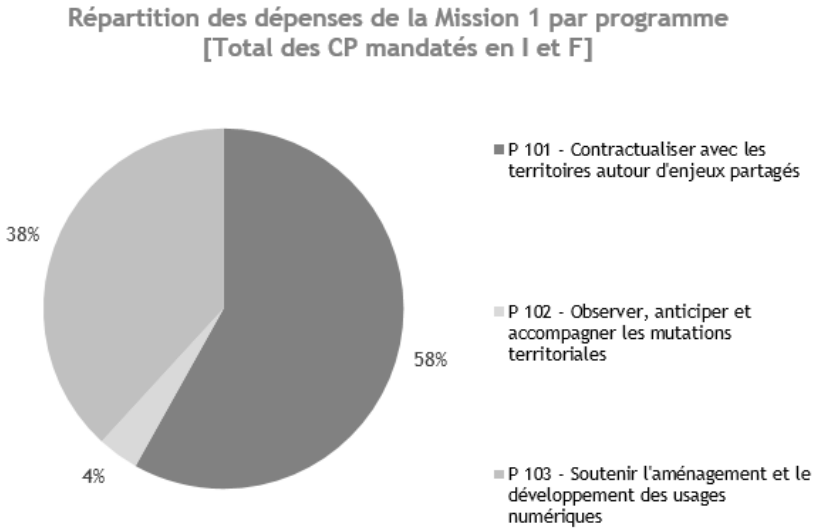

Un taux de réalisation de 80 % en fonctionnement et de 78 % en investissement

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

> Dépenses par programme

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
P 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	48 040 000 €	34 055 142 €	71%
Fonctionnement	2 667 000 €	2 413 383 €	90%
Investissement	45 373 000 €	31 641 758 €	70%
P 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	3 400 000 €	2 164 652 €	64%
Fonctionnement	3 150 000 €	2 149 652 €	68%
Investissement	250 000 €	15 000 €	6%
P 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	23 491 000 €	22 370 869 €	95%
Fonctionnement	3 195 000 €	2 604 868 €	82%
Investissement	20 296 000 €	19 766 002 €	97%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	74 931 000 €	58 590 662 €	78%
Total Fonctionnement	9 012 000 €	7 167 902 €	80%
Total Investissement	65 919 000 €	51 422 760 €	78%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

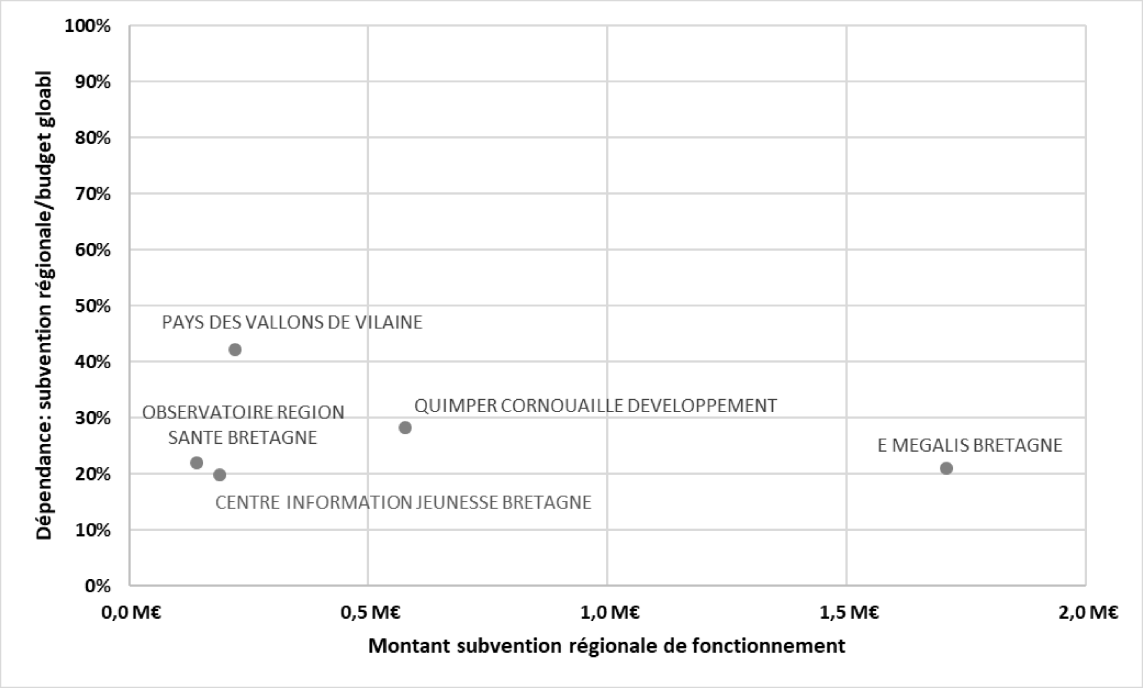

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M1 P 101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

2021 en Bref

L'année a vu se clôturer les engagements financiers des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020 : les contrats de partenariat (Europe / Région / Pays et en faveur des Iles), les appels à candidatures *Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux* et les conventions de renouvellement urbain. En parallèle ont été expérimentés de nouveaux dispositifs de soutien aux territoires, avec *Bien vivre partout en Bretagne*, *Quartiers en transition* et *Engager les îles dans les transitions*.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires	
2 Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales	[II - 1] Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
	[II - 2] Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
	[II - 3] Honorer les engagements antérieurs
	[II -4] Compenser le programme LEADER
3 Accompagner les nouveaux défis	[III - 1] Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
	[III - 2] Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

34 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

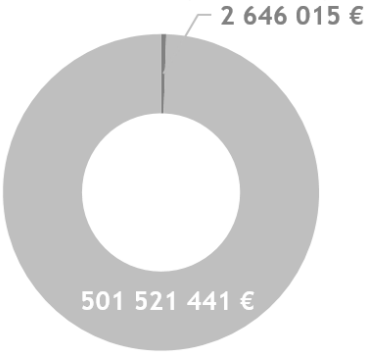

Un taux d'affectation de 75 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

Les dépenses

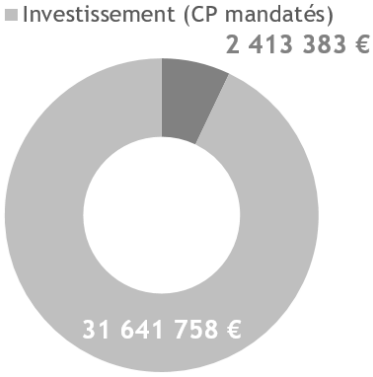

Un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement et de 70 % en investissement

*** Le montant des AP pluriannuelles correspond au cumul des AP pluriannuelles 2006-2021 et des AP pluriannuelles des dispositifs 2021-2027.**

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La clôture des engagements au titre des dispositifs 2014-2020 [II-1 II-2 ; III-1 et III-2]

Les dernières attributions de subventions au titre des *Contrats de partenariat* intervenues en 2021 (559 subventions votées sur l'année pour un montant de 65 M€) permettent avec les chiffres ci-après d'en dresser un bilan. Ainsi, près de 2 000 projets ont été soutenus sur la période. 81 de ces projets l'ont été au titre du *Contrat de partenariat* Etat/Région/Départements des Côtes d'Armor et du Finistère et l'Association des Iles du Ponant, pour un montant de 5,26 M€, soit 99,3 % de réalisation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des *contrats de partenariat* (volet régional)	Cumul au 31/12/2019	Cumul au 31/12/2020	Cumul au 31/12/2021	Montant total mobilisable (y compris report de l'enveloppe numérique)
Nombre de projets sélectionnés en *Comité unique de programmation* (CUP)	1 656	1 943	1 941*	
> Dont nombre de projets ayant fait l'objet d'une aide votée en commission permanente	1 074	1 361	1 920	
Montant des aides régionales proposées en *Comité unique de programmation* (CUP)	190,61 M€ *87,3 %*	218,3 M€ *100 %*	217,8 M€* *99,8 %*	*218.3 M€*
> Dont montant total des aides régionales votées en commission permanente	110,9 M€ *51 %*	145,3 M€ *66 %*	210,2 M€ *96,3 %*	*218.3 M€*

*une régularisation des données à la clôture des contrats explique la légère diminution de ce chiffre par rapport à 2020

Indicateur N°2 [II-1 et 2] - Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale	Cumul au 31/12/2019		Cumul au 31/12/2020		Cumul au 31/12/2021	
Part des projets par thématique	Nb de projets	montant	Nb de projets	montant	Nb de projets	montant
Économie	18 %	18,6 %	17,8 %	16,6 %	17,5 %	16 %
Maritimité	6,7 %	6,4 %	6,0 %	6,9 %	5,0 %	6 %
Accessibilité	8,3 %	16,3 %	7,9 %	15,4 %	9,5 %	16 %
Ressources – transition énergétique	4,8 %	1,7 %	5,6 %	2,9 %	6 %	3 %
Cadre de vie	62 %	57 %	62,6 %	58,1 %	62 %	59 %

Indicateur N°3 [II-1 et 2] - Effet levier des *contrats de partenariat*	Cumul 31/12/2019	Cumul 31/12/2020	Cumul 31/12/2021	Cible 2021
Taux d'aide moyen sur la dépense subventionnable	22,84 %	22,52 %	22,12 %	*

*le taux d'intervention plancher est de 10 % et le taux plafond de 50%

Le soutien dédié aux opérations de renouvellement urbain dans les 12 quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional, soutenu par l'*Agence nationale de rénovation urbaine* (ANRU), s'est clôturé avec 28 projets soutenus, pour un montant de 13,8 M€ (sur une enveloppe de 14 M€).

C'est le cas également des deux appels à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes et bourgs.

Indicateur N°4 [III] - Mobilisation des crédits régionaux dans la mise en œuvre des projets lauréats des appels à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne »	Cumul 31/12/2019	Cumul 31/12/2020	Cumul 31/12/2021	Cible
Nombre d'opérations ayant fait l'objet d'une aide votée en CP	43	83	202	
Montant total des aides régionales votées en commission permanente	7 M€	11,4 M€	27,5 M€	28 M€
Nombre de communes concernées par une subvention de la Région	24	48	77	77

- Lancement de nouveaux dispositifs

Déclinant la feuille de route *Engagement pour la cohésion des territoires*, les dispositifs *Quartiers en transition* en direction des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville, *Engager les iles dans les transitions* et *Bien vivre partout en Bretagne* ont été expérimentés en 2021. Ce dernier a permis de réserver une position favorable à l'accompagnement de 350 projets en faveur de l'accélération des transitions, de la vitalité des centres villes et centres bourgs ou encore de l'accès aux services de proximité. Les engagements financiers auront lieu en 2022.

Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

En 2021, la crise sanitaire a perduré et, parmi les personnes les plus fragilisées, les jeunes sont restés très impacté·e·s par ses conséquences. A cet effet, la Région s'est engagée dans un plan de 32 mesures d'urgence pour aider les jeunes à affronter la crise et rebondir.

2021 a également été une année riche pour le SRADDET Bretagne qui a tout d'abord été arrêté par le Préfet de région le 16 mars et pour lequel le Conseil régional a décidé en décembre, d'engager une procédure de modification ; positionnement, qui sur la forme est obligatoire dans les six mois de l'élection régionale et qui sur le fond permettra au SRADDET Bretagne d'intégrer les dispositions de la loi *Climat et Résilience*.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Améliorer la connaissance des territoires	2 Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	3 Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	4 Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	5 Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

2,2 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

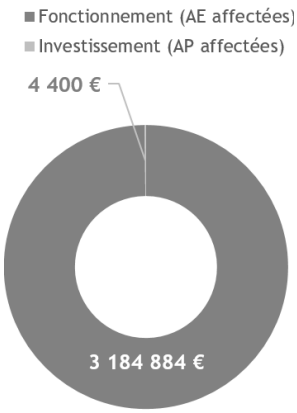

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 1 % en investissement

Les dépenses

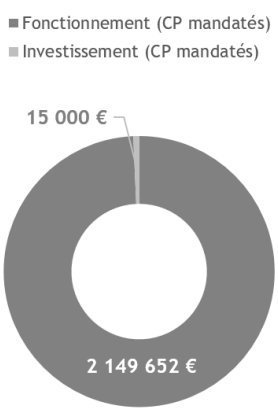

Un taux de réalisation de 68 % en fonctionnement de 6 % en investissement

L'AP 2021 n'a pu être consommée de par la non réalisation de projets contraints par la crise sanitaire. Quant aux crédits de fonctionnement, ce taux de consommation plutôt moyen illustre la mise en œuvre des actions, déclinant les mesures d'urgence en faveur des jeunesses, échelonnée sur 2021 et 2022.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Améliorer la connaissance des territoires [I]

GéoBretagne, le partenariat des données géolocalisées, a conforté sa position de premier fournisseur de données ouvertes en Bretagne. En 2021, *GéoBretagne* et *Mégalis Bretagne*, partenaires d'un projet d'ouverture des données ont été lauréats de l'appel à projet *Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire* du plan France Relance.

Indicateur N°1 [I.1] - SIG / *GéoBretagne* : données d'activité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de pôles métiers actifs	10	10	10
Nombre de partenaires GéoBretagne (hors Etat et région Bretagne)	144	144	147
Nombre de couches d'informations disponibles auprès du grand public	1 802	1 865	1 904

La Région a poursuivi son partenariat avec *l'Observatoire régional de santé Bretagne* (ORSB). Ce dernier a permis de développer la mise à disposition d'une base de données d'indicateurs de recours à l'offre de soins à l'échelle infra communale ; permettant notamment de caractériser les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

Au terme de plusieurs mois de construction collective de la Breizh COP, le SRADDET a été adopté par le Conseil Régional en décembre 2020 et rendu exécutoire par arrêté préfectoral du 16 mars 2021. 2021 a donc été la première année de mise en œuvre du schéma avec plusieurs groupes de travail réunissant les services de la Région, les services de l'Etat et/ou les SCOT afin de favoriser l'appropriation et la déclinaison locale de ses règles et objectifs. Suite à la loi *Climat et Résilience* du 22 Août 2021, le Conseil Régional réuni les 16 et 17 décembre 2021 a pris acte d'un premier bilan de la mise en œuvre du SRADDET et a lancé la procédure de modification de ce dernier pour répondre aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires en matière de déchets, de logistique, et d'intégration du *Zéro Artificialisation Nette* (ZAN). Dans le cadre de cette trajectoire ZAN, la commission permanente a décidé en décembre l'affectation de 600 000€ afin d'acquérir les données utiles au déploiement d'un MOS (Mode d'Occupation du Sol) sur l'ensemble du territoire breton. Cela permet de bénéficier d'une couche complète de données géographiques pour la période 2011-2021, correspondant à la période de référence du SRADDET et aux nouvelles dispositions législatives relatives à l'observation foncière de consommation et d'artificialisation.

- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

Aux côtés de l'Etat, la Banque des territoires et l'EPF, la Région a poursuivi en 2021 le cycle de rencontres *Les Territoires innovent*, avec pour objectif de partager des expériences et de faire dialoguer autour d'enjeux et problématiques de la cohésion et de l'aménagement durable des territoires en Bretagne. 17 rencontres ont été proposées sur la première saison dont 10 sur *les centres vivants* et 7 sur le *foncier responsable*. Organisés en visio-conférence autour de témoignages éclairants, ces rendez-vous ont fidélisé un public d'élu·es et de professionnel·le·s avec près de 2 800 participant·e·s sur la totalité du programme. En phase de transition entre deux programmes stratégiques européens, 2021 a permis une réflexion sur la finalité et le renouvellement de l'animation du réseau rural breton. Pour les deux prochaines années, *l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement* (URCPIE) assure l'appui de l'Etat et la Région dans l'animation d'une vingtaine d'ateliers sur les enjeux des territoires ruraux (mobilités résidentielles, précarité, biodiversité, tiers lieux par exemple). Avec la perspective d'un nouveau réseau PAC à l'échelle européenne, la Région a conduit en 2021 plusieurs consultations auprès des membres du réseau, pour penser l'avenir du réseau rural breton.

- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain [IV]

Parmi les 32 mesures d'urgence votées en avril 2021 dans le cadre du bordereau : *vivre sa jeunesse en Bretagne, affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir*, 12 ont été portées par le programme 102, afin de renforcer l'accompagnement et l'écoute des jeunes, notamment des plus fragiles, et de les aider à construire leur parcours de vie. La Région a ainsi renforcé son soutien aux *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ), afin que davantage de jeunes puissent être accueilli·e·s et que l « aller-vers » se développe. La Région s'est également engagée, aux côtés de l'ARS et de la CAF, pour favoriser le développement de nouveaux services d'accueil et d'écoute des jeunes dans les territoires qui n'en étaient pas pourvus : deux nouveaux PAEJ ont ainsi émergé à Auray et Pontivy.

Indicateur N°2 [IV] - Points accueil écoute jeunes	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre moyen de jeunes accueilli·e·s par PAEJ	207	195	260
Nombre de PAEJ en Bretagne	13	13	15

La baisse relative du nombre moyen d'entretiens réalisés en 2020 par les PAEJ est liée à leur fermeture pendant plusieurs semaines à l'occasion du confinement. Dès fin 2020, les PAEJ ont signalé une forte dégradation des situations des jeunes rencontré·e·s et la gravité de certains cas, nécessitant un nombre moyen d'entretiens par jeune plus élevé. La situation a continué de se dégrader en 2021 dont le nombre d'entretiens individuels a bondi de plus de 40% par rapport à 2019.

En 2021, 11 projets novateurs contribuant aux transitions écologique, énergétique et climatique ont été accompagnés par le dispositif *Accélérateur d'initiatives jeunes* sur des thématiques variées comme l'économie circulaire, les productions biologiques ou bien encore le low-tech. Dans le cadre de la crise sanitaire, la Région a facilité l'accès à ce dispositif et a renforcé son soutien, avec un montant moyen de 4 500 €/ projet.

- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

En 2021, la Région a poursuivi son soutien aux démarches de santé. 6 nouveaux projets ont ainsi été accompagnés par *Booster santé* sur des territoires présentant des difficultés d'accès aux soins. Pour aider les jeunes à affronter les conséquences de la crise sanitaire, la Région a étendu le dispositif de prévention par les pairs *Corres'Santé*, aux jeunes en insertion et aux lycéen·ne·s de lycées agricoles et maritimes. Enfin, dans le cadre du PRSE 3 (Plan Régional Santé Environnement), la Région, en lien avec la DREAL et l'ARS, a accompagné une formation des élu·e·s et technicien·ne·s de collectivités bretonnes aux enjeux de santé-environnement, et la création de modules de formation en ligne à destination des étudiant·e·s en formations sanitaires et sociales.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M1 P 103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

2021 en Bref

L'année 2021 a vu la mise en œuvre opérationnelle d'actions de la feuille de route telles que des stratégies numériques responsables et la constitution du HUB.

La crise sanitaire démontre à nouveau le caractère vital des réseaux de télécommunication, fixes et mobiles, et l'importance des technologies numériques. Elle révèle la pertinence du choix de déployer par Mégalis la fibre en tout point du territoire et pour tou·te·s, comme l'intérêt des processus 100 % dématérialisés par la programmation de services numériques durables, équitables et accessibles.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs			
	1 Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques	2 Développer les usages numériques	3 Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique
Actions	[I - 1] Déployer le très haut débit	[II - 1] Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	
	[I - 2] Mutualiser la gestion des données et services numériques publiques	[II - 2] Soutenir l'innovation numérique	
		[II - 3] Œuvrer pour l'inclusion numérique	

22,4 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

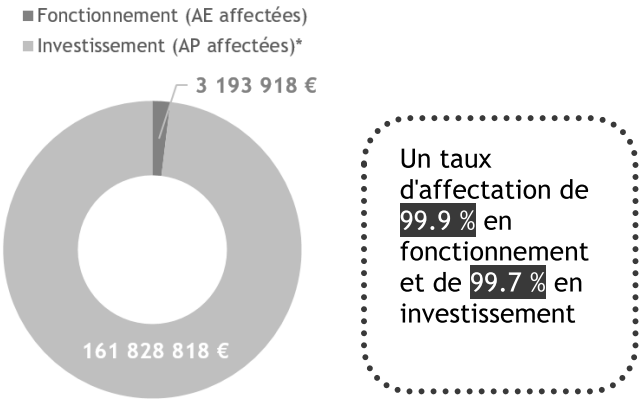

Un taux d'affectation de 99.9 % en fonctionnement et de 99.7 % en investissement

Les dépenses

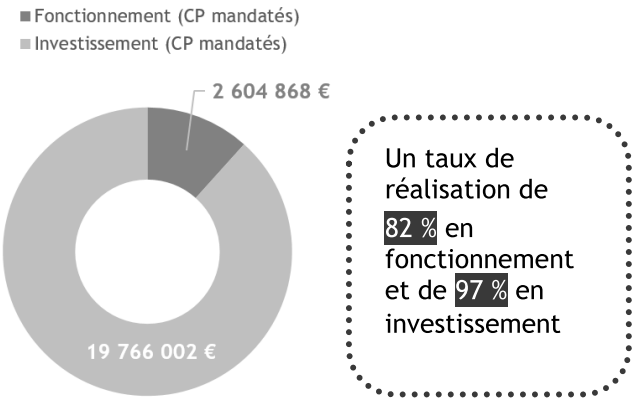

Un taux de réalisation de 82 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

* L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2011, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

En raison de la crise sanitaire, les évènements n'ont pas eu lieu (West webFestival : 30K€ et le forum des usages : 10 K€). Pour la même raison, très peu de dépenses sur la campagne de communication *La fibre pour tous*, sur les 230 K€ envisagés. Par ailleurs, les actions de communication pour le dossier Interreg VISTA AR ont été prises en charge par un autre partenaire (80 K€ initialement budgétisés).

- Le déploiement du Très Haut Débit pour tou·te·s [I-1]

Concernant le déploiement de la fibre par les opérateurs privés en Bretagne sur les zones conventionnées (ou AMII), les engagements sont nationaux et portent sur un déploiement à 92 % à fin 2020 et 100 % à fin 2022. Afin de suivre ce développement en Bretagne, Orange et SFR ont signé avec l'Etat et la Région fin 2019, une convention-cadre régionale formalisant leurs intentions de déploiement. En 2021, Orange aura produit 18 972 logements raccordables (745 057 cumulés, soit un taux de complétude fin 2021 de 87,42 %) et SFR 20 847 logements (102 347 cumulés, soit un taux de complétude de 91,59 %).

Malgré un début d'année ralentie par la crise sanitaire, on note une reprise conséquente de l'activité du projet BTHD avec la réception et la commercialisation de 53 % des zones et 100 000 prises/reprises en affermage, permettant d'entrevoir la fin de la première phase. Néanmoins, les entreprises restent confrontées à de réelles difficultés à trouver des sous-traitants et subissent dans leur plan de charge la pénurie de fournitures de poteaux par Orange. Si le démarrage de la deuxième phase a coïncidé avec la crise sanitaire, un volume notable de travaux a pu être engagé avec la réception et la commercialisation de 2 000 prises fin 2021, 691 armoires SRO posées, 303 564 prises validées en phase projet et 159 796 prises validées en phase exécution. La tranche conditionnelle correspondant à la phase 3 du projet a été affermie en décembre 2021, ce qui permet aux équipes d'Axione de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

démarrer les études de la phase 3. Enfin, les 149 opérations de montée en débit sur le réseau cuivre sont toutes terminées, avec 78 % des montées en débit mises en service. Les dernières mises en service auront lieu début 2022.

Suite à l'attribution du marché relatif aux phases 2 et 3 et les financements de l'Europe et de l'Etat connus, l'économie générale du projet est aujourd'hui stabilisée et s'élève à 1 660,3 M€ pour 1 450 000 prises, à comparer à l'estimation initiale de 1,8 M€ pour 900 000 prises en 2012. Dans ce contexte, la Région et chaque département ont formalisé en juin 2021 les modalités et le niveau de leurs contributions financières dans une convention-cadre. La contribution de la Région s'élèvera, à la fin du projet, à 242 025 759€, soit 181,87€ par prise déployée.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit *	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2023
Nombre de prises déployées	75 849	85 000	92 000	670 000

*hors zone AMII – Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement- Source Mégalis Bretagne

Indicateur N°2 [I-1] - Taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus) (Source *Mégalis Bretagne*)	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2022
Population desservie par la fibre optique en Bretagne (en fonction du nombre de prises raccordables)	41 %	45 %	50 %	70 %

- Le développement des services offerts par Mégalis [I-2]

La Région continue de soutenir activement le développement du bouquet de services numériques à destination des collectivités.

Indicateur N°3 [I-2] - Nombre d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source Mégalis Bretagne)	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2022
Nombre d'entités publiques utilisatrices	2 262	2 352	2 323	2 350
Taux d'évolution (N/N-1)	4 %	4 %	- 1 %	1 %

- Le développement des usages numériques [II]

2.1 Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance

L'observation des pratiques numériques des breton·ne·s et la constitution de bases de connaissances scientifiques autour du numérique sont des éléments centraux de l'action de la Région Bretagne. Pour cela, elle a renouvelé, en 2021, son appui au Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, organisme unique en Europe, chargé d'observer scientifiquement les pratiques numériques des citoyen.ne.s, entreprises et collectivités et de produire des études permettant d'éclairer les décisions des pouvoirs publics.
Dans le cadre de ce programme et dans la lignée de la feuille de route « stratégies numériques responsables » votée en février 2020, la Région s'est engagée dans une démarche de labellisation Numérique Responsable. Cette action a abouti en janvier 2021 à l'obtention du label Numérique Responsable et repose sur un plan d'actions décliné en 20 engagements, parmi lesquels un certain nombre d'actions ont déjà été engagées comme la mise en place du 100% de matériels Région en filière de réemploi ou la réalisation d'un bilan carbone spécifique numérique de l'administration et des lycées de la Région.
Pour appuyer sa politique en matière d'inclusion numérique, la Région Bretagne s'est appuyée sur le travail d'Askoria inscrit dans le programme LabAccess afin d'améliorer dans son premier volet, ses connaissances sur l'accès aux droits et aux services publics des citoyen.ne.s breton.ne.s dans un contexte de dématérialisation et dans un second temps de réaliser un travail de recherche sur les médiateur.rice.s numériques breton.ne.s (missions, responsabilités, compétences par exemple).
La Région Bretagne poursuit le développement de la plateforme de services publics numériques adossée au territoire régional. Il s'agit d'exploiter pleinement le potentiel du numérique pour proposer aux usagers·ères des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et interopérables et ainsi concevoir des solutions numériques disponibles au-delà des frontières administratives et permettant de proposer un continuum de services numériques fondés sur l'expérience usager. La plateforme de services publics numériques dont la version bêta a été présentée à de nombreuses collectivités bretonnes réunies au sein de Mégalis Bretagne a vu sa phase opérationnelle se lancer en 2021 par la conception et le développement d'une version 1 dont la livraison est envisagée courant 2022.

2.2 Œuvrer pour l'inclusion numérique

La Région Bretagne, avec des partenaires institutionnels bretons et autour de la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne, s'est inscrite dans la constitution du HUB Bretagne pour un numérique inclusif qui verra le jour en 2022. Le HUB Bretagne a pour mission de mettre en réseau et animer l'écosystème de l'inclusion numérique en Bretagne, identifier les chantiers et les besoins prioritaires des acteurs cibles du Hub et travailler à une base de données consolidée sur la réalité de l'inclusion numérique sur le territoire breton. _ Afin d'assurer une transition efficiente entre ses politiques, la Région Bretagne a assuré la continuité de son dispositif *Visa internet Bretagne* qui permet aux citoyen.ne.s de découvrir gratuitement les premiers usages du numérique, via un maillage sur le territoire, d'Espaces publics numériques (EPN). 76 EPN sont aujourd'hui labellisés en Bretagne permettant d'offrir des points de proximité et favoriser l'autonomie numérique des breton.ne.s.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission II.

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

▪ PIB breton 2018 : 100 Mds € soit 4% du PIB national

France : 2 360 Mds € (*source INSEE*)

▪ Taux de chômage quatrième semestre 2021 (*source DIRECCTE*) : Bretagne 5,8 % (France métropolitaine 7,4 %)

Documents cadres

La Breizh COP et ses 6 feuilles de route

Le SRDEII et la S3 renouvelée en décembre 2020

Malgré les multiples épisodes de crise sanitaire avec ses variants successifs et les contraintes qu'ils ont générées, la hausse des prix de certaines des matières premières et les difficultés d'approvisionnement auxquelles ont été confrontés nombre de secteurs d'activités, l'année 2021 a globalement été une année positive pour l'économie bretonne. En effet les différents indicateurs classiques d'analyse de la situation économique (taux de chômage, offres d'emplois, carnet de commandes, défaillances d'entreprises, croissance du PIB) mettent la Bretagne tout en haut du classement des régions françaises et souvent à la 1ère place.

En conséquence et d'une certaine manière de façon totalement paradoxale par rapport aux nombreuses difficultés énumérées ci-dessus, le sujet majeur pour les entrepreneurs a été tout au long de l'année celui du recrutement ou de la conservation des compétences indispensables à la bonne exécution des commandes auxquelles ils étaient confrontés. Des raisons conjoncturelles avec le maintien des mesures spécifiques déjà mises en œuvre en 2020 (moratoire sur le paiement des prestations sociales, du Fonds National de Solidarité, du PGE) faussent la donne par rapport au fonctionnement classique de l'économie et dont il s'agira de voir les contre-effets quand elles s'arrêteront mais elles ne peuvent être la seule raison à cette dynamique, surtout dans le secteur industriel qui voit se multiplier des projets d'investissements et recrutements. Les débats sont riches entre économistes, sociologues, géopolitologues, par exemple, sur l'ampleur et la durée des évolutions connues par l'économie mondiale, et notamment la fin de la course à la mondialisation des flux commerciaux et le raccourcissement de la géographie des chaînes de valeurs. Les derniers mois nous confirment que l'art de la prévision est bien difficile, et que quel que soit le contexte il s'agit d'essayer d'anticiper les différentes hypothèses pour pouvoir tirer profit des opportunités qui ne manquent pas de s'offrir.

Une Bretagne qui sort son épingle du jeu

Dans ce contexte, la Bretagne a connu en 2021 une vraie dynamique avec une situation assez proche du plein emploi. Parmi les raisons qui expliquent cela, des secteurs d'activités majeurs du territoire moins impactés que d'autres par la Covid et ce même pour le tourisme et la restauration qui ont connu des périodes assez fastes, compensant les périodes les plus difficiles. Ce constat sur les difficultés de recrutement et donc sur la nécessité de pousser les feux sur la question de l'attractivité des métiers pousse de fait au rapprochement des politiques en faveur de l'enseignement supérieur, de la formation et du développement économique dont la mise en synergie s'avère encore plus nécessaire pour répondre à ces nouveaux défis, qui viennent s'ajouter à la poursuite de l'accompagnement des entreprises dans leur inscription dans toutes les transitions sociales et environnementales.

Tout au long de l'année il a donc fallu travailler à la gestion de la pluri-temporalité, l'immédiateté du fait de la Covid, l'anticipation par rapport aux phases de reprise qui se sont succédées et à la préparation aux enjeux de l'économie de demain. Sur ces points, le Conseil régional a joué son rôle, notamment en faveur des secteurs de la pêche et de l'agriculture dont l'importance en matière de contribution à la souveraineté alimentaire européenne a encore été confirmée. De même, des dynamiques particulières ont été enclenchées pour contribuer à répondre à la nécessaire appropriation des enjeux de cyber sécurité et plus globalement du numérique dont les 2 ans qui viennent de s'écouler ont confirmé la place fondamentale qu'ils occupent désormais.

// La stratégie régionale

Une mobilisation constante

Dans la continuité de l'action menée en 2020, le Conseil régional a poursuivi sa mobilisation pour prendre sa place dans les réponses à apporter à la crise avec 2 leitmotiv ; la complémentarité avec les modalités d'intervention émanant de l'Etat et les synergies avec les autres collectivités territoriales bretonnes. Des millions d'euros ont ainsi été apportés sur les territoires, grâce à un accès facile aux dispositifs, contribuant de fait au non effondrement de notre tissu productif. Cette mobilisation s'est faite via les fonds propres de la collectivité mais aussi grâce aux fonds européens issus du *Plan de Relance*.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Comme le bien vivre ensemble sur tout le territoire est une priorité absolue, ont été privilégiées les entreprises de services à la population (commerce et artisans de proximité), les TPE, mais [illegible]

 Le Fonds Covid Résistance financé par toutes les collectivités territoriales bretonnes mais aussi la Banque des Territoires a ainsi soutenu plus de 750 entreprises ou associations et le Pass Asso dont le principe de cofinancement a été validé par 30 EPCI a permis de soutenir plus de 900 associations.

Les autres dispositifs de réponse à la crise dotés en 2020 ont également trouvé leur public, ainsi le *Prêt Rebond* avec Bpi dont plus de 400 entreprises ont pu bénéficier pour répondre à leurs problématiques de trésorerie. Enfin, le fonds d'investissement *Breizh Rebond* a pris ses premières participations dans des entreprises fragilisées par les circonstances très particulières de 2020/2021 mais qui ont des fondamentaux solides pour légitimer qu'une chance de poursuivre leur activité leur soit donnée. Déjà bien identifié par les acteurs du soutien aux entreprises en fragilité et notamment les Administrateurs Judiciaires et les Tribunaux de Commerce, ce fonds doté de 60M€ dont 20 émanant de la Région vient compléter la palette d'intervention pour les entreprises de plus grande taille.

Enfin, pour s'assurer du fait que la Bretagne ne passe pas à côté de crédits issus du *Plan de Relance* national et notamment d'enveloppes affectées à l'Appel à Projet « Industries dans les Territoires », la collectivité a apporté des contreparties permettant ainsi de financer des programmes d'investissements productifs de nombre de PMI/ETI.

Ces réponses à la crise ne doivent pas faire oublier la nécessaire action de long terme et le soutien à l'adaptation de nos acteurs économiques à des marchés de plus en plus sujets à des évolutions rapides et sur lesquels la démonstration de l'appropriation des enjeux environnementaux et sociaux est source de différenciation positive. Il en est d'ailleurs de même sur la question des Ressources Humaines où la capacité à être attractif repose de plus en plus sur la justification de son implication sur ces thèmes, c'est un axe incontournable de la Marque Employeur. Même si l'exercice est difficile, un travail de mesure de l'action en matière économique de la collectivité sur les enjeux climatiques a été enclenché, il a été présenté dans le cadre du *Budget Vert*.

Un soutien aux acteurs économiques engagés dans les transitions.

2021 a été la 1ère année de déclinaison de la *Stratégie Régionale de Recherche et d'Innovation* connue sous le terme de S3 sur la base de son appellation en anglais. Grâce à la formalisation de cette stratégie il a été possible de cibler des secteurs offrant un potentiel de croissance pour territoire et donc de prioriser les interventions publiques en leur faveur.

La part des projets engagés en 2021 dans Emergys, s'inscrivant dans les transitions, plus de 40% démontre la vraie appropriation de ces enjeux et la capacité qu'à l'action publique à accélérer les mutations de notre économie qui passent beaucoup par l'innovation. La gamme sobriété des aides régionales a permis également d'accompagner une trentaine de projets.

Sur ce champ, un examen et un volontarisme affirmé en matière de soutien sont apportés aux projets démontrant une dynamique d'innovation frugale et vertueuse, le soutien aux low-tech prend une part de plus en plus importante et la capacité à s'inscrire dans l'éco circularité est systématiquement questionnée.

Un soutien aux projets d'adaptation aux évolutions climatiques des filières animales (Climaveg) et végétales (Fermadapt) a été mis en œuvre en partenariat avec les ligériens.

Comme toutes les entreprises ne sont pas engagées dans l'innovation technologique et qu'il s'agit de soutenir toutes celles qui manifestent des envies d'évolutions sur le champ de la RSE, plusieurs actions collectives et individuelles ont été mises en place, citons ici le soutien apporté à *Produit en Bretagne* pour amener certains de ses membres à aller jusqu'à la labellisation ISO 26000.

Malgré un arbitrage défavorable sur la PAC, l'agriculture une priorité absolue

La Région Bretagne souhaitait affirmer sa capacité à agir sur la question agricole en pouvant utiliser l'ensemble des leviers permis par la Politique Agricole Commune sur les sujets de l'installation, de la modernisation mais aussi de la conversion et du maintien en bio et de l'adaptation des modèles de production aux enjeux environnementaux et climatiques, considérant qu'une politique intégrée est la seule manière de poursuivre l'évolution de l'agriculture bretonne, riche de sa pluralité.

Cette ambition était la manière à la fois de démontrer l'importance accordée au sujet, la ferme Bretagne est essentielle à la souveraineté alimentaire européenne, la crise Covid puis les tensions géopolitiques l'ont encore une fois démontré. Mais également la manière la plus efficace de mettre en place des réponses systématiques contribuant à la pérennité du modèle, sujet à de nombreuses fragilités environnementales, mais aussi sociales et économiques.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Malheureusement le droit à l'expérimentation n'a pas été retenu. Cela n'a pas empêché le conseil régional de continuer à mobiliser des moyens importants, y compris des crédits du plan de relance européen, dont une part a été priorisée sur l'ensemble des champs prioritaires (adaptation des exploitations grâce aux mesures agro-environnementales et climatiques, modernisation des outils de production, renforcement de l'autonomie des exploitations pour contribuer à leur résilience, soutien au renforcement de la sécurité sanitaire…).

Outre ces domaines d'action, un autre thème a été considéré comme absolument prioritaire c'est celui du renouvellement des générations. La pyramide des âges des exploitants bretons est de plus en plus déséquilibré et les départs à la retraite vont continuer à s'accélérer. Des dispositifs ont déjà été mis en place pour apporter des solutions financières aux repreneurs potentiels, tel le fonds de prêt d'honneur BRIT sur certaines filières, et d'autres actions sont menées sur la formation ou le foncier par exemple. Mais il s'agit désormais d'aller plus loin et de s'assurer de la mobilisation générale de tous les acteurs sur ce sujet stratégique. C'est pour contribuer à la mise en place d'une dynamique collective que la Région a lancé en 2021 les Etats Généraux de l'Installation et de la Transmission (EGIT) qui associent nombre d'acteurs concernés par ces sujets avec déjà une ambition affichée qui sert de cible, atteindre les 1 000 installations par an à brève échéance.

Si le sujet de la rémunération des productions, pointée comme le thème majeur pour assurer une pérennité de l'activité agricole, n'est pas du domaine de compétence propre de la collectivité, celle-ci a poursuivi son action sur l'ensemble des champs où elle peut se mobiliser en proposant des réponses qui contribuent à la réduction des coûts en intrants et en énergie mais aussi en soutenant les investissements générateurs de valeur ajoutée par le soutien à la transformation à la ferme. La Région, acteur de la commande publique, a également poursuivi son action avec une politique d'achat orientée vers les productions de proximité. Le *Bien Manger pour tous* est une des priorités absolues de la mandature.

La mise en œuvre d'une stratégie maritime et portuaire ambitieuse

L'année 2021 a de nouveau été marquée par un soutien important aux filières halieutiques via une accélération du rythme de programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dont c'était la dernière année entière pour l'engagement. En fin d'année, un complément de budget FEAMP a été accordé à la région Bretagne par la *Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'agriculture* (DPMA) pour honorer l'ensemble des dossiers déposés, portant la maquette régionale à environ 56 M€ de fonds européens. En parallèle, les travaux de concertation avec le partenariat régional pour la prochaine programmation FEAMPA, et de construction du programme avec le niveau national se sont poursuivis.

Fin 2021, les concessionnaires portuaires ont signé le protocole d'entente pour leur adhésion au *Groupement d'intérêt économique* (GIE) Ports de pêche de Bretagne. Ce GIE permettra de décliner plus opérationnellement les travaux du Groupement interportuaire, sur le tri dans les criée, la traçabilité… selon une feuille de route qui sera arrêtée en 2022 à la création officielle du GIE.

S'agissant du Brexit, la Région s'est fortement mobilisée pour défendre auprès de l'Etat une vision alternative au plan de sortie de flotte, en proposant dans la Réserve d'ajustement le financement d'actions favorisant l'activité de pêche et maritime. En parallèle, une stratégie ambitieuse de *Diplomatie celte* a été amorcée avec l'Ecosse incluant des coopérations sur les volets maritimes et pêche, coopération qui a vocation à s'étendre notamment à l'Irlande et la Galice.

Enfin, dans le domaine de l'éducation à la mer, le dispositif *Pass classes de mer* a pu être reconduit dans son format initial d'aide aux organisateurs de séjour, permettant le départ de plus de 3 200 élèves breton·ne·s.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// La Région engagée dans la Breizh COP

▶▶▶ Actions 2021

On mettra en avant en 2021 2 actions ; la première concernant le soutien spécifique aux entreprises souhaitant s'engager dans une démarche RSE avec des réponses multiples mais dont voici un exemple particulièrement parlant et une autre qui croise les enjeux de recherche et d'innovation sociale.

> En lien avec l'Association Produit en Bretagne, les PME qui se sont engagées dans une démarche de labellisation ISO 26000 et qui pour se faire ont eu recours à des prestataires externes qui ont d'abord fait un 360 de la situation de l'entreprise avant de construire et de s'assurer de la bonne exécution d'un plan d'actions, ont été accompagnées par la collectivité via une subvention prenant en charge 50% des coûts. Cette action, loin d'être unique car il s'agit de sensibiliser tous les acteurs économiques à cet enjeu de plus en plus important est complétée par d'autres modalités, par exemple l'inscription systématique dans les actions collectives financées par la région de la prise en considération de cette thématique, ainsi Breizh Fab a désormais un focus RSE.

> L'autre action lancée en 2021 s'inscrit dans la dynamique de développement de l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires. Il s'agit de l'appel à projet *Recherche et Société* qui permet d'encourager la recherche participative en associant acteurs de la recherche et de la société civile sur des thèmes qui contribuent aux transitions durables. L'expérimentation de 2021 dont les résultats positifs ont généré un renforcement de l'action en 2022 a permis de faire émerger des projets portants par exemple sur la mobilité, l'égalité hommes/femmes, l'accès au foncier agricole.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La préoccupation de l'équilibre territorial est constante et inscrite dans la SRDEII. Pour autant elle a été réaffirmée et renforcée dans le cadre de la Breizh COP. Elle trouve des réponses opérationnelles dans la structuration de l'action régionale en matière de soutien aux entreprises, avec le fort mouvement de territorialisation de ses services et de son action, avec le déploiement et la mise en œuvre des conventions passées avec les EPCI, avec l'animation du réseau des développeurs…

Ce souci d'équité territoriale se retrouve aussi dans le bilan de l'action conduite et du déploiement de plusieurs dispositifs, autant sur le *Pass commerce/artisanat* dont le succès se confirme, que sur les aides à l'ESS, mais également les actions conduites en matière d'innovation avec la fédération des technopoles ou avec la collaboration territoriale pour le soutien aux actions des pôles de compétitivité.

On rappelle enfin la relance, dans la suite de l'adoption de la feuille de route sur la cohésion territoriale des réflexions pour intégrer aux politiques économiques des critères de péréquation et de différenciation de l'intervention.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Formation des bénévoles en 2020

Actions financées par la Région et l'Etat (13579 bénévoles formés)

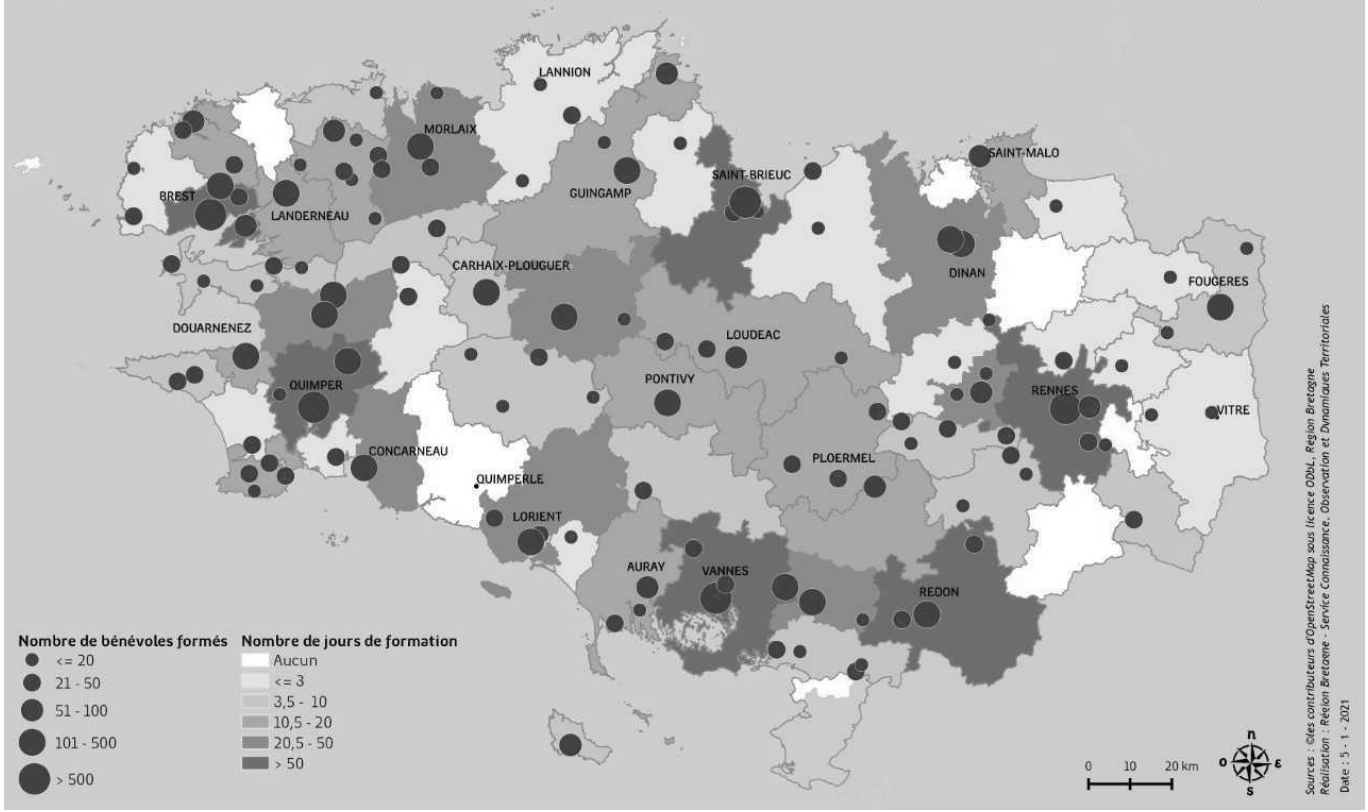

Aides aux programmes d'innovation des entreprises entre 2015 et 2020 (tous dispositifs)

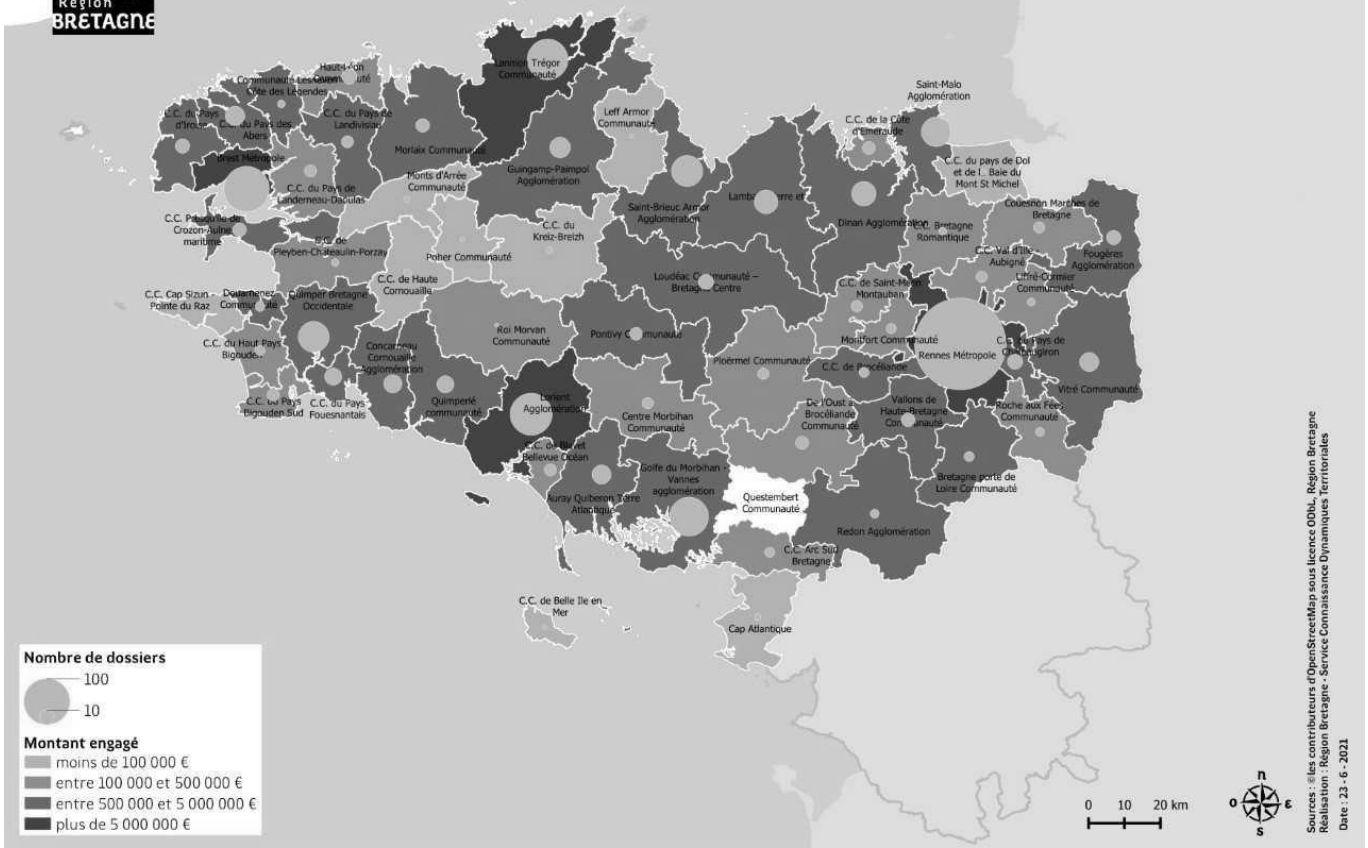

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Plan de Compétitivité et d'Adaptation de Exploitations Agricoles (PCAEA) par EPCI en 2020

Nombre de bénéficiaires et montants alloués, mesures 411a, 411b et 412

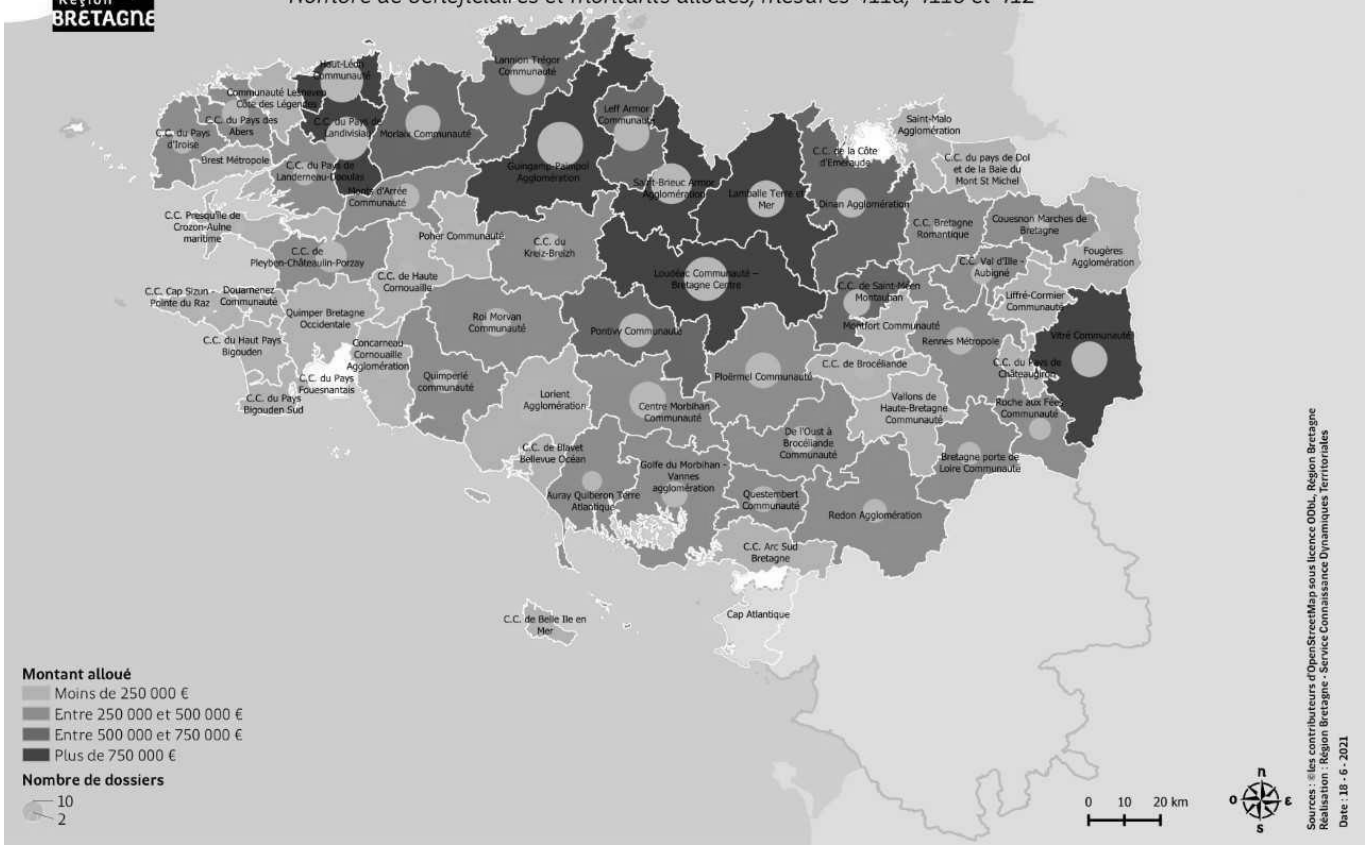

Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) et Bio par EPCI en 2020

Nombre de bénéficiaires et surfaces en cours d'engagement

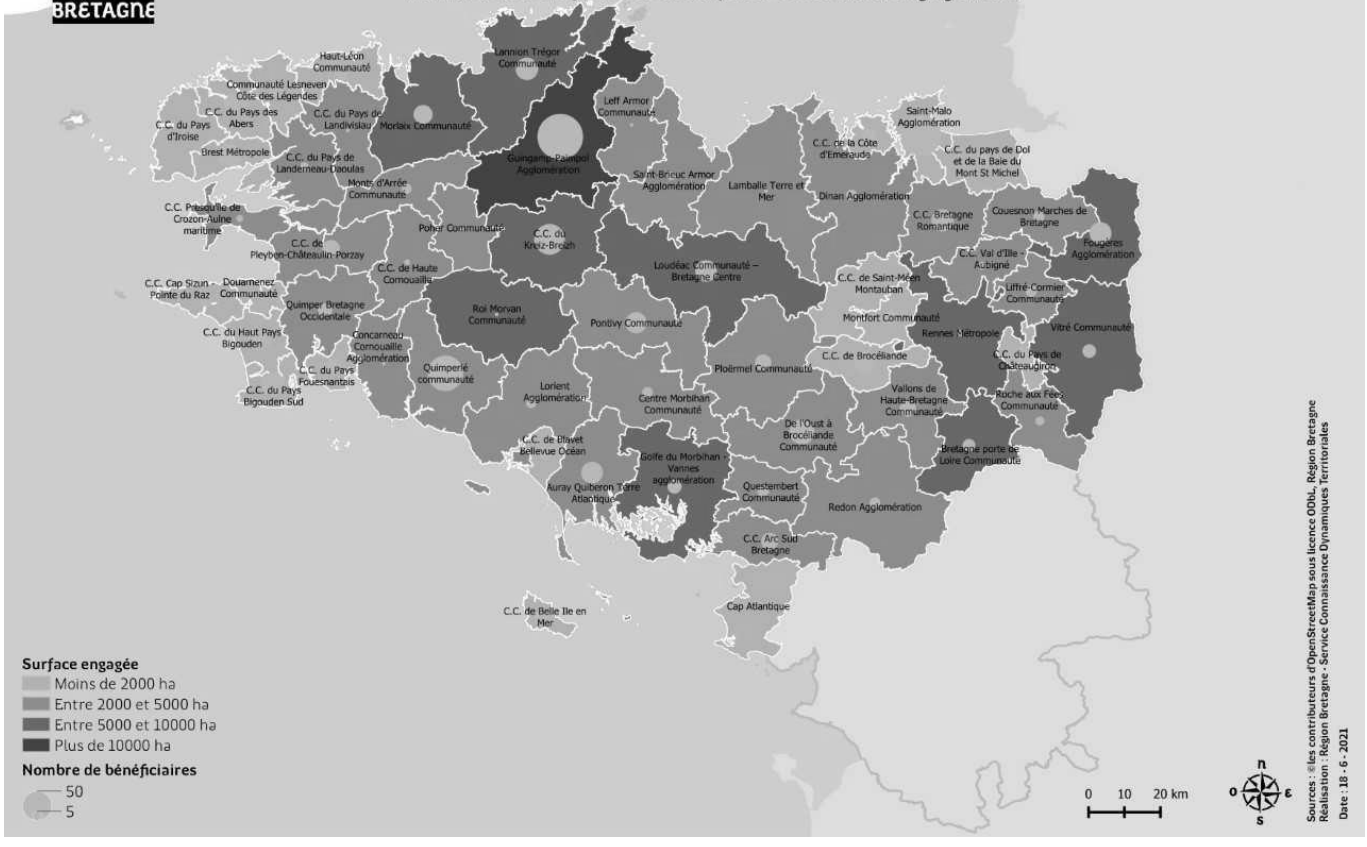

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

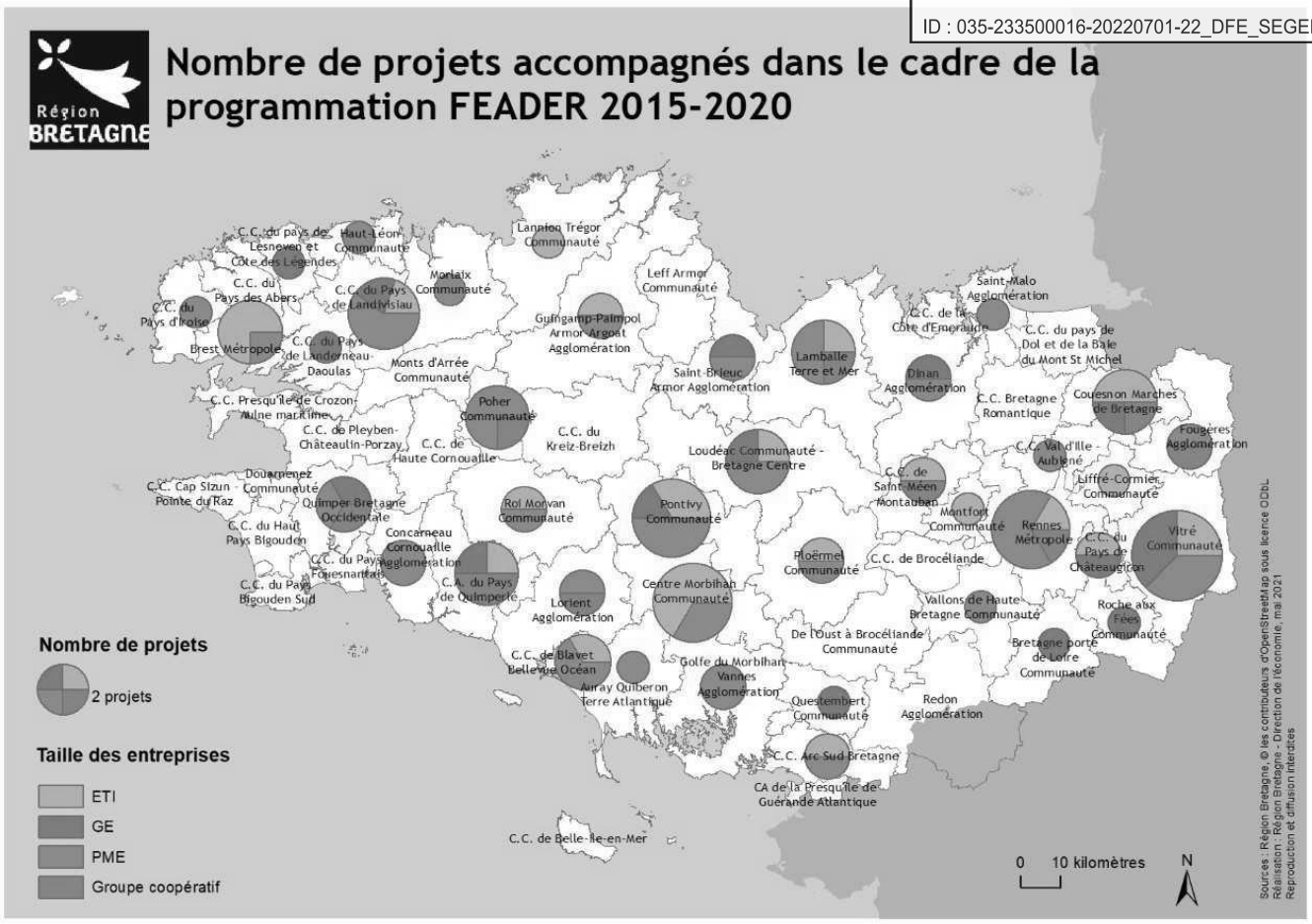

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2020	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	58,8	10,2
Catégorie B	32,0	-
Catégorie C	13,5	-
Temporaires	4,7	-
Stagiaires	1,8	-
Total ETP	110,8	10,2
Total Masse salariale	5 679 198 €	

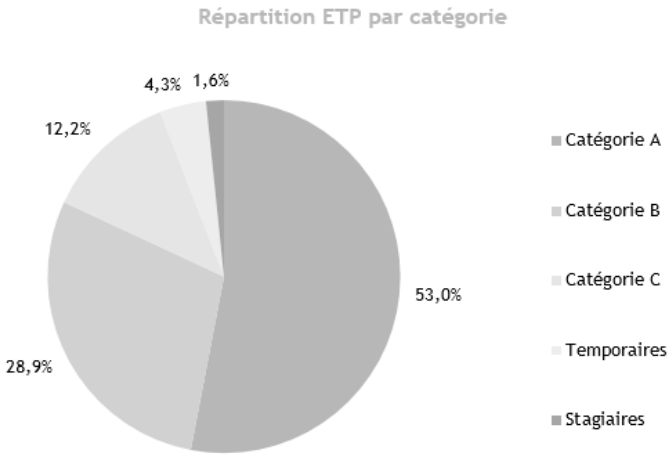

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale *Agent des Ports*	2020
Catégorie A	11,5
Catégorie B	15,1
Catégorie C	35,6
Temporaires	5,7
Saisonniers	0,06
Total ETP	68,0
Total Masse salariale	3 169 556 €

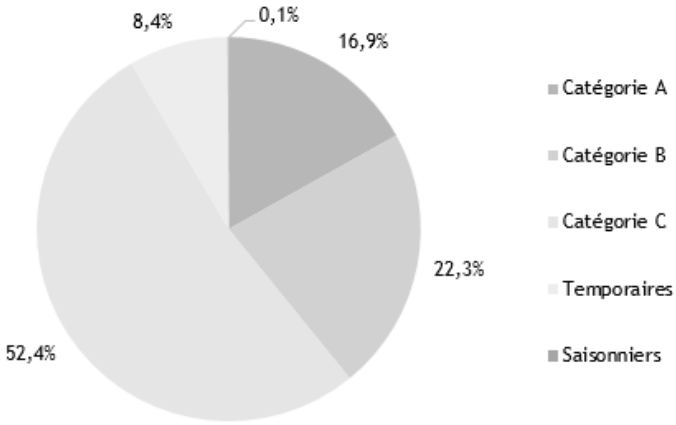

// Répartition des dépenses

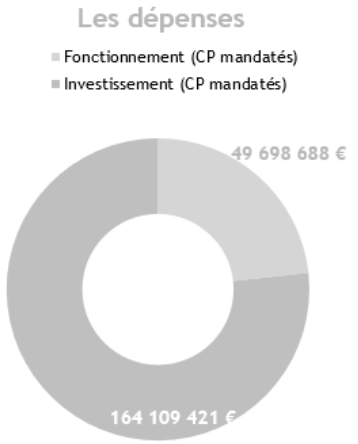

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 71 % en investissement

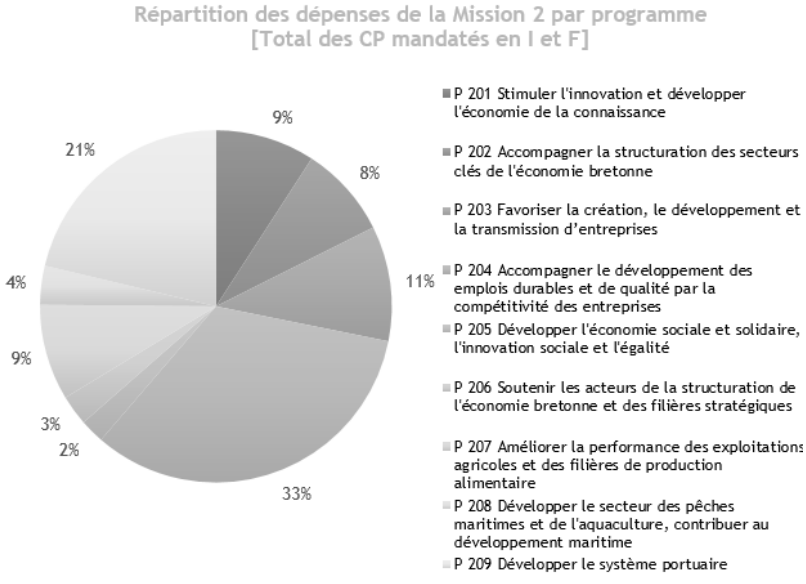

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

> Dépenses par orientation stratégique

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	CP votés en 2020	CP mandatés en 2020	Taux de réalisation
OS 1 - Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	43 931 139 €	37 644 409 €	86%
Fonctionnement	26 102 139 €	25 899 264 €	99%
Investissement	17 829 000 €	11 745 145 €	66%
OS 2 - Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	158 974 475 €	104 192 297 €	66%
Fonctionnement	16 173 475 €	14 620 347 €	90%
Investissement	142 801 000 €	89 571 949 €	63%
OS 3 - Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	19 520 000 €	18 837 218 €	97%
Fonctionnement	5 370 000 €	5 366 053 €	100%
Investissement	14 150 000 €	13 471 165 €	95%
OS 4 - Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	62 495 944 €	53 134 186 €	85%
Fonctionnement	5 109 870 €	3 813 024 €	75%
Investissement	57 386 074 €	49 321 162 €	86%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	284 921 558 €	213 808 109 €	75%
Total Fonctionnement	52 755 484 €	49 698 688 €	94%
Total Investissement	232 166 074 €	164 109 421 €	71%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

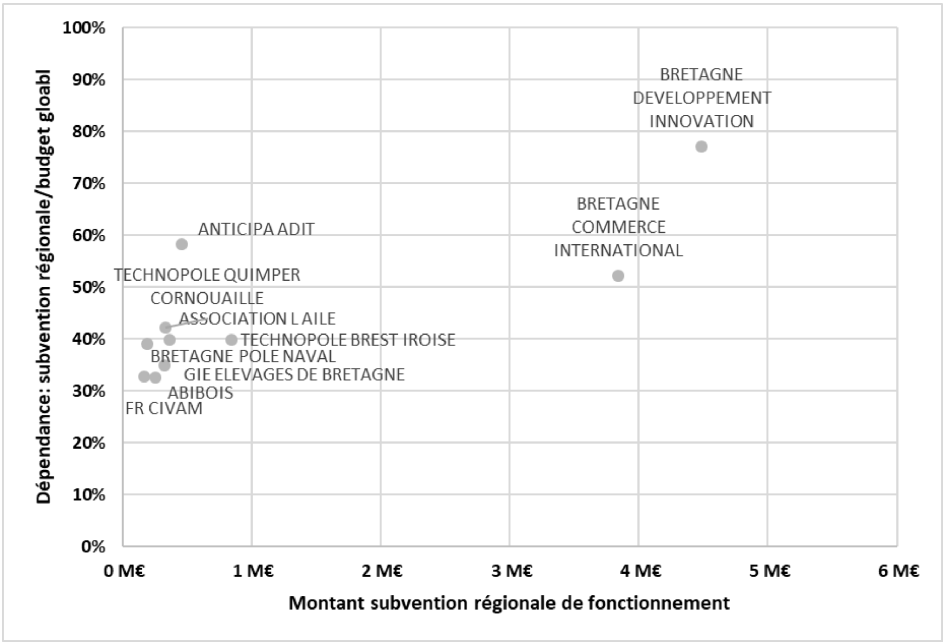

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Dans un contexte de crise sanitaire persistante et de relance, la Région est intervenue massivement auprès des entreprises et des écosystèmes d'innovation pour structurer des programmes d'actions opérationnels, coordonnés entre opérateurs (Ouest valorisation, technopoles, centres d'innovation…) pour cette 1ère année de déclinaison de la stratégie de recherche et d'innovation 2021-2027 (dite S3). Votée fin 2020, la S3 représente un dénominateur commun pour les différents acteurs régionaux et a servi de catalyseur autour des enjeux de souveraineté (alimentaire, numérique), de transition (écologique, sociale) et de relance.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	3 Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
Actions		[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	
		[II - 2] Favoriser les projets industriels innovants	

15,3 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

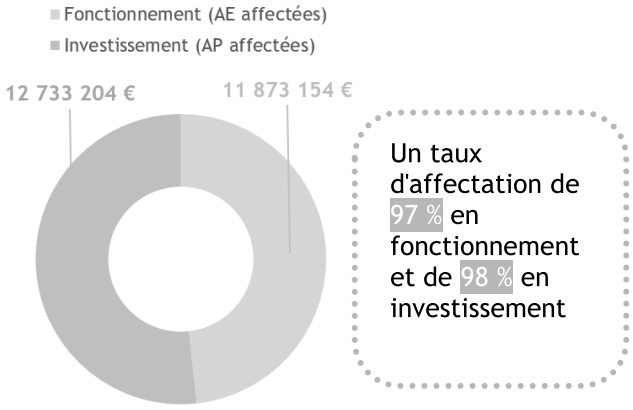

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

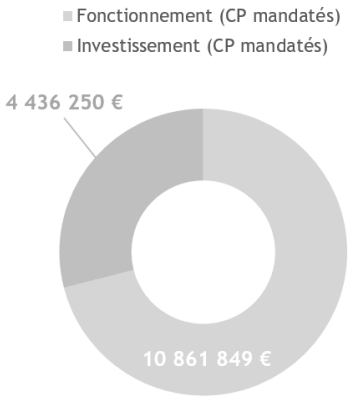

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 92 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La déclinaison de la stratégie régionale d'innovation avec l'ensemble de l'écosystème régional, pour une première année d'exécution de la « S3 » [I et II]

En appui sur l'écosystème de recherche, d'innovation et de développement économique, la Région a animé une première année de déclinaison de la stratégie régionale de recherche et d'innovation, dite S3 (*Smart Specialisation Strategy*) à l'échelle des régions européennes. Les groupes de travail se sont mobilisés, pour définir des programmes d'actions partagés, et mesurer leur état d'avancement en fin d'année, permettant de construire un premier état des lieux des actions régionales à travers le prisme de la S3.

- Une année riche en « temps forts » dans le contexte de relance et de transitions [III]

L'année a été marquée par une succession de temps forts malgré la persistance du contexte sanitaire. On peut retenir la signature d'un partenariat avec l'*INPI* en janvier, le lancement de la 2nde promotion de *Booster Bretagne* en septembre pour nos entreprises innovantes en croissance, la journée de lancement de la filière de propulsion vélique, l'*European Cyber Week*, et la remise des trophées de la valorisation en novembre, ou encore la remise des prix des *Pitch Days Bretagne* aux entreprises bretonnes du spatial avec le CNES en décembre. Retenons aussi la multiplication des dynamiques d'innovation frugale ou vertueuse d'un point de vue écologique avec la *France Design Week en Bretagne* organisée par le *Design lab Bretagne*, la mobilisation du *Low-tech lab* sur le territoire, l'édition 2021 du *Summit4Good* et du *Cleantech Open France*, les *Concours Crisalide éco-activités* ou la *Digital tech conférence*, dédiée à l'innovation vertueuse.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Projets de création d'activités nouvelles [II-1]

On constate une légère baisse ces dernières années et en 2021 des projets de maturation de technologies innovantes dans les laboratoires de recherche bretons. A ce stade conjoncturel, il conviendra d'être attentif à l'évolution en 2022 et au-delà, dans le cadre des futurs conventionnements avec la *SATT Ouest Valorisation*, cela pouvant être le reflet de difficultés plus structurelles de valorisation des innovations issues de ses laboratoires vers le monde économique.
Pour autant, la dynamique de création d'entreprises innovantes se poursuit, en appui sur l'incubateur *Emergys Bretagne* et les 7 Technopoles, y compris avec des projets dits *Deeptech*, c'est-à-dire issus des laboratoires de recherche. La première promotion du programme commun *SATT/Technopoles DeepTech Bretagne* a ainsi vu le jour cette année, avec des projets d'innovation de rupture (production d'hydrogène à partir de bactéries ou vélos 100% biocomposite par exemple). A ce titre, près de 40% des projets sélectionnés dans l'incubateur cette année s'inscrivent dans les grandes transitions définies par la S3, et 69% ont déjà abouti à une création d'entreprise effective à la fin de l'année.

Indicateur N°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés - Création/transfert	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Projets de maturation SATT Ouest Valorisation	59	37	31
Incubateur Emergys Bretagne – Incubateur d'entreprises innovantes	42	62	65
TOTAL	101	99	96

- Un soutien continu aux projets industriels innovants des PME bretonnes [II-2]

En 2020, les dispositifs gérés par *Bpifrance* avaient été, dans le contexte de crise sanitaire, massivement alimentés et sollicités. Cette année, les dispositifs *Bpifrance* ont été nettement moins appelés, et les dispositifs régionaux ont quant à eux continué à accompagner la reprise économique et l'anticipation des nouveaux produits/services d'avenir. Ainsi, particulièrement cette année, ces dispositifs régionaux ont pleinement joué leur rôle d'accompagnement des entreprises dans des programmes d'innovation au service des grandes transitions. A ce titre, la gamme *Sobriété* a permis d'accompagner 30 projets d'innovation de PME pour 2 M€ sur les dispositifs *INNO R&D* et *INNO Conseil* vers des produits/services engagés en matière de transition écologique. S'ajoute à ce dispositif spécifique *Sobriété* l'ensemble des appels à projets 2021, où les enjeux de transition écologique, numérique, et sociale ont été inscrits dans le processus de sélection (*AAP Transfert Biotech & Santé, AAP expérimentations*).

Indicateur N°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre total de projets industriels innovants soutenus	149	184	188

Au total, ce sont 284 projets d'innovation qui ont été soutenus en 2021 au titre du Programme 201, sur l'ensemble de la chaîne, de la valorisation de la recherche jusqu'à l'expérimentation d'usages numériques. Ces interventions ont été opérées à hauteur de près de 4,4 M€ en avances remboursables et de 7,2 M€ en subventions.

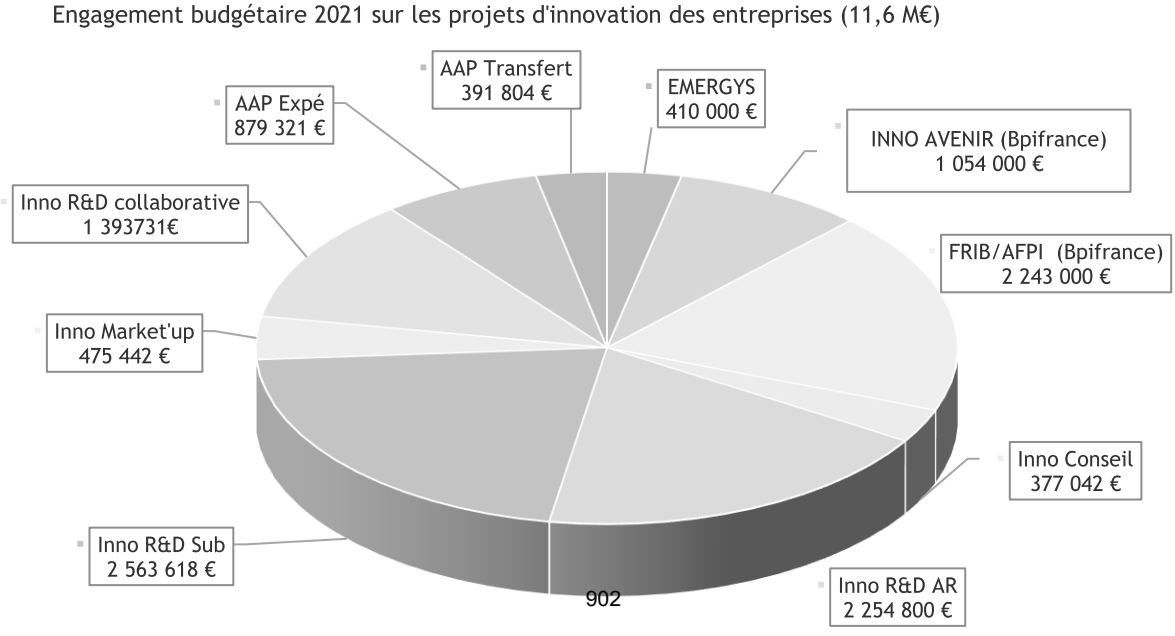

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M2 P 202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

2021 en Bref

Dans un contexte d'incertitudes sur le rôle joué par l'Etat vis-à-vis des acteurs concernés par le Programme 202 (Pôles de compétitivité, instituts de recherche technologique ou de transition énergétique), les outils au service de l'innovation des grandes filières régionales ont malgré tout joué leur rôle dans la déclinaison des objectifs régionaux sur nos grands domaines d'innovation et l'axe des transitions de la stratégie régionale, tout en activant les dispositifs nationaux mis en œuvre pour la relance, au service du territoire (Plans de relance des filières, Programme des investissements d'avenir N°4 par exemple)

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité	2 Accompagner les projets structurants
Actions	[I - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	
	[I - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	

9 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

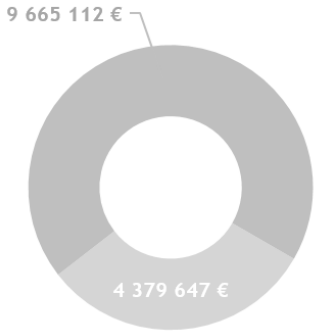

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 92 % en investissement

Les dépenses

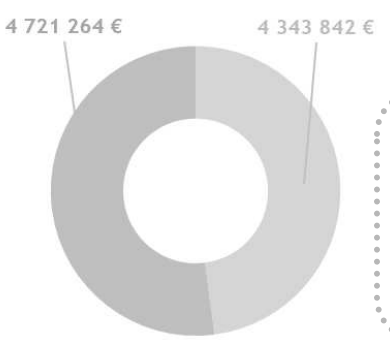

Un taux de réalisation de 89 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Pôles de compétitivité : vers une régionalisation de la phase 4 (2019-2022) [I-1 et II]

En cours de déclinaison de la Phase 4 des Pôles de compétitivité, l'Etat a annoncé son intention de stopper le financement de leur fonctionnement à compter de 2023. Dans cette incertitude, les Pôles ont pu se raccrocher à la stabilité des soutiens régionaux en Bretagne et Pays de la Loire, sur leur cœur de métier d'animation d'écosystèmes d'innovation et d'accompagnement de projets collaboratifs de R&D, en particulier dans le cadre des orientations de la S3 bretonne. Ils ont ainsi poursuivi leurs activités, au service de leurs membres académiques et industriels autour des enjeux de transitions.

Indicateur 1 [I-1] - Nombre d'adhérent·e·s	IMAGES & RESEAUX		MER BRETAGNE ATLANTIQUE		VALORIAL		ID4Car		ATLANPOLE BIOTHERAPIE		EMC2		VEGEPOLYS	
Etablissements de recherche	25	10%	35	8%	35	9%	26	7%	27	14%	52	14%	31	6%
PME (< 250 pers.)	175	70%	239	58%	138	35%	171	45%	115	61%	165	43%	152	29%
Grandes entreprises (> 250 pers.)	14	6%	34	8%	82	21%	95	25%	6	3%	70	18%	21	4%
Total *(dont bretons)*	**251 (171)**		**410 (216)**		**392 (203)**		**378 (112)**		**189 (32)**		**379 (54)**		**520 (48)**	

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur 2 [I-2] - Partenaires engagé·e·s dans un projet en 2020	IMAGES &RESEAUX	MER BRETAGNE ATLANTIQUE	VALORIAL	ID4Car	ATLANPOLE BIOTHERAPIES	EMC2	VEGEPOLYS
Nombre de PME	241	226	251	45	65	40	94
Nombre d'établissements de recherche	162	260	224	19	111	15	139

- ## Financement des projets des Pôles de Compétitivité en 2021 par les collectivités [I.2]

Le nombre de projets et le niveau de soutien des collectivités bretonnes est en hausse sur 2021 (9,17 M€ engagés contre 7,8 M€ en 2020, et 8,8 M€ en moyenne sur la période 2015-2021). Les paiements associés aux projets engagés les années précédentes ont été moins importants en 2021, on observe un léger reflux lié aux versements massifs anticipés de 2020 dans le contexte de la crise Covid. Le cofinancement des collectivités bretonnes partenaires reste stable en 2021, représentant 20% de ce montant. Le poids relatif des projets de transition numérique est particulièrement important cette année, avec plus de 50% des projets issus du Pôle de compétitivité Images et Réseaux (contre 38% en moyenne sur 2015-2021) au service des filières électronique, optique, broadcast, cyber, santé et mobilité par exemple. Au total, ce sont 28 projets financés pour 75 partenaires cette année, sans la mobilisation des crédits FEDER, qui pourraient être engagés à compter de 2022 sur le nouveau programme opérationnel 2021-2027, en particulier dans le cadre de l'appel à projets régional *Innovation collaborative au croisement des filières* lancé en décembre 2021.

Répartition 2021 des projets financés par Pôle

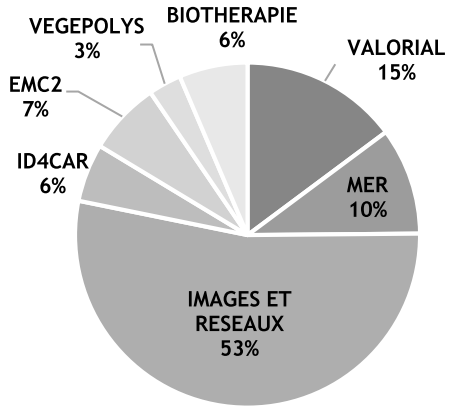

Financement 2021 du soutien aux projets : 9,17 M€ dont 7,34 M€ Région, 1,83 M€ EPCI

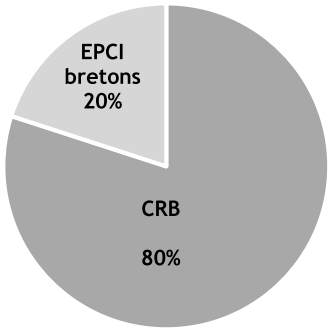

- ## Des projets majeurs au service de la mutation des filières [II]

De nombreux projets structurants ont été impulsés ou concrétisés cette année, avec en particulier :

- ➔ Le lancement des programmes d'adaptation des filières végétales et animales de l'Ouest aux changements climatiques (CLIMAVEG et FERMADAPT) associant les écosystèmes de Bretagne et des Pays de la Loire.
- ➔ La constitution du consortium *European digital innovation hub Bretagne* (EDIH Bretagne) , visant à constituer un guichet collectif au service de la transformation numérique de l'économie, en appui de nos compétences clés à l'échelle européenne en matière de cybersécurité et d'intelligence artificielle pour les réseaux ou la santé par exemple. Ce collectif est piloté par le Pôle Images & Réseaux, et associe Bretagne Développement Innovation, les 7 technopoles, le Pôle d'Excellence Cyber, Biotech Santé Bretagne, l'INRIA, l'IRT b<>com, l'IMTA. Ce consortium vise un soutien de la Commission européenne pour 2022.
- ➔ La déclinaison du Programme *5G souveraine* porté par l'IRT b<>com en particulier à Lannion, avec le recrutement des équipes et le lancement d'un programme immobilier pour développer les briques d'une 5G développée en France.
- ➔ La préparation d'une nouvelle étape de *France énergies marines* (FEM) à Brest, avec un nouveau contrat triennal à compter de 2022 visant à positionner FEM comme l'organisme de recherche et d'innovation de référence au niveau national pour l'ensemble des énergies marines, tout en posant les bases d'un nouveau modèle économique.
- ➔ Lancement d'une étude sur la fibre de bois et le développement de la filière bois en Bretagne porté par FIBOIS et l'INSA. L'ambition régionale est de générer autour du bois un écosystème favorable au développement de nouveaux produits et marchés à partir de cette ressource locale.
- ➔ Une année de transition pour Excelcar, trait d'union entre la plateforme actuelle et son (re)positionnement comme une pierre angulaire du futur bâtiment totem du Pôle d'Excellence Industrielle de la Janais (PEI).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M2 P 203 Favoriser la création, le développement et la tr ission d'entreprises

2021 en Bref

Dans le prolongement du vote du bordereau de session *Accompagner la relance des entreprises par des outils de haut de bilan* intervenu les 17-18 décembre 2020, deux dispositifs sont entrés en phase opérationnelle au cours de l'année 2021. D'une part, le fonds *Breizh Rebond*, qui accompagne les entreprises qui ont besoin de consolider leurs fondamentaux et contribue au maintien des emplois et des centres de décision en Bretagne, comme l'illustre son intervention au capital de Sigmaphi. D'autre part, le *fonds Epopée Transition I*, qui a engagé sa phase de déploiement depuis juillet 2021.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire	2 Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière
Actions	[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire	[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
	[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement	[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
		[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

25,4 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

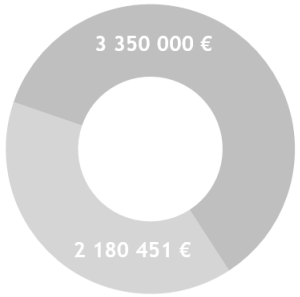

Un taux d'affectation de 84 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

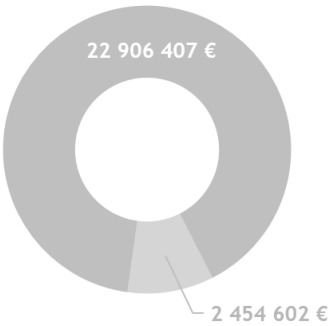

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 71 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs·rices repreneurs·euses, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement [I-2]

L'augmentation du nombre d'entrepreneur.euses accompagné.e.s dans *Pass création* se poursuit pour la 4ème année. En 2021, la Région a maintenu la nouvelle modalité *COVID* de ce dispositif qui permettait l'accompagnement des entreprises déjà créées ainsi que la possibilité pour les entrepreneurs.euses de retravailler leur projet, impacté par les conséquences de la crise. Depuis le début du dispositif en 2018, 73 % des projets accompagnés aboutissent à une création ou une reprise d'entreprises (71 % pour les hommes, 75 % pour les femmes).
2021 aura également été une année de préparation du futur marché *Pass Création* (bilan, évaluation, évolution des critères), avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [I.2] - Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre total de projets suivis ou accompagnés	3 733[2]	4 109[3]	4 497[3]

[2] dont *Pass Création* 3 643 projets et 90 accompagnements au sein des pépinières.
[3] *Pass Création*

- Renforcer l'apport personnel des porteurs·euses de projets par les dispositifs de prêts d'honneur [II-2]

Les modalités d'intervention de *Bpifrance* dans les fonds de prêts d'honneur ont évolué en 2021 : cette dernière ne fait plus de dotation directe aux fonds, mais intervient par le biais d'une plateforme nationale dont leurs prêts d'honneur viennent se coupler à ceux attribués par les associations de prêt d'honneur.

Cette évolution n'a pas été simple à mettre en œuvre pour les opérateurs concernés, mais elle induit une économie de la consommation des fonds de prêts d'honneur actifs en Bretagne ; il a fallu aussi, dans le cas du fonds régional *BRIT*, trouver une nouvelle articulation entre trois dispositifs : celui de la plateforme locale, de BRIT et de Bpifrance.

Ainsi, pour simplifier sa mise en œuvre et sa lisibilité, une règle simple de fonctionnement permettant de limiter à deux le nombre de prêts par bénéficiaire a été trouvée.

Du fait de cette évolution, le nombre annuel de prêts financés par BRIT est inférieur à celui des années précédentes (500 hors impact Covid), mais cette méthode a l'avantage de limiter la complexité et démontre la cohérence globale des acteurs publics. La seule statistique intéressante étant in fine le nombre de repreneurs accompagnés en Bretagne, quelle que soit la source de financement (plateforme locale ou via initiative Bretagne), qui a vocation à continuer à croître. Pour favoriser la lisibilité du dispositif, une bannière commune associant échelon local et régional appuie la communication auprès des bénéficiaires.

Indicateur N°2 [II.2] - Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1)	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Total prêts d'honneur	558	475	486
Dont prêts *Réseau entreprendre en Bretagne* (créations et reprises à potentiel)	48	42	47
Dont prêts PHAR (entreprises innovantes en amorçage)	18	31	26
Dont prêts BRIT (Reprise et transmission de TPE)	492 (+10 %)	418 (-15 %)	413 (-1 %)

Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

En 2021, l'accompagnement spécifique des entreprises fragilisées par la crise sanitaire et économique aura été maintenu notamment à travers le déploiement *du Fonds Covid Résistance* (750 entreprises et associations) ou les *prêts Rebond* (400 bénéficiaires). C'est ainsi, à travers ces 2 dispositifs, plus de 36 M€ directement consacrés à ces acteurs économiques partout en Bretagne, contribuant ainsi à la préservation de l'emploi et de la vitalité économique des territoires.

On ajoutera bien entendu la mobilisation significative de nos autres dispositifs d'accompagnement, eux aussi adaptés aux besoins des entreprises ; Breizh Fab, Pass Commerce-artisanat, aides à l'investissement productif des TPE/PME…

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
Actions	[I - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques	[II - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
	[I - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[II - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export	[III - 2] Accompagner les mutations économiques
		[II - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	

26,7 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

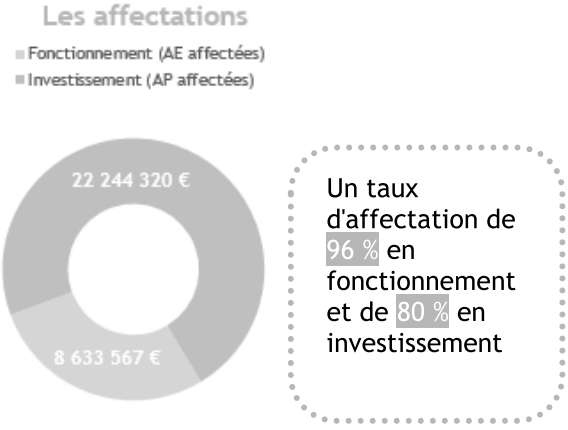

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 80 % en investissement

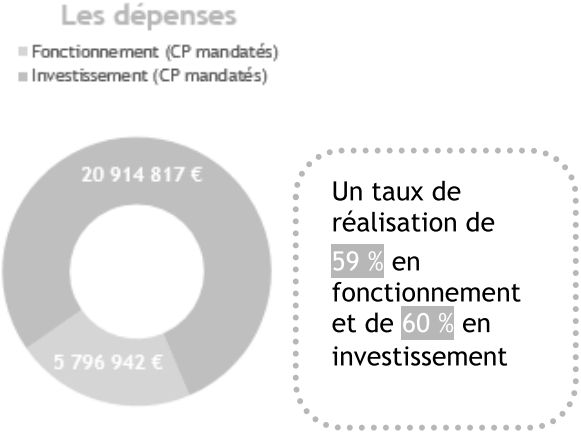

Un taux de réalisation de 59 % en fonctionnement et de 60 % en investissement

Les faibles taux de consommation s'explique par les crédits exceptionnels votés qui n'ont pas tous été consommés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques
  [I-1]

Parce que la compétitivité des entreprises repose aussi sur leur capacité à s'améliorer de manière continue, à s'adapter aux mutations en cours, la Région a soutenu plusieurs réseaux et « actions collectives ».
Le réseau *Produit en Bretagne* a incité ses 450 adhérent·e·s à s'engager sur leur RSE, en leur demandant de renseigner leur niveau d'avancement sur cet enjeu et 10 entreprises ont souhaité intégrer un parcours de labellisation en lien avec l'agence Lucie, 5 d'entre elles ont d'ailleurs bénéficié d'une aide financière de la Région à cet effet.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le programme *Breizh Fab* a accompagné plus de 130 PME industrielles dans l'amélioration de leur performance sous forme de conseil individuel ou d'animations collectives, au travers des ateliers « Industrie du futur », de l'Open de l'industrie ou lors des rencontres prospectives *du Comité des Industriels Bretons*.
Le réseau PLATO a fédéré plus de 380 dirigeant·e·s d'entreprises qui ont bénéficié du partage d'expériences entre pairs, sous l'égide de 63 coachs, qui se sont réunis dans le cadre de 29 groupes, animés par 11 conseiller·e·s.

- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes [I-2]

En 2021, 139 aides ont été votées pour accompagner les entreprises bretonnes afin d'améliorer leurs performances productives et soutenir une compétitivité nécessaire au maintien ou au développement des emplois. Cela se caractérise par la mise en œuvre de nos dispositifs de soutien direct à l'investissements productif et à la création d'emplois, à travers notamment le déploiement d'un appel à projet FEDER « Process et numérisation dans l'industrie », qui aura bénéficié à 20 entreprises cette année. C'est également le soutien aux acteurs du cinéma et de l'audiovisuel, pour 7 entreprises, avec la poursuite de l'appel à projet dédié. Enfin, on notera le soutien à 8 projets touristiques, en retrait par rapport à 2020. Une première PME a pu bénéficier, grâce au *Pass Compétitivité IAA*, de crédits régionaux à hauteur de plus de 398 K€ permettant ainsi de mobiliser une aide FEADER à hauteur de 449 K€. Il s'agit de l'année de lancement de l'appel à projets sur la période transitoire de la programmation européenne (2021/2022) et qui permet d'accorder un soutien aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles.
La Région a poursuivi son engagement en faveur des groupements d'employeurs, tout d'abord en renouvelant son soutien au *Centre de Ressources des groupements d'employeurs* (CRGE Bretagne), pour sa mission de structuration et d'appui à la montée en compétences des groupements bretons.

Indicateur N°2 [II-1] – Evolution des effectifs et des adhérent·e·s des groupements d'employeurs bretons, adhérent·e·s au CRGE Bretagne	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de groupements d'employeurs bretons	19	18	18
Nombre d'entreprises adhérentes	1 840	1 789	2 033*
Nombre de salariés des groupements d'employeurs	1 068	1 011	1 079*

** Données consolidées pour 15 des 18 groupements d'employeurs*

- Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales [II-1]

En 2020 comme en 2021, *Bretagne commerce international* (BCI) et *Bretagne développement innovation* (BDI) n'ont pas pu accompagner à hauteur des espérances les entreprises bretonnes sur des salons ou missions en France et à l'international. L'année 2021 a cependant permis sur son 2nd semestre la tenue de salons en présentiel, notamment en Europe (comme Natexpo à Paris ou encore Anuga à Cologne en Allemagne). A noter que le format salon en digital n'a que peu trouvé son public, bien qu'il ait constitué une alternative à l'annulation pure et simple de nombreux salons, ce format a souffert des habitudes et pratiques plutôt axées 'présentiel' qui se jouent sur les aspects commerciaux.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Nombre d'entreprises	523	88	106	270

- Soutenir les investissements et la prospection des marchés export [II-2]

En 2021, 20 entreprises ont été accompagnées dans le cadre des dispositifs *Pass Export VIE* (recours au Volontariat International en Entreprise – 6 dossiers), Pass Export com' (traduction de documents de communication – 13 dossiers) et Pass Export RH (recrutement d'une première ressource humaine mutualisée entre 2 sociétés, dédiée à l'export – 1 dossier). Ces soutiens ont augmenté en comparaison avec 2020 (16 dossiers – dont 7 Pass Export Com – 8 Pass Export VIE et 1 Pass Export RH).

- Contribuer à accompagner les artisans et les commerçants des zones rurales [III -1]

En 2021, le dispositif partenarial *PASS Commerce Artisanat* initié en 2017 avec les EPCI et les chambres consulaires a achevé son déploiement sur tous les EPCI bretons. Le volet numérique du dispositif permettant de soutenir la digitalisation et la numérisation des TPE et les mesures transitoires mises en œuvre dans le contexte COVID 2020 ont été prolongées sur l'année 2021.

Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

L'année 2021 a permis le déploiement du Pass Asso, dispositif partenarial avec les EPCI volontaires pour venir en soutien des associations fragilisées par la crise. 30 EPCI ont décidé de le mettre en place, accompagnant ainsi 898 associations. Les 2/3 d'entre elles sont des associations non employeuses ne bénéficiant pas très souvent des soutiens classiques pendant la crise, alors qu'elles jouent un rôle important en matière de cohésion sociale et de développement économique d'un territoire.

Un appel à projets expérimental valorisant la recherche participative a également été expérimenté, permettant de soutenir 9 projets en co-financement sur différents programmes (201-205-311).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie
	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse
2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS
	[II - 2] Consolider l'emploi sur les territoires
	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation
	[II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets
3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives
4 Favoriser et promouvoir l'égalité des droits	[IV - 1] Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes
	[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
	[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations

5 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

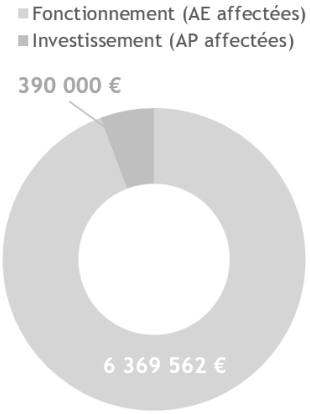

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

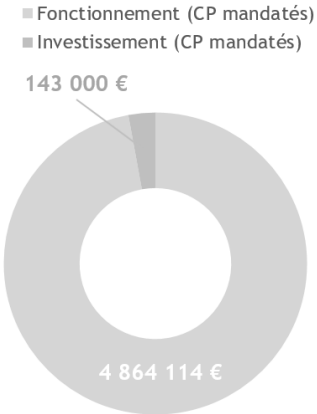

Un taux de réalisation de 79 % en fonctionnement et de 36 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Les taux de réalisation constatés en fonctionnement et surtout en investissement s'expliquent par le passage en fin d'année d'une nouvelle convention de lutte contre la précarité alimentaire (200 000 € en fonctionnement et 200 000€ en investissement) et dont les actions ne seront engagées et mandatées qu'en 2022.

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires [I-1]

23 projets ont été accompagnés pour un montant total de 924 164 €. Parmi ces projets, 4 relèvent de l'appel à projet *Recherche et Société*. Ce dernier expérimenté en 2021 a pour vocation d'encourager la recherche participative et ainsi encourager les liens entre acteurs de la recherche et acteurs de la société civile. Les projets financés couvraient

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

des thématiques diverses : mobilité durable, accès au foncier agricole, tiers lieux, égalité femmes/hommes. Concernant les TAg BZH, 119 entreprises ont été créées entre 2016 et 2021 ; les 2/3 des 247 entrepreneur·euses des projets incubés sont des femmes.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de projets accompagnés (tous dispositifs)	28	27	23
Dont nombre d'études de faisabilité économique	*10*	*9*	*3*

- S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité [II-2]

En 2021, le nombre de porteurs·euses de projets accompagné·e·s est en légère augmentation. Plusieurs Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) soulignent une meilleure préparation des porteurs·euses de projets à l'entrée de la CAE et un rajeunissement du public, attiré par ce mode d'entreprendre. Les CAE du bâtiment connaissent un développement important.

Indicateur N°2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 10 CAE	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de porteurs de projets accueillis en local	1 300	810 *	814
Nombre de porteurs de projets accompagnés présents au 31/12	885	720	741

** indicateur à interpréter avec précaution en raison des confinements*

- Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation [II-3]

Le nombre de structures bénéficiaires du *Dispositif local d'accompagnement* (DLA) a connu une légère baisse en 2021. Une des raisons est la mobilisation des conseillers·ères DLA sur le dispositif Urgence ESS destiné à soutenir financièrement les associations en difficultés, accompagnements non comptabilisés dans les chiffres ci-dessous. De plus, en période de crise, les structures associatives se sont moins tournées vers des dispositifs de soutiens structurels que vers ceux permettant un soutien financier immédiat.

Indicateur N°3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de structures accompagnées dans l'année	283	266	232

- Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes [IV]

Les projets soutenus en 2021 se sont diversifiés et les domaines investis par la volonté de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ont été élargis (sport, santé). La culture reste toujours le secteur qui sollicite le plus de soutiens financiers. Les actions inscrites dans les champs de la santé, de l'éducation à la sexualité, de l'accès aux droits et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont été néanmoins les plus nombreuses à être soutenues. Obligations législatives et crise sanitaire ont peut-être pesé sur le faible nombre de projets de promotion de l'égalité professionnelle qui cette année, tend à diminuer. Seuls, les secteurs professionnels de l'agriculture et de l'entrepreneuriat, traditionnellement représentés, ont été accompagnés. Les soutiens complémentaires par d'autres programmes budgétaires sur des actions communes, ajouté au fait que le montant de subvention sollicité par projet a été plus faible, ont permis de soutenir davantage de projets sur l'année (+7).

Indicateur N°4 [IV] - Projets « Egalité femmes. hommes » soutenus par secteur	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Diffuser la culture de l'égalité	7	5	5
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	5	3	3
Promouvoir l'égalité f.h au sein de la culture	5 + 2 AMI	1	1
Promouvoir l'égalité professionnelle	5 + 3 AMI	6	6
Promotion des droits et sexualité	2	1	1
TOTAL de projets	**25 + 5 = 30**	**16**	**16**

> Pour plus d'informations, consulter également le **RADD Egalité femmes·hommes**, 4ème volume du RADD.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M2 P 206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

2021 en Bref

2021 aura de nouveau été fortement impactée par le contexte sanitaire international, rendant complexe le déploiement des missions d'accompagnement des entreprises à l'international avec notamment un niveau très faible de déplacement des entreprises bretonnes, pour visiter leurs clients internationaux ou prospecter de nouveau clients. Pour autant, *Bretagne commerce international* (BCI) a maintenu un niveau significatif d'accompagnements individuels et opérations collectives. *Bretagne Développement Innovation* (BDI) aura également fait évoluer son accompagnement via la mise en place d'actions d'inbound marketing.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
Actions			[III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
			[III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne
			[III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

4,7 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

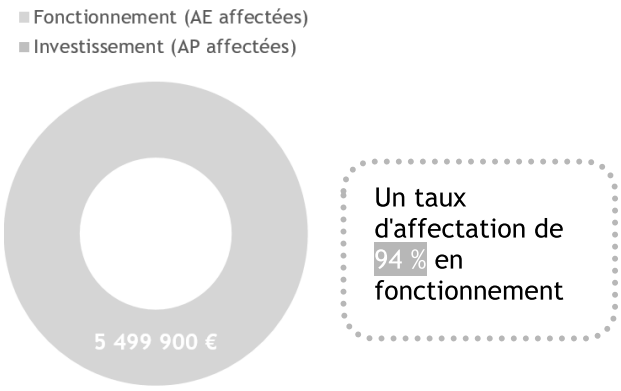

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement

Les dépenses

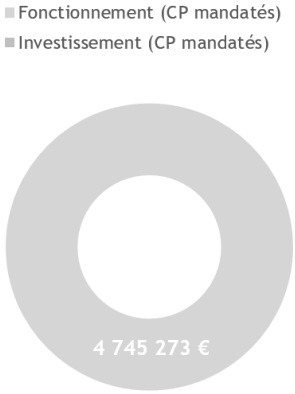

Un taux de réalisation de 81 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne [I]

Pour mémoire, la fonction de prospection des investisseurs étrangers a été confiée à Bretagne Commerce International en 2006. Depuis 2014, Bretagne Commerce International a repris l'intégralité de la fonction de prospection des *Investissements Directs Etrangers* (IDE), assurant le rôle de partenaire régional de l'opérateur *national Business France Invest*, d'animateur du *Comité de Suivi et de Pllotage* (COSPI) et de prospecteur régional. Début 2019, la convention entre Business France et BCI sur le volet « IDE » a été renouvelée. Dans le dispositif national, elle confirme BCI en tant que correspondant en Bretagne de l'agence nationale.

En 2021, les Investissements Directs Etrangers représentent 3,1 % des emplois en Bretagne et 70 % de ces emplois se trouvent dans le secteur productif. Dans le contexte de pandémie, BCI a fortement dû réduire ses missions de prospection d'investisseurs étrangers. A noter aussi, un nombre très limité de visites prospecteurs en Bretagne du fait bien sûr du contexte sanitaire international.

BCI et la Région restent par ailleurs des membres de la *Team France Export* et travaillent en liens étroits avec *Business France*, *Bpifrance*, les douanes et les conseillers au commerce extérieur, au bénéfice des sociétés bretonnes souhaitant exporter.

En 2021, la Région a apporté son soutien au comité *Bretagne des Conseillers au Commerce Extérieur* pour leurs actions de développement et de sensibilisation au déploiement à l'international pour les chefs d'entreprises.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La Région soutient également BDI dans le cadre du suivi des *Grands Projets* structurants pour son action de « portage » de salons. Sur 2021, 5 salons ont été portés par BDI (FIC, Hyvolution, Seanergy, Fowt et Pollutec) et des actions d'inbound marketing, notamment pour compenser le nombre moindre de salons en 2021.

Indicateur N°1 [I] - Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Nombre de visites (nouvelles) en Bretagne de porteurs de projets	16	7	3	7
Nombre d'implantations effectives	2	1	3	1
Ratio de transformation visite-implantation en %	13 %	14 %	100 %	14 %

- Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises [II]

7 ans après la fusion en Bretagne des équipes opérationnelles dédiées au développement international des entreprises, il convient de constater l'identification claire de BCI comme partenaire naturel des entreprises sur cette thématique.
Principalement réalisés par les conseillers en développement international de BCI localisés dans les Chambres Territoriales - en complément des sollicitations réglementaires assurées par les Chambres de Commerce - les entretiens de conseil technique et réglementaire permettent l'accompagnement en amont ou en complément de la démarche commerciale. Cette activité génère la mise en relation avec de nouvelles entreprises qui pourront être assistées ultérieurement au travers des activités d'accompagnement sur les marchés étrangers.
Par ailleurs, les rendez-vous réalisés dans les entreprises par les chargés d'affaires sectoriels de BCI permettent de construire avec l'entrepreneur·euse sa stratégie de développement commercial sur les marchés cibles ou encore de maintenir son activité pendant la crise sanitaire. 40 % des entretiens font l'objet d'une rédaction de recommandations stratégiques.
Pour assurer l'accompagnement des entreprises, BCI a mis en place un réseau de + 200 prestataires agréés implantés dans leurs 90 pays de résidence (bureaux des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger, bureaux de Business France et consultants indépendants).
En 2021, le contexte COVID a rendu difficilement possible le déplacement des entreprises bretonnes pour visiter leurs clients internationaux ou de prospecter de nouveaux clients, BCI a ainsi organisé en lien avec Business France et le réseau de prestataires à l'étranger, une vingtaine d'opérations acheteurs étrangers ou e-visites d'acheteurs pour une cinquantaine d'entreprises bretonnes visitées. Dans ce contexte, BCI a sorti une vitrine numérique similaire à celles de *Business France*, nommée *Suppliers From Bretagne* qui permet aux sociétés bretonnes de montrer leurs produits et d'atteindre une cible de clients étrangers potentiels.

Indicateur N°2 [II] - Activité de Bretagne Commerce International	Réalisation 2019*	Réalisation 2020*	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Nombres d'entreprises accompagnées (développement commercial, conseil technique et réglementaire)	2 120	1 829	1 930	2 000
Nombre d'entreprises sous contrats individuels	104	108	99	117
Nombre d'opérations collectives	36	6	14	20
Nombre d'entreprises concernées par les opérations collectives	465	76	129	250
Rencontres d'acheteurs étrangers avec les entreprises bretonnes	18	40	24	30

*Des modifications ont été apportées sur les années précédentes en reprenant les chiffres communiqués par BCI dans leur annexe financière pour la subvention 2022. Ces modifications tentent de se rapprocher de la réalité.

- Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail [III-3]

En plus de ses actions habituelles, et de sa contribution au *Plan Régional Santé Travail* (PRST) notamment, *l'Association régionale en faveur de l'amélioration des conditions de travail* (Aract Bretagne) a mis en place des actions collectives au service de l'attractivité et de la performance des organisations, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire. Une enquête menée avec l'ABEA a ainsi montré que 2/3 des difficultés de recrutement dans ce secteur étaient liées au conditions de travail. D'autres projets ont été menés pour le médico-social et pour l'hôtellerie-restauration. L'Aract Bretagne est intervenue auprès d'entreprises pour expérimenter des méthodes et outils nouveaux dans le cadre de projets de transformation. 2 entreprises industrielles ont ainsi bénéficié d'un audit-flash pour les aider à mieux intégrer l'enjeu des conditions de travail dans leur projet d'investissement et de changement.

Indicateur N°3 [III-3] - Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'entreprises accompagnées	75	75	106
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'ARACT	310	150	192

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M2 P 207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

2021 en Bref

En 2021, le *Plan Relance Européen* a permis de renforcer les moyens pour accompagner notre politique visant à maintenir une agriculture familiale, renouveler les générations, moderniser les filières de production pour améliorer la sécurité sanitaire dans les élevages et renforcer nos actions pour la production d'énergie avec le développement du photovoltaïque et la limitation des GES.

2021 est également une année de transition avant la nouvelle PAC qui prendra effet le 1er janvier 2023. Les Régions verront leur compétence renforcée sur la politique d'accompagnement à l'installation et le soutien à la modernisation des filières de production.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Renouveler les générations dans l'agriculture	2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	3 Développer les filières de valorisation des produits agricoles	4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

18,2 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 87 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 99.9 % en fonctionnement et de 81 % en investissement

Sur le volet fonctionnement, les taux de réalisation demeurent élevés tant en autorisation qu'en crédits mandatés. La Région poursuit ses efforts en faveur de l'accompagnement de l'agriculture bretonne vers des pratiques agro-écologiques grâce à un renforcement du soutien à l'agriculture biologique et à la poursuite de ses engagements dans la mise en œuvre des *Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC).

Sur le volet investissement, on dénote un recul du taux d'engagement des dispositifs Région en raison notamment du Plan de relance engagé par l'Etat pour stimuler la demande, notamment par le biais des agriculteurs.trices breton·ne·s. Cela ne traduit pas une baisse de soutien régional mais un recours plus fort aux crédits nationaux et européens fortement mobilisés pendant cette période de crise.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles [III et IV]

Depuis le début de la programmation *FEADER* en 2014, 35 % des exploitations en bovin lait et viande ont souscrit des contrats agro-écologiques ou en agriculture biologique sur l'ensemble de leur ferme. Ces systèmes font évoluer leur mode de production vers davantage d'autonomie et contribuent ainsi à la réduction d'intrants. Cette dynamique d'engagement est portée par les *Plans lait et viande bovine* initiés par la Région.

Fin 2021, 3 000 agriculteurs.trices ont bénéficié d'une formation dans le cadre du Pass'MAEC, et 1 050 du Pass'Bio, deux outils d'accompagnement à la transition des systèmes de production. En 2021, les MAEC système herbagers ont

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

été ouvertes largement, afin que chaque exploitation bretonne puisse en bénéficier : soit pour poursuivre ou amplifier une démarche déjà engagée, soit pour des bénéficiaires démarrant leur transition. Malgré la crise sanitaire, la conversion en agriculture biologique reste dynamique avec 7 200 nouveaux hectares de terres engagées dans une conversion.

Indicateur N°1 [IV] - Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Taux d'exploitations (en %)	17 %	18 %	18%	19%

- Moderniser les outils de production [II]

La Région Bretagne dispose d'une politique pour l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, notamment au travers *du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCAEA). Plus de 8 811 exploitations ont été accompagnées pour un montant de soutiens publics de 238 M€ depuis 2014 (FEADER, Etat, Région, Départements), la Région contribuant à hauteur de 60 M€. 850 dossiers Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et Entreprises de travaux agricoles (ETA) ont également bénéficié de 12,1 M€ d'aides de la Région hors Programme de développement rural Bretagne (PDRB). Au total, la modernisation des exploitations agricoles a bénéficié de plus de 250 M€ d'aides.

348 *Pass'Avenir* ont également été déployés. Il s'agit d'un accompagnement individuel visant à améliorer la résilience des exploitations agricoles bovines en difficulté. Il prend la forme d'un diagnostic technico-économique ayant pour but d'identifier les atouts et faiblesses des exploitations en fragilité. Il aboutit à la mise en place d'un plan d'actions avec des objectifs précis, un suivi et un bilan de sa mise en œuvre.

Indicateur N°2 [II] - Le soutien aux investissements / Nb de dossiers soutenus	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nb de dossiers « matériels agro-environnementaux »	491	173	127
Nb de dossiers « modernisation des bâtiments »	961	528	732
Nb de dossiers « économie d'énergie »	99	180	307
Nb de dossiers « transformation/commercialisation »	27	29	23

- Renouveler les générations dans l'agriculture [I]

Dans le contexte d'un volume de départ à la retraite important des responsables d'exploitation, le renouvellement des générations en agriculture demeure un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture durable, pour l'équilibre des territoires et le maintien du tissu rural. La Région, au travers de ses politiques d'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, développe des actions pour maintenir des conditions favorables au renouvellement des générations ; la Bretagne restante l'une des régions les plus dynamiques. En 2021, 507 jeunes agriculteurs·trices ont ainsi pu bénéficier des aides à l'installation, dont 29 % de femmes. La moyenne d'âge à l'installation est de 30 ans. 40 % des bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs ont un Brevet technicien supérieur agricole (BTSA) ou un niveau supérieur, contre 32 % en 2007.

Par ailleurs, 240 Prêts d'honneur ont été souscrits depuis 2016 pour favoriser l'installation des jeunes : le dispositif *Prêt d'honneur* est au cœur des enjeux de la transmission pour la filière porcine, bovin viande mais aussi pour les filières serres et volailles. Depuis sa création, la Région a débloqué 6 M€ pour ce fonds, complété par une enveloppe équivalente de la Caisse des dépôts/BPI France. L'enjeu est aujourd'hui de déployer plus largement ce dispositif, afin de l'adapter aux besoins de l'ensemble des filières agricoles.

Indicateur N°3 [I] - Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'installations aidées par an (*Dotation jeunes agriculteur* DJA Etat + FEADER) + Région à partir de 2015	477	437	507
Nombre d'installations accompagnées avec le dispositif Prêt d'Honneur par an depuis fin 2016	60	50	63

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M2 P 208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

2021 en Bref

2021 est marquée par une accélération du rythme de programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dont c'était la dernière année entière pour l'engagement. Les travaux pour la prochaine programmation FEAMPA se sont poursuivis et se traduisent notamment par le dépôt du programme national auprès de la Commission européenne à la fin de l'année, définissant la stratégie de mise en œuvre.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	2 Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime		3 Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	4 Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique
Actions	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	[II - 1] Structurer l'observation de l'économie maritime	[II - 5] Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	[III - 1] Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	[IV - 1] Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire
	[I - 2] Soutenir des projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	[II - 2] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	[II - 6] Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	[III - 2] Moderniser et adapter la flotte de pêche	[IV - 2] Animer au niveau régional les places portuaires
		[II - 3] Développer un accompagnement technique de filière	[II - 7] Promouvoir la formation et l'emploi maritimes	[III - 3] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	[IV - 3] Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières
		[II - 4] Animer les politiques sectorielles et le suivi de la politique des pêches	[II - 8] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	[III - 4] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	

11 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 92 % en fonctionnement et de 78 % en investissement

Les dépenses

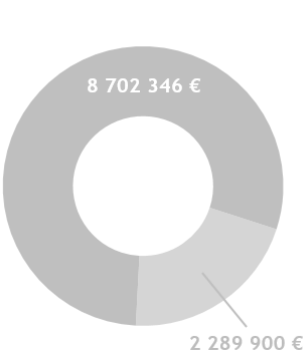

Un taux de réalisation de 79 % en fonctionnement et de 76 % en investissement

En fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses s'explique notamment par des soutiens aux structures professionnelles (par exemple une meilleure connaissance de la ressource, améliorer la sélectivité des engins, appui juridique pour la reconnaissance des droits historiques des navires bretons dans le cadre du Brexit, création d'une marque pour mieux valoriser les produits). Ainsi que la contribution au fonctionnement du *Syndicat Mixte des ports de pêche-plaisance* (SMPPC) dont la Région est membre.

En investissement, le taux de réalisation s'explique notamment par le versement à *l'Agence de services et de paiement* (ASP) de la contrepartie régionale aux projets soutenus par le FEAMP ou par la contribution statutaire au SMPPC. A noter que le taux de réalisation en investissement est inférieur au prévisionnel du fait du report de plusieurs échéances concernant des projets du SMPPC.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le soutien aux entreprises de pêche, aquacoles et à la création pour garantir la pérennité et la performance du tissu productif [III]

La fin de programmation a eu pour conséquence une hausse du nombre de dossiers concernant les aides à la modernisation de la flotte de pêche ou le soutien aux investissements des entreprises aquacoles. La baisse du nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs (aide à l'acquisition du navire) pourrait en partie s'expliquer par le vieillissement de la flottille, le soutien du FEAMP aux navires dépassant les 30 ans étant inéligible.

Indicateur N°1 - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de navires aidés par an	44	37	43
Montant alloué (en K€)	300	282	502
Nombre d'entreprises aquacoles aidées par an	40	43	65
Montant alloué (en K€)	443	313	645
Nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs	10	11	2
Montant alloué (en K€)	70	73	28,5

• Le soutien aux places portuaires [IV-1 et IV-2]

L'année 2021 est marquée par une très forte accélération de l'engagement des dossiers FEAMP en faveur des ports de pêche avec une vingtaine de projets représentant 10,4 M€ de FEAMP et 2 M€ de contrepartie régionale. Outre sa contribution statutaire de 1 M€ au Syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille, la Région est également intervenue hors contrepartie au FEAMP pour renforcer la traçabilité à Quiberon.

Les travaux d'animation *du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne* se sont poursuivis. Ils ont particulièrement porté sur les conditions de commercialisation et la transparence du marché, aboutissant notamment à la révision de l'outil de prévision des apports *Breizh apports*. Après la poursuite des travaux engagés en 2020, fin 2021 les concessionnaires portuaires ont signé le protocole d'entente pour leur adhésion au GIE *ports de pêche de Bretagne*. Ce GIE permettra de décliner plus opérationnellement les travaux du Groupement interportuaire.

PÊCHE DE BRETAGNE

• La gouvernance régionale en faveur de la mer et du littoral [I]

Le Pass Classes de mer initié en 2020 a pour objectifs de renforcer l'acculturation maritime des plus jeunes. Il a pris la forme d'une aide en fonctionnement aux structures bretonnes organisatrices de séjours de classes de mer se déroulant dans des centres situés en Bretagne. En 2021, pour faire face aux difficultés liées au contexte sanitaire rencontrées par les centres de classe de mer, le dispositif en faveur des classes de mer a été abondé de 250 k€ (enveloppe globale de 370k€). 62 séjours ont ainsi été accompagnés, ce qui a permis à plus de 3 200 élèves bretons de partir en classe de mer.

Concernant le volet territorial du *Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes* (FEAMP), la totalité de l'enveloppe régionale allouée au Développement local menés par les acteurs locaux (DLAL : 8 078 847 €) a été programmée au 31 décembre 2021. Cela représente plus de 180 projets (hors ingénierie et aide préparatoire). Dans le cadre de la mise en œuvre du futur FEAMPA pour la période 2021-2027, la Région Bretagne a lancé en novembre 2021 un appel à candidatures auprès des territoires maritimes afin de les accompagner dans le développement d'une économie bleue durable. Le dépôt des candidatures doit se faire avant le 20 avril 2022.

S'agissant du Brexit et de la Réserve d'ajustement, la Région s'est fortement mobilisée pour défendre auprès de l'Etat une vision alternative au plan de sortie de flotte, en proposant le financement d'actions favorisant l'activité de pêche et maritime. Le dialogue se poursuit avec *l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Commission européenne* pour ajuster les dépenses éligibles. Enfin, le déplacement des services et élus de la Région en novembre 2021 à Glasgow pour la COP 26 a permis de lancer la stratégie de « *diplomatie celte* » avec l'Ecosse, incluant des coopérations sur les volets maritimes et pêche, qui a l'avenir s'inscriront dans un cadre plus global avec notamment l'Irlande et la Galice.

Développer le système portuaire

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Les ports de la Région Bretagne ont continué de souffrir en 2021 des conséquences de la crise COVID avec la désorganisation des chaînes logistiques mondiales pour les ports de commerce et surtout la chute drastique des trafics passagers dans les deux terminaux ferries de St Malo et Roscoff. Les ports de commerce maintiennent cependant peu ou prou leurs volumes, démontrant ainsi une bonne capacité d'adaptation et une certaine robustesse.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	2 Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
Actions	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
	[I - 2] Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	

47,5 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 70 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 72 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires [I]

Qu'il s'agisse de la protection cathodique des ouvrages de Brest, de la réparation des abords de la gare maritime de Lorient ou de la réfection de quais à Saint-Malo, la Région Bretagne a poursuivi son effort de maintenance préventive et curative des ouvrages portuaires (4,3 M€ en 2021). La rénovation des ducs d'albe à Belle-Ile et la rénovation de l'éclairage public des îles du Finistère, illustrent la diversité des actions menées sur l'ensemble des ports bretons.
A Saint-Malo, la Région a livré le nouveau pont mobile et le poste de commandement, opérations emblématiques du renouveau du port (5,2 M€ en 2021). Les études relatives au projet de modernisation du terminal ferry se sont par ailleurs poursuivies (2,1 M€).
La reprise du volet maritime du chantier de Brest a marqué l'aboutissement des négociations sur les conditions de réparation du quai EMR, avec le redémarrage des dragages notamment (9,9 M€).
A Lorient, les dragages d'entretien se sont poursuivis, et la rénovation des défenses d'accostage à Kergroise a été engagée (2 M€).
L'année 2021 a également été marquée par des flux financiers importants sur les différents contrats de concession ; alors que le versement des indemnités de clôture des contrats de réparation navale de Concarneau (2,1 M€) et de commerce de Lorient (4,1 M€) a marqué la fin d'une génération de contrats de concession, le soutien aux plans d'investissement concessionnaires ne s'est pas démenti (7,8 M€ dont 3,2 M€ pour la société portuaire de Brest, 2,6 M€ pour la concession commerce de Saint-Malo, 0,9 M€ à Roscoff et 500 K€ au Légué notamment). La Région a

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

par ailleurs poursuivi son plan de modernisation du port de pêche de Lorient à travers du Syndicat mixte pour la pêche de Lorient Keroman (2,2 M€).

Indicateur N°1 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2021
Tonnage annuel de marchandises total ports régionaux	7 305 110	6 351 251	6 787 916	6 273 980
Dont port de Brest	2 634 156	2 571 285	2 634 472	2 463 000
Dont port de Lorient	2 686 497	2 483 460	2 622 501	2 411 300
Dont port de Saint-Malo	1 266 398	759 219	1 051 642	919 680
Dont port de Roscoff	436 501	164 895	134 262	*150 000**
Dont port de Le Légué	281 558	372 392	345 039	*330 000**

** Estimations*

Si les trafics des ports de Brest (+0,1%), Lorient (-2,4%) et Le légué (+22,6%) sont revenus à leur niveau de 2019, avant la crise sanitaire, il n'en va pas de même dans les ports dotés d'un terminal ferry. A Saint-Malo (-18,2%) et Roscoff (-69,2%), les restrictions sanitaires mises en œuvre dans le cadre de la Covid ont eu un impact majeur sur l'activité des ports.

Indicateur N°2 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation (passager·ères ferry hors liaisons vers les îles)	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Evolution du nombre de passager·ères total ports régionaux	1 604 226	385 849	479 126
Dont port de Saint-Malo (Ferries, côtier, croisière)	1 132 350	319 064	421 908
Dont port de Roscoff	430 213	66 512	50 990
Dont port de Brest (Croisière)	33 077	273	6 228
Dont port de Lorient (Croisière)	8 586	0	0

La perturbation des flux ferry en lien avec la crise Covid impacte également de manière déterminante les trafics passagers dans les ports de Saint-Malo et Roscoff (respectivement -63% et -88%).

Indicateur N°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Total tonnage	30 821	24 971	27 524
Total valeur en K€	112 177	90 900	105 726

- Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale [II]

La crise sanitaire a impacté l'ensemble des concessions portuaires et a nécessité des adaptations de l'exploitation (chômage partiel, services aux usagers, modalités d'accueil) et a parfois limité la réalisation des programmes d'investissements. A Saint-Malo, la renégociation du contrat menée en 2021 (avenant 2) a permis d'en rétablir l'équilibre économique et financier, avec notamment un soutien spécifique de 8,5M€ de la Région sur les années 2020 à 2023, permettant à la concession de maintenir le programme d'investissements pour le port sur les années à venir, notamment les trémies dépoussiérées. À Brest, des travaux importants ont été menés en 2021 sur les défenses des quais de réparation navale et leur consolidation. À Concarneau, une vidéosurveillance a été mise en place dans la zone de réparation navale, afin de garantir la sécurité autour de la cale et éviter les dépôts illégaux de déchets. Bien que la crise sanitaire ait impacté l'ensemble de l'activité portuaire, la Région a poursuivi ses efforts de déploiement de pratiques respectueuses de l'environnement en matière d'entretien courant, qu'il s'agisse du nettoyage des cales et bassins, des petites réparations courantes et de la lutte contre les navires abandonnés.

La Région a par ailleurs engagé en 2021 la refonte du système numérique de gestion des escales (*Cargo Community System*) afin d'offrir aux concessionnaires un outil unique d'amélioration de la compétitivité de nos ports de commerce. Enfin, la Région a poursuivi ses efforts de reconquête foncière dans ses ports, pour préserver à long terme la vocation industrielle des espaces et leur potentiel d'activité. C'est ainsi qu'elle a racheté le portage immobilier de l'EPFR réalisé à Saint-Malo, et qu'elle a conduit de manière partenariale avec l'ensemble des collectivités concernées, une vaste étude visant à doter le port de Concarneau d'un plan d'aménagement à moyen et long termes, l'ensemble des partenaires s'engageant à le décliner dans leur périmètre respectif d'intervention.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission III.

Pour une formation permettant à chacun.e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 250 940 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2021 en Bretagne (catégories A, B, C)
- 125 340 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2021 en Bretagne (catégorie A)
- 27 209 entrées en formation sur les dispositifs initiés par la Région Bretagne en 2021
- 144 350 élèves (pré- et post-bac) dans les établissements secondaires du 2nd degré relevant de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Mer

Le marché du travail s'est caractérisé, en 2021, par une nette diminution de la demande d'emploi au regard du dynamisme économique de la région. Le nombre de demandeur.euse.s d'emploi de catégorie A (personnes immédiatement disponibles) a diminué sur 1 an de 16,2 % en Bretagne contre 13,2 % en France métropolitaine.

La demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans diminue de 23 % sur l'année, celle des plus de 50 ans de 10,9 %.

La démographie lycéenne poursuit sa lente décrue puisque les effectifs à la rentrée 2021 affichent une nouvelle baisse de 1081 élèves soit -0,7% par rapport à 2020. Mais cette évolution peut être très différente selon les territoires et les formations.

L'implantation des établissements d'enseignement secondaires du 2nd degré à la rentrée 2021



A la rentrée 2021, la Bretagne compte 115 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dont 102 relèvent de l'Education nationale, 9 de l'Agriculture et 4 de la Mer. Ce nombre reste inchangé par rapport à la rentrée précédente.

A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 78 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont 2 lycées Diwan proposant un enseignement immersif en breton) et 51 avec le Ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles privés et 25 maisons familiales et rurales.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



Liée à la pandémie, la mobilisation encore exceptionnelle cette année 2021 de toutes les équipes au service des lycées, et particulièrement des agent·e·s régionaux qui exercent leurs missions au sein des établissements scolaires, doit être soulignée. Les moyens supplémentaires de remplacement pour pallier les absences n'ont pas diminué, au contraire, puisque qu'avec une enveloppe financière consacrée à ces remplacements de + 25% en moyenne par rapport aux années « sans covid », l'effort de la collectivité a été augmenté de + 5% en moyenne par rapport à 2020. Les protocoles élaborés durant toute l'année 2020 ont été adaptés en 2021 afin de répondre aux exigences sanitaires et protéger les agent·e·s et les élèves dans les lycées.

Suite à l'adoption en mai 2019 de la convention cadre d'organisation de la relation entre la Région et les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE), plus de 38 rencontres sous forme de dialogues de gestion ont été organisées en présentiel mais le plus souvent à distance pour respecter les consignes sanitaires. Ce travail de concertation et d'échanges avec les lycées est préparé par les référent·e·s lycées en articulation avec les directions métiers.

Après le travail d'analyse approfondie conduit par les services en 2020 et 2021 et la large concertation organisée avec les partenaires, lycées et parents d'élèves, l'assemblée régionale a adopté en session d'octobre 2021 les grands principes de la nouvelle tarification, homogène entre les lycées, des repas et des nuitées dans les lycées. La prise en compte des revenus des familles et la solidarité entre lycées pour les compensations constituent les principes de base adoptés. Ce rapport d'octobre 2021 a permis d'engager la suite du travail sur les modalités pratiques de mise en œuvre, prévue pour septembre 2022.

Ce projet de tarification unique et sociale a été rendu possible grâce au travail sur le *Bien manger dans nos lycées* conduit depuis plusieurs années. En effet il a commencé avec la structuration des filières et la démarche *Breizh'Alim* qui a pour objectif de permettre aux filières locales et notamment les filières bio d'être en capacité de répondre aux commandes publiques. Ce travail a été complété par l'accompagnement de la Région auprès des groupements de commandes utilisés par les lycées pour faciliter justement l'approvisionnement en produits locaux, en labels et en bio.

En parallèle, l'accompagnement des équipes de restauration dans les lycées a permis en 2018 d'aboutir à l'élaboration d'une *Charte qualité restauration* pour les lycées. Elle a des objectifs ambitieux en termes de produits de qualité de proximité et de produits frais. Cette charte qualité restauration va au-delà du cadre de la loi Egalim puisqu'elle fixe des objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire, prévoit la mise en place de plats végétariens et intègre la nécessité de faire du repas un temps de convivialité et de découverte culinaire.

Les conditions étaient donc réunies pour la mise en œuvre de tarifs identiques dans tous les établissements. C'est une question d'équité sur le territoire, un objectif de justice sociale et la volonté régionale de rendre du pouvoir d'achat aux familles qui en ont le plus besoin tout en gardant des tarifs raisonnables pour l'ensemble des familles.

Piloter l'offre de formation professionnelle

La campagne d'adaptation de la carte des formations professionnelles conduite en 2021 a démarré, comme chaque année, par l'envoi à tous les établissements de Bretagne d'une note générale de cadrage élaborée conjointement par la Région et les autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DIRM-NAMO) précisant les attendus relatifs à l'évolution de l'offre de formation professionnelle. Ainsi il leur été demandé de tenir compte des enjeux démographiques observés à l'échelle des territoires, du nécessaire accompagnement de la transformation du lycée professionnel avec notamment la mise en œuvre progressive de la réforme des secondes professionnelles.

A l'issue de la campagne, 38 établissements ont déposé sur la plateforme 56 demandes d'adaptation de la carte des formations professionnelles. Elles ont fait l'objet d'une instruction commune par la Région et les autorités académiques sur la base des critères suivants : inscription dans les orientations régionales, complémentarité par rapport à l'offre de formation existante, cohérence par rapport à l'offre de l'établissement, opportunité au regard des besoins en emplois et en compétences, impacts en terme de moyens.

Ainsi 26 mesures (ouvertures, fermetures, modification de parcours, augmentation et diminution de capacités d'accueil) ont été adoptées en décembre 2021 et prendront effet à la rentrée 2022.

Déployer une approche par les compétences

L'année 2021 a été marquée par l'élaboration de la feuille de route en faveur du déploiement de « l'approche compétences », construite en lien avec l'Etat et Pôle emploi. Cette démarche vise à répondre à un double enjeu de sécurisation des parcours des actifs et d'adaptation aux transitions qui induisent de rapides et profondes évolutions des compétences attendues, ceci dans un contexte de tensions de plus en plus fortes en matière de recrutement. Il s'agit ainsi de construire des réponses adaptées à ce contexte et à ces enjeux en travaillant « à la maille » compétences en complément du métier et du diplôme pour une réponse souple et réactive.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

En 2021, l'acculturation des acteurs sur cette thématique a été un axe central du plan de professionnalisation des membres IDÉO, permettant d'enclencher une dynamique sur ce sujet auprès de l'ensemble des acteurs en charge de l'accompagnement des publics.

Une expérimentation de badges numériques de reconnaissance des compétences auprès des bénéficiaires du dispositif PREPA avenir jeunes, a également été initiée.

Décliner l'offre de services d'IDÉO, à l'échelle des territoires et en proximité des usager·e·s

Après une année marquée par la pandémie ayant pour conséquences l'annulation et le report des évènements emploi, métiers et formation, 2021 est marquée par un retour progressif à l'organisation en présentiel des évènements locaux. 16 espaces IDÉO ont ainsi été déployés en présentiel dans des forums locaux, ainsi qu'au salon post bac « suparmor ». 3 stands IDÉO virtuels se sont par ailleurs tenus en janvier 2021 dans le cadre des 3 autres salons post bac organisés en distanciel (l'étudiant, Azimut et Info sup).

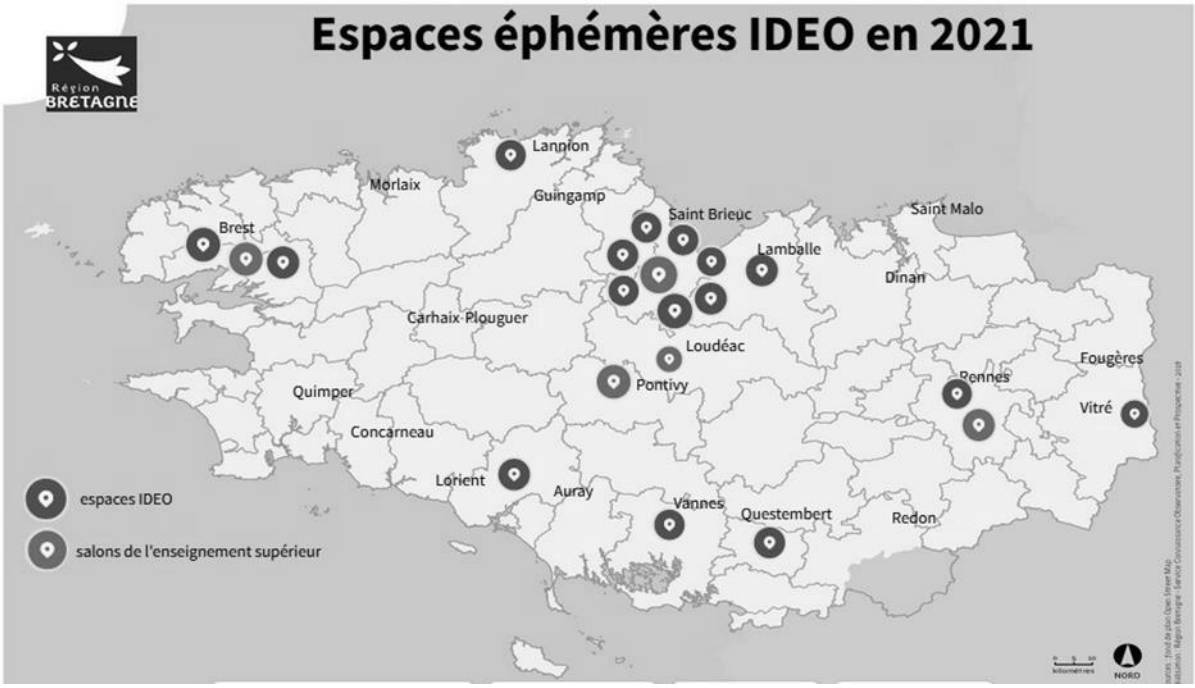

L'année 2021 a été par ailleurs marquée par le déploiement des équipements informatiques (tablettes, routeurs) afin d'avoir accès aux supports digitaux en toute autonomie sur les espaces IDÉO.

Améliorer le cadre bâti des lycées

En 2021 le plan d'actions 2019-2021 s'est terminé avec 533 M°€ d'affectations sur ces trois années et 134 M°€ de paiement sur la seule année 2021. Les principales dépenses pour les lycées neufs concernent le lycée Mona Ozouf à Ploërmel qui sera livré en mai 2023. L'année 2021 a été riche en inaugurations :

35	Rennes	Lycée Bréquigny	Extension et rénovation énergétique	Mars 2021
29	Pont de Buis	Lycée professionnel	Atelier de maintenance des véhicules auto	Sept 21
56	Auray	Lycée Bertrand Duguesclin	Service de restauration	02 sept.-21
35	Cesson-Sévigné	Lycée Sévigné	Internat	9 sept.-21
35	Rennes	Lycée Charles Tillon	CDI et Vie scolaire	9 sept.-21
56	Vannes	Lycée Diwan	Aménagement de l'ancien collège Montaigne	20 sept 21
35	Liffré	Lycée Simone Veil	Nouveau lycée	28 sept 21
35	Le Rheu	Lycée Théodore Monod	Espace scientifique	14 dec 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Deux poses de « Première pierre » ont également eu lieu :

29	Brest	Cité Kerichen	Internat	janv.-21
29	Morlaix	Lycée Tristan Corbière	Construction d'un bâtiment	mars-21

L'internat de Cesson Sévigné (102 places) a été réalisé dans le cadre d'un *Marché de Conception Réalisation*. Il allie, à la fois, une isolation performante, une ventilation calibrée au plus juste, un maximum d'éclairage naturel et des équipements de qualité. De plus, les toitures des logements de fonction sont couvertes de panneaux photovoltaïques. L'énergie produite sera autoconsommée sur site. Il répond à la volonté de favoriser les conditions d'études et d'hébergement des lycéens sportifs de haut niveau.

La restructuration du lycée de Bréquigny à Rennes, 3ème plus grand lycée de France, a concerné 13 bâtiments pour 30 M€ de travaux, réalisée en Marché Global de Performance.

La cité Kerichen à Brest se projette à 2030 pour la rénovation de la cité.

Les chantiers conduits dans les lycées ont de nombreux impacts :

⇨ L'insertion sociale

Aujourd'hui, la clause sociale s'applique sur l'ensemble des marchés de travaux supérieurs à 400 000 €HT (et supérieurs 300 000 € HT pour les marchés de démolition). Ainsi, il a été possible d'affecter 77 000 heures sur les chantiers « lycées » permettant d'intégrer du personnel éloigné de l'emploi. 53 440 heures étaient réalisées au 31 décembre 2021.

⇨ La performance énergétique

La Région a également valorisé 16 000 MWh CUMAC, dans le cadre du dispositif des *Certificats d'Economie d'énergie* (CEE), au titre des travaux dans les lycées représentant une somme de 105 000€.

La stratégie régionale visant à améliorer la performance énergétique de ses bâtiments dont les lycées, le *Plan Energie*, a également permis de capter une somme importante au titre de la Dotation Régionale à l'Investissement dans le cadre de France Relance : 13 projets dont 8 permettant un gain énergétique très important (supérieur à 30% et/ou permettant la qualification en E3C1 ou E4C1 en termes de performance énergétique -très faiblement énergivores/ passifs-) ont ainsi permis de mobiliser 26.9 M€ de dotation.

⇨ L'économie bretonne

Les travaux dans les lycées font l'objet de consultations d'entreprises et une très grande majorité d'entreprises bretonnes y répondent : 77 M°€ de notifiés sur un volume de 107 M°€ en 2021 sur les opérations déléguées à Sembreizh, soit 71,9%.

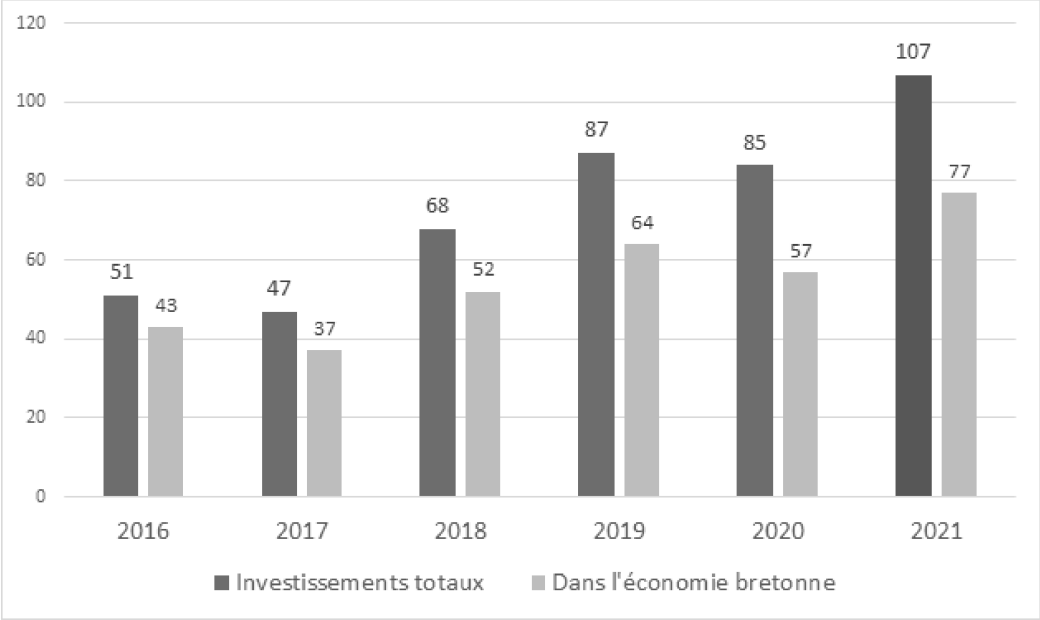

Marchés attribués aux entreprises bretonnes pour les projets confiés à la Sembreizh (en millions d'euros)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Améliorer le fonctionnement et les équipements des lycées

En 2021, les dotations de fonctionnement globales (DGF) aux lycées ont bien couvert les besoins des établissements, les demandes de dotations complémentaires sont en légère baisse par rapport aux années précédentes. Il est à noter que la baisse des effectifs dans certains lycées, couplée aux principes des taquets qui limitent les baisses des DGF en cas de chute des effectifs, a pu aider certains lycées à conserver en 2021 des marges de manœuvre financières encore très conséquentes. Cependant l'augmentation importante des coûts des énergies constatée dès la fin de l'année 2021 risque de modifier ces équilibres.

En ce qui concerne la poursuite de la politique du *Bien manger dans les lycées* et les actions d'accompagnement engagées, il est à souligner la lutte contre le gaspillage alimentaire, le conseil en matière de commande et d'achat public et les actions de sensibilisation des élèves à l'alimentation durable. Ce dispositif a été étendu à 36 nouveaux lycées à la rentrée de septembre 2021 en plus des 14 premiers lycées « test » en 2020.

En parallèle, le travail sur la qualité des données relatives aux approvisionnements dans les lycées s'est poursuivi en 2021 en s'appuyant sur le logiciel Easilys qui permet aux chefs cuisiniers dans les restaurants des lycées d'assurer la gestion et le pilotage des restaurants, la supervision du parc matériel, la mesure et l'analyse des déchets et la gestion de la relation fournisseurs. Cette action permet de mesurer les évolutions de pratique et de mieux accompagner les établissements.

En ce qui concerne l'équipement des lycées, malgré les perturbations très importantes enregistrées en 2021 en raison de la crise sanitaire qui a généré des retards de livraison des équipements numériques dans les lycées, ce qui s'est traduit par une baisse des crédits mandatés, la Région a poursuivi son effort autant pour les matériels affectés au fonctionnement courant des lycées que pour les équipements pédagogiques et numériques comme en témoignent les taux d'affectation des crédits.

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

La crise sanitaire a fortement impacté les dynamiques éducatives des lycées ainsi que les mobilités internationales des jeunes : une diminution sensible des projets ayant reçu un soutien financier régional a été constatée qu'il s'agisse du dispositif *Karta Bretagne* ou des déplacements individuels des lycéen.nes ou des étudiant.e.s.

Malgré ce contexte compliqué, des temps forts régionaux mettant en exergue des partages de pratiques ont été mis en œuvre et ont permis de promouvoir certaines actions (la prévention par les pairs dans le cadre de *Karta*, la poursuite de la démarche *Qualycée*…).

Le *Conseil régional des jeunes* 2020/2022 a connu une année 2021 complexe avec une partie de son activité en distanciel. Toutefois celui-ci a permis d'accélérer la généralisation des distributeurs de protections périodiques des lycéennes dans les établissements d'enseignement, ce qui s'est traduit par le vote d'une enveloppe de 1 M€ à la commission permanente de décembre 2021.

Le *Pass ressources pédagogiques* a permis à la rentrée 2021, et pour la deuxième année consécutive, de verser une aide financière aux lycées et associations sur la base de 50 €/élève afin d'acquérir des ressources pédagogiques qu'elles soient numériques ou papier.

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

2021 a permis la finalisation du volet « Enseignement Supérieur Recherche Innovation » du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, à l'issue d'un travail de concertation de près de 18 mois entre l'Etat, les collectivités bretonnes et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce volet, doté de plus de 400 M€, représente des engagements cumulés de l'Etat, de la Région, des Départements, des EPCI et du FEDER en hausse de près de 30%. C'est pour la Région Bretagne, 80 M€ qui sont ainsi prévus sur 2021-2027.

Cette ambition vient matérialiser l'importance et le volontarisme des collectivités bretonnes apportée à la dynamique et au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, comme vecteur de son développement.

Les opérations identifiées permettent de répondre à 4 objectifs :

• Enclencher de manière significative la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles.

• Améliorer les conditions de vie des étudiants, par l'offre de logements, de restauration, de documentation et centre de ressources.

• Accompagner les évolutions de l'enseignement supérieur sur le plan démographique et des pratiques, par l'adaptation des locaux aux usages pédagogiques et par le développement des offres de formation.

• Conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la S3 régionale et la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Dès 2021, en avance de phase, et en concertation avec l'Etat, plusieurs opérations ont ainsi pu être initiées. Ce travail a pu aboutir par la signature de l'ensemble du CPER 2021-2027 le 15 mars 2022.

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Les entrées en formation sur les dispositifs de formation initiés par la Région Bretagne ont progressé sensiblement en 2021 pour atteindre le nombre de 27 209 reprenant ainsi le rythme de l'année 2019 avant la crise sanitaire. Les actions de la gamme PREPA ont été particulièrement plébiscitées avec une augmentation de près de 3 000 entrées par rapport à 2020.

La fin de l'année 2021 a été marquée par une plus forte attractivité de l'emploi réduisant ainsi le rythme soutenu des entrées en formation constaté depuis le début de l'année.

Si le nombre de demandeurs d'emploi a fortement diminué, les besoins en recrutement perdurent amenant les entreprises à diversifier leur modalité de recrutement pour accueillir et accompagner des profils parfois plus éloignés des compétences directement attendues. Grâce à son dispositif « Gestion inclusive des ressources humaines » et les conventionnements avec les représentants des secteurs d'activité, la Région a soutenu ces démarches facilitant l'embauche des personnes formées et améliorant le lien entre les entreprises et les acteurs de l'emploi et de la formation notamment sur les territoires.

Poursuivant ses engagements pris dans le cadre du *Pacte régional d'investissement dans les compétences*, la Région a lancé, en 2021, un accompagnement des organismes à la digitalisation de leur offre de formation. Près de 40 organismes de formation sont actuellement en cours de développement de leur plan d'actions. Afin de développer l'accessibilité des formations, la Région a également lancé un accompagnement des tiers-lieux portés par les EPCI pour accentuer leurs activités en direction des publics s'engageant dans un parcours de formation.

La Région a poursuivi en 2021 son soutien aux centres de formation d'apprenti.e.s conformément à ses nouvelles attributions suite à la loi de 2018 et en prenant en compte les demandes des CFA tant en matière de d'investissement que de fonctionnement.

Après les concertations menées avec l'Etat, en déclinaison du Ségur de la santé, la Région a entrepris en 2021 le déploiement des 846 places supplémentaires de formation, dans les domaines sanitaire et sociale, dont les taux d'occupation s'avèrent très satisfaisants.

Développer les langues de Bretagne

La loi du 21 mai 2021 relative à la protection et à la promotion des langues régionales comprend des avancées majeures pour les langues régionales dans le domaine de l'enseignement, de leur protection patrimoniale et de leur présence dans les services et l'espace publics. Suite à une importante mobilisation sur la question de l'immersion, notamment en Bretagne, le Premier ministre s'est engagé en septembre 2021 à sécuriser cette dernière et à faire évoluer avant la fin 2021 les modalités d'enseignement des langues régionales afin de mettre concrètement en œuvre les avancées de la loi du 21 mai. A l'issue d'un processus de concertation dans lequel les acteurs bretons ont pris leur part, une circulaire du ministère de l'Education nationale a ainsi été publiée le 14 décembre 2021, comprenant également des avancées importantes, en particulier la reconnaissance de l'enseignement par immersion dans toutes les filières.

Parallèlement à cette dynamique, en 2021 les négociations entre la Région, l'Etat et les universités sur la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027, ont permis, en quelques mois, de trouver un accord sur de nombreuses avancées dans les domaines de l'enseignement et de la vie publique notamment, aboutissant à un texte adopté et signé début 2022, en présence du Premier ministre.

Pour ce qui concerne la transmission de la langue bretonne, le premier semestre 2021, marqué par les restrictions dues à la crise sanitaire, a été difficile, du fait de l'impossibilité d'organiser les portes ouvertes de printemps des écoles bilingues ou de tenir les réunions et stands d'information pour les nouvelles filières. Les effets de cette crise sur les inscriptions se sont fait sentir à la rentrée 2021, avec une évolution faible des effectifs globaux scolarisés en bilingue (+0,9%) alors que la rentrée 2020 avait déjà été inquiétante (+1,5%). Les évolutions sont néanmoins contrastées entre filières : si les effectifs de Diwan ont diminué de 0,7% en 2021, la baisse a été freinée par rapport à 2020 (-5,8%), tandis que la hausse dans l'enseignement public a été limitée à +2,5% contre +5,1% à la rentrée 2020. Dans l'enseignement catholique, les effectifs ont diminué de 0,7% tandis qu'ils étaient en croissance de 1,1% à la rentrée 2020. Dans le champ de la formation pour adultes, les effectifs globaux des stagiaires ont connu une baisse de 9,9% en 2020-2021, les stagiaires potentiels hésitant à entrer en formation compte tenu de l'incertitude existant, fin 2020, sur la possibilité de suivre les formations en présentiel. Malgré cette baisse, le nombre de lauréats du Diplôme de compétence linguistique (DCL) a progressé, pour atteindre 277, soit pratiquement le niveau d'avant la crise (287 en 2019) alors qu'il avait fortement baissé en 2020 (220) du fait de l'obligation de passage en contrôle continu uniquement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Pour ce qui concerne la présence de la langue bretonne dans la vie de tous les jours, les acteurs du théâtre et de de l'éducation à l'image ont à nouveau subi les effets des restrictions sanitaires durant le 1er semestre et de l'été 2021. Il convient enfin de noter que, malgré le contexte sanitaire très difficile, les Ententes de pays se sont mobilisées pour coordonner ou organiser des manifestations lors du Mois du breton 2021, essentiellement en distanciel ou en plein air : alors qu'en 2020, quelques jours avant l'annonce du premier confinement, 306 événements étaient inscrits, ce sont 132 événements qui ont pu se tenir en mars 2021, participant à la promotion de la langue bretonne et au maintien du lien social entre brittophones.

Parce que transmettre le gallo et soutenir son usage au quotidien est un objectif majeur de la politique linguistique de la Région Bretagne pour la langue gallèse, ce sont 12 associations œuvrant pour son développement qui ont été soutenues financièrement par la Région, au titre du fonctionnement et des activités, pour un montant total de près de 400K€. Dans le même temps, un plan médias porté par la Région a été engagé pour accompagner la création et la diffusion de produits médias.

// La Région engagée dans la Breizh COP

▶▶▶ Actions 2021

Depuis 2020, à travers son plan d'actions *Bien-manger dans les lycées*, la région accompagne les services de restauration pour proposer aux lycéen.es une alimentation de qualité, de proximité et de saison, en cohérence avec le *Schéma régional des achats responsables*, la *Charte qualité restauration* et la loi Egalim.

14 lycées pilotes ont ainsi expérimenté des actions portant sur trois volets complémentaires : le pilotage de leur stratégie achat, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire. Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, ces lycées pilotes sont arrivés au terme de l'accompagnement sur l'achat et les résultats obtenus ont mis en évidence une forte progression de l'achat en denrées alimentaires sous label et de proximité. Fort de ce constat, la généralisation de cet accompagnement à 36 nouveaux lycées publics bretons a été lancée à la rentrée 2021 et les outils développés ont pu être mis à disposition de l'ensemble des lycées. L'expérimentation de méthodologies innovantes tant en terme d'éducation alimentaire que de prévention du gaspillage alimentaire se poursuit auprès des premiers lycées pilotes.

En marge de l'accompagnement individualisé, l'ensemble des lycées bénéficie des actions de la feuille de route du *Bien-manger dans les lycées*, comme par exemple l'augmentation de la part de produits des groupements de commandes répondant à des critères de qualité, la mise à disposition de support de communication ou le rapprochement avec les porteurs de PAT.

A noter dans les temps forts de cette année 2021, la remise du prix de l'organisation à la région Bretagne aux victoires des acteurs publics pour son projet du *Bien manger dans les lycées*. Ce prix est venu récompenser l'effort collectif accompli par l'ensemble des acteurs du territoire engagé dans la démarche

Le 23 décembre 2021, le lycée Jean Moulin de Châteaulin et le lycée Brocéliande de Guer se sont vus décernés le label « Etablissement Bio Engagé » par Initiative Bio Bretagne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// L'approche territoriale de l'action régionale

Nombre d'Actions Territoriales votées en 2021 par Pays et type d'actions

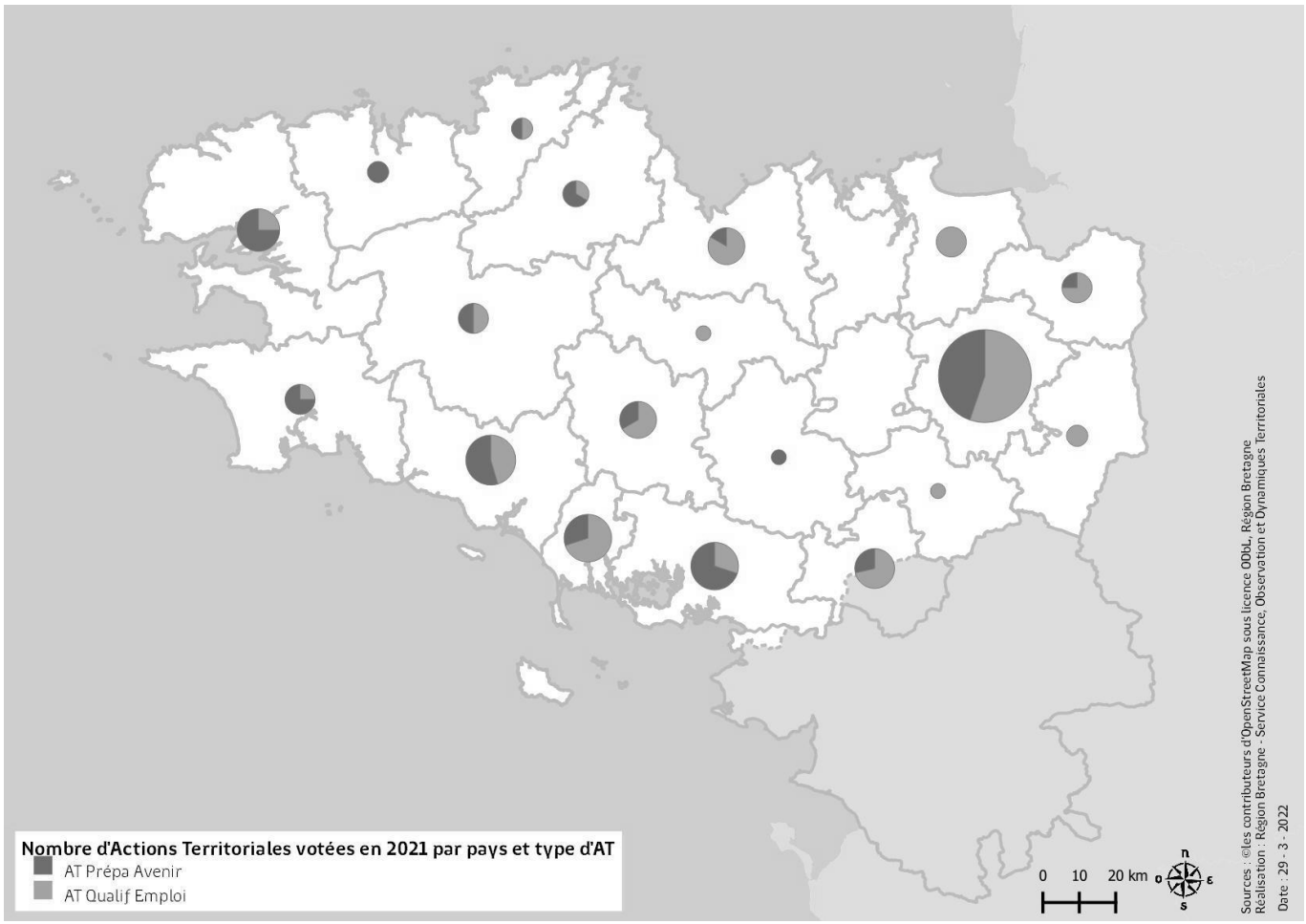

Le soutien aux Actions Territoriales de formation, sur des métiers nouveaux et/ou pour des publics en grande difficulté a été très significatif : une augmentation de 65% du nombre de parcours financés sur le programme 319, comparé à 2020 ou 2019.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom politique de la ville

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 a pour objectif l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les habitant.e.s des quartiers prioritaires.

En 2021, 11,3 % des entrées en formation sont réalisées par des stagiaires domicilié.e.s dans les quartiers politique de la ville tous dispositifs confondus. Cette proportion reste stable depuis plusieurs années.

En comparaison avec l'échelle bretonne, différentes spécificités sont à mettre en exergue pour les stagiaires résident.e.s dans les quartiers politique de la ville :

- Deux fois plus de stagiaires au RSA *(30 % vs 15 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Des formations suivies largement dans la commune de résidence *(82 % vs 31 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Davantage de femmes *(55,3 % vs 51,9 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Des stagiaires plus jeunes *(38 % de 25 ans et moins vs 33 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Plus de stagiaires avec un niveau brevet ou inférieur *(62,3 % vs 50,1 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Un décrochage plus marqué des stagiaires entre les gammes Prépa et Qualif.

Dispositifs	Hors quartiers politique de la ville	Réside en quartiers politique de la ville
PREPA	59 %	74 %
QUALIF	41 %	26 %

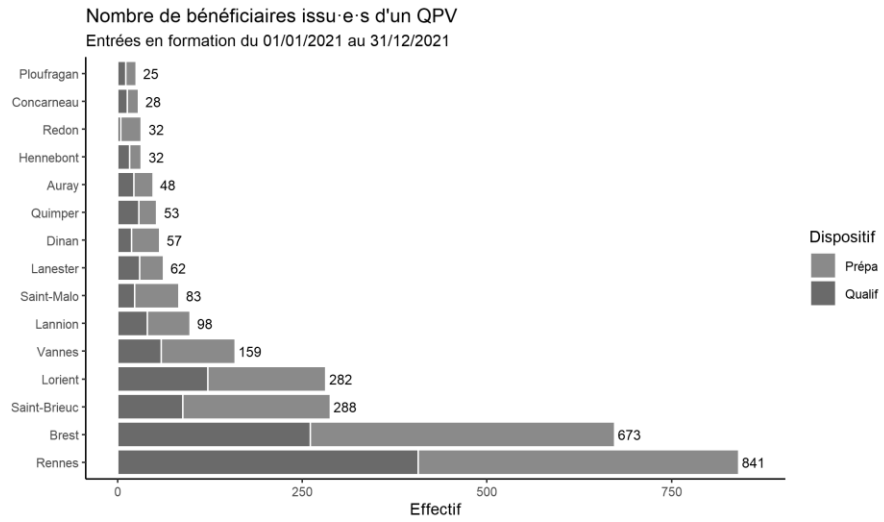

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des services centraux***	2021	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	101,8	16,8
Catégorie B	44,6	8,8
Catégorie C	62,5	10,6
Temporaires	11,7	0,7
Apprentis	1,0	0,3
Stagiaires	2,2	-
Total ETP	223,7	37,3
Total Masse salariale	11 398 532 €	

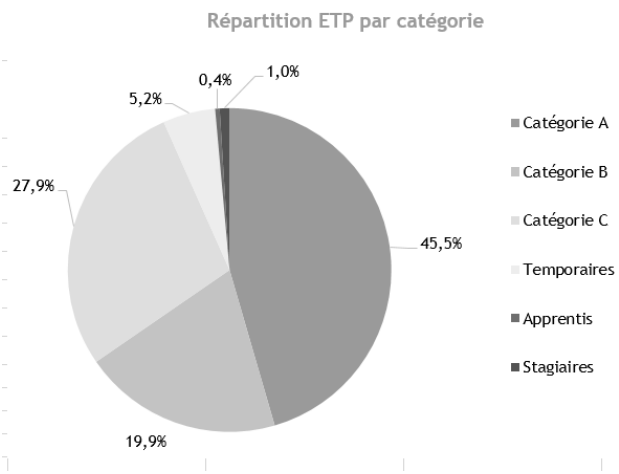

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Subdivisions immobilières (dont agents des EMAT)***	2021
Catégorie A	14,0
Catégorie B	27,5
Catégorie C	83,0
Temporaires	2,5
Apprentis	2,0
Stagiares	0,2
Total ETP	129,4
Total Masse salariale	5 505 428 €

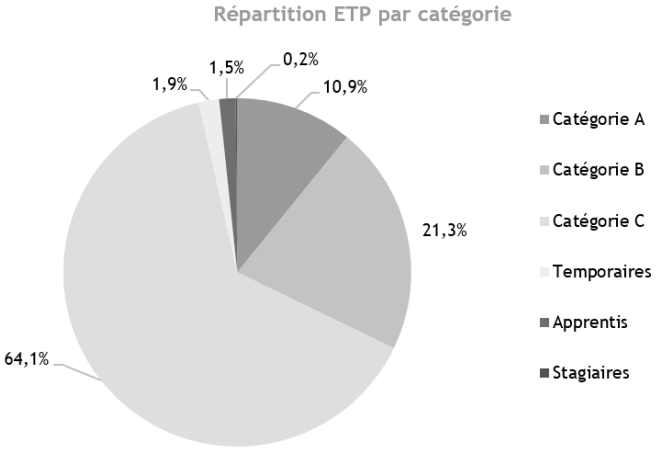

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des lycées***	2021
Catégorie B	53,7
Catégorie C	2 111,7
Temporaires	360,4
Apprentis	17,0
Total ETP	2 542,8
Total Masse salariale	91 171 593 €

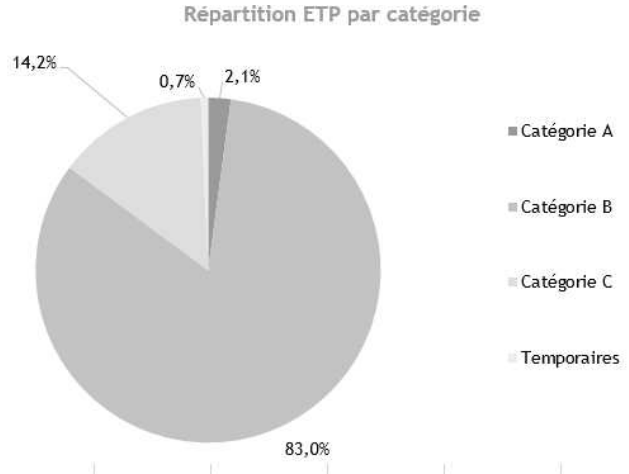

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Répartition des dépenses

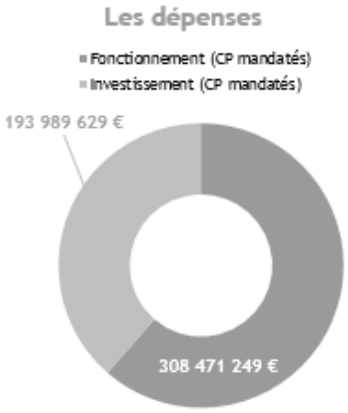

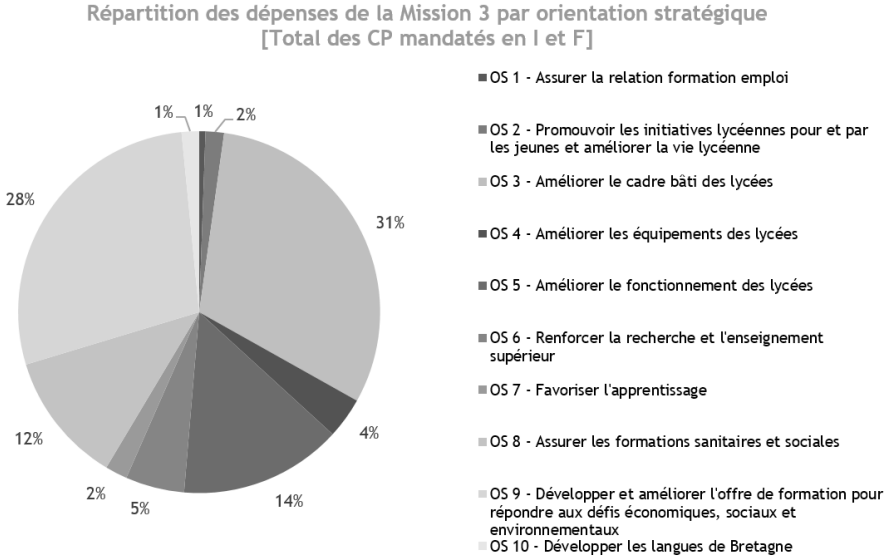

Un taux de réalisation de 88 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

> Dépenses par orientation stratégique

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
OS 1 - Assurer la relation formation emploi	4 002 284 €	2 838 642 €	71%
Fonctionnement	4 001 000 €	2 837 358 €	71%
Investissement	1 284 €	1 284 €	100%
OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	10 259 850 €	8 274 187 €	81%
Fonctionnement	4 859 850 €	2 968 253 €	61%
Investissement	5 400 000 €	5 305 934 €	98%
OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées	159 463 650 €	155 391 338 €	97%
Fonctionnement	4 884 150 €	4 117 675 €	84%
Investissement	154 579 500 €	151 273 663 €	98%
OS 4 - Améliorer les équipements des lycées	23 555 500 €	18 325 548 €	78%
Fonctionnement	2 410 000 €	2 372 796 €	98%
Investissement	21 145 500 €	15 952 752 €	75%
OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées	73 881 000 €	73 087 531 €	99%
Fonctionnement	73 881 000 €	73 087 531 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	26 433 000 €	26 429 072 €	100%
Fonctionnement	13 550 000 €	13 547 452 €	100%
Investissement	12 883 000 €	12 881 619 €	100%
OS 7 - Favoriser l'apprentissage	14 368 716 €	9 950 944 €	69%
Fonctionnement	6 680 000 €	2 262 600 €	34%
Investissement	7 688 716 €	7 688 344 €	100%
OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales	61 682 550 €	59 045 548 €	96%
Fonctionnement	61 682 550 €	59 045 548 €	96%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	170 617 500 €	141 278 910 €	83%
Fonctionnement	170 617 500 €	141 278 910 €	83%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 10 - Développer les langues de Bretagne	8 362 000 €	7 839 159 €	94%
Fonctionnement	7 418 000 €	6 953 127 €	94%
Investissement	944 000 €	886 032 €	94%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	552 626 050 €	502 460 878 €	91%
Total Fonctionnement	349 984 050 €	308 471 249 €	88%
Total Investissement	202 642 000 €	193 989 629 €	96%

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

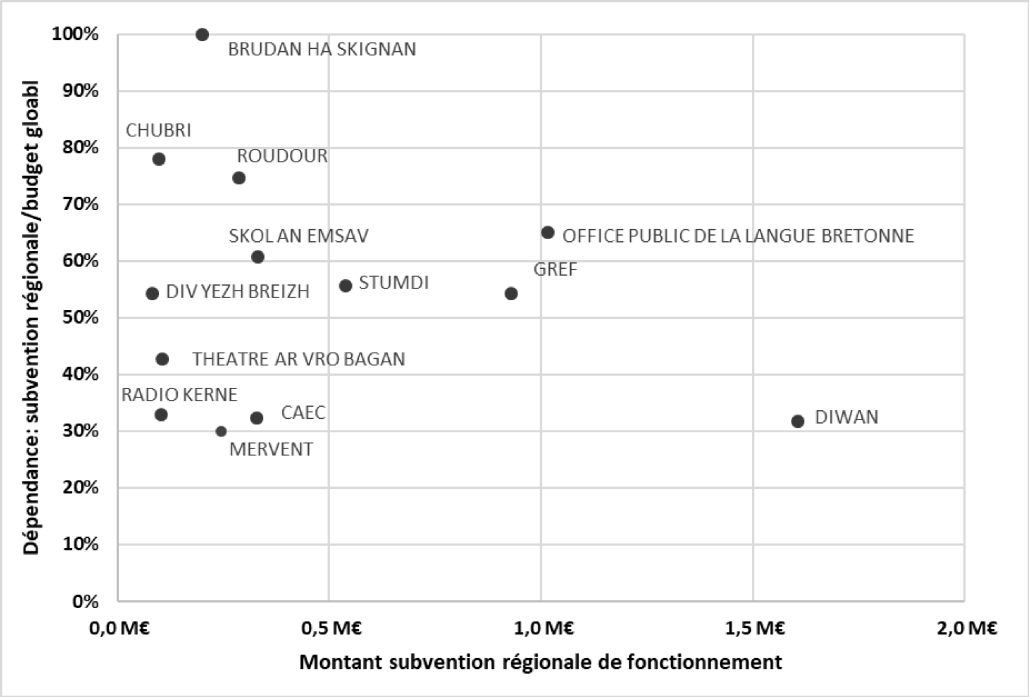

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

2021 en Bref

Trois guides à destination des publics scolaires, présentant l'offre de formation initiale, ont été réalisés en 2021.
2 800 exemplaires du guide « Je choisis mon CAP » destinés aux élèves de SEGPA, ULIS, EREA
51 300 exemplaires du guide « Que faire après la 3è ? » complétés du document « Quelles formations après la 3è? » pour tous les élèves de 3e
Et pour la première fois en 2021, un guide « Que faire après le bac ? » réalisé et diffusé à 44 700 exemplaires à tous les élèves de terminales générale, technologique et professionnelle

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer la connaissance de la relation emploi-formation	2 Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	3 Animer le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle
Actions	[I - 1] Conduire une démarche structurelle d'information et d'observation à l'échelle régionale	[II - 1] Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP)	[III - 1] Accompagner les réseaux régionaux
	[I - 2] Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires	[II - 2] Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux	[III - 2] Développer la professionnalisation et l'ingénierie
		[II - 3] Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre de contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles	[III - 3] Faciliter l'information des publics
			[III - 4] Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

2,8 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

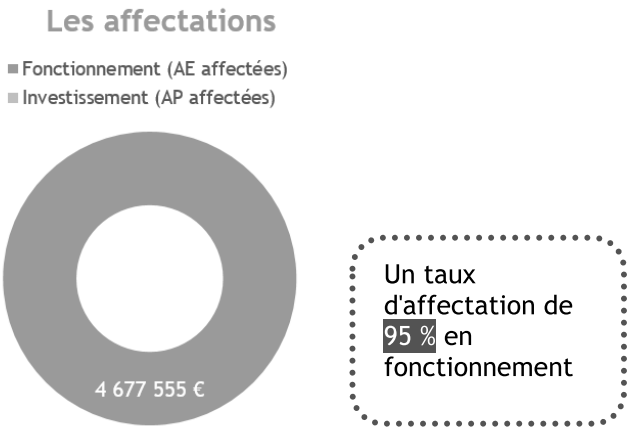

Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement

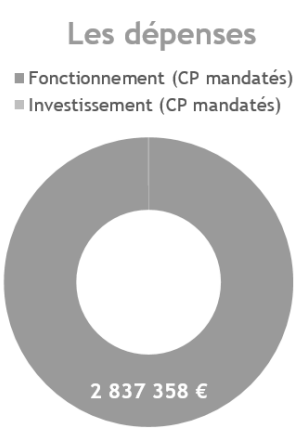

Un taux de réalisation de 71 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Enquête qualitative auprès des stagiaires de la gamme PREPA Avenir, dispositif régional d'accompagnement en amont de la qualification.

Dans le cadre du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* (PRIC), la Région a missionné le GREF Bretagne pour mettre en œuvre une enquête qualitative auprès des bénéficiaires de PREPA Avenir (Jeunes, Adultes et FLE (Français Langue Étrangère). Interrogés à différentes étapes de leur parcours, les stagiaires considèrent à 87% que ce dispositif leur a été utile sur le plan professionnel, à 85 % sur le plan personnel et 68 % sont confiant·e·s ou optimistes pour leur avenir professionnel. Au terme de leur parcours, sur 2 470 personnes enquêtées, on observe que

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

35 % des stagiaires ont signé un accompagnement à la qualification, 38 % poursuivent en formation et 17 % sont en emploi.

- Un suivi d'insertion consolidé sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle de la Région [I-2]

En déclinaison du chantier 2 du CPRDFOP, la Région a déployé, pour la 4ème année consécutive, une démarche de suivi de l'insertion professionnelle couvrant l'ensemble des dispositifs de formation relevant de sa compétence.

Indicateur N°3 [I] - Enquête sur l'insertion		Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Apprentissage (IROISE)	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion	Cohorte 2018 7 mois 12 mois 75 % 77 % 72 % 75 %	Cohorte 2019 7 mois 12 mois 68 % 71 % 74 % 74 %	Dorénavant le dispositif national « inserjeunes » observe l'insertion des apprentis.
Formations sanitaires et sociales	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion	Diplômés 2018 12 mois 75 % 90 %	Diplômés 2019 12 mois 66 % 91 %	Diplômés 2020* 12 mois 69 % De 81 % à 95 % selon le diplôme
QUALIF Emploi programme et QUALIF Emploi individuel	Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion	Sortants 2018 12 mois 66 % 68 %	Sortants 2019 12 mois 67 % 64 %	**Sortants 2020** **12 mois** Etude en cours

Le taux d'insertion représente le pourcentage de bénéficiaires en situation d'emploi 12 mois après leur sortie de formation, sur la base de la population des répondant.e.s à l'enquête (% de bénéficiaires suivis au regard du nombre total de personnes formées).

* Dans le contexte de crise sanitaire que nous avons vécu, l'enquête d'insertion des diplômés d'Etat 2020 des formations sanitaires et sociales s'est concentrée sur 5 diplômes afin de ne pas sur-solliciter les professionnels de santé déjà bien mobilisés par ailleurs. Seules les principales sessions ont été enquêtées correspondant à un total de 2 770 diplômés d'Etat dans les métiers suivants : Accompagnant éducatif et social (AES), Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF), Aide-soignant (AS), Auxiliaire de puériculture (AP) et Infirmier (IDE).

- La poursuite des travaux de l'observatoire régional du décrochage scolaire

L'Observatoire régional du décrochage scolaire été créé en 2018 à l'initiative de la Région. Avec l'appui du GREF et en collaboration étroite avec l'Etat et les 17 *Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs* (PSAD), une synthèse régionale annuelle est réalisée chaque année ainsi que des fiches monographiques destinées aux PSAD. La synthèse 2021 présente une forte diminution de la proportion des situations inconnues.

Décrochage scolaire	2020 Sur 7 100 jeunes identifié·e·s comme potentiellement en décrochage scolaire			2021 Sur 7 300 jeunes identifié·e·s comme potentiellement en décrochage scolaire		
	Total	*Dont jeunes Femmes*	*Dont jeunes Hommes*	Total	*Dont jeunes Femmes*	*Dont Jeunes Hommes*
Pourcentage de jeunes retrouvé·e·s en formation initiale parmi les jeunes potentiellement en décrochage	**30% 2 150**	**40%**	**60%**	**51% 3 700**	**37%**	**63%**
Pourcentage de jeunes décrocheur·euse·s parmi les jeunes potentiellement en décrochage	**46% 3 250**	**41%**	**59%**	**34% 2 490**	**40%**	**60%**
dont déjà accompagné·e·s	***25% 1 806***	***40%***	***60%***	***19% 1 360***	***39%***	***61%***
Dont en emploi	***12% 887***	***41%***	***59%***	***9% 660***	***38%***	***62%***
Dont en formation continue	***4% 263***	***42%***	***58%***	***3% 180***	***50%***	***50%***
Dont sans accompagnement	***4% 280***	***40%***	***60%***	***3% 190***	***42%***	***58%***
Pourcentage de situations inconnues (problème de coordonnées, refus d'être contacté·e·s…)	**24% 1 700**	**40%**	**60%**	**15% 1 100**	**43%**	**57%**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

2021 en Bref

La crise sanitaire a impacté un grand nombre d'actions éducatives proposées en 2021 : report/annulation d'événements, sessions du CRJ en distanciel, peu de mobilités à l'étranger réalisées par exemple. Une nouvelle action a été lancée en décembre : le déploiement de distributeurs de protections périodiques dans les lycées bretons afin de lutter contre la précarité menstruelle. Enfin, le *Pass ressources pédagogiques* (PRP) a permis aux lycées et associations, pour la 2ème année consécutive, de disposer d'une aide de 50€ par lycéen·ne·s.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Actions	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	[III - 1] Soutenir les projets éducatifs associatifs
	[I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	[II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	[III - 2] Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
	[I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer les liens avec le milieu économique	[II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	[III - 3] Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

8,3 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

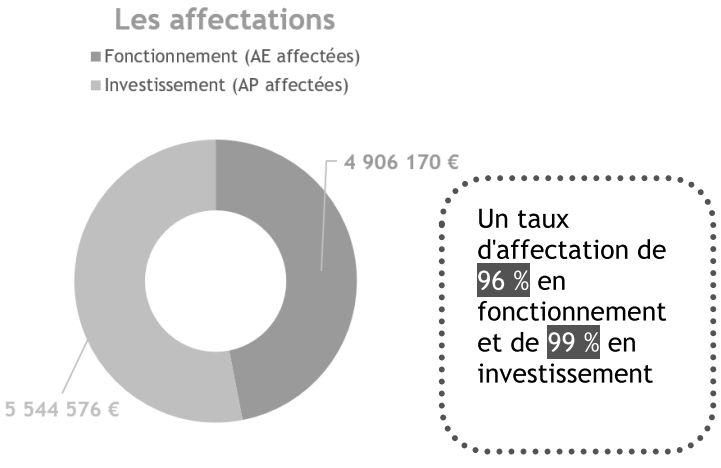

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

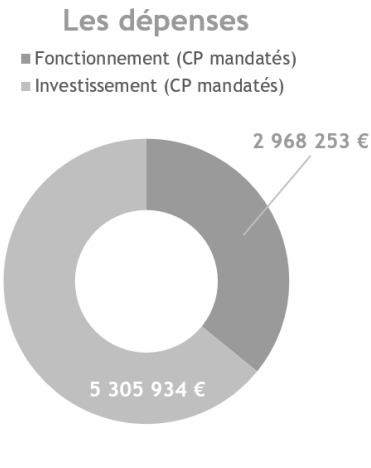

Un taux de réalisation de 61 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéen·ne·s [I]

L'impact de la crise sanitaire a été prégnant dans la dynamique des projets éducatifs mis en œuvre en 2020/21 par et avec les lycées, en particulier pour l'action *Karta Bretagne*. En effet, il est constaté une diminution de 30% du nombre de projets accompagnés financièrement et de plus de 40% du montant de l'aide régionale attribuée, soit 1 300 projets pour un montant de 1,25 M€ (pour mémoire en 2019/20 : 1 900 projets pour 2,2 M€ de subventions). Il est à noter la baisse de 70% des projets inscrits sur l'axe *Ouverture au monde* essentiellement dédié à la mobilité collective à l'étranger.

Trois projets ont connu un moment fort en 2021 : la sélection de 20 lycées publics volontaires pour participer dès avril 2021 à des démarches éducatives structurantes, impliquant personnels et élèves dans le cadre d'un partenariat avec la *Ligue de protection des oiseaux* sur la thématique de la biodiversité ; l'organisation d'un webinaire Karta sous forme de plateau TV sur la thématique de la prévention par les pairs le 28 janvier 2021 (https://vimeo.com/507435328) ; et enfin le lancement du déploiement dans les lycées bretons de distributeurs de protections périodiques afin de lutter contre la précarité menstruelle des lycéennes bretonnes avec le vote d'1 M€ à la Commission permanente de décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [I-1] - *Karta Bretagne* - Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2018-19	Réalisation 2019-20	Réalisation 2020-2021	Budget alloué 2020-2021
Santé et qualité de vie	192	178	131	94 K€
Développement durable et agenda 21	224	233	199	191 K€
Ouverture des jeunes au monde	544	453	140	169 K€
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	918	905	727	707 K€
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	131	127	114	89 K€
TOTAL	2 009	1 896	1 311	1 250 K€

Les élu·e·s du Conseil régional des jeunes ont pu se réunir en présentiel en juin 2021 pour la première fois depuis leur élection en novembre 2020. Les travaux menés dans les commissions de travail abordent les thématiques suivantes : favoriser l'éducation à la sexualité dans les lycées, développer l'accès à l'information des droits des jeunes, favoriser les déplacements en vélo, sensibiliser au climat avec l'outil *la fresque du climat* et maintenir l'accès et l'éducation à la culture dans un contexte de crise sanitaire.

- ## L'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenant·e·s et établissements bretons [II]

Le projet européen Erasmus+ porté par la Région Bretagne, *B-MOUVE*, à l'attention des apprenant·e·s et personnels des établissements de formation sanitaire et sociale a démarré son plan d'action pluri-annuel 2021/2027 avec ses groupes de travail : mutualisation, éco-responsabilité, kit d'accompagnement à la mobilité et freins à la mobilité.

La nouvelle programmation Erasmus+ 2021/2027 est venue impacter les actions menées sur le volet financement : désormais, la Région Bretagne en lien avec les partenaires académiques, ne finance plus les périodes de stage en entreprise en Europe (hors Royaume-Uni) en raison d'aides européennes plus avantageuses. Par ailleurs, dans le cadre du volet réseau (réseau breton des développeurs de la mobilité européenne), a été organisée par la Région Bretagne en lien avec l'ensemble des institutions et l'agence Erasmus+, le 21 octobre 2021, une réunion de sensibilisation aux opportunités d'Erasmus+ pour les lycées et CFA bretons disposant de formations post-bac.

Enfin, suite au décret du 17 décembre 2021 portant délégation de compétence du Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports à la Région Bretagne, le pilotage du *Comité régional de la mobilité* (COREMOB) est désormais réalisé par la Région, en lien étroit avec le Rectorat.

Indicateur N°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2018-19	Réalisation 2019-20	Réalisation 2020-21	Valeur cible 2020-21
Nombre d'apprenant.e.s bénéficiaires d'une aide à la mobilité collective	741	511	10	200
Nombre d'apprenant.e.s bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle JALI	1 945	1 130	194	500
Nombre d'apprenant.e.s et formateur.trice.s bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B-MOUVE)	163	111	16	50
Nombre total d'apprenant·e·s bénéficiaires	*2 849*	*1 752*	*220*	*750*
Dont % de femmes	*55 %*	*60 %*	*60 %*	*50 %*
Nombre d'établissements bénéficiaires d'une aide à la recherche de partenaires	22	8	0	5

- ## Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles

La Région a mis en œuvre pour la 2ème année consécutive une dotation aux lycées et associations calculée sur la base de 50 € par élève, soit un montant global dédié à l'action *Pass Ressources Pédagogiques* de 5,6 M€ pour l'année 2020/21, ces fonds étant utilisés à 85% pour l'acquisition des manuels scolaires papiers.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

2021 en Bref

L'activité est restée soutenue en 2021 avec une volonté de résorber une partie du retard liée à la crise sanitaire. Les difficultés en approvisionnement de matières premières et le rebond de l'épidémie ont néanmoins freiné cette dynamique. La prolongation d'un an du plan d'actions 2019-2020 a permis de compléter les 496 projets déjà engagés fin 2020 par 145 projets supplémentaires en 2021.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restauration globale de lycées	[I - 1] Construire de nouveaux lycées [I - 2] Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)
2 Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance	[II - 1] Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2) [II - 2] Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3) [II - 3] Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
3 Adapter les locaux à l'évolution des besoins	[III - 1] Adapter les locaux aux usages (Axe 4) [III - 2] Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5) [III - 3] Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
4 Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale	[IV - 1] Assurer le maintien des sites (Axe 8) [IV - 2] Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

138,4 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

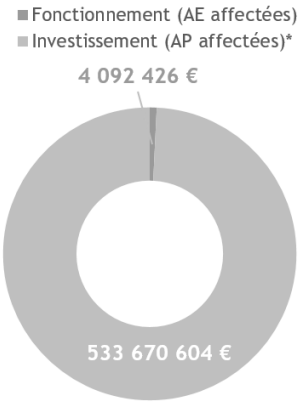

Un taux d'affectation de 80 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

Les dépenses

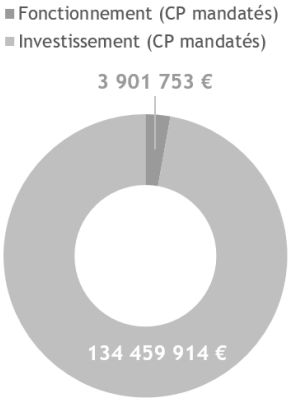

Un taux d'affectation de 84 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

** L'AP est pluriannuelle a été ouverte en 2019, les résultats correspondent au cumul.*

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Construire de nouveaux lycées [I-1]

Avec la livraison du lycée de Liffré en 2020, les principales dépenses relatives à la construction de nouveaux lycées en 2021 concernent le lycée Mona Ozouf de Ploërmel qui sera livré en mai 2023 et représentent 3% des paiements.

- Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur [I-2]

Les grosses restructurations ont concerné 9% des crédits consommés en 2021. Des programmes préalables à la réalisation des études pour des restructurations ont été conduits comme au lycée polyvalent Henri Avril à Lamballe et au LPM Emile James à Etel. Les études du lycée Jean-Marie Lebris à Douarnenez ont démarré. Les travaux de restructuration des lycées Eugène Freyssinet à St Brieuc et Tristan Corbière à Morlaix ont également été réalisés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité [II-1]

Cette action représente 7 % des crédits consommés en investissement et 16,4 % en fonctionnement auxquels il convient d'ajouter les travaux d'accessibilité et de sécurité systématiquement intégrés dans les restructurations d'ampleur, comme la restructuration de l'externat du Lycée Amiral Ronarc'h à Brest.

Indicateur N°1 [II-1] - Niveau d'accessibilité du patrimoine	2020	2021	Valeur cible 2021
Niveau d'accessibilité global			
Taux moyen d'accessibilité tout handicap confondu	74% (2019)	78%	80%
Niveau d'accessibilité par lycée			
Nombre d'établissements avec un taux moyen d'accessibilité > 85% tout handicap confondu = Lycées accessibles	5	24	/
Nombre d'établissements avec un taux moyen d'accessibilité compris entre 65% et 84% tout handicap confondu = Lycées non accessibles mais praticables	45	68	/

Concernant la mise en sûreté des lycées, la Région accompagne les chefs d'établissement dans les travaux de sécurisation de leur lycée. La sécurisation d'un établissement scolaire est abordée selon 2 aspects : le 1er, prioritaire, vise à se conformer aux Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS); le 2nd consiste à réaliser des travaux de sécurisation périmétrique (pose de clôture, portails/portillons, contrôles d'accès).

Indicateur N°2 [II-1] - Mise en sûreté	2020	2021	Valeur cible 2021
Nombre de lycées équipés d'une alarme PPMS satisfaisante	26	36	40
Nombre de lycées sécurisés de manière satisfaisante	30	33	30

- Améliorer la performance énergétique du patrimoine [II-2]

La Région cherche à diversifier les sources de production d'énergie et limiter le recours aux énergies fossiles. A ce titre, en 2021, 7 établissements ont fait l'objet d'un raccordement au réseau de chaleur urbain. A noter que 13 projets d'investissement (notamment en isolation thermique) générant des gains énergétiques importants ont permis de capter 26.9 M€ dans le cadre de France Relance dont 7.27 M€ perçus en 2021.

Indicateur N°3 [II-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	2019	2020	2021
Puissance photovoltaïque installée en kwC (cumulée)	648	648	713
Nombre cumulés d'audits énergétiques réalisés	7	14	23

- Adapter les locaux aux exigences sanitaires [II-3]

Les actions visant à la remédiation de la présence de radon dans les lycées se poursuivent suite à la campagne initiale de dépistage du radon menée en 2017 et 2018. L'indicateur ci-après sera suivi annuellement à compter de 2021.

Indicateur N°4 [II-3] - Traitement du radon sur 1100 bâtiments lycéens	2018	2021
Nombre de bâtiments supérieurs au seuil de référence en vigueur	105	73
Dont Nombre de bâtiments en cours de dépistage ou travaux suite à des travaux de remédiation	N.A	71
Dont Nombre de bâtiments encore non exploités (sujet traité dans le cadre d'une restructuration globale)	N.A	2
Nombre de bâtiments devenus conformes	N.A	32

- Adapter les locaux à l'évolution des besoins [III-1 à III-3]

Cet objectif a représenté 38 % des crédits consommés. En 2021, l'espace scientifique et la restructuration du service de restauration du lycée Théodore Monod ont été livrés. Les travaux pour la restructuration du gymnase au lycée Paul Sérusier de Carhaix ont démarré.

Indicateur N°5 [III-1] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique	2019	2020	2021
Nombre cumulé de sites centralisés en maintenance informatique	58	78	79
Nombre de sites centralisés en téléphonie (+ remplacement d'autocom ne pouvant attendre la centralisation			3 (autocom)+5 (centralisation)
Nombre cumulé d'amélioration significative des réseaux informatiques (RGE à l'échelle d'un établissement et reprise complète du réseau à l'échelle d'un bâtiment)	1	3	5

En application du plan internat, l'internat du lycée Sévigné a été construit et livré pour que les élèves puissent faire leur première rentrée en septembre 2021. Les études du lycée Dupuy de Lôme à Brest se sont poursuivies pour une livraison de l'internat en 2023. De même, la construction de l'internat mutualisé au lycée Colbert de Lorient est en cours pour une livraison au 1er semestre 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

2021 en Bref

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. Pour la période 2017-2021, la Région avec le *Comité académique de l'enseignement catholique* (CAEC) ainsi que le *Conseil régional de l'enseignement agricole privé* (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
Actions	[I - 1] Participer à la mise en conformité des locaux	[II - 1] Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
	[I - 2] Améliorer l'accessibilité des usagers	[II - 2] Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
		[II - 3] Participer à la conservation du bâti

17 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

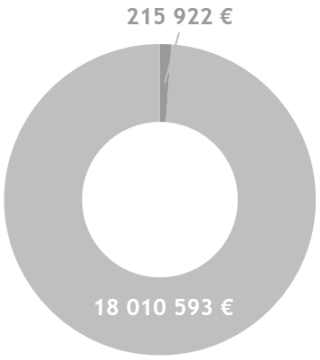

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

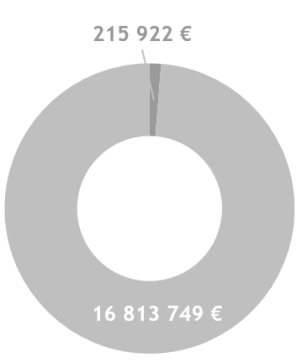

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 84 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers·ères [II-1]

Les affectations 2021 totalisent 18 M€ soit, comme chaque année, la totalité de l'enveloppe ouverte, chaque réseau ayant mobilisé l'enveloppe qui lui est réservée. Selon les réseaux, les financements accordés pour de nouvelles opérations de travaux s'élèvent à 13 M€ pour les établissements Éducation nationale (CAEC),3.48 M€ pour les établissements agricoles privés (CREAP), et 1.52 M€ pour les *Maisons familiales et rurales* (MFR). Les versements effectués sur la base des travaux effectivement réalisés s'établissent à 16.8 M€, en hausse de 2.7 M€ par rapport à 2020. Cependant ce niveau reste bien en dessous de celui constaté en 2019 (19.4 M€).

Au total 231 opérations de travaux ont été subventionnées en 2021 par la Région dans les établissements privés. Parmi les établissements bénéficiant d'une subvention supérieure à 500 k€ figurent Notre Dame du Kreisker à Saint Pol de Léon (1.6 M€), la Providence à Saint Malo (1.5 M€), les Vergers à Dol de Bretagne (0.79 k€), La Mennais à Ploërmel (0.68M€), Saint Joseph La salle à Lorient (0.66 M€), le Likès à Quimper (0.61 M€) et Notre Dame de la Paix à Ploemeur (0.58M€). Les fonctions de vie dans l'établissement internat et restauration mobilisent 3 M€ (58 subventions) et les fonctions enseignement 7.9 M€ (61 subventions). Certains travaux, se rapportant à des opérations globales ou bien portant sur la réfection de toiture ou de ravalement par exemple, ne peuvent être individualisés par fonctions. Ces derniers représentent un tiers des subventions accordées en nombre et en montant.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [II-1] - Répartition des crédits par fonction	Réalisation 2019		Réa	020	Réalisation 2021	
	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
Fonction Accueil	13	0,37	10	0,29	5	0,08
Fonction enseignement général	15	1,90	18	1,38	18	1,16
Fonction enseignement technologique et professionnel	31	3,00	33	6,77	27	5,03
Fonction enseignement : CDI	2	0,01	2	0,06	1	0,04
Fonction enseignement : espaces scientifiques	8	0,46	4	0,21	4	0,21
Fonction enseignement : installations sportives	19	1,03	21	1,70	11	1,45
Fonction vie dans l'établissement : restauration	34	1,67	25	1,12	40	1,40
Fonction vie dans l'établissement : internat	16	1,79	27	1,86	18	1,63
Fonction vie dans l'établissement : autres espaces	19	1,57	15	0,74	13	1,00
Fonction transversale : sanitaires	5	0,07	5	0,11	7	0,18
Fonction transversale : circulation	12	0,24	8	0,16	12	0,26
Toutes fonctions	82	4,72	87	3,81	75	5,57
Total général	256	16,82	255	18,21	231	18,01

- Participer à la mise en conformité des locaux [I-1]. Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau [II-2]

Indicateur N°2 [I-1] - Répartition des crédits par nature d'opération	Réalisation 2019		Réalisation 2020		Réalisation 2021	
Catégorie	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
0 - Restructuration lourde	22	4,35	20	3,03	28	5,28
1 - Construction	28	6,05	20	7,20	31	6,74
2 - Rénovation intérieure	105	3,88	98	3,19	82	3,46
3 - Sécurité et mise en conformité	51	1,25	47	1,92	44	0,88
4 - Maîtrise des consommations énergétiques	19	0,34	31	1,35	16	0,67
5 - Clos couvert	17	0,53	22	1,09	22	0,73
6 - Aménagements extérieurs	14	0,42	13	0,42	8	0,26

Les subventions pour travaux de construction ou de restructuration représentent les deux tiers des sommes attribuées aux établissements. Pour les autres subventions, le tableau suivant ventile les opérations selon la nature des travaux réalisés.

Indicateur N°3 [II-2] - Répartition des crédits par type de travaux	Réalisation 2019		Réalisation 2020		Réalisation 2021	
Nature des travaux	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Accès et clôture	1	94	9	374	7	80
Amélioration accessibilité	6	295	15	802	18	425
Chauffage et eau chaude sanitaire	6	37	17	286	11	291
Conformité des ascenseurs	1	380	2	14	2	40
Conformité électrique : courants faibles	15	256	7	112	6	60
Conformité électrique : courants forts	9	85	5	53	3	44
Enduit / ravalement / bardage	-	-	2	63	-	-
Enveloppe du bâtiment : Isolation. menuiseries ext.	2	37	15	875	13	606
Equipements fixes ou intègres au bâti	51	1 280	30	520	34	673
Revêtements - finitions - aménagements intérieurs	83	2 961	59	2 708	31	2489
Sécurité incendie	3	60	17	939	19	345
Solaire : Thermique ou photovoltaïque	-	-	-	-	-	-
Toiture / charpente	2	105	12	411	-	-
Travaux d'hygiène	1	11	-	-	1	18
Ventilation / extraction et plomberie sanitaire	5	261	11	324	14	357
Voirie réseaux divers et espaces verts	2	116	3	46	1	184
Total général	187	5 978	204	7 527	160	5 611

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 306 Améliorer les équipements dans les lycées publics

2021 en Bref

Ce programme finance les matériels pédagogiques utilisés par les enseignant·e·s et leurs élèves ainsi que les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. Au total, 597 dossiers de financement ont été votés en Commission permanente pour un montant de 8.9 M€.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	① Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	② Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules	[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

9,5 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement.

Les affectations

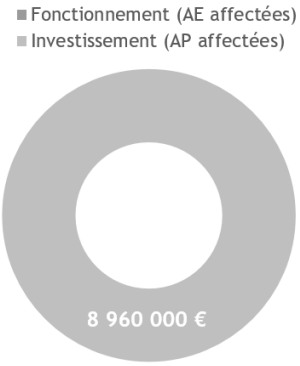

Un taux d'affectation de 100 % en investissement

Les dépenses

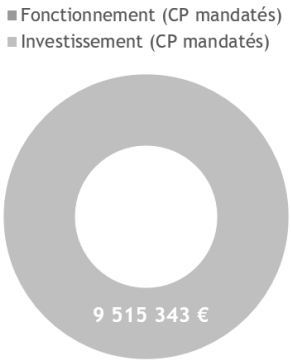

Un taux de réalisation de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules [I-1]

Chaque année, la Région consacre environ 1.7M€ pour financer et renouveler les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. La Région finance intégralement ces matériels en dehors des petits équipements de restauration cofinancés avec les établissements. L'effort pour renouveler les mobiliers représente plus du tiers de ce poste de dépense (643 k€).

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (subventions)	Réalisation 2019		Réalisation 2020		Réalisation 2021	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Matériel d'entretien des espaces verts	21	125	12	53	32	190
Matériel d'entretien des laboratoires	1	9	2	12	2	60
Matériel d'entretien des locaux	marché	1 650	marché	200	3	38
Matériel des services de restauration	59	254	39	180	46	187
Matériel pour l'atelier des agent·e·s de maintenance du patrimoine	31	75	12	20	33	72
Matériel pour le service de lingerie	23	224	21	192	8	36
Mobilier des salles de classe et du CDI	65	374	53	372	56	407
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	30	253	25	219	15	164

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mobilier pour l'accueil et l'administration	24	69	11			
Mobilier pour l'infirmerie	**2**	**1**	3	3	5	4
Véhicules	**11**	**168**	4	55	11	177
Equipements pour améliorer la sécurité des biens et des personnes	**60**	**238**	94	374	55	254
Total général	**327**	**3 440**	**276**	**1 709**	**285**	**1 657**

- ## Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration [I-2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements, la Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels. En 2021, cette action a mobilisé l'autorisation de programme ouverte à hauteur de 3.8 M€ dont 1 M€ à titre de provision pour l'ouverture du futur lycée de Ploërmel. Parmi les principales livraisons intervenues en 2021 figurent l'Internat sportif du lycée Sévigné (35) 228 k€, l'espace scientifique- externat et vie scolaire du lycée Fulgence Bienvenüe (22) 200 k€, le nouveau bâtiment scientifique du lycée Brizeux (29) 195 k€, le service restauration du lycée Henri Avril (22) 173 k€, l'espace scientifique du lycée Victor et Hélène Bash (35) 122 k€, le CDI et la vie scolaire du lycée Charles Tillon (35) 69 k€.

- ## Adapter les équipements pédagogiques [II-1 et II-2]

Les crédits affectés pour le financement et la mise à disposition d'équipements pédagogiques totalisent 3.5 M€, soit 39% de l'autorisation de programme ouverte.

Indicateur N°2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Dépenses d'équipements pédagogiques	3,5 M€	4,3 M€	3.5 M€
Dépenses par élève	42 €	53 €	42 €
Dont dépenses d'équipement dans le cadre d'une ouverture de formation	0,18 M€	0,20 M€	0.41 M€

En ce qui concerne les équipements pédagogiques, les matériels destinés aux enseignements et disciplines générales et scientifiques représentent 1.44 M€. Quant aux dépenses pour les équipements destinés aux formations technologiques et professionnelles, elles totalisent 1.62 M€ en 2021.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	Réalisation 2019		Réalisation 2020		Réalisation 2021	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	61	280	22	116	44	252
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : formations scientifiques	98	671	139	1 055	97	1 188
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaines	153	2 522	156	3 081	145	1 624
génie civil construction et bois	25	669	29	547	23	506
matériaux souples	7	43	12	88	6	34
mécanique électricité électronique	56	750	40	638	37	463
services aux personnes	16	119	14	199	7	29
spécialités pluri-techno de production	4	56	5	437	16	184
transformations	20	481	21	175	25	142
agriculture pêche forêt et espaces verts	18	164	17	568	12	84
communication et information	3	34	4	42	2	32
services à la collectivité	1	2	1	3	1	2
échanges et gestion	3	204	13	384	16	148
Total général	312	3 473	317	4 252	286	3 064

Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Dans le cadre de protocoles de partenariat couvrant la période 2017-2021, la Région et le *Comité académique de l'enseignement catholique* (CAEC) ainsi que le *Conseil régional de l'enseignement agricole privé* (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun. Les enveloppes financières pour chaque réseau sont définies dans ces conventions : 3.1 M€ pour les établissements relevant du réseau CAEC, 650 k€ pour les établissements relevant du réseau CREAP.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
		[II - 3] Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

3,3 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement.

Les affectations

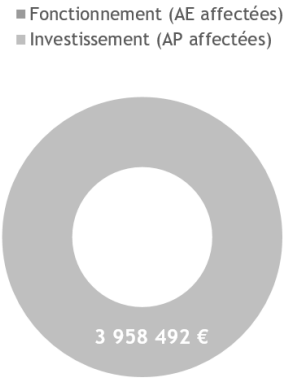

Un taux d'affectation de 97 % en investissement

Les dépenses

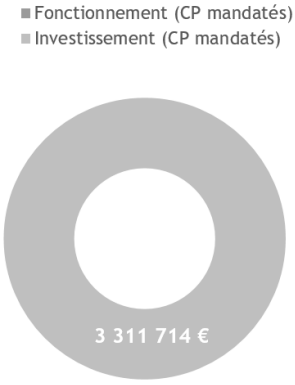

Un taux de réalisation de 81 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Pour tous les réseaux, le niveau de financement de la Région est plafonné à 50% de la dépense TTC. En 2021, un travail de simplification administrative a été mené. Celui-ci s'est traduit par un regroupement des différents financements pour un établissement au sein d'une même convention. Le nombre de conventions signées a ainsi pu être divisé par cinq et ramené à une centaine.

- Moderniser l'équipement pour l'exploitation des lycées [I-1 et I-2]

En 2021, la Région a attribué 580 k€ pour aider les établissements à moderniser leurs équipements d'exploitation. Ces financements représentent 16% de l'ensemble des sommes distribuées (3.53 M€).

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des établissements	2019 (K€)	2020 (K€)	2021 (K€)
Matériels pour la restauration et l'hébergement	158	111	68
Mobiliers	734	639	512
Total général	892	750	580

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations [II-1]

Les équipements informatiques et numériques ainsi que les matériels pour le fonctionnement des réseaux constituent les postes de dépenses les plus importants (1.6M€), soit 45% des sommes accordées aux établissements privés.

Indicateur N°2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements	2019 (K€)	2020 (K€)	2021 (K€)
Equipements informatiques et numériques	1 559	1 696	1 328
Equipements pour les réseaux informatiques			268
Equipements pédagogiques hors informatique	1 289	1 138	1 359
Total général	2 848	2 834	2 955

Les équipements pédagogiques, quant à eux, totalisent 1.36 M€ des sommes distribuées dont 1M€ pour les formations professionnelles. Les subventions font l'objet d'un cofinancement à parité entre la Région et l'établissement hormis pour les mesures de carte des formations qui bénéficient d'un financement intégral de la Région. Ainsi elle y a consacré 327 k€ en 2021 dont 170 k€ pour le BAC PRO Gestion des pollutions et protection de l'environnement au lycée Saint Gabriel de Pont l'Abbé, 76 k€ pour le CAP Menuisier au LP Saint Joseph de Vannes, 37 k€ pour le BAC PRO Maintenance des Systèmes de Production Connectés au lycée La Mennais de Ploërmel et 28 k€ pour la Mention complémentaire Maintenance des installations oléo hydrauliques et pneumatiques au LP Kersa de Ploubazlanec.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	2019 (K€)	2020 (K€)	2021 (K€)
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	126	85	183
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	247	252	163
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaine	916	801	1 013
génie civil construction et bois	12	36	114
matériaux souples	4	15	4
mécanique électricité électronique	309	268	249
services à la collectivité et aux personnes	60	4	201
spécialités pluri-techno de production	48	87	74
transformations	7	150	95
agriculture pêche forêt et espaces verts	219	119	213
communication et information	16	14	17
spécialités plurivalentes des services	240	34	-
échanges et gestion	1	74	46
Total général	1 289	1 138	1 359

- Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général [II-3]

La Région met à disposition des établissements privés Éducation nationale (CAEC) des ordinateurs fixes et portables qu'elle acquiert sur ses propres marchés publics. Les matériels sont identiques à ceux mis en service dans les lycées publics. Les équipements sont livrés au cours du premier trimestre de l'exercice suivant. En pratique la mise à disposition constitue la variable d'ajustement permettant au CAEC de mobiliser la totalité de son enveloppe prévue au protocole de partenariat. Pour 2021 (livraison 2022) la Région a consacré 423 k€ à ce dispositif contre 365 k€ en 2020.

Indicateur N°4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	663	732	773

Développer le numérique éducatif

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Le conseil régional a adopté sa feuille de route *S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton*. Son deuxième axe renvoie au *numérique éducatif*. Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements, maintenance, raccordement à l'internet haut débit.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques	2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
Actions	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
	[I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	[II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	[III - 2] Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

5,5 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

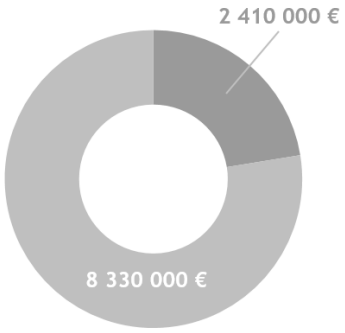

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

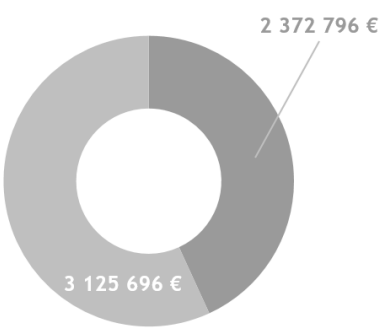

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 42 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage [I-2]

Depuis dix ans, la Région apporte son concours financier au développement par l'académie de l'Espace Numérique de Travail *Tout@tice*, portail proposant des services et contenus personnalisés aux personnels, parents, enseignant·e·s et élèves des lycées publics. L'académie en assure le développement et l'accompagnement pédagogique auprès des enseignant·e·s. La convention signée avec l'Etat qui couvre la période 2018-2021 fixe à 270 k€ l'enveloppe annuelle de la participation de la Région.

- ### Mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques [II-1]

La Région a pu maintenir chaque année son effort pour mettre à disposition des lycéen·ne·s et de la communauté éducative des matériels récents. Ainsi, le renouvellement régulier des matériels numériques mobilise près de la moitié de l'autorisation de programme ouverte, 3.7 M€ en 2021. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

La refonte totale des filières et des programmes en lycée renforce l'importance des outils et des ressources numériques dans la pédagogie et conduit à faire évoluer les usages et le parc informatique vers plus de matériels

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

nomades. En 2021, 715 k€ ont été affectés, en complément des crédits du budget 2020, pour le financement de cette catégorie de matériels.



En 2021, le contexte sanitaire lié à la COVID-19 a affecté durablement les approvisionnements en matériels informatiques et numériques. Les pénuries de composants importantes et la chaine logistique perturbée ont eu pour effet de rallonger sensiblement les délais de disponibilité des matériels. Ainsi, les équipements attribués et commandés au cours du dernier trimestre 2021 ne peuvent, au mieux, être livrés qu'au premier semestre 2022. Ce report de livraison a une incidence forte sur le niveau d'utilisation des crédits de paiement en investissement et explique la faiblesse du taux de réalisation. Celui-ci s'établit à 42% en 2021 contre 97% en 2020.

Indicateur N°1 [II-1] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	6 460	6 470	6 480 A livrer 5 775
Nombre de solutions interactives mises à disposition	65	87	48
Financement de matériels d'EXAO (subventions)	0,21 M€	0,11 M€	0.27 M€

- Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée [II-2]

La Région et l'académie interviennent simultanément sur le champ de la maintenance informatique des lycées depuis 2013 et ont choisi d'associer leurs moyens par convention. La généralisation de la prise en charge de cette compétence confiée aux Régions par la loi *Peillon*, n'a pu s'achever en 2021 pour les 15 derniers lycées comme prévu.

Les crédits de ce programme intègrent les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études. La mise en œuvre de ce dispositif au cours de cet exercice a mobilisé près d'1M€ dont 0,6 M€ en achat d'équipements.

- Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit [III-2]

Indicateur N°2 [II-2] - Maintenance des équipements informatiques en lycée	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Dépenses d'équipement pour la maintenance informatique	600 K€	600 K€	600 k€
Prestations extérieures	217 K€	175 K€	365 k€
Nombre d'interventions en lycées	21 821	26 494	25 303
Nombre de lycées pris en charge par la Région	71	88	94

En attendant l'accès à une connexion au très haut débit via la fibre optique, la Région s'est engagée comme opératrice virtuelle et propose aux établissements qui le souhaitent une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit plus important pour un coût maîtrisé. Fin 2021, 100 sites sont ainsi raccordés. Si les établissements participent financièrement à hauteur de 143 k€ à l'offre proposée, la charge nette de ce dispositif s'élève à 1.36M€ pour la collectivité.

Indicateur N°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Coût du dispositif (abonnement au service et raccordement)	1,3 M€	1,5 M€	1.5 M€
Nombre de lycées adhérents	100	100	101
Nombre de lycées raccordés	98	100	100
Montant reversé par les lycées	123 K€	148 K€	143 k€

Assurer le fonctionnement des lycées public

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

En octobre 2021, le Conseil Régional a voté les principes d'une tarification unique et sociale de la restauration et de l'hébergement pour les lycées publics bretons. Il s'agit d'harmoniser les tarifs et de permettre ainsi une égalité d'accès à ce service public sur le territoire, de proposer un tarif social et de poursuivre la démarche du *bien manger dans les lycées* en donnant les moyens aux établissements d'atteindre les objectifs de qualité qui leur sont fixés.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Piloter les métiers et les compétences	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	
	[I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

32 M€ de crédits mandatés en 2021 en fonctionnement.

Les affectations

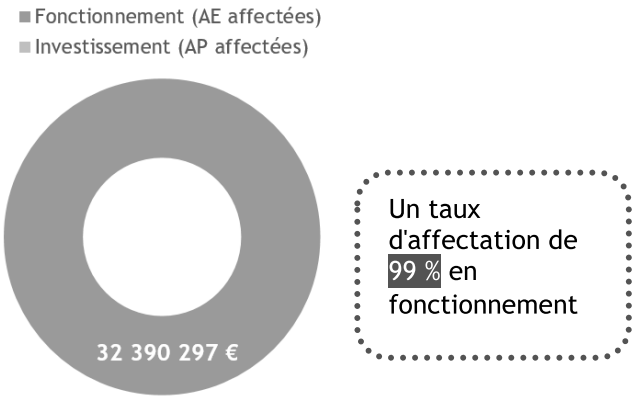

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La politique tarifaire en matière de restauration scolaire et d'hébergement [I]

Depuis 2006, il appartient à la Région de fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des établissements dont elle a la charge, mais également pour toutes les catégories (apprenti·e·s, stagiaires de la formation continue, personnels de l'Etat et de la Région) accueillis dans ces services. Depuis cette date, la Région délibère sur les tarifs de restauration et d'hébergement sur proposition des conseils d'administration des lycées, en limitant leur augmentation (indice INSSE des cantines). Cependant, avec plus de 600 tarifs en vigueur, force est de constater qu'ils sont disparates, fruit de l'histoire de chaque établissement et des propositions successives de son Conseil d'Administration.

Le 14 octobre 2021, le Conseil Régional s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics bretons selon les principes suivants :

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Harmoniser les tarifs et permettre ainsi une égalité d'accès à ce service public sur le territoire,
- Proposer des tarifs différenciés en fonction des ressources des familles sur la base du quotient familial CAF (caisse d'allocations familiales),
- Poursuivre la démarche du *bien manger dans les lycées* et donner les moyens aux établissements d'atteindre les objectifs de qualité qui leur sont fixés,
- Rechercher la stabilité de l'engagement financier de la collectivité, l'équilibre budgétaire des services de restauration et d'hébergement des lycées et le juste niveau de contribution des usagers·ères.

La grille tarifaire régionale ainsi que le dispositif de péréquation qui permettra la solidarité entre les familles et les établissements seront soumis au vote du Conseil Régional au printemps 2022.

• L'optimisation du financement du fonctionnement des lycées [II-1]

En 2021, le montant des *Dotations globales de fonctionnement* (DGF) retrouve un niveau comparable à celui de 2019. Contrairement à 2020, la Région n'a pas tenu compte des conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement des établissements scolaires. Même s'ils ont connu des périodes de fermeture totale ou partielle, l'impact financier était moins important, notamment sur le niveau des dépenses courantes de fonctionnement et les recettes et les dépenses des services de restauration et d'hébergement. Par conséquent, la Région a maintenu les règles habituelles qui régissent le calcul de la DGF.

Parallèlement, on constate une baisse des *Dotations complémentaires de fonctionnement* (DCF) par rapport à 2020. Cette baisse est liée au fait que les lycées n'ont pas eu besoin de ce type de financement pour couvrir notamment les achats de produits nécessaires dans le cadre de la crise sanitaire, qu'un certain nombre d'entre eux n'avaient pas été en capacité de prendre en charge en 2020.

Indicateur N°1 [II-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Dotations annuelles de fonctionnement	28,41 M€	27,08 M€	28,67 M€
Dotations complémentaires de fonctionnement (DCF)	0,29 M€	0,27 M€	0,13 M€
Poids des DCF par rapport aux dotations annuelles	1,02 %	0,99 %	0,45 %

• L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [III-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une *Dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs* leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales. La baisse enregistrée en 2021 est due au fait qu'un établissement ayant des réserves suffisantes à ce titre, n'a pas perçu de dotation.

Indicateur N°2 [III-3] - Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Montant global des dotations	1,932 M€	1,912 M€	1,872 M€

• Restauration : des établissements mobilisés autour du « Bien manger dans les lycées » [I]

Dans le cadre de la Breizh COP, la démarche *bien manger dans les lycées* a été détaillée dans une feuille de route fixant 5 objectifs déclinés en 21 actions.

En 2021, les 14 lycées pilotes identifiés en 2020 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour lutter contre le gaspillage alimentaire, de conseils en matière de commande et d'achat public et d'actions de sensibilisation des élèves à l'alimentation durable. Ce dispositif test a permis de préparer sa généralisation à 36 nouveaux lycées à la rentrée de septembre 2021.

En parallèle, un travail conséquent sur la qualité des données relatives aux approvisionnements dans les lycées a été conduit. Cette action, essentielle au pilotage de la démarche, permet de mesurer les évolutions de pratique et de mieux accompagner les établissements.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

En 2021, comme en 2020, conformément à la clause de revoyure prévue au protocole 2017-2021, le forfait d'externat part « personnels » a été calculé par référence aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants relatives à l'externat des lycées de l'Enseignement public en Bretagne. S'agissant du forfait d'externat part « matériel », contrairement à 2020, il n'a pas été tenu compte des économies susceptibles d'être générées par la pandémie. Les règles habituelles régissant le calcul de ce forfait ont été appliquées permettant de retrouver un niveau de financement comparable à celui de 2019.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[II - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

41 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

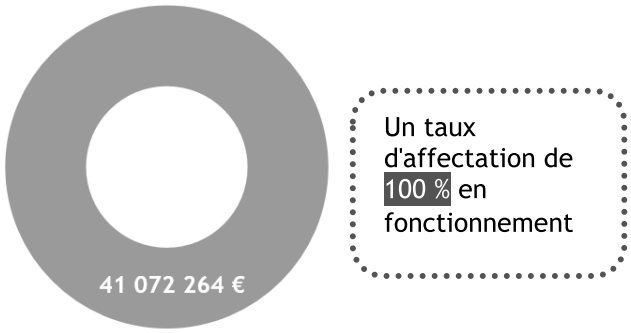

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- L'attribution des dotations de fonctionnement aux établissements privés [I-1]

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

Indicateur N°1 [I-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Montant global des dotations annuelles (part « matériel ») et des dotations complémentaires de fonctionnement	17,55 M€	16,77 M€	17,72 M€

Le forfait d'externat correspondant à la part « matériel » attribué aux établissements privés sous contrat avec l'Education nationale est calculé suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Cette dotation représente 17,72 M€, soit une augmentation d'environ 1 M€ par rapport à 2020. Pour mémoire, la baisse enregistrée entre 2019 et 2020 était due à la décision de la Région de prendre en compte la baisse des dépenses de fonctionnement pendant la fermeture des établissements scolaires dans le cadre de la crise sanitaire.
Un complément forfaitaire d'environ 2 M€, à rapprocher des dotations complémentaires de fonctionnement et à l'ex DoCOTUPE (dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et de petit entretien) versées aux établissements publics. Cette dotation est prévue dans le cadre du protocole de partenariat signé avec le *Comité Académique de l'Enseignement Catholique* (CAEC).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°2 [I-1] – Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Montant global des dotations annuelles (part « personnels »)	19,36 M€	20,80 M€	22,09 M€

S'agissant du forfait d'externat correspondant à la part « personnels », le montant par élève tend vers le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. C'est pourquoi, le forfait enregistre une augmentation significative du montant global versé à ce titre, passant de 20,80 M€ en 2020 à 22,11 M€ en 2021. A ce sujet, il faut noter que dans le cadre de la clause de revoyure prévue en 2019 dans le protocole de partenariat 2017-2021 établi entre le CAEC et la Région, un complément d'environ 1,2 M€ a été attribué aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale. Pour mémoire, depuis 2015, cette contribution évolue en fonction de la variation de la masse salariale des agents régionaux affectés à l'externat des lycées de l'enseignement public assurés par la Région.

- L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [II-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales.

Indicateur N°3 [II-1] – Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Montant global des dotations	749 040 €	741 926 €	723 904 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

2021 a été une année importante pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) aux niveaux régional, national et européen : finalisation du périmètre du volet ESR du CPER 21-27, adoption de la Loi de Programmation de la Recherche, travail sur le prochain programme opérationnel FEDER 21-27, lancement d'Horizon Europe. Ces grands cadres devront être intégrés dans la refonte de la stratégie régionale en 2022, tout en tenant compte des répercussions de la crise sanitaire, notamment sur la précarité des étudiants.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial	[II - 1] Créer les conditions de la réussite	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique
	[I - 2] Rayonner et attirer	[II - 2] Cultiver une envie	[III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques
		[II - 3] Une recherche ancrée dans le territoire régional	
		[II - 4] Communiquer et informer	

26,4 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

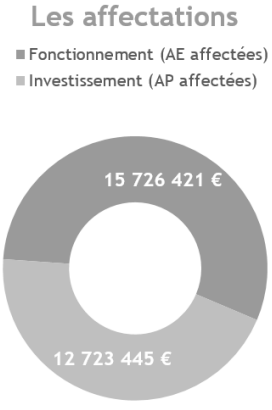

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

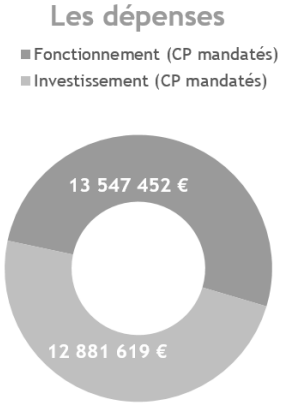

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Démarrage du programme post-doctoral MSCA COFUND Bienvenüe [I-1]

Le programme BIENVENÜE est un projet européen porté par la Région visant à accueillir 75 post-doctorants internationaux de haut-niveau au sein de laboratoires bretons en trois appels à projets (2021, 2022 et 2023). Il participe au développement de l'attractivité et de l'excellence de la recherche bretonne, et bénéficie du label *Actions Marie Sklodowska-Curie* (MSCA) très reconnu au niveau européen et international.
Lancé fin 2020 pour une durée de 5 ans, le programme BIENVENÜE est basé sur un partenariat avec huit établissements de recherche bretons : l'Institut Agro Rennes-Angers, IMT Atlantique, Inria, l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Bretagne-Sud, l'Université de Rennes 1, l'Université Rennes 2 et Sorbonne Université/la Station biologique de Roscoff. Les projets de recherche sont sélectionnés selon des critères d'excellence scientifique, dans

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

le respect des exigences européennes MSCA et doivent contribuer à la S3 (Stratégie régionale de recherche et d'innovation).
Le programme a été favorablement accueilli par la communauté scientifique bretonne. Lors de cette première campagne, 120 dossiers ont été déposés, soit davantage qu'attendu. Leur grande qualité a été soulignée par les évaluateurs scientifiques indépendants. 29 chercheurs.se.s ont été lauréat.e.s, pour un début des projets entre octobre 2021 et fin janvier 2022. Ces projets de recherche couvrent différentes thématiques de la S3 : biotechnologies marines, innovations dans l'élevage porcin ou les méthodes agricoles, chimie des matériaux, éducation à la science… Les projets de recherche et l'actualité du programme BIENVENÜE sont à découvrir sur le site web dédié au projet (https://msca-bienvenue.bretagne.bzh).

Indicateur N°1 [I-1] – Mesure du soutien régional aux projets de recherche	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de thèses soutenues par la Région	375	346	343
Nombre de post-doctorats soutenus	54	45	64

- ## Mesures d'urgence à destination des étudiant·e·s fragilisé·e·s par la crise sanitaire [I-2]

La crise sanitaire a particulièrement impacté la population étudiante, révélant et accentuant la fragilisation des conditions de vie des étudiants. La Région s'est mobilisée pour les étudiant·e·s, dans le cadre de son plan de mobilisation pour la jeunesse. Cela s'est traduit par le déblocage de fonds d'urgence à hauteur d'1,5M€ pour l'année 2021. Les mesures d'urgence ont été menées en partenariat avec le CROUS pour la gestion et le suivi administratif des dossiers. Trois volets d'action complémentaires ont été identifiés : aide alimentaire ; santé mentale ; action et engagement étudiant. Le soutien de la Région s'est adressé à tous les établissements recevant des étudiant·e·s sur le territoire breton – universités et écoles mais également IFPS, lycées etc.
Au total, ce sont 105 projets portés par 36 établissements d'enseignement supérieur bretons qui ont été soutenus. La commission d'analyse, composée de responsables vie étudiante des universités et grandes écoles bretonnes ainsi que de représentants étudiants, a porté une attention particulière à la répartition des financements sur le territoire breton ainsi qu'à l'accessibilité à des services de type restaurant universitaire (repas à 1€).
L'aide régionale a été répartie en trois appels à projets (mars, juillet et décembre 2021) afin de faire face à l'évolution du contexte sanitaire.
L'aide d'urgence a notamment permis la création de 240 à 250 emplois étudiants, principalement sur des missions de tutorat et d'information à destination des pairs (ambassadeurs·trices sur les campus et les résidences CROUS). Les délais d'attente pour des consultations de psychologie ont pu parfois être réduits de trois semaines à quelques jours par le recrutement de professionnels ou le financement direct de consultations. Le soutien régional a également renforcé l'achat des denrées alimentaires pour les distributions et épiceries solidaires ainsi que la distribution de bons d'achat. Formations aux premiers secours en santé mentale (personnels et étudiants), évènements de maintien du lien social, séances de yoga et de sophrologie ou encore formation des responsables associatifs (aspects juridiques, risques festifs, VSS, communication etc.) ont été mis en place dans les établissements grâce au soutien de la Région.

- ## Renforcer le dialogue entre sciences et société : lancement de l'appel à projets « recherche et société » [II-2]

Initié en 2021, cet appel à projets vise à renforcer le dialogue entre les acteurs de la recherche et ceux de la société civile, en soutenant la mise en œuvre de projets de recherche participative ayant pour objectif de répondre à des problématiques sociales, culturelles, économiques, ou environnementales identifiées sur le territoire régional.

L'objectif est de permettre le développement d'un dialogue constructif entre la communauté scientifique et la société civile, de contribuer au développement d'un tiers-secteur de la recherche, de rendre possible des partenariats permettant de traiter des sujets ayant un intérêt régional avéré, mais jusqu'ici non traités/pas abordés sous cet angle, et dont la nature justifie de recourir à des projets de recherche co-construits, entre acteurs de la recherche et de la société civile, pour donner vie à des modes originaux de production des savoirs, innovants et porteurs de transformations.

Cet appel à projets a suscité un grand intérêt de la part des acteurs concernés, avec 30 projets déposés. A l'issue d'un processus de sélection, 9 projets ont été retenus pour un montant total de 625 k€, financés via les programmes 201, 205 et 311, sur des thématiques aussi variées que le foncier agricole, les jeunes exilés en Bretagne, les mobilités durables ou des actions d'éducation aux médias.

Accompagner le développement de l'apprentissage

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

2021 a vu la poursuite d'un dispositif lié à la crise sanitaire, adapté à l'accompagnement des CFA en matière d'équipement numérique, de développement de formations préparant à des métiers émergents, et de soutien aux employeurs publics d'apprenti·e·s. En parallèle, la Région continue d'accompagner les projets structurants des CFA en matière d'investissement dans leurs locaux pédagogiques et d'accueil des jeunes, tout comme le financement des équipements pédagogiques engagés avant 2020.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs			
	1 Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	2 Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis	3 Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

9,8 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

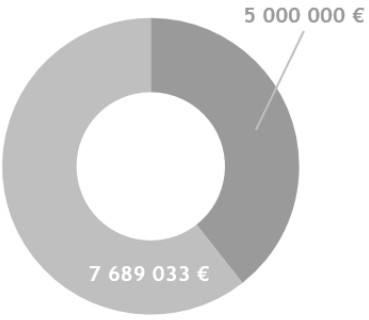

Un taux d'affectation de 80 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

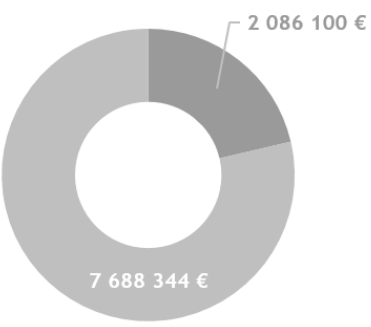

Un taux de réalisation de 33 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Participer au fonctionnement des CFA

Tout comme en 2020, la Région a soutenu en 2021 l'activité des CFA fragilisés par la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid19. Ce soutien 2021 a été moins sollicité par les CFA en raison de l'accompagnement régional important actionné en 2020 et par l'amélioration de la situation sanitaire en 2021.
41 CFA ont sollicité au moins 1 des 3 aides présentées dans le tableau suivant pour un montant total de 2 086 100 €.

Indicateur N°1 [I-1] - Plan de soutien à l'activité des CFA	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Encourager les employeurs publics à recruter des apprenti.e.s	408 contrats publics aide de 2 500€ par contrat	354 contrats publics - 940 000 € Aide variant de 2 000 € à 5 000 € par contrat en fonction du type de diplôme préparé et de la catégorisation de l'employeur public
Favoriser l'équipement numérique des apprenti.e.s	9 482 outils numériques aide de 300 € par équipement	3 633 outils numériques pour les apprentis de niveaux 3 et 4 - 1 090 100 € Aide de 300 € par équipement

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Accompagner les formations préparant à des métiers rares ou émergents	N/P	4 projets accompagnés pour un total de 56 000 €

- ## Soutenir la construction et la rénovation des CFA

La Région soutient les projets structurants des CFA en matière de construction ou rénovation de leurs locaux pédagogiques, plateaux techniques et espaces d'accueil et de vie des apprenti.e.s. A ce titre, la Région est intervenue pour 7 549 845 €, dont 5 186 031 € sur les 7 opérations actées dans l'exercice.

A titre d'illustration, l'intervention régionale au taux bonifié de 70% pour la restructuration du bâtiment d'hébergement et de restauration des apprentis du CFA Bâtiment de Plérin (participation de 4 257 400 €, dont 2 980 180 € versés à titre d'avance) est emblématique de la politique volontariste en matière d'accompagnement des apprentis par un haut niveau de qualité de leurs conditions d'accueil et de formation en CFA.

En 2021, la Région a également continué de financer les opérations d'équipement pédagogique engagées jusqu'en 2019, pour un montant global de crédits mandatés de 138 499 € (délai de caducité de 48 mois).

Indicateur N°2 [II-1] - CPI mandatés	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Crédits d'investissement mandatés	15 897 960 €	6 743 400 €	7 688 344 €

- ## Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

Ce dernier axe est en cours de redéfinition en fonction des attentes identifiées par les CFA, sur des besoins non couverts par les autres acteurs du financement de l'apprentissage, et dans un souci d'harmonisation et/ou de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre au sein de la Région à destination des publics prioritaires, notamment dans la sphère de la formation professionnelle.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

2021 en Bref

2021 a été la dernière année d'existence du dispositif de primes aux entreprises accueillant des apprenti.e.s, la Région intervenant uniquement pour les contrats d'apprentissage conclus avant le 1er janvier 2019. Cette compétence a été en effet retirée aux régions suite à la réforme de l'apprentissage et le programme 313 ne figure plus dans la nomenclature budgétaire à compter de 2022.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Inciter les entreprises à accueillir des apprentis

Actions

[II - 1] Encourager les entreprises à accueillir des apprentis

[II - 2] Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

0,2 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

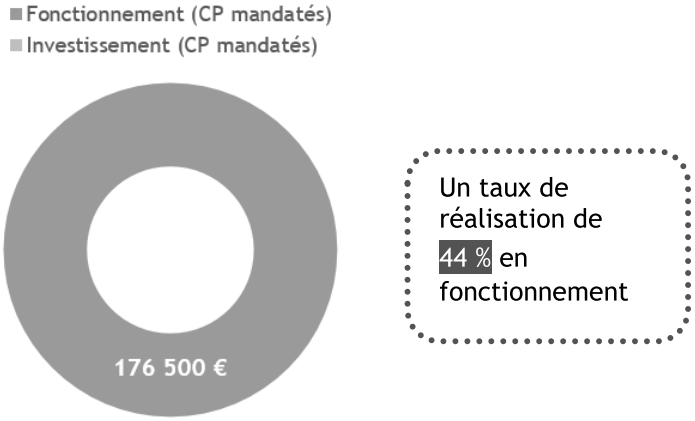

Un taux de réalisation de 44 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Des dispositifs d'incitation à l'accueil des apprentis en entreprise [II-1]

La colonne 2021 recense les contrats ayant débuté avant le 1er janvier 2019 et dont la durée couvre la période de formation 2020/2021.

Indicateur N°1 [I] - Répartition du nombre de contrats par niveau de formation	Réalisation 2019 (campagne 2019)	Réalisation 2020 (campagne 2020)	Réalisation 2021 (campagne 2021)
Niveau 3 (CAP, CAPA, BPA, MC, …)	4 302	19	17
Niveau 4 (BAC PRO, BP, BTM, MC, …)	3 080	259	129
Niveau 5 (BTS, BTSA, DUT, …)	1 666	5	4
Niveau 6 (licence pro, Master, …)	1 062	358	21
Total	10 110	641	171

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La colonne 2021 recense les contrats ayant débuté avant le 1er janvier 2019 et dont la durée couvre la période de formation 2020/2021.

Indicateur N°2 [I] - Répartition du nombre de contrats par type d'employeurs	Réalisation 2019 (campagne 2019)	Réalisation 2020 (campagne 2020)	Réalisation 2021 (campagne 2021)
Employeur privé, moins de 11 salarié·e·s	5 918	174	135
Employeur privé, de 11 à 20 salarié·e·s	893	43	35
Employeur privé, de 21 à 249 salarié·e·s	1 725	172	0
Employeur privé, 250 salarié·e·s et plus	1 245	231	0
Employeur public	329	21	1
Total	10 110	641	171

- Des dispositifs pour soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis [II-2]

La Région a accompagné financièrement les entreprises ayant conclu avant le 1er janvier 2019 un contrat d'apprentissage et pour toute la durée de ce contrat. La colonne 2021 porte sur le nombre d'aides versées en 2021 au titre de l'année de formation 2020/2021 ou des années de formation antérieures. L'aide au recrutement d'apprenti·e·s s'adressait aux entreprises de moins de 250 salarié·e·s ayant recruté pour la première fois un·e apprenti·e ou ayant recruté un·e apprenti·e supplémentaire. L'aide à la mixité* s'adressait aux entreprises de moins de 21 salarié.e.s et était versée uniquement au titre de la 1ère année de contrat. L'aide à l'insertion professionnelle était versée à l'entreprise de moins de 21 salarié.e.s qui recrutait son apprenti·e diplômé·e en CDI temps plein à l'issue du contrat d'apprentissage. La prime à l'apprentissage était versée à l'issue de chaque année de formation réalisée aux entreprises de moins de 21 salarié.e.s.

Indicateur N°3 [II] - Evolution des aides versées aux employeurs d'apprenti·e·s par type d'aides	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Montant année 2021
Anciennes aides	0	0	**0**	0 €
Aide au recrutement d'apprenti·e·s (1 000 €)	2 984	29	**2**	2 000 €
Prime à l'apprentissage (1 000 €)	11 028	3 553	**174**	174 000 €
Aide à la mixité* (500 €) *Proportion de jeunes femmes*	797 *77%*	6 *67%*	1 *100%*	500 €
Aide à l'insertion professionnelle (500 €)	42	1	0	0 €

* Mixité : recrutement d'une apprentie dans un métier traditionnellement masculin ou d'un apprenti dans un métier traditionnellement féminin.

Assurer les formations sanitaires et sociales

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Dans le cadre du Ségur de la santé, la large concertation avec les instituts de formation a permis de finaliser l'augmentation significative de l'offre de formation en contractualisant avec l'Etat pour 846 places supplémentaires. L'universitarisation des formations s'est aussi poursuivie avec la mise en place des expérimentations portées par les universités bretonnes, visant un décloisonnement des formations.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Financer les formations paramédicales et sociales	2 Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales	3 Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes

59 M€ de crédits mandatés en 2021 en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme finance les instituts et écoles délivrant les formations paramédicales et sociales conduisant à un diplôme d'Etat. La Région définit la carte des formations conformément aux orientations du schéma des formations sanitaires et sociales et autorise juridiquement les instituts et écoles de formation.

Le contexte sanitaire exceptionnel a conduit à une forte augmentation de l'offre de formation, tout en poursuivant les expérimentations universitaires. Le dialogue de gestion s'est encore amélioré avec les établissements partenaires et la Région a assuré la montée en charge du versement des bourses sur critères sociaux.

- ### Développer l'offre de formation dans le cadre du Ségur de la santé

Sur la base du schéma des formations sanitaires et sociales, la Région délivre des autorisations quinquennales fixant la carte des formations. En raison de la crise sanitaire, l'Etat et la Région ont contractualisé pour augmenter significativement l'offre de formation sans attendre l'échéance quinquennale de 2023. Après un large travail de concertation avec les instituts de formation, la contractualisation a abouti au déploiement, en 2021 et 2022, de 230 places supplémentaires de formation en soins infirmiers, de 450 places d'aides-soignants et de 166 places d'accompagnants éducatifs et sociaux. L'essentiel des places a été déployé dès la rentrée 2021, avec d'excellents taux d'occupation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Par ailleurs, des indemnités exceptionnelles ont été versées à 83 étudiantes en soins infirmiers mobilisées pour la lutte contre la covid-19 sur leur temps de formation, pour un montant total de 14 154 €.

- ## Décloisonner les voies de formation grâce aux expérimentations universitaires

Deux expérimentations portées par les universités bretonnes disposant d'une composante santé sont entrées dans une phase de mise en œuvre opérationnelle. Elles visent à proposer un double cursus aux étudiants en soins infirmiers, avec l'obtention d'une licence universitaire en plus du diplôme d'Etat. La première année universitaire, appelée *Parcours accès santé spécifique* (PASS), a été aménagée par les universités pour prévoir des passerelles avec la formation en soins infirmiers. Le même travail est à l'étude sur la filière rééducation. L'alignement des droits des étudiants se poursuit avec des négociations sur une nouvelle convention socle en matière d'universitarisation.

- ## Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation

Chaque année, la Région mène des dialogues de gestion avec les instituts et écoles de formation pour échanger sur le bilan de l'année écoulée, les sujets stratégiques du moment et les modalités de financement. Ces temps d'échange permettent de déterminer le montant de la subvention de fonctionnement. Afin d'améliorer le processus global, la Région Bretagne s'est dotée de l'outil Solstiss, déjà utilisé par les autres régions métropolitaines. L'outil a été ouvert aux instituts fin 2021, il permet de saisir les budgets et les effectifs et de réaliser des traitements automatisés des données. En 2021, les dotations de fonctionnement se sont élevées à 39,6 M€ pour les formations sanitaires et 10,7 M€ pour les formations sociales.

- ## Sécuriser les parcours de formation

La Région verse des bourses sur critères sociaux. Les barèmes ont été alignés sur ceux du CROUS pour tous les étudiant.e.s depuis la rentrée de septembre 2017.
Le déploiement des nouvelles places de formation a conduit à une augmentation naturelle du nombre de boursiers. Ainsi, près de 8 M€ ont été mandatés en 2021 au titre des bourses.

Indicateur N°1 [IV] - Les aides aux étudiant.e.s - Bourses d'étude des formations paramédicales et sociales	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de bourses accordées	2 338	2 475	2 651
Montant moyen des bourses accordées (en €)	2 683 €	2 815 €	2 818 €

Par ailleurs, 26 contrats de fidélisation dédiés aux étudiant.e.s entrant en formation de masseur kinésithérapeute ont été signés en 2021. Ce dispositif vise à accompagner des étudiant.e.s, sur la base du volontariat, par le financement des coûts de leur formation sur les 4 années du cursus. En contrepartie de cette prise en charge par la Région, elles.ils s'engagent à travailler pendant 3 ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé.

Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Avec l'émergence du *Compte personnel de formation* (CPF), le montant attribué au QUALIF Emploi individuel a diminué alors que le nombre d'entrées en formation à très légèrement augmenté. Dans le cadre du *Plan de relance*, cette mesure a été ouverte à de nouvelles formations dont le code et le permis B.

Par ailleurs, même si le nombre de demandes en faveur des actions de *l'Accompagnement à la qualification* est moindre, la poursuite de cette démarche est bénéfique au développement de l'insertion professionnelle des jeunes. Le public ciblé de la gamme PREPA a d'ailleurs été élargi.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	2 Favoriser le renforcement des compétences
Actions	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs
	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience	
	[I - 3] Aide à l'accompagnement	

9 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

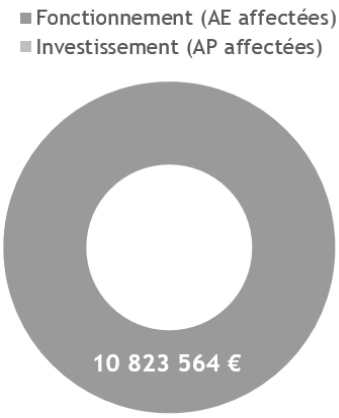

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement

Les dépenses

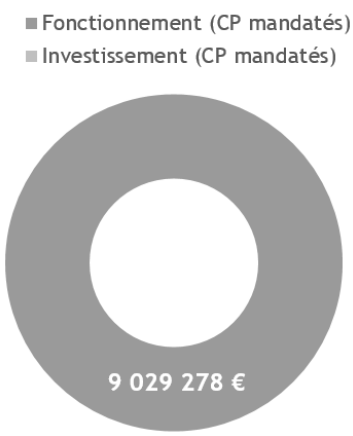

Un taux de réalisation de 77 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- QUALIF Emploi individuel : un dispositif qui soutient les entrées en formation en période de crise [I-1]

L'aide individuelle à la formation, QUALIF Emploi individuel, permet de proposer une aide aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux personnes en licenciement économique ou en *Contrat de sécurisation professionnelle*. En 2021, QUALIF Emploi individuel a contribué à la réalisation du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* (PRIC), en offrant des places supplémentaires aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'un montant d'aide plus élevé pour les publics les moins qualifiés. En dépit de la crise sanitaire, le nombre de bénéficiaires a légèrement augmenté en retrouvant un rythme d'entrées en formation plus classique. Le QUALIF Emploi individuel peut être attribué pour une formation se déroulant à distance. En 2021, 237 personnes en ont bénéficié. Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 305 personnes, de niveau de formation CAP BEP ou moins à l'entrée en formation, ont bénéficié de QUALIF Emploi individuel en 2021 (soit 15 %). Pour les autres, 54 % des bénéficiaires de cette aide ont un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 30 % un niveau BAC. Les formations du secteur social et du service à la personne sont les plus représentées parmi les aides attribuées (24 %), avec des certifications telles que : BTS économie sociale et familiale, BTS services et prestations des secteurs sanitaires et social (responsables de service à la personnes), Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), Moniteur d'atelier, Conseiller funéraire, CAP coiffure esthétique. Viennent ensuite les formations du secteur tertiaire

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

représentant 22 % des aides attribuées, avec des certifications telles que : BTS Assistante Comptabilité et gestion, Développeur et Chef de projet Web, Secrétaire médicale, Licence professionnelle de gestion de personnel, Master Management et administration des entreprises.- Les formations universitaires généralistes représentent 20 % des attributions, avec des certifications telles que Licence Langues et littérature, Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Master éducation et formation. Les secteurs du sport et du commerce représentent et chacun 4 %. La répartition des stagiaires par département est de 13 % pour les Côtes d'Armor, 33 % pour le Finistère, 33 % pour l'Ille-et-Vilaine, 20 % pour le Morbihan. Les femmes représentent 73 % des stagiaires. La répartition par tranche d'âge est de 62 % pour les personnes entre 26 et 45 ans, 21 % ont plus de 45 ans, et 17 % ont moins de 26 ans.

- ## Aide au permis dans le cadre du plan de relance [I-1]

Dans ce cadre, le règlement du QUALIF Emploi individuel est ouvert au financement de certaines formations nouvelles dont le code et le permis B, en faveur des jeunes de moins de 26 ans suivis par des missions locales pour qui l'absence de permis est un frein à la réalisation de leur projet. Cette nouvelle aide est accessible sur certains dispositifs de la Région : Accompagnement à la Qualification, QUALIF Emploi individuel, QUALIF Emploi Programme, les Actions territoriales QUALIF Emploi et QUALIF Sanitaire et Social. En 2021, 17 demandes de permis B ont été attribuées pour un montant de 22 142 euros, en particulier pour des jeunes dont le niveau de formation est égal ou inférieur au niveau 4 (baccalauréat). 76 % sont des femmes.

Indicateur N°1 [I-1] - QUALIF Emploi individuel	Entrées en 2019	Entrées en 2020	Entrées en 2021	Valeur cible 2022
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	2 443 (72 %)	1 969 (72 %)	1978 (73 %)	2 100

- ## QUALIF VAE (Validation des acquis de l'expérience) : des attributions en baisse [I-2]

Le dispositif QUALIF VAE, qui permet de financer l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi est en baisse par rapport à 2021 (-15 %), pour partie en raison de la situation sanitaire, mais plus généralement cette voie d'accès à la certification est en baisse au niveau national. Au démarrage de leur VAE, 30 % des personnes ont un niveau supérieur au bac (de BTS-DUT à Master), 28 % un niveau bac et 43 % un niveau CAP ou infra. 63 % des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans. La répartition des stagiaires par département est de 15 % pour les Côtes d'Armor, 35 % pour le Finistère, 28 % pour l'Ille-et-Vilaine, 22 % pour le Morbihan.

Indicateur N°2 [I-2] - QUALIF VAE	Entrées en 2019	Entrées en 2020	Entrées en 2021	Valeur cible 2022
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	295 (74 %)	256 (70 %)	228 (68%)	300

- ## Accompagnement à la qualification : ouverture à de nouveaux publics [III-1]

L'objectif de cet accompagnement est une meilleure sécurisation de l'entrée en formation qualifiante et la réalisation effective de cette formation pour les stagiaires issus des dispositifs de la gamme PREPA. L'accompagnement est réalisé par l'organisme dans lequel le stagiaire suit sa formation PREPA. L'aide est versée directement aux organismes de formation. Pendant cet accompagnement le stagiaire perçoit de l'aide financière. Une ouverture de ce dispositif a été faite via des expérimentations aux bénéficiaires du RSA, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux habitants de certaines zones rurales ou des quartiers politique de la ville, aux personnes en charge de familles monoparentales. La répartition des stagiaires par département est de 21 % pour les Côtes d'Armor, 26 % pour le Finistère, 19 % pour l'Ille et Vilaine, 33 % pour le Morbihan. Les bénéficiaires sont très majoritairement des jeunes de moins de 26 ans (78 %). Les bénéficiaires en situation de handicap représentent 15 % du total.

	Indicateur N°3 [I-3] - Aide à la qualification	Entrées en 2019	Entrées en 2020	Entrées en 2021	Valeur cible 2022
Classique	Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	498 (57 %)	896	989	1600
Spécifique	Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	-	761	-	-
TOTAL	Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	498 (57 %)	1657 (53 %)	989 (57%)	1600

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

2021 en Bref

Le nombre de personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'une formation des deux gammes PREPA et QUALIF Emploi a progressé en 2021. Dans un contexte économique de baisse de la demande d'emploi, l'effort de formation a été maintenue avec une programmation renforcée grâce au *Pacte régional d'investissement dans les compétences*. Des formations complémentaires et des sessions de formation adaptées ont permis de répondre aux besoins en recrutement des entreprises bretonnes. La découverte des métiers et l'attractivité des formations ont également été renforcées.

Objectifs	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
Actions	[I - 1] Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi	[II - 1] Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi	[III - 1] Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leurs démarches d'innovation, de transformation ou de transversalité
	[I - 2] Soutenir des projets de formations innovants et partenarial pour l'insertion des demandeurs d'emploi	[II - 2] Soutenir des projets de formations innovants et partenariaux pour la qualification des personnes en recherche d'emploi	[III - 2] Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation
	[I - 3] Proposer des formations pour les personnes sous main de justice		

// Objectifs, actions et chiffres clés

85,1 M€ de crédits mandatés en 2021 en fonctionnement.

Les affectations

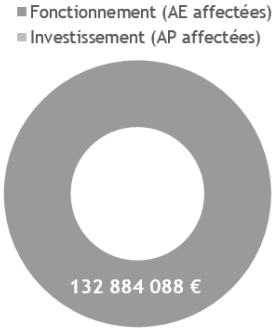

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement

Les dépenses

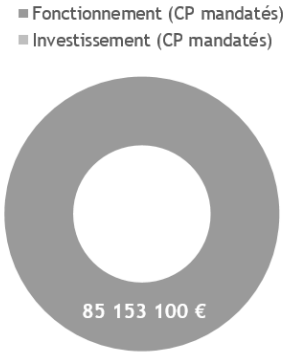

Un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Proposer des formations accompagnant les différentes étapes d'un parcours [I-1]

Indicateur N°1 [I-1] - PREPA	Réalisation 2019		Réalisation 2020		Réalisation 2021	
	Femmes	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
PREPA projet	2 336	1 449	2 361	1 341	2 306	1 400
PREPA Avenir *jeune*	849	952	816	906	866	951
PREPA Avenir *adulte*	884	457	677	476	793	513
PREPA Avenir *FLE*	438	337	367	320	415	371
Nombre total de personnes accueillies	7 700		7 264		7 615	

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les formations de la gamme PREPA accompagnent les personnes en recherche d'emploi dans leur parcours d'évolution professionnelle. **PREPA Projet** pour découvrir des métiers, élargir les choix professionnels. Evalué par la DARES, dans le cadre du Pacte, ce dispositif propose des parcours « sur mesure » pour accompagner les reconversions des demandeurs d'emploi. **PREPA Avenir** s'adressent aux jeunes en difficultés d'insertion, aux adultes en reconversion et aux personnes ayant besoin de mieux maitriser le Français Langue Etrangère. En 2021, 10 sessions spécifiques ont été proposées pour un accompagnent ciblé dans les secteurs en tension (aide à la personne, bâtiment, industrie…). Une expérimentation a également été engagée avec les organismes de formation pour la reconnaissance des compétences transverses par le biais de *Badges numériques*.

- Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles [I-2]

Indicateur N°2 [I-2] - Compétences clés puis PREPA clés	2019	2020	2021
Femmes	4 077	2 685	3 893
Hommes	2 263	1 478	2 342
Nombre total de personnes accueillies	6 340	4 163	6 235

La maîtrise des compétences clés est essentielle à l'inclusion sociale et professionnelle. PRÉPA Clés accompagne les personnes les plus fragiles pour conforter leurs compétences afin d'accéder à un emploi, de préparer une entrée en formation qualifiante ou d'obtenir la certification CléA. Le nouveau plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme, signé en 2021 avec l'Etat et les partenaires sociaux, s'appuie largement sur le dispositif PREPA Clés et sur l'animation territoriale demandée aux organismes de formation pour le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.

- Proposer des parcours de formation pour les personnes sous main de justice [I-3]

Indicateur N°3 [I-3] - Formation PPSMJ	2019	2020	2021
Femmes	59	40	89
Hommes	601	399	424
Nombre total de personnes accueillies	660	439	513

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, des formations sont proposées pour découvrir des métiers, acquérir un socle de compétences, obtenir une qualification et préparer la fin de détention. En lien avec la *Direction interrégionale des services pénitenciers,* les formations ont été renouvelées en 2021 dans le cadre d'un appel d'offre. Des projets innovants et des expérimentations ont également été proposés : un dispositif de *bourse* pour les détenus qui engagent un parcours de formation initiale, ainsi qu'un dispositif *e-connect* permettant de réduire la fracture numérique via un outil ad hoc reproduisant l'accès à certains sites internet.

- Proposer des formations certifiantes [II-1]

Indicateur N°3 [II-1] - PBF puis QUALIF Emploi programme	2019	2020	2021
Femmes	3 238	2 860	3 539
Hommes	4 826	4 717	5 012
Nombre de stagiaires entré·e·s en formation	8 064	7 577	8 551

Le dispositif QUALIF Emploi programme propose plus de 300 formations dans 14 secteurs professionnels. Il permet à des demandeurs d'emploi d'acquérir une certification reconnue (diplôme ou titre). Malgré le contexte sanitaire, les organismes de formation ont accueilli les stagiaires et le nombre d'entrée en formation a progressé par rapport à l'année 2019. Des sessions spécifiques, dont les contenus et les objectifs sont adaptés aux besoins territoriaux ou sectoriels, se sont également développées (24 sessions en 2021 notamment : assistant·e de vie aux famille, conducteur·trice marchandise, serveur·euse, agent·e d'hôtellerie, charpentier·ière coque…)

- Soutenir les acteurs de la formation [III-1]

Afin de répondre aux enjeux de la digitalisation des formations professionnelles, un appel à projets a été lancé en mars 2021 en direction des organismes de formation souhaitant être accompagnés dans leur démarches d'évolution de leurs formations grâce à l'apport de nouveaux outils digitaux. 33 organismes de formation ont bénéficié d'un accompagnement par un prestataire spécialiste de la transition digitale. Tous ont engagé la première étape d'élaboration de leur stratégie et pour 8 d'entre eux, la phase de digitalisation d'une formation a débuté. Afin d'améliorer la connaissance et l'attractivité des métiers en tension ainsi que l'inclusion des personnes sortant de formations, des conventions régionales sont conclues avec des branches professionnelles et des partenaires économiques. Ce partenariat facilite l'accompagnement de parcours « sectoriel » en impliquant des organismes de formation de PREPA et QUALIF Emploi et des entreprises ou leurs représentants.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

2021 en Bref

Les entrées en formation sur les dispositifs de la Région ont repris en 2021, ce qui a entrainé une augmentation du nombre d'aides financières attribuées.

Des démarches ont été entamées afin de consolider un partenariat avec les organismes de formation. Des ateliers de présentation des progiciels Portail des aides (traitement de l'aide financière) et de Defi (traitement de la couverture sociale par *l'Agence de service et de paiement*) ont été mis en place.

Parallèlement, des démarches internes ont été mise en œuvre afin et sécuriser le processus de gestion de l'aide financière.

// Objectifs, actions et chiffres clé

	1 Verser une aide régionale aux stagiaires	2 Rémunérer les publics spécifiques	3 Autres aides aux stagiaires
Objectifs			
Actions	[I - 1] Aide financière régionale		
	[I - 2] Cotisations sociales		

39,6 M€ de crédits mandatés en 2021 en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 90 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 73 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- L'aide financière : pour une meilleure sécurisation des parcours [I-1]

En 2019, la Région a mis en place une nouvelle aide financière pour les stagiaires qui s'engagent dans un parcours de formation professionnelle financé par la Région. L'objectif recherché est une meilleure sécurisation des parcours, en facilitant l'entrée en formation ainsi que la poursuite de celle-ci jusqu'à son terme. Cette aide s'appuie sur la prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire, en fonction de critères sociaux.

Les personnes éligibles à cette nouvelle aide sont :

- Les demandeur.euses d'emploi inscrit.e.s auprès de Pôle emploi ;
- Les personnes en recherche d'emploi ayant moins de 26 ans à la date d'entrée en formation ;
- Les personnes bénéficiant de la *Garantie jeune* entrés sur une formation de la gamme QUALIF Emploi.

Le nombre de stagiaires qui ont bénéficié de l'aide financière est en augmentation du fait de la reprise des entrées en formation en 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les personnes sont majoritairement inscrites comme demandeur d'emploi (71%). Cependant, certains dispositifs permettent à des jeunes de moins de 26 ans non-inscrits à Pôle emploi d'intégrer un parcours de formation. Ceux-ci représentent 23% des bénéficiaires de l'aide financière.

A partir du 1er juillet 2021, la gestion dématérialisée de la rémunération, de la couverture sociale et des prestations connexes, attribuées aux stagiaires de la formation professionnelle continue a été confiée à *l'Agence des services de Paiement*.

Cette prestation concerne l'externalisation de la gestion administrative et technique de certains dispositifs de sécurisation des parcours des stagiaires :

- La rémunération, dont la couverture sociale, aux stagiaires en *Centre de rééducation professionnelle ou centre de pré orientation*, ainsi qu'aux stagiaires détenus sous-main de justice ;
- La protection sociale seule pour des stagiaires en formation dans un dispositif de la Région Bretagne ;
- Toute déclaration obligatoire, telles que la DSN (Déclaration sociale nominative), CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) notamment.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de l'aide financière	Entrés en 2019	Entrés en 2020	Entrés en 2021
Nombre total de dossiers gérés	14 524	12 506	12 941
Dossiers d'aide financière gérés par la Région *Dont % de femmes*	9 247 *52 %*	8 949 *50 %*	*9 648* *51 %*
Dont PREPA hors Accompagnement à la qualification	5 010	4 411	4 839
Dont QUALIF Emploi programme	3 000	2 979	3 341
Dont QUALIF Emploi individuel	531	391	316
Dont QUALIF Actions territoriales	205	444	343
Dont Langues de Bretagne	118	92	122
Dont Accompagnement à la qualification	383	632	687
Dossiers de rémunération gérés par l'Agence de services et de paiements (ASP) (transférés par Loi mars 2014)	1 562	1 287	1 220
Dont Publics handicapés *(Dont % femmes)*	1 082	904	741*(52%)*
Dont Publics détenus	480	383	479
Dossiers de couverture sociale (gérés par l'ASP)	3 715	2 270	2 073

L'aide financière régionale est calculée sur la base du quotient familial des impôts sur le revenu et se compose de quatre tranches, comprises entre 300 € et 750 €.

La répartition des montants d'aide par tranche est la suivante :

Indicateur N°3 [I-1] - part des bénéficiaires de l'aide financière	% en 2020	% en 2021
Aide socle : 300 €	18 %	16 %
Tranche 1 : 450 €	14 %	13 %
Tranche 2 : 600 €	12 %	10 %
Tranche 3 : 750 €	56 %	61 %

L'aide financière comprend, en plus du montant de base, l'attribution d'un forfait restauration de 80 € pour l'ensemble des stagiaires, ainsi qu'un forfait mobilité selon la distance aller domicile-lieu de formation. Au global (aide financière + forfait mobilité + forfait restauration), le montant médian mensuel perçu par les stagiaires est de 840 €.

Développer les langues de Bretagne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

La loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion comprend des avancées majeures dans le domaine de l'enseignement, de la protection patrimoniale et de la présence des langues dans les services et l'espace publics. Complétée par la circulaire du ministère de l'Education nationale du 14 décembre 2021, elle a permis à la Région et ses partenaires de relancer en 2021 la négociation sur la convention spécifique relative aux langues de Bretagne, sur des bases ambitieuses.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Transmettre la langue bretonne	2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	3 Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	[III - 1] Aider au développement de la connaissance de la langue
	[I - 2] Développer la formation pour adultes	[II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne	[III - 2] Développer la transmission de la langue gallèse
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	[III - 3] Développer la présence du gallo dans la société
		[II - 4] Développer l'édition	
		[II - 5] Encourager les pratiques culturelles	

7,8 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

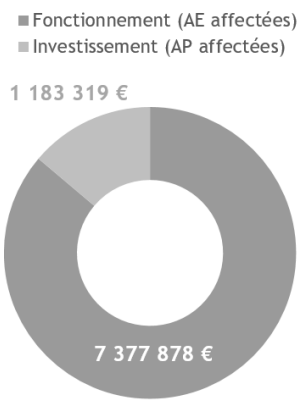

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

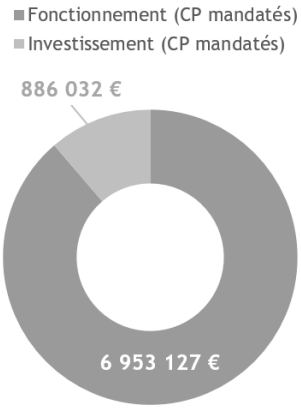

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Les incitations régionales à destination des futur·e·s enseignant·e·s bilingues [I-1]

Les *aides Skoazell* permettent de soutenir les étudiant·e·s en master 1 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) préparant les concours bilingues. 23 aides ont été attribuées pour 36 inscrit·e·s en master (64%) contre 24 pour 34 inscrit·e·s en 2019 (70%). La tendance constatée en 2020 des étudiant·e·s en reprise d'études à privilégier le dispositif *Qualif Emploi individuel*, qui leur est plus favorable, s'est trouvée confirmée en 2021. *Desk/enseignement* soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·e·s enseignant·e·s bilingues. En 2021, toutes les demandes *Desk* 6 mois (59) ont pu être satisfaites, seules les demandes *Desk* 3 mois ont dû être plafonnées (41 dossiers retenus pour 55 demandes).

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de bénéficiaires de *Skoazell* et *Desk/enseignement*	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Plafond 2021
Bénéficiaires du dispositif *Skoazell* en master 1	23	24	23	40
Bénéficiaires du dispositif *Desk/enseignement*	99	110	100	100

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Le soutien à la formation professionnelle à la langue bretonne [I-2]

La Région prend en charge les frais d'inscription pédagogique des demandeurs·euses d'emploi (DE) qui suivent une formation professionnelle à la langue bretonne de 6 mois et/ou de 3 mois. Le nombre total de places de stages réalisé en 2020-21 a connu une baisse importante (-37) par rapport à celui de 2019-20, conséquence de la crise sanitaire qui a provoqué des reports de projets de formation, davantage chez les salarié·e·s (-30%) que chez les DE (-6,5%). Dans leur prévision pour l'année 2021-2022, les organismes de formation ont prévu une reprise de la dynamique de formation, qui s'est traduite par un volume voté de 340 places à destination des DE.

Indicateur N°2 [I-2] - Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées	Réalisation 2019-20	Réalisation 2020-21	Vote 2021-2022	Cible 2021-22
Places de stages 6 et 3 mois financées par la Région	323	302	340	338
dont places 6 mois	*125*	*114*	*134*	*130*
dont places 6 mois PIC	*71*	*82*	*79*	*84*
dont places 3 mois	*127*	*106*	*127*	*124*
Nombre total de stages 6 ou 3 mois assurés par les OF	375	338	NR	400

- Le soutien à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne [II-3]

Le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) permet d'aider les productions de flux (12 en 2021 contre 9 en 2020), les doublages (8 en 2021 contre 4 en 2020), ainsi que les fictions radiophoniques (2 en 2021 contre 1 en 2020). Le volume horaire global soutenu est en très forte croissance en 2021 (+20h21) grâce à un abondement de 440 K€. Le coût moyen à la minute produite diminue légèrement en 2021 pour les productions de flux (1 143 € contre 1 269 € en 2020), il baisse également pour ce qui concerne le doublage (231 € contre 337 € en 2020).

Indicateur N°3 [II-3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Cible 2021
Doublage soutenu au titre du *FALB*	28h08	20h56	31h40	30h
Production soutenue au titre du *FALB*	26h19	22h02	28h59	30h
Fiction radio soutenue au titre du *FALB*	1h00	1h00	3h40	2h
Total de la production et du doublage soutenu	**55h27**	**43h58**	**64h19**	62h

- Le soutien à l'édition en breton et à la traduction littéraire en breton [II-4]

Le nombre de livres en langue bretonne aidés par la Région en 2021 a diminué par rapport à 2020 (-13, soit -16%), diminution cependant moins marquée que celle du nombre de livres édités (-20%). Les éditeurs se sont en effet consacrés en 2021 à la diffusion des ouvrages édités en 2020 et mal distribués du fait des différents confinements. Le dispositif *d'aide à la traduction littéraire en breton* a connu quant à lui une croissance importante en 2021 (+5), signe d'un retour possible à la confiance chez les éditeurs.

Indicateur N°4 [II-4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Cible 2021
Nombre d'aides à l'édition	80	80	67	100
Nombre d'aides à la traduction littéraire en breton	3	1	6	5
Nombre total de titres édités	91	102	82	130

- Le soutien au développement de la langue gallèse dans la société [III-3]

La présence du gallo dans la sphère médiatique étant un enjeu fondamental pour son appropriation ou sa réappropriation par la société bretonne, la Région a lancé en 2021 son plan médias en accordant une subvention de 29 500€ à *LB Group* pour la production et la diffusion de programmes télévisuels en langue gallèse. La Région, dans le cadre de son dispositif *d'aide à l'édition en langue gallèse*, a participé à l'édition de 9 ouvrages bilingues ou monolingues en gallo en 2021 (5 759€), dont 2 ont bénéficié d'une évolution de ce dispositif par l'ajout d'une aide complémentaire pour l'accompagnement à la production audio phonique du livre. Par ailleurs, la Région a augmenté son aide à *l'Institut de la langue gallèse* avec le souhait de voir se développer un service dédié à la traduction et à la terminologie en langue gallèse. Plus globalement, ce sont 11 structures qui ont été accompagnées pour leurs actions, leurs activités et leurs projets innovants pour un montant total de 377 K€.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M3 P 319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

2021 en Bref

Pour sa deuxième année de mise en œuvre, ce programme a été très mobilisé pour répondre aux enjeux rencontrés sur les territoires, et proposer des solutions réactives, adaptées et innovantes, qu'il s'agisse d'actions de formation ou bien de projets visant à permettre la levée des freins à l'emploi et à la formation. Les dispositifs mobilisés ont permis l'orientation et l'accompagnement de publics, notamment demandeurs d'emploi de longue durée, vers les métiers nouveaux ou en tension.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	[I - 1] Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
	[I - 2] Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales
2 Accompagner l'accès à la qualification	[II - 1] Soutenir les structures d'accompagnement des publics
3 Soutenir les initiatives territoriales	[III - 1] Soutenir les actions de formation
	[III - 2] Soutenir les actions d'animation emploi formation
	[III - 3] Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
	[III - 4] Faciliter l'information et la communication territoriale

7,5 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

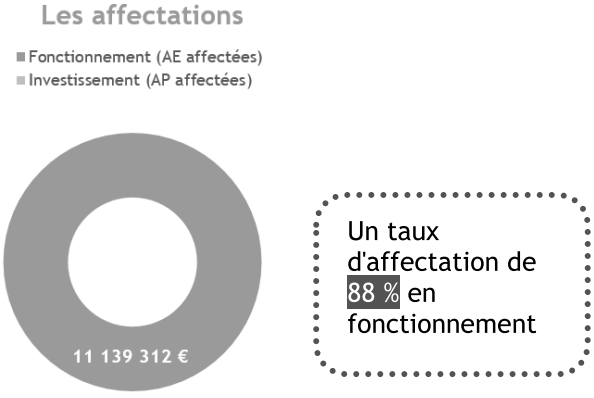

Un taux d'affectation de 88 % en fonctionnement

Les dépenses

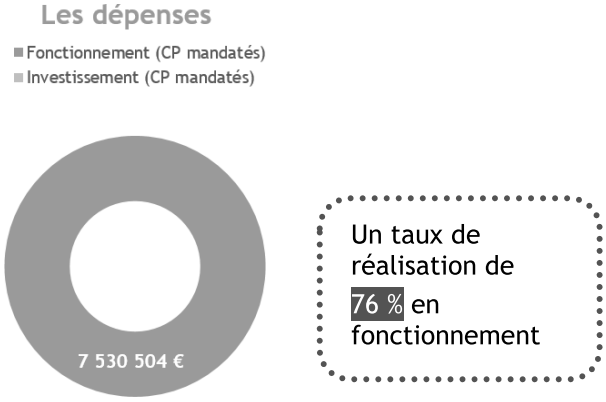

Un taux de réalisation de 76 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Une action vers les publics jeunes fragiles accompagnés par les Missions Locales [I]

Indicateur N°1 [I-1] - Les jeunes accueillis en Mission Locale	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de jeunes accueillis pour la première fois	19 114	18 597	NC
Proportion des jeunes femmes	48%	47,7%	
Nombre de jeunes accompagnés par une Mission Locale	44 800	46 430	NC
Proportion des jeunes femmes	49 %	48,5%	
Nombre de jeunes entrés en formation à l'issue de l'accompagnement des Missions Locales	7 082	6 499	NC
Proportion des jeunes femmes	(NC)	48,8%	
Nombre de jeunes entrés en formation qualifiante à l'issue de l'accompagnement des Missions Locales	2 244	1 990	NC
Proportion des jeunes femmes	(NC)	50%	
Nombre de jeunes en emploi (y compris contrat en alternance) à l'issue de l'accompagnement des Missions Locales	17 631	16 968	NC
Proportion des jeunes femmes	(NC)	51,4%	

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

L'appui de la Région aux Missions locales concerne les missions de repérage et de mobilisation des publics, les missions d'accueil, d'information et d'orientation, l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, la sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté des jeunes. En 2021, elles ont poursuivi leurs activités en s'adaptant aux évolutions liées à la nécessité de traiter des situations d'urgence sociale, d'« aller vers » en développant encore les permanences de proximité, de mettre en place des actions pour lever les freins. Leur rôle est majeur, notamment en lien avec l'évolution des dispositifs et crédits alloués ; ainsi en 2022 le *Contrat d'engagement jeunes* (CEJ), remplace la *Garantie Jeunes* avec des objectifs croissants.

- ## Le développement de l'accès à la qualification en faveur des publics relevant du Pacte régional d'investissement dans les compétences [II]

Un accompagnement personnalisé est proposé aux jeunes de 16 à 25 ans pour sécuriser leur parcours entre la fin de la prestation d'aide à l'élaboration du projet professionnel - PREPA – dont ils ont bénéficié et leur entrée effective en formation qualifiante. Cet accompagnement réalisé par un binôme Mission locale / Organisme de formation ayant réalisé la prestation PREPA, démontre sa plus-value en termes de continuité de parcours, de la construction du projet jusqu'à une entrée effective en qualification. En 2021, cette mesure a été consolidée auprès des autres publics, notamment ceux en cumul de fragilités.

Indicateur N°2 [II-1] - Accompagnement à la qualification	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
NB de structures subventionnées participant à l'accompagnement à la qualification	17	22	22
NB de contrats d'accompagnement à la qualification signés (dont % femmes)	498 (57%)	896 (55%)	990 (57%)

- ## Le soutien aux actions territoriales de formation [III-1]

La Région participe au financement des *Actions territoriales* qui visent à répondre à des besoins de recrutement inédits exprimés par des entreprises (*Actions territoriales QUALIF Emploi*) ou à expérimenter de nouvelles réponses aux besoins de publics spécifiques particulièrement éloignés de l'emploi (*Actions territoriales PREPA Avenir*).

Indicateur N°3 [III-1] - Soutenir les actions territoriales de formation	2019	2020	2021
Nombre total de parcours co-financés	1 082	1 088	1 794
- *dont Actions territoriales QUALIF Emploi*	*252*	*543*	*910*
- *dont Actions territoriales PREPA Avenir*	*830*	*545*	*884*
Nombre d'actions territoriales	62	54	90
- *dont Actions territoriales QUALIF Emploi*	43	34	59
- *dont Actions territoriales PREPA Avenir*	19	20	31

En 2021, le nombre d'actions qualifiantes et pré-qualifiantes financées a augmenté significativement (+25) ainsi que le nombre de stagiaires formés (+367). Cette double augmentation, en phase avec le contexte de reprise économique, est particulièrement importante pour les secteurs du BTP (+ 8 actions qualifiantes), de l'industrie et du numérique (+6 actions chacun). Les actions territoriales PREPA Avenir concourent également à faire découvrir aux publics éloignés de l'emploi les métiers en tension de main d'œuvre en particulier dans les secteurs du numérique, du bâtiment, des métiers de la mer ou des services à la personne.

- ## Favoriser la gestion inclusive des ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales [III-2]

Afin de soutenir les initiatives et les innovations territoriales la Région lance chaque année deux appels à projets : 1/ Soutien aux démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales 2/ rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires (Gestion inclusive des ressources humaines).

Indicateur N°4 [III-2] - Projets soutenus	2019	2020	2021
Nombre de projets de GIRH soutenus (montants)	15 (297 862 €)	11 (215 466 €)	14 (341 791€)
Nombre de projets de GPECT soutenus (montants)	8 (198 287 €)	9 (250 150 €)	11 (285 979 €)

- ## Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi [III-3]

Favoriser l'équipement numérique des stagiaires, trouver des solutions aux difficultés de mobilité, soutenir l'apprentissage de la conduite pour les jeunes, soutenir le développement de l'accueil de stagiaires dans des tiers-lieux apprenants, sont des objectifs donnant lieu à des initiatives locales. Le nombre de projets soutenus, visant à la levée des freins des personnes les plus en difficultés à l'entrée en formation, a fortement augmenté.

Autres initiatives territoriales (levée des freins, etc.)	2020	2021
Nombre de projets (Montants)	18 (474 187 €)	27 (482 026 €)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission IV.

Pour une Bretagne de toutes les mobilités

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **5,9 % des déplacements effectués en Bretagne par transports collectifs**
  (Source ENTD 2013)
- **1 143 km de lignes ferrées**
- **930 km en RN à 2x2 voies**
- **4 aéroports régionaux**
- **10,3 millions de voyages TER en 2021**
  (source SNCF-OPALE)

De par son histoire, l'accessibilité de la Bretagne et plus globalement les mobilités en Bretagne sont au cœur de tous les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Par son positionnement périphérique et sa géographie péninsulaire, la Bretagne n'a eu de cesse d'améliorer sa connexion à la France, à l'Europe et au Monde pour améliorer son attractivité et la compétitivité de son économie et de toutes les activités utiles aux populations.

La pandémie a continué à produire des effets perturbateurs sur le fonctionnement des services de transport en 2021. A la différence de 2020, les offres BreizhGo (trains, cars, bateaux) n'ont jamais été totalement interrompues et ont dû assurer les liaisons essentielles pour les scolaires et les abonné·e·s. Il en résulte une dégradation des comptes d'exploitation et un besoin accru des contributions financières régionales. Toutes les entreprises de transport ont été sauvegardées. La rentrée scolaire de septembre 2021 s'est faite dans des conditions satisfaisantes même si quelques familles (moins de 20 sur 100 000 enfants transportés) ont contesté leurs insatisfactions sur les points d'arrêt proposés. La pénurie de conducteurs de cars a commencé à peser sur la robustesse du plan de transports BreizhGo.

La feuille de route *S'engager pour des mobilités décarbonées et solidaires* a été adoptée en décembre 2020. Elle porte la vision et les engagements du Conseil régional pour faire de la Bretagne un territoire mobile associant l'ensemble des parties prenantes. Cette feuille de route doit donc conjuguer les dimensions environnementale et sociale pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

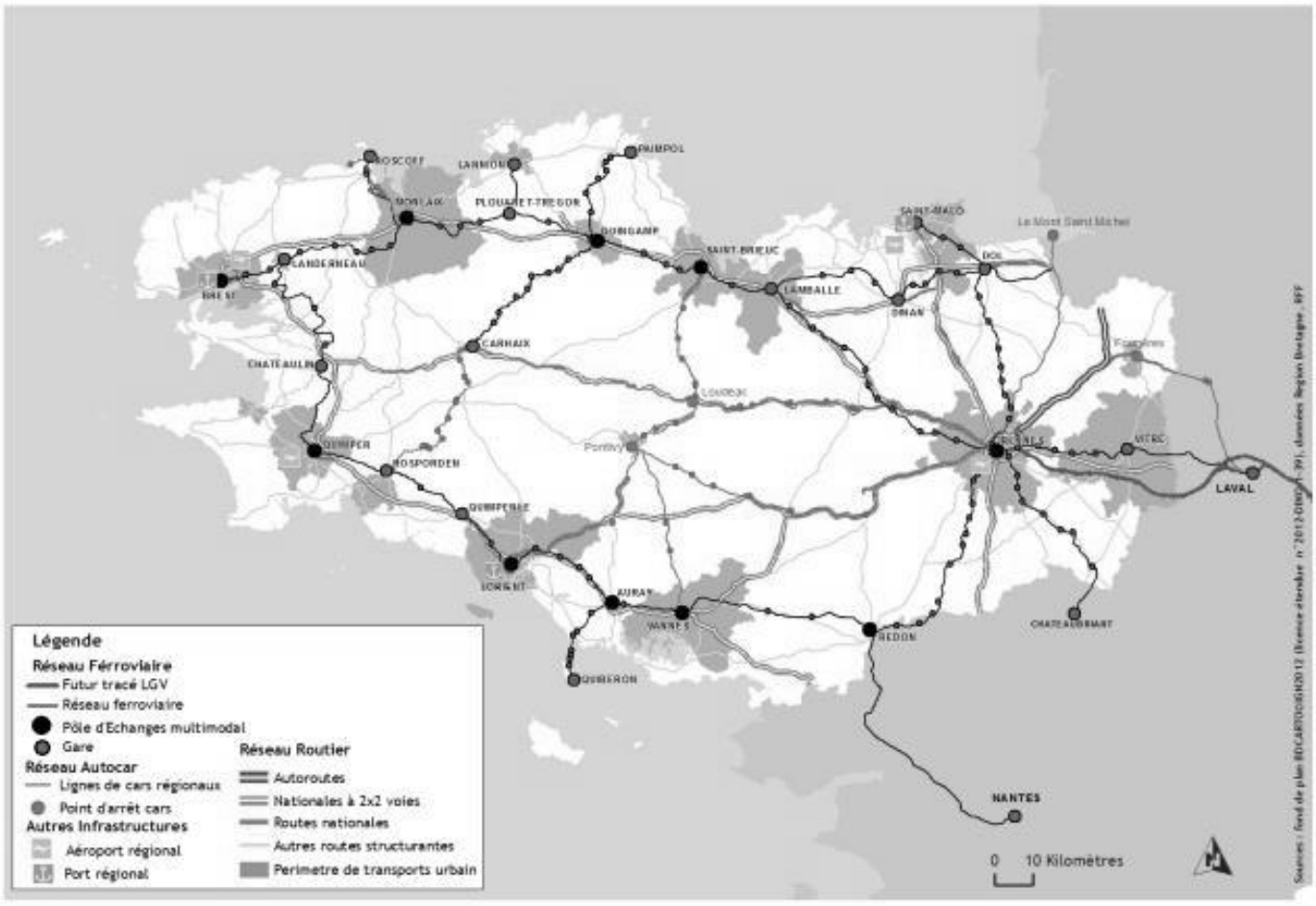

Le réseau BreizhGo a montré sa capacité à délivrer un service performant et adapté aux populations.

Les infrastructures de transports en Bretagne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Enfin, s'agissant des aéroports, la Région assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concession attribués :

- Depuis 2010, à la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD)
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Brest
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper

// La stratégie régionale

La Région finance massivement les projets d'infrastructure pour apporter in fine un service ferroviaire (TGV et TER) performant à l'échelle du territoire, dans une logique forte d'intermodalité avec les autres réseaux de manière à diffuser pleinement les effets de la grande vitesse partout et pour tous·tes.

Depuis 2002, elle est l'Autorité Organisatrice chargée de définir le niveau de service des trains (TER) et cars régionaux : desserte, tarification et qualité de service. Pour garantir les meilleurs temps de parcours pour le Finistère et pour assurer la desserte de toutes les gares intermédiaires, le Conseil régional a financé quatre allers/retours supplémentaires en TGV vers Brest et Quimper.

En application de la loi NOTRe, la Région exerce depuis septembre 2017 de nouvelles compétences en matière de transports interurbains, transports scolaires et dessertes des îles. Depuis trois ans, la Région organise la convergence des réseaux départementaux historiques pour une politique régionale de transports intégrée en combinant le train, le car et le bateau. BreizhGo est la marque qui porte l'ensemble des modes organisés par la Région Bretagne.

La démarche de négociations avec les intercommunalités de Bretagne se poursuit pour conclure des contrats mobilité afin de tracer des perspectives communes et d'éviter l'écueil d'une potentielle perte de cohérence entre les différents réseaux de transports. BreizhGo qui reste l'épine dorsale des offres de transports s'adapte aux besoins locaux pour mieux satisfaire l'ensemble des besoins de déplacement. Ces contrats multi-thématiques regroupent aussi des ambitions pour améliorer les gares, les cheminements vélos, les solutions billettique. Plusieurs contrats ont été signés en 2021.

Un avenant au *Contrat de plan Etat-Région* (CPER) 2015-2020 portant sur le volet mobilité multimodale a été signé en 2021, permettant de poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites initialement au CPER jusqu'en 2022, de mener des travaux complémentaires, et d'engager les études permettant de définir les investissements à intégrer au CPER 2023-2027. Sur le champ du ferroviaire, une feuille de route en matière d'investissement a été définie pour développer progressivement l'offre TER entre 2024 et 2040, en cohérence avec l'évolution des besoins.

S'agissant des infrastructures aéroportuaires, 2021 a été une nouvelle année compliquée en matière de trafic aérien. La crise de la COVID-19 s'est poursuivie au travers de vagues et confinement successifs impactant la connectivité aérienne de la Bretagne. Les modèles économiques des trois concessions aéroportuaires fortement touchés en 2020 ont continué à se dégrader faute de trafic suffisant. En 2021, les 4 aéroports auront connu une chute de trafic comprise entre 47 % pour Brest et 100 % pour Dinard (vs 2019).

// La Région engagée dans la Breizh COP

Les politiques de mobilité sont au service des populations et des territoires. Elles ont une vocation inclusive pour que toutes les catégories sociales puissent être utilisatrices des moyens de transports organisés par la Région, que ce soit le train, le car ou le bateau. Au-delà de l'offre de transport, qui est le premier facteur d'attractivité, on peut souligner l'engagement de la Région pour rendre les tarifs accessibles à tous·tes et associer très en amont les usagers·ères aux évolutions proposées.

La gamme tarifaire régionale BreizhGo s'est étoffée depuis 2017. Les usagers·ères du quotidien, les plus nombreux·ses, bénéficient de prix d'abonnements très avantageux qui couvrent seulement 10 % du coût de production. Ces abonné·e·s peuvent utiliser les TGV, ce qui est une quasi-exception nationale, et ont aussi des avantages sur les abonnements urbains en correspondance dans les métropoles et les agglomérations. Les publics fragiles qui disposent des minimas sociaux ont accès à des tarifs proposant 75 % de réduction. Ils sont nombreux à utiliser le train ou le car pour accéder aux services publics et de solidarité. La Région Bretagne est extrêmement attentive aux populations jeunes (moins de 26 ans) en proposant un tarif spécifique qui rencontre un franc succès. Plus de 70 000 jeunes sont des adeptes des tarifs régionaux chaque mois sans compter les moins de 12 ans qui bénéficient de la gratuité. Les insulaires bénéficient aussi de conditions avantageuses pour utiliser les dessertes maritimes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La mobilité des personnes et des marchandises est aujourd'hui une composante essentielle de la vie économique des territoires. La performance des systèmes de transport est déterminante pour les déplacements quotidiens des citoyen·ne·s. En Bretagne comme ailleurs, les mobilités évoluent fortement pour s'adapter aux besoins mais aussi aux nouvelles opportunités apportées par les technologies de l'information. Le nouveau réseau de transports BreizhGo qui mêle le train, le car et le bateau sera un levier puissant pour améliorer la cohérence des services de mobilité au profit de toutes les populations et de tous les territoires.

Enfin, les concessionnaires des quatre aéroports bretons, chargés de l'exploitation et du développement des activités aéroportuaires, sont tenus de respecter les obligations de performance environnementale précisées dans leurs contrats. En 2021, la Région ainsi que les aéroports de Brest et Quimper ont adhéré à AEROBIODIVERSITE, association loi 1901 reconnue d'intérêt général et engagée dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Les salariés des plateformes ont notamment été formés au recensement et à la préservation de la faune et de la flore locales. Les suivis ont eu pour but de réaliser un état initial, basé sur la réalisation de quatre protocoles : le suivi des oiseaux communs, la cartographie des végétations, le suivi des espèces exotiques envahissantes et le suivi des populations des chiroptères.

▶▶▶ Actions 2021

La nouvelle responsabilité du Conseil régional en matière de transport interurbain, scolaire et maritime exige une approche particulière de transition énergétique pour les différents modes. Des réflexions se sont engagées pour les cars et les navires afin de basculer progressivement vers des motorisations plus propres. En 2021, la Régie Illevia a poursuivi le renouvellement de son parc d'autocars vers du Gaz naturel pour véhicule (GNV) avec l'acquisition de 14 véhicules. La Région Bretagne participe activement au projet Hylias qui vise à proposer un navire de passagers avec une motorisation Hydrogène.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La modernisation des gares bretonnes

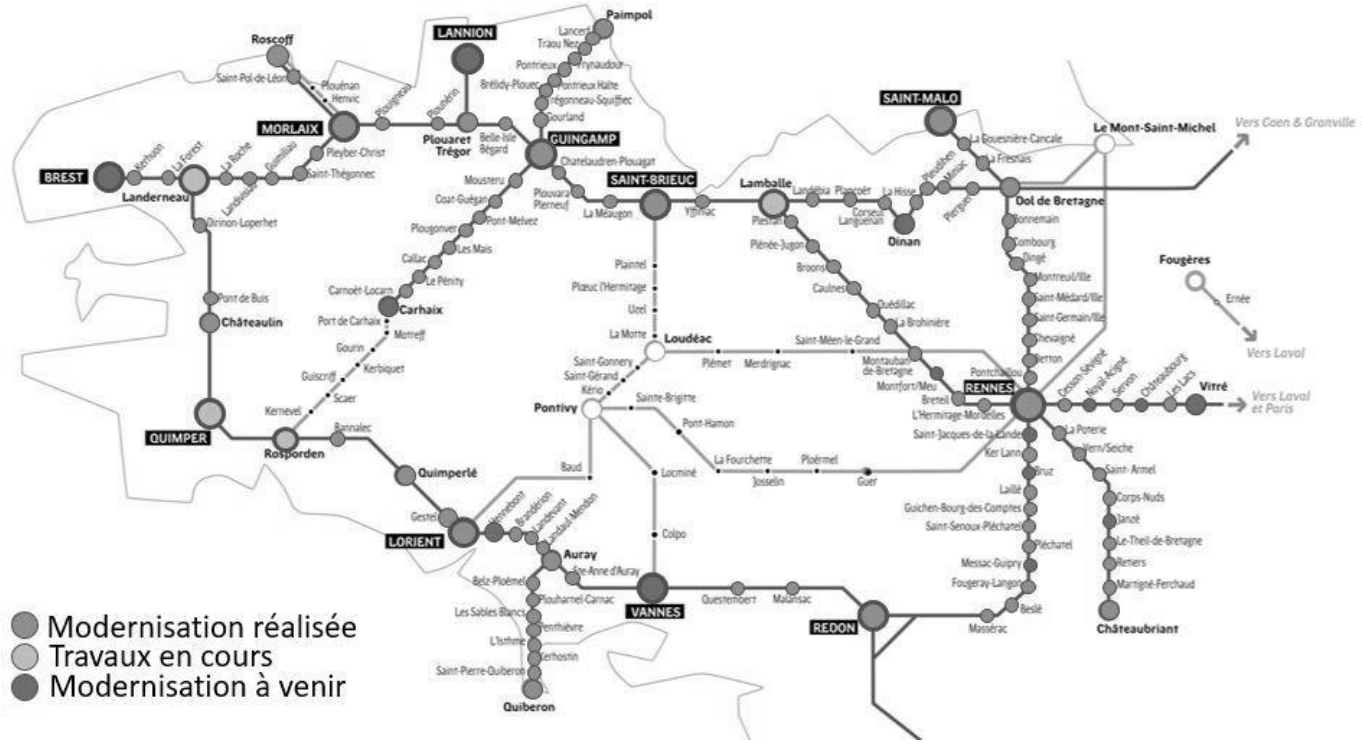

Dans le cadre du projet *Bretagne à Grande Vitesse*, la Région soutient la réalisation des 11 pôles d'échanges multimodaux (PEM) en Bretagne. Après les PEM de Guingamp, Morlaix, Redon, Saint Brieuc et Lorient mis en service en 2016 et 2017, les PEM de Quimper, Auray et Vannes ont été officiellement lancés. En complément, afin de permettre la diffusion de la grande vitesse, la Région poursuit la modernisation des gares TER et leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

La compétence transport ferroviaire est assurée par le biais d'une convention d'exploitation avec la SNCF conclue pour la période 2019-2028. La Région en assure le pilotage et définit les niveaux de services de transport public (dessertes, horaires, tarifs, etc.).
La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les infrastructures maritimes et les ouvrages des voies navigables est assurée par la Région. Les concessionnaires interviennent sur les plateformes et l'outillage des ports et des aéroports en application de leurs contrats.
La Région subventionne aussi des investissements, que ce soit sur les infrastructures ferroviaires (BGV, Plan ferroviaire breton) ou les ports, aéroports et voies navigables dont elle n'est pas propriétaire. Le taux de réalisation de 74% en CPI s'explique essentiellement par le décalage du financement de plusieurs opérations dont la Région n'est pas en maîtrise d'ouvrage. La crise pandémique justifie en partie ces décalages.

// Moyens humains

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	38,2	9,6
Catégorie B	31,6	24,9
Catégorie C	28,0	25,2
Temporaires	4,5	1,7
Saisonniers	7,2	7,0
Stagiaires	1,1	-
Total ETP	110,6	68,4
Total Masse salariale	5 528 707 €	

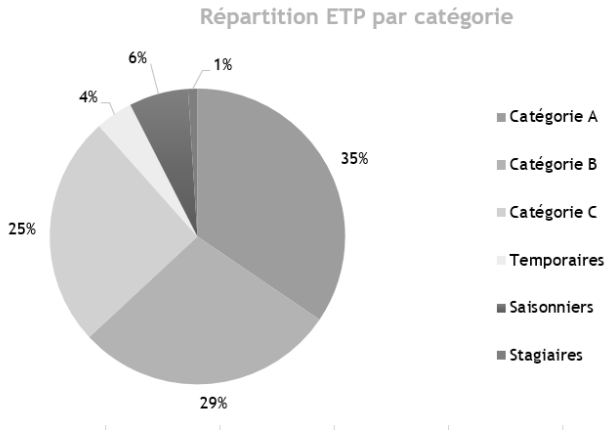

// Répartition des dépenses

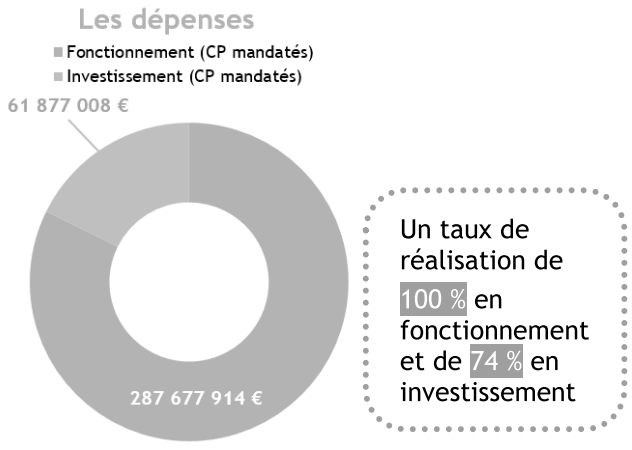

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 74 % en investissement

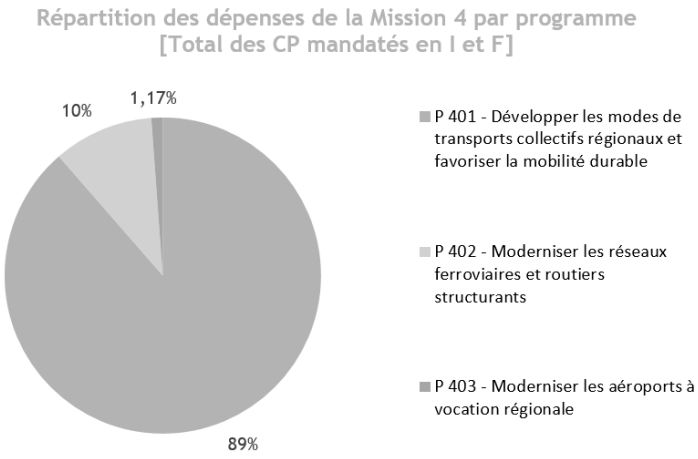

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

> Dépenses par programme

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités			
	CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
P 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	**314 938 000 €**	**309 660 921 €**	**98%**
Fonctionnement	286 261 000 €	285 233 077 €	100%
Investissement	28 677 000 €	24 427 845 €	85%
P 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	**53 337 671 €**	**35 821 284 €**	**67%**
Fonctionnement	87 671 €	84 095 €	96%
Investissement	53 250 000 €	35 737 189 €	67%
P 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale	**4 200 000 €**	**4 072 718 €**	**97%**
Fonctionnement	2 415 000 €	2 360 743 €	98%
Investissement	1 785 000 €	1 711 975 €	96%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	**372 475 671 €**	**349 554 922 €**	**94%**
Total Fonctionnement	**288 763 671 €**	**287 677 914 €**	**100%**
Total Investissement	**83 712 000 €**	**61 877 008 €**	**74%**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M4 P 401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

2021 en Bref

En 2021, la Région a poursuivi la construction du réseau de transport régional *car* + *train* + *bateau*, avec la mise en œuvre de la nouvelle tarification TER, l'opération gratuité jeunes ou encore le lancement de l'application M-ticket pour acheter les titres de transport pour le car. Les contractualisations avec les EPCI se sont multipliées. L'année aura malheureusement encore été fortement marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'ensemble de l'activité et des contrats de transport (charges, recettes) dont les conséquences iront au-delà de cette seule année.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Le nouveau réseau BreizhGo : partout, pour tous	2 Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
Actions	[I - 1] Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	[II - 1] Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
	[I - 2] Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	[II - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables
	[I - 3] Desservir les îles bretonnes	
	[I - 4] Développer les services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	
	[I - 5] Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation	

309,7 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

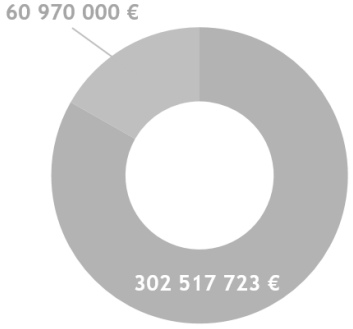

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

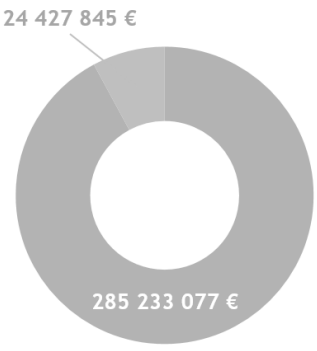

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 85 % en investissement

Le taux de réalisation des CP en investissement s'explique par la réalisation et le report de projets à 2022.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire de voyageurs [I-1]

La nouvelle convention TER signée fin 2019 pour une durée de 10 ans a connu un démarrage assez singulier puisque le contexte sanitaire a également encore marqué l'année 2021 (plans de transports adaptés notamment) mais nous constatons une fréquentation qui repart à la hausse.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [I-1] – Fréquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de voyages par jour (estimation)*	33 200	23 300	29 700
Evolution globale du trafic en %	+ 7,9 %	- 30 %	+27%
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	2 %	- 0,4 %	+ 1,2%
Pourcentage d'abonné.e.s (y compris scolaires)	60 %	61 %	59%
Taux de réalisation de l'offre – Trains partis / trains prévus	92,5 %	98,7 %	98,6%
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard	95,7 %	95,8 %	95,9%

* réalisation de l'offre du plan de transport adapté et non théorique

- L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire [I-1]

Les dernières rames Regio2N ont été livrées début 2020 pour porter le parc Régio2N à 19 rames longues et 7 rames courtes. La Région a réalisé des opérations mi-vie (à la moitié de la vie du train) afin de moderniser les TER acquis il y a une vingtaine d'années. A noter que la légère baisse des places en 2021 est liée à la mise en place d'espace vélos.

Indicateur N°2 [I-1] – Evolution des places offertes	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de places (assises)	21 874	21 838	21 748

- Mettre en œuvre, tous les jours, le service public de transport interurbain et scolaire [I-2]

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire même si les fréquentations tendent à reprendre une trajectoire normale. Les équilibres budgétaires pour le transport par car sont maintenus en 2021.

Indicateur N°3 [I-2] – Le transport routier régional	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels			
Rennes-Pontivy	112 865	90 321	Donnée indispo
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	83 000	60 434	95 631
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional* (*chiffres provisoires année scolaire 2021/2022)	103 500	99 300	100 530*

- Desservir les îles bretonnes [I-3]

Les liaisons maritimes vers dix îles (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic et Arz) ont été transférées à la Région au 1er janvier 2017. L'année 2021 a été marquée par les impacts de la crise sanitaire et notamment des sur-fréquentations à l'été 2021.

Indicateur N°4 [I-3] – Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de voyages /an (passagers transportés)	2 935 000	2 200 000	2 842 556
Nombre de services passagers réalisés / an (départs bateaux)	36 000	25 378	33 872

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M4 P 402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

2021 en Bref

En avril 2021, l'avenant 3 au CPER 2015-2020 portant sur le volet mobilité multimodale a été signé, permettant de poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites initialement au CPER jusqu'en 2022, de mener des travaux complémentaires, et d'engager les études permettant de définir les investissements à intégrer au CPER 2023-2027. Sur le champ du ferroviaire, une feuille de route en matière d'investissement a été définie pour développer progressivement l'offre TER entre 2024 et 2040, en cohérence avec l'évolution des besoins.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 2] Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
		[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

35,8 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

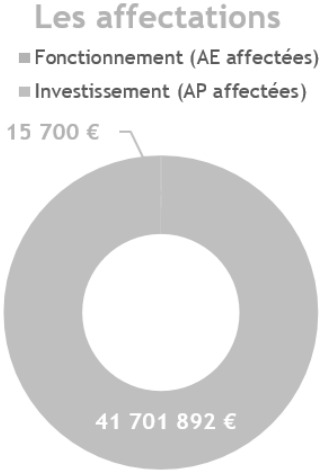

Un taux d'affectation de 22 % en fonctionnement et de 75 % en investissement



Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 67 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Participer à la modernisation/au développement du réseau ferroviaire structurant [I-1]

S'inscrivant dans le cadre du projet *Bretagne à grande vitesse* (BGV), les études et travaux d'aménagement des *Pôles d'échange multimodaux* (PEM) se poursuivent. En 2021 se sont achevés les travaux du PEM d'Auray. Les travaux de développements et d'aménagements urbains se sont poursuivis autour des gares de Rennes et Lorient. Les travaux préalables à la réalisation du PEM de Quimper se sont poursuivis pour permettre maintenant, pendant 3 ans, les chantiers successifs des réalisations attendues. Les études se précisent pour le PEM de Vannes dont les travaux devraient débuter en 2023. Les études du PEM de Brest vont accompagner la réalisation du nouveau réseau de transport en commun de l'agglomération, opération nommée « mon réseau grandit », avec une nouvelle ligne de tramway et de BHNS qui en 2026 auront pour terminus le site de la gare, obligeant très rapidement, dès 2023, à réaliser une nouvelle gare routière provisoire et à repenser les multimodalités sur l'ensemble du site.

Indicateur N°1 [I-1] - Pôle d'Echanges Multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Cible 2021
En nombre	3	0	1	1

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Dans une vision plus prospective, la 1ère phase des études préliminaires du grand projet Liaisons nouvelles Ouest *Bretagne Pays de la* Loire (LNOBPL), s'est poursuivie avec l'objectif d'élaborer et d'évaluer des scénarios d'amélioration progressive des axes Nantes-Rennes-Bretagne Sud et Rennes-Brest et la concertation sur le projet a repris. En cohérence, les études complémentaires pour définir les travaux d'infrastructure à réaliser dans le nœud ferroviaire de Rennes ont été réalisées, permettant de programmer des études opérationnelles dans le futur CPER. Ces aménagements vont permettre des développements progressifs de l'offre TER périurbaine et interville jusqu'en 2040. A court terme, les travaux en cours de signalisation en gare de Rennes (2 trains sur la même voie) offrent des possibilités de renforcement de l'offre en flanc de pointe (plus tôt le matin et plus tard le soir), dès 2024.

- Participer à la modernisation du réseau routier [I-2]

Là où le ferroviaire n'est pas présent, l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne passe par la modernisation des routes. La mise à 2X2 voies de la RN 164, qui traverse la Bretagne d'Est en Ouest en desservant le Centre-Bretagne, se poursuit avec notamment : les travaux dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou et de Rostrenen (sections 1 et 2), les travaux d'ouvrages d'art et lancement des terrassements sur la section Est de Merdrignac, les ouvrages d'art au droit de Plémet et poursuite des démarches sur les sections restantes.

Indicateur N°2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Cible 2021
En km	106	111	111	111

- Participer à l'amélioration et la pérennisation des infrastructures ferroviaires [II-1]

En Bretagne, les travaux de remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire ont commencé dès 2013 et la majorité des opérations sont d'ores et déjà réalisées : Dinan-Pleudihen, Plouaret-Lannion, Guingamp-Paimpol, Quimper-Landerneau et Rennes-Retiers (axe Rennes-Châteaubriant). Les travaux de la section Retiers- Châteaubriant se sont terminés à la fin de l'été 2021. Les travaux entre Pleudihen et Dol se sont majoritairement déroulés en 2020 pour une mise en service en avril 2021. Les études s'affinent sur la section Dinan-Lamballe, le tour de table financier est initié. L'étude partenariale (Etat-Région-Auray Quiberon Terre Atlantique) sur le devenir de l'axe ferroviaire entre Auray et Quiberon, a acté en 2021 le principe d'une rénovation de la voie à court terme pour maintenir à minima l'offre ferroviaire existante.

- Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux [II-2]

La modernisation des gares régionales se poursuit, visant à la fois à offrir plus de confort et de services aux voyageurs·euses, et à rendre ces gares accessibles au plus grand nombre, conformément aux objectifs formalisés dans le Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée, adopté par la Région Bretagne en 2015 puis mis à jour en 2019 pour intégrer l'ensemble du réseau BreizhGo issu de la loi NOTRe. Les travaux de mise en accessibilité de la gare de Landerneau ont en grande partie été réalisés, les études de mise en accessibilité de la gare de Lamballe se sont achevées permettant d'engager ensuite les travaux, celles pour les gares de Rosporden et de Vitré ont pu démarrer. Plusieurs gares (Chevaigné, Châteaubourg) ont bénéficié de travaux de rénovation des abords (parkings par exemple). Afin de développer l'intermodalité train et vélo, les travaux d'installation d'abris vélos sécurisés ont été réalisés dans 7 nouvelles gares (Rosporden, Quimperlé, Châteaulin, La Forest-Landerneau, Guichen, Servon sur Vilaine et Saint-Senoux). Concernant les gares maritimes, les travaux de la reconstruction de la gare de Quiberon ont démarré, pour une durée d'environ 2 ans de chantier.

Indicateur N°3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Cible 2021
En nombre de gares accessibles	13	0	0	14

Indicateur N°4 [II-2] - Aménagement de points d'arrêts routiers utilisés par les cars BreizhGo subventionnés par la Région	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
En nombre de points d'arrêts aménagés	200	245	277

- Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret [III-3]

La Région a participé à hauteur de 40% dans le cadre des travaux, estimés à 1M€ et réalisés en 2020-2021, visant à permettre le maintien des circulations Fret sur la ligne « Vitré-Gérard » pendant cinq ans. Cette ligne de 7,1 km permet à la COOPERL de transporter près de 185 000 tonnes/an par voie ferroviaire.

Moderniser les aéroports à vocation régiona

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

2021 a été une nouvelle année compliquée en matière de trafic aérien. La crise de la COVID-19 s'est poursuivie au travers de vagues et confinement successifs impactant la connectivité aérienne de la Bretagne. Les modèles économiques des trois concessions aéroportuaires fortement touchés en 2020 ont continué à se dégrader faute de trafic suffisant. En 2021, les 4 aéroports auront connu une chute de trafic comprise entre 47 % pour Brest et 100 % pour Dinard (par rapport à 2019).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
2. Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

4,1 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

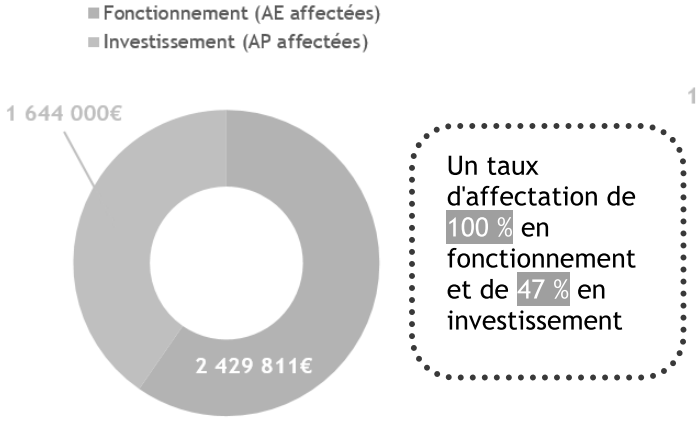

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 47 % en investissement

Les dépenses

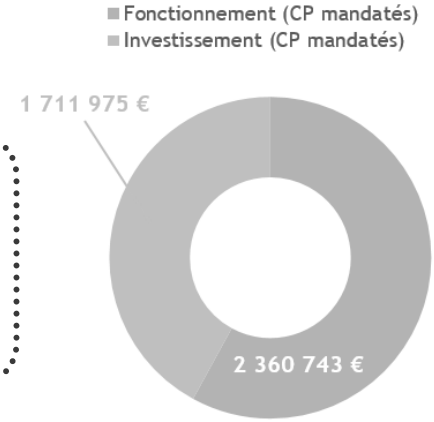

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper [I]

La Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard » (SEARD) ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Brest ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper.

La Région Bretagne contribue au financement des investissements des plateformes aéroportuaires selon les modalités fixées par les contrats. À ce titre, la SEARD a bénéficié d'une subvention de 1 569 000 € pour la réalisation du programme d'investissements comprenant notamment l'adaptation du parcours clients pour 480 K€ et des matériels d'assistance PMR pour 500 K€.
L'accompagnement prévisionnel de la Région aux investissements des aéroports de Brest et Quimper est reporté à l'année 2022, ce qui explique le faible taux d'affectation en investissements.

Par délibération en date du 10 octobre 2019, la Commission permanente a approuvé la convention de délégation de service public pour l'exploitation des services aériens réguliers entre Quimper et Paris (Orly), conclue entre l'Etat, la Région et la compagnie CHALAIR. Cette convention prévoit, pour chaque période annuelle d'exploitation, une prise en charge par l'Etat et par la Région de la compensation financière correspondant à la différence entre les dépenses

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

réelles d'exploitation du service par le transporteur et les recettes commerciales prises par celui-ci. Le montant de la compensation financière versée à CHALAIR au titre de 2021 est de 2 332 811 €.

Enfin, la Région ainsi que les aéroports de Brest et Quimper ont adhéré à AEROBIODIVERSITE, association loi 1901 reconnue d'intérêt général et engagée dans la *Stratégie nationale pour la biodiversité* (l'association compte en 2021 37 aéroports et aérodromes participant à la démarche). La Région a contribué à 50% du reste à charge des cotisations de ces aéroports. Les salariés des plateformes ont notamment été formés au recensement et à la préservation de la faune et de la flore locales. Les suivis ont eu pour but de réaliser un état initial, basé sur la réalisation de quatre protocoles : le suivi des oiseaux communs, la cartographie des végétations, le suivi des espèces exotiques envahissantes et le suivi des populations des chiroptères. D'autres groupes taxonomiques ont pu être observés durant les visites. Les premiers inventaires ont permis d'observer 244 espèces à Brest et 258 à Quimper. La diversité des végétations (160 taxons observés à Brest et 174 à Quimper) semble être appréciée des oiseaux (45 espèces à Brest et 39 à Quimper) mais surtout des insectes. Sans protocole de suivi défini, 50 espèces y ont été recensées, appartenant à 11 ordres différents.

Les concessionnaires cherchent à dynamiser l'offre aérienne dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région Bretagne :

Indicateur N°1 [I] - Evolution du nombre de passagers·ères	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
En pourcentage	+ 4,31 %	- 66,79 %	+ 42,0 %	-22 %
En valeur absolue	2 241 618	744 324	1 056 822	1 360 231



Le confinement, la limitation des rassemblements, les restrictions sanitaires et la fermeture des frontières jusqu'en novembre ont largement restreint les besoins et les possibilités de déplacements aériens. Globalement, les 4 aéroports ont augmenté leur trafic de 42 % par rapport à 2020, grâce à une très bonne performance estivale, mais ils n'ont pas encore retrouvé la moitié des passagers de 2019 (47%), considérée comme l'année de référence dans l'aérien. La situation des 4 aéroports est par ailleurs très disparate puisque Brest a récupéré 53 % de son trafic 2019 et Rennes 46 % tandis que Dinard n'a plus d'aviation commerciale et que Quimper n'est plus desservi que par une Obligation de service public (OSP) vers Orly.

Quimper : l'unique ligne vers Paris a été fréquentée par 7 220 passagers en 2021 contre 7 284 en 2020. L'OSP mise en place en novembre 2019 n'a pas réussi à trouver sa clientèle avant l'arrivée de la crise sanitaire 3 mois et demi plus tard. Le trafic 2021 est en chute de 87,5% par rapport à 2019.

Brest : l'aéroport de Brest, qui avait atteint un trafic historique de 1 236 121 passagers en 2019, puis perdu 63 % des passagers en 2020, affiche la meilleure résilience des 4 aéroports. Son trafic 2021 représente 53 % du trafic 2019 avec 654 926 passagers, notamment grâce à un été 2021, bien desservi par les compagnies : TRANSAVIA a ouvert 5 lignes vers le Sud, RYANAIR une ligne vers Lisbonne et Air France vers Montpellier.

Rennes : l'aéroport de Rennes a enregistré 394 564 passagers en 2021, ce qui représente 46 % du trafic 2019 et surtout, une hausse de 54 % par rapport à 2020. Cette bonne résilience est toutefois à apprécier à l'aune des 2 évènements qui avaient dégradé le trafic de Rennes en 2020, la crise sanitaire et la fermeture de la piste au mois de mars. La compagnie EASYJET a ouvert une ligne vers Porto en décembre 2021.

Dinard : L'aéroport de Dinard n'accueille plus d'aviation commerciale depuis novembre 2020, la compagnie RYANAIR n'ayant pas souhaité reprendre son programme de vols vers Londres. Le trafic 2021 représente 112 passagers en aviation d'affaires privée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission V.

Pour une région engagée dans la transition écologique

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

La Bretagne importe 80% de l'électricité qu'elle consomme.

Avec 1 670 MW, le parc de production d'origine renouvelable augmente de 2,4% et représente, fin 2020, près de 63 % du parc global breton

En 2020, la consommation finale d'électricité s'établit à 20,8 TWh, soit une baisse de 2,3% par rapport à celle enregistrée en 2019. Cette baisse est nettement moins prononcée que celle constatée au niveau national (-5,3%).

La consommation de gaz en 2021 augmente de 10% par rapport à 2020.

L'année 2021 compte parmi les 7 années les plus chaudes de la planète.

35 000 hectares de zone littorale sont en risque de submersion marine en Bretagne.

21 % des espèces recensées sont menacées de disparition en Bretagne.

Le gisement breton des déchets est estimé à 13 millions de tonnes en 2019 ; 65% de ce gisement est composé de déchets inertes du BTP

En 2019, un breton produit 696 kg de déchets ménagers et assimilés ; c'est une augmentation de 5% par rapport à 2010

En Bretagne, l'état des masses d'eau est meilleur que sur le reste du bassin Loire Bretagne (33% de masses d'eau en bon état en Bretagne, 24% à l'échelle Loire-Bretagne), et s'améliore notamment sur le critère des nitrates.

65% des masses d'eau sont en bon état dans le Finistère et 3% en Ille et Vilaine.

Documents cadres

- **Plan breton pour l'eau, juin 2018**
- **Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources, juillet 2020**
- **Engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique, novembre 2019**
- **Feuille de route de l'économie circulaire**
- **SRADDET, adopté en décembre 2020**
- **Rapport Climat adopté en décembre 2021**

L'année 2021 compte parmi les sept années les plus chaudes jamais enregistrées sur la planète, soit toutes celles qui se sont succédé depuis 2015, selon Copernicus, l'organisation européenne chargée de surveiller le changement climatique. Le niveau moyen des émissions de CO2, n'aura jamais été aussi élevé que l'an passé, tout comme celui des émissions de méthane.

Le 29 juillet 2021, l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la terre peut régénérer en 1 an, revenant ainsi à la situation d'avant Covid. En 1970, le jour du dépassement intervenait le 29 décembre. Chaque décennie la planète vit à crédit de ses ressources pendant 1 mois supplémentaire.

Préserver les ressources, s'adapter et lutter face au dérèglement climatique sont deux enjeux forts de la mission V. Le rapport Climat votée en session de décembre 2021 confirme la priorité de ces enjeux, et réaffirme le rôle de chef de filat régional sur le sujet. La création d'un *Haut conseil breton pour le Climat* et l'expérimentation sur l'évaluation climatique du budget sont 2 marqueurs forts de l'engagement régional face au dérèglement climatique en 2021.

Région responsable, la collectivité réalise chaque année le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, et mobilise ses partenaires sur ce volet. Elle a notamment initié une étude prospective sur la scénarisation d'une agriculture qui doit en 2050 avoir diminué par 2 ses émissions de GES, conformément à la stratégie nationale bas Carbone.

Le changement climatique accroit la pression sur l'eau et la biodiversité. Protéger et restaurer nos ressources et nos espaces naturels, réduire nos déchets et en faire de nouvelles ressources, devient encore plus essentiel.

La Région développe en 2021 son réseau des réserves naturelles régionales, contribuant ainsi à la stratégie nationale des aires protégées. Elle poursuit également son soutien aux actions de reconquête de la qualité des eaux et à l'amélioration des connaissances sur la disponibilité de la ressource dans un contexte de changement climatique. L'assemblée bretonne dont la composition a été finalisée fin 2021, a identifié comme prioritaire l'engagement d'une réflexion sur le partage de cette ressource, en lien notamment avec l'accroissement démographique et l'aménagement du territoire.

Préserver les ressources et diminuer nos émissions de GES passe aussi par la réduction de nos déchets, le réemploi, le recyclage, et le déploiement d'une économie circulaire.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La campagne de communication et de sensibilisation menée par la Région en 2021 met l'accent sur ce message. L'appel à projets sur l'économie circulaire, a permis de faire émerger et soutenir 10 projets qui ouvrent la voie sur le sujet.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Empreinte Matière des bretons : extractions de matières nécessaires dans le monde pour répondre à la consommation d'un·e Breton·ne.

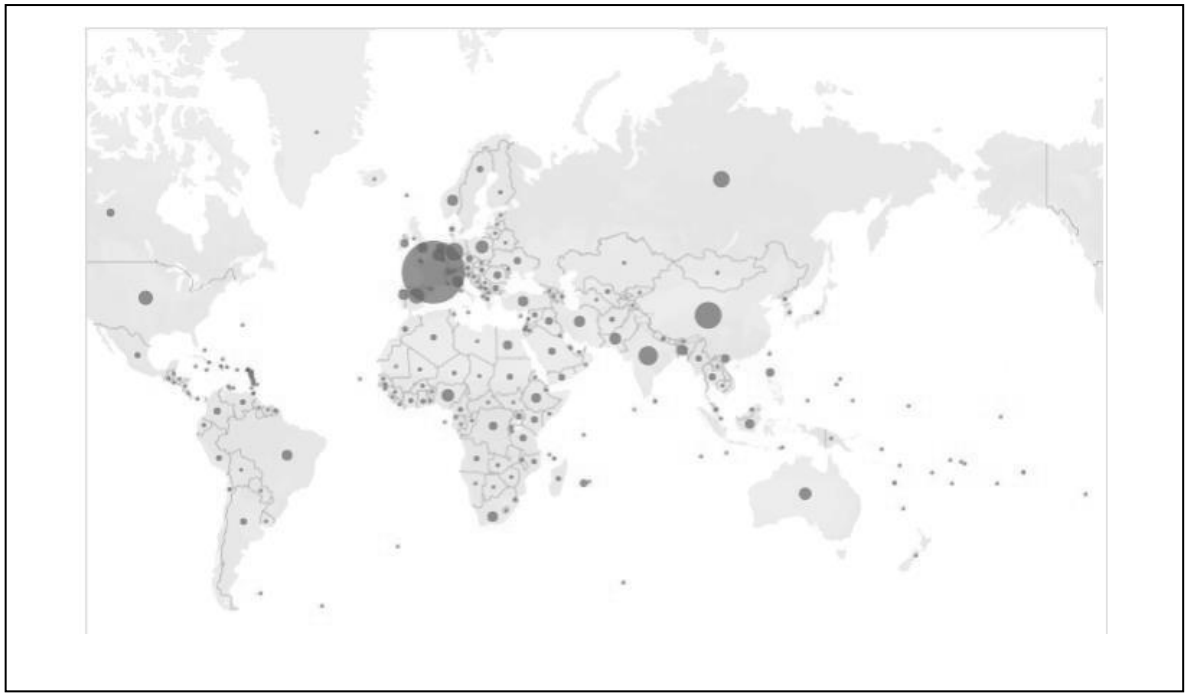

L'empreinte matière quantifie les extractions de ressources dans le monde, pour produire ce que consomment les Breton·ne·s. Chaque année 14,35 tonnes de matières sont extraites pour répondre aux besoins d'un.e breton.n.e. C'est similaire à l'empreinte d'un français, 2,5 fois supérieur à celle d'un indien, et 60% de celle d'un suédois. 60% de ces matières sont extraites dans d'autres pays que la France. La sobriété est donc un élément essentiel dans la conduite des transitions.

Etat écologique des cours d'eau - Période 2015-2016-2017 – Etat des lieux du SDAGE Loire Bretagne 2019

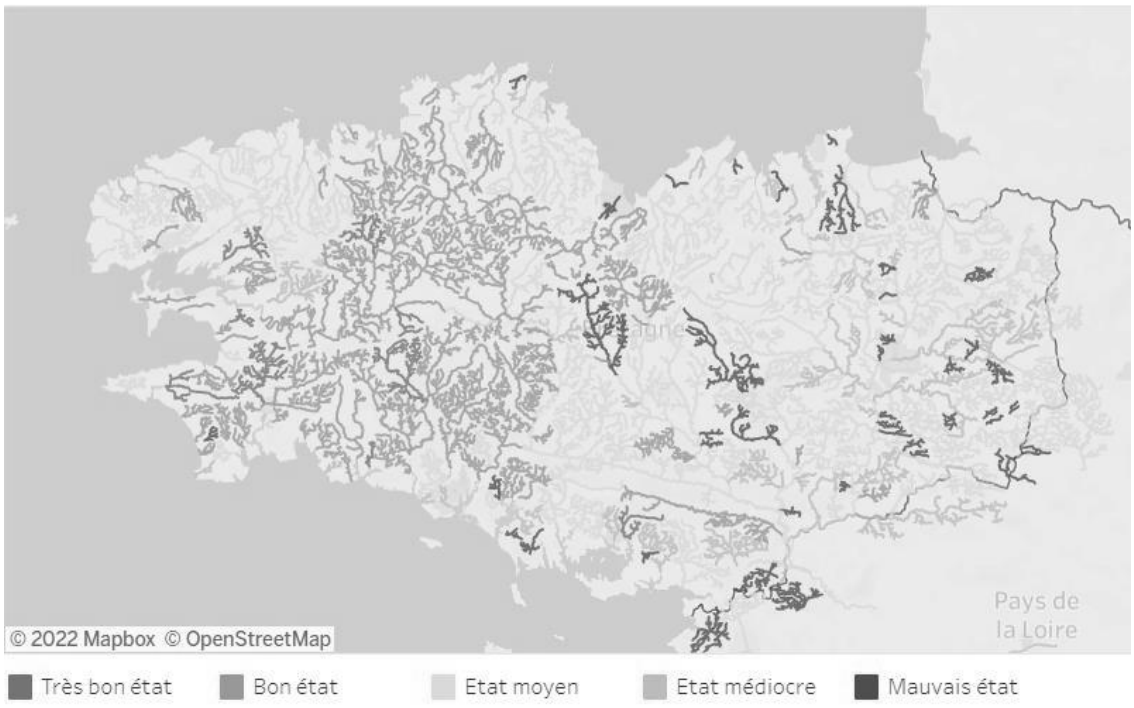

Seules un tiers des masses d'eau sont en bon état en Bretagne. Si cela est 10 points de plus qu'en Pays de Loire, ce chiffre reste très en deçà des objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau qui fixe 100% des masses d'eau en bon état en 2027. Cette moyenne masque aussi de fortes disparités entre la partie Ouest (65% des masses d'eau en bon état écologique dans le Finistère), et la partie Est avec en Ille-Vilaine 97% de masses d'eau dégradées (en lien notamment avec des problématiques d'urbanisation). Le phénomène d'échouage d'algues vertes et la pollution par les pesticides sont également deux enjeux forts pour la reconquête des masses d'eau bretonnes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// La stratégie régionale

Les objectifs environnementaux poursuivis par la collectivité sont imposés par un cadre européens et national et déclinés dans le SRADDET :

- 2/3 des masses d'eau en bon état en 2027 (objectif du SDAGE 2022-2027), et tendre vers le zéro phyto à l'horizon 2040
- 2% du territoire sous protection forte en terme de biodiversité en 2040
- Zéro déchets en 2040
- Réduction des émissions de GES de 50% à l'horizon 2040 par rapport aux émissions de 2015, et 65% à l'horizon 2050
- Réduction des consommations énergétiques du territoire en 2040 de 35% par rapport à 2015

Pour y parvenir, plusieurs feuilles de route annexées au SRADDET jalonnent les projets de la mission V : la préservation de la biodiversité et des ressources, le déploiement de l'économie circulaire, et la stratégie Energie/Climat qui fixe des objectifs régionaux en terme de sobriété, de réduction des GES et de développement des énergies renouvelables. En 2021 la Région a initié la construction d'une feuille de route complémentaire sur le photovoltaïque, via une série d'ateliers partenariaux.

Le rapport intitulé « la Région renforce son engagement pour le Climat », adopté en session le 17 décembre 2021 positionne l'enjeu du dérèglement climatique comme un sujet à intégrer à l'ensemble des politiques régionales, que ce soit sur les compétences propres à la collectivité ou sur son action partenariale.

En tant que Région responsable, le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Région met en avant la nécessité de travailler sur la sobriété et les transitions. L'année 2021 a également été celle du lancement de l'étude prospective sur les GES agricoles, avec l'organisation d'ateliers multi-acteurs dédiés.

Concernant la préservation des ressources, la Région a validé en 2021 la création de 4 nouvelles Réserves Naturelles Régionales et s'est impliqué dans la création d'un syndicat de préfiguration du PNR de la Rance avec l'objectif de finaliser un projet de charte en 2022. Elle a également mis l'accent sur l'éducation à l'environnement des plus jeunes via la création d'un dispositif de *Pass Classe Nature* en écho au *Pass Classe mer*.

Enfin les sujets liés à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la restauration de sa qualité ont été plus que jamais d'actualité, au travers notamment de l'évaluation de la Chambre régionale des comptes sur la politique de lutte contre les algues vertes, l'appui renforcé aux territoires dans la réalisation d'études de définition de leurs besoins et ressources en eau, la participation à la construction du SDAGE 2022-2027 ou la finalisation de la structuration de *l'Assemblée bretonne de l'Eau*.

// La Région engagée dans la Breizh COP

▶▶▶ Actions 2021

- Création d'un Haut Conseil breton pour le Climat

Organe consultatif, ce Conseil aura pour principale mission d'éclairer, par ses avis et ses recommandations, le Conseil régional sur la cohérence des stratégies thématiques et stratégies de territoire qu'il porte et la pertinence de ses politiques publiques au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique), et de préparation de la Bretagne aux impacts en cours et à venir du changement climatique (adaptation).Par ailleurs, et en complément, le HCBC contribuera à l'information générale des élu.e.s et du grand public sur le changement climatique et ses impacts en Bretagne. Les travaux portés par le Haut Conseil pourront se matérialiser par des avis écrits, des rapports, des cahiers thématiques.

Il est pluri-disciplinaire et réunit de 20 membres issus des Sciences du climat et de la transition énergétique, de l'économie, du droit, de l'urbanisme, de la santé-environnement, de la sociologie, de la science politique, de l'hydrologie, de la biologie… Il pourra en tant que de besoin faire appel à des expertises complémentaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Projets soutenus dans le cadre des appels à projets dédiés aux Plans Climat Air Energie Territoriaux (2019-2021)

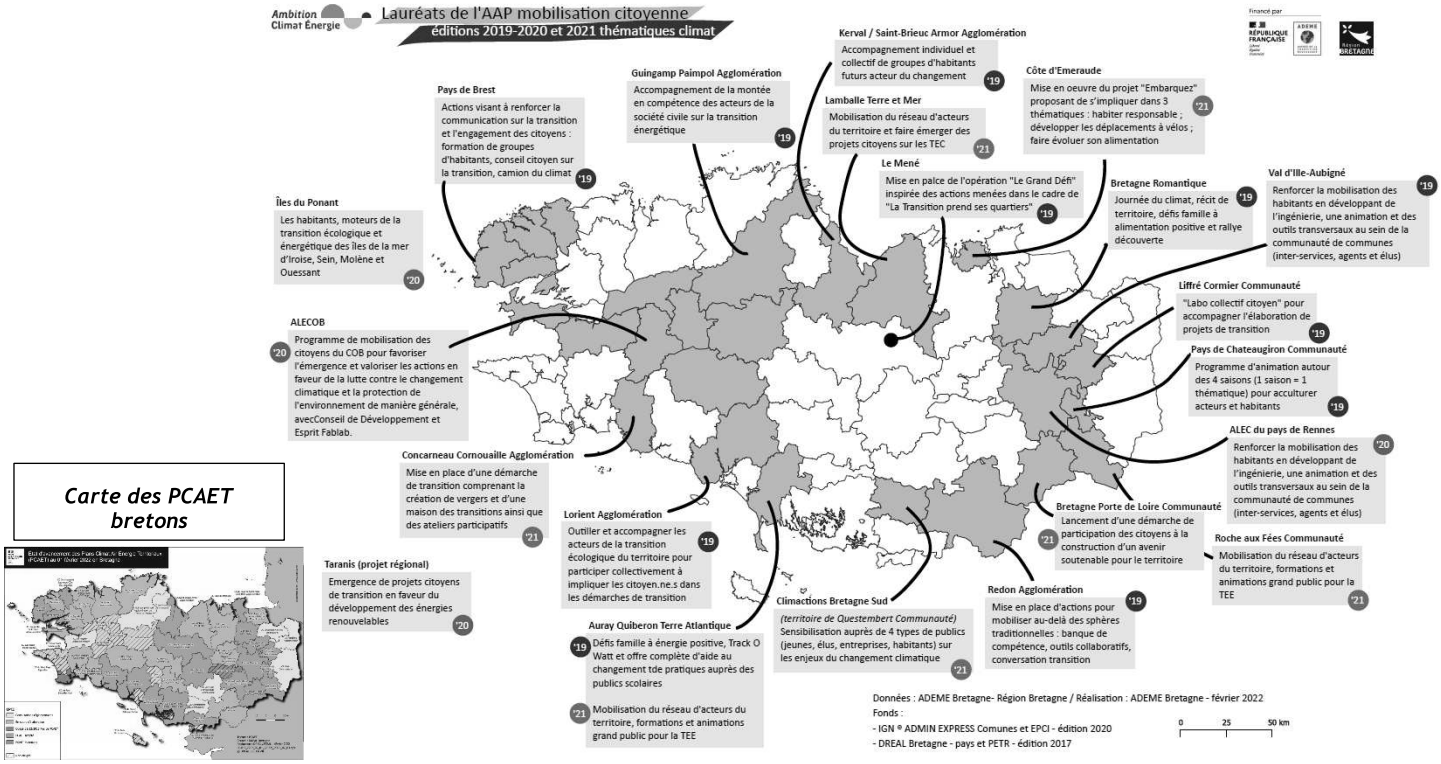

Carte des PCAET bretons

> La Région anime le réseau des PCAET et accompagne via des appels à projets spécifiques, leur déploiement sur les territoires :

- « Mobilisation et participation des citoyen.ne.s dans les démarches de transition énergétique et climatique », pour encourager les initiatives favorisant la mobilisation des citoyens, et l'engagement et la participation des citoyen·ne·s dans les projets
- « Planification énergétique territoriale », pour accompagner les territoires dans la réalisation d'une planification énergétique locale : Schéma Directeur des Energies, et Planification énergétique par filière (pour l'éolien et le solaire photovoltaïque uniquement)

En 2021 ces appels à projets ont permis de soutenir la mise en œuvre de 21 PCAET.

Projets territoriaux accompagnés, en faveur de la Biodiversité (2013-2019)

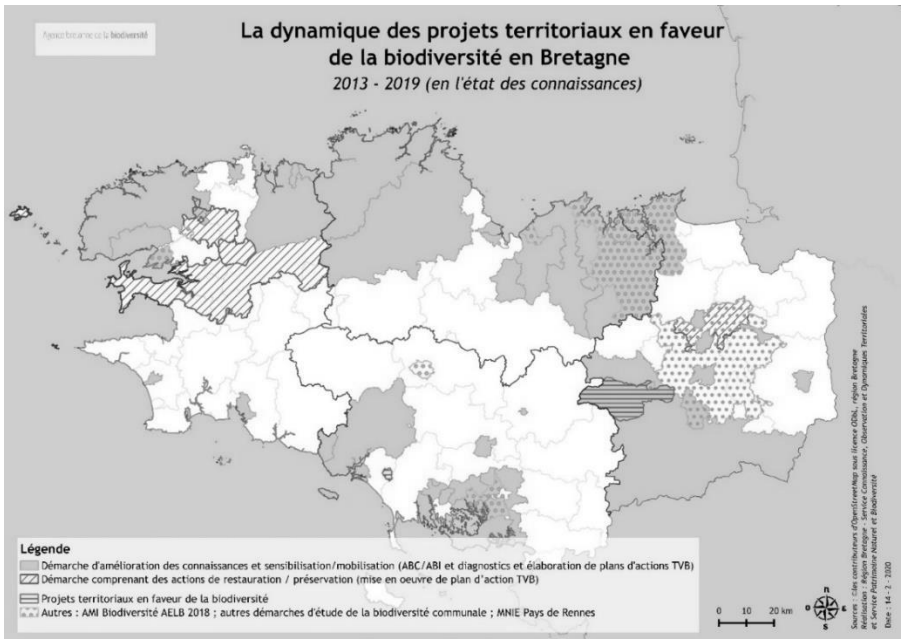

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La Région accompagne financièrement au travers de son dispositif *Contrats Nature* les projets d'amélioration de connaissances, et de restauration de la trame verte et bleu en Bretagne. Ces projets sont portés par des communes, EPCI ou associations. En 2021, la Région a soutenu 6 *Contrats nature* sur des actions de restauration de corridors écologiques, de travaux de génie écologique pour la création de réservoirs locaux de biodiversité, de plantations, de création de mares, de chantiers participatifs pour développer la sensibilisation citoyenne, d'expérimentation d'outils démonstratifs (nichoirs à chiroptères par ex).

Carte des territoires engagés dans un contrat de bassin versant (programme de gestion de l'eau)



Le projet de territoire pour l'eau ou contrat territorial de bassin-versant sont des outils de contractualisation entre une collectivité territoriale (syndicat mixte, EPCI), l'Agence de l'eau et la Région, qui permet de mettre en œuvre et financer des actions de reconquête de la qualité des eaux et de gestion quantitative de la ressource. Ces contrats couvrent la quasi-totalité de la Bretagne où les enjeux de gestion de l'eau sont omni-présents.

Ces programmes de gestion de l'eau permettent de déployer des actions d'animation, de sensibilisation, et de conseils auprès des collectivités et des agriculteurs. Ils sont multipartenariaux et associent la profession agricole, et des associations d'éducation à l'environnement. Chaque année la Région finance ainsi 50 programmes d'actions visant à restaurer et préserver la ressource en eau sur les territoires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom politique de la ville

Les transitions écologiques dans les quartiers populaires deviennent de plus en plus présentes. Elles visent à proposer de nouveaux modèles économiques, sociaux et urbains répondant aux enjeux actuels. L'association RésOVilles a souhaité se saisir de ce thème, dès 2020 afin de sensibiliser les acteur.rice.s intervenants dans les 32 quartiers politique de la ville bretons. Après un premier cycle en 2020, un second a été lancé en 2021.

Un cycle, 100% numérique, s'est mis en place pour diffuser des initiatives, mettre en débat des priorités et proposer à tous et toutes les ressources nécessaires pour appréhender ce sujet autour 4 thèmes :

1. Biodiversité et quartiers (24 au 28 mai 2021) pour questionner les enjeux de la biodiversité des espaces urbains en particulier ceux les quartiers prioritaires en particulier dans ses dimensions d'éducation, de préservation, de ré-introduction de l'aménagement urbain.
2. Mobilité et quartiers (31 mai au 4 juin). Désenclaver ne suffit plus, cette séquence a permis de s'interroger sur les enjeux de mobilité pour accéder aux soins, à l'emploi, aux loisirs et/ou à la formation.
3. Démocratie et quartiers (14 au 18 juin). Comme sur beaucoup de sujets, les quartiers prioritaires sont des territoires d'expérimentation et sont en avance en matière de démocratie participative et de résilience. Pour répondre à ces enjeux, l'organisation collective est de mise et elle se fera avec et par les habitant.e.s.
4. Quartiers inclusifs (21 au 25 juin). A l'heure des transitions, la fabrique et l'animation de la ville durable impliquent la prise en compte du caractère inclusif des espaces la composant pour que les habitants et habitantes dans leur diversité puissent, chacun·e, trouver à habiter la ville.



Au total, 11 vidéos proposées dont 4 conférences et 7 reportages dont 3 en Bretagne. L'ensemble a généré 1 664 vues. Le cycle a aussi donné lieu à la production de 4 lettres ressources diffusées à 5 000 abonnés.

Une capitalisation est en ligne sur le site de RésO Villes https://www.resovilles.com/wp-content/uploads/2021/09/QenT2_web-1.pdf. Le replay des séquences est également accessibles en ligne sur le site de RésO Villes.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La mission possède une ingénierie d'expertise et d'animation de réseau qu'elle met à la disposition des territoires, mais aussi des autres Directions en interne de la collectivité (expertise de dossiers, appui à la rédaction de cahiers des charges, mise en contact et en réseau avec les interlocuteurs et partenaires des transitions, sensibilisation et acculturation sur le sujet des transitions…).

Elle instruit également des fonds européens (78 M€ de FEDER sur la période 2022-2027), dans le domaine de la biodiversité, du développement des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique.

L'un des leviers essentiels de l'action régionale en matière de climat réside dans l'éco-socio-conditionnalité des aides régionales, le budget en lui-même de la mission 5 ne se suffisant pas à lui seul pour obtenir un impact en matière de transition.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	**30,1**	**2,9**
Catégorie B	**5,9**	
Catégorie C	**5,7**	
Temporaires	**3,3**	
Saisonniers	**0,3**	
Apprentis	**1,0**	
Stagiaires	**2,2**	
Total ETP	48,5	2,9
Total Masse salariale	**2 477 141 €**	

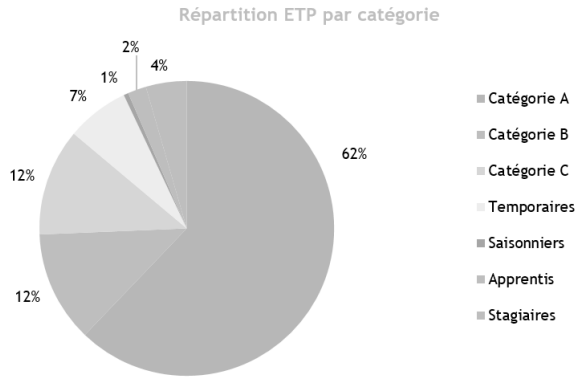

// Répartition des dépenses

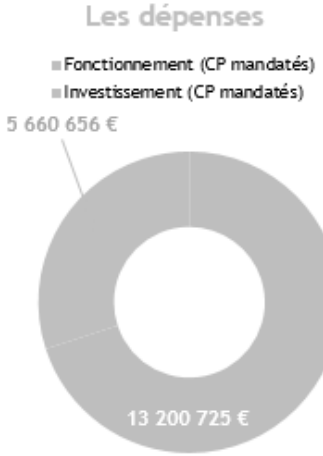

Un taux de réalisation de 81 % en fonctionnement et de 52 % en investissement

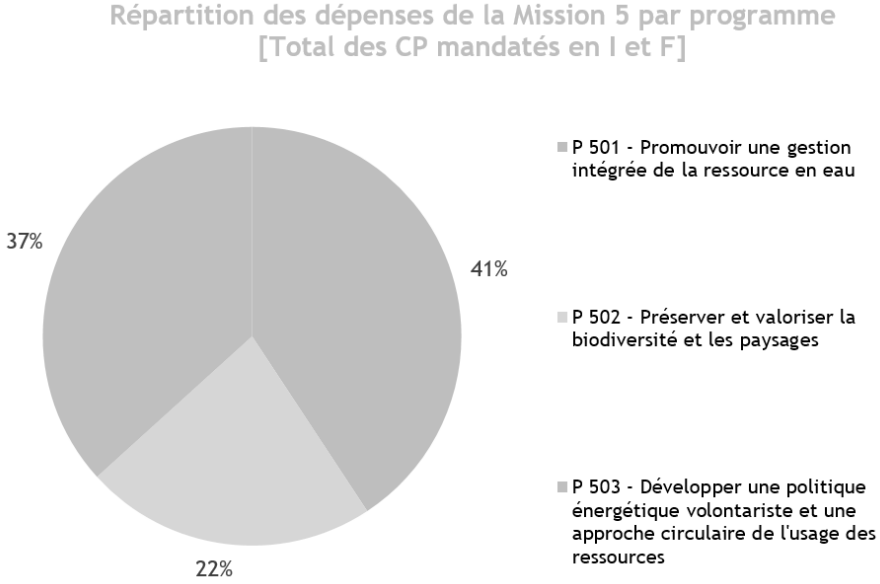

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	8 390 000 €	7 682 193 €	92%
Fonctionnement	4 590 000 €	4 383 084 €	95%
Investissement	3 800 000 €	3 299 109 €	87%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	4 740 000 €	4 253 386 €	90%
Fonctionnement	3 440 000 €	3 273 939 €	95%
Investissement	1 300 000 €	979 446 €	75%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	14 006 000 €	6 925 803 €	49%
Fonctionnement	8 206 000 €	5 543 702 €	68%
Investissement	5 800 000 €	1 382 101 €	24%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	27 136 000 €	18 861 382 €	70%
Total Fonctionnement	16 236 000 €	13 200 725 €	81%
Total Investissement	10 900 000 €	5 660 656 €	52%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

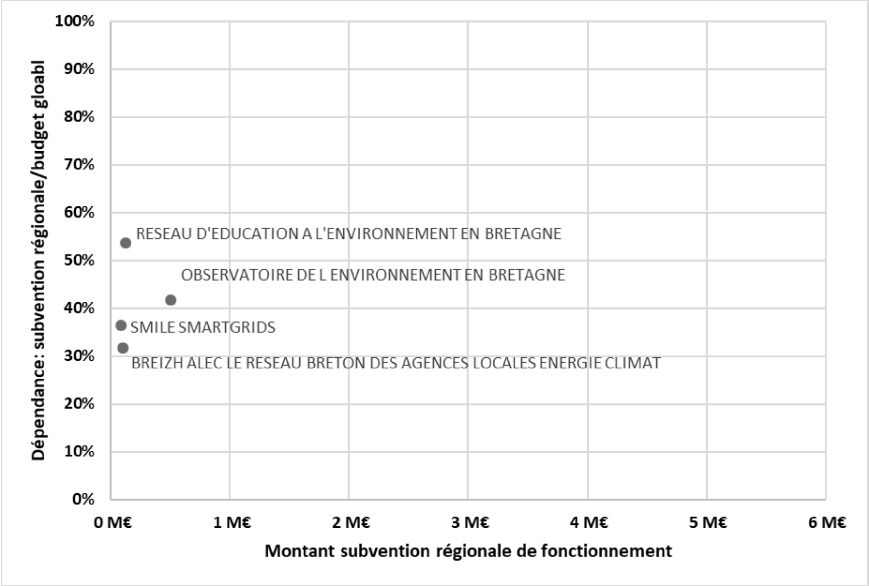

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom sur l'observatoire de l'environnement en Bretagne…

L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) est un groupement d'intérêt public, né de la volonté conjointe de l'État et de la Région Bretagne en 2007. Il a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement en Bretagne dans deux domaines d'actions : l'accès à la connaissance environnementale et l'observation. Il développe des observatoires sur de nombreuses thématiques : eau, déchets, énergie, biodiversité, paysage, air (en lien avec Air Breizh), et depuis 2021 l'adaptation au changement climatique.

En 2021, il a ouvert sa gouvernance aux EPCI et Départements, et développé une offre de service en appui des politiques territoriales infra-régionales, en développant l'observatoire local de l'environnement. 14 EPCI et 1 département constituent désormais un troisième collège aux côtés des collèges de l'Etat et de la Région.

Par ses nombreuses productions (indicateurs, data-visualisation, analyses, chiffres clés, publications thématiques), l'OEB aide au suivi de l'évolution des territoires et des politiques publiques. Il fiabilise la décision publique, facilite le dialogue et contribue à la transparence sur les données.

Zoom sur le Fonds Breizh Biodiv hébergé par la Fondation pour l'homme et la Nature

Créée fin décembre 2020, Breizh Biodiv est une fondation dédiée à la préservation de l'environnement et à de la biodiversité en Bretagne. À travers elle, la Région soutient les projets vertueux qui naissent partout sur le territoire breton et leur donne concrètement les moyens d'agir. En les encourageant, elle souhaite mobiliser plus largement et accélérer la transition écologique, énergétique et sociétale de la Bretagne, tout en relocalisant le mécénat environnemental sur le territoire breton.

À l'issue d'un premier appel à projets « biodiversité et forêt », Breizh Biodiv a souhaité encourager des projets innovants de reforestation et de plantation d'arbres en milieu urbain qui participent également à la protection de la faune et de la flore et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Trente-sept porteurs de projet – collectivités, associations ou structures publiques- avaient répondu à ce premier appel, et dix ont retenu l'attention de la fondation.

Ces 10 projets se sont répartis une enveloppe de 250 000 € (30 000 € maximum par opération) pour mener à bien, dans les années à venir, des actions qui visent à reboiser des espaces en friche ou à réintroduire l'arbre en ville, l'objectif étant aussi de séquestrer le carbone et de préserver la biodiversité de ces milieux arborés. Ces projets représentent près de 16 000 arbres plantés à terme et 3450 tonnes de CO2 captés sur 30 ans, soit 115t de CO2/an.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M5 P 501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

2021 en Bref

Les liens entre la préservation de la ressource en eau, le développement et l'attractivité du territoire, mais aussi le cadre de vie et la santé, sont de plus en plus prégnants. En témoignent le jugement du tribunal administratif de Rennes en juillet 2021 qui enjoint l'Etat de renforcer la réglementation agricole pour lutter contre le développement des marées vertes, ou l'avis de l'ANSES en janvier de la même année qui identifie deux nouveaux composés issus de la dégradation de produits phytosanitaires pouvant « engendrer un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur ». La Région a donc poursuivi son soutien aux projets d'amélioration de la qualité de l'eau menées dans les territoires. L'accès à la ressource est également un sujet qui prend de l'ampleur et sur lequel l'assemblée bretonne de l'eau dont la composition et le fonctionnement pont été finalisés en 2021, sera amenée à se pencher.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	[I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	[II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)	[III - 2] Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine
	[I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	

7,7 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

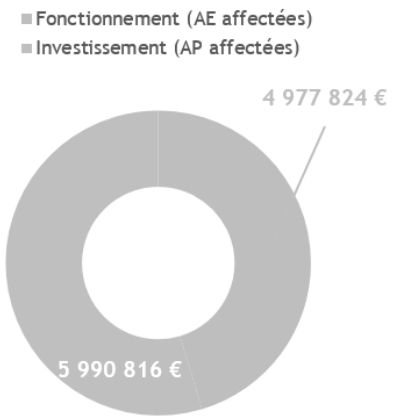

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

Les dépenses

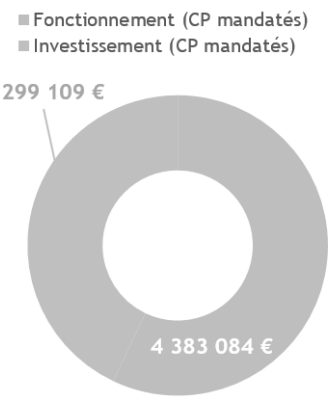

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- L'organisation d'une conférence sur l'accès à l'eau lors de l'ouverture du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau [I – 1]

Chaque année, depuis 20 ans, se tient le *Carrefour des gestions locales de l'eau (CGLE)*. C'est un grand salon professionnel qui réunit près de 13 000 participants, venant majoritairement du Grand Ouest. En 2021, la Région a piloté la plénière d'ouverture sur le sujet de l'accès à l'eau et des solidarités. En présence de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Programme Solidarité Eau et de 2 chercheurs, 300 participants ont partagé les enjeux de l'accès à l'eau pour tous dans la perspective du 9ème forum mondial, qui a lieu en 2022 à Dakar.

- Préparation de l'installation de l'Assemblée bretonne de l'eau [I – 2]

L'Assemblée bretonne de l'eau a vocation à être un lieu de débat autour de l'eau. Deux sujets prioritaires y seront traités : la ressource en eau et l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique d'une part,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

et, les financements et les solidarités autour de l'eau d'autre part. Des vœux ou des contributions pourront être votés pour faire peser la voix de l'eau aux plans régional et national. La Région Bretagne en assure le pilotage, dans le cadre de sa compétence d'animation et de coordination de la politique de l'eau. Suite à une réunion de préfiguration en décembre 2020, l'année 2021 a permis de mobiliser les membres pressentis de l'Assemblée bretonne de l'eau et de préparer son installation. Les acteurs publics, économiques et associatifs ont tous désigné leurs représentants pour siéger au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau et les feuilles de route des 2 commissions de travail adossées à l'Assemblée ont été mises en consultation et finalisées.

- ## Accompagnement des territoires algues vertes [I – 3]

Dans le cadre de l'appui scientifique au Plan de lutte contre les algues vertes, la Région finance des études ayant vocation à aider l'action publique dans ce domaine. Un séminaire de restitution des études scientifiques liées au phénomène de prolifération des algues vertes et financées par la Région, l'Etat et l'agence de l'eau, a été organisé par le *Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne* (Creseb) le 8 juin 2021. Il a rassemblé une cinquantaines d'acteurs, chercheurs et acteurs de terrain. La Région soutient chaque année les actions de conseil et de mobilisation des agriculteurs conduites par les collectivités territoriales sur les 8 baies algues vertes

- ## Accompagnement des travaux de restauration des milieux aquatiques [II-2]

L'état des lieux de l'état des masses d'eau bretonnes réalisé en 2019 par l'Agence de l'eau Loire Bretagne met en évidence que les problèmes de morphologie et de continuité sont une des premières causes de déclassement des cours d'eau en Bretagne, notamment en Ille-et-Vilaine où seules 3% des masses d'eau sont en bon état. Le projet de *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux* (SDAGE) 2022-2027 fixe l'objectif de multiplier ce pourcentage par 10 en 6 ans. Cela implique une forte mobilisation des EPCI, désormais en charge de la compétence de gestion des milieux aquatiques, sur des travaux de reméandrage, restauration des berges, passes à poissons, suppressions de seuils. Au vu des enjeux, la Région vient compléter les financements des EPCI, de l'Agence de l'eau et des Départements sur ce volet.

Indicateur N°1 [II-2] - Projets de restauration des milieux aquatiques	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2022
Nombre de projets soutenus (annuel)	48	25	40	45
Montant des aides régionales (annuel)	1 000 000	400 000 €	970 000 €	1 200 000 €

- ## Soutien à la suppression de l'usage de produits phytosanitaires en zone non agricole [II-2]

La Région Bretagne accompagne depuis 15 ans, les collectivités dans la réduction puis la suppression de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse sur leurs espaces publics. Cette démarche a donné lieu à une labellisation qui va au-delà de la loi Labbé en interdisant des usages sur terrains de sport et cimetières (encore autorisés jusqu'en 2022 par la loi). L'accompagnement régional permet de soutenir une ingénierie de conseil auprès des communes, de former les agents des collectivités aux techniques alternatives, et de financer du matériel de désherbage alternatif. Aujourd'hui 1 692 463 breton.n.e.s (50% de la population) vivent dans des territoires bénéficiant du label zéro phyto.

Indicateur N°2 [II-2] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2022
Nombre de communes en *Zéro phyto* (cumul)	410	462	472	530
Nombre de collectivités ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la région (par an)	59	50	71	40

- ## Soutien à la lutte contre la pollution des métabolites de pesticides, pour les petits captages d'eaux souterraines [II-2 et III-1]

En Bretagne, 6 600 tonnes de produits phytosanitaires sont vendues chaque année, dont 75% d'herbicides (données 2019 de l'Observatoire des ventes de produits phytosanitaires). Actuellement en Bretagne, comme dans les autres régions françaises, une partie des usines de potabilisation de l'eau est concernée par des dépassements des valeurs seuils fixées par la réglementation. Cela concerne principalement deux nouveaux métabolites suivis par l'ANSES, issus de la dégradation des molécules de pesticides. Ces dépassements peuvent conduire, dans les situations les plus extrêmes, à des abandons des captage d'eau et fait peser un risque sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Bretagne. Suite à une phase de concertation avec l'ARS, les syndicats départementaux d'eau, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les Départements, la Région Bretagne a lancé en 2021 un appel à projets, pour accompagner les acteurs concernés par la nécessité de mettre en place une filière de traitement des métabolites de pesticides sur des petits captages d'eau souterraine. Cet accompagnement est conditionné à la mise en œuvre d'un plan préventif pour la réduction des pesticides agricoles sur le périmètre du captage.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M5 P 502 Préserver et valoriser la biodiversité et les p[illegible]ges

2021 en Bref

Contribution de la Région au développement des aires protégées en Bretagne, 4 nouveaux sites ont été retenus pour entamer une procédure de classement en réserve naturelle régionale. Ils pourront être suivis de créations supplémentaires dans le cadre d'une trajectoire pour les années à venir. Le dispositif *Pass classes nature* a permis de soutenir de nombreux séjours éducatifs en centres d'hébergement. L'accompagnement des projets en faveur de la biodiversité dans les territoires a pu être développé, en lien avec *l'Agence bretonne de la biodiversité* et à travers les dispositifs financiers de la Région et de l'Europe.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	
	[I - 3] Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels	
		[II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	

4,2 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

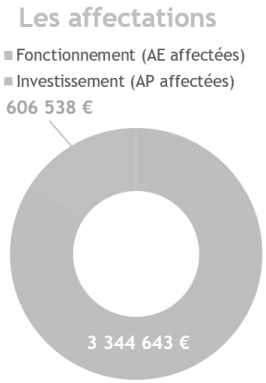

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

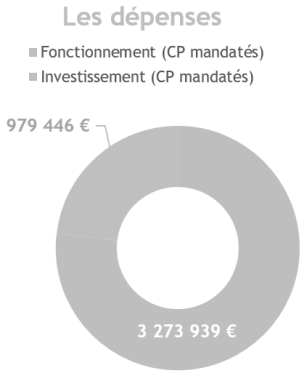

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 75 % en investissement

Les besoins des acteurs bretons pour le déploiement d'actions en faveur de la biodiversité se traduit par une consommation complète du budget de fonctionnement et quasi-complète en investissement, le taux de réalisation pour cette section étant lié au rythme de mise en œuvre des actions retenues (opérations du Conservatoire du littoral, restructuration de l'équipement du Conservatoire botanique national de Brest, notamment).

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I-1]

Le Conservatoire botanique national de Brest a pu finaliser en 2021 la restructuration de son équipement avec le soutien de la Région. Il a également entamé une démarche d'évolution de son projet d'établissement, précisant ses périmètres de mission et moyens, notamment dans le contexte de création d'un Conservatoire botanique indépendant en Normandie.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I-2]

Les observatoires régionaux thématiques sur le suivi de la faune (mammifères, oiseaux, poissons migrateurs, invertébrés, amphibiens-reptiles), portés par les associations régionales, ont poursuivi leur structuration et mis en oeuvre leurs activités sur l'année 2021, en lien avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne qui en accompagne le développement. Au-delà de ce soutien qui permet la pérennisation de ces missions d'observation régionale, des actions nouvelles ont été soutenues pour mieux identifier et préserver certaines continuités écologiques spécifiques (trames mamifères de Bretagne, en lien avec la cartographie régionale des végétations).

Indicateur N°1 [I-2] - Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de *Contrats nature* thématique intégrant une approche Trame Verte et Bleue (TVB)	2	2	2
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	9	9	8

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale [II-1]

Les démarches engagées par les territoires en faveur des continuités écologiques et de la biodiversité ont été poursuivies et de nouvelles initiatives ont pu être soutenues, au travers de projets trames verte et bleue et d'atlas de la biodiversité, portées par des collectivités au niveau communal, intercommunal, à l'échelle de Parcs naturels régionaux ou conduites par des acteurs associatifs.

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de projets de territoires TVB financés	7	6	7
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	3	2	3

- Accompagner les réserves naturelles régionales [II-2]

L'appel à manifestation d'intérêt pour le développement des *Réserves naturelles régionales* à permis de recevoir et d'instruire 11 candidatures de sites, parmi lesquelles 4 projets ont été retenus fin 2021 pour initier une procédure de classement. Une trajectoire a également été validée pour permettre de compléter le réseau des RNR ultérieurement avec de nouveaux sites, en inscrivant la suite des réflexions dans le cadre des travaux collectifs prévus dès 2022 pour la territorialisation bretonne de la stratégie nationale pour les aires protégées.

- Accompagner les parcs naturels régionaux [II-3]

Un nouveau périmètre d'étude a été proposé dans le cadre du renouvellement de la charte du PNRA. Il devra faire l'objet d'une nouvelle validation politique par la Région et d'une transmission aux instances nationales à l'occasion du dépôt des documents de charte au printemps 2023.
Le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude a été constitué officiellement en novembre 2021. Il a repris les travaux d'élaboration de la charte et des documents constitutifs en vue d'un dépôt officiel à la Région mi-2022. Le PNR du Golfe du Morbihan a de son côté entamé les travaux d'évaluation à mi-parcours de sa charte.

- Un Pass Classe Nature pour soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel [III]

Le soutien aux associations régionales portant des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable a été poursuivi en 2021 dans le cadre d'un prolongement des conventions pluriannuelles d'objectifs, avant leur renouvellement en 2022. Par ailleurs, un nouveau dispositif à été ouvert en 2021 pour soutenir l'organisation de séjours éducatif dans des centres d'accueil avec hébergements à destination du jeune public, autour des enjeux de biodiversité et de transition environnementale. Ce dispositif a permis d'affecter plus de 180 k € d'aide auprès de 37 porteurs de projets, pour favoriser une sensibilisation en immersion dans des centres majoritairement en milieu rural, en parallèle des aides accordées pour les classes de mer au titre de la politique régionale mer et littoral.

Indicateur N°2 [III] - Déploiement des Pass Classe Nature	Réalisation 2021
Nombre de projets financés	37
Nombre d'enfants ayant bénéficé de ces séjours nature	1518

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M5 P 503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

2021 en Bref

Le vote par l'assemblée régionale en décembre 2021 du rapport *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique*, confirme les orientations de la politique énergétique de la Région qui vise à accélérer la transition énergétique et climatique en s'appuyant sur trois axes : sobriété, autonomie énergétique via le développement d'énergie renouvelables et adaptation au changement climatique. La préservation des ressources, est également essentielle pour s'adapter aux impacts du dérèglement climatique. La Région a donc poursuivi ses actions en faveur du réemploi, du recyclage et de l'économie circulaire, visant à faire des déchets une ressource et à répondre à l'objectif zéro déchet en 2040.

// Objectifs, actions et chiffres clés

	1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	2 Développer un usage durable des ressources
Objectifs		
Actions	[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat	[II - 1] Connaître les gisements et leurs usages
	[I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti	[II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets
	[I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables	[II - 3] Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
	[I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique	

6,9 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

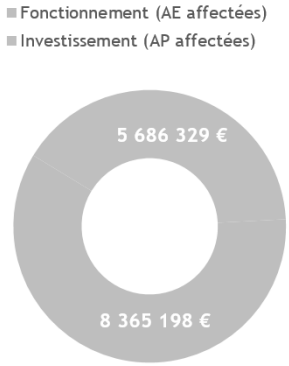

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

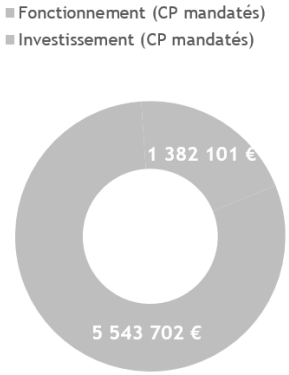

Un taux de réalisation de 68 % en fonctionnement et de 24 % en investissement

Le retard de mise en œuvre des opérations liées aux énergies marines et les inconnues sur la mobilisation des crédits inscrits au titre des *Plans de prévention des risques technologiques* (PPRT) expliquent le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Rénover pour renforcer l'efficacité énergétique du bâti [I-2]

La maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique sont des secteurs clefs pour agir sur la facture énergétique des territoires, des entreprises et des ménages. Dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre du programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), la Région a ainsi accompagnée, en 2021, 37 territoires couvrant 56 EPCI et permettant à 3 085 837 habitants (soit près de 96% de la population bretonne) d'accéder au service de conseil du réseau Rénov' Habitat Bretagne, service public de proximité, gratuit et indépendant. Face au constat que faute de ressources financières suffisantes un grand nombre de ménages ne réalisent pas de travaux de rénovation, la Région a engagé en 2021 une phase de préfiguration d'une société publique de tiers-financement, susceptible de constituer un levier puissant pour entraîner les ménages à faibles ressources dans la rénovation. La Région a poursuivi son accompagnement de l'ingénierie à disposition des communes et EPCI via son dispositif de création des postes de Conseiller en énergie partagé : 12 postes ont été financés en 2021. Elle a également renouvelé son soutien au centre de ressources sur le bâtiment durable BATYLAB.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Soutien au développement des énergies renouvelables [I-3]

Indicateur N°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2030
Puissance éolienne raccordée	1 047	1 071	1 140	3 000
Puissance biogaz raccordée	30	33	47	60
Puissance photovoltaïque raccordée	236	257	349	1 920

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable en exploitant tous les potentiels existants dans la région (avec une priorité au développement de l'éolien terrestre, des énergies marines, du solaire photovoltaïque et de la biomasse), et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets est une priorité. L'engagement de la collectivité s'est notamment illustré en 2021 dans sa volonté d'impliquer davantage les citoyens.nes dans les transitions : 47 projets ont ainsi été retenus par les partenaires de l'appel à projets « Mobiliser les citoyens pour les transitions ».

La Région a également poursuivi son engagement dans le développement des filières renouvelables via des soutiens à leur animation (Fibois, Atlansun SMILE…) ou à des études d'intérêt régional (éolien & forêt, méthanisation). Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable adoptée en juillet 2020, la Région a accompagné les premiers projets d'infrastructures de productions et de distributions d'hydrogène issu de ressources renouvelables : la station de production et de distribution d'hydrogène de Vannes (HYGO), l'écosystème territorial hydrogène à Redon (MHOOVE) et l'écosystème territorial hydrogène maritime sur l'agglomération de Lorient (H2LA).

Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur Plan climat air énergie territorial [I-4]

La Région a soutenu la mise en œuvre opérationnelle des Plans Climat des EPCI en 2021 via la mise à disposition d'une nouvelle plateforme web dénommée Terristory qui permet à toutes les collectivités bretonnes de piloter leur transition en accédant à des données climatiques et énergétiques récentes et territorialisées. Elle a également accompagné les territoires dans la planification locale des projets de production d'énergies renouvelables (5 lauréats en 2021) et dans l'expérimentation d'actions d'adaptation aux effets du dérèglement climatique (1 lauréat en 2021).

Organiser la prévention et la gestion des déchets [II-2]

La mise en œuvre du PRPGD s'est poursuivie en 2021 de façon opérationnelle. Malgré la crise sanitaire parfois impactante pour la dynamique régionale d'animation, différents types d'actions ont été déployés par la Région, seule ou en lien étroit avec ses partenaires :

- Réalisation du premier point d'étape de 2019-2020 de la mise en œuvre du plan régional ;
- Actualisation des chiffres-clés des déchets, en lien avec l'OEB, permettant d'avoir une vision consolidée à fin 2019 de la situation bretonne en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- Poursuite de la campagne de communication grand public sur la prévention des déchets, sous forme digitale (principalement réseaux sociaux) ;
- Réalisation de diagnostics déchets sur 12 lycées pilotes et 10 sites régionaux afin d'identifier les problématiques posées et les actions à mettre en œuvre ;
- Démarrage de travaux régionaux sur l'amélioration du tri, sur les déchets coquillers et leur valorisation ;
- Animation territoriale et technique, avec notamment des rencontres avec les territoires et es acteurs concernés sur la gestion et le traitement des déchets ou lors de webinaires (tarification incitative notamment) ;
- Accompagnement via un premier appel à projet des territoires, afin d'accompagner les déchèteries classiques dans leur mutation vers le réemploi et la valorisation des déchets (6 déchèteries ont été accompagnées en 2021

Développer une culture bretonne de l'économie circulaire [II-3]

La Région poursuit le déploiement de sa première feuille de route sur l'économie circulaire qui vise essentiellement à sensibiliser, acculturer et accompagner des projets précurseurs sur le sujet de l'économie circulaire. Elle s'appuie pour cela sur le développement de partenariats auprès de la CRESS, de Produit en Bretagne, de Batylab, ou des technopoles. Elle a ainsi initié en 2021 un projet avec les 7 technopoles bretonnes pour apporter aux accompagnateurs d'entreprises une boîte à outils et les informations nécessaires pour accompagner le développement des projets d'entreprises sur l'économie circulaire.

Elle met également en œuvre avec le partenariat de l'ADEME un appel à projet et à idées sur l'économie circulaire qui a permis de faire émerger et financer 10 projets en 2021. Parmi eux, une étude de création d'une filière de verre artisanal à partir des sous-produits présents sur les îles (coquilles d'huitres, carapaces de homard, cendres issues des conserveries et des ateliers de fumaison), une expérimentation d'équipement de filtres microplastiques sur des lave-linges professionnels et domestiques sur 7 lieux sur l'agglomération de Lorient.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission VI.

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

▪ Spectacle vivant : 13 673 salarié.e.s, 910 établissements, 587 festivals, 303 bagadous et cercles celtiques.

▪ Arts visuels : 360 emplois directs, 395 expositions, 607 000 visiteurs, 110 résidences d'artistes, 1 400 artistes concerné·es, 53% des artistes ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté

▪ Livre : 161 librairies indépendantes et cafés librairies dont 9 créations et 3 reprises soutenues par la Région ainsi que 46 manifestations littéraires et 9 résidences d'auteurs.

▪ Cinéma-audiovisuel : 569 contrats de travail d'intermittent.e.s sur les tournages, 193 films accompagnés par accueil des tournages, 541 jours de tournage en Bretagne, 105 œuvres accompagnées par la Région.

▪ Patrimoine : 3 133 monuments historiques, 36,1 M€ de travaux soutenus, 213 opérations en investissement soutenues, 11 primes *Skoaz ouzh skoaz* attribuées pour encourager les souscriptions populaires. 109 000 dossiers d'Inventaire en ligne (1ère région française).

▪ Tourisme : 90 M de nuitées, 57 600 emplois touristiques, + 8 % d'usagers des véloroutes voies vertes (touristes et locaux).

▪ Sport : 30 M€ a été apporté au sport breton grâce à toutes les politiques de la Région.

Documents cadres

▪ Convention de délégation de compétences Etat/Région pour le cinéma, le livre et le patrimoine immatériel.

▪ Conventions de coopération avec le Centre national du cinéma (CNC), le Centre national du livre (CNL), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et l'Institut français.

▪ Stratégie du service de l'inventaire du patrimoine.

▪ Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Le tourisme, le patrimoine et les voies navigables

La Bretagne est riche de son patrimoine bâti et immatériel qui constitue à la fois l'héritage de tous et l'aventure collective, plurimillénaire, de « faire la Bretagne ».

Ce patrimoine est constitué notamment d'une « mosaïque » dense à travers le maillage des villes d'art, des petites cités de caractères et des **communes du patrimoine rural.**

La politique régionale est orientée vers la connaissance, la préservation et la valorisation de l'ensemble des patrimoines sous forme de dispositifs dédiés ou d'appels à projets répondant à des besoins spécifiques. La dynamique participative est largement recherchée tant dans le domaine de la connaissance du patrimoine que dans les projets de valorisation comme en témoigne les initiatives accompagnées dans le cadre de l'appel à *projets « S'engager collectivement pour le patrimoine ».*

Dans un contexte de concurrence économique entre les diverses destinations touristiques à l'échelle nationale et internationale, ainsi que de sortie de la crise sanitaire, il s'agit de rendre attractive la Bretagne et de la distinguer en s'appuyant notamment sur la qualité du patrimoine. Cette ambition conduit à faire du patrimoine un levier du développement culturel, social, économique et touristique des territoires.

Après l'adoption du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en octobre 2020, l'action de la politique régionale a porté en 2021 sur sa mise en œuvre, à travers notamment l'élaboration des feuilles de route régionales dédiées aux thématiques stratégiques inscrites au sein du schéma en lien direct avec les leviers de mise en œuvre de la Breizh COP.

En 2021, la Région est devenue membre de l'EPIC « Baie du Mont-Saint-Michel » qui s'est substitué aux droits et obligations du syndicat mixte qui a été dissous le 31 juillet 2021.

Le rôle du Comité régional du tourisme parachève l'ensemble de la démarche. En 2021, de très nombreuses opérations d'observations, de communication et de promotion notamment liées au BREXIT et à la baisse de la fréquentation de la clientèle anglaise ont permis de mettre en avant l'offre touristique bretonne.

Les politiques culturelles



L'année 2021 est restée marquée en Bretagne comme ailleurs par la pandémie de Covid-19 et le secteur culturel a été à nouveau particulièrement impacté. Les pertes de chiffres d'affaires sont estimées pour 2021 entre 80 et 85%. En dehors du secteur du livre, particulièrement résilient, tous les domaines sont touchés. En octobre, le Ministère de la Culture a ainsi publié cette information : un Français sur deux ne s'était pas rendu depuis le mois de juillet dans un lieu culturel, alors qu'ils étaient 88% à le faire avant la crise du Covid.

Face à cette situation, et comme cela avait été le cas en 2020, la Région a déployé des moyens exceptionnels afin d'amortir, autant que faire se peut, les conséquences de la crise pour le secteur. Outre la reconduction des mesures 2020 (maintien des subventions, reconduite du soutien au GIP Cafés Cultures en faveur des organisateurs occasionnels), une enveloppe de 2,2 M€ a été mobilisée en faveur de tous les domaines couverts par la politique culturelle. Ainsi en lien avec Art contemporain en Bretagne, 60 jeunes plasticiennes et plasticiens (à parité) ont

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

pu bénéficier d'une résidence de création, près de 50 équipes artistiques habituellement non soutenues par la Région ont pu développer des résidences d'action culturelle dans les lieux du réseau. Plus de 90 salles de cinéma ont bénéficié d'un fond d'aide à l'exploitation. Le renforcement du soutien au groupement d'employeurs Les Gesticulteurs a permis de soutenir la structuration de plus de 80 équipes artistiques parmi les plus fragiles, les grands festivals non soutenus habituellement par la Région (Vieilles charrues, Bout du Monde) ont été accompagnés. En ce sens, la Région a aussi aidé un festival itinérant pour diffuser les compagnies régionales de danse et une vitrine sur les compagnies régionales des arts de la rue. On peut également noter des aides à la reprise ou à la répétition qui sont d'autres exemples de la réactivité régionale face aux besoins du secteur culturel.

Pour autant, aussi indispensables soient-elles, les mesures financières ne sauraient être la seule réponse à des situations pour lesquelles la crise a parfois été un révélateur, un accélérateur et qui appellent une réflexion et des mesures structurelles sans doute plus profondes.

C'est afin d'anticiper et d'intégrer ces évolutions dans son approche des politiques culturelles que la Région a proposé aux membres du Conseil des collectivités pour la Culture (3CB) l'organisation du Forum des politiques culturelles en Bretagne (voir ci-après).

Le sport

Au cours de la première partie de l'année, les activités sportives des clubs et des ligues régionales ont subi les restrictions sanitaires inhérentes à la gestion de la pandémie du Covid. Mais leur levée progressive et l'organisation de grands événements sportifs en Bretagne dont le grand départ du Tour de France à Brest ont redynamisé le secteur. En avril 2021, le Vice-président au sport de la Région a été élu Président de la conférence régionale du sport donnant ainsi le coup d'envoi de la déclinaison opérationnelle de la nouvelle gouvernance du sport en Bretagne.

L'Europe et l'international

2021 a été une nouvelle année marquée par la Covid19 et donc par un fort impact sur l'activité européenne et internationale. Dans ce cadre, la priorité donnée au développement de l'axe Celte associant la Bretagne à l'Irlande, au Pays de Galles et à l'Ecosse a pu être développée : après la mission au Pays de Galles et en Irlande en 2020, le Président de Région a conduit une délégation régionale en Ecosse (qui abritait la COP 26) avec comme point d'orgue une rencontre avec la Première Ministre d'Ecosse qui a reconnu la Bretagne comme partenaire stratégique. Hors Europe, les relations avec l'Australie méridionale ont été fortement impactées par l'abandon du projet de sous-marins français par l'Australie. Pour autant, les deux régions ont décidé de façon conjointe de maintenir leurs relations en les réorientant notamment sur des aspects plus culturels et patrimoniaux.

Enfin, les relations avec le Burkina Faso et Haïti ont souffert à la fois de contraintes liées au manque de sécurité mais aussi à nouveau d'évènements exceptionnels (séisme de grande ampleur ayant touché fortement la Grand'Anse et coup d'Etat au Burkina nous ayant privé de nos interlocuteurs de confiance régionaux).

// La stratégie régionale

Le tourisme, le patrimoine

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs se décline à travers un positionnement : « Identité et transitions », qui traduit une ambition forte : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

Le service de l'inventaire et le service de la valorisation du patrimoine se sont dotés de « feuilles de route » et d'une stratégie d'intervention sur les territoires notamment à travers les inventaires participatifs avec les structures associatives.

Les voies navigables

La Bretagne est la seule Région française propriétaire et gestionnaire de ses voies navigables. Elle assure ainsi une responsabilité pleine et entière sur le domaine public fluvial, soit la voie d'eau principale et ses annexes hydrauliques y compris étangs et rigoles d'alimentation, les ensembles éclusiers (écluse et maisons éclusières), les chemins de halage, les dépendances terrestres et bâties liées à la voie d'eau.

À travers une politique volontariste et écologiquement responsable, la collectivité investit pour garantir la qualité des infrastructures et équipements. Elle s'engage également pour développer les usages, laissant dans ce domaine une large place à l'innovation. En renforçant les partenariats avec les acteurs publics et privés, elle poursuit un objectif : exprimer tout le potentiel de ses canaux, pour faire de ce patrimoine unique un atout environnemental, économique et touristique majeur. Les canaux de Bretagne accueillent chaque année de plus en plus de navigant.e.s, pour découvrir leurs charmes aujourd'hui réputés. La fréquentation sur le halage est également en augmentation constante proche de deux chiffres depuis ces 10 dernières années.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Ce domaine fluvial est constitué de rivières naturelles et de canaux artificiels sur plus de 570 km comprenant le canal de Nantes à Brest, le canal d'Ille-et-Rance, la Vilaine, le Blavet et l'Aff.

Dans le cadre de sa stratégie régionale des voies navigables adoptée en 2018, la Région Bretagne souhaite :

- Consolider les usages actuels et développer les pratiques en engageant une « montée en gamme » des prestations à destination des usagers :
    - Poursuivre l'aménagement du réseau en équipement de service
    - Garantir, sur l'ensemble du réseau, une gestion homogène de ces équipements,
    - Favoriser l'installation et le développement des activités liées à la navigation (location, réparation) et à la randonnée (location de vélos, hébergement), notamment au moyen d'appels à projets thématiques,
    - Soutenir les initiatives de création de haltes nautiques, de ports de plaisance fluviale et la création d'activités commerciales et associatives.

- Rendre attractif l'axe Manche-Océan (Vilaine, canal d'Ille-et-Rance) pour la navigation :
    - Intervenir sur l'infrastructure, notamment en matière de dévasage,
    - Promouvoir l'itinéraire auprès des ports de la côte bretonne, des ports normands et anglo-normands,
    - Reconquérir la navigation sur les sections peu ou plus naviguées (canal de Nantes à Brest de Port de Carhaix à Châteaulin, de Guerlédan à Pontivy ainsi que sur le Blavet),
    - Doter les sections des équipements de service de base : pontons, points d'eau et électricité, adaptés aux modalités d'exploitation.

- Initier et encourager le développement d'offres de location complémentaires aux offres existantes afin de permettre l'accès à la plaisance fluviale au plus grand nombre :
    - Identifier des territoires pilotes favorables à une offre nouvelle de navigation associant un hébergement et des services à terre,
    - Soutenir l'innovation en matière de construction de bateaux adaptés à cette nouvelle offre,

- Améliorer l'identification des services régionaux, en utilisant la charte graphique des canaux de Bretagne.

Les politiques culturelles

Conscient des bouleversements à l'œuvre dans le domaine culturel, la Région a souhaité initié en partenariat avec toutes les collectivités membres du Conseil des collectivités pour la Culture (3CB) et une cinquantaine de grands réseaux culturels régionaux, une réflexion sur le devenir du secteur qui s'articule autour de six grands chantiers : enjeux économiques, transversalité et coopérations, projets culturels de territoire, égalité femmes/hommes, éducation artistique et culturelle, transition environnementale. Ce « forum » rendra ses conclusions à la fin du printemps et formulera des préconisations qu'il appartiendra à chaque collectivité de s'approprier.

Le sport

La politique volontariste de la Région en faveur du sport s'articule autour de trois objectifs complémentaires : assurer le développement de la pratique sportive et de loisirs pour tous ; soutenir l'excellence sportive bretonne et promouvoir la Bretagne par un rayonnement sportif régional, national voire international. En 2021, la Région a lancé ses premières actions tournées vers les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 en soutenant un premier équipement labélisé Centre de Préparation, le Skate-park de niveau fédéral à Plougastel, à hauteur de 500 K€. Elle a également accompagné en investissement et en fonctionnement les deux pôles France, Voile à Brest et Canoë-Kayak à Cesson-Sévigné. Ces structures étant en partie dédiées à l'entraînement des athlètes bretons en préparation aux JOP. Enfin, par le biais de la Conférence régionale du sport, la Région a lancé deux réflexions centrées sur l'optimisation d'une part de l'accompagnement des athlètes en projet JOP et d'autre part de l'héritage en faveur du sport breton dans toutes ses composantes : pratiques loisirs, sport santé, animation des territoires et modernisation du parc d'équipements sportifs.

L'Europe et l'international

La stratégie européenne et internationale de la Région votée en 2019 obéit à plusieurs grands principes :

- Ouverture de la Région à l'Europe, à travers le soutien à la Maison de la Bretagne Europe de Bruxelles, chargée de défendre les intérêts de la Région mais aussi d'aider au lien avec les institutions européennes. Cet objectif se traduit aussi au-delà de la gestion des fonds européens par l'aide aux acteurs bretons pour se saisir des opportunités offertes par les programmes de coopération territorial européens (Interreg) et divers programmes gérés directement par la Commission Européenne (Erasmus +, Life sur l'environnement ou encore Culture créative). Les actions en faveur du grand public pour la promotion de l'idéal européen sont aussi des modes d'action permettant d'aider cet objectif.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Priorisation sur 6 territoires de coopération décentralisés : en premier lieu, développement de l'axe Celtique en développant, au-delà des actions existantes avec le Pays de Galles, de nouvelles actions globales associant l'Ecosse, l'Irlande mais aussi la Galice. En second lieu, l'aide à l'émergence ou à la consolidation de projets portés par des acteurs bretons en Wielkopolska (Pologne), en Australie Méridionale ou encore au Shandong (Chine). Enfin, l'aide aux projets de développement dans les régions du Centre du Burkina-Faso et de la Grand'Anse à Haïti en lien avec les ONG présentes sur place dans ces territoires compliqués d'accès (problèmes sécuritaires).

- Ouverture des bretons en matière de solidarité internationale. La Région soutien d'une part la structuration des associations et des acteurs de la solidarité internationale en Bretagne (Réseau Bretagne Solidaire) mais aussi en direct les projets portés par ces acteurs ou par des jeunes en quête d'une expérience solidaire à l'international.

// La Région engagée dans la Breizh COP

▶▶▶ Actions 2021

Le tourisme, le patrimoine

Une action touristique intégrée : le schéma du tourisme est à la croisée du SRDEII et du SRADDET et est un outil au service de la mise en œuvre de la Breizh COP dont il contribue à répondre à 21 enjeux sur 38.

Un objectif traduit par le positionnement : IDENTITÉ ET TRANSITIONS, qui appelle à capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions : méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales, numériques et désormais sanitaires.

En 2021, une expérimentation du 1% biodiversité inscrit au sein de la feuille de route Breizh Cop « Biodiversité » a été mené dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement régionaux de la politique touristique.

Par ailleurs, utilisant les matériaux à disposition, s'inscrivant de façon intime dans les paysages et faisant le lien entre générations, entre habitants et visiteurs, l'action patrimoniale répond par nature à de multiples enjeux Breizh Cop. En explorant les mises en œuvre de matériaux locaux (pan de bois) ou l'histoire des aménagements littoraux ou ruraux, en portant des opérations collaboratives elles-mêmes échos d'interrogations ancrées sur le territoire, l'Inventaire participe pleinement des objectifs Breizh Cop visés par la collectivité.

Les politiques culturelles

Plusieurs objectifs de la Breizh cop ont été pris en compte dans la mise en œuvre des politiques culturelles. Certains ont fait l'objet d'une évolution de nos dispositifs comme le développement de la stratégie internationale dans le domaine du cinéma qui participe au rayonnement de la Bretagne dans le monde (obj 1). D'autres font l'objet d'une attention particulière dans l'attribution des moyens accordés aux porteurs de projets. Que ce soit en accompagnant le collectif des festivals pour accompagner les transitions des opérateurs culturels (obj 27), en faisant des droits culturels et de la participation des habitants une priorité de l'intervention régionale (obj 36), en favorisant les initiatives sur les territoires les plus dépourvus en matière de structures culturelles (obj 37), en étant attentif à la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans la gouvernance comme dans la mise en œuvre des projets soutenus, la politique culturelle apparait comme un levier essentiel de la démarche. Quant à l'objectif 35 qui vise à une meilleure égalité entre les territoires, il a vocation à devenir central dans les années qui viennent (cf l'approche territoriale ci-après).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le tourisme, le patrimoine

En matière de territorialisation en 2021, l'accompagnement des 10 Destinations touristiques dans la mise en œuvre de leur stratégie intégrée de développement touristique, a permis de faire du tourisme en Bretagne la démonstration d'une action collective sur les territoires, associant des acteurs publics, privés et associatifs (notamment les acteurs du patrimoine) qui mettent en synergie leurs moyens humains, techniques et financiers en faveur d'une offre coordonnée intégrant l'ADN de chaque territoire et bénéficiant directement aux bretonnes, bretons et visiteurs, cœur cible de chaque stratégie ainsi que du SRDTL.

Les projets de restauration du patrimoine soutenus par la Région en 2021

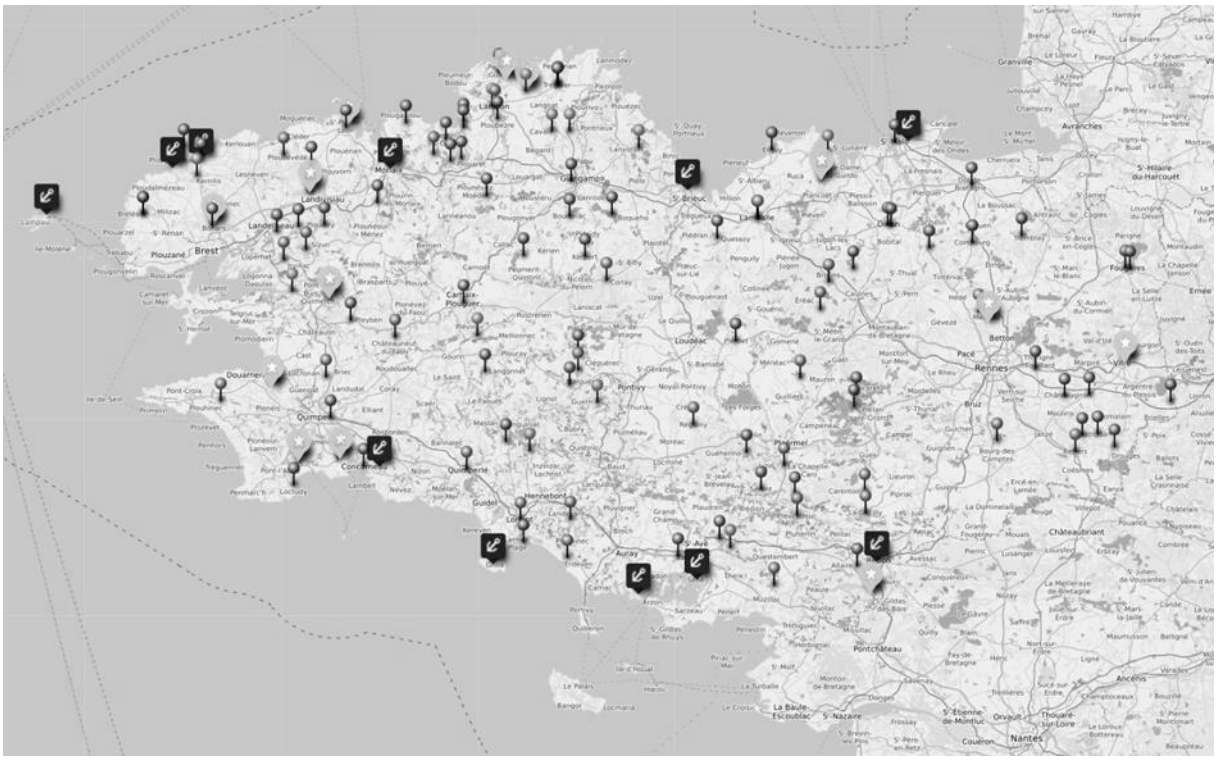

Patrimoine naviguant (Monument Historique ou Bateau d'intérêt patrimonial) Objets mobiliers classés ou inscrits au titre des Monuments historiques Edifice classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques Prime Skoaz ouzh Skoaz Edifice non protégé

En 2021, la Région Bretagne a voté un budget de 4,5 millions d'euros pour soutenir en investissement les projets de conservation, de rénovation et de valorisation du patrimoine. La carte ci-dessus est consultable sur le portail de l'Inventaire et de la Valorisation du patrimoine (en version interactive) à : patrimoine.bretagne.bzh

Les voies navigables

Les « contrats de canal » visent à adapter et à penser l'action régionale, en cohérence avec les territoires. Ils permettent de formaliser des partenariats de maîtrise d'ouvrage entre la Région et les 16 EPCI « bords à voie d'eau ». Ils conduisent à la signature d'un engagement pluriannuel permettant aux partenaires publics de prévoir leurs actions propres sur la durée en synergie.
L'année 2021 a vu se concrétiser le contrat de canal avec Redon Agglomération (venant après celui de Rennes Métropole signé en 2020) et poursuivre les réflexions de collaboration avec les communautés de communes de Bretagne Romantique, Haute-Cornouaille et Ploërmel Communauté.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



Les politiques culturelles

L'une des caractéristiques et incontestablement l'un des atouts de l'intervention publique dans le domaine culturel en Bretagne réside dans la capacité des différents niveaux de collectivités à dialoguer et réfléchir ensemble aux défis du secteur. Le 3CB tout comme le Forum des politiques culturelles en sont les illustrations. Mais ce nouveau mandat est aussi l'occasion d'aller plus loin dans cette approche en expérimentant de façon concrète cette coopération au plus près des habitants. C'est ainsi qu'à l'automne 2021, une démarche a été initiée par la Région, la Drac Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et la Communauté de communes du Kreiz breizh afin d'expérimenter de façon concrète la mise en œuvre des droits culturels. Adossée à une consultation aussi large que possible des habitants, s'appuyant sur une vision ouverte de ce qui fait culture et sur les acteurs culturels déjà engagés localement, l'enjeu est de construire collectivement les méthodes et d'encourager les projets les plus à même de répondre aux aspirations des personnes qui habitent les territoires concernés. L'objectif de la Région est de finaliser deux à trois conventions chaque année sur la durée du mandat avec les EPCI volontaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Relance de l'emploi artistique en 2021 :

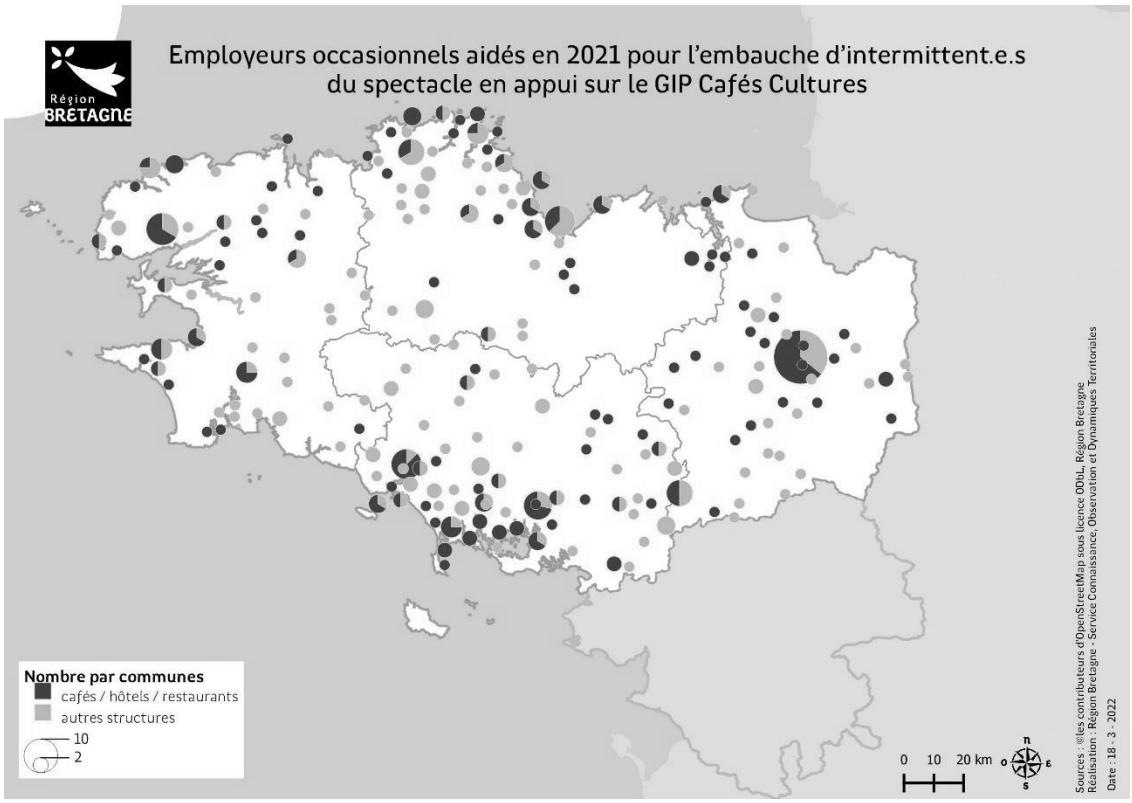

Sur cette carte sont signalées les communes d'implantation des deux types d'organisateurs de spectacles aidés pour l'embauche d'artistes et de technicien.ne.s du spectacle en 2021 en appui sur le GIP Cafés Cultures, dans le cadre de la politique culturelle de la Région : acteurs de l'hôtellerie et de la restauration d'une part, employeurs occasionnels de tout type (hors structures dont c'est l'activité régulière ou qui sont déjà soutenues par la Région) d'autre part.

Le sport

Dispositif majeur de la politique sportive régionale, les aides aux manifestations sportives ont atteint 2,545 M€ en 2021 pour 90 manifestations aidées, le Grand Départ du Tour de France représentant à lui seul 1,730 M€, soit 68% de l'enveloppe totale.

Les compétitions soutenues par la Région sont équitablement représentées sur les 4 départements, avec une légère supériorité dans le Morbihan (27% en nombre et 24% de l'enveloppe hors Tour de France). Le centre Bretagne est délaissé tandis que le littoral est particulièrement apprécié pour l'organisation des épreuves de sports nautiques (11 manifestations pour 7% de l'enveloppe hors Tour de France) mais aussi pour les courses hors stade (athlétisme) et les tournois de tennis. Le cyclisme remporte la palme de la discipline les plus organisée, avec près d'un tiers des manifestations soutenues (24% de l'enveloppe totale hors Tour de France, 75% avec) suivie par le tennis (14 tournois ont été aidés en 2021 captant 11% de l'enveloppe totale).

Par ailleurs, au titre du *Fonds d'intervention régional* (P9003), 58 associations ont bénéficié d'aide en fonctionnement pour l'organisation d'évènements, dont 53 dans le domaine du sport (non représenté sur cette carte).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les compétitions sportives soutenues par la Région en 2021

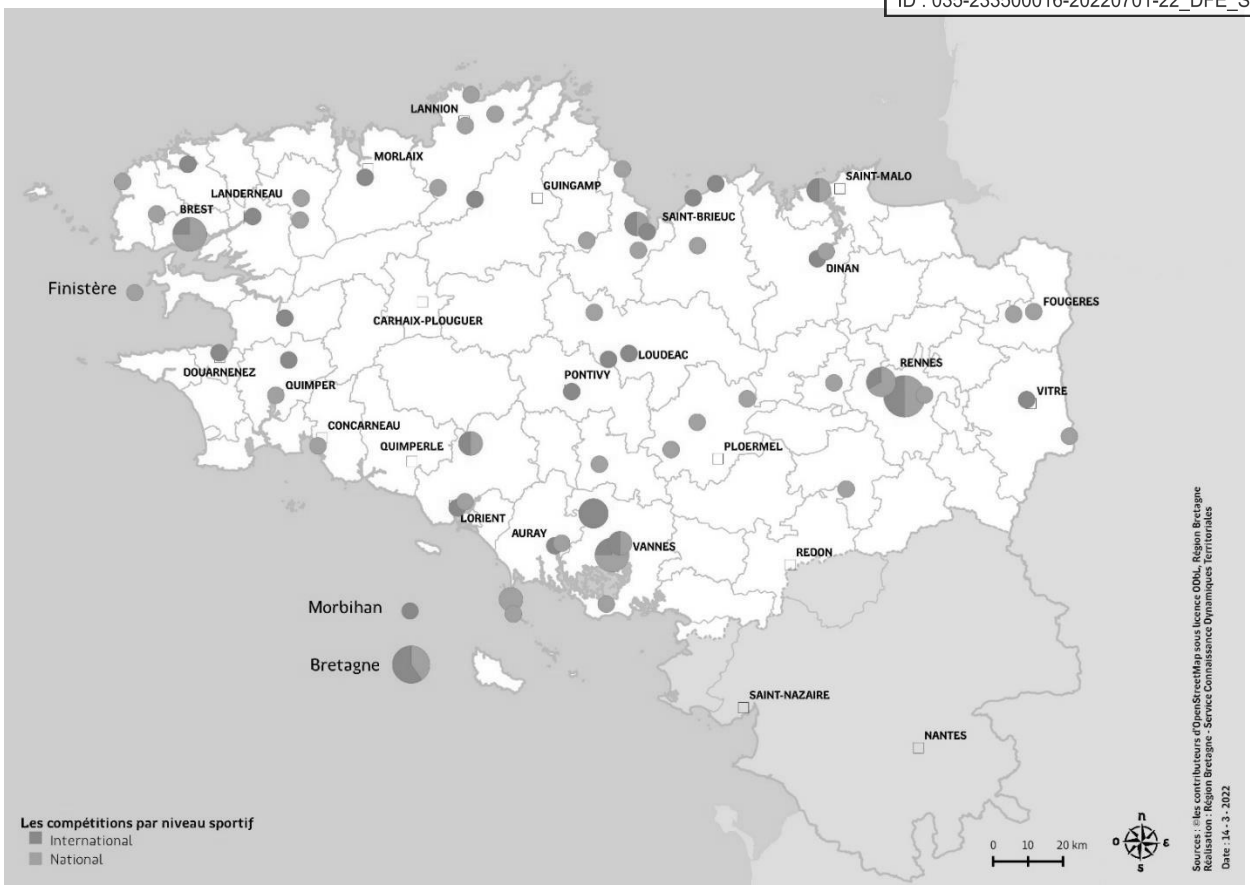

Le soutien aux clubs labélisés Centre d'entraînement et de formation des clubs phares (CEFCP)

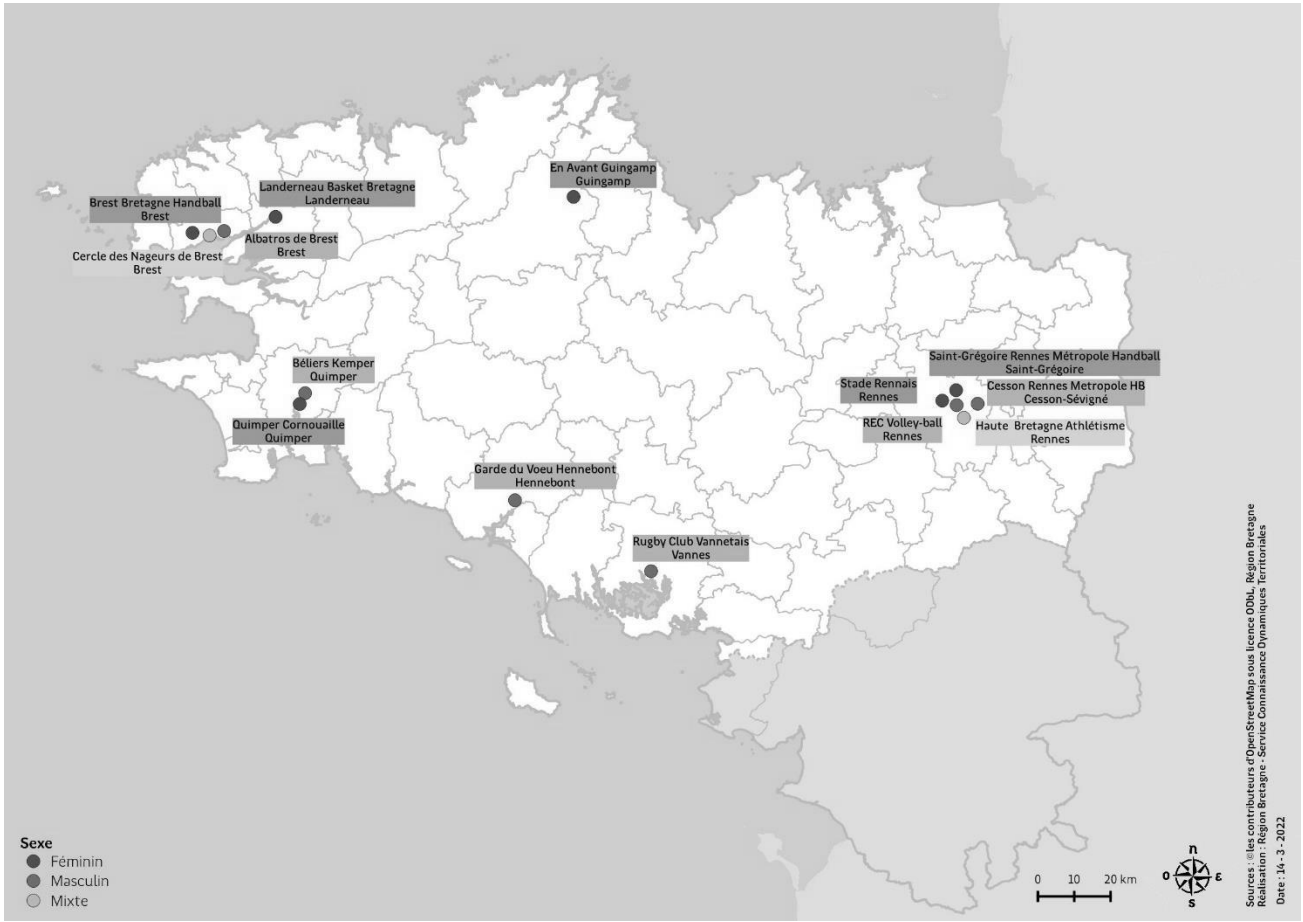

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La politique régionale en faveur de l'excellence sportive se concrétise notamment par le label « *centre d'entraînement et de formation des clubs phares* » (CEFCP) qui concerne les clubs évoluant au plus haut niveau de leur discipline. Grâce à ce label, la Région contribue au fonctionnement optimal des centres de formation des clubs, participe à la réussite du double projet sportif et scolaire et/ou professionnel, et apporte les financements et conseils nécessaires à la pérennisation des clubs au plus haut niveau de leur discipline. En 2021, la Région Bretagne a mobilisé 717 000 € (18% de l'enveloppe en fonctionnement) pour accompagner 14 clubs dans 8 disciplines différentes. Neuf clubs labélisés CEFCP (65%) sont situées dans l'une des deux métropoles bretonnes.

Le soutien aux clubs en Voie d'Accession à l'Elite (VAE) par la Région en 2021

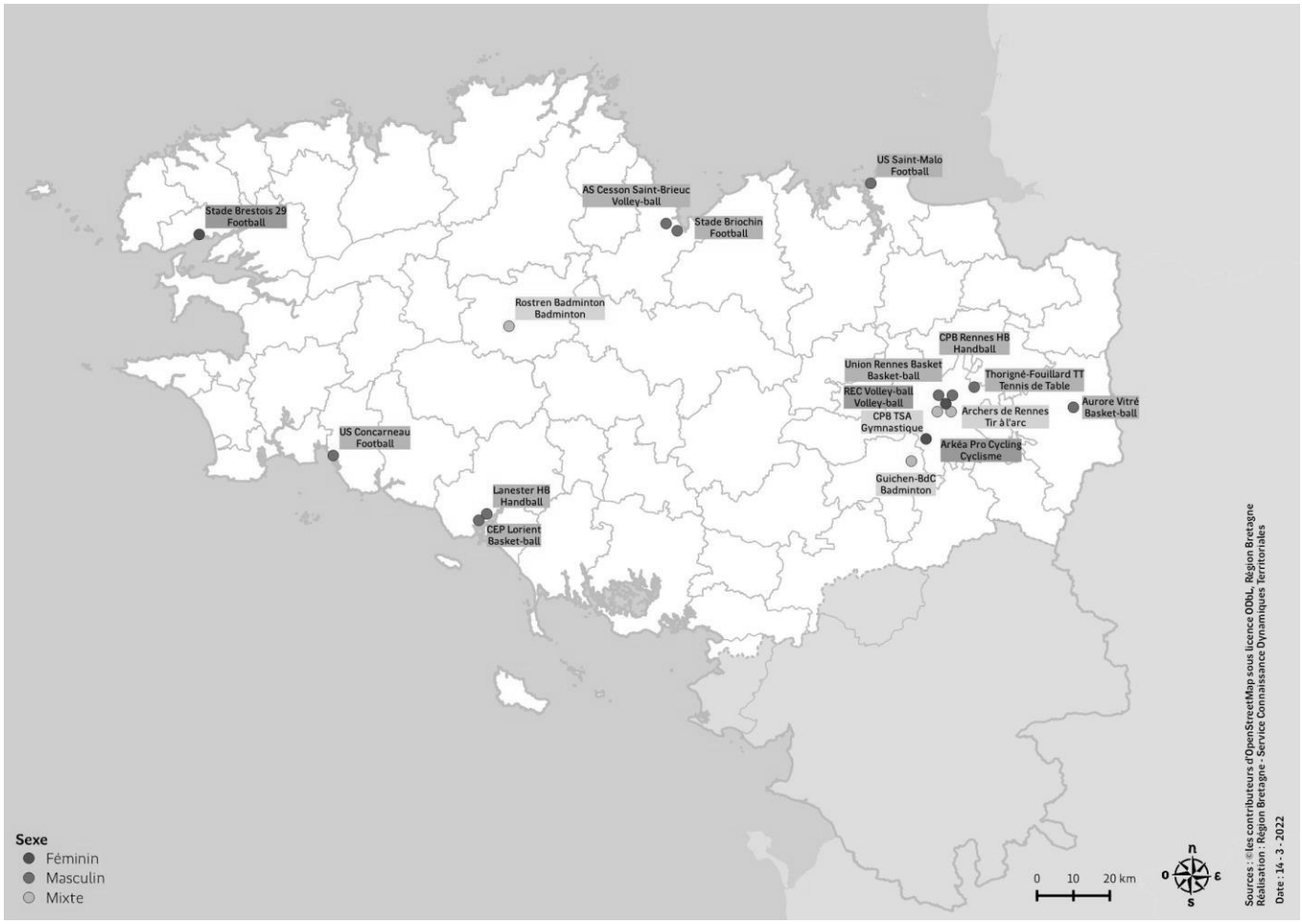

Le dispositif « *Aide aux clubs en Voie d'Accession à l'Elite* » (VAE) permet d'accompagner des clubs qui se situent sportivement entre l'émergence au niveau national et le niveau élite de leur sport. La Région délivre ce label selon le degré de structuration du haut niveau de chaque discipline sportive, en référence notamment au nombre d'équipes et de poules, de la gestion fédérale ou confiée à une ligue professionnelle.

Pour le label VAE, les clubs appartenant au deuxième ou troisième niveau national sont concernés. En 2021, la Région Bretagne a mobilisé 263 000 € (7% des autorisations d'engagement) pour accompagner 17 équipes dans 10 disciplines. Plus de la moitié d'entre eux sont positionnés dans la métropole rennaise. Un club VAE évolue dans le centre Bretagne : le club de Badminton de Rostrenen.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

L'intervention régionale, pour la plupart des champs de la mission, repose sur l'intervention croisée de l'Etat et des collectivités territoriales, conformément à la notion de compétence partagée actée par la loi NOTRe. En fonction de la nature des projets, de leur rayonnement territorial, de leur dimension structurante, de leur ambition, la Région déploie différents niveaux de mobilisation pouvant aller de l'accompagnement ponctuel et mineur à un soutien majoritaire inscrit dans un cadre conventionnel, pluri partenarial ou non.

// Moyens humains

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Services centraux	2021	dont agents territorialisés
Catégorie A	60,4	4,8
Catégorie B	31,0	
Catégorie C	19,1	
Temporaires	12,9	
Apprentis	2,7	
Stagiaires	3,5	
Total ETP	129,5	4,8
Total Masse salariale	6 632 720 €	

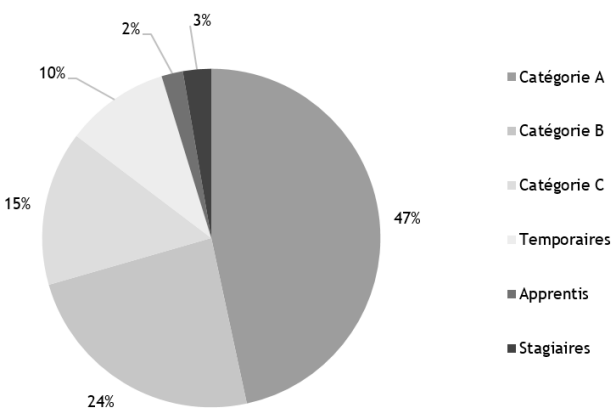

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des voies navigables	2021
Catégorie A	12,3
Catégorie B	16,1
Catégorie C	150,8
Temporaires	9,1
Apprentis	2,0
Saisonniers	29,4
Stagiaires	-
Total ETP	219,6
Total Masse salariale	8 821 095 €

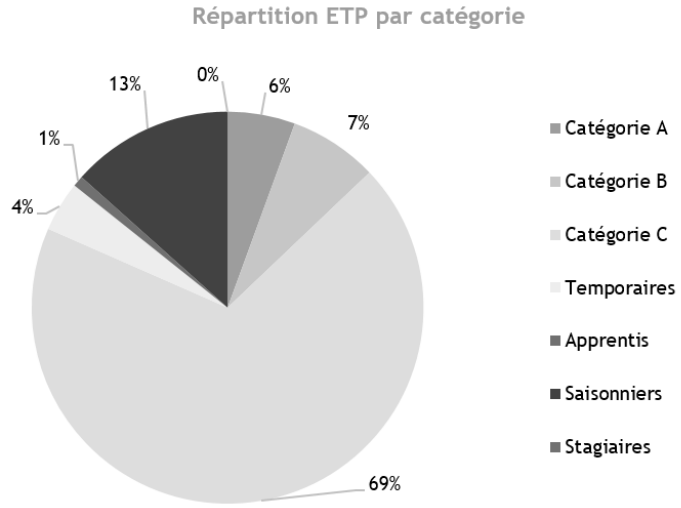

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Répartition des dépenses

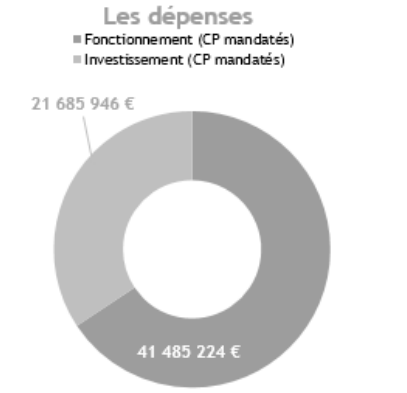

Un taux de réalisation de 92 % en fonctionnement et de 78 % en investissement

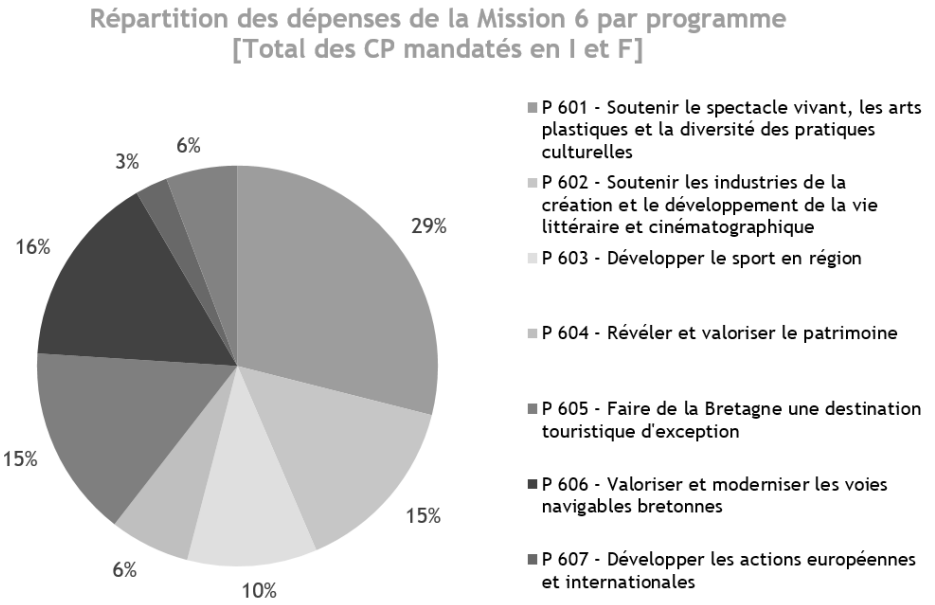

> Dépenses par programme

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
P 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	20 100 000 €	18 283 100 €	91%
Fonctionnement	17 910 000 €	16 159 935 €	90%
Investissement	2 190 000 €	2 123 165 €	97%
P 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	10 619 540 €	9 236 355 €	87%
Fonctionnement	5 320 025 €	4 885 803 €	92%
Investissement	5 299 515 €	4 350 552 €	82%
P 603 - Développer le sport en région	7 246 000 €	6 622 062 €	91%
Fonctionnement	5 800 000 €	5 769 963 €	99%
Investissement	1 446 000 €	852 099 €	59%
P 604 - Révéler et valoriser le patrimoine	5 693 000 €	4 087 415 €	72%
Fonctionnement	1 193 000 €	778 171 €	65%
Investissement	4 500 000 €	3 309 243 €	74%
P 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	12 437 000 €	9 780 596 €	79%
Fonctionnement	7 457 000 €	7 116 780 €	95%
Investissement	4 980 000 €	2 663 817 €	53%
P 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	10 898 800 €	9 864 255 €	91%
Fonctionnement	1 693 800 €	1 692 518 €	100%
Investissement	9 205 000 €	8 171 738 €	89%
P 607 - Développer les actions européennes et internationales	1 930 000 €	1 651 170 €	86%
Fonctionnement	1 610 000 €	1 435 838 €	89%
Investissement	320 000 €	215 332 €	67%
P 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000 €	3 646 217 €	91%
Fonctionnement	4 000 000 €	3 646 217 €	91%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	72 924 340 €	63 171 170 €	87%
Total Fonctionnement	44 983 825 €	41 485 224 €	92%
Total Investissement	27 940 515 €	21 685 946 €	78%

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

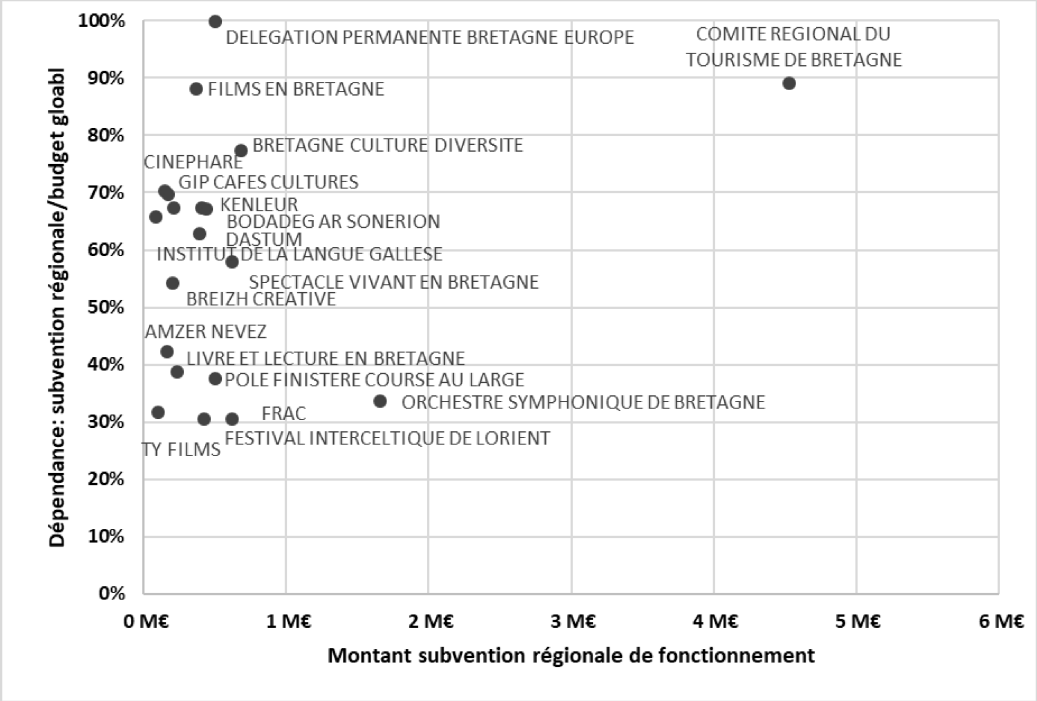

Zoom sur Bretagne Culture Diversité

Bretagne Culture Diversité (BCD) est une association singulière et unique dans le domaine du patrimoine culturel immatériel au niveau national. Elle identifie, documente, met en partage et valorise les connaissances sur la Bretagne et la diversité de ses cultures. Elle réalise pour cela de multiples outils : sites internet, films, applications mobiles, webdocumentaires, expositions. Au cœur d'un réseau d'acteurs culturels et d'associations, elle privilégie les moments d'échanges lors de formations, de journées d'étude, de colloques, d'entretiens, de rencontres informelles qu'elle met en place dans le cadre de ses différentes missions. Ces dernières années, elle a renforcé sa présence de terrain au travers d'inventaires participatifs du patrimoine culturel immatériel breton, selon une approche locale en Centre Ouest Bretagne, ou encore thématique, autour de la pratique traditionnelle des pardons. Dans le même temps, elle s'est rapprochée de nombreuses médiathèques afin de renforcer la visibilité de ses propositions partout en Bretagne. Parmi les offres en ligne, soulignons les progrès réalisés par Bécédia (http://www.bcd.bzh/becedia/), qu'on peut assimiler à une encyclopédie sur la Bretagne, et constitue une bonne porte d'entrée vers l'ensemble des contenus éditorialisés par l'association. Elle est fréquentée par environ 170 000 personnes par an.

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

La Région a poursuivi deux objectifs principaux : moduler les soutiens habituels à des situations individuelles très tourmentées et contrastées, puis concevoir et mettre en œuvre des interventions inédites en faveur des acteurs les plus touchés par la crise sanitaire. Des crédits exceptionnels ont été attribués en 2021 à hauteur de 1,6 millions d'euros afin de s'adapter aux circonstances.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle	2 Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes	3 Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
Actions	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	[III - 1] Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
	[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	[III - 2] Soutenir les pratiques artistiques en amateur
	[I - 3] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	
		[II - 4] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	

18,3 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

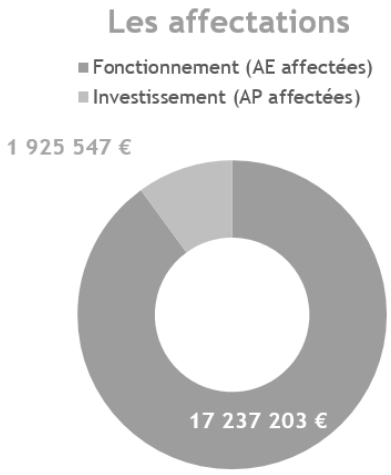

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

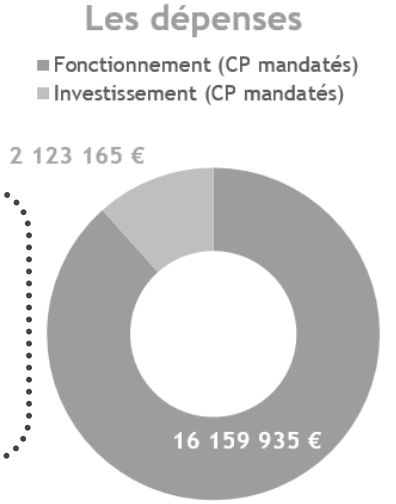

Un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Favoriser la création de projets artistiques dans les territoires [I-1]

Au cours d'une année encore chaotique pour la production comme pour la diffusion de leurs créations, 142 équipes artistiques du spectacle vivant ont bénéficié de soutiens directs en 2021. Des interventions nouvelles ont par ailleurs considérablement diversifié et multiplié le nombre d'équipes indirectement soutenues par la Région. 63 artistes du champ de l'art contemporain ont ainsi été bénéficiaires de l'opération Contre Vents et marées, mise en œuvre par Art Contemporain en Bretagne. Disposant chacun d'une bourse de 3 000€, ces jeunes artistes en fragilité ont pu trouver dans ce soutien l'occasion de débuter ou de relancer leur carrière en Bretagne. En appui sur le réseau de théâtres Bretagne en Scène(s), 47 équipes du spectacle vivant ont par ailleurs été soutenues pour prendre part à des

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

actions culturelles à destination des moins de 25 ans. Dans un cas comme dans l'autre, les projets s'appuyaient sur des structures du territoire, membres des réseaux mentionnés, et ont bénéficié à des artistes qui ne sont habituellement pas soutenus au titre du programme budgétaire 601. La Région a également abondé le budget de l'EPCC Spectacle Vivant en Bretagne pour des soutiens exceptionnels à la répétition de spectacles (150k€). Par un soutien exceptionnel au groupement d'employeurs Les Gesticulteurs de 75k€, le Conseil régional a aussi permis la mise en place de temps d'écoute et de conseil aux artistes et professionnels, en particulier les plus isolés d'entre eux.

Indicateur N°1 [I-1] - Convention avec le Centre National de la Musique et la DRAC Bretagne	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de projets soutenus	20	25	18
Montant total des aides (en K€)	213	170	250

- ## Soutenir des manifestations artistiques et culturelles [I-2]

Aux nouvelles annulations et restrictions de jauges imputables aux restrictions sanitaires, se sont ajoutées de nouvelles contraintes pour les organisateurs de festivals ayant tout de même eu lieu en 2021 : gestion des projets reportés en 2020, prudence et réservations plus tardives des publics, pertes de recettes propres issues de la restauration. La Région a soutenu 124 manifestations en 2021 dans le champ des arts plastiques et du spectacle vivant, dont certaines à titre exceptionnel, compte tenu de leur impact pour les filières et de leurs difficultés économiques (Vieilles Charrues, Fête du Bruit à Landerneau). L'expérimentation engagée en 2020 pour accompagner les organisateurs occasionnels de spectacles a été poursuivie à titre expérimental en 2021, notamment en appui sur le Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures. Associations locales, municipalités, exploitants agricoles, commerçants, Nombreuses ont été les structures à répondre à l'appel lancé par la Région de relancer l'emploi artistique en organisant des spectacles de proximité.

- ## Soutenir les structures de production et de diffusion [II-3]

Les lieux de spectacle et d'art contemporain accompagnés par la Région ont joué un rôle essentiel dans le soutien aux artistes pendant leurs longues périodes de fermeture au public, en continuant de les accueillir pour leur travail de création, ou en engageant avec eux des actions de proximité. Toutes esthétiques confondues, près de 80 lieux ont été soutenus en 2021. Certains ont bénéficié de nouvelles conventions pluriannuelles, à l'image du Centre National pour la Création Adaptée, co-fondateur du SEW à Morlaix, inauguré en 2021 dans l'ancienne Manufacture des tabacs.

Indicateur N°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	17	25	27
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	36	50	65

- ## Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel [III-1] et soutenir les pratiques artistiques en amateur [III-2]

La crise sanitaire a aussi généré de profonds bouleversements dans le champ des pratiques culturelles d'inspiration traditionnelles en Bretagne. Haut lieu de convivialité et de pratiques artistiques singulières à la Bretagne, le fest-noz en a tout particulièrement souffert. Un collectif d'acteurs s'est organisé, ses travaux ont été accompagnés par la Région pour notamment proposer un nouveau service d'aide aux organisateurs, porté par l'association Tamm Kreiz.
La confédération Kenleur, qui traversait sa première année pleine après la fusion de Kendalc'h et de War'l Leur en 2020, s'est également mobilisée, en organisant avec ses associations adhérentes à l'été 2021 un mémorable Kenleur Tour sur l'ensemble du territoire régional, permettant non seulement aux cercles de danse et musiciens de pratiquer leurs arts, mais aussi de donner une nouvelle visibilité à ces pratiques. Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs a par ailleurs été conclue avec Bretagne Culture Diversité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M6 P 602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

2021 en Bref

Dans un contexte sanitaire toujours difficile (cinémas fermés, jauges limitées, activités à l'arrêt, manifestations annulées ou reportées), des mesures exceptionnelles ont été engagées pour un montant de 600 K€. L'objectif étant de venir en aide aux différents secteurs comme les aides aux cinémas indépendants, aux télévisions locales, à l'éducation artistique et culturelle, aux éditeurs, aux librairies ou encore à des associations particulièrement impactées.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire	2 Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants	3 Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
Actions	[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants	[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
	[I - 2] Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		[III - 2] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel
	[I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		
	[I - 4] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes		

9,2 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

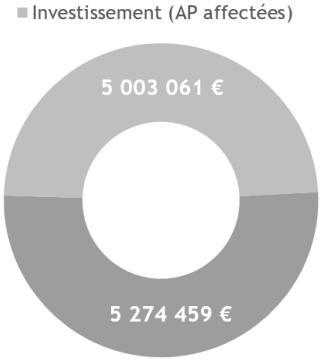

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

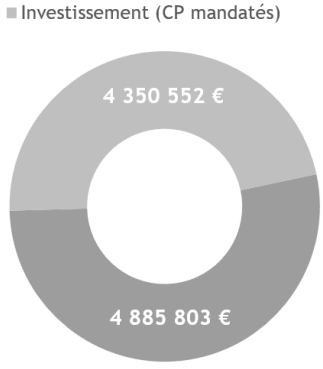

Un taux de réalisation de 92 % en fonctionnement et de 82 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, des aides attractives, des sollicitations plus nombreuses [I-1]

Malgré un contexte sanitaire toujours complexe, le nombre des sollicitations au titres des aides à la création cinématographique et audiovisuelle a continué de croître (+3%). L'attractivité de la politique de la Région se confirme. Cette tendance est particulièrement marquée pour la fiction télévisuelle et le long métrage (+27%). Le nombre des aides engagées pour la production de longs métrages de fiction a fortement progressé (+47%). Ces productions participent tout particulièrement à la structuration de la filière en Bretagne (emplois, prestataires).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [I-1] – Nombre d'œuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Œuvres cinématographiques	45	51	51	50
Œuvres audiovisuelles	54	61	54	55
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	1 379	1 491	1 596	1 701

En 2021, le nombre de projets de longs métrages cinéma ayant sollicité une aide a été particulièrement important. Ainsi, un rééquilibrage à la faveur des œuvres cinématographiques soutenues a été opéré.

- Des tournages de plus en plus nombreux, une année proche du record [I-2]

Depuis la création d'accueil des tournages, l'année 2021 est l'une des meilleures années en termes de nombre de jours de tournage. Malgré la crise toujours très présente et les contraintes qu'elle a engendré (protocoles strictes sur les tournages, budgets plus conséquents), le nombre de jours de tournage a fortement progressé cette année **(+ 68 %** par rapport à 2020**)**. Cette tendance se confirme dans le temps, et représente + 43% sur quatre ans.

Indicateur N°2 [I-2] – Tournage sur le territoire	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Nombre de jours de tournage par an	346	343	541	500

- Renouvellement du marché du dispositif d'éducation à l'image « Lycéens et apprentis au cinéma » en Bretagne [II-1]

En 2021, le dispositifs d'éducation à l'image « Lycéens et apprentis au cinéma » a été reconduit pour quatre années. Il propose ainsi chaque année, aux lycéens et apprentis bretons de découvrir - sur leur temps scolaire et dans des salles de cinéma - des œuvres cinématographiques choisies pour leur qualité intrinsèque. Les visionnages sont systématiquement accompagnés d'un travail pédagogique destiné à poser les bases d'une culture cinématographique privilégiant la diversité des œuvres et des esthétiques.

- Le secteur du livre toujours sous tension malgré quelques signes encourageants [II-1]

Le soutien régional aux librairies indépendantes s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec le Centre national du livre (CNL). La crise sanitaire a continué à impacter le secteur du livre mais de façon contrastée. Concernant les librairies, si les programmes d'animation ont continué à être sérieusement ralentis, 9 projets de créations ont été soutenus témoignant d'un réel engouement pour les métiers du Livre en Bretagne.
En 2021, le secteur de l'édition a continué à être fortement impacté par la crise sanitaire (reports des parutions, diffusion complexe, recettes en berne). Cette situation a continué à fragiliser les structures dont les modèles économiques étaient les plus précaires. La menace d'un éventuel reconfinement et les nombreuses contraintes sanitaires n'ont pas permis à l'ensemble des manifestations de se tenir. Beaucoup de porteurs de projet ont dû trouver des alternatives : accueil du public en jauges réduites, moins d'invités, annulation des interventions en milieu scolaire, ou au contraire uniquement maintien de ces interventions, rencontres « en distanciel », voire une édition sans public pour Etonnants Voyageurs.
Dans le cadre du *Plan de relance en faveur du Livre*, la Région a mis en œuvre deux aides spécifiques : un fonds de modernisation destiné aux librairies indépendantes de Bretagne, ainsi qu'une aide exceptionnelle à l'édition. Montant global de ces aides 55 K€.

Indicateur N°3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	10 librairies 13 projets	7 librairies 7 projets	8 librairies 10 projets	10 librairies 12 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	13 librairies 14 projets	9 librairies 13 projets	14 librairies 17 projets	15 librairies 20 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	2	2	2	2
Total en Bretagne	23 librairies 27 projets	16 librairies 2 structures 22 projets	22 librairies 2 structures 27 projets	25 librairies 2 structures 30 projets

Développer le sport en région

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Les contraintes sanitaires liées au Covid ont durement touché l'organisation des pratiques sportives et compétitives en Bretagne, que ce soit à travers l'activité des ligues régionales, les compétitions des clubs ou l'organisation des manifestations sportives. Cependant, la Région a poursuivi sa politique volontariste, soutenant les projets d'investissement comme les acteurs bretons du sport. La Région s'est également largement investie dans la mise en place de la nouvelle gouvernance du sport à travers la présidence de la Conférence régionale du sport, même si cette responsabilité n'a pas d'impact financier.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Favoriser l'accès au sport pour tous
2. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne
3. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

6,6 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

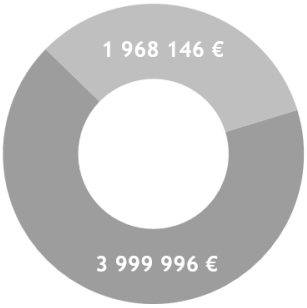

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

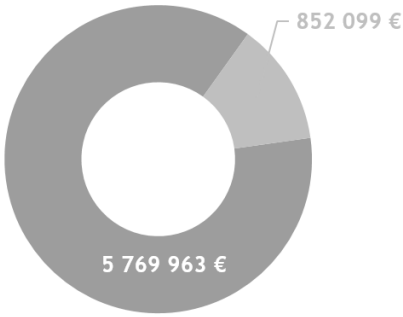

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 59 % en investissement

Le faible taux de réalisation en investissement (59%) s'explique par la difficulté des maîtres d'ouvrage à respecter leur calendrier de réalisation de leur projet d'équipement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Un soutien aux équipements sportifs qui tient déjà compte de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'ensemble des projets éligibles à la politique sportive régionale recensés pour l'année 2021 ont été soutenus à l'exception du vélodrome couvert de Loudéac par faute de recettes suffisantes pour boucler le plan de financement. Le centre d'entraînement du Rugby club de Vannes a ainsi bénéficié de la seconde et dernière enveloppe régionale de 600 K€, totalisant le soutien de la Région à ce projet à hauteur de 1 M€. La Région a par ailleurs entamé ses actions volontaristes en lien avec l'organisation des *Jeux Olympiques et Paralympiques* (JOP) de Paris 2024 à travers son soutien de 500 K€ au centre fédéral de skateboard à Plougastel, labélisé Centre de préparations aux JOP. En ce sens, le Conseil Régional a également voté l'attribution d'aides à l'acquisition de matériels destinés aux deux Pôles France de disciplines olympiques situés en Bretagne (Voile à Brest et Canoë-Kayak à Cesson-Sévigné). En 2021, le dispositif d'équipement majeur en faveur du Tennis, avec la rénovation de courts extérieurs à Quimper (100 K€), et de l'Athlétisme, avec la réhabilitation de la piste extérieure à Saint-Pol de Léon (50 K€), a été clôturé cette année pour ces disciplines.
En revanche, les crédits de paiement en investissement ont été très largement sous-consommés, le rythme de réalisation des projets précédemment soutenus dépendant des maîtres d'ouvrage, ayant été plus lent que prévu.

Indicateur N°1 [I] - Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Nombre de projets soutenus	11	8	7	8

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Des accompagnements conséquents et structurants en faveur des clubs bretons de haut niveau [II.2]

La Région soutient massivement les clubs de haut niveau bretons à travers ses deux labels *Centre d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares (CEFCP*) et *Voie d'Accession à l'Elite (VAE)*. 14 clubs ont été aidés dans le cadre du premier dispositif pour un montant total de 717 K€, 16 pour le second représentant un soutien global de 263 K€. Le nombre de clubs évolue chaque année, en fonction des classements sportifs en fin de saison des clubs recensés (certains clubs pouvant être éligibles à l'un ou l'autre, d'autres pouvant au contraire ne plus l'être) mais également de la volonté de la Région d'inclure de nouvelles disciplines. En 2021, cette approche volontariste s'est concrétisée par le soutien à 4 nouvelles structures sportives : l'équipe professionnelle féminine Arkéa Pro Cycling (création en 2020), l'Union Rennes Basket (basket masculin, montée en N1), le Stade Briochin (football masculin, montée en N1) et le REC Volley-ball (l'équipe masculine est devenue éligible au dispositif *VAE* puis au *CEFCP* suite à sa montée en Ligue B en fin de saison 2020-2021).
La montée en charge de certains projets a conduit la Région à revaloriser plusieurs de ses partenariats tels que le Rugby club de Vannes (Rugby masculin, Pro D2), les Béliers de Kemper (Basket masculin, Pro B), l'En Avant Guingamp (football féminin, L1) le Brest Bretagne Handball (handball féminin, L1), le Saint-Grégoire Rennes Métropole Handball (handball féminin, L2), le Cercle des Nageurs de Brest (natation mixte) ainsi que le Haute Bretagne Athlétisme (athlétisme mixte).

Indicateur N°2 [I] – Soutien aux clubs nationaux	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévision 2021
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif *Centre d'entraînement et de formation des clubs phares (CEFCP)*	13	12	14	14
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif *Voie d'accession à l'élite (VAE)*	16	22	16	20

- Des organisations toujours touchées par les mesures sanitaires restrictives [III. 2]

Les organisateurs de compétitions sportives éligibles au soutien régional ont été largement pénalisés par l'obligation de respecter les contraintes sanitaires liées au Covid. Pour la seconde année consécutive, le nombre de compétitions soutenues par la Région est inférieure à la barre symbolique de 100 compétitions puisque seuls 88 épreuves ont bénéficié d'une aide d'un montant total de 815 500 € (+9% par rapport à 2020). En 2021, 21 fédérations ont été concernées par ce dispositif (24 en 2020). Le Cyclisme (45 % de l'enveloppe totale) et le Tennis (la Bretagne accueille 4 des 13 tournois de Tennis « ATP Challengers » français, 61 000 € sont alloués à l'organisation des éditions 2021 de ces compétitions) en sont les disciplines majeures. Le nombre de compétitions internationales organisées en Bretagne et aidées par la Région est resté stable (36). Parmi elles, on peut citer l'Euro Cup de Basket féminin avec la participation de notre CEFCP Landerneau Bretagne Basket, La Torche Junior Pro (Surf) ou encore les 4 jours CIC de Plouay dont la course cycliste du dimanche la *Bretagne Classic Ouest France* a vu la participation du champion du Monde en titre, le Français Julian Alaphilippe.
En termes de nombre d'organisations par département, le Morbihan, avec 26 compétitions organisées, et l'Ille-et-Vilaine, avec 21 épreuves, se distinguent du Finistère et des Côtes d'Armor (18 chacun), le solde (5) étant des organisations de portée régionale telle que le Tour de Bretagne cycliste masculin et le Breizh Ladies Tour, la version féminine.

Indicateur N°3 [III] - Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Prévisions 2021
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région	132	93	88	90
Dont nombre de championnats d'Europe ou du monde	26	36	36	36

Révéler et valoriser le patrimoine

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Les dynamiques participatives, en faveur de l'appropriation durable des connaissances produites et la mobilisation autour de projet de valorisation ou restauration, sont désormais bien ancrées. Elles se traduisent par le renforcement de réseaux thématiques (pan de bois, pierres sèches) et le succès de l'appel à projets « *S'engager collectivement pour le patrimoine* ». Intégrés au sein d'une stratégie proactive, les dispositifs d'accompagnement technique et financier à destination des collectivités et associations, fortement plébiscitées, ont été reconduits.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne
Actions	[I - 1] Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	[III - 1] Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
	[I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	[II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	[III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
	[I - 3] Partager la connaissance produite	[II - 3] Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne	[III - 3] Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
		[II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	

4,1 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

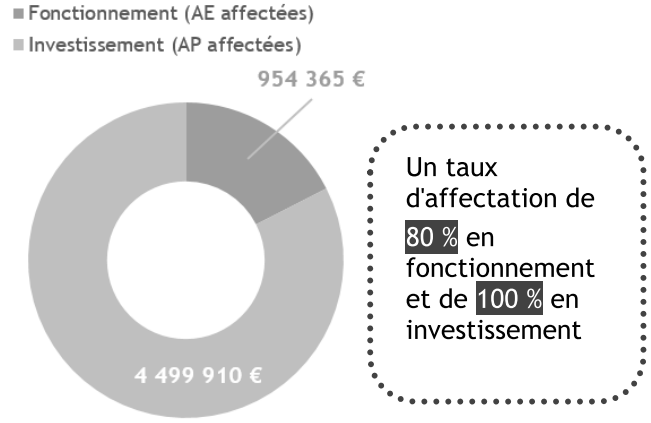

Un taux d'affectation de 80 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

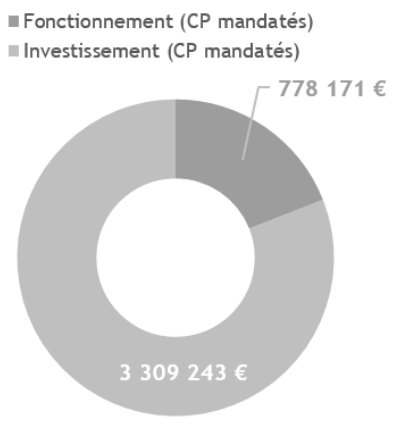

Un taux de réalisation de 65 % en fonctionnement et de 74 % en investissement

Ces taux de réalisation s'expliquent par la durée variable des projets (2 ans pour le fonctionnement et 4 ans pour l'investissement)

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton [I-1 ; I-2 ; I-3]

Conduites en régie directe ou au travers de partenariats, les opérations d'Inventaire se sont adaptées à la situation sanitaire qui a néanmoins contraint ou reporté un certain nombre d'activités. L'augmentation du nombre de dossiers d'étude rend compte de la finalisation d'opérations topographiques d'envergures (Trégor, Rance - Côte d'Émeraude).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [I-1 et I-2] – Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'édifices recensés	4 051	5 367	4 093
Nombre d'édifices étudiés	211	89	173
Nombre de dossiers mis à jour	1 436	4 269	1 458

Les études en cours et les reprises continuent à enrichir les ressources en ligne accessibles à tous via le portail *patrimoine.bretagne.bzh*, régulièrement enrichi d'articles, brèves et albums. Sa notoriété, appuyée par la dynamique des réseaux sociaux, continue de s'accroitre (1,2 millions de requêtes pour la photothèque en 2021). De nouveaux partenariats ont permis d'intégrer un nombre conséquent de photographies (46 570 clichés).

Indicateur N°2 [I-3] – Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de visiteurs pour kartenn/patrimoine et patrimoine.bzh	*n.d*	553 565	556 210
Nombre de membres du groupe Partage de connaissances sur la patrimoine (crée en 2020)	*n.c*	770	1 696

La publication sur Tréguier, 4ème ouvrage de la collection *Invitation patrimoine* sorti en librairie le 28 mai, a très vite trouvé ses publics (669 exemplaires vendus au cours du 2nd semestre).

- Soutenir et encourager les projets de développement des territoires [II-1]

La Région a soutenu 213 projets patrimoniaux de territoire, parmi lesquels la restauration de la chapelle Saint-Cado de Nostang, du château du Bois-Orcan à Noyal sur Vilaine, du navire *le Grand-Léjon* ou encore la cale du Notic à Camaret-sur-Mer. La mobilisation locale autour du patrimoine continue d'être largement encouragée : 11 primes *Skoaz ouzh skoaz* ont ainsi été attribuées.

Indicateur N°3 [II-1 ;II-2] – Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	245	195*	213
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	32,6 M€	20,3 M€*	36,1M
Nombre de primes *Skoaz ouzh skoaz* (SOS)	17	17	11

* La baisse du nombre de dossiers et du montant des travaux n'est pas lié à la crise sanitaire mais s'explique par la forte implication budgétaire (1,1 M€) mobilisée en 2021 pour soutenir deux projets d'investissement muséal d'envergure.

- Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés [II-2]

En 2021, la Région a aidé 15 restauration d'objets mobiliers protégés publics : parmi eux, l'orgue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Lannilis ou encore les retables monumentaux de l'église Notre-Dame de Bodilis.

- Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne [II-3]

La Région a aidé le projet d'acquisition d'un tau en ivoire daté du 11-12è siècle pour le musée de l'ancienne abbaye de Landévennec. Elle a également soutenu 48 projets de restauration d'œuvres des collections des Musées de France bretons : peuvent être cités l'huile sur toile de Le Tintoret représentant *le Massacre des Innocents*, conservée au Musée des Beaux-Arts de Rennes, les sculptures en bois du Musée du château de Vitrée ou encore une multitude d'objets métalliques des 17è et 19è siècle du Musée de la Compagnie des Indes de Lorient. Deux expositions temporaires reconnues d'intérêt régionales ont été subventionnées : *Culture crêpe* qui s'est déroulée entre juin et septembre 2021 à l'écomusée des Monts d'Arrée de Commana et *La fabrique de l'école 2.0* au Musée de l'école en Bretagne de juillet 2021 à mai 2022.

- Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines [II-4]

Ce dispositif a permis de soutenir 25 structures œuvrant en faveur du patrimoine : organisation de colloque et de manifestations culturelles, soutien aux réseaux des cités labellisées et formation de guide patrimoine.

- Bâtir des plans d'action pour faire face collectivement à des nouveaux enjeux [III-2]

La reconduction de l'appel à projet *S'engager collectivement pour le patrimoine breton* réaffirme l'intérêt d'encourager les dynamiques d'entraide et de partage entre les acteurs du patrimoine, autour des thématiques de la connaissance, de la restauration et de la valorisation. Il a permis de récompenser 13 lauréats dont : le projet de restauration et de valorisation du four à pain du Pré-Vert de Chavagne et le projet de l'association des Amis du musée de Baden.

Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Après l'adoption du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) en octobre 2020, l'action de la politique régionale a porté en 2021 sur sa mise en œuvre, notamment avec l'élaboration des feuilles de route régionales dédiées aux thématiques stratégiques inscrites au sein du schéma. 2021 a également été marquée par le démarrage de l'action de la cellule d'accélération des projets touristiques : le TiHub dont le premier projet expérimental est le GR34, projet conduit à travers une démarche innovante tournée vers l'usager (méthode design). La 5ème édition des Rencontres du tourisme de Bretagne, axée sur l'ouverture, a mobilisé plus de 700 participants et des experts de tous horizons.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne	2 Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique	3 Structurer collectivement la filière touristique bretonne
Actions	[I - 1] Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	[II - 1] Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement régionales sur des thématiques touristiques prioritaires	[III - 1] Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale
		[II - 2] Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	[III - 2] Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
		[II - 3] Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale	[III - 3] Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif
		[II - 4] Piloter le projet Interreg *Espace Atlantique* CAPITEN	

9,8 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

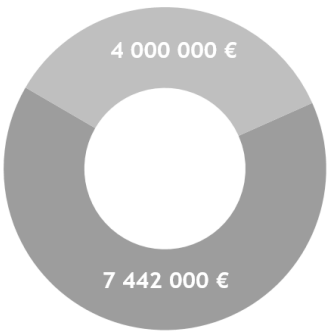

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 80 % en investissement

Les dépenses

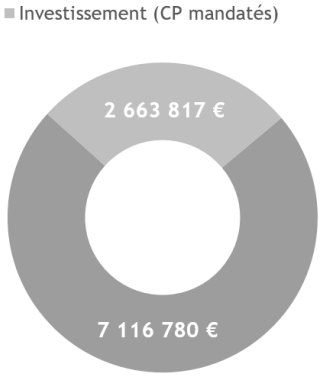

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 53 % en investissement

La Région accompagne les projets touristiques des territoires en fonctionnement et en investissement (Destinations touristiques et sites d'exception notamment). En investissement, le taux de réalisation à 53 % s'explique par le délai constaté de reprogrammation des projets locaux dû à l'installation des nouveaux exécutifs au sein des collectivités locales après les élections en 2020.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton [I-1]

En 2021, la crise sanitaire a encore fortement impacté le plan d'actions et les budgets 2021. L'enveloppe du plan de relance de 830 000 €, adopté en avril 2020 et déployé sur 2 ans, a été intégralement consommée au terme de l'exercice 2021. En revanche, choix a été fait, en lien avec la Région, de reporter ou d'annuler un grand

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

nombre d'actions prévues en 2021, notamment les workshops et les actions de communication sur les marchés étrangers ou encore l'enquête REFLET reportée à 2022. Le détail des actions 2021 du CRT est présenté au point « Zoom - Comité régional du tourisme » au sein du présent rapport.

- Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne [II-1]

La Région a poursuivi en 2021 son soutien au développement des activités nautiques et de loisirs via deux principaux dispositifs. En l'occurrence le Conseil Régional de Bretagne a aidé au fonctionnement de l'association Nautisme en Bretagne, aide qui a permis d'engager des actions : d'observation - prospective (étude de la « pédagogie du temps court » en nautisme), de développement territorial (développement des activités nautiques, montée en compétence des référents nautiques sur les territoires), et de qualification – communication (2 espaces Mer mis en place, un atelier de qualification et commercialisation de l'offre des 29 centres "classe de mer", participation au salon Virtual Nautic). La Région a également versé une aide directe (« projet nautique intégré ») à 6 prestataires nautiques dans le cadre d'investissements structurants.

- Soutenir la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne [II-1]

En 2021, la mise en œuvre du plan d'actions de la feuille de route Tourisme Social et Solidaire (TSS) a permis d'avancer sur les chantiers prioritaires pour le développement de la filière : renforcement du partenariat avec l'Union National des Associations de Tourisme et de plein air Bretagne, mise en place d'actions de professionnalisation des acteurs du TSS et de promotion de la filière. Malgré la crise, 3 nouveaux projets d'investissement TSS ont été accompagnés et les enjeux liés aux investissements du TSS ont été intégrés dans les réflexions en faveur de la création d'un outil financier adapté, démarche portée par SemBreizh.

- Mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des Destinations touristiques [II-2] – Ingénierie territoriale dédiée au développement touristique [III-2]

En 2021, les projets accompagnés au titre de la politique touristique régionale font la preuve d'une réelle montée en gamme au regard des engagements du SRDTL et démontrent les vertus d'une collaboration étroite entre les acteurs privés et publics au sein des destinations bretonnes. En 2021, 123 dossiers ont été financés, en investissement, au titre du volet 3 pour un montant total de 1 793 109 €, et 33 dossiers, en fonctionnement, au titre des volets 1, 2 et 4, pour un montant de 741 712 €.

- Accompagner les sites d'exception bretons au service de l'expérience et du parcours du visiteur [II-2]

Reconduite en 2021, l'aide régionale visant l'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs sur les sites naturels et culturels touristiques a permis de poursuivre l'accompagnement de 9 sites déjà engagés dans cette démarche depuis 2019. Locronan, Rochefort-en-Terre (2 Petites cités de caractère) et le site classé de Meneham (Kerlouan) ont été retenus en 2021. La co-construction de la feuille de route « *sites naturels et culturels touristiques* » a également mobilisé l'ensemble des partenaires autour d'une ambition partagée : faire des sites naturels et culturels à forte notoriété et à fort potentiel de notoriété les vitrines de l'excellence touristique bretonne et des vecteurs de rayonnement et de diffusion sur le territoire.

- Participer au projet de mise en tourisme du Mont Saint-Michel et de sa baie [II-2]

En 2021, La Région est devenue membre de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Baie du Mont Saint-Michel » qui s'est substitué aux droits et obligations du syndicat mixte qui a été dissous le 31 juillet 2021. L'EPIC a vocation à reprendre l'ensemble des missions du syndicat mixte et dispose d'un pouvoir de police. Son financement est assuré par l'Etat, les collectivités, par une quote-part des recettes de l'Abbaye et par une taxe additionnelle à la taxe de séjour. A compter du 4 mai 2021, l'EPIC est entré en phase opérationnelle et a réuni son premier conseil d'administration. En 2021, le financement de l'EPIC a nécessité une participation de la Région à hauteur de 490 000€ soit une augmentation de 100 000€ par rapport à 2020.

- Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle territoriale [II-3]

2021 a été marquée par le démarrage de l'action de la cellule d'accélération des projets touristiques : le TiHub dont le rôle est d'accompagner à la redirection méthodologique et de démontrer, par le projet, l'exemplarité de la Région sur les 14 engagements qu'elle a pris en faveur des transitions à travers le SRDTL. Son 1er projet : le GR34. Coordonnant un collectif de plus de 100 acteurs publics, privés, universitaires, du monde de la recherche, de l'innovation et plus de 700 contributeurs (habitants et voyageurs) autour d'une méthode croisant approche centrée « utilisateurs » et identité territoriale, le TiHUB a participé à l'émergence de 74 opportunités de projets. Ces projets innovants s'intègrent et déclinent les spécificités du territoire tout en s'inscrivant dans les transitions.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M6 P 606 Valoriser et moderniser les voies navigables et maritimes

2021 en Bref

L'année a été marquée par la consolidation de la reprise en exploitation de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest. D'importants travaux ont permis par ailleurs d'améliorer nos infrastructures (réfection des ouvrages hydrauliques, des chemins de halage, dragage). 2021 a connu une hausse de 22% de la fréquentation sur l'eau par rapport à 2020 (mais baisse de 18% par rapport à 2019 toujours dû aux effets de la crise sanitaire). La fréquentation des chemins de halage (randonneurs et cyclistes) croît de 10 %.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	1 Développer les usages nautiques et terrestres	2 Conserver et aménager le patrimoine
Actions	[I - 1] Développer les usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
Actions	[I - 2] Développer les usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure

9,9 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

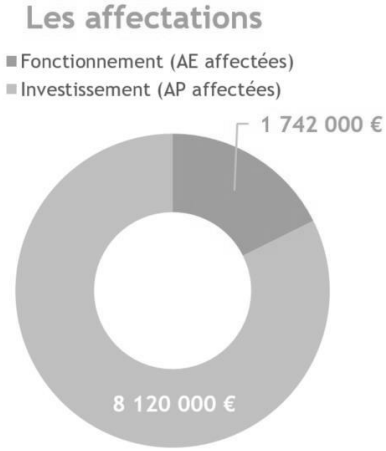

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

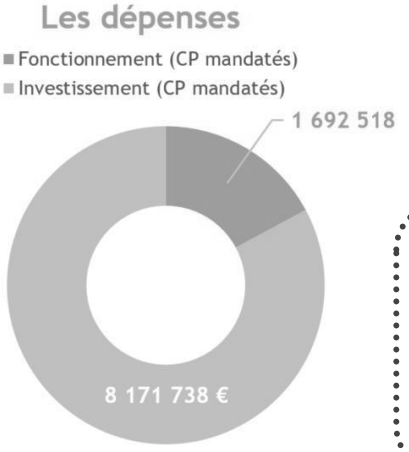

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 89 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Reprise en gestion directe de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest

La Région a repris en gestion directe le 1er janvier 2020 la gestion du canal de Nantes à Brest entre Carhaix et Châteaulin. Cette année a permis d'auditer tous les ouvrages et d'entreprendre les premiers travaux de consolidation. L'objectif prioritaire est la sécurisation des ouvrages afin de garantir la sécurité des interventions des personnels : remplacement des passerelles d'accès aux vannages et des passerelles des portes d'écluse. Un programme conséquent de remplacement des matériels a été mis en œuvre.

- ### Impact de la crise sanitaire (Covid-19)

La crise sanitaire liée à la covid-19 n'a pas épargné l'activité des voies navigables. Le trafic annuel sur la voie d'eau a certes augmenté de 22 % par rapport à 2021 mais reste en deçà de la fréquentation 2019 (- 18%).
Les chemins de halage ont connu une fréquentation en augmentation de 10% dont 14% pour les randonneurs et 6% pour les cyclistes. Le second semestre a permis d'entrevoir des perspectives positives.

- ### Remplacement ou rénovation des portes d'écluse [I-1]

Le programme de rénovation des portes d'écluses se poursuit activement avec un investissement de 790 000 € portant sur 10 portes dans le Finistère.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Lutte contre les plantes invasives [I-1]

La lutte contre la prolifération des plantes aquatiques invasives nécessite la mobilisation de moyens plus importants chaque année (900 K€ en 2021). L'action conduite consiste à rétablir les usages, sans perspective d'éradication.

- Rétablissement des profondeurs [I-1]

L'objectif est de rétablir des hauteurs de mouillage réglementaire de 1,60 m sur toutes les canaux. Les autorisations environnementales de dragage ont été obtenues cette année pour le Canal d'Ille-et-Rance et la Vilaine. Les opérations ont donc pu débuter avec quelques perturbations liées aux conditions météorologiques. Près de 5 000 m3 ont été extraits.

- Déploiement des équipements de service nautique [I-1]

L'installation d'équipements de services de base conditionne l'attractivité des voies navigables pour la plaisance fluviale. En 2021, des pontons d'attente ont été aménagés pour un montant total de 160 K€. Une aire de carénage a été réalisée au port de Rohan pour permettre aux plaisanciers de sortir et d'entretenir leur bateau.
Enfin, des bornes électricité et eaux usées ont été installées (22). La Bretagne devient ainsi le 1er réseau fluvial équipé au niveau national.

- Aménagement des chemins de halage [I-2]

D'importants travaux de remise en état des chemins ont été entrepris pour un montant total de 800 K€. Ils permettent d'assurer la sécurité des usagers, notamment des cyclistes, dont la fréquentation est toujours croissante.

- Déploiement des équipements de service terrestre [I-2]

Après avoir déployé au cours des années précédentes des bancs et des tables de pique-nique au bord des chemins de halage, des équipements liés à la pratique cycliste ont été déployés (bornes d'autoréparation et porte-vélos). Ces équipements permettent d'améliorer le confort des usagers.

- Station de pompage du Porzo [II-1]

La station de pompage du Porzo, mise en service au début des années 1990, prélève de l'eau du Blavet entre Pontivy et Guerlédan pour alimenter le bief de partage des eaux de la section artificielle du canal de Nantes à Brest qui relie les bassins versants de l'Oust et du Blavet entre Rohan et Pontivy. Elle comprend 3 pompes dont 2 étaient usées. L'une d'entre elle a été remplacée pour un montant de 140 K€.

- Restauration des berges [II-2]

Les berges sont par endroit effondrées du fait de l'action combinée des crues et du batillage. Leur reconstitution nécessite des travaux onéreux (environ 450 K€ pour 1 km). En 2021, 920 K€ ont été investis pour environ 2 km.

- Requalification des maisons éclusières [II-2]

Les maisons éclusières sont des marqueurs forts du patrimoine fluvial. Elles constituent le logement des personnels éclusiers ou sont le support de projets locaux de développement. Les techniques utilisées pour les rénover sont respectueuses du patrimoine (enduits à la chaux, par exemple) et les menuiseries sont fabriquées par l'atelier de la Région, avec des bois issus de la gestion du patrimoine arboré des canaux. Cette gestion en circuit court est labellisée en interne *Bois du canal*. En 2021, les maisons éclusières ont fait l'objet d'un montant de dépenses de 390 K€.

- Plantation d'arbres [II-2]

Afin de pérenniser le patrimoine arboré, élément structurant du paysage qui contribue à l'attrait touristique des canaux tout en stockant le carbone, 1 400 arbres ont été plantés le long du canal d'Ille-et-Rance et du canal de Nantes à Brest : chêne pédonculé, chêne d'Amérique et des marais, hêtre, châtaignier, platane ou orme.

- Retrait d'épaves

Depuis 2019, la Région intervient pour retirer des épaves qui menacent la navigation ou le fonctionnement hydraulique. Depuis 2019, 33 bateaux retirés pour un budget de 50 000 €. L'effort a été poursuivi en 2021 malgré les procédures longues et coûteuses.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M6
P 607

Développer les actions européennes et internationales

2021 en Bref

L'année 2021 a été de nouveau marquée par la pandémie mondiale et la crise sécuritaire en Afrique et en Haïti. Ces événements ont eu un impact considérable quant à la réalisation des actions européennes et internationales. La Région a néanmoins poursuivi son soutien aux acteurs de la solidarité internationale et à l'AMAGA dans le cadre de sa coopération avec Haïti. La Région a développé ou maintenu ses relations avec ses partenaires, notamment celtes, polonais ou australiens et poursuivi sa démarche en faveur d'une coopération avec le Shandong. Des journées d'information et de sensibilisation aux nouveaux programmes européens ont été organisées pour la nouvelle période de programmation 2021/2027.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	[I - 1] Renforcer la visibilité de la Région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
	[I - 2] Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
	[I - 3] Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne
2 Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde	[II - 1] Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
	[II - 2] Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
	[II - 3] Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
	[II - 4] Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
3 Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	[III - 1] Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
	[III - 2] Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
	[III - 3] Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
4 Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	

1,6 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

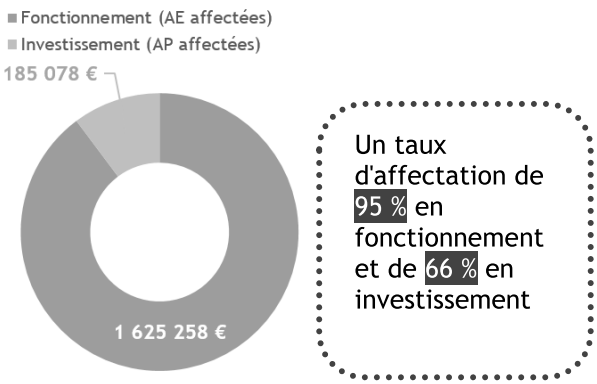

Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement et de 66 % en investissement

Les dépenses

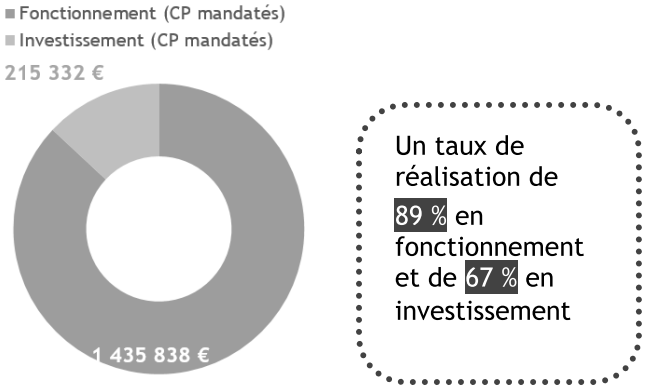

Un taux de réalisation de 89 % en fonctionnement et de 67 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux [I-1, I-2, I-3, IV]

2021 a été l'occasion de présenter les missions de la Maison de la Bretagne à Bruxelles auprès du nouvel exécutif. Le contexte est marqué par l'avancée des travaux sur la prochaine génération de fonds européens et par la mise en place de programmes d'urgence suite au Covid (règlements CRII, programme REACT.).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Pour l'année 2021, il n'y a pas eu d'appel à projet dans les cadres de programmes INTERREG, les actions étant dédiées au suivi des programmes en cours et à la mise en œuvre des nouveaux programmes pour la période 2021/2027. Plusieurs journées d'information sur les opportunités de financement européens à destination des acteurs bretons ont été organisées (Programmes Erasmus + sport, Europe Creative, CERV). Enfin, la Région a été reconnue dans son travail de communication sur l'Europe envers le grand public grâce à la reconnaissance d'un prix international obtenu pour son jeu « Legends of Europe ».

Indicateur N°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les coopérations territoriales européennes	83	103	103

- Renforcer la Bretagne à travers ses coopérations internationales [II-1, II-2, II-3, II-4]

En Europe, à l'occasion de la COP26 une délégation conduite par le Président s'est rendue en Ecosse pour développer le partenariat avec cette région celte, pour faire face aux enjeux du Brexit et notamment l'impact sur la mobilité des jeunes. Des échanges importants se sont tenus avec les partenaires polonais sur la question notamment de l'égalité femmes/homme, avec les gallois autour de la formation et de la cybersécurité. Le travail exploratoire avec l'Allemagne a été mené. A l'international, un travail de redéfinition du cadre de la coopération avec le Shandong autour de la thématique environnementale de « péninsule écologique » a été mené, en lien également avec les collectivités bretonnes. Malgré le contexte international lié l'adoption du projet AUKUS, les relations avec la province d'Australie méridionale ont été réaffirmées par les deux chefs d'exécutif.

Indicateur N°2 - Missions organisées à l'international	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2022
Nombre de missions à l'international organisées par la DAEI et impliquant des élus	4 (Australie Méridionale, Shandong, Wielkopolska, Danemark)	2 (Pays de Galles et Irlande)	2 (Irlande, Ecosse)	4

- Accompagner des initiatives solidaires [III-1, III-2, III-3]

En 2021, le nombre d'initiatives de solidarité internationale a nettement diminué, non seulement en raison de la pandémie qui a perduré mais également du fait de la crise sécuritaire dans des pays d'Afrique et en Haïti. En 2021, la Région a apporté son aide financière à 4 projets dans le cadre du fonds exceptionnel d'urgence pour l'aide alimentaire et sanitaire des populations du Sud. La Région a poursuivi son soutien au programme agricole de l'AMAGA dans le cadre de sa coopération et a accordé un soutien exceptionnel à 2 associations suite au séisme survenu en Haïti en août 2021. Par ailleurs, le nombre de projets collectifs de jeunes s'impliquant dans une mobilité internationale soutenu n'est que de 5 alors qu'il était de 17 en 2019. Cette baisse s'expliquant par la Covid19 ayant empêché la réalisation de très nombreux projets à l'international.
La Région a soutenu le programme d'activité de Réseau Bretagne Solidaire dans le cadre de sa convention pluriannuelle.

Indicateur N°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	52	52	38

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M6 P 608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

2021 en Bref

L'année 2021 a été marquée, pour le programme, par 3 éléments : le Grand départ Bretagne du Tour de France, la séquence électorale et la poursuite de la gestion de la crise sanitaire.

Objectifs	1 Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales	2 Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne	3 Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques
Actions	[I - 1] Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s	[II - 1] Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	[III - 1] Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
	[I - 2] Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales	[II - 2] Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	[III - 2] Promouvoir la citoyenneté
	[I - 3] Optimiser les relations presse et les relations publiques	[II - 3] Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés	
		[II - 4] Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	

// Objectifs, actions et chiffres clés

3,6 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

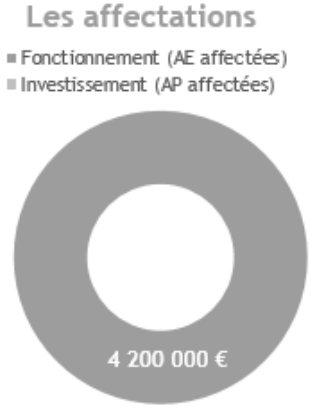

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

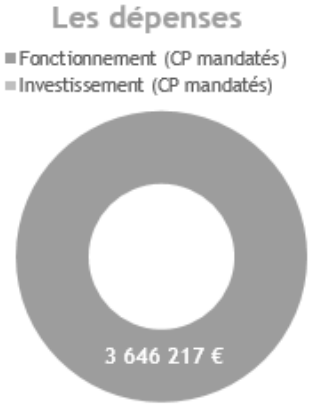

Un taux de réalisation de 91 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen·ne·s [I-1]

Indicateur N°1 [I-1] - Performance des outils éditoriaux	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Audience de bretagne.bzh (nombre de visites)	929 853	765 814*	726 155
Nombre de followers Twitter @regionbretagne	100 119 (+ 5 %)	105 899 (+6%)	107 804 (+1,8%)
Nombre d'abonné.e.s Facebook	4 257 (+ 417 %)	10 003 (+135%)	13 841 (+38,6%)
Nombre d'abonné.e.s Linkedin	18 270 (+ 272 %)	37 519 (+106%)	48 442 (+22.55%)
Nombre d'abonné.e.s Instagram	-	2 000	4 505(+125%)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la refonte digitale de la Région avec deux axes prioritaires :

- le déploiement de nouveaux sites inscrits à la feuille de route digitale : mise en ligne des sites dédiés aux Canaux de Bretagne, aux ports régionaux, au service public Renov'Habitat et à l'Europe en Bretagne à l'occasion de la nouvelle programmation
- la consolidation du socle technique (avec, par exemple, l'atteinte d'un score de 98% d'accessibilité pour le portail bretagne.bzh),

• Organiser l'information thématique des citoyen·ne·s sur les politiques régionales [I–2]

Propriétaire et gestionnaire des Canaux de Bretagne, la Région a déployé, du 21 juin au 15 juillet 2021, une campagne de communication pluri-média visant à faire connaître les atouts touristiques et patrimoniaux des canaux et la qualité de service offerte par *Canaux de Bretagne* auprès du grand public breton.

Diffusée via de l'affichage (arrière de bus et commerces de proximité), des insertions presse et un vaste dispositif digital (Facebook-Instagram, YouTube, display), la campagne a enregistré de belles performances sur l'ensemble des leviers (138 000 impressions sur le display, 594 000 vues sur Youtube, 734 000 impressions sur Facebook, 480 000 impressions sur Instagram).

• Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs [II–1]

La Région Bretagne était la collectivité hôte du Grand départ Bretagne 2021 du Tour de France en partenariat avec 12 autres collectivités (Départements, villes étapes).

Permettre aux Bretonnes et aux Bretons de partager une grande fête populaire, dynamiser l'activité économique et touristique, renforcer l'attractivité de la Bretagne, tels étaient les 3 grands objectifs que s'étaient assignées les la Région et ses partenaires pour ce Grand Départ.

Avec 715km (soit 20% du linéaire parcours de la Grande Boucle 2021), le tracé des 4 étapes bretonnes a rassemblé un public nombreux et offert non seulement d'intenses moments sportifs mais également de somptueuses images de notre territoire.

Sur le seul territoire français, avec plus de 88.000 retombées plurimédias et près de 165.000 citations, les études valorisent les retombées médiatiques à 64M€ (équivalent achats d'espaces publicitaires). France Télévision signe même ses meilleures performances d'audience à la fois en effectifs et en part d'audience depuis 2013. En terme économique, l'étude de l'ADEUPA, commanditée par les collectivités et réalisée sur la première étape (Brest - Landerneau), conclut à 3€ de retombées directes pour 1€ investi. Le tourisme lié à cette étape a généré par ailleurs 4M€ de retombées économiques pour le Finistère.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Fonds de gestion des crédits européens

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

I. Le contexte et la stratégie

Chiffres clés

- FEDER – 307 M€ + 92,8 M€ (REACT-EU)
- FSE – 62 M€ (+122 M€ national)
- FEADER – 371 M€ + 160 M€ (transition)
- FEAMP – 55,5 M€ (volet régional)

Documents cadres

- Programme Opérationnel FEDER-FSE
- Programme de Développement Rural FEADER
- Programme Opérationnel FEAMP
- Plans d'évaluation et de communication des programmes

Depuis 2014, la Région Bretagne a la responsabilité directe de mettre en œuvre une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement sur le territoire régional.



Initialement en charge d'une enveloppe totale de 795,5 M€ de fonds européens pour la période 2014-2020, la Région a intégré en 2021 des enveloppes complémentaires conséquentes, répartis entre REACT-EU (92,8 M€, en réponse à la crise sanitaire, intégré au FEDER 2014-2020) et le FEADER (160 M€ pour assurer la transition 2021 et 2022, avant un nouveau programme en 2023).

Elle gère donc dorénavant un budget total de 1,048 milliards, répartis ainsi : la totalité du *Fonds européen pour le Développement Régional* (FEDER – 400 M€) et du *Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural* (FEADER – 531 M€), ainsi qu'une partie du *Fonds Social Européen* (FSE – 62 M€) et du *Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche* (FEAMP – 55,5 M€).

Ces financements accompagnent le développement de la Bretagne dans de nombreux secteurs stratégiques, sur l'ensemble du territoire régional : le numérique (infrastructures/usages), la recherche et l'innovation, le développement économique et la transition énergétique (rénovation, énergies renouvelables, transport durable) pour le FEDER, l'emploi, la formation et l'insertion pour le FSE, le développement agricole, agro-alimentaire et rural ainsi que la biodiversité pour le FEADER, et le développement de la pêche, de l'aquaculture et des territoires maritimes pour le FEAMP.

Plus de 37 000 projets ont ainsi été accompagnés par l'Union européenne depuis 2014 en Bretagne, en complément de l'action des collectivités locales et de l'Etat. La sélection de ces projets s'appuie sur un principe de partenariat associant les collectivités locales, les partenaires économiques, sociaux, environnementaux, ainsi que les services de l'Etat. Une partie des projets est par ailleurs retenue au niveau local, sous la coordination des pays et métropoles, dans le cadre des volets territorialisés mis en œuvre sur le FEDER, le FEADER et le FEAMP. Ces volets représentent une enveloppe totale de 130 M€, mise en cohérence avec les financements de la Région dans le cadre de sa politique territoriale 2014/2020.

La mise en œuvre de ces programmes fait également intervenir très directement les services de l'Etat qui restent responsables de tout ou partie de l'instruction de certains dispositifs, notamment sur le FEADER et le FEAMP, ainsi que la Direction régionale de l'Agence des Services de Paiement, intervenant en contrôle et/ou paiement sur le FEADER et le FEAMP, et la Direction régionale des Finances Publiques, responsable de la certification des dépenses et des comptes sur le FEDER-FSE.

// La stratégie régionale

Au 31 décembre 2021, près de 97% de l'enveloppe globale initiale gérée par la Région est dorénavant engagée (770 M€). Environ 500 M€ ont été versés aux bénéficiaires (62%), ce qui représente 100 M€ complémentaires payés sur l'année 2021, avec une fluidité des versements aux bénéficiaires constatée tout au long de l'année. La Bretagne maintient ainsi toujours un très bon positionnement au niveau national.

Si on y ajoute les enveloppes additionnelles, les taux de programmation et de paiement à fin 2021 se situent respectivement à 77,3% et 47,3%, une baisse logique au regard du calendrier de mise à disposition des financements par l'Union européenne mi-2021, du dialogue nécessaire avec le partenariat pour identifier les projets pouvant s'intégrer dans ces nouveaux financements, et du temps de dépôt des dossiers auprès de l'Autorité de gestion.

Le schéma ci-dessous détaille les taux de programmation pour chaque fonds, enveloppes additionnelles incluses ; il intègre également le FSE géré par les services de l'Etat en Bretagne dans le cadre du programme national.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Taux de programmation pour chaque fonds au 31 décembre 2021

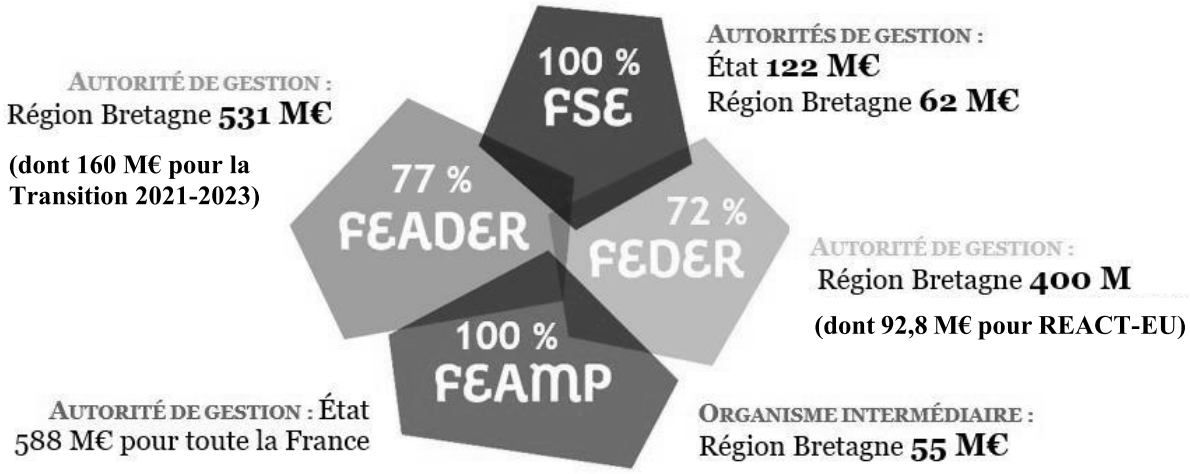

En 2021, la Région a dû conjuguer trois objectifs majeurs. Deux sont classiques dans cette période de transition entre deux programmations : accélérer la dynamique d'avancement des programmes 2014-2020 pour engager dans les meilleures dispositions possibles leur clôture financière prévue en 2023, tout en finalisant la préparation des nouveaux programmes pour un démarrage progressif de l'engagement des nouvelles enveloppes.

Un troisième objectif s'est ajouté avec la mise à disposition, par l'Union européenne, de financements additionnels, en particulier dans le contexte de réponse à la crise ; ils ont dû être très rapidement intégrés aux programmes actuels pour déploiement rapide sur le territoire, compte-tenu de leur calendrier d'exécution qui prévoit leur utilisation complète au plus tard au 31.12.2023. Il en a été de même pour le FEADER qui a vu son enveloppe initiale complétée par une enveloppe de transition.

Concernant les programmes 2014-2020, leur mise en œuvre ne sera officiellement clôturée que d'ici fin 2023, permettant encore de poursuivre la programmation et surtout le paiement des dossiers jusqu'à cette date. L'objectif de l'année 2021 était toutefois d'accélérer autant que possible la programmation des enveloppes restantes et les paiements aux bénéficiaires, afin d'anticiper au maximum les travaux de clôture qui sont toujours très importants sur les deux dernières années. Ceci devait aussi permettre de réduire l'impact du chevauchement entre les deux périodes de programmation, inhérent au fonctionnement des fonds européens, mais pouvant avoir des incidences importantes, tant pour la lisibilité de l'information pour les porteurs de projets que pour la fluidité des activités de l'Autorité de gestion.

Fin 2021, la situation est positive, avec une clôture de la programmation des enveloppes initiales du FEAMP, du FSE et du FEADER. L'enveloppe initiale FEDER (hors REACT-EU) est engagée à plus de 90%, étant entendu que les 10% restant sont d'ores et déjà pré-attribués à des projets, en cours d'instruction ou bien de dépôt auprès de l'Autorité de gestion, notamment dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés. Les paiements ont aussi fortement progressé, permettant à tous les programmes de dépasser les exigences minimales en terme de dégagement d'office, et même de prendre une avance confortable pour l'année 2022 ; aucun retard n'a été constaté au cours de l'année dans le versement des aides aux bénéficiaires, les demandes étant traitées au fil de leur arrivée à la Région, quel que soit le fonds européen.

Concernant la nouvelle période de programmation 2021-2027, il était espéré avoir validé l'ensemble des cadres stratégiques d'intervention fin 2021 pour pouvoir engager les nouvelles enveloppes financières.

Le contexte de crise sanitaire a toutefois inévitablement pesé sur les calendriers, à commencer par celui de l'Union européenne qui s'est mobilisée prioritairement pour définir un Plan général de soutien et de relance ; cette initiative « NextGenerationEU » a permis la mise à disposition d'enveloppes exceptionnelles, complémentaires aux financements déjà existants, à la fois auprès des Etats Membres (environ 40 Mds d'euros en soutien à France Relance) et auprès des Régions, à travers REACT-EU, représentant 92,8 M€ pour la Bretagne. Le FEADER a lui aussi fait l'objet d'une enveloppe complémentaire, en petite partie financée par ces dispositifs de relance, mais majoritairement liée au décalage à 2023 de l'entrée en vigueur de la nouvelle période de programmation dans un cadre renouvelé pour la Politique Agricole Commune ; 160 M€ ont ainsi été affectés à la Bretagne.

L'année 2021 a donc été consacrée aussi prioritairement au déploiement de ces nouvelles ressources, dans le dialogue avec les partenaires, et notamment les EPCI pour le volet REACT-EU, en lien avec les antennes territoriales. Ceci a permis d'avoir pré-identifié à la fin 2021 la grande majorité des projets potentiellement financés par REACT-EU sur le territoire ; l'objectif était d'une part, de donner très rapidement de la visibilité aux porteurs pour qu'ils puissent engager leurs investissements, et d'autre part, de piloter très précisément le

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

déploiement de cette enveloppe qui devra être entièrement consommée fin 2023, comme le reste du programme 2014-2020.

Ces travaux préparatoires ont par ailleurs été conduits en visant une très bonne complémentarité entre les différentes sources de financement sur la période pour optimiser la mobilisation des crédits au profit du territoire et éviter autant que possible la concurrence potentielle entre les dispositifs. Ceci était particulièrement important en ce qui concerne les financements européens qui ne peuvent se cumuler entre eux pour un même projet ; dans ce cadre, une attention spécifique a été portée sur l'articulation entre les financements provenant du Plan de relance national, en partie financé par l'Union européenne, et REACT-EU. La programmation des nouvelles aides s'est enclenchée mi 2021, dès validation de la révision du programme par la Commission européenne. Il en a été de même pour le FEADER qui arrivait au bout de ses disponibilités budgétaires initiales très rapidement et a pu ainsi réengager des appels à projets sur la totalité des dispositifs du programme encore ouverts. Fin 2021, ces enveloppes additionnelles sont engagées à hauteur d'environ 7M€ pour REACT-EU, et 36M€ pour le FEADER, des montants qui restent encore limités, mais cohérents avec le calendrier de mise à disposition. Un pilotage très fin a néanmoins été mis en place dès le démarrage, d'autant que le contexte général de rebonds ponctuels de crise sanitaire, mais également le contexte économique particulier, avec des difficultés récurrentes de pénurie de matériaux par exemple, peuvent peser sur le calendrier de réalisation des projets ; ce risque a été identifié dès la rentrée 2021 et les Régions françaises se sont donc mobilisées sur la fin de l'année 2021 pour porter ces alertes au niveau national et européen.

En parallèle, les travaux préparatoires à la nouvelle programmation 2021-2027 se sont poursuivi, dans un calendrier régional qui s'est adapté à celui de l'Union européenne et de l'Etat. Fin 2021, le socle stratégique et financier de tous les programmes est dorénavant stabilisé. La Région aura de nouveau en charge la gestion d'enveloppes financières pour les 4 fonds déjà sous sa responsabilité en 2014-2020 : FEDER, FSE+ (suite du FSE), FEADER et FEAMPA (suite du FEAMP). L'architecture de gestion est inchangée pour le FEDER et le FSE+ (Autorité de gestion pleine et entière), de même que pour le FEAMPA (délégation de gestion sur un volet régional, au sein du programme national) ; elle évolue pour le FEADER, dans une architecture nouvelle de la PAC à l'échelle européenne autour de Programmes stratégiques uniques pour chaque Etat Membre, conduisant en France à confier aux Régions la gestion des seules mesures hors-surface du FEADER, en tant qu'Autorité de gestion déléguée. Compte-tenu des délais nécessaires à la préparation de la nouvelle PAC, l'Union européenne a décalé son lancement à 2023 pour une durée de 5 ans seulement, les années 2021 et 2022 étant couvertes par la période de transition.

Les montants sont connus : 333 M€ pour le FEDER, 60 M€ pour le FSE+, 190 M€ pour le FEADER (sur 5 ans uniquement) et 58,5 M€ pour le FEAMPA, soit un total de 641,5 M€. Si on y ajoute l'enveloppe de transition FEADER qui couvre dans les faits les 2 premières années de la période, l'enveloppe totale en gestion atteint 801,5 M€, soit un montant en hausse par rapport à 2014-2020.

L'année 2021 a donc permis de valider définitivement au niveau régional les choix stratégiques pour l'ensemble des fonds, avec plusieurs séquences de concertation sur le territoire et avec les partenariats spécifiques à chaque fonds. Ces choix ont guidé l'Autorité de gestion dans la rédaction du projet de programme régional FEDER-FSE+, et dans les priorités qu'elle a portées auprès de l'Etat, dans le cadre des travaux nationaux de rédaction des programmes nationaux FEADER et FEAMPA, et pour l'Accord de partenariat national. Tous ces documents ont fait l'objet de premiers échanges courant 2021 avec la Commission européenne, préparant ainsi la phase officielle de validation qui s'ouvrait fin 2021.

La Région a par ailleurs maintenu sa forte mobilisation dans la préparation d'autres programmes de financement européens importants pour la Bretagne, bien qu'elle n'en assure pas la gestion. C'est le cas notamment des programmes de coopération territoriale européenne, dont la géographie a été fortement impactée par le Brexit. Dans ce cadre, la Bretagne a obtenu son éligibilité à un nouvel espace Mer du Nord, qui viendra s'ajouter aux espaces Atlantique, Europe du Nord-Ouest et Interreg Europe et permettra de rester éligible à 4 programmes pour la période 21-27. C'est également le cas de la mobilisation de la Réserve d'Ajustement Brexit qui s'est progressivement structurée en 2021 au niveau national pour un déploiement en 2022 autour de mesures en faveur des ports, des acteurs économiques, des services de contrôle et de douanes, et de la pêche.

Enfin, l'Autorité de gestion s'est aussi concentrée en 2021 sur les travaux plus opérationnels de mise en œuvre pour que les dispositifs de financement puissent être ouverts dès obtention de l'accord de la Commission européenne, voire même par anticipation : préparation des appels à projets, développement de l'espace web de dépôt des demandes d'aides et préparation des outils de communication. Le site *europe.bzh* a connu une refonte permettant d'améliorer la navigation et la recherche sur les aides européennes disponibles.

// La Région engagée dans la Breizh COP

Les programmes européens sont mobilisés sur la plupart des 38 objectifs de la Breizh COP et sur les feuilles de route régionales dont toutes les thématiques sont au cœur des priorités soutenues par les fonds européens sur la

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

période 2014-2020. La Breizh Cop a par ailleurs constitué le socle stratégique de référence pour la définition des orientations stratégiques des programmes pour la nouvelle période.

▶▶▶ Actions 2021

Les exemples sont nombreux :

↳ *Pour le FEDER :* sur 2014-2020, un axe dédié à la transition énergétique, doté d'une enveloppe de 109 M€, soutient la réhabilitation thermique des logements sociaux, le développement des énergies renouvelables, et l'intermodalité. Un autre axe spécifique accompagne le développement numérique de la Bretagne, à hauteur de 94 M€ dont 75 M€ pour le déploiement de la fibre optique dans tous les territoires. Pour 2021-2027, ces orientations sont confirmées, avec un montant équivalent pour la partie numérique.

Lors de l'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente (recherche/innovation), la transition verte, tout comme la transition numérique, ont été positionnées en transversalité pour l'ensemble des futurs domaines d'innovation stratégiques pour la période. Enfin, l'enveloppe REACT-EU devrait être mobilisée à hauteur de 62 M€ pour la transition verte et 18 M€ pour la transition numérique, sur la base des projets pré-identifiés.

↳ *Pour le FEADER :* en intégrant les enveloppes additionnelles de la transition, ce sont au total plus de 210 M€ qui sont spécifiquement dédiés à l'accompagnement de la transition écologique des exploitations agricoles et du territoire, regroupant les mesures agri-environnementales, le soutien à l'agriculture biologique, les actions en faveur de la biodiversité et des zones protégées (réserves, Natura 2000), les dispositifs *Breizh Bocage* et *Breizh Forêt*. En forte complémentarité, de nombreux autres dispositifs, notamment ceux accompagnant la modernisation des exploitations agricoles, intègrent dans leur définition et leur mise en œuvre, les orientations en matière de bien-manger.

↳ *Pour le FSE :* sur le programme 2014-2020, la totalité de l'enveloppe (62 M€) soutient le déploiement des formations au profit des demandeurs d'emploi, dans les secteurs prioritaires de la Stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation. Plus de 20 000 demandeurs.euses d'emploi sont ainsi accompagné.e.s pour obtenir une formation qualifiante et favoriser leur retour à l'emploi, y compris dans les filières en développement sur les nouveaux métiers liés aux transitions. La même logique a été retenue pour la mobilisation du FSE+ pour la période 21-27, en élargissant l'accompagnement du FSE+ aux formations se situant en amont de la qualification.

↳ *Pour le FEAMP :* comme pour les autres fonds, le FEAMP a déployé quelques dispositifs spécifiques pour accompagner la transition des entreprises de la pêche et de l'aquaculture, comme par exemple le soutien à l'efficacité énergétique des navires, ou encore celui accompagnant la mise en place des mesures de valorisation des captures non désirées. Ces dispositifs ont été de nouveau intégrés aux orientations stratégiques 21-27.

En complément de ces axes de financement très directement liés aux thématiques de la Breizh COP, les autres dispositifs des programmes européens y concourent eux aussi très fréquemment. En effet, quel que soit le financement européen sollicité, et la période concernée, les projets soutenus doivent également prendre en compte trois principes horizontaux portés par l'Union européenne : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'égalité des chances.

Enfin, de manière transversale, la mise en œuvre des fonds européens intègre à toutes les étapes les principes portés par la Breizh COP, au premier rang desquels le partenariat. La sélection des projets retenus pour un soutien financier fait en effet systématiquement l'objet d'un avis préalable du partenariat, à l'échelle locale pour les volets territorialisés ou à l'échelle régionale pour le reste des dispositifs. Les éléments stratégiques de mise en œuvre sont eux aussi régulièrement soumis à l'accord du Comité régional de suivi des fonds européens. Cela concerne notamment la validation initiale des orientations retenues pour les financements alloués à la Bretagne, mais également toute modification ultérieure de programme.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// L'approche territoriale de l'action régionale

Sur la période 2014-2020, la Région Bretagne a fait converger les outils financiers européens soutenant les approches territoriales intégrées et sa propre politique territoriale, dans une même démarche d'accompagnement au service de stratégies uniques de développement, pour chaque pays et chaque métropole. Cela se traduit par la mise à disposition d'une enveloppe totale de 130 M€ pour les pays (FEDER-FEADER-FEAMP) et les métropoles (FEDER) qui assurent directement l'accompagnement des porteurs de projets et la sélection des opérations à financer au sein de Comités locaux de programmation réunissant acteurs publics et privés.

Une grande part des crédits de ces enveloppes ont fait l'objet de premiers engagements au niveau local, en amont de leur programmation par la Région ; l'année 2021 a d'ailleurs permis à certains territoires Leader qui avaient consommé la totalité de leur enveloppe initiale de bénéficier de crédits complémentaires dans le cadre de la période de transition. Un pilotage spécifique du déploiement de ces enveloppes est mis en place, en lien étroit avec les territoires, ces volets territorialisés présentant un degré d'avancement moins élevé que les dispositifs régionalisés, du fait même de leur fonctionnement. Ceci porte ses fruits car les retards au niveau de la sélection locale ont été rattrapés et la programmation définitive des opérations s'est accélérée. Néanmoins, des délais importants sont encore constatés, notamment dans la phase de transmission des dossiers au Conseil régional, ou bien ensuite dans les phases d'échanges avec les porteurs de projets, deux étapes sur lesquelles le pilotage a été renforcé en 2021, en complément de celui déjà en place sur les travaux de gestion internes à la Région.

Concernant le FEDER, les enveloppes mises en œuvre dans le cadre d'investissements territoriaux intégrés sont intégralement sélectionnées au niveau local, avec 424 projets soutenus. La moitié de ces projets est aujourd'hui définitivement programmée.

Pour ce qui concerne Leader, plus de 80% de l'enveloppe (incluant les réabondements 2021) avait fait l'objet d'une sélection locale initiale fin 2021 représentant environ 850 projets ; près de 50% était programmée et 30% était payée. Ces chiffres étaient en accélération continue sur l'année 2021.

Enfin, le volet territorial du FEAMP a quant à lui clôturé la programmation finale de tous les dossiers sélectionnés au niveau local.

Zoom politique de la ville

> La politique de cohésion avait renforcé la priorité au développement urbain sur la période 2014-2020 ; ainsi, pour le FEDER, une enveloppe minimale de 5 % devait être dédiée à cette orientation. En Bretagne, cette dimension urbaine est directement mise en œuvre par le biais des enveloppes territorialisées intervenant sur les territoires de Brest Métropole et Rennes Métropole, pour un volume global de crédits de 29 M€. Ce montant minimum est complété par les enveloppes territoriales dédiées aux pays qui intègrent également les mêmes priorités, notamment d'inclusion par le numérique, de rénovation du parc de logements sociaux, et qui participent donc aussi au développement urbain des territoires concernés par des contrats de ville.

> Pour la période 2021-2027, cette part de crédits FEDER dédiée au « développement urbain intégré » sera, de la même manière, mise en œuvre par les enveloppes territorialisées des 2 métropoles, pour un montant total de 28 M€. En complément, de nombreux autres projets pourront contribuer, à travers toute la Bretagne et particulièrement ses agglomérations, à la politique de ville, notamment en matière de rénovation du parc de logement social, de transport urbain ou bien encore d'usages numériques.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de la gestion des fonds européens s'appuie sur une organisation spécifique, faisant intervenir principalement les directions sectorielles, point de contact unique des bénéficiaires et instructrices des dossiers, la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI), chargée du pilotage des programmes et de l'accompagnement des services, la Direction de l'Audit (DA) qui assure les missions d'audit interne et externe, la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP) en matière de déontologie et de lutte anti-fraude, et plus globalement en soutien à l'expertise juridique nécessaire sur l'instruction de certains dossiers.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

D'autres directions fonctionnelles, notamment la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) et la Direction de la Communication (DIRCOM), apportent également un soutien important au fonctionnement quotidien du dispositif de mise en œuvre. Cette organisation et l'ensemble des processus ont été validés par les organismes de contrôle au démarrage de la programmation et font l'objet régulièrement de vérifications par les autorités d'audit nationales et communautaires. Les moyens humains présentés dans le tableau ci-dessous concernent les effectifs de la Direction des Affaires Européennes et Internationales en charge des fonds européens d'une part, et des coopérations européennes et internationales d'autre part. Les moyens ont été renforcés courant 2021 pour permettre une mise en œuvre opérationnelle des financements additionnels ; l'ensemble des ressources humaines affectées aux fonds européens est cofinancée par l'Union européenne à travers les crédits d'assistance technique.

Sur le plan budgétaire, jusqu'à fin 2021, le suivi financier a été structuré autour de 4 programmes, réunis dans la présente Mission et répondant aux obligations comptables posées par l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020. Ainsi, le programme 1 110 sert de support budgétaire à l'engagement et au paiement direct et au fil de l'eau des bénéficiaires du Programme FEDER-FSE. Les programmes 1 120 et 1 130 permettent l'intégration comptable *a posteriori* des dépenses engagées par l'Agence des services et des paiements (ASP), organisme de paiement aux bénéficiaires du FEAMP et du FEADER. Enfin, le programme 1 140 permet à la collectivité d'assurer la mise en œuvre de ses missions propres d'Autorité de gestion, tant dans l'accompagnement des bénéficiaires que de l'animation du partenariat ou bien encore en matière de communication et d'évaluation. Au printemps 2021, l'architecture budgétaire de la Mission a été renforcée par la création de nouveaux programmes financiers permettant l'engagement et le paiement des aides pour la période de programmation 2021-2027 ; ils ne font toutefois pas l'objet de rapports d'analyse par programme à date puisque leur utilisation effective ne démarrera qu'en 2022.

// Moyens humains

Fonds européens et Coopérations européennes et internationales	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021
Catégorie A	24,5
Catégorie B	13,2
Catégorie C	8,2
Stagiaires	1,3
Saisonniers	0,2
Temporaires	0,6
Total ETP	48,0
Total Masse salariale	2 590 424 €

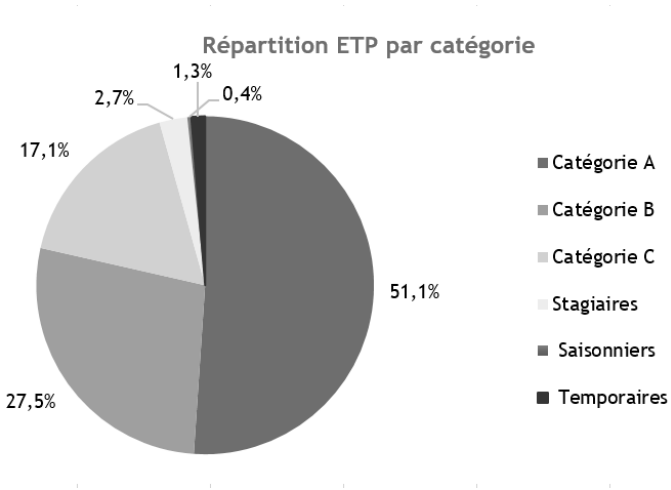

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Répartition des dépenses

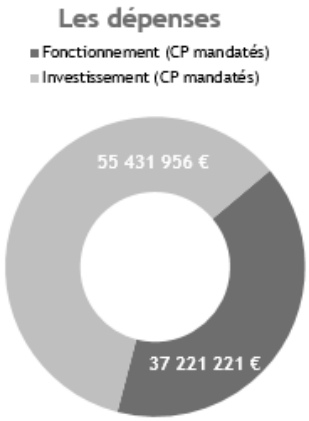

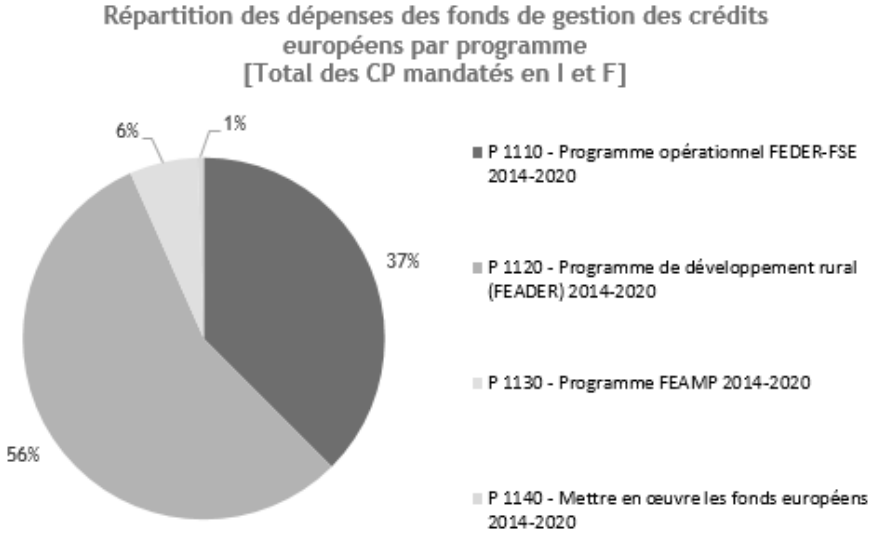

Un taux de réalisation de 87 % en fonctionnement et de 79 % en investissement

> Dépenses par programme

Fonds de gestion des crédits européens		CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
P 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		46 000 000 €	34 748 512 €	76%
	Fonctionnement	6 000 000 €	5 507 065 €	92%
	Investissement	40 000 000 €	29 241 447 €	73%
P 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		59 500 000 €	51 748 771 €	87%
	Fonctionnement	35 000 000 €	30 693 906 €	88%
	Investissement	24 500 000 €	21 054 864 €	86%
P 1130 - Programme FEAMP 2014-2020		5 900 000 €	5 638 076 €	96%
	Fonctionnement	600 000 €	502 431 €	84%
	Investissement	5 300 000 €	5 135 645 €	97%
P 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		1 030 000 €	517 818 €	50%
	Fonctionnement	1 030 000 €	517 818 €	50%
	Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)		112 430 000 €	92 653 177 €	82%
Total Fonctionnement		42 630 000 €	37 221 221 €	87%
Total Investissement		69 800 000 €	55 431 956 €	79%

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

Dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire, l'année 2021 a constitué une nouvelle année charnière croisant la clôture de la programmation du programme 2014/2020, et l'accélération des travaux stratégiques relatifs au nouveau programme 2021/2027, auxquels s'est ajouté le déploiement stratégique et l'engagement des premiers crédits au titre du plan de relance React-EU. Les paiements se sont poursuivi, sans difficultés particulières, dans un rythme plus élevé que les obligations minimales européennes.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
	[I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
	[II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
	[II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
	[III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
	[III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
4 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)	[IV - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne
5 Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER - REACT-EU)	[V - 1] - Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19

34,7 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

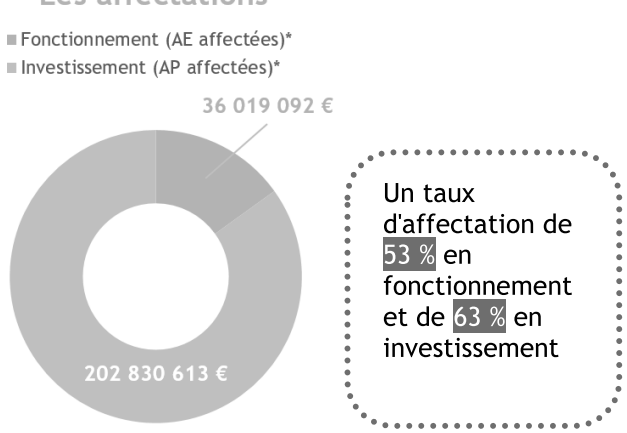

Un taux d'affectation de 53 % en fonctionnement et de 63 % en investissement

Les dépenses

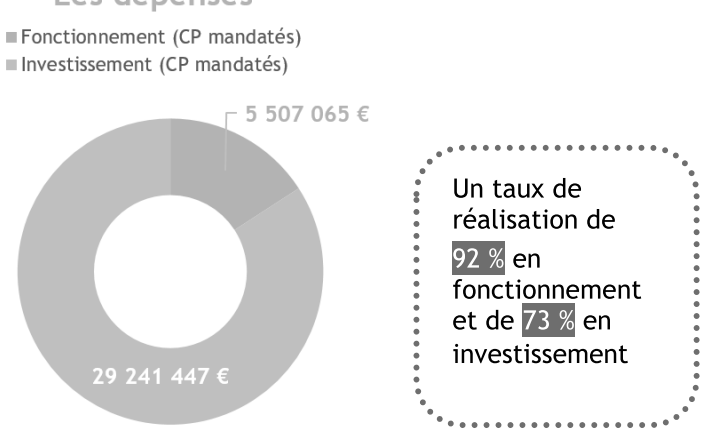

Un taux de réalisation de 92 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Une programmation dynamique de l'enveloppe initiale, en phase de clôture [I-IV]

Au 31/12/2021, le taux de programmation de l'enveloppe initiale (hors REACT-EU) s'élève à 96,6%. S'agissant du Fonds européen de développement régional (FEDER), l'engagement des dossiers s'est poursuivi à un rythme soutenu, avec 133 nouveaux projets accompagnés, portant ainsi le taux de programmation à 90,9%. L'année 2021 a permis d'engager le processus de clôture de la programmation, les dispositifs de soutien s'étant tous achevés, permettant de réceptionner progressivement les derniers dossiers à engager sur les denier mois de mise en œuvre. Concernant le Fonds Social Européen (FSE), la période de programmation étant clôturée, il a maintenu sa programmation à hauteur de 126,15% de la maquette financière (anticipation des sous-réalisations).

Nombre de dossiers programmés	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Total (depuis 2016)
Dossiers programmés sur l'axe 1 (FEDER)	13	9	17	70
Dossiers programmés sur l'axe 2 (FEDER)	66	48	50	459
Dossiers programmés sur l'axe 3 (FEDER)	27	46	55	166
Dossiers programmés sur l'axe 4 (FSE)	1	1	0	6

Avancement du Programme FEDER-FSE AU 31/12/2021	Montant programmé (en M€)	Montant indicatif maquette (en M€)	% du montant indicatif mobilisé
Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne	**88.53**	**94**	**94,47%**
Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	*78.89*	*79*	*100.00%*
Objectif 2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	*9.63*	*15*	*65.01%*
Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises	**97.09**	**93.81**	**103.49%**
Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	*45.06*	*43.99*	*102.44%*
Objectif 2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	*26.34*	*21.03*	*125.22%*
Objectif 3 - Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	*25.68*	*28.78*	*89.22%*
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne	**82.83**	**109.02**	**75.98%**
Objectif 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	*29.69*	*39.68*	*74.80%*
Objectif 2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	*12.46*	*24.84*	*50.11%*
Objectif 3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs·trices des modes de transports durables en Bretagne	*40.68*	*44.46*	*91.48%*
Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels	**75.4**	**60**	**126.15%**
Objectif 1 - Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs·euses d'emploi participants	*75.4*	*60*	*126.15%*

- De nouveaux dispositifs ouverts dans le cadre du dispositif de relance REACT-EU [V]

A compter de 2021, l'Union européenne a doté les programmes FEDER-FSE de crédits complémentaires REACT-EU, se traduisant par l'ouverture d'un nouvel objectif au sein du programme. Une enveloppe additionnelle de 92.8M€ de FEDER a été confirmée pour la Bretagne. Elle est concentrée sur 3 orientations : transition verte (62 M€), transition numérique (18 M€), relance et transition économique (9 M€). L'année 2021 a été consacrée au dialogue régional et territorial sur l'utilisation de ces crédits ; mené par grandes thématiques et par EPCI, ce dialogue a conduit à établir une liste prévisionnelle de projets à financer qui ont commencé à être programmés à compter de l'été 2021. Ainsi, au 31.12.2021, les crédits étaient engagés sur 27 opérations, pour un montant FEDER de 6,7 M€. Un pilotage spécifique de cette enveloppe a été mis également en place, compte-tenu du calendrier très resserré de son utilisation, tous les projets financés devant être achevés, payés et avoir fait l'objet des vérifications de gestion finales d'ici fin 2023, comme le reste du programme.

- Le dépassement des seuils minimum de réalisation financière (dégagement d'office)

Les appels de fonds réalisés au cours de l'année 2021 ont permis, comme lors des exercices précédents, de dépasser les seuils de réalisation attendus par la Commission sous peine de perte de crédits.

Exercice de dégagement d'office	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2022
FEDER	45,3 M€	47M€	57M€	100 M€
FSE	7,2 M€	6,7M€	8.4M€	7.4M€

Les paiements aux bénéficiaires ont été effectués sans difficultés particulières, au fur et à mesure des dépôts de demande.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

2021 en Bref

La dynamique du programme du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) a pu être relancée grâce à un budget complémentaire de 160 M€ ; cette enveloppe de 2 années supplémentaires permet la transition vers la nouvelle programmation reportée au 1er janvier 2023. Les paiements ont continué à progresser de manière continue, sans difficulté particulière. En parallèle, la Région s'est fortement impliquée dans les travaux préparatoires à la future *Politique Agricole Commune* (PAC), aboutissant à la transmission du projet de *Plan Stratégique National* à la Commission européenne en décembre 2021.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs					
	1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production	3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	4 Développer les territoires ruraux	5 Renforcer la recherche, formation et diffusion

51,7 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)*
- Investissement (AP affectées)*



Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

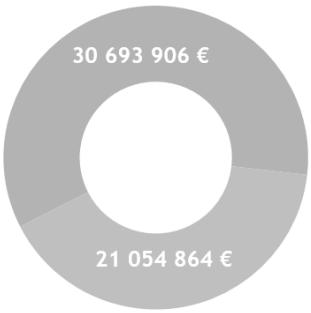

Un taux de réalisation de 88 % en fonctionnement et de 86 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

Les dépenses relatives aux paiements FEADER sont réintégrées une seule fois en fin d'année, sur la base des attestations de l'agent comptable de l'*Agence des services et de paiement* (ASP). Leur montant doit cependant être voté par anticipation au moment de la décision modificative et a donc dû être estimé dès l'été 2021 sur la base des paiements déjà réalisés et du rythme prévisionnel de paiements par dispositifs sur les mois restants. Ceci explique le léger décalage en réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Un budget complémentaire de transition de 160 M€ [I à V]

Entravé depuis 2 années par des contraintes budgétaires fortes, le programme FEADER présentait début 2021 un engagement de maquette à hauteur de 93%, limitant très fortement les capacités d'accompagnement des professionnels et des territoires sur la fin de période. La décision de la Commission européenne de décaler l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC au 1er janvier 2023, et d'abonder les programmes existants de financements complémentaires pour 2 années de transition a donc redonné des marges de manœuvre importantes. La Bretagne a ainsi été dotée de 160 M€, une enveloppe en moyenne annuelle plus élevée que le budget initial du programme (80 M€ contre 53 M€). L'affectation de cette enveloppe entre mesures a pris en compte à la fois les dynamiques et besoins estimés et des principes d'affectations par thématique définies par la réglementation. Les dispositifs bénéficiaires ont ainsi été ceux en faveur des jeunes agriculteurs, de la modernisation des exploitations et des industries agro-alimentaires, de la forêt, de Natura 2000, des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) et de l'agriculture biologique, ainsi que Leader. Ils ont été validés par le *Comité de suivi des fonds européens* puis la Commission européenne à la fin du 1er semestre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Une dynamique de mise en œuvre relancée [I à V]

De nombreux appels à projets ont pu être relancés, avec des enveloppes prévisionnelles plus importantes que sur les années antérieurs, compte-tenu des nouvelles disponibilités. Ainsi, 67 M€ de FEADER supplémentaires ont pu être engagés en 2021, contre seulement 15 M€ en 2020. 34 300 projets ont été financés par le FEADER depuis 2014. La programmation de certains dispositifs abondés n'avait toutefois pas encore connu d'évolution au 31 décembre 2021, compte-tenu des calendriers d'appels à projets (programmation en 2022). Par ailleurs, les baisses constatées sur d'autres dispositifs sont liées à la clôture progressive de ces mesures, intégrant les sous-réalisations de certains projets. Les paiements quant à eux sont réalisés au fil de l'eau et n'ont pas connu de difficultés particulières, avec un montant global de paiement de 281 M€ fin 2021, soit 47 M€ supplémentaires sur l'année.

Détail de la programmation au 31 décembre 2021	Réalisation cumulée au 31.12.2019	Réalisation cumulée au 31.12.2020	Réalisation cumulée au 31.12.2021	Montant maquette
Objectif 1 – Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	**40,4**	**48**	**57**	**64**
Dotation Jeunes Agriculteurs et Prêts Bonifiés	40,4	48	57	64
Objectif 2 – Moderniser les outils de production agricole, agro-alimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production	**130,7**	**134,6**	**155,6**	**205,1**
Investissements dans les exploitations	94,3	96,3	117,8	160
Investissements dans les industries agro-alimentaires	35,7	37,5	37	44
Investissements en faveur des infrastructures forestières	0,7	0,8	0,8	1,1
Objectif 3 – Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations	**132,2**	**133,7**	**162,7**	**212,8**
Breizh Bocage	7,4	9,4	9,5	12
Natura 2000	3,7	4,7	5,7	7,8
Réserves naturelles et continuités écologiques	1,4	1,7	2,3	3,5
Breizh Forêt – Développement et viabilité des zones forestières	1,6	1,6	1,6	1,7
Mesures Agri-environnementales et climatiques	78*	79,8	98,9	123,7
Agriculture biologique	39,4*	35,7	43,8	63
Indemnité compensatoire de handicap naturel	0,7	0,8	0,9	1,1
Objectif 4 – Développer les territoires ruraux	**8,7**	**12,6**	**16,9**	**34**
LEADER – Développement local par les acteurs Locaux	8,7	12,6	16,9	34
Objectif 5 – Renforcer la recherche, formation et diffusion	**4,6**	**4,6**	**4,6**	**4,6**
Partenariat européen pour l'innovation	4,2	4,2	4,2	4,2
Stratégies locales de développement de la filière bois	0,4	0,4	0,4	0,4
Assistance technique	**2,2**	**2,2**	**10,2**	**10,2**
TOTAL	**320,3**	**335,6**	**407**	**530,7**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2021 en Bref

L'année 2021 a permis aux *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP) d'arriver en clôture de programmation, confirmant la très forte dynamique de rattrapage qu'a dû tenir ce programme démarré un an après les autres fonds. L'enveloppe financière finale a été ajustée aux besoins par mesures. Les paiements aux bénéficiaires se sont poursuivi sans difficultés et ont contribué à éviter tout dégagement d'office au niveau national. Non seulement, ainsi la Bretagne n'a pas connu de réduction de son enveloppe FEAMP, mais elle a au final obtenu une enveloppe complémentaire. Les travaux sur la prochaine période se sont accélérés, tant au niveau national (programme) que régional (dispositifs et maquette).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs				
	1 Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive	2 Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive	3 Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale	4 Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

5,6 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement.

Les affectations

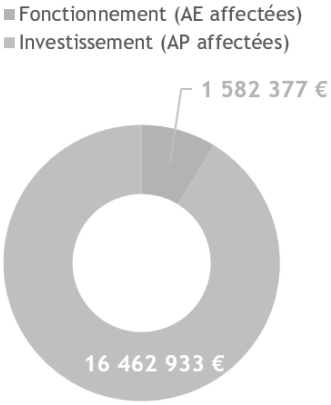

Un taux d'affectation de 90 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

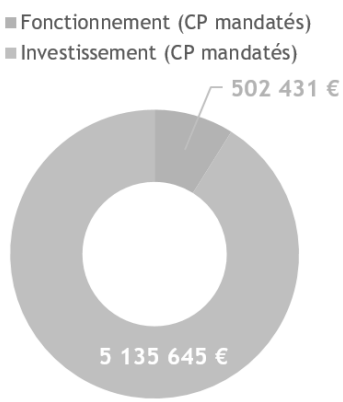

Un taux de réalisation de 84 % en fonctionnement et de 97 % investissement

Comme pour le FEADER, les dépenses du FEAMP sont réintégrées *a posteriori*, sur la base d'attestations établies par l'agent comptable de l'Agence de services et de paiements (ASP). Pour le FEAMP, l'année comptable de référence pour cette réintégration des dépenses est arrêtée au 30 juin 2021. Les montants votés en décision modificative ont cependant dû être estimés, compte-tenu des délais de transmission des attestations par l'ASP. Ceci explique les décalages constatés entre les prévisions et les montants effectivement réalisés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- L'aboutissement de la programmation FEAMP [I à V]

Alors que 53% de la maquette FEAMP restait encore à engager début 2021, le FEAMP affichait au 31 décembre une programmation totale de son enveloppe financière, tant sur les mesures sectorielles que sur la mesure de soutien aux territoires à travers le *Développement Local pour les Acteurs Locaux* (DLAL). 300 dossiers supplémentaires ont ainsi été sélectionnés au cours de la seule année 2021 pour un montant complémentaire FEAMP de 30 M€. Comme pour l'ensemble des fonds européens, l'anticipation de sous-réalisations financières sur certains dossiers a permis de conserver encore quelques marges de manœuvre financière pour prendre en charge les derniers dossiers déposés avant clôture définitive des dispositifs.

Au total, le FEAMP accompagne dorénavant 784 projets ; parmi eux, plus de 280 projets aquacoles, principalement pour des investissements productifs, et 220 projets en soutien à la filière pêche, dont un quart pour la création d'entreprises (jeunes pêcheurs), un tiers pour le renforcement de l'efficacité énergétique des navires et une cinquantaine pour le renforcement de la santé et de la sécurité des pêcheurs. 23 projets d'aménagement des ports

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

de pêche, sites de débarquement, halles de criées sont également soutenus. Enfin, 20 projets ont été programmés au titre du *Développement Local par les Acteurs Locaux*, après sélection locale au niveau de chaque territoire porteur et animateur de ce DLAL.

Détail de la programmation au 31 décembre 2021	Réalisation cumulée au 31.12.2019	Réalisation cumulée au 31.12.2020	Réalisation cumulée au 31.12.2021	Montant maquette
Pêche durable	**4,4**	**6,4**	**15,3**	**15,3**
dont Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs·euses	1,5	1,8	2,1	2
dont Santé et sécurité	0,5	0,8	1,3	1,4
dont Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique	0,6	0,8	1,1	1,1
dont Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées et abris	1,6	2,7	10,5	10,4
Aquaculture durable	**7,4**	**9**	**15,2**	**15,1**
dont Investissements productifs en aquaculture	6,4	7,6	12,2	12,1
dont Augmentation du potentiel des sites aquacoles	0,8	0,8	2,9	2,8
Emploi et cohésion territoriale	**1**	**2,6**	**8,2**	**8**
Développement local par les acteurs locaux (DLAL)	1	2,6	8,2	8
Commercialisation et transformation des produits	**2,5**	**5,9**	**13,1**	**13,3**
Commercialisation	0,4	0,9	5	5,1
Transformation	2,1	5	8,2	8,2
Assistance technique	**2**	**2,1**	**4**	**4,1**
TOTAL	**17,3**	**26**	**56**	**55,8**

Les filières de la pêche et de l'aquaculture peuvent également bénéficier de mesures d'aides FEAMP nationales, directement mises en œuvre par les services de l'Etat ou par *France AgriMer*. La Région dispose uniquement à ce jour d'informations récentes sur les mesures instruites par la *Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest* qui représentent un montant total complémentaire d'aides pour des porteurs de projets bretons à hauteur de 12,5M€.

Ces mesures nationales ont notamment soutenu les professionnels dans le contexte de crise sanitaire. L'objectif était de leur apporter un soutien face aux pertes liées aux arrêts temporaires d'activité et aux difficultés d'écoulement des productions. Mises en place au printemps 2020, ces aides avaient nécessité de provisionner un budget spécifique d'environ 15 M€ au niveau national, par réaffectations internes entre mesures du programme, dont 4 M€ réattribués par la Bretagne. Fin 2021, le bilan transmis faisait état de 11,1 M€ engagés en Bretagne sur ces dispositifs.

- Une dynamique de paiement confirmée [I à V]

En parallèle de cette forte mobilisation pour engager les aides, la fluidité des paiements aux bénéficiaires ne s'est pas interrompue et ce sont ainsi 5,9 M€ supplémentaires qui ont été versés aux bénéficiaires en 2021, portant le montant total de paiements aux bénéficiaires à 21,5 M€ depuis le démarrage du programme. L'instruction des demandes est réalisée au fil de l'eau par la Région ; les paiements sont ensuite effectués par l'*Agence de Services et de Paiements* pour le compte du Ministère. Ceci a contribué à éviter tout dégagement d'office au niveau national, un risque qui pèse fortement chaque année sur le FEAMP.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

2021 en Bref

Dans un contexte croisant la fin de la programmation 14/20, la préparation de la période 21/27 et l'intégration de nouvelles enveloppes financières liées à la crise et à la transition, les activités de l'Autorité de gestion ont été soutenues. Ceci s'est appuyé sur un fort dialogue partenarial tout au long de l'année, dans des modalités adaptées du fait de la poursuite de la crise sanitaire, ainsi que sur les activités de communication et d'évaluation. La trajectoire positive de mise en œuvre constatée depuis le démarrage s'est confirmée.

// Objectifs, actions et chiffres clés

	① Assurer une gestion de qualité	② Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	③ Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
Objectifs			
Actions	[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs	[III - 1] Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	
		[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire	

0,5 M€ de crédits mandatés en 2021 en fonctionnement.

Les affectations

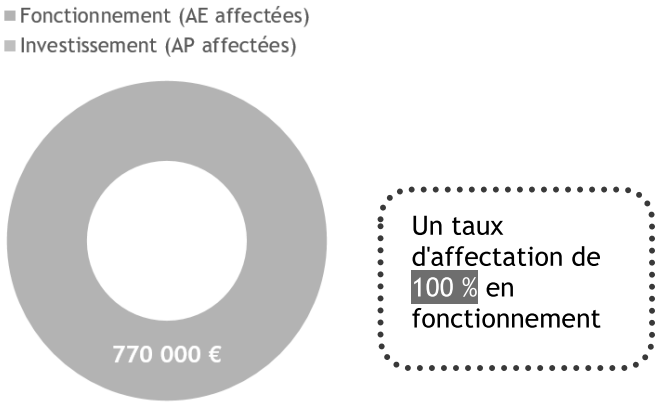

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 50 % en fonctionnement

La réalisation des dépenses en 2021 a de nouveau été ralentie par la crise sanitaire, notamment sur le volet de l'organisation d'évènements partenariaux en présence, limités pendant une grande partie de l'année. Le décalage du démarrage effectif des nouveaux programmes a aussi reporté certaines actions prévues initialement en 2021, notamment sur le volet communication, de même que sur le volet évaluation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une qualité de gestion confirmée [I-1]

2021 a de nouveau été marquée par de nombreux audits, effectués par les autorités nationales ou communautaires. Les résultats consolidés de ces audits sont positifs, avec un taux d'erreur constaté sur les dossiers contrôlés restant toujours en deçà du seuil maximal de 2% autorisé, quels que soient les fonds. Les irrégularités sont des erreurs isolées, spécifiques aux opérations auditées et n'ayant donc amené à aucune pénalité financière plus globale pour l'Autorité de gestion. Sur le plan général du système de gestion, ces audits n'ont pas non plus relevé de difficulté qui aurait nécessité la mise en place de plans de reprise sur les années antérieures, ou la refonte de certaines modalités de mise en œuvre.

• Un dialogue partenarial soutenu, avec des modalités adaptées [I-2]

2021 a été une année de fort dialogue partenarial du fait du contexte particulier de cette période charnière. L'intégration des enveloppes financières complémentaires pour la relance (REACT-EU) et pour la transition

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

(FEADER) a donné lieu à plusieurs concertations avec les membres du Comité de suivi, et les comités plus spécifiques à chaque fonds. De même, la préparation des nouveaux programmes 2021-2027 s'est elle-aussi traduite par l'organisation de nombreux temps d'échanges, transversaux ou spécifiques, afin de finaliser les orientations stratégiques régionales et la répartition des maquettes financières par thématiques. Les modalités ont dû être adaptées en fonction des vagues épidémiques successives, donnant lieu à une utilisation très fréquente des systèmes de visio-conférences en remplacement des réunions en présentiel.
En parallèle, les instances partenariales de programmation des dossiers ont elles aussi continué à être saisies à un rythme très régulier, permettant de progressivement clôturer l'engagement des crédits sur les enveloppes initiales des programmes.

- ## Un nouveau site web europe.bzh, au cœur de la stratégie de communication [II-3]

Projet phare de l'année 2021, la refonte du nouveau site europe.bzh a abouti fin 2021 ; il demeure le site général d'information sur l'action de l'Europe en Bretagne et sur l'ensemble des financements européens disponibles pour le territoire, quel qu'en soit l'entité en gestion. Revisité sur le plan technique, graphique et ergonomique, il permet dorénavant aussi une recherche plus performante pour l'utilisateur à travers la mise en ligne d'un Guide des Aides, coordonné avec celui présent sur bretagne.bzh.
Deux autres actions peuvent également être citées : la diffusion, pour une 3ème et dernière année de la campagne grand public *Les Br[EU]tons* , et la clôture de la série de reportages *L'Europe et vous* , réalisés par TV Rennes à l'échelle des pays, et diffusés sur les chaînes locales, notamment au moment de la *Fête de l'Europe* en mai 2021.

Indicateur N°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne *(ouverture du site en juillet 2015)*	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de visites sur le site	61 050	57 156	86 880
Nombre de pages vues sur le site	130 105	126 226	188 510

La fréquentation du site web a connu en 2021 une hausse importante, s'expliquant à la fois par le contexte de la préparation des nouveaux programmes, mais également par l'ouverture des dispositifs de relance, et le plus fort dynamisme des appels à projets FEADER. Les campagnes médias à l'occasion de *la Fête de l'Europe* en mai et lors de la diffusion des *Br[EU]tons* à l'automne ont aussi généré une fréquentation plus importante.

Indicateur N°2 [II-3] - Grande action annuelle (campagne média « oubliez vos idées reçues »)	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de visionnage des spots pour la campagne	4 520 140	6 432 000	7 200 000

Les résultats de la campagne en 2021 ont été de nouveaux très positifs, malgré le fait qu'il s'agissait d'une troisième année de diffusion.

- ## La clôture des évaluations préparatoires aux nouveaux programmes [III-1]

Initiées en 2019 ou 2020, les évaluations préparatoires aux nouveaux programmes se sont clôturées, accompagnant l'Autorité de gestion et le partenariat dans l'élaboration des nouveaux cadres stratégiques de mise en œuvre des fonds européens pour la période 2021/2027. Deux d'entre elles, relatives aux approches territoriales intégrées et à la stratégie de spécialisation intelligente (S3) avaient déjà été conclues fin 2020. Trois autres ont abouti en 2021 ; la première portait sur la mobilisation des fonds européens par l'intermédiaire d'instruments financiers (garanties, prêts, co-investissements) qui a permis d'identifier, sur un très large champ thématique, les secteurs et type d'intervention potentiels, et a contrario ceux nécessitant le maintien d'interventions sous forme de subventions. L'Autorité de gestion a également fait réaliser une évaluation stratégique environnementale pour accompagner l'élaboration du programme FEDER-FSE+ 2021-2027, intégrant plusieurs étapes, dont une consultation publique qui s'est déroulée au printemps 2021. Troisièmement, elle a conduit une évaluation de la stratégie de communication mise en place pour la période 2014-2020 qui va permettre, à travers les retours d'expérience des partenaires, des bénéficiaires et du grand public, d'adapter les outils qui seront utilisés pour la nouvelle période. Parallèlement à ces évaluations transversales, l'Autorité de gestion a également mené une évaluation spécifique sur le dispositif *Breizh Bocage*.
Enfin, l'élaboration des nouveaux programmes a nécessité de reconstruire de nouveaux systèmes d'indicateurs et de de chiffrer pour chacun d'entre eux les objectifs à atteindre, en cours et à la fin de la nouvelle programmation ; intégrés aux programmes comme outil de pilotage pour l'Autorité de gestion, ils serviront aussi d'appui aux évaluations qui devront être menées à mi-parcours.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Missions fonctionnelles - transversales

Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe
- la transformation de l'administration

Les moyens mis en œuvre

// Dépenses par programme

Autres dépenses	CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
P 9000 - Patrimoine et logistique	34 968 000 €	22 404 936 €	64%
Fonctionnement	9 186 000 €	8 992 312 €	98%
Investissement	25 782 000 €	13 412 624 €	52%
P 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales	8 471 000 €	6 886 519 €	81%
Fonctionnement	4 311 000 €	3 741 453 €	87%
Investissement	4 160 000 €	3 145 066 €	76%
P 9003 - Fonds d'intervention régional	1 475 000 €	1 168 032 €	79%
Fonctionnement	995 000 €	884 082 €	89%
Investissement	480 000 €	283 950 €	59%
P 9010 - Equipement des groupes d'élus	28 000 €	21 608 €	77%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	28 000 €	21 608 €	77%
P 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences	8 168 000 €	6 905 761 €	85%
Fonctionnement	8 036 000 €	6 855 343 €	85%
Investissement	132 000 €	50 418 €	38%
P 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	181 047 000 €	176 638 147 €	98%
Fonctionnement	181 047 000 €	176 638 147 €	98%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9020 - Ressources et expertises	1 784 000 €	1 344 226 €	75%
Fonctionnement	1 784 000 €	1 344 226 €	75%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9021 - Service de la dette	81 900 000 €	80 937 550 €	99%
Fonctionnement	12 900 000 €	12 133 514 €	94%
Investissement	69 000 000 €	68 804 036 €	100%
P 9023 - Mouvements financiers divers	31 065 460 €	29 551 219 €	95%
Fonctionnement	30 915 460 €	29 545 219 €	96%
Investissement	150 000 €	6 000 €	4%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	348 906 460 €	325 857 999 €	93%
Total Fonctionnement	249 174 460 €	240 134 297 €	96%
Total Investissement	99 732 000 €	85 723 702 €	86%

// Répartition des dépenses

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 86 % en investissement

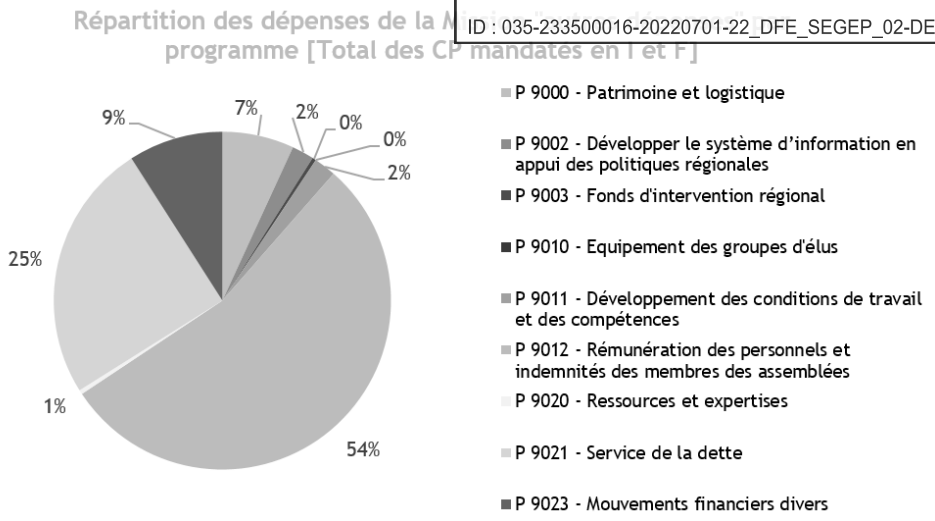

Votre texte.

// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 9011 (Développement des conditions de travail et des compétences) et le programme 9012 (Rémunérations des agent.e.s et indemnités des membres des Assemblées), qui inclut la masse salariale globale des personnels de la collectivité.

L'effectif des services au 31 décembre 2021 s'élève à 4 145 agent.e.s (4 126 en 2020), avec une moyenne de 4 154 équivalents temps plein (ETP) sur l'année.

En matière de répartition, 90,5 % du personnel (soit 3 757 ETP) est affecté directement à la mise en œuvre des politiques régionales et 7,1 % du personnel (soit 295 ETP) assure les missions fonctionnelles nécessaires au fonctionnement général des services régionaux. Ces derniers comptent 80 % d'agent.e.s titulaires, 20 % d'agent.e.s non titulaires (contractuel.le.s permanent.e.s, temporaires, apprentis).

En 2021, la Région a titularisé 4 agent.e.s reconnu.e.s en situation de handicap, recruté 10 agent.e.s en situation de handicap dans le cadre de contrats à durée déterminée et renouvelé 1 agent sur son contrat. Le taux d'emploi des personnels en situation de handicap s'élève à 10,9 % en 2021 (suite à la réforme de janvier 2020, le périmètre relatif à la déclaration annuelle des bénéficiaires a évolué entraînant une baisse du taux de la Collectivité).

En plus des ETP affectés aux services opérationnels et fonctionnels, 16,1 ETP exercent leur activité au Conseil économique social et environnemental régional (CESER) et 11,8 ETP sont affectés au fonctionnement des groupes politiques représentés au sein de l'assemblée.

La part des dépenses de personnel (compte 012) s'élève à 173,4 M€. Par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, cette part est en légère augmentation en 2021 (+1,7%) compte tenu de la baisse contextuelle des dépenses globales de fonctionnement.

Part des dépenses de personnel	2019	2020	2021
Dans les dépenses de fonctionnement	16,4 %	17,3 %	17.6 %
Dans les dépenses réelles totales	9,4 %	9,7 %	9.2 %

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

> Répartition des agent.e.s sur le territoire régional : 49,5 % en Ille-et-Vilaine, 20,8 % dans le Finistère, 15,6 % dans le Morbihan, 14 % dans les Côtes-d'Armor et 0,1 % à Paris.

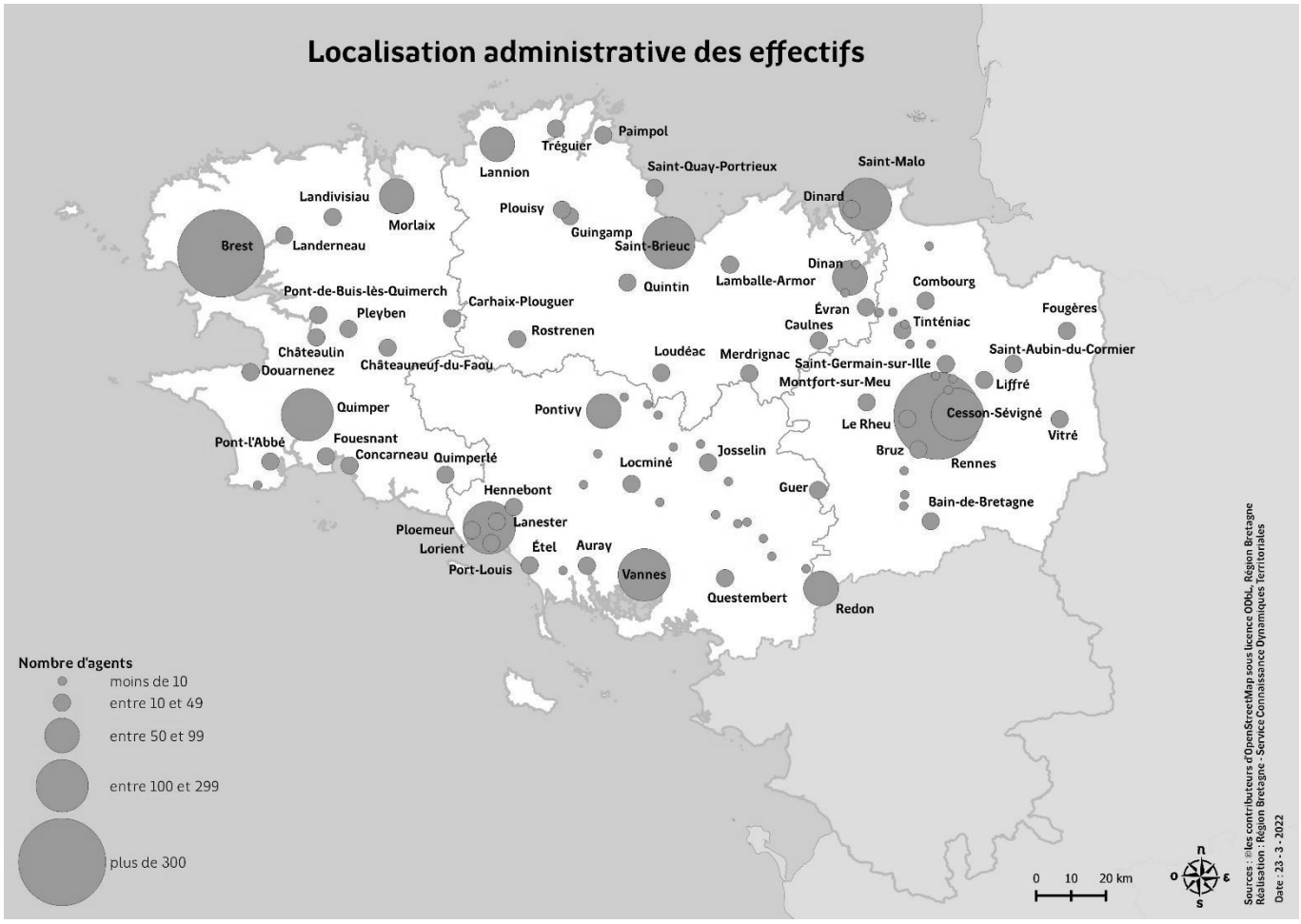

La politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

- La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,** afin de mieux identifier les compétences des agent.e.s de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin, en s'appuyant notamment sur le répertoire des métiers et des compétences et l'entretien professionnel.
- La **gestion des déroulements de carrière et de la paie,** qui s'opère en déclinaison des règles statutaires ainsi que des lignes directrices de gestion adoptée fin 2020, notamment en matière de fléchage des postes, de promotion interne, d'avancement.
- La **gestion de l'activité** des agent.e.s concerne les temps de travail et les congés ainsi que les frais de déplacements.
- L'organisation de la **mobilité**, du **recrutement**, des **remplacements** et des **renforts** s'appuie sur les besoins identifiés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment des départs en retraite. Une priorité claire est donnée à la mobilité interne, avec un examen prioritaire des candidatures internes sur les procédures de recrutement.
- La **formation** a permis aux agent.e.s d'effectuer plus de 7 166 jours de formation en 2021 et s'inscrit dans un cadre prévisionnel, lequel s'articule autour du recensement des besoins, tant des agent.e.s que de leurs managers.euses, puis de la délivrance des formations *via* la passation de nombreux marchés en complément des formations proposées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Les orientations se font également autour de la construction des parcours professionnels, comme des enjeux attachés à l'hygiène et la sécurité, au numérique et au management.
- Un **dialogue social** riche de nombreux échanges s'est tenu à l'occasion des instances paritaires mais aussi à l'occasion de réunions techniques, de séances de l'agenda social; 60 réunions ont ainsi rythmé l'année 2021.
- La **responsabilité sociale** de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle, notamment dans le cadre du Label Egalité obtenu auprès de l'Association française de normalisation (Afnor) et que la Région détient depuis 2011, ou encore en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs.euses en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- L'**amélioration des conditions de travail** et les actions de la médecine préventive et professionnelle se poursuivent, qu'il s'agisse d'assurer le suivi des agent.e.s régionaux.ale.s [illegible] comme de décliner des actions de prévention pour réduire les risques identifiés.

Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021
Catégorie A	33,9
Catégorie B	25,2
Catégorie C	41,7
Temporaires	10,0
Apprentis	0,7
Saisonniers	0,7
Total ETP	112,2
Total Masse salariale	5 477 104 €

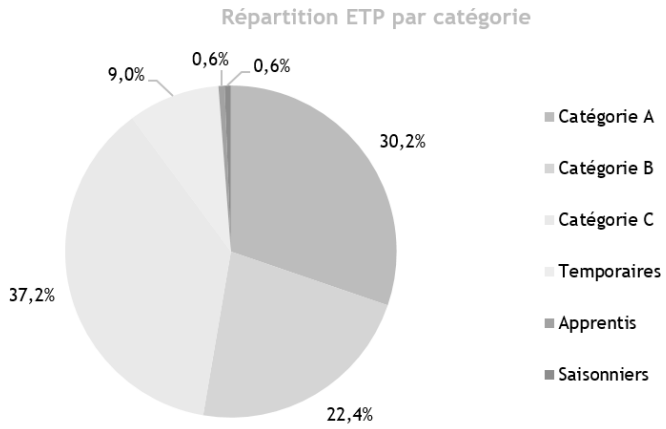

• Moyens généraux

L'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration permettent d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité qui n'ont eu de cesse d'évoluer avec les transferts de compétences successifs depuis 2007. Il s'est agi d'assurer le suivi des activités suivantes :

- L'exploitation et la maintenance des 53 937 m^2 de bâtiments occupés par les services régionaux, correspondant à la fois aux locaux affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux locaux à vocation technique (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). 87 % des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 13 % sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services, les opérations à forte technicité étant systématiquement externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco-référentiel adopté par la Région afin de préserver la santé des usager.ère.s, de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental.

- L'accueil et la sécurité au sein des bâtiments de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements des élus.e.s et des agent.e.s (agence de voyage). Ces services sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. En 2021, l'effet de la crise sanitaire se fait toujours ressentir avec « seulement » 7 800 personnes et 34 000 appels reçus sur les différents sites. La contractualisation avec les prestataires inclue systématiquement la prise en compte des enjeux de développement durable, notamment en matière de restauration.

- La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers. La politique menée vise à la fois un objectif de recherche d'économies avec la fixation d'un seuil de dépense par agent.e, de limitation de l'impact environnemental (la quantité de papier consommée demeure en diminution avec notamment la dématérialisation des travaux de l'imprimerie et de la fonction courrier), et d'achat responsable en faisant appel à des entreprises d'insertion ou de travail adapté, notamment.

- La gestion active du parc automobile permet de tenir l'objectif toujours renouvelé de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacement. L'effort important de renouvellement du parc est maintenu avec la poursuite de l'acquisition de véhicules hybrides et électriques, ainsi que de scooters électriques.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Moyens généraux (équipements et immobiliers)	
Équivalent temps plein (ETP)	2021
Catégorie A	7,9
Catégorie B	13,7
Catégorie C	50,4
Temporaires	6,1
Apprentis	1,0
Saisonniers	0,3
Stagiaires	0,0
Total ETP	79,4
Total Masse salariale	3 350 207 €

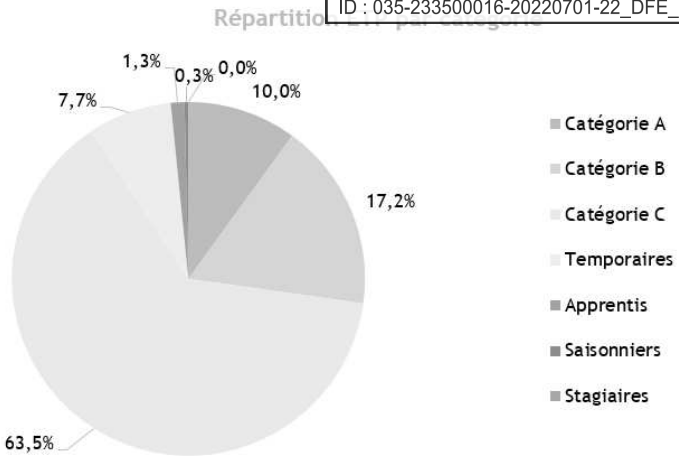

• Informatique et téléphonie

La politique de transformation numérique de l'administration régionale engagée depuis plusieurs années a été poursuivie en 2021 avec l'optique de faire évoluer notre système d'information, de développer l'exemplarité de nos pratiques numériques et d'améliorer l'expérience utilisateur, que celui-ci soit interne à la collectivité, usager ou partenaire de la Région. Les moyens humains dédiés à la mise en œuvre de ce programme de transformation totalisent 77 emplois équivalent temps plein (ETP). Un tiers de ces emplois est réparti sur les territoires au plus près des usagers, témoin de l'avancement du projet de territorialisation de notre administration.

Les moyens de la DNSI ont été fortement mobilisés en 2021 pour finaliser et répondre aux enjeux de la généralisation du télétravail. Cela s'est traduit notamment par la conception et le déploiement d'une nouvelle offre de service axée autour de la mobilité des agents de la collectivité.

Les moyens mis en œuvre, qu'ils soient humains, logistiques ou financiers, visent à :

- Mettre à disposition des équipements téléphoniques et informatiques performants, les maintenir et en assurer l'exploitation pour répondre en permanence et s'adapter au mieux aux besoins ;
- Maintenir en condition opérationnelle et adapter l'architecture matérielle et logicielle indispensable au bon fonctionnement de l'administration régionale ;
- Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de l'ensemble des utilisateurs, y compris ceux en établissements scolaires ;
- Garantir et renforcer notre sécurité informatique compte tenu de l'interopérabilité croissante du système d'information avec l'extérieur et des risques viraux très présents ;
- Faire évoluer notre système d'information en appui des politiques régionales et ainsi proposer de nouveaux services.

Informatique et téléphonie		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	24,7	-
Catégorie B	29,9	11,2
Catégorie C	14,9	12,9
Temporaires	0,6	-
Apprentis	6,5	0,8
Stagiaires	0,2	-
Total ETP	76,7	24,9
Total Masse salariale	3 625 860 €	

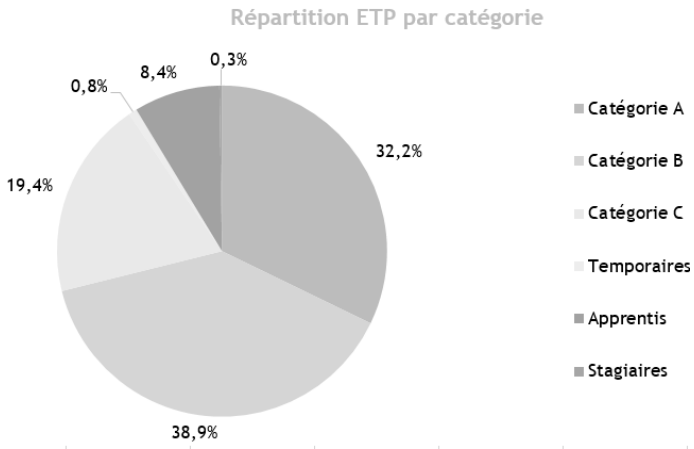

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

• Finance, évaluation des politiques régionales et contrôle de gestion

En complément des missions financières faisant l'objet de développements spécifiques dans le rapport financier et dans les programmes 9021 et 9023, la Région a poursuivi ses actions en matière d'évaluation des politiques régionales et de contrôle de gestion avec un développement des études budgétaires et de contrôle de gestion consacrées aux impacts budgétaires de la crise sanitaire.

Ces études ont permis d'objectiver les incidences budgétaires précises et en terme d'activités de la crise sur les différentes politiques publiques dans le compte administratif, le RADD et l'ensemble des décisions budgétaires modificatives. Des travaux de contrôle de gestion approfondis avec les directions pilotes ont permis de mettre en place un suivi des impacts de la crise sur les activités de service public déléguées avec une production de bilans et de prospectives utiles à la prévision budgétaire.

Plus globalement, la Région continue d'accompagner les directions en apportant son expertise méthodologique dans les domaines du contrôle de gestion interne et externe pour répondre aux attentes des directions et des services avec l'accompagnement à la création de nouveaux outils de reporting, la réalisation d'analyses approfondies portant sur les organismes extérieurs et le développement de dialogues de gestion avec les partenaires de la collectivité.

Grâce au déploiement de ces outils de gestion, la Région a pu renforcer le contrôle de gestion relatif à l'analyse financière des organismes extérieurs. Ces analyses co-construites avec les directions et les services comportent davantage d'informations relatives aux actions qu'elles financent, améliorant ainsi le suivi des organismes.

Sur le volet formation, la direction des finances et de l'évaluation a développé ses ateliers « découverte et approfondissement des concepts budgétaires et financiers » pour conforter la culture de gestion et d'évaluation des politiques régionales en direction des agents et des élus. Ainsi, des formations des élus de la Commission finances, ressources humaines et du CESER ont été réalisées par la Direction des finances et de l'évaluation.

En termes de méthodes et de procédures administratives, le projet de dématérialisation des pièces comptables mis en œuvre depuis 2019 est désormais arrivé à maturité en 2021 avec des indicateurs de qualité et d'efficience administrative en nette progression, malgré des volume records d'activités en nombre de mandatements.

Délais et qualité du mandatement – repères au 31/12/2021

Au 31/12	2019	2020 *Confinements*	2021	Evolution 2019/2021
Nb total de mandats	46 451	43 622	47 935	+3,2%
Taux de rejet	0,23%	0,30%	0,26%	
Part des factures dans le total des mandats	42,6%	43,2 %	44,7%	
Délai moyen de mandatement des factures	24,3 j	17,6 j	15,6 j	-8,7 j

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2021, les records de mandatement sont battus, dans des délais très rapides, tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant. Le fort investissement consenti par les services depuis 2019 pour s'approprier la dématérialisation comptable a porté ses fruits et a permis la continuité du service financier pendant toute la période COVID, grâce à une dématérialisation pleinement compatible avec le télétravail.

Enfin, de nombreuses études de prospective budgétaire sont venues alimenter tout au long de l'année 2021 les tableaux de bord stratégiques et le plan pluriannuel d'investissement afin de piloter au mieux les grands équilibres budgétaires, tout en servant les objectifs de développement des politiques régionales.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Finances, évaluation des politiques et contrôle de gestion	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021
Catégorie A	14,4
Catégorie B	6,9
Catégorie C	19,4
Temporaires	1,3
Stagiaires	0,3
Apprentis	0,3
Total ETP	42,8
Total Masse salariale	2 142 920 €

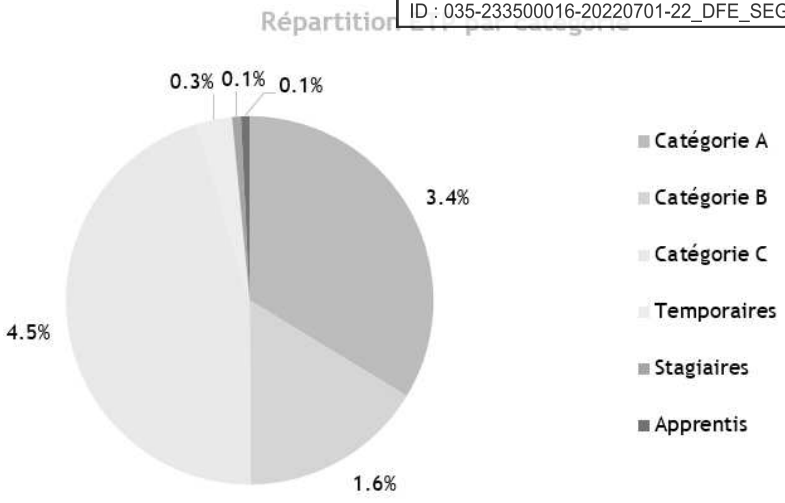

• Affaires juridiques, commande publique et politique d'achat

Prestations juridiques

Les effets multiples de la crise sanitaire et économique ont influencé l'exercice du Service Juridique et Commande Publique, en soulevant de nouveaux questionnements pratiques autour du maintien de la vie institutionnelle dans une période peu propice au présentiel, mais aussi, et surtout, en interrogeant le droit des aides et subventions ainsi que le droit de la commande publique à l'aune de la bonne exécution des projets ou des contrats, le cas échéant en modifiant les actes ou en transigeant lorsque cela était nécessaire et justifié, afin de soutenir les entreprises fragilisées par la décrue d'activité, etc. Par ailleurs, de nouvelles actions et orientations ont été lancées ou prises à l'occasion du renouvellement du conseil régional, afin d'apporter des points de repère fondamentaux aux élus de la nouvelle assemblée et, plus généralement, afin de faciliter leur exercice (renforcement du droit à l'information des élus des instances de la commande publique).

Une politique d'achat au service de l'économie

2021 a permis de consolider la *Programmation pluriannuelle des achats 2021-2025* et sa diffusion auprès des opérateurs économiques bretons. Les démarches de filières en partenariat avec la *Fédération des entreprises d'insertions* et *l'Union des entreprises adaptées* ont également permis de contribuer à professionnaliser ces entreprises à l'achat public et à adapter leur offre à des besoins innovants notamment en matière de numérique responsable. Le déploiement de la clause sociale dans les marchés de travaux et sa mise en œuvre dans la diversité des domaines d'achats participe aussi à concrétiser les engagements du *Schéma des achats économiquement responsables* en faveur de l'impact social des achats. Cet outil qui donne à voir en toute transparence les opportunités d'affaires aux entreprises participe activement au rapprochement de l'offre et de la demande permettant ainsi d'améliorer l'accès des entreprises du territoire, en particulier les TPE/PME, aux achats de la Région.

L'installation d'un nouvel exécutif, une offre de services aux élus plus performante

Dès la fin de l'année 2020, le Service des Assemblées s'est attelé à la préparation de l'installation du nouvel exécutif et a piloté la préparation d'une nouvelle offre de services aux élus, poursuivant les objectifs d'un meilleur accompagnement des élus à leur prise de fonctions, d'abord au sein de la DGA : installation précédée d'un séminaire d'accueil et développement d'un portail numérique dédié à l'information des élus, s'appuyant sur l'expertise de la DSI, et une offre de moyens informatiques et téléphoniques plus performante, mais également l'amélioration des processus de gestion administrative des dossiers des élus (en lien avec la DRH).

- L'accueil des élus : la séance d'installation des conseillers régionaux a été enrichie cette année par des ateliers d'accueil des élus préalables. Ils ont permis de dispenser les premiers éléments d'information aux conseillers régionaux sur le statut des élus, la commande publique, la déontologie et le fonctionnement des assemblées régionales (conseil régional / commission permanente/ assemblées consultatives) et donc de faciliter leur entrée dans le mandat régional et l'identification des services ressources (DRH, DAJCP, DSI, DDMG). Cette première prise de contact se voulait l'amorce d'une offre de formation à proposer aux élus sur les compétences socles de l'élu régional.
- Un portail numérique dédié à la communication vers les élus : Ces ateliers ont également permis de leur présenter le « Portail élu.e.s ». Ce nouvel outil d'information est une application présentant plusieurs

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

rubriques informationnelles (statut de l'élu, déontologie, parcours de formation sur Deskel, actualités, procédures logistiques…). Il est également le support d'accès aux instances décisionnelles – séances, commissions permanentes (convocations dématérialisées depuis 2015) mais également instances de commande publique et CCSPL. Les conseillers ont désormais accès sur un seul espace numérique aux données les intéressant concernant les instances décisionnelles de la collectivités (CR, CP, CAO et CCDSP / CCSPL).

- Ce portail intègre également un nouveau référentiel permettant à chaque élu d'avoir accès à son dossier administratif personnel (« mon compte »), vitrine d'un outil de gestion de ces données devenu indispensable à la gestion partagée de ces données entre SA et SGRH, au service des élus mais aussi des services amenés à contacter les élus. Ce référentiel a été développé par la DSI.

En parallèle, à l'occasion de ce renouvellement de l'assemblée, un important travail d'actualisation a été mené en concertation avec les services experts pour la préparation des délibérations « socles » de l'exercice de ce nouveau mandat : délégations à la commission permanente (avec le SJCP), désignations dans les organismes extérieurs (avec l'ensemble des directions et développement d'une base de données), statut des élus/moyens mis à disposition (avec le SGRH), règlement intérieur (après l'élection).

Confortant l'intérêt de concerter contexte et contenu, au-delà de la seule organisation des opérations légalement requises (élection du Président, des membres de la commission permanente, formation des commissions, délégations au Président et à la CP…), le SA a coordonné la préparation la séance d'élection du Président, laquelle associait les services gestionnaires de la communication, de la logistique, et l'informatique.

Au-delà, la nouvelle configuration de l'assemblée, comptant désormais 9 groupes politiques, a amené le SA à confirmer son soutien administratif et juridique au fonctionnement des commissions, des assemblées, notamment en appui du Cabinet du Président.

Affaires juridiques	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021
Catégorie A	19,5
Catégorie B	1,6
Catégorie C	1,0
Temporaires	1,6
Apprentis	0,3
Total ETP	24,0
Total Masse salariale	1 427 722 €

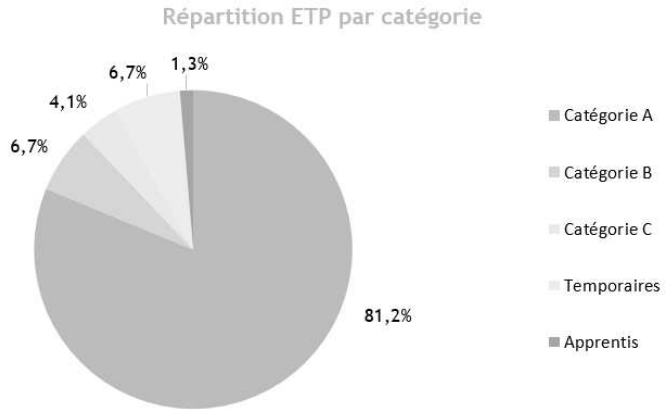

• Audit interne et externe

Le Comité d'audit s'est réuni une fois en 2021 pour d'une part, valider le plan d'audit interne et prendre acte de l'échantillon d'audits d'opération FEDER/FSE et d'autre part, échanger sur la préfiguration d'un nouveau dispositif de maîtrise des activités de la collectivité.

Ce dispositif a pour objectif, notamment suite aux difficultés générées par la crise sanitaire au sein de la collectivité, de renforcer la maîtrise des activités de la collectivité.

Ce dispositif se structure autour des 6 composantes de la maîtrise des activités.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

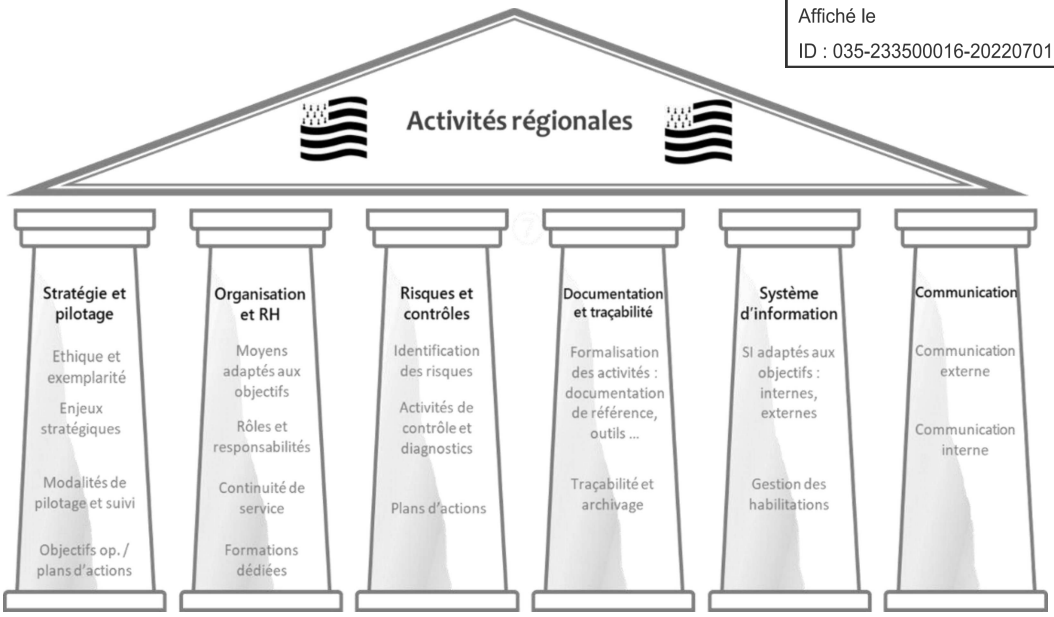

Audit interne

Les missions réalisées en 2021 ont fait l'objet de recommandations et de plans d'actions proposés par les directions auditées sur les thématiques suivantes : Dématérialisation du processus de gestion des aides régionales ; Dispositif de suivi des crédits dédiés à la politique de la ville ; Dispositif de maîtrise des activités déployées au soutien de la politique touristique (Cartographie des risques) ; Démarche de gestion des risques ; Gestion des subventions post Covid

Le suivi annuel des recommandations des audits internes et de la Chambre régionale des comptes (CRC) démontre une bonne implication dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Suivi des recommandations des audits internes

La mise œuvre des recommandations des audits internes fait l'objet d'un suivi régulier sur 4 processus : Patrimoine immobilier- vérification des actions de formation bénéficiant du FSE- Gestion des subventions Leader - Sécurité des systèmes d'information.

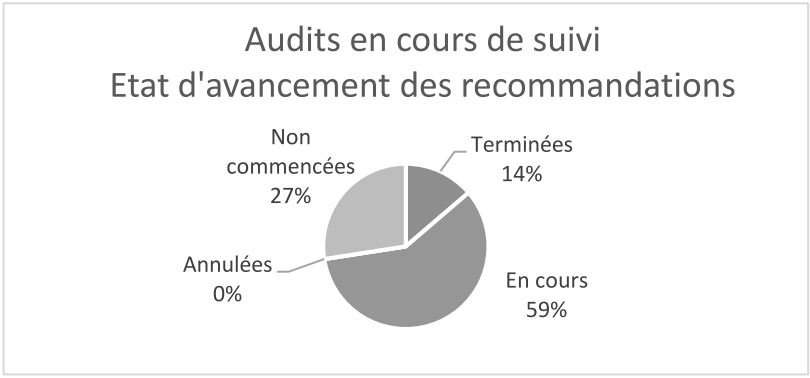

Suivi des recommandations des audits de la CRC

La mise en œuvre des recommandations de la CRC sur les missions de la Région mais également sur les organismes satellites et les organismes fortement dépendants de la collectivité fait l'objet d'un suivi régulier.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

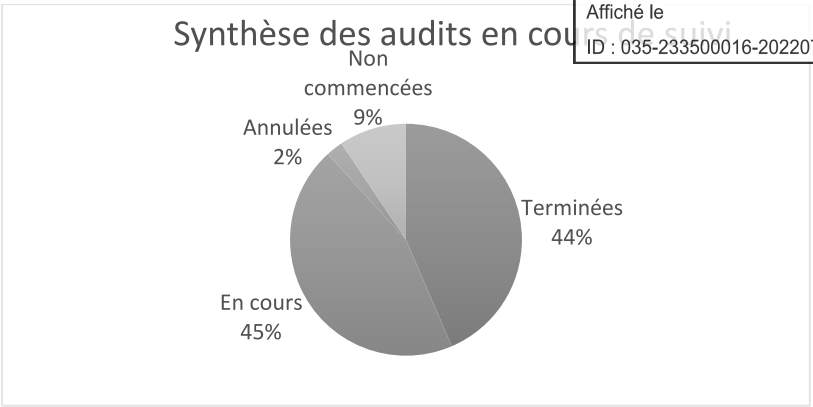

Concernant les politiques et compétences régionales :

- Sur la Politique touristique, toutes les actions ont été engagées et ont été poursuivies en 2021.
- Sur les Infrastructures aéroportuaires plus de la moitié des actions a été mise en œuvre. La crise sanitaire n'a pas permis de déployer les autres plans d'actions. Une nouvelle stratégie aéroportuaire sera initiée en 2022.
- Sur le Transport express régional, 8 actions sur 10 sont déclarées terminées par la direction pilote. Une recommandation sera cependant laissée sans suite.
- Sur la fiabilité de l'information comptable et financière, le pilotage des politiques publiques mises en œuvre et la politique d'aide à l'innovation de la Région Bretagne, les 2 recommandations ont donné lieu à la définition de plans d'actions.

Concernant les organismes extérieurs :
Dans le cadre de ces audits, la CRC a émis 62 recommandations. Toutes les recommandations ont donné lieu à la définition d'un plan d'actions.

- 4 organismes ont déclaré avoir mis en place l'ensemble des plans d'actions envisagés (SEMBREIZH, Comité régional du tourisme, EPCC Spectacle vivant en Bretagne et Bretagne Commerce International (BCI)).
- 5 audits font encore l'objet d'un suivi (Centres d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA), Bretagne Développement Innovation (BDI), SOMABRET, Institut technique et de développement des produits de la mer (ID MER), Association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire (ADRIA)). Parmi ces 34 recommandations, 47% des actions sont déclarées terminées, 47% sont en cours et 6% (2 recommandations) sont annulées.

Audit externe

En matière d'audit externe FEDER/FSE, la *Commission interministérielle de coordination des contrôles* (CICC) a demandé l'audit de 30 dossiers (23 FEDER - 7 FSE) pour un montant total de 61,3 M€, soit 65 % du montant déclaré à la Commission européenne.

Echantillon FEDER/FSE

nbre OP	OP audités	% OP	Montant déclaré	Montant audité	% Montant	Dépenses irrégulières	%	RTER
236	30	13%	94 710 512 €	61 300 442 €	65%	135 742 €	0,22%	0,91%

Après procédure contradictoire, les corrections financières passent de 1 094 486 € à 135 742 € soit un taux d'erreur de l'échantillon de 0.22 % et un RTER (taux extrapolé sur l'échantillon) de 0.91 %. Ce taux extrapolé est inférieur au taux d'alerte de la Commission européenne fixé à 2%. Ce résultat démontre une fois de plus que l'Autorité de gestion et les services instructeurs maitrisent la gestion des fonds FEDER/FSE.

La majorité des constats financiers concerne principalement le FEDER sur trois thématiques.

FEDER

nbre OP	OP audités	% OP	Montant déclaré	Montant audité	% Montant	Dépenses irrégulières	%
144	**23**	**16%**	**81 173 616 €**	**57 392 133 €**	**71%**	**133 145 €**	**0,23%**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Après procédure contradictoire, les corrections financières passent de 996 739 [illegible] de l'échantillon FEDER de 0.23 %.

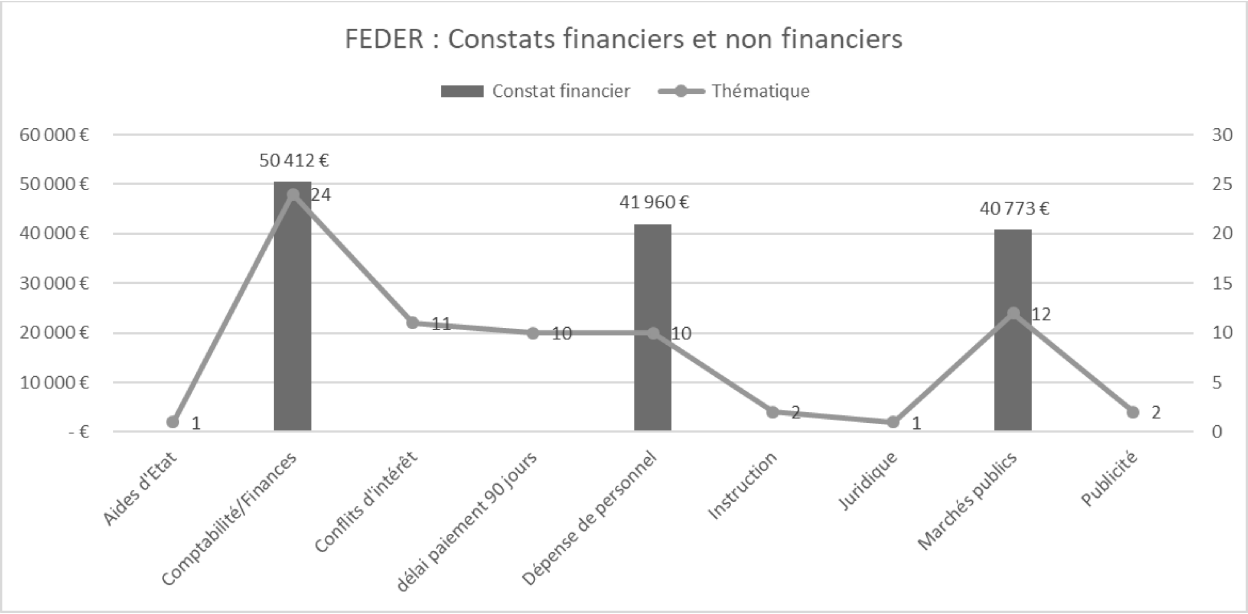

Sur 72 constats plus de la moitié porte sur les marchés publics, les dépenses de personnel et le manque de pièces comptables.

FSE

nbre OP	OP audités	% OP	Montant déclaré	Montant audité	% Montant	Dépenses irrégulières	%
90	7	8%	13 536 896 €	3 908 310 €	29%	2 597 €	0,07%

Après procédure contradictoire, les corrections financières passent de 97 747 € à 2 597 € soit un taux d'erreur de l'échantillon FSE de 0.07%. Les dépenses irrégulières portent sur des erreurs relevées sur les feuilles d'émargements. Une recommandation a été émise pour les sept dossiers sur le manque d'information au procès-verbal sur la gestion des conflits d'intérêt des membres de la CAO.

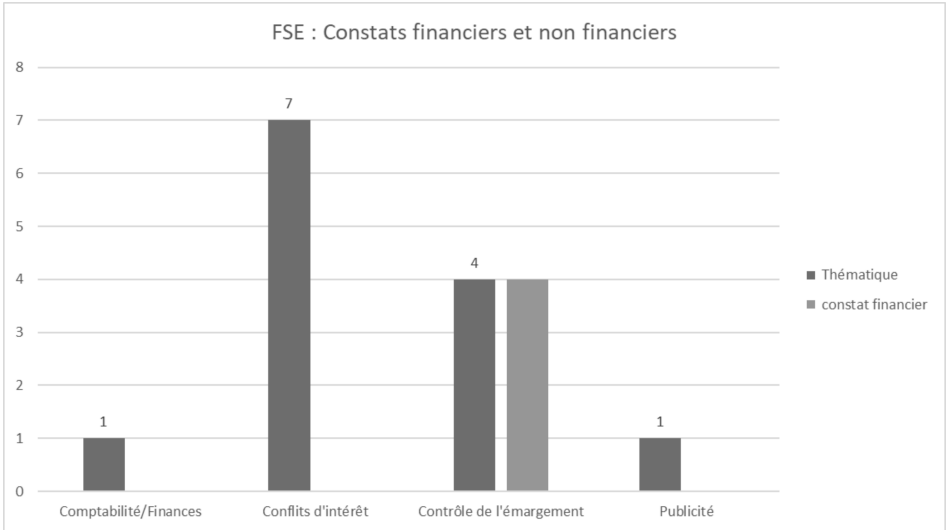

Audit de la Commission européenne

Par ailleurs, la Commission européenne a conduit en fin d'année 2021 une mission de reperformance de 8 audits d'opérations conduits par la direction de l'audit sur la période 2019. L'objectif principal de cet audit est d'obtenir,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

par la revue et la réexécution du travail des auditeurs de la direction de l'audit, l'assurance raisonnable qu'aucune déficience grave dans le système de gestion et de contrôle ne reste non détectée [illegible] non corrigée lorsque les comptes du programme sont présentés à la CE. Au rapport intermédiaire pour procédure contradictoire, le niveau d'assurance obtenu est classé en Catégorie 2 « *Fonctionnement correct, mais une ou plusieurs améliorations sont nécessaires* ». Au rapport final, le taux d'erreur de l'année 2019 augmentera mais devrait rester en dessous du seuil des 2 %.

Audit interne et externe	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021
Catégorie A	10,1
Catégorie B	1,0
Stagiaires	0,2
Apprentis	0,3
Total ETP	11,6
Total Masse salariale	710 691 €

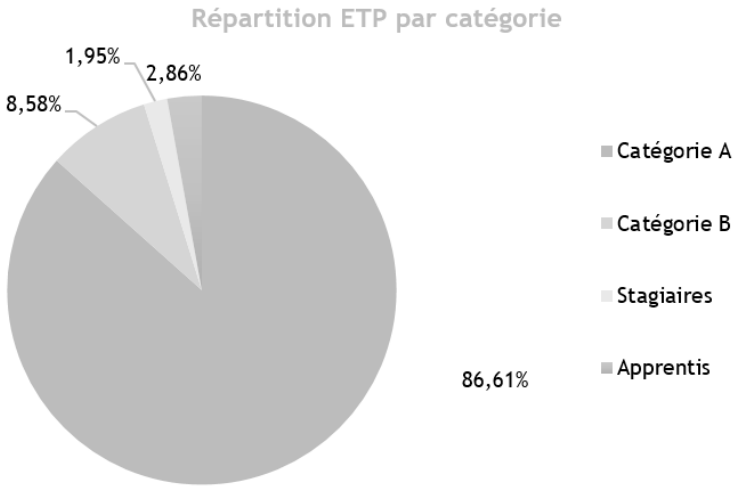

- Transformation de l'administration

Les évolutions de la société, l'élargissement et la diversification des compétences de la Région modifient en profondeur son environnement et les attentes des citoyen.ne.s et usager.e.s en termes de services publics. Dans ce contexte, la démarche de transformation de l'administration vise à favoriser la construction de services publics fluides, performants et accessibles pour toutes et tous. Elle s'appuie sur des méthodes de travail plus collaboratives et des modes d'action permettant davantage de transversalité.

La démarche s'est dans un 1er temps organisée autour d'un appel à projets, à idées et à défis de transformation, lancé en octobre 2017 auprès de l'ensemble des agent.e.s des services, pour se conclure en fin d'année 2020.
Au bilan : 50 projets de transformation sélectionnés, 37 clôturés grâce à l'investissement d'environ 250 agent.e.s volontaires, et 13 non aboutis pour diverses raisons. Au-delà des réalisations propres aux projets conduits (plan de mobilité, forum d'accueil des nouveaux arrivants, forum des managers, …), la diffusion des méthodes participatives et l'ouverture à de nouvelles pratiques de travail à la Région viennent grandir ce bilan.

En parallèle de ces projets, une équipe dédiée, aux compétences plurielles (relation usagers, design de service, conseil en organisation), s'est constituée dès 2019 pour accompagner les directions dans l'évolution de leurs pratiques et la considération toujours plus grande des attentes et besoins des usager.e.s, tout en s'attachant à la qualité de vie au travail des agent.e.s. Cette symétrie des attentions est au cœur de la démarche.
Ainsi, en 2021, 10 projets ont fait l'objet de conseil en organisation, dont 7 menés en interne et 3 à l'aide de prestataires. 10 autres projets ont pu bénéficier d'apports méthodologiques en termes de design de service. La structuration de l'accueil multicanal ou encore le travail sur la stratégie relationnelle de la Région se sont poursuivis. Et grâce au financement par des fonds REACT validé en 2021, une équipe a pu être constituée afin d'engager dès 2022, avec un accompagnement externe, la préparation à l'acquisition d'une application de gestion de la relation usagers (CRM – Customer Relationship Management).

La crise sanitaire et le recours variable au télétravail ont eu un fort impact sur l'organisation des activités et des projets accompagnés, avec des réunions ou ateliers, sur site, à distance ou hybride.

Ti Lab, le laboratoire d'innovation publique régionale

Depuis avril 2017, le Ti Lab participe à la dynamique de l'innovation publique en Bretagne, en poursuivant ses missions liées au partenariat et à la mutualisation conventionnée État-Région. Créé en 2017 en étroite collaboration entre la Préfecture et la Région Bretagne, le Ti Lab est une démarche coopérative orientée sur la résolution de problèmes de politiques publiques du point de vue des usager.e.s – citoyen.ne.s et la prospective de l'action publique. Il explore des problématiques, imagine des solutions nouvelles et les expérimente avant de les évaluer et de les diffuser. Le Ti Lab participe aussi à la dynamique de l'innovation publique en Bretagne, en poursuivant ses missions liées au partenariat et à la coopération.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Il s'articule autour de 4 fonctions :

- Eprouvette : accompagner ou piloter des projets d'innovation publique [illegible] et portés entièrement au sein du Ti Lab
  - En 2021, les travaux menés dans le cadre du projet Lab'accès pour identifier et expérimenter des pistes permettant la lutte contre le non recours aux droits et aux services dans un contexte de dématérialisation se sont poursuivis, avec par exemple un passage à l'échelle nationale des portraits territoriaux de la relation e-administrative
- Accélérateur : conseiller, animer et faciliter des séquences d'ateliers spécifiques pour des projets.
  - En 2021, cette fonction a continué sa diffusion progressive au sein des équipes régionales en place
- Centre de ressources : mettre à disposition ses locaux, ses outils et ses démarches documentées, et être une « place de marché » vers des partenaires et prestataires innovants
  - En 2021, les activités accueillies au sein Ti Lab ont continué à être impactées par les évolutions des consignes sanitaires. Des mesures de qualité de l'air et des adaptations de jauges des locaux ont été faites pour garantir la sécurité des ateliers maintenus
- Archipel des pratiques : créer et animer des communautés d'intérêt, d'actions ou de pratiques sur les domaines liés à l'innovation publique ou d'intérêt général
  - En 2021, la communauté d'agent.e.s engagé.e.s de 15 administrations bretonnes a permis la création et la diffusion du corpus d'outils et de démarches, UTILO, à l'échelle nationale (3 500 téléchargements).

Les opportunités de financement de plus de 1,3 M€ validées dans le cadre du Plan de Relance ont permis au laboratoire d'augmenter sa capacité d'ingénierie en 2021, et permettront de financer des projets en 2022 et 2023, hors dépenses de fonctionnement, avec 362 800 € reçus par la Région et 977 600 € par la Préfecture de Bretagne.

La communication interne

La communication interne contribue à la bonne information des agent.e.s sur l'actualité de la collectivité et des politiques publiques qu'elle déploie. C'est également un outil de rappel des droits et obligations des agent.e.s. Elle facilite le développement et le maintien d'une culture commune au sein de la collectivité.

Conséquence de la crise sanitaire et du recours au télétravail, l'hybridation de la communication pour assurer des réunions ou évènements sur site et à distance, a eu un impact important sur l'organisation des activités. L'équipe a dû s'adapter et faire appel à des compétences et moyens techniques externes (vidéos, streaming, …).

Veille et ressources documentaires

La Région dispose d'un service de veille et documentation à destination des élu.e.s et des agent.e.s. Il réalise et diffuse des informations contextuelles ciblées sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

En 2021, la Région a assuré le suivi de 177 sujets de veille (stable par rapport à 2020), en lien avec les directions de la collectivité afin de répondre à leurs attentes spécifiques. Le nombre total des destinataires de l'*Essentiel Presse*, principale revue de presse de la Région, continue sa progression avec 754 abonné·e·s fin 2021 (+42 abonnés depuis fin 2020). Une lettre d'information créée pour suivre la campagne des élections régionales a fortement intéressé ses lecteurs.trices (210 clics en moyenne par article). La mise en place de contributeurs veille dans les espaces territoriaux offre des relais sur l'ensemble du territoire breton. Cette tendance générale démontre l'intérêt pour une information qualifiée et sélectionnée, utile au plus grand nombre.

En complément de cette veille, la Région met à disposition en interne près de 332 abonnements à des journaux et revues (papier et numérique), ainsi que des ouvrages acquis en réponse aux besoins des agent.e.s de la Région (395 nouveaux ouvrages en 2021). Fin 2021, un kiosque de presse numérique a été commencé à être déployé pour répondre aux évolutions des pratiques informationnelles des utilisateurs.trices qui s'orientent davantage vers des ressources numériques.

La Ruche, ouverte en octobre 2021, favorise les nouveaux modes de travail et de convivialité sur le site de Patton. Le pôle assure un suivi réactif de l'actualité, avec un produit presse spécifique lancé pour les élections régionales. La mise en place de contributeurs veille sur les espaces territoriaux permet la diffusion d'informations locales dans les Portraits EPCI. La mise en place d'un kiosque de presse numérique répond aux évolutions des pratiques informationnelles des utilisateurs.trices en offrant davantage de ressources numériques.
Cet espace valorise les ressources documentaires du service, réactualisées suite à un important travail de tri (-370 ouvrages en 2021). L'ouverture de la salle a eu un impact sur le taux d'emprunts en augmentation en 2021, malgré la fermeture temporaire pendant 6 mois (2 238 emprunts en 2021, soit + 111 emprunts par rapport à 2020).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Transformation de l'administration	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021
Catégorie A	11,2
Catégorie B	0,9
Catégorie C	1,0
Temporaires	3,5
Apprentis	0,6
Stagiaires	1,0
Total ETP	18,3
Total Masse salariale	936 000 €

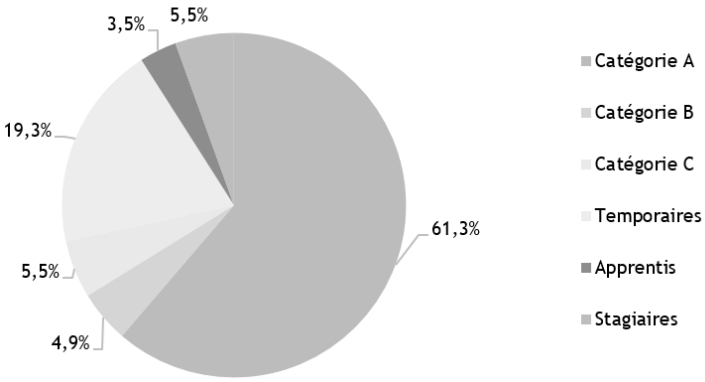

- Autres dépenses

D'autres dépenses concernent les agent.e.s de la Direction générale, de direction des espaces territorialisés, des groupes d'élu.e.s, du CESER, et les charges liées aux agent.e.s extérieur.e.s à la Collectivité (agent.e.s mis à disposition, détaché.e.s de la collectivité, allocations chômage).

Autres dépenses	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2021
Catégorie A	33,4
Catégorie B	4,9
Catégorie C	20,6
Cabinet	9,8
Temporaires	2,6
Apprentis	1,0
Groupes d'élus	13,1
Stagiaires	2,3
Total ETP	87,7
Total Masse salariale	5 906 500 €

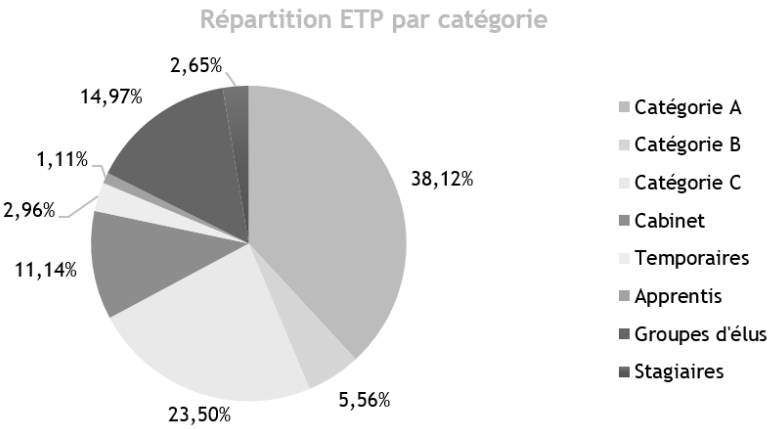

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9000 Patrimoine et logistique

2021 en Bref

L'année 2021 a été marquée par l'aboutissement de la restructuration du Château de Kerampuilh. 2021 c'est aussi l'ouverture du lycée Diwan de Vannes, ou encore la remise des clés du bâtiment Atalante, permettant à la Région de démarrer ses propres aménagements. Le déploiement de 47 systèmes de visio-conférences dans les locaux régionaux, sur tout le territoire, a contribué à assurer la poursuite de notre action.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel	2 Apporter les moyens de fonctionnement courant	3 Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental	4 Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

22,4 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

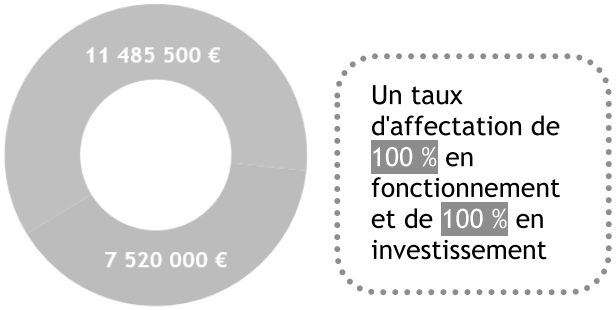

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 52 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Gérer le patrimoine bâti afin de le maintenir en bon état de fonctionnement dans le respect des objectifs de l'éco-référentiel [I]

Le taux de réalisation de 52% en investissement s'explique notamment par le report en 2022 des acquisitions du foncier du site H.Dunant de Pontivy et du rez-de-chaussée du site Saint-Brieuc/Sainte-Barbe (en raison des diagnostics/travaux préalables à réaliser par les vendeurs) et par le versement partiel des avances prévues pour les bâtiments B2 B3 et l'ex-Collège Diwan à Vannes. La baisse en valeur absolue des dépenses d'investissement par rapport à 2021 s'explique par la fin du cycle de paiement de l'acquisition du site Atalante. Concernant les travaux, l'année 2021 a été consacrée à l'opération de sécurisation et d'aménagements des extérieurs du centre d'exploitation de Saint-Germain sur Ille (286K€), la création des espaces partagés de La Ruche au rez-de-chaussée de Patton (517K€), au ravalement du site de Lorient (100K€) et à la modernisation des contrôles d'accès et des extérieurs du site de Beaulieu (42K€). 2021 a vu également le démarrage des phases d'études pour les restructurations des sites de Courcy - Bon Pasteur et de Saint-Brieuc. Quant aux charges d'exploitation, elles ont été marquées au 1er juillet 2021 par le démarrage d'un nouveau marché de nettoyage intégrant des clauses sociales et environnementales.

Indicateur N°1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de m² gérés	59 687	72 786	72 786** / 53 937*
Charges de maintenance préventive et curative en € / m²	81	73***	110** / 66*
Charges de fonctionnement des locaux en € / m²	59	50	64** / 87*
Dont dépenses de fluides	*12*	*10*	*12** / 16**
Dont charges immobilières	*42*	*36*	*40 / 54**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

*ratios calculés sur la base des m2 occupés par les services régionaux
**ratios calculés sur la base des m2 propriétaire
***Pour mémoire, depuis 2020, les coûts d'acquisition sont écartés du poste « charges de maintenance ».

- Optimiser les moyens de fonctionnement courant par une commande publique responsable [II]

Si les dépenses de fonctionnement courant connaissent une forte baisse en 2021, le coût moyen par élu/agent de ces dépenses reste supérieur au niveau de 2018 (qui s'élevait alors à 588 € soit +26.7% de hausse). Cela s'explique par :

-  la baisse de certaines dépenses (moins d'achats dédiés à la crise sanitaire ; absence de paiements d'honoraires ou de dépôts de garantie contrairement aux années passées) et la stabilité des autres dépenses telles que les fournitures de papier de bureau, qui sont toutefois contrebalancées par la hausse :
- des frais de restauration collective (qui ont doublé par rapport à 2020 et pris 42% par rapport à 2019) en raison des indemnités versées à la société Sodexo pour compenser la baisse de fréquentation au restaurant administratif (près de 90K€) et de l'augmentation des frais fixes d'admission au Club (89% de hausse entre 2020 et 2021 avec le nouveau marché),
- des dépenses en mobilier avec l'équipement de La Ruche (100K€) et de l'Emat désormais implantée sur le nouveau site de Saint-Jouan (33K€) ainsi que le renouvellement des thermorelieur et massicot de l'atelier reprographie (48K€).

Indicateur N°2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre d'élus et agents hors lycées (données bilan social)	1 476	1 523	1 528
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	1 348	2 660	745
Dont fournitures (papier + bureau)	89	54	53
Dont charges logistiques « globales »	1 135	2 241	309
Dont charges logistiques dédiées COVID19		*1 972*	*20*
Dont dépenses de restauration collective	85	51	121
% des dépenses de fournitures de bureau en produits verts	57,01	45	38*
Poids de papier (en tonnes)	51	16	22
Dont % de papier recyclé acheté	96,84	98,40	92,43

*Le pourcentage de dépenses de fournitures de bureau en produits verts baisse par rapport à 2020. Ceci s'explique par le fait que ne sont plus commandées uniquement des fournitures de bureau auprès du titulaire mais également d'autres types de produits hors marché, la société étant dans l'incapacité de distinguer ce qui relève du marché de fournitures de bureaux des autres dépenses pour établir ce pourcentage.

- Rationaliser les modes de déplacement [III]

La Région a poursuivi le renouvellement de son parc de véhicules en privilégiant l'achat de véhicules hybrides et électriques quand les usages le permettent, ainsi que celui de scooters électriques. En 2021, on constate une reprise des déplacements avec un nombre de kilomètres parcourus équivalent à 2019 malgré la généralisation du télétravail. Quant aux dépenses de transport en commun, elles ont continué de baisser en 2021 (-6% par rapport à 2020, liées en particulier à une diminution des réservations de train). Dans le même temps, les réservations d'hôtels connaissent une forte hausse (+49% par rapport à 2020), mais sans atteindre le niveau de dépenses de 2019.

Indicateur N°3 [III] - Evolution des modes de déplacement	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de véhicules (VL + VU)	398 *	436	419
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	4,77 *	3,99	4,79
Kilométrage moyen par véhicule de service	11 985*	9 144	11 425
Dépenses en K€ de transports en commun (train, avion, bateau, bus)	489	112	106

** Les véhicules vendus durant l'année sont encore présents dans ce décompte et faussent très légèrement la donnée.*

- Disposer des moyens pour assurer les relations publiques de la Région [IV]

Le nombre de courriers entrants continue sa baisse en 2021, et reflète l'impact de la dématérialisation des documents administratifs. A l'inverse, le nombre de courriers sortants connait un léger rebond (plus 10% entre 2020 et 2021) qui s'explique par l'absence de confinement en 2021, mais reste en-dessous du nombre de courriers sortants en 2019.

Indicateur N°4 [IV] - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de courriers entrants / sortants	157 000 / 279 000	84 000 / 135 000	77 000 / 148 000

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales

2021 en Bref

Ce programme finance les actions permettant de maintenir et faire évoluer le système d'information (SI) de la collectivité. Il permet de poursuivre le travail engagé de transformation numérique de l'administration régionale dans une optique d'exemplarité des pratiques numériques et d'amélioration de l'expérience utilisateur tant en interne qu'à l'égard des citoyens et des partenaires. L'année 2021 a été marquée par la généralisation du télétravail ainsi que par l'avancement du projet de territorialisation de l'administration régionale.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	2 Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	3 Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
	[I - 2] Proposer de *nouveaux services* de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 2] Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

6,9 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

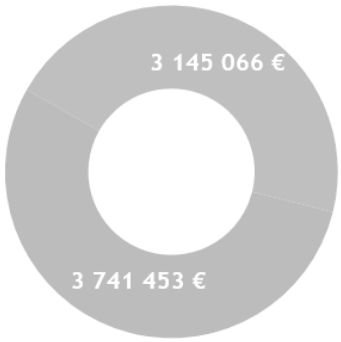

Un taux de réalisation de 87 % en fonctionnement et de 76 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Les crédits ouverts au budget 2021 sont intégralement mobilisés tant en autorisation de programme (4.47M€) qu'en autorisation d'engagement (4.27M€). Concernant les paiements, on notera un niveau de réalisation plus faible en investissement, le taux s'établissant à 76% et s'expliquant par une capacité à conduire de nos nouveaux projets plus faible du fait d'un manque d'effectifs.

- Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux [I]

Cette action vise à moderniser et urbaniser le système d'information afin de proposer de nouveaux services orientés vers la gouvernance de la donnée, l'archivage électronique et l'optimisation des processus. Dans un premier temps, cela se traduit par la mise en œuvre progressive de la digitalisation des fonctions ressources dans le domaine des finances, des ressources humaines ou bien de l'achat public. En 2021, plusieurs projets ont été initiés (schéma directeur de la dématérialisation, observatoire des données de l'achat public, virtualisation de la donnée, gestion des identités), d'autres poursuivis parmi lesquels figurent le système d'information des fonds européens ou bien l'évolution de nos outils applicatifs (Portail des aides, GDA360).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La modernisation du parc matériel et logiciel pour répondre aux nouveaux usages de l'administration ; les évolutions indispensables de l'infrastructure système et réseau pour garantir la sécurité ; la migration de l'infrastructure matérielle et logicielle télécoms mobilisent une part conséquente des crédits ouverts sur ce programme. En 2021, la généralisation du télétravail a pu être réalisée grâce à la portabilité totale des équipements des agent.e.s. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la territorialisation de l'administration, la Région équipe de nouveaux sites répartis sur l'ensemble du territoire. En 2021 plusieurs sites sur Rennes ainsi que les antennes régionales ont été dotés en matériels numériques collaboratifs pour un coût total de 150 k€.

Indicateur N°1 [I-1 ; I-2] - Evolution du parc informatique	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Matériels informatiques et téléphoniques (PC fixes, PC portables, serveurs, imprimantes, traceurs, scanners, écrans, terminaux téléphoniques, notamment)	7 067	8 828	8 630
Progiciels spécialisés	253	211	210
Dont applications développées par la Région	*95*	*58*	*57*

- Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs [II]

Cette action finance les dépenses de consommables d'impression, de petits équipements, de télécommunications fixes et mobiles (0.7 M€), ainsi que frais de raccordements internet des divers sites de l'administration. Ces dépenses enregistrent une hausse liée à l'augmentation nécessaire des débits, le raccordement des nouveaux sites, notre besoin croissant de mobilité ou bien l'augmentation des volumes de données traitées. Le modèle économique des contrats pour la maintenance de notre infrastructure s'appuie davantage sur des abonnements annuels ou pluriannuels, grevant d'autant le niveau de nos dépenses de fonctionnement (1 M€). En 2021, le nombre d'interventions enregistrées au support aux usager.e.s (31 174) a fortement diminué. Celui-ci avait été fortement sollicité dans le cadre du confinement et du recours au télétravail l'année précédente.

Indicateur N°2 [II-2] - Support informatique - traitement des incidents	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Demandes enregistrées au support informatique (externes et internes)	36 612	41 347	31 174

- Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales [III]

Cette action permet d'adapter notre système d'information aux besoins des politiques régionales. Elle permet d'accompagner les projets d'informatisation initiés par les différentes directions en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité. En 2021, la refonte du Système d'information Data conduite dans le cadre du programme « Gouvernance des données » a été initiée. Parmi les projets et publics concernés, on citera les élèves et familles usagers des transports scolaires, les stagiaires de la formation continue, l'interopérabilité avec Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts (Agora), la gestion des fonds européens.

Indicateur N°3 [III-1 ; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de projets informatiques réalisés	26	19	20
Recours à la sous-traitance externe pour la conduite des projets (en jours)	2 463*	1 865	2 476
Dont lycées	*840*	*577*	*622*
Dont dédiés à la dématérialisation / transfo numérique	*600*	*205*	*220*

* y compris projets imputés en investissement

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9003 Fonds d'intervention régional

Contexte de l'intervention

Le fonds d'intervention régional (FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux.

Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Soutien à l'organisation de colloques, congrès	2 Intervention d'urgence lors de catastrophes	3 Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations	4 Accompagnement social à la formation	5 Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

1,2 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

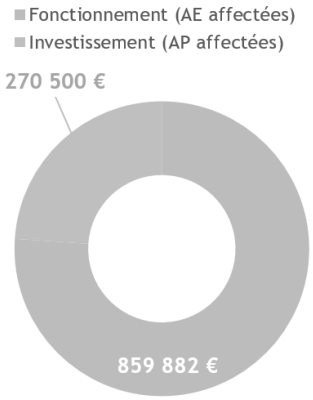

Un taux d'affectation de 86 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

Les dépenses

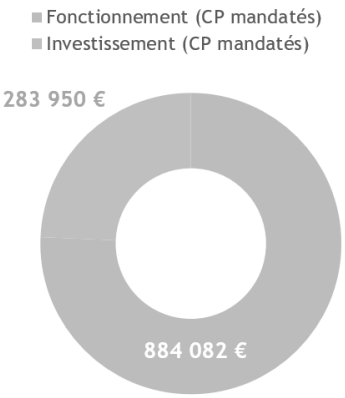

Un taux de réalisation de 89 % en fonctionnement et de 59 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Contribution exceptionnelle à des projets de fonctionnement

Le nombre de dossiers soutenus a diminué depuis le début de la crise sanitaire, compte tenu d'une baisse de demandes liées notamment à l'annulation de nombreux évènements. A contrario, pour les évènements qui ont pu se dérouler, des baisses de fréquentations ont été constatées du fait de jauges réduites d'accueil du public. Cette perte de recettes a entrainé une fragilisation de la structure financière de certaines structures associatives.

Afin de permettre aux bénéficiaires de passer plus facilement cette période difficile, le niveau de participation régionale par dossier au titre du FIR est en nette progression depuis deux ans.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Montant alloué	868 600 €	768 692€	797 232€
Nombre de dossiers	425	284	261
Moyenne/dossier	2 044 €	2 706€	3 054€

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2019	Nombre de dossiers	Réalisation 2020	Nombre de dossiers	Réalisation 2021	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	321 600 €	186	327 300€	130	369 550€	134
Sport	203 350 €	117	194 400 €	90	129 900€	53
Colloques et congrès	86 600 €	33	54 700€	9	86 500€	15
Santé - social - égalité - handicap	93 250 €	31	68 800€	19	47 600€	15
Enseignement	35 550 €	11	11 000€	3	47 000€	8
Coopération et solidarité	24 300 €	7	15 400€	2	19 500€	5
Mémoire	8 800 €	12	5 000€	5	7 400€	4
Interventions d'urgence	0 €	0	0€	0	0€	0
Dévelop. éco - tourisme	95 150 €	28	70 000€	17	54 500€	13
Total	*868 600 €*	*425*	*746 600€*	*275*	*761 950€*	*247*

- Accompagnement social à la formation

Le nombre de demandes de soutien à l'entrée en formation a été très nettement réduit depuis le début de la crise sanitaire. Pour autant le nombre de dossiers aidés en 2021 est un peu supérieur à 2020, avec un niveau de soutien par bénéficiaire plus élevé qu'avant crise.

Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Montant alloué	58 951 €	22 092 €	35 282€
Nombre de dossiers	37	9	14
Moyenne/Dossier	1 593 €	2 455 €	2 520€

- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Les soutiens à l'investissement ont été mobilisés massivement pour accompagner, notamment, les associations qui luttent contre la précarité alimentaire, avec un montant alloué de 166 000€ pour financer leurs programmes d'acquisitions de matériels.

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Montant alloué	62 650 €	296 100 €	266 000€
Nombre de dossiers	18	18	21
Moyenne/Dossier	3 480 €	16 450 €	12 666€

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9011 Développement des conditions de travail et des compétences

2021 en Bref

Le contexte de la crise sanitaire a de nouveau impacté la Collectivité, qui a continué d'assurer la protection de ses agent·e·s face au virus, notamment par le renouvellement d'équipements de protection individuelle. La fin d'année a également permis de déployer une nouvelle version du télétravail avec la possibilité de télétravailler jusqu'à 10 jours par mois.
La poursuite de la digitalisation de la fonction RH, avec l'objectif d'optimiser les procédures de gestion collectives et individuelles et de faciliter la relation aux usager·e·s, a ainsi permis de disposer de nouveaux outils informatiques relatifs aux frais de déplacement, à la médecine de prévention, et d'initier le déploiement de la suite logicielle de gestion des talents regroupant les fonctions recrutement, entretiens professionnels, formation interne et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines	2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail	5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées

6,9 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

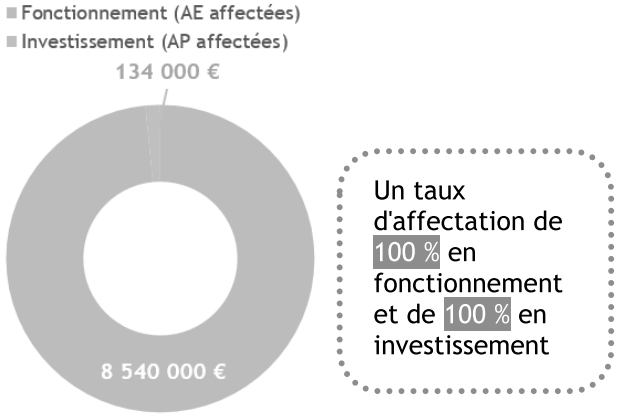

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

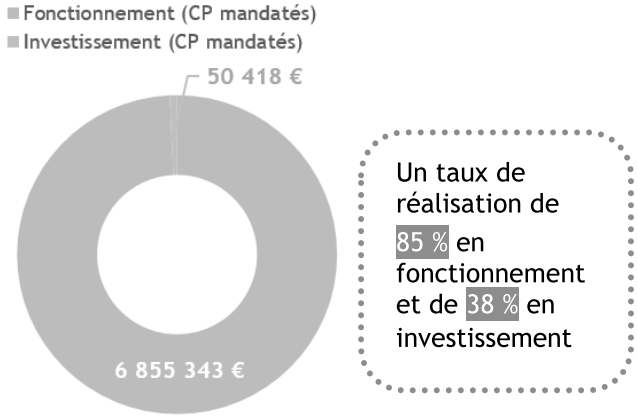

Un taux de réalisation de 85 % en fonctionnement et de 38 % en investissement

Les CP votés en investissement sont consacrés aux aménagements de postes, aux équipements en faveur des travailleurs.euses handicapé.e.s et aux prêts de solidarité d'action sociale.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Activité des agent·e·s [II-2]

Le taux d'absence médical des agent·e·s permanent·e·s est stable par rapport à 2020.

Les absences liées aux accidents du travail connaissent une augmentation (+ 7 %), ainsi que celles liées aux maladies professionnelles (+18 %). Les absences relatives à la maladie ordinaire ont augmenté par rapport à 2020 (+ 5 %), l'année 2021 ayant été moins marquée que 2020 par les périodes de confinement. Les absences de longue durée, ainsi que les absences de longue et grave maladie, sont en diminution (-2 % et -14 %).

Indicateur N°1 [II-2] - Activité des agents	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Taux d'absence au travail	8,3 %	7,7 %	7,8 %

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

• Organisation de la mobilité interne et des recrutements [II-3]

La mobilité interne est une priorité de la politique RH. La mise en publicité externe intervient quand il n'y a pas de compétence identifiée en interne ou pour les métiers en tension. Le taux de mobilité interne est en baisse cette année. La crise sanitaire a pu avoir une incidence sur les souhaits de mobilité mais les recrutements externes ont été plus nombreux du fait du plus grand nombre de postes à spécialités ou à profil spécifique recherchés : agent·e de maintenance (bâtiment, informatique), ingénieur·e et technicien·ne informatique, chargé·e de mission juriste, instructeur·trice de fonds européens… et des postes proposés en CDD (contrats de projets notamment).
Les difficultés de recrutement demeurent sur les métiers en tension (bâtiment, encadrement, restauration par exemple) et sur certains secteurs géographiques du territoire breton. La collectivité poursuit ses objectifs de recrutement en variant les profils retenus afin de répondre à un souhait de diversification.

Indicateur N°2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Taux de recrutement par mobilité interne, hors lycées	46 %	60 %	33 %
Nombre de stagiaires accueilli·e·s	105	80	141
Taux de travailleurs.euses handicapé.e.s recruté·e·s	-*	-*	3,18 %

** Il n'y a pas eu de recrutement de travailleurs.euses handicapé.e.s en 2019 dans les services, mais ils.elles ont représenté 3,7 % des recrutements dans les lycées.*

49 apprenti·e·s sont en contrat à la Région depuis la rentrée scolaire 2021. La Région a par ailleurs renforcé l'accueil des jeunes étudiant·e·s ou des scolaires en stage découverte avec 61 accueils supplémentaires, soit + 76 %. Enfin la collectivité accorde toujours une attention particulière au recrutement et au déploiement d'actions pour le maintien dans l'emploi des personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur·se·s handicapé·e·s (10,87 % des effectifs).

• Développer la compétence des agent·e·s par une politique de formation adaptée [III]

La politique de formation des agent·e·s est restée impactée en 2021 par le contexte des restrictions sanitaires. Les sessions de formation organisées en présentiel ont cependant pu reprendre, permettant d'amorcer, en particulier, le rattrapage des formations d'habilitations, dans le domaine de la sécurité.
L'offre de formation à distance a continué à s'enrichir, sur Deskel, la plateforme interne de e-learning.
Les formations statutaires, les préparations aux concours et examens comme les formations de perfectionnement ont été assurées au mieux, en adaptant si nécessaire les conditions pédagogiques, articulant présentiel et distanciel.

Indicateur N°3 [III-2] - Développer les compétences des agent·e·s par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Budget consacré à la formation (en €)	2 018 049	1 372 757	1 862 273
Ratio budget de formation/masse salariale	1,2 %	0,8 %	1,07 %
Nombre d'agent.e.s formé.e.s	2 466	1 753	2 228

• Optimiser les conditions et l'environnement de travail [IV]

L'amélioration des conditions et de l'environnement de travail est un enjeu central pour la collectivité employeur. Le contexte sanitaire une nouvelle fois exceptionnel cette année a rappelé la nécessaire implication de l'employeur, pour permettre aux agent·e·s régionaux·ales de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions. Les services régionaux ont, à cette occasion, témoigné de leur agilité pour s'adapter et permettre ainsi la continuité de l'action publique régionale.
En collaboration avec les représentant·e·s du personnel, des protocoles pour chaque métier ont été déclinés en cohérence avec les dispositions prises par les autorités sanitaires nationales, des moyens de protection ont été mis à disposition des agent·e·s avec réactivité (plus de 408 000 masques achetés en 2021), et le télétravail s'est organisé avec efficacité (94 092 jours télétravaillés par les agent·e·s permanent·e·s des services), tout en veillant au maintien des équilibres dans les collectifs de travail.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

2021 en Bref

La masse salariale progresse de 3,3 % en 2021. Outre le *Glissement vieillesse technicité* (GVT) et l'achèvement des mesures découlant du *Protocole parcours professionnel et carrière* (PPCR) initié au niveau national en 2016, la Collectivité a déployé la deuxième phase du régime indemnitaire (RIFSEEP) donnant une place prépondérante aux missions exercées et valorisant notamment le management opérationnel d'équipes pour les agent·e·s de catégorie C et B dans les lycées. Elle a intégré les ajustements nécessaires de l'organisation par des postes cofinancés ou compensés. Elle a enfin absorbé les impacts financiers des mesures réglementaires avec la mise en place de la prime de précarité pour des agent·e·s temporaires et la revalorisation du SMIC en octobre dernier engendrant celle des grilles indiciaires pour les premiers échelons.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale

2 Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

176,6 M€ de crédits mandatés en 2021 en fonctionnement.

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

· Masse salariale

Les dépenses de personnel représentent une part plus importante dans les dépenses de fonctionnement, en raison notamment d'une baisse des dépenses réelles de fonctionnement sur les deux dernières années (les détails sont intégrés dans le Bilan social).

Indicateur N°1 [I et II] - Evolution de la masse salariale	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Masse salariale (012) / Dépenses réelles de fonctionnement	16,4 %	17,3 %	17,6 %
Masse salariale (012) / Charge de fonctionnement courant	17,2 %	18,7 %	18,4 %
Masse salariale (012) / Dépenses réelles totales	9,4 %	9,7 %	9,2 %

L'incidence du *Glissement vieillesse technicité* (GVT) pèse chaque année de manière conséquente sur l'évolution des dépenses de la masse salariale (évalué au budget 2021 à plus d'1,8 M€).
En matière réglementaire, les dernières mesures dans le cadre du protocole *Parcours professionnel carrières et rémunérations* (PPCR) se sont appliquées pour les agents de catégories C. La mise en place de la prime de précarité auprès des agent·e·s temporaires sur des contrats courts et la revalorisation des premiers échelons des grilles indiciaires suite au relèvement du SMIC ont également impacté les dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

En matière d'effectifs, des postes ont été créés, compensés financièrement par la diminution des crédits des programmes concernés par les domaines d'intervention de ces postes ou par la mobilisation de fonds européens. La Région a ainsi adapté sa politique d'ingénierie territoriale, a augmenté sa capacité de gestion des fonds européens, a poursuivi son action en faveur de la jeunesse avec des dispositifs spécifiques d'accompagnements, et ajusté son organisation aux politiques publiques mise en œuvre au sein de la Collectivité.
La Région a également déployé la deuxième phase du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), avec pour objectif de valoriser le management opérationnel d'équipes pour les agent·e·s de catégorie C et B, notamment pour les encadrant·e·s des lycées, de revaloriser les indemnités des agent·e·s aux revenus les moins élevés en maintenant l'attractivité de la Région.
Elle a enfin décliné des mesures en faveur des agent·e·s régionaux en lien avec le plan de mobilité adopté, par le biais d'incitations financières à l'utilisation des modes de déplacement domicile/travail plus doux (achats de cycles et forfait mobilité durable).
La masse salariale moyenne des agent·e·s permanent·e·s de la collectivité toutes catégories confondues est ainsi en progression, notamment pour les agent·e·s de catégories B et C.

Indicateur N°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie A	66 406	66 821	66 843
Evolution année N / année N-1	*+ 0,5 %*	*+ 0,6 %*	*+ 0,03 %*
Evolution année N / année N-2			*+ 0,7 %*
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie B	44 222	44 695	45 030
Evolution année N / année N-1	*+ 0,3 %*	*+ 1,1 %*	*+ 0,7 %*
Evolution année N / année N-2			*+ 1,8 %*
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie C	35 984	36 325	36 908
Evolution année N / année N-1	*+ 0,4 %*	*+ 0,9 %*	*+ 1,6 %*
Evolution année N / année N-2			*+ 2,6 %*

· Effectif permanent et non permanent

Les effectifs de la Région sont composés à 87,3 % d'agent·e·s permanent·e·s recruté·e·s sur des postes pérennes, ayant une activité annuelle continue.
Après l'impact de la crise sanitaire sur l'effectif non permanent (périodes de fermeture des lycées et décalage de la saison de navigation en 2020), le recours aux agents temporaires s'est accru, dans les EPLE notamment. Ils représentent désormais une part plus importante dans l'effectif global de la Collectivité.

Indicateur N°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Effectif permanent total	3 618	3 614	3 610
*% effectif permanent / effectif total**	*88,7 %*	*89,2 %*	*87,3 %*
Effectif non permanent total*	459	437	524
*% effectif non permanent / effectif total**	*11,3 %*	*10,8 %*	*12,7 %*
Total*	4 077	4 051	4 134

** Saisonniers inclus*

Le nombre d'agent·e·s permanent·e·s, en équivalents temps plein annuel, a légèrement diminué (- 0,1 %) sans diminution du nombre de postes. Les procédures de recrutement en cours expliquent cette variation, ainsi que le ralentissement des procédures intervenues depuis le début de la crise sanitaire dans les EPLE, corrélé au nombre significatif de départs en retraite.
Les effectifs des agent·e·s non permanent·e·s de la collectivité ont augmenté de 20 % en moyenne par rapport à 2020 et retrouvent le niveau constaté en 2018. Cette forte variation s'explique, d'une part, par un recours moins important aux agent·e·s saisonniers et temporaires l'an passé pendant les périodes de confinement, et d'autre part, par un effort significatif en 2021 sur les remplacements dans les EPLE pour faire face à la crise sanitaire.
L'évolution du recours aux temporaires dans les EPLE a ainsi augmenté de 24,1 % en 2020 en moyenne annuelle d'Equivalent temps plein (ETP) par rapport à 2019, après une baisse de 6,3 % en 2020 et de 13,9 % en 2019.
En 2021, 360 ETP temporaires ont ainsi travaillé dans les lycées (contre 290 en 2020 et 310 en 2019).
Les agent·e·s temporaires des autres services constituent quant à eux 19,4 % de l'ensemble des temporaires de la collectivité avec 87 ETP en moyenne.
Le recours au personnel non permanent s'effectue toujours dans le souci de répondre de manière adaptée aux besoins des services et de permettre aux jeunes professionnel·le·s d'acquérir de l'expérience.
L'emploi des apprenti·e·s s'est ainsi poursuivi en 2021, avec une moyenne sur l'année de 38 ETP au sein de la Région.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9020 Ressources et expertises

2021 en Bref

Ce programme regroupe les moyens de financement des évaluations et expertises rendues nécessaires par la technicité des politiques régionales et l'évolution de la démarche de performance régionale, ainsi que ceux permettant d'assurer le bon fonctionnement des assemblées et de défendre les intérêts de la Région dans les contentieux. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional, et intègre les moyens nécessaires à la documentation régionale. Il permet de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux
2. Mettre en œuvre le plan de transformation numérique
3. Mettre à disposition des ressources documentaires
4. Diffuser la culture et la pratique du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques
5. Développer l'expertise juridique et financière
6. Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables
7. Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

1,3 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de 75 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Transformation de l'administration et amélioration des services publics régionaux [1]

En 2021, 10 projets ont fait l'objet de conseil en organisation, et 10 autres projets ont pu bénéficier d'apports méthodologiques en termes de design de service. Grâce au financement par des fonds REACT validé en 2021, la structuration de la relation à l'usager.e s'est poursuivie avec notamment la création d'une équipe, afin d'engager dès 2022, la préparation à l'acquisition d'une application de gestion de la relation usagers (CRM – *Customer Relationship Management*). La crise sanitaire et le recours variable au télétravail ont eu un fort impact sur l'organisation des activités, des projets accompagnés, avec des réunions, ateliers et évènements, sur site, à distance ou hybride.

- Le Ti Lab [1]

En 2021, les travaux menés dans le cadre du projet Lab'accès pour identifier et expérimenter des pistes permettant la lutte contre le non recours aux droits et aux services dans un contexte de dématérialisation se sont poursuivis, avec un passage à l'échelle nationale des portraits territoriaux de la relation e-administrative. Les opportunités de financement de plus de 1,3 M€ validées dans le cadre du *Plan de Relance* ont permis au laboratoire d'augmenter sa capacité d'ingénierie en 2021 et pourra démultiplier ses actions en 2022 et 2023.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Des ressources documentaires sur les politiques régionales [5]

La Ruche, ouverte en octobre 2021, favorise les nouveaux modes de travail et de convivialité sur le site de Patton et valorise les ressources documentaires du service, réactualisées suite à un tri important des collections.

- Prestations juridiques [5]


Les effets multiples de la crise sanitaire et économique ont influencé l'exercice du Service Juridique et Commande Publique, en soulevant de nouveaux questionnements pratiques autour du maintien de la vie institutionnelle dans une période peu propice au présentiel, mais aussi, et surtout, en interrogeant le droit des aides et subventions ainsi que le droit de la commande publique à l'aune de la bonne exécution des projets ou des contrats, le cas échéant en modifiant les actes ou en transigeant lorsque cela était nécessaire et justifié, afin de soutenir les entreprises fragilisées par la décrue d'activité, etc. Par ailleurs, de nouvelles actions et orientations ont été lancées ou prises à l'occasion du renouvellement du conseil régional, afin d'apporter des points de repère fondamentaux aux élus de la nouvelle assemblée et, plus généralement, afin de faciliter leur exercice (renforcement du droit à l'information des élus des instances de la commande publique).

- Une politique d'achat au service de l'économie [6]

2021 a permis de consolider la programmation pluriannuelle des achats 2021-2025 et sa diffusion auprès des opérateurs économiques bretons. Les démarches de filières en partenariat avec la *Fédération des entreprises d'insertions* et *l'Union des entreprises adaptées* ont également permis de contribuer à professionnaliser ces entreprises à l'achat public et à adapter leur offre à des besoins innovants notamment en matière de numérique responsable. Le déploiement de la clause sociale dans les marchés de travaux et sa mise en œuvre dans la diversité des domaines d'achats participe aussi à concrétiser les engagements du *Schéma des achats économiquement responsables* en faveur de l'impact social des achats.

- Les évolutions de la démarche de performance et le développement de l'évaluation et du contrôle de gestion [IV]

En 2021, la Région a poursuivi les travaux d'évaluation du Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP) et le suivi du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL). Une évaluation concernant les Projets nautiques intégrés a été initiée.

Dans le cadre de la mobilisation de la collectivité en faveur d'une action plus déterminée encore dans la lutte contre le dérèglement climatique, a été engagée une évaluation environnementale du budget de la collectivité. Cette première évaluation climatique du budget doit permettre dans un premier temps de mieux comprendre et partager les axes de progrès favorables à la mise en œuvre des objectifs de décarbonisation.


L'élaboration du Rapport d'analyse par programme (RAP) constitue l'aboutissement de la démarche de performance et le principal support de diffusion des principes de l'évaluation et de l'acculturation de la collectivité aux outils de suivi et d'évaluation, trois nouveautés ont été travaillées en 2021 : un rendu compte des effets de la crise sanitaire, un zoom sur la territorialisation des services régionaux et une synthèse du RADD au contenu enrichi. En 2021, 11 tableaux de bord stratégiques mensuels ont été produits.
L'analyse spécifique de l'impact de la crise du Covid sur les DSP et le contrat TER conduite en 2020 a été mise à jour en 2021. De nombreux travaux d'évaluation et de rendus compte des impacts de la crise sanitaire ont été réalisés.

- Les prestations financières [V]

La notation par une agence spécialisée permet à d'éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans passer par une étude exhaustive de ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements. Depuis 2013, l'agence de notation Fitch Ratings attribue la note AA à la Région et à son programme d'émissions obligataires (dernière notation attribuée en octobre 2021) ainsi que la note F1+ au programme de titres négociables de créances à court terme (Neu CP). Par ailleurs, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires, pour la gestion et l'analyse de la dette ou pour des études juridiques. Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises, la Région Bretagne peut également être amenée à réaliser des prises de participation dans des sociétés commerciales. Elle sollicite des analyses financières et juridiques auprès d'experts indépendants pour chaque prise de participation et conformément aux dispositions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9021 Service de la dette

2021 en Bref

L'année 2021 a été marquée par la renégociation et la non reconduction de l'enveloppe revolving Banque des Territoire (CDC) qui a contraint la Région à emprunter massivement (265 M€) pour refinancer cette convention à hauteur de 150 M€ et couvrir les besoins de l'année. Dans un contexte toujours particulier de crise sanitaire et de taux toujours très bas, la Région a poursuivi sa stratégie d'optimisation de la gestion de la dette en contractualisant 2/3 de ses emprunts (10 sur 15) à taux négatifs et en accroissant la prédominance du compartiment à taux fixe (73 %).

Concernant les instruments de trésorerie, les tirages de Titres négociables de court terme (TNCT) ont permis l'encaissement de produits financiers pour près de 1 952 K€, compte-tenu des taux négatifs toujours en vigueur pour ces financements.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	3 Sécuriser l'encours	4 Optimiser la trésorerie
Actions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement	[IV - 1] Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
	[I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances	[II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours	[III - 2] Limiter le risque de taux	[IV - 2] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

80,9 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

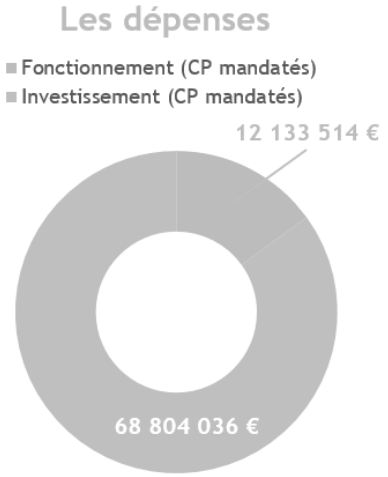

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les mobilisations d'emprunts [II]

Sur l'autorisation de 224,4 M€ votée par la Région pour 2021 afin d'équilibrer le budget, le programme d'emprunt 2021 s'est élevé à 115 M€ auxquels il convient de rajouter les 150 M€ de refinancement, soit un montant total de nouveaux emprunts sur l'année 2021 de 265 M€.

L'intégralité de ces emprunts a été réalisée par émissions obligataires. Le taux fixe moyen obtenu s'élève à 0,27 % (représentant une marge moyenne sur Euribor 3 mois d'environ 0,27 %) pour une durée moyenne de 10,2 années in fine (équivalent à environ 20 ans amortissables), soit des conditions très compétitives.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Indicateur N°1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Marge moyenne aux CL 2021
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0,26 %	0,44 %	0,27%	0,55%

- Opérations de gestion active de dette [III-2]

La négociation avec la Banque des Territoires n'a pas permis d'aboutir à la contractualisation d'une nouvelle convention de financement, l'étude des conditions proposées par la Banque des Territoires affichant un surcoût financier rédhibitoire pour la Région.
Dans ce cadre, la contractualisation à taux fixe de l'ensemble des emprunts obligataires de l'année (265 M€) et la non reconduction (remboursement anticipé) de l'enveloppe Banque des Territoires revolving pour 150 M€ indexée à taux variable ont conduit mécaniquement à accentuer le compartiment à taux fixe. Au regard des taux longs exceptionnellement bas, il n'a pas été jugé nécessaire de recourir à des opérations de swaps de taux pour réorienter à taux variable une partie de l'encours.

Indicateur N°2 [III-2] - Limiter le risque de taux	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Valeur cible 2021
Part taux fixe	58 %	60 %	73%	[33% - 66 %]
Part taux variable	42 %	40 %	27%	[33% - 66 %]

- Souscription d'outil de gestion de trésorerie [IV]

Depuis mi 2015, les marchés financiers sont marqués par des index négatifs. La gestion en trésorerie zéro a donc été momentanément abandonnée puisque les émissions de Titres négociables à court terme (NEU CP) rapportent, dans ce contexte, des produits financiers à la collectivité.

Le programme de NEU CP s'élève à 350 M€ depuis sa mise à jour de juillet 2019. En 2021, la Région a émis 25 titres pour un montant total cumulé de 1 460 M€ permettant de répondre aux besoins de financement à court terme de la collectivité et de réaliser des économies d'intérêt par le remboursement temporaire d'encours revolving Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces émissions ont généré, sur l'exercice 2021, 1 952 K€ de produits financiers.

Le risque de liquidité reste par ailleurs parfaitement maîtrisé avec la souscription de lignes de trésorerie supplémentaires pour un montant de 150 M€ (total de 350 M€) qui se substituent à l'enveloppe revolving CDC qui n'a pas été reconduite fin 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

P 9023 Mouvements financiers divers

2021 en Bref

Le programme 9023 étant dédié aux mouvements comptables et techniques, le RAP permet de présenter un bilan d'ensemble de l'activité comptable sur la volumétrie et les délais et sur des aspects qualitatifs. L'année 2021 est marquée notamment par la consolidation des acquis de la dématérialisation comptable et par un recours à un télétravail plus choisi et moins subi. Les chiffres ci-dessous montrent que, dans des volumes inédits, les services de la Région ont maintenu de très bon délais et un bon niveau de qualité comptable.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	2 Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	3 Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
Actions	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'exécution comptable 2021 : les principaux repères

Après une baisse logique en 2020 en raison du ralentissement économique, l'activité de mandatement a atteint en 2021 un record en terme de volume (près de 48 000 mandats). Sur une période de 5 ans (2017 – 2021), le nombre de mandats émis annuellement augmente de près 16%. La hausse représente l'équivalent de 6 semaines de mandatement (au rythme de 200 mandats par jour).
Cette augmentation s'explique bien sûr par la prise de compétence *transports scolaires et interurbains* en 2017 mais aussi par le développement de l'action de la Région en maîtrise d'ouvrage (ouvrages portuaires, travaux et entretiens dans les lycées ou implantations sur tout le territoire par exemple) qui génère une forte montée du nombre de factures à payer.
Malgré la généralisation de la facturation de la participation des familles aux frais de transports scolaires, les émissions de titres de recettes repartent à la hausse, notamment en raison de la reprise du remboursement des avances remboursables (prêts) accordées par la Région (après le gel de 2020).

Indicateur N°1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de mandats émis	46 451	43 622	47 935
Nombre de titres émis	7 682	6 714	7 104

• Le délai de traitement des factures

Le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. L'objectif pour la Région est donc de procéder à l'ensemble des vérifications (du service fait aux contrôles comptables) et de mandater dans un délai de 20 jours après l'arrivée de la facture.
En 2021, en dépit d'un nombre de factures payées inédit jusqu'ici, les délais de mandatement sont plus courts que jamais. L'investissement des services dans les processus comptables entièrement dématérialisés depuis 2019 porte aujourd'hui clairement ses fruits.

Indicateur N°2 - Délai de mandatement des factures en jours	Délai 2019	Délai 2020	Délai 2021
Délai de mandatement moyen annuel	24,3	17,6	15,6

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- La qualité de l'ordonnancement comptable

Cette qualité se mesure essentiellement par le nombre de rejets du comptable public des mandats émis par la Région. Le niveau d'exigence de la Paierie régionale est élevé et les délais laissés à l'ordonnateur pour produire les justificatifs complémentaires assez courts. Le taux de rejet de la Paierie rapporté au total des mandats émis oscille entre 0,2 et 0,3% à l'année (par exemple, 127 rejets pour 47 935 mandats émis en 2021).

Indicateur N° 3 - Taux de rejets de la Paierie / total des mandats émis	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taux de rejet de la Paierie	0,23%	0,30%	0,26%

- La qualité de la comptabilité patrimoniale

Pratiquée depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur n° 4 - Montant des dotations aux amortissement en M€	Dotation 2019	Dotation 2020	Dotation 2021
Amortissement des subventions d'équipement	256,7	266,9	277
Amortissement des investissements directs	49,5	56,1	62,6
Total des dotations	306,2	323	339,6

Les dotations sont constituées essentiellement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Cependant, le travail d'intégration des travaux en cours au patrimoine de la collectivité permet d'améliorer la qualité du bilan de la Région et de faire progresser les amortissements des investissements directs. Ceux-ci représentent 18,4 % du total des dotations en 2021 pour 15,4 % en 2016. La montée en puissance des dotations aux amortissements est le reflet de la politique d'investissement de la Région.

- La qualité de la comptabilité d'engagement

Corollaire de la gestion en autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE), l'exhaustivité de la comptabilité d'engagement est un élément essentiel de la qualité de la gestion.
La tenue de cette comptabilité pluriannuelle vise à s'assurer que tout engagement juridique (marché, convention, arrêté) est adossé à un engagement comptable et comptabilisé comme tel. Elle autorise une connaissance précise des crédits disponibles ainsi que la ventilation temporelle des crédits de paiement pour honorer les engagements de la collectivité.

L'information produite dans le rapport financier 2021 sur le stock des AP et AE permet de rendre compte des engagements pris et restant à honorer au 31 décembre 2021.

- La gestion de la TVA

Certaines activités portuaires, les transports scolaires ainsi que les locations de salles sont assujetties à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Depuis 2010, la Région met en œuvre une organisation comptable spécifique pour se conformer aux obligations déclaratives (effectuées au format dématérialisé depuis juillet 2012).

En 2021, 3 427 mandats et 504 titres portant sur des dépenses et recettes assujetties à TVA ont été émis.

Chaque année, la Région est créditrice de TVA.

- Le suivi des provisions pour risques et charges afin d'anticiper les effets de la crise



En 2020, pour anticiper les impacts de la crise sanitaire et préparer les réponses, la Région a constitué des provisions à hauteur de 38 M€ destinées notamment à couvrir les risques encourus sur les secteurs des transports mais aussi à soutenir les filières économiques et les associations en difficultés ainsi que les demandeurs d'emploi.

En 2021, certaines de ces provisions ont pu être reprises et ainsi neutraliser budgétairement les coûts de mise en œuvre des actions dans les domaines cités ci-dessus. Au total, près de 17,5 M€ de provisions ont été reprises.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Guide de lecture des chapeaux des missions

Une introduction générale à la présentation des programmes

Une présentation identique pour toutes les missions organisée en deux parties :
- I. Le contexte et la stratégie de la mission
- II. Les leviers d'action et les moyens mis en œuvre

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Une sélection de chiffres clés illustrant le contexte général de la mission

Chiffres clés

- 250 940 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2021 en Bretagne (catégories A, B, C)
- 125 340 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2021 en Bretagne (catégorie A)
- 27 209 entrées en formation sur les dispositifs initiés par la Région Bretagne en 2021
- 144 350 élèves (pré- et post-bac) dans les établissements secondaires du 2nd degré relevant de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Mer

Le marché du travail s'est caractérisé, en 2021, par une nette diminution de la demande d'emploi au regard du dynamisme économique de la région. Le nombre de demandeur.euse.s d'emploi de catégorie A (personnes immédiatement disponibles) a diminué sur 1 an de 16,2 % en Bretagne [illegible] en France métropolitaine.

Un texte illustrant le contexte général et la stratégie de la mission

La demande d'emploi des je[illegible]de 23 % sur l'année, celle des plus

La démographie lycéenne poursuit sa lente décrue puisque les effectifs à la rentrée 2021 affichent une nouvelle baisse de 1081 élèves soit -0,7% par rapport à 2020. Mais cette évolution peut être très différente selon les territoires et les formations.

L'implantation des établissements d'enseignement secondaires du 2nd degré à la rentrée 2021

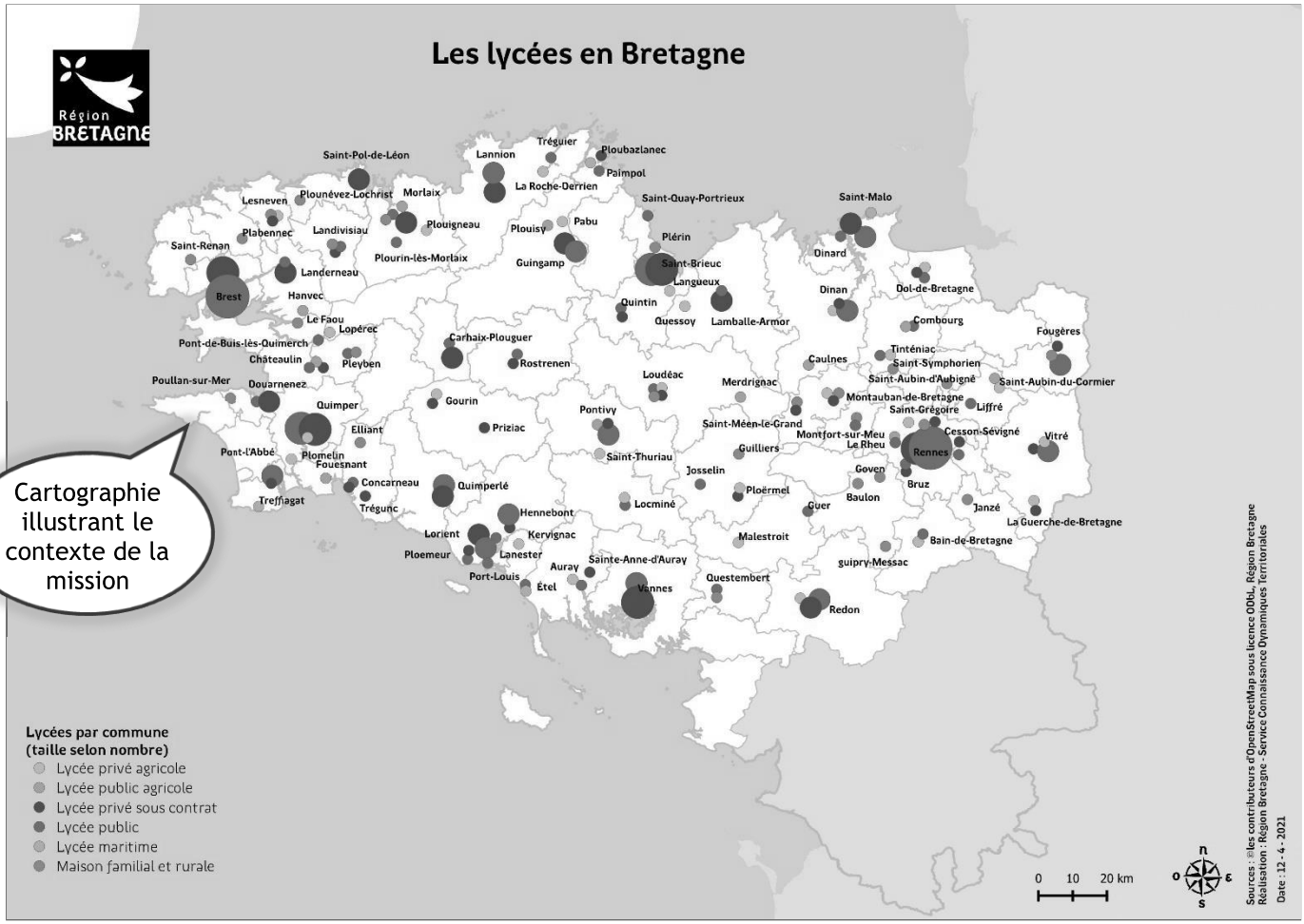

Cartographie illustrant le contexte de la mission

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Analyse des données cartographiques

A la rentrée 2021, la Bretagne compte 115 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dont 102 relevant de l'Education nationale, 9 de l'Agriculture et 4 [illegible] stables par rapport à la rentrée précédente.

A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 78 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont 2 lycées Diwan proposant un enseignement immersif en breton) et 51 avec le Ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles privés et 25 maisons familiales et rurales.

// La stratégie régionale

Détail de la stratégie, des temps forts de 2021, présentation des documents cadres stratégiques adoptés en session, des grands projets et des actions importantes

Un picto Covid qui identifie les les impacts de la crise sanitaire actions mises en œuvre

Liée à la pandémie, la mobilisation [illegible]e 2021 de toutes les équipes au service des lycées, et particulièrement [illegible]ent leurs missions au sein des établissements scolaires, doit être so[illegible] remplacement pour pallier les abs[illegible]ces n'ont pas diminué, au c[illegible] financière consacrée à ces rem[illegible]cements de + 25% en moyenn[illegible] effort de la collectivité a été a[illegible]5% en moyenne par ra[illegible]ant toute l'année 2020 ont été [illegible] de répondre aux exig[illegible]t·e·s et les élèves dans les lycées.

[illegible] mai 2019 de la convention [illegible]ation de la relation entre la Région et les [illegible] locaux d'enseignement (EPLE), plus de 38 rencontres sous forme de dialogues de gestion [illegible] présentiel mais le plus souvent à distance pour respecter les consignes sanitaires. Ce travail [illegible] d'échanges avec les lycées est préparé par les référent·e·s lycées en articulation avec les directions métiers.

Après le travail d'analyse approfondie conduit par les services en 2020 et 2021 et la large concertation organisée avec les partenaires, lycées et parents d'élèves, l'assemblée régionale a adopté en session d'octobre 2021 les grands principes de la nouvelle tarification, homogène entre les lycées, des repas et des nuitées dans les lycées. La prise en compte des revenus des familles et la solidarité entre lycées pour les compensations constituent les principes de base adoptés. Ce rapport d'octobre 2021 a permis d'engager la suite du travail sur les modalités pratiques de mise en œuvre, prévue pour septembre 2022.

Ce projet de tarification unique et sociale a été rendu possible grâce au travail sur le *Bien manger dans nos lycées* conduit depuis plusieurs années. En effet il a commencé avec la structuration des filières et la démarche *Breizh'Alim* qui a pour objectif de permettre aux filières locales et notamment les filières bio d'être en capacité de répondre aux commandes publiques. Ce travail a été complété par l'accompagnement de la Région auprès des groupements de commandes utilisés par les lycées pour faciliter justement l'approvisionnement en produits locaux, en labels et en bio.

En parallèle, l'accompagnement des équipes de restauration dans les lycées a permis en 2018 d'aboutir à l'élaboration d'une *Charte qualité restauration* pour les lycées. Elle a des objectifs ambitieux en termes de produits de qualité de proximité et de produits frais. Cette charte qualité restauration va au-delà du cadre de la loi Egalim puisqu'elle fixe des objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire, prévoit la mise en place de plats végétariens et intègre la nécessité de faire du repas un temps de convivialité et de découverte culinaire.

Les conditions étaient donc réunies pour la mise en œuvre de tarifs identiques dans tous les établissements. C'est une question d'équité sur le territoire, un objectif de justice sociale et la volonté régionale de rendre du pouvoir d'achat aux familles qui en ont le plus besoin tout en gardant des tarifs raisonnables pour l'ensemble des familles.

Piloter l'offre de formation professionnelle

La campagne d'adaptation de la carte des formations professionnelles conduite en 2021 a démarré, comme chaque année, par l'envoi à tous les établissements de Bretagne d'une note générale de cadrage élaborée conjointement par la Région et les autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DIRM-NAMO) précisant les attendus relatifs à l'évolution de l'offre de formation professionnelle. Ainsi il leur été demandé de tenir compte des enjeux démographiques observés à l'échelle des territoires, du nécessaire accompagnement de la transformation du lycée professionnel avec notamment la mise en œuvre progressive de la réforme des secondes professionnelles.

A l'issue de la campagne, 38 établissements ont déposé sur la plateforme 56 demandes d'adaptation de la carte des formations professionnelles. Elles ont fait l'objet d'une instruction commune par la Région et les autorités académiques sur la base des critères suivants : inscription dans les orientations régionales, complémentarité par rapport à l'offre de formation existante, cohérence par rapport à l'offre de l'établissement, opportunité au regard des besoins en emplois et en compétences, impacts en terme de moyens.

Ainsi 26 mesures (ouvertures, fermetures, modification de parcours, augmentation et diminution de capacités d'accueil) ont été adoptées en décembre 2021 et prendront effet à la rentrée 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// La Région engagée dans la Breizh COP

Quelques exemples d'actions régionales qui s'inscrivent dans la Breizh COP

▶▶▶ Actions 2021

Depuis 2020, à travers so[...] *les lycées*, la région accompagne les services de restauration pour propo[...] qualité, de proximité et de saison, en cohérence avec le *Sché*[...] *Charte qualité restauration* et la loi Egalim.

14 lycées pilotes ont ains[...] volets complémentaires : le pilotage de leur stratégie achat, la [...] et l'éducation alimentaire. Malgré les difficultés liées au contexte sani[...] sont arrivés au terme de l'accompagnement sur l'achat et les résultats obtenus ont mis en évidence une forte progression de l'achat en denrées alimentaires sous label et de proximité. Fort de ce constat, la généralisation de cet accompagnement à 36 nouveaux lycées publics bretons a été lancée à la rentrée 2021 et les outils développés ont pu être mis à disposition de l'ensemble des lycées. L'expérimentation de méthodologies innovantes tant en terme d'éducation alimentaire que de prévention du gaspillage alimentaire se poursuit auprès des premiers lycées pilotes.

En marge de l'accompagnement individualisé, l'ensemble des lycées bénéficie des actions de la feuille de route du *Bien-manger dans les lycées*, comme par exemple l'augmentation de la part de produits des groupements de commandes répondant à des critères de qualité, la mise à disposition de support de communication ou le rapprochement avec les porteurs de PAT.

A noter dans les temps forts de cette année 2021, la remise du prix de l'organisation à la région Bretagne aux victoires des acteurs publics pour son projet du *Bien manger dans les lycées*. Ce prix est venu récompenser l'effort collectif accompli par l'ensemble des acteurs du territoire engagé dans la démarche

Le 23 décembre 2021, le lycée Jean Moulin de Châteaulin et le lycée Brocéliande de Guer se sont vus décernés le label « Etablissement Bio Engagé » par Initiative Bio Bretagne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Nombre d'Actions Territoriales votées en 2021 par Pays et type d'actions

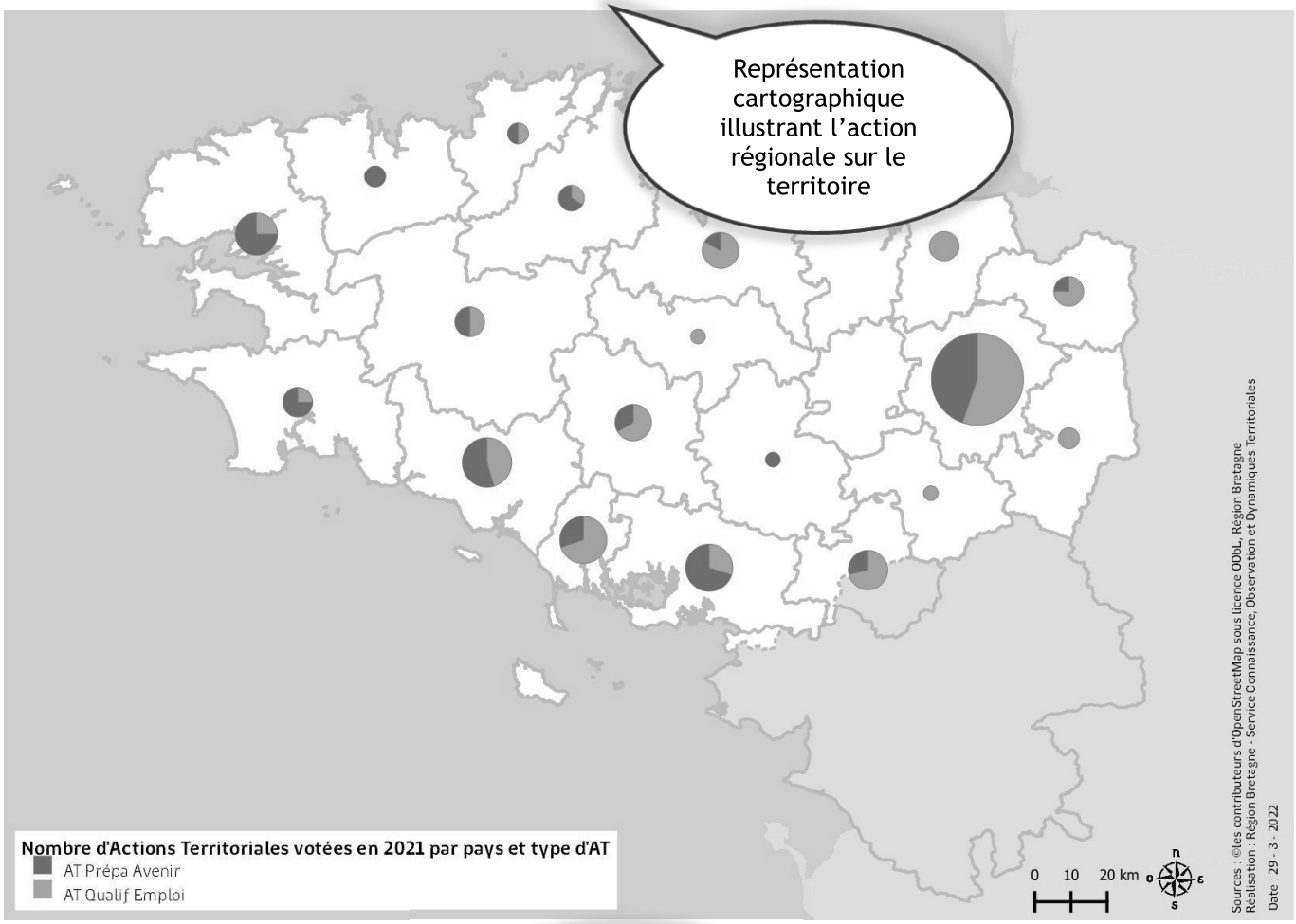

Le soutien aux Actions Territoriales de for…iers nouveaux et/ou pour des publics en grande difficulté a été très significatif : une aug…e de parcours financés sur le programme 319, comparé à 2020 ou 2019.

Analyse des données cartographiques

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom politique de la ville

Un zoom sur l'action régionale dans les quartiers politique de la ville

Le Pacte régional d'investissement da… …jectif l'insertion professionnelle des publics les plus … …s des quartiers prioritaires.

En 2021, 11,3 % des entrées en formation s… …domicilié.e.s dans les quartiers politique de la ville tous dispositifs confondus. Cette proportion reste stable depuis plusieurs années.

En comparaison avec l'échelle bretonne, différentes spécificités sont à mettre en exergue pour les stagiaires résident.e.s dans les quartiers politique de la ville :

- Deux fois plus de stagiaires au RSA *(30 % vs 15 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Des formations suivies largement dans la commune de résidence *(82 % vs 31 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Davantage de femmes *(55,3 % vs 51,9 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Des stagiaires plus jeunes *(38 % de 25 ans et moins vs 33 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Plus de stagiaires avec un niveau brevet ou inférieur *(62,3 % vs 50,1 % hors quartiers politique de la ville) ;*
- Un décrochage plus marqué des stagiaires entre les gammes Prépa et Qualif.

Dispositifs	Hors quartiers politique de la ville	Réside en quartiers politique de la ville
PREPA	59 %	74 %
QUALIF	41 %	26 %

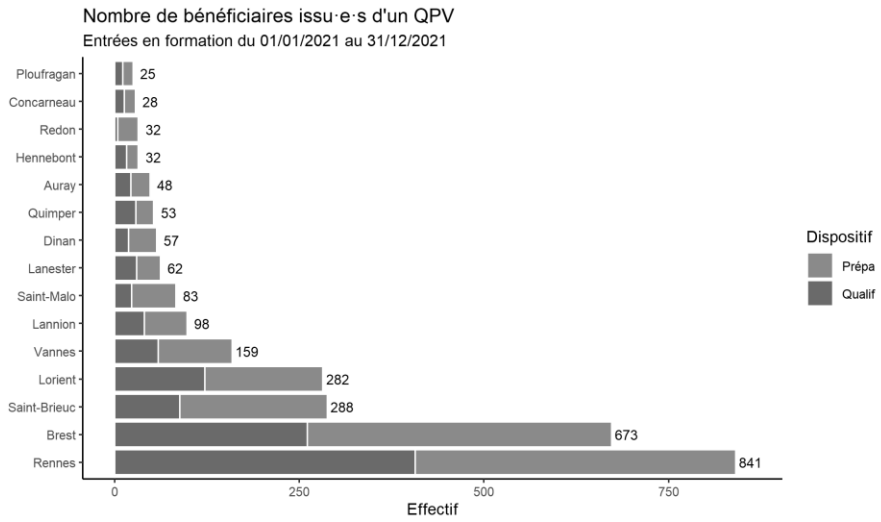

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

// Moyens humains

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des services centraux***	2021	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	101,8	16,8
Catégorie B	44,6	8,8
Catégorie C	62,5	10,6
Temporaires	11,7	0,7
Apprentis	1,0	0,3
Stagiaires	2,2	-
l ETP	223,7	37,3
Total M	11 398 532 €	

Tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi

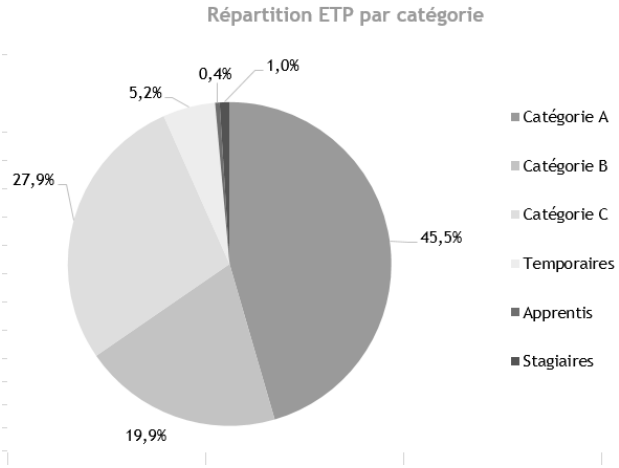

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Subdivisions immobilières (dont agents des EMAT)***	2021
Catégorie A	14,0
Catégorie B	27,5
Catégorie C	83,0
Temporaires	2,5
Apprentis	2,0
Stagiares	0,2
Total ETP	129,4
Total Masse salariale	5 505 428 €

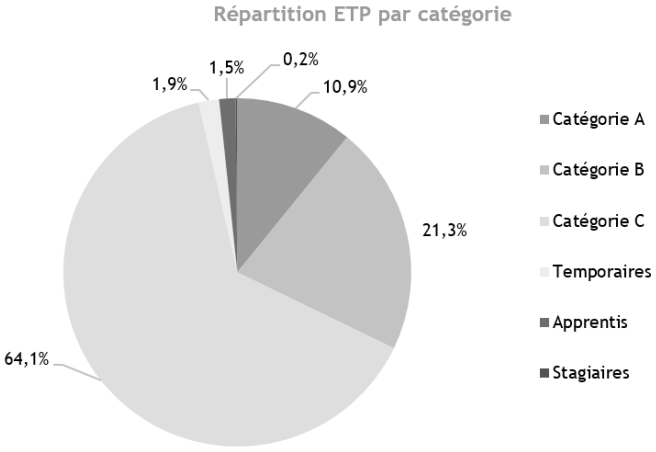

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des lycées***	2021
Catégorie B	53,7
Catégorie C	2 111,7
Temporaires	360,4
Apprentis	17,0
Total ETP	2 542,8
Total Masse salariale	91 171 593 €

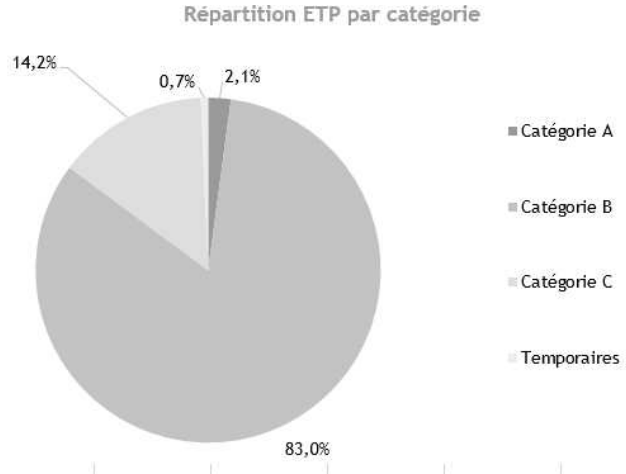

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Répartition des dépenses

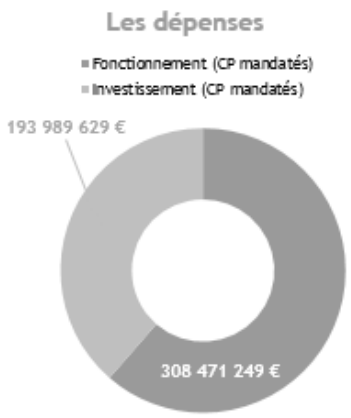

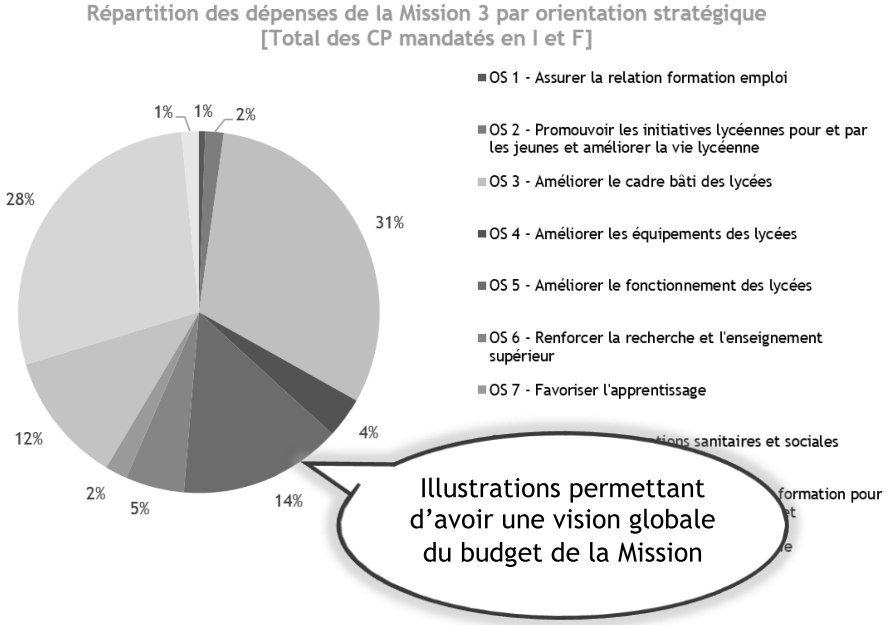

Un taux de réalisation de 88 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

Illustrations permettant d'avoir une vision globale du budget de la Mission

> Dépenses par orientation stratégique

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	CP votés en 2021	CP mandatés en 2021	Taux de réalisation
OS 1 - Assurer la relation formation emploi	4 002 284 €	2 838 642 €	71%
Fonctionnement	4 001 000 €	2 837 358 €	71%
Investissement	1 284 €	1 284 €	100%
OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	10 259 850 €	8 274 187 €	81%
Fonctionnement	4 859 850 €	2 968 253 €	61%
Investissement	5 400 000 €	5 305 934 €	98%
OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées	159 463 650 €	155 391 338 €	97%
Fonctionnement	4 884 150 €	4 117 675 €	84%
Investissement	154 579 500 €	151 273 663 €	98%
OS 4 - Améliorer les équipements des lycées	23 555 500 €	18 325 548 €	78%
Fonctionnement	2 410 000 €	2 372 796 €	98%
Investissement	21 145 500 €	15 952 752 €	75%
OS 5 - Améliorer le fo	73 881 000 €	73 087 531 €	99%
nement	73 881 000 €	73 087 531 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 6 - Renforcer la r	26 433 000 €	26 429 072 €	100%
Fonctionnement	13 550 000 €	13 547 452 €	100%
Investissement	12 883 000 €	12 881 619 €	100%
OS 7 - Favoriser l'apprentissage	14 368 716 €	9 950 944 €	69%
Fonctionnement	6 680 000 €	2 262 600 €	34%
Investissement	7 688 716 €	7 688 344 €	100%
OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales	61 682 550 €	59 045 548 €	96%
Fonctionnement	61 682 550 €	59 045 548 €	96%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	170 617 500 €	141 278 910 €	83%
Fonctionnement	170 617 500 €	141 278 910 €	83%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 10 - Développer les langues de Bretagne	8 362 000 €	7 839 159 €	94%
Fonctionnement	7 418 000 €	6 953 127 €	94%
Investissement	944 000 €	886 032 €	94%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	552 626 050 €	502 460 878 €	91%
Total Fonctionnement	349 984 050 €	308 471 249 €	88%
Total Investissement	202 642 000 €	193 989 629 €	96%

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme ou orientation stratégique.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima [illegible] global de l'organisme.

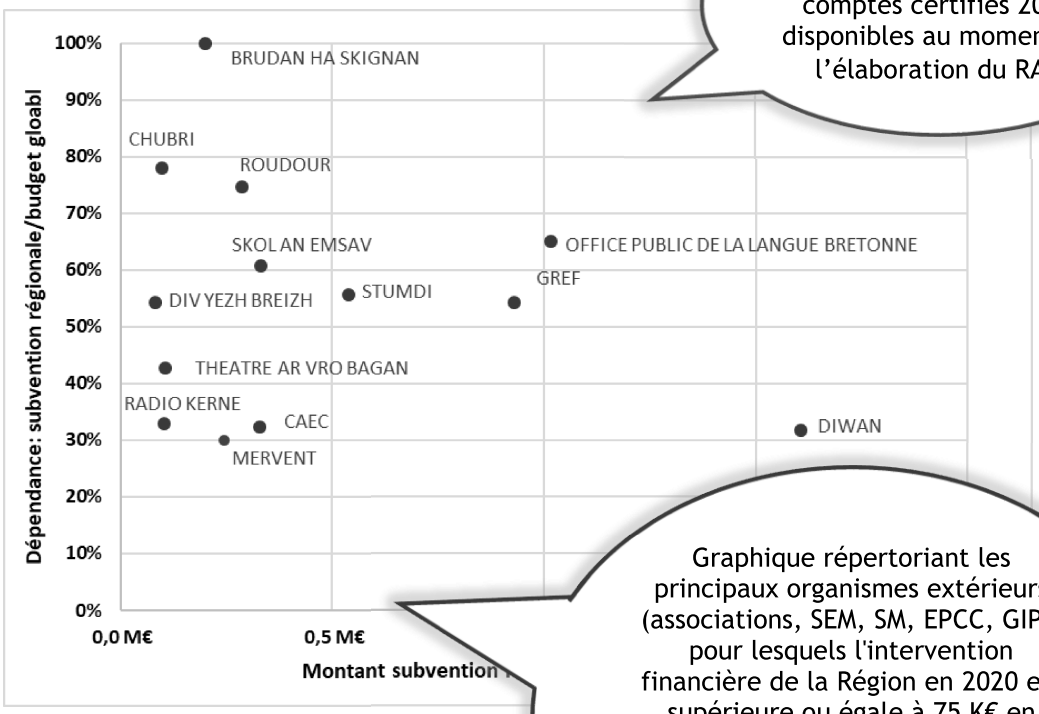

Cette présentation est réalisée à partir des comptes certifiés 2021 disponibles au moment de l'élaboration du RAP

Graphique répertoriant les principaux organismes extérieurs (associations, SEM, SM, EPCC, GIP), pour lesquels l'intervention financière de la Région en 2020 est supérieure ou égale à 75 K€ en fonctionnement (subventions, cotisations ou participations) et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

M4 P 401 Développer les modes de transports collectifs régi… …riser la mobilité durable

Actualité phare de l'année 2021 (nouveau projet d'envergure mené, nouvelle réglementation, loi, adoption d'un nouveau cadre, etc.)

2021 en Bref

En 2021, la Région a poursuivi la construction du réseau de transport régiona… …u mise en œuvre de la nouvelle tarification TER, l'opération gratuité jeunes … …de l'application M-ticket pour acheter les titres de transport pour le car. Les con… …alisations avec les EPCI se sont multipliées. L'année aura malheureusement encore été fortement ma…quée par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'ensemble de l'activité et des contrats de transport (charges, recettes) dont les conséquences iront au-delà de cette seule année.

// Objectifs, actions et chiffres clés

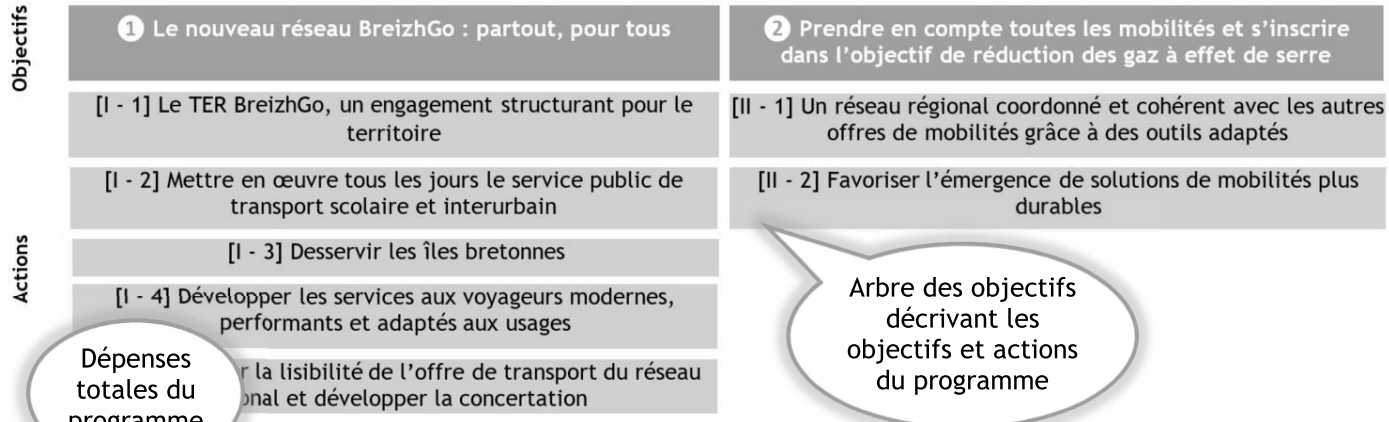

309,7 M€ de crédits mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

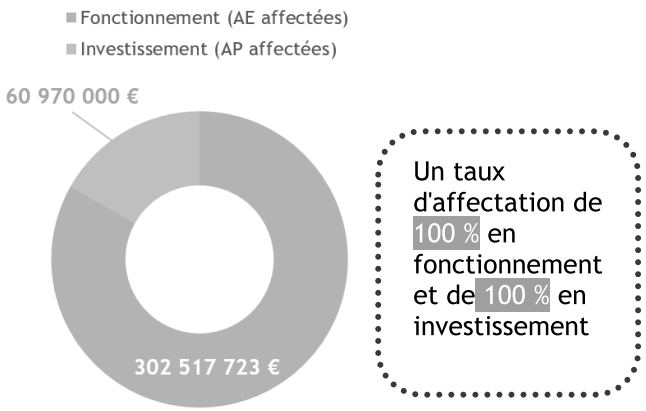

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

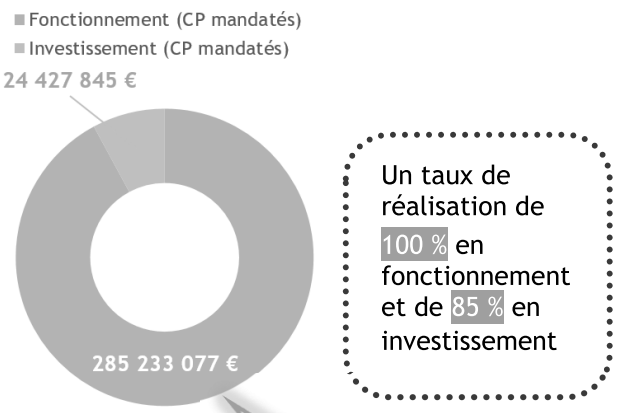

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 85 % en investissement

Le taux de réalisation des CP en investissement s'explique par la réalisation et le report de projets à 2022.

Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de transport f… voyageurs [I-1]

Picto Covid qui identifie les impacts et les réalisations en lien avec la crise

La nou…ée fin 2019 pour une durée de 10 ans a connu un démarrage assez singulier puisq… a également encore marqué l'année 2021 (plans de transports adaptés notamment) … fréquentation qui repart à la hausse.

Indicateur N°1 [I-1] … réquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de voyages par jour (estimation)*	33 200	23 300	29 700
Evolution globale du trafic en %	+ 7,9 %	- 30 %	+27%
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	2 %		+ 1,2%
Pourcentage d'abonné.e.s (y compris scolaires)			
Taux de réalisation de l'offre – Trains partis / trains prévus			
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard			

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 1 de l'objectif 1

* réalisation de l'offre du plan de transport adapté et non théori…

- L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire [I-1]

Les dernières rames Regio2N ont été livrées début 2020 pour porter le parc Régio2N à 19 rames longues et 7 rames courtes. La Région a réalisé des opérations mi-vie (à la moitié de la vie du train) afin de moderniser les TER acquis il y a une vingtaine d'années. A noter que la légère baisse des places en 2021 est liée à la mise en place d'espace vélos.

Indicateur N°2 [I-1] – Evolution des places offertes	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de places (assises)	21 874	21 838	21 748

- Mettre en œuvre, tous les jours, le service public de transport interurbain et scolaire [I-2]

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire même si les fréquentations tendent à reprendre une trajectoire normale. Les équilibres budgétaires pour le transport par car sont maintenus en 2021.

Indicateur N°3 [I-2] – Le transport routier régional	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels			
Rennes-Pontivy	112 865	90 321	Donnée indispo
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	83 000	60 434	95 631
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional* (*chiffres provisoires année scolaire 2021/2022)	103 500	99 300	100 530*

- Desservir les îles bretonnes [I-3]

Les liaisons maritimes vers dix îles (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic et Arz) ont été transférées à la Région au 1er janvier 2017. L'année 2021 a été marquée par les impacts de la crise sanitaire et notamment des sur-fréquentations à l'été 2021.

Indicateur N°4 [I-3] – Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Nombre de voyages /an (passagers transportés)	2 935 000	2 200 000	2 842 556
Nombre de services passagers réalisés / an (départs bateaux)	36 000	25 378	33 872

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

NOTIONS BUDGETAIRES

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

Les dépenses de fonctionnement		Les dépenses d'investissement	
Autorisation d'engagement (AE)*	Crédit de paiement (CPF)	Autorisation de programme (AP)	Crédit de paiement (CPI)
Engager la dépense Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année	**Engager la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année

** Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.*

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'**échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices**. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements

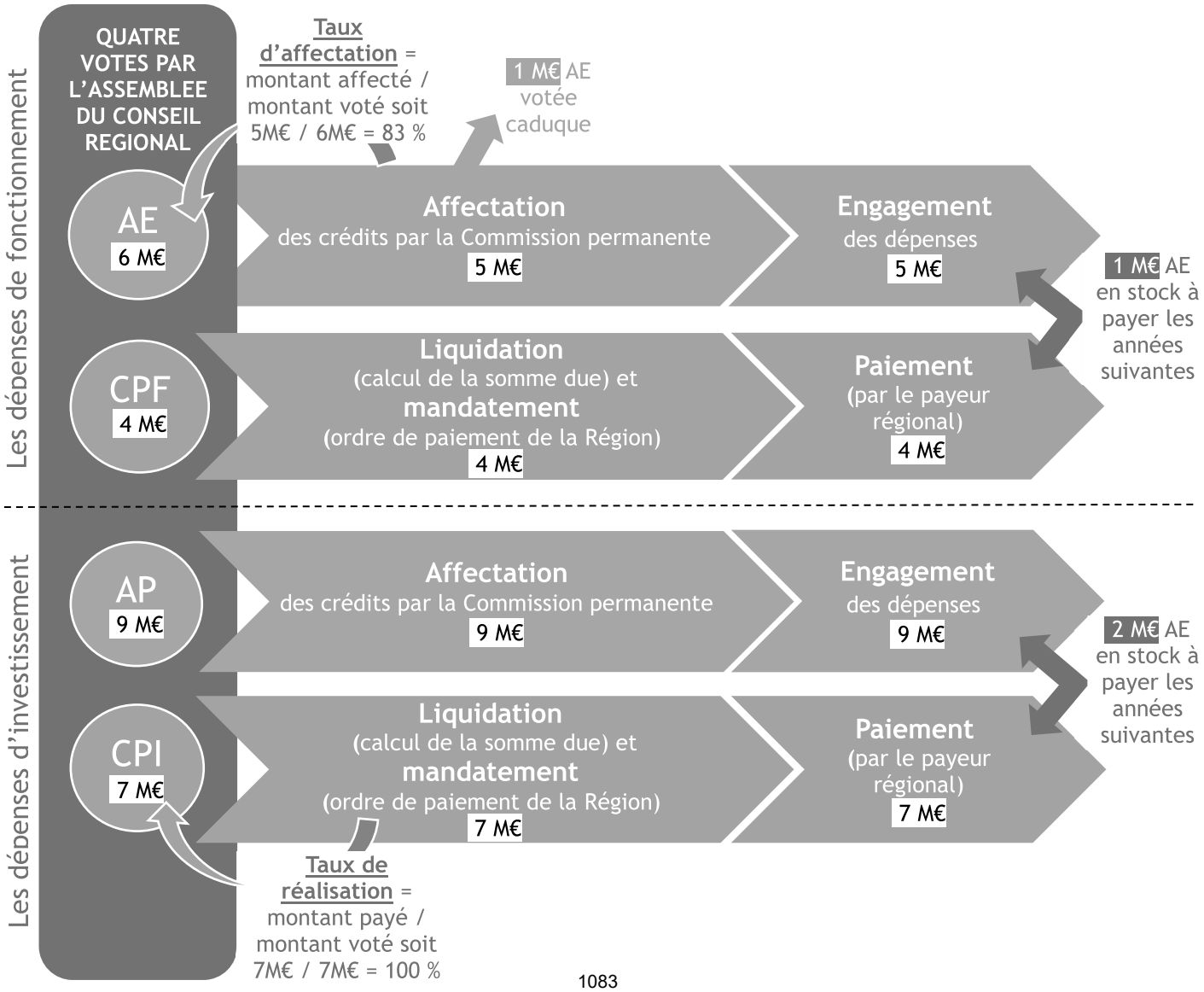

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

BILAN SOCIAL

2021

BILAÑS SOKIAL

FIN-CONTE SOCIA

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Bilan social 2021

Le Bilan social constitue un document de référence sur la mise en œuvre de la politique de la Région en matière de ressources humaines. Présenté tous les ans en Comité technique aux représentants du personnel, il s'inscrit en complémentarité avec le Rapport Social Unique (RSU).

Le Bilan social permet d'illustrer les caractéristiques et évolutions sociales de la collectivité à travers la présentation d'indicateurs et d'analyses comparatives. Il rend compte de la politique de ressources humaines en matière d'effectifs, de rémunération et carrière, de formation, d'environnement de travail, d'action sociale, de communication interne, de relations sociales et de responsabilité sociale de l'employeur.

Pour 2021, la poursuite de la crise sanitaire a eu un nouvel impact sur les activités de la collectivité et de la Direction des ressources humaines. Certains indicateurs en matière d'effectifs, de formation ou d'environnement de travail illustrent parfaitement les situations rencontrées et rendent parfois plus difficiles une mise en perspective pluriannuelle.

Le Bilan social est intégré au rapport d'activité et de développement durable au même titre que le rapport d'analyse par programme ou encore le rapport égalité femmes-hommes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Table des matières

Les effectifs **336**
// L'effectif global 336
// L'effectif permanent 337
// L'effectif non permanent 343
La rémunération et la carrière **346**
// Les dépenses de personnel 346
// La rémunération des agent·e·s permanent·e·s 347
// La carrière 348
La formation **350**
// Les agent·e·s formé·e·s 350
// Les formations par types et par domaines 351
// Les formations par organismes 351
L'environnement de travail **352**
// Le temps de travail des agent·e·s des services 352
// Les temps partiels 354
// Le télétravail 355
// Les travailleur·se·s handicapé·e·s 356
// La médecine professionnelle et préventive 357
// Les absences des agent·e·s permanent·e·s 358
// Les congés spécifiques 359
// L'hygiène et la sécurité 360
// Les frais de déplacement 361
L'action sociale **362**
// Le barème social unique 362
// La synthèse de l'action sociale 362
La communication interne **364**
// Le portail Kelenn 364
// Les publications 365
// Les manifestations et événements 365
Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur **366**
// Les instances réglementaires 366
// Les instances internes 369
// Un dialogue social de qualité et renouvelé 369
// L'exercice du droit syndical 370

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

1. Les effectifs

Chiffres clés au 31/12/2021

- 4 145 agent·e·s
- 3 616 agent e·s permanent·e·s
- 57 % des agent·e·s permanent·e·s sont des femmes
- 60 % des agent·e·s permanent·e·s travaillent dans les lycées, 40 % dans les autres services et voies navigables
- L'âge moyen est de 49 ans et 4 mois

2021 en Bref

L'effectif global au 31/12/2021 (4 145 agent·e·s) est en légère augmentation par rapport à 2020 (+ 0,5%) L'effectif permanent représente 87% de l'effectif global (88% en 2020). Les variations d'effectif s'expliquent par le mouvement classique des départs et arrivées, ainsi que le recrutement sur des postes en lien avec l'ingénierie territoriale ou encore la gestion des fonds européens. Par ailleurs, afin de permettre l'application des protocoles dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, un effort particulier a été maintenu sur le recours au personnel temporaire dans les EPLE.

// L'effectif global

Effectif global : 4 145 agent·e·s

Effectif permanent : 3 616		Effectif non permanent : 524				Non rémunéré·e·s par la Région : 5
Emplois fonctionnels	6	Collaborateur·trice·s :		Temporaires	428	Mis à disposition 5
Fonctionnaires	3 455	Cabinet	9	Contrats de projets	21	
Contractuels permanents	155	Groupes Elus	19	Contrats CIFRE	2	
				Apprentis	45	

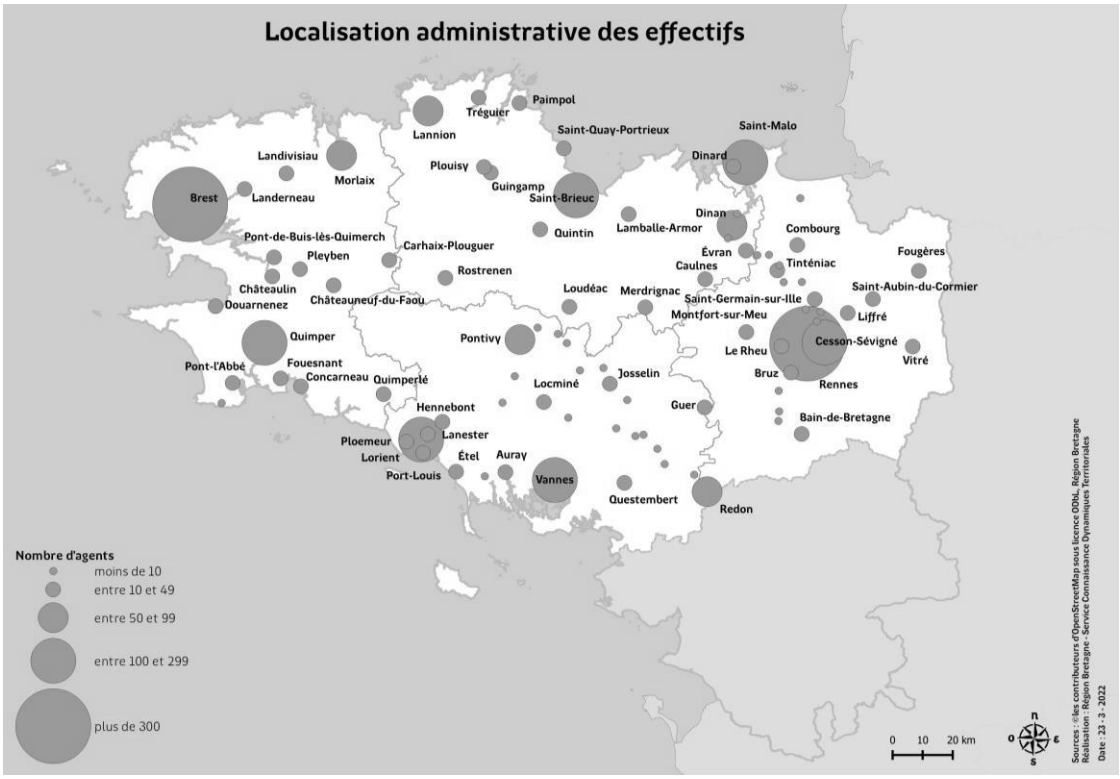

Définitions

Effectif permanent : Agent·e·s fonctionnaires ou contractuel·le·s employé·e·s sur des postes permanents de manière permanente, ou mis à disposition à l'extérieur de la Région.

Effectif non permanent : Agent·e·s contractuel·le·s recruté·e·s en remplacement, sur poste vacant ou en renfort, collaborateur·trice·s de groupes d'élus et de Cabinet, contrats de projets et apprentis.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// L'effectif permanent

Structure de l'effectif

Type d'effectif	F	H	Total	%
Services	**819**	**626**	**1 445**	**40,0%**
Emplois fonctionnels de direction	3	3	6	0,2%
Fonctionnaires	738	559	1 297	35,9%
Contractuelle·e·s permanent·e·s	78	64	142	3,9%
Lycées	**1 244**	**927**	**2 171**	**60,0%**
Fonctionnaires	1 240	918	2 158	59,7%
Contractuelle·e·s permanent·e·s	4	9	13	0,4%
Total	**2 063**	**1 553**	**3 616**	**100,0%**
%	**57,1%**	**42,9%**	**100,0%**	

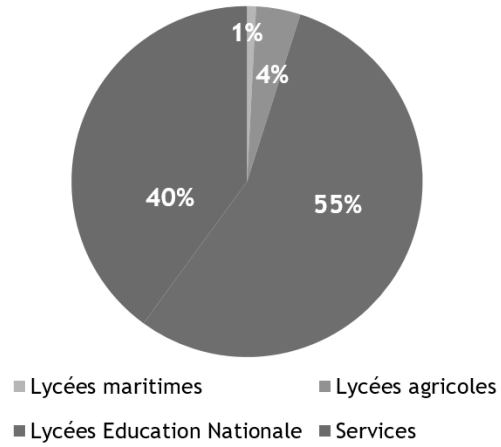

L'effectif permanent (3 616 agent·e·s) se compose de :
- 1 445 agent·e·s dans les services (40%)
- 2 171 agent·e·s dans les lycées (60%).

Evolution de l'effectif

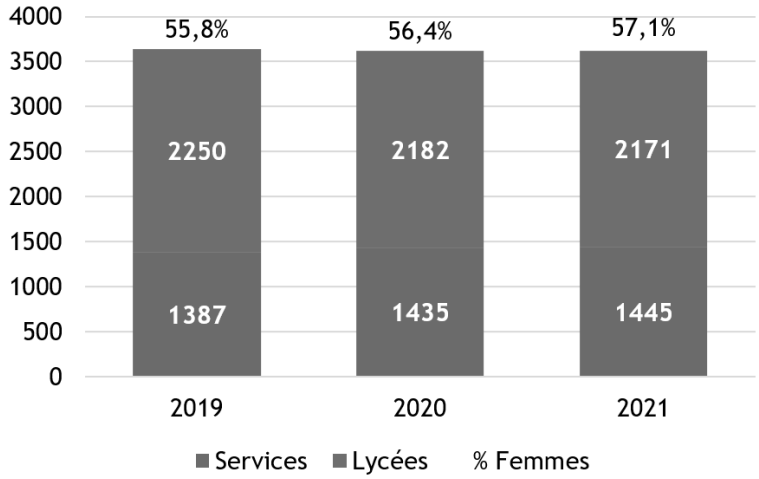

Au 31/12/2021, l'effectif permanent est stable par rapport à 2020 (3 617 agent·e·s au 31/12/2020).

Les variations observées dans la structure de l'effectif sont :

- une légère augmentation de l'effectif permanent dans les services (+10 agent·e·s)
- une légère diminution de l'effectif permanent dans les lycées (-11 agents).

Répartition par Directions

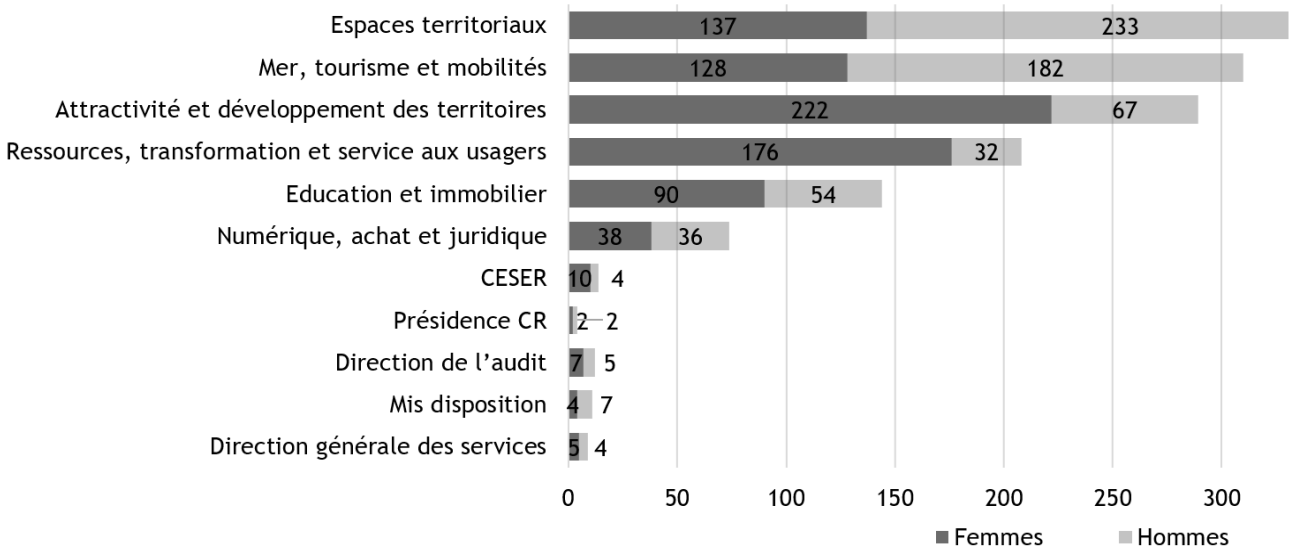

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Localisation géographique des effectifs



2 701 agent·e·s permanent·e·s sont territorialisé·e·s, soit 75% de l'effectif permanent (74% en 2020) :

- 2 171 agent·e·s dans les lycées (60%)
- 370 agent·e·s dans les espaces territoriaux (10%)
- 160 agent·e·s dans les voies navigables (5%)

Les espaces territoriaux

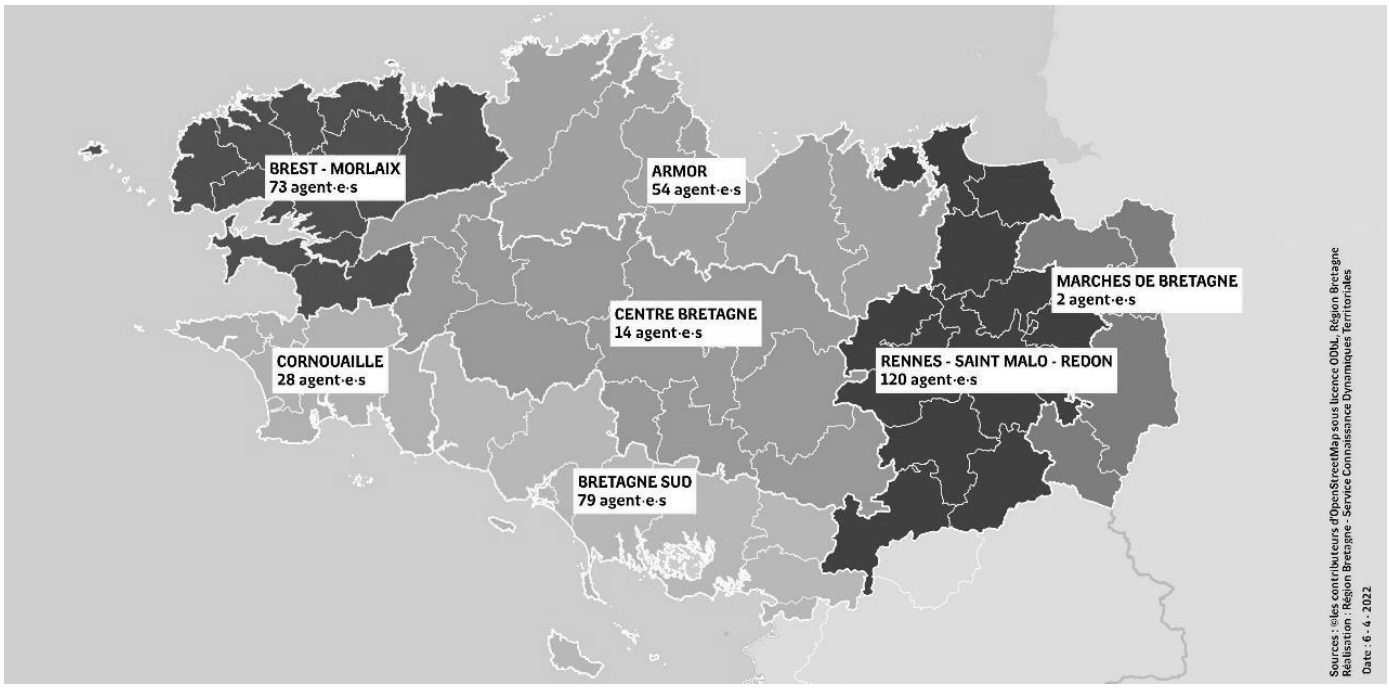

Marches de Bretagne : une agente, rattachée à la DIRAM, est de plus affectée pour 0,5 ETP à la Direction de cet espace territorial

Au 31/12/2021, 370 agent·e·s permanent·e·s sont affecté·e·s dans les espaces territoriaux (326 agent·e·s en 2020) sur des missions de développement (économie, aménagement, culture, environnement), de supports lycées (éducation, maintenance immobilière et informatique) ainsi que dans les transports, les ports, et sur des missions relatives à l'emploi et à la formation.

Espaces territoriaux	Développement	Maintenance immobilière	Maintenance informatique	Transports	Ports	Emploi Formation Orientation	Total
Armor	10	22	5	13		4	**54**
Brest	17	33	4	1	16	2	**73**
Bretagne Sud	13	30	5	16	10	5	**79**
Centre Bretagne	8		3			3	**14**
Cornouaille	8		3	15		2	**28**
Marches de Bretagne	2						**2**
Rennes - St Malo - Redon	13	39	8	19	35	6	**120**
Total	**71**	**124**	**28**	**64**	**61**	**22**	**370**
%	**19%**	**34%**	**8%**	**17%**	**16%**	**6%**	**100%**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Pyramides des âges

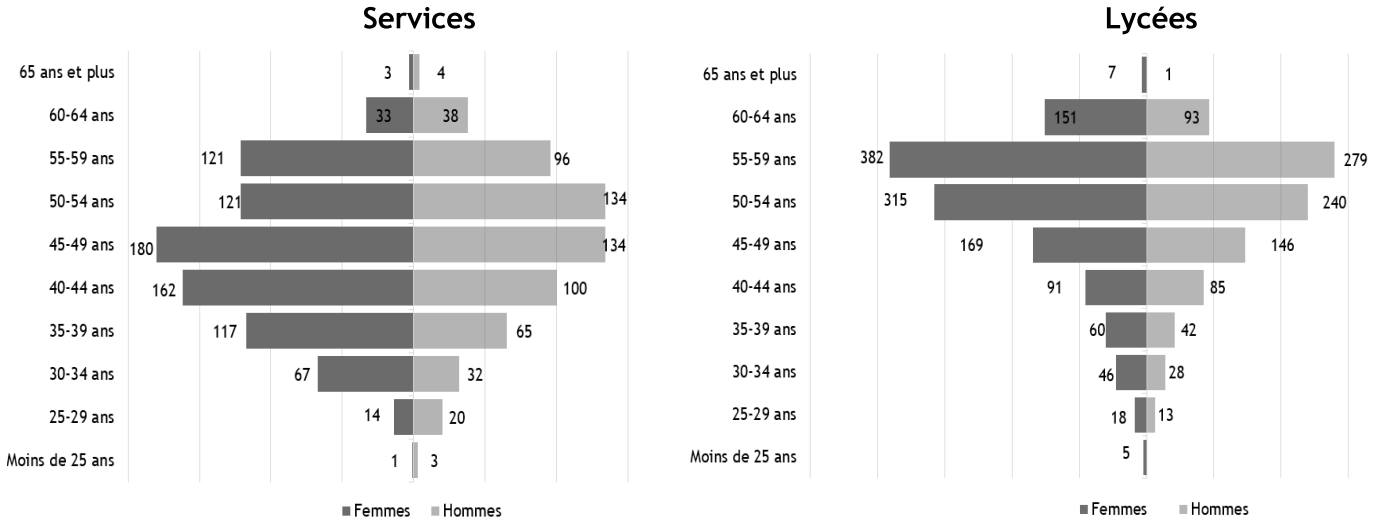

En 2021, la moyenne d'âge est de 49 ans et 4 mois.

Dans les services, les femmes (45 ans et 10 mois) sont plus jeunes que les hommes (47 ans et 2 mois).

Dans les lycées, la moyenne d'âge est sensiblement identique pour les femmes (51 ans et 2 mois) et pour les hommes (51 ans et 5 mois).

L'âge médian est de 51 ans. Il est de 47 ans pour les agent·e·s des services et de 53 ans pour les agent·e·s des lycées.

Répartition par catégories

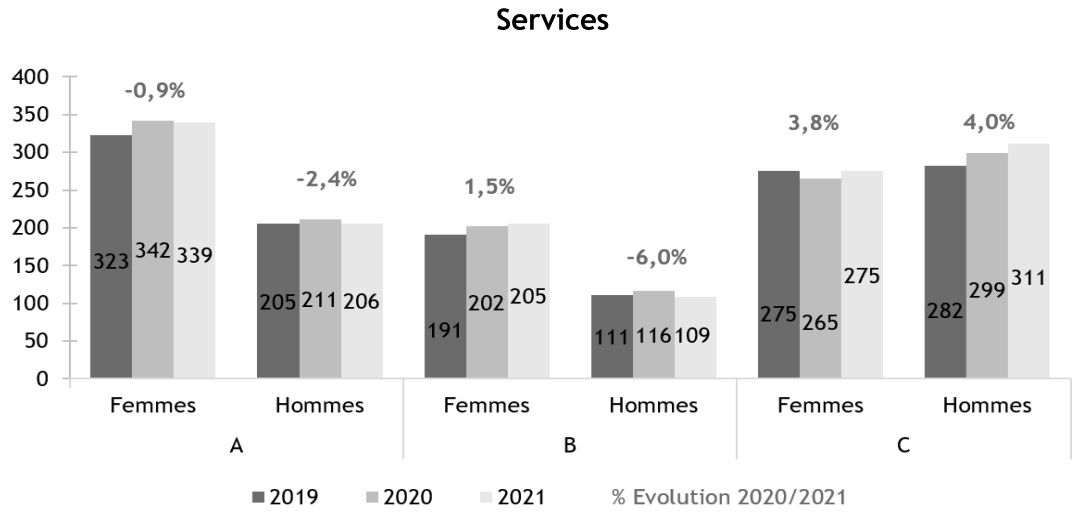

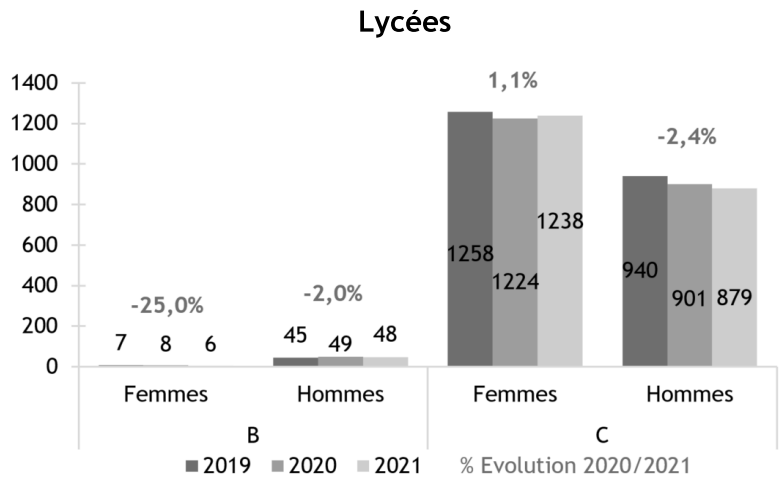

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Répartition par filières

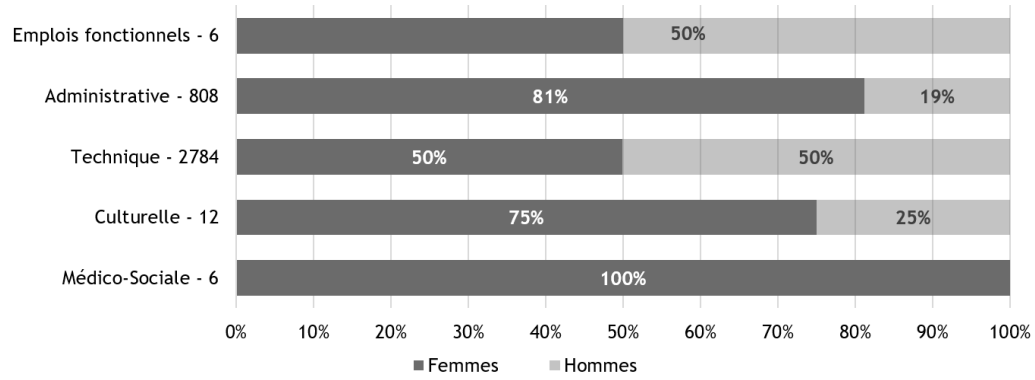

Avec 77% des effectifs, en grande partie dans les lycées, la filière technique reste majoritaire.

La filière administrative vient en seconde place avec 22% des effectifs.

Répartition par cadres d'emplois

Catégories Filières	Cadres d'emplois	Fonctionnaires			Contractuel·le·s			Total
		F	H	Total	F	H	Total	
Catégorie A	Directeurs généraux de services départements ou régions (et adjoints)	2	2	4	1	1	2	6
Total Emplois fonctionnels			**2**	**4**	**1**	**1**	**2**	**6**
Catégorie A	Administrateurs	3	1	4	2	1	3	7
	Attachés	193	75	268	54	20	74	342
Catégorie B	Rédacteurs	173	15	188	6	4	10	198
Catégorie C	Adjoints administratifs	224	36	260	1		1	261
Total Filière Administrative		**593**	**127**	**720**	**63**	**25**	**88**	**808**
Catégorie A	Ingénieurs en chef	4	6	10	1	1	2	12
	Ingénieurs	54	76	130	11	21	32	162
Catégorie B	Techniciens	29	121	150	2	16	18	168
Catégorie C	Agents de maîtrise	27	169	196		3	3	199
	Adjoints techniques	23	170	193		2	2	195
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1 234	805	2 039	4	4	8	2 047
	Contractuel CDI AGEMA					1	1	1
Total Filière Technique		**1 371**	**1 347**	**2 718**	**18**	**48**	**66**	**2 784**
Catégorie A	Conservateurs du patrimoine	2	1	3				3
	Attachés de conservation du patrimoine	5	1	6				6
	Bibliothécaires	1		1				1
Catégorie B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	2				2
Total Filière Culturelle		**819**	**3**	**12**				**12**
Catégorie A	Médecins	1		1				1
	Assistants socio-éducatifs	2		2				2
	Infirmiers territoriaux en soins généraux	2		2	1		1	3
Total Filière Médico-Sociale		**5**		**5**	**1**		**1**	**6**
	Total	**2 788**	**1 479**	**3 459**	**83**	**74**	**157**	**3 616**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Répartition de l'effectif par statuts (fonctionnaires / contractuel·le·s)

- Evolution de la répartition

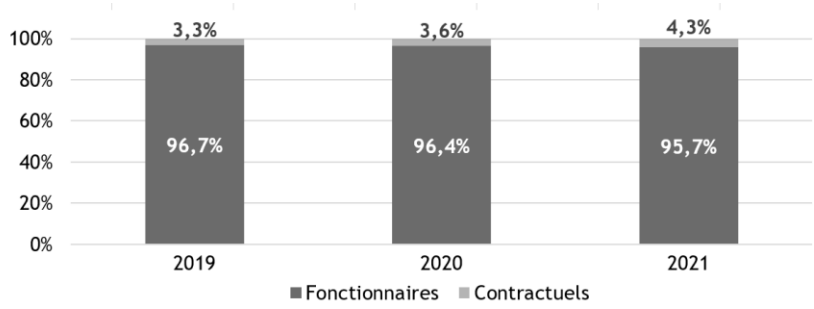

Les contractuel·le·s sur emplois permanents sont essentiellement affectés dans les services. Leur proportion demeure faible mais a augmenté en raison de la difficulté à recruter des fonctionnaires titulaires sur des profils spécifiques.

- 3 459 Fonctionnaires

Situation statutaire	Services			Lycées			Total
	F	H	Total	F	H	Total	
Titulaires	712	518	1230	1132	838	1970	3200
Stagiaires	11	14	25	74	34	108	133
Titulaires détachés originaires de la FP d'Etat	9	19	28	25	28	53	81
Titulaires détachés originaires de la FP Hospitalière					2	2	2
Titulaires détachés originaires d'une autre collectivité	8	10	18	9	16	25	43
Total	**740**	**561**	**1301**	**1240**	**918**	**2158**	**3459**

Définition

Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine.

Le détachement sans limitation de durée (SLD) concerne les fonctionnaires, arrivés par transfert de compétence, qui n'ont pas demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale.

- 157 Contractuel·le·s

Type de contrat	Services			Lycées			Total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
CDD 3 ans renouvelables	51	47	**98**		**3**	3	**101**
CDD travailleurs handicapés	1	1	**2**	3	5	8	**10**
CDI	27	17	**44**	**1**	**1**	2	**46**
Total	**79**	**65**	**144**	**4**	**9**	**13**	**157**

L'encadrement

	Services	Lycées
T^x d'encadrement	15%	9%

46 % des encadrant·e·s dans les services sont des femmes, 17 % dans les lycées. En moyenne, 1 encadrant·e coordonne une équipe de 6 agent·e·s dans les services et de 11 agent·e·s dans les lycées.

Définition

Taux d'encadrement : Il est calculé à partir du nombre d'agent·e·s permanent·e·s en situation d'encadrement (Directeur·trice·s, Adjoint·e·s aux directeur·trice·s, Chef·fe·s de service, de pôle, d'équipe, de subdivision, Agent·e·s d'encadrement dans les lycées) rapporté au nombre d'agent·e·s permanent·e·s

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les mouvements de personnel

262 arrivées

Motifs d'arrivée	Femmes	Hommes	Total	%
Concours	47	23	**70**	**26,7%**
Recrutement direct	33	17	**50**	**19,1%**
Mutation	21	23	**44**	**16,8%**
Non titulaires	20	17	**37**	**14,1%**
Détachement FPE, FPH, autres coll.	14	21	**35**	**13,4%**
Réintégration suite à disponibilité	9	3	**12**	**4,6%**
Recrutement de travailleurs handicapés	4	6	**10**	**3,8%**
Réintégration suite à congé parental	3		**3**	**1,1%**
Réintégration suite à détachement	1		**1**	**0,4%**
Total	**152**	**110**	**262**	**100,0%**

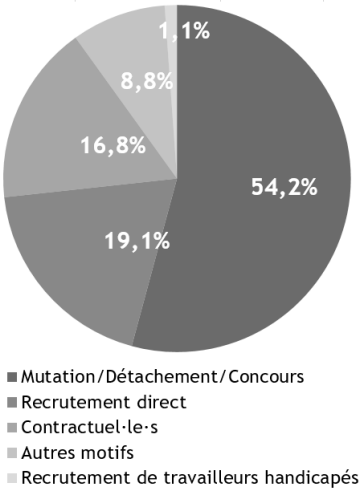

Le taux d'arrivée des agent·e·s permanent·e·s est de 7,2% (4,3% en 2020). Ce taux correspond au pourcentage d'agent·e·s permanent·e·s ayant intégré la collectivité en 2021 par rapport à l'effectif permanent total.

263 départs

Motifs de départ	Femmes	Hommes	Total	%
Départs "temporaires"	25	29	54	20,5%
Congé formation	2		**2**	0,8%
Congé parental	1		**1**	0,4%
Détachement	7	17	**24**	9,1%
Disponibilité	15	10	**25**	9,5%
Exclusion temporaire pour sanction	0	2	**2**	0,8%
Départs "définitifs"	105	104	209	79,5%
Cessation activité		1	**1**	0,4%
Décès	5	5	**10**	3,8%
Démission	1	4	**5**	1,9%
Fin de contrat	4	4	**8**	3,0%
Licenciement		2	**2**	0,8%
Mutation	22	28	**50**	19,0%
Réintégration	3	1	**4**	1,5%
Retraite	70	59	**129**	49,0%
Total	**130**	**133**	**263**	**100%**

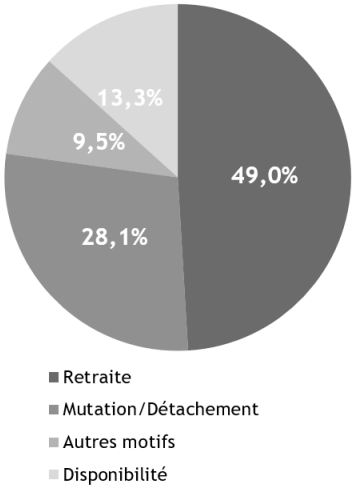

Le taux de départ des agent·e·s permanent·e·s est de 7,3% (5,9% en 2020). Ce taux correspond au pourcentage d'agent·e·s permanent·e·s ayant quitté la collectivité en 2021 par rapport à l'effectif permanent total.

Mobilité interne

Services

Année	Mutations internes
2019	46%
2020	60%
2021	33%

Le pourcentage de mobilité est en baisse et peut s'expliquer par la part des postes en CDD, non proposés à l'interne et par un plus grand nombre de postes à spécialités ou à profil spécifique qui recueillent peu ou pas de candidatures internes : agent·e de maintenance (bâtiment, informatique), ingénieur·e et technicien·ne informatique, chargé·e de mission juriste, instructeur·trice de fonds européens…

Lycées

Année	Mutations internes
2019	44%
2020	60%
2021	40%

Le pourcentage de mobilité interne est de 40 %, soit un retour équivalent aux années 2018 et 2019. Par ailleurs, 138 intégrations directes d'agent·e·s temporaires ont été effectuées (42 % des recrutements) sur des postes de service général et sur certains postes à spécialité. C'est une nette progression par rapport à 2020 (25% des recrutements permanents).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// L'effectif non permanent

Le personnel temporaire

1080 agent·e·s contractuel·le·s temporaires pendant l'année 2021 (164 dans les services, 916 dans les lycées)

428 agents contractuel·le·s temporaires au 31 décembre 2021

▪ Les motifs de recours au personnel temporaire

Motifs de recours	MS annuelle en K€					ETP annuels				
	Services		EPLE		Total	Services		EPLE		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	438	186	4823	1720	7 168	12,3	5,6	145,5	52,5	**215,9**
Poste vacant	720	332	2262	1511	4 825	20,9	9,3	69,3	45,8	**145,5**
Temps Partiel et Compensation	37	3	727	115	882	1,2	0,1	22,3	3,8	**27,3**
Renfort Occasionnel	502	384	250	84	1 220	13,1	9,8	7,8	2,6	**33,3**
Naissance Congé-Parental	345	140	64	1	550	9,3	3,3	2,0	0,0	**14,6**
Disponibilités hors Dispo-Office	0	14	165	52	232		0,3	5,0	1,8	**7,1**
Congé de Formation	30	23	54	4	111	0,8	0,8	1,6	0,2	**3,4**
Total	**2 072**	**1 081**	**8 346**	**3 487**	**14 987**	**58**	**29**	**253**	**107**	**447**

▪ Evolution de la masse salariale des temporaires

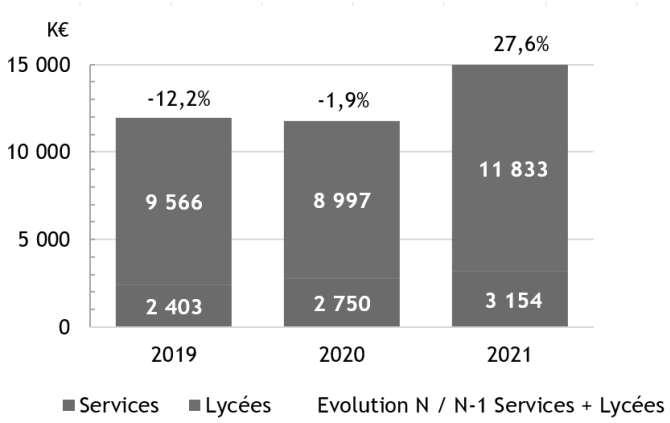

La masse salariale des temporaires (14 987 K€) est en augmentation par rapport à 2020 (+28%), Cette variation s'explique par la reprise complète de l'activité en 2021 et la poursuite de la crise sanitaire avec un besoin en personnel pour l'application nécessaire des différents protocoles. Par ailleurs, dans les services, les différents besoins ont entraîné une plus forte mobilisation de personnel en renfort.

En 2021, la masse salariale relative au personnel temporaire représente 9% de la masse salariale totale (7% en 2020).

Services

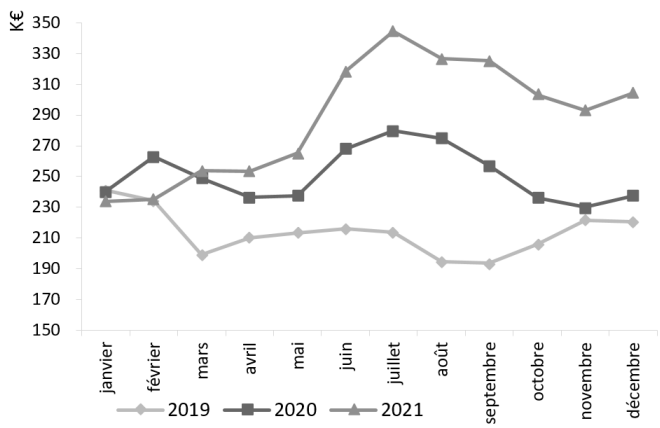

Lycées

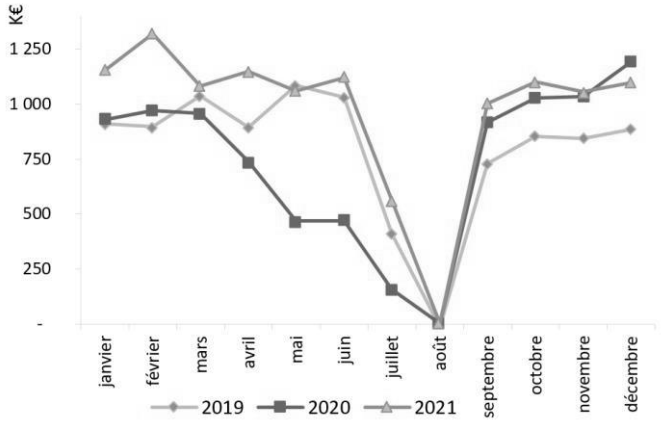

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les contrats de projets

Domaines	Directions	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
		F	H	F	H	F	H	
Attractivité et développement des territoires	DAEI			2	1			3
	DCEEB	1		1				2
	DEFTLV					1		1
	DIRAM			1				1
	DIRECO	2		1				3
Éducation et immobilier	DIL		1					1
Mer, tourisme et mobilités	DGA4			1				1
Numérique, achat et juridique	DSI	1	2					3
	DSN	1	2	1				4
Ressources, transformation et service aux usagers	DTA	1	1					2
Total		**6**	**6**	**7**	**1**	**1**		**21**

Au 31/12/2021, 21 agent·e·s sont affecté·e·s sur des contrats de projets dans les services (5 agent·e·s en 2020).
La masse salariale relative aux contrats de projets sur 2021 est de 513 K€ (27 K€ l'an dernier).

Les saisonnier.ère.s et vacataires

- **139 saisonnier.ère.s** (60 femmes, 79 hommes) ont été affecté·e·s au service des écluses sur les canaux bretons durant la saison 2021, avec la réalisation de 53 539 heures (38 373 en 2020) pour un coût de 858 K€ (607 K€ en 2020).
- **36 saisonnier.ère.s** (30 femmes, 6 hommes) ont réalisé 16 958 heures au service des transports ainsi que dans certains services administratifs, pour un coût de 249 K€
- **42 vacataires** (24 femmes, 18 hommes) ont été rétribué·e·s pour un montant de 47 K€ au titre des comités de lecture relevant de l'action culturelle, et au titre de la communication et de l'événementiel.

Les apprenti.e.s

45 apprenti·e·s au 31/12/2021
73 apprenti·e·s en 2021 pour une masse salariale de 458 K€

L'apprentissage représente un axe de la politique jeunesse de la collectivité. L'objectif est de former des jeunes sur plus d'une dizaine de diplômes différents, dans les services, voies navigables et lycées.

Domaines	Directions	CAP, BEP		Bac		Bac + 2		Bac+3		Bac+5		Total
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Attractivité et développement des territoires	DCEEB									1		1
	DIRAM									1		1
Direction de l'audit	DA										1	1
Éducation et immobilier	DELS								1			1
	DIL	1				1						2
Mer, tourisme et mobilités	DITMO										1	1
	DTP							1			1	2
	DVN		1				1					2
Numérique, achat et juridique	DAJCP							1				1
	DSI				3		2				2	7
Ressources, transformation et service aux usagers	DFE					1						1
	DGA1					1						1
	DIRCOM									2		2
	DRH						1			1		2
	DTA									2		2
Espaces territoriaux	DETARM						1			1		2
	DETSUD						1					1
Services		1	1	0	3	3	6	2	1	8	5	30
Lycées		6	9	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Total		7	10	0	3	3	6	2	1	8	5	45
% par niveau de diplôme préparé		38%		7%		20%		7%		29%		100%

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les stagiaires

141 stagiaires accueilli·e·s en 2021 (80 en 2020)

- 138 stagiaires issus d'écoles, d'universités ou d'établissements professionnels
- 3 fonctionnaires de catégorie A en stage de formation initiale

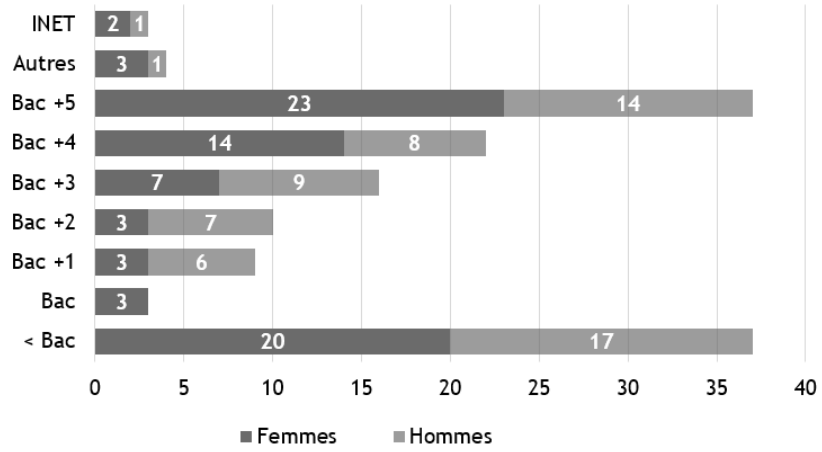

42 % des stagiaires "Ecoles" préparent un diplôme de l'enseignement supérieur d'un niveau supérieur ou égal à Bac+4.

Lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, le·la stagiaire est gratifié·e. En 2021, 66 stagiaires « Ecoles » (56 %) ont perçu une gratification mensuelle. Le coût moyen par stagiaire s'élève à 2 217 €.

Domaines	Directions	Stagiaires Fonction Publique	Stagiaires "Ecoles"	Dont gratifiés
Présidence CR	CAB & Groupes Politiques		4	1
CESER	CESER		4	4
Direction de l'audit	DA		1	1
Attractivité et développement des territoires	DAEI		5	4
	DC		3	1
	DCEEB	1	8	6
	DEFTLV		3	3
	DIRAM		10	8
	DIRECO		8	7
	DOPEC		2	1
Direction générale des services	DGS	2	3	3
Éducation et immobilier	DELS		7	2
	DIL		13	1
Mer, tourisme et mobilités	DITMO		4	3
	DP		2	2
	DTP		11	6
	DVN		6	
Numérique, achat et juridique	DAJCP		7	
	DSI		4	1
	DSN		1	1
Ressources, transformation et service aux usagers	DFE		1	1
	DIRCOM		7	3
	DRH		1	
	DTA		7	4
Espaces territoriaux	DETARM		1	
	DETBRS		4	1
	DETREN		6	2
	DETSUD		5	
	Total	**3**	**138**	**66**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2. La rémunération et la carrière

Chiffres clés au 31/12/2021

- Dépenses de personnel : 173 M€
- Dont masse salariale : 171 M€
- Salaire brut annuel moyen : 30 167 €
- Salaire net annuel moyen : 25 486 €

2021 en Bref

La masse salariale 2021 est de 171 M€ (165 M€ en 2020). Son évolution de 3,4 % est due essentiellement à l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), à la mise en œuvre de mesures catégorielles (prime de précarité pour les temporaires, évolution des grilles indiciaires pour les premiers échelons de catégorie C), à l'évolution de effectifs et à la poursuite de l'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

// Les dépenses de personnel

Définitions

Masse salariale : Elle est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel permanent et non permanent (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales. Elle intègre également les remboursements des rémunérations des personnels mis à disposition et les rémunérations des stagiaires école.

Dépenses de personnel : Elles comprennent la masse salariale, mais également certains « périphériques » constituant le chapitre 012 (prestations d'action sociale, frais médicaux, capitaux décès versés).

ETPA : L'Equivalent Temps Plein Annuel est proportionnel à l'activité d'un agent, et est mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année. Un agent à 100 % présent toute l'année correspond à 1 ETPA, un agent à 80 % à 0,8 ETPA.

Dépenses de personnel	173 351 104 €
Dépenses réelles de fonctionnement	982 256 982 €
Dépenses réelles totales	1 874 068 081 €

Evolution des dépenses de personnel

Part des dépenses de personnel	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	16,4%	17,3%	17,6%
Dépenses réelles totales	9,4%	9,7%	9,2%

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des dépenses de personnel de 2019 à 2021 figurant au compte 012 (masse salariale et autres charges de personnel). En 2021, cette part représente 9,2 % des dépenses réelles totales.

Evolution de la masse salariale

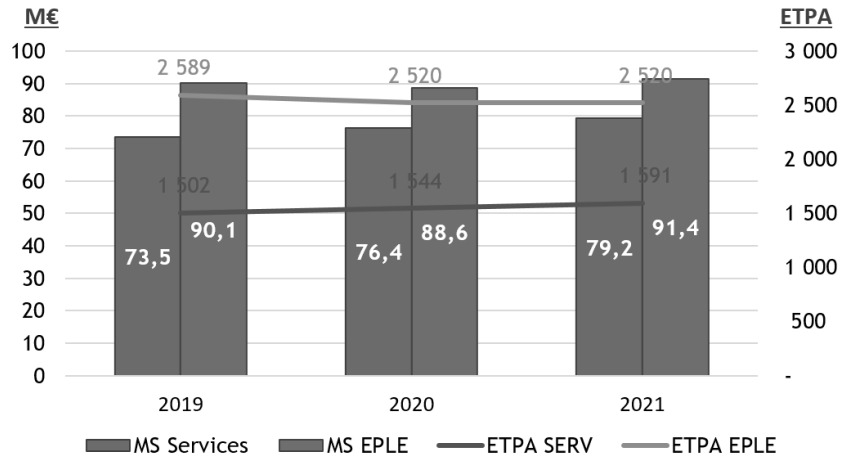

MS Services	79 205 203 €
MS EPLE	91 404 204 €
MS Totale	170 609 407 €

Services : La masse salariale de 79,2 M€ augmente de 3,7 %.

EPLE : La masse salariale de 91,4 M€ augmente de 3,2%.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// La rémunération des agent·e·s permanent·e·s

Définitions

La rémunération brute inclut le traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire, les heures supplémentaires, les avantages en nature. La rémunération brute s'entend avant déduction des cotisations salariales.

La rémunération nette correspond à la rémunération brute, diminuée des cotisations salariales et de sécurité sociale ainsi que des différentes contributions (CSG, CRDS, et le cas échéant, contribution de solidarité).

30 167 €

Rémunération brute annuelle moyenne

(2020 : 29 656 € soit +1,7 %)

Services : 36 823 €

Lycées : 25 842 €

25 486 €

Rémunération nette annuelle moyenne

(2020 : 25 079 € soit +1,6 %)

Services : 31 157 €

Lycées : 21 801 €

Rémunération nette annuelle moyenne par catégories

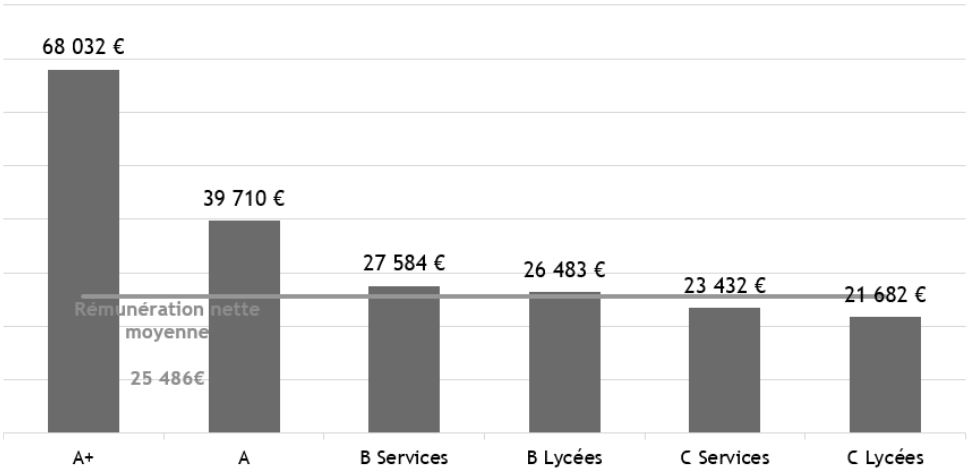

La rémunération nette moyenne est calculée sur l'effectif permanent présent au cours de l'année 2021 (moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents).

La rémunération nette moyenne est en hausse par rapport à 2020 (+1,6%).

Rémunération nette annuelle moyenne par genres et écarts de rémunération

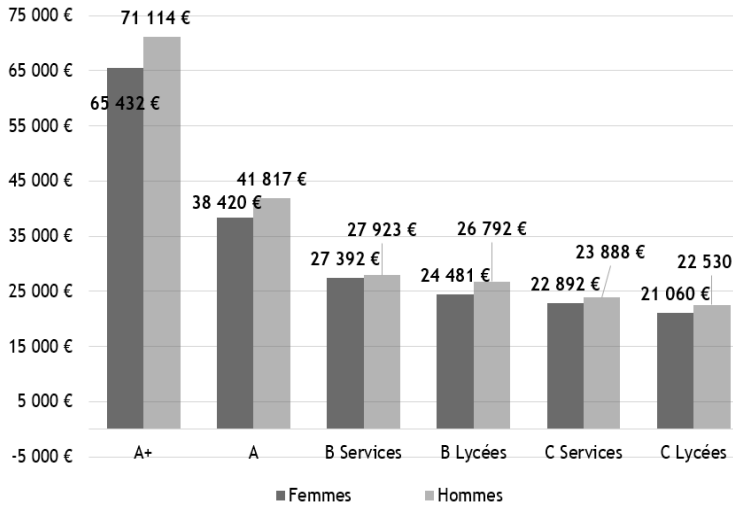

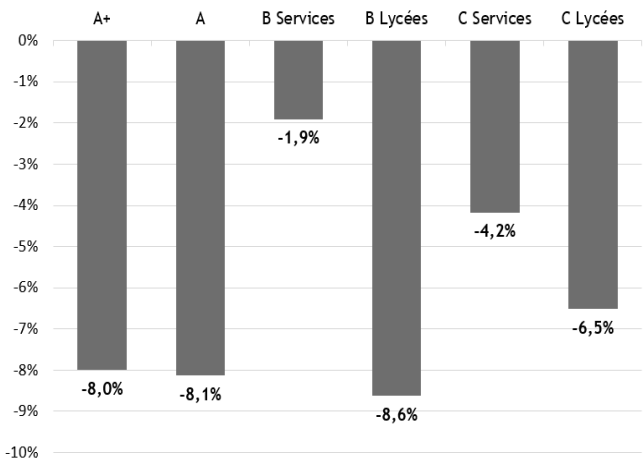

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Rémunération nette moyenne par statuts

Catégories	Mensuelle		Annuelle	
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
Cat. A+	5 657 €	5 712 €	67 886 €	68 546 €
Cat. A	3 373 €	3 042 €	40 479 €	36 506 €
Cat. B	2 314 €	1 938 €	27 768 €	23 259 €
Cat. C	1 838 €	1 723 €	22 055 €	20 671 €

// La carrière

Définitions

Avancement d'échelon : Passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Le statut particulier de chaque corps ou cadre d'emplois prévoit la durée de service nécessaire pour passer d'un échelon à l'échelon supérieur.

Avancement de grade : Passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois. Il peut intervenir après la réussite à un examen ou un concours professionnel ou au choix de l'employeur.

Promotion interne : Passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois.au sein de la même fonction publique. Elle a lieu au choix ou après examen professionnel.

1 366 avancements d'échelon

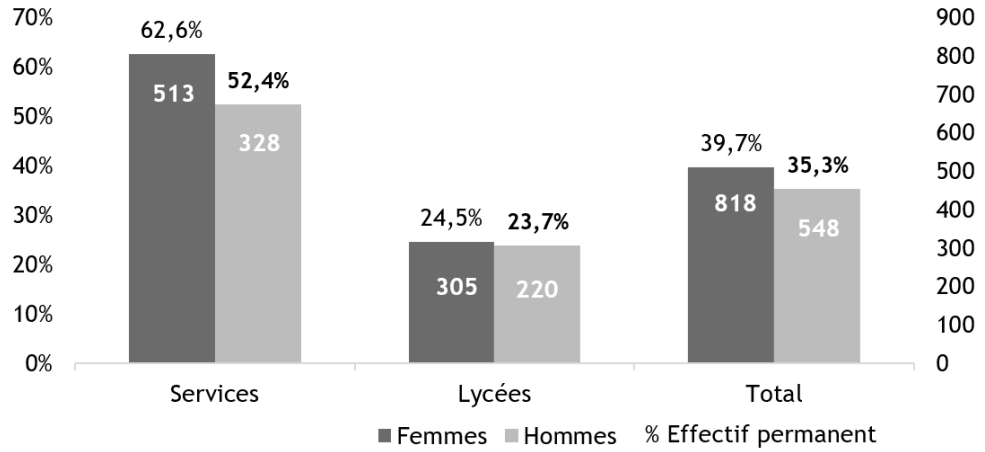

En 2021, 1 366 agent·e·s ont bénéficié d'un avancement d'échelon, soit 35% de l'effectif permanent (44% en 2020).

196 avancements de grade

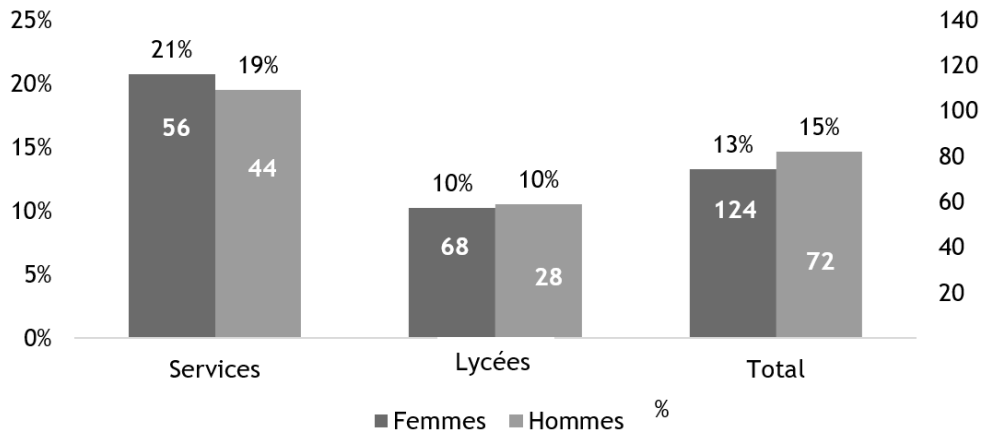

196 agent·e·s (14% des promouvables) ont été promu·e·s en 2021, soit 5% de l'effectif permanent (5%·en 2020) :

- 100 agent·e·s dans les services
- 96 agent·e·s dans les lycées

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Avancements de grade	Femmes			Hommes		
	Promou-vables	Promues	% promues/ promouvables	Promou-vables	Promus	% promus/ promouvables
Administrateur général *(voie principale)*	1					
Administrateur hors classe	1			2	1	50%
Attaché hors classe *(voie principale)*	14			5	1	20%
Attaché hors classe *(voie exceptionnelle)*	10					
Attaché principal *(au choix)*	26	3	12%	8	2	25%
Attaché principal *(examen)*	16	7	44%	5	3	60%
Rédacteur principal de 1ère classe *(au choix)*	35	7	20%	2		
Rédacteur principal de 1ère classe *(examen)*	11	11	100%			
Rédacteur principal de 2ème classe *(au choix)*	23	4	17%	4	1	25%
Rédacteur principal de 2ème classe *(examen)*	2	2	100%			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	75	14	19%	9	3	33%
Adjoint administratif principal de 2ème classe *(au choix)*	5	1	20%	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe *(examen)*	2	2	100%			
Total filière administrative	**221**	**51**	**23%**	**36**	**11**	**31%**
Ingénieur général				1		
Ingénieur hors classe *(voie principale)*				8	2	25%
Ingénieur hors classe *(voie exceptionnelle)*	1					
Ingénieur principal	25	2	8%	35	4	11%
Technicien principal de 1ère classe *(au choix)*				8	2	25%
Technicien principal de 1ère classe *(examen)*	1	1	100%	2	2	100%
Technicien principal de 2ème classe *(au choix)*	1			29		
Technicien principal de 2ème classe *(examen)*				1		
Agent de maîtrise principal	11			67	12	18%
Adjoint technique principal de 1ère classe	10	1	10%	31	7	23%
Adjoint technique principal de 2ème classe *(au choix)*				4	1	25%
Adjoint technique principal de 2ème classe *(examen)*				3	3	100%
Total filière technique	**49**	**4**	**8%**	**189**	**33**	**17%**
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	448	18	4%	205	19	9%
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	219	50	23%	62	9	15%
Total filière technique des EE	**667**	**68**	**10%**	**267**	**28**	**10%**
Bibliothécaire principal *(au choix)*	1			1		
Total filière culturelle	**1**			**1**		
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	2	1	50%			
Total filière médico sociale	**3**	**1**	**33%**			
Total	**938**	**124**	**13%**	**493**	**72**	**15%**

43 Promotions internes

Filières	Catégorie			Genre		Total
	A	B	C	Femmes	Hommes	
Administrative	4	4	0	6	2	8
Technique	0	3	32	8	27	35
Total	**4**	**7**	**32**	**14**	**29**	**43**

En 2021, 7 % des agent·e·s permanent·e·s ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne (6% en 2020).

Agents promus	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	5%	14%	6%	7%
Hommes	7%	5%	7%	7%
Total	**6%**	**10%**	**6%**	**7%**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

3. La formation

Chiffres clés au 31/12/2021

- Budget formation : 1,9 M€
- 2 228 agent·e·s formé·e·s
  - Femmes : 52 %
  - Hommes : 48 %
- 7 166 jours de formation

2021 en Bref

La politique de formation des agent·e·s est restée impactée en 2021 par le contexte des restrictions sanitaires. Les sessions de formation organisées en présentiel ont cependant pu reprendre, permettant d'amorcer, en particulier, le rattrapage des formations d'habilitations, dans le domaine de la sécurité. L'offre de formation à distance a continué à s'enrichir sur Deskel, la plateforme interne de e-learning. Les formations statutaires, les préparations aux concours et examens comme les formations de perfectionnement ont été assurées au mieux, en adaptant si nécessaire les conditions pédagogiques, articulant présentiel et distanciel.

// Le budget

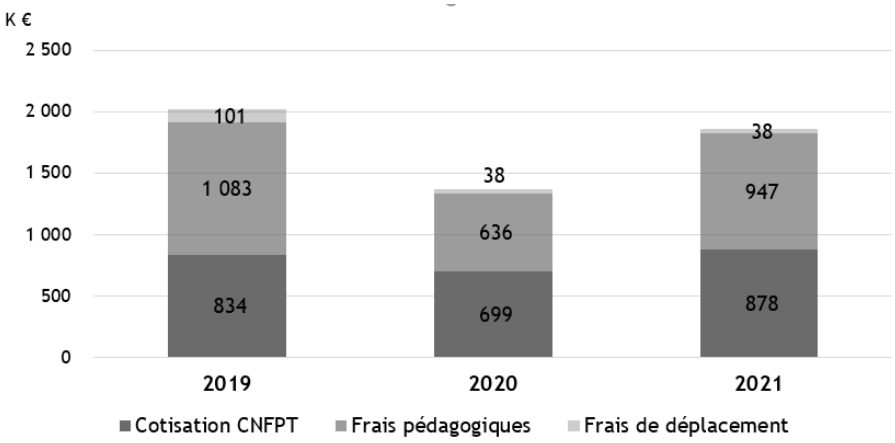

La formation représente 1,1% des frais de personnel en 2021 (0.8% en 2020).

Le budget consacré à la formation s'élève à 1,9 M€ euros (+36%).
Il comprend :
- 878 K€ de cotisation obligatoire versée au CNFPT
- 947 K€ de frais pédagogiques
- 38 K€ de frais de déplacements.

// Les agent·e·s formé·e·s

Agent·e·s formé e·s par catégories

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	249	110	359
Catégorie B	156	123	279
Catégorie C	757	823	1 580
Autres dispositifs	5	5	10
Total	**1167**	**1061**	**2 228**

2 228 agent·e·s ont suivi au moins une journée de formation en 2021, pour un total de 7 166 jours, ce qui représente une moyenne de 2 jours de formation par agent·e·s.

Part des agent e·s permanent e·s ayant participé à une action de formation

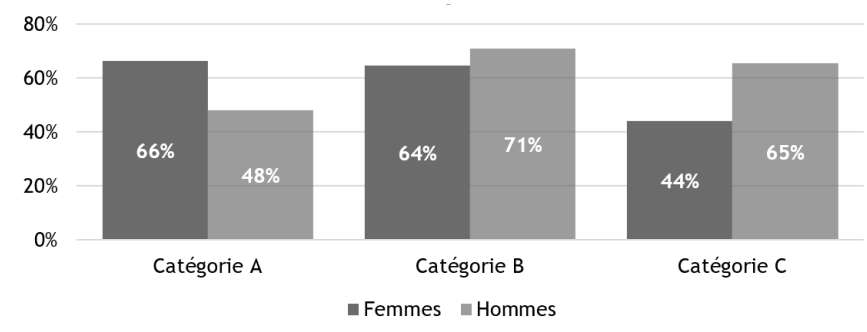

56 % de l'effectif permanent présent au 31/12/2021 a participé au moins à une action de formation en 2021 :
- 59% des agent·e·s de catégorie A
- 67 % des agent·e·s de catégorie B
- 53 % des agent·e·s de catégorie C

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Les formations par types et par domaines

Formations par types

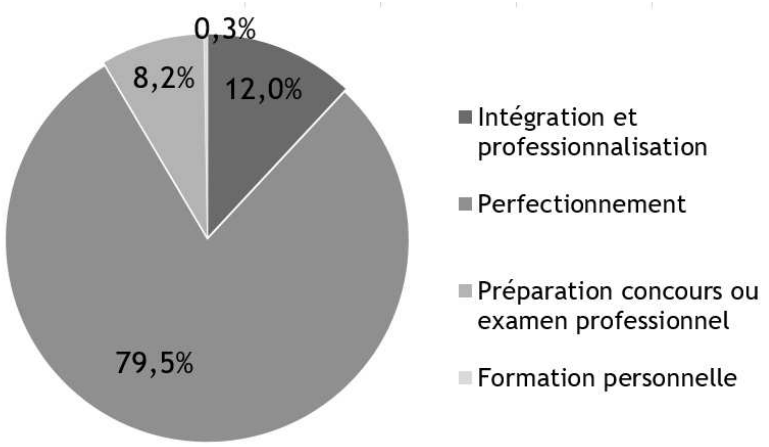

Les formations se répartissent en 4 catégories :

- les formations statutaires obligatoires (formations d'intégration et de professionnalisation)
- les formations de perfectionnement
- les préparations à concours ou examens professionnels
- les formations personnelles.

7 166 jours de formation ont été réalisés et pris en charge au titre du plan de formation (4 512 en 2020).

Les formations de perfectionnement ont représenté 79,5% des journées de formation.

Formations par domaines

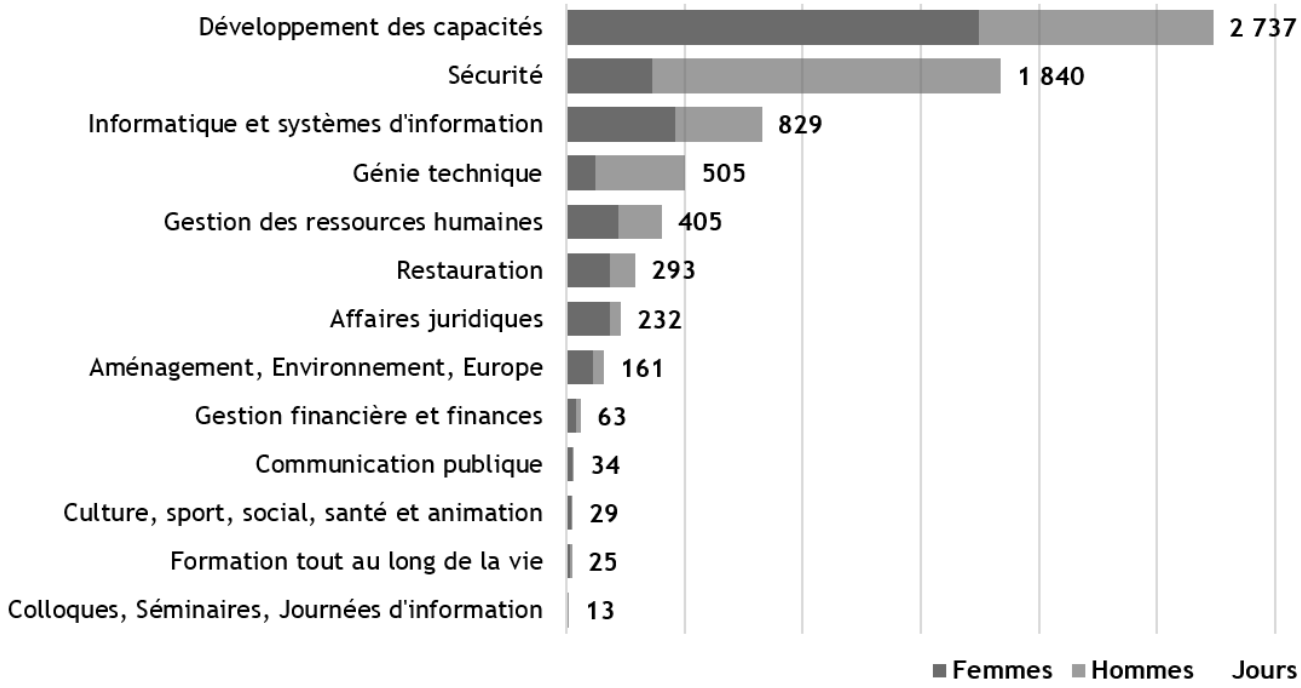

// Les formations par organismes

Formations (en jours)	Interne Région	CNFPT	Autres organismes	Total
Catégorie A	39	479	809	1 326
Catégorie B	38	402	579	1 019
Catégorie C	104	1 409	3 296	4 809
Agents relevant d'autres dispositifs	-	-	12	12
Total	**181**	**2 289**	**4 696**	**7 166**
%	**3%**	**32%**	**66%**	**100%**

32% des actions de formation ont été suivies auprès du CNFPT.

66% des formations ont été suivies auprès d'autres organismes.

3% des formations ont été réalisées en interne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

4. L'environnement de travail

Chiffres clés au 31/12/2021

- 11 % des agent·e·s permanent·e·s à temps partiels
- Heures supplémentaires : 1,2 ETP récupérés
- CET : 19 260 jours épargnés
- BOE : 10,87 %
- Taux d'absentéisme : 7,9 %

2021 en Bref

La collectivité a poursuivi sa politique volontariste en matière d'environnement de travail avec une attention toujours soutenue pour les agents en situation de handicap et dans le cadre de la politique de prévention des risques et de santé au travail.

Le télétravail a fait l'objet d'ajustements en fin d'année, pour tenir compte des enjeux identifiés pendant la crise et faire suite à une attente forte des agents, avec la signature d'un protocole d'accord dédié entre l'administration et les organisations syndicales.

// Le temps de travail des agent·e·s des services

Les éléments relatifs à la gestion des horaires concernent le personnel permanent et non permanent des services. Les agent·e·s des lycées ont conservé leur régime antérieur applicable dans leurs administrations d'origine.

Horaires variables : 66 % des agent·e·s des services badgent

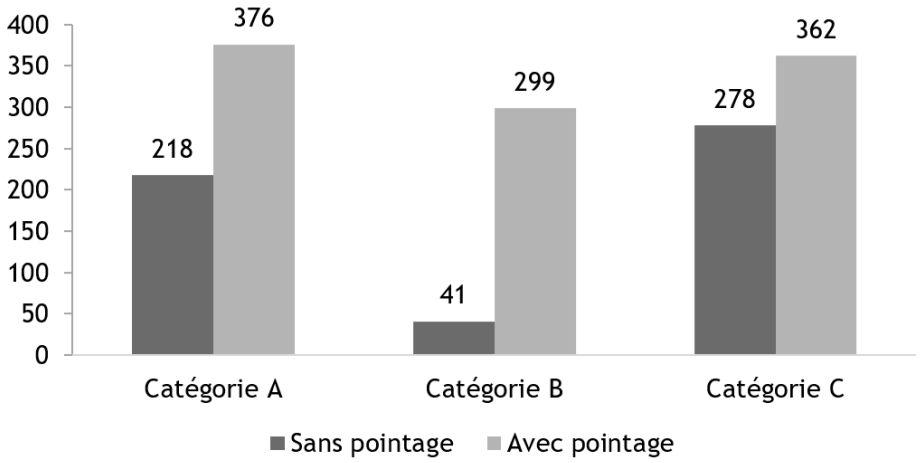

Chaque agent·e des services badge, à l'exception :

- des titulaires du "pack encadrement" dont la liste est fixée par arrêté du Président
- des agent·e·s d'entretien et éclusiers des voies navigables
- des agent·e·s des équipes mobiles d'assistance technique (EMAT)
- des agent e·s de maintenance informatique itinérant e·s
- des infirmier ère s

Horaires variables : 7,4 ETP récupérés

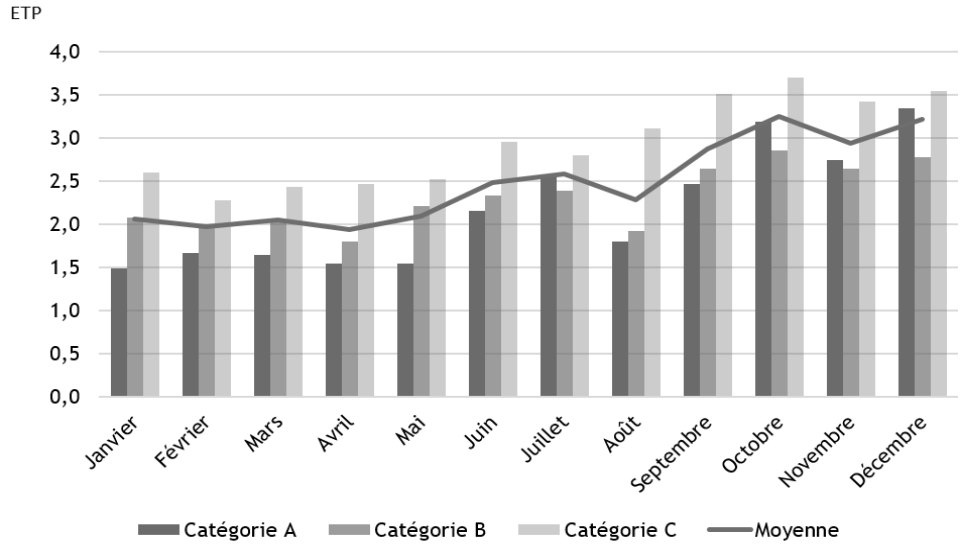

Dans le cadre de la gestion individuelle des horaires variables, les agent·e·s des services qui badgent peuvent récupérer au maximum l'équivalent d'une demi-journée par mois.

Au cours de l'année 2021, 742 agent·e·s (727 en 2020) ont bénéficié de récupérations au titre des horaires variables :

- 240 agent·e·s de catégorie A
- 222 de catégorie B
- 280 de catégorie C

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Heures supplémentaires : 1,2 ETP récupérés

A titre exceptionnel, des heures supplémentaires réalisées dans le cadre des nécessités du service, à la demande expresse et dûment motivée de la hiérarchie, peuvent faire l'objet de récupérations horaires.

En 2021, 84 agent·e·s ont récupéré des heures supplémentaires sous forme d'absence (48 agent·e·s de catégorie A, 21 agent·e·s de catégorie B, et 15 agent·e·s de catégorie C).

Evolution de l'ensemble des heures récupérées (horaires variables et heures supplémentaires)

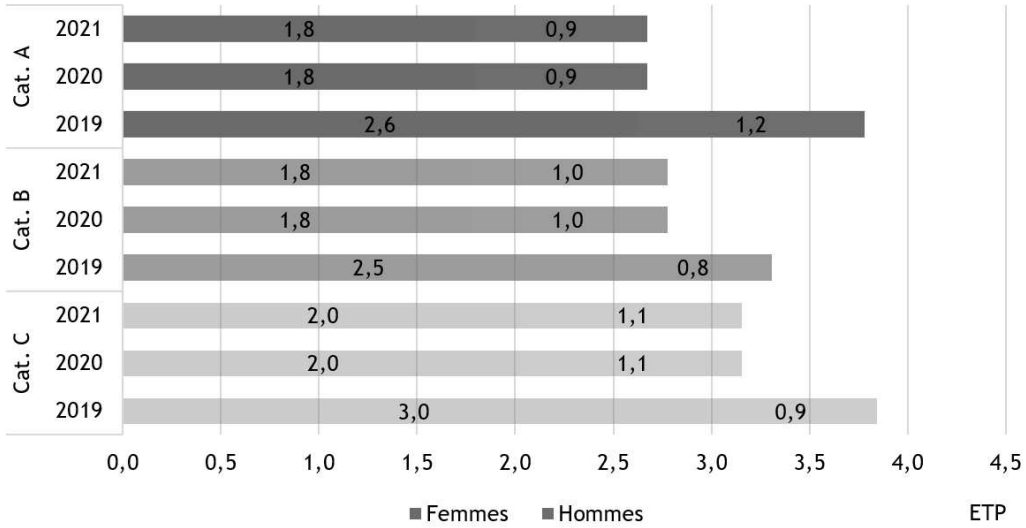

Le nombre d'heures récupérées a augmenté de 13 % :

+1% pour les heures supplémentaires

+15% pour les horaires variables

Heures écrêtées : 9,1 ETP d'heures écrêtées

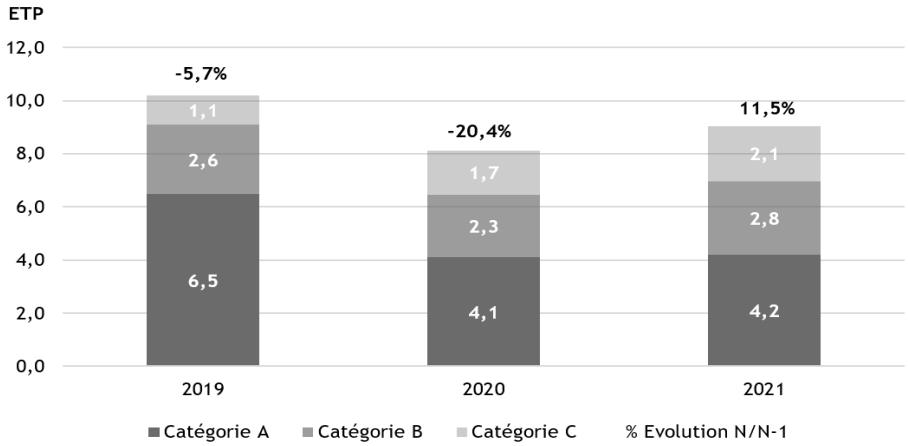

Le nombre d'heures écrêtées équivaut à 9,1 ETP en 2021 (8,1 en 2020).

Le compte épargne-temps (CET) : 19 260 jours épargnés

Les agent·e·s sur emploi permanent des services et les collaborateur·trice·s (cabinet/groupes élus) peuvent ouvrir un compte épargne-temps. L'épargne est limitée à 60 jours. Les 15 premiers jours épargnés sont nécessairement pris sous forme de congés. Entre 16 et 60 jours épargnés, la monétisation est également possible, ainsi que la conversion en points de retraite additionnelle (RAFP).

Agent·e·s ayant un CET	Au 31/12/2021			Dont ouverts en 2021		
	F	H	Total	F	H	Total
Cat. A	306	189	495	23	8	**31**
Cat. B	184	85	269	12	9	**21**
Cat. C	246	239	485	21	38	**59**
Collaborateurs (cabinet/groupes)	2	7	9	0	1	**1**
Total	**738**	**520**	**1 258**	**56**	**56**	**112**

112 CET ont été ouverts en 2021 (100 en 2020).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Jours épargnés cumulés	Au 31/12/2021			Dont épargnés en 2021		
	F	H	Total	F	H	Total
Cat. A	4890	3984	8874	1 130	718	**1 848**
Cat. B	2653	1146	3799	496	346	**842**
Cat. C	3343	3100	6443	803	918	**1 721**
Collaborateurs (cabinet/groupes)	12	132	144	19	64	**83**
Total	**10 898**	**8 362**	**19 260**	**2 448**	**2 046**	**4 494**

19 260 jours sont épargnés sur les CET, dont 4 494 jours au titre de 2021 (4 498 en 2020).

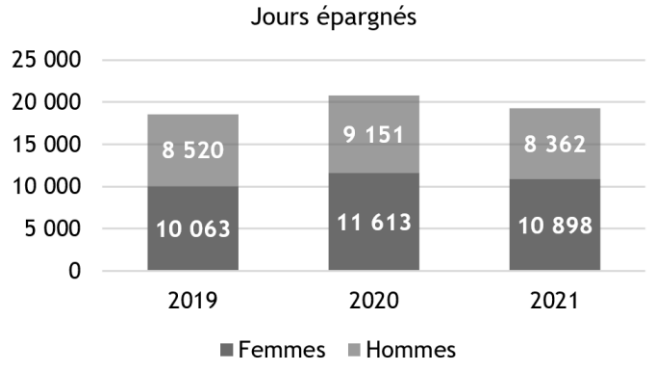

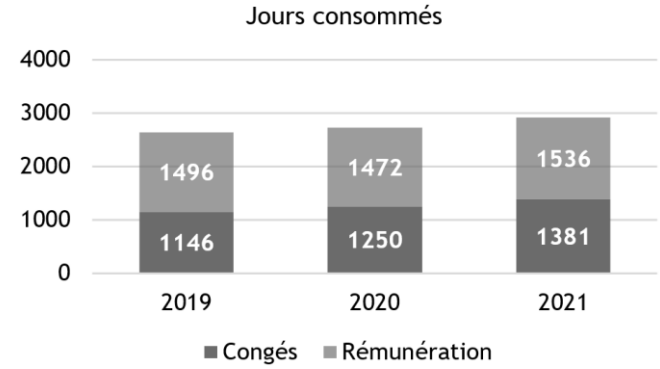

L'indemnisation au titre de l'année 2021 (rémunération effectuée en 2022) a concerné 171 agent·e·s pour un montant total de 175 K€ (167 K€ en 2020). En moyenne, 9 jours par agent·e ont été indemnisés.

Le don de jours de congés : 66,5 jours

Depuis 2015, les agent·e·s peuvent effectuer un don de jours de repos au bénéfice d'un collègue, proche aidant de personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Ce don est anonyme et les jours sont cumulés sur un compte commun. En 2021, 44 agent·e·s ont fait des dons pour un total de 66,5 jours.

// Les temps partiels

- 11% des agent·e·s permanent·e·s exercent leur activité à temps partiel
- 88% des agent·e·s permanent·e·s à temps partiel sont des femmes
- 38% des agent·e·s permanent·e·s à temps partiel sont des femmes de catégorie C des lycées
- 2 temps partiels sur 3 sont accordés sur autorisation

Temps de travail	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
90%	30	18	21	6	1	1	77
80%	46	35	175	2	4	27	289
70%	1		2			1	4
60%	2		2	1			5
50%	2		11			2	15
Temps partiel	81	53	211	9	5	31	390
Effectif permanent	339	211	1513	206	157	1190	3616
% temps partiel	24%	25%	14%	4%	3%	3%	11%

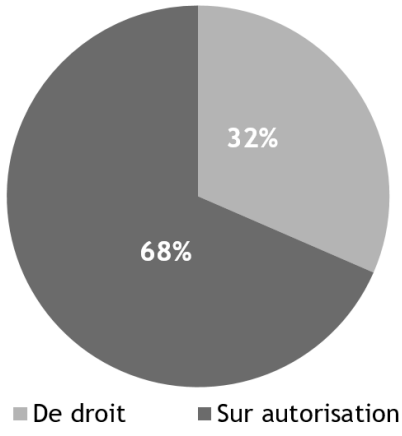

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Le télétravail

- 94 092 jours ont été télétravaillés en 2021 par les agent·e·s permanent·e·s des services (82 540 en 2020)
- 85% des jours ont concerné le télétravail exceptionnel en lien avec la crise sanitaire COVID-19
- 70% des jours télétravaillés ont porté sur le 1er semestre 2021
- Sur le 2ème semestre 2021, la moyenne mensuelle est de 5 jours télétravaillés par agents

Jours télétravaillés par Directions

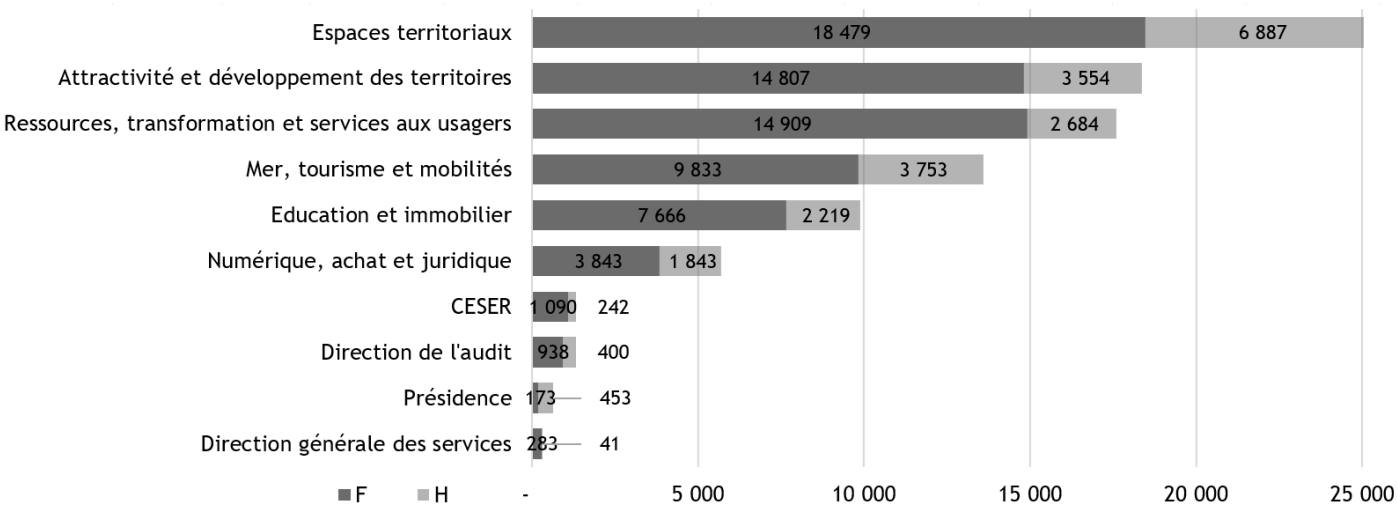

Jours télétravaillés par motifs

Motif	Femmes				Hommes				Total	%
	A	B	C	Total	A	B	C	Total		
Télétravail régulier	2 298	2 024	2 218	6 540	1 362	725	322	2 409	8 949	9,5%
Télétravail occasionnel	346	112	74	531	25	42	12	79	610	0,6%
Télétravail exceptionnel	24 816	17 981	18 532	61 329	11 202	3 997	3 314	18 512	79 841	84,9%
Télétravail santé			10	10	21			21	31	0,0%
Télétravail forfait mensuel	1 349	1 053	1 209	3 610	602	254	198	1 053	4 663	5,0%
Total	**28 808**	**21 170**	**22 042**	**72 019**	**13 211**	**5 017**	**3 845**	**22 073**	**94 092**	**100,0%**

A partir du 1er décembre 2021, avec la mise en place du protocole d'accord, le télétravail « forfait mensuel » est devenu le motif principal de télétravail (exceptés les dispositifs particuliers d'aménagement du télétravail pour raison de santé).

Effectif permanent affecté sur un métier télétravaillable

Le télétravail concerne les agent·e·s des services affecté·e·s sur un métier éligible au télétravail. Cette liste est établie par délibération.

Au 31/12/2021, 78% des agent·e·s permanent·e·s des services étaient affecté·e·s sur un poste télétravaillable.

La collectivité a poursuivi ses efforts d'équipement matériel (ordinateurs portables, casques) et a commencé à équiper fin 2021 les agents volontaires d'un deuxième écran pour leur domicile.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Directions	Agent·e·s permanent·e·s affecté·e·s sur un métier télétravaillable			Agent·e·s permanent·e·s affecté·e·s sur un métier non télétravaillable			Total
	F	H	Total	F	H	Total	
Présidence	2	2	4				4
CESER	10	4	14				14
Direction de l'audit	7	5	12				12
Ressources, transformation et services aux usager	172	30	202	4	2	6	208
Education et immobilier	79	33	112	11	21	32	144
Numérique, achat et juridique	38	36	74				74
Mer, tourisme et mobilités	102	64	166	26	118	144	310
Attractivité et développement des territoires	222	67	289				289
DGS	5	4	9				9
Espaces territoriaux	125	126	251	12	107	119	370
Mis disposition				4	7	11	11
Total	**762**	**371**	**1133**	**57**	**255**	**312**	**1445**
%	**53%**	**26%**	**78%**	**4%**	**18%**	**22%**	**100%**

// Les travailleur·se·s handicapé·e·s

Obligation d'emploi

Au 31/12/2021, la Région recense 418 agent·e·s en situation de handicap au sein de ses effectifs, selon les critères liés à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), soit un taux d'emploi de 10,87 % (11,59% en 2020).

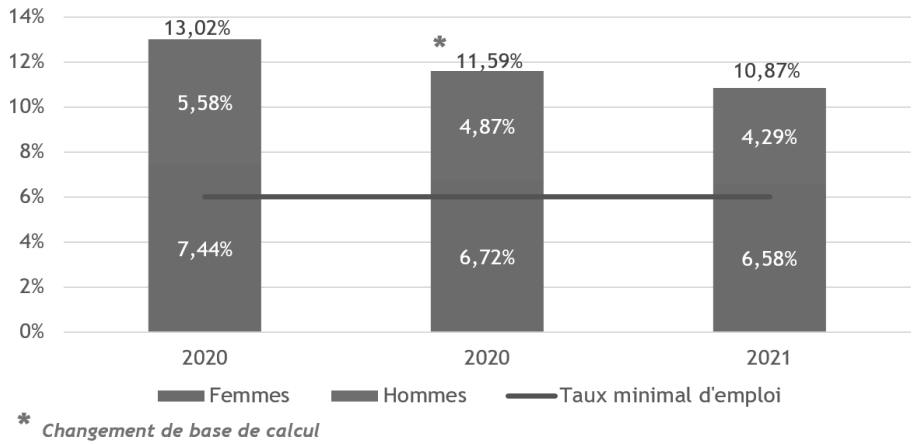

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Répartition par statuts

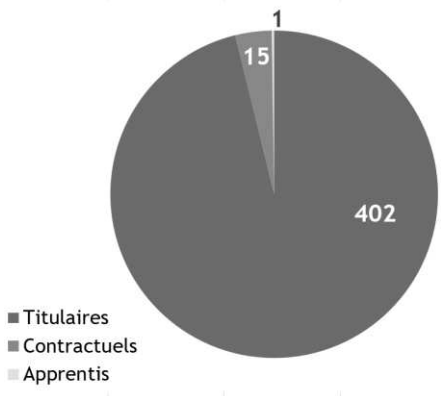

Répartition par catégories

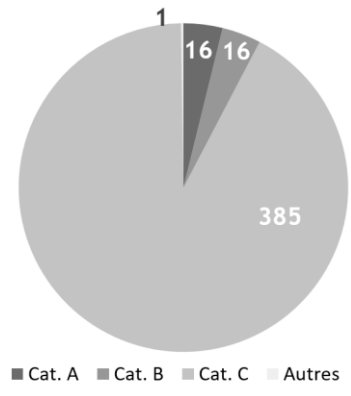

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

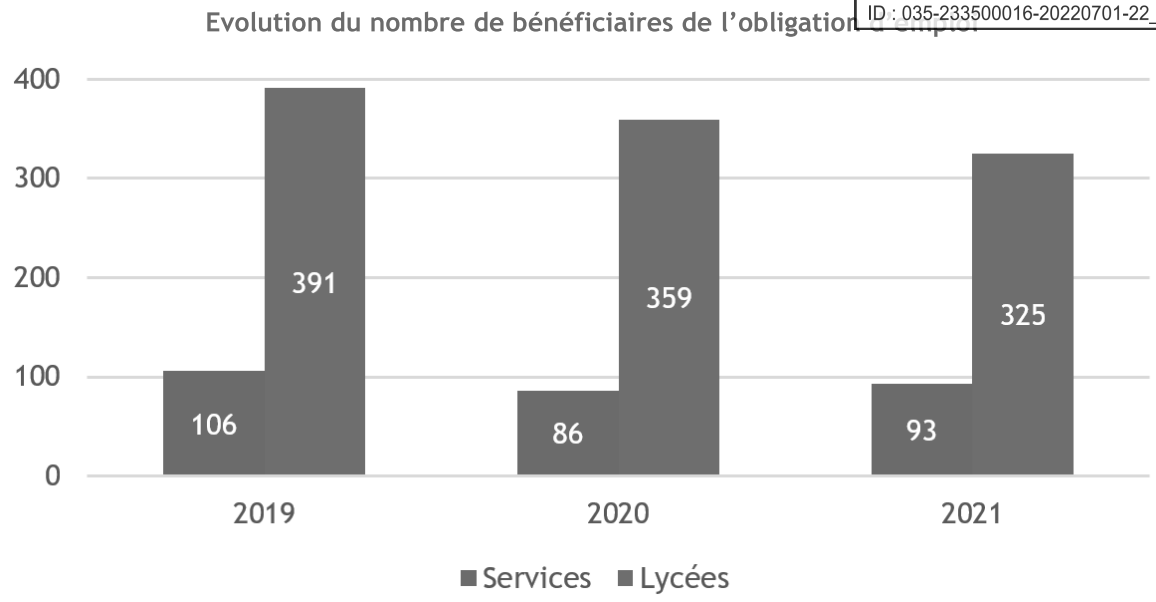

// La médecine professionnelle et préventive

En 2021, le service de médecine de prévention s'organise autour d'une équipe professionnelle dédiée :

- Un médecin coordonnateur de prévention, en poste à Rennes,
- Quatre infirmier·ère·s en santé au travail (un·e par département) pour assurer, en lien avec le médecin, le suivi médical des agents de la collectivité.
- Un ergonome
- Une équipe d'assistance administrative

Outre les examens complémentaires prescrits par la médecine de prévention, la Région prend en charge la visite d'embauche auprès d'un médecin agréé, préalable au recrutement dans la fonction publique.

De même, lorsqu'un dossier est présenté pour avis sur l'attribution ou la prolongation d'un congé de longue maladie, de longue durée au comité médical ou à la commission de réforme en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'invalidité, les expertises et honoraires sont pris en charge par la collectivité

Pour 2021, les frais médicaux s'élèvent à 214 K€ (204 K€ en 2020) :

Frais médicaux	Services	Lycées
Visites d'embauche médecine agréée	3 471 €	9 070 €
Longue maladie, longue durée, accident de travail- maladie professionnelle (honoraires et frais médicaux)	21 437 €	162 514 €
Visites de contrôles hygiène et sécurité, frais médicaux divers	1 967 €	4 820 €
Sous total	**26 875 €**	**176 404 €**
Consommables et petit matériel		6 419 €
Consultations honoraires		4 614 €
Sous total		**11 033 €**
Total		**214 312 €**

La Région est auto-assureur et ne verse plus de cotisation au titre de l'assurance du personnel. Elle prend directement en charge les frais médicaux en lien avec les accidents du travail.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Les absences des agent·e·s permanent·e·s

Le nombre de jours d'absence est comptabilisé hors congés de maternité et paternité, hors journées de formation, hors jours de grève et d'absences syndicales.

Taux d'absentéisme

Absences par motifs (en jours calendaires)	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	Taux d'absentéisme
	F	H	F	H	F	H		
Accident de travail	21	217	43	76	5 396	3 723	9 476	0,7%
Maladie professionnelle					6 453	1 548	8 001	0,6%
Maladie ordinaire	3 087	804	1 319	1 522	26 527	16 176	49 435	3,8%
Longue et grave maladie	1 145	362	466	385	10 824	6 520	19 702	1,5%
Longue durée	669	360	1 135	72	6 719	6 007	14 962	1,1%
Maladie	**4 922**	**1 743**	**2 963**	**2 055**	**55 919**	**33 974**	**101 576**	**7,8%**
Naissance		32	0	12		29	73	
Décès	86	50	46	30	144	51	405	
Enfant malade	144	41	81	22	365	208	861	
Mariage	38	15	5	5	38	37	138	
Evènements familiaux	1	1	3	11	16	5	37	
Concours	48	19	27	41	42	49	224	
Autorisations d'absences	**317**	**158**	**162**	**119**	**605**	**378**	**1 737**	
Absences non justifiées	2				2	7	11	
Total	**5 241**	**1 901**	**3 125**	**2 174**	**56 526**	**34 359**	**103 324**	**7,9%**

Le taux d'absentéisme médical (7,8%) est en légère hausse par rapport à 2020 (7,7%).

Le taux d'absentéisme global (7,9 %) est également en légère hausse par rapport à 2020 (7,8%).

Les autorisations exceptionnelles d'absence relatives à la crise sanitaire COVID-19 ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux d'absentéisme. Pour les agent·e·s permanent·e·s des services, 1 469 jours d'autorisation exceptionnelles d'absence ont été posés (6 409 jours en 2020).

Maladie - Motifs d'absences

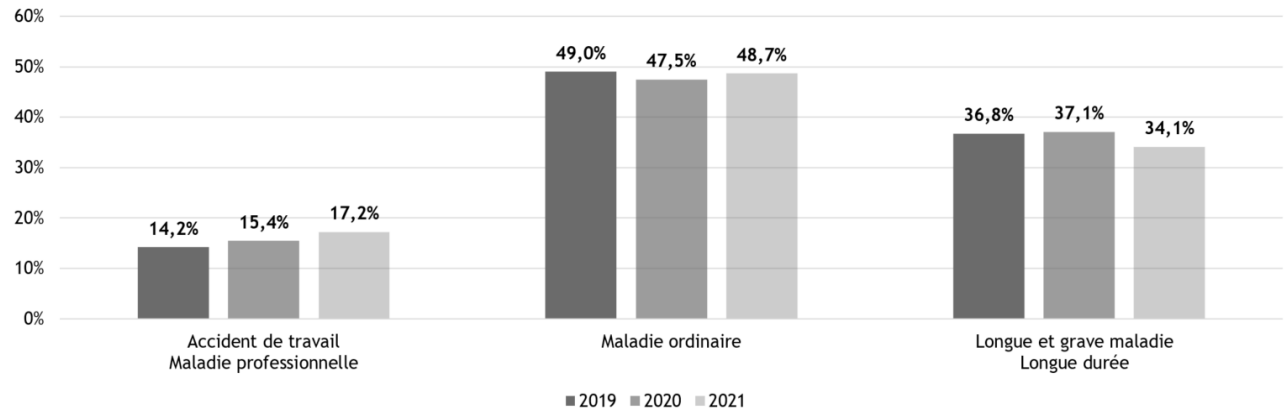

Maladie - Taux d'absentéisme par catégories

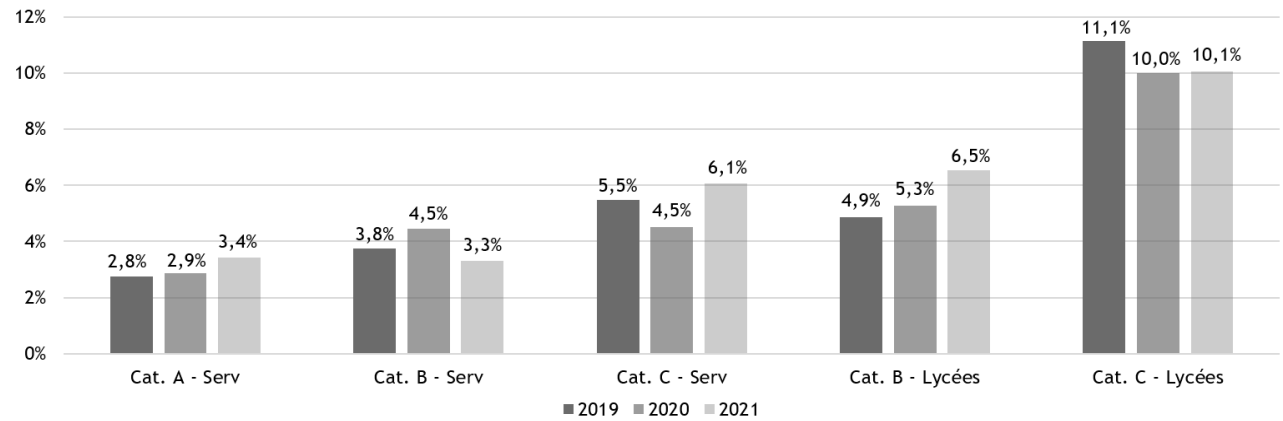

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Accidents de travail et maladies professionnelles

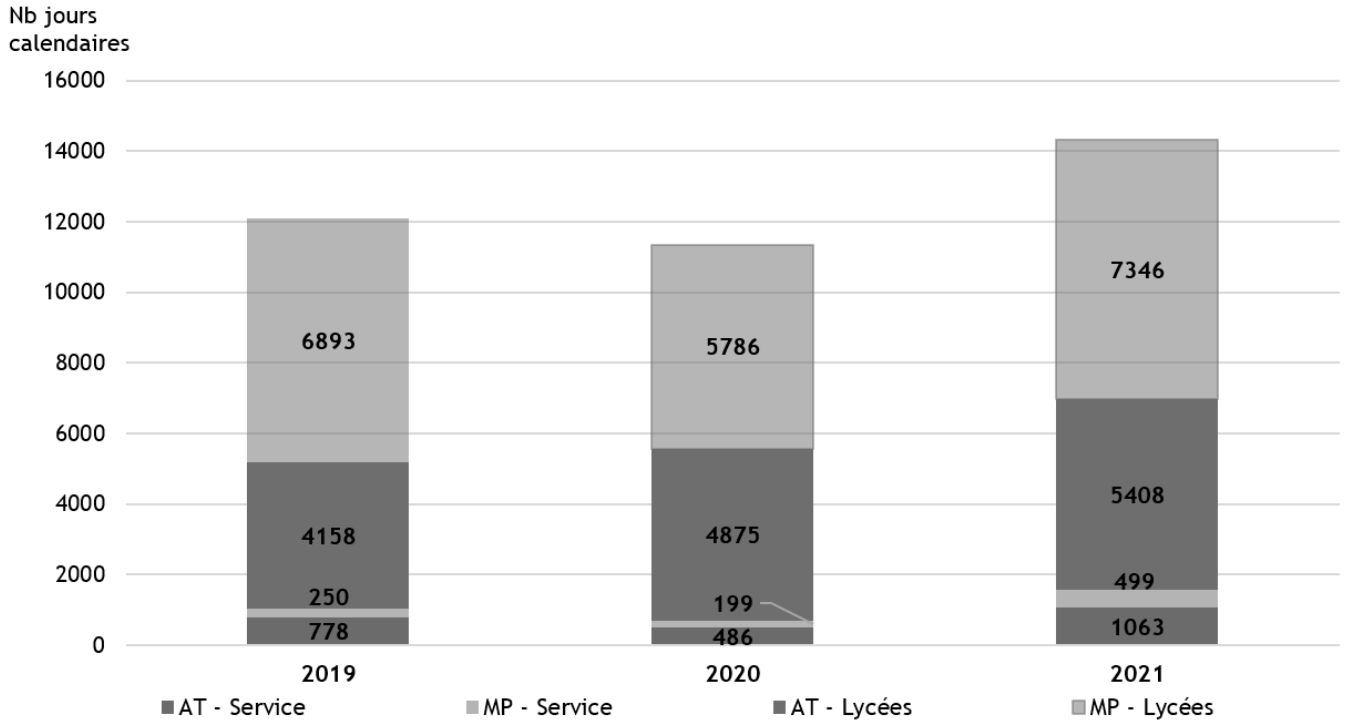

273 accidents (accidents de service et accidents de trajet) trouvent leur origine en 2021 (289 en 2020), 150 ont donné lieu à un arrêt de travail (169 en 2020).

A ces accidents s'ajoutent les déclarations d'accidents bénins (accidents sans arrêt et soin) : 32 nouvelles déclarations d'accidents bénins ont été enregistrées en 2021 (61 en 2020).

26 nouvelles demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ou rechutes ont été présentées en 2021 (22 en 2020).

// Les congés spécifiques

- **Congés de maternité-adoption : 43 agentes, 4 361 jours**

En 2021, 41 agentes permanentes ont été en congé de maternité, 32 dans les services et 10 dans les EPLE, pour 4 361 jours.

- **Congés de paternité : 31 agents, 328 jours**

Le congé paternité est à prendre dans les 6 mois qui suivent la naissance ou l'adoption d'un enfant. Il est de 25 jours (32 jours en cas de naissances multiples).

En 2021, 31 agents permanents ont bénéficié du congé de paternité, 23 dans les services et 8 dans les EPLE, pour 328 jours.

- **Congés parentaux : 13 agent.e.s**

Le congé parental est accordé de droit, à l'agente, après un congé pour maternité (ou après la naissance, pour le père), un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin d'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption.

En 2021, 13 agent·e·s permanent·e·s ont bénéficié de ce droit (12 femmes et 1 homme), 8 dans les services et 5 dans les EPLE.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// L'hygiène et la sécurité

Les formations à la sécurité

Thème	Nombre de jours			Nombre d'agents		
	F	H	Total	F	H	Total
AMIANTE	0,5	51,0	51,5	1	45	46
AUTRES RISQUES	53	313	365	35	235	270
CONDUITE ENGINS ET VEHICULES	31	265	296	26	205	231
HABILITATION ELECTRIQUE	124	442	566	78	271	349
INCENDIE	113	138	250	225	275	500
SECOURISME	40	136	176	27	113	140
TRAVAIL EN HAUTEUR	4	133	137	5	88	93
Total	**364**	**1477**	**1840**	**397**	**1232**	**1629**

La conduite d'engins regroupe 5 CACES, divers permis et la conduite de matériel spécifique. La majorité des formations "Incendie" et "Secourisme" concerne le recyclage annuel des équipiers et des sauveteurs. Les formations "Prévention", "Gestes et posture" et "Détecteurs gaz" constituent une part importante des formations aux autres risques.

En 2021, 1 840 jours de formations à la sécurité ont été suivis (650 en 2020) par 1 629 agent·e·s (538 en 2020).

Les conditions de travail

La collectivité fournit à l'ensemble des agent·e·s identifié·e·s au cours de l'évaluation des risques, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI). Près de 3 500 agent·e·s disposent ainsi d'une dotation lorsqu'il·elle·s intègrent la Région et lors du renouvellement annuel leur permettant de remplacer leurs effets usagés.

En 2021, les dépenses se sont élevées à **1 118 335 €,** avec une part de celles-ci justifiées par le contexte sanitaire. En effet, la collectivité a été amenée à acquérir une nouvelle fois des masques et gants pour protéger les agent·e·s de la Covid-19 (290 620 €), et a dû faire face à une très forte des hausses des tarifs d'un certain nombre d'articles, compte tenu de l'explosion de la demande mondiale en EPI d'une part, et du ralentissement de production d'autre part. Cet effort budgétaire conséquent a permis à la collectivité de garantir des conditions de travail optimum à ses agent·e·s.

Autres dépenses liées à l'hygiène et la sécurité

La Région organise le contrôle des équipements de protection individuelle dits de classe 3, comme les gilets de sauvetage, harnais de sécurité, etc, conformément au Code du Travail pour un coût en 2020 de **22 000 €**. En outre, comme chaque année, des trousses de secours ont été achetées pour faire face à de nouveaux besoins, et le contenu des trousses existantes a été renouvelé pour un coût de près de **12 000€**.

Assistant·e·s de prévention et référent·e·s hygiène et sécurité

Trois assistant·e·s de prévention au sein des services de la Région (respectivement sur les sites administratifs, voies navigables et EMAT) déploient la politique sécurité au plus près du terrain. Ils travaillent en lien avec les deux conseillers prévention de la Région, chargés de coordonner l'ensemble des dispositifs hygiène et sécurité de la collectivité. Trois référents hygiène et sécurité sont également présents au sein des ports.

La Région dispose par ailleurs d'un réseau d'assistant·e·s de prévention et référent·e·s hygiène et sécurité pour déployer son intervention dans la prévention des risques au sein des établissements scolaires. En 2021, ce sont 116 agent·e·s régionaux qui exercent la mission d'assistant e de prévention en EPLE.

Chargé·e·s d'intervention

La Région s'appuie également sur les 150 « chargé·e·s d'intervention » des services (hors EPLE) qui ont pour mission d'agir sur les départs de feu et de participer à l'évacuation des locaux d'une part, d'assurer les fonctions de sauveteur secouriste du travail, d'autre part, en portant secours aux victimes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Les frais de déplacement

En 2021, les frais remboursés relatifs aux déplacements des agent·e·s restent à un niveau identique à celui de l'année précédente (460 K€ 2021, 461 K€ 2020).

Cette stabilité s'explique essentiellement par une diminution des déplacements du fait de la situation sanitaire.

998 agent·e·s ont bénéficié de remboursement de frais de déplacement en 2021 (1 179 agent·e·s en 2020).

- 716 agent·e·s des services
- 282 agent·e·s des lycées.

Evolution des frais de déplacement par types

Les remboursements de frais de déplacement (indemnités kilométriques, transports, nuitées, repas) sont en baisse de 10%.

Les frais d'agence (frais de déplacement pris en charge directement par la collectivité) sont en hausse de 24 %.

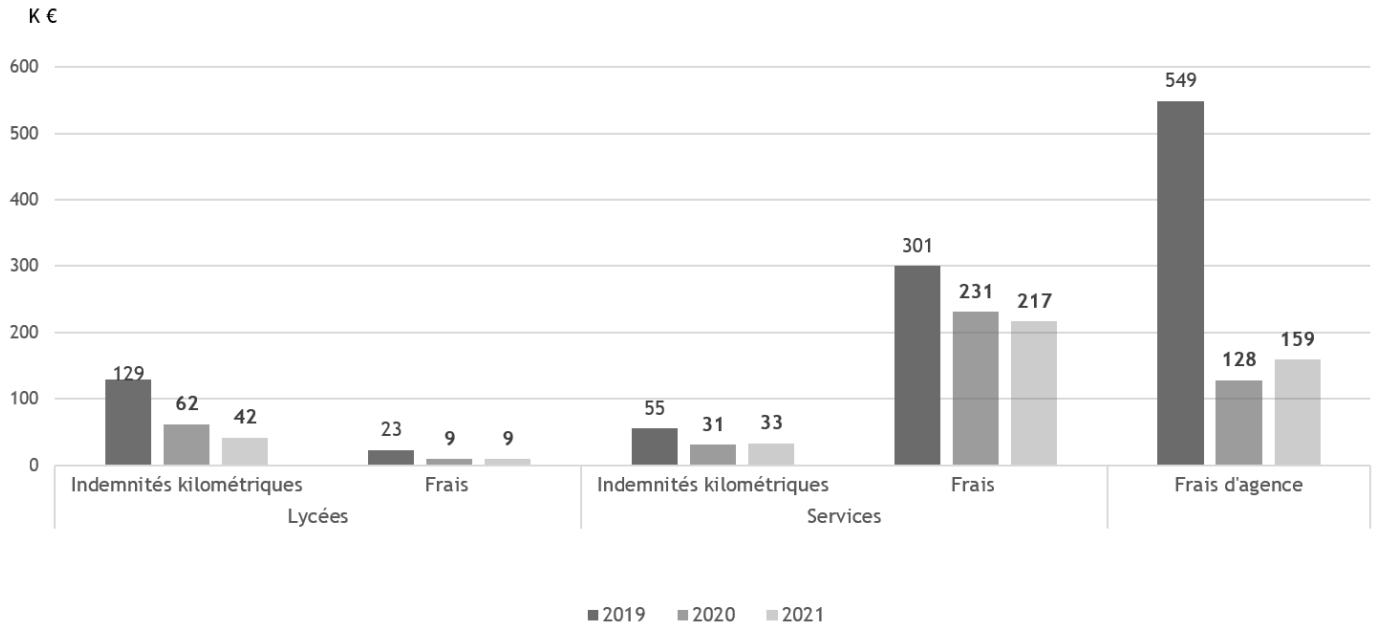

Utilisation des véhicules personnels (indemnités kilométriques)

En 2021, 362 agent·e·s ont utilisé leur véhicule personnel, 210 432 Km ont été remboursés (259 386 Km en 2020).

La majorité des trajets a été réalisée par les agent·e·s des établissements d'enseignement (118 115 Km – 259 agent.e.s).

Le coût total des remboursements de frais kilométriques est de 75 K€ (93 K€ en 2020).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

5. L'action sociale

Chiffres clés au 31/12/2021

- 1,8 M€
- 22 dispositifs

2021 en Bref

Le panorama des prestations d'action sociale versées au profit des agent·e·s a, pour la deuxième année consécutive, été perturbé par le contexte sanitaire. Ainsi, au regard des incertitudes, les aides aux vacances ont été moins sollicitées par les agent·e·s, alors qu'en parallèle, le volume de titres restaurant versés a sensiblement augmenté du fait de la croissance du télétravail. On note une progression des aides versées pour la souscription des agent·e·s à une mutuelle santé et à une garantie maintien de salaire (prévoyance), qui illustre l'accompagnement de la collectivité en faveur de la protection sanitaire et financière de ses agent·e·s.

// Le barème social unique

Le barème social unique s'applique aux prestations d'action sociale. Il est apprécié en fonction du revenu net fiscal de l'agent de l'année précédente. La situation individuelle de chaque agent est étudiée dès le 1er janvier de chaque année.

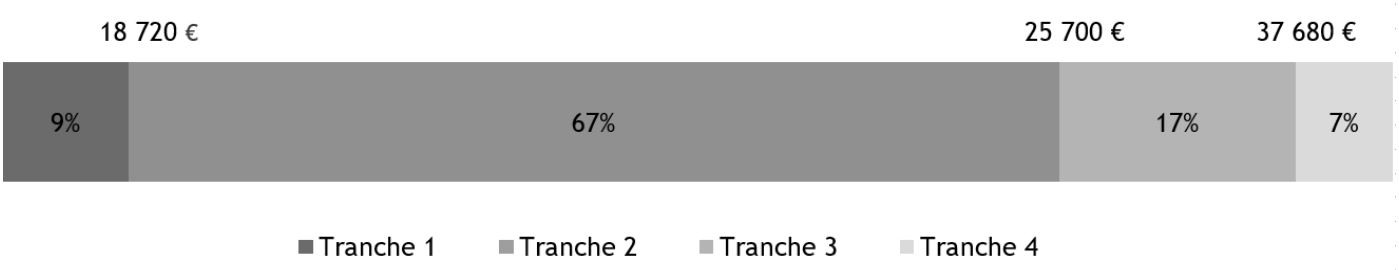

// La synthèse de l'action sociale

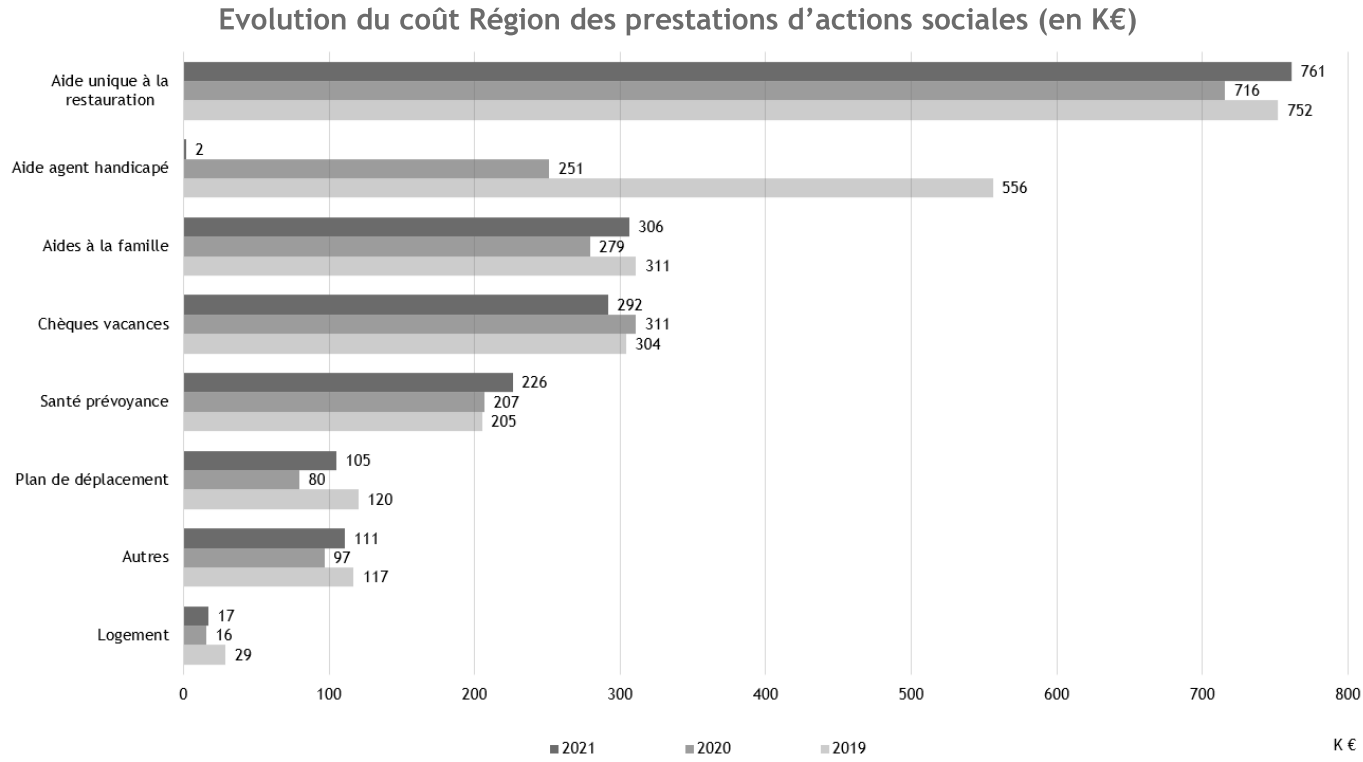

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Prestations d'action sociale	2020				2021			
	Coût Région	F	H	Total	Coût Région	F	H	Total
Aides à la famille	**279 281 €**	**911**	**741**	**1652**	**306 100 €**	**922**	**688**	**1610**
Naissances - adoptions	**12 600 €**	29	34	63	**14 000 €**	34	36	70
Mariages - PACS	**5 600 €**	25	15	40	**6 020 €**	25	18	43
Décès conjoint ou enfant	**18 000 €**	6	3	9	**26 636 €**	11	3	14
Garde jeunes enfants	**75 366 €**	140	74	214	**85 659 €**	132	81	213
Séjours enfants	**17 428 €**	103	66	169	**16 168 €**	89	52	141
Allocation enfant handicapé dont prestation spéciale handicap	**81 567 €**	18	28	46	**86 178 €**	20	26	46
Arbre de Noël	**68 720 €**	590	521	1111	**67 120 €**	611	472	1083
Aide agent handicapé	**251 410 €**	**245**	**193**	**438**	**1 850 €**	**7**	**4**	**11**
Chèques vacances	**310 870 €**	**1589**	**1056**	**2645**	**291 724 €**	**1506**	**996**	**2502**
Plan de déplacement	**79 513 €**	**232**	**143**	**375**	**104 905 €**	**251**	**161**	**412**
Aide unique à la restauration	**715 604 €**				**761 111 €**			
Restaurant administratif	**82 894 €**				**64 596 €**			
Titres restaurant	**632 710 €**	875	661	1536	**696 515 €**	951	754	1705
Logement	**15 629 €**				**17 112 €**			
Aides installation	**8 602 €**	9	9	18	**12 447 €**	14	11	25
Bonifications prêts immobiliers	**7 027 €**				**4 665 €**			
Prêts installation		3	2	5		3		3
Santé prévoyance	**206 748 €**	**1028**	**613**	**1641**	**226 140 €**	**1129**	**689**	**1818**
Complémentaire santé	**84 705 €**	466	324	790	**92 328 €**	515	366	881
Prévoyance	**122 043 €**	562	289	851	**133 812 €**	614	323	937
Autres	**96 779 €**				**110 748 €**			
Fonds de solidarité	**17 808 €**	27	19	46	**23 866 €**	40	18	58
Départs à la retraite	**35 100 €**	57	60	117	**45 000 €**	82	68	150
AOARB	**24 500 €**				**14 000 €**			
Marché billetterie	**12 564 €**	852	544	1396	**11 079 €**	779	452	1231
Médailles du travail (chèques cadeaux et médailles)	**6 807 €**	30	27	57	**16 803 €**	68	74	142
TOTAL	**1 955 834 €**				**1 819 690 €**			

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

6. La communication interne

Chiffres clés au 31/12/2021

- Kelenn : 2 087 visiteurs uniques par jour
- Panoramiques : 4 400 exemplaires par numéros
- 512 Espaces projets
- 174 agent·e·s accueilli·e·s

2021 en Bref

Dans le prolongement de 2020, la communication interne a continué à être impactée en 2021 par les évolutions de la crise sanitaire : communication de crise, adaptation des modalités de travail, des évènements, des outils et supports. 2021 fut également l'année des élections régionales et des besoins de communication interne associés : 2 suppléments dans Panoramiques, actualités régulières dans Kelenn et mises à jour de ses rubriques, vidéo du Président…
Enfin, la communication interne a poursuivi la valorisation des activités de tout·e·s les agent·e·s de la collectivité, des métiers et des territoires, via ses différents supports et événements.

// Le portail Kelenn



Kelenn est le portail interne commun aux agents, aux élus et aux membres des assemblées. Il est tout à la fois un portail d'information, un espace documentaire, un outil de travail et le point d'accès à l'ensemble des applications de la Région. Des actualités et informations y sont diffusées quotidiennement.

Informer

Les rubriques donnent accès aux informations sur l'organisation de la collectivité, ses missions, les dispositions RH et réglementaires, les aspects pratiques, et aux documents officiels de la Région. Les mises à jour sont effectuées par la communication interne et par un réseau de contributeurs déconcentrés dans les services formés spécifiquement.

Collaborer

Les espaces collaboratifs et la plate-forme Liamm permettent à des groupes d'agents de communiquer, partager, gérer et organiser des informations ou des documents autour d'un projet commun ou d'intérêts partagés.

S'exprimer

Kelenn est aussi un espace d'expression ouvert à l'ensemble des agents à travers des périmètres bien définis (avis, blogs, forum, foires aux questions collaboratives) pour leur permettre de donner un point de vue personnel, d'apporter une analyse enrichie, d'interroger directement l'administration.

Kelenn en chiffres	2019	2020	2021
Nombre d'agents contributeurs	83	103	92
Nombres de nouveaux espaces collaboratifs créés (Espace co et LIAMM)	107	111	82
Nombre de commentaires publiés	952	1410	968

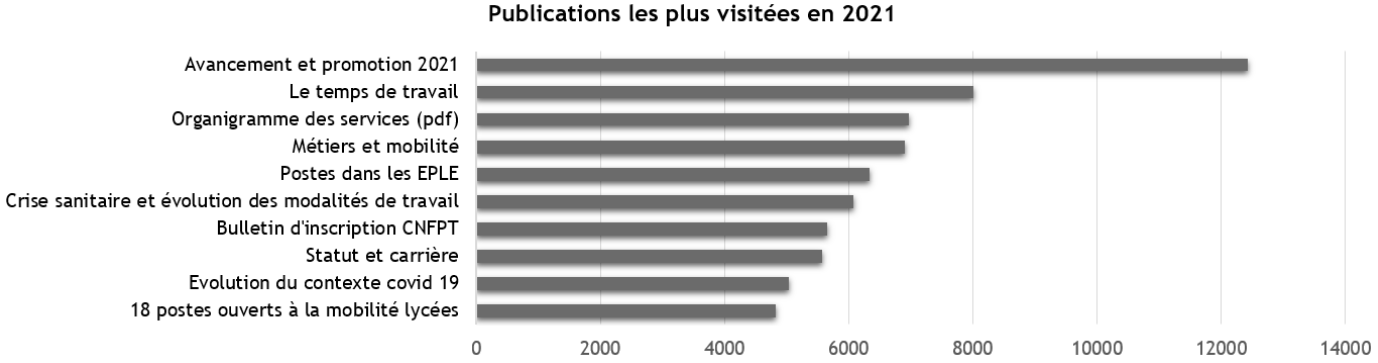

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Les publications

La revue trimestrielle Panoramiques



La revue Panoramiques permet de présenter les principaux chantiers de la collectivité, d'expliciter les politiques publiques et de mettre en valeur les métiers des agents régionaux

Ce journal interne est adressé à tou·te·s les agent.e.s de la Région, ainsi qu'aux élu·e·s régionaux·ales et aux chef·fe·s d'établissement et adjoint·e·s gestionnaires des lycées publics. En 2021, les numéros 56, 57 et 58 ont été diffusés.

L'actualité de la Région

90 jours : l'agenda des trimestres écoulés et à venir.

décryptage : les clés pour comprendre une thématique relevant d'une compétence régionale et ses enjeux, avec une dimension bilan de l'action régionale.

horizon : l'interview d'un intervenant extérieur à la Région, un point de vue éclairé sur un défi auquel le territoire breton est confronté et pour lequel il appartient à la Région d'agir.

cap sur : dossier traitant d'une orientation, d'une politique, d'une compétence régionale.

Les infos RH et internes

bon à savoir : deux fiches pratiques sur une question RH ou fonctionnelle.

en chantier : un sujet RH ou fonctionnel un peu prospectif et/ou stratégique, en cours de mise en œuvre.

Agents et services

ils font la Région : portraits de deux agents sous l'angle métier

24h avec : une journée avec un service, une équipe de la Région sous la forme d'un reportage.

initiatives : exemples de démarches personnelles initiées par des agents de la Région

Les autres publications

En 2021, ont été réalisés et diffusés :

- une BD « Les belles histoires des relations usagers » de la DIRECO

- deux suppléments de Panoramiques liés aux élections régionales : un sur « le mode d'emploi », le 2ème sur la composition de la nouvelle assemblée.

// Les manifestations et événements

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
• 15 - Forum d'accueil (22 agent.es des services) • 17 - Vœux du Président*		• 08 - Journée intertionale des droits des femmes : webconférence sur "Les droits des femmes en 2021, les gagner, les connaître, les défendre" • 19 - Café Patton*	• 13 - Forum d'accueil * • 16 - Forum d'accueil *	• 06 - Café Patton en distanciel • 27 - Don du sang
Juin / Juillet	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
• 4 juin - Forum d'accueil (16 agent.e.s des services) • 15 juin - Forum d'accueil (24 agent.e.s des services) • 6 juillet : Forum d'accueil (34 agent.es des lycées)	• 10 - Forum d'accueil (30 agent.e.s des services)	• 07 : Cérémonie des médailles à Rennes • 21 : Forum d'accueil (22 apprenti.e.s) • 22 : Cérémonie des médailles à Lanester	• 15 - Forum d'accueil (collaborateurs de groupes) • 25 - Don du sang • 25 - Journée internationale pour l'élimination des violences faîtes aux femmes : webconférence	• 7 - Forum des managers • 10 - Forum d'accueil (26 agent.e.s des services) • 14 - Café Patton en distanciel et présentiel

***** Evènements organisés puis annulés en raison de la pandémie

En complément des évènements cités, et en raison de la pandémie, de nombreux webinaires et conférences ont eu lieu en distanciel. La communication interne a accompagné les services via la diffusion dans Kelenn, la gestion des inscriptions, la création de rubriques…

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

7. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur

Chiffres clés au 31/12/2021

- 17 rapports en Comité technique
- 22 rapports en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 3 réunions du Comité Technique (CT)
- 3 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- 6 réunions des Commissions Administratives Paritaires (CAP)
- 5 réunions des Commissions Consultatives Paritaires (CCP)
- 4 réunions du Conseil de discipline
- 7 réunions dans le cadre de l'Agenda social

2021 en Bref

Les relations sociales s'organisent autour des instances réglementaires mais également à travers des dispositifs propres à la Région pour permettre un dialogue social de qualité, notamment à travers les réunions techniques et l'agenda social. L'année 2021 a été marquée, comme en 2020, par le contexte sanitaire en lien avec le Covid-19 et l'organisation de la collectivité dans ce cadre.

Elle a également été marquée par les élections régionales, qui ont modifié la composition des instances. Ainsi, de nouveaux·elles élu.e.s ont intégré les instances paritaires. La Présidence des instances a été confiée à Stéphane PERRIN, Vice-Président Finances, Ressources Humaines, Moyens Généraux, Europe et International.

Parmi les principaux sujets évoqués en 2021, un protocole d'accord relatif au télétravail à la Région Bretagne a été signé entre les organisations syndicales et le Président de la Région, Loïg CHESNAIS-GIRARD, le 4 octobre 2021.

Dans le cadre des conditions matérielles de vie au travail, plusieurs réunions ont été dédiées au futur site de travail Atalante à Rennes.

Enfin, l'évolution du dispositif d'entretien professionnel a fait l'objet de plusieurs points d'étapes.

// Les instances réglementaires

La collectivité compte 8 instances collectives : 1 Comité technique (CT), 1 Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), 3 Commissions administratives paritaires (CAP) et 3 Commissions consultatives paritaires (CCP). Les agent·e·s ont élu leurs représentant·e·s du personnel au sein du Comité technique, des CAP et des CCP. A défaut de candidat·e·s, les représentant·e·s du personnel sont tiré·e·s au sort. Les représentant·e·s du personnel siégeant au CSHCT ont, quant à eux, été désigné·e·s par les organisations syndicales.

3 réunions du Comité Technique (CT)

LES MISSIONS DU CT

Consultation pour avis, sur toute question collective concernant l'ensemble des agents, notamment :

Organisation et fonctionnement des services.

Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels.

Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.

Grandes orientations en matière de politique indemnitaire.

Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle.

Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents.

Réunions du Comité technique en 2021	19-févr.	30-sept.	2-déc.	Total
Nombre de rapports pour avis	2	7	4	13
Nombre de rapports pour information		2	2	4
Nombre total de rapports	**2**	**9**	**6**	**17**
Nombre de questions des organisations syndicales	4	10	19	33

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Parmi les rapports abordés en 2021 :

- Organisation des astreintes dans les services de la collectivité
- Bilan social 2020
- Rapport social unique
- Evolution du télétravail (avis sollicité dans le cadre d'un protocole d'accord)
- Apprentissage au sein de la Région Bretagne
- Evolution du dispositif des d'agent·e·s volant·e·s en restauration
- Bilan final de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP) pour la période 2017-2020
- Poursuite de l'évolution du dispositif d'entretien professionnel
- Adaptation des profils horaires au sein des Unités territoriales emploi formation
- Ajustement de la période de navigation sur les voies navigables

3 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

LES MISSIONS DU CHSCT

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agent·e·s, du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et des personnes placées sous sa responsabilité par une entreprise extérieure.

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Procéder à l'analyse des risques professionnels.

Contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

Suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Réunions du CHSCT en 2021	19-févr.	30-sept.	2-déc.	Total 2021
Nombre de rapports pour avis	2	5	1	8
Nombre de rapports pour information	4	7	3	14
Nombre total de rapports	6	12	4	22
Nombre de questions des organisations syndicales	7	6	7	20

Parmi les rapports abordés en 2021 :

- Organisation de la collectivité dans cette période de risque sanitaire lié au COVID-19
- Travaux de restructuration
- Bilan d'activité de la Cellule d'accompagnement et de traitement des situations signalées (CATSS) et point d'activité
- Prévention du risque radon au lycée Brizeux à QuimperEvolution du télétravail (avis dans le cadre d'un protocole d'accord)
- Charte des relations au travail
- Schéma directeur immobilier tertiaire : point d'avancement du projet Atalante
- Bilan annuel de la médecine professionnelle et préventive
- Conditions d'accueil des apprenti·e·s mineur·e·s
- Bilan et perspectives relatifs aux mesures d'accompagnement en matière de reclassement et de reconversion professionnelle pour raison de santé (information)
- Présentation d'exosquelettes

- **Commission habillement émanant du CHSCT**

Emanation du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), la Commission habillement a pour but de dresser un bilan annuel des dotations en vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) et d'émettre un avis sur les évolutions attendues. En raison du contexte sanitaire, la Commission habillement n'a pas pu se réunir en 2021. Elle se réunira en 2022.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- **4 réunions du groupe de travail « Territorialisation » émanant du CHSCT**

4 réunions du groupe de travail « Territorialisation », émanant du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), se sont réunies en 2021, autour du futur site « Atalante » à RENNES et des autres projets immobiliers tertiaires de la collectivité.

Les thématiques abordées en 2021 :

- Visite du futur site « Atalante » le 8 janvier 2021, annoncée lors de la rencontre du 6 novembre 2020 avec les organisations syndicales
- Projet Atalante : Vues 3D et actions transversales : santé au travail
- Territorialisation des services
- Visite du bâtiment Atalante livré VEFA le 9 décembre 2021

- **5 réunions du groupe de travail « Radon » émanant du CHSCT**

Créé par le CHSCT du 19 février 2021, le groupe de travail sur la thématique du radon s'est réuni 5 fois en 2021. Une visite du lycée Brizeux de QUIMPER par une délégation du CHSCT a également été organisée.

- **1 analyse d'accident de service en délégation du CHSCT**

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est déplacé une fois, en délégation, en 2021, dans le cadre de l'analyse d'un accident de service.

6 réunions des Commissions administratives paritaires (CAP)

Pour chaque catégorie de fonctionnaires A, B et C, une Commission administrative paritaire a été créée. Chaque CAP se subdivise en 2 groupes hiérarchiques.

LES MISSIONS DES CAP

Emettre des avis sur des questions d'ordre individuel, touchant tous les agent·e·s y compris les personnels transférés intégrés ou détachés (pour ces derniers, uniquement pour leur carrière territoriale), se rapportant à l'évaluation, aux avancements d'échelon, de grade, à la promotion interne, au détachement, à la mise en disponibilité, à la mise à disposition, à l'intégration, au refus de titularisation, au licenciement, au reclassement pour inaptitude physique.

Les CAP siègent aussi en conseil de discipline.

5 réunions des Commissions consultatives paritaires (CCP)

Pour chaque catégorie d'agent·e·s contractuel·le·s (A, B et C), une Commission consultative paritaire (CCP) a été créée, suite aux élections professionnelles de 2018.

LES MISSIONS

Emettre des avis ou être informées sur des questions d'ordre individuel, touchant les agent·e·s contractuel·le·s, se rapportant au temps partiel, au télétravail, au licenciement, au rejet de congé pour formation syndicale, à la formation professionnelle et à l'entretien professionnel.

Les CCP siègent aussi en conseil de discipline.

4 réunions du Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est une formation particulière de la commission administrative paritaire ou de la commission consultative paritaire. Il est donc, comme les CAP et CCP, paritaire et consultatif. Il existe un conseil de discipline par catégorie hiérarchique d'agent·e·s. Il doit être consulté avant toute sanction disciplinaire autre que les sanctions du 1er groupe, avant publicité d'une sanction et de ses motifs.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Les instances internes

10 réunions de la Commission d'action sociale

Cette instance, émanation du Comité technique, créée à l'initiative de la Région en 2004, est compétente pour attribuer, dans la plus grande transparence et dans le respect de l'anonymat, des prestations d'action sociale nécessitant un examen individuel ou des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité.

1 réunion de la Commission de suivi RIFSEEP

Comme prévu dans le protocole d'accord du nouveau régime indemnitaire en date du 6 janvier 2020, la Commission de suivi RIFSEEP s'est réunie 1 fois en 2021. Cette réunion a été l'occasion d'aborder les points d'amélioration du dispositif (hors situations individuelles).

// Un dialogue social de qualité et renouvelé

4 réunions techniques

Afin de construire un dialogue social de qualité et renouvelé, l'Administration a fait la proposition aux organisations syndicales de toutes les rencontrer entre les réunions des instances paritaires collectives pour préparer ces réunions d'une part, pour aborder tous les points d'actualité d'autre part et, notamment, y conduire des discussions sur les projets en cours d'élaboration.

7 réunions dans le cadre de l'Agenda social

La Région Bretagne a mis en place un « Agenda social », en complément des réunions techniques entre les organisations syndicales et l'administration.

Les réunions « Agenda social » visent à évoquer des sujets de fond, tels que les conditions de travail, le rôle et les moyens de l'encadrement, nécessitant des discussions entre l'administration et les représentant·e·s du personnel, sur du moyen ou du long terme. Elles peuvent conduire à soumettre aux instances paritaires compétentes des projets d'avis. Des groupes de travail émanant de l'Agenda social peuvent aussi être mis en place.

Les thématiques abordées en 2021 :

- Action sociale
- Tarification unique et sociale de la restauration et de l'hébergement dans les EPLE
- Elections professionnelles 2022
- Protection sociale complémentaire
- Temps de travail
- Entretiens professionnels en EPLE

5 réunions de groupes de travail émanant de l'Agenda social

Le groupe de travail « **Relations au travail** » s'est réuni une fois en 2021. Il avait été créé à la suite de la réunion technique du 29 mai 2020, afin d'étudier le projet de charte des relations au travail qui aborde les règles de vie en communauté/collectivité, les droits et obligations, et définit ce que sont des « situations signalées ».

Suite à l'enquête télétravail menée par la collectivité en juin 2020, le groupe de travail « **Télétravail** » s'est réuni 2 fois en 2021.

Un groupe de travail « **Jeunesse** » s'est réuni 1 fois en 2021. L'objectif de ce groupe de travail était d'échanger sur les différentes composantes de la politique jeunesse promue par la Région et d'associer les organisations syndicales à la réflexion sur l'évolution de cette politique publique, notamment à travers le rôle d'employeur public de la Région et les éventuelles actions qui pourraient être réalisées par les agent·e·s régionaux·ales, dans le cadre de leur activité, comme à titre plus personnel.

Enfin, une réunion « Dispositif violences sexuelles et sexistes au travail » s'est tenue en 2021, pour formaliser les modalités de fonctionnement de la cellule « violences sexuelles et sexistes au travail ».

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// L'exercice du droit syndical

La représentation syndicale :
6 syndicats représentés
15 représentant·e·s du personnel en CT
10 représentant·e·s en CHSCT
5 représentant·e·s en CAP A, 5 en CAP B et 8 en CAP C
4 représentant·e·s en CCP A,2 en CCP B et 5 en CCP C
3 représentant·e·s en Commission d'action sociale

Le droit syndical en 2021 :
1674 journées d'absence pour motif syndical ou de représentation, soit 8.1 équivalents temps plein, avec une baisse de 7 % des absences par rapport à 2020, en lien avec le contexte sanitaire

Le droit de grève en 2021 :
26 mouvements nationaux
268 grévistes
pour 259 journées de grève

Le droit syndical en détail

Nombre de jours consommés par motif d'exercice du droit syndical	2021
Article 16 du décret n°85-397 "10 ou 20 jours" : Participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales, au niveau international, national, régional, interdépartemental ou départemental	110
Article 17 du décret n°85-397 "1h pour 1000h" : Participer aux congrès ou réunions statutaires des organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux mentionnés à l'article 16	138
Article 18 du décret n°85-397 "Instances" : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Délégation du CHSCT, Comité technique (CT), Commission administrative paritaire (CAP), Commission consultative paritaire (CCP), Commission d'action sociale (CAS), Commission de réforme, autres réunions de travail convoquées par l'administration	258
Article 1er du décret n°2016-1626 du 29 novembre 2016 pris en application de l'article 61-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 : "CHSCT" : Exercer les missions de représentant·e du personnel du CHSCT	4
Articles 13 et 19 du décret n°85-397 "DAS", Décharges d'activité de service pour les organisations syndicales : Exercer, pendant les heures de service, une activité syndicale, au profit d'une organisation syndicale	1 120
Congé pour formation syndicale (Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agent·e·s de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale)	44
Total	**1 674**

Le droit de grève en détail

Dates	Mot d'ordre		Nombre de grévistes	Taux de participation	Nombre de journées de grève
	National	Local			
08/01/21	oui		1	0,02%	1
12/01/21	oui		2	0,05%	2
19/01/21	oui		1	0,02%	1
21/01/21	oui		1	0,02%	1
26/01/21	oui		34	0,82%	33
02/02/21	oui		1	0,02%	1
04/02/21	oui		58	1,34%	55
08/02/21	oui		2	0,05%	2
09/02/21	oui		2	0,05%	2
11/02/21	oui		2	0,05%	2
25/02/21	oui		1	0,05%	1
09/03/21	oui		1	0,02%	1
10/03/21	oui		1	0,02%	1
16/03/21	oui		1	0,02%	1
17/03/21	oui		1	0,02%	1
01/04/21	oui		1	0,02%	1
02/04/21	oui		1	0,02%	1
16/04/21	oui		1	0,02%	1
20/05/21	oui		1	0,02%	1
15/06/21	oui		1	0,02%	1
23/09/21	oui		21	0,49%	21
05/10/21	oui		126	2,92%	121
06/10/21	oui		1	0,02%	1
07/10/21	oui		1	0,02%	1
14/12/21	oui		4	0,09%	4
15/12/21	oui		1	0,02%	1
		Total	**268**	**0,24%**	**259**

Pour les arrêts de travail d'une durée inférieure à la journée, 1 journée représente 7,8 heures de grève.

7,8 agent·e·s faisant grève 1 heure comptent pour 1 journée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES·HOMMES

2021

DANEVELL
KEVATALDER
MERC'HED·PAOTRED

FIN-CONTE SU
L'AJEU
FOMES·OMES

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Rapport égalité Femmes·Hommes

L'égalité des droits entre les femmes et les hommes fait désormais la *Une* ! Comme une empreinte qui vient, non pas s'inscrire ex-nihilo dans nos vies, mais qui émerge aujourd'hui plus évidente tant elle marque notre quotidien, à chaque âge de la vie et dans chacun de ses espaces.

La prise de conscience des inégalités de sexe et de leurs combinaisons, du sexisme et de son corollaire de violences constituent des leviers puissants pour bousculer nos représentations, s'attaquer à des assignations, des constructions ancrées dans nos têtes, des réflexes inscrits dans nos comportements. L'actualité de l'égalité fh de l'année 2021, tout au long des domaines ici évoqués, livre des clés de compréhension comme autant des raisons d'espérer et des motivations à agir.

En Bretagne, 19% seulement des métiers sont mixtes ; parmi les chef·fe·s d'exploitation agricole, on compte 26% de femmes ; 24% au sein des métiers du numérique ; 15% d'inégalités salariales entre femmes et hommes sont encore mesurées et 3 maladies professionnelles sur 4 concernent les femmes. Les statistiques relevées au gré des bilans des actions soutenues ou des dispositifs propres à la Région révèlent des urgences : ainsi, 8% des femmes reçues par les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (Cidff) bretons sont sans ressource, 60% des femmes résidentes en *Quartier politique de la ville* stagiaires d'une formation financée par la Région sont peu ou pas qualifiées ; sur les 83 500 familles monoparentales qui résident en Bretagne (et la monoparentalité y augmente plus encore qu'en France métropolitaine avec +55 % contre +46 %), 27 000 d'entre elles soit 33% vivent sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, on notera que 22% des projets financés par le programme budgétaire dédié à l'égalité fh ont été consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes en 2021.

Ce rapport de la collectivité destiné à interroger en quoi les politiques régionales contribuent à faire reculer les inégalités fh, à examiner ce qu'elles produisent en la matière, livre donc dans cette 7ème édition, un socle de constats et d'évolutions tangibles : 20% des projets lauréats du dispositif Soutien au post-doctorat sont portés par des étudiantes, le montant dédié aux déplacements sportifs « féminins » s'élève à 12% de l'enveloppe totale dédiée aux déplacements, parmi les jeunes reçu.e.s dans un Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) breton, 35% sont des garçons. Alimenté par plus d'une centaine de contributions, année après année pour en repérer les évolutions, il a fourni l'occasion d'échanges, de questionnements, suscité la recherche de réponses, l'ébauche de réaménagements ou de préconisations.

Imposé par la loi, cet exercice doit présenter « (…) *un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Région, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (…) un volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire, notamment en réalisant un bilan des « actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques (…) une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques (…) il fait état des ressources mobilisées, et des orientations pluriannuelles élaborées et mises en œuvre par la collectivité* ».

La légitimité de l'intervention politique ou sa seule volonté ne peut suffire à changer les mentalités et à transformer les réalités. Sans remise en question, sans définition d'objectifs ambitieux et concrets, sans travail commun – au-delà des cercles d'expert·e·s ou de praticien·ne·s dédié·e·s – la contribution des politiques publiques à la suppression des inégalités entre les femmes et les hommes restera dérisoire. La pertinence à transformer ces réalités et pour ce faire à reconsidérer nos pratiques n'est plus à démontrer ; elle relève d'une exigence démocratique et citoyenne.

Au cours des élaborations annuelles de ce rapport, un dialogue s'est institué, affirmé au sein de la collectivité. Objet d'une plus large appropriation, il génère des regards critiques et constitue désormais un prototype original à partir duquel il est possible d'agir.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

SOMMAIRE

Région responsable 378

1.1. La responsabilité démocratique 378

1.2. La représentation politique 381

1.3. La responsabilité d'employeur 384

1.4. La communication 389

1.5. La commande publique 393

Education et formation 395

2.1. L'orientation 396

2.2. La formation initiale 399

2.3. La formation continue 403

2.4. L'enseignement supérieur et la recherche 409

2.5. Les langues de Bretagne 413

Développement économique et emploi 415

3.1. L'emploi et l'égalité professionnelle 416

3.2. L'économie sociale et solidaire 421

3.3. L'agriculture 423

3.4. L'économie maritime 426

Territoires 429

4.1. L'observation et la planification 430

4.2. Les contractualisations et l'animation territoriales 432

4.3. L'environnement 435

4.4. Le numérique 439

4.5. Les mobilités et transports 443

Rayonnement et vitalité 445

5.1. Le sport 446

5.2. La culture 448

5.3. La santé 452

5.4. Les jeunesses 456

5.5. La promotion de tous les droits 459

5.6. Les politiques de coopération, solidarité internationale et fonds européens 461

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

1. Région responsable

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

CHIFFRES CLES

Avec 46 % de femmes, le Cese s'affiche en France comme l'assemblée constitutionnelle la plus proche de la parité.

Le Ceser est composé de 118 membres, 48% de femmes, 52% d'hommes.

8 EPCI sont inscrits à *Collectiv'Egalité*.

10% est le ratio des rues de Concarneau qui portent un nom de femmes, 12% des places, 37% des impasses.

// Contexte national et régional

« Les aspirations citoyennes en faveur de l'égalité femmes·hommes dans le monde : une volonté de changement » titre le rapport diffusé en 2021 par *Focus 2030* et *Women Deliver* en amont du *Forum Génération Egalité*[1] ; pour 80 % des personnes interrogées par ce sondage comparatif mené dans 17 pays, l'égalité des sexes est « un sujet important ». « Le progrès pour tous implique de placer toutes les filles et les femmes au centre des efforts mobilisés pour le développement humain » ajoute le laboratoire d'idées du monde associatif Fonda[2] à l'occasion du 8 mars, *Journée internationale pour les droits des femmes…* « Comment l'engagement et les combats pour l'égalité entre les femmes et les hommes se structurent-ils ? En quoi bénéficient-ils à la société dans son ensemble ? » sont quelques-unes des portes d'entrée proposées pour « Parler d'exigence démocratique[3] à propos de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'aune de laquelle nous devons considérer nos pratiques et nos représentations » en explorant les initiatives permettant d'atteindre l'*Egalite entre les sexes de* l'ODD n°5. Comme en écho, en préconisant de commencer par des réformes juridiques et des politiques transformatrices en matière d'égalité femmes·hommes (…) d'apprendre à se renseigner sur l'efficacité des politiques grâce à un suivi, l'OCDE[4] encourage les Etats à progresser dans l'examen de l'efficience des politiques publiques dans la réduction des inégalités de sexe. En France, le budget intégrant l'égalité (BIE) inscrit dans les *Projets annuels de performance* affiche cet objectif.

Pour sa part, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a souhaité en novembre dernier[5] renouveler sa volonté de poursuivre son action tant en interne qu'auprès de ses partenaires pour une meilleure prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes. *"Ce sujet reste malheureusement d'une brûlante actualité. La pandémie, comme toutes les crises, a frappé majoritairement des femmes (...) Il n'y a rien d'acquis pour les femmes. Tous les prétextes sont bons pour régresser. L'égalité entre les femmes et les hommes est toujours à construire, à vouloir, à défendre" proclame son Président* qui s'engage pour son assemblée notamment à « porter les droits des femmes comme une priorité politique, notamment dans ses préconisations », « viser l'exemplarité en matière d'égalité », « intégrer la dimension du genre et de l'égalité effective dans l'ensemble de ses travaux et à utiliser une communication sans stéréotype de genre »,« instaurer des rendez-vous réguliers sous la forme d'assemblées plénières dédiées aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes ». Pour conclure, le Cese tient à rappeler qu'il « juge indispensable d'intégrer les enjeux d'égalité dans la conception et l'évaluation des politiques publiques ». La publication du rapport sur les stéréotypes de genre par la *Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale* en octobre 2021 vient rappeler l'importance du levier législatif pour avancer.



En Bretagne, les sites - l'annuaire des relais institutionnels bretons[6] réactualisé en 2021 par le Gref Bretagne - et les initiatives officielles font davantage place à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des politiques publiques. Le site de la Ville de Brest proposant par exemple la carte des acteurs et actrices brestois·es investi·es sur le sujet[7] ou encore le Centre de ressources du Conseil départemental des Côtes d'Armor[8] illustrent leur engagement « en leur qualité de responsable démocratiquement élu pour promouvoir le bien-être de sa population et de son territoire à reconnaitre que le droit à l'égalité est un préalable fondamental de la démocratie, et que la société démocratique ne peut se permettre d'ignorer les capacités, les savoirs, l'expérience et la créativité des femmes » selon l'article 1er de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale dont* la Région Bretagne est signataire depuis octobre 2006.

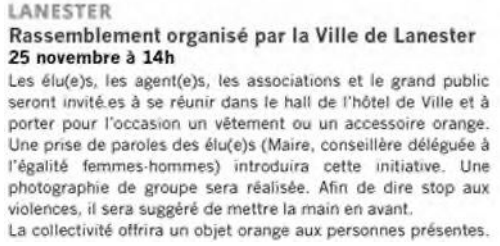
LANESTER

Rassemblement organisé par la Ville de Lanester
25 novembre à 14h

Les élu(e)s, les agent(e)s, les associations et le grand public seront invité.es à se réunir dans le hall de l'hôtel de Ville et à porter pour l'occasion un vêtement ou un accessoire orange. Une prise de paroles des élu(e)s (Maire, conseillère déléguée à l'égalité femmes-hommes) introduira cette initiative. Une photographie de groupe sera réalisée. Afin de dire stop aux violences, il sera suggéré de mettre la main en avant.
La collectivité offrira un objet orange aux personnes présentes.

Le 25 novembre, *Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes,* donne l'occasion d'initiatives plus spectaculaires, associant élu·es et citoyen·nes, pour rappeler que le premier droit des femmes est de pouvoir vivre en toute sécurité et d'être protégées par la société tout entière.

[1] Le Forum Génération Egalité a été lancé par ONU femmes
[2] Association Fonda
[3] Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale
[4] *l'index des institutions sociales et des inégalités entre les sexes*
[5] https://www.lecese.fr/actualites/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-le-cese-poursuit-son-engagement
[6] Gref Bretagne
[7] Site Egalite femmes-hommes Brest
[8] Site du centre de ressources du Département 22

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La mobilisation des collectivités sur l'égalité fh relève aujourd'hui davantage d'une « culture citoyenne » ; elle est aussi multiforme.

Ainsi, les municipalités de Concarneau ou de Quiberon ont choisi d'afficher la visibilité des femmes dans les espaces publics de leur ville en se fixant des objectifs de rééquilibrage de noms de rues, places ou autres lieux.







Ainsi, toutes leurs rues du quartier de Kérauret à Concarneau ou les allées du camping municipal du Goviro à Quiberon portent des noms de femmes.

// L'égalité dans l'action régionale

• Le CESER : l'égalité femmes·hommes

• L'égalité F·H dans la composition et le fonctionnement du CESER

Composition du CESER		Femmes 2020	Hommes 2020	Femmes 2021	Hommes 2021
Membres du CESER	120	56 (48%)	62 (52%)	58 (48%)	62 (52%)
Membres du Bureau	23	11 (48%)	12 (52%)	11 (48%)	12 (52%)
Collège 1	Entreprises et professions non salariées	16 (42%)	22 (58%)	16 (42%)	22 (58%)
Collège 2	Syndicats de salarié·es	18 (47%)	20 (53%)	18 (47%)	20 (53%)
Collège 3	Vie collective, culturelle, sociale	20 (54%)	17 (46%)	21 (54%)	17 (46%)
Collège 4	Personnalités qualifiées	2	3	3	3
Commission	Société, environnement et qualité de vie	19 (63%)	11 (37%)	19 (63%)	11 (37%)
Commission	Formation, emploi et éducation	8 (27%)	22 (73%)	11 (37%)	19 (63%)
Commission	Economie et innovation	15 (48%)	16 (52%)	17 (55%)	14 (45%)
Commission	Aménagement des territoires et mobilités	9 (32%)	19 (68%)	11 (39%)	17 (61%)
Section Prospective		9 (56%)	7 (44%)	9 (56%)	7 (44%)
Section Mer Littoral		4 (25%)	12 (75%)	5 (31%)	11 (69%)

La composition de l'assemblée et du bureau du CESER en 2021 est paritaire, de même que celle des vice-présidences déléguées, dont les présidences des quatre commissions et des deux sections qui respectent strictement la parité femmes·hommes. Si les instances de gouvernance sont paritaires, c'est un peu moins vrai pour les instances de travail qui restent davantage sexuées, hormis la commission *Economie et innovation* et la *Section Prospective* qui s'en rapprochent. D'une manière générale, cette répartition sexuée au sein du CESER évolue assez peu par rapport à celle de 2020.

La composition de la délégation des membres du CESER siégeant au *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* est restée paritaire avec 4 femmes et 4 hommes.

Afin de diffuser largement et en transversalité la culture de l'égalité au sein du CESER et de ses travaux, deux référent·es égalité, une femme et un homme, ont été désigné·es dans chaque commission lors du renouvellement à mi-mandat de janvier 2021, comme c'est le cas depuis 2018. L'objectif est ainsi de développer un « réflexe égalité » dans le cadre des missions exercées au sein du CESER, et de familiariser l'ensemble des conseiller·ères du CESER à ces questions, tant dans le fonctionnement du CESER que dans la conduite de ses travaux. A ce titre, les référent·es ont un rôle de relais et de ressources (veille, éclairage complémentaire, participation et représentation au sein des instances concernées), pour intégrer les enjeux de l'égalité chaque fois que possible dans les travaux des commissions, notamment lors des avis rendus sur les documents du Conseil régional (budget, RADD…), ainsi que dans le cadre des études menées.

• L'égalité femmes·hommes dans les travaux du CESER

Les référent·es égalité du Ceser ont été sollicité·es en 2021 par la référente-coordinatrice égalité de la *commission Société, environnement et qualité de vie* pour contribuer aux avis du CESER sur l'ensemble des documents budgétaires 2021 (programme 205 – égalité) et sur le rapport égalité du RADD 2020.

Dans son avis sur le dossier du Conseil régional « *Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir* » (Mars 2021), le CESER s'est inquiété des effets de la crise sanitaire dans le champ des violences psychologiques et/ou physiques ainsi que des discriminations subies par les jeunes, filles et garçons. Afin de lutter contre la précarité menstruelle, enjeu d'égalité et de santé publique, il a également demandé que les distributeurs de protections hygiéniques gratuites soient rapidement étendus à l'ensemble des lycées en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Dans son rapport prospectif « *L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ?* » (Juin 2021), le CESER a attiré l'attention sur les inégalités de genre dans les tâches domestiques et parentales liées à l'alimentation, y compris dans les médias. L'étude restitue également les différences sociales face aux enjeux de santé de l'alimentation sur la santé et le rôle de la parentalité dans la transmission de bonnes pratiques alimentaires.
Dans son étude (cf. fiche 2.2) sur les parcours des jeunes des lycées professionnels « *En bac pro, et après ?* » (Octobre 2021), le CESER a documenté l'absence de mixité filles-garçons dans différentes spécialités du bac professionnel en Bretagne (Accompagnement - soins et services à la personne, Services aux personnes et aux territoires, Maintenance nautique, Maintenance des véhicules, Plastique et composite, Technicien.ne du froid, Géomètre-topographe, Systèmes numériques, Gestion et maîtrise de l'eau, Travaux paysagers, Production agricole, etc.) et il a préconisé des actions à mettre en œuvre[9].

- Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG)

Réunions du CpeG		2019	2020	2021
Plénière du CpeG - Février	Femmes/Hommes	67% / 33%	79 (75%) / 26 (25%)	Non tenue
Plénière du CpeG - Décembre	Femmes/Hommes	NC	85 (81%) / 20 (19%)	Non tenue

La conjonction des effets de la crise Covid 19 et des élections régionales n'a pas permis de réunir le CpeG en 2021. Au cours du second semestre de l'année, ses travaux et préconisations - déclinaison du CpeG au niveau départemental, association des EPCI, visibilité et organisation en proximité, … - ont néanmoins été partagés avec la nouvelle vice-présidence dédiée. Une nouvelle feuille de route pour ce réseau est envisagée.

- Le dispositif *Collectiv'Egalité*

Huit EPCI se sont portés candidats au dispositif *Collectiv'Egalité* proposé par la Région et mis en œuvre par le cabinet Perfégal. La Région a choisi, après le constat d'une évaluation de besoin inadaptée, de réajuster le périmètre de son intervention, de réévaluer les moyens budgétaires afférents tout en s'adaptant aux clauses de marché public, pour pouvoir accueillir tous les EPCI qui s'étaient fait connaître pour cet accompagnement. La mise en place effective du dispositif en a été néanmoins retardée.

Les communautés de communes de Montfort Communauté, Saint-Méen Montauban, Leff Armor Communauté d'une part, les communautés d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA), Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et de Quimperlé Communauté d'autre part ont été retenues.



Saint-Méen Montauban

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Mairie de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35 360 MONTAUBAN-DE-BRE

Date de convocation :
Le 10 février 2021

Nombre de délégués :
Titulaires en exercice : 41
Titulaires présents : 34
Suppléants présents : 0
Nombre de votants : 34 + 4 pouvoirs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Le seize février deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

2021/032/VvP
THEME : EGALITE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA REGION BRETAGNE
OBJET : CANDIDATURE

Le bureau communautaire est favorable au dépôt de la candidature de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- FAIT acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Bretagne intitulé « Collectiv'Egalité femmes.hommes »

Signé le président,
Philippe CHEVREL

Leur intégration au dispositif a dû être approuvée par leur bureau communautaire respectif.
Interrogés sur leur degré de connaissance, de mise en œuvre d'actions, d'existence ou non d'états des lieux sexués des usager·eres de leurs structures, des *ayant droits* de leurs politiques ou des bénéficiaires de leurs dispositifs, les EPCI ont fait valoir leurs priorités.
La réalisation d'un diagnostic (SBAA, Quimperlé Communauté…), la structuration d'une démarche assortie d'une méthodologie et d'outils (Montfort Communauté, QBO…), la définition d'un plan d'actions (Saint-Méen Montauban…), l'association de la population et/ou l'implication des partenaires comme le conseil de développement (GPA…), la coopération et la mutualisation avec d'autres EPCI (Lamballe Terre & Mer…) ou encore le souhait de bénéficier de l'expérience régionale pour contribuer à l'effort et à une dynamique territoriale (Leff Armor…) sont les principaux objectifs attendus des collectivités.
Les compétences sur lesquelles les EPCI souhaitent travailler relèvent des domaines de la parentalité et des familles, de la petite enfance, des jeunesses, de l'économie, de la ville, de l'emploi, de la culture, des sports et loisirs ou de l'environnement.
Pour mémoire, la réalisation d'un diagnostic sexué de la population concernée ou impactée par les domaines d'intervention des EPCI, assorti de données issues d'éléments de contexte du territoire (phase 1), son analyse et son partage avec des élu·es et technicien·nes formé·es (phase 2) et enfin la définition d'actions concrètes (phase3) rythment l'accompagnement. La mise en réseau d'un collectif d'EPCI sensibilisés sur l'ensemble du territoire breton achève cette démarche. Fin 2021, 4 EPCI concluaient la 1ère phase de récolte des données.

[9] En bac pro, et après ? Ceser Bretagne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

En France, la part des femmes au sein des conseils communautaires des 1 254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'élève à 35,8%. On compte 11% de présidentes d'EPCI.

Dans les 24 864 communes de moins de 1 000 hab. sur les 34 965 communes, le scrutin de liste paritaire ne s'applique pas.

Le 31 décembre 2021 est le délai soumis par la loi pour l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives dans les communes et leurs regroupements.

Une présidente de département sur cinq est une femme (contre moins d'une sur dix lors du précédent mandat). Celles-ci sont à la tête d''1/3 des Régions.

Près de 75% des élues locales auraient déjà été victimes de comportements sexistes.

En Bretagne, 21,6% des maires sont des femmes ; 2 des villes de plus de 20 000 hab. sont dirigées par des femmes. Les EPCI bretons présentent 18% de présidentes, 42% de 1ères vice-présidentes. 5 Bretonnes siègent au Sénat aux côtés de 9 Bretons. Sur les 26 député·es élu·es dans les 4 départements, 8 sont des femmes.

// Contexte national et régional

Après les élections municipales, départementales et régionales de 2021, la place des femmes dans les assemblées locales est en progression[1] selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL) : au total, près des 42% des élu·es locaux sont des femmes. « L'application de règles de parité est partielle s'agissant du bloc communal : lors de l'examen en 2019 de la loi dite "Engagement et proximité", les parlementaires ont en effet choisi de repousser aux élections municipales de 2026 la mise en œuvre de règles permettant d'assurer une stricte parité ». A la suite de ce constat, la mission "la parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal" de la commission des lois de l'Assemblée nationale propose en octobre 2021, d'élargir le scrutin de liste aux communes de moins de 1 000 habitant·es (avec alternance d'un·e candidat·e de chaque sexe), soit le mode de scrutin qui s'applique déjà pour l'élection dans les autres communes ; avec deux options possibles : soit l'extension aux seules communes de plus de 500 habitant·es, soit le basculement de l'ensemble des communes, y compris les plus petites. L'objectif est de vouloir remédier aux "zones blanches" qui demeurent en matière de parité dans les mandats électoraux locaux. Les voies et moyens, la définition d'un seuil d'habitant·es (en dessous de 500 hab. ou non) divisent les député·es. Une proposition de loi recommandant l'extension du scrutin de liste à toutes les communes de moins de 1 000 habitant·es et donc la suppression de tout seuil est déposée à la toute fin d'octobre 2021, dans l'espoir d'envisager son examen début 2022. Les associations d'élu·es - AMF, Intercommunalités de France et AMRF - se sont déclarées favorables à cette extension.

S'agissant des exécutifs des intercommunalités, les rapporteur·es s'accordent pour proposer de "prévoir que la répartition du nombre de vices-président·es des EPCI par sexe s'effectue 'en miroir' de la répartition par sexe des membres de l'organe délibérant". Concrètement, si les femmes représentent 45% de l'organe délibérant, elles doivent représenter 45% des vice-président·es.

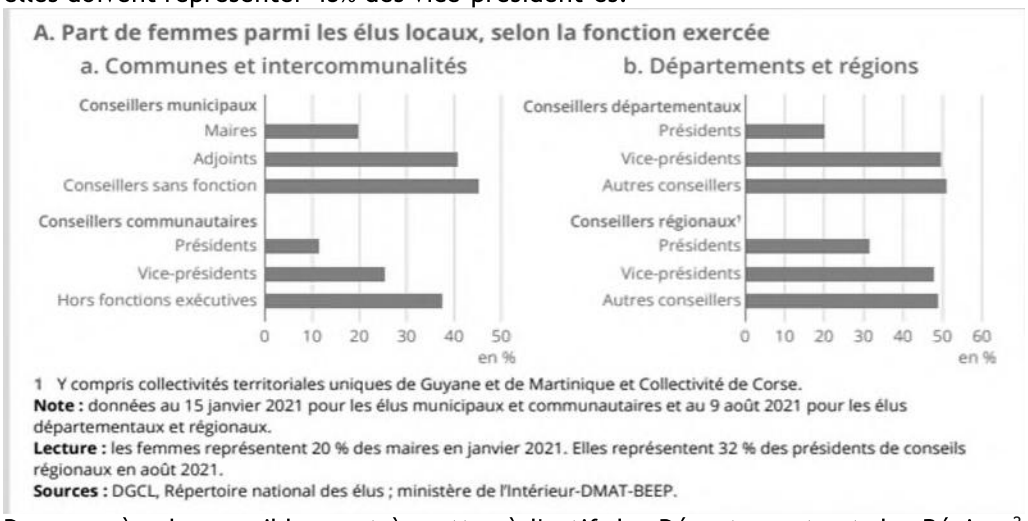

1 Y compris collectivités territoriales uniques de Guyane et de Martinique et Collectivité de Corse.
Note : données au 15 janvier 2021 pour les élus municipaux et communautaires et au 9 août 2021 pour les élus départementaux et régionaux.
Lecture : les femmes représentent 20 % des maires en janvier 2021. Elles représentent 32 % des présidents de conseils régionaux en août 2021.
Sources : DGCL, Répertoire national des élus ; ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP.

Des progrès plus sensibles sont à mettre à l'actif des Départements et des Régions[2]. Dans les Conseils départementaux, les femmes représentent 49,6% des vices-président·es, sont majoritaires parmi les conseiller·es mais n'occupent que 20,2% des présidences de ces mêmes instances. Le même constat est partagé à l'échelle des Régions, bien que les présidentes y soient plus nombreuses depuis le scrutin de 2021 (31,6 %).

Au-delà des leviers législatifs, l'accès des femmes aux postes de responsabilité fait partie intégrante des leviers à actionner pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Faciliter l'engagement de toutes les femmes, de toutes les catégories socioprofessionnelles dans la vie publique, par un statut de l'élu·e et un accompagnement de la sortie de mandat, rééquilibrer la répartition des délégations, former les élu·es à l'égalité femmes·hommes, intégrer des données sexuées à tous les échelons électifs, sont quelques-unes des recommandations souvent rappelées par les associations pour promouvoir une parité politique effective.

La fonction politique ne protège pas du sexisme. La célébration de la première *Journée internationale des femmes en politique*, le 4 décembre, a donné l'occasion à l'association « Élues locales » de publier une étude inédite sur les violences sexistes auxquelles les femmes politiques peuvent être confrontées au cours de leur mandat. « L'étude laisse entrevoir des comportements « systémiques » souvent couverts par un sentiment « d'impunité »

[1] https://www.banquedesterritoires.fr/des-pans-entiers-de-la-population-demeurent-sous-representes-parmi-les-elus-locaux
[2] Insee Statistiques

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

des hommes qui les pratiquent »[3] et relève que « 82% des femmes élues estiment ne pas se sentir accompagnées dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et ce, même au sein même de la structure où elles briguent leur mandat ».

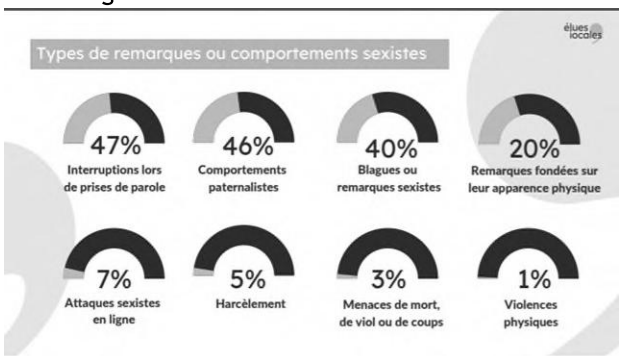

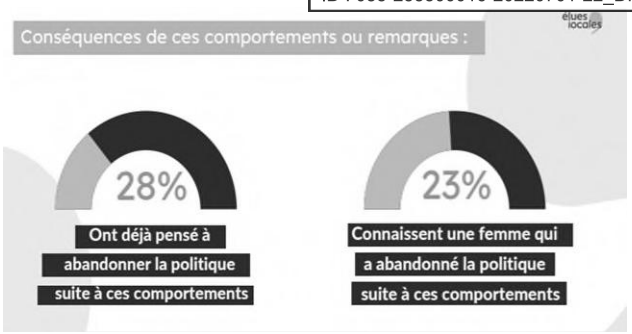

En Bretagne, « les femmes politiques sont toujours minoritaires aux mandats à responsabilités » titre l'Insee[4] qui rappelle que les 4 Conseils départementaux et le Conseil régional de Bretagne ont tous un homme à leur tête. « Les femmes sont quasiment aussi nombreuses que les hommes dans les instances politiques locales, mais elles sont rarement à la tête de ces assemblées » poursuit l'Insee qui « relève deux indicateurs porteurs d'optimisme : les femmes élues dans les conseils municipaux sont, en moyenne, plus jeunes que les hommes (49,6 ans contre 52,4) et les responsabilités augmentent généralement avec l'âge. Les femmes sont aussi, en Bretagne, plus nombreuses (41,8%) à occuper des postes de première adjointe que dans le reste du pays (33,4%), souvent un bon tremplin pour devenir maire ».

Les témoignages entendus à l'occasion du colloque « La parité, 20 ans après ! Genèse, acquis et perspectives », organisé en octobre 2021 par la coordination française du *Lobby européen des femmes* ont permis de revenir sur les expériences conduites en faveur de la parité d'assemblées d'élu·es et/ou d'intercommunalités de toute la France. A cet égard, le Président de la communauté d'agglomération de Quimperlé Communauté, également Président délégué d'Intercommunalités de France[5] a pu faire part de « notre volonté politique déterminée, et d'un travail de fond pour passer dans l'intercommunalité, d'un exécutif en 2014 composé de 12 vices-président·es avec 3 femmes et 9 hommes à un exécutif en 2020 à stricte parité avec 8 femmes et 8 hommes ». « Les EPCI restent une terre de conquête pour la parité (…) des obstacles, institutionnels et techniques, demeurent. Un EPCI est composé en moyenne de 3 à 40, voire 50 ou plus de communes ; or 80% des communes ont des hommes à leur tête et envoient un seul représentant à l'interco, souvent de fait, le maire (…) par ailleurs, le périmètre de certains EPCI est si vaste que les distances à parcourir pour participer aux rencontres et réunions, l'éloignement du domicile peuvent être un frein en termes de disponibilité ». Les propositions de scrutin de liste paritaire dès le 1er habitant et de modification du mode de scrutin des exécutifs des intercommunalités (l'élection ne se fait pas selon un scrutin de liste mais chaque vice-président·e est élu·e, un·e par un·e) sont aujourd'hui en débat.

Pour accélérer la parité au sein de toutes les communes, quel qu'en soit le nombre d'habitant·es, les femmes élues se rassemblent et s'organisent. Ainsi, le « Réseau des Femmes Elues du Morbihan », antenne du réseau national *Les Elues locales*, s'est constitué en octobre dernier avec une quinzaine d'élues pour « encourager la féminisation de la vie politique et soutenir toutes les femmes qui s'engagent dans un mandat local ». Les répartitions toujours stéréotypées des délégations des élu·es ou les « comportements inappropriés, voire un système sexiste » ont également été dénoncés. A Landéda (29), en novembre dernier, une vingtaine d'entre elles s'est retrouvée à l'occasion de la 15ème rencontre annuelle des femmes maires du Finistère pour constater que « la parité est acceptée par l'ensemble de la population, mais pas forcément chez les élus ».

Parité dans les instances territoriales	Réalisation 2019	Réalisation 2020		Réalisation 2021	
Présidences des EPCI					
Nombre de femmes / Nombre d'hommes	4 femmes / 55 hommes	10 femmes /49 hommes		11 femmes/49 hommes	
% de femmes	7 %	17 %		18 %	
Exécutifs des EPCI		Bretagne	France	Bretagne	France
Présidences	8%				
% de femmes		16,7 %	11 %	16,7 %	11 %
Vice-Présidences	20%				
Femmes / Hommes		29,2 %	25,6 %	29,2 %	25,6 %
Présidences des Pays et « EPCI-pays »	21 hommes	4 femmes / 19 hommes*		3 femmes / 19 hommes	
Présidences des Conseils de développement					
Nombre de femmes/Nombre d'hommes	6 f/ 26 h	8 femmes / 24 hommes		9 femmes / 25 hommes	
Conférence territoriale de l'action publique					
Nombre de femmes/Nombre d'hommes	6 f/ 48 h	7 femmes /46 hommes		6 femmes / 46 hommes	

[3] La Gazette des communes, 2021 Enquête "Violences sexistes en politique" Elues Locales - novembre 2021
[4] Insee "La parité en Bretagne"
[5] L'association a changé de nom en octobre 2021, Assemblée Des Communautés de France (AdCF) se nomme désormais Intercommunalités de France. Colloque Parité, 20 ans après, CLEF - octobre 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La Bretagne compte 1 208 communes, 60 EPCI (2 Métropoles, 16 Communautés d'agglomération et 42 Communautés de Communes). 11 femmes sont présidentes d'EPCI (*Centre Morbihan Communauté* s'est scindée en 2 portant création de *Baud Communauté*, nouvel EPCI présidé par une femme depuis le 14/01/2022). Pour sa part, le ratio fh des présidences des conseils de développement n'a pas évolué. Conformément à son engagement, la Région a réservé son soutien aux seuls conseils de développement présentant une composition paritaire (cf. fiche 4.2).

// L'égalité dans l'action régionale

A l'issue du scrutin de juin 2021, 42 hommes et 41 femmes ont été élu·es au Conseil régional de Bretagne (43 hommes et 40 femmes en 2015). La parité de l'assemblée est conforme à la loi du 31 janvier 2007, *tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives*, qui « entend d'abord féminiser les exécutifs locaux (communes de plus de 3 500 habitants, Régions) en prévoyant l'application de la parité pour l'élection des adjoints au maire ainsi que pour les membres de la commission permanente et les vice-présidences des Conseils régionaux. Désormais, les candidats doivent avoir un suppléant de sexe différent ». Avant cette obligation législative, dès 2004, avec 41 conseillers régionaux et 42 conseillères régionales, la Région Bretagne a présenté un panorama déjà paritaire. Aujourd'hui, 4 groupes politiques sur 9 présentent une stricte parité d'élu·es. Les présidences de ces groupes témoignent également d'une stricte parité avec 4 Présidentes, 4 Présidents et une coprésidence femme·homme partagée.

Elu·es du Conseil régional		2019	2020	2021
Vice-président·es	Nombre de femmes / d'hommes	7 / 7	7 / 5	6 / 7
Conseiller·ères délégué·es rattaché au Président	Nombre de femmes / d'hommes	2 / 2	2 / 2	0 / 3
Conseiller·ères délégué·es rattaché·es à un·e Vice-Président·e	Nombre de femmes / d'hommes	14 / 14	12 / 11	13/9
Président·es de commissions	Nombre de femmes / d'hommes	3 / 3	3 / 3	5 / 2
Conseiller·ères référent·es pour les EPCI	Nombre de femmes / d'hommes	-	21 / 16	15 / 14

En 2021, une nouvelle commission *Jeunesse, Egalité, Citoyenneté* a été créée ; elle vient s'ajouter aux 6 commissions déjà existantes. Les femmes présidentes de commissions sont aujourd'hui majoritaires. Enfin, le ratio des 29 conseiller·ères régionaux·ales (37 précédemment) référent·es dans les EPCI s'est équilibré. Ainsi, 14 hommes représentent la Région dans 30 EPCI (24 précédemment), 15 femmes la représentent dans 31 EPCI (35 précédemment).

Représentant·es du Conseil régional dans les organismes extérieurs		2019	2020	2021
Représentant·es titulaires	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	542 / 47 % 609 / 53 %	600 / 50,3 % 593 / 49,7 %	618 / 54,7 % 512 / 45,3 %
Représentant·es suppléant·es	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	189 / 48 % 206 / 52 %	215 / 51,68 % 201 /48,31 %	166 / 50,6 % 162 / 49,4 %

La part des femmes titulaires représentantes de la Région dans les organismes extérieurs s'est davantage élargie (+4,4%), poursuivant une même évolution. Les suppléances, si les femmes y sont toujours majoritaires, présentent désormais une quasi parité. L'engagement de respecter la parité dans l'ensemble des instances et au sein des organismes extérieurs est honoré par la Région, conformément à sa signature de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale (2006)*.

**coprésidence à Lorient : 1 femme 2 hommes*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Contexte national et régional

Chiffres clés

Dans la Fonction Publique Territoriale (FPT), plus de trois agents sur cinq sont des femmes (61,2 %) et ces dernières occupent 34 % des postes d'encadrement.

54% des collectivités locales ont formalisé leurs plans d'actions pour l'égalité professionnelle.

12% est l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

34% des postes d'encadrement supérieur étaient occupés par des femmes au sein de la FPT fin 2019 contre 26% en 2014. Le taux de primo-nominations féminines a augmenté de 14% pour atteindre 47%.

On compte dans les Régions, 45% de femmes à des postes de direction générale.

63% des agents publics sont des femmes (3 versants confondus) néanmoins un écart de 20 points sépare les femmes occupant des postes de cadre A+ et de cadre A.

La 1ère promotion de l'INSP (ex-ENA) compte 44% de femmes.

Bilans et nouvelles exigences ont marqué l'actualité 2021 pour les employeurs en matière d'égalité professionnelle. Cette seconde année de crise a confirmé les constats de 2020, notamment les rôles assignés aux femmes : l'exercice par ces dernières de métiers exposés, dans des secteurs dits « essentiels », et l'inégale répartition des rôles entre les femmes et les hommes dans les sphères professionnelle et personnelle.
Dix ans[1] après la loi Sauvadet[2], le dispositif de nominations équilibrées dans la FPT - qui oblige toute collectivité de plus de 40 000 hab. à respecter une part minimale de 40% de personnes de chaque sexe pour les primo-nominations des emplois de l'encadrement supérieur - est encourageant[3] : dépassant pour la première fois le seuil de 40%, le taux de primo-nominations de femmes à ces postes a augmenté en un an, de 14 points pour atteindre 47% en 2019.
Néanmoins, le bilan de la parité chez les employeurs publics demeure contrasté[4] et en deçà des obligations légales. Ce même constat est partagé par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE fh). Dans son rapport d'avril 2021[5], des avancées réelles sont relevées mais la lenteur et l'hétérogénéité des progrès sont dénoncées.

Dans la fonction publique d'Etat, seuls certains ministères respectent les quotas de primo nomination de 40 % comme les ministères des Affaires sociales, de l'Écologie, de l'Éducation, de la Justice. Côté collectivités, les résultats sont également contrastés en fonction de leur taille et des types d'emploi. Ainsi, si le taux de femmes primo-nommées s'élève à 51% des emplois de DGA des services, il tombe à 29% pour ceux de DGS.

Les Régions et les EPCI sont encouragés à mieux faire. Ainsi, parmi les cinq Régions qui ont achevé un cycle de nominations au titre de l'année 2019 (Bretagne, Hauts-de France, Grand-Est, Rhône-Alpes et Ile de France), quatre (excepté la Région Grand Est) ont été assujetties au paiement d'une pénalité financière pour ne pas avoir atteint l'objectif de 40% de primo-nominations de personnes de chaque sexe sur ces emplois de direction. La DGAFP pointe également dans ce rapport que les hommes cadres de la FPT gagnaient 14% de plus que leurs homologues féminines.

Le secteur public « s'outille » : depuis deux années, les employeurs publics doivent obligatoirement[6] disposer de plans d'action, d'une durée de trois ans. Ils doivent comporter des mesures relatives à quatre domaines spécifiques : les écarts de rémunération, l'accès aux responsabilités, l'articulation vie professionnelle/ personnelle et familiale et la prévention et lutte contre les violences sexuelles. En 2021, seule la moitié des collectivités dispose de ces plans.

A l'image de la mesure adoptée pour les entreprises (cf. fiche 3.1), un index *égalité professionnelle*, baptisé « baromètre » pour la fonction publique, a été annoncé en juillet dernier ; seul l'Etat serait concerné à ce stade, le Parlement ayant refusé son extension à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière. Aussi, en parallèle, les Centres de Gestion de Charente et de Charente-Maritime et des Pyrénées-Atlantiques, les Centres Interdépartementaux de la Petite et de la Grande Couronne ont en collaboration avec le *Centre Hubertine AUCLERT* (centre de ressources « Egalité fh » de la Région Ile de France) proposé un baromètre[7] Egalité professionnelle. Ce dernier se décline en 12 indicateurs à partir des 4 axes obligatoires du plan d'action « Egalité » et peut être utilisé par toutes les collectivités.

L'arsenal règlementaire s'est également étoffé et étendu à plusieurs domaines :

- L'allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour les agents publics, de 14 à 28 jours, depuis le 1er juillet 2021,

- Le premier protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a été signé le 13 juillet 2021 à l'unanimité, par la ministre Amélie de Montchalin, les neuf organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, et les employeurs territoriaux et hospitaliers.

[1] Loi relative à la parité dans la fonction publique : pour près de 6 000 emplois d'encadrement supérieur et de direction, le taux est passé de 33 % en 2013 à 42 % en 2019, elle atteint 40 % dans les trois versants de la fonction publique pour la 1ère fois en 2020.
[2] Instauration d'un dispositif de primo nominations équilibrées de 40% de chaque sexe pour les emplois d'encadrement supérieur et de direction.
[3] Rapport annuel/bilan nominations équilibrées 2019 - Publication août 2021
[4] 7ème édition du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FPT - Edition 2021
[5] Rapport Parité dans le secteur public - HCE fh, avril 2021
[6] Le principe de plans d'action obligatoires a été défini par l'article 80 de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique et dans son décret d'application du 4 mai 2020.
[7] Baromètre Egalité professionnelle - - La Gazette des communes, décembre 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Des dispositifs visant spécifiquement à soutenir les femmes se développent. La première promotion du programme de mentorat de 25 femmes attachées ou administratrices territoriales se projetant dans des fonctions de direction générale initiée en mai 2021 par l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF) en est un exemple. L'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF), l'Association des Maires & Ile-de-France (AMIF), le réseau *Dirigeantes et Territoires,* le programme *Talentueuses,* le Collectif Women Challenge « *Objectif parité 2021* » s'engagent dans des initiatives de mentorat, réseautage, formation pour promouvoir la carrière et l'accès aux plus hautes responsabilités des femmes.

// L'égalité professionnelle dans l'action régionale

Pour la nouvelle mandature, Monsieur Stéphane PERRIN a été élu Vice-président aux finances, ressources-humaines, moyens généraux, Europe et international.
Invitée à intervenir à la rencontre thématique « Egalité professionnelle femmes·hommes : « de l'obligation à l'opportunité Rh » par le Centre de gestion 35 en octobre dernier, la Région a pu revenir sur les pratiques internes en matière d'égalité fh. Au cours des deux temps – Apports et témoignages » et « Paroles du terrain et paroles d'expert·es », les représentant·es des collectivités présent·es ont pu bénéficier des témoignages de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), de l'antenne départementale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), de la DGS de la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban.

▪ Plan d'action régional à mi-parcours et audit intermédiaire de l'AFNOR



La feuille de route de la collectivité est définie au sein du plan régional d'actions pluri annuel. Depuis 2011, les plans d'actions de la collectivité bénéficient du label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'AFNOR. Ce 3ème plan d'action formalise une quarantaine d'actions internes qui couvrent plusieurs champs d'activité de la collectivité (Ressources humaines, communication interne et externe, achat public).

Conformément au cahier des charges de l'AFNOR, l'action de la collectivité a fait l'objet d'un audit intermédiaire par l'AFNOR, à mi-parcours, en mai 2021. Près de 40 actions internes, recouvrant plusieurs champs d'activité de la collectivité - Ressources Humaines, communication publique, achat public - ont été examinées et évaluées. A ce titre, ce sont 26 entretiens qui ont été conduits avec une quarantaine d'agent·es (des services comme des lycées). L'audit a conclu en relevant les progrès effectués et en formulant également des pistes d'améliorations. Selon la dynamique d'amélioration continue, la Région a pris l'engagement de lancer des actions correctives. Ces dernières ont été soumises au Comité Technique du mois de septembre 2021.

▪ Accompagnement sur mesure pour booster les carrières des femmes

La collectivité a souhaité agir en faveur des femmes managers ou aspirantes managers. Pour accélérer leurs carrières, détecter les talents et gommer des biais, des outils sont mis à leur disposition : la mise en réseau, le partage d'expériences, la formation à des techniques de co-développement, d'animation de réunion, de prise de parole efficace. Accompagnées par "Bouge ta boite", un programme à destination des entreprises, administrations et collectivités, 15 cadres et 15 aspirantes managers ont été choisies pour ce dispositif " *les bougeuses*", que la Région Bretagne est la première collectivité à intégrer. Pendant un an, le cercle des encadrantes et le cercle des aspirantes se retrouvent, chaque mois, pour « pour gagner en confiance, en agilité, s'affirmer et monter en expertise et en visibilité ».



▪ La célébration du 8 mars et du 25 novembre sous de nouveaux formats





L'édition 2021 du **8 mars**, *Journée internationale des droits des femmes*, destinée aux agent·es de la collectivité, élu·e·s et membres du Ceser, a proposé une web conférence sur le thème « les droits des femmes en 2021 » « Les gagner, les connaître, les défendre ».



Pour la célébration du **25 novembre**, *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes,* une conférence sous forme de webinaire a été proposée aux agentes et agents de la collectivité. Le thème proposé a été celui de la prise en charge de la parole des victimes de violences sexuelles (violences conjugales et au travail).



Deux professionnelles de France Victimes 35 (AIS 35), Madame Audrey DIONNET (écoutante auprès des victimes) et Madame Lydie BOULAU (intervenante sociale en commissariat et en gendarmerie ISCG sur le Pays de Saint Malo) ont notamment expliqué que la prise en compte de la parole constitue la première étape du processus de sortie des violences.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Les premières interventions de la Cellule Violences Sexistes et Sexuelles (CVSST)

Suite à l'adoption en décembre 2020 du dispositif de prise en charge des violences sexistes et sexuelles et discriminations au travail, deux cellules « ad hoc » ont été créées, elles sont rattachées au référent déontologue de la collectivité :

- Une cellule d'écoute, qui informe les agent·e s sur leurs droits, les oriente vers des relais professionnels d'aide (ceux de la Région et de l'extérieur)
- Une cellule de traitement qui instruit les signalements juridiquement, assure la protection des victimes, et mène une enquête interne, confidentielle.



Les conclusions de la cellule de traitement sont partagées avec la Direction des ressources humaines et la Direction générale pour proposer des sanctions proportionnées envers les actes répréhensibles avérés. Celles-ci sont prises par le Président de Région après avis du Conseil de discipline, le cas échéant.

En 2021, deux enquêtes ont été diligentées auprès de collectifs de travail et ont abouti aux prononcés de sanctions disciplinaires. Afin d'être informé·e sur ce dispositif, chaque agent·e a reçu, au mois de novembre 2021, avec le bulletin de paye, un document d'information, présentant le dispositif et les coordonnées des cellules.

Des formations sur les violences sexuelles

Persuadée qu'il est nécessaire d'agir, sur le fond, par une évolution des mentalités et des représentations de chacun·e sur le sujet, la collectivité a renforcé ses actions de formation sur le sexisme au travail. Destinées en priorité aux encadrant·es et managers (des services et lycées), 61 encadrant.es des lycées (52 hommes et 9 femmes), des 4 départements, et une quinzaine d'agent·es des services, notamment de la DRH ont été formé·es en novembre et décembre 2021.

Répartition des agent·es dans les effectifs de la Région Bretagne en 2021 (agent·es permanent·es)

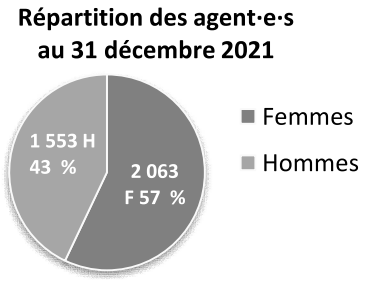

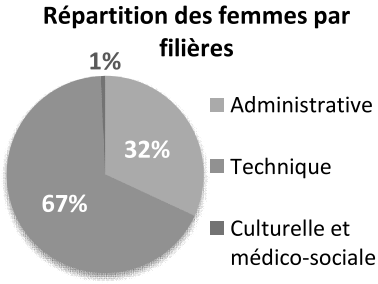

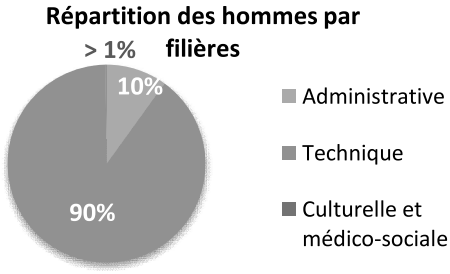

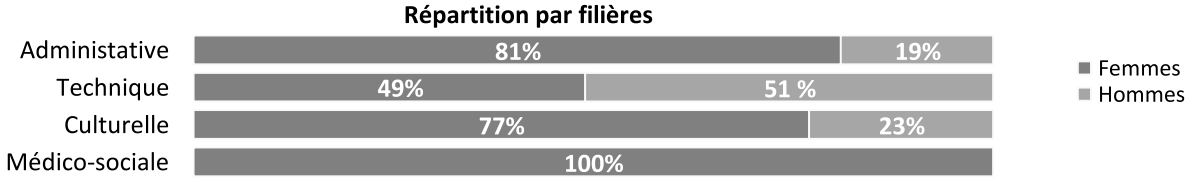

La configuration de l'effectif régional varie peu : les femmes demeurent majoritaires dans les effectifs (57 %). La mixité de la filière administrative reste faible avec seulement 19 % d'hommes. Seule la filière technique se démarque, avec une quasi parité entre agentes (49%) et agents (51%). La situation différenciée entre les services et les lycées explicite ce ratio : nombreuses sont les femmes qui exercent des métiers techniques liés à l'entretien des locaux dans les lycées et majoritaires sont les hommes dans les services de la filière technique.

La filière médico-sociale est exclusivement féminine, la filière culturelle quant à elle comprend 75% d'agentes.

Place des femmes et des hommes dans l'encadrement (agent·es des services)

De nouveaux indicateurs étoffent et précisent le panorama 2021.

La féminisation de l'encadrement régional reste stable (55%). La mixité de la Direction générale est identique à celle de 2021 (3 femmes, 5 hommes). Néanmoins, les postes d'encadrement supérieur restent insuffisamment féminisés avec un recul pour 2021 (34% de directrices, 38% en 2020).

Le plafond de verre subsiste. Les femmes sont désormais à parité en 2021 avec 50% d'agentes contre 42% en 2020 sur les postes d'adjointes au·à la directeur·trice. Les fonctions de chef·fe de service présentent également moins de mixité (56 % de femmes contre 61% en 2021) comme celles de chef·fes de pôles (84% d'agentes en 2021 contre

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

71% en 2020). Les fonctions d'adjoint·e au·à la chef·fe de service elles aussi, connaissent une plus inégale répartition en se masculinisant nettement (78% d'agents en 2021 contre 53% en 2020 et 83% en 2018).

Mixité dans l'encadrement à la Région (au 31/12/2021)

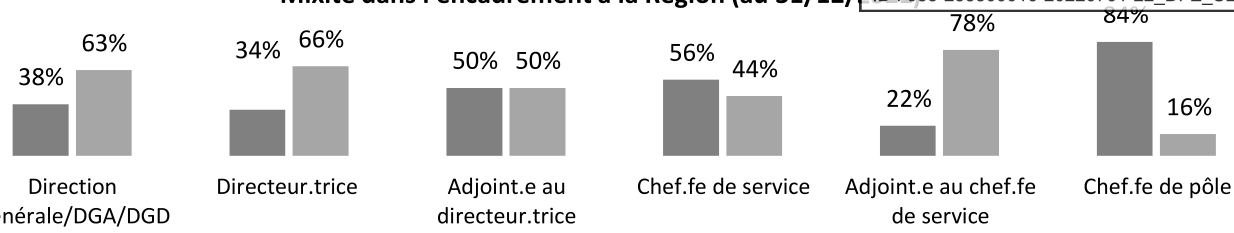

Concernant l'encadrement intermédiaire dans les lycées

83% des postes d'encadrement au sein des lycées sont occupés par des hommes (153 agents et 32 agentes). Au-delà de cette forte masculinisation, ces nouvelles données font également apparaître que les encadrantes sont un peu plus présentes au sein des postes des services généraux (20%) qu'au sein des services restauration (14%).

- Différences de salaires entre les femmes et les hommes

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2021 pour les agent·e·s des services

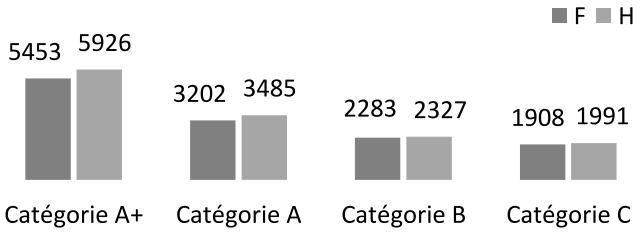

Ecarts de rémunération en 2021 :

- -8 % pour les femmes en catégorie A+ (-5,71 % en 2020),
- -8.1 % pour les femmes en catégorie A (-8,3 en 2020),
- -1,9 % pour les femmes en catégorie B (-0,74 % consécutivement en 2020),
- -4,2 % pour les femmes en catégorie C (-4,09 % en 2020).

Les écarts de rémunération se stabilisent pour les postes de catégories A et C. En revanche, ils se sont creusés pour les postes de catégories A+ et B. Ces évolutions s'expliquent notamment par les départs en retraite d'agentes.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2020 pour les agent·e·s des lycées

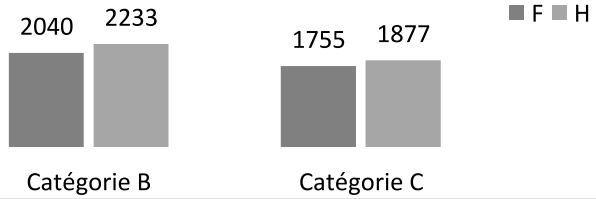

Ecarts de rémunération en 2021 :

- - 8,6 % pour les femmes en catégorie B (-1.83% en 2020),
- - 6,5, % pour les femmes en catégorie C (- 7,44 % en 2019).

L'écart de rémunération sur les postes de catégorie B s'est dégradé en passant d'un différentiel de - 8,6% en 2021 contre – 1,83% en 2020. Cette évolution s'explique notamment par les départs et arrivées au sein de cette catégorie. Quant aux postes de catégorie C, l'écart de rémunération reste en faveur des hommes mais se réduit. Il s'explique notamment par une forte concentration des femmes sur les postes d'agent·e d'entretien, qui présentent le niveau de rémunération le plus bas de la collectivité.

- Organisation du travail et temps partiel.

Nombre total de femmes et d'hommes concerné.es par le temps partiel en 2021

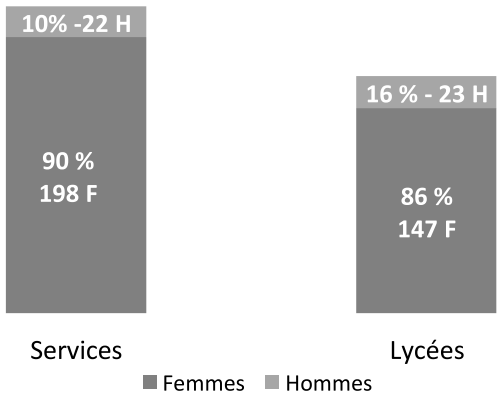

Répartition f/h des agent.es à temps partiel par catégorie d'emploi (services et lycées)

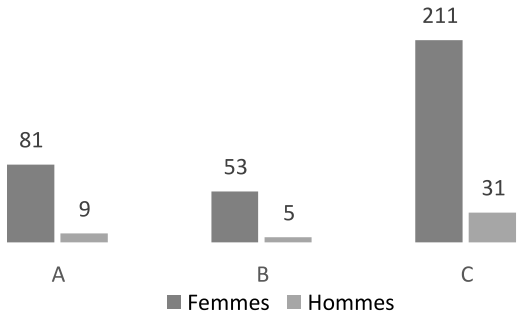

Pour la 3ème année consécutive, le nombre d'agent·es en temps partiel diminue de 7,6% (390 agent·es contre 406 en 2020, soit 10,78% des effectifs de la collectivité). Pour les services, le recours au temps partiel a bien diminué

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

et ce, même si la part des agentes qui adopte le temps partiel progresse (90% de femmes contre 86% en 2020) ; plus de la moitié des agent·e·s de catégorie C des services abandonne cette quotité de temps en 2021. Pour les lycées, les femmes représentent 86% des personnes travaillant à temps partiel (88% en 2020). La majorité des temps partiels exercés restent sur autorisation : 73,6 % des cas pour les agent·es des services et 61,9 % pour les lycées.

- ## Congés liés à la parentalité

Malgré un congé parental modulable et proposé aux deux parents, ce congé reste quasi exclusivement féminin. Cette année, ce sont les agentes des services qui sont majoritairement concernées (avec 8 congés pris sur 14) et pris par 5 agentes de catégorie A, et 2 de catégorie B et C. Le seul agent concerné relève des services.

5 agentes de catégorie C au sein des lycées ont fait ce choix. Aucun·e agent·e n'a pris un congé de présence parentale à la Région en 2021.

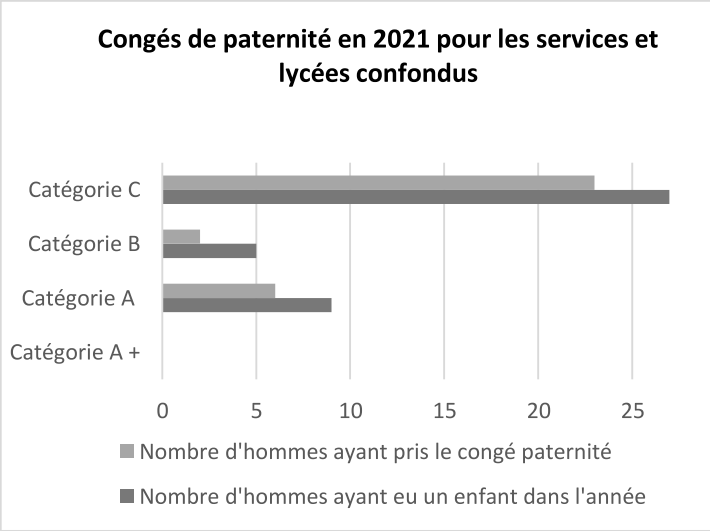

Comme en 2020, tous les agents ayant eu un enfant cette année n'ont pas pris un congé paternité : 9 agents n'ont pas opté pour ce dispositif (2 agents de catégorie A, 3 de catégorie B et 4 de catégorie C).

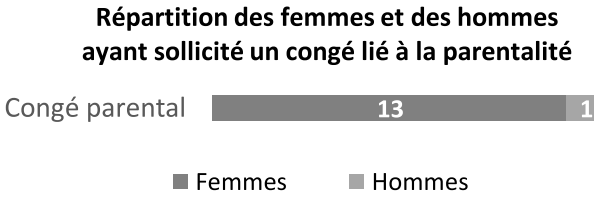

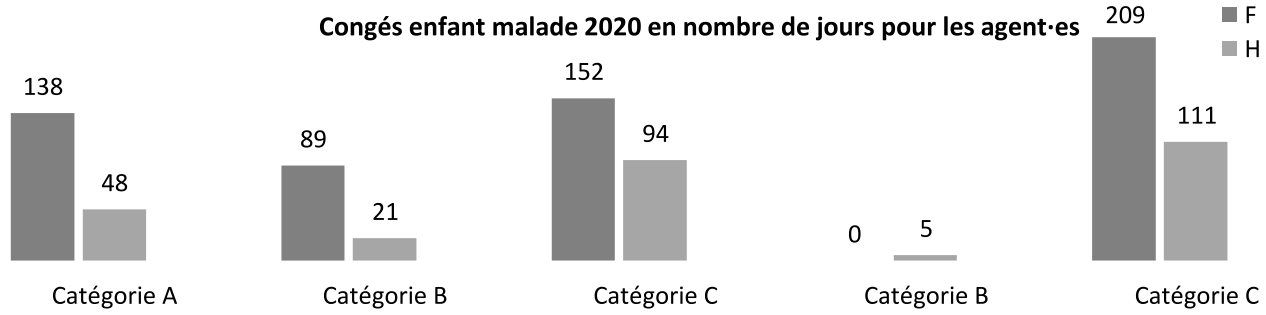

SERVICES **LYCEES**

Le nombre de journées de congés au motif d'enfant malade a de nouveau augmenté en 2021 avec 867 jours (609 jours en 2020) sans atteindre néanmoins les niveaux des années « pré-Covid » (1 272 jours en 2019 et 2018). La tendance constatée depuis 2017 perdure : ce sont les femmes qui majoritairement s'arrêtent pour s'occuper des enfants malades (67,8% d'agentes en 2021 contre 73% en 2020 et 2019) dont 70% d'agentes pour les services et 64% d'agentes dans les lycées.

- ## Télétravail, crise sanitaire et égalité professionnelle femmes·hommes

Le télétravail est en forte augmentation depuis la crise sanitaire et après la négociation des protocoles d'accord. La question de l'égalité professionnelle est généralement peu abordée alors même que la pratique du télétravail peut avoir des incidences sur le travail des femmes, les conditions de travail de ces dernières, de la juste articulation des temps de vie professionnelle et personnelle, et à plus long terme, générer de nouveaux processus d'exclusion ou de discriminations sur l'évolution de la carrière.

Depuis 2020, le constat amène à relever que le télétravail est majoritairement adopté par les femmes (77% d'agentes contre 23% d'agents (pour mémoire, les femmes représentent 81% des agent·es exerçant dans la filière administrative).

Dans les services, le télétravail demeure encore très lié à la crise covid : 94 092 jours ont été télétravaillés contre 82 540 jours en 2020 par les agent·es permanent·es, dont 85% en télétravail exceptionnel en lien avec la crise Covid (contre 88% en 2020). 70% des jours télétravaillés ont porté sur le 1er semestre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

Les violences sexistes et sexuelles, selon 73% des répondant·es de RSF, ont lieu sur internet, pour 58% sur leur lieu de travail, 36% sur le terrain.

La représentation des femmes à l'antenne est de 43%, leur temps de parole de 36% en 2021.

30% de femmes en moyenne sont présentes dans les rédactions de presse généraliste, 50 % avec la presse féminine. 100 % des postes de directeur et directrice de publication sont occupés par des hommes.

Les femmes représentent 23% des personnes mentionnées et 21 % des personnes citées dans les articles analysés.

Sur 650 journalistes, *Ouest-France* compte 40% de femmes. En octobre 2021, 40% de femmes en photo à la une, 38% de femmes citées dans les colonnes et la parité des points de vue publiés ont été relevés par Ouest-France.

On compte 11 femmes sur 55 membres à l'Académie des Beaux-Arts, 5 femmes sur 55 à l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, 49 femmes sur 280 membres à l'Académie des Sciences, 4 femmes sur 45 à l'Académie des Sciences morales et politiques et enfin 6 femmes sur 40 sièges (5 vacants) sont fin 2021 membres de l'Académie française.

// Contexte national et régional

« *Etre femme journaliste signifie souvent cumuler un double risque. Celui, en plus, des dangers inhérents à la profession, d'être exposée à des violences sexistes ou sexuelles* » résume Reporters Sans Frontières (RSF) en conclusion de son enquête[1] réalisée dans 112 pays et rendue public à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes* en mars 2021. Sur internet et les réseau sociaux, sur le terrain voire sur leur lieu de travail, le rapport souligne les conséquences de ces violences, à la fois pour les personnes qui les subissent comme pour le droit à l'information. Ces violences peuvent aussi conduire les journalistes à quitter les réseaux sociaux (selon 43% des répondant·es), à s'autocensurer (48%), changer de spécialité (21%) voire à démissionner (21%).

En France, le mouvement *#BalanceTaRédac* tente de briser l'omerta dans le journalisme. Chaînes de télévision, radios, journaux prennent des mesures : systèmes d'alerte et d'accompagnement des journalistes, mise en place de référent·e·s « harcèlement » indépendant·e·s des chaines hiérarchiques ou de responsables éditoriaux chargé·e·s des questions de genre ; actions de sensibilisation et de prévention, numéros d'écoute sont quelques-unes des mesures prises par les titres. La mission *Égalité et lutte contre les discriminations*[2] de la *Conférence des écoles de journalisme* confirme à son tour « *l'existence des procédures légales indispensables au sein des rédactions qui ont fait avancer les choses, offrant aux victimes et aux témoins la possibilité de parler* » mais convient « *qu'un média reste un écosystème très concurrentiel, que la peur d'un avenir précarisé, de passer pour la féministe de service demeurent prégnantes (…) les écoles ont aujourd'hui toutes un référent mais dans le milieu, comment va-t-on pouvoir réagir concrètement ?* ». Aujourd'hui, la plus grande intolérance à ces violences est un point d'appui pour interroger, dans un même mouvement, le traitement lui-même de l'information ; par exemple, le traitement des violences sexistes, les inscrivant dans la sphère privée ou dans la catégorie « Faits divers », la méconnaissance, l'usage approximatif des termes participent aussi du maintien de ce sexisme dit *ordinaire* dans les médias.

Selon le rapport annuel 2021 du CSA[3], la représentation des femmes à la télévision et à la radio augmente. Leur part à l'antenne – télévision et radio confondues – évolue favorablement pour atteindre 43%, le taux le plus élevé depuis 2016. Les femmes sont plus entendues sur les radios (42% soit +3 points) et plus visibles sur les chaînes de télévisions (45% soit + 2 points) ; désormais, les taux se rapprochent de la parité.

Reste qu'à présence égale, les femmes s'expriment toujours moins que les hommes sur les antennes. Leur temps de parole, mesuré automatiquement par l'INA, avec 36% reste inférieur au taux de présence (43% + 1 point sur 2020). L'écart « présence/parole des femmes » varie selon les domaines : le sport (20% de présence, 12% de temps de parole), le documentaire (respectivement 45% et 32%) ou encore les jeux et divertissement (47% et 35%) : si les chaînes, en apparence, invitent un peu plus les femmes en plateau, elles ne semblent pas encore leur laisser le même temps de parole. Les expertes sont elles aussi sous-représentées ; même si les trois chaînes privées – TF1, M6 et Canal + - qui s'étaient engagées à ce que leur part d'expertes sur leurs antennes tende vers la parité, ont respecté en 2021 leurs engagements : TF1 avec 44% (+31 points), M6 avec 52% (+22 points) et Canal + avec 38% (+2 points). Les chaînes du service public, avec des engagements inscrits dans leurs contrats d'objectifs et de moyens, ont-elles aussi, avec 51% de temps de paroles d'expertes, atteint la parité.

Dans son rapport de novembre 2021[4], son chapitre « *La place des femmes dans la presse écrite : une évolution réelle mais souvent très insuffisante* » analyse la place des femmes dans les organisations, leur image et la prise en compte des sujets d'égalité entre les femmes et les hommes dans le contenu des journaux de presse écrite quotidienne nationale et régionale ainsi que dans la presse magazine dite « féminine ». La sous-représentation des femmes dans les organes de presse, dans les contenus et dans les représentations graphiques de la presse tendent à confirmer que « les médias constituent l'un des principaux vecteurs de la fabrique des stéréotypes ». Pour avancer plus vite et de façon homogène, le HCE fh émet plusieurs propositions : d'atteindre 50% des femmes dans les postes à responsabilité, à partir de la rédaction en chef, 40% de femmes mentionnées ou citées dans les articles, enfin l'instauration d'un système de *bonus-malus*

[1] Le journalisme face au sexisme, enquête de RSF
[2] CEJ Education
[3] Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est devenu l'Arcom le 1er janvier 2022.
[4] 3ème état des lieux du sexisme en France, HCE fh

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

pour inciter les journaux ayant reçu des fonds publics à mieux représenter les femmes dans leur organisation et leur contenu. Le principe d'égaconditionnalité sur les aides à la presse vient changer les habitudes, hier sur la parité en politique, doivent changer et aller plus vite et plus loin. Dans l'attente de baromètres par exemple pour *Ouest-France* témoigne d'une meilleure prise en compte des inégalités fh dans la presse et de la volonté de ne pas en rester là.

Introduit en 2021 dans le dictionnaire *Le Robert* en ligne, le pronom *iel* a suscité la polémique interrogeant de nouveau la légitimité de l'écriture égalitaire. Sa définition « *Pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier et du pluriel, iel* ou *iels, peut être utilisé pour éviter les doublets – elles* et *ils* ou *elle* et *il – quand on tient un propos sur deux personnes de sexe différent, ou sur une communauté mixte* » conteste la théorie « *du masculin qui l'emporte* » en cherchant non pas à masquer le genre des individus mais à en exprimer la mixité et la diversité. Au-delà des controverses, être contraint·e de se construire et de vivre dans une société où aucun mot ne permette de désigner son identité reste une violence : non reconnues socialement, les personnes concernées ont « *une identité qui n'existe pas* ». Pour le directeur du *Robert*, l'introduction de ce terme répond à « *[Notre] mission [qui] est d'observer l'évolution d'une langue en mouvement, diverse et d'en rendre compte* » ; à « une avancée des droits constituant une réponse à une exigence d'égalité » pour les associations de défense des droits des personnes LGBTQ+ ou encore à la volonté « *de nous extraire du langage exclusif induit par l'utilisation du masculin comme valeur par défaut* » pour les universitaires linguistes[5], rappelant au passage la disparition au XVIIème siècle des mots - pourtant usités dans le langage oral - comme *autrice, professeuse, philosophesse, mairesse* des premières versions du dictionnaire de l'Académie française, « *voulant faire du masculin, le genre noble* ». La volonté de dire et d'écrire le monde pour le comprendre, pour faire sens commun, pour le pouvoir d'agir sans discrimination/exclusion ou représentation stéréotypée induite, témoigne d'une langue vivante. Quelles que soient les options choisies, la recherche pour améliorer l'usage prime et suppose un débat aujourd'hui accessible à toutes et tous.

En Bretagne, le thème de la conférence « *Développer une nouvelle image des femmes* » choisi par la Maison de quartier du Bois-du-Château à Lorient en ce 8 mars 2021, témoigne aussi pour sa part du nouvel investissement des jeunes dans une réflexion où « l'image sexiste implicite et explicite de la femme au quotidien, les nouvelles visions du genre et l'évolution des rapports hommes·femmes dans la communication, la représentation et les représentations sur les femmes » sont perpétuellement en débat.
Le nouveau *Podcast Breton·ne·s et féministes*[6] « décentralise la parole » et offre tous les mois, deux entretiens ou reportages à écouter en libre accès. 12 podcasts qui « explorent les féminismes en Bretagne » ont déjà vu le jour et rejoignent les sites dédiés de collectivités, Brest Egalitefh, des magazines régionaux Breizhfemmes.fr, Yeggmag.fr, la plateforme universitaire, Mardis de l'Egalite qui proposent toujours un panel diversifié de ressources.

// L'égalité dans l'action régionale

La page dédiée à la politique régionale « Egalité femmes·hommes » - https://www.bretagne.bzh/echanger/evoluer-pour-vous/egalite/ - du site de la Région permet de s'informer des actions, de télécharger « *les Chiffres clés de l'égalité femmes·hommes* », le rapport annuel Egalité femmes·hommes de la collectivité ou encore le « *Guide pour une communication publique pour toutes et tous* ». Le respect des règles d'une communication réalisée sans stéréotype de sexe suppose un choix des visuels, des images, couleurs ou expressions qui veille à ne pas à enfermer les personnes dans une fonction, un rôle, une mission. Depuis 2020, un paragraphe précise les choix de la collectivité quant à l'usage de l'écriture dite « inclusive ». S'il convient d'en rappeler régulièrement l'objectif, l'usage du féminin dans la communication auprès des partenaires extérieurs tend à devenir systématique ; en parallèle, la diffusion de ces ressources se poursuit dans la collectivité et auprès des partenaires.



« *En faisant ce choix d'écriture, nous sommes conscient·e·s que nous nous positionnons dans un débat de société* » préviennent également les étudiant·e·s de l'IUT de Lannion en *Licence professionnelle journalisme* en 2021. Soutenu par la Région, leur *Guide éditorial Spécialité Magazine*[7] consacré à l'objet d'étude « *Femmes et industrie agro-alimentaire : l'ouvrier breton est-il une ouvrière ?* » en explicite les raisons : « nous ne souhaitons pas réaliser un magazine particulièrement militant, mais plutôt relever les évolutions, les inégalités et les absurdités que peuvent rencontrer les ouvrières dans le milieu de l'agroalimentaire ».

- La lutte contre les stéréotypes

En 2021, vingt campagnes de communication ont été mises en œuvre par la Direction de la communication. 10 d'entre elles n'ont pas mis en scène des individus ; parmi les 10 restantes, 24 femmes et 21 hommes ont été porté·e·s à l'image. La Région veille à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans

[5] Tribune idées Le Monde, 2021
[6] https://bretonnesetfeministes.lepodcast.fr/
[7] Le magazine, Chaine de vie, IUT Lannion - 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

chacune de ses communications, dans ses campagnes, ses productions éditoriales (supports imprimés ou web) ou dans ses partenariats. Cette veille et vigilance restent indispensables.

Représentations visuelles dans les campagnes	2020	2021
Apprentissage (février)		
Dessinez-vous un bel avenir (avril-mai)	1 F / 1 H	
Engagements Breizh COP (mai)	Sans objet	
Breizhgo (octobre)		2 F / 1 H
BrEUtons (octobre)	3 F / 4 H	3 F / 4 H
Passez à l'Ouest (novembre)		
MobiBreizh	1 F / 1 H	
Recrutement CRJ Bretagne	4 F / 3 H	
Prepa Qualif	2 F / 2 H	2 F / 3 H
Olympiades	2 F / 2 H	
Eco (dispositif d'aide)	1 F / 1 H	3 F / 2 H
Formations sanitaires et sociales		3 F / 3 H
Canaux de Bretagne		9 F / 2 H
Rénov'Habitat Bretagne		1 F / 1 H
Economies d'énergie - Wizzy Gang		0 F / 5 H
Space		1 F / 0 H
Total	14 F / 14 H	24 F / 21 H

- La présence des femmes et des hommes dans les événements régionaux

Cette année encore, le déroulement des événements a été fortement perturbé par l'épidémie de Covid : de nombreux salons et conférences ont été annulés ou se sont déroulés en distanciel (salons de la formation, CGLE). Des tables rondes organisées par la Région, notamment sur l'entrepreneuriat, ont majoritairement confié la parole à des intervenantes.
Les portes ouvertes du Lycée *Simone Veil* de Liffré ont donné lieu à des visites guidées par une représentation majoritairement féminine (6 femmes et 4 hommes) ; le public – voisin·e·s et familles – était parfaitement mixte. Lycéennes et lycéens, pour l'inauguration, ont choisi de ponctuer les discours par des sessions de slam autour de l'égalité femmes-hommes, des questions de genre et des violences faites aux femmes.

- La diffusion de la culture de l'égalité au sein de la collectivité via le pôle veille

Ressources documentaires	2019	2020	2021
Destinataires de la veille Egalité fh	83	88	98
Articles saisis dans la base dont :	507	332	485
Diffusés dans *Région en action*	38	21	25
Diffusés dans *l'Essentiel Presse*	6	11	8
Taux moyen de consultation des articles Egalité	7	11	13
Ouvrages indexés Egalité	64	63	69

La forte hausse du nombre d'abonné·es à la veille égalité (+ 11%) fait probablement suite à la désignation d'une agente Correspondante égalité femmes·hommes de la collectivité au pôle *Veille*. Le nombre d'articles diffusés dans les alertes, de même que le taux de consultation de ces actualités en hausse cette année pourraient témoigner d'une nouvelle sensibilité pour le sujet, comme d'une meilleure appropriation de cet outil par le réseau des correspondant·es. Le fonds documentaire d'ouvrages s'est enrichi de nouvelles références en 2021, offrant des ressources récentes et actualisées aux agent·es et élu·es afin d'être parfaitement informé·es de l'égalité entre femmes et hommes en Bretagne ou sur le territoire national.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Top 20 (sur 414) des articles les plus consultés en 2021	Retombées	Nombre de vues
La Région en action		
- Fonction publique : la bataille de l'écriture inclusive	L'Express	99
- Saint-Briac-sur-Mer - Femmes de Bretagne accompagne huit entrepreneuses	Ouest-France	69
- Solenne Le Monnier, ancienne adjointe de Berric, rejoint le Me too de la politique	Le Télégramme	59
- Me too en politique : des élues bretonnes témoignent dans Bonjour Bretagne	Le Télégramme	51
- Ille-et-Vilaine - La Région veut accélérer les carrières féminines	Ouest-France	46
SOUS TOTAL		**324**
Actu COVID		
- Covid et télétravail : les mères passent à la triple journée"	Libération	61
Actions partenaires		
- Cyclisme. À cause des élections, on reporte la course des femmes sur le Tour de France !	Ouest-France	136
Action Etat		
- Violences faites aux femmes : le bilan en demi-teinte de Macron Les résultats édifiants" d'une étude de l'université de Lille"	Le Monde	78
- Égalité femme-homme : vers de nouveaux quotas ? Que vaut l'index de « l'égalité professionnelle » ?	Ouest-France	76
- Nouvelles mesures contre les violences conjugales	Ouest-France	54
- Faudra-t-il en passer par de nouveaux quotas pour atteindre l'égalité hommes-femmes ?	Liaisons sociales magazine	47
Actu autres		
- Les dérives de la féminisation de l'espace public	Le Figaro	164
- Les Bretonnes plus diplômées mais moins payées…	Ouest-France	115
- Égalité des salaires en Bretagne : il reste du chemin à parcourir	Ouest-France	102
- Elles dénoncent le sexisme du monde agricole	Ouest-France	100
- Dans le monde du cinéma, le lent chemin vers plus de parité	Le Monde	73
- Égalité salariale : la Bretagne fait (un peu) mieux	Le Télégramme	61
- Des pans entiers de la population demeurent sous-représentés parmi les élus locaux	Localtis	59
- Egalité des sexes, les entreprises rendent leur copie Le télétravail généralisé pénalise les femmes	La Croix	52
- Ille et Vilaine - Le Stade Rennais fait (enfin) la part belle aux filles	Ouest-France dimanche	45

Les initiatives prises ou soutenues par la Région en faveur de l'Egalité fh sont correctement relayées dans les médias, y compris nationaux. Les articles d'état des lieux sur l'égalité fh dans la société - féminisation de l'espace public, salaires, parité dans le cinéma, représentation en politique- suscitent de l'intérêt de la part des agent·es de la collectivité. Enfin, les mesures adoptées par l'Etat sont suivies par les lecteurs et lectrices des revues de presse, témoignant de la volonté de bien en comprendre les appuis et les enjeux.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

L'article 16 de la loi du 4 août 2014 *pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* permet de refuser l'accès aux marchés publics aux entreprises sanctionnées depuis moins de cinq ans pour discriminations ou sans négociation engagée sur l'égalité professionnelle.

// Contexte national et régional



L'article 12 de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* enjoint les collectivités signataires à « mettre en œuvre des clauses particulières en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les contrats et dans les accords de financement qu'elle passe avec ses partenaires ».
L'institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE) l'affirme : « les Marchés Publics Sensibles au Genre (Gender-responsive public procurement GRPP) sont un outil d'intégration du genre pour promouvoir l'égalité des sexes par le biais des marchés publics. Le GRPP promeut l'égalité des sexes à travers les biens, services ou travaux achetés ». Concrètement, cela signifie « que les acheteurs et les fournisseurs examinent l'impact de toutes les activités sous-traitées sur les besoins, les intérêts et les préoccupations des femmes et des hommes, conçoivent et exécutent les contrats de manière à réduire les inégalités fh. Cela n'entraîne pas nécessairement des coûts plus élevés, mais nécessite des connaissances et des capacités. Les GRPP peuvent améliorer l'efficacité des dépenses publiques ». Une note[1] destinée en 2021 aux expert·es en égalité des sexes et aux praticien·nes de la passation des marchés explique ce qu'est la passation des marchés publics sensible au genre, comment elle fonctionne et pourquoi elle est importante.
L'égalité entre les femmes et les hommes peut donc progresser au travers des marchés publics : critères de sélection, de jugement des offres, conditions d'exécution, application de pénalités en cas de non-exécution, analyse systématique des marchés de travaux, de fournitures ou de services, bonification, pondération allouée à l'égalité fh dans les appels d'offre ou encore mention d'une clause informant des pratiques de l'acheteur en matière d'égalité fh et solliciter en retour des éventuels candidats la mise en œuvre d'actions dans ce domaine. Certains leviers existent : l'article 16 de la *loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* qui permet dorénavant de refuser l'accès aux marchés publics aux entreprises sanctionnées pour discriminations ou sans négociation engagée sur l'égalité professionnelle ou encore la demande aux entreprises de remplir un questionnaire sur leurs pratiques en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité dans l'emploi en sont deux autres illustrations.

A l'image des clauses d'égaconditionnalité[2], d'échanges d'expériences déjà évoquées (cf. Radd 2019), des pratiques mises en œuvre par la direction des achats de l'Etat (cf. fiche 1.5 Radd 2020), les collectivités, seules ou en groupement d'acheteurs, peuvent donc désormais actionner tout ou partie de ces leviers, expérimenter dans leurs offres des clauses dédiées, requêter les pratiques exemplaires dans le but de sensibiliser tout acheteur, prestataire, entreprise au respect et à l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et ainsi susciter, inciter des achats responsables inclusifs.
Pourtant, s'il est vrai que des rapports ministériels livrent des premières analyses sur la thématique[3], les pratiques d'achats responsables inclusives au motif de l'égalité entre les femmes et les hommes, restent, quel que soit le niveau d'intervention et périmètre des compétences des collectivités, parcellaires et rares.
La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont pour leur part bien compris que les achats publics pouvaient apparaitre désormais comme un outil de mise en œuvre des politiques publiques locales. C'est à ce titre que les deux collectivités ont choisi de poursuivre plusieurs objectifs au rang duquel celui de placer l'éthique au centre de l'acte d'achat[4] et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans leurs marchés publics. Sur ce volet, en adoptant en juin 2021 leur second Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), Strasbourg a franchi une nouvelle étape, utiliser la commande publique pour faire progresser l'égalité des sexes. De façon opérationnelle, les soumissionnaires aux marchés publics de la Ville et/ou de l'Eurométropole sont invités à renseigner un questionnaire « à vertu pédagogique sur le sujet » ; sa première partie est consacrée à un état des lieux des pratiques en matière d'égalité professionnelle au sein de la structure candidate ; la seconde propose une liste des actions que les entreprises s'engageraient à mettre en place ou à poursuivre dans le cadre du marché en tant que titulaires.
Première collectivité à avoir inscrit en 2021 un *Budget sensible au Genre* (BSG ou *Budget Intégrant l'Egalité*, BIE) dans l'intégralité de toutes ses compétences, la municipalité de Grenoble s'initie elle aussi à la démarche et la définit en ces termes : « Prendre systématiquement en compte l'égalité de genre à tous les niveaux de décision et analyser les effets de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des sexes nous permet de savoir si une dépense est neutre, favorable ou négative pour l'égalité fh ». Le BIE peut donc, en articulation d'une commande publique responsable, fournir l'occasion d'expériences inspirantes et d'enseignements utiles. En effet,

[1] https://eige.europa.eu/publications/gender-responsive-public-procurement
[2] Note pour activer l'égaconditionnalité Haut conseil à l'Egalite fh - 2016
[3] Rapport "La conditionnalité des aides publiques aux entreprises"
[4] https://www.strasbourg.eu/achat-public

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

les principes d'une commande responsable rejoignent, de façon concomitante et complémentaire, les motivations et attendus du BIE rappelés ici, cette fois-ci, par l'Etat : « Le budget intégrant l'égalité est un facteur de performance et de transparence de l'action publique. Il permet à l'État d'assurer le respect de ses engagements nationaux et internationaux en matière d'égalité femmes·hommes, une meilleure transparence dans la gestion des fonds publics et évalue l'efficacité d'une politique publique[5] ». Ces deux principes, novateurs de l'action publique, valident le besoin de disposer d'indicateurs sexués dans la définition des politiques publiques : un incontournable il est vrai, encore trop peu investi par les acheteurs publics et/ou privés.

Ces deux exemples témoignent de la possibilité d'expérimenter de façon pragmatique à partir de ces points d'appui relatifs. Le besoin d'étoffer la jurisprudence en la matière reste en effet un impératif sans lequel aucune amélioration et/ou prise en compte ne sera effective durablement. A l'heure où des collectivités sont soumises aux obligations de la *loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* du 4 août 2014, Il apparait déterminant et utile d'accompagner davantage les initiatives des acheteurs·euses sur les territoires.

A cet égard, lors d'une extraction et d'une revue réalisées en 2021 sur les engagements Breizh Cop au motif d'une « Bretagne unie et solidaire » et de son objectif 38 « Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes », il a pu être relevé que parmi les seize collectivités à avoir affiché une volonté en matière d'égalité fh, une seule d'entre elles avait identifié la commande publique comme levier à l'égalité fh. Cette communauté de communes l'exprimait en ces termes : « La communauté de communes porte une action PLIE en direction des personnes éloignées de l'emploi et des entreprises. La question de l'égalité femmes-hommes est centrale et les employeurs sont accompagnés dans leurs démarches pour que les offres d'emplois qu'ils proposent respectent ce principe d'égalité » ; « La communauté de communes, dans le cadre de sa politique d'achat, impose des clauses d'insertion dans des marchés de travaux où les hommes sont très représentés et développe ses clauses au sein de marchés de services où les femmes sont plus représentées afin d'offrir un accès égalitaire à l'emploi ».



Groupement de commandes
Rennes Métropole / Ville de Rennes
Coordonnateur du Groupement : Rennes Métropole
Hôtel de Rennes Métropole
4, avenue Henri Fréville
CS 93111
35031 Rennes Cedex

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Commun à tous les lots

SOMMAIRE

1 - Dispositions générales du contrat 3
1.1 - Objet du contrat 3
1.2 - Décomposition du contrat 3
1.3 - Réalisation de prestations similaires 3
1.4 - Égalité Femme-Homme et lutte contre toutes les discriminations 3
2 - Pièces contractuelles 3
3 - Durée et délais d'exécution 4
3.1 - Durée du contrat 4
3.2 - Reconduction 4
4 - Prix 4
4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués 4
4.2 - Modalités de variation des prix 4

1.4 - Égalité Femme-Homme et lutte contre toutes les discriminations

MIEUX NOUS CONNAITRE :

Depuis 1989, Rennes Métropole, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rennes sont engagés en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, tant vers l'externe qu'à l'interne, en tant qu'employeurs.

Détentrices depuis 2008 du label Égalité Professionnelle (réévalué régulièrement et renouvelé en 2018) et dotées d'un plan de lutte contre les discriminations (LCD) depuis 2010, les collectivités se sont engagées à une exemplarité, à relayer et inciter tous les partenaires économiques du territoire vers cette démarche, via les achats publics notamment.

Ainsi, les candidats aux consultations marchés publics des trois collectivités devront s'assurer qu'ils :

- respectent leurs obligations en matière d'égalité professionnelle. (Article 16 de la loi du 4 août 2014)

- ne sont pas condamnées pour des motifs liés à la discrimination (art. 225-1 du Code pénal) et pour le non-respect des dispositions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (art L1146-1 du Code du travail)

- mettent en place (pour les entreprises de plus de 50 salarié.e.s) un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, *Rennes* et *Rennes Métropole*, ont d'ores et déjà traduit leur volonté d'inscrire la prise en compte de l'égalité femmes·hommes dans leurs procédures d'achat. Cette première étape, qui s'est exercée sous la forme d'un envoi aux entreprises soumissionnaires des collectivités d'une note d'information sur les politiques externe et interne en faveur de l'égalité fh et de la lutte contre les discriminations ainsi que d'un questionnaire pour recenser leurs actions sur ces sujets, aujourd'hui est suivie d'un second temps. L'expérimentation en cours consiste à sensibiliser les acheteurs·euses des deux collectivités aux enjeux de l'égalité femmes·hommes et de la lutte contre les discriminations, leur permettre de rédiger des cahiers des charges favorisant des offres de services et de prestations socialement responsables, en cohérence avec les politiques publiques et employeur des deux collectivités. Un recensement et un suivi de ces initiatives, en complément de celles précitées, pourraient fournir des pistes à inscrire à l'ordre du jour d'un agenda régional partagé.

// L'égalité dans l'action régionale

Le chantier « *Mettre en œuvre une responsabilité sociale et sociétale* » et l'objectif « *Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité dans l'emploi* » du *Schéma des achats publics économiquement responsables* de la Région garantissent les principes et obligations des politiques publiques en matière d'égalité fh (cf. Radd 2019). Des domaines d'interventions régionaux en rappellent, voire déclinent des attendus dans leurs conventions (cf. 4.5 et ci-dessous).

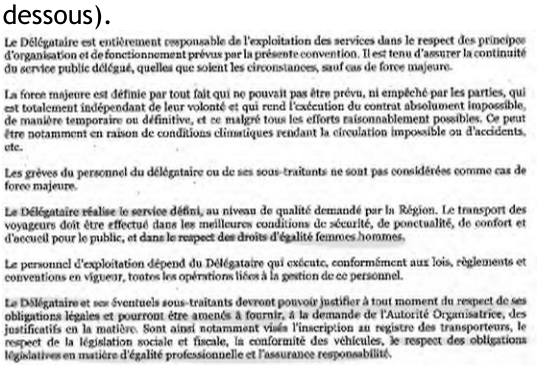

Le Délégataire est entièrement responsable de l'exploitation des services dans le respect des principes d'organisation et de fonctionnement prévus par la présente convention. Il est tenu d'assurer la continuité du service public délégué, quelles que soient les circonstances, sauf cas de force majeure.

La force majeure est définie par tout fait qui ne pouvait pas être prévu, ni empêché par les parties, qui est totalement indépendant de leur volonté et qui rend l'exécution du contrat absolument impossible, de manière temporaire ou définitive, et ce malgré tous les efforts raisonnablement possibles. Ce peut être notamment en raison de conditions climatiques rendant la circulation impossible ou d'accidents, etc.

Les grèves du personnel du délégataire ou de ses sous-traitants ne sont pas considérées comme cas de force majeure.

Le Délégataire réalise le service défini, au niveau de qualité demandé par la Région. Le transport des voyageurs doit être effectué dans les meilleures conditions de sécurité, de ponctualité, de confort et d'accueil pour le public, et dans le respect des droits d'égalité femmes hommes.

Le personnel d'exploitation dépend du Délégataire qui exécute, conformément aux lois, règlements et conventions en vigueur, toutes les opérations liées à la gestion de ce personnel.

Le Délégataire et ses éventuels sous-traitants devront pouvoir justifier à tout moment du respect de ses obligations légales et pourront être amenés à fournir, à la demande de l'Autorité Organisatrice, des justificatifs en la matière. Sont ainsi notamment visés l'inscription au registre des transporteurs, le respect de la législation sociale et fiscale, la conformité des véhicules, le respect des obligations législatives en matière d'égalité professionnelle et l'assurance responsabilité.

« La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : collecte de données sur l'égalité femme/homme, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections etc. Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du Conseil d'Administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc. Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées dans le rapport d'activités fourni annuellement à la Région Bretagne. »

Il convient de poursuivre cet outillage pour intégrer l'égalité femmes·hommes dans les procédures de la commande publique régionale. L'actualisation du *Schéma*, entamée en 2021 et dont l'approbation est prévue en 2022, prévoit de s'y atteler.

[5] Extrait du Document de politique transversale (DPT) *Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes* (cf. Radd 2019).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2. Education et formation

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

4 rapports ou études, à envergure nationale, compilant 44 recommandations ont été édités en 2021 pour une orientation sans stéréotype de sexe.

En seconde, 8 % des filles choisissent les « *Sciences de l'ingénieur* » et 5 % les sciences du numérique.

En France, 21 métiers sont mixtes c'est-à-dire comptant dans leurs effectifs une proportion équilibrée d'hommes et de femmes (entre 40 % et 60 %). 1 personne sur 5 exerce un métier mixte.

En Bretagne, 19,5% des métiers sont mixtes.

// Contexte national et régional

Les inégalités mais surtout les préconisations pour agir contre « *ces stéréotypes de genre qui réduisent le champ des possibles et nuisent à l'égalité* » ont, en cette année 2021, été particulièrement nombreuses et étayées. La responsabilité des politiques publiques et de leurs opérateurs, de l'école au travail, le besoin d'évaluer leurs impacts sur le droit pour chacune et chacun de faire des choix libres et éclairés en matière d'orientation et de métier comme la recherche de trouver des leviers très opérationnels pour infléchir des tendances maintes fois dénoncées, auront marqué l'année. « *Trente-trois recommandations pour lutter contre l'orientation genrée et pour que les filles puissent avoir un éventail de choix d'études et de métiers à la hauteur de leurs droits* » sont issues du rapport[1] « Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles, en particulier dans les milieux populaires » du Conseil d'orientation des politiques de Jeunesse (COJ) remis en avril 2021 au Premier ministre, au ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, à la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, à la ministre déléguée chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement. Inscrit dans le cadre d'une mission gouvernementale confiée au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE fh), sur la vision qu'ont les jeunes générations de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la répartition des rôles entre les femmes et les hommes dans l'univers familial, professionnel et dans la société en période de crise liée au Covid-19 et plus largement pour l'avenir, « le rapport dresse un constat de ce qui constitue encore aujourd'hui les inégalités dans les parcours scolaires, universitaires et professionnels. Se cumulent par la suite des discriminations dans l'accès à l'emploi. Les inégalités liées à l'origine sociale et territoriale ont été exacerbées par la crise sanitaire ». Le COJ montre que le poids de l'environnement social a une influence dans le choix des parcours des femmes. « *Le caractère toujours genré de l'orientation scolaire est une conséquence des résistances culturelles et des stéréotypes de sexe qui empêchent les jeunes de choisir la voie qui convient le mieux à leurs talents et leurs aspirations* » précise ainsi le HCE fh.



Le *Rapport d'information sur les stéréotypes de genre*[2] de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes remis à l'Assemblée nationale en Octobre, et ses 21 recommandations, confirment le diagnostic. « *De l'environnement de la petite enfance où les enfants sont immergés dans un environnement très majoritairement féminin à l'occupation inégale des espaces scolaires en fonction du sexe, en passant par des activités de loisirs fortement genrées, des manuels d'apprentissage de la lecture où subsistent des biais de genre ou encore un personnel éducatif contribuant involontairement à véhiculer les stéréotypes de genre* », ce rapport à son tour préconise et recommande. L'obligation de formation de l'ensemble de la communauté éducative, de la première prise de poste à la formation continue pour les personnels enseignants déjà en place, figure comme une des principales priorités. Tout ne peut reposer sur les plus jeunes ni même que sur les filles à qui, il manquerait de la confiance en soi. « *Une certaine image du masculin et du féminin continue en effet à être véhiculée dans et par l'école, malgré les efforts notables entrepris pour modifier les comportements. Enseignants, chefs d'établissement, personnels d'orientation, de documentation et d'éducation, personnels de santé et de service social, tous les acteurs de la sphère éducative sont concernés* ».

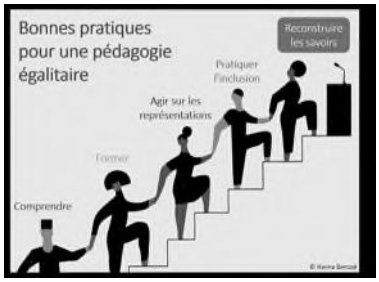

La lutte contre les stéréotypes de genre constitue une priorité car ces derniers s'ancrent dans la réalité et influent sur les trajectoires individuelles, au sein des familles et sur les structures de notre société. « *Cet enfermement dans des rôles convenus brise les élans individuels, contrevient à l'égalité et prive l'ensemble de la société de talents et de compétences précieux. C'est pourquoi, il est urgent de s'attaquer aux racines du phénomène et de repenser l'institution scolaire dans son ensemble, en plaçant la lutte contre les stéréotypes de genre au cœur du système éducatif. L'orientation scolaire joue un rôle déterminant dans la trajectoire des jeunes. Leurs choix en matière d'orientation ne vont pas simplement influer sur leur vie professionnelle. Ils concernent leur avenir au sens large, en fonction de la manière dont ils parviendront à concrétiser leurs aspirations et à accéder à l'indépendance économique* ».

[1] Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles, en particulier dans les milieux populaires, Comité d'orientation des politiques de jeunesse - Avril 2021

[2] Rapport "les stéréotypes de genre", Assemblée nationale, octobre 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Si la mixité reste un levier pour atteindre l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, celle-ci peine à bousculer les lignes. Ainsi, selon l'Observatoire des inégalités[3], [illegible] 88 grands types de métiers que répertorie le ministère du Travail, on comptait 16 métiers mixtes en 1982-[illegible] 2019. Les femmes ont fait leur entrée dans neuf métiers masculinisés. Elles constituent aujourd'hui la moitié des effectifs parmi les médecins, les formateurs, les professionnels du droit, les cadres administratifs et les cadres de la fonction publique. Les dix métiers qui ont connu la plus forte féminisation sont des emplois de cadres ou de techniciens qualifiés. L'entrée d'hommes dans des métiers dits « féminisés » est beaucoup plus marginale : seuls deux métiers essentiellement occupés par des femmes en 1982-1984 se sont ouverts aux hommes : les employés de l'informatique (où les femmes sont passées de 85 % à 40 % des effectifs) et les ouvriers non qualifiés du textile (de 81 % de femmes à 64 %), un métier dont l'effectif a considérablement diminué. En revanche, certains métiers étaient mixtes dans les années 1980, mais on y trouve moins de 35 % d'hommes aujourd'hui : enseignants, professions paramédicales, techniciens et professions intermédiaires administratifs ou de la banque.
Après l'école, les stéréotypes sexués continuent d'influencer très fortement les trajectoires professionnelles des hommes et des femmes. On peut noter l'étude « *Mixité des métiers, une condition de l'égalité femmes-hommes*[4] » publiée en 2021 par Terra Nova. Selon elle, la nécessité de valoriser les compétences des métiers majoritairement occupés par les femmes participerait à favoriser une orientation non genrée tout au long de la vie.

En Bretagne, la photo est identique ; les candidates à Parcoursup choisissent davantage les formations relatives aux sciences humaines et sociales et aux soins tandis que les garçons expriment davantage leurs vœux pour les formations d'ingénieur, de sciences et techniques des activités physiques et sportives, d'économie. Néanmoins, un infléchissement est peut-être à l'œuvre puisque les bachelières de 2021 ont, par exemple, émis davantage le souhait d'aller à l'INSA (école d'ingénieur), en fac de médecine ou en fac de droit, que celles de 2020.



En région, les initiatives restent nombreuses et souvent récurrentes. A l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes* (8 mars), de la *Journée internationale de la fille* (11 octobre) ou à la faveur de la *Semaine de la mixité des métiers* de décembre, de multiples partenaires s'attachent à sensibiliser les jeunes et les professionnel·les. L'industrie de la mer ou le numérique sont des secteurs souvent ciblés.

// L'égalité dans l'action régionale

IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation est animé et coordonné par la Région. Il s'agit d'informer, conseiller chaque Breton·ne depuis le collège et tout au long de la vie active, sur les métiers, formations et opportunités d'emploi en Bretagne. La Fédération régionale des centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) est un des onze membres du réseau ; elle peut s'appuyer sur l'expertise acquise des « modules découverte des métiers » qu'elle propose aux femmes dans les quatre départements tout au long de l'année, et soutenus financièrement par la collectivité.

Les missions confiées aux Régions[5] en matière d'information sur les métiers et sur les formations « ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » en direction des élèves et de leurs familles, des apprenti·es et des étudiant·es offrent des leviers et confèrent des responsabilités comme des attendus. La Région intègre désormais les objectifs d'égalité professionnelle dans la production de ressources mis en ligne sur la plateforme IDÉO. Ainsi, les *Focus*, « Pêche et aquaculture » et « Agriculture et paysage » ont intégré cette dimension dès leur mise en ligne en 2021 ; on peut aussi y trouver un podcast relatif à l'expérience de Scarlette Le Corre, 1ère femme marin pêcheur et algocultrice ou des articles relatifs au recrutement mixte dans le bâtiment. Enfin, une vigilance accrue s'exerce pour contribuer à une communication sans stéréotype de sexe sur tous les supports rédactionnels et iconographiques d'IDEO, notamment pour les guides.

- **Diversification des orientations scolaire et professionnelle pour tou·tes**

En novembre 2021, une action de professionnalisation à « l'égalité professionnelle et à la diversification des choix d'orientation » a été proposée aux professionnel·les de l'orientation, de l'emploi et de la formation par We Ker et le CIDFF35. 5 participant·es IDÉO y ont participé.

Deux chartes définissent les principes et critères auxquels doivent répondre les actions d' « information métiers » et les salons d'orientation post-bac pour bénéficier d'une subvention de la Région. Ces chartes ont été modifiées pour renforcer notamment la promotion de l'égalité professionnelle et la mixité. Présentées lors de la Commission orientation tout au long de la vie (OTLV) du Crefop en décembre 2021, elles indiquent que « l'organisation du salon favorisera la mixité des métiers et mettra en évidence la possibilité, pour les femmes comme pour les hommes, d'accéder à tous les métiers en valorisant l'approche compétence. Les organisateurs veilleront

[3] https://www.inegalites.fr/La-mixite-des-metiers-progresse-mais-bien-lentement
[4] Mixité des métiers : une condition de l'égalité femmes-hommes, Terra Nova
[5] Cf. Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

notamment à équilibrer la présence d'hommes et de femmes dans la présentation des métiers, tables rondes et conférences associées à l'évènement ». Il s'agit pour les organisateurs de prendre des mesures et de mettre en œuvre des actions en faveur de la mixité des métiers auprès des publics et des entreprises, de veiller à la mixité dans les supports de communication, et de s'assurer de la mixité des personnes qui interviennent pour témoigner de leur métier, participer à une table ronde ou à une conférence associée à l'évènement.

- ## Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne

Dans le cadre de l'Observatoire du décrochage scolaire en Bretagne, impulsé par la Région, le GREF présente pour la 3ème année consécutive, les éléments d'analyse[6] issus des tableaux de suivi élaborés par les PSAD (Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs).

Décrochage scolaire	2020 Sur 7 100 jeunes identifié·es comme potentiellement en décrochage scolaire			2021 Sur 7320 jeunes identifié·es comme potentiellement en décrochage scolaire		
	Total	*Dont jeunes femmes*	*Dont jeunes hommes*	Total	*Dont jeunes femmes*	*Dont Jeunes hommes*
Pourcentage de jeunes retrouvé·es en formation initiale parmi les jeunes potentiellement en décrochage	30% 2 150	40%	60%	51% 3700	37%	63%
Pourcentage de jeunes décrocheur·euses parmi les jeunes potentiellement en décrochage	46% 3 250	41%	59%	34% 2490	40%	60%
dont déjà accompagné·es	*25%* *1 806*	*40%*	*60%*	*19%* *1360*	*39%*	*61%*
Dont en emploi	*12%* *887*	*41%*	*59%*	*9%* *660*	*38%*	*62%*
Dont en formation continue	*4%* *263*	*42%*	*58%*	*3%* *180*	*50%*	*50%*
Dont sans accompagnement	*4%* *280*	*40%*	*60%*	*3%* *190*	*42%*	*58%*
Pourcentage de situations inconnues (problème de coordonnées, refus d'être contacté·es)	24% 1 700	40%	60%	15% 1130	43%	57%

Parmi les 7 320 jeunes signalé·es durant les campagnes de 2020-2021, 34% sont décrocheur·euses, soit 2 490 jeunes[7] dont 40% de filles. Dans près d'un tiers des cas, le décrochage a lieu en lycée professionnel, en moyenne à 18 ans. Parmi les décrocheur·euses, 10% détenaient auparavant un diplôme.

[6] Jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne2
[7] Soit 2,9% de la population scolarisée dans le secondaire et âgée de plus de 16 ans contre 3,7 % l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

50 % des filles et 30 % des garçons choisissent d'arrêter les mathématiques en enseignement de spécialité entre la 1ère et la terminale.

En septembre 2021, 2/3 des lycées n'avaient pas de référent·e égalité en France.
2/3 des filles et 1/2 des garçons affirment que les sujets de harcèlement et de violences ne sont pas assez évoqués.
On compte 5% de filles dans les 4 lycées professionnels maritimes en Bretagne (6,5% en France) ; 9 filles et 240 garçons en 2nde professionnelle dans la spécialité Systèmes numériques en 2020.

// Contexte national et régional

« *Il ne s'agit pas d'obliger des filles à aller vers des formations mais de leur donner envie (…) nous proposons la mise en place d'une charte d'accueil pour les filles car certaines renoncent à aller dans certaines formations de peur d'être trop seules ou de subir des comportements sexistes. Les chefs d'établissement, les enseignants, les cadres, les membres des jurys et les acteurs de l'orientation, les corps d'inspection doivent être formés d'ici cinq ans, responsabilisés (…) ces enjeux doivent être portés par l'établissement, visibles dans son évaluation (…)* » affiche d'emblée le rapport "*Faire de l'égalité filles-garcons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXIème siècle*" remis au ministère de l'Education nationale en juillet dernier. Comme en réponse, et après avoir installé une déléguée ministérielle à l'égalité filles-garçons et des référent·es dédié·es dans les établissements, la mise en place de bourses de l'égalité pour les élèves qui suivent des spécialités ou des séries technologiques dans lesquelles ils ou elles sont minoritaires, la création d'un label national Lycée de l'égalité filles·garçons, le ministère de l'Education s'engage en octobre 2021 à « *atteindre, dans tous les enseignements de spécialité, dans toutes les séries technologiques et les filières post-bac d'ici 5 ans, un taux de 30% minimum de mixité filles-garçons* ».
Les premiers retours issus de la réforme *Parcours sup* (cf. fiches 2.1 et 2.5) confirment effectivement la nécessité de dépasser des constats récurrents et peu évolutifs. Ainsi, dans la voie générale en terminale :

- les filles restent majoritaires dans les doublettes de spécialités Humanités/Langues/Littérature et Physique-chimie/Sciences de la vie et de la Terre
- les garçons restent majoritaires en Mathématiques/Physique-chimie et Mathématiques/Numérique-Sciences de l'ingénieur.

Les différences entre les choix des filles et ceux des garçons sont essentiellement visibles sur les spécialités *Sciences de l'ingénieur et numérique*, *Sciences informatiques* en première pour les garçons et *Sciences et Vie de la Terre* pour les filles. De façon assez inédite, croisant la donnée sexuée avec celle de l'origine sociale[1], d'autres statistiques diffusées en 2021 viennent enrichir ces constats.

↘ 3 **Triplettes de première des élèves ayant choisi la doublette « mathématiques, physique-chimie » en terminale, en fonction du sexe et de l'origine sociale**

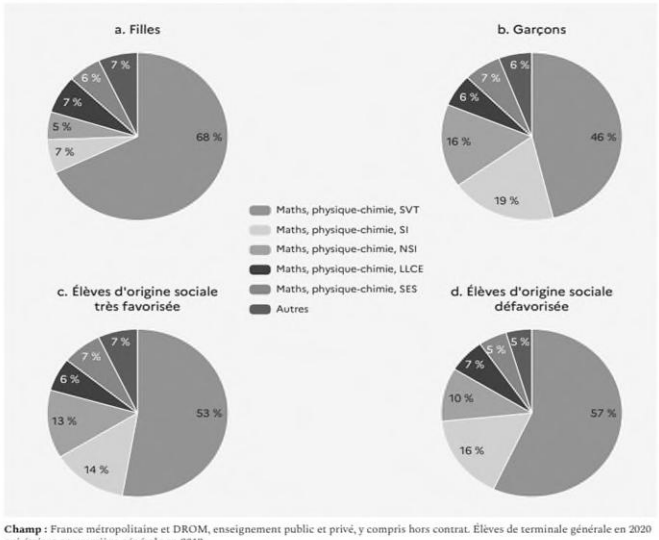

Champ : France métropolitaine et DROM, enseignement public et privé, y compris hors contrat. Élèves de terminale générale en 2020 qui étaient en première générale en 2019.

↘ 7 **Choix en terminale des élèves ayant choisi la triplette « mathématiques, physique-chimie, SVT » en première, en fonction du sexe et de l'origine sociale**

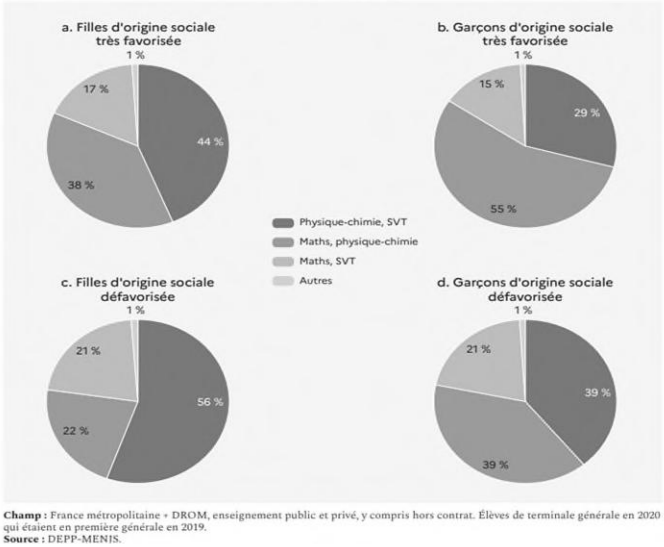

Champ : France métropolitaine + DROM, enseignement public et privé, y compris hors contrat. Élèves de terminale générale en 2020 qui étaient en première générale en 2019.
Source : DEPP-MENJS.

Ainsi, en classe de Terminale, la doublette Physique-chimie/SVT est la plus choisie derrière la triplette Mathématiques/Physique-chimie/SVT. Seulement 22 % des filles d'origine sociale défavorisée choisissent cette doublette Maths/Physique – chimie contre 39 % des garçons issus de milieux défavorisés. Les choix des filles sont souvent proches de ceux des élèves d'origine sociale défavorisée. Croisées, ces deux caractéristiques témoignent d'écarts amplifiés. La deuxième triplette la plus fréquente, choisie par 8% des élèves de première est HGGSP[2]/Mathématiques/ SES. Les élèves de cette triplette sont 69% à ne pas conserver les Mathématiques en spécialité en terminale. Cette proportion est de 72% pour les filles d'origine sociale défavorisée.

20 ans après son adoption, l'application de la loi Aubry qui rend obligatoire « une information et une éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes

[1] Des choix de spécialités plus classiques en 1ère comme en Terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée, MEN, mai 2021

[2] Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

d'âge homogène » a été particulièrement critiquée. Enquête nationale en ligne pour le collectif #NousToutes[3], offre de service pour le *Planning familial*, rapport du HCE fh, déclarations de syndicats et retours d'expériences d'élèves sont unanimes : ces séances ne font pas le compte, ni sur la qualité ni sur [illegible].
Des premiers chiffres - en attente d'une évaluation officielle –, il apparaît que les collégien·nes et lycéen·nes concerné·es n'auraient bénéficié que de 13% du nombre total de séances qu'ils et elles auraient dû avoir ; 2/3 des filles et 1/2 des garçons affirmant que les sujets de harcèlement et de violences ne sont pas assez évoqués au cours de leur scolarité et qu'ils et elles se sentent désarmé·es[4].
Faute de personnels formés et de moyens, cette obligation du Code de l'Education est également décriée sur le fond : centrés sur l'aspect biologique et scientifique, sur les thèmes de la contraception, de la reproduction, des maladies ou des organes génitaux, les contenus ont peu évolué malgré la nécessité officielle d'y aborder l'aspect psycho-émotionnel, le respect du corps, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le consentement ou les violences sexistes et sexuelles.
La circulaire adressée en 2021 aux recteurs et rectrices comme aux chef·fes d'établissement « pour prendre en compte les élèves transgenres et partager les bonne pratiques » vient mettre la lumière pour ce qui la concerne, sur les discriminations homophobes et transphobes à l'école et rappeler l'obligation d'y « garantir le droit à l'intégrité, au bien-être, à la santé et à la sécurité ». L'application effective de ces dispositifs constituerait effectivement un levier pour agir contre les violences sexistes et sexuelles et promouvoir l'émancipation des futures citoyen·nes.

En Bretagne, dans son rapport[5] « *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne* » d'octobre 2021, le CESER vient confirmer qu'« il est capital que l'orientation scolaire soit appréhendée comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central ».
Là aussi, les mêmes caractéristiques sont relevées : de nombreuses spécialités du bac professionnel sont des formations non-mixtes (avec moins de 30% et jusqu'à 0% de filles ou de garçons), les filles y sont moins nombreuses que les garçons et très concentrées sur un nombre limité de spécialités, également très minoritaires dans les secteurs de la production et pratiquement absentes dans des formations liées aux évolutions numériques ou à la transition environnementale. « Ces différences révèlent des inégalités, actuelles et à venir, pour les jeunes et les futurs adultes. Elles ne peuvent pas s'expliquer par la notion de libre choix car « sans mixité, la liberté de choix d'un métier n'est que formelle du fait de la puissance des mécanismes de reproduction qui empêchent filles et garçons à se projeter dans des métiers perçus comme convenant prioritairement, voire exclusivement, soit au hommes, soit aux femmes ».
Cette approche nouvelle et approfondie des parcours des jeunes, de leur orientation en bac professionnel jusqu'aux débouchés post-bac, construite sur les paroles des jeunes eux-mêmes, formule également des préconisations : une mobilisation plus forte des signataires dans la mise en œuvre de la *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024,* une chasse systématique aux stéréotypes de genre dans les descriptifs, visuels des métiers et des formations, une coordination et mutualisation dans le cadre d'IDEO, des outils et ressources existants sur la mixité filles-garçons, l'élaboration d'un label « égalité-mixité » régional pour les lycées professionnels, un travail sur l'accueil des jeunes filles en entreprise et la formation des tuteurs et tutrices dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation en sont quelque exemples.

// L'égalité dans l'action régionale

Les jeunes, les associations, les lycées, les institutions, et la Région à leurs côtés, mettent en œuvre tout au long de l'année de multiples actions pour promouvoir la mixité filles·garçons. Citons parmi elles, la journée organisée au lycée *Dupuy-de-Lôme* (Lorient) avec le partenariat des associations *Femmes et math* et *Animath* au cours de laquelle témoignages et rencontres avec des femmes scientifiques de la région et théâtre forum sont venus encourager les filles à se diriger vers les filières Mathématiques, Physiques ou Informatique ; ou encore celle proposée par le lycée *Simone Veil* (Liffré) où des saynètes proposées par la *Compagnie du Mauvais genre* et *Liberté Couleurs* ont pu favoriser l'expression des jeunes et les échanges autour des violences sexistes, de l'orientation sexuelle, des pratiques sexuelles. La thématique de la table-ronde « *Quelles politiques publiques d'éducation à l'égalité ?* » initiée par l'université de Rennes 2, à l'occasion du lancement du cycle inaugural des *Mardis de l'égalité* a également permis à la Région, en septembre 2021, de rappeler sa détermination à consolider et élargir son action en la matière au cours du nouveau mandat, de saluer également, en clin d'œil, les nouvelles désignations de deux hommes aux destinées Egalité de Rennes 2 et de la Région.



Enfin, il convient ici de mentionner, après la contrainte de devoir annuler sa projection privée initialement prévue avec les jeunes du CRJ, l'évènement qu'a constitué la diffusion à Rennes du documentaire *Option Education sexuelle : et si on parlait de sexe, sans tabous, au lycée ?*[6] proposée par *Liberté Couleurs* et la Région Bretagne en décembre 2021. Dans cette continuité, la rencontre de mutualisation, « Prévention par les pairs », reportée de mars 2020 à janvier 2021, s'est-elle aussi interrogée, témoignages[7] d'équipes éducatives, de lycéen·nes et de structures ressources à l'appui, sur les suites du projet « *La norme c'est toi* », initié par le CRJ et repris par plusieurs lycées en Bretagne.

[3] Education à la sexualité, Collectif #NousToutes, 2021
[4] Rapport : Une jeune génération qui demande davantage d'éducation à la vie affective et sexuelle, HCE fh
[5] Rapport CESER Bretagne : En bac pro et après ? Octobre 2021
[6] Interview Liberté Couleurs, France3 Bretagne
[7] https://vimeo.com/507435328.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- L'égalité filles·garçons dans les projets éducatifs Karta

Encore marquée par la crise sanitaire et par des emplois du temps [illegible] classe entière (multiples choix de spécialités), l'année scolaire 2020-2021 livre moins de projets Karta (-30%) que l'année précédente.

Répartition des projets Karta par thématique en 2021 en euros

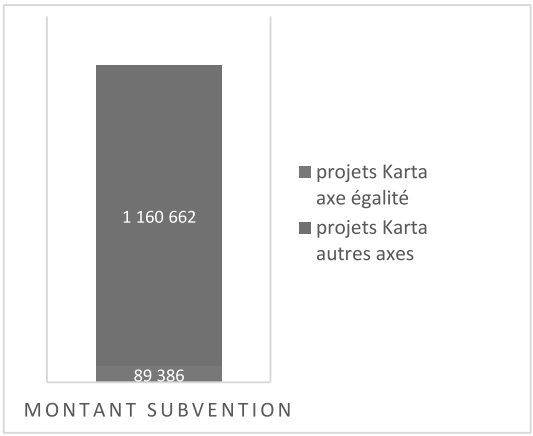

Répartition des projets Karta par thématique en 2021 en nombre de projets

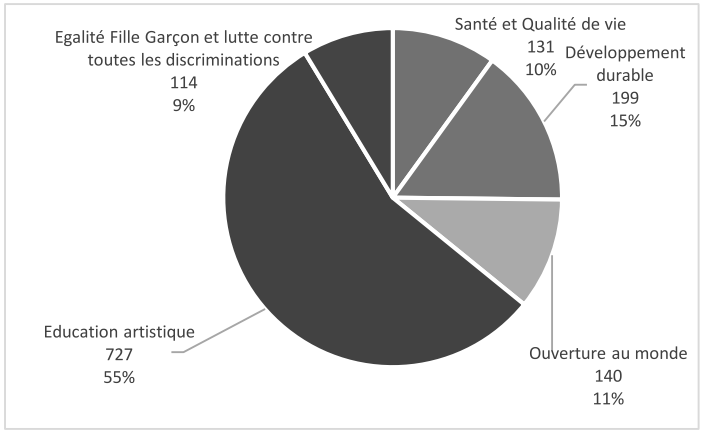

L'axe « *Egalité filles·garçons et lutte contre toutes les discriminations* » s'en trouve impacté mais plutôt dans une moindre mesure comparativement aux autres axes (-13 projets). Néanmoins, son budget a diminué d'environ 25% sur 2019-2020 (89 K€) tout en continuant de soutenir les projets, portés cette année par 81 établissements, liés à la prévention des discriminations, aux stéréotypes de genre et à la promotion du respect dans les relations garçons-filles. Les thématiques du rapport aux autres et de la vie affective et sexuelle ont été plébiscitées et ont souvent eu recours à la création artistique (théâtre, courts métrages, résidence d'artiste) pour faciliter l'expression des jeunes. Des structures ressources, en appui, sont régulièrement invitées par les établissements. Une nouvelle fois, les choix d'orientation, pourtant toujours très sexués et toujours motifs à constats revendicatifs des membres du Conseil Régional des Jeunes (CRJ), ont été très peu abordés.

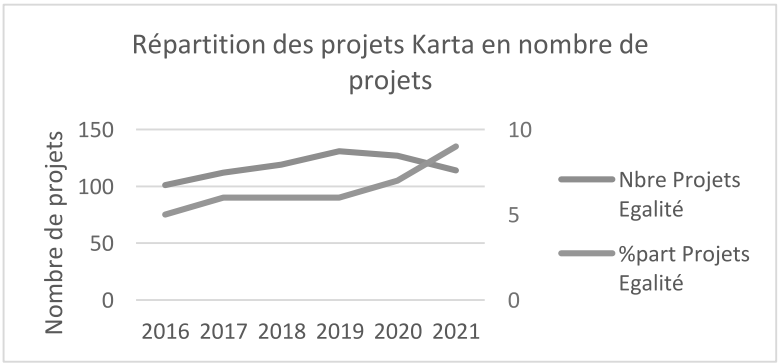

Il a été possible sur les sept dernières années d'analyser l'évolution du nombre de projets « Egalité filles·garçons et lutte contre les discriminations » au regard du nombre des autres axes comme de témoigner de leur part de financements sur l'enveloppe globale dédiée au projets Karta.

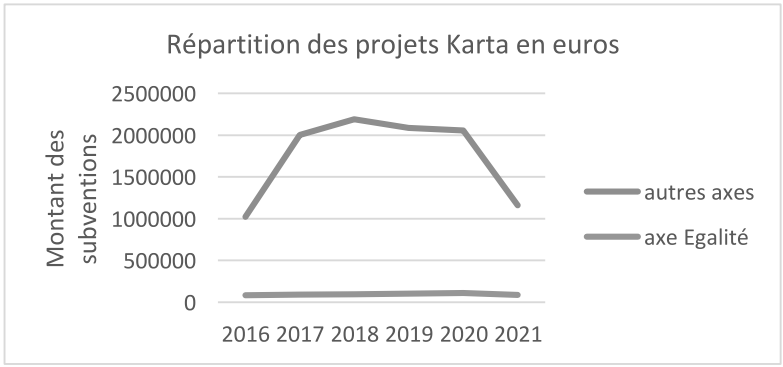

L'infléchissement constaté depuis 2019 du nombre de projets *Egalité* est inversement proportionnel à la part de plus en plus importante qu'ils représentent sur la totalité des projets. Les financements accordés aux projets Egalité restent stables malgré une diminution des soutiens financiers accordés aux autres projets. En effet, la crise sanitaire a fortement impacté les autres axes du dispositif (impossibilité des mobilités à l'étranger et des sorties culturelles en 2021).

L'axe dédié du *Guide des structures ressources* proposé aux établissements s'est encore étoffé en 2021 ; il reste accessible sur l'extranet Karta et utile à la mise en œuvre de projets.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- L'égalité filles·garçons abordée au Conseil régional des jeunes (CRJ)



Interrogé·es au cours des premiers mois de leur installation, et l'évocation des problèmes techniques et limites du distanciel, de la durée jugée trop longues des plénières en zoom, les membres de la commission « *égalité et innovation sociale* » (22 filles, 9 garçons) ont pu apprécier les travaux de groupes, l'ambiance positive et bienveillante et les premiers débats stimulants. Après cette installation gênée par les contraintes de la crise sanitaire, les jeunes ayant fait le choix de s'investir sur la thématique de *l'éducation à la sexualité et au genre dans les lycées* (cf. Radd 2020) se sont engagé·es dans le travail en inter-commission et la mise en œuvre d'actions concrètes. La décision de recueillir « grandeur nature », bien au-delà de leurs rangs, le vécu, les expériences, l'avis d'autres jeunes, et pour cela, de rédiger un sondage, a été prise. Les rencontres, en distanciel, en présentiel ont été nombreuses, animées, riches. Un questionnaire, particulièrement complet a été finalisé ; puis en fin d'année 2021, via un mail adressé à tous les établissements, leur demandant un soutien dans sa diffusion, et un QR Code dédié, les élu·es de la commission « *égalité et innovation sociale* » se sont adressée·es aux lycéens et lycéennes pour recueillir leurs vécus, ressentis, expériences, avis ou idées. Les plus de 500 réponses reçues ont confirmé des lacunes, en terme quantitatif et qualitatif des interventions obligatoires en milieu scolaire. A la toute fin d'année 2021, les membres de la commission s'engageaient dans la rédaction d'un plaidoyer à l'intention des institutions Région et Rectorat et projetaient de le leur présenter en 2022. La perspective d'aboutir à la « modélisation » d'une séance ad hoc pensée, conçue par eux-mêmes, répondant à leurs attentes dont la mise en place devait être coparrainée par les autorités académiques et régionales, était ébauchée.

- *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif*

La déclinaison régionale de la convention interministérielle déclinée en région depuis 2005 voit la liste de ses signataires[8] s'étoffer : une représentation plus large des directions de l'Etat en région, des collectivités, des grandes écoles et des universités notamment peut être constatée. Programmé en octobre 2021, l'évènement public que pouvait constituer la valorisation d'un engagement collectif autour d'objectifs coélaborés de cette *Convention régionale académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes dans le système éducatif* a dû être annulé. La nécessité d'améliorer notre capacité à agir ensemble, de définir les contours d'une animation réellement régionale, de concevoir des outils d'observation (combien de référent.es égalité dans les établissements bretons ?), l'association et la participation des jeunes eux-mêmes (CVL, CRJ, stagiaires, étudiant·e·s) sont quelques-unes des priorités pointées par la Région, pour contribuer à une plus grande mobilisation de toutes et tous.

- La lutte contre la précarité menstruelle et le tabou des règles dans les lycées



En 2021, la Région Bretagne a poursuivi l'expérimentation dans 11 lycées publics bretons des différents réseaux de mise à disposition de distributeurs de protections périodiques. Les premiers retours d'expérience de ce projet a mis en avant la grande satisfaction des jeunes filles de disposer de protections périodiques de qualité en libre-service. Le recueil des appréciations a pu être réalisé avec cinq lycées ; Il apparaît que l'offre est plébiscitée par les élèves, y compris par les garçons qui en ont bien perçu les enjeux. Les infirmièr·es scolaires sont principalement mobilisé·es pour l'information des élèves, avec le relais des CPE. Les protections sont utilisées en tant que de besoin, en dépannage la plupart du temps. La qualité des produits apparaît comme un élément décisif pour les filles. A cet accueil enthousiaste des filles mais aussi des garçons, certains établissements ont répondu en saisissant l'occasion d'organiser des ateliers mixtes pour débattre des relations garçons-filles et lever le tabou des règles. La possibilité voire l'encouragement institutionnel autorisant à « en parler » semble déterminant et particulièrement apprécié par les jeunes qui souhaitent davantage contribuer aujourd'hui à changer les regards sur l'éducation à la sexualité et à l'égalité au cours de leur scolarité.

Les jeunes élu·es du Conseil Régional des Jeunes ont souvent interpellé en 2021 le Président du Conseil Régional sur l'enjeu de généraliser ce dispositif à l'ensemble des lycées bretons. Cette mobilisation a contribué à accélérer la généralisation du déploiement des distributeurs et des protections hygiéniques gratuites dans les lycées bretons : en décembre 2021, la Région a voté l'octroi d'un million d'euros permettant l'achat en nombre et sur une période de 18 mois de tampons et serviettes périodiques de qualité. Leur mise à disposition, envisagée au cours du premier semestre 2022, va contribuer à supprimer une des inégalités de sexe et sociales, les plus symboliques et les plus impactantes pour le quotidien de quelques 71 000 lycéennes en Bretagne. Ce dispositif sera généralisé à l'ensemble des lycées publics et sous forme d'appel à manifestation d'intérêt pour les lycées privés.

[8] Cf. Radd 2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2.3 La formation continue

Chiffres clés

29% des femmes accompagnées au sein des services emploi des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ont un niveau infra CAP, 30% des femmes suivies ne maitrisent pas ou peu l'outil numérique, 31% résident dans les QPV, 35% sont allocataires du RSA et 8% sans ressources.

Seules 4 femmes reconnues handicapées sur 10 sont « actives », en emploi ou au chômage ; le taux d'activité des hommes reconnus handicapés dépasse de 2 points celui des femmes (43% contre 41%).

A l'échelle de la Bretagne, la Région finance 30 000 places de formation continue dont 56,2% sont occupées par des femmes.

// Contexte national et régional

« Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation sont moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes…jusqu'à 21 ans » selon une étude de l'Insee de mars 2021[1] qui poursuit : « Du côté des hommes, le taux d'emploi augmente à partir de 20 ans, ce qui compense, puis surpasse, la baisse de la part de jeunes en formation initiale. Du côté des femmes, malgré une scolarisation plus longue et un taux de chômage globalement plus faible, le taux d'emploi progresse moins avec l'âge : elles sont plus souvent inactives, souvent en raison de la naissance d'un enfant ». Que ce soit pour l'accès au premier emploi, la qualité de celui-ci (nature du contrat, quotité de travail, rémunération, corrélation avec le diplôme ou la qualification), le maintien de compétences, la remise à nouveau ou l'obtention d'une nouvelle qualification, le parcours des femmes vers la formation et vers l'emploi reste marqué par des différenciations nettes avec celui des hommes. Qu'elles témoignent de tendances lourdes ou qu'elles soient l'objet d'évolutions récentes, certaines de ces caractéristiques ont été relevées dans le rapport « Femmes et hommes, l'égalité en question[2] » de l'Insee ; la situation d'activité des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans selon le diplôme le plus élevé et le sexe, sur la période 2017-2020 (en moyenne, en %) en est ci-dessous une illustration[3].

	Aucun diplôme, brevet des collèges		Diplôme du secondaire		Diplôme du supérieur		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Situation sur le marché du travail								
En emploi	25	32	59	64	83	84	69	69
Au chômage	22	29	17	19	8	10	13	16
Inactifs	53	39	24	17	9	7	18	15
Halo autour du chômage	14	14	8	7	3	3	6	6
En formation formelle (hors halo)	13	10	8	5	2	2	5	4
Autres inactifs	26	15	9	5	3	2	7	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Taux de chômage	48	47	23	23	9	10	15	19
Situation dans l'emploi[1]								
Emplois à durée limitée	54	58	47	39	26	20	34	30
Emplois à temps partiel	46	22	34	14	14	8	21	11

Retours de la crise, surreprésentation du travail précaire, chiffres en trompe l'œil du chômage des femmes, difficile articulation des temps, persistance des freins à l'emploi ou à l'insertion professionnelle, faible évolution de la mixité professionnelle, inégalités salariales, les constats et études n'ont pas manqué en 2021. La bibliographie[4] « Egalité professionnelle : Travail et Emploi des femmes » du *Centre Inffo*, l'édition 2021 du rapport[5] « Formation professionnelle des chercheurs d'emploi : sortir du parcours du combattant ! » de *Solidarités nouvelles face au chômage* rassemblant témoignages, statistiques et propositions pour « accélérer et simplifier l'accès à la

[1] Insee, mars 2021
[2] Femmes et hommes, l'égalité en question - Insee Références
[3] 1.Parmi les personnes en emploi. Lecture : en moyenne sur la période 2017-2020, 25 % des femmes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans et n'ayant aucun diplôme ou seulement le CEP ou le brevet des collèges sont en emploi. France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans.
[4] Ressources de la formation
[5] Rapport Formation, SNC - 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



formation professionnelle », ou encore le rapport[6] « *L'autonomie économique des femmes, quels défis ?* » de la Fédération nationale des Cidff et ses recommandations « pour une approche féministe de l'accompagnement professionnel des femmes » qui rappelle combien le rôle de la formation professionnelle comme outil d'égalité professionnelle est décisif. Et ce, tant qu'à caractéristiques d'emploi identiques, il est encore constaté que « *les femmes se forment moins fréquemment que les hommes avec des écarts particulièrement importants parmi les non-diplômé·es, les employé·es et les ouvrier·es. La maternité, et plus singulièrement à l'arrivée du troisième enfant, continue par exemple de constituer un frein qui rend particulièrement difficile et plus aléatoire les parcours de formation vers l'emploi des mères* ».

Côté emploi, l'Insee a poursuivi l'investigation en s'intéressant cette fois-ci, et toujours en 2021, aux modes opératoires et critères de sélection qui prévalent lors des recrutements de candidat·es sur un nouveau poste, en s'interrogeant sur une éventuelle différenciation, même inconsciente, selon le sexe des candidat·es (cf. fiche 3.1). Si le manque de confiance en soi ou l'exigence d'une moindre revendication salariale sont souvent avancées au titre des freins que les femmes auraient à travailler *intuitu personae*, il apparaît dans le même temps que les critères de recrutement pour un poste - pourtant ouvert par la loi à chacun·e quel que soit son sexe – varient eux-mêmes selon les attendus et/ou les présupposés que les recruteurs auraient sur les candidates et sur les candidats. L'accès à l'emploi se différencie également selon les territoires : « les femmes ont un accès à l'emploi globalement dégradé par rapport à leurs collègues masculins : moindre rémunération, précarité accrue, temps partiel considéré comme « subi » » nous confirme[7] l'*Observatoire des territoires* et son étude « La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes » diffusée en 2021. De quoi alimenter les réflexions engagées ici ou là interrogeant la responsabilité des politiques publiques, leurs opérateurs sur la « neutralité » de leurs dispositifs, de leur conception à leur application.

Enfin, pour conclure ce panorama des principales évolutions de l'année impactant la situation des femmes dans l'accès à la formation et à l'emploi, il convient d'évoquer les inquiétudes des associations de défense des droits des femmes suite à l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage en octobre dernier : les salariées alternant périodes travaillées et non travaillées, les femmes plus nombreuses à cumuler leur chômage avec une activité réduite (B et C), les familles monoparentales ne pouvant cumuler des heures de travail équivalentes à un temps plein pour ne citer qu'elles, risquant d'être davantage pénalisées.

Chacun des maillons de la chaîne, de l'école à l'entreprise (cf. fiche 3.1), en passant par l'orientation (cf. fiche 2.1), l'enseignement (cf. fiche 2.2) et la formation, peut donc agir pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle et à la qualification nécessaires pour (re)trouver un emploi de qualité. Des leviers existent : l'élargissement des choix professionnels pour toutes et tous, la promotion de la mixité en ciblant notamment les secteurs « porteurs » d'emplois majoritairement représentés par des hommes et/ou par des femmes qui doivent interroger leurs modalités de recrutement, d'accueil et d'accompagnement dans l'entreprise. Des objectifs opérationnels chiffrés peuvent être déclinés dans les plans et contrats mis en œuvre par les politiques publiques.

En Bretagne, des *Point accueil emploi*, comme ceux de *Brocéliande Communauté* qui organisent des temps forts dédiés au retour à l'emploi des femmes et proposent des modules de découverte des métiers (à l'image également des CIDFF) participent à entretenir un écosystème régional sensibilisé à la réduction des inégalités fh dans l'accès à la formation et à l'emploi.







Les initiatives initiées ou soutenues par l'Etat en région favorisant l'accès des femmes à la formation et/ou à l'emploi en Bretagne peuvent également faire ici l'objet d'un focus.

A ce titre, il convient de mentionner la signature en mai 2021 de la convention[8] entre la Fédération régionale des CIDFF de Bretagne et Pôle emploi Bretagne aux motifs de définir des modalités de coopération pour notamment « rechercher la complémentarité des offres de services dans le

[6] L'autonomie économique des femmes, quels défis ? FNCIDFF - 2021
[7] La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes, Observatoire des territoires - 2021
[8] Convention FRCIDFF/Pôle Emploi, communiqué de presse - Mai 2021152

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

parcours d'insertion professionnelle des femmes en difficulté (…) et organiser des actions collectives favorisant le retour à l'emploi et/ou de sensibilisation relatives à des thématiques de ce public.



L'action prise par le CREPI (Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion) du Finistère est une des 115 initiatives retenues par le *ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes* dans le cadre de *l'Appel à projets pour promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes* (cf. fiche 3.1) en octobre 2021. En proposant aux femmes à la recherche d'un emploi d'intégrer *Rebonds* - dispositif alliant suivi individuel, ateliers collectifs, visites d'entreprises – puis de faire une mise en scène photographique d'elles-mêmes dans le métier qu'elles aimeraient exercer pour aboutir à la réalisation d'une exposition photos, la démarche du CREPI s'avère être originale et expérimentale ; 10 femmes ont répondu présentes pour cet accompagnement qui durera jusqu'en 2022. A ses côtés, d'une durée de deux ans, l'initiative "Projet'Toi", retenue dans le cadre de l'appel à projets national "Impact 2024"[9] et destinée à « remobiliser les jeunes femmes de 20 à 34 ans ni en emploi ni en formation via le tennis », s'illustre elle aussi par des modalités inhabituelles ; « aider les formateurs et éducateurs d'adultes à identifier les jeunes femmes et proposer à ces dernières des pratiques sportives afin de les amener à développer, au travers du sport, de nouvelles compétences adaptables dans le monde du travail » sont les deux objectifs affichés par une diversité hétéroclite de partenaires, parfois peu mobilisés sur l'insertion professionnelle des femmes (le club de tennis de Lanvallay, *Intercultura*, *Steredenn*, la mission locale, la municipalité, *Din'handisport* et *3 hit Combo*).

Plus traditionnel, vient enfin s'ajouter à cette liste, le lancement en novembre dernier de l'appel à projets visant à faire émerger des projets de prévention et de lutte contre la précarité des familles monoparentales, initié par l'État. Les axes régionaux ainsi définis - Axe 1, insertion sociale des responsables de familles monoparentales /Axe 2, insertion professionnelle des responsables de familles monoparentales /Axe 3, accompagnement à la parentalité – et son enveloppe dédiée de 110 000 € ont, pour leur part, favorisé la réception en décembre 2021 de 22 projets. Cinq d'entre eux, portés par *Emeraude compétence MFR* (35), le *CLPS L'enjeu compétences* (35), l'association *Laïma* (56), le *Groupe NEO* (56) et *l'Union des mutuelles/Mamhique* (22) ont proposé des actions relatives à l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle qui seront mises en œuvre en 2022.

// L'égalité dans l'action régionale

En Bretagne, l'implication active des organismes de formation, des structures d'insertion vers l'emploi, mais aussi des branches professionnelles et des entreprises est nécessaire pour accompagner ces efforts et réaliser des progrès de plus grande envergure. S'il est particulièrement difficile de tirer des bilans quantitatifs en termes de recrutement et/ou d'évolution positive sur le taux de mixité par métiers à l'échelle de la région, le levier de l'élargissement des choix pour toutes et tous reste régulièrement actionné pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des femmes par une multiplicité de structures en Bretagne : peuvent être cités des *Ateliers de l'enfer* à Douarnenez (29) et de leur volonté de travailler à des objectifs chiffrés pour ouvrir les métiers de la construction de bateaux aux femmes ou de l'association *Steredenn* et de son « arbre d'expression sur les inégalités femmes·hommes dans les métiers » élaboré par son groupe *Prépa Avenir Jeunes* ou encore, du Greta-CFA des Côtes d'Armor et de la formation *Prépa Avenir* destinée aux femmes seules, éloignées du travail, victimes de violences, en difficulté financière pour être accompagnées dans l'élaboration de leur projet professionnel, via des conseils individualisés et un stage en entreprise.



Enfin, au titre d'une certaine résonnance avec des actions déjà mentionnées ci-dessus, mais ici soutenues financièrement par la Région, le projet "#TouteSport ! #ToutesSportives » porté par la Fédération nationale des CIDFF et l'UFOLEP vise lui aussi à faire du sport un outil et un levier pour l'insertion sociale et professionnelle des femmes. L'animation de ce dispositif – adossé à une convention signée en novembre entre les deux entités régionales - assurée conjointement par les conseillères en insertion professionnelle des CIDFF bretons et les éducateurs de l'UFOLEP des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan sera déployée en 2022 sur le territoire.

Sans revenir ici sur les axes *Accès aux droits et à l'insertion économique des familles en situation de monoparentalité* et *Aide à la mixité, à la formation et à l'insertion professionnelle* du Radd 2021 et sur la mise en œuvre en 2021 de ses deux actions « Non recours aux droits » des familles en situation de monoparentalité (cf. fiches 4.2 et 5.5) *et « Arrêt demandé pour l'emploi »* pour la mixité fh dans le Transport et la logistique (cf. fiches 4.2 et 4.5), il est curieux de constater au cours de cette année 2021 l'émergence d'initiatives inédites, témoignant de méthodes de mobilisation, d'accompagnement non traditionnelles et faisant appel à des partenaires non conventionnels, peu attendus dans les circuits de la formation professionnelle ou de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le suivi de ces projets comme leur efficacité mériteraient éventuellement d'être investigués pour être confirmés, voire déployés.

[9] Cet AAP de l'Etat porte sur l'émergence d'initiatives innovantes utilisant le sport comme outil d'impact social.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Une démarche statistique pour objectiver les inégalités

Pour ce qui la concerne, la Région, hormis la poursuite des soutiens traditionnels aux associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en Bretagne, est parvenue en 2021 à s'outiller pour mieux être en capacité de connaître les parcours sexués de formation de ces « usager·es bénéficiaires », d'analyser leur « passage » au sein des dispositifs régionaux afin notamment, de vérifier que ceux-ci ne comportent aucun biais, handicapant les un·e·s ou les autres. Cette démarche, initiée sur un seul segment de la politique régionale de formation, reste balbutiante et expérimentale. Elle nécessite, entre autre, une extrême rigueur dans la requête des données sexuées des dispositifs de droit commun de la formation continue, une expertise dans la systématisation de celles-ci, des risques à prendre à les croiser avec d'autres facteurs sans résultats probants, des hypothèses et du temps pour les vérifier.

Sans préjuger des suites qui lui seront données, la Région a néanmoins choisi ici d'en faire écho, de partager certains de ses constats et de l'illustrer ici :

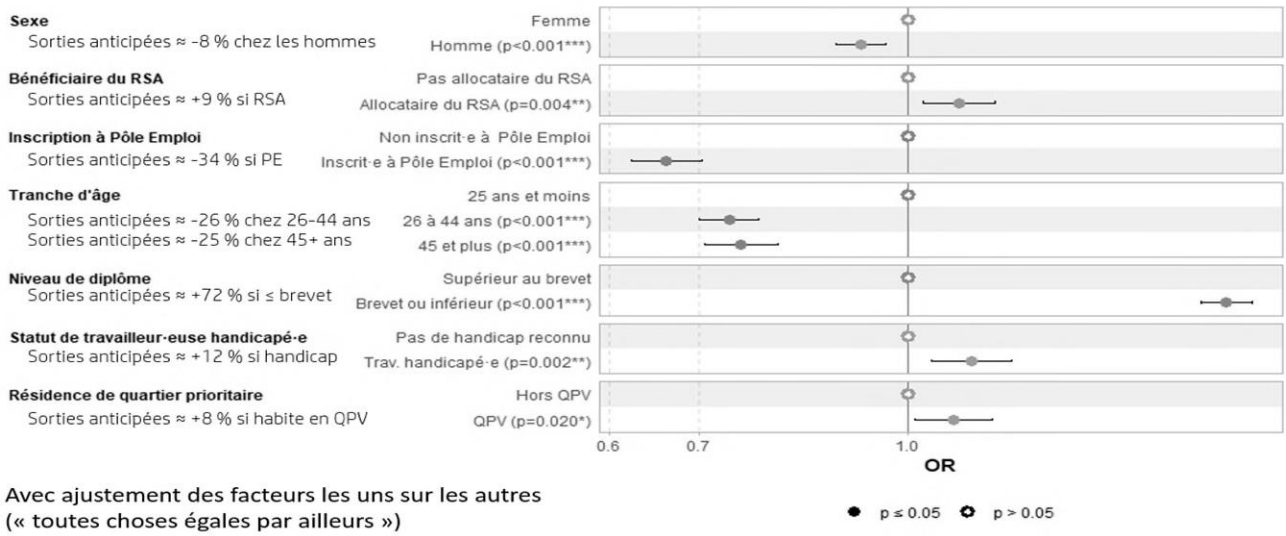

Après les premières extractions pour connaître les bénéficiaires habitant les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) bretons par sexe et année d'entrée en formation (cf. Radd 2020 et ci-dessous), la décision d'entamer un travail statistique pour objectiver les inégalités s'est donc d'abord appuyée en 2021 sur le choix d'isoler des indicateurs, de les extraire pour en identifier les impacts éventuels sur les freins éventuels à l'accès ou par exemple sur les sorties anticipées de formation. Des premières pistes ont pu ainsi être évoquées, elles pourront être approfondies, consolidées et susciter des actions réparatrices.
Ainsi, il apparaît que si deux facteurs ont le même impact, quel que soit le sexe – être inscrit·e à pôle emploi et être résident·e de QPV – d'autres facteurs induisent des différences femmes-hommes : chez les stagiaires de formation qui ne bénéficient pas du RSA, les hommes ont moins de risque de sortie anticipée de formation que les femmes ; pour celles et ceux qui ont un diplôme supérieur au brevet, les hommes ont moins de risque de sortie anticipée de formation que les femmes. Chez les stagiaires sans handicap, les hommes ont moins de risque de sortie anticipée de formation que les femmes. Ou encore que, quel que soit l'âge, les hommes ont moins de risque de sortie anticipée de formation que les femmes mais d'autant plus chez les 26-44 ans ; que les femmes sont plus souvent formées dans leur commune de résidence.
A l'issue de cette démarche, nous pouvons identifier des effets différents sur le parcours de formation selon le sexe : pour les stagiaires connaissant des « fragilités sociales » (RSA, handicap, faible qualification), il n'y a pas de différence mais pour celles et ceux qui en sont préservées, il est constaté plus d'abandons chez les femmes avec des écarts femmes-hommes plus importants en milieu de vie (26-44 ans).

- Le soutien à la formation : une répartition sexuée selon le lieu de résidence

Dispositifs de formation (Hors Action territoriale)	2020			2021		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
PREPA Nbre d'inscrit·e·s	925 soit 61%	586 soit 39%	1 511	1 158 soit 60%	762 soit 40%	1 920
QUALIF EMPLOI Nbre d'inscrit·e·s	199 soit 36%	355 soit 64%	554	322 soit 48%	349 soit 52%	671
TOTAL	1124 soit 54%	941 soit 46%	2 065	1 480 soit 57%	1 111 soit 43%	2 591

En 2021, le nombre d'entrées de stagiaires domicilié·es dans un QPV a fortement augmenté dans les formations *Prepa,* (+409 personnes) ainsi que sur *Qualif emploi* (+ 117 personnes). A l'opposé de l'an passé, une plus forte hausse des entrées du nombre de femmes dans *Prepa* (+ 233 femmes) est à apprécier sans que le ratio

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

femmes·hommes ne soit néanmoins modifié. Sur le dispositif *Qualif emploi*, l'a[illegible] du total des entrées s'explicite exclusivement (là aussi à l'inverse de 2020) par la présence [illegible] portante de femmes (+ 123 f et - 6 hommes).

- Le soutien à la formation : une répartition sexuée selon les dispositifs d'aide

· Le programme qualifiant : Programme Bretagne Formation (PBF) / Qualif Emploi Programme (QEP)

En 2021, nous avons choisi d'identifier les secteurs professionnels présents dans le Programme Bretagne Formation en trois catégories selon leur taux de mixité.

Les secteurs professionnels avec un taux de mixité compris entre 40 et 60% : Le nombre des secteurs de formation représentés dans le PBF puis le QUALIF Emploi Programme ayant un taux de mixité[10] compris entre 40 et 60% s'élève à 5 en 2021 : *l'Hôtellerie Restauration Tourisme*, la *Culture*, l'*Animation*, l'*Agriculture* et *Commerce Vente Distribution* : pour les domaines de *l'Hôtellerie restauration Tourisme* et celui de l'*Agriculture*, la part des femmes a augmenté de 7 avec une progression quasi continue. Dans les secteurs de l'*Animation* et de la *Culture*, la part des femmes a augmenté de 14 et 10 points en 5 ans, mais avec de plus grandes fluctuations d'une année sur l'autre, sans qu'une explication ne soit avancée.

Part des femmes parmi les stagiaires entré·e·s sur le programme de formation qualifiante (PBF puis QUALIF Emploi de 2017 à 2021)

	2017	2018	2019	2020	2021
Transport Logistique	18,1%	23,5%	21,4%	19,9%	21,5%
Services d'aide à la personne	90,4%	89,2%	89,8%	87,5%	90,2%
Services aux entreprises et aux collectivités	44,6%	46,0%	32,4%	30,7%	30,8%
Métallurgie Plasturgie	12,2%	16,5%	16,0%	16,7%	12,5%
Pêche mer nautisme	7,1%	12,9%	13,4%	18,0%	20,6%
Mécanique	8,2%	5,4%	5,7%		
Industrie et IAA	22,5%	25,8%	27,5%	16,4%	17,9%
Hôtellerie Restauration Tourisme	47,7%	50,9%	56,0%	54,1%	54,4%
Gestion Administration - Fonctions transversales	66,7%	66,2%	59,4%	84,7%	86,1%
Commerce Vente Distribution	57,7%	60,2%	59,4%	53,5%	57,4%
Bâtiment Travaux publics	13,5%	14,3%	16,4%	16,7%	16,6%
Culture	41,9%	45,0%	34,3%	36,1%	51,8%
Animation	37,2%	47,7%	39,6%	44,3%	51,0%
Agriculture	40,0%	38,0%	41,3%	43,7%	47,6%
Numérique				30,9%	32,9%

Les secteurs dont le taux de mixité est en progression : Certains secteurs majoritairement occupés par des hommes tendent vers la mixité. Ainsi, la part des femmes dans le domaine du *Numérique* augmente, notamment suite aux actions menées depuis quelques années pour faire connaitre aux femmes les métiers de ce secteur (cf. fiche 4.4). Le secteur *Pêche Mer Nautisme* est un secteur où la part des femmes en formation semble avoir bien progressé depuis 5 ans passant ainsi de 7% à 20% de femmes : en analysant ces données, on s'aperçoit qu'en fait l'offre de formation pour le sous-domaine « *Cultures marine, mareyage, poissonnerie* » s'est développée dans QEP et a ainsi « mécaniquement » augmenté le taux de femmes, ce sous-domaine intégrant beaucoup de métiers mixtes. En effet, le domaine *Pêche Mer Nautisme* comporte 3 sous-domaines inégaux en terme de mixité : la part des femmes est faible dans le sous domaine « *Navigation* » (16%) ou celui de la « *Construction et maintenance nautique* » (19%) alors que celui des « *Cultures marine, mareyage, poissonnerie* » se différencie avec 42% de femmes.

Et enfin, les secteurs dont le taux de mixité est en baisse : La part des femmes augmente dans les formations *Gestion Administration – Fonctions transversales*, mais de manière artificielle puisqu'entre 2019 et 2020, le numérique est devenu un domaine à part entière alors que précédemment, il relevait du domaine « *Gestion Administration – Fonctions transversales* ». Le taux de mixité[5] se dégrade dans le secteur de la *Mécanique* et de *l'Industrie IAA*. La part des femmes diminue également fortement en *Métallurgie/Plasturgie* pour revenir à son niveau de 2017.

Répartition sexuée, par dispositif des stagiaires entré·e·s de 2018 à 2021	Femmes				Hommes			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Programme Bretagne Formation / Qualif Emploi Programme	2921	3239	2861	3864	4641	4832	4717	5384
	39%	*40%*	*38%*	*42%*	*61%*	*60%*	*62%*	*58%*
Dispositif régional pour l'insertion professionnelle / PREPA	3542	4510	4221	4684	2600	3195	3044	3859
	58%	*59%*	*58%*	*55%*	*42%*	*41%*	*42%*	*45%*
Compétences clés	3746	4091	2886	4034	2134	2265	1481	2420
	64%	*64%*	*64%*	*63%*	*36%*	*36%*	*36%*	*37%*
TOTAL	**10210**	**11841**	**9768**	**12582**	**9376**	**10292**	**9242**	**11663**
	50%	***53%***	***51%***	***52%***	***48%***	***47%***	***49%***	***48%***

[10] Un métier est mixte lorsque la part des emplois occupés par des femmes ou des hommes représente entre 40 et 60% de chaque sexe.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Avec ses formations collectives, le programme collectif qualifiant de la Région (PRFPE Qualif Emploi Programme) bénéficie toujours majoritairement aux hommes, mais la part des femmes progresse (+2%) après un coup d'arrêt en 2020 (diminution de l'entrée des femmes en formation pendant le confinement).
La conduite d'actions territoriales en direction exclusive des femmes, leur présence toujours majoritaire sur les aides individuelles, ne suffisent pas à renverser la minorité persistante des femmes - 42% pour les femmes et 58% pour les hommes - au sein des dispositifs de formation qualifiants.
Par rapport à 2021, les entrées sur tous les dispositifs de formation continue confondus, témoignent d'un léger fléchissement (52% de femmes contre 51% en 2020) du taux global en terme de parité. Néanmoins, outre de fortes disparités intra-dispositifs, les femmes restent majoritaires.

- **Deux dispositifs d'aide individuelle sont proposés : *QUALIF Emploi individuel* et *QUALIF VAE***

Aides individuelles à la formation	2019	2020	2021
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du *QUALIF Emploi individuel*	71 %	72 %	73 %
% de femmes sur le nombre de bénéficiaires du *QUALIF VAE*	74 %	70 %	68 %
TOTAL Nombre de bénéficiaires *QUALIF (Emploi et VAE)* Nombre de femmes bénéficiaires	NC	1969 + 256 = 2 225 1418 + 179 = 1597 Soit 72 %	1978 + 228 = 2 206 1445 + 156 = 1601 Soit 72 %

La concentration des femmes sur ces dispositifs est constante avec 72% des bénéficiaires. La part des femmes sur *QUALIF Emploi individuel* est en légère augmentation poursuivant ainsi la tendance observée en 2020 malgré un nombre d'entrées annuel en recul de mars à mai 2021. La part des femmes sur *QUALIF VAE* est en légère baisse.

- **L'aide pour l'accompagnement à la qualification : sous forme d'aide individuelle depuis 2019**

L'obtention d'une qualification, garante d'une meilleure insertion professionnelle, reste l'objectif principal de la Région. L'aide pour l'accompagnement à la qualification permet aux stagiaires de maintenir leur dynamique de parcours entre la fin de la formation *PREPA* et une entrée en formation qualifiante. Cette mesure prend de l'ampleur une nouvelle fois en 2021, du fait notamment d'expérimentations conduites en direction des bénéficiaires du RSA, des personnes en situation de handicap, des demandeur·euses d'emploi de longue durée, d'habitant·e·s de certaines zones rurales ou péri-urbaines et de personnes en charge de familles monoparentales.

Aides individuelles	2020	2021
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires de l'accompagnement à la qualification « classique » **TOTAL**	55% 896 dont 495 femmes	57% 989 dont 563 femmes

La part des femmes bénéficiant d'un accompagnement à la qualification « classique » a augmenté en 2021 (+2%). L'augmentation du nombre d'accompagnement à la qualification concerne majoritairement des femmes. L'accompagnement spécifique, mis en place pendant la crise sanitaire, n'a pas été activé en 2021.

- **Formation des personnes détenues placées sous-main de Justice (PPSMJ)**

Au 31 décembre 2021, il y avait 2 106 personnes détenues en Bretagne, 86,4% d'hommes et 13,6% de femmes (avec 287 femmes, c'est le taux de femmes détenues le plus élevé de France, dû à la présence du seul centre pénitentiaire pour femmes en France à Rennes, la part des femmes détenues en France étant de 3,2%).

Réparition sexuée des entrées sur le dispositif de formations PPSMJ

	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Nb total d'entrées	464	569	441	427
Nb de femmes entrées	44	56	40	59
% femmes	9%	10%	9%	14%
Nb d'hommes entrées	420	513	401	368
% hommes	91%	90%	91%	86%

Les femmes représentent entre 10,7 et 13,6% de la population carcérale bretonne entre 2017 et 2021, la répartition sexuée des entrées en formation sur cette période est cohérente à ce ratio. Afin d'élargir les choix professionnels, la Région a développé deux formations dites traditionnellement « masculines » à la prison des femmes de Rennes : celle d'« *Agent·e de maintenance des bâtiments de collectivité* » et celle de « *Réparatrice·teur de smartphones et tablettes numériques* ». L'augmentation de la part des femmes en formation en 2021 est liée au déploiement de ces deux sessions.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

Rentrée 2020, 56% des étudiant·e·s sont des femmes.

En 10 ans, les étudiantes présentes dans les disciplines scientifiques sont passées de 46% à 49%. Elles représentent 29% des effectifs des formations d'ingénieur·es mais 63% en SVT.

En Bretagne, 45 % des femmes de 25 à 54 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur comparé à 35 % des hommes. Les filles poursuivent plus fréquemment des études longues à l'université alors que les garçons s'orientent davantage vers des filières sélectives (IUT, BTS) (Insee flash Bretagne mars 2021 numéro 69).

50% des universités bretonnes sont présidées par des femmes (2/4) contre 24% sur le territoire national.

70% des élèves agronomes sont des femmes à l'Agrocampus Ouest de Rennes. L'Enssat compte 20% d'étudiantes.

Un financement de 150 000€ a été apporté aux deux projets de recherche aux enjeux d'égalité fh et de genre portés conjointement par des associations et des organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets « Recherche et société » de la Région.

28% et 20% de porteurs de projets lauréats des dispositifs ARED (soutien au doctorat) et SAD (soutien au post-doctorat) sont des femmes. Elles étaient respectivement 25% et 23% à porter une candidature.

// Contexte national et régional

Le nouvel *index égalité* pour l'enseignement supérieur est une des dispositions majeures de la loi Rixain[1] du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité fh dans les établissements d'enseignement du supérieur ; elle oblige d'ici deux ans, ces établissements a publié leur index pour chacune de leurs formations. Les établissements publics de la recherche comme ceux disposant de classes préparatoires aux grandes écoles sont aussi concernés. Les jurys de sélection pour l'accès à l'ensemble des formations du supérieur devront comprendre au moins 30% de femmes. Des mesures proactives pourront être prévues dans les accords de coopération entre établissements. Cette loi s'affiche comme un levier pour "*lutter contre les biais de genre*" dans les choix professionnels des étudiant·e·s.

Le taux de scolarisation des femmes dans le supérieur dépasse celui des hommes à tous les âges. En 2020/2021, à 18 ans, 55% des femmes sont inscrites dans le supérieur, contre 44 % des hommes[2]. La part des femmes varie considérablement selon la filière et la spécialité de formation. Leur part dans les disciplines scientifiques évolue peu et ce, malgré les réformes. C'est l'un des constats que le rapport annuel « Vers l'égalité femmes·hommes ? [3] » du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) peut encore dresser en cette année 2021. A l'appui, l'expression des choix d'orientation en classe de terminale et les vœux émis sur Parcoursup. Les étudiantes y formulent moins de vœux pour des filières sélectives et sont encore moins nombreuses proportionnellement à s'y engager : ainsi, si 40% des candidat·es ayant émis le vœu d'intégrer une CPGE scientifique sont des filles, elles ne représentent plus que 33% des candidat·es ayant accepté la proposition d'y être admise. Au total, dans l'ensemble des disciplines scientifiques, les étudiantes représentent pourtant 49% des étudiant·es en 2020/2021 ; mais avec de fortes disparités selon les domaines : on les retrouve ainsi à 70% en études de santé[4] (soit +7% sur 2010/2011) et à 31% dans les sciences fondamentales (+3% sur 2010/2011). La photo des vœux émis sur Parcoursup, après de nouvelles réformes, ne semble pas modifier les tendances dans le choix des orientations ; celles-ci restent éminemment sexuées.

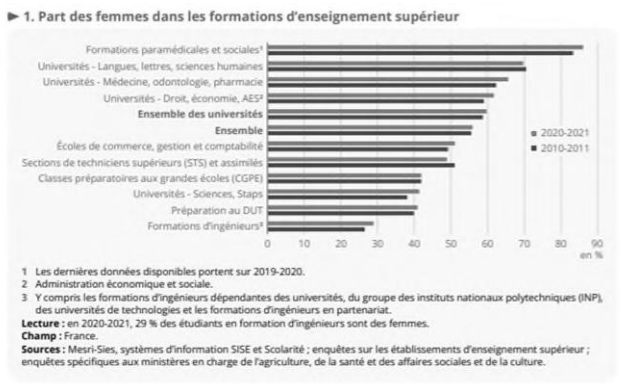

Avec 46,7% des doctorant·es en 2021/2021 contre 46,2% il y a dix ans, la part des femmes a également très peu évolué dans les formations universitaires les plus élevées. Même si côté recherche, l'augmentation plus rapide de la présence des femmes dans la recherche publique (40%) que dans le secteur privé (22%) témoigne d'une évolution favorable. Des progrès y sont effectivement à saluer tel le passage de 12% de nominations de femmes à *l'Institut universitaire de France* en 1991 à 42% en 2021.

Côté personnels, l'édition 2021 du rapport du MESRI constate que seules 24% de femmes ont été élues présidentes d'universités en France, un chiffre qui tombe à 11% pour les COMUEs (Communautés d'universités et d'établissements) et à 7% dans les grands établissements[5]. Un tiers seulement des instances de directions d'établissements est confié à des femmes, avec là aussi des disparités selon le type d'instance, puisqu'on y retrouve 52% de responsables des ressources humaines mais 25% de présidentes de conseil scientifique.



[1] Loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, décembre 2021
[2] Femmes, hommes, l'égalité en question - Insee page 106
[3] Vers l'égalité femmes-hommes, chiffres clés - MESRI 2021
[4] Hors PACES
[5] En France, « grand établissement » est un statut juridique de certains établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Un grand établissement est un type particulier d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Conformément à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de 2018, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit l'élaboration d'un plan d'action trisannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les établissements publics. Fin 2020, le MESRI publiait un « Référentiel des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Suivant ces recommandations, les universités bretonnes ont adopté leurs plans d'action dans le courant 2021.

Suite aux enquêtes - et par exemple aux résultats alarmants de celle révélée en 2021 conduite par l'ANEMF[6] à laquelle près de 4500 étudiant·e·s ont répondu - et bilans réalisés sur les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR (cf. Radd 2020), notamment au sein de grandes écoles, révélant pour le HCE fh « le caractère systémique du sexisme dans l'ESR[7] », le ministère a décidé de réagir en lançant, en octobre, un *Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche*[8]. Comportant 21 mesures structurées autour de 4 axes - formation et sensibilisation de l'ensemble de la communauté ESR - renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement - communication sur l'existence des dispositifs de signalement - valorisation de l'engagement des étudiant·es et personnels -, ce plan est doté d'un budget de 7M€ sur 5 ans (2021-2025). Parmi les dispositions adoptées, « *des sessions de formation aux personnes impliquées dans la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, ou dans le suivi et l'obtention du doctorat (et notamment dans le processus d'obtention de l'habilitation à diriger des recherches) et le renforcement des dispositifs de signalement* » sont particulièrement appréciées par les associations.

Le « Kit de prévention des discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche[9] » imaginé en décembre 2021 par la *Conférence Permanente des chargé·e·s de mission Egalité et Diversité* (CPED) vient compléter la palette des outils disponibles pour agir ; coélaboré en partenariat avec *l'Association Française des Managers de la Diversité* (AFMD), ce kit, véritable guide (définitions, contexte législatif, chiffres, mode opératoire, ressources) se propose d'accompagner les référent·es « Egalité femmes-hommes » mais également les référent·es « Racisme et antisémitisme », les référent·es «Laïcité » et/ou tout autre personne souhaitant s'impliquer dans la prévention des discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche. Trois initiatives bretonnes sont à saluer dans ce document : l'atelier de sensibilisation aux discriminations par l'ENSTA de Brest, le réseau de référent·es étudiant·es « Discrimination » de l'ENS de Rennes et le dispositif de reconnaissance du prénom d'usage et formation des personnels de scolarité aux enjeux LGBT+ de l'Université Rennes 1.



En Bretagne, des évènements sont programmés par différents établissements bretons tout au long de l'année. Les universités et de nombreuses écoles se mobilisent autour du 8 mars à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes* pour aborder les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement, la place des femmes dans les sciences, l'égalité salariale ou encore le poids de la *charge mentale*. L'Université Rennes 2 a pour sa part proposé l'escape game « *Le féminisme expliqué aux extraterrestres* » ; un « guide de secours contre le harcèlement de rue à Rennes » a été réédité[10] en 2021 par le regroupement des établissements rennais UniR et mis à disposition pour leurs membres.

Côté orientation, depuis désormais six ans, l'Enssat (Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie - Lannion) a renouvelé son *challenge Ada Lovelace*, concours de programmation destiné aux lycéennes bretonnes pour les encourager à se diriger vers l'informatique. En 2021, 29 lycéennes y ont participé coachées par une douzaine d'étudiantes de l'Enssat.

Après la création en 2020 de leur association *SHEEH*, les étudiantes de l'Agrocampus Ouest de Rennes ont choisi en 2021 de relancer leur activité « en redonnant de la visibilité aux professionnelles de la science, invisibilisées par le travail des hommes depuis des siècles ». Ce club féministe, initié par trois d'entre elles, a ainsi eu l'idée de proposer au personnel de l'établissement et étudiant·e·s de nommer certaines salles et bâtiments du campus des noms de femmes qui ont aussi façonné l'histoire de la science afin de contribuer à redonner confiance aux jeunes étudiantes du campus et des filières scientifiques : "*L'idée de nommer certains lieux de noms de femmes s'est présenté comme un besoin non-dit. Dans le domaine éducatif agronome, on a une grande majorité de femmes : plus de 70% des élèves agronomes sont des femmes sur notre campus. L'objectif est donc de parler des inégalités de genre qui s'appliquent à tout le monde. Prendre la lutte dans sa globalité en sensibilisant, en proposant des débats*".

SHEEH
SHE FOR SHE | HE FOR SHE | HE FOR HE | SHE FOR HE

[6] Enquête sur les violences sexistes et sexuelles pendant les études de médecine réalisée par l'ANEMF, Association Nationale des Etudiants de Médecine de France
[7] Rapport sur l'état du sexisme en France, HCE fh - page 15
[8] Une nouvelle étape dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, ministère de l'ESR - octobre 2021
[9] Kit de prévention des discriminations, CPED/AFMD - 2021
[10] Une version actualisée du guide réalisé par l'association bordelaise « Stop au harcèlement de rue »

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La mobilisation pour agir contre la précarité menstruelle s'est poursuivie en 2021 au sein des établissements d'enseignement supérieur bretons. L'analyse des résultats de l'étude initiée par des associations étudiantes auprès de plus de 6 500 étudiantes en février 2021 a pu témoigner concrètement de la réalité de la situation des étudiantes a révélé avoir besoin d'aide pour acheter ses protections, une sur dix a déclaré devoir les confectionner elle-même, une sur dix a indiqué avoir manqué des cours et/ou le travail par peur de fuites. L'Université de Bretagne Sud s'est dotée au cours de l'année, de 4 distributeurs de protections hygiéniques gratuites, 2 sur chacun de ses campus, Lorient et Vannes.
L'élection de l'ancienne Vice-présidente aux finances et à l'égalité à la présidence de l'Université Rennes 2 à la rentrée 2021 permet de présenter une photo paritaire des directions des universités bretonnes avec deux présidentes sur les quatre universités du territoire (l'Université de Bretagne Sud est également présidée par une femme).

// L'égalité dans l'action régionale

- ### Les aides régionales

La Région accompagne les équipes de recherche en soutenant l'embauche de doctorant·es (dispositif « ***Allocations de recherche doctorale*** » ARED).

Nombre de candidatures f·h sollicitant/ retenues pour un financement de thèse (dispositif ARED, porteur·euse du projet)	2019	2020	2021
Nombre total de candidatures reçues Nombre de candidates / %	308 80 / 26%	286 72 / 25%	294 74 / 25%
Nombre de projets retenus	116	120	117
Nombre de femmes retenues / %	30 / 26%	32 / 27%	33 / 28%
Femmes retenues / candidates	37,5%	44,5%	44,5 %
Nombre de candidats / % Nombre d'hommes retenus / %	228 / 74% 86 / 74%	214 / 75 % 88 / 73 %	220 / 75 % 84 / 72 %

Les sept comités d'expert·es chargé·es d'évaluer les projets de thèse sont incités à favoriser l'égalité f·h.
En 2021, comme les années précédentes, les femmes sont moins nombreuses à être candidates mais davantage retenues ; à l'inverse, les hommes plus nombreux à postuler au dispositif auraient tendance à moins bien être retenus. Les *6 boards*, présidés par 4 femmes et 3 hommes, étaient composés cette année de 31 femmes (34% / 38% en 2020) et de 58 hommes (66% / 62% en 2020). Au vu de la tendance, l'évolution de cette mixité est à surveiller.
La Région soutient également les équipes de recherche (dispositif « ***Stratégie d'Attractivité Durable*** » SAD) visant l'attractivité de chercheur·es internationaux·les en post-doctorat. Les projets portés par des femmes reçoivent un point supplémentaire à la note (sur 20) attribuée par la Région.

Nombre de candidatures f·h sollicitant/ retenues pour un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur·euse de projet)	2019	2020	2021
Nombre total de candidatures Nombre de candidates / %	87 35 / 40 %	70 22 / 31%	62 14 / 23 %
Nombre de projets retenus Nombre de femmes retenues Femmes retenues / candidates	54 21 / 39 % 60%	45 19 / 42% 86 %	35 7 / 20 % 50 %
Nombre de candidats /% Nombre d'hommes retenus /%	52 / 60 % 33 / 61 %	48 / 69% 26 / 58%	48 / 77% 28 / 80%

Le nombre de candidates (porteuses de projet), et par conséquent de femmes retenues au dispositif ARED reste faible (25% environ) mais constant sur les trois dernières années. Avec un pourcentage de candidates plus élevé en 2019 (40%), le dispositif SAD montre cependant une baisse des dépôts de dossiers portés par des femmes (23% en 2021). Les femmes ont toutefois un taux de sélection plutôt important sur ce dispositif, entre 50 et 86%. Ce taux est inférieur pour les ARED puisqu'il ne dépasse pas 44,5% en 2021, même si l'on constate une hausse par rapport à 2019 (37,5%).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La principale difficulté réside au niveau du dépôt des projets par les chercheuses. Malgré une politique visant à accélérer l'égalité femmes·hommes, le nombre de candidatures de chercheuses stagne voire diminue fortement pour le dispositif SAD. Lors du lancement des campagnes ARED et SAD, une attention particulière sera portée pour sensibiliser les chercheurs et chercheuses.

- **Soutien aux projets**

La Région, retenue par le **programme européen BIENVENÜE** (cf. Radd 2020), s'est engagée dans l'accord de subvention à garantir les principes européens de non-discrimination et d'égalité entre les sexes. Une constante attention est portée à ces principes dans sa mise en œuvre, en particulier lors de la procédure de sélection des candidat·es à l'appel à projets mené en 2021. Le recrutement des expert·es impliqué·es dans la procédure a été organisé de manière à tendre au mieux vers la parité, sans toutefois y parvenir : 44% de chercheuses et 56% de chercheurs ont évalué scientifiquement les projets. La parité du comité scientifique établissant le classement des candidat·es, avec 4 femmes et 4 hommes, a été atteinte. La référente égalité fh de l'Université Rennes 2 a observé et conseillé l'équipe coordonnant la sélection tout au long du processus : après une sélection de 17 femmes et de 13 hommes, ce sont 17 hommes et 13 femmes qui ont finalement été recruté·es, suite au désistement de candidat·es et à un recours à la liste complémentaire (il y a eu davantage de femmes à se désister et davantage d'hommes recrutés sur liste complémentaire).
Dans le cadre du nouvel appel à projets « ***Recherche et société***[11] », la Région a financé en 2021 trois projets de recherche relatifs aux questions de genre et d'égalité fh : **Les projets LESVI et APFEMMES** ont ainsi été financés. **LESVI**, porté par l'Université de Bretagne Occidentale et l'association *La Divine Bouchère*, a pour objectif de croiser les regards artistiques et scientifiques à partir d'une thématique commune sur les questions de genre et de minorités sexuelles. Plus précisément, il cherche à articuler la psychologie sociale et le théâtre contemporain autour des représentations et visibilités lesbiennes ; le projet **APFEMMES (**Appropriation de la connaissance de la Parole des Femmes et de leur pouvoir d'agir) porté par le laboratoire *Valeurs, innovations, politiques, socialisations et sports* (VIPS) de Rennes 2 et la *Fédération Régionale des CIDFF* de Bretagne ; il s'agira de mieux comprendre les ressorts de l'autonomisation des femmes en recensant leurs paroles, en valorisant leurs vécus et leurs parcours mais aussi d'interroger comment l'accompagnement des Cidff a-t-il œuvré à une plus grande égalité notamment sur leur accès au droit et à l'emploi. 20 femmes « suivies » pendant deux ans devraient pouvoir faire bénéficier le projet de leurs expériences. Les enseignements de cette recherche pourraient être utiles aux femmes comme aux professionnel·les ; enfin, le projet « **Genre, sport et journalisme** », financé dans le cadre du soutien de la Région au GIS Marsouin, a pour objectif de contribuer à combler le déficit de données sexuées dans le milieu du journalisme sportif. Le journalisme sportif [12] est particulièrement concerné par les inégalités fh et discriminations genrées, impacté comme d'autres secteurs par une ségrégation horizontale et verticale, aujourd'hui mieux documentées dans cette profession, mais également par des caractéristiques d'insertion professionnelle inégalitaires pour les femmes recrutées dans un milieu considéré comme « masculin » (cf. fiche5.1).

- **Soutien à l'élargissement et à la mixité des choix professionnels**

Le dispositif ***Immersion sciences,*** initié en 2012 par la Région Bretagne, l'académie de Rennes et le CNRS, vise à encourager l'attrait pour les études scientifiques en permettant la rencontre entre lycéen·nes et scientifiques chevronné·es sur une semaine. La participation des lycéennes est particulièrement encouragée, dans un contexte où les femmes restent minoritaires dans les filières et carrières scientifiques. L'édition 2021 a dû se tenir en distanciel et a rassemblé 46 lycéennes sur les 57 inscrit·es, soit 81% des participant·es. Les trois conférences de cette édition ont toutes été réalisées par des chercheuses.
La Région apporte son soutien au Campus des Industries Navales (CINav), dont l'objectif est de promouvoir les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Une attention particulière est portée à la féminisation de ces métiers. En novembre 2021, le CINav a ainsi invité 60 collégiennes à visiter « *Le Navire des métiers* », en partenariat avec Naval Group, le CIRFA Marine et l'association « *Elles bougent* » qui vise à susciter des vocations chez les jeunes femmes pour les métiers d'ingénieur·es dans l'aéronautique, le spatial ou encore le transport ferroviaire.

- **Fonds d'urgence**

En 2021, la Région a débloqué un fonds d'urgence pour la population étudiante, particulièrement touchée pendant la crise sanitaire. Trois volets d'action ont été identifiés : aide alimentaire et produits d'hygiène ; santé mentale ; action et engagement étudiants.
Quelques initiatives relatives à l'égalité femmes·hommes ont été financées dans ce cadre :
● Tenue d'un workshop sur l'accompagnement et la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles organisé par les étudiant·es de l'*ENSAB*. La subvention régionale a porté sur l'indemnisation d'étudiant·es en psychologie pour l'animation des groupes et la formation de volontaires étudiant·es ;
● Financement de la formation (VSS) des responsables associatifs de l'*UniR*. Des ambassadeurs et ambassadrices, tuteurs et tutrices étudiant·es déployé·es sur les campus et les résidences CROUS financés par la Région ont également été formé·es ;
● Soutien à la lutte contre la précarité menstruelle : une subvention a été apportée pour financer la distribution de protections hygiéniques lavables, l'installation d'un distributeur de protections jetables ainsi que des bouillottes pour les étudiantes de l'école *Le Pont Supérieur*.

[11] AAP qui soutient des projets de recherche menés conjointement par au moins un acteur académique et un acteur de la société civile.
[12] https://prenonslaune.fr/ et https://femmesjournalistesdesport.fr/association/

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

2.5 Les langues de Bretagne

Chiffres clés

Le taux de féminisation des demandeur·ses d'emploi qui apprennent le breton en formation professionnelle atteint 62% (-3 points sur 2020/-6 points sur 2019).

Les bénéficiaires de Desk/Petite enfance sont à 95% des femmes (-1 point sur 2020/-4 points sur 2019).

// Contexte national et régional

Mai 2021 : la *loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion* dite *loi Molac* est adoptée par l'Assemblée nationale, hormis les articles relatifs à l'enseignement des langues régionales par immersion et aux signes diacritiques des langues régionales à l'état-civil, provoquant alors une forte mobilisation des défenseurs de la langue bretonne à Guingamp (mai 2021). Elle comprend des avancées majeures pour les langues régionales en France, dans une logique d'égalité entre la langue française et ces dernières (intégration du patrimoine linguistique dans le Code du patrimoine, obligation à l'Etat et aux collectivités de concourir à l'enseignement, la diffusion et la promotion des langues régionales, ajout à la liste des trésors nationaux de biens relatifs à la connaissance de la langue française et des langues régionales, obligation aux communes de contribuer au versement du forfait scolaire aux établissements sous contrat proposant un enseignement bilingue, possibilité conventionnelle d'un enseignement des langues régionales dans le cadre de l'horaire normal des cours, officialisation de l'emploi de traductions en langues régionales par tous les services publics). Automne 2021 : la Région, l'Etat et les Universités reprennent la négociation pour convenir de la *convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027*. Décembre 2021 : après concertation, la possibilité d'un enseignement par immersion dans les écoles publiques est reconnue.

// L'égalité dans l'action régionale

Les indicateurs ici présentés permettent, année après année, de comparer et d'apprécier dans la durée les questions d'égalité femmes-hommes dans l'action régionale. Les statistiques proposées relatives à la langue bretonne ne concernent que les aides individuelles, pour deux raisons principales :

- D'une part, le recueil des données relève entièrement des systèmes d'informations de la Région et non d'un traitement effectué par des organismes extérieurs. La langue bretonne n'échappe en effet pas aux difficultés persistantes – dans encore de trop nombreux domaines - à repérer des sources fiables, à recueillir des statistiques sexuées, récurrentes et accessibles. Le rapport égalité femmes·hommes privilégie par conséquent la requête des données que la Région produit elle-même et des résultats de la mise en œuvre de ses propres dispositifs et compétences, de ses évolutions. Les domaines sur lesquels elle n'a pas de compétence directe ne sont pas mesurés et ciblés par le rapport ;
- D'autre part, le nombre de ces aides est suffisant pour que les évolutions relevées soient significatives.

Pour ce qui concerne le gallo, des dispositifs d'aides à la formation professionnelle et à la formation des futur·es professionnel·les n'étant pas mis en place à ce jour, il n'est pour l'instant pas possible de produire des indicateurs comparables à ceux concernant le breton.

- Les bénéficiaires des aides

Aides individuelles à la formation continue	2019	2020	2021
Bénéficiaires de *Skoazell* en Master 1			
Nombre de femmes	15	20	19
Nombre d'hommes	8	4	4
Bénéficiaires de *Desk/Enseignement*			
Nombre de femmes	71	88	83
Nombre d'hommes	28	22	17
Bénéficiaires de *Desk/Petite enfance*			
Nombre de femmes	30	23	18
Nombre d'hommes	3	1	1

A la rentrée 2021, les femmes représentent 83% des bénéficiaires de *Skoazell*[1] en master 1. Elles représentent 75% des inscrit·es en master bilingue du 1er degré public (- 10 points sur 2020), 100% pour le 1er degré privé (+20 points sur 2020) et 100% pour le 1er degré Diwan (+10 point sur 2020). Il reste en l'état et au regard d'effectifs modestes, difficile d'expliciter les motivations, choix individuels et personnels des inscrit·es.
Les données sexuées relatives aux étudiant·es en master ne demandant pas *Skoazell* ainsi que les effectifs enseignants bilingues pour l'Académie de Rennes ne sont pas connus de la Région.

[1] *Skoazell* concerne les étudiant·es inscrit·es en master de préparation aux concours de l'enseignement bilingue, dans leur quasi-totalité pour le premier degré (21 bénéficiaires sur 23).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le taux de féminisation constaté en 2021 (83%, -5 points) sur l'aide *Desk/Enseignement*[2] est en repli (-17 points en 2020) mais reste largement supérieur à la proportion de femmes demandeuses d'emploi en formation professionnelle à la langue bretonne qui elle, suit une tendance inverse (62%, -3 points). La proportion de femmes bénéficiaires de *Desk/Petite enfance* est quasiment stable en 2021 à 95% (-1 point). Les métiers de la petite enfance continuant à être victimes de stéréotypes de sexe très prégnants, seul 1 homme a demandé l'aide *Desk/Petite enfance* en 2021, à l'identique de 2020.

Aides individuelles indirectes	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Demandeur·euses d'emploi bénéficiaires de places de stage			
Nombre de femmes	213	207	186
Nombre d'hommes	100	111	116

Pour ce qui concerne le soutien à la formation des demandeur·ses d'emploi à la langue bretonne, la tendance à l'atténuation de la surreprésentation des femmes amorcée en 2018 se poursuit : 62% de demandeuses d'emploi formées en 2020-2021 contre 65% en 2019-2020, 68% en 2018-2019 et 70% en 2017-2018. On constate en 2020-2021 un repli du taux de femmes en formation supérieure ou de renforcement de trois mois (60%, soit -9 points), à nouveau inférieur au taux global de féminisation comme en 2018-2019 (66%, soit -2 points), alors qu'il était supérieur en 2019-2020 (69%, soit +4 points).

- La gouvernance

La commission *Skoazell* a pour fonction de vérifier le niveau de breton et la motivation des candidat·es aux dispositifs régionaux. La commission *Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne* (FALB) donne un avis sur l'éligibilité des dossiers de demande de subvention au titre de la production audiovisuelle.

Gouvernance	2019	2020	2021
Commission *Skoazell*			
Nombre de femmes	2	6	0
Nombre d'hommes	13	10	13
Commission *Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne* (FALB)			
Nombre de femmes	5	5	4
Nombre d'hommes	2	2	3

Les membres de la commission *Skoazell* sont désigné·es par une pluralité d'organismes : la Région, l'Office public de la langue bretonne, l'Académie de Rennes, les universités de Brest et Rennes 2, l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique et Kelenn. En 2021, le jury a été exclusivement masculin, il convient de corriger cette évolution négative dès 2022 en affirmant, auprès de l'ensemble des organismes membres, que la parité doit être atteinte.

La composition de la commission FALB dépend de la Région ; avec 3 élu·es dont 1 femme et 4 expert·es dont 3 femmes, son ratio a légèrement évolué en 2021 en faveur des hommes mais les femmes y restent majoritaires.

[2] *Desk/Enseignement* soutient les personnes qui apprennent le breton en formation professionnelle pour se diriger ensuite vers l'enseignement bilingue.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

3. Développement économique et emploi

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

Les femmes sont 1,3 fois moins nombreuses que les hommes à disposer d'un espace isolé, 1,5 fois plus de risques d'être fréquemment interrompues en télétravaillant.

Selon Oxfam, 55 % des bas salaires concernent les femmes. Selon l'Insee, 30 % des femmes travaillent à temps partiel contre 7,7% des hommes. Les temps partiels sont dans 85% des cas occupés par des femmes. Enfin, selon l'Observatoire des inégalités, l'écart salarial, tous temps de travail confondus, entre les femmes et les hommes est de 25,7% (13% chez les cadres).

L'index égalité professionnelle est passé d'une note moyenne de 84/100 à 85/100 par rapport à 2020.

Les accidents de travail ont globalement baissé en 20 ans mais en fait augmenté pour les femmes (+41,6%) et baissé pour les hommes (-27,2%).

82 % des femmes et 60 % des hommes constatent que, dans l'entreprise, les femmes sont "régulièrement confrontées à des attitudes, décisions sexistes » (HCE fh). 32% des femmes ont déjà été confrontées à au moins une situation de harcèlement sexuel au cours de leur activité professionnelle.

La part des porteuses de projet, s'élève à 9% en 2021 contre 13% chez les hommes. L'indice entrepreneurial des femmes augmente de 3 points, celui des hommes diminue de 3 points (34%). 90% des fonds levés ont été alloués à des équipes fondatrices 100% masculines.

En Bretagne, avec 86,6% (et 88% en 2022) *l'index égalité professionnelle* progresse d'un peu moins d'un point sur 2019 et reste comparable à la moyenne nationale.
L'inégalité salariale fh atteint 15,3% en Bretagne.

// Contexte national et régional

La crise de la covid-19 a entrainé pour les femmes, dans le monde, une perte de revenus d'au moins 800 milliards de dollars estime en 2021 l'ONG Oxfam. Les femmes ont deux fois plus souvent renoncé à travailler pour garder leurs enfants, que les pères en France ; indemnisées à la hauteur de leur salaire antérieur, un premier écart de revenu fh s'est installé. Les femmes et les hommes n'ont ni les mêmes ressentis, ni les mêmes expériences face au télétravail qui a continué à bousculer nos vies en 2021. La pénétration du travail dans la sphère privée et/ou familiale des salarié·es a aggravé des inégalités professionnelles structurelles entre les femmes et les hommes. Cet investissement, combiné à celui dans la logistique du quotidien, a pesé plus lourd pour les femmes, davantage encore pour les familles en situation de monoparentalité, et/ou pour ces salariées des métiers du soin, d'aide à la personne, des services ou du commerce. « La crise semble impacter plus durement encore les femmes salariées du privé, en aggravant une situation déjà déséquilibrée. Dans ce secteur, seules 60% des femmes ont confiance en leur avenir professionnel, soit 15% de moins que les hommes. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'elles ont moins réussi à tirer leur épingle du jeu sur le plan des interactions professionnelles durant la crise. Elles seraient ainsi 1,3 fois plus susceptibles que les hommes d'être en situation d'anxiété au travail[1] ».

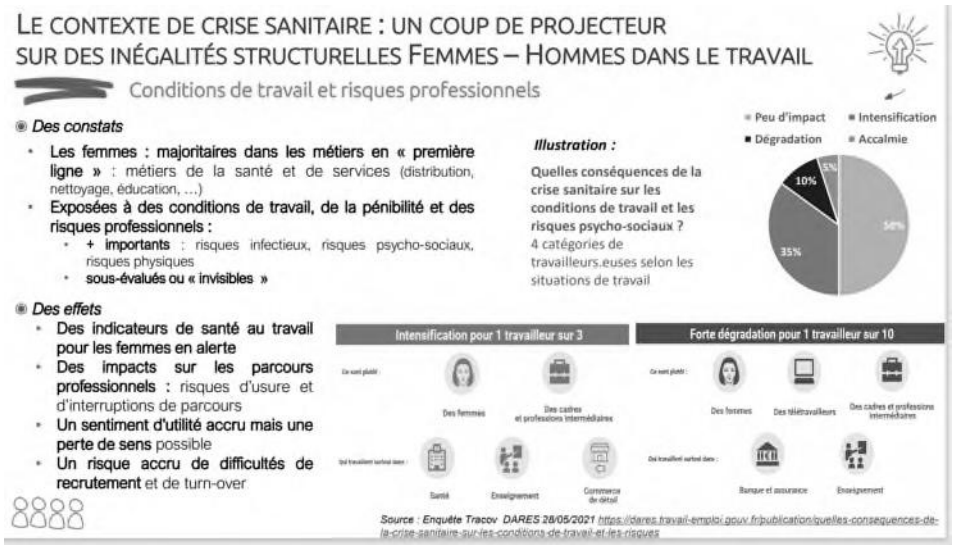

L'émancipation économique des femmes est la condition première de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. A cet impératif social et moral, vient s'ajouter plus fréquemment aujourd'hui l'argument de la performance économique. « Dans un scénario de « plein potentiel » dans lequel les femmes jouent un rôle identique à celui des hommes sur les marchés du travail, jusqu'à 28 000 milliards de dollars, soit 26 %, pourraient être ajoutés au PIB annuel mondial d'ici 2025[2] ». Les inégalités coûtent cher mais perdurent.



Depuis 2020, la publication annuelle - au 1er mars - de *l'Index d'égalité professionnelle* de toutes les entreprises de plus de 50 salarié·es, en témoigne. S'il est à noter que le taux de répondantes s'est amélioré (59% en 2020 à 70% au 1er mars 2021) et atteint les 84% pour les entreprises de plus de 1000 salarié·es, la parité dans les instances dirigeantes et la réévaluation salariale des salariées de retour de congé maternité demeurent des priorités. Cette obligation, datant de 15 ans, reste non-respectée par 13% des entreprises. 300 mises en demeure et 11 pénalités financières ont été prononcées en 2021 : un bilan mitigé lorsque l'on sait que les menaces de sanction pèsent sur l'obligation de publication et non sur la note elle-même. Des biais sont relevés : la non prise en compte des temps partiels, un calcul identique aux grands groupes et aux PME, la perception d'une obligation technique

[1] Covid19, un retour en arrière pour la parité hommes·femmes au travail - Etude du Boston Consulting Group - février 2021.
[2] Rapport du McKinsey Global Institute (MGI)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

peu lisible sur les inégalités de parcours[3] ». Des propositions visant à une refonte de l'index, émergent : un nouveau mode de calcul pour évaluer au plus près les inégalités salariales, une majoration de la note pour les entités employant une plus faible proportion de femmes à temps partiels, une plus grande transparence, ou encore l'obligation de résultat à la fonction publique[4]. La loi Rixain adoptée le 24 décembre 2021 a déjà précisé les attentes : elle impose ainsi désormais aux entreprises des objectifs de progression pour tout score inférieur à 85 sur 100. Visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, elle prévoit d'autres mesures : l'instauration de quotas de 40% aux postes dirigeants des grandes entreprises, l'indépendance économique des femmes en cas de séparation, la priorité à l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la PreParE[5] avec des places prioritaires en crèches, l'incitation à avoir 4 femmes au moins parmi les 10 plus hauts salaires, un meilleur accès des entrepreneures à l'investissement public. Pour exemple, la banque publique Bpifrance devra respecter des objectifs de mixité dans le soutien aux entreprises et un seuil de 30% de femmes d'ici un an dans les comités de sélection des projets. Dans les deux ans, la banque publique devra conditionner l'octroi de financements en prêt ou en fonds propres à la publication par les entreprises de *l'index de l'égalité professionnelle ;* enfin, annuellement, Bpifrance devra publier des données sexuées en matière d'aides et d'accès aux prêts. A ce jour, seules 12% des femmes qui ont créé leur entreprise se financent, tandis que 70% n'en vivent pas.

En complément de ces nouveaux appuis législatifs relatifs à *l'index,* la loi du 2 août 2021[6] est venue pour sa part, compléter la définition du harcèlement sexuel dans le Code du travail ; les propos sexistes répétés et pas seulement sexuels sont aujourd'hui sanctionnés.



Les diagnostics sur les inégalités professionnelles se sont encore étoffés.
En premier lieu, sur le recrutement : les critères de sélection, les méthodes ont été analysés[7]. Au-delà de la motivation davantage mentionnée pour les embauches d'hommes, les recruteurs privilégient le courage, la volonté, l'engagement et l'envie des candidats lors de la sélection d'un homme. Les qualités personnelles comme l'accueil, le sourire, la présentation ou l'amabilité justifient plus souvent la décision d'embauche d'une femme. Cette différenciation tient en partie à la ségrégation professionnelle sexuée des emplois. Toutefois, même à type de métiers et autres caractéristiques du poste et de l'employeur donnés, des écarts entre les sexes perdurent : la compétence, la présentation, la qualité du travail et la connaissance des langues étrangères sont les critères les plus déterminants dans le fait de recruter une femme plutôt qu'un homme.

Dans un deuxième temps, les discriminations professionnelles liées à la fois au sexe et à l'origine ont été à l'étude en 2021. Il s'avère ainsi que si « les discriminations à l'embauche à l'encontre des personnes portant une identité à consonance maghrébine est très importante en France, et qu'elle s'observe de façon systématique, celle-ci reste similaire entre les femmes et les hommes. Il ne ressort pas d'effet conjoint du sexe et de l'origine »[8].

Autre regard en 2021 sur l'égalité professionnelle, l'examen des éventuels liens entre mixité et productivité dans les entreprises[9] : et ici, «les résultats montrent qu'à caractéristiques égales, une entreprise plus éloignée qu'une autre de la moyenne en termes de mixité est aussi moins productive. Cela est particulièrement marqué pour les entreprises les plus éloignées de la norme en termes de mixité. Ce constat est valable sur la mixité de sexe comme sur la mixité d'âge (part des moins de 30 ans) et l'effet sur la mixité combinée semble amplifié. Il convient de noter que les résultats provenant des estimations exposées dans cette note de synthèse doivent être interprétés comme des associations et non des liens de causalité ».

Enfin, 7 ans après son instauration[10], l'objectif double de la PreParE[11], d'encourager le recours des pères au congé parental afin qu'ils consacrent davantage de temps aux tâches parentales et d'autre part, d'inciter les mères à retourner sur le marché du travail plus rapidement afin de contribuer à la réduction des inégalités professionnelles liées à l'arrivée d'un enfant, a lui aussi été interrogé en 2021. Les principaux résultats sur le recours au dispositif témoignent que les recours des pères à l'allocation de congé parental n'ont presque pas augmenté (de 0,5 % à 0,8 % quel que soit le rang de l'enfant pour le congé à taux plein, de 0,7 % à 0,9 % pour le recours des pères d'un premier enfant dans le cas d'un congé à taux partiel, et celui des pères ayant deux enfants ou plus de 1 % à 1,8 %) et restent très en deçà des objectifs affichés de 25 % des pères prenant un congé. Une large majorité des pères travaillant à temps partiel n'a pas eu recours au dispositif : il est estimé que 70 % des pères (contre seulement 25%

[3] Terra Nova
4 Gref Bretagne
[5] Prestation partagée d'éducation de l'enfant
[6] Citée, Légifrance
[7] Hommes, femmes : mots d'emploi - Dares Mai 2021
[8] Discriminations des personnes d'origine supposée maghrébine - Dares Novembre 2021
9 Mixité et productivité des entreprises - France stratégie, juin 2021
10 Ofce, Sciences Po - avril 2021
[11] La loi modifie la durée et la répartition du droit à l'allocation entre les parents : pour un premier enfant, la durée maximale de versement a été étendue, passant de 6 mois à partager entre les deux parents avant la réforme à 6 mois pour chaque parent après la réforme ; à partir du deuxième enfant, la réforme réduit à deux ans maximum la période d'indemnisation pour un même parent au lieu de trois initialement, ce qui oblige l'autre parent à prendre une partie du congé pour couvrir la période jusqu'au trois ans de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

des mères) qui travaillent à temps partiel renoncent à percevoir l'allocation de congé parental à laquelle ils ont droit sans modifier leur comportement.

Pour conclure ce panorama, les inégalités salariales ont été dénoncées le #3Novembre9h22, instant à partir duquel les femmes ont travaillé gratuitement en France en 2021. Avec 16,5% d'écart au détriment des femmes (+1point sur 2020), une nouvelle dégradation, pour la troisième année consécutive, est révélée. « Plus les femmes montent dans la hiérarchie, plus le fossé s'agrandit » notent à la fois l'APEC et l'Insee[12] qui, pour sa part, souligne « qu'entre les mères et les pères, l'écart de salaire est trois fois plus élevé qu'entre les femmes et les hommes sans enfant ». « En Bretagne, on compte moins de cadres qu'ailleurs ; travaillant plus souvent à temps partiel et en CDD, elles perçoivent en moyenne un salaire annuel inférieur d'un quart à celui des hommes [13]». En région, qui affiche dans le même temps le taux de chômage le moins élevé, le taux d'activité des femmes est important, dépassant de trois points la moyenne nationale.



Des clés simples pour comprendre les enjeux des obligations légales, des outils pratiques des témoignages concrets du monde des TPE-PME pour s'inspirer, des références et des sites pour aller plus loin restent accessibles [14] à toutes celles et ceux qui veulent agir efficacement.

En Bretagne, au 31 décembre 2021, sur 2 203 entreprises assujetties aux obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, 601 accords et plans d'égalité (512 accords et plans en 2020) ont été déposés - ou sont en cours de validité soit un taux de couverture moyenne régionale de 32% des entreprises bretonnes concernées. Ces accords ou plans d'actions déterminent notamment les mesures à mettre en œuvre pour supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les entreprises. 2 300 entreprises représentant 420 000 salarié·es sont concernées par *l'index égalité professionnelle*. En 2021, 81% d'entre elles l'ont transmis (1 813 entreprises[15]). 700 interventions annuelles pour le respect de l'égalité professionnelle sont effectuées par l'inspection du travail.

Obligations des entreprises	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entreprises assujetties aux obligations en matière d'égalité professionnelle	1867	1 821	2 203	2 203
Nombre d'accords Egalité professionnelle et/ou de plans dédiés déposés	417	581	512	601
Taux de couverture	27%	32%	23%	32%

Le taux de répondantes a fortement progressé puisqu'il n'était que de 44% en 2019. Ce niveau de réalisation recouvre toutefois des disparités selon la taille des entreprises : toutes les entreprises de plus de 250 salarié·es ont publié leur index contre 56,55 % des entreprises de plus de 50 salarié·es.

L'index moyen, quel que soit l'effectif de l'entreprise, s'établit à 86 points contre 85 au plan national. Quelques secteurs d'activité s'illustrent avec un index supérieur au score régional : les activités financières et assurances, la santé et l'action sociale, les transports, les HCR et les activités immobilières.
La performance régionale s'illustre également à travers la part d'entreprises déclarantes ayant un index inférieur à 75 points qui s'établit à 6 % en Bretagne contre 8 % au plan national.
Ces entreprises qui ont toutes moins de 1 000 salarié·es, doivent mettre en œuvre des mesures correctives. Au total, 26 entreprises enregistrent plus de 95 points sur 100, soit plus d'une sur dix parmi les notes disponibles. Une douzaine d'entreprises n'atteint pas le seuil minimal de 75, soit 5% des index connus. Parmi elles, au moins 9 comptent plus de 250 salarié·es.
L'analyse des indicateurs démontre en outre que pour 4,14% des entreprises déclarantes, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est supérieur à 20% et que 38% des entreprises répondantes comptent moins d'une femme parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise.

[12] Inégalités de salaires entre les fh - Clés du social
[13] Insee Flash Bretagne - mars 2021
[14] Index de l'égalité professionnelle : calcul et Questions/Réponses Ministère du Travail | 2021 et Mooc sur l'Index et Guide égalité professionnelle pour les TPE- PME [14] Résultats de l'index égalité professionnelle 2022 - Ministère du travail

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

L'entreprise *C-Log*, le groupe *Hénaff*, l'*Ecole supérieure de commerce* de Bres[illegible] figurent parmi les entreprises qui ont fourni le plus d'efforts. A l'inverse, l'*Ecole d'ingénieurs Louis de Broglie* de Rennes, *Bonduelle*, la branche morbihannaise de la *Biocoop* ou le *Stade Rennais* ont du chemin à faire.
La publication de cet index favorise le débat, améliore la connaissance des inégalités professionnelles. Désormais, au-delà des notes, des leviers, pistes et objectifs concrets d'amélioration doivent pouvoir émerger dans les entités.

// L'égalité dans l'action régionale

L'ARACT Bretagne, soutenue par la Région Bretagne, poursuit ses accompagnements d'entreprises et propose une palette d'outils : présentation en ligne du kit méthodologique *Diag EgaPro-Index* afin de réaliser son diagnostic *Égalité professionnelle*, de prendre des mesures correctives dans le cas d'une note en dessous de 75 points, de construire un Plan d'action annuel égalité[16], de mettre en place une égalité de traitement contribuant à une meilleure qualité de vie au travail pour l'ensemble des collaborateur·trices.
Enfin, trois vidéos[17] réalisées en partenariat avec l'Académie de Rennes, viennent compléter la palette d'outils.
La boite à outils bretonne s'étoffe : Égalité EnJouer®, jeu de rôles proposé par ESTIM numérique[18], s'adresse aujourd'hui aux responsables des ressources humaines, représentant·e du personnel, référent·e égalité, agent·e de l'inspection du travail, consultant·e pour trouver les bons leviers pour convaincre et permettre aux dirigeant·es d'engager une démarche inclusive. Des *matinales mixité* pour parvenir à une équipe de profils différents et complémentaires, des webinaires sur l'allongement de la durée du congé paternité et ses modalités en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ont également été proposés.
Au titre de l'articulation des temps vie familiale et vie professionnelle, et de manière totalement inédite, *Locminé*[19] *Formation*, centre de formation tourné vers les services aux personnes et lieu d'insertion permettant aux personnes du secteur en difficulté de rebondir professionnellement, a ouvert en septembre 2021 « *A pas de fourmis* », une Maison d'assistants maternels (Mam) pour lever les problèmes de garde des jeunes enfants des salarié·es de la structure, mais aussi des stagiaires de *Locminé Formation*. Huit enfants en bas âge sont désormais pris en charge par deux assistant·es maternel·les. Cette opération a notamment bénéficié du Fonds européen Leader, du soutien de la Région Bretagne et des communes du territoire.
Enfin, à l'occasion de l'étude du Ceser « les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne », la FRCidff Bretagne a pu regretter que les questions du « développement des réseaux traitant de la place des femmes dans l'économie » ou des « créations des crèches inter-entreprises en Bretagne » y soient quasi inexistantes.

• La création/transmission d'entreprises

C'est en Bretagne que le poids des femmes dans les immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés est le plus élevé[20] (35,9%). L'ambition d'atteindre en Bretagne 50% de femmes entrepreneures a été rappelée par la Région au cours de la table-ronde dédiée du Salon Entreprendre Dans l'Ouest (EDO) en novembre dernier. L'occasion également de rendre compte de la mise en œuvre de trois des six chantiers du 3ème *Plan d'action pour l'entrepreneuriat des femmes 2018-2021* en faisant témoigner les structures partenaires et les femmes elles-mêmes. La Région a dressé son bilan : les chantiers « Sensibiliser et former à l'égalité femmes·hommes les structures » et « Expérimenter un statut de la femme créatrice » pilotés et financés par la Région, ont été mis en œuvre en 2021. Pour l'un, les sessions de formation, organisées sur chacun des 4 départements ont accueilli 14 structures ; malgré des difficultés liées à la mobilisation des acteurs, 38 personnes au total (10 hommes, 28 femmes), aux profils différents (conseiller, premier accueil, …) ont répondu présent·es en septembre et en novembre (2 jours par session). Au-delà des retours très positifs entendus au Salon EDO, un travail pour déployer des démarches globales au sein des structures participantes - Adie, Agriculture au féminin, BGE 22, BGE 29, BNP Paribas, CCI 35, CCI 56, CCIMBO, CMA Bretagne, France Active, Initiative Armor, Initiative Brocéliande, Initiative Ploërmel, Université Rennes 1 – et une labellisation par le PAR Breton des structures sensibilisées à l'égalité professionnelle sont des pistes évoquées pour 2022. Le second chantier, *Expérimenter un statut de la femme créatrice,* s'est traduit en 2021 par la conduite d'une étude de faisabilité pour imaginer un parcours visant à diminuer les inégalités de genre dans la création : échanges avec des entrepreneures, avec les institutions et structures potentiellement impliquées dans ces parcours, pistes d'actions et évaluation de leur faisabilité ont été formalisés ; des idées concrètes ont émergé : une formation « démontage des idées reçues », un label « allié des entrepreneures », un « pass facilitateur de parcours ». Le besoin de mettre en œuvre des expérimentations dans les territoires avec un bilan concret et pragmatique a été exprimé.

Le chantier *Financer son projet* copiloté par Bpifrance et Bnp Paribas a privilégié la formation des conseiller·ères bancaires à l'accueil et à l'accompagnement des femmes et la mise à disposition d'enveloppes renforcées de *Prêts d'Honneur*. L'occasion de rappeler que le patrimoine financier des hommes est toujours supérieur de 37% à celui des femmes qui utilisent une mise de départ inférieure de 10 à 14%[21].

[16] Les inégalités femmes-hommes sont aujourd'hui enracinées dans notre organisation du travail, ANACT
Sexisme sans façon, un nouveau jeu pédagogique pour lever le tabou sur le sexisme au travail, ANACT
[17] 3 clips sur la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, ARACT Bretagne
[18] Egalite EnJouer
[19] Inauguration de la maison d'assistants maternels, OF
[20] Bilan national des entreprises des greffiers des tribunaux de commerce – Janvier 2021
[21] Etude Entrepreneuriat pour Neuflize

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Au cours d'une rencontre en avril 2021 avec le réseau *Bouge ta boîte*, le Président de la Région a pu préciser qu'à « la Région, nous avons la responsabilité d'animer la Bretagne, qu'elle soit [illegible] puissants, ensemble. Sur notre territoire, les dirigeants hommes ont cette habitude depuis longtemps de s'appeler les uns les autres. Ils savent taper aux bonnes portes. Pour diverses raisons, beaucoup de femmes ne le font pas ou se l'interdisent. Il faut activer cela ». Le renouvellement du Prix Ecovisionnaires de *Femmes de Bretagne* soutenant les initiatives en matière de développement durable et/ou d'engagement social ou les nouveautés proposées par le réseau *Entreprendre au féminin – Bretagne* témoignent de la vigueur et de l'efficacité des réseaux féminins bretons : « 80% d'entrepreneures ont stabilisé leur entreprise au bout de trois ans dans le réseau économique breton » a souligné cette association en affichant sa démarche « Faire face et rebondir en 2021 ».
1 334 femmes ont été accompagnées par le réseau, qui a obtenu en 2021 la certification *Qualiopi* pour ses actions de formation.
Pour partager les enseignements et célébrer les réalisations du projet *AWE* (*Accelerating women's enterprise*), financé par l'Europe et la Région et initié par *Entreprendre au féminin – Bretagne,* une conférence finale s'est tenue en décembre 2021. Les bilans sont attendus pour 2022.



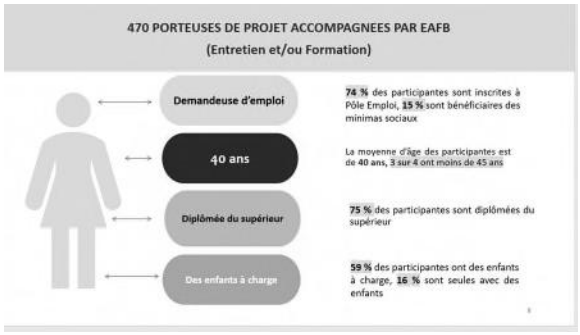

Aide à la création d'entreprise	2019	2020	2021
Réseau Entreprendre Bretagne Femmes accompagnées / part des femmes	14 / 21%	16 / 18%	14 / 21%
Bretagne Reprise Initiative Transmission (BRIT) Femmes accompagnées / part des femmes	148 / 30%	169 / 36%	113 / 27,4%
Pass Création Femmes accompagnées, en cours/part des femmes	1686 / 46,41%	1899/46,21%	2053/45,32%
Total Femmes accompagnées / part des femmes en %	**1864 / 44%**	**2084 /** 44,64%	**2180 / 43,52%**

Les marchés 2018-2021 du dispositif d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises, *Pass Création* (4 marchés, 100 points d'accueil) se sont achevés fin 2021, avec pour cette dernière année, une nouvelle augmentation du nombre d'entrepreneur·es accompagné·es (4530 contre 4119 en 2020 dont 2053 femmes contre 1899 en 2020).

Comme en 2020, 13 % des projets de reprise d'entreprise et 33% des projets de création sont portés par des femmes en 2021.

Enfin, il est à noter que :

● 6% des femmes accompagnées ont moins de 26 ans, 70% entre 26 et 45 ans, 20% entre 46 et 55 ans, 4% ont + de 55 ans, illustrant une répartition stable par rapport à 2020 ;

● 65% sont demandeuses d'emploi ou en difficulté durable d'insertion non inscrites à Pôle emploi, 26% sont salariées dont 85% à temps plein, les autres étant en formation, en disponibilité…

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

69% de femmes salariées, 56% de cadres, 45% de femmes membres de CA et 37% de Présidentes, les chiffres de l'égalité fh de l'ESS progressent peu.
Avec 68% de femmes parmi ses salarié·es, dont plus de 70% dans les associations, mutuelles, fondations, l'ESS est l'économie la plus féminisée en France.
La Bretagne compte 80 558 associations actives dans lesquelles 700 000 bénévoles s'investissent, 110 000 salarié·es. 85% sont des femmes.
En Bretagne, 22,5% des femmes victimes d'accidents de travail sont des salariées associatives contre 4% des hommes victimes d'accidents de travail.
Les femmes totalisent 73% des arrêts de travail dans les associations contre 28 % dans le privé. Elles représentent 71% des accidents de trajet.

// Contexte national et régional

Le rappel qu'« Après la crise, l'ESS doit accompagner les femmes pour les revaloriser dans leurs conditions d'emploi et de travail par des actes à hauteur… et devront être, demain, parmi les premières bénéficiaires de la mobilisation de l'ESS » est resté peu suivi d'effets en 2021. Le rapport triennal[1] « L'égalité femmes·hommes dans l'ESS » du *Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire* (CSESS) pour les années 2021 à 2024, issu d'une enquête réalisée auprès des organisations et réseaux de l'ESS, le souligne. On peut y lire : « Un paradoxe à dépasser : l'ESS se retrouve souvent à l'avant-garde de nombreux outils de développement et d'innovations que les acteurs ne mobilisent que trop rarement pour l'égalité. Alors même qu'elle aurait dû être intégrée depuis longtemps dans les pratiques en lien avec les valeurs et principes qui gouvernent l'ESS, la thématique de l'égalité femmes·hommes et de la parité dans la gouvernance des structures de l'ESS n'est en réalité que très peu travaillée. Aussi les avancées, les expériences positives, les micro-initiatives restent pour la plupart à recenser. On avance à petits pas, à la traîne d'un mouvement sociétal profond. La médiatisation du sexisme, des violences et harcèlements envers les femmes dans la société française a grandement aidé à rendre visible cette problématique qui existe également au sein de l'ESS, dont les acteurs se targuent souvent d'exemplarité, à tort, comme le montrent les études précitées ».
Trois propositions clés ressortent pour faire levier : Atteindre les objectifs que l'ESS s'est donnée dans des précédents rapports (février 2017 et mars 2018), à savoir la parité dans les instances de gouvernance de l'ESS (Prop. 9), saisir les institutions de l'ESS et leurs autorités de tutelle (Conseil supérieur de la Coopération, Haut Conseil à la Vie Associative…) pour qu'ils mènent des travaux sur des objectifs triennaux en matière de parité réelle et qualitative, en mobilisant notamment les outils de l'ESS (DLA, FDVA, CRIB, Révision coopérative…) (Prop.10) et enfin, recenser et financer les réseaux de soutien et d'accompagnement de femmes sur leur prise de responsabilités et de mandats dans l'ESS (Prop.11). Si un manque de données chiffrées, sexuées, persiste, les propositions donc ne manquent pas[2].

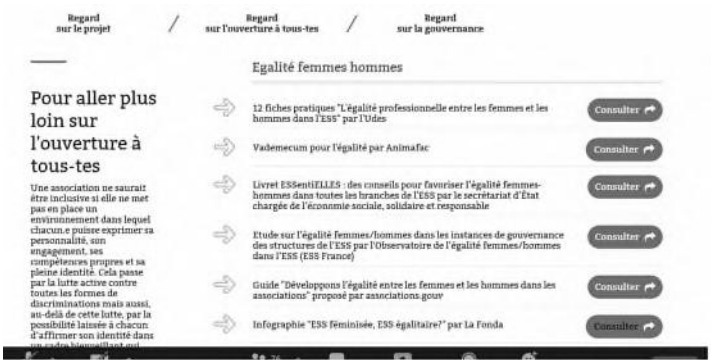

Désormais, les associations sont elles aussi incitées à agir plus vite. « L'association n'est pas inclusive par nature, mais elle peut le devenir » peut-on lire sur le site du mouvement associatif [3] . Plusieurs constats sont à l'origine du projet intitulé *l'inclusiscore* proposé par la commission engagement du Mouvement. Des inégalités nombreuses influent sur l'engagement dans les associations (origine sociale, inégalités territoriales d'accès à l'engagement, inégalités économiques d'accès à l'engagement, bénévolat plus masculin ou plus féminin dans certaines associations etc.) ; Certaines pratiques des associations peuvent renforcer les inégalités (responsabilités associatives restant à la main des séniors et des hommes, absence de délégation de la part de certains dirigeants associatifs qui fragilise la transmission au sein de l'association, etc.); Certaines questions liées à l'ouverture à toutes et tous sont peu ou pas posées dans le cadre du fonctionnement interne de l'association et de sa gouvernance (homophobie, racisme, parité etc.); Pour Le Mouvement associatif, la question de l'inclusion doit se poser plus globalement tant vis-à-vis du projet associatif, que de l'ouverture de l'association, que vis-à-vis de la gouvernance. Outil pédagogique, *l'inclusiscore* encourage la réflexion de chaque association sur les questions liées à l'inclusion, une démarche de questionnement interne en donnant une photo à l'instant T de la manière dont se situe l'association, fournit des ressources pour échanger, pose les débats pour aller plus loin. En apportant des notes de 1 à 5 à des questions - « Pensez-vous que votre association témoigne d'une égalité femme·homme ? Diriez-vous que votre association est égalitaire dans son fonctionnement (parité des instances, représentations des fonctions dirigeantes…) ? - toutes les parties prenantes (bénévole, salarié·e, élu·e, adhérent·e, bénéficiaire, seul·e ou à plusieurs) peuvent évaluer leur association et s'interroger sur leurs pratiques.

[1] Rapport CSESS - Secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale, solidaire et responsable - Octobre 2021
[2] Livret ESSentiELLES
[3] https://www.inclusiscore.org/

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// L'égalité dans l'action régionale

La web conférence « Egalité professionnelle et qualité de vie au travail : deux leviers pour une reprise d'activité durable dans l'ESS » tenue en juin 2021 en partenariat avec l'Aract, la CRESS et l'Udes a permis de préciser l'état des lieux de l'ESS en Bretagne et d'interroger l'écosystème sur ses pratiques.



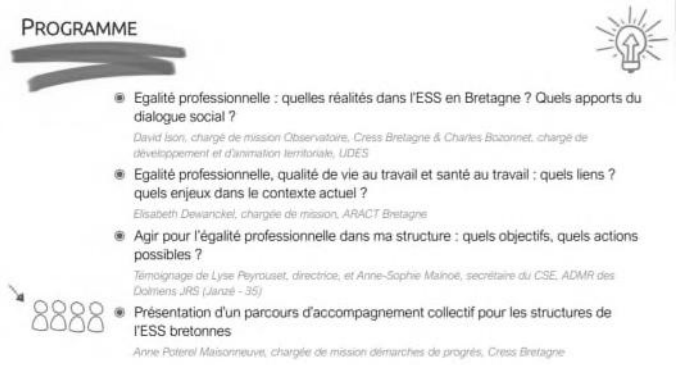



Au-delà de la photo de la mixité de l'Ess, on a pu apprendre à cette conférence que 63% des hommes sont à temps complet (50% des femmes), que la concentration des femmes sur les métiers d'employés a le plus fort taux de temps partiel, et enfin, quelles que soient les CSP des métiers, que le taux de temps partiel est toujours plus élevé chez les femmes.

Les parcours collectifs d'accompagnement « Objectif EGA PRO – QVT » proposés aux structures de l'ESS depuis septembre 2021 par l'Aract Bretagne, la Cress Bretagne et l'Udes ont pour objectifs de développer et soutenir des démarches pérennes en faveur de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail (QVT) dans les petites-moyennes structures, de répondre aux enjeux de la reprise en combinant Amélioration des conditions de travail pour tou·tes/Egalité professionnelle/Performance globale des organisations, d'accompagner l'émergence de nouvelles pratiques à partir des projets concrets des structures et enfin de diffuser des outils et méthodes adaptés aux structures de l'ESS. Des temps collectifs de formation et d'échanges de pratiques (5 jours sur 9 mois environ) alternent avec des travaux intersessions, de la mise à disposition de l'outillage, des ressources et un appui à chaque étape. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions concluent ce parcours.

- **Soutien aux projets d'innovation sociale :**

23 projets ont été accompagnés pour un montant total de 924 164 €. Parmi ces projets, 4 relèvent de l'appel à projet *Recherche et société*. Cet appel à projets expérimenté en 2021 a pour vocation d'encourager la recherche participative et d'encourager les liens entre acteurs de la recherche et de la société civile. Les projets financés couvraient des thématiques diverses : mobilité durable, accès au foncier agricole, tiers lieux, égalité femmes·hommes. Concernant les TAg BZH, 119 entreprises ont été créées entre 2016 et 2021 ; les 2/3 des 247 entrepreneur·euses des projets incubés sont des femmes.

- **Formation des bénévoles :**

2021 est l'année de la délégation de compétences par l'Etat à la Région Bretagne de l'Appel à Projets (AAP) Formation des bénévoles. Le Conseil régional a désormais la gestion de ce dispositif et en fixe, sous réserve du respect des règles nationales, les modalités de fonctionnement. Ainsi, les priorités fixées dans cet AAP ont été revues et valorisées de telle manière qu'elles aient un impact sur le type des formations déposées par les associations. L'une d'entre elles, « Favoriser la sensibilisation à l'égalité fh dans la vie associative », a permis de développer de manière significative le nombre de formations sur cette thématique. 7 structures sur les 148 soutenues sont issues directement de l'égalité fh (5 sur 167 en 2020). Si on ajoute les formations organisées par les autres structures associatives sur cette thématique, 35 actions ont été financées (contre 18 en 2020) représentant 65 jours subventionnés pour plus de 740 bénévoles formé·es (387 en 2020). A ce stade, il n'a pas été possible de connaître la répartition fh. L'enveloppe consacrée est de 28 600 € soit 7% du total (4% en 2020).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

Dans les exploitations de transformation laitière à la ferme, 40% des agriculteur·trices sont des femmes ; elles sont 50% en filières brebis laitières et 42% en élevage caprins (INOSYS Réseaux d'Élevage).

La représentativité des femmes au sein des Chambres d'agriculture est de 29%. 61% des agent·es du réseau des Chambres d'agriculture départementales et régionales sont des femmes.

La pension moyenne des agricultrices qui ont accompli toute leur carrière sous le statut de conjointe collaboratrice s'établit à 570 € par mois, pour leur mari, chef d'exploitation, 699€. On compte 493 000 femmes affiliées au régime des non-salariées agricoles (Anraf).

Les femmes représentent 49% des effectifs de l'enseignement agricole et 62% des étudiant·es dans l'enseignement agricole supérieur.

En Bretagne, ¼ des nouvelles exploitations sont gérées par des femmes. En 2021, 29 % des installations agricoles étaient réalisées par des femmes en Bretagne. Un chiffre qui reste stable ces dernières années.

Les femmes représentent 30% des actifs permanents agricoles. 62% sont cheffes d'exploitation, associées ou co-exploitantes et 17% salariées. 36% des conjoint·es en agriculture ayant un travail occupent un poste d'employé, soit + 8 points que la moyenne des actifs de la région.

15% des femmes ont des responsabilités dans les CA d'OPA ; parmi les chef·fes d'exploitation, 26% sont des femmes et 35% ont plus de 55 ans.

// Contexte national et régional

L'édition 2021[1] des chiffres clés ministériels illustrant la place des femmes dans l'agriculture témoigne d'une lente mais réelle progression de la visibilité des femmes dans un domaine où longtemps elles ont été « oubliées de la réalité des chiffres, juridiquement invisibles ». Certes, des inégalités perdurent. Les agricultrices restent ainsi sous-représentées dans les instances, certaines continuent à travailler sans statut. Ces disparités deviennent criantes au moment de la retraite. Les écarts entre les femmes et les hommes peuvent y atteindre 20%. Un constat confirmé en novembre, à l'occasion de la revalorisation du niveau minimum des pensions touchées par les chef·fes d'exploitation : minoritaires sous ce statut, les femmes y ont eu peu accès. En décembre, l'extension de cette mesure aux personnes sous statuts de conjoints collaborateur·trices et d'aides familiaux, mise en débat au Sénat, vise pour partie à réduire cette inégalité. Plus globalement, la *Délégation aux droits des femmes* du Sénat regrette, en 2021[2], que certains *« des constats formulés dans son rapport de 2017 (cf. Radd2017) ont parfois peu évolué dans un contexte où les enjeux liés au nécessaire renouvellement générationnel des exploitants agricoles d'une part, à la* transition agro-écologique d'autre part, révèlent à quel point la place des femmes dans les métiers de l'agriculture est aujourd'hui primordiale ». Toutefois, elle se « félicite de certaines avancées récentes en matière de droits sociaux des agricultrices qu'elle appelle à confirmer et à poursuivre » en appréciant notamment « la fin des sans-statuts ». D'autres études confirment ces évolutions et définissent un profil type d'agricultrice : « *Il s'agit d'une femme de plus de 40 ans (87%), mariée, avec deux ou trois enfants, qui est plutôt diplômée, de formation générale supérieure (55%), ce taux s'élevant à 82% chez les 40-49 ans. Elle a exercé une autre activité professionnelle avant de s'installer (70%) et souvent sans aucun lien avec l'agriculture (50%). Les femmes ont ainsi la capacité à amener, à l'agriculture, d'autres expériences et référents sectoriels* »[3]. Enfin, le dossier consacré aux agricultrices[4] de la Revue « *Travail, genre et sociétés* » complète ce panorama national et en partage les principales conclusions. Néanmoins, ces avancées ne doivent pas masquer que « les recherches sur l'activité des femmes en agriculture, leur positionnement et leurs trajectoires professionnelles restent encore peu nombreuses ».

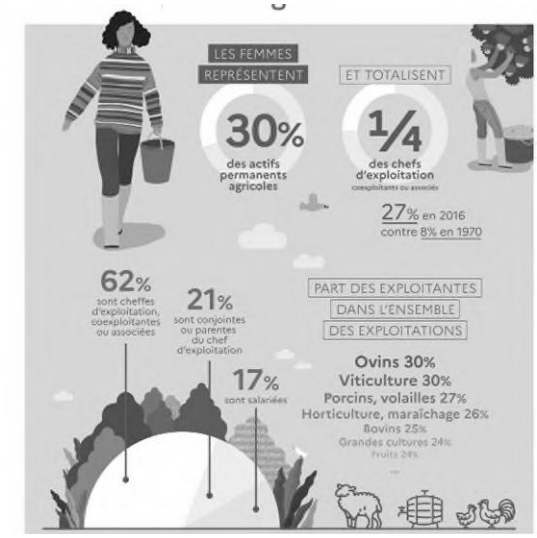

Coté formation, si le plan stratégique triennal de VIVEA « identifie les femmes comme un public qui accède moins à la formation que les hommes » - 8,6% d'entre elles accèdent à la formation, contre 12% pour l'ensemble des contributeurs - les femmes y représentent près de la moitié des élèves de l'enseignement agricole et sont même majoritaires dans les écoles d'ingénieur·es agronomes.



[1] La place des femmes dans l'agriculture
[2] Rapport Sénat
[3] Sondage Bva/Crédit agricole
[4] Travail, genre et sociétés, Revue -2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



En Bretagne, la publication de l'index de l'égalité professionnelle (cf. fiche 3.1) des *Chambres d'agriculture de Bretagne* avec [illegible] en mars 2021 préciser l'état des lieux régional.
Le lancement en juin 2021 de la diffusion du « guide de bon voisinage » dans le Morbihan à l'écriture et l'iconographie respectant les règles de communication publique sans stéréotype de sexe illustre pour sa part la diffusion à multiples facettes de la culture de l'égalité dans le domaine agricole.
A la faveur du congrès mondial de l'agriculture biologique à Rennes, en septembre 2021, portraits d'agricultrices et état des lieux ont témoigné de caractéristiques bretonnes finalement peu éloignées des constats nationaux. « *Les femmes représentent aujourd'hui le 1/3 des agriculteur·trices bio, très souvent, ce sont les femmes qui sont à l'initiative des conversions en bio (…) les femmes l'ont compris (…) plus on monte dans les échelons des instances agricoles, au niveau national et régional, moins il y a de places pour les femmes* (…) à *elles maintenant de rejoindre les instances agricoles* » témoigne ainsi la vice-présidente *d'Agrobio 35*. La précarité des femmes exploitantes, l'empreinte d'un sexisme persistant et plus particulièrement au moment de la reprise d'activité par l'épouse ou au cours de rendez-vous avec les banques restent des obstacles qui légitiment de poursuivre l'action et le soutien aux initiatives de promotion d'une réelle égalité des droits entre les femmes et les hommes en agriculture.

// L'égalité dans l'action régionale

Formations non mixtes à la conduite de tracteurs, des cabines de tracteurs moins hautes, la mise à disposition de combinaisons de travail adaptées au corps des femmes ou encore des échanges de pratiques, le partage de la découverte de l'agronomie, la tenue de moments de solidarité entre conjointes d'exploitants ou enfin les traditionnelles journées départementales du réseau « Agriculture au féminin – Parité » accompagné depuis plusieurs années par la Région figurent au bilan des actions initiées par les agricultrices en Bretagne en 2021.



Un rapide retour sur l'activité de 2021 de ce réseau rend compte d'une tonalité davantage « hors les murs de la ferme » que les années précédentes. Ainsi, pour leur 9ème édition, les agricultrices du comité professionnel « Egalité-Parité : Agriculture au féminin 35 » ont étudié le thème de « l'imprévu, ses conséquences et les accompagnements possibles à mobiliser sur le plan humain et pour l'entreprise agricole ».
Dans le Finistère, la journée départementale s'est déclinée sur l'idée de « Cultivons notre esprit réseaux ». Ce rendez-vous de novembre 2021 a réuni soixante-dix participant·es. On peut noter que cinq commissions agriculture au féminin sont membres de Res'agri 29, réseau départemental agricole, partenaire de la Chambre d'agriculture. C'est également dans ce département qu'il peut être noté une nouvelle modalité d'entrée dans la profession, qui tend à se développer - une hypothèse peut être formulée - en étant plus particulièrement l'apanage des femmes. Ainsi, de jeunes agricultrices choisiraient davantage de travailler en intérim dans les fermes des autres, avant de se lancer et de conduire leurs propres exploitations. Les femmes représentent aujourd'hui un tiers des salarié·es de l'association *Finistère remplacement*. C'est deux fois plus qu'il y a cinq ans.
Dans les Côtes-d'Armor, la 16ème édition de la journée « Agriculture au féminin 22 » s'est, elle, attachée au besoin de s'exprimer et de « sortir de la ferme » : 70 productrices agricoles ont répondu présentes en ce 21 septembre à Plérin. « Cette journée leur permet de se retrouver et de partager sur le thème des émotions, un sujet que l'on n'aborde pas dans d'autres réunions professionnelles. Ce n'est pas un débat purement agricole ». Venues de tout le département, les agricultrices ont fait connaissance et témoigné des mêmes expériences ; « *En 2020, 24% des installations agricoles étaient réalisées par des femmes en Bretagne. Un chiffre qui reste stable ces dernières années. Dans les Côtes-d'Armor, nous sommes sur la même tendance. C'est positif* » note la présidente costarmoricaine qui précise : « *Les agricultrices s'installent majoritairement en production laitière et en maraîchage* ». À l'issue de cette journée, « *les femmes repartent avec une boîte à outils pour être bien dans ses bottes et ses activités professionnelles (…) les émotions, ce serait aussi un sujet à évoquer avec les hommes* ».
Une exposition photo sur les agricultrices, réalisée par deux étudiantes du CFA de Caulnes, a été mise également à l'honneur de cette journée.
Enfin, dans le 56, "*Le fait que les femmes soient moins représentées dans les instances où on décide, ça freine une évolution de l'agriculture qui serait plus favorable à la présence des femmes dans les fermes*" témoigne pour sa part, la secrétaire générale de la Confédération paysanne. "*Quand il y a un problème économique durable et grave sur l'exploitation, c'est l'agricultrice qui part et va travailler à l'extérieur, la plupart du temps*".
Les objectifs affichés du projet *Paysannes bio du Finistère* porté par *le Groupement des agriculteurs Bio*, accompagné financièrement par la Région, de sensibiliser les futur·es agriculteur·trices à l'égalité fh et à l'environnement, de valoriser l'engagement des paysannes et futures paysannes bio sur les fermes et dans les instances décisionnelles de la profession, de proposer aux femmes des formations pour améliorer et diversifier leurs compétences pour investir davantage les instances agricoles participent d'une dynamique régionale qu'il convient de saluer.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Aides à l'installation

Les femmes s'installent en moyenne à 32 ans. Au-delà de 40 ans, le nombre d'installations diminue fortement. Les chiffres bretons ne se distinguent pas de la tendance nationale. Les femmes s'installent aujourd'hui par choix, elles deviennent cheffes d'entreprise après avoir été accompagnées pour assurer pleinement leurs responsabilités. Elles doivent trouver leur place au sein de l'exploitation et développer les compétences acquises lors de leurs formations. Leur projet d'installation est souvent très sécurisé. En effet, la principale difficulté rencontrée par les femmes est l'accessibilité aux capitaux. Une fois installées, la mise en place d'outils ergonomiques assure un confort de travail pour ces femmes. Les besoins d'autonomie, d'être actrices de leur projet, l'envie de travailler dans un environnement fidèle à ses valeurs, pour une alimentation saine et de qualité sont des motivations que les femmes mettent en avant pour expliciter leurs choix d'installation.

Installations aidées	**2019**	**2020**	**2021**
Total installations / part des femmes	485 / 25 %	437 /24 %	507 / 29 %
Total Projets en bio / part des femmes	154 / 39 %	129 /35 %	204 / 37 %
Total Projets avec vente directe / part des femmes	132 / 42 %	99 / 39 %	150 / 44 %

2021 se caractérise par une augmentation du nombre d'installations aidées dont les femmes bénéficient également. Leur part continue d'évoluer favorablement en bio. Si les femmes, traditionnellement, s'installaient souvent en production laitière, cette tendance évolue et leur présence devient notable aujourd'hui dans tous les types de production ; les disparités hommes·femmes semblent s'estomper peu à peu. 42 % d'entre elles s'installent en individuel ou société unipersonnelle (même chiffre que pour les hommes). On observe malgré tout un attrait qui reste important pour le maraîchage et la filière équestre, ovins-caprins, et moins d'attrait pour les filières plus conventionnelles lait (19% de femmes) et porcs (16% de femmes).

Dotation Jeune agricultrice (DJA) **pour installation en agriculture**	**2019**	**2020**	**2021**
Nombre dotations/% d'installations par des femmes Côtes d'Armor	24 / 17 %	25 / 22 %	36 / 23 %
Nombre dotations/% d'installations par des femmes Finistère	27 / 22 %	26 / 23 %	36 / 30 %
Nombre dotations/% d'installations par des femmes Ille-et-Vilaine	26 / 22 %	33 / 28 %	40 / 31 %
Nombre dotations/% d'installations par des femmes Morbihan	22 / 23 %	20/ 22 %	35 / 32 %
Total Bretagne	99 / 21 %	104 / 24,3 %	147 / 29 %

En Bretagne, le nombre de DJA accordée aux femmes a légèrement progressé (+5%); plus de femmes ont été accompagnées en 2021 dans un contexte d'augmentation globale de l'installation aidée. La majorité des femmes semble privilégier l'installation aidée, et en dehors du cadre familial.

42% des contacts de porteur·euses de projet (2 478 contacts au total) recensés au « Point Accueil Installation » étaient des femmes en 2021 (36% en 2017, 39 % en 2018, 3% en 2019 et 38% en 2020). Une constante progression s'approchant de la parité est remarquée. Les seules données disponibles indiquent que parmi elles, 29% s'installent (+5%).

Globalement, une grande diversité de profils des porteurs et porteuses de projets est observable tout comme une augmentation des installations hors contexte familial et des personnes non issues du milieu agricole. A chaque étape de l'installation, jusqu'à la création de l'exploitation, la « perte » de femmes est plus significative que celle des hommes. En connaître les raisons mérite un travail porté par le monde agricole et plus approfondi. Les données sexuées relatives aux coûts d'installation n'ont pu en 2021 être récoltées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

En 2021, les industries de la mer comptent 24% de femmes. Celles-ci représentent environ 3% de l'emploi total dans la pêche et 32% dans la conchyliculture.

Les femmes représentent près de 10% des emplois navigants et 24% des emplois sédentaires selon le Cluster Maritime Français.

Les femmes naviguent pour 95% d'entre elles en Cultures Marines et Petite Pêche. Leur part dans la Pêche Côtière, la Pêche au Large et la Grande Pêche s'élève à 6% des effectifs en 2020 (3% en 2002).

La part des femmes non rémunérées dans la pêche (6,6%) est le double de leur part dans l'emploi total (3,8%).

La Marine Nationale affiche l'objectif d'accueillir 50% de femmes en plus d'ici 2030.

En Bretagne, avec 3 femmes, la station SNSM de Saint-Quay-Portrieux affiche 8% de sauveteuses bénévoles.

// Contexte national et régional

Le Parlement européen défend depuis longtemps le rôle essentiel des femmes dans les communautés de pêcheurs, tant dans l'Union Européenne que dans le cadre des «accords de partenariat de pêche durable » avec des pays non membres de l'Union. Sa nouvelle résolution "*Pêcheurs pour l'avenir*" (septembre 2021) met en évidence une nouvelle fois le fait que « *les femmes manquent toujours d'une reconnaissance économique et sociale suffisante pour leur rôle dans la pêche et demande à la Commission de lancer des initiatives pour reconnaître leur travail (…) et fournir les fonds européens nécessaires* ». Un débat sur "l'égalité des genres dans la pêche " en octobre, lors de la *Semaine européenne de l'égalité entre les hommes et les femmes* permettra de confirmer que « *la pêche est souvent considérée comme une activité masculine, notamment lorsqu'il s'agit de travailler à bord de navires de pêche et d'absences prolongées en mer. Cependant, les femmes jouent un rôle important dans le secteur de la pêche, en particulier dans les petites entreprises familiales. Soit elles participent à l'activité de pêche elle-même, à bord ou à pied en tant que ramasseurs de coquillages, soit elles soutiennent l'entreprise par des activités à terre telles que la préparation et l'entretien des engins de pêche, le transport du poisson vers les criées, la vente, l'administration, la logistique ou encore le développement des activités touristiques* ». Aux côtés des parlementaires, AKTEA, le réseau européen de femmes de la pêche et de l'aquaculture, témoigne que « *bien que les femmes constituent une part importante de la main-d'œuvre, elles occupent souvent des postes sous-payés et de faible valeur. De plus, elles sont sous-représentées dans les instances décisionnelles. Leur travail n'est pas reconnu, peu valorisé* ». Un niveau d'emploi sous-estimé « *car les femmes qui ne sont pas activement engagées à bord des navires de pêche ne sont souvent pas visibles dans les statistiques officielles* ».

Interpellée par AKTEA dès mars 2021, la Commission européenne avait pourtant acté « *la nécessité d'une plus grande reconnaissance du rôle des femmes dans la pêche, y compris dans la prise de décision, d'améliorer la collecte de données sociales, y compris des données sur le rôle des femmes, par exemple dans les emplois non rémunérés* ». L'adoption du *Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture* (FEAMPA) pour 2021-2027 va permettre aux pays de l'UE de « *continuer à financer des mesures qui soutiennent les femmes dans le secteur des produits de la mer* » ; dans le même temps, la commission annoncera qu'elle lancera un appel à projets en 2022 « *pour soutenir les femmes dans « l'économie bleue* ».

Répartition hommes·femmes dans l'emploi dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation de l'UE ►

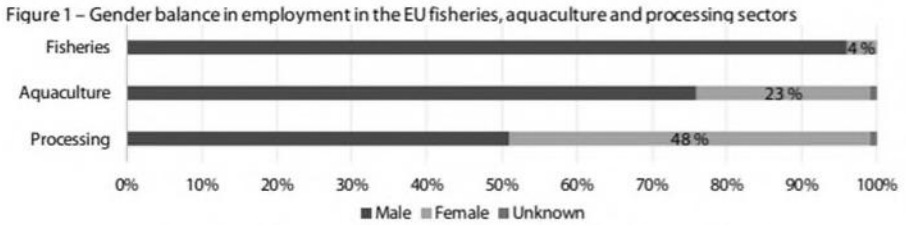

En France, l'acceptation des femmes dans les métiers de l'industrie des produits de la mer, dans les équipages, sur les chaluts, en aquaculture, évolue, lentement néanmoins (cf. chiffres clés). Selon le Campus de l'industrie navale (CNVav) basé à Brest, l'industrie maritime s'est donnée pour objectif d'augmenter la présence des femmes de 24 % à 27% d'ici 2024 dans ses différentes filières.

Le réseau *Wista France* et le *Cluster Maritime Français* (CMF), partenaires *d'Elles bougent*, de *Naval Group*, des *Chantiers de l'Atlantique* ou de la *Marine nationale*, font aujourd'hui réseau pour déployer efficacement les efforts de féminisation des métiers de la mer. En parallèle, des initiatives telles les premières assises *Nautisme et Mixité* organisées par l'association *Fifty-Fifty* dans le Morbihan, en septembre 2021, prônent, notamment dans le secteur de la voile, « *la mixité, vraie valeur ajoutée, facteur de performance, de réussite et de mieux-être* (…) *mais pour y parvenir, nous devons voir où sont les freins, les enjeux* ». Les statistiques communiquées en 2021 par la Société Nationale de Sauvetage en Mer viennent parfaire ce tableau. Les femmes y représentent 13% des effectifs bénévoles embarqué·es et 27% des nageur·ses sauveteurs ; un ratio en progression illustré notamment par « *une plus grande prise de responsabilités par les femmes, par plus de patronnes* » au sein de l'association.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le domaine maritime n'échappe malheureusement pas au fléau des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement. A la suite de révélations d'affaires qui, ici comme ailleurs, émergent grâce aux victimes qui osent parler, syndicats et associations ont choisi d'interpeller les responsabilités des établissements de formation, directions d'autres établissements du milieu (GENAVIR, Ifremer). *Le Marin* s'en fait l'écho en janvier 2021 : « *Violences sexuelles : les écoles, premier témoin* ». L'Ecole Nationale Supérieure Maritime (l'ENSM), comme d'autres grandes écoles d'enseignement (cf. fiche 2.5), affirme pour ce qui la concerne, être en contact avec *l'Observatoire étudiant des violences sexistes et sexuelles de l'enseignement supérieur* et dit pouvoir compter sur la « transmission informelle entre professeures et jeunes femmes élèves » en cas de harcèlement sexuel dans les navires ou au sein des écoles. Pourtant, un état des lieux exhaustif au sein des écoles maritimes, la sensibilisation de toutes et tous, la formation de personnels pour garantir une écoute, un accueil et un accompagnement bienveillant, des sanctions nécessaires à la prise de conscience collective, ou une plus grande visibilité des femmes dans les supports de communication, guides, (cf. Guide d'accueil d'un nouveau membre d'équipage[1] édité en 2021) semblent devoir être également envisagés pour simplement garantir que des jeunes femmes puissent continuer de vouloir naviguer.

// L'égalité dans l'action régionale

La Région a maintenu son soutien en 2021 aux événements en faveur de la mixité des métiers et de l'égalité professionnelle dans le milieu maritime. Son aide a été une nouvelle fois renouvelée à l'association *Wista France* (cf. fiche 2020). Pour la programmation 2014-2020 du FEAMP, la Région Bretagne avait décidé d'affecter un bonus de 4 points aux projets qui évoqueraient l'égalité fh et d'appliquer un critère de sélection ad hoc dans les 7 mesures du fond afin de vérifier que les projets proposés contribuent à l'égalité professionnelle. L'élaboration en cours du prochain fonds constitue l'occasion d'inscrire ces dispositions dans la durée, voire de les amplifier.

Dans le cadre de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre la précarité menstruelle, la Région a été invitée en février 2021 par la présidence du centre de formation professionnelle *les Ateliers de l'enfer* à l'inauguration de l'installation au sein de l'établissement d'un distributeur de protections hygiéniques gratuites. Cet évènement a été célébré en partenariat avec les lycéennes de la *Maison des Lycéens* du lycée *Jean-Marie Le Bris* de Douarnenez.

• Diffuser la culture de l'égalité

En 2021, la lettre d'information régionale *Melglaz* a régulièrement relayé auprès des partenaires régionaux diverses informations et ressources permettant de rendre davantage visible la place des femmes dans les activités maritimes/littorales et d'identifier des pistes de solutions aux freins et obstacles auxquels elles sont confrontées. La Région accompagne les initiatives qui concurrent à une dynamique « Egalité Mer » en Bretagne. A ce titre, et en sa qualité de membre du CMF, elle relaye et soutient les actions de sensibilisation à l'égalité fh. L'opération *les Elles de l'Océan* recueille et valorise les témoignages de femmes exerçant des métiers de la mer. Porté par un partenariat entre l'association *Elles Bougent* et le groupe « *Cap sur l'égalité professionnelle* » crée par le CMF, l'évènement s'est déroulé une nouvelle fois en 100% digital.

Initié par la Région, copiloté par l'Etat, le contrat d'objectifs[2] (2019-2022) *Emploi Compétences Formation Orientation* de la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture rappelle qu'« *avec un faible taux de féminisation des secteurs de la pêche ou de l'aquaculture, la filière souhaite développer des actions favorisant la mixité dans la profession. Le public féminin est encore trop peu présent dans les formations maritimes, constituant ainsi une perte de main d'œuvre certaine* ». L'enjeu de devoir développer l'attractivité de la filière devra passer par « *la valorisation des métiers de la mer auprès du public féminin* ». La thématique est également discutée avec les partenaires du contrat d'objectifs pour renforcer les actions et l'intégration des femmes dans le cadre de l'attractivité des métiers de la mer. Pour concrétiser cette ambition, un groupe de travail a été créé. Plusieurs pistes de travail se dessinent, notamment en ciblant dans un premier temps les établissements d'enseignement et de formation.

L'axe « égalité femmes·hommes » a été inscrit en 2020 dans le champ de l'éducation à l'environnement, au développement durable et de l'éducation à la mer via la *Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région et le Réseau Education à l'Environnement de Bretagne (REEB)*. Il s'agit autant d'interroger la mixité/égalité dans les pratiques pédagogiques des acteurs du secteur que dans le fonctionnement des structures. En 2021, une première démarche a été conduite par le REEB pour interroger ses membres sur leur degré de sensibilité à ces sujets comme sur leur volonté de s'y engager. Un approfondissement sera mené en 2022 pour aboutir à des propositions d'actions.

[1] Guide d'accueil des nouveaux membres d'équipage
[2] Ce Contrat réunit des professionnels du secteur, des associations et des services de l'Etat autour d'enjeux communs liés à la formation, l'emploi et les compétences.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



En octobre 2021, le *Festival des Aventuriers de* [illegible] tenu par la Région, a mis une nouvelle fois les femmes [illegible]neur : séance d'ouverture consacrée aux « *Femmes océanographes : sur les* [illegible] du film documentaire « *Les jeunes filles et la mer* » et temps de rencontre « *Où sont les filles ? En mer !* » permettant l'échange entre jeunes filles issues des quartiers prioritaires du Morbihan (cf. fiche 4.2) et femmes impliquées dans des activités maritimes, conférence sur la place des femmes en mer sont une multitude d'exemples.

Enfin, à la demande de la Région, une femme a été ajouté sur l'affiche du Salon national de la conchyliculture en 2021, afin de ne pas continuer à invisibiliser les femmes alors qu'elles représentent 32% de l'emploi total dans la conchyliculture[3]. En partenariat avec le comité de pilotage dédié à ce salon, le visuel présenté ci-contre a été ainsi validé.

- ## Promouvoir la mixité des métiers dans les lycées maritimes

En 2020-2021, les Lycées Professionnels Maritimes (LPM) ont été accompagnés dans la mise en œuvre de 13 projets éducatifs. Trois d'entre eux ont abordé l'égalité femmes-hommes : le lycée maritime *Florence Arthaud* à St-Malo a poursuivi son effort de prévention de la santé et d'information auprès des jeunes en abordant en 2021 le sujet des relations amoureuses, la connaissance de soi-même, l'expression de ses besoins ; le projet « Egalité Filles-Garçons dans la vie affective et sexuelle » a impliqué les lycéennes et lycéens volontaires au cours de saynètes. Le *Planning Familial* et l'association *Psychomédie*, partenaires de l'action, contribuent à l'apport d'outils. Le lycée professionnel maritime du Guilvinec a programmé deux projets en 2021. L'un portait sur *la lutte contre les stéréotypes et l'homophobie* avec débat mouvant autour des stéréotypes de sexe dans la vie en générale ou dans l'orientation. Les élèves ont été interrogé·es sur des mises en situation concrète : le fait d'être une femme/un homme dans une profession dominée par un sexe pouvait-il être stigmatisant, objet de discriminations ? Le second projet a poursuivi l'invitation faite aux lycéen·nes de devenir actrices et acteurs du journal du lycée, dans lequel l'égalité femmes-hommes est un axe rédactionnel privilégié. La Région, attentive à un accueil adapté des filles au sein des lycées, poursuit son projet d'aménagement d'un internat destiné à ces dernières au LPM du Guilvinec.

- ## Agir contre l'invisibilité des femmes



Initié par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et le laboratoire *AMURE* de l'Université de Bretagne Occidentale, *Les Femmes de l'Estran* est aujourd'hui un réseau de professionnelles de la mer, initié dans le Morbihan et le Finistère mais ouvert à toute la Bretagne. *Les Femmes de l'Estran* aspirent à une plus grande reconnaissance du rôle majeur qu'elles jouent au quotidien sur le littoral, au sein des instances de décision de leur profession comme au sein des communautés littorales. Par l'organisation de temps conviviaux entre elles, d'échanges et de visites de terrain, des rencontres entre professionnel·les de la mer, femmes et hommes, le réseau veut contribuer à une meilleure reconnaissance du travail des femmes.

La Région a soutenu financièrement en 2021 l'association *La Touline* au travers d'une convention pluriannuelle qui a pour objectif de valoriser le parcours professionnel des femmes dans le domaine maritime. Les portraits réalisés à ce titre améliorent leur visibilité et permettent aux femmes de pouvoir se projeter professionnellement dans ce secteur.



[3] Chiffres extraits du magazine « *Cultures marines* ».

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

4. Territoires

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

4.1 L'observation et la planification

Chiffres clés

Les 26 champs thématiques observés du RADD égalité fh sont assortis de 102 indicateurs (+5% sur 2019).

// Contexte national et régional

Observatoires, chiffres clés, rapports… les indicateurs internationaux, nationaux, régionaux, thématiques ou plus généraux sur les inégalités femmes·hommes se multiplient. Malgré certains manques persistants, notamment dans le croisement statistique sexué de ces données[1], ils constituent des outils de diagnostics indispensables pour l'objectivation des inégalités de sexe dans les territoires et pour la définition de politiques efficaces, ciblées. Ainsi, les productions de *l'Observatoire des Territoires* (OT) de *l'Agence nationale de la cohésion des territoires* (ANCT), organisées selon quatre grands enjeux, intègrent aujourd'hui celui de l'égalité femmes·hommes dans la cohésion des territoires. On peut y trouver jusqu'à 50 entrées[2] permettant d'avoir accès à des cartes, graphiques, articles, autant d'éléments utiles à une analyse sexuée, comparative et territorialisée. La richesse des zooms proposés témoigne de la diversité de plus en plus étendue des regards par lesquels désormais différents observateurs de la chose publique regardent l'égalité femmes·hommes. Les lunettes apprennent à s'adapter. Ainsi, le *GéOT* - application de cartographie interactive de *l'Observatoire des territoires* - propose depuis fin 2021 plusieurs dizaines d'indicateurs déclinés selon le sexe mais également « des indicateurs synthétiques pour appréhender cette question sous un angle original » : part des emplois dans des secteurs à dominante féminine, masculine ou mixte, taux de couverture accueil jeune enfant, données relatives au temps moyen de trajet entre le domicile et le travail selon le sexe (en min.) ou à la distance moyenne en km entre le domicile et le travail selon le sexe. Ces indicateurs peuvent être cartographiés et téléchargés.





Le dernier ouvrage « Femmes et hommes, l'égalité en question », de l'Insee propose lui aussi désormais un panorama complet avec études et fiches thématiques. Le tableau de bord de l'économie française offre un visuel rapide des chiffres et messages à retenir. Les données nationales, locales, régionales sur les inégalités fh permettent, sous forme de tableaux et graphiques, une comparaison rapide entre les régions ; rapports et dates clés viennent compléter le dossier que le site internet de la statistique publique a aujourd'hui choisi de proposer au plus grand nombre.

L'enjeu démocratique de cette connaissance demeure décisif. Sa pertinence, pour qui a la volonté et la responsabilité de définir des politiques publiques et de garantir qu'elles soient égalitaires pour toutes et tous, n'est plus à démontrer. En France, par Région, Département, EPCI ou commune, l'égalité femmes·hommes concerne, impacte tous les échelons de l'intervention politique, de plus en plus consciente du besoin de chausser ces lunettes. Le défi réside maintenant dans l'utilisation de ces données, dans les méthodologies et modes opératoires qu'il convient de déployer après ce premier niveau d'informations. Les chiffres ne disent pas tout, ils informent, alertent, posent un cadre. Alors que des inégalités fh empoisonnent encore la cohésion sociale, verrouillent toujours l'accès pour certain.es à des droits élémentaires, ces indicateurs doivent susciter des décisions, des ajustements de dispositifs, des politiques, des budgets. Une véritable expertise s'impose, particulièrement dans la sphère des politiques publiques où la nécessité d'avoir une vision claire de son projet, de le réaliser dans un calendrier parfois contraint, de déterminer les ressources mobilisées parait indispensable. La manière d'appréhender, de construire et d'ordonnancer les enjeux de réduction des inégalités fh devrait pouvoir s'inscrire bien en amont des orientations et chantiers politiques.

La place, les usages, l'occupation temporelle des femmes et des hommes dans les espaces publics investissent dorénavant cette problématique en s'inscrivant dans une démarche globale de transformation et d'amélioration de la vie des citoyen·nes. La question de la visibilité, à toute heure, des femmes dans ces espaces est une donnée essentielle à l'émancipation de toutes et tous. Sur le modèle de la transition écologique, des collectivités[3] s'engagent aujourd'hui dans « une transition féministe » : après l'objectivation des inégalités, la décision de leviers opérants – « *l'inscription d'un critère dédié dans les appels d'offre concernant le réaménagement des espaces ou le développement urbain* » -, des outils d'accompagnement – « *guides référentiels*[4]*, programmes d'actions* » – et objectifs à atteindre – « *14% de rues, allées, parcs, et équipements portant des noms de femmes fin 2021* » - sont fixés, mis en œuvre, évalués. Cette planification est valide pour toutes les compétences.



En Bretagne, l'atelier virtuel « Egalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public » proposé par le *collectif RezoEE Ensemble et égalitaires* en mars, s'est attaché lui aussi à questionner le « Droit à la ville et ses espaces perçus, conçus, vécus » en

[1] *Information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion*
[2] Observatoire des territoires, enjeux de l'égalité femmes·hommes
[3] Villes de Paris, Lyon, Nantes, Grenoble, Le Havre, Rennes
[4] Guides référentiels pour mieux intégrer le genre dans l'espace public, n° 1 et 2, septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

proposant aux participant·es de se mettre en situation de devoir lancer une opération d'aménagement, supports[5] à l'appui.
En décembre, 86 élu·es et technicien·nes de la métropole rennaise et de se[illegible] partager la livraison finale du *guide d'aménagement des espaces publics*[6]. Réalisé en étroite collaboration entre *l'Audiar* et le *Pôle Ingénierie et Services Urbains de Rennes Métropole*, associant élu·es et services, le document est le fruit d'une démarche participative et de la réflexion issue de 5 temps forts en 2021. Ce guide propose des principes et recommandations de mise en œuvre pour aménager les espaces publics en prenant en considération les enjeux d'usages de ces espaces en matière de cohésion sociale, de mobilités, de transition énergétique ainsi que de patrimoine et paysage. L'objectif de ce document construit en 5 volets avec des livrets techniques est de guider élu·es et technicien·nes dans leur démarche d'aménagement afin de partager un socle commun d'objectifs et de méthodes. Le document sera disponible début 2022[7].

// L'égalité dans l'action régionale

- L'analyse et l'évaluation de la politique régionale d'égalité femmes·hommes

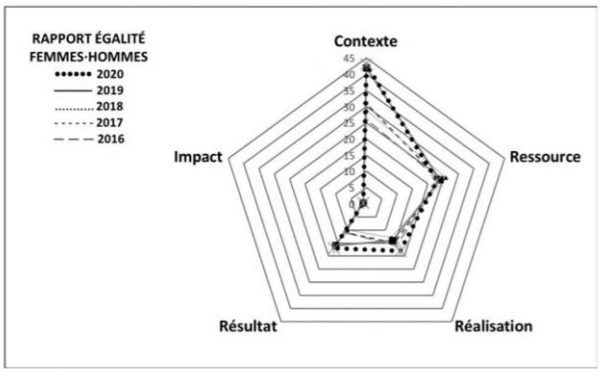

En 2021, dans son avis rendu sur le RADD Egalité femmes·hommes, le CESER a effectué un travail d'analyse sur ses indicateurs. Les 26 thématiques du rapport – édition 2020 - étaient assorties de 102 indicateurs soit une hausse de 5 % par rapport à 2019). Les indicateurs de contexte et de ressource restaient majoritaires, ceux de réalisation et de résultat augmentant légèrement. Afin d'améliorer la dimension évaluative du RADD Egalité femmes·hommes, le CESER préconisait une augmentation progressive des indicateurs de réalisation et de résultat. La rédaction de cette édition s'y emploie.

- Un bilan de l'approche intégrée par le réseau des correspondant·es

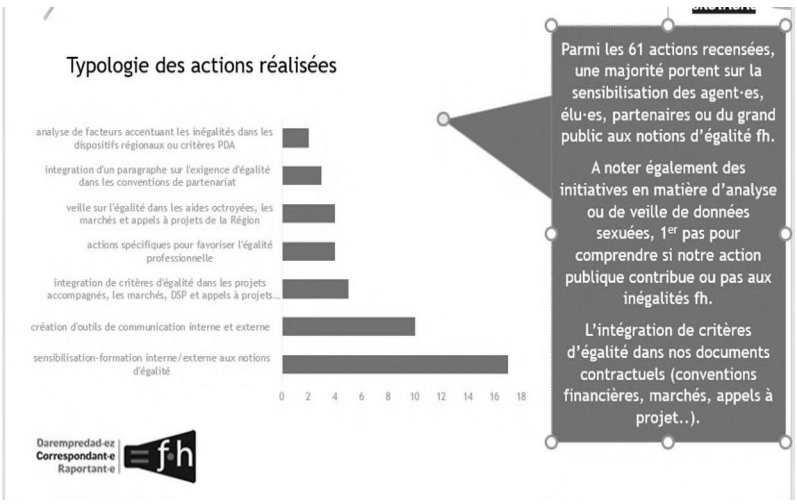



Depuis 2017, les correspondant·es égalité femmes·hommes de la collectivité ont recensé 61 actions mises en œuvre par 13 directions particulièrement actives. La répartition des destinataires fait apparaître une nette majorité de partenaires bénéficiaires.

[5] https://peripheries.fr/emission/le-podcast/espace-public-espace-genre
[6] Guide d'aménagement des espaces publics de Rennes métropole - Audiar, Décembre 2021 .
[7] Se renseigner auprès du Pegal - Diram

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

4.2 Les contractualisations et l'animation territoriales

Chiffres clés

En France, 11 millions de femmes vivent dans les territoires ruraux, soit une femme sur trois.

Dans les communes rurales les moins denses, 21% des femmes salariées ont un contrat de travail précaire, contre 13% dans les communes les plus urbaines.

61% des Français·ses considèrent que les femmes sont traitées avec moins de respect que les hommes dans les espaces publics.

// Contexte national et régional

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu, tant dans les territoires ruraux que dans les quartiers de la politique de la ville.
En octobre 2021, suite au constat qu'aucune des 181 mesures de *l'Agenda rural de l'Etat* ne mentionnait l'égalité femmes-hommes ni aucune problématique spécifique aux femmes, la Délégation aux droits des femmes du Sénat a, dans son appel « Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité - Agenda rural du gouvernement : où sont les femmes ? », formulé 70 recommandations[1] visant à articuler égalité femmes-hommes et égalité territoriale.
Suite au Comité interministériel à la ville, de janvier 2021 qui a souhaité « mettre en lumière le rôle des jeunes filles et des femmes résidant en QPV dans la gouvernance des associations, des instances de participation citoyenne, ainsi que dans le monde politique et le monde économique », des mesures ont été annoncées : lancement d'une stratégie nationale d'accès à la citoyenneté des jeunes filles, création de nouvelles missions de service civique, en partenariat avec l'Agence du Service civique, soutien à des initiatives associatives accompagnant les femmes des QPV à la sortie de l'économie informelle.

// L'égalité dans l'action régionale

En Bretagne, comme ailleurs, les inégalités entre les femmes et les hommes évoluent. Certaines perdurent dans les territoires, qu'ils soient métropolitains, « quartiers prioritaires de la ville », urbains, périurbains ou ruraux.

- La place des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des contrats de partenariat

Les Comités uniques de programmation examinent les projets des Contrats de partenariat et sont co-présidés par le·la Président·e de la structure locale et le·la conseiller·ère régional·e référent·e. Leurs membres sont issu·es de représentant·es de communes, d'EPCI et de conseils de développement. En 2021, les volets régional et FEDER étant clôturés, ils ont poursuivi leur action uniquement sur le volet européen du programme LEADER.

Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays	2019	2020	2021
Membres titulaires des comités uniques de programmation	372	362	386
Nombre de femmes / % de femmes	90 / 24%	95/ 26%	111/ 29%
Nombre d'hommes / % d'hommes	282 / 76%	267 / 74%	275 / 71%

L'augmentation constatée du nombre des membres entre 2020 et 2021 pourrait être le résultat de reconfiguration des CUP, intervenue à la suite des évolutions territoriales.

- La parité dans les Conseils de développement

En 2021, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien aux conseils de développement. Après trois ans de sensibilisation et d'inscription dans une démarche de progrès, la Région a donc formellement conditionné son soutien à une plus juste représentativité des conseils de développement et en particulier en termes de parité femmes·hommes. En 2021, les 13 Conseils de développement qui ont sollicité un soutien régional l'ont obtenu ; ils avaient intégré un minimum de 50% de femmes.

- L'égalité femmes·hommes dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Les femmes représentent 52,8% de la population des QPV en Bretagne (51,4% en région, tous territoires confondus). L'égalité femmes·hommes, axe transversal des Contrats de ville dont la Région est signataire, demeure un enjeu transversal pour promouvoir les dynamiques partenariales dans les territoires concernés comme les actions d'accompagnement et de sensibilisation des habitant·es des quartiers. Ces actions se déploient progressivement dans les programmations annuelles proposées aux financements des partenaires des contrats de ville.

Approche intégrée de l'égalité fh dans les Contrats de ville	2019	2020	2021
Nombre de quartiers prioritaires dans lesquels des actions ont été identifiées (dossiers déposés aux AAP Contrats de ville)	24	25	29
Nombre de projets Egalité fh dans les AAP Contrats de ville	31	42	49

[1] Rapport "Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité " Sénat - octobre 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Conformément au souhait du Ceser, une analyse plus approfondie des projets a pu être réalisée : 20% des 49 projets sont portés par les Centres départementaux d'information sur les droits des femmes et familles (CIDFF) : ils ont pour objectif d'accompagner les femmes dans une approche [illegible] l'insertion professionnelle. 9 de ces 10 actions ont bénéficié d'un cofinancement régional au titre de la Convention pluriannuelle signée avec l'Etat et la FR des Cidff bretons. 10% des projets sont mis en œuvre par le Planning familial.

Il a été également souhaitable de rendre compte et de valoriser certains des projets Egalité fh déposés au titre des Contrats de Ville, cofinancés par la Région, et dont la mise en œuvre dans les quartiers populaires a été réussie grâce à une implication active et particulièrement appréciée des habitant·es et par des partenaires très mobilisés.

- Où sont les filles de Kériouker ? en mer !



Portée par l'association *Cordée-cordage*, l'idée « *d'embarquer Bertha, Célia, Eleanor, Havin, Iman, Lilé, Lorina, Lyla-Rose, Rita et Rosedana n'était pas qu'elles deviennent des navigatrices. On décide déjà trop souvent pour elles ce qu'elles doivent dire et ce qu'elles doivent devenir. L'idée était d'explorer avec elles des milieux inconnus : celui de la mer, certes, mais aussi celui de la féminité et de l'égalité. L'idée était de leur montrer de quoi elles sont capables, qu'elles apprennent à défendre leurs choix, leurs goûts et leurs idées* ». Agées de 13 à 17 ans, ces 10 jeunes filles, géorgiennes, tchétchènes, guyanaises, haïtiennes, turques et françaises et toutes de Kerihouais à Hennebont, sont « parties à l'aventure » l'année 2021 durant, découvrir la mer et son univers, la pratique d'activités nautiques. Elles sont allées à la rencontre de celles et ceux qui vivent et travaillent en milieu marin, ont coorganisé des temps d'échanges avec la population, participé à faire connaître leur aventure aux établissements scolaires de la ville. Un documentaire (résidence artistique, ateliers d'écriture, montage du film, l'expérience de groupe via l'élaboration d'outils artistique et culturel) projeté au *Festival des Aventuriers de la mer*, un livre illustré de leurs dessins avec verbatim et photos à l'appui et ses séances dédicaces publiques dans la ville constituent les éléments marquants du bilan de ce beau projet.

- Place des femmes



Ce projet, développé par la *Maison pour tous (MPT) de Kervénanec* est désormais traditionnel dans le paysage lorientais. Portée par un collectif de partenaires multidisciplinaires (associations, *Femmes d'ici et d'ailleurs,* Cidff, collectivités, centres sociaux, Ville, …) mais également d'habitant·es, la démarche de la MPT a pu conduire à la tenue de 5 réunions au cours desquelles la mise en œuvre de 20 actions ont pu être déployées tout au long de l'année 2021. Ateliers d'expression, groupes de paroles, actions sportives, *escape game* ont fourni l'occasion de parler « bien être au féminin », « parentalité précoce », de proposer aux femmes la pratique du vélo ou encore de conduire des actions de prévention contre la prostitution.

Enfin, de nature transversale, la politique de la ville se doit de mobiliser les différentes politiques publiques. La formation est un outil d'insertion mobilisable dans le cadre du pilier emploi et développement économique des contrats de ville. En 2021, il a été proposé, et rendu possible par un travail statistique conséquent d'objectiver la situation des femmes bénéficiaires des dispositifs de formation financés par la Région et résidant dans des Quartiers Politique de la Ville (QPV) (cf. fiche 2.4).

Année d'entrées en formation (tous dispositifs) des habitant·es des QPV	TOTAL	Hommes	Femmes
2019	**2 454**	**1 028 (41,9%)**	**1 426 (58,1%)**
2020	**2 164**	**1 012 (46,8%)**	**1 152 (53,2%)**
2021	**2 760**	**1 220 (44,2%)**	**1 540 (55,8%)**

Après une nette baisse des entrées en formation des femmes résidant dans les QPV en 2020 (cf. Radd 2020 et fiche 2.4), alors plus impactées que les hommes par les effets du contexte sanitaire, on note une augmentation de celles-ci en 2021, sans néanmoins retrouver le ratio d'avant Covid.

Femmes habitant·es des QPV en formation en 2021 (tous dispositifs)	2021
Agées de moins de 25 ans	34,8%
Agées de 26 à 44 ans	48,1%
Agées de 45 ans et plus	17,1%

Cette évolution constatée, il a été également possible de capitaliser quelques données qualitatives qui permettent à la Région de mieux connaître ses ayant-droits en formation[2].

34,5% des entrées des femmes en formation ont été effectuées sur *Prépa Clé*.

[2] Ces données recouvrent tous les dispositifs pour les entrées entre 1/1/21 et le 31/12/21.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Femmes habitant·es des QPV en formation en 2021 (tous dispositifs)	Résidentes QPV	Résidentes Bretagne
Peu ou pas qualifiées	60,3%	47,8%
Allocataires du RSA	34,5%	16%
Formées sur leur commune	86,3%	32,4%

dont l'objectif est de favoriser l'insertion économique, professionnelle des femmes résidentes dans les Quartiers Politique de la Ville.

- Escape game « Arrêt demandé pour l'emploi » dans les quartiers : les suites

Les quartiers de *la Découverte* à Saint Malo (janvier) et de *Ménimur* à Vannes (mai) ont été les étapes 2021 du projet[3] « Arrêts demandés pour l'emploi » des femmes ; celles-ci, préalablement inscrites (cf. fiche 2.4 Radd 2021) ont été accueillies par l'escape game de *Rendez-vous nomade*, testé le simulateur de conduite mis à leur disposition par la compagnie de transport Transdev. Le choix de s'implanter au cœur des quartiers, un jour de marché pour Vannes, a facilité la rencontre, les discussions avec des citoyennes peu habituées à se voir proposer « au pied des tours » des initiatives de cette nature. Les débats, autour des difficultés pour les femmes d'accéder aux dispositifs, jugés parfois éloignés de leurs réalités du quotidien (mobilité, isolement, gardes d'enfants, soutien d'ascendant…) ont été simples et directs. Représentant·es de l'accompagnement social, de l'insertion, de groupements d'employeurs ou de l'accès aux droits pour les femmes ont pu apporter des réponses concrètes, transmettre des coordonnées, donner des rdv. Parfois surpris·es, les habitant·es, et plus particulièrement les femmes ont apprécié de se voir offrir la possibilité, par l'escape game, de (re)découvrir leurs atouts et leurs compétences, d'envisager de pouvoir les mobiliser sur des métiers dits « masculins » qu'elles n'avaient pas imaginés. 42 participant·es à Saint-Malo et 30 participant·e à Vannes – dont 50% de femmes - ont pu être informé·es es offres d'emploi et des opportunités de formation en proximité. Sur les deux initiatives, 48 personnes (28 femmes et 20 hommes) ont pu tester le simulateur de conduite.

- Le « non recours aux droits » des familles en situation de monoparentalité : les suites

L'expérimentation régionale pour limiter le non recours aux droits des familles en situation de monoparentalité s'était conclue (cf. fiche 2.4 Radd 2020) sur le quartier prioritaire de *Bellevue* et le secteur de *la Butte* à Redon par la mobilisation de près de 10 femmes. Deux d'entre elles ont en 2021, intégré une *Prépa Avenir Adultes* sur ce territoire (CLPS), une troisième a rejoint le dispositif *Prépa Clé* avant de réaliser des remplacements dans le secteur de la restauration collective et de bénéficier d'un CDI dans la restauration. Enfin, une personne, inéligible au dispositif, mais présente aux initiatives, a également intégré une *Prépa Avenir Adulte* tandis qu'une femme en situation de monoparentalité, bénéficiaire de l'expérimentation, a pu voir sa fille intégrer une formation financée par l'AGEFIPH. La mobilisation des publics comme des professionnel·les de l'insertion et de l'emploi reste cependant un enjeu pour le déploiement de ce type de projet. Annoncée, la mise en place d'un « laboratoire d'idées, d'expression et d'actions » en faveur de leurs droits, imaginé avec et par des habitantes du quartier, a donné lieu à une *Prépa Avenir Territoriale* dédiée *#la voix des femmes* conduite par le CLPS. Ce projet permet de poursuivre l'expérimentation, en la déployant, et de donner rendez-vous aux femmes et aux familles selon des modalités dont elles peuvent se saisir librement, en toute sécurité, sans pression de devoir atteindre des objectifs, de rendre compte de résultats.

- Le nouveau cycle d'animation « Les Territoires innovent »

Aux côtés de l'Etat, la Banque des territoires et l'Etablissement public foncier de Bretagne, la Région a animé le cycle de rencontres « Les Territoires innovent », avec pour objectif en 2021 de partager des expériences et de faire dialoguer autour d'enjeux et problématiques de la cohésion et de l'aménagement durable des territoires en Bretagne. En 2021, 14 rencontres ont été proposées : 7 sur « les centres vivants » et 7 sur « le foncier responsable ». Organisés en visio-conférence autour de témoignages éclairants, ces rendez-vous ont fidélisé un public d'élu·es et de professionnel·les. La totalité du programme (17 rencontres, 3 de sept. à déc. 2020 et 14 en 2021) a réuni 3 250 participant·es. Il a été possible de recueillir des données sexuées sur un segment de participant.es (intervenant.es) non sur la totalité. Un ratio fh sur l'ensemble des participant·es n'a pu être établi, compte tenu de la difficulté de l'exercice en visio et du refus de certain·es d'être identifié·es par leur genre.

Les rencontres « Les Territoires innovent »	2020	2021
Femmes participantes / Intervenantes	**355 / NC**	**800 / 53**
Hommes / Intervenants	**368 / NC**	**643 / 34**
TOTAL Intervenantes / Intervenants	**723** **NC**	**1 443** **53 f soit 3,62% 34 h soit 2,35%**

Concernant, la parité des membres du comité de pilotage dédié (COPART), chaque organisme (Etat, BDT, EPF et Région) fait figurer ses propres représentant·es : 1 homme, 1 femme pour l'Etat, 1 homme pour la Banque des Territoires et 1 homme pour l'Établissement public foncier, 1 homme et 2 femmes pour la Région.

[3] cf. AMI « l'égalité fh, un levier pour le développement des territoires » - Radd 2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

88% des femmes pensent que le dérèglement climatique est dû aux effets des individus.

80% des déplacé·es climatiques dans le monde sont des femmes.

A l'école doctorale Bretagne Loire, au pôle Ecologie, géosciences et agronomie alimentaire, il y a eu 56% de femmes doctorantes.

// Contexte national et régional

« *Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique et possèdent des ressources et des capacités uniques pour influencer l'action climatique au sein de leurs communautés. L'inclusion active des femmes est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au rythme requis par l'Accord de Paris. Faire des investissements climatiques dans une optique de genre peut à la fois amplifier les impacts positifs du développement sur les femmes et accélérer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique* » affirme le « 2XCollaboratif[1] », nouvel acteur sur la scène internationale de l'environnement et du genre. Cet organisme mondial de l'industrie affiche l'ambition de « promouvoir l'investissement dans une perspective de genre » et prône un financement climatique sensible au genre[2]. Une palette très disparate d'acteurs s'intéresse aujourd'hui au climat et au genre, articulant l'avenir de l'un et ses nécessaires transformations au devenir de l'autre.

Ainsi, la commission européenne « *convient que le genre a un rôle important à jouer dans la transition verte pour favoriser l'égalité des sexes et tirer pleinement parti du potentiel de la transition verte. A cet égard, le groupe de travail sur l'égalité de la Commission* conclue : « *En ce qui concerne les plans nationaux de relance et de résilience, la Commission évaluera si les États membres remplissent leur obligation d'expliquer comment leurs plans - en consacrant au moins 37% du financement à de l'action climatique - contribueront à la promotion de l'égalité des genres* ». La COP 26[3] constatera en novembre 2021, qu'« *un nouvel élan a été donné dans le monde entier pour mettre le genre au premier plan de l'action climatique, et que des pays et des acteurs non étatiques ont pris des engagements en matière de genre et de climat* ».

En France, les institutions parviennent aux mêmes conclusions. *Ainsi, le bilan des Collectivités locales, « objectifs de développement durable et action climat*[4] » édité par le ministère de la Transition écologique *souligne de fortes interactions entre ces deux matrices d'analyse : la vulnérabilité accrue des femmes aux impacts socioéconomiques du changement climatique très souvent soulignée dans les travaux sur l'adaptation et, les fonctions sociales de subsistance et de transmission qu'elles exercent dans certaines communautés locales [qui] sont cruciales à comprendre pour bâtir des réponses adaptées aux contextes locaux* ».

Côté initiatives associatives, l'appréhension du sujet se précise. Enquêtes et sondages viennent corroborer des intuitions et confirment l'intérêt à croiser les thématiques. « *Il est temps sur l'écologie* », l'enquête lancée par *Arte* et le magazine *Marie Claire* en mai dernier dans 15 pays[5], peut ainsi s'appuyer sur des statistiques pour affirmer que « *les femmes étaient plus écolos dans l'âme et au quotidien, qu'elles continuent de porter en grande partie la charge domestique . 70% d'entre elles estiment que le niveau d'urgence est maximal contre 59% des hommes* ». Un écart d'environ 10 points est retrouvé sur la quasi-totalité des questions écologiques : les femmes sont 81% à avoir changé d'alimentation contre 66% des hommes, 53% affirment qu'il ne faut plus manger d'animaux contre 33% des répondants et 31% tendent vers le zéro déchet contre 16% des sondés. "*Les hommes ont tendance à considérer que les questions économiques passent avant les contraintes écologiques* » explique l'équipe franco-allemande de sociologues qui a analysé cette enquête. « *S'ils bougent plus sur la question des transports, ce sont les femmes les plus investies au quotidien avec toute une panoplie d'actions. Cela est lié aux stéréotypes de genre : plus en charge de la sphère domestique, les femmes l'investissent de manière à faire changer leurs propres habitudes et celles de toute la famille*."

En Bretagne, faisant le lien entre l'égalité des sexes et les politiques environnementales, des initiatives éparses ont notamment émergé à la faveur de la *Journée internationale des droits des femmes*. Certaines d'entre elles sont issues des constats dressés à l'issue de la crise sanitaire et des difficultés supplémentaires que rencontraient les femmes. Récompensé par le Prix du "livre engagé pour la planète"[6], l'« expérience féminine, scientifique, écologique et citoyenne » initiée par une scientifique, anthropologue, co-directrice du département d'ethnologie de l'UBO (Brest) a pu faire écho à *Sea-Sisters : Un équipage féminin à l'épreuve de la pollution dans le Pacifique*, ou le projet de tour du monde en voilier avec un équipage 100% féminin dédié à la lutte contre la pollution plastique. A l'aide d'extraits de journaux de bord, de blog, de descriptions ethnographiques et de photographies, la vie à bord sur un bateau de 20 mètres, de 14 femmes venues de toute la planète est décrite, entremêlée de constats sur l'importance des déchets marins, l'action de recyclage artistique des filets de pêche perdus ou abandonnés en mer et des échanges sur l'écoféminisme.

[1] Site de 2xcollaborative
[2] Financement climatique sensible au genre
[3] CP de la Cop 26
[4] Ministère de la Transition écologique - Bilan des collectivités
[5] Vidéos "Il est temps, la jeunesse face à l'écologie" - Arte (400 000 répondant·es, 42 millions de réponses à 133 questions)
[6] Le récit : Sea Sisters, un équipage féminin à l'épreuve de la pollution dans le pacifique de Géraldine le Roux récompensé par le Festival du livre de Mouans-Sartoux en 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

L'article 28 de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie* constitue un des points d'appui à l'intégration de l'égalité fh dans la politique régionale environnementale. La Région agit à plusieurs niveaux : dans ses propres dispositifs, en sensibilisant ses équipes et/ou en apportant son soutien aux projets.
En 2021, l'appel à projet « Mobilisons les Breton·nes aux transitions » initié en 2020 avait inscrit pour la 1ère fois un critère de sélection des projets mentionnant le respect les principes de non-discrimination, d'égalité des chances et d'égalité femmes·hommes. Dans la mise en place et la sélection des projets déposés, une attention toute particulière a été apportée sur cette thématique : mixité fh des instances d'instruction, représentativité des femmes au sein des structures porteuses de projets (40 femmes pour 47 hommes), ainsi que 3 projets formellement engagés dans ce domaine – Ystopia, la commune de St Senoux et l'association *La part belle*.
En mars et juin 2021, deux ateliers de sensibilisation à l'égalité femmes·hommes ont pu être organisés à destination des agent·es de la direction du Climat et de l'Environnement (DCEEB) afin de clarifier le cadre légal, de préciser les définitions, de partager les perceptions et éventuels stéréotypes, ou encore de fournir des repères et des ressources thématiques. La totalité des agent·es (60% de femmes 40% d'hommes) y ont participé. Des pistes de travail « en pratique » ont été envisagées : parité des instances, intégration de clauses dédiées dans les conventionnements, recherche d'indicateurs spécifiques au périmètre de la DCEEB. Il a été convenu de poursuivre la réflexion en 2022.

- Soutien aux projets

En soutenant l'association *Femmes de Bretagne* et son prix EcoVisionnaires[7], la Région manifeste sa volonté de valoriser les initiatives innovantes engagées dans la transition écologique. Organisé en octobre 2021, plusieurs lauréates ont été récompensées : pour la création – une première au monde - d'une entreprise spécialisée dans la transformation de fougères et de landes en granulés de chauffage ou en litière pour animaux, pour un projet de création de contenants alimentaires jetables, pour une action de préservation de la qualité de l'eau et enfin pour la mise sur pied d'une exploitation en Groupement agricole d'exploitation en commun revendiquant des valeurs d'écologie, d'engagement local, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de féminisme.

- Parité dans les aides

	2020		2021	
Les aides régionales de la politique régionale de l'eau	Nbre de femmes (%)	Nbre d'hommes(%)	Nbre de femmes(%)	Nbre d'hommes(%)
Etudes régionales inscrites au volet « Acquisition et partage de connaissances » (gestion intégrée de l'eau) *Nombre de scientifiques soutenu·es pour leurs travaux*	29 soit 51%	28 soit 49%	7 soit 70%	3 soit 30%
Elaboration et mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) *Nbre de salarié·es soutenu·es pour la mise en œuvre des actions*	55 soit 65%	30 soit 35%	Inchangé	Inchangé
Les aides régionales de la politique régionale du patrimoine naturel et de la Biodiversité	Nbre de femmes(%)	Nbre d'hommes(%)	Nbre de femmes(%)	Nbre d'hommes(%)
Observatoires naturalistes de Bretagne financés				
Membres du COPIL de :				
L'observatoire des amphibiens et des reptiles	3 soit 30%	7 soit 70%	Inchangé	Inchangé
L'observatoire des invertébrés	9 soit 37,5%	15soit 62,5%	Inchangé	Inchangé
L'observatoire des mammifères	5 soit 42%	7 soit 58%	Inchangé	Inchangé
L'observatoire de l'avifaune	4 soit 36%	7 soit 64%	Inchangé	Inchangé
L'observatoire des poissons migrateurs	12 soit 27%	32 soit 73%	Inchangé	Inchangé
L'observatoire de la flore	3 soit 75%	1 soit 25%	Inchangé	Inchangé
Membres du Comité régional de la plateforme de données naturalistes Breizh Biodiv	18 soit 50%	18 soit 50%	Inchangé	Inchangé
Membres de la plateforme régionale de l'EEDD	8 soit 62%	5 soit 38%	Inchangé	Inchangé
Les aides régionales de la politique régionale de l'énergie, des déchets et de l'économie circulaire	Nbre de femmes (%)	Nbre d'hommes(%)	Nbre de femmes(%)	Nbre d'hommes(%)
Réseaux des acteur·trices de l'énergie bénéficiaires d'aides				
Membres des conseils en énergie partagée	6 soit 14%	38 soit 86%	14 soit 23%	46 soit 77%
Membres du réseau des PCAET portés par les EPCI	32 soit 67%	16 soit 33%	64 soit 63%	37 soit 37%
Appel à Projets « *Mobilisons les Breton·nes aux transitions écologiques, énergétiques et sociales* » *Membres du comité d'organisation* *Membres du CODIR*	8 (73%) 4 (40%)	3 (27%) 6 (60%)	Dispositif relancé tous les 2 ans uniquement	

Les études soutenues au titre de *l'Acquisition et partage de connaissances* en matière de gestion intégrée de l'eau sont majoritairement conduites par des femmes en 2021, générant un déséquilibre sur le ratio de 2021 en faveur des femmes.

[7] http://www.femmesdebretagne.fr/prix-ecovisionnaires/

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La composition des observatoires reste inchangée. Hormis un comité régional d[illegible] des membres de son exécutif et l'observatoire de la flore où les femmes sont [illegible] observatoires financés par la Région font toujours apparaître des comités de [illegible] d'hommes. Les structures subventionnées sont toujours majoritairement dirigées par des hommes, malgré des équipes diversement équilibrées. Les domaines de l'énergie, des déchets, de la production et de la distribution de l'eau sont plutôt des secteurs investis par des hommes ; la protection des ressources naturelles, l'eau et la biodiversité, témoignent de métiers mixtes. La majorité des femmes relevée au sein des PCAET pourrait être le résultat de la sociologie des collectivités où la mise en réseau de partenaires, l'animation, la concertation sont des fonctions souvent et majoritairement occupés par des femmes.

1 518 jeunes - 50% de filles et 50% de garçons d'un âge moyen de 8 ans - ont bénéficié en 2021 du dispositif *PASS Classe Nature et biodiversité*. Ce dispositif vise à soutenir l'immersion des jeunes Breton·nes, dans un cadre éducatif ou de loisirs, en favorisant la compréhension des enjeux de préservation de la biodiversité, par des activités de pleine nature (forêt, bocage, landes) et permettre ainsi de relancer l'activité des centres d'hébergement en milieu rural.

- Parité des instances

	2020		2021	
Les instances de la politique régionale de l'eau	Nbre de femmes (%)	Nbre d'hommes(%)	Nbre de femmes (%)	Nbre d'hommes(%)
Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA) Membres titulaires de la CBEMA	26 soit 12%	195 soit 88%	Inchangé	Inchangé
Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (CRESEB) **Membres titulaires du conseil de groupement du CRESEB** **Membres titulaires du bureau du CRESEB**	 8 soit 32% 9 soit 53%	 17 soit 68% 8 soit 47%	 11 soit 22% 7 soit 54%	 39 soit 78% 6 soit 46%
Les Présidences des 21 commissions locales de l'eau Les Présidences des 19 structures porteuses de SAGE	2 soit 10% 2 soit 11%	19 soit 90% 17 soit 89%	Inchangé 1 soit 5%	Inchangé 18 soit 95%
Haut Conseil breton au Climat (HCBC) – Groupe de préfiguration			7 soit 39%	11 soit 61%

Compte tenu de la situation sanitaire, du retard a été pris dans l'installation de la future *Assemblée bretonne de l'eau (ABE),* (cf. évolution de la CBEMA) ; celle-ci a d'ores et déjà inscrit la recherche de parité dans son règlement ; la situation devrait donc évoluer dès 2022. Pour sa part, le CRESEB présente dorénavant une représentation très inégalitaire de son conseil de groupement même si son bureau reste paritaire. Certaines structures continuent à ne proposer aucune femme ou qu'au titre de suppléante. Seules 2 présidences de commissions locales de l'eau ont été confiées à des femmes. Enfin, le groupe de préfiguration du Haut Conseil breton pour le climat témoigne, pour sa première composition, une représentation mixte mais encore inégalitaire entre femmes et hommes.

	2020		2021	
Les instances de la politique régionale de la biodiversité	Nbre de femmes (%)	Nbre d'hommes(%)	Nbre de femmes(%)	Nbre d'hommes (%)
Comité régional de la biodiversité, nommée Conférence Bretonne de la Biodiversité - (CBB) Membres titulaires de la CBB Du collège des collectivités territoriales Du collège des services de l'Etat et institutions Du collège des organismes socio-économiques Du collège des associations Du collège des scientifiques	 63 (47%) 17 (44%) 13 (57%) 13 (50%) 11(39%) 7 (47%)	 70 (53%) 22 (56%) 10 (43%) 13 (50%) 17(61%) 8 (53%)	58 soit 44%	72 soit 56%
Parcs naturels régionaux de Bretagne (PNR) **PNR d'Armorique** Membres titulaires du comité syndical Au bureau **PNR Golfe du Morbihan** Membres titulaires du comité syndical Au bureau	 37soit 37% 7 soit 44% 14 soit 29% 5 soit 42%	 45 soit 62% 9 soit 56% 34 soit 71% 7 soit 58%	 24 soit 36% 5 soit 29% 14 soit 29% 6 soit 50%	 42 soit 63% 12 soit 70% 34 soit 70% 6 soit 50%
Agence Bretonne de la biodiversité (ABB) **Membres titulaires du comité d'administration (CA)**	13 soit 50%	13 soit 50%	16 soit 59%	11 soit 41%
Réserves naturelles régionales de Bretagne (RNR)	6 soit 35%	11 soit 65%	12 soit 52%	11 soit 48%
Membres des équipes permanentes des réserves :				
RNR du Marais de Sougeal	1	1	2	1
RNR du Sillon de Talbert	0	1	1	2
RNiR de l'Etang du Pont de Fer	0	1	1	1
RNR des Landes et marais de Glomel	0	2	3	1
RNR des Landes du Cragou et du Vergam	1	0	1	2
RNR des Etangs du Petit et du Grand Loc'h	2	1	1	2
RNR des Landes de Monteneuf	1	1	2	1
RNR des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon	0	3	1	0
RNR des Landes, prairies et étangs de Plounérin	1	1	0	1
Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun	1185			

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Membres titulaires du comité syndical du Grand site	5 soit 35%	11 soit 65%	5 soit 30%	12 soit 70%
Au bureau	4 soit 44%	5 soit 56%	1 soit 12%	8 soit 88%

Les instances régionales de la biodiversité présentent une représentation inégalitaire des femmes qui s'est accrue en 2021, notamment au sein de la Conférence Bretonne de la Biodiversité et/ou du PNR d'Armorique. Alors que la composition strictement paritaire du CA de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) était jusque-là saluée, en 2021, celui-ci s'est étoffé (+1 membre) et présente aujourd'hui une majorité de femmes (+5). Si le ratio de chacune des équipes de salarié·es permanent·es des RNR (avec néanmoins plus de recrutements en 2021) semble peu significatif, le total témoigne d'une représentation quasi paritaire, soit une nette amélioration sur 2020. Enfin, la très faible mixité des représentant·es du Site de la Pointe du Raz, très défavorable à la représentation des femmes, est notable.

	2020		2021	
Les instances de la politique régionale de l'énergie, des déchets et de l'économie circulaire	**Nombre de femmes (%)**	**Nombre d'hommes(%)**	**Nombre de femmes (%)**	**Nombre d'hommes(%)**
Conférence bretonne de l'énergie - (CBTE)	En attente des désignations finales		En attente	
Membres titulaires de la CBTE				
Du collège	28 (14%)	176 (86%)		
Des élu·es et représentant·es des collectivités	14 (12%)	103 (88%)		
Des services de l'Etat et institutions	4 (20%)	16 (80%)		
Des acteurs et actrices du monde économique	5(13%)	34 (87%)		
Des organisations syndicales	2 (12%)	15 (88%)		
De la société civile et des associations	3 (27%)	8 (73%)		
Commission consultative élargie d'élaboration et de suivi du Plan régional de Prévention et de gestion des Déchets (CCES élargie du PRPGD)	En attente des désignations finales		En attente	
Membres de la CCES	165 (30%)	381 (70%)		
Contrat d'Objectifs pour une dynamique régionale sur les Déchets et l'économie circulaire (CODREC) - Elaboration de la feuille de route sur l'Economie circulaire	En attente des désignations finales			
Membres du COPIL	4 (57%)	3 (43%)		

Toutes les instances présentent des représentations très inégalitaires, au détriment de la présence des femmes.

- Parité dans les évènements

	2020		2021	
Les évènements	**Nombre de femmes (%)**	**Nombre d'hommes(%)**	**Nombre de femmes(%)**	**Nombre d'hommes (%)**
21ème Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE)				
Intervenant·es dans les ateliers et plénières	9 soit 39%	14 soit 61%	2 soit 27%	8 soit 73%
Participant·es des speed-meeting	11 soit 73%	4 soit 27%	17 soit 71%	7 soit 29%
Intervenant·es séminaire CRESEB	1 soit 20%	4 soit 80%	0	3 soit 100%
Conférence Bretonne de la Biodiversité (CBB) lors de la Journée #Biodiversité en partenariat avec l'Agence Bretonne de la biodiversité				
Intervenant·es lors de la CBB	9 soit 36%	16 soit 64%	Sans objet	Sans objet
	1 soit 25%	3 soit 75%	Sans objet	Sans objet
Conférence Bretonne des ressources				
Rencontre Webinaire sur la tarification incitative				
Participant·es			13 soit 46%	15 soit 53%
Intervenant·es			4 soit 67%	2 soit 33%
Rencontre des Réserves naturelles de Bretagne (RNR et RNN) à Brasparts, participant·es et intervenant·es	15 soit 50%	15 soit 50%	16 soit 52%	15 soit 48%
Réseau régional des partenaires de l'adaptation au changement climatique				
7 intervenant·es à la réunion de mai 2021			6 soit 85%	1 soit 15%

La présence des hommes demeure plus marquée lors des interventions publiques tandis que les femmes sont plus nombreuses à partager leurs expériences au cours de rencontres bilatérales. Il est néanmoins notable de souligner une prise de parole plus importante des femmes lors de la rencontre de mai 2021 sur l'adaptation au changement climatique (moment d'interconnaissance du réseau sur des projets d'adaptation au changement climatique, fonds européens) organisée par le Conseil régional.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

En Europe, si 57 % de l'ensemble des diplômé·es de l'enseignement supérieur sont des femmes, 25 % ont obtenu un diplôme dans les filières du numérique et 13 % de ces diplômées travaillent dans le secteur du numérique.

La présence accrue des femmes dans le numérique pourrait générer 9 milliards supplémentaires au PIB de l'UE (Etude Commission européenne, 2013).

En France, les femmes représentent 27,5% des emplois du numérique.

A la rentrée 2021/2022, en 1ère, on compte 18% de filles en NSI et 15,4% en SI ; dans la voie technologique, en 1ère, en ST2S, on compte 85,4% de filles, 8% en STI2D.

Les fondatrices de start-up sont payées 33% de moins que leurs homologues masculins.

3018 : numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques.

9 femmes interrogées sur 10 victimes de violences conjugales ont subi des cyberviolences.

En Bretagne, on compte 24% de femmes salariées dans l'écosystème numérique, 21% de femmes créatrices de start-ups, 16% de femmes salariées de la Tech, 9% dans les métiers « cœur » du numérique.

// Contexte national et régional

« Vouloir plus de femmes n'est pas suffisant, il est aujourd'hui nécessaire de changer de paradigme et de perception en matière de recrutement interne et externe pour agir plus efficacement » prévient Syntec Numérique qui soumet, dans son *Livre Blanc* édité en 2021, des pistes aux professionnels du secteur pour améliorer leurs pratiques de recrutement. *Le Manifeste reconversion femmes numérique* du programme *Femmes du Numérique* et *Social Builder* leur propose ainsi six engagements, dont trois minimum à mettre en œuvre, assortis de la demande de communiquer le nombre de femmes en reconversion vers les métiers du numérique, recrutées en externe ou en interne, à chaque fin d'année sur une plateforme dédiée. En complément de la responsabilité des entreprises ici sollicitée, le réseau *Social Builder*[1] s'adresse également aux femmes en leur rendant accessible le MOOC « *Propulser les femmes dans le numérique* »[2] dont l'objectif est d'inciter davantage de femmes à se former aux métiers du numérique. Le cours mis en ligne en 2021, d'une durée de dix heures, se structure autour de cinq séquences pour aboutir à un quizz final validant les apprentissages par un certificat.



Mais, malgré une boite à outils « mixité » qui s'étoffe, les statistiques sexuées des métiers du numérique évoluent peu, voire régressent. Dès l'école, au cours de l'orientation, qu'ils soient véhiculés par les jeunes, les parents ou les enseignant·e·s, les stéréotypes de sexe continuent à limiter la place des femmes dans les métiers du numérique, celles-ci occupant à peine un tiers des emplois du secteur. Ainsi, selon une étude publiée en novembre dernier par Epitech et Ipsos[3], seulement 33% des filles sont encouragées à s'orienter vers les métiers du numérique, quand c'est le cas pour 61% des garçons. Et parmi les lycéen·nes interrogé·es, 76% d'entre eux perçoivent le métier d'expert·e informatique comme masculin. Toujours selon cette étude[4], relayée par Pôle emploi, 37% des lycéennes envisagent de s'orienter vers une école d'informatique ou une école d'ingénieur, contre 66% des garçons. Pourtant 56% des lycéennes sont intéressées par l'informatique, le numérique. Ces formations sont mal connues, notamment des filles : 29% seulement d'entre elles connaissent bien le contenu de la formation en école d'informatique (contre 46% des garçons), et 24% le métier d'expert·e informatique (contre 36% des garçons), et ce même lorsqu'elles s'intéressent au secteur. Mais chez les filles, moins exposées à un discours positif sur le métier d'expert·e informatique de la part de leur entourage personnel et scolaire, les perceptions négatives l'emportent : jugés certes « modernes » (43% des filles contre 51% des garçons) mais « trop techniques » (49% des filles contre 35% des garçons), « solitaires » (26% contre 22%) et « ennuyeux » (26% contre 11%), les métiers du numérique manquent d'attrait pour les filles.

Si les efforts doivent donc être poursuivis en direction des femmes, ils doivent aussi être du ressort des organismes de formation comme des entreprises pour qui, il devient nécessaire de s'interroger sur l'accueil, l'accompagnement, la qualité de l'emploi qu'elles réservent aux femmes dès lors qu'elles ont fait le choix de s'y intégrer.

Le Manifeste précité livre des conseils aux entreprises, les structures intermédiaires de l'emploi proposent vidéos et podcast pour accéder à des témoignages[5]. L'objectif national d'accueillir 30% de femmes dans

Une très large majorité de lycéens (89%) comme de parents (87%) pensent que les femmes diplômées d'écoles d'informatique sont désavantagées par rapport aux hommes d'au moins une manière parmi les suivantes : salaires, possibilités d'évolution et opportunités d'embauche. Au risque d'amplifier leur mise en retrait du secteur.

Selon vous, les femmes diplômées d'écoles d'informatique sont-elles désavantagées par rapport aux hommes en ce qui concerne…

% « oui »	Lycéens	Dont filles	Dont garçons	Parents de lycéens	Dont filles	Dont garçons
… Les salaires d'embauche	73	79	66	77	82	72
… Le salaire en milieu de carrière	73	78	68	77	83	71
… Les possibilités d'évolution	68	70	65	74	76	72
… Les opportunités d'embauche	65	68	61	73	77	69

[1] Social Builder est une entreprise sociale qui concrétise les parcours professionnels des femmes dans le numérique via des actions d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle.
[2] Mooc Grande Ecole Numérique
[3] Observatoire sur la féminisation des métiers du numérique
[4] Reconversion des femmes dans le numérique, un manifeste pour fédérer les acteurs - Pôle emploi
[5] Podcast Les femmes au cœur de la Tech #WomenInTech - Pôle emploi

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

les métiers du numérique concerne tout le monde et suppose d'agir sur tous les fronts.

Côté associations dédiées, *Les Cyberelles*[6] ou *Les femmes du digital* choisissent un réseau 100% féminin pour que les femmes puissent s'entraider dans le numérique, s'échanger leurs expériences, prendre confiance ; des pratiques de mentorat sont plébiscitées. *Female Agency* aide les femmes à se faire recruter dans le secteur de la Tech, les accompagne dans les négociations salariales par exemple et ce, d'autant que l'écart salarial entre les femmes et les hommes y est de plus de 10% pour les postes à responsabilité.

Enfin, il appartient aussi au numérique de témoigner, pour y résister et les faire reculer, de la réalité des cyberviolences dont les cibles sont majoritairement des femmes. Les nouvelles technologies, l'usage des réseaux sociaux ouvrent le risque d'utiliser des outils et/ou des espaces numériques aux fins de contrôle, d'harcèlement ou d'humiliation. Ces cyberviolences confèrent au numérique des pouvoirs dont les femmes peuvent se méfier ou qu'elles ne maitrisent pas, entrainant une nouvelle crainte de cet univers, au risque de les exclure de cet espace d'internet, également espace d'expression. Le rapport « Numérique : le sexisme en liberté[7] » rédigé conjointement par la *Fondation des Femmes* et *Sciences Po* livre à cet égard, une photo inquiétante qui ne peut pas être sans effet sur la perception du numérique par les femmes. L'ayant compris, l'association *Echap*[8], « collectif hacker féministe », s'est donné pour objectif de lutter contre l'utilisation de la technologie dans les violences faites aux femmes en « apportant des ressources et de l'accompagnement aux associations luttant contre les violences faites aux femmes sur les questions de technologie ».

// L'égalité dans l'action régionale

En Bretagne, comme ailleurs, s'il est difficile de repérer, de recenser toutes les actions mises en œuvre pour favoriser la mixité fh dans les métiers du numérique, les initiatives, les partenaires, les ressources[9] se multiplient. Les établissements d'enseignement sous la bannière de l'Education nationale, les universités ou écoles, les structures de formation, les associations, entreprises travaillent parfois isolément, parfois de façon partenariale pour concourir à améliorer la perception comme la réalité de ces métiers. Les thématiques se diversifient : d'un *Mardi de l'égalité* sur le thème de « Sexisme et violence sexuelle en contexte numérique : quel état des lieux ? » proposé par l'université de Rennes 2, en novembre dernier à la tenue de tables-rondes dédiées à la place des femmes dans le cyber au cours de la 6ème édition de la *European Cyber Week*. En novembre, les occasions ont été nombreuses d'interroger les pratiques du numérique et d'en favoriser l'accès et les usages aux femmes.

- La formation

La formation professionnelle a un rôle majeur à jouer pour agir contre les représentations et les stéréotypes sexués. Désormais, la requête annuelle systématique de la répartition femmes·hommes sur les dispositifs de formation proposés par la Région permet de saisir les évolutions ; les ratios des formations aux métiers du numérique sont aujourd'hui particulièrement observés.

Formations au numérique Entrées sur les dispositifs QUALIF Emploi Programme, à distance et actions territoriales	2020 Nbre stagiaires Part des femmes	2021 Nbre stagiaires Part des femmes - Evolution	
Développement - test logiciel - Intelligence artificielle	293 dont 23%	366 dont 45%	+22%
E-commerce et webmarketing	25 dont 64%	72 dont 64%	Idem
Métiers de la transition digitale	68 dont 69%	55 dont 55%	-14%
Design web	66 dont 56%	67 dont 57%	+1%
Métiers des réseaux	188 dont 15%	229 dont 12%	-3%
Pré qualifications	40 dont 35%	162 dont 33%	-2%
Total général	**680 dont 31%**	**951dont 33%**	+2%

La place des femmes, dans les formations numériques financées par la Région, poursuit sa progression (+2%) depuis désormais deux ans ; avec aujourd'hui un taux de 45% contre 23% en 2020 et 14% en 2019, les métiers du *Développement* connaissent la plus importante augmentation. Ces taux positifs ne doivent néanmoins pas masquer, certes dans un contexte de diminution du nombre global de stagiaires, la diminution de la part des femmes dans les métiers de la *Transition digitale* ni le léger tassement de la part des femmes sur les Pré qualifications dans un contexte de nette augmentation du nombre total d'apprenant·es. D'une façon générale, plus les domaines sont proches du matériel informatique, moins les femmes sont présentes : rares dans l'architecture des machines, plus nombreuses dans les domaines qui demandent de la collaboration avec d'autres disciplines.

[6] Site Les Cyberelles.
[7] Rapport "Numérique : le sexisme en liberté", Fondation des femmes et SciencesPo- Aout 2021
[8] Site Association Echap
[9] GEN - Chiffres clés sur les femmes et la Tech

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

En 2021, la politique régionale de formation a conduit un travail approfondi sur le numérique responsable - au rang duquel l'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée - avec les organismes de formation partenaires de l'offre de formation régionale (*QUALIF Emploi Programme – QEP*) concernés. [illegible] notamment participé à ces travaux. A l'issue de cette réflexion collégiale et du constat d'une minorité persistante des femmes dans ces filières, il a été décidé, d'une part, d'inscrire un axe fort d'accompagnement des organismes de formation de *QEP* à la féminisation des effectifs de formation et d'autre part, de soutenir financièrement l'association *@ESTIMnumérique* (Entreprise Synergie Territoires Inclusion Mixité) en novembre 2021 pour améliorer la mixité de ces métiers ainsi que de renouveler le financement de l'action de sensibilisation *Girls are Coding* d'*ADN Ouest*.



Ces ambitions régionales s'accompagnent d'actions territoriales dédiées. Le retour sur le bilan du parcours "Femmes et numérique" est à ce titre éloquent. Le projet, visant à permettre à une promotion de 24 femmes en recherche d'emploi de bénéficier pendant 2 mois d'une formation pré-qualifiante aux compétences numériques fondamentales, s'est déroulé sur Rennes au cours du 1er semestre 2021. L'augmentation de la part des femmes dans les formations qualifiantes du numérique, la réduction des inégalités en terme de mixité femmes/hommes dans les entreprises en étaient les objectifs adjacents. 22 stagiaires sont finalement entrées dans le dispositif (une d'entre elles a décroché au cours du parcours pour raisons financières).
Parmi les difficultés rencontrées par les stagiaires, la garde d'enfants a souvent été évoquée (enfants malades, problème de crèches, classe fermée pour covid) ; de surcroît, de nombreuses stagiaires, en situation de famille monoparentale, ont dû « faire face », parfois dans l'urgence. Envisager un soutien à la garde d'enfants et aux recherches de solutions à long terme devrait pouvoir être anticipé et accompagné en amont constituant à coup sûr une condition du succès de ce type de formation. Au titre des enseignements, il est également notable de relever que 50% de cette promotion était concernée par des violences conjugales. Le recours à une association compétente, aux professionnel·les de l'accompagnement social, s'est donc avéré indispensable et dans ce cas présent, possible. L'anticipation en amont de ces éventuels obstacles, situés majoritairement sur le chemin de vie des femmes, légitime l'intérêt de parcours de formation dédiés qu'aux femmes, spécifiquement dans les secteurs où elles sont très minoritaires, tout comme la formation des intervenant·es à l'égalité fh et au repérage des violences faites aux femmes ; la mise en place d'un environnement solidaire, propice à la parole des femmes et à leur entraide peut être facilitant pour celles qui n'auraient probablement pas franchi le pas sur un parcours mixte. Des appuis existent en Bretagne pour déployer cette démarche et accompagner les organismes de formation. A l'issue de cette promotion "Femmes et numérique" proposée par *Simplon Grand Ouest,* 17 stagiaires ont obtenu la certification RNCP "compétences numériques fondamentales" (CNF) et certification Voltaire, les 4 autres stagiaires obtenant une certification partielle. Certaines d'entre elles envisageaient de poursuivre pour bénéficier d'un accompagnement à la qualification vers les métiers du développement web et de l'intelligence artificielle, du web design/graphisme, de makeur·euse 3D ou encore de la bureautique, comptabilité/gestion, assistant·e digital·e, entrepreneuriat.

- Le soutien aux projets



La Région, par ses politiques de formation et d'égalité femmes·hommes, a choisi de renouveler son soutien à l'association @ESTIMnumérique (Entreprise Synergie Territoires Inclusion Mixité) et notamment à sa journée annuelle dédiée à la mixité dans le numérique et à la promotion des compétences des femmes dans les métiers impactés par le numérique. *L'Event d'ESTIMnumérique* a ainsi pu proposer en mai 2021 une journée 100% digitale et gratuite afin de sensibiliser, former, faire se rencontrer les femmes, les organismes de formation et les entreprises. Témoignages de femmes assortis de conseils d'expert·es pour oser le numérique, conférences pour mieux appréhender le numérique, mesurer son impact numérique sur les secteurs du BTP, des services publics, de l'agroalimentaire, échanger sur de nouvelles pratiques pour réactualiser des compétences professionnelles, conseils personnalisés RH, atelier dédié aux entreprises, pour trouver des solutions en faveur de l'égalité professionnelle femmes - hommes. Avec l'initiative, "*Ramène ta mère*" (Ploufragan, décembre 2021), l'association s'adresse particulièrement aux femmes plus âgées, pour qui les usages numériques n'ont pas été accessibles dès leur jeunesse, afin de favoriser leurs reconversions professionnelles, partager les connaissances des réseaux sociaux, dialoguer avec des salariées du secteur.

Le soutien aux stages – gratuits - *Girls'R Coding* proposés par ADN ouest aux collégiennes pour les initier à l'informatique, à la découverte des usages de l'intelligence artificielle, à la création de sites web ou à la compétition de robots s'est également poursuivi en 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



Enfin, *Femmes et Numérique#4*, évènement coorganisé par [illegible] *Ecole informatique* et la *CCIMBO Quimper*, s'est illustré dans sa 4ème édition par une multitude de rencontres (23 programmées), une semaine dédiée à la thématique du numérique, professionnel·les de l'emploi et de la formation : ateliers thématiques, initiations au codage, *Escape Game*, témoignages de salarié·es et interventions sur la mise en place concrète d'un parcours de reconversion, conseils personnalisés ont réussi à s'adapter en distanciel pour permettre aux femmes de lever certaines de leurs représentations sur les métiers du numérique.

- Le Visa Internet Bretagne (VIB)

Le Visa Internet Bretagne s'adresse à tou·te·s les bretonnes et bretons qui souhaitent s'initier gratuitement aux usages numériques, quels que soient leur âge ou leur situation. La Région soutient également financièrement les lieux labellisés *Espaces publics numériques*, qui mettent en place ces initiations.
Le VIB a pour objectif de favoriser la pratique de l'Internet par l'ensemble de la population sur le territoire régional, participer à l'inclusion numérique des breton·nes, favoriser l'apprentissage de l'utilisation d'internet, rendre autonome les usager·eres avec les outils numériques en général. Pour atteindre ces objectifs, le Visa Internet Bretagne s'appuie sur un réseau de professionnel·les de l'animation multimédia.

En 2021, il a été possible, via la plateforme des apprenant·es, de recueillir quelques données. Elles devront être suivies dans le temps afin d'en mesurer les évolutions.
Les personnes qui ont répondu au questionnaire ont suivi la formation VISA Internet Bretagne et obtenu leur diplôme. Les personnes exclues du numérique, suivant les enquêtes menées par le GISM@rsouin se caractérisent par des personnes âgées, isolées, peu diplômées, sans emploi, et souvent mères célibataires. Les premières données ci-dessous corroborent ce constat : les femmes sont les bénéficiaires en grande majorité de ce dispositif.





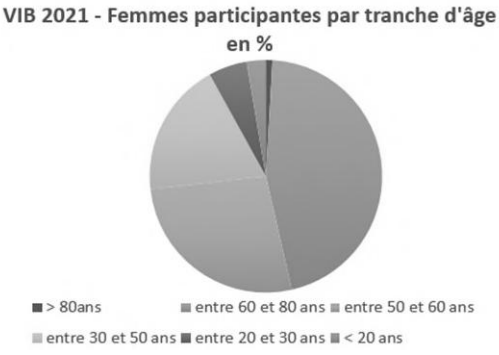



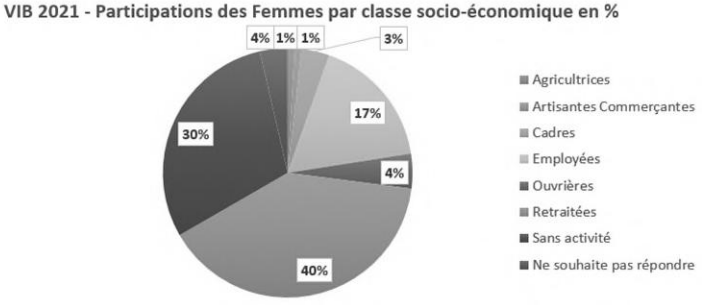

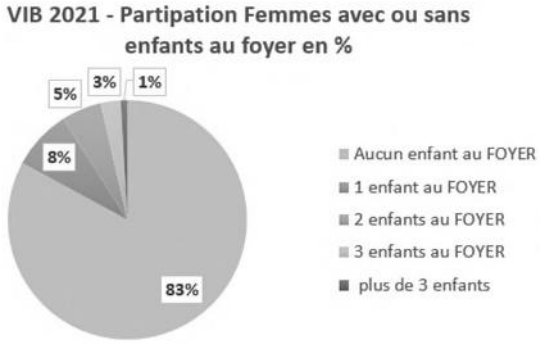

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

17% des recrues dans les Transports et la Logistique sont des femmes en 2019, tous secteurs confondus, alors qu'elles représentent 19% des salarié·e·s de la branche.
Dans le transport de personnes, le taux de féminisation est de 40% dans le transport sanitaire et de 29% dans le transport routier de voyageurs.
2/3 des voyageur·euse·s dans les transports en commun sont des femmes.
37% des craintes des femmes dans les transports en commun concernent des violences sexuelles.
Les numéros d'alerte sont 3117 par téléphone, 31177 par sms, 3117 sur une application.
3/4 des utilisateurs·trice·s des vélos cargos sont des femmes.
Le soir, 1 cycliste sur 5 serait une femme.

« *La mobilité au cœur de l'articulation des temps de vie des femmes dans les territoires ruraux : un enjeu déterminant à l'intersection de tous les sujets* » affiche d'emblée la table ronde[1] organisée en juin 2021 par la délégation aux droits des femmes du Sénat. Appuyé par les résultats d'une enquête nationale menée auprès de 85 Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), le propos est éloquent : « *les freins à la mobilité sont décuplés en zone rurale et corrélés à d'autres freins (…) l'accès à une voiture constitue souvent un critère d'embauche (…) l'absence de transport pour rejoindre les gares ou le lieu de travail sont cités comme étant le premier frein, l'absence de permis de conduire et de véhicule personnel viennent en second lieu* ». Les inégalités d'accès, certes à l'emploi, mais aussi à l'offre de soins, aux structures de garde d'enfants, aux services publics sont des obstacles à une véritable autonomisation des personnes dont les femmes sont les principales exclues.
L'étude, qui n'est pas tendre avec les clichés, ajoute de surcroit, que les jeunes filles seraient particulièrement pénalisées dans le monde rural car jugées « moins compétentes » que les garçons pour conduire sur les routes dites « dangereuses et pour intervenir en cas de panne » et donc « moins encouragées à passer leur permis de conduire ». A ces stéréotypes qui ont la vie dure, vient s'ajouter selon les CIDFF, « l'isolement de certaines femmes en zone rurale qui ne cherchent plus de travail et surinvestissent leur place à la maison ».
Les politiques publiques tentent d'y remédier. L'appel à manifestation d'intérêt proposé par *l'Agenda rural* en octobre 2021 rappelle ainsi combien, parmi les freins à l'insertion sociale et économique des femmes, les questions de mobilité occupent une place centrale : « la pauvreté de l'offre des transports en commun, l'absence de permis de conduire, l'impossibilité de financer un véhicule ou des mobilités freinées du fait d'enfants ou de personnes dépendantes à charge » restent des facteurs d'inégalités toujours très prégnants.
Côté professionnels, des initiatives s'affichent pour être à la hauteur des besoins, en matière notamment de mixité et d'élargissement des choix des métiers, éventuellement au motif d'une nouvelle opportunité économique « offerte » par un manque récurrent de main-d'œuvre. Car, année après année, *l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications Transport et Logistique* ne peut que constater « une sous-représentation des effectifs féminins employés dans le transport routier et les activités auxiliaires » et « un taux de féminisation [qui] n'a pas bougé depuis 10 ans (17%) ». 38% des femmes de la branche occupent pourtant un emploi dans l'un de ses secteurs. Mais les familles professionnelles témoignent de représentations femmes·hommes hétérogènes et inégalitaires : surreprésentées dans les métiers de *Gestion* (78%) et sous représentées en *Logistique/manutention/magasinage* (22%), en *Conduite* (10%) et en *Maintenance* (6%), les femmes sont principalement des employées (61%) et restent minoritaires dans les autres catégories socio-professionnelles, en particulier parmi les cadres (31%). Avec *Itinéraire égalité*[2] proposé par l'AFT[3], le secteur des Transports et de la Logistique accompagne dirigeant·es et partenaires sociaux qui souhaitent agir sur l'égalité professionnelle en entreprise, partout sur l'ensemble du territoire. Trois fiches - Enjeux de la mixité et de l'égalité dans le transport / Réponses opérationnelles de la branche / Parcours RH dédiés à la profession - toutes basées sur des pratiques déjà initiées par les transporteurs sont mises à leur disposition « pour passer à l'action ».



Enfin, au-delà de la persistance de ces freins à la promotion de l'égalité professionnelle, il apparait indispensable d'appréhender les inégalités femmes·hommes dans le champ des transports et de la mobilité dans toutes leurs dimensions. La dernière étude de l'Autorité de la Qualité de Service dans les Transports (AQST - 2021) rappelle effectivement que les femmes appréhendent toujours certains trajets en transports en commun et font varier leurs usages selon les parcours, les lignes empruntées et/ou selon les horaires. Là aussi, l'absence d'évolutions notables reste préjudiciable à ce qui est une des plus anciennes revendications des femmes : leur mobilité, levier déterminant pour leur émancipation et pour l'autonomie de toutes et de tous. Ces « stratégies d'évitement » que des femmes apprennent très jeunes à adopter – pour tenter de pallier à un sentiment d'insécurité - ne pourraient être des réponses à la hauteur de ces enjeux. En ces temps de transitions sociales, économiques, environnementales et d'objectifs de lutte contre la pauvreté et la précarité, il convient d'agir de façon déterminée en direction et avec une diversité de partenaires, tels les

[1] Audition La mobilité au cœur de l'articulation des temps de vie, Sénat - 2021
[2] Les enjeux de la mixité et de l'égalité dans le transport, AFT
[3] Association pour le développement de la formation professionnelle dans *Transport et Logistique*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

représentants de la branche, des compagnies de transport, des syndicats, d'associations d'usager·ère·s. La place à égalité, des femmes et des hommes dans les espaces publics, dans les transports comme dans tous les champs et lieux de l'activité humaine, reste un défi qu'il appartient aux professionnels et aux politiques publiques ambitieuses, de relever, aujourd'hui, de façon déterminée et volontaire. La connaissance et le repérage des inégalités, par le recueil d'indicateurs d'observation sexués, doivent encore être améliorés. A ce titre, les études trop parcellaires relatives à la pratique du vélo par les femmes et par les hommes ne permettent pas, à ce stade, l'objectivation d'éventuelles inégalités ou l'émission d'hypothèses pour les interpréter. Néanmoins, de premiers éléments témoignent là aussi de pratiques différenciées. L'intégration des femmes dans les plans de mobilité et la définition d'objectifs d'égalité femmes·hommes dans les politiques publiques concernées s'avèrent un enjeu d'actualité pour les collectivités, à fortiori depuis une utilisation plus fréquente du vélo repérée par tou·tes.

// L'égalité dans l'action régionale



La Région, désormais compétente en matière de transports routiers interurbains et scolaires, a dû faire face au contexte de crise sanitaire ; cette situation particulière n'a pas permis le déroulement normal de la concertation souhaitée par la collectivité ; néanmoins, celle-ci a su mettre en place de nouvelles modalités - via des consultations en ligne - qui ont rencontré un vif succès.

- Initiation d'une démarche Egalité dans les transports scolaires

Chaque renouvellement de contrat est désormais l'occasion d'intégrer de nouvelles modalités ou prescriptions pour une meilleure prise en compte de l'égalité femmes·hommes (rappel des obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, disposition relative à l'écriture du masculin et du féminin). La prise en compte de l'égalité femmes·hommes avec l'ajout d'un article dédié dans chaque renouvellement de conventions liées à la mobilité (Cf. article 8 de la DSP 35 pour le transport interurbain ci-dessous), le contrôle auprès des sociétés de transports qui permet dorénavant à la Région de disposer des plans d'actions, accords d'entreprises et/ou de mesures proactives que les transporteurs auraient décider de conduire sont les premières illustrations d'une démarche partenariale sur le sujet entre la Région et les professionnels concernés.

Le Délégataire réalise le service défini, au niveau de qualité demandé par la Région. Le transport des voyageurs doit être effectué dans les meilleures conditions de sécurité, de ponctualité, de confort et d'accueil pour le public, et dans le respect des droits d'égalité femmes.hommes.

Le personnel d'exploitation dépend du Délégataire qui exécute, conformément aux lois, règlements et conventions en vigueur, toutes les opérations liées à la gestion de ce personnel.

Le Délégataire et ses éventuels sous-traitants devront pouvoir justifier à tout moment du respect de ses obligations légales et pourront être amenés à fournir, à la demande de l'Autorité Organisatrice, des justificatifs en la matière. Sont ainsi notamment visés l'inscription au registre des transporteurs, le respect de la législation sociale et fiscale, la conformité des véhicules, le respect des obligations législatives en matière d'égalité professionnelle et l'assurance responsabilité.

La tenue en février 2021 d'un temps d'information et de sensibilisation « Egalité femmes·hommes » avec les agent·e·s de l'Antenne transports de Rennes (cinq médiatrices, quatre contrôleurs) ont permis avant tout d'évoquer les réalités de terrain, d'observer les outils à disposition, de repérer des leviers éventuellement mobilisables par la Région. De la gestion des relations aux familles, à la requête du nombre d'incivilités et à l'examen de son support (questionnaire type) – missions plutôt inscrites dans le quotidien des agentes de la médiation - ou dans la relation aux entreprises davantage du ressort des agents contrôleurs, des premières réflexions sont engagées.

L'ajout du numéro contre le harcèlement sur les titres de transport scolaire BreizhGo Bretons pour la rentrée 2021, la prise en compte du sujet de l'égalité femmes-hommes et du harcèlement lors des interventions dans les cars de transports scolaires en lien avec la gestion des incivilités témoignent d'une démarche aujourd'hui lancée.

Usagères du TER Bretagne	2019	2020	2021
Nombre d'usagères avec la carte KorriGo	51%	48%	50%
Nombre d'abonnées seules	48%	NC	50%

En 2021, la requête liée au sexe de l'élève a été demandée et fait apparaître la parité des abonné·e·s. Le contexte de forte pénurie de conducteurs·trice·s en Bretagne comme ailleurs - qui nuit à la continuité du service public et dégrade nettement sa qualité – fournit opportunément l'occasion de remettre la féminisation de la profession au cœur des sujets.

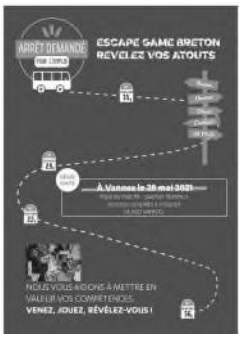

- « Arrêt demandé pour l'emploi » (suites)

Parmi les 48 personnes (28 femmes et 20 hommes) ayant participé à « l'Arrêt demandé pour l'emploi » à Vannes (mai 2021), 8 personnes ont pu confirmer leur intérêt d'une formation professionnelle, une personne s'est inscrite pour suivre un stage découverte au sein de l'entreprise. 28 femmes se sont essayé au simulateur de conduite proposé par la Compagnie armoricaine du transport (CAT) *Transdev* et *RDV Nomade* (cf. fiche Radd 4.2).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

5. Rayonnement et vitalité

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

Parmi les 108 fédérations sportives en France, 13 sont présidées par une femme ; parmi les 36 fédérations françaises de sports olympiques, 2 sont présidées par des femmes.

Parmi les 68 410 arbitres recensé·es en France, 12 725 sont des femmes soit en 10 ans de 10% à près de 19%.

La Fédération européenne du sport gay et lesbien représente 22 000 athlètes européen·nes et plus de 120 clubs sportifs LGBTIQ.

72% des agresseurs signalés à la cellule d'écoute ministérielle dédiée sont des éducateurs sportifs.

1 sportif·ve sur 7 subirait des violences sexistes ou sexuelles avant ses 18 ans.

A partir de 65 ans, 31% des femmes et 21% des hommes n'ont pratiqué aucune activité physique ou sportive dans l'année.

18% de l'offre télévisuelle sportive globale est consacrée aux sports pratiqués par des femmes.

En Bretagne de 2010 à 2020, le nombre de licenciées en football a connu une hausse de 200% (12 600 licenciées).

// Contexte national et régional

Bien qu'il existe différents cas de figure, la discrimination dans le sport implique très souvent une stigmatisation sur la base de caractéristiques externes telles que la couleur de la peau, la forme du corps et le sexe. En juillet 2021, que ce soit le Parlement européen par une note dédiée aux discriminations dans le sport ou le programme Erasmus+ qui, pour la période 2021-2027 intègre dans son volet sportif des objectifs de « lutte contre la violence, la discrimination et l'intolérance dans le sport », « le financement de projets tels que la création de clubs sportifs LGBTQI+ pour augmenter l'inclusion dans le sport et rassembler des partenaires qui traditionnellement rencontrent des obstacles à la participation sportive, tels que les femmes, la communauté LGBTQI+ et les personnes handicapées » illustre une prise de conscience sur la nécessité d'agir au-delà de nos frontières.
Les révélations des violences dans le sport se sont poursuivies en 2021. Dénoncées par davantage de victimes, « ces violences, révélatrices d'un sexisme structurel, touchent tous les milieux sportifs et sont facilitées par des rapports de domination entre les entraineurs et leurs élèves[1] » et plus globalement par une omerta qui peu à peu se fissure. Le milieu du sport n'est pas le seul secteur touché[2] mais face à l'ampleur, le ministère a su prendre des mesures (cf. Radd 2020). Le dépôt au Parlement en janvier 2021 de *la loi visant à démocratiser le sport en France* qui intègre « l'obligation pour les formations aux métiers du sport d'un enseignement contre les violences sexuelles et la lutte contre tout type de violences et de discriminations » en témoigne. La directive nationale d'orientation[3] de juin 2021 sur la mise en œuvre, au niveau territorial, des orientations de la politique sportive gouvernementale consacre elle aussi une disposition pour « prévenir les violences sexuelles et assurer le traitement sécurisé des signalements » : chaque recteur de région académique est ainsi désormais tenu de définir une stratégie éthique et intégrée, incluant la prise en compte des violences sexuelles et sexistes.

La volonté de développer la pratique sportive des femmes doit s'affirmer autant au niveau des compétitions que pour une pratique physique, amateure ou de loisirs. Les chiffres en témoignent[4] : « Avant 40 ans, les écarts entre femmes et hommes en terme de fréquence des activités physiques et sportives, sont élevés : 48% des femmes de 16 à 24 ans et 42% de celles âgées de 25 à 39 ans ont une activité physique ou sportive plus d'une fois par semaine contre respectivement 60% et 52% des hommes ». L'entrée en mars 2021 de la statue d'Alice Milliat[5] dans les locaux du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) - aux côtés de celle de Pierre de Coubertin - la nomination pour la première fois d'une femme à la tête du CNOSF (juin 2021), l'annonce officielle - 100 ans après la création de la FD sportive féminine internationale - de la parité des athlètes aux prochains JOP de Paris, la mise à disposition de nouvelles ressources (documentaires[6], plateforme numérique[7], association[8] …), le duo paritaire pour porter les couleurs de la France à l'ouverture des JOP de Tokyo pour la première fois, la signature inédite en France d'une convention collective pour garantir les droits des joueuses[9] ou encore le déploiement d'associations dédiées[10], les nombreuses initiatives prises par les athlètes féminines de plusieurs disciplines (football, sandball, gymnastique, athlétisme, …) pour dénoncer « l'hypersexualisation des corps des sportives et l'obligation qui leur est faite de porter des vêtements inadaptés à leur sport et/ou corps, ont fait l'actualité sportive féminine.
Au-delà des chiffres, des actes viennent confirmer l'évolution positive de l'importance pour les politiques publiques de rendre davantage visible la pratique de tous les sports par les femmes comme de leur garantir le droit et la possibilité effective de les exercer.

Répartition des licenciés par âge en Bretagne	Femmes	Hommes
Licences 0-14 ans	133 671	192 926
Licences 15-29 ans	98 006	152 461
Licences 30-44 ans	34 814	71 893
Licences 45-59 ans	36 473	63 631
Licences 60-74 ans	43 268	46 968
Licences 75 ans ou +	9 210	9 136

Source : Data Ministère des sports – Licenciés par région et par sexe, année 2018

[1] Rapport Etat du sexisme en France, 2020/2021 HCEfh [2] Rapport annuel du sexisme 2022, HCEfh
[3] Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports
[4] Femmes et hommes, l'égalité en question, Insee Références, Fiche 6.3 Pratiques culturelles et sportives, vie associative
[5] Inauguration au CNOSF de la statue Alice Milliat
[6] Sportives, le parcours médiatique des combattantes, documentaire de P. Chevallier et Marie-Lopez-Vivanco, 52'- 2021
[7] https://tajasport.com/fr Plateforme de promotion du sport auprès des femmes de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et de valorisation de leurs exploits sportifs.
[8] Femmes Journalistes de Sport, créée en 2021
[9] La convention de la FD d'handball féminin, la 1ère en France, garantit par ex. le maintien du salaire pendant 12 mois en cas de grossesse ou de blessure graves, 7 semaines de congé…aux joueuses de 14 clubs du championnat.
[10] Associations Les Sportives et Femix sports

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

En Bretagne, les épreuves sportives de femmes ont repris leurs activités en 20[illegible] (Championnats de Bretagne *féminins* de vélo, en juin). Des initiatives affichent des objectifs solidaires te[illegible] Trinité sur Mer, qui n'accueille que des équipages paritaires et verse pour m[illegible] destinés à la reconstruction psychologique des femmes victimes de violences ou les courses d'*Odyssea* qui récoltent des fonds pour agir contre le cancer du sein. D'autres initiatives ont fait autrement parler d'elles à l'instar des footballeuses du *Cercle Paul-Bert Bréquigny* (Rennes) qui ont choisi de se présenter sur le stade sans short et sans chaussettes (non fournis par les instances) pour dénoncer les inégalités de traitement et de moyens entre elles et les footballeurs. La même année, comme en écho, le *Stade Rennais* créait, 45 ans après la disparition de sa dernière équipe de femmes, une nouvelle section destinée aux jeunes footballeuses âgées de 6 à 8 ans.

// L'égalité dans l'action régionale

La politique sportive régionale ne consacre pas de dispositif spécifique à la pratique des femmes ni aux clubs féminins. Cependant, elle attache une importance particulière à accompagner les initiatives du mouvement sportif et les manifestations « féminines » lorsqu'elles se déroulent sur son territoire. En outre, en complémentarité avec la politique régionale d'égalité femmes·hommes, la Région soutient financièrement des partenaires, parfois non-issus du monde sportif, qui concourent à la promotion des activités physiques et sportives des femmes en Bretagne. Ainsi, en novembre, une convention entre la FR Cidff de Bretagne et le comité régional UFOLEF a été signée afin de déployer, en 2022 dans les 4 départements, le projet « *TouteSport ! Toutes Sportives* » pour proposer le sport comme un outil et un levier pour l'insertion professionnelle des femmes. La poursuite de l'aide à l'équipe de *Donnons des Elles au vélo J-1* a également permis la rencontre d'ambassadrices d'un *Tour de France Femmes* et de femmes issues du quartier prioritaire de Kervénanec (Lorient). Enfin, dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, la Région contribue à la prise en compte systématique de l'égalité fh dans les travaux qu'elle pilote et en particulier sur le diagnostic, initié fin 2021, de l'offre sportive bretonne.



- Les aides régionales

Aides régionales	2019	2020	2021
> Déplacements			
Nombre de déplacements féminins/Nombre de déplacements mixtes	18/55	11/22	8/30
Montant financier dédié aux déplacements « féminins » / montant total	11 %	6%	12%
> Manifestations/compétitions			
Nombre de compétitions féminines/Nombre de compétitions masculines	8/41	9/33	6/32
Montant financier dédié à une compétition « féminine » / montant total	6%	8%	7%
> Sportives de haut niveau (SHN)			
Nombre/Part des sportif·ves aidé·es	24/40%	36/47%	34/45%
Montant financier dédié au SNH « féminin » / montant total	42%	46%	43%
> Centres de formation de clubs phares			
Nombre de clubs féminins/nombre de clubs de niveau national	5/13	5/13	6/14
Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)	39%	41%	41%
> Voie d'accession à l'élite – VAE labélisés par la Région			
Nombre de clubs féminins soutenus/Nombre de clubs	5/16	6/19	6/16
Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)	30%	27%	51%

Le nombre de déplacements d'équipes 100 % féminines a baissé de près d'un tiers ; il est néanmoins en croissance (+ 36%) si on inclut les déplacements d'équipes mixtes (des sportives et des sportifs d'un même club). L'enveloppe consacrée à ces déplacements a augmenté significativement, + 6 points, pour s'établir à un montant de 10 340 € : des distances parcourues en 2021 plus importantes l'explicitent (dispositif lié à un remboursement kilométrique). Six compétitions féminines (- 3) ont été soutenues en 2021. La Région y a engagé 52 000 € soit 6% de l'enveloppe totale. Trois disciplines sont concernées : le Tennis, avec 2 compétitions 100% dédiées aux femmes (-1), le Cyclisme (- 3 épreuves) et le Basket (+1 compétition). Parmi ces manifestations, figurent l'Open de Tennis 35 et l'Euro Cup de Basket féminin organisé avec le club de *Landerneau Bretagne Basket* (Pro A basket féminin).
Après deux années de hausse, le nombre de sportives de haut niveau listées « relèves » ayant bénéficié d'une bourse individuelle est en baisse (- 6%). La part des aides allouées aux sportives par rapport à l'enveloppe totale diminue également (43% contre 45% en 2020). L'effet Covid qui n'a pas permis d'organiser toutes les compétitions permettant de réaliser des performances ouvrant l'éligibilité aux listes, explique ce recul[11].
Le label *Centre d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares* a été décerné à 6 clubs féminins en 2021 (+ 1) soit 43% de l'ensemble des clubs labellisés. L'aide la plus importante (100 K€), consacrée au club féminin le *Landerneau Bretagne Basket* est à souligner. C'est aussi un club féminin qui touche l'aide la moins élevée (12 K€). En valeur, les clubs féminins se sont partagés 296 K€ soit 41% de l'enveloppe totale, part relative stable par rapport à 2020[12]. Le nombre de clubs féminins « Voie d'Accession à l'Elite » s'est stabilisé à 6 soit 38% de l'ensemble des clubs aidés (+ 5%). Ces 6 clubs ont capté 51% des financements (135 K€) consacrés à ce dispositif. Cette forte hausse (+ 27 %) tient au fait qu'un club féminin a été soutenu deux fois (saison 2020-2021 et saison 2021-2022).

[11] La place de Vice-championne du Monde jeunes de Margaux Billy en *Nacra 17* (Voile, discipline olympique) et le titre de championne d'Europe de Maëlle Dimitru-Marin en *Tumbling* (Gymnastique) sont néanmoins à saluer.
[12] Il faut mettre l'accent sur la saison exceptionnelle du Brest Bretagne Handball, Championne de France, Vainqueur de la Coupe de France et finaliste malheureuse de la Ligue des Champions en 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

5.2 La culture

Chiffres clés

38% de femmes sont à la tête des établissements publics de la culture.

Dans tous les domaines, les artistes femmes obtiennent moins de récompenses que les hommes (ex : Cannes, Victoires de la musique, Prix littéraires) et sont également moins visibles que les hommes (ex : 86% d'hommes programmés dans les festivals de musique actuelle, 38% de femmes artistes exposées dans les centres d'art). 16 autrices ont été sélectionnées pour le 48ème Festival de la BD d'Angoulême de 2021 (26% des participant.es), en 2016, aucune autrice n'était présente.

31% d'œuvres écrites par des femmes sont programmées dans le spectacle vivant.

Les 15 films les plus financés sont tous réalisés par des hommes. 24% des films sont réalisés par des femmes.

Les femmes représentent 20% des artistes aidé·es par des fonds publics tout art confondu.

On compte moins de 5% de femmes dans les cuivres et percussions des orchestres français ; Parmi les 14 chef·fes d'orchestre des orchestres nationaux, 1 est une femme.

L'EESAB compte 72% d'étudiantes inscrites, 62% des artistes invité·es sont des hommes.

// Contexte national et régional

Les suites de #MeToo ont marqué de leur empreinte l'année 2021. « L'importance des violences sexistes et sexuelles : la déflagration #MeToo » titre le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes[1] dans son chapitre dédié « aux racines du sexisme dans les arts » de sa 3ème édition du rapport annuel sur *l'état du sexisme en France*. « C'est dans le milieu artistique, portées par des actrices de renom à l'encontre de célébrités, que les dénonciations de harcèlement, viols et agressions sexuelles ont émergé avec force ». Le mythe du génie créateur masculin au nom duquel on peut tout pardonner est encore persistant dans le secteur artistique.
Le mouvement est profond et touche aussi la musique. Le Centre national de la musique (CNM) envoie un signal fort, en adoptant un protocole contraignant : désormais, toutes ses aides sont conditionnées à la mise en œuvre de ce protocole, qui oblige toute entreprise ou association, à former les directions et les équipes d'encadrement sur le sujet des violences sexistes et sexuelles (VSS), faire de la prévention sur les risques au sein de leur structure, mettre en place un dispositif d'écoute et de protection des victimes et des témoins. Le CNM travaille également en étroite concertation avec les festivals de musique pour apprécier la présence des artistes femmes dans leur programmation et pour définir des critères d'égaresponsabilité au sein des festivals – notamment en termes de sécurisation des lieux, de formation des équipes et de dispositif d'information du public.
La feuille de route 2020-20221 du ministère est elle aussi sans ambiguïtés. Engagé en interne dans des programmes de formations pour lutter contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes (VHSS) dans les établissements de l'enseignement supérieur culturel ou pour faciliter l'accès des femmes aux postes de responsabilité, le ministère de la Culture est engagé dans une démarche qui reste exemplaire au regard d'autres ministères. Ses feuilles de route annuelles[2], les chiffres clés[3] de son *Observatoire* ou ses rendus-compte en témoignent. Les 20 vidéos[4] de portraits de femmes diffusées en amont du *Forum Génération Egalité*[5] ou la plateforme numérique *Elles font la culture*[6] pour accompagner concrètement les femmes photographes dans un premier temps, dans leur carrière artistique et culturelle fournissent des outils au monde culturel pour lutter contre les inégalités persistantes. D'autres acteurs rejoignent la dynamique, à l'image du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) qui, en octobre 2021, diffuse son premier comptage sur la place des spectacles écrits et réalisés par des femmes dans les programmes des scènes publiques : « les programmations artistiques font la part belle aux hommes dans 65% des cas, les autrices n'écrivant au global que 29% des spectacles diffusés, le schéma est systémique dans tous les secteurs confondus et péniblement caricatural » déplore son Président, qui alerte : « Il y a urgence, on ne peut pas attendre 15 ans et une ou deux générations pour faire évoluer les schémas. Pour nous, les crédits publics sont avant tout là pour faire de la politique. Le combat est transversal et n'est pas propre qu'à la culture mais vu que nous nous situons à l'endroit du symbolique, nous nous devons d'être exemplaires ». La généralisation du principe de l'égaconditionnalité à toutes les structures subventionnées dans les secteurs du cinéma, du spectacle vivant, du livre et des arts visuels, annoncée lors des 3èmes Etats généraux des festivals en décembre 2021, par le ministère de la Culture fournit une première réponse.

Au cinéma, où le nouveau métier de « coordination d'intimité » réinterroge la création, le consentement et ce qu'on peut demander aux comédien·nes sur un tournage, dans la musique, où le programme de mentorat de la Fédération nationale des labels et distributeurs indépendants accompagne les femmes à entreprendre, dans l'édition, où une augmentation de 15% d'ouvrages consacrés aux femmes est constatée en 2021, où des nouvelles

[1] L'état du sexisme en France, Rapport Haut Conseil à l'égalité fh, 2021
[2] Feuille de route Egalité et diversité, Ministère de la Culture, 2020-2022
[3] Observatoire - Chiffres clés, ministère de la Culture, 2021
[4] Forum Génération Egalité
[5] Rassemblement mondial multipartite sous l'égide d'ONU Femmes, été 2021.
[6] Plateforme Elles font la culture

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

collections féministes s'affichent, dans le documentaire, où des films émergent pour refaire toute leur place aux femmes dans l'histoire de l'humanité, c'est l'ensemble de l'écosystème qui [illegible] en ordre de marche pour répondre à « l'exigence démocratique que l'égalité progresse dans notre société ».

En Bretagne, de nombreuses initiatives contribuent à améliorer la place des femmes dans le secteur culturel : le webinaire sur « L'égalité femmes-hommes » et la question des quotas et des bonifications (juillet) en présence du Festival Travelling, du collectif 50/50, de Comptoir du Doc ; la 1ère édition de *Nozvezh Ar Sorcieres* (Nuit des sorcières en breton) à Spézet (septembre) avec une scène 100% féminine coorganisée par Amnesty international, le collectif *#NousToutes* de Quimper et de Lorient ou encore la *Feuille de route partenariale 2020/2026* de Brest Métropole et Ville et ses objectifs chiffrés à atteindre dans le secteur culturel témoignent notamment de la diversité des partenaires investis, comme de celle des thèmes abordés. Le travail de l'association *HF Bretagne* reste pédagogique et exemplaire. En accompagnant les structures culturelles mais aussi les collectivités territoriales pour les doter d'outils de comptage et de représentativité des femmes et des hommes dans les industries et équipements culturels, l'association participe à une dynamique régionale qui associe aujourd'hui davantage de partenaires. Les projets se croisent, s'enrichissent, mutualisent les savoirs et les expertises. De nouveaux champs sont investis. Ainsi du FRAC Bretagne, engagé aux côtés d'une instance citoyenne agissante - Société Mouvante – pour définir un ensemble de préconisations favorables à une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes en son sein. Ou du Conseil culturel de Bretagne qui, à la faveur de sa plaquette « Dénomination des lieux publics : Préconisations » éditée en janvier 2021 à destination des collectivités, propose « d'installer un groupe de travail paritaire, à égalité femmes-hommes », de « rééquilibrer l'importance des femmes dans la société » ou de faire appel aux ressources mises à leur disposition à la fin du document.

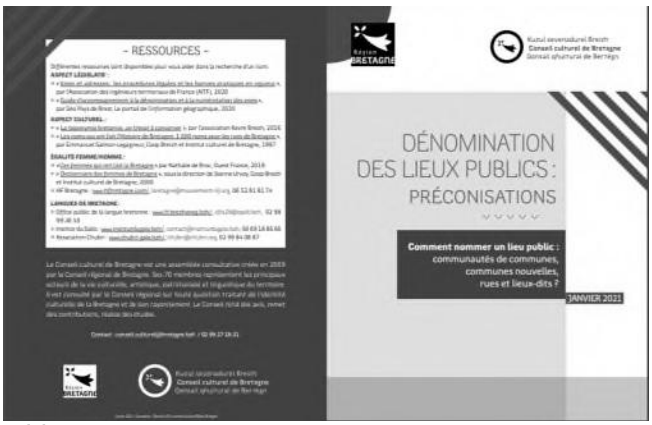

Ces actions, plurielles, aux leviers divers, mises en œuvre par une plus grande pluralité de structures, permettent d'insuffler de nouvelles dynamiques aux politiques publiques.

// L'égalité dans l'action régionale

Par un soutien déterminé et assidu, la Région Bretagne accompagne désormais de très nombreuses initiatives sur le territoire. Avec *HF Bretagne* et ses groupes de travail - *Théâtre* pour élaborer une charte de bonnes pratiques « Egalité et contre les violences » des équipes artistiques ; *Cinéma* regroupant des professionnel·les du territoire *Clair Obscur*, *Comptoir du Doc*, *Cinémathèque de Bretagne*, *Ciné TNB*, *Service Culturel Rennes 2*) pour travailler à un comptage statistique ; *Musiques traditionnelles* pour réaliser un premier repérage des inégalités fh – la Région reste une alliée active d'un travail, riche, multidisciplinaire, favorable à de nombreux partenariats.







Le diagnostic sur la place des femmes en Bretagne dans les arts visuels et le spectacle vivant, la série de podcasts « L'Ile aux Femmes » diffusée sur les 18 radios associatives bretonnes[7] et valorisant un matrimoine oublié, le Festival littéraire « Dangereuses lectrices » (septembre, Rennes) ou encore l'édition de « Femmes de lettres en Bretagne, Matrimoine littéraire et itinéraires de lecture » sont quelques-uns des projets soutenus financièrement en 2021 et qui ont bénéficié d'un soutien complémentaire des politiques régionales Egalité fh et Culture.

La *mission régionale de lutte contre les inégalités fh et les violences sexistes et sexuelles dans les musiques actuelles en Bretagne*, coanimée par le *Collectif des festivals*, le *Festival Astropolis*, *l'Orange bleue*, *Supermab* et *HF Bretagne* s'est retrouvée au cours de rencontres départementales en novembre et décembre 2021 avec les structures et lieux concernés afin d'échanger sur leurs bonnes pratiques et les difficultés rencontrées. Ces ateliers participatifs - Brest, Lorient, Langonnet, Saint-Brieuc et Rennes - ont permis aux professionnel·les de faire émerger des perspectives d'actions communes, d'imaginer des outils adaptés aux réalités de tou·tes.

Ces initiatives participent toutes à accompagner la généralisation et la structuration d'une dynamique collective en Bretagne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- ## Une démarche intégrée

La Région Bretagne s'est engagée à passer « de l'égalité de droit(s) à l'égalité de fait » dans toutes ses politiques. Il s'agit de garantir à chacun·e l'égalité d'accès aux dispositifs régionaux, de vérifier que ceux-ci ne génèrent pas,

[7] https://podcloud.fr/podcast/lileauxfemmes

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

n'ajoutent pas des inégalités entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, la Région observe ses propres dispositifs, compte et repère les obstacles éventuels, voire décide d'actions rééquilibrées positives.

- Un questionnaire « Pratiques responsables »

Pleinement inscrit dans la philosophie de Région responsable, le projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel se veut porteur d'exemplarité en termes de réduction de l'empreinte écologique, de respect de l'égalité femme/homme et plus généralement de respect des droits culturels. Afin d'établir un premier état des lieux des pratiques et des démarches menées dans ces domaines par les acteurs de la filière audiovisuelle et cinéma, la Région a mis place au printemps 2021, un questionnaire à destination de tous les porteurs de projet qui déposent une demande d'aide régionale (écriture, production, diffusion, exploitation, éducation à l'image, préservation du patrimoine). Ce questionnaire se veut d'abord un outil d'observation, de sensibilisation, et de valorisation des actions menées. D'abord facultatif, le questionnaire est ensuite devenu obligatoire vers la fin du second semestre 2021 et étendu, dans une version non sectorielle, à toutes les aides culturelles régionales.
En parallèle, une page dédiée « Ressources Egalité et outils pratiques » est mise en ligne sur le site de Bretagne Cinéma[8] pour accompagner les professionnel·les.

- Une étude « Egalité fh dans les aides Cinéma »

Mars 2021 : suite à une table ronde sur la place des réalisatrices dans le documentaire (cf. « Doc au féminin »), la Région s'engage à produire des données statistiques. Une méthodologie d'observation et de comptage sur les aides votées de 2016 à 2020 est établie, un groupe de travail « Cinéma » avec HF Bretagne est mis en place, des pistes et des outils sont envisagés. Présentée aux professionnel·les du secteur lors des rencontres à Saint-Quay-Portrieux à l'automne dernier, l'étude « L'égalité femmes-hommes questionnée dans les aides *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)* du Conseil régional de Bretagne de 2016 à 2020 » sera prochainement accessible.

- Un Forum des politiques culturelles



Enfin, dans le cadre d'une démarche collégiale, initiée par la Région et des élu·es de collectivités membres du Conseil des Collectivités pour la Culture en Bretagne (le 3CB) et à laquelle sont associé·es les représentant·es des principaux réseaux culturels bretons, toutes filières confondues, le dialogue pour adapter les politiques culturelles bretonnes aux évolutions d'une société en forte mutation est désormais bien entamé. Par la tenue de groupes de travail thématiques (2021- printemps 2022), par la mise en ligne en 2021 d'une plateforme[9] qui accueille toute contribution et rend compte de l'avancée des groupes, des pistes concrètes, des méthodes, des outils vont pouvoir être formalisés (juillet 2022). Le groupe spécifique « Egalité fh » coanimé par *HF Bretagne*, la *Ville de Rennes* et la *Métropole* et dont les échanges ont débuté en 2021, a axé ses priorités sur l'égaconditionnalité des aides publiques et pour l'établissement d'un état des lieux du matrimoine en Bretagne. Ses attendus sont prévus pour 2022. Les résultats de cette réflexion collective pourront permettre à chaque collectivité de questionner, faire évoluer, voire de refonder ses propres politiques culturelles.

• Parité dans les instances

▪ Au sein des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »

Composition des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »	2019	2020	2021
Fiction et animation/Long métrage et programme audiovisuel Nombre de femmes·hommes	12 F / 11 H	16 F / 10 H	15 F / 11 H
Fiction et animation/Court métrage Nombre de femmes·hommes	12 F /8 H	8 F / 7 H	7 F / 8 H
Documentaire Nombre de femmes·hommes	8 F / 7 H	7 F / 13 H	10 F / 10 H
Innovation/Recherche Nombre de femmes·hommes	4 F / 2 H	1 F / 2 H	2 F / 1H
Total Nombre de femmes·hommes	**36 F / 26 H**	**32 F / 32 H**	**34 F / 30 H**

La composition de chacun des comités s'est équilibrée. Au total, les femmes sont majoritaires.

▪ Au sein du Conseil culturel de Bretagne

Composition du Conseil culturel de Bretagne	2019	2020	2021
Collège des structures			
Titulaires	15 F / 44 H	24 F/ 36 H	21 F / 37 H
Suppléant·es	40 F / 13 H	37 F / 23 H	35 F / 22 H

[8] https://cinema.bretagne.bzh/pratiques-responsables/
[9] Forum des politiques culturelles - Groupe Egalité femmes·hommes

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Collège des personnalités qualifiées : Nombre de femmes·hommes	4 F / [illegible]	[illegible]	5 F / 5 H
Bureau : Nombre de femmes·hommes	5 F / [illegible]	5 F / 5 H	5 F / 5 H
Titulaires femmes·hommes	19 F / [illegible]	[illegible]	[illegible]
Suppléant·es femmes·hommes	40 F / 13 H	37 F / 23 H	35 F / 22 H

Le Conseil culturel est composé de 70 membres : 60 structures, représentées par un binôme titulaire – suppléant·e, et 10 personnalités qualifiées. Celles-ci sont paritaires. Parmi les titulaires désigné·es par les structures membres (3 associations ont quitté le conseil culturel en 2021), les femmes demeurent davantage sous-représentées.

- Au sein des conseils d'administration des EPCC

Les Conseils d'administration des Etablissements publics de coopération culturelle ont pour partie été renouvelés. Chacun des EPCC témoigne d'une très légère majorité des femmes sur les postes de titulaires et d'un respect scrupuleux de l'engagement de la Région à proposer des représentations paritaires.

Composition des Conseils d'administration des Etablissements publics à caractère culturel (EPCC)	2018	2019	2020	2021
EPCC Spectacle vivant en Bretagne				
Titulaires	8 F / 5 H	9 F / 4 H	9 F / 4 H	8 F / 6 H
Suppléant·es	9 F / 4 H	9 F / 3 H	10 F / 3 H	10 F / 3 H
Dont titulaires de la Région	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H	1 F / 2 H
EPCC Livre et culture en Bretagne				
Titulaires	9 F / 7 H	9 F / 7 H	10 F / 6 H	10 F / 6 H
Suppléant·es	8 F / 3 H	8 F / 3 H	NC	9 F / 3 H
Dont titulaires de la Région	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H
EPCC Le Pont Supérieur				
Titulaires	12 F / 14 H	11 F / 15 H	12 F / 12 H	11 F / 12 H
Suppléant·es	8 F / 9 H	9 F / 8 H	10 F / 7 H	11 F / 5 H
Dont titulaires de la Région	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
EPCC FRAC				
Titulaires	5 F / 10 H	8 F / 7 H	7 F / 8 H	6 F / 10 H
Suppléant·es	7 F / 2 H	NC	NC	
Dont titulaires de la Région	2 F / 2 H	3 F / 1 H	3 F / 1 H	2 F / 2 H
EPCC EESAB				
Titulaires	12 F / 12 H	12 F / 12 H	12 F / 12 H	12 F / 12 H
Suppléant·es	10 F / 10 H	10 F / 10 H	10 F / 10 H	10 F / 10 H
Dont titulaires de la Région	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
Total				
Titulaires	**46 F / 48 H**	**49 F / 45 H**	**50 F / 42 H**	**47 F / 46 H**
Suppléant·es	**42 F / 28 H**	**NC**	**NC**	**40 F / 21 H**
Dont titulaires de la Région	**8 F / 6 H**	**9 F / 5 H**	**9 F / 5 H**	**7 F / 7 H**

Sur l'effectif global, la parité des titulaires peut être appréciée, avec pour autant des hommes très nettement moins nombreux dans les postes de suppléances.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

Sur 10 patient.es touché.es par les maladies auto-immunes, 8 sont des femmes.

5 000 femmes de moins de 40 ans sont touchées par le cancer du sein en France. On compte pour les femmes de 20 à 29 ans, 27,9 IVG pour 1000 femmes, contre 15,6 IVG pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

Avec un taux d'IVG de 12,3 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, la Bretagne figure au 2ème rang des régions de plus faible recours.

23 400 sages-femmes exercent en France en 2021. 4,5% des sages-femmes en France sont des hommes soit presque 2 fois plus d'hommes qu'en 2020 (2,8%).

90% des 125 000 accompagnantes d'enfant en situation de handicap en France sont des femmes.

Plus d'1 maladie professionnelle sur 2 en Bretagne concerne une femme soit près de 1600 maladies professionnelles indemnisées par an. Pour la tranche d'âge 40-59 ans, 3 maladies professionnelles sur 4 concernent les femmes.

La loi du 2/08/21 relative à la bioéthique a fait évoluer le cadre juridique de la PMA.

// Contexte national et régional

« Existe-t-il une différence de sexe et/ou de genre ? » est la question de plus en plus d'actualité que médecins et chercheurs spécialistes se sont posé en 2021 ; ouvrages, rapports, articles scientifiques se multiplient. « L'un des principaux freins à la bonne prise en charge médicale des femmes est qu'on réduit la plupart du temps leurs besoins médicaux spécifiques aux seuls organes reproducteurs » peut-on lire dans l'un d'entre eux[1]. La recherche médicale, néanmoins, progresse dans la connaissance de l'origine de certaines pathologies et les raisons de certaines spécificités féminines ». L'endométriose est l'une d'entre elles. Si l'année 2021 fut donc l'occasion de rappeler l'enjeu de santé publique de « Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner[2] elle permit également de zoomer sur les maladies professionnelles. « L'endométriose au travail[3] : les conséquences d'une maladie chronique féminine mal reconnue sur la vie professionnelle » édité en janvier 2021 par le *Centre d'études de l'emploi* en témoigne tout comme la proposition de loi visant à faire reconnaître la lutte contre l'endométriose « Grande cause nationale 2021 ».

Par l'annonce à la rentrée de septembre, de la gratuité de la contraception pour les jeunes femmes jusqu'à 25 ans, et plus globalement « de la prise en charge à 100% et en tiers-payant le bilan biologique, de la consultation et de tous les soins qui sont liés à cette contraception jusqu'à 25 ans », l'Etat veut agir à la fois contre une inégalité sociale et faire reculer le sentiment des patientes de ne pas être écoutées dès lors qu'elles évoquent auprès de leur praticien·ne de potentiels effets secondaires de la prise de pilule. Dans le même temps néanmoins, le rapport « *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité* » (cf. fiche 4.2) de la délégation aux droits des femmes du Sénat d'octobre 2021 dénonçait qu'« entre 2007 et 2020, la France a perdu 52,5% de ses effectifs en gynécologie soit 1 022 médecins en 13 ans » pour ne « compter que 2,6 gynécologues médicales.aux pour 100 000 femmes en âge de consulter ».

Coté législatif encore, le texte relatif à l'allongement du délai légal de 12 à 14 ans semaines avec la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des avortements chirurgicaux a été adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale en décembre 2021…au moment même où l'IGAS[4] reconnaissait dans un rapport remis au ministère que « la prise en charge de la grossesse et de la naissance exige une coopération, dans des conditions clarifiées, entre différents professionnels parmi lesquels les sages-femmes doivent occuper une place renforcée » et recommandait de «conforter leur autonomie sur un cœur de métier qui correspond à la prise en charge physiologique de la grossesse, en développant de véritables espaces physiologiques dans les maternités, de revaloriser les rémunérations des sages-femmes à l'hôpital en cohérence avec leurs responsabilités ».

Ainsi, à l'instar des *Chiffres clés de l'égalité femmes·hommes en Bretagne*[5], la prévalence des maladies professionnelles chez les femmes - comme le gradient social[6] qui, en Bretagne, relève plutôt des métiers très largement féminisés du lien – est signalée dans un contexte où 80% des maladies professionnelles concernent les femmes.

Toujours en région, « des effets de la crise sanitaire sont relevés », notamment avec « des indicateurs de santé au travail en alerte », « un sentiment d'utilité accru mais une perte de sens possible » ou des « risques psycho-sociaux et charge mentale accrus » … « autant d'éléments qui incitent à faire de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail, deux leviers pour une reprise d'activité durable de l'activité dans un secteur professionnel déterminant » souligne de son côté l'*Aract* au cours de la traditionnelle semaine régionale de la qualité de vie au travail ou encore la plaquette d'information dédiée « Agir sur la santé au travail des femmes : des enjeux, des bénéfices pour toutes et tous[7] » du *Comité régional d'orientation des conditions de travail Bretagne*.

[1] Le sexe de la santé - https://sgwhc.org/
[2] Cf. le rapport du HCEfh de novembre 2020 et de ses 40 recommandations.
[3] L'endométriose au travail, les conséquences d'une maladie chronique des femmes mal reconnue, Publication CNAM
[4] Inspection Générale des Affaires sociales - https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article824 - Octobre 2021
[5] https://www.bretagne.bzh/actualites/des-chiffres-clefs-pour-faire-avancer-legalite-en-bretagne/
[6] Les inégalités se répartissent selon un gradient social : chaque classe sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure.
[7] plaquette d'information santé au travail des femmes.pdf (prefectures-regions.gouv.fr)

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Côté institutions, « Considérant la question de la santé des femmes comme [illegible] *Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Bretagne* (CRSA) accueille la m[illegible]année - à l'occasion de son renouvellement et avec l'aval de l'ARS - un nouveau membre avec la FRCidff [illegible] de Bretagne.
Lors de sa session de décembre 2021, la Région a approuvé un vœu dans lequel elle fait part de ses inquiétudes « Des services entiers [sont] en danger. L'hôpital de Guingamp, en particulier est menacé de perdre son service d'obstétrique…L'absence de consolidation des services de maternité et de chirurgie de Ploërmel pose la question de leur pérennité ».

Dans les territoires également, l'enjeu de la santé est pris en compte ; le diagnostic[8] réalisé dans le cadre de l'élaboration du renouvellement du *Contrat local de santé* (CLS) de Redon agglomération, relève « concernant la mortalité, des indices nettement défavorables à Redon, avec des chiffres préoccupants pour les femmes » notamment concernant la mortalité par cancer ; en outre, « chez les femmes, la mortalité des maladies de l'appareil respiratoire est significativement plus élevée, comparé à la moyenne nationale. Selon l'âge, l'écart se creuse chez les femmes âgées de 75 ans et plus ». Les taux de participation aux dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus, inférieurs aux taux départementaux, régionaux et nationaux, sont également identifiés. Dans le cadre de ce prochain CLS, le Conseil de développement a évoqué en novembre le souhait de mettre en œuvre « un projet sur l'égalité F/H comme enjeu de santé et d'épanouissement sur le territoire ».
Les initiatives sont elles aussi diverses.
L'association *Jeune & Rose*[9], qui accompagne des jeunes femmes atteintes d'un cancer du sein, s'est implantée à Lorient en janvier proposant des rencontres aux jeunes femmes pour échanger, s'entraider ou apprendre l'autopalpation, des ateliers pour sensibiliser le milieu médical.
Les *Mardis de l'égalité*, soutenus par la Région, proposant sur Rennes2 des conférences thématiques, s'interrogent pour leur part, en avril, sur « les discriminations de genre dans l'accès aux soins[10] » ; car « contrairement à ce que pourrait faire la notion de système de santé universel, nous ne sommes pas toutes égales face au soin. Ainsi, des études récentes montrent que les femmes et les hommes, ainsi que les femmes entre elles, ne bénéficient pas de la même qualité de prise en charge. Les femmes subissent souvent des retards de diagnostic, par exemple lors d'infarctus. Les stéréotypes sexistes et racistes sont également à l'œuvre dans la relation entre personnel soignant et patientes, puisque les femmes, et les femmes racisées en particulier, sont accusées d'exagérer leurs symptômes, ce qui peut entraîner une errance médicale et un retard dans la prise en charge ».
Les projets de promotion de l'accès au droit de se soigner et à la santé pour toutes et tous ont fait l'objet en 2021 de soutiens renouvelés (cf. RAP 205) ; de nouvelles thématiques émergent, notamment celle relative à la place des hommes dans la contraception.

- Renforcer l'accès aux soins

Soutenue par la Région, l'association *Endobreizh* créée en février 2021, souhaite contribuer à l'animation d'un réseau régional de professionnel·les de santé (gynécologues, médecins généralistes, sages-femmes, chirurgiens, radiologues, médecins de la douleur, kinésithérapeutes, psychologues…) pouvant prendre en charge les femmes souffrant de l'endométriose. Des patientes sont également membres de l'association. La formation des professionnel·les à la prise en charge de cette pathologie, un délai raccourci pour la prise en charge, la proposition d'un traitement optimal d'emblée, une orientation adéquate des patientes entre les professionnel·les de santé de premier recours, l'identification de professionnel·les de santé référent·es de cette pathologie au sein des structures secondaires et tertiaires du territoire (en e-learning ou en présentiel) et enfin le développement d'une recherche clinique pour améliorer la prise en charge des patientes sont les principaux objectifs de cette nouvelle association.

- Lutter contre la précarité menstruelle

L'enjeu de santé publique que représente la lutte contre la précarité menstruelle et le tabou des règles a été relevé par la Région Bretagne. En complémentarité de l'expérimentation qu'elle mène avec les lycées bretons (cf. fiche 2.2) et après l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les prisons des femmes de Rennes et Brest, l'action régionale s'est poursuivie en septembre 2021 par la tenue de deux ateliers de paroles proposés aux détenues de la maison d'arrêt de Brest : un premier temps de présentation du collectif Georgette Sand venu à leur rencontre et d'échanges tous azimuts, un second temps pour parler sexualité, rapport à son corps, hygiène, excision, douleur des règles, …. 20 femmes au total y ont participé. « Moment drôlement fort et intense », « Beaucoup d'émotion, cela fait du bien, entre nous d'en parler », « Ce n'était pas institutionnel, un espace rien que pour nous, pour parler de notre intimité sans tabou » … les détenues comme l'équipe de la prison - infirmière, surveillantes notamment - rencontrées en décembre ont pu témoigner à la fois de la pertinence de cet accompagnement comme de leur souhait de pouvoir le renouveler 1 à 2 fois dans l'année pour s'adresser aux détenues du quartier des femmes qui font de courtes peines. Pour leur part, les détenues ont également regretté de ne pas pouvoir faire davantage d'exercice physique, les espaces de sport n'étant pas adaptés à la pratique des femmes.

[8] Restitution publique en septembre dernier
[9] jeuneetrosebretagne@gmail.com
[10] Les discriminations de genre dans l'accès au soin, Les Mardis de l'égalité, Rennes 2

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Développer la promotion de la santé par les pairs pour les jeunes filles et garçons

En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a souhaité poursuivre sa mobilisation en faveur des jeunes pour les aider à affronter les conséquences de la crise sanitaire. L'une des mesures adoptées a visé le renforcement du projet régional de prévention par les pairs *Corres 'Santé*, en élargissant le public bénéficiant de ces formations. Malgré des mesures sanitaires compliquant la mise en œuvre d'actions collectives, le projet s'est déployé à la rentrée 2021 avec de nouveaux établissements généraux et technologiques, par ailleurs le dispositif s'est ouvert aux lycées agricoles et maritimes et accompagne aussi les missions locales. En 2021, 217 jeunes lycéen·nes de lycées généraux/technologiques (dont 175 filles), 18 jeunes en service civique - 9 filles 9 garçons - au sein de missions locales et 5 lycées agricoles et maritime nouvellement intégrés dans le dispositif (dont il n'a pas été possible d'intégrer la représentation sexuée ci-dessous) se sont engagé·es pour être Corres' Santé.

Etablissements, structures accueillant le dispositif Corres 'Santé		2020		2021		
Département	Etablissement Structure	Nombre / Pourcentage filles	Nombre / Pourcentage garçons	Nombre / Pourcentage filles	Nombre / Pourcentage garçons	**Total**
Côtes d'Armor **3 lieux**	Lycée *La Fontaine des Eaux* - DINAN (public)	91 %	9 %	46 / 87 %	7 / 23 %	53
	Lycée *Notre-Dame* GUINGAMP (privé)	97 %	3 %	Démarche non initiée*		
	Lycée *Sacré Cœur* SAINT-BRIEUC (privé)	76 %	24 %	4 / 31 %	9 / 69 %	13
Finistère **3 lieux**	Lycée *St-François Notre-Dame* LESNEVEN (privé)	100 %	0	15 / 100 %	/	15
	Lycée *Estran Fénelon* BREST (privé)	100 %	0	Démarche non initiée		
	Lycée Pierre *Guéguin* – CONCARNEAU (public)	65 %	35 %	Démarche non initiée		
Ille-et-Vilaine **7 lieux**	Lycée Alphonse Pellé – DOL-DE-BRETAGNE (public)	67 %	33 %	6 / 67 %	3 / 33 %	9
	Lycée Jean Guéhenno – FOUGERES (public)	57 %	43 %	18 / 78 %	5 / 22 %	23
	Lycée *Institution*** SAINT-MALO (privé)	-	-	8 /100 %	/	8
	Lycée *JB Le Taillandier* – FOUGERES	83 %	17 %	Démarche non initiée		NC
	Lycée *Jean Macé* – Rennes (public)			26 / 63 %	15 / 37 %	41
	Association *Unicités*	60 %	40 %	5	5	10
	Association *We Ker* (mission locale)	-	-	4 / 50 %	4 / 50 %	8
Morbihan **4 lieux**	Lycée Saint-Michel – Apprentis d'Auteuil PRIZIAC	30 %	70 %	Démarche non initiée		
	Lycée *Louis Armand* – LOCMINE (public)	33 %	77 %	Démarche non initiée		
	Lycée *Saint Yves* – (agricole privé) GOURIN	60 %	40 %	Démarche non initiée		
	Lycée *Notre Dame le Ménimur* – Vannes (Privé)	-	-	10 / 100 %	/	10
	Lycée *Jean Guéhenno* – Vannes (public)	-	-	30 / 94 %	2 / 6 %	32
Total régional	2020 : 12 établissements 2021: 15 établissements d'enseignement et 2 associations *	**77 %**	**23 %**	184 / 78 %	51 / 22 %	235 222 en 2020

** Les établissements n'ont pas initié l'accompagnement au cours de l'année 2021, espérant le mettre en place en 2022.*
*** En noir sont indiqués les nouveaux établissements entrés dans le dispositif en 2021.*

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

La proportion majoritaire de jeunes filles parmi les jeunes qui se sont volontairement impliqué·es dans ce projet à l'échelle régionale s'est encore accentuée en 2021 dans un contexte où le nombre de jeunes volontaires a encore augmenté. La part de jeunes hommes engagés diminue de 1 point.
3 établissements ne présentent que des jeunes filles *Corres'Santé* ; aucun établissement ne présente que des jeunes garçons *Corres'Santé*.
6 établissements présentent une majorité de filles *Corres'Santé* ; un seul établissement présente une part majoritaire de jeunes garçons « Corres'Santé ».
Seules les structures ne relevant pas de l'enseignement présente une répartition paritaire filles·garçons des jeunes *Corres'Santé*.

- ## Prévenir les agressions sexistes et sexuelles en milieu festif

Le projet de lutte contre les inégalités et les violences sexistes et sexuelles dans les musiques actuelles, porté par le *Collectif des festivals*, soutenu et accompagné par la Région avec le concours du Centre national de la musique, a poursuivi sa mise en œuvre en 2021 ; le recrutement, en août, d'une chargée de mission, a permis de programmer au cours de l'année, la réalisation d'un état des lieux et des besoins et de définir des propositions d'actions. La fin de cette mission, copilotée par *SUPERMAB*, *Astropolis*, *HF Bretagne* et le collectif *L'Orange Bleue*, est prévue pour début 2022. La Région a renouvelé son soutien à ce collectif (porté par *Addiction France Bretagne)*, en faveur de la formation des organisateur·trices de manifestations et de la mise à disposition d'une malle contenant l'ensemble des outils de prévention utilisés pendant les évènements.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Chiffres clés

Entre 2015 et 2019, parmi les femmes ni en emploi, ni en études, ni en formation, près de deux femmes sur trois entre 25 et 29 ans sont mères, soit deux fois plus que parmi celles en emploi, en études ou en formation.

Après le Covid, 34 % des jeunes filles déclarent être en situation de détresse psychologique contre 20 % des garçons.

60 % des femmes estiment que les différences de genre sont produites par la société et sont *non naturelles*, contre respectivement 37 % de la génération des parents et 36 % de la génération des *Baby-Boomers*.

51% des femmes déclarant des discriminations n'ont entrepris aucune démarche contre 33% des hommes. Parmi les victimes déclarant ne pas avoir eu conscience d'une discrimination, on compte 28% de femmes et 18% d'hommes.

74% des filles et 54% des garçons pensent qu'il y a beaucoup à faire pour atteindre une égalité réelle.

1 adolescente sur 5 a déjà été victime de violences conjugales.

39% des filles et 27% des garçons affirment avoir déjà envoyé des « sextos », nudes » ou dickpicks (pornodivulgation).

// Contexte national et régional

Les constats des effets de la *crise Covid* sur la vie des jeunes se sont poursuivis en 2021 : « Les conséquences sociales, économiques de la pandémie de Covid-19 ont rendu visibles et largement amplifié les difficultés de la jeunesse[1] » et s'affinent[2] : « Deux variables ont un effet massif sur le ressenti de ces troubles liés au confinement : le sexe et le sentiment de précarité financière. La différence entre hommes et femmes est considérable : 23% des femmes disent avoir ressenti des troubles de type dépressif (sentiment de solitude et besoin de se confier, sentiment de perte de contrôle de sa vie, troubles du sommeil et troubles alimentaires) contre seulement 9 % des hommes.

L'alarme donnée par la hausse des gestes suicidaires chez les jeunes en 2021 se caractérise par « un phénomène inquiétant et presque exclusivement féminin » ; « *Les données rassemblées concernent les mois de janvier à octobre 2021 ; il a été trouvé que chez les jeunes filles de moins de 15 ans, les admissions aux urgences pour gestes suicidaires ont augmenté de plus de 40% par rapport aux trois années précédentes. En ce qui concerne les jeunes garçons, le nombre d'admissions est resté stable* » [3] . « *Le même phénomène est vérifié chez les adolescentes et femmes de 15 à 29 ans avec une hausse constatée de 22% en 2021 par rapport aux trois années précédentes contre une quasi-stabilité (+1%) pour le sexe masculin* ». L'amplification après la crise covid de cette surreprésentation « traditionnelle » des femmes dans les gestes suicidaires mérite d'être davantage et finement explicitée ; les hypothèses d'une exposition différente à l'insécurité ou au stress consécutif à la perception d'un avenir flou, de la diminution de liens et de repères sociaux, familiaux ou encore davantage victimes de (cyber)harcèlement, de tentatives d'intimidations que les garçons sont dans un premier temps avancées.

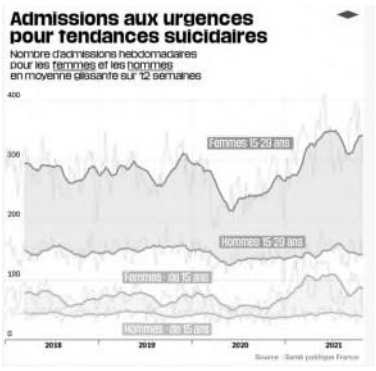

Comme en écho, l'annonce ministérielle en octobre 2021 de la création de lieux spécifiques pour les jeunes femmes victimes de violences conjugales témoigne d'une prise de conscience nouvelle sur la réalité de ce fléau chez les adolescentes[4] et de la nécessité de sensibiliser/former les adultes à déconstruire « *un imaginaire du couple construit autour de la possession* » véhiculé parfois parmi les jeunes. Le 1er Plan national contre la prostitution des mineur·es lancé en novembre 2021[5] « *touche surtout des jeunes filles de 15 à 17 ans avec une entrée dans la prostitution de plus en plus tôt, se situant entre 14 et 15 ans pour plus de la moitié d'entre elles* ». Si de très nombreuses enquêtes de l'année s'accordent à dire que « la crise économique et sociale a révélé la grande précarité des moins de 25 ans[6] » elles s'autorisent à élargir leur propos - au-delà d'indicateurs économiques - à des considérations sur les valeurs et engagements des jeunes : « Chez les jeunes, l'idéal de liberté est supplanté par l'égalité[7] ».



[1] « Une jeunesse sacrifiée ? » Ouvrage de Tom Chevalier, chercheur au CNRS, et de Patricia Loncle, professeure des universités à l'Ecole des hautes études en santé publique – Mars 2021
[2] Une jeunesse plurielle, enquête auprès des 18-24 ans de l'Institut Montaigne
[3] Site Madmoizelle - Sos d'une jeunesse en détresse - Statistiques du système Surveillance sanitaire des urgences et des décès (Sursaud) communiquées par Santé publique France.
[4] Sondage de l'association En avant toute(s), mars 2021
[5] https://www.gouvernement.fr/actualite/premier-plan-national-contre-la-prostitution-des-mineurs - Entre 7 000 et 10 000 mineurs sont concernés par la prostitution en France.
[6] Rapport Observatoire des inégalités, septembre 2021.
[7] La Fracture, Ifop, 2021.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE



En 2021, 27 % des jeunes victimes de discriminations interrogées déclarent avoir vécu une discrimination ou un harcèlement discriminatoire en raison de leur sexe dans le cadre professionnel.
Lorsqu'ils sont victimes de discriminations, plus de 4 jeunes sur 10 n'ont rien dit ni rien fait et principalement des femmes, majoritairement parce qu'elles pensent que cela n'aurait rien changé. Elles sont également plus nombreuses que les garçons à n'avoir pas conscience de la discrimination[8].

En Bretagne, des collectivités ont voulu faire écho à la situation des jeunes ; en leur donnant la parole sur l'égalité filles·garçons comme à Acigné (35), où en partenariat avec l'espace jeunes et la radio d'université associative C-Lab, des témoignages de jeunes de la ville - micros-trottoirs, recherches vidéo, rencontres avec des cercles de femmes à l'appui – ont pu être recueillis sur le harcèlement de rue ou sur les réseaux sociaux, sur la pression des apparences et identité assignée, sur la sororité ou encore sur ce « que c'est qu'être un homme bien, un bon allié ». A Quimper (29), ce sont les animateur·trices jeunesse (Quimper) qui ont été invité·es à interroger le constat que beaucoup plus de garçons que de filles étaient accueilli·es au sein de leurs structures et que « le public féminin ne s'approprie pas les locaux aussi bien que les garçons ».

En complément d'outils pédagogiques[9], d'actions multiples (simulation d'un procès fictif d'assises sur l'exploitation des jeunes et le proxénétisme avec le Mouvement du Nid ou conférence *Paradoxes et injonctions faites aux filles et aux garçons* de l'INSPE Bretagne), des éclairages régionaux sur la situation des jeunes ont également été identifiés ; parmi eux, on peut noter l'Insee et son étude diffusée en mars où on peut lire par exemple que « les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt. À 25 ans, seules 13 % habitent encore chez leurs parents contre près du double parmi les jeunes Bretons (24 %). Elles accèdent à la parentalité plus rapidement : en moyenne à 30 ans et demi contre près de 33 ans pour les hommes »[10].

// L'égalité dans l'action régionale

Suite à l'adoption en 2020 du *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses*, différents chantiers du plan ont été mis au travail. Au titre de la mise en œuvre des objectifs du Chantier XI « Garantir l'égalité femmes·hommes », on peut relever au cours de l'année, les soutiens financiers de la Région à l'animation pédagogique le *Loto des femmes* à destination des jeunes et des établissements d'enseignement porté par *l'espace Femmes* et l'association *Steredenn* à Dinan, aux interventions dans les lieux de formation en faveur de la mixité de l'association *Pulsart*, aux ateliers de prévention du harcèlement de rue et des violences sexistes et sexuelles des associations *Difenn* et *Antidotes* ou encore au projet de promotion de la santé sexuelle et d'égalité fh du Planning familial 35

- Agir en faveur de l'information des jeunes : le réseau Info Jeunes

Réseau Info Jeunes (RIJ)	2021		
	Filles	Garçons	Total
Nombre de jeunes ayant bénéficié des services du RIJ	36 910 54%	31 440 46%	68 350

Thématiques sur lesquelles les jeunes ont sollicité de l'information auprès du réseau Info Jeunes en 2021

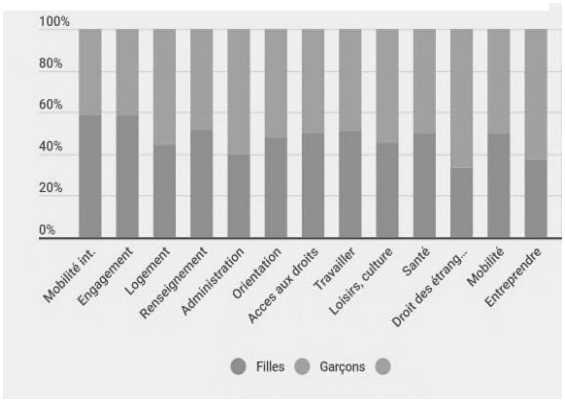

En 2021, la Région a soutenu le CRIJ Bretagne pour l'accompagnement, la promotion et la coordination des 71 structures qui composent le réseau Info Jeunes. Ses services ont bénéficié à plus de 68 000 jeunes breton·nes, dont 54% de jeunes femmes. Les thématiques des sollicitations varient légèrement selon le sexe : les femmes sont plus nombreuses à questionner le RIJ sur la mobilité internationale et l'engagement, alors que les garçons sont plus nombreux à rechercher de l'information sur le logement, les droits des étranger·es, l'administration ou l'entreprenariat.

[8] La perception des discriminations dans l'emploi, Edition Jeunesse, décembre 2021
[9] Formations à l'égalité fh chez Suzette décolle les étiquettes Un jeu de société féministe #Désobéissance pour sensibiliser les jeunes à l'égalité
[10] Plus diplômées que les hommes, les femmes perçoivent des salaires moins élevés que les hommes - Mars 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

- Agir en faveur du bien-être des jeunes : les Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

Nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un PAEJ /territoire	2019			2020			2021		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Saint - Brieuc	278	154	432	269	100	369	281	122	403
Lannion	124	90	214	130	76	206	130	72	202
Paimpol	54	36	90	100	72	172	80	64	144
Guingamp	142	79	221	142	79	221	154	144	298
Centre Ouest Bretagne	103	82	185	129	85	214	170	99	269
Rennes	99	99	198	71	66	137	87	77	180
Fougères	137	74	211	118	57	175	151	67	218
Saint - Malo	91	67	158	106	79	185	135	80	215
Brest	115	67	182	120	57	177	200	90	290
Cornouaille	150	67	217	105	69	174	170	73	243
Vannes	64	40	104	41	35	76	89	53	142
Lorient	163	103	266	200	91	291	200	95	295
Morlaix	149	73	222	92	47	139	155	56	211
13 PAEJ (nombre de jeunes)	1669	1031	2 700	**1623**	**913**	2536	**2002**	**1092**	3110
Pourcentage	62%	38%	100%	**64%**	**36%**	**100%**	**65%**	**35%**	**100%**

Avec plus de 3 000 jeunes accueilli·es en 2021 par les PAEJ, l'augmentation de la fréquentation est notable dans le contexte de crise sanitaire. Les demandes d'accompagnement ont concerné la dimension relationnelle et sociale des jeunes à 47%, la santé mentale des jeunes à 48% et des questions de santé organique / manifestation somatique à 5%. Cette année encore, les filles sont plus nombreuses. Pour la première année, le PAEJ de Rennes, le SäS, a comptabilisé les jeunes qui souhaitaient ne pas se reconnaitre de façon binaire, homme ou femme ; ces 16 jeunes non genrés ont représenté 9% des publics du SäS (ces jeunes sont comptabilisés dans la colonne « nombre total »).

Dans le cadre de son plan d'action en faveur des jeunesses face à la crise sanitaire d'avril 2021, la Région, l'ARS et la CAF ont choisi de travailler de concert pour faciliter le développement de nouveaux services d'accueil et d'écoute des jeunes sur les territoires qui n'en sont pas pourvus, afin que chaque jeune puisse bénéficier en proximité d'un service d'accueil anonyme et gratuit. Ainsi, deux nouveaux PAEJ ont ouvert leurs portes à l'automne 2021 à Pontivy et à Auray. Les travaux ont également bien avancé en 2021 à Redon, Vitré, Dinan et Loudéac.

- Agir en faveur de l'engagement des jeunes : Accélérateur Initiatives Jeunes (AIJ)

Partant de l'idée que les jeunes sont les mieux placé·es pour promouvoir et défendre leurs propres initiatives, la Région leur dédie un appel à projets « Accélérateur d'initiatives jeunes » qui permet leur essor. Depuis 2015, en partenariat avec la plateforme *Kengo*, 114 projets dont 57 portés par des filles ont été accompagnés.

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un soutien régional via AIJ	2019			2020			2021		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Nombre de porteurs et de porteuses de projets	13	10	23	9	10	19	7	8	15

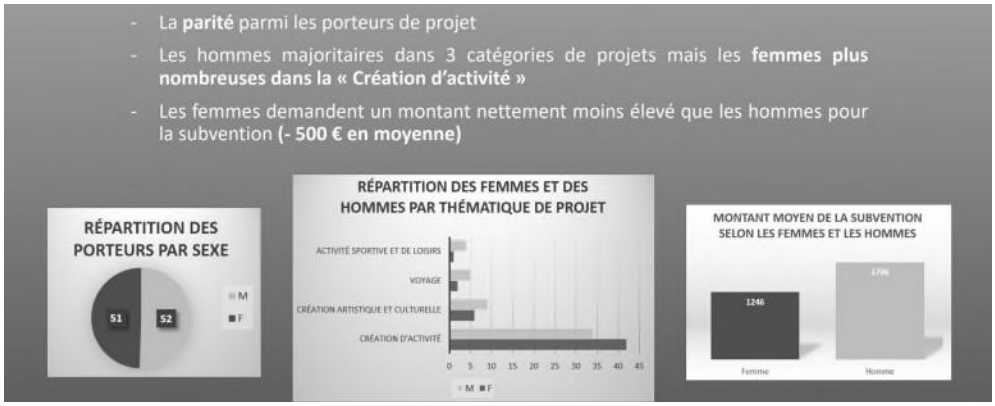

En 2021, cet appel à projets a été recentré sur les projets de création d'activités contribuant aux transitions climatiques, écologiques et énergétiques. 11 projets ont été déposés, portés par 15 jeunes hommes et femmes et abordant des thématiques variées : protection des océans, économie circulaire, low-tech, commerces de produits locaux et de saison…

Depuis 2015, le dispositif a davantage bénéficié aux jeunes femmes : sur les 87 projets de création d'activité déposés, 47 ont été portés par des jeunes femmes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

5.5 La promotion de tous les droits

Chiffres clés

Le budget du secrétariat d'Etat à l'égalité s'élève à 50 millions d'€ en 2021 (29,6 € en 2017) ; celui de l'Espagne s'élève à 450 millions d'€.

Le collectif #NousToutes a comptabilisé en France 113 (90 en 2020, 146 en 2019) féminicides en 2021, soit une femme tuée tous les 3 jours, 17 hommes (16 en 2020, 27 en 2019) assassinés dans le cadre de violences conjugales. 10 personnes transgenres ont été assassinées.

3 000 sur 8 000 personnes reçues sont accompagnées par an pour sortir de la prostitution. 37 000 femmes (92%) et 3 000 hommes (8%) prostitué·es sont estimé·es par les associations. En Bretagne, deux femmes ont bénéficié d'un parcours de sortie en 2021.

SOS Homophobie relève que 39% des cas de transphobie envers les hommes Trans ont lieu dans la famille. 1 victime sur 10 est mineure.

4 femmes reconnues handicapées sur 10 sont « actives », en emploi ou au chômage (près de 7 sur 10 pour les femmes dans la population générale).

41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, contre 21 % de l'ensemble des enfants.

// Contexte national et régional

« Les droits des filles et des femmes sont des droits humains et à ce titre, la promotion de l'égalité des sexes est fondamentale pour offrir à toutes les existences humaines l'accès à la santé, à la liberté et à l'autonomie individuelle (…) Accélérer l'engagement de toutes et tous, gouvernements, société civile, secteur privé, organisations philanthropiques associant l'ensemble des générations de citoyens formant la population de tous les pays du monde » affirme le *Forum Génération Egalité* (cf. fiche 1.2). Dans le monde, les évolutions et appréciations sur cet enjeu sont très inégales. Mais « au rythme actuel, il faudrait encore un siècle avant d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle mondiale du point de vue professionnel, politique et économique ».

En France comme ailleurs, la lutte contre le fléau des victimes de violences sexistes, sexuelles et conjugales reste le 1er enjeu d'égalité d'accès aux droits pour chacun·e. Les #MeToo[1] en cascade ont modifié la donne. Grâce aux témoignages des femmes, à la mobilisation des associations, le caractère systémique des violences est mieux perçu par les pouvoirs publics et la société, des évolutions ont été actées : le maintien et l'élargissement du 3919, la fin des *mains courantes* pour tout passage d'une victime au commissariat qui se soldera par « une plainte traitée en priorité ou un signalement au procureur » assure le ministère de l'Intérieur. « Des agents formés, des équipes spécialisées créées dans chaque département, une expérimentation de dépôt de plainte « hors les murs », la nouvelle obligation d'informer les femmes victimes lors de la libération de leur conjoint violent, la mise à disposition de 2 000 « téléphones grave danger », la création de places supplémentaires d'hébergement, l'élaboration d'un fichier des auteurs de violences conjugales ont été annoncées en 2021.



Néanmoins des revendications restent d'actualité : une place et un accompagnement spécialisé assujetti à chaque place d'hébergement pour les 40% de victimes sans logement, un revenu de subsistance qui permettrait aux victimes de quitter leur domicile à temps, la création de tribunaux spécialisés, un vrai suivi évaluation/qualité, dans le temps long de l'accueil des femmes dans tous les commissariats, une évaluation des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et un comptage du nombre de récidives, un maillage territoriale serré pour supprimer les inégalités territoriales d'accès aux droits pour les victimes de violences conjugales dans les territoires ruraux ou péri-urbains, le déploiement de *Maisons des femmes* (Saint-Denis, Marseille, Rennes en devenir…) pour aider les victimes à se reconstruire, de l'innovation pour faciliter l'émergence d'applications numériques (QR code LibRA[2], App'Elles[3], Qui-vive APP[4] sur Saint-Brieuc …). Les discriminations sont multiples, se croisent, s'accumulent, s'articulent entre elles. Constatant que « l'égalité pour tous et toutes suppose des mesures spécifiques pour contrer certains mécanismes, la Défenseure des droits a souhaité rappeler en juin 2021[5] ses propositions sur les formes les plus répandues de discriminations et les plus délétères pour notre système social ».



Des statistiques alarmantes sur la discrimination liée à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre révélées dans la 25ème édition du rapport sur les LGBTIphobies[6] aux discriminations liées au handicap qui ont, de nouveau fait l'objet de débats parlementaires en décembre 2021, l'écosystème s'élargit. La décision du Sénat de non individualiser le calcul de l'allocation versée aux adultes handicapés sous tendant de fait, de conditionner celle-ci aux revenus d'une compagne ou d'un compagnon, met à mal « les efforts pour reconnaître l'autonomie des personnes en situation de handicap » dénoncent associations et parlementaires. Ainsi, 4 femmes reconnues

[1] #MeTooInceste, #MeTooPolitique, #MeTooBar, #MeTooMédias, #MeTooGay, …
[2] LibRA, nouveau dispositif de la gendarmerie contre les violences sexuelles - [3]https://www.app-elles.fr/
[4] Qui vive app
[5] Contribution consultation citoyenne sur les discriminations, La Défenseur des droits
[6] Rapport LGBTIphobies 2021, Sos homophobie

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

handicapées sur 10 sont « actives », en emploi ou au chômage[7] ; la majorité [illegible] en dehors du marché du travail, notamment pour raisons de santé. Les réseaux associatifs [illegible] solidarité et d'accès aux droits dénoncent ce non-recours aux conséquences défavorables sur la santé des perso[illegible] handicapées, le taux d'activité des hommes dépasse de 2 points celui des femmes (43% contre 41%).
Enfin, au moment où la période de la crise sanitaire a mis en évidence des inégalités fh qui affectent conditions de vie et accès aux droits des plus précaires, l'Insee[8] relève que « Les enfants des familles monoparentales et des familles nombreuses sont plus souvent que les autres en situation de pauvreté : 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants. Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel ils résident la plupart du temps n'a pas d'emploi. Leur situation est alors plus précaire : 77 % des enfants sont pauvres, contre 23 % quand le parent est en emploi ». Pour tenter d'y faire face, et parce que la pension alimentaire représente en moyenne 18% du revenu disponible des familles monoparentales, l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA[9]) a été créée en 2021 par l'Etat.
En Bretagne, associations et collectivités accentuent leur mobilisation à l'égard des femmes victimes de violences conjugales. La Ville de Concarneau et ses deux nouveaux logements, le CCAS de Lannion-Trégor Communauté et son appel à se vêtir en orange pour la *Journée internationale des droits de l'Homme*, l'animation d'un réseau de professionnel·les par le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de la communauté de communes de Lesneven-Côte des légendes, les boulangeries costarmoricaines et finistériennes et leurs sacs à pain habillés du violentomètre et des numéros d'urgence proposés par le collectif #NousToutes, l'expérimentation de la *Fédération nationale des victimes de féminicides* en Ile et Vilaine d'un guide pratique à destination des familles et des professionnel·les, l'ouverture d'un nouveau lieu pour les victimes à Lorient, sont autant d'initiatives originales qui témoignent d'une mobilisation plurielle en 2021. La signature de nouveaux schémas départementaux contre les violences sexuelles et sexistes, la mise en place des premiers centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences, l'annonce de nouvelles places d'hébergement, l'enveloppe de 640 000€ accordée à l'Unité d'accueil médico judiciaire de Lorient témoignent de l'action de l'Etat en région.

// L'égalité dans l'action régionale

Au-delà de ses compétences, la Région cherche à être partenaire des démarches prises sur le territoire. En cofinançant les associations de défense et de promotion des droits des femmes (cf. séminaire régional de rentrée de la FR Cidff), en accompagnant les plus jeunes dans la lutte contre le harcèlement de rue (cf. stages de défense verbale proposés par l'association finistérienne *Antidotes)*,en partageant sa connaissance des initiatives prises sur les territoires (colloque *Femmes, emploi et discriminations multifactorielles* de Rennes Métropole en novembre 2021) ou en relayant les besoins d'expertise et d'expériences des collectivités notamment sur l'enjeu de l'hébergement d'urgence et du logement des femmes victimes de violences, la Région contribue à identifier de nouveaux leviers, susciter des opportunités de partenariat et de mutualisation, initier des actions politiques nécessaires à la promotion des droits pour toutes et tous.

• Les familles en situation de monoparentalité

Forte des témoignages des mères accompagnées d'avoir toutes vécues l'expérience de se voir proposer des dispositifs inadaptés à leurs situations, la Région a choisi de poursuivre sa démarche d'amélioration de l'accompagnement des familles en situation de monoparentalité vers le recours aux droits, la formation ou l'emploi (Cf. fiches 2.4 et 4.2).

• 23 projets soutenus par le budget dédié à l'égalité des droits femmes·hommes

23 projets « égalité fh » ont été accompagnés financièrement pour un total de 200 000 € au titre de la politique régionale d'égalité des droits. Les projets soutenus se sont diversifiés. Les actions inscrites dans les champs de la santé, de l'éducation à la sexualité, de l'accès aux droits et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont été les plus nombreuses à être soutenues. Les soutiens complémentaires par d'autres programmes budgétaires sur des actions communes, ajouté au fait que le montant de subvention sollicité par projet a été plus faible, ont permis de soutenir davantage de projets sur l'année (+5).

Projets « Egalité femmes·hommes »	2019	2020	2021
Promouvoir l'égalité professionnelle	5 + 3 AMI	6	4
Promotion des droits	2	1	4
Lutter contre les violences	5	3	5
Promouvoir l'égalité fh au sein de la culture Promouvoir l'égalité fh au sein des sports	5 + 2 AMI	1	4 3
Diffuser la culture de l'égalité fh	7	5	3
TOTAL des projets	30	18	23

[7] Femmes Emploi Handicap, Agefiph
[8] https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681
[9] https://www.pension-alimentaire.caf.fr/

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

5.6 Les politiques de coopération, solidarité internationale et fonds européens

Chiffres clés

Sur les 58 programmes de dépenses de 2014-2020 de l'UE, 4 comportent des objectifs liés au genre, 5 des indicateurs dédiés.

Les États membres ont obtenu 67,9 points/100 selon l'indice d'égalité de genre élaboré par l'EIGE.

34 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention d'Istanbul contre les violences à l'égard des femmes ; 12 l'ont signée.

13 femmes sur 27 sont commissaires de l'UE.

25% des ambassades de France dans le monde (161) ont été confiées à des femmes.

// Contexte national et régional

« L'Union Européenne a pris un engagement de long terme en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, trop peu d'efforts ont été consentis ; les efforts doivent encore être poursuivis et s'accentuer pour promouvoir systématiquement et activement l'égalité entre les femmes et les hommes lors de l'élaboration des politiques et de l'exécution du budget de l'UE » ; « Il est grand temps que la Commission agisse et qu'elle commence à faire usage de la budgétisation sensible au genre dans le nouveau cycle budgétaire 2021-2027 » ; le message du rapport de mai 2021 de la Cour des comptes européenne[1] est clair : si la Commission européenne dit prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les stades et dans tous les domaines de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre[2], elle tarde néanmoins à agir et à « comprendre l'impact des décisions budgétaires et politiques sur les objectifs d'égalité entre les sexes pour s'appuyer sur ces informations afin de compenser les inégalités en introduisant des changements dans les dépenses et les recettes publiques ». La commission est encouragée à aller au-delà de financements d'initiatives explicitement consacrées à l'égalité hommes·femmes : « la budgétisation sensible au genre est un instrument de promotion de l'égalité fh (…) l'égalité des sexes doit être intégrée dans le budget de l'UE ». Par exemple, il est attendu que « les plans nationaux pour la reprise et la résilience exposent comment les mesures proposées sont censées contribuer aux objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes ». Car au-delà des questions de justice et d'égalité des droits, il s'agit aussi de croissance économique. L'Institut[3] Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a pu ainsi calculer que le PIB par habitant augmenterait de 6 à 9,5 % à l'horizon 2050 si l'on parvenait à mettre en œuvre des dispositifs pour que l'égalité des sexes soit réellement effective.

Dix ans après la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes[4], une « *Diplomatie féministe* » [5]- terme utilisé par les Etats pour dire la volonté de promouvoir les enjeux de genre sur tous les sujets de l'agenda international et la parité dans les postes de décision – est à l'œuvre pour rappeler que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes peuvent être des leviers et des moteurs pour un avenir favorable à une avancée des droits pour toutes et tous. En adoptant en septembre dernier, une législation et des politiques ciblées pour traiter toutes formes de violences et de discriminations fondées sur le genre (femmes, filles et personnes LGBTQI+) hors ligne et en ligne, le Parlement européen a validé l'idée « d'inclure la violence sexiste dans la liste des crimes de l'UE et de demander à la Commission de présenter une directive globale et inclusive contre l'une des violations des droits les plus graves et persistantes dans l'histoire de l'humanité ».

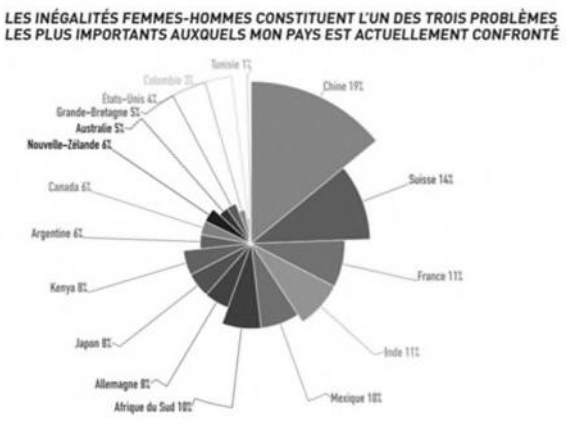

Le 8 mars, célébrée par les Nations Unies[6] *Journée internationale pour le droit des femmes* est une journée de mobilisation qui donne l'occasion de dresser un bilan de la situation des femmes et des initiatives prises dans le monde. 26 ans après la *Conférence de Pékin (1995)*, *le Forum Génération Egalité*[7], coorganisé par la France, a donné écho aux progrès, aux attentes et propositions. Un sondage d'ampleur internationale[8] est venu en amont témoigner des attentes citoyennes en faveur de l'égalité femmes·hommes. La France, par la voix de l'AFNOR[9] y a affiché sa volonté de créer une norme internationale en matière d'égalité fh. Cinq thèmes constitueraient la base de cette *ISO Egalité* : accès à l'éducation et aux formations, santé et droits sexuels et reproductifs, prévention et arrêt des violences faites aux femmes, lutte contre les discriminations fondées sur le genre et autonomisation économique des femmes. La Coalition pour l'égalité salariale[10] est venue allonger la liste des appuis dans le monde et en Europe en faveur de l'égalité des droits au moment même où le Forum économique mondial[11] vient s'inquiéter que « l'égalité femmes

[1] Rapport de la Cour des Comptes européenne, 2021
[2] UE - Egalité des sexes - Feuille de route 2021 du Plan d'action sur l'égalité des sexes adopté en juillet 2020.
[3] Site de l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes
[4] 10 ans après Istanbul, 20 recommandations du Forum international des droits des femmes (Lobby européen, CLEF), 2021
[5] Diplomatie féministe et UE : quelles priorités pour la Présidence française de l'UE ? HCE fh - juin2021
[6] Objectifs de Développement durable (ODD), Objectif 5 pour l'égalité entre les sexes, Nations Unies
[7] https://forum.generationequality.org/fr/propos
[8] "Les aspirations citoyennes en faveur de l'égalité fh dans le monde : une volonté de changement" (Focus 2030 et Women Deliver)
[9] Association française de normalisation
[10] Coalition internationale pour l'égalité salariale, EPIC (OIT, ONU Femmes, OCDE)
[11] Classement mondial Egalité fh, Forum économique mondial, mars 2021

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

hommes ait reculé d'une génération en 2021 à cause de la pandémie » en pr[illegible] 2021 de son classement annuel dédié que la France occupe le 16ème rang, l'Islande figurant [illegible] du classement mondial.

Collectivités signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*	oct-19	oct-20	oct-21
Europe	1 792	1831	1865
France	288	294	301
Bretagne	14	14	15

En Bretagne, en 2021, une nouvelle collectivité est venue rejoindre le réseau breton des signataires[12] ; la Ville du Rheu est ainsi devenue la 231ème commune à signer la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* : Au titre de son plan d'action, la municipalité prévoit la féminisation des noms de rue, le développement des actions de sensibilisation à l'égalité fh en direction des écoles, l'aménagement des cours d'école. Depuis son origine, le rapport égalité femmes·hommes est organisé selon les chapitres de la Charte : La responsabilité démocratique, le rôle politique, le cadre général pour l'égalité, le rôle employeur, la fourniture de biens et services, le rôle de prestataires de services, le planning et le développement durable, le rôle de régulation, les jumelages et la coopération. Au travers de ces thématiques qui s'adaptent à tout niveau de collectivité en Europe, les signataires sont invités à définir des plans d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs politiques ; 36 pays sont concernés.

// L'égalité dans l'action régionale

En 2021, la Région Bretagne a pu participer aux initiatives du groupe de travail Genre de *Cités Unies France* et notamment à son enquête afin de figurer dans le répertoire recensant le savoir-faire des collectivités territoriales engagées à l'international, les bonnes pratiques existantes au niveau des coopérations décentralisées sur les questions de genre et leur prise en compte au sein des collectivités.

Les relations entre la *Maison de la Bretagne Europe* et les politiques régionales Egalité fh et Affaires européennes et Internationales ont été particulièrement fructueuses cette année : interpellations relayées par la Délégation permanente bretonne à Bruxelles, à l'image de l'interpellation de l'ONG COFACE Families Europe dans le cadre d'une campagne européenne sur les jouets et les stéréotypes de genre en octobre 2021, partage d'informations issues de l'actualité du Parlement ou de la Commission européenne (Directives, questions aux Commissaires) mais également coélaboration d'évènement en commun ont rythmé une année riche d'une collaboration jusqu'alors inédite (cf. ci-dessous *L'égalité fh, principe transversal au sein de l'UE*).

- Participation des femmes dans les instances

	2019	2020	2021
Comité mixte *Solidarité internationale* : Représentant·es du Conseil régional Représentant·es du Ceser	9 F / 5 H 6 F/ 2 H 3 F / 3 H	9 F / 5 H 6 F / 2 H 3 F / 3 H	10 F / 6H 6 F / 4 H 4 F / 2 H
Réseau *Bretagne solidaire* : Conseil d'administration Equipe permanente	 7 F / 10 H 3 F	 7 F / 10 H 3 F	 8 F / 9 H 3 F

La composition du Comité mixte « Solidarité internationale », en charge de la concertation sur la politique de solidarité internationale de la Région et de l'examen des projets, a évolué, suite aux élections régionales et à de nouvelles désignations pour le CESER. Le même constat peut être dressé pour le *Réseau Bretagne Solidaire* qui facilite le travail en réseau entre partenaires volontaires à l'échelle régionale. Les femmes représentent toujours 41% des membres du Conseil d'Administration et la totalité de l'équipe permanente. La composition de toutes les instances régionales intervenant sur le champ de la solidarité internationale n'est pas accessible à la Région ; Il reste difficile de comparer. Des interrogations se sont exprimées sur la pertinence de cet indicateur, il est donc convenu de l'éditer cette année pour illustrer la nouvelle représentation régionale issue du nouveau mandat, mais il sera amené à disparaître dès la prochaine édition du rapport égalité femmes·hommes.

- La promotion de l'égalité fh dans les projets de solidarité internationale

	2019	2020	2021
Associations soutenues	30	39	33
Associations soutenues présidées par des femmes	50%	26%	73%
Projets de solidarité internationale avec un objectif Egalité fh soutenus par le Conseil régional	19 soit 63%	30 Soit 77%	23 soit 70%

[12] Signataires en Bretagne en 2021 : le Conseil régional, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère, Brest métropole et 8 communes bretonnes – Acigné (35), Corps-Nuds (35), Cesson-Sévigné (35), Chevaigné (35), Le Rheu (35), Gouesnou (29), Rennes (35), Quimper (29), Quimperlé (29) et Vannes (56).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

73 % des 33 associations de solidarité internationale soutenues en 2021 par la Région sont présidées par des femmes, soit une très nette augmentation par rapport à 2020 et aussi sur 2019 et ce, alors que le nombre d'associations soutenues a diminué par rapport à [illegible] notamment par la pandémie mondiale et la crise sécuritaire en Afrique de l'Ouest, territoires dans lesquels interviennent de nombreuses associations bretonnes.

70 % des projets de développement financés en 2021 permettent de promouvoir l'égalité f/h et le développement de l'autonomisation des femmes et des filles dans les pays d'intervention.

Mis en place en 2020, le fonds exceptionnel d'aide alimentaire et sanitaire d'urgence pour les associations locales bretonnes en contact et au service des populations du Sud et Pays en développement, a été renouvelé en 2021 en raison de la durée de la pandémie. Les 4 projets soutenus à ce titre représentent 12% de l'ensemble des projets.

- La promotion des droits des femmes dans nos coopérations institutionnelles

  - Avec la Région de Wielkopolska en Pologne

La Région poursuit sa démarche de partage d'expériences et de mise en œuvre d'actions d'intégration de l'égalité fh dans les politiques publiques avec la Voïvodie (Région) de Wielkopolska. La participation conjointe à un projet européen est à l'étude, dans le cadre du programme de la Commission européenne Citoyenneté, Egalité, Droits et valeurs.

  - Avec la Grand'Anse en Haïti

Depuis 10 ans, la Région Bretagne développe une coopération décentralisée avec l'Association des Maires de la Grand'Anse (AMAGA) en Haïti qui couvre 12 communes. L'association compte 11 élues sur les 18 membres. La Région accompagne la mise en œuvre d'un programme agricole destiné à assurer la sécurité alimentaire, dégager des revenus de substitution à l'économie du charbonnage et participer à la lutte contre l'érosion des sols. L'AMAGA a choisi de faire de l'égalité femmes·hommes un objectif majeur du déploiement de ses actions en incitant les femmes à intégrer les projets. Les activités agricoles génératrices de revenus participent à l'indépendance des femmes. Les éléments d'évaluation ont pu témoigner en 2021 d'une majorité de femmes bénéficiaires aux formations à la production de plantules et aux pratiques d'agroforesterie avec 160 femmes et 40 hommes.

- La répartition filles·garçons dans les aides à la mobilité internationale

Aides à la mobilité internationale	2019	2020	2021
Dispositifs de solidarité internationale :			
Bénéficiaires aux projets collectifs de mobilité internationale Nombre de filles / Nombre de garçons	83 / 53 61% - 39%	2 (100%)/0	11 / 17 39% - 61%
Bénéficiaires aux projets individuels de mobilité internationale (Volontariats de Solidarité Internationale) Nombre de filles / Nombre de garçons	5 / 7	0 /0	0/0
Dispositifs de mobilité internationale :			
Apprenant·es bénéficiaires d'une aide à la mobilité collective à l'international (apprenti.es, élèves et étudiant·es des formations sanitaire et sociale, stagiaires de la formation continue) Nombre de filles / Nombre de garçons	843 460 / 383 55% - 45%	16 12 / 4 75% - 25%	0
Apprenant·es bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle à l'international (lycéen·nes, apprenti·es, élèves et étudiant·es des formations sanitaire et sociale, étudiant·es en BTS/IUT, universités et Grandes écoles) Nombre de filles / Nombre de garçons	1 944 54% - 46% 1050 / 894	1 130 56% - 44% 631 / 499	194 59% - 41% 115 / 79
Apprenant·es (élèves et étudiant·es des formations sanitaire et sociale) bénéficiaires d'une bourse de mobilité Erasmus+ Nombre de filles / Nombre de garçons	126 83 % - 17 % 105 / 21	107 14% - 86% 92 / 15	16 31% - 69% 11 / 5
Personnels des établissements de formation sanitaire et sociale bénéficiaires d'une bourse de mobilité Erasmus+ Nombre de femmes / Nombre d'hommes	24 88 % - 13 % 21 / 3	16 100% - 0 16 / 0	0
Professionnels européens bénéficiaires d'une bourse de mobilité entrante Erasmus+ au sein des établissements de formation sanitaire et sociale Nombre de femmes / Nombre d'hommes	14 86 % - 14 % 12 / 2	8 25% - 75% 6/ 2	0

En 2021, 5 projets collectifs de solidarité internationale, représentant 28 jeunes ont bénéficié d'une aide régionale. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2020 mais reste fortement impacté par la crise sanitaire. [Le dispositif d'aide aux projets individuels a été supprimé en 2020, l'aide de la Région n'étant pas déterminante pour leur réalisation. L'enveloppe budgétaire a été reportée pour les projets collectifs de jeunes].

Outre les mobilités des apprenant·es (élèves et étudiant·es), le projet Erasmus+ B-Mouve permet de financer des mobilités de personnels des établissements de formations sanitaire et sociale pour suivre des formations ou de dispenser des enseignements dans des établissements européens. Il permet également de prendre en charge les frais de déplacement des personnels qui accompagnent des apprenant·es, essentiellement mineur·es, dans leur période de mobilité à l'étranger. Il permet également d'accueillir des professionnel·les européen·nes de santé ou

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

du travail social qui interviennent dans les établissements bretons permettant à l'ensemble d'un groupe classe de bénéficier de leurs enseignements.



La crise sanitaire a eu un réel impact sur les mobilités internationales des apprenant·es. Sur l'année 2020, la Région avait pris en charge les dépenses engagées par les familles pour des mobilités qui ont dû être écourtées ou annulées. En 2021, seules les mobilités réalisées ont été financées, ce qui explique la baisse notable du nombre d'apprenant·es parti·es. En l'état, il est difficile d'analyser les données sexuées, et de les comparer avec les années précédentes. A noter cependant que les effectifs des formations sanitaire et sociale sont majoritairement de sexe féminin.

- L'égalité femmes·hommes, principe horizontal transversal à l'action de l'UE

Au-delà des programmes INTERREG pour lesquels elle est investie dans la gouvernance, la Région s'est donnée comme objectif de promouvoir pour 2021-2027 d'autres programmes européens tels que Europe Créative, Erasmus+, LIFE, etc. L'opportunité de la sortie du nouveau programme de la Commission européenne CERV[13] « Citoyenneté européenne, droits et valeurs » a été saisie pour informer les structures bretonnes sur les opportunités de financement et de coopération et pour promouvoir les politiques régionales en facilitant le travail en réseau autour des thématiques « Citoyenneté, « Egalité » et Europe. Les politiques régionales Europe, Egalité ainsi que la Délégation permanente à Bruxelles se sont donc associées pour construire et organiser une journée d'échanges et d'information en novembre 2021 à l'Hôtel de Courcy (Rennes).
90 personnes y ont participé : 62 en présentiel, 30 en distanciel. Les représentant·es de collectivités (élu·es, technicien·nes *Europe*) ont été les plus nombreux·euses, ; étaient ensuite présent·es des professionnel·les de la Formation, des membres d'associations Egalité des droits, de l'inclusion et de la solidarité, de la jeunesse ou de la culture, ou encore des bénévoles de comités de jumelage.
Les réponses au questionnaire d'évaluation adressé à chacun·e à l'issue de la journée ont été analysées ; 38 personnes (31 femmes, 5 hommes) y ont répondu, soit 41% des personnes ayant participé. Une nette amélioration de la connaissance du programme initialement très méconnu, la rencontre de partenaires avec lesquels une collaboration pourrait être envisagée (pour 30% des personnes répondantes) et un meilleur aperçu des compétences de la Région (pour 50% des personnes répondantes) constituent les premiers enseignements de cette initiative ; un succès puisqu'un des objectifs de cette journée était précisément d'encourager la mise en réseau d'acteurs et d'actrices au croisement des enjeux Egalité fh/Citoyenneté/Europe.

Tout partenaire reçoit le guide régional pour être accompagné dans la prise en compte de l'égalité femmes·hommes.
Si les directives européennes contraignent les opérateurs à fournir des données sexuées et à réaliser des études d'impact f·h, les services régionaux constatent les insuffisances en matière de recueil des données sexuées sur les fonds européens. Le cadrage de la nouvelle programmation 2021/2027 ne devrait pas apporter d'évolution. L'autorité de gestion Bretagne ne dispose pas de données sexuées pour le FEDER, compte-tenu de la nature des projets et des bénéficiaires (souvent publics) financés. Pour le FEADER, elles apparaissent dans le rapport égalité en Agriculture (fiche 3.3) ; Issue des logiciels de gestion des fonds européens, la part sexuée des bénéficiaires n'est pas toujours aisée à identifier, en raison notamment du nombre de dossiers portés par des groupements agricole d'exploitation en commun, sur lesquels aucune information de cette nature n'apparaît lors de la saisie du dossier.

Nombre de bénéficiaires du FSE - Dont femmes	2019	2020	2021
Nombre de chômeur·euses, y compris de longue durée	13 701	17 726	18391
Dont femmes	30,01%	28,23%	27,76%

L'axe 4 du programme opérationnel FSE finance le dispositif QUALIF Emploi de la Région Bretagne pour permettre à tout·e stagiaire de se professionnaliser et de renforcer ses chances d'insertion dans un emploi durable, par l'apprentissage d'un métier et l'obtention d'une qualification reconnue. La part des femmes aidées par le FSE (axe 4) connaît un léger fléchissement depuis 2019.

[13] Fruit de la fusion entre deux anciens programmes : Europe pour les citoyens et Droits, Égalité et Citoyenneté REC (*Rights, Equality and Citizenship*). La Commission européenne consacre 1,55 milliards € à ce nouveau programme pour la période 2021-2027. C'est la première fois qu'elle investit autant pour soutenir des projets et des initiatives sur ces enjeux : 2,5 fois plus que pour la période 2014-2020.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

SYNTHÈSE DU BILAN DES ÉMISSIONS DE **GAZ À EFFET DE SERRE**

2021

SINTEZENN BILAÑS
AN DILAOSKADENNOÙ
GAZOÙ EFED TI-GWER

RAPIETTÉE DU FIN-CONTE
DES EVÂILLERIES
DES GÂZES A EFET DE NIJOT-CHAOD

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Le bilan des gaz à effet de serre (BEGES) est un véritable outil de pilotage et d'évaluation de l'impact carbone de la Région, de l'exercice de ses compétences et de son patrimoine. Il permet de définir les chantiers prioritaires à mener en matière de transitions, en identifiant les principales sources d'émission et les leviers d'action. La Région, cheffe de file de la transition énergétique et climatique, a le devoir d'être exemplaire et de respecter la trajectoire fixée par le SRADDET. En 2020, les équipes régionales ont été formées à la Méthode Bilan Carbone® afin d'internaliser la réalisation des bilans. La collectivité a également choisi d'aller au-delà des exigences réglementaires en mettant à jour ce bilan annuellement, alors que l'obligation porte sur une mise en jour tous les 3 ans.

L'exercice reste difficile en raison de l'élargissement des compétences régionales au cours des dernières années, mais également parce que les facteurs d'émission évoluent. Cependant, la collecte des données est de plus en plus fine.

Le présent bilan porte sur l'année 2019.

Plus de 40 gaz contribuent plus ou moins à l'effet de serre en fonction de leur pouvoir de réchauffement de l'atmosphère et leur durée de vie.
Dans le BEGES, les résultats agrègent l'ensemble de ces gaz et sont présentés en unité de mesure « équivalent CO2 » (tonne équivalent CO2, notée teqCO2).

Environ 189 000 teqCO2*

émises par la Région en 2019

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre pour l'année 2019.

RÉPARTITION PAR COMPÉTENCE

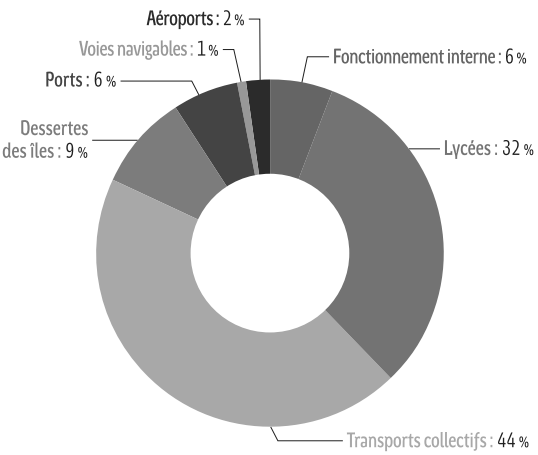

RÉPARTITION PAR SOURCE D'ÉMISSION

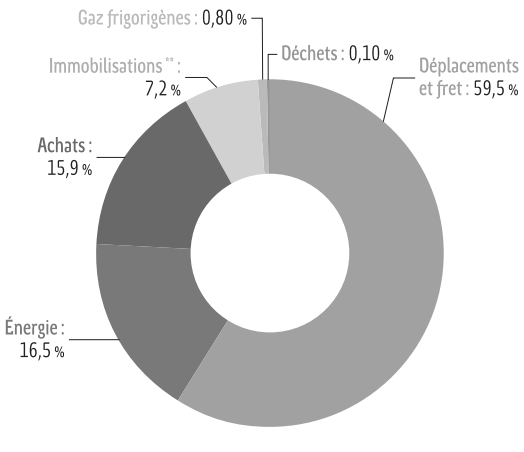

Une source majeure d'émissions

La majeure partie des émissions est liée aux **transports (53%)**. Il en est de même à l'échelle nationale, le transport étant l'activité qui contribue le plus aux émissions de GES, à hauteur de 31 % en 2019 (émissions engendrées par les déplacements voyageurs et le fret hors trafic international).

* 1 tonne équivalent CO2 (téqCO2) représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone

** Immobilisations : bâtiments, parkings, véhicules, machines et matériel

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

Zoom Compétence transports

La compétence transport régional de voyageurs correspond aux activités de transport ferroviaire régional, transport interurbain et scolaire par car et de desserte maritime des îles. Cette mission de service publique s'exerce au travers du réseau de transport unifié **BREIZHGO**.

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU RÉSEAU BREIZHGO

2019 – Réseau BreizhGo – 83 500 Teq CO2

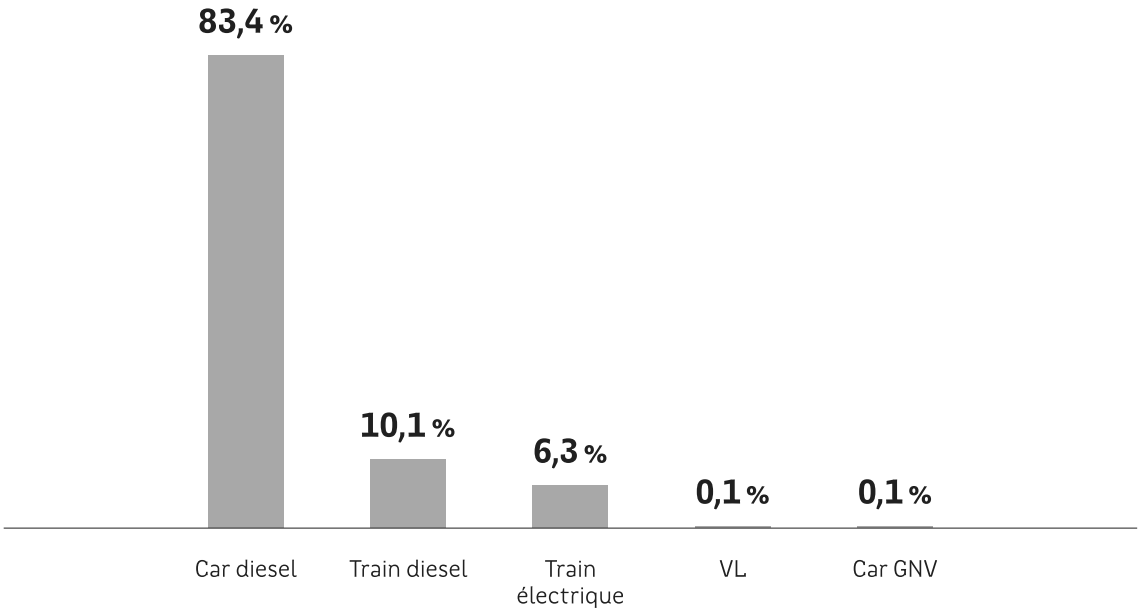

EN 2019

Un peu plus de **57 millions de km*** parcourus par les TER et les cars (interurbains et scolaires)

5 millions de voyages commerciaux en transport interurbain

Environ **100 000 élèves** usagers des cars scolaires du réseau BreizhGo chaque jour

629 millions voyageurs kilomètres** en TER

Si ces kilomètres parcourus participent à l'augmentation des émissions de la collectivité, ils créent également les conditions de réussite du report modal des automobilistes vers le transport public.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

GRAPHIQUE DU POIDS CO2 PAR PASSAGER ET PAR KM AU REGARD DU NOMBRE MOYEN DE PASSAGER PAR VÉHICULE

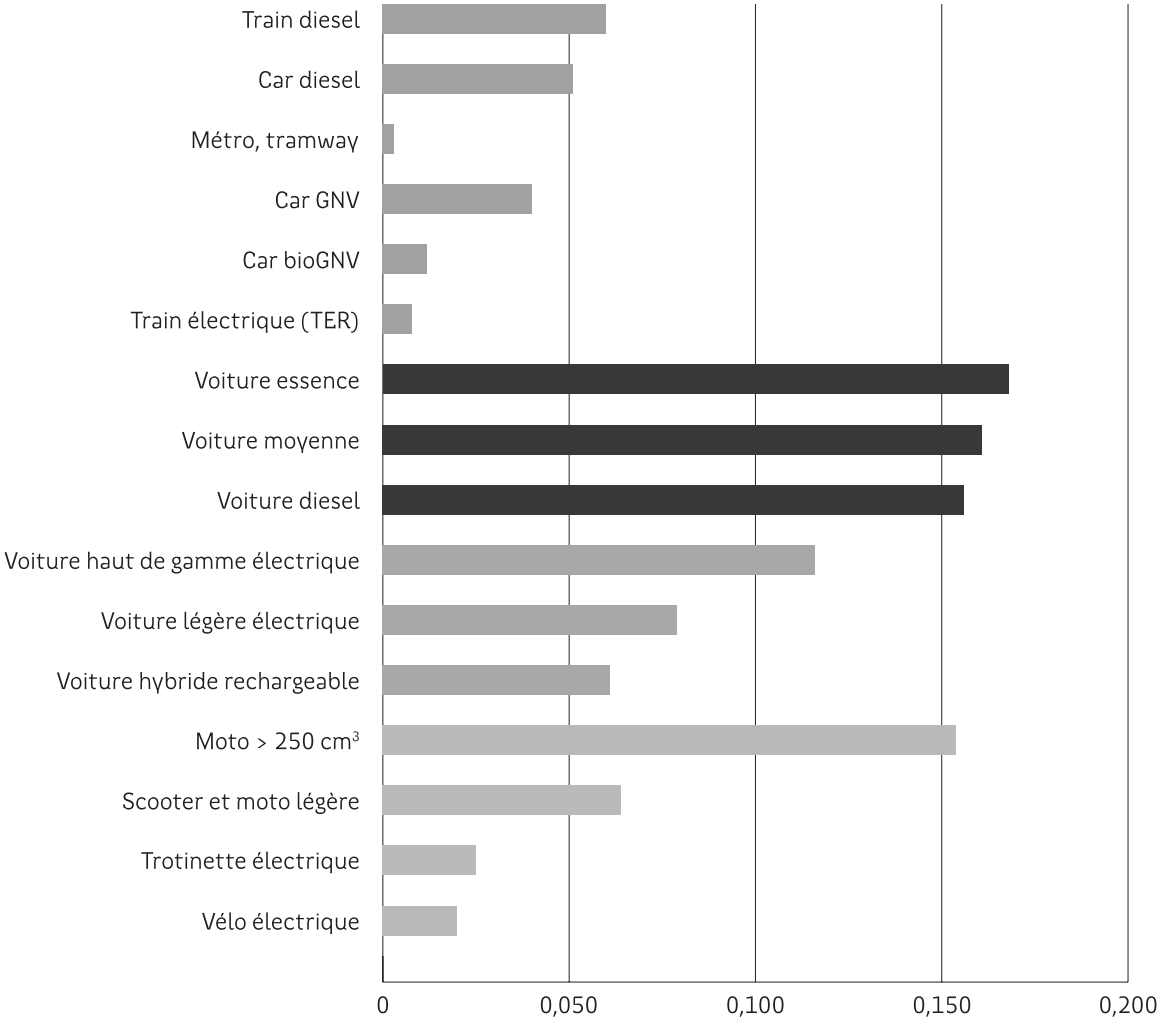

1 034 cars
roulent sur le réseau des lignes interurbaines

1 070 cars
roulent pour les circuits scolaires

Une forte attente sur les carburants alternatifs

L'enjeu de diminution des émissions de CO2 est très orienté vers la conversion des cars aux carburants alternatifs au diesel. L'année 2019 est marquée par l'arrivée du premier car GNV/BioGNV au sein de la Régie Illévia.
Les résultats seront visibles au fur et à mesure du déploiement dans les années à venir avec 6 nouveaux cars en 2020, une quinzaine en 2021 et 9 en 2022.

* Les km comprennent à la fois les distances parcourues pour le transport des voyageurs et les distances parcourues pour des nécessités d'exploitation appelés « haut le pied ».

** Voyageur kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DFE_SEGEP_02-DE

DANEVELL
OBEREREZH HA DIORREN PADUS
2021

- Danevelloù treuzservij 2021
- Danevell dielfennañ a-brogrammoù e 2021
- Bilañs sokial 2021
- Danevell kevatalder merc'hed-paotred 2021
- Sintezenn bilañs an dilaoskadennoù gazoù efed ti-gwer 2019

FIN-CONTE
DE FEZERIES E DE PARCHOMANCE SU LE LONG DU TEMPS
2021

- Fin-contes traversiérs 2021
- Depllet de demélaïje par pergrame 2021
- Fin-conte socia 2021
- Fin-conte su l'ajeu fomes-omes 2021
- Rapiettée du fin-conte des evâilleries des gâzes a efet de nijot-chaod 2019

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | region.bretagne
www.bretagne.bzh

Mai 2022 – Direction de la communication/Région Bretagne – Imprimé par l'Atelier de reprographie / Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22DIRECOSIS01-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DIRECO_SIS_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Augmentation de participation au capital de la SAS FEM

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy, à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22DIRECOSIS01-DE

GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), M[illegible] (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜG[illegible] Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouv[illegible] MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MO[illegible] CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 4211-1-8° bis et R. 4211-6 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en commissions « Climat, transitions et biodiversité », « Économie » et « Finances, ressources humaines » ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après en avoir délibéré, à 20h10 ;

DÉCIDE

Le groupe Rassemblement national s'abstient.

- **D'APPROUVER** l'augmentation de participation de la Région au capital de la SAS FEM par le rachat des 80 000 parts de Naval Energies pour un montant de 64 000 € ;

- **D'AFFECTER** sur le montant d'autorisation du programme 202, chapitre 909, nature analytique 7, un crédit de 64 000 € pour le financement cette opération.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DITMO_02

CONSEIL REGIONAL

30 juin-1er juillet 2022

DELIBERATION

Charte régionale d'engagements en faveur de l'attractivité des métiers de la conduite d'autocars en Bretagne

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le vendredi 1er juillet 2022, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER (jusqu'à 15h25), Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN (jusqu'à 13h10), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH (jusqu'à 15h45), Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 15h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 15h30), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (jusqu'à 15h55), Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 15h), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 14h), Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 14h50), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (jusqu'à 16h), Monsieur Christian GUYONVARC'H (jusqu'à 14h45), Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 16h15), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 14h50), Madame Émilie KUCHEL (jusqu'à 11h30), Madame Carole LE BECHEC (jusqu'à 10h), Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 14h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 13h45), Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 14h), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ (jusqu'à 16h10), Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC (jusqu'à 14h50), Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 13h45), Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 14h), Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 15h40), Monsieur Michaël QUERNEZ, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 9h45), Madame Régine ROUÉ (jusqu'à 10h), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 13h), Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 14h), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 15h25), Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER puis à Madame Isabelle LE CALLENNEC à partir de 14h50), Monsieur Tristan BRÉHIER (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 15h25), Monsieur Nil CAOUISSIN (pouvoir donné à Madame Aziliz GOUEZ à partir de 13h10), Madame Forough DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à partir de 15h45), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 15h40), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Monsieur Ronan PICHON à partir de 15h30), Madame Julie DUPUY (pouvoir donné à Monsieur Loïc LE HIR à partir de 15h55), Monsieur

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 15h), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 14h), Madame Alexandra GUYNORÉ (pouvoir donné à Madame Stéphanie STOLL à partir de 16h), Monsieur Christian GUYONVARC'H (pouvoir donné à Madame Valérie TABART à partir de 14h45), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Pierre POULIQUEN à partir de 16h15), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC jusqu'à 14h puis à M. Stéphane PERRIN), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE à partir de 14h50), Madame Émilie KUCHEL (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 11h30), Madame Carole LE BECHEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 10h), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Gaëlle LE STRADIC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZANAT à partir de 14h), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Olivier DAVID à partir de 16h10), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON puis à Madame Aurélie MARTORELL à partir de 14h50), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 14h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT jusqu'à 16h15, puis à Monsieur Michaël QUERNEZ), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT à partir de 14h), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC à partir de 9h45 puis à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 14h50), Madame Régine ROUÉ (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL à partir de 10h puis à Daniel CUEFF à partir de 14h), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 13h), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Monsieur Arnaud LECUYER à partir de 14h), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 15h25).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4111-1 et suivants, et L. 4252-3 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en commissions Mobilités et Finances ;

Vu les amendements adoptés en séance (CHARTE EDB-1- réécrit et EDB 2 réécrit)

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 17h03 ;

DÉCIDE

A l'unanimité

- **D'APPROUVER les orientations et la Charte d'engagement à passer avec les représentants de la profession ainsi que sa mise en œuvre par tous avenants aux contrats de la commande publique et autres actes qui en découleront.**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

Direction des transports et des mobilités

Session du Conseil régional – 30 juin-1er juillet 2022

Charte régionale d'engagements en faveur de l'attractivité des métiers de la conduite d'autocars en Bretagne

La Région Bretagne s'est vue transférer la compétence transports scolaires et interurbains en 2017.

L'année scolaire 2021/2022, qui s'achève, était donc la cinquième effectuée sous compétence régionale. Cependant, pour la première fois, quasiment dès le premier jour de la rentrée, des usagers ont subi des absences de services par manque de conducteurs.trices.

Cette situation inédite s'est doublée d'une impossibilité d'anticipation, tant les transporteurs concernés et donc les équipes de la Région ont été informés à la dernière minute.

L'année s'est malheureusement poursuivie ainsi, touchant de manière répétée certains secteurs, et de manière aléatoire quasiment tout le territoire régional.

La situation est d'autant plus compliquée lorsque sont impactés les marchés de transport scolaire, puisque cela se traduit par l'absence de transport pour les élèves. Mais cela a également conduit à des suppressions de service sur des lignes structurantes et fréquentées.

Des mesures ont été prises pour limiter ces difficultés, telles que la priorisation des services effectués aux heures de prise de travail et d'études, l'optimisation des itinéraires des circuits pour les réduire en temps, et ainsi permettre de faire plusieurs boucles, certains élèves arrivant en avance, d'autres en retard.

L'objectif était d'offrir un service, certes dégradé, à un maximum d'élèves et de familles.

Au regard de ces constats, il convient de trouver des solutions durables. La crise sanitaire de 2020 a masqué la réalité de la pénurie, laquelle s'est fortement accentuée après l'été 2021. Par ailleurs, la Bretagne dispose du plus faible taux de chômage en France, ce qui accroît les tensions sur les ressources pour ces métiers en concurrence avec d'autres activités mieux rémunérées.

Les échanges ont ainsi débuté dès la fin novembre 2021 avec la délégation régionale de la Fédération Nationale de Transport de Voyageurs (FNTV).

Il convient de rappeler quelques éléments de contexte et/ou de compréhension de la situation, partagés dans nombre de régions :

- Transferts de personnels plus ou moins fluides entre entreprises suite aux éventuels changements de délégataires / attributaires dans le cadre des appels d'offres ;
- Pyramide des âges des conducteurs.trices défavorable (moyenne d'âge 52 ans) ;
- Désaffection pour ce métier en contact avec le public, accentuée dans le cadre de la crise sanitaire, et responsabilité importante ;
- Faible taux d'embauche effective comparé aux efforts de formation déployés, retards dans les formations du fait de la crise Covid et turn-over très important ;
- Le tout associé au sujet de fond de contrats précaires (un conducteur.trice ayant un contrat « scolaire » donc avec peu d'heures est rémunéré en moyenne à hauteur de 450 euros/mois).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

Ces pénuries génèrent beaucoup de tension au sein des entreprises et cette année aura également vu émerger des grèves, fait rare chez les conducteurs.trices scolaires et interurbains. La pénurie a sollicité plus que d'habitude les salarié.es présents d'où une situation sociale très difficile.

Le sujet d'une meilleure valorisation du métier est posé depuis de nombreuses années et des solutions ont déjà été recherchées (bi-emploi notamment, optimisation des roulements pour augmenter les temps de travail effectifs, etc.), mais force est de constater que les problèmes ne font que croître.

Il devient urgent d'agir sachant d'ores et déjà que la prochaine rentrée sera compliquée mais qu'il est possible de donner une impulsion positive pour le futur.

La Région agit déjà très fortement et de longue date dans le domaine de la formation professionnelle et souhaite encore aller plus loin.

Au titre de sa compétence en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, la Région Bretagne, organise et finance, dans le cadre du dispositif QUALIF Emploi programme, une offre de formation dans le domaine du transport de voyageurs.

En 2021, près de 140 parcours de formation au métier de conducteurs.trices de voyageurs, lesquels incluent notamment le passage du permis D, ont été mis en œuvre. 78% des personnes sont en emploi un an après leur sortie de formation dont 75% en CDI.

En comptabilisant les formations au permis D financés par l'OPCO mobilité et Pôle emploi, ce sont 372 parcours de formation dans le secteur du transport de voyageurs qui ont été organisés en Bretagne en 2021.

Cette offre de formation pourra être amplifiée notamment à partir de QUALIF EMPLOI programme mais l'enjeu réside principalement dans le fait de rendre attractif le métier et donc les formations.

Face aux enjeux dans ce secteur et plus particulièrement pour les métiers de conducteurs.trices de transport scolaire, la Région a entrepris un dialogue opérationnel avec la branche professionnelle, la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs, l'OPCO Mobilité (financeur de la formation des actifs du secteur des transports), Pôle emploi et les organismes de formation concernés. Cette coordination régulière favorise un pilotage global des actions à entreprendre face à cette situation de tension de main d'œuvre : sourcing des demandeurs d'emploi, articulation des dispositifs de formation, mise en relation des sortants de formation avec les entreprises, etc.

Elle permet précisément de planifier les sessions de formation indépendamment de l'origine des financements, facilitant ainsi le recrutement des stagiaires par les organismes de formation.

Cette dynamique régionale est déclinée au niveau départemental afin de proposer des actions de proximité en direction des demandeurs d'emploi.

Elle doit se poursuivre puisque le déficit en conducteurs.trices ne cesse de s'aggraver.

En pleine cohérence avec les dispositifs d'amélioration de l'attractivité du métier qui seront mise en œuvre (voir ci-dessous), les orientations envisagées sont les suivantes :

Poursuivre la diversification des recrutements :

Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi, la Région souhaite mieux impliquer les Départements, en charge des politiques d'insertion, et les employeurs en créant des parcours spécifiques à destination des bénéficiaires du RSA. A l'instar de ce qui a été entrepris dans le secteur de l'aide à domicile, il s'agira de prévoir au niveau territorial des parcours intégrant formation et accompagnement social pour sécuriser le suivi de la formation et l'accès à l'emploi.

Poursuivre l'attractivité des métiers :

Au regard de sa compétence en matière d'information sur les métiers et les formations, la Région pourra proposer des actions favorisant une visibilité des métiers de conducteurs.trices de transport de voyageurs auprès des professionnels du service public régional de l'orientation (IDEO) et des publics afin de les sensibiliser aux opportunités d'emploi proposées par les transporteurs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

En sus de ces actions pour recruter et renouveler la main d'œuvre, tout en lui donnant les possibilités de progresser et d'être fière d'exercer un métier de service public, en proximité avec la population, **il est proposé d'aller plus loin et de s'engager à la signature d'une Charte avec la profession, représentée par la FNTV.**

Les négociations annuelles obligatoires ont certes permis une revalorisation salariale à +3 % et + 2% pour l'année 2022, pour autant, cela ne représente pas une avancée de nature à redonner de l'attractivité à ce métier, là où d'autres souffrent également de pénuries fortes bien qu'ayant été revalorisés dans des proportions plus importantes.

Le projet de charte qui sera adjoint au présent rapport (en envoi complémentaire) comporte des engagements forts pris par les transporteurs et la Région visant particulièrement à mieux rémunérer les conducteurs.trices à temps partiel de la manière suivante :

1° Création d'une « indemnité complémentaire d'attractivité »

Le réseau BreizhGo est constitué de beaucoup de services ou circuits scolaires, qui représentent majoritairement un aller-retour par jour, 175 jours par an. Les conducteurs.trices de ces services sont donc mobilisés tôt le matin, puis en fin d'après-midi. Pour autant, il n'est pas aisé ou pas souhaité, de compléter cette activité par une autre, ou par plus de temps de conduite.

Il est proposé de valoriser cette période d'attente.

Sur la base de 12,5% des temps non rémunérés dans la journée, cette indemnité :

- compense la présence en deux vacations (matin, après-midi), qui nécessite donc plusieurs allers-retours vers/depuis le lieu de prise de service ;
- prend en compte l'amplitude forte de journée ;
- améliore la rémunération.

Ainsi, à titre d'exemple, un conducteur.trice effectue un service scolaire de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h percevra au titre de l'indemnité complémentaire d'attractivité :

11 heures d'amplitude – 3 heures de Temps de Travail Effectif au titre de la garantie horaire conventionnelle) x 12,5% = 1 heure

Il a été estimé un temps moyen indemnisable par an et par conducteur.trice de 1 088 heures x 12,5% = 136 heures x 24,91 € (taux horaire contractuel) soit 3.387,76 €. Le conducteur.trice percevra environ 1 800 € bruts par an de cette mesure.

Les dispositions conventionnelles en vigueur à ce jour prévoient une garantie minimale contractuelle de 550 heures pour 180 jours d'activité. L'indemnité complémentaire d'attractivité pourra donc venir compenser l'éventuelle insuffisance horaire.

Dans l'hypothèse d'une augmentation conventionnelle de cette garantie minimale annuelle jusqu'à 700 heures, cette indemnité s'éteindrait d'elle-même.

Il s'agit en définitive d'anticiper une mesure qui pourrait trouver à s'appliquer dans quelques mois ou années afin de combler le déficit de main d'œuvre, de donner davantage envie de se former au métier et d'y rester.

Concernant l'analyse juridique, rien ne semble faire obstacle à ce que la Région Bretagne intègre, dans ses marchés publics et délégations de service public en cours d'exécution, une clause selon laquelle le co-contractant a l'obligation de rémunérer à hauteur de 12,5% les coupures non-indemnisées conventionnellement. Cette clause est en effet motivée par des considérations sociales mais aussi par la continuité du service public de transport régional.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

L'insertion d'une telle clause entrainera nécessairement une modification des contrats en cours par voie d'avenant.

Les hypothèses de travail prises avec la FNTV évaluent donc un coût moyen de 3 387,76 € par an et par conducteur.trice.
Il est proposé une prise en charge pendant trois ans de cette mesure par la Région, sous le principe suivant :

Année scolaire	Part Région Bretagne	Part Transporteurs
2022-2023	70 % soit 2 371,43 €	30 % soit 1 016,33 €
2023-2024	65 % soit 2 202,04 €	35 % soit 1 185,72 €
2024-2025	60 % soit 2 032,66 €	40 % soit 1 355,10 €

Il a été estimé un coût annuel de cette mesure pour la Région Bretagne, prenant des hypothèses sur le public concerné, donc pour l'essentiel les conducteurs.trices en période scolaire qui ont une forte amplitude et un temps de travail effectif de 3h.

Ce coût est estimé à environ 10 millions d'euros répartis sur trois ans.
Plus de 1 500 conducteurs.trices devraient en bénéficier. Pour rappel, le budget 2022 pour les dépenses transports terrestres par autocars représente **157 millions d'euros** (hors projets tels que la billettique).

2° Application du 13ème mois dès l'embauche

Les opérateurs de transport s'engagent à faire bénéficier les conducteurs.trices de l'indemnité conventionnelle de 13ème mois sans faire jouer la condition d'ancienneté prévue par la Convention Collective Nationale des Transports Routiers. Le droit au 13ème mois sera donc acquis dès l'embauche, sous réserve de présence au 31 décembre. Cet engagement représente une augmentation de 8,33% de la rémunération des conducteurs.trices durant leur première année d'activité.

3° Indice Social

Il est proposé de prendre en compte l'indice CNR 140 V (nouvel indice créé pour mieux intégrer les réalités de la profession) dans le cadre des formules d'indexation des contrats Région (contrats futurs et avenants pour les conventions en cours).

Aujourd'hui, est pris en référence un indice salaires commun à plusieurs professions.

Afin d'appuyer un engagement régional fort pour valoriser la profession, il est proposé d'intégrer par avenants cet indice.

Il est difficile d'estimer si cela représente un réel surcoût pour la Région puisque jusqu'ici, cet indice a moins évolué que l'indice salaires classique. Il s'agit plutôt de se mettre en cohérence dans nos mesures et d'afficher la prise en compte des spécificités de la profession.

Ces mesures prises dans le cadre de la compétence régionale d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) viendront améliorer l'attractivité des métiers de la conduite et rendre plus pertinentes et efficaces les actions en termes de formation rappelées plus haut.

4° Il est également proposé de réaliser des campagnes d'information/communication en local, valorisant le métier comme un vrai métier de service public, ancré dans les territoires et permettant de rendre service à la population. **C'est également l'occasion d'accentuer les démarches en faveur d'une plus grande féminisation de la profession.**

Ce sujet a été présenté aux autres AOM bretonnes pour une application à l'ensemble des conducteurs.trices bretons : il y a aura nécessairement un impact pour les lignes sous-traitées par les transporteurs urbains. Les AOM seront toutefois impactées mais dans une moindre mesure (l'écart de salaire existant entre conducteurs.trices scolaires et conducteurs.trices de l'urbain persiste et demeure significatif).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

Un engagement sur une durée de trois ans permettra de marquer le caractère exceptionnel et limité dans le temps de l'intervention de la Région, étant entendu qu'il ne sera pas possible socialement de revenir en arrière.

La Charte prévoit la mise en place d'une commission de suivi de cette indemnité permettant de garantir la transparence et le gain réel pour les conducteurs.trices.
Cette action sera plus globalement l'occasion de mesurer l'ambiance sociale, l'état des effectifs dans les entreprises, dans les formations, etc. Il convient en effet d'engager une réflexion plus structurelle sur les conditions d'exercice de ces métiers de conducteurs.trices à partir d'un dialogue régional avec les partenaires sociaux de la branche dans sa dimension paritaire.
Sur cette base, la préparation d'un contrat d'objectifs « emploi-compétences-formation- orientation » pour le secteur du transport, pourra être engagée.

Les dispositions de cet accord pourraient également être intégrées au titre du volet transport routier de voyageurs) de la Charte « Label Social Transports Bretagne » dont la Région et la FNTV Bretagne sont signataires.

Ainsi, il vous est proposé :

- **D'approuver ces orientations et la Charte d'engagement à passer avec les représentants de la profession (envoi complémentaire) ainsi que sa mise en œuvre par tous avenants aux contrats de la commande publique et autres actes qui en découleront.**

Le Président,

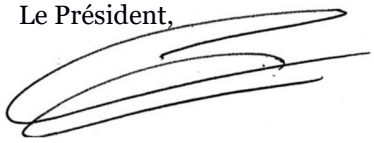

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

Charte d'engagements en faveur de l'attractivité des métiers de la conduite d'autocars en Bretagne

PREAMBULE

Les opérateurs de transport routier rencontrent d'importantes difficultés pour recruter et fidéliser les conducteurs d'autocars, sans lesquels ils ne peuvent assurer les missions de service public qui leur sont confiées par les collectivités. Ces difficultés s'accroissent d'année en année et les évolutions sociétales en cours aggravent inexorablement une pénurie de conducteurs qui compromet l'exécution des services de transport, notamment scolaires qui concernent plus de 100.000 élèves au quotidien en Bretagne.

L'une des principales problématiques est liée au faible nombre d'heures de travail qui peut être proposé puisque le transport scolaire, qui constitue la colonne vertébrale de l'activité des autocaristes, se limite généralement à 3 heures de travail par jour 35 semaines par an, soit l'équivalent d'un tiers temps : dès lors, le revenu généré est insuffisant pour vivre de ce seul travail.

L'amélioration de l'attractivité des métiers s'impose pour infléchir la tendance.

Dans ce contexte, les opérateurs et la Région Bretagne conviennent de mettre en œuvre, un dispositif visant à prendre en compte et à compenser pour partie les contraintes du métier de conducteur d'autocar à temps non complet et à temps partiel.

DISPOSITIF REGIONAL

1. CREATION D'UNE INDEMNITE COMPLEMENTAIRE D'ATTRACTIVITE

Indemnisation des conducteurs :

Le présent accord met en œuvre, à compter du 1er septembre 2022, au bénéfice des conducteurs à temps non complet une indemnité complémentaire d'attractivité (ICA) calculée selon les modalités suivantes :

ICA = 12,5 % x (Amplitude de la journée – (Temps de Travail Effectif au sens de la CCN ou TTE rémunéré au titre de la garantie horaire conventionnelle + Coupures indemnisées à 25%, 50% et 100%))

Exemple : un conducteur effectue un service scolaire de 7h00 à 8h15 et de 16h30 à 18h00 percevra au titre de l'indemnité complémentaire d'attractivité (11 heures d'amplitude – 3 heures de TTE au titre de la garantie horaire conventionnelle) x 12,5% = 1 heure

La coupure non indemnisée conventionnellement (intervalle de temps, sur le lieu d'embauche, entre deux vacations) est indemnisée à 12,5 % (voir annexe explicative).-

Les dispositions conventionnelles en vigueur à ce jour prévoient une garantie minimale contractuelle de 550 heures pour 180 jours d'activité.

L'indemnité complémentaire d'attractivité vient compenser l'éventuelle insuffisance horaire pour tous les contrats de conducteurs inférieurs à 700 heures qui impacterait les contrats dont la durée annuelle contractuelle au jour de la signature de la présente charte. Une modification de la disposition

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

conventionnelle qui ferait évoluer la garantie minimale annuelle, de 550 heures à 700 heures, inviterait les parties à ouvrir de nouvelles négociations pour revoir les modalités d'application de la présente charte.

Les parties conviennent que l'ICA pourrait être forfaitisée au cas par cas et soumis à l'accord de la Région. Les conditions de cette forfaitisation seront précisées dans les avenants aux contrats correspondants mais le calcul doit rester en cohérence avec l'esprit d'une indemnisation de temps non rémunérés imposés par les contraintes de service public.

Dans tous les cas, les entreprises devront être en mesure de justifier avec précision de la redistribution intégrale aux salariés des sommes reçues au titre du dispositif.

Les dispositifs opérationnels de mise en œuvre seront annexés à la présente charte.

Contrepartie financière :

Afin de rendre le dispositif simple d'application, les parties conviennent de forfaitiser l'évaluation du coût de l'indemnité complémentaire d'attractivité, et d'en partager le coût comme suit :

- Forfaitisation
  L'enquête réalisée en décembre 2021 auprès des opérateurs représentant plus de 80% des conducteurs bretons affectés aux services conventionnés a permis de constater pour les conducteurs à temps non complet de services scolaires et doublages de ligne :
  Un temps moyen annuel de coupures non rémunérées de 1158 heures, auquel il convient de déduire un temps de nettoyage et de périscolaire moyen de 70 heures.
  Soit un temps moyen indemnisable par an et par conducteur de 1.088 heures x 12,5% = 136 heures x 24,91 € (taux horaire contractuel pour l'année 2022/2023) soit 3.387,76 €

- Partage progressif de prise en charge
  La Région Bretagne et les opérateurs de transports partageront la charge financière du dispositif sur la base des coûts suivants par an et par conducteur à temps partiel :

Année scolaire	Région Bretagne		Transporteurs	
2022-2023	70%	2 371,43 €	30%	1 016,33 €
2023-2024	65%	2 202,04 €	35%	1 185,72 €
2024-2025	60%	2 032,66 €	40%	1 355,10 €

- Actualisation de l'ICA pour l'année 2 et 3
  Les modalités d'actualisation de l'ICA seront formalisées dans les avenants aux contrats correspondants.

2. TREIZIEME MOIS DES L'EMBAUCHE

Les opérateurs de transport s'engagent à faire bénéficier les conducteurs de l'indemnité conventionnelle de 13ème mois sans faire jouer la condition d'ancienneté prévue par la CCNTR. Le droit au 13ème mois sera donc acquis dès l'embauche, sous réserve de présence au 31 décembre. Cet engagement représente une augmentation de 8,33% de la rémunération des conducteurs durant leur première année d'activité.

3. INTEGRATION DE L'INDICE CNR DANS LES FORMULES DE REVISION CONTRACTUELLES

Afin d'adapter au plus près les formules de révision contractuelles aux réalités de la branche, la Région Bretagne s'engage à l'utilisation, pour les contrats en cours et à venir, à compter du 1er juillet 2022, du

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

nouvel indice "Taux horaire conducteur transport routier de voyageurs" créé par le Comité National Routier publié sur son site internet **www.cnr.fr**, en lieu et place de l'indice « Salaires » actuel.

☞ *CNR, créé par décret du 14 novembre 1949, statuts définis par les articles R3441-20 à R3441-34 du code des transports.*

Compte tenu des différentes échéances des conventions, le nouvel indice sera pris en compte dans les révisions de prix à compter des dates indiquées dans le calendrier ci-dessous :

- Au 1er Septembre 2022 : Marchés du « 22 » + Marchés du « 35 »
- Au 1er janvier 2023 : DSP et Marchés du « 56 », DSP du « 35 », pour les lignes interdépartementales Nord/Sud et Pontivy–Rennes et DSP du « 22 »
- Au 1er juillet 2023 : DSP « 29 »

Les valeurs de références (So) seront adaptées en cohérence avec la date d'établissement des prix de chaque contrat.
La prise en compte de cette modification sera formalisée dans chaque avenant aux contrats.

4. DUREE DE LA PRESENTE CHARTE

La présente charte est mise en place de façon expérimentale pour 3 années, pour prendre fin au 31 août 2025. Les parties conviennent de réaliser un état annuel d'avancement du dispositif et prévoient de se rencontrer au plus tard le 31 janvier 2025 pour fixer les modalités de revoyure à l'issue du 31 août 2025.

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Commission de suivi et d'interprétation

Les parties conviennent par ailleurs de mettre en place une commission d'interprétation et de suivi qui aura pour missions :

- D'examiner et arbitrer les difficultés d'interprétation éventuelles du présent accord ;
- De suivre l'application de l'accord et d'en réaliser un bilan annuel,
- D'échanger autour des recrutements, formations et notamment des actions devant être poursuivies de manière structurelle

Il est par ailleurs convenu que des modes opératoires précis prendront la forme d'annexes à la présente charte et viendront la compléter au fil de l'eau au cours de cette année 2022, au rythme des avenants aux différents contrats qui seront impactés par l'application de ladite charte.

Extension aux autres autorités organisatrices bretonnes

Les parties conviennent de travailler ensemble à la promotion du dispositif ICA auprès des autres collectivités organisatrices de transport bretonnes en vue de sa généralisation à l'ensemble des conducteurs à temps non complet bretons.

Formation

Les parties conviennent de travailler à l'amélioration des dispositifs de formation des conducteurs, qui doivent être mieux adaptés aux besoins, tant en qualité qu'en quantité.

Bi-emploi et pluriactivité

Pour mieux fidéliser les conducteurs, les parties conviennent de travailler à la facilitation de la construction de parcours professionnels pluri-actifs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

Par ailleurs, les parties s'engagent à associer les services de Pôle Emploi, des réseaux de l'insertion, et du handicap à leurs démarches d'information, de sourcing, et d'informations collectives sur les emplois à pourvoir.

Charte Label Social Transports Bretagne

Les parties pourront convenir ultérieurement de l'intégration des dispositions du présent accord au titre du volet TRV (transport routier de voyageurs) de la Charte Label Social Transports Bretagne dont les parties sont signataires.

Communication

Les parties s'engagent à travailler en commun pour promouvoir le nouveau dispositif créé ensemble.

La FNTV Bretagne poursuivra ses actions de promotions des métiers du TRV, d'informations, de collaborations avec les organismes de formations, toujours en lien avec les opérateurs de transport adhérents, et tous autres partenaires identifiés avec la Région.

Fait à RENNES, le . . . . . .

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

ANNEXE EXPLICATIVE

RAPPEL DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

La Convention Collective Nationale des Transports Routiers et des Activités Auxiliaires du Transport (CCNTR) précise la définition légale du temps de travail effectif des conducteurs au regard des différentes catégories de temps spécifiques aux métiers de la conduite et prévoit l'indemnisation de contraintes propres à l'exercice du métier que sont l'amplitude et les coupures.

L'amplitude de la journée de travail est définie comme l'intervalle existant entre deux repos journaliers successifs ou entre un repos hebdomadaire et le repos journalier immédiatement précédent ou suivant.

Les coupures sont définies comme les temps non considérés au titre du travail effectif au sens de l'accord conventionnel) et inclus dans l'amplitude de la journée de travail.
Ces coupures, inhérentes aux contraintes de l'exercice du métier de conducteur, sont indemnisées en fonction du lieu et selon les modalités définies ci-dessous :

Les coupures comprises entre deux vacations et situées dans un lieu autre que le lieu d'embauche (lieu de la première prise de service journalière y compris le domicile) sont indemnisées de la manière suivante :

- coupures dans un dépôt aménagé dédié aux conducteurs de l'entreprise : indemnisation à 25 % du temps correspondant. Par dépôt aménagé, on entend un local chauffé disposant au minimum d'une salle de repos avec table et chaises et de sanitaires à proximité.
- coupures dans tout autre lieu extérieur et pour les journées intégralement travaillées dans les activités occasionnelles et touristiques : indemnisation à 50 % du temps correspondant.

La vacation est définie par une continuité de temps rémunérés au titre du temps de travail effectif ou des temps indemnisés à 100% par l'entreprise.

Référence : accord sur l'aménagement, l'organisation et la réduction du temps de travail, et sur la rémunération des personnels des entreprises de transport routier de voyageurs du 18 avril 2002 et ses avenants – articles 3,4,7 et 8.

En conséquence, sur le lieu d'embauche (lieu de la 1ère prise de service journalière y compris le domicile), l'intervalle de temps entre deux vacations constitue un temps non indemnisé ou coupure à 0%.

Par ailleurs, la CCNTR prévoit une garantie horaire minimale par vacation qui précise que les salariés à temps non complet bénéficient d'une garantie de rémunération correspondant à un temps de travail effectif de :

- deux heures en cas de service à une vacation,
- trois heures en cas de service à deux vacations,
- quatre heures 30 minutes en cas de service à trois vacations.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DITMO_02-DE

CHARTE D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE LA CONDUITE D'AUTOCARS EN BRETAGNE

ANNEXE

Les entreprises de transport routier de voyageurs opérant pour le compte de la Région Bretagne marquent leur engagement dans la démarche de modernisation sociale de leur Profession par l'apposition de leur signature à l'accord signé le …….. 2022 entre la FNTV Bretagne et la Région Bretagne.

ENTREPRISE	Représentée par	Cachet et signature

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DOPEC_02

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Approbation des statuts du Campus des métiers et des qualifications Education Artistique et Culturelle Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Madame Nathalie PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle [illegible] à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian [illegible]DEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commissions formation, orientation et langues de Bretagne, Culture et Jeunesse, égalité et citoyenneté ;

Vu les amendements adoptés en séance (CMQ-EAC-BAG 1 ; 2 ; 3 et 4) ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 20h05 ;

DÉCIDE

À l'unanimité

- D'ADHÉRER à l'association Campus des métiers et des qualifications « Education Artistique et Culturelle Bretagne » ;

- D'APPROUVER les statuts du Campus des métiers et des qualifications « Education Artistique et Culturelle Bretagne » ci-joints.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE
Éducation artistique et culturelle Bretagne

Statuts constitutifs de l'association

Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté Égalité Fraternité

Région BRETAGNE

le cnam inseac
Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle

Lycée Joseph Savina

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

PRÉAMBULE

La Bretagne, porteuse d'une forte identité culturelle ainsi que d'une dynamique dans de nombreux domaines d'activité relevant des arts et de la culture, a la volonté de créer les conditions favorables au développement de formations adaptées aux besoins de ce secteur tout en participant, plus globalement, à conforter l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes bretons, vecteur de réduction des inégalités et de réussite dans le secondaire comme dans le supérieur.

Le Campus des métiers et des qualifications d'Excellence de l'«Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne » est issu de la volonté conjointe du Conseil Régional de Bretagne et de la Région Académique Bretagne en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire : acteurs culturels, collectivités territoriales, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO)... en réponse à ces enjeux d'éducation, d'emploi et de formation.

Avec pour objectif le 100% EAC (Éducation Artistique et Culturelle) pour tous les élèves français, l'État fait de l'EAC une stratégie prioritaire, un secteur à enjeu d'avenir pour lequel sont à identifier des métiers, une filière et des acteurs. Cette ambition repose sur un tissu d'acteurs locaux et régionaux qui constituent le réseau du Campus des Métiers et des Qualifications « EACB » et alimentent l'offre de formation identifiée dans ce cadre, en dialogue avec les branches professionnelles et les acteurs de l'éducation, de l'art, de la culture, de la culture scientifique et technique et des industries culturelles, créatives et ludiques ; relevant de la transmission et de la rencontre des savoir-faire, des compétences, des pratiques artistiques et d'acquisition de connaissances, les métiers de l'EAC peuvent ainsi se déployer dans différentes filières, par exemple : cinéma, audiovisuel, radio, livre, presse, musique, jeu vidéo, spectacle vivant, arts visuels, arts circassiens, architecture, patrimoine, musée, tourisme, arts ludiques, métiers d'arts et du design, métiers du goût, sports et jeux traditionnels (gouren, palet, boule bretonne, galoche bigoudène, bouloù pok, jeux de force, …), etc.

Aussi, structuré pour répondre à l'articulation bac-3 / bac+8, le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne vise l'identification et la construction de parcours complets jusqu'au doctorat et la mise en place d'un plan d'actions en identifiant plusieurs axes de développement à court, moyen ou long terme.

A ce titre, il a pour objectifs de développer, de promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, d'accompagner les transformations numériques, dépasser les crises économique, sociétale, environnementale, sanitaire dans tous les territoires (notamment en Quartier politique de la Ville, en Zone de revitalisation rurale, et en zone de sécurité prioritaire). A cet égard et dans le souci d'agir en faveur de la cohésion sociale et territoriale, il s'attachera à développer une interconnaissance des savoir-faire, des compétences et des pratiques culturelles et artistiques entre les territoires ruraux et les territoires urbains.

Par ses actions, le Campus contribuera au déploiement et au rayonnement de l'Excellence du savoir-faire Breton en matière culturelle et artistique en France et à l'international par-delà les générations, les origines et les catégories sociales.

Labellisé Campus d'excellence le 27 juillet 2021, le campus « EACB » est porté par l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle - INSEAC du Cnam à Guingamp et par le lycée Savina - Tréguier (22) en collaboration étroite avec les acteurs de la formation et de la recherche, l'écosystème socio-économique, culturelle et artistique et les branches professionnelles concernées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

TABLE DES MATIERES

TITRE 1 - DÉNOMINATION – OBJET– DURÉE – SIÈGE 3

ARTICLE 1 - DENOMINATION 3
ARTICLE 2 - OBJET DE L'ASSOCIATION 3
ARTICLE 3 - DUREE DE L'ASSOCIATION 3
ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL 3

TITRE 2 - MEMBRES – ADHÉSION – PERTES DE QUALITÉ DE MEMBRE – COTISATION – DROIT DE VOTE 4

ARTICLE 5 - MEMBRES DE L'ASSOCIATION 4
ARTICLE 6 - ADHESION 4
ARTICLE 7 - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE 4
ARTICLE 8 - COTISATION 4
ARTICLE 9 - DROIT DE VOTE 4

TITRE 3 - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION 4

ARTICLE 10 - RESSOURCES ANNUELLES 4

TITRE 4 - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT 5

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE - COLLEGES 5
ARTICLE 12 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLEES GENERALES 5
ARTICLE 13 - ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 6
ARTICLE 14 - ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES 6
ARTICLE 15 - CONSEIL D'ADMINISTRATION 6
ARTICLE 16 - LE CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE 8
ARTICLE 17 - GRATUITE DES FONCTIONS 8

TITRE 5 - DISPOSITIONS DIVERSES 9

ARTICLE 18 - REGLEMENT INTERIEUR 9
ARTICLE 19 - DUREE DE L'EXERCICE 9
ARTICLE 20 - DISSOLUTION 9

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

TITRE 1 - DÉNOMINATION – OBJET– DURÉE – SIÈGE

ARTICLE 1 - Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ayant pour dénomination « Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne » (EACB) ci-après désignée l'« Association ».

ARTICLE 2 - Objet de l'Association

L'Association constitue un réseau d'acteurs qui souhaitent contribuer au développement de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne.

L'Association du campus d'Excellence EACB a pour finalités :

- L'accompagnement de cette filière (métiers et formations), son attractivité et son évolution ;
- L'élévation du niveau de qualification et de compétences des élèves, apprentis, étudiants, enseignants, formateurs et stagiaires de la formation continue ;
- L'amélioration de leur insertion professionnelle ;
- Le développement des liens entre établissements de formation et entreprises ;
- La visibilité de l'ensemble des partenaires ;
- Le développement socio-économique de l'ensemble du territoire breton dans le secteur artistique et culturel.

En s'appuyant sur un état des lieux national et régional, le but de l'action de l'Association est d'accompagner les transitions du champ de l'éducation, de l'art et de la culture autour de trois enjeux :

- Développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle par tous et pour tous les publics dans la perspective d'un horizon 100% EAC porté par les politiques publiques dans une dynamique de rayonnement du savoir-faire français ;
- Favoriser l'innovation artistique et culturelle par la rencontre, la pratique, la connaissance, la recherche au cœur de l'EAC et contribuer ainsi à l'émergence de nouveaux talents dans tous les domaines professionnels ;
- Accompagner les secteurs de l'EAC dans ses transformations notamment numériques et en situation de crises.

Ces trois enjeux seront abordés avec le souci de mieux faire connaître et partager les savoir-faire et les compétences issus des pratiques culturelles et artistiques populaires qui font la singularité de la Bretagne.

Les objectifs de l'Association ont vocation à s'inscrire dans le cadre des priorités régionales définies par le Comité d'Orientation Stratégique régional (COS) co-présidé par le Recteur et le Président de la Région Bretagne. Pour cela, l'Association s'organise ou décline ses actions sur des thèmes spécifiques identifiés et présentant des enjeux régionaux forts en matière de développement et d'innovation. L'Association met en œuvre son plan d'actions et le fait évoluer chaque fois que cela est nécessaire pour :

- faire vivre le réseau ;
- favoriser le développement des collaborations inter-acteurs et inter-filières ;
- contribuer à la promotion du secteur en Bretagne, en France et à l'étranger en participant au renforcement de l'image d'excellence des entreprises et acteurs ;
- être un interlocuteur reconnu par les représentants professionnels de ce secteur d'activité.

ARTICLE 3 - Durée de l'Association

L'Association est créée pour une durée illimitée. Un bilan d'activité sera effectué tous les ans en Assemblée Générale, permettant de mesurer l'intérêt des actions conduites et le cas échéant, de redéfinir de nouveaux axes de travail.

ARTICLE 4 - Siège social

L'Association a son siège social au sein de l'INSEAC du Cnam dans l'ancienne prison de Guingamp classée monument historique et lieu totem du campus, 4 rue Auguste Pavie, 22200 Guingamp.

Il peut être transféré dans un autre organisme de formation membre du campus, dans le respect de la règlementation spécifique à ces locaux, sur décision du Conseil d'administration soumise à ratification de l'Assemblée Générale. La ratification de ce transfert par l'Assemblée Générale doit être votée à la majorité des 3/5ème. Le transfert doit intervenir dans le délai d'une année suivant la

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

TITRE 2 - MEMBRES – ADHÉSION – PERTES DE QUALITÉ DE MEMBRE – COTISATION – DROIT DE VOTE

ARTICLE 5 - Membres de l'Association

Sont membres de droit, l'État (Rectorat de la Région Académique Bretagne), la Région Bretagne et les établissements porteurs du Campus : Le lycée Savina Tréguier et l'INSEAC du Cnam à Guingamp.

Peuvent être membres adhérents de l'Association les personnes morales ou physiques souhaitant contribuer au développement des filières de formations relatives aux thématiques définies à l'ARTICLE 2 et adhérant aux présents statuts.

ARTICLE 6 - Adhésion

Toute nouvelle adhésion doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au Président de l'Association. La demande doit être validée par le Conseil d'Administration (CA) à la majorité des 3/5ème.

Pour être définitive, l'adhésion doit être confirmée par l'Assemblée Générale ordinaire suivante à la majorité simple.

ARTICLE 7 - Perte de la qualité de membre

7.1. Démission

Tout membre de l'association est libre d'en démissionner. La démission doit être notifiée au Président de l'Association par lettre recommandée en respectant un préavis de 2 mois.

Le membre démissionnaire reste tenu des engagements souscrits par les présents statuts jusqu'à la fin de l'exercice en cours et, le cas échéant, des engagements souscrits aux termes de toute convention conclue avec l'Association, dans les conditions fixées de ladite convention.

7.2. Exclusion

Le Conseil d'Administration à la majorité des 3/5ème peut prononcer une exclusion pour tout motif grave, tel que défini par le règlement intérieur, après que le membre concerné a été préalablement invité, huit jours à l'avance au moins, par lettre recommandée avec accusé de réception, à s'expliquer devant le Conseil d'administration statuant en la matière.

Pour être définitive, une exclusion doit être confirmée par l'Assemblée Générale ordinaire suivante à la majorité simple. Dans l'attente de la décision de l'Assemblée Générale, les droits et obligations liées à la fonction de membre sont suspendus.

Le membre exclu reste tenu des engagements souscrits aux termes de toute convention conclue avec l'Association, dans les conditions fixées par ladite convention.

ARTICLE 8 - Cotisation

Les cotisations versées par les membres adhérents de l'association sont définies annuellement par l'Assemblée Générale, sur proposition du Président du Conseil d'Administration.

Les membres de droit en sont exonérés.

ARTICLE 9 - Droit de vote

Chaque membre de l'association détient un droit de vote à l'Assemblée Générale. En cas de partage égal des voix dans l'Assemblée Générale ou dans le Conseil d'Administration, la voix du Président est prépondérante.

TITRE 3 - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 10 - Ressources annuelles

Les ressources annuelles de l'Association se composent :

- Des cotisations et contributions financières versées par les membres de l'Association,

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

- Du produit des sommes liées à ses activités,
- Des subventions accordées par l'État, par la Région Bretagne et par toute autre collectivité territoriale ou institution publique nationale, européenne ou internationale,
- Des revenus des biens ou valeurs qu'elle possède,
- Des aides de toute nature qui pourraient lui être consenties,
- Plus généralement de toutes ressources créées à titre exceptionnel, pour autant qu'elles soient autorisées par la loi.

TITRE 4 - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 11 - Assemblée Générale - collèges

Les décisions collectives de l'Association sont prises en Assemblée Générale qualifiée d'Ordinaire ou d'Extraordinaire suivant la nature des décisions à prendre, comme stipulé aux ARTICLE 13 - et ARTICLE 14 -.

L'Assemblée Générale se compose de la réunion de l'ensemble des membres de l'Association visés à l'ARTICLE 5. Ces membres sont répartis en 3 collèges :

- Collège « formation / recherche », noté Collège A :

  INSEAC du Cnam et Lycée Joseph Savina Tréguier (22)

  Organismes de formation initiale et continue, enseignement supérieur,

  Autres acteurs de la formation,

  Laboratoires d'innovation, d'études et de recherche.

- Collège « entreprises », noté Collège B :

  Entreprises, artisans et acteurs du secteur de l'éducation artistique et culturelle, des métiers d'art et du design

  Centres techniques,

  Organisations professionnelles.

- Collège « institutionnels et autres partenaires », noté Collège C :

  État (Rectorat de la Région Académique Bretagne)

  Région Bretagne

  Institutionnels partenaires : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne, Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, Direction inter-régionale de la Mer - Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), Collectivités territoriales/EPCI impliqués dans le développement de l'Association,

  Structures de développement économique territorial,

  Associations et autres organismes œuvrant pour le développement de la filière,

  Pôles de compétitivité du secteur.

Les représentants de la DRAAF, DRAC, DIRM-NAMO membres du collège C n'ont pas de voix délibérative.

Un membre ne peut adhérer qu'à un seul Collège. Si l'adhérent a plusieurs activités, il doit choisir un seul Collège.

ARTICLE 12 - Dispositions communes aux Assemblées Générales

12.1. Convocation

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président de l'association, en accord avec le Conseil d'administration, chaque fois que le Président le juge utile ou chaque fois que la moitié au moins des membres de l'Association lui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception et au moins une fois par an.

12.2. Nombre de voix – représentation

Comme précisé à l'ARTICLE 9, chaque membre dispose d'une voix ; il exerce valablement son droit de vote par l'intermédiaire de son représentant.

Chaque membre peut se faire représenter à une Assemblée par un mandataire, qui ne peut être qu'un autre membre de l'Association ayant voix délibérative, sans que ce mandataire ne puisse toutefois réunir plus de trois voix, y compris la sienne.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

12.3. Présidence de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est présidée par le Président de l'Association, assisté d'un secrétaire de séance désigné à cet effet par l'Assemblée en début de séance.

ARTICLE 13 - Assemblées Générales Ordinaires

13.1. Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à délibérer ou à statuer sur toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne modifient pas les statuts de l'Association.

Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle prend connaissance du bilan d'activité pour l'année écoulée et valide le plan d'action de l'année suivante. Elle entend les rapports du CA sur la gestion et sur la situation financière et morale de l'Association, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du CA.

Elle élit le Conseil d'administration, qui élit en son sein un bureau. Elle définit les orientations stratégiques de l'association.

13.2. Quorum

L'Assemblée Générale Ordinaire peut se tenir à condition qu'un tiers des membres soit présent ou représenté. À défaut de réunir un tel quorum, il est tenu une deuxième assemblée dans les 15 jours, convoquée sur le même ordre du jour par courrier électronique adressé à chaque membre au moins 7 jours avant la date fixée pour la réunion. Cette nouvelle assemblée délibère alors valablement à condition qu'un dixième au moins des membres soit présents ou représentés.

13.3. Majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix des membres de l'Association présents ou représentés.

ARTICLE 14 - Assemblées Générales Extraordinaires

14.1. Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire est réunie chaque fois qu'il y a lieu de modifier les statuts de l'Association.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également décider la dissolution de l'Association ou de sa fusion avec d'autres associations.

14.2. Quorum

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut se tenir à condition que les deux tiers des membres soient présents ou représentés. À défaut de réunir un tel quorum, il sera tenu une deuxième assemblée extraordinaire dans les 15 jours, convoquée sur le même ordre du jour par courrier électronique adressé à chaque membre au moins 7 jours avant la date fixée pour la réunion. Cette nouvelle assemblée extraordinaire délibérera alors valablement à condition qu'un tiers au moins des membres soit présent ou représenté.

14.3. Majorité

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité simple des voix des membres de l'Association présents ou représentés.

ARTICLE 15 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration (CA) présidé par un Président.

15.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé :

- Des représentants des membres de droit
- Des représentants élus des 3 collèges
  - Collège A : **formation – recherche** pour au maximum 5 représentants titulaires et 5 suppléants

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

- Collège B : **entreprises** pour au maximum 5 représentants titulaires et 5 suppléants
- Collège C : **institutionnels et autres partenaires (hors membres de droit)** pour au maximum 5 représentants titulaires et 5 suppléants

- Des représentants de l'État DRAAF, DRAC, DIRM NAMO sans voix délibérative
- Du **Directeur Opérationnel**, sans voix délibérative.

Les Administrateurs de chaque Collège sont élus par leurs pairs en Assemblée Générale pour une période de trois ans renouvelables. Un membre ne peut adhérer qu'à un seul Collège. Si l'adhérent a plusieurs activités, il devra choisir un seul collège. Un membre ne peut voter que pour les administrateurs de son collège. Le fonctionnement du CA est précisé dans le règlement intérieur de l'Association.

Chaque membre du CA, peut s'il le souhaite, désigner un représentant permanent habilité à le représenter à toute réunion. Tout changement de représentant permanent doit faire l'objet d'une notification préalable et écrite au Président du CA et fera l'objet d'une mention dans le procès-verbal du prochain CA.

15.2. Gouvernance de l'Association

Présidence

Le Conseil d'Administration élit le Président de l'Association à la majorité simple.

Le Conseil d'Administration peut élire un ou deux vice-présidents qui seront issus d'une entité différente de celui du Président et d'au moins un collège différent de la Présidence, ainsi qu'un trésorier et un secrétaire.

Le Président, les éventuels vice-présidents, le trésorier et le secrétaire composent le Bureau.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président de l'association. Le Conseil d'Administration est préparé par le Directeur opérationnel et animé par le Président.

Le Directeur Opérationnel est nommé par le Recteur de la Région Académique Bretagne. Il exerce ses fonctions au siège de l'Association. Il a pour mission de coordonner les actions, de représenter le Campus des Métiers et des Qualifications de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne auprès des diverses instances de tutelle et d'assurer le fonctionnement opérationnel de l'Association.

Le rôle des **membres du Conseil d'Administration** sont définis de la façon suivante :

- Le Président préside le Conseil d'Administration, le bureau et l'Assemblée Générale. Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il assure l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, sans pouvoir s'opposer à ces dernières. Il est autorisé à signer toute pièce contractuelle et en exécuter la partie financière le cas échéant.
- Le secrétaire rédige les relevés de conclusion des sessions du Conseil d'Administration et du Bureau ; il les transcrit sur les registres prévus à cet effet.
- Le trésorier vise les comptes de l'Association. Il est aidé par tout comptable reconnu nécessaire. Les modalités de tenue de compte respectent les obligations légales.

Le Conseil d'Administration met en œuvre les préconisations décidées par les membres du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne et son projet de développement. Le Conseil d'Administration fait appel, chaque fois qu'il le juge utile, à des personnes ressources (corps d'inspections académiques, …) permettant d'apporter l'expertise nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'association.

15.3. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, sous l'autorité du Président, dirige l'Association et prend donc toutes décisions et mesures nécessaires à la réalisation de son objet et notamment il :

- Élabore la politique générale et le programme d'activité de l'Association et les soumet à l'Assemblée Générale,
- Prépare et exécute le budget, contrôlé et approuvé par l'Assemblée Générale,
- Procède au recrutement de salariés, décide des investissements dans le cadre du budget approuvé en Assemblée Générale,
- Arrête les comptes sociaux et rédige un rapport rendant compte de sa gestion, soumis à l'Assemblée Générale,
- Ratifie l'admission de nouveaux membres et décide collectivement des radiations, comme stipulé aux ARTICLE 6 et ARTICLE 7,
- Fixe l'ordre du jour des différentes assemblées,
- Met en place, chaque fois qu'il le juge utile, tout groupe de travail permettant de mieux atteindre les objectifs de

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

l'Association,
- Arrête la composition des membres du COSES,
- Arrête le règlement intérieur de l'association,
- Le cas échéant, propose les modifications de statuts soumises à l'Assemblée Générale.

15.4. Réunion du Conseil d'Administration

Convocation

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président, chaque fois que celui-ci le juge utile, ou lorsque plus du tiers des Administrateurs en font la demande, et au moins une fois par an. Les modalités de convocation sont précisées dans le règlement intérieur de l'Association.

Présidence

La séance est ouverte et présidée par le Président ou un vice-président assisté d'un secrétaire de séance.

Quorum

Le quorum du Conseil d'administration est fixé à 1/3 des membres.

Majorité

Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

Bureau

Le Président, les éventuels vice-présidents, le trésorier, le secrétaire et le Directeur Opérationnel composent le Bureau. Leur rôle est défini dans l'ARTICLE 15.2.

Le Bureau met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration. Il met en œuvre les préconisations et le projet de développement du Campus arrêtés en Conseil d'Administration sur la base des propositions élaborées par le Conseil d'Orientation Stratégique Économique et Scientifique (COSES).

Le Bureau pilote la communication du Campus des métiers et des qualifications de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président de l'Association. Il est préparé par le Directeur Opérationnel et animé par le Président. Le Bureau peut associer en qualité d'expert, un membre du campus ou toute autre personne qu'il jugera nécessaire.

ARTICLE 16 - Le Conseil d'Orientation Stratégique Économique et Scientifique

Un Conseil d'Orientation Stratégique Économique et Scientifique (COSES) est créé sur décision du Conseil d'Administration dont les missions sont de proposer au Conseil d'administration :

- les objectifs à moyen et long termes, les axes stratégiques de développement et les besoins en formation induits, visant à la satisfaction des besoins en compétences de l'économie mais aussi à anticiper les besoins du secteur.
- les axes de développement définis par le COSES sont soumis au Conseil d'administration pour validation, puis exécution par le CA.

Le COSES est présidé par un acteur du monde économique membre du Campus, sur proposition du Conseil d'Administration.

Les recommandations du COSES nourrissent le dialogue entre le campus et les autorités régionales et académiques en termes de carte des formations.

ARTICLE 17 - Gratuité des fonctions

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration, du Bureau et du COSES ne sont pas rémunérées (hors direction opérationnelle dont le rôle est défini dans l'article 15.2).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DOPEC_02-DE

TITRE 5 - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 - Règlement intérieur

Le CA établit un règlement intérieur qui doit être approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, en particulier le fonctionnement pratique des activités de l'Association Campus des Métiers et des Qualifications de l'Éducation Artistique et Culturelle en Bretagne.

ARTICLE 19 - Durée de l'exercice

Chaque exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence le jour de la signature des présents statuts et sera clos le 31 décembre de l'année civile courante.

ARTICLE 20 - Dissolution

La dissolution de l'Association ne peut être décidée que par une Assemblée Générale Extraordinaire composée et délibérant dans les conditions indiquées à l'ARTICLE 14.

En cas de dissolution volontaire, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

L'actif net sera conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901, affecté dans les conditions déterminées par l'Assemblée Générale.

Ces statuts constitutifs sont approuvés par l'Assemblée Générale extraordinaire du XXXXX 2022.

Signature du Président :

Signature du Secrétaire :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DRH_03

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Ressources humaines

Temps de travail

Modalités d'application des cycles de travail dans les EPLE

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h),

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian [illegible] KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20 [illegible] (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (po[illegible] MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madam[illegible] 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'état et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil régional n°21_DAJCP_SA_07 du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs de ressources humaines actuels de la Région ;

Vu les avis des Comités Techniques en date du 10 mars 2022, du 21 mars 2022 et du 2 juin 2022

Vu l'avis de la Commission finances, ressources humaines en date du 27 juin 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional

Et après avoir délibéré, à 19h15 ;

DÉCIDE

A l'unanimité

- **D'APPROUVER** le principe et les modalités de mise en œuvre des cycles de travail au sein des EPLE de la Région Bretagne ;

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur sur le temps de travail applicable aux agent·e·s affecté·e·s en lycée annexé à la présente délibération ;

- **DE RETIRER** la délibération 22_DRH_02 des 7 et 8 avril 2022

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

- **D'ABROGER :**

  - à compter du 1er septembre 2022, le paragraphe 7 de la délibération n°09-PERS/2 « PERSONNEL – TEMPS DE TRAVAIL », adoptée en session des 18-19 et 20 décembre 2008 ;
  - à compter du 1er septembre 2022, les dispositions relatives au temps de travail applicables aux personnels non titulaires travaillant en EPLE de la délibération n°05-DTOS/2 « EPLE – APPLICATION DE LA LOI N°2004-809 DU 13 AOÛT 2004 RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES – MESURES RELATIVES AU PERSONNEL TRANSFERE » adoptée en session des 15 et 16 décembre 2005 ;

- **DE METTRE EN ŒUVRE** les dispositions détaillées dans le règlement annexé à compter du 1er septembre 2022.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Règlement intérieur sur le temps de travail applicable aux agent·e·s affecté·e·s en lycée

Applicable au 1er septembre 2022

Sommaire

Sommaire 1
Références juridiques 3
Champ d'application 4
I - Définition et organisation du temps de travail 5
A - Temps de travail 5
1 - Temps de travail effectif 5
2 - Volume annuel du temps de travail 5
3 - Annualisation du temps de travail dans les établissements 5
4 - Prise en compte des sujétions 6
5 - Décompte du temps de travail effectif 6
B - Organisation du temps de travail 7
1 - Période de référence 7
2 - Cycle de travail et l'organisation des journées et semaines de travail 7
a – Cycle de travail 7
b – Organisation des journées et semaines de travail 8
3 - Temps de pause quotidienne et la pause méridienne 10
C- Le travail à temps partiel 11
1 - Temps partiel de droit 11
2 - Temps partiel sur autorisation 11
3 – Temps partiel thérapeutique 12
4 - Temps partiel annualisé 12
5 - Temps partiel et récupération des jours fériés 12
II - Les astreintes 12
III - Les heures supplémentaires 13
IV - Les congés annuels, jours de fractionnement, jours de repos annualisé et situation d'absence sur des heures travaillées 14
A - Les congés annuels 14
B - Jours de fractionnement 15
C - Journées de repos annualisé 15
D - Situation d'absence sur des heures travaillées 15

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Préambule

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 transférant les missions d'accueil de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) aux collectivités, les agent·e·s participant à ces missions sont désormais soumis à l'autorité territoriale de rattachement, soit la Région Bretagne pour les agent·e·s des lycées.

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine et la durée annuelle est de 1600 heures. La loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité instaurant la journée de solidarité porte cette durée annuelle à 1 607 heures.

Cependant, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux bénéficiaient, en application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, pouvant déroger à l'obligation de respect des 1 607 heures annuelles.

Depuis, l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, impose aux collectivités territoriales et établissements publics dans un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes de définir, dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les règles relatives au temps de travail de leurs agent·e·s, pour une mise en application au plus tard au 1er janvier de l'année suivant ce renouvellement, c'est-à-dire le 1er janvier 2023 pour la Région.

Pour ce faire, la Région Bretagne s'est interrogée sur la question du temps et des cycles de travail dans les EPLE, afin d'établir un règlement de l'organisation du travail des agent·e·s.

Ce règlement a été établi en considération des impératifs de continuité des services dans les EPLE, tenant notamment à l'alternance des périodes de présence et hors la présence des élèves.

A travers cette démarche, la Région Bretagne entend répondre à deux objectifs :

- Se mettre en conformité avec les dispositions législatives de l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Elaborer un règlement intérieur sur le temps de travail afin de :
    - Harmoniser les temps de travail pour les différents métiers,
    - Favoriser la transparence et la lisibilité des temps de travail pour les agent·e·s et les managers,
    - Garantir l'équité entre les agent·e·s travaillant en établissements et plus globalement entre les agent·e·s de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Références juridiques

- Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique : entrée en vigueur au 1er mars 2022,

- Loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

- Code général de la fonction publique abrogeant notamment les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, à compter du 1er mars 2022,

- Code général de la propriété des personnes publiques - article R 2124-65,

- Code du travail et notamment les articles L.3121-16 et s. et L. 3132-1 et s., L. 3162-1, L. 3162-2, L. 3163-1, L. 3164-1, L. 3164-2 et L. 6222-24,

- Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

- Décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

- Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

- Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

- Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

- Décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale

- Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

- Décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

- Décret n°2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale,

- Décret n° 2021-1462 du 8 novembre 2021 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique territoriale,

- Décision du Conseil constitutionnel n°79-105 DC du 25 juillet 1979 relative à la valeur constitutionnelle de la continuité des services publics,

- Protocole d'accord du 2 juin 2009 entre la Région Bretagne et les organisations syndicales signataires,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

- Protocole pour un dialogue social de qualité du 18 novembre 2019 entre la Région Bretagne et les organisations syndicales signataires,

- Charte de la formation d'avril 2013,

- Guide des astreintes d'octobre 2021,

- Les lignes directrices de gestion pour les années 2021, 2022 et 2023 ainsi que le guide du recrutement de janvier 2021,

- Avis des comités techniques des 10 et 21 mars et du 2 juin 2022

- Délibération n° 22_DRH_03 du Conseil régional en date des 30 juin et 1er juillet 2022 relative aux modalités d'application des cycles de travail dans les EPLE,

Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des personnels affectés dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement dont la Région Bretagne est employeur en application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.
Il s'adresse à tous·tes les agent·e·s titulaires, stagiaires ou contractuel·le·s, qui sont tenu·e·s de s'y conformer.

Les dispositions spécifiques aux apprenti·e·s sont décrites dans ce règlement conformément aux obligations prévues dans le code du travail.

Le règlement sera mis à jour au fur et à mesure des évolutions législatives et règlementaires et dans le respect de la consultation des instances.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

I – Définition et organisation du temps de travail

A – Temps de travail

1 – Temps de travail effectif

Selon l'article 2 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique, est considéré comme temps de travail effectif, « le temps pendant lequel les agent·e·s sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ».

2 – Volume annuel du temps de travail

La durée annuelle du temps de travail règlementaire est de 1607 heures sur une durée hebdomadaire de 35 heures pour un temps complet (journée de solidarité incluse). Le décompte se fait de la manière suivante :

Jours dans l'année	365 jours
Repos hebdomadaire	- 104 jours
Jours fériés (forfait)	- 8 jours
Congés annuels	**- 25 jours**
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre d'heures travaillées / an	228 jours x 7 heures = 1596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée de solidarité	+ 7 heures
Nombre d'heures travaillées / an	**= 1 607 heures**

3 – Annualisation du temps de travail dans les établissements

Principe de l'annualisation
L'organisation du temps de travail dans les lycées prend en compte les spécificités du temps scolaire. Elle s'articule autour de périodes :

- de présence élèves (36 semaines en moyenne) ;
- hors présence élèves (16 semaines/vacances scolaires).

Ainsi, pour les agent·e·s exerçant en lycée, l'année de référence est l'année scolaire. Le temps de travail est donc planifié du 1er septembre N au 31 août N+1.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

L'emploi du temps d'un·e agent·e s'organise autour de :

- Journées travaillées en présence élèves,
- Journées travaillées hors présence élèves dénommées « journées de permanence »,
- Journées non travaillées au titre des congés annuels,
- Journées non travaillées du fait de l'annualisation dénommées "jour de repos annualisé".

4 – Prise en compte des sujétions

Dans le cadre de la mise en œuvre des 1 607 heures annuelles, il est possible de déroger à ce volume d'heures annuelles au regard de la nature des missions exercées comme le dispose l'article 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001.
La collectivité abaisse le volume règlementaire de 24 heures en prenant en compte les sujétions suivantes :

- La rotation sur les missions ;
- La modulation importante des cycles de travail sur l'année scolaire liée à l'activité générée par les périodes de présence élèves et hors présence élèves.

5 – Décompte du temps de travail effectif

Sont principalement comptabilisés dans le temps de travail effectif :

- Le temps passé par l'agent·e en service,
- Le temps de pause de 20 mn,
- Les temps de consultation de Kelenn et ses applications ainsi que la boîte mail professionnelle, sur le lieu de travail et dans la limite d'une durée raisonnable,
- Les déplacements entre différents lieux de travail,
- Les temps de formation suivis par l'agent·e et autorisés par l'administration selon les dispositions de la charte de formation,
- Les déplacements professionnels,
- Les temps consacrés aux situations médicales (consultations médicales organisées sur convocation de la médecine de prévention, expertises médicales, …), y compris le temps de déplacement,
- Les autorisations d'absence liées à l'exercice du droit syndical selon les dispositions du protocole d'exercice du droit syndical en vigueur,
- L'heure mensuelle d'information syndicale à destination des agent·e s (si elle se situe sur un temps normalement travaillé par l'agent·e), …
- Toutes les obligations / invitations faites aux agent·e·s à l'initiative de la collectivité, telles que les rendez-vous avec la Direction des Ressources Humaines, … ,
- Le temps d'intervention pendant une période d'astreinte y compris le temps de déplacement depuis le domicile pour l'aller et le retour,
- Le temps de participation à une instance au sein du lycée (conseil d'administration, conseil de discipline, CHSCT, …)

En revanche, les temps des trajets domicile/travail et le temps de pause méridienne ne sont pas comptabilisés comme du temps de travail effectif.

6 – Jours fériés

Ils sont chômés et rémunérés mais ne sont pas à valoriser en temps de travail effectif. Ces jours fériés ne sont pas à récupérer par l'agent·e.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

B – Organisation du temps de travail

1 – Période de référence

La période de référence en matière d'annualisation du temps de travail et de droits à congés annuels correspond à l'année scolaire qui s'étend du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

2 – Cycle de travail et l'organisation des journées et semaines de travail

a – Cycle de travail

Le cycle de travail est annualisé en lycée du fait du rythme scolaire. L'organisation du temps de travail se décompose en deux périodes : période de présence élèves et période hors présence élèves.

Le volume annuel d'heures est réparti sur un emploi du temps avec une forte concentration d'heures sur les semaines de présence élèves.

L'organisation de l'emploi du temps et sa matérialisation sur MyAntiriade relèvent de la responsabilité des encadrant·e·s de l'équipe de service général et technique et/ou du service restauration, sous couvert de la hiérarchie fonctionnelle.

En amont de la matérialisation des emplois du temps de l'année scolaire suivante, un temps de concertation est obligatoirement organisé entre l'autorité fonctionnelle, l'encadrement et les agent·e·s.
Ensuite, l'emploi du temps est saisi puis imprimé en 2 exemplaires. Ces derniers seront signés par : l'encadrant·e, l'agent·e, l'autorité fonctionnelle. L'encadrant·e remet un exemplaire notifié en main-propre à l'agent·e concerné·e et conserve l'autre exemplaire. L'emploi du temps est à finaliser dans les meilleurs délais et au plus tard le 30/09.
A terme, la dématérialisation de cette étape sera envisagée en fonction des possibilités techniques de l'outil MyAntiriade.

Cet emploi du temps doit faire apparaître un reste à faire théorique égal à « zéro heure ».
Néanmoins, les heures relatives aux activités du week-end connues lors de l'élaboration de l'emploi du temps (portes ouvertes, gestion des internes des classes préparatoires, sportif.ves de haut niveau,…) seront portées à l'emploi du temps de l'agent·e concerné·e et seront comptabilisées en heures supplémentaires (cf point III) .

Consécutivement, l'emploi du temps est porté à la connaissance de chaque agent·e des lycées de manière dématérialisée et restera consultable en ligne, pendant toute l'année scolaire en cours, par l'encadrant·e, l'agent·e, l'autorité fonctionnelle et le service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement.

Tout au long de l'année scolaire, une mise à jour de l'emploi du temps est réalisée par l'encadrant·e de l'équipe de service général et technique et/ou du service restauration afin de garantir un suivi précis du temps de travail de chaque agent·e.
A terme, en fonction des possibilités techniques de l'outil MyAntiriade, une notification sera adressée à l'agent·e concerné·e en cas de mise à jour de son emploi du temps.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

En fin d'année scolaire, soit au 31/08, le reste à faire réel doit être équivalent à « zéro heure », heures supplémentaires soldées (voir dispositif de récupération des heures supplémentaires partie III).
Dans le cas de la situation d'un·e agent·e nouvellement recruté·e en cours d'année scolaire, le reste à faire réel sera de fait, supérieur à « zéro heure ». Il convient de planifier ce report d'heures jusqu'au 31/12 de l'année scolaire suivante dans le respect de la règlementation. Au-delà du 31/12 et si un reliquat d'heures était constaté, alors les heures restantes dues ne seraient plus à récupérer.

Cas de modification de l'emploi du temps :

- Toute **modification substantielle** intervenant en cours d'année scolaire doit faire l'objet d'une concertation préalable entre l'autorité fonctionnelle, l'encadrant·e et l'équipe concernée. Elle doit être motivée par les nécessités d'organisation du service.
  La version actualisée du nouvel emploi du temps sera remise à/aux l'intéressé·e/s au moins 2 semaines avant sa mise en œuvre. Cette modification est notifiée à l'agent·e selon la procédure susvisée.
  Est considérée comme substantielle toute modification majeure apportée à l'emploi du temps de l'agent·e, le contraignant à un effort de réorganisation. Exemple : modification durable des services entre le matin et le soir.

- Afin de garantir la continuité du service public l'emploi du temps peut également faire l'objet d'une **modification ponctuelle** et temporaire sur My Antiriade lorsque les nécessités de service le justifient (gestion d'une situation imprévisible, besoin de renfort au sein d'une équipe). Cette modification est décidée par l'encadrant·e direct·e de l'agent·e après concertation avec ce·tte dernier·ière et l'autorité fonctionnelle. Elle doit être faite dans le respect des règles relatives au temps de travail énoncées au présent règlement.

En cas de désaccord sur l'emploi du temps, les technicien·nes conseil management et organisation référent·e·s peuvent être sollicité·e·s par l'agent·e et/ou l'encadrant·e et/ou l'autorité fonctionnelle. En dernier ressort, le service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement pourra l'être également.

b – Organisation des journées et semaines de travail

Durée journalière

Principes règlementaires

- Durée quotidienne de travail maximale : 10 heures
- Amplitude maximale de la journée de travail (entre l'arrivée le matin et le départ le soir) : 12 heures
- Repos minimum quotidien de 11 heures

Modalités spécifiques liées au rythme des lycées

- Pause de 20 minutes pour tout temps de travail quotidien égal à 6 heures, sécable en 2 fois 10 mn en tant que de besoin
- Décompte minimum de 30 minutes pour la pause méridienne (repas)
- La semaine d'activité s'effectue sur 5 jours, du lundi au vendredi, pour un temps complet, sachant que la durée d'une journée de travail comporte au minimum 5 heures de travail effectif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Durée hebdomadaire

Principes règlementaires

- Selon les dispositions règlementaires, la durée hebdomadaire ne peut excéder ni 48 heures sur une semaine, ni 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives (heures supplémentaires comprises).
- Le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.

Modalités spécifiques liées au rythme des lycées

- Dans les lycées bretons, la durée hebdomadaire ne pourra pas excéder 43 heures, hors heures supplémentaires.
- Pour les activités impactées par la baisse de la fréquentation des élèves (évaluée à + ou - 10 semaines avant les vacances d'été), il est préconisé d'appliquer une modulation de la durée hebdomadaire. Ainsi, celle-ci ne sera pas identique du 1er septembre N au 31 août N+1.
- La prise de poste se fait au plus tôt à 6h et prend fin au plus tard à 20h15.
  Si pour des raisons particulières liées aux nécessités de service, un·e agent·e doit prendre son poste à 5h45 ou finir sa journée à 20h30, il convient au préalable de solliciter le service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement pour instruction de cette demande. Au besoin, un reparamétrage de l'outil MyAntiriade peut être réalisé.

Travail le week-end

- Les activités du week-end sont liées à un rythme particulier de certains établissements qui accueillent par exemple des sportif·ve·s de haut niveau ou des étudiant·e·s de classes préparatoires de grandes écoles.
- Le samedi, des évènements « type portes ouvertes » sont organisés une à deux, voire 3 fois/an.
- Les heures effectuées le week-end sont considérées comme des heures supplémentaires récupérables et majorées.
- Pour rappel, la durée du repos hebdomadaire ne peut être inférieure à 35 heures.

Journées de permanences

- Les critères cumulatifs relatifs aux journées de permanence :
  - 20 journées de permanence par an maximum, sauf dérogation du service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement ;
  - 12 journées de permanence par an minimum à réaliser ;
  - 10 journées de permanence maximum à placer l'été ;
  - 3 journées de permanence en commun pour l'ensemble des agent·e·s pour organiser des temps collectifs et/ou suivre des actions de formation et/ou d'information.
- Ce nombre de journées est proratisé au regard de la quotité de travail de l'agent·e.
- Elles seront à poser en début et/ou fin de périodes de vacances scolaires, hors week-end. En dehors de ces temps, aucun·e agent·e ne pourra intervenir en EPLE.
- Une journée de permanence est de 8 heures de travail effectif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Cas particulier des apprenti·e·s :

Sauf exception prévue au code du travail, les apprenti·e·s ont entre 16 et 29 ans. Un régime spécifique en matière d'organisation du temps de travail est applicable selon leur âge :

- Les **apprenti·e·s de 18 ans révolus** sont soumis au rythme de travail de la collectivité.
- Les **apprenti·e·s de moins de 18 ans** ne peuvent être employé·e·s à un travail effectif excédant 8 heures par jour et 35 heures par semaine sauf dérogation prévue par les textes. Ils bénéficient d'une durée minimale de repos quotidien au moins égale à 12 heures consécutives et de 2 jours de repos consécutifs hebdomadaires. Ils·elles ne peuvent être sollicité·e·s pour un travail de nuit entre 22h et 6h.
- Les **apprenti·e·s de moins de 16 ans** bénéficient d'une durée minimale de repos quotidien de 14 heures consécutives et de 2 jours de repos consécutifs hebdomadaires. Ils.elles ne peuvent être sollicité·e·s pour un travail de nuit entre 20h et 6 h.

De manière générale, le temps consacré par l'apprenti·e à la formation dispensée dans les CFA est compris dans l'horaire de travail, sauf s'agissant des modules complémentaires à la formation librement choisis par l'apprenti·e. Le temps restant est consacré à l'accomplissement de tâches confiées par le·la maitre·esse d'apprentissage, dans la limite du temps de travail applicable. Ce travail doit être en relation directe avec la formation professionnelle prévue au contrat.

3 – Temps de pause quotidienne et la pause méridienne

La **pause méridienne** est la pause pendant laquelle l'agent·e se restaure pour répondre à des besoins physiologiques.

L'organisation de la pause méridienne appartient à l'autorité fonctionnelle et aux encadrant·e·s de proximité, et doit être positionnée au plus près de la plage horaire du repas (10h45 – 14h00) et en considération des contraintes liées au fonctionnement du service.

Elle est au minimum de 30 minutes, l'agent·e doit pouvoir vaquer librement à ses occupations.
Elle n'est pas obligatoire si l'agent·e travaille du soir.
Pour les agent·es de l'après-midi souhaitant déjeuner dans l'établissement, cette pause sera matérialisée sur le planning mais exclue du temps de travail effectif.

Le temps de repas est à préserver. Cependant, si à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord de l'agent·e, ce.tte dernier.ière devait être sollicité·e, pendant sa pause méridienne et intervenir sur une mission à caractère urgent au sein du lycée, alors ce temps d'intervention sera récupéré, de façon à réaliser un réel temps de pause, à l'issue de la mission effectuée, le jour même.

La **pause quotidienne** de 20 minutes qui est comptabilisée dans le temps de travail effectif ne peut pas être placée en première ou dernière activité de la journée et peut être scindée en deux temps de 10 minutes. Durant cette pause, l'agent·e ne peut pas vaquer librement à ses occupations et reste à disposition de l'employeur.
Ce temps de repos, qui doit être pris au cours de la journée de travail, est insusceptible de report.

Les pauses méridienne et quotidienne doivent être distinctes l'une de l'autre et ne doivent pas clore la journée.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

C- Le travail à temps partiel

Le temps partiel peut être accordé de droit ou sur autorisation. Pour chaque demande de temps partiel, de renouvellement ou de reprise à temps plein, l'agent·e remplit un formulaire spécifique disponible sous Kelenn et le transmet à la DRH.

Pendant la durée de travail à temps partiel, l'agent·e reste soumis aux dispositions en vigueur, notamment pour ce qui concerne le cumul d'activités (cf décret n°2020-69 du 30 janvier 2020).

Les modifications ponctuelles de temps partiels, faites à la demande de l'agent·e ou du·de la supérieur·e hiérarchique, doivent demeurer exceptionnelles et décidées au regard des nécessités de service.

1 – Temps partiel de droit

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux agent·e·s permanents et aux agent·e·s contractuel·le·s employé·e·s depuis au moins un an à temps plein.

Un temps partiel de droit est accordé dans les situations suivantes :

- A la suite d'une naissance ou d'une adoption :

Le temps partiel est accordé de droit pour élever un enfant jusqu'à ses trois ans ou pendant les trois premières années de l'arrivée au foyer d'un enfant adopté.
Les quotités autorisées sont 80%, 70%, 60% et 50% (les 90% ne sont pas admis conformément aux dispositions du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004).

- Pour donner des soins :

Le temps partiel est accordé de droit pour dispenser des soins à un proche en situation de handicap et nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave : conjoint, enfant à charge de moins de 20 ans ou ascendant à charge.
Les quotités autorisées sont 80%, 70%, 60% et 50% (les 90% ne sont pas admis).

- Aux agent·e·s reconnu·e·s travailleur·euse·s handicapé·e·s, ou relevant de l'obligation d'emploi après avis de la médecine préventive.

L'organisation du temps partiel est décidée après concertation entre l'agent·e et son·sa supérieur·e hiérarchique.

2 – Temps partiel sur autorisation

L'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel et son organisation (choix du jour) sont conditionnées aux nécessités du service et ne sauraient être accordées sans l'avis favorable du·de la supérieur·e hiérarchique.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Le refus d'une demande de temps partiel est motivé au regard des règles propres à la motivation des actes administratifs par l'employeur. La CAP peut être saisie par l'agent·e titulaire auquel·à laquelle un refus a été opposé.

L'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiels et son organisation sont accordées pour des périodes de 6 mois ou 1 an. Le renouvellement doit être demandé au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période en cours.

3 – Temps partiel thérapeutique

Pour permettre à un·e fonctionnaire ou un·e agent·e contractuel.le de continuer à exercer une activité professionnelle malgré des difficultés en raison de son état de santé, une autorisation de travailler à temps partiel pour raison thérapeutique peut lui être octroyée. Le travail à temps partiel pour raison thérapeutique peut intervenir dès lors que l'état de santé le justifie, à l'issue ou non d'un congé de maladie.

4 **–** Temps partiel annualisé

Le service à temps partiel peut être organisé annuellement, sous réserve de l'intérêt du service. L'autorisation délivrée par l'autorité territoriale définit les conditions d'exercice du service en fixant notamment l'alternance entre les périodes travaillées et non travaillées ainsi que les modalités de liquidation des droits à congés annuels.

Le service à temps partiel est calculé par référence à la durée de travail hebdomadaire cumulée sur l'année, que les agent·e·s exerçant à temps plein doivent effectuer.

Le nombre de jours de congés annuels dont bénéficie l'agent·e dépend des périodes travaillées par ce·tte dernier·ière.

5 **–** Temps partiel et récupération des jours fériés

Les agent·e·s exerçant à temps partiel ne peuvent modifier librement la répartition de leur temps de travail dans la semaine en fonction des jours fériés. Ceux-ci ne sont pas récupérables lorsqu'ils coïncident avec un jour où l'agent·e ne travaille pas en raison de son temps partiel.

II – Les astreintes

L'astreinte est définie par le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 comme une période pendant laquelle l'agent·e a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la collectivité. Si l'agent·e doit effectivement intervenir, l'intervention ainsi que le temps de déplacement seront considérés comme du temps de travail effectif.

Le protocole signé entre la Région et organisations syndicales signataire le 2 juin 2009 a déterminé un système d'astreintes et d'attribution de logements de fonction pour les agent·e·s travaillant au sein des établissements d'enseignement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Les périodes d'astreintes sont soit compensées par la mise à disposition d'un logement par nécessité absolue de service, soit indemnisées en application des textes en vigueur.

Les interventions au cours des astreintes ainsi que le temps de déplacement entre le domicile et le lieu d'intervention seront considérés comme du temps effectif de travail. En conséquence, le temps d'intervention et le temps de déplacement ouvrent droit à récupération horaire.

Modalité de récupération horaire	Majoration des heures effectuées en intervention lors des astreintes	
De la 1ère heure à la 14ème heure	Début de l'intervention jusqu'à 22 h et/ou samedi	1,25
	Dimanche ou jour férié	2,07
	De nuit	2,50
De la 15ème à la 25ème heure	Début de l'intervention jusqu'à 22 h et/ou samedi	1,27
	Dimanche ou jour férié	2,11
	De nuit	2,54

III – <u>Les heures supplémentaires</u>

Les heures supplémentaires sont effectuées à la demande du N+1, sous couvert de l'autorité fonctionnelle, pour nécessités de service et au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Les heures ne peuvent pas être réalisées sur la simple initiative des agent·e·s, à l'exception des situations pour lesquelles la programmation des heures supplémentaires ne peut pas être anticipée pour des raisons d'urgence ou des questions liées à la sécurité des équipements et des usagers (cas où l'agent.e n'a pas pu joindre son N+1 ou le gestionnaire de l'établissement).
Seulement à ce titre, un·e agent·e peut être amené·e à déclarer, a postériori (à J+1), les heures supplémentaires réalisées la veille à son·sa encadrant·e ou gestionnaire.

Ces heures effectuées en dehors des cycles de travail font l'objet de récupération horaire.
Le temps de récupération est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués.
Ces heures sont majorées si elles sont effectuées :

- le samedi,
- dimanche ou un jour férié.

Le nombre d'heures supplémentaires est plafonné à 25 heures par mois maximum pour un·e agent·e à temps complet.

Heure supplémentaire effectuée	Modalité de récupération horaire	Majoration	
Du lundi au vendredi	1 heure = 1 heure	Non appliquée	
Le samedi	De la 1ère heure à la 14ème heure	Samedi	1,25
		Dimanche ou jour férié	2,07
Le dimanche ou jour férié	De la 15ème à la 25ème heure	Samedi	1,27
		Dimanche ou jour férié	2,11

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Pour la participation à une instance au sein du lycée (conseil d'administration, conseil de discipline, …), les heures effectuées au-delà de 22 heures seront majorées de la façon suivante :
De la 1ère heure à la 14ème heure : 2,50
De la 15ème à la 25ème heure : 2,54

Pour les établissements accueillant des internes le dimanche soir, un·e agent·e Région peut être amené·e à réaliser les vérifications des installations techniques. Ces heures seront considérées comme des heures supplémentaires majorées (cf tableau ci-dessus).

La récupération des heures supplémentaires est organisée comme suit :

- Sur le trimestre en cours ou le suivant ;
- S'agissant du dernier trimestre, les heures supplémentaires réalisées doivent être soldées au 31/08 de la même année scolaire ;
- Toutes les heures supplémentaires sont à solder, au plus tard, en fin d'année scolaire ;
- En cas de mobilité interne, l'agent·e doit avoir récupéré les heures réalisées sur l'établissement où ces heures supplémentaires ont été effectuées ;
- Echange entre l'agent·e et l'encadrant·e pour s'accorder sur le créneau de récupération (dans les bornes du trimestre) ;
- En tant que de besoin, les services de la Région peuvent être saisis par l'agent·e et/ou l'encadrant·e et/ou l'autorité fonctionnelle pour trouver une solution afin que toutes les heures supplémentaires effectuées soient récupérées.

IV – Les congés annuels, jours de fractionnement, jours de repos annualisé et situation d'absence sur des heures travaillées

A – Les congés annuels

Les agent·e·s à temps complet bénéficient de 25 jours ouvrés de congés annuels, soit 5 fois la durée légale hebdomadaire de travail. Les congés ne peuvent être, en principe, reportés sur l'année scolaire suivante, excepté dans des circonstances particulières telles que la maladie ou un accident du travail. Un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnisation.

Les congés annuels constituent un droit pour les agent·e·s.

Compte tenu du calendrier scolaire, les congés sont positionnés sur des jours n'accueillant pas d'élèves à raison :

- de 3 jours de congés annuels par « petites vacances » (Toussaint, Noël, hiver et printemps) continus et répartis entre la 1ère semaine et la 2éme semaine des vacances ;
- et le reste des congés annuels placés sur les vacances d'été (fin juillet – début août).

Chaque année, ces 25 jours sont positionnés par la collectivité dans My Antiriade de manière fixe et commune à tous·te·s les agent·e·s, sauf situations dérogatoires identifiées par le service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement.
Au préalable, le planning des congés annuels en EPLE sera présenté, tous les ans, en comité social territorial.

Lorsqu'un·e agent·e se trouve dans l'impossibilité de prendre ses congés annuels prévus à l'emploi du temps du fait d'une absence pour raison de santé (notamment congé maladie) ou congé lié à la parentalité,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

les congés annuels non pris seront reportés selon les principes posés par la jurisprudence européenne et l'avis du conseil d'Etat.
Dès que la date de reprise de l'agent·e est connue par l'établissement, le nombre de jours de congés annuels non pris pour raison de santé à reporter sera calculé. Puis, une concertation sera engagée entre l'agent·e et/ou l'encadrant·e et/ou l'autorité fonctionnelle pour positionner ces jours à reporter soit à l'issue de l'absence ou selon une planification convenue. En tant que de besoin, le service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement pourra être saisi.

Par ailleurs, selon les situations et sous réserve des conditions requises, un reliquat de jours pourra faire l'objet d'une alimentation sur le compte épargne temps ou d'un don de jours.

Concernant les agent·e·s contractuel·le·s, les congés annuels doivent être attribués en jours ou demi-journées aux agent·e·s. Pour les agent·e·s contractuel·le·s intégrant un établissement en cours d'année, ces jours sont comptabilisés au prorata du temps de travail effectué par l'agent·e.
Si la situation le permet, le positionnement des congés annuels des agent·e·s contractuel·le·s sera effectué pour tout ou partie selon les principes du planning des congés annuels arrêté chaque année par le service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement.
Dans le cas contraire, la pose des congés annuels sera définie au sein de l'établissement.

B – Jours de fractionnement

Sont attribués à l'agent·e remplissant les conditions d'octroi, le ou les congés supplémentaires suivants :
- 1 jour de congé supplémentaire, s'il·elle a pris 5, 6 ou 7 jours de congé annuel durant la période allant 1er novembre au 30 avril ;
- Ou 2 jours de congés supplémentaires lorsqu'il·elle a pris au moins 8 jours de congé annuel durant la période considérée.

Compte tenu des spécificités du régime des congés des agent·e·s des lycées (rythme et positionnement des congés annuels imposés en fonction du calendrier des vacances scolaires), ces 2 jours sont attribués aux agent·e·s exerçant leurs missions dans les EPLE, **sous réserve de remplir les conditions d'octroi susvisées**.

C – Journées de repos annualisé

Compte tenu de l'annualisation du temps de travail et de la planification de la durée hebdomadaire de travail (temps de présence élève, jours de permanence), des journées non travaillées nommées "jours de repos annualisé" sont générées. Aucun temps de service n'est dû pour ces journées (l'agent·e n'est pas tenu·e d'être à la disposition de l'employeur).
Le nombre de journées de repos annualisé varie en fonction de la planification des activités de l'agent·e sur son emploi du temps (durée hebdomadaire, nombre de jours de permanence) et est calculé au moment de l'élaboration de l'emploi du temps.

D – Situation d'absence sur des heures travaillées

Pour répondre aux aléas de la vie personnelle, il est toléré, de façon dérogatoire, pour un·e agent·e de s'absenter sur des heures dites « travaillées » sous réserve de l'accord de son·sa encadrant·e ou gestionnaire.
Les heures non effectuées sont à récupérer.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_03-DE

Contacts :
Direction de l'éducation, des langues de bretagne et du sport
Service en charge de l'accompagnement des établissements d'enseignement : SAEE-Tempsdetravail@bretagne.bzh

Direction des ressources humaines
Service fonctionnel des ressources humaines
Pôle gestion des temps et déplacements : horaires@bretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_04-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DRH_04

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Ressources humaines

Temps de travail

Modalités d'application du temps de travail à tous.tes les agent.e.s régionaux.ales (hors éclusier.ère.s et agent.e.s affecté.e.s en lycées)

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022 s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_04-DE

donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'état et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs de ressources humaines actuels de la Région relatives au temps de travail ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 juin 2022 ;

Vu l'examen du rapport par la commission Finances, Ressources Humaines réunie le 27 juin 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 19h15 ;

DÉCIDE

À l'unanimité

- **D'APPROUVER** le principe et les modalités d'application du temps de travail applicable aux personnels des services de la Région (hors éclusier.ère.s et agent.e.s affecté.e.s en lycées) tels que décrits dans l'annexe à la délibération ;

- **DE METTRE EN ŒUVRE** ces dispositions à compter du 1er janvier 2023 ;

- **D'ABROGER** les dispositions contenues dans les délibérations antérieures relatives au temps de travail et à compter de la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_04-DE

Modalités d'application du temps de travail à tous.tes les agent.e.s régionaux.ales (hors éclusier.ère.s et agent.e.s affecté.e.s en lycées).

Applicables au 1er janvier 2023

1 Définition du temps de travail

L'horaire hebdomadaire **de référence** dans les services est de 39 heures répartie sur 5 jours ouvrables de 7 h 48 mn pour un temps complet effectif, sauf dispositions particulières et définition d'un profil horaire particulier. Le décompte pour les services se fait comme suit :

Jours dans l'année	**365 jours**
Repos hebdomadaire	- 104 jours
Jours fériés (forfait)	- 8 jours
Journée de solidarité	+1 jour
Total des jours ouvrés	254
Congés annuels	**- 25 jours**
ARTT	- 23 jours
Nombre de jours travaillés	206 jours
Durée hebdomadaire du travail	39 heures
Durée journalière du travail	7h48 heures
Nombre d'heures travaillées / an	**= 1 607 heures**

2 Organisation du temps de travail

L'organisation du travail respectera les garanties minimales prévues dans la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2001-2 et les décrets n°2000-815 et n°2001-623 du 12 juillet 2001.

- **Profil de référence** :

Le système des horaires variables s'applique aux agent.e.s permanent.e.s et non permanent.e.s des services de la Région, quelle que soit leur quotité de travail.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_04-DE

Une journée de travail est divisée en plages mobiles et plages fixes :

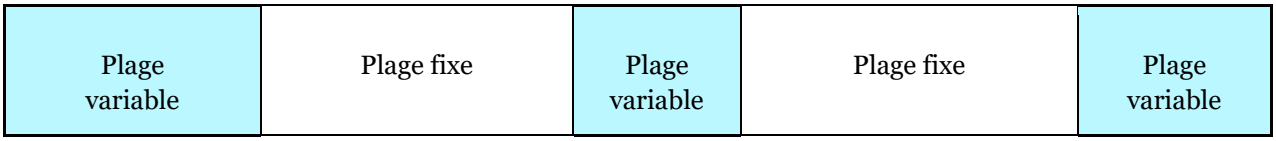

Les heures effectuées avant 7h30 et après 19h00 ne sont pas comptabilisées : elles sont écrêtées et non récupérables. Ainsi, seules les heures effectuées au-delà de ces bornes, à la demande de l'encadrement et pour des raisons de nécessités de service, pourront faire l'objet d'une demande de récupération ou de paiement via le formulaire d'heures supplémentaire disponible sous Kelenn.

Afin d'enregistrer les temps de présence quotidiens, chaque agent.e dispose d'un badge personnel, à l'exception des cadres directeurs (DGA, directeur.trice.s et leurs adjoint.e.s) ainsi que des titulaires du « pack encadrement ».

Un dispositif dit de crédit-débit permet le report d'un nombre limité d'heures de travail d'une période sur l'autre. Pour une période de référence au mois, le plafond du crédit est de 12 heures. Dans le cadre de la gestion individuelle des horaires variables, les agents peuvent récupérer au maximum l'équivalent d'une demi-journée (soit 3 h 54 minutes) par mois.

Par ailleurs, la journée de travail comprend obligatoirement une **pause méridienne minimale de 30 minutes**, décomptée du temps de travail.

- **<u>Les profils horaires particuliers</u> :**

En raison de contraintes particulières découlant de certaines missions, un régime d'horaires particuliers est appliqué pour :

a. <u>Personnels des services</u> :

***Equipe courrier* :**



Chauffeurs :

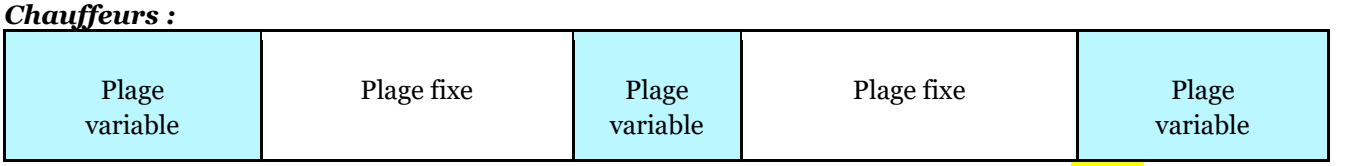

Maison de la Bretagne à Paris :

Profil horaire de l'accueil du lundi au vendredi

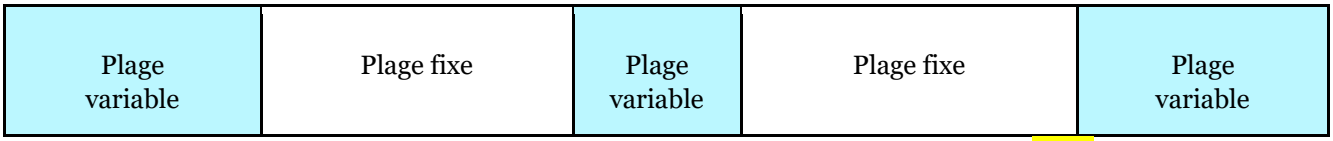

Personnels de la Restauration :

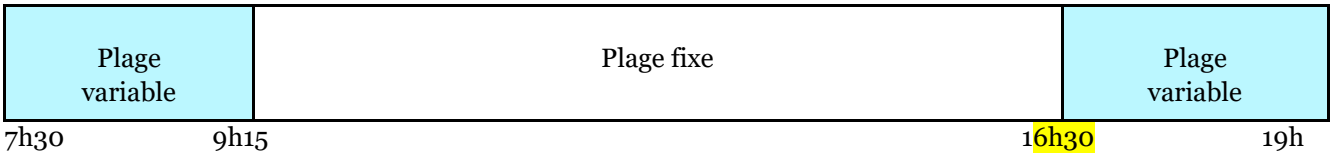

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_04-DE

b. Personnels des ports :

Compte tenu des missions spécifiques dévolues aux agent.e.s portuaires, les profils horaires suivants ont été définis :

- **Ports de Saint-Malo et du Légué**

Les agent.e.s de l'antenne portuaire de Saint-Malo, hors éclusiers pontiers, sont soumis au régime horaire suivant :

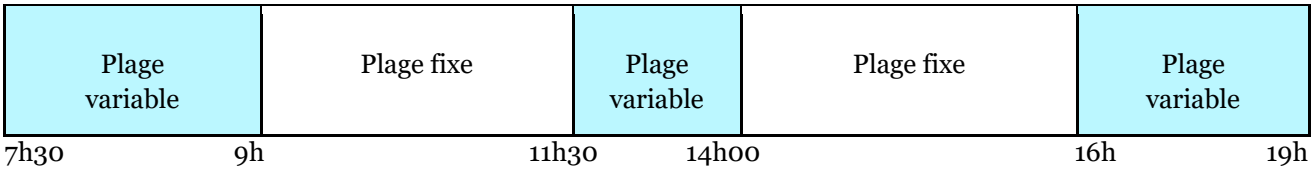

- **Port de Brest**

Plages fixes : 9h00-11h30 et 14h00-16h00
Plages variables : 7h30-9h00, 11h30-14h00, 16h00-19h00

c. Personnels des équipes mobiles d'assistance techniques (EMAT)

En raison des spécificités de leurs missions, cette population travaille selon les horaires fixes suivants :
- du lundi au jeudi : 8h – 12h / 13h–17h
- le vendredi : 8h – 12h / 13h – 16h

d. Personnels des voies navigables (hors éclusiers)

- **Les agent.e.s d'entretien**

- Du lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30,
- Le vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30.

Des horaires particuliers peuvent être mis en place dans les cas suivants par le chef de service :

- Chantiers déportés à une distance du centre d'exploitation telle que la pause méridienne s'effectue sur le chantier. Dans ce cas, la pause méridienne pourra être réduite à 1h00. L'heure de fin de journée de travail sera avancée de 30 minutes.
- Conditions d'interventions rendues difficiles notamment en raison du risque de présence d'un public nombreux à proximité du chantier.
  Dans ces situations et compte tenu de l'horaire décalé mis en place, les horaires pourront être les suivants :
  - Du lundi au jeudi : 6h00-13h30,
  - Le vendredi : 6h00-12h30,
    Une pause de 20 minutes sera alors obligatoirement prise avant 10h30.

Les **agent.e.s fluviaux.ales** sont soumis.es aux mêmes rythmes de travail et aux mêmes horaires que les agent.e.s d'entretien.

3 Droits à congés annuels et récupération ARTT

Le nombre de jours de congés annuels octroyés par la Région est **de 25 jours** pour les agent.e.s, correspondant à 5 fois leurs obligations hebdomadaires, calculés par année de référence.
La durée du congé annuel est calculée au prorata du temps passé dans la collectivité pendant l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_04-DE

- ⇨ Pour les agent.e.s à temps partiel, les congés sont calculés au prorata de la quotité de travail.
- ⇨ Les congés des agent.e.s contractuell.e.s et/ou recruté.e.s en cours d'année, sont calculés au prorata de la période travaillée et de la quotité de travail.

Nombre et proratisation des jours de RTT :
Un.e agent.e exerçant à temps complet bénéficie de 23 jours de RTT pour une durée hebdomadaire du travail de 39 heures, s'il.elle est présent.e toute l'année.
Les journées de RTT sont proratisées à la durée de présence et à la quotité de travail de l'agent.e dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_05-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DRH_05

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Ressources Humaines

Temps de travail des éclusiers pontiers des ports de Saint Malo et du Légué

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_05-DE

PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'état et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Décret 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil régional n°21_DAJCP_SA_07 du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs de ressources humaines actuels de la Région relatives au temps de travail ;

Vu l'avis du comité technique en date du 2 juin 2022

Vu l'examen du rapport par la commission Finances, Ressources Humaines réunie le 27 juin 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 19h15 ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_05-DE

DÉCIDE

À l'unanimité

- **D'APPROUVER** les dispositions concernant les modalités d'organisation du temps de travail des éclusiers pontiers de l'antenne portuaire de Saint Malo définies dans l'annexe à la délibération ;
- **DE METTRE EN ŒUVRE** ces dispositions à compter du 1er janvier 2023 ;
- **D'APPROUVER** les taux de sujétions, cumulables, de 10 % pour valoriser les heures effectuées respectivement les dimanches (du samedi 18 heures au lundi 7 heures) et jours fériés (de la veille 18 heures au lendemain 7 heures) et de 20 % pour les heures effectuées de nuit (de 22 heures à 7 heures) ;
- **D'ABROGER** les dispositions contenues dans les délibérations antérieures relatives au temps de travail et rendues caduques par la présente délibération et notamment les dispositions du temps de travail concernant les éclusiers prévues par la délibération n°09-PERS/2 des 18-19 et 20 décembre 2008 relative au temps de travail.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_05-DE

Modalités d'application du temps de travail des éclusiers pontiers des ports de Saint Malo et du Légué.

Applicables au 1er janvier 2023

1 Définition du temps de travail

La durée annuelle du temps de travail règlementaire est de 1607 heures sur une durée hebdomadaire de 35 heures pour un temps complet (journée de solidarité incluse). Le décompte se fait de la manière suivante :

Jours dans l'année	365 jours
Repos hebdomadaire	- 104 jours
Jours fériés (forfait)	- 8 jours
Congés annuels	**- 25 jours**
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre d'heures travaillées / an	228 jours x 7 heures = 1596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée de solidarité	+ 7 heures
Nombre d'heures travaillées / an	**= 1 607 heures**

2 Cycle de travail annualisé

L'organisation du travail respectera les garanties minimales prévues dans la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée
Tout au long de l'année, l'organisation du travail est centrée sur le rythme des marées

- Les cycles de travail sont organisés sur la base de 9 semaines par quinzaine pour le port de Saint Malo.

Un roulement est effectué sur un cycle de travail de 9 semaines autour de missions de manœuvre d'ouvrage et d'entretien. L'équipe se compose de 9 éclusiers actuellement.
La manœuvre des ouvrages qui est effectuée sur une période de 2h30 avant et après la pleine mer. Il s'agit du travail à la marée avec un forfait de 10h/jour. La nuit et le week-end, une équipe de 2 agents est nécessaire ; la semaine, un 3ème agent est mobilisé sur la marée de journée.
Lorsqu'ils ne sont pas mobilisés à la manœuvre des ouvrages, les éclusiers effectuent des missions d'entretien selon un horaire journalier défini comme suit :

Plage variable	Plage fixe	Plage variable	Plage fixe	Plage variable
7H30	9H00	11H30	14H	16H 19H

Dans l'hypothèse de l'absence d'un éclusier affecté à la marée, un agent affecté à l'entretien est alors mobilisé.

- Les cycles de travail sont organisés sur la base de 9 semaines sur 3 semaines au port du Légué

Un roulement est effectué sur un cycle de 9 semaines autour de missions d'entretien des ouvrages et de manœuvre des ouvrages (marée). L'équipe se compose de 6 éclusiers actuellement.
La manœuvre des ouvrages est effectuée sur une période de 2h00 avant et après la pleine mer. Il s'agit d'un travail à la marée avec un forfait de 8h/jour. Une équipe de 2 agents est affectée à la manœuvre des ouvrages.
Lorsqu'ils ne sont pas mobilisés à la manœuvre des ouvrages, les éclusiers effectuent des missions d'entretien selon un horaire journalier fixe comme suit : 8h-12h et 13h-17h.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_05-DE

3 Congés annuels

En référence au cadre règlementaire correspondant à 5 fois les obligations hebdomadaires, les éclusiers pontiers bénéficient de 25 jours de congés annuels.
Au titre des jours de fractionnement, sont attribués à l'agent remplissant les conditions d'octroi, le ou les congés supplémentaires suivants :

- 1 jour de congé supplémentaire, s'il·elle a pris 5, 6 ou 7 jours de congé annuel durant la période allant 1er novembre au 30 avril ;
- Ou 2 jours de congés supplémentaires lorsqu'il·elle a pris au moins 8 jours de congé annuel durant la période considérée.

4 Prise en compte de sujétions particulières

Les ports de Saint-Malo et du Légué sont des ports de commerce, de plaisance, de réparation navale. Au regard des enjeux économiques, le service est rendu aux usagers 7 jours sur 7, 365 jours par an.
Le travail des éclusiers est organisé par roulement et en horaires décalés pour tenir compte du rythme des marées.
Les éclusiers sont amenés à effectuer des vacations en soirée, de nuit (avec une forte volatilité des horaires de marées), le samedi, le dimanche, les jours fériés.
Ces vacations impactent l'équilibre physiologique des éclusiers tout comme l'équilibre de la vie familiale et sociale.
Ainsi, le volume d'heures annuelles réglementaire est abaissé en prenant en compte les heures effectuées en horaires décalés au regard des missions exercées par application des dispositions suivantes cumulables :

- les heures effectuées de nuit (de 22 heures à 7 heures) sont valorisées à 20% ;
- celles réalisées le dimanche (du samedi 18 heures au lundi 7 heures) et un jour férié (de la veille 18 heures au lendemain 7 heures) à 10%.

La collectivité se référence aux taux définis par l'arrêté du 23 février 2010 pris pour application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, dans les services et certains établissements publics du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et toujours en vigueur pour ces métiers spécifiques.
Compte tenu de ces taux, du respect des obligations minimales, de la planification de l'activité, le temps de travail annuel sera au moins de 1466 heures, ces sujétions pouvant être de 141 heures maximum par an.
Par conséquent, la durée hebdomadaire moyenne au port de Saint Malo est de 33h30 ; celle au port du Légué de 32h.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_06-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DRH_06

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Ressources Humaines

Temps de travail éclusier.ière.s des voies navigables

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_06-DE

CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'état et dans la magistrature ;

Vu le décret n°2002-532 du 16 avril 2002 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil régional n°21_DAJCP_SA_07 du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs de ressources humaines actuels de la Région relatives au temps de travail ;

Vu l'avis du comité technique en date du 2 juin 2022 ;

Vu l'examen du rapport par la commission Finances, Ressources Humaines réunie le 27 juin 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 19h15 ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_06-DE

DÉCIDE

À l'unanimité

- **D'APPROUVER** les dispositions concernant les modalités d'organisation du temps de travail des éclusier·ière·s des voies navigables décrites en annexe de la délibération ;
- **DE METTRE EN ŒUVRE** ces dispositions à compter du 1er janvier 2023 ;
- **D'APPROUVER** les taux de sujétions, cumulables, de 10 % pour valoriser les heures effectuées respectivement les dimanches (du samedi 18 heures au lundi 7 heures) et jours fériés (de la veille 18 heures au lendemain 7 heures) ;
- **D'ABROGER** les dispositions contenues dans les délibérations antérieures relatives au temps de travail et rendues caduques par la présente délibération et notamment les dispositions du temps de travail concernant la population des éclusier·ière·s des voies navigables prévues par la délibération n°10-PERS/13 du 16 et 17 décembre 2010 relative au temps de travail des personnels du service des voies navigables à compter du 1er janvier 2023 ;
- **D'ATTRIBUER** une indemnité de sujétions horaires prévue au décret n°2002-532 du 16 avril 2002 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_06-DE

Modalités d'application du temps de travail des éclusiers.ière.s des voies navigables.

Applicables au 1er janvier 2023

1 Définition du temps de travail

La durée annuelle du temps de travail règlementaire est de 1607 heures sur une durée hebdomadaire de 35 heures pour un temps complet (journée de solidarité incluse). Le décompte se fait de la manière suivante :

Jours dans l'année	365 jours
Repos hebdomadaire	- 104 jours
Jours fériés (forfait)	- 8 jours
Congés annuels	**- 25 jours**
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre d'heures travaillées / an	228 jours x 7 heures = 1596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée de solidarité	+ 7 heures
Nombre d'heures travaillées / an	**= 1 607 heures**

2 Cycle de travail annualisé

Le temps de travail des éclusier.ière.s d'écluses d'ouvrages fluviaux et de l'écluse du Châtelier s'articule autour de 2 périodes : de navigation et hors navigation.
Ce cycle annualisé s'organise autour de 2 cycles différents selon les périodes :

- un cycle hebdomadaire pour la période hors navigation ;
- un cycle pluri-hebdomadaire pour la période de navigation ouverte à l'usager du lundi au dimanche.

Sur la période de navigation d'avril à octobre, les jours de week-end sont des jours travaillés selon une programmation pluri-hebdomadaire.
Les horaires de travail des éclusier·ière·s d'écluse d'ouvrages fluviaux sont les suivants :

Période		**Matin**	**Après-midi**
Période de navigation	Haute saison	9h – 12h30	13H30 – 19h15
	Basse saison	9h – 12h30	13H30 – 18h45*
Période hors navigation	Du Lundi au Jeudi	8h – 12h	13H30 – 17h30
	Le vendredi	8h – 12h	13H30 – 16h30

**18h00 à compter de mi-octobre*

Pour les éclusier.ière.s d'ouvrages fluviaux, les horaires hebdomadaires ainsi définis génèrent des jours de réduction du temps de travail. Ils ont été estimés à 29,5 jours dans l'hypothèse d'une période de navigation du 8 avril au 9 octobre 2022. Ainsi, en fonction du calendrier d'ouverture de la période de navigation défini annuellement d'avril à octobre, ce nombre de jours de RTT peut être revu à la hausse ou à la baisse.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_06-DE

Les horaires des éclusier·ière·s de l'écluse du Châtelier se définissent ainsi :

Période	Matin	Après-midi
Haute navigation	7h – 14h	
		14h – 21h
Basse saison	8h30 – 13H30	
		13h30 – 18h30
Hors navigation	8h30 – 12h	
		13h30 – 17h

3 Congés annuels

En référence au cadre règlementaire correspondant à 5 fois les obligations hebdomadaires, les éclusiers des voies navigables bénéficient de 25 jours de congés annuels.
Au titre des jours de fractionnement, sont attribués à l'agent remplissant les conditions d'octroi, le ou les congés supplémentaires suivants :

- 1 jour de congé supplémentaire, s'il·elle a pris 5, 6 ou 7 jours de congé annuel durant la période allant 1er novembre au 30 avril ;
- Ou 2 jours de congés supplémentaires lorsqu'il·elle a pris au moins 8 jours de congé annuel durant la période considérée.

4 Prise en compte de sujétions particulières

Les berges des voies navigables sont accessibles aux usagers tout au long de l'année ; les canaux sont accessibles aux bateaux sur la période de navigation comprise entre avril et octobre, 7 jours sur 7 et en soirée.

Les éclusier.ière.s des voies navigables sont amenés pendant la période de navigation à effectuer des heures en début de soirée, le week-end et sur des jours fériés. Cela impacte la vie familiale et sociale.

Ces horaires décalés sont pris en compte au titre des sujétions et sont bonifiés venant ainsi diminuer le volume d'heures annuelles règlementaire au regard des missions exercées.

Les heures effectuées le dimanche (du samedi 18 heures au lundi 7 heures) sont valorisées à 10 % ; celles effectuées un jour férié (de la veille 18 heures au lendemain 7 heures) sont valorisées à 10% également. Ces taux sont cumulables. La collectivité se référence aux taux définis par l'arrêté du 23 février 2010 pris pour application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, dans les services et certains établissements publics du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et toujours en vigueur pour ces métiers spécifiques. A ce titre et selon un planning type (hypothèse 2022), cela représente un volume de sujétions d'une vingtaine d'heures.

L'attribution de l'indemnité de sujétions horaires est également maintenue par application de l'article 5 du décret n° 2002-532 du 16 avril 2002 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement.